CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Pays fléchois

ENTRE

Le territoire du Pays fléchois représenté par Nadine Grelet-Certenais, Présidente de la communauté de Communes du Pays Fléchois, autorisée par délibération en date du 18 novembre 2021
Ci-après désigné par le territoire du Pays Fléchois,

D'une part,

ET

L'État,
Représenté par Monsieur Patrick Dallennes, Préfet de la Sarthe
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil régional des Pays de la Loire représenté par la Présidente du Conseil régional, Madame Christelle MORANÇAIS, dûment habilitée à signer le présent contrat par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 septembre 2021
Ci-après désignée par « la Région »

Le Conseil départemental de la Sarthe représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Dominique LE MENER, dûment habilité à signer le présent contrat par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 23 juillet 2021
Ci-après désigné par « le Département »

Le Pôle d'équilibre territorial et rural représenté par la Présidente du PETR, Madame Béatrice LATOUCHE, dûment habilitée à signer le présent contrat par délibération du Comité syndical du 7 décembre 2021
Ci-après désignée par « le PETR»

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

L'objectif est d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays fléchois autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire du Pays fléchois

Le Pays fléchois est composé de 14 communes membres. L'ensemble des éléments se rapportant à la présentation globale du territoire se situent dans le rapport de présentation du récent plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLU-i H).

Rapport de présentation_Tome 3_Justifications du projet B. Enjeux et besoins répertoriés issus du diagnostic territorial / cf. page 6 à 22.
https://wxs-gpu.mongeoportail.ign.fr/externe/documents/DU_247200348/28d8ce02f2e63af9556ff1617b29e4f1/247200348_rapport_3_20210114.pdf

Le tome 3 du même document (lien ci-dessus) identifie les atouts, opportunités, faiblesses et menaces du territoire qui ont permis de décliner lors de l'élaboration du PLU-i H, des axes stratégiques précis et engageants. Ces derniers sont les mêmes que ceux du CRTE dans une logique de déclinaisons d'actions territoriales et de fait, respectant les objectifs du territoire, ses contraintes réglementaires et prescriptions.

Documents de planification et de programmation du territoire du Pays fléchois

Sont ci-dessous rappelés, les documents de planification et de programmation existants ainsi que les différents dispositifs contractuels ou conventionnels à l'échelle du territoire du Pays fléchois : ses communes, sa communauté de communes.

DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET PROGRAMMATION	Structure porteuse	Approuvé le		Référence annexes
Schéma de cohérence territoriale	PETR Vallée du Loir	9 mai 2019		Cf. Annexe 1.
Plan climat-air-énergie territorial	PETR Vallée du Loir	8 déc. 2020		Cf. Annexe 2.
Natura 2000	Syndicat du Loir	2009		Cf. Annexe 3.
Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat	CC Pays fléchois	14 janvier 2021		Cf. Annexe 4.
Projet de territoire et plan d'actions	CC Pays fléchois	/		Cf. Annexe 5.
DISPOSITIFS CONTRACTUELS ET CONVENTIONNELS	**Structure porteuse**	**Début**	**Fin**	**Référence annexes**
Territoire d'Industrie	CC Pays fléchois	2021	2027	Cf. Annexe 6.
Territoires Engagés pour la Nature	CC Pays fléchois	2019	2022	Cf. Annexe 7.
Convention Territoriale Globale / CAF	CC Pays fléchois	2019	2023	Cf. Annexe 8.
Action Cœur de Ville	Ville de La Flèche	2018	2022	Cf. Annexe 9.
Gestion milieux aquatiques et prévention des inondations	CC Pays fléchois	/	/	Cf. Annexe 10.
Conseil départemental / Plan de relance	CC Pays fléchois	/	/	Cf. Annexe 11.
Conseil régional / Plan de relance	CC Pays fléchois	/	/	/
Politique contractuelle régionale CTR 2020 / En cours	PETR Vallée du Loir	2019	2021	Cf. Annexe 12.
Fonds européens Leader / En cours	PETR Vallée du Loir	2014	2022	Cf. Annexe 13.

Fonds européens Leader / Futur	PETR Vallée du Loir	2023	2027	/
Politique contractuelle régional / Futur	PETR Vallée du Loir	2022	3 ans	/

Sur la base du projet de territoire, le CRTE du Pays fléchois décline, par orientations stratégiques, des actions opérationnelles (critérisées en fonction des axes du CRTE) pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE du Pays fléchois traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se déclinera concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire du Pays fléchois

➢ *La méthodologie du projet CRTE du territoire du Pays fléchois*

Le projet du Pays fléchois (ses communes et sa communauté de communes notamment) porte l'ambition politique et stratégique de son territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes (cf. diagnostic du territoire PLU-i H / lien ci-dessus) et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable (cf. axes stratégiques CRTE et plan d'actions : annexe 5.). La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet du Pays fléchois ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

La vision stratégique du territoire a été élaborée ainsi :

- Sur la base du travail mené dans le cadre de l'élaboration PLU-i H (qui a permis d'identifier les enjeux transversaux et interdépendants du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale, les forces et faiblesses et en favorisant l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires (interne et externe au Pays fléchois);

Rapport de présentation_Tome 3_Justifications du projet B. Enjeux et besoins répertoriés issus du diagnostic territorial / cf. page 6 à 22.
https://wxs-gpu.mongeoportail.ign.fr/externe/documents/DU_247200348/28d8ce02f2e63af9556ff1617b29e4f1/247200348_rapport_3_20210114.pdf

- En déclinant ensuite les orientations stratégiques (reprenant ceux du PADD du PLUI-H) en un plan d'actions hiérarchisé et construit.

Cette vision et cette stratégie ont été également élaborées grâce au travail mené lors de séminaires et ateliers par les élus communaux et intercommunaux, en capitalisant sur les orientations stratégiques et techniques du PLU-i H du Pays fléchois et du SCOT de la Vallée du Loir, mais également en valorisant les plans d'actions déjà définis dans le cadre de programmes gouvernementaux en cours : Action Cœur de Ville, Territoires d'Industrie, TEN etc.

Ces programmes et la grande majorité des actions définies par les élus du bloc communal ont été co-construits avec l'ensemble des acteurs territoriaux, acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités

territoriales, État, etc. Les mêmes qui en phase de déploiement des actions seront également associés dans le suivi et l'évaluation du présent CRTE.

➢ *La ligne stratégique du projet du territoire du Pays fléchois*

Le Pays fléchois a souhaité s'impliquer dans une nouvelle stratégie territoriale, reposant sur le renouvellement et la redéfinition des quatre principes suivants :

- (Mieux) développer son territoire
- (Mieux) promouvoir son territoire
- (Mieux) accueillir au sein de son territoire
- (Mieux) coopérer avec les partenaires publics-privés et territoires proches.

Cette approche partagée s'effectuera en fonction des enjeux identifiés (PADD du PLU-i H) et globaux (CRTE) :

- Transition écologique : décroissance carbone, meilleure gestion de la consommation foncière, artificialisation des sols maîtrisée, et gestion raisonnée des ressources naturelles,

- Développement et relance économique : contexte de crise économique, nécessaire création d'emplois de proximité, accompagnement, modernisation et transition de l'appareil productif de biens et de l'offre de services, etc.

- Cohésion territoriale : nécessaire implication citoyenne dans la décision publique, amélioration de l'expérience et de l'offre de services aux usagers (présentielle ou distancielle) en termes de santé en priorité, de mobilité, d'éducation, de loisirs, de solidarité, d'accès à l'administration, etc. et plus globalement par une adaptation des services à tous les publics (vieillissement notamment).

(Mieux) développer son territoire

Avant de pouvoir prétendre à une meilleure promotion de son territoire tout autant qu'une politique d'accueil renouvelée (maintenir les habitants actuels et en faire venir des nouveaux), le Pays fléchois souhaite pouvoir se réengager dans une nouvelle logique de développement.

Le territoire souhaite pouvoir accompagner les différents secteurs pourvoyeurs d'emplois, de croissance et de dynamisme local. Cela se traduit par la poursuite et l'engagement lié aux orientations suivantes :

- Le développement et la promotion d'une activité agricole durable et soucieuse des ressources,

- Le développement d'activités économiques de production et de services dans un souci de redynamisation, de transition écologique (réduction émissions de gaz, amélioration thermique, etc.) de l'appareil productif et de consommation foncière moindre, tout en soutenant les implantations d'entreprises et les créations d'emplois

- La redynamisation du commerce et des services comme axe majeur de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs où plus globalement la densification et la requalification sont les principes premiers.

Axe stratégique transversal, la stratégie liée aux mobilités doit répondre aux trois enjeux identifiés : social (solidarité, santé et accessibilité), économique (accès et connexion) et environnemental (émissions carbone et nuisances).

En ce sens, les intentions du Pays fléchois sont d'envisager la mobilité selon les approches suivantes :

- Le développement et la sécurisation des mobilités douces (cyclables, piétonnes),

- Le développement des formes de mobilités collectives et partagées (transports publics, covoiturage, solution solidaire),
- La sécurisation et l'amélioration des aménagements existants (voiries et équipements),
- Le développement de la couverture du très haut-débit (gage d'alternative à certaines mobilités et de nouvelles pratiques et usages).

Le territoire est composé de milieux à protéger, de ressources à économiser, de cadres de vie villageois et urbain à améliorer, de patrimoines riches et diversifiés à valoriser. S'engager dans des actions de protections, d'améliorations et de valorisation de ce cadre de vie, de ces milieux et ressources permet au Pays fléchois de prétendre à être un territoire apprécié (cohésion), revendiqué (promotion) et protégé (environnement). Les cinq axes concourant à cela sont les suivants :

- L'aménagement durable des paysages et des sites naturels,
- L'affirmation d'une culture du risque (naturel, technologique, sanitaire, routier ...) par la mise en œuvre de stratégies adaptées,
- La gestion durable des ressources, notamment des eaux,
- La requalification des espaces publics urbains et de centre-bourgs,
- La requalification et valorisation des patrimoines.

(Mieux) promouvoir son territoire

La promotion du territoire est une ambition majeure pour le Pays fléchois où précisément l'ensemble des démarches engagées et des plans d'action initiés sont à valoriser en identifiant un régime de valeurs communes :

- Un territoire engagé et exemplaire garant de la bonne conduite de la transition écologique,
- Un territoire actif garant de la relance économique et de son développement,
- Un territoire d'accueil et de solidarité garant d'une meilleure cohésion territoriale.

C'est à la fois mieux communiquer en endogène : auprès des acteurs locaux, habitants et usagers de l'ensemble des services et actions publics : offre de santé, accompagnement social, petite enfance, solidarité intergénérationnelle, éducation, culture, sport, loisirs, mobilité, développement économique.

La meilleure connaissance, compréhension et accès à ces services sont gages de cohésion sociale et territoriale.

C'est également savoir communiquer à l'exogène : auprès des futurs habitants, auprès des porteurs de projets économiques, en suscitant et favorisant l'installation au sens large, notamment afin de répondre aux besoins locaux en main d'œuvre, mais également auprès des touristes en faisant valoir les singularités de l'offre locale au sein des destinations Vallée du Loir et Sarthe.

(Mieux) accueillir au sein de son territoire

Si certaines des actions mentionnées dans cet axe stratégique auraient pu figurer dans l'axe global dédié au développement territorial, c'est que l'ambition est :

- Non pas d'aborder uniquement cet axe dans une optique de « *ce que veulent les acteurs publics locaux (communes et intercommunalité) pour ses habitants et usagers* »,
- Mais davantage d'appréhender « *les besoins qu'expriment ces derniers aux acteurs publics locaux* ».

Ainsi, les actions ici mentionnées sont liées aux attentes premières des habitants et des futurs habitants tout autant qu'aux orientations politiques initiales du bloc communal, à savoir une politique d'accueil renouvelée en termes :

- De rénovation de l'habitat et du parc de logements (approche énergétique en premier lieu),
- D'adaptation du parc de logement à tous les profils (vieillissements notamment),

- De programmation immobilière neuve (optique de densification et constructions sobres),
- D'équipements et d'une politique culturelle riche (gage de cohésion sociale pour le territoire),
- De politique éducative et services améliorés en milieu scolaire (isolation bâtiments, éducation à l'environnement, etc.),
- De développement de services petite enfance, d'une politique de santé concertée et évolutive
- D'équipements de loisirs et de sports diversifiés et accessibles,
- D'actions en faveur de populations fragiles, isolées et exilées,
- D'actions en faveur du développement aux services publics et vie associative.

(Mieux) coopérer avec les territoires et ses acteurs

Le Pays fléchois (ses communes et sa communauté de communes) au titre du présent projet de territoire et ses axes stratégiques, n'envisage pas le déploiement de son plan d'actions sans coopération territoriale.

D'une part à l'échelle de son propre territoire entre les communes et de celles-ci avec leur intercommunalité (échanges d'expériences, accompagnements des projets, etc.) mais également avec les acteurs économiques, associatifs, etc. se traduisant concrètement par l'animation d'un comité des partenaires du CRTE.

D'autre part, le Pays fléchois envisage une coopération avec l'ensemble des acteurs publics liés au programme d'action se traduisant par l'animation d'un comité de projet du CRTE avec l'État, Région, Département, etc.

Dans la continuité d'une méthodologie et stratégie commune, le Pays fléchois pérennisera et développera ses actions initiées avec les territoires proches :

- À l'échelle du bassin de mobilité (ex. élaboration des contrats opérationnels de mobilité),
- À l'échelle des zones d'influences économiques (ex. Ouest Park, Territoire d'Industrie),
- À l'échelle des bassins de vie (ex. programme Action Cœur de Ville),
- À l'échelle des bassins de santé (ex. PSSL et élaboration et animation d'un schéma de santé).

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les axes stratégiques (issues du PADD suivants (issues du PADD du PLU-i H) déclinées en thématiques et actions (déclinées et hiérarchisées dans l'annexe 5. Projets de territoires et plan d'actions)

Orientation 1. Valoriser l'identité du territoire et conforter son attractivité

Développement de la visibilité et la notoriété du territoire

Orientation 2. Maintenir et développer l'activité économique et l'emploi

Développement et promotion de l'activité agricole durable
Développement des activités économiques et de production
Redynamisation du commerce et services
Répondre aux besoins du secteur économique

Orientation 3. Accueillir la population dans sa diversité

Politique en matière de rénovation de l'habitat / parc de logements
Programmation immobilière neuve
Equipements et politique culturelle
Politique éducative et services en milieu scolaire
Développement de services petites enfances
Politique de santé
Equipements de loisirs et de sports
Actions en faveur de populations fragiles et isolées
Accès, développement aux services publics et vie associative

Orientation 4. Agir pour le développement territorial et les mobilités

Mobilité - cyclable
Mobilité - transports publics
Mobilité - solidaire, alternative, multimodal, écologique
Mobilité - piétonne
Amélioration de la voirie communautaire
Développement du très haut débit
Animation locale du contrat opérationnelle de mobilité

Orientation 5. Valoriser le cadre de vie grâce aux richesses environnementales, paysagères et patrimoniales

Requalification des espaces publics urbains et de centre-bourg
Revalorisation du patrimoine bâti
Aménagement paysagers et sites naturels
Gérer durablement les ressources

Orientation 6. Adopter une stratégie territoriale à l'échelle du bassin de mobilité et de l'aire économique

Thématique "Mobilité"
Thématique "Santé"
Thématique "Economie"
Thématique "Cœur de Ville"
Thématique "Territoires d'Industrie"

Ce projet de territoire et plan d'actions (cf. Annexe 5.) listent des opérations prêtes à être engagées ou celles qui restent à préciser par champ d'intervention. Il a été également ajouté des critères liés aux axes du CRTE (transition écologique, développement et relance économique, cohésion territoriale) ainsi que la dimension de prise en compte de la concertation / consultation / co-construction citoyenne.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans

nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'actions (cf. Annexe 5.) est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions et opérations des collectivités du bloc communal du territoire du Pays fléchois : communes et intercommunalité.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Le périmètre du présent CRTE est celui de la Communauté de Communes du Pays fléchois et ses communes membres. Cependant de nombreuses actions communales ou communautaires s'inscrivent dans des logiques partenariales supra-communautaires avec d'autres communes et intercommunalités proches, ainsi qu'au côté du PETR à l'échelle de bassin de mobilité et des zones d'activités, etc.

L'ensemble des programmes et contrats de l'État, de la Région ou du Département, déjà engagés localement sont listés au début de la présente convention dans la partie concernant la présentation du territoire du Pays fléchois et ses dispositifs en cours.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants des programmes et contrats pré-listés (annexes de 1 à 13) pourront élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et seront intégrés progressivement à ce dernier.

Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE (cf. Annexe 5.) sont décrites dans des fiches actions et des fiches projets élaborées en fonction de leur maturité (Cf. Annexe 14.)

Il est convenu que les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières, le cas présent notamment celui des territoires des Pays fléchois et saboliens.

Les engagements peuvent être de différentes natures. Ils peuvent préciser notamment :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;

- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements publics ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et techniques) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

La stratégie du Pays fléchois se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires proches supra-communautaires (Ville de Sablé-sur-Sarthe, Communauté de Communes du Pays sabolien, PETR Vallée du Loir, Communauté de Communes Baugeois Vallée etc.).

Les actions de coopération entre territoires, retranscrites notamment dans l'axe n°6 de la stratégie du Pays fléchois, permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Agir à l'échelle des aires naturelles du territoire (bassins versants, continuité écologique etc.)
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

L'annexe 5. (Projet de territoire et plan d'actions) précise à ce titre les niveaux de coopération (notamment l'axe n°6 et pour d'autres axes dans des maîtrises d'ouvrages partagées). Les mesures ont été définies dans ce cadre localement.

Différents types d'action ont été envisagés : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, etc.

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu a été défini localement, a été réfléchi dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs [l'ANCT, Cerema, Ademe...], la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Pays fléchois assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire (sa communauté de communes, ses communes).

Le territoire du Pays fléchois s'engage à ce que le Directeur général des Services soit le responsable du pilotage global du CRTE et bénéfice d'un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que son évaluation. Fonction de l'évolution du contrat, il pourra être assisté d'animateurs ou services internes mobilisés permettant de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire du Pays fléchois s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire du Pays fléchois s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire du Pays fléchois (ses communes et sa communauté de communes) s'engage à la mise en œuvre des

actions inscrites au CRTE, selon les projets aux deux échelons du bloc communal : communes maîtres d'ouvrage ou communautés de communes.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des Dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex. : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements de la Région des Pays de la Loire

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.
La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.5. Engagements du Département de la Sarthe

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité, mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements du PETR dans le cadre de ses missions et compétences

Le PETR en qualité de partenaire apportera son concours aux actions visées par le CRTE. Le PETR sera un soutien indispensable pour le déploiement de ses actions propres inscrites au CRTE. Le PETR apportera un soutien en ingénierie, à l'animateur communautaire du CRTE.

Le PETR désignera dans ses services un ou des référent(s) pour participer au comité de pilotage du CRTE.

Le PETR s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le PETR apportera un appui aux opérations et actions inscrites au CRTE, selon les demandes des intercommunalités. Ces opérations pourront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention dans le cadre de la prochaine programmation Leader, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières de l'enveloppe gérée par le GAL (Groupement d'action locale) du PETR.

6.7. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la

gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.8. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Le comité des partenaires du CRTE du Pays fléchois sous la présidence du Président de l'EPCI sera représenté par les Maires de communes et représentants de l'EPCI, la CCI, la CMA, la Chambre d'agriculture, les Fédérations et Associations d'usagers (transport public, bicyclette, etc.), les bailleurs sociaux, l'association de commerçants, le club d'entreprises, etc. Au minima une fois par an, l'instance a pour objectif la prise en compte des attentes, avis, et préconisations des acteurs de terrain sur le CRTE sans sa globalité.

Plus largement, le tableau des actions (Annexe 5.) mentionne projet par projet le niveau de concertation, de consultation et co-construction engagées par le maître d'ouvrage auprès de ces partenaires, des usagers et de la population.

6.9. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes (programme Action Cœur de Ville : Annexe 9. Territoires d'Industrie : Annexe 6.), dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son/sa représentant(e), et par la Présidente de la Communauté de Communes ou son / sa représentant(e).

Il est composé de représentants des exécutifs des communes et de l'intercommunalité, ses services, ceux de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des Dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique coprésidé par le Préfet du département, ou son/sa représentant(e), et par la Présidente de la Communauté de Communes ou son / sa représentant(e). Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de représentants des exécutifs des communes et de l'intercommunalité, ses services, ceux de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des Dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;

- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord et de suivi du CRTE (Cf. Annexes 5 Projet de territoire et plan d'actions) est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

- Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 14 et se rattachent aux objectifs globaux du PLUIh relatifs à la consommation foncière, à l'artificialisation des sols, à la production de logements etc.
- Les objectifs généraux sont définis dans la continuité du PADD du PLU-H du pays fléchois approuvé le 14 janvier 2021, notamment sur la partie logement (voir le programme d'orientation et d'actions du PLUi-H) ainsi que pour le volet environnemental (voir le tome 4 du rapport de présentation du PLU-i H).

D'autres sources d'indicateurs viendront alimenter ce suivi :

- Observatoire foncier communautaire : action 5.2 du POA du PLUi-H (cf. Annexe 4),
- Observatoire habitat communautaire : action 5.2 du POA du PLUi-H (cf. Annexe 4),
- Observatoire économique communautaire,
- Indicateurs de suivis du SCOT de la vallée du Loir (cf. Annexe 1.)
- Indicateurs de suivis du PCAET de la Vallée du Loir (cf. Annexe 2.)

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

L'année 2022 sera consacrée à la précision des indicateurs en phase avec les résultats attendus et nécessairement dans une logique d'harmonisation à l'échelle des autres CRTE de la Sarthe.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.
La durée de ce contrat est de six ans.
Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

La Chapelle d'Aligné, le 16 décembre 2021

La Présidente de la Communauté de communes
du Pays Fléchois

Nadine GRELET-CERTENAIS

Le Préfet de la Sarthe,
pour le Préfet, et par délégation
La Sous-préfète de La Flèche

Véronique LE ORTET

Le Président du Conseil départemental
de la Sarthe

Dominique LE MENER

La Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire

Christelle MORANCAIS

La Présidente du PETR

Béatrice LATOUCHE

SOMMAIRE DES ANNEXES	REFERENCES
Schéma de cohérence territoriale / PETR Vallée du Loir	Cf. Annexe 1.
Plan climat-air-énergie territorial / PETR Vallée du Loir	Cf. Annexe 2.
Natura 2000 / Syndicat du Loir	Cf. Annexe 3.
Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat / CC Pays fléchois	Cf. Annexe 4.
Projet de territoire et plan d'actions / CC Pays fléchois	**Cf. Annexe 5.**
Territoire d'Industrie / CC Pays fléchois	Cf. Annexe 6.
Territoires Engagés pour la Nature / CC Pays fléchois	Cf. Annexe 7.
Convention Territoriale Globale / CAF CC Pays fléchois	Cf. Annexe 8.
Action Cœur de Ville / Ville de La Flèche	Cf. Annexe 9.
Gestion milieux aquatiques et prévention des inondations / CC Pays fléchois	Cf. Annexe 10.
Conseil départemental / Plan de relance CC Pays fléchois	Cf. Annexe 11.
Politique contractuelle régionale CTR 2020 / PETR Vallée du Loir	Cf. Annexe 12.
Fonds européens Leader / PETR Vallée du Loir	Cf. Annexe 13.
Fiches actions et projets	**Cf. Annexe 14.**
Convention financière 2021	**Cf. Annexe 15.**
Convention financière 2022	**Cf. Annexe 15.**
Annexe 17. Projet de protocole engagement	Cf. Annexe 16.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

LA CHAPELLE D ALIGNE

AMÉNAGEMENT CHEMIN PIÉTONNIER ET TROTTOIRS

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	N°1 / Transition écologique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°1
Maître d'ouvrage	COMMUNE de LA CHAPELLE D'ALIGNÉ
Description de l'action	La commune va aménager au niveau des Richardières, un chemin en grave alluvionnaires en bordure de route communale sur le fossé qui sera busé, des grilles d'engouffrements permettront à l'eau de s'évacuer. Un trottoir sera également réalisé en sortie de bourg (Direction DURTAL), sur une longueur de 120m. Ces deux aménagements permettront de mettre en sécurité les piétons et notamment les cheminements des enfants qui rejoignent les arrêts de bus scolaires.
Partenaire	Réflexion menée avec les habitants et le groupe de travail sécurité du Conseil Municipal.
Coût prévisionnel	Chemin des Richardières : 20 000.00€ pour 190m Trottoir sortie du bourg : 25 000.00€ pour 120m
Financement DETR si cela est possible Pas d'informations à ce jour Ou amendes de Police	DETR si cela est possible Pas d'informations à ce jour Ou amendes de Police
Calendrier Travaux à réaliser en 2022	Travaux à réaliser en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Actuellement les enfants cheminent en bordure de route, ce qui est très dangereux au regard de la circulation et de la vitesse des automobilistes. Ces aménagements permettront la mise en sécurité. Le trottoir (sortie de bourg) est également réalisé, en amont de la construction de logements sociaux

	prévus en 2023 au niveau de la Promenade, pour permettre la circulation piétonne vers les futurs commerces et la maison médicale.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

LA CHAPELLE D ALIGNE – COMMERCE

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	N°1 / Transition écologique N°2 / Développement économique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°2
Maître d'ouvrage	COMMUNE de LA CHAPELLE D'ALIGNÉ
Description de l'action	A la suite de la cessation d'activité début 2019 du mécanicien. La commune a investi (103 000.00€) dans le garage et la parcelle de 3000m² sur lequel il se situe. Le projet consiste à réhabiliter le garage en commerces avec l'installation d'un boulanger-pâtissier, et le transfert à cet endroit de la boucherie-charcuterie-épicerie déjà présente sur la commune. Ceci est la deuxième étape du projet sur cet endroit, une station carburant a été installée en octobre 2020 par la commune. Le volume de carburants vendu par la garagiste avec l'ancienne station étaient de 130 000 litres, la station communale a vendue sur l'année 760 000 litres de carburants. Il sera également installé à cet endroit une borne de rechargement électrique en avril 2022 afin de diversifier l'offre énergétique.
Partenaires	PIX Architecture (Maître d'œuvre) Les commerçants qui vont s'installer ont été associés tout au cours du projet. Un groupe de travail élus, habitants pour l'élaboration du projet.
Coût prévisionnel	820 000,00€, le bâtiment sera loué à chaque commerçants 650,00€/mois.
Plan de financement accordés : -D.E.T.R. : 250 000,00€ Demande de subvention en cours : -Plan de Relance National (fond friche) -Plan de Relance Régional	Subvention en cours de demande : -Plan de relance département : 30 000,00€ -Aide au dernier commerce (Département) : 35 000,00€ Demande de subvention à venir :

	-Fond Leader
Calendrier	-En attente du dépôt de l'appel d'offre -Début des travaux dès janvier 2022 -Fin des travaux en septembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	La commune de la Chapelle d'Aligné a vu sa dernière boulangerie fermée en mai 2014, la charcuterie boucherie épicerie « Le Père-Louis » à mis en place à ce moment un dépôt de pain. L'installation d'un nouveau boulanger pâtissier est une attente de la population (1700 habitants) depuis 2014. L'aménagement à cet endroit, permettra un accès facile aux commerces tout en restant à l'intérieur du bourg et redynamisera la commune.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

LA CHAPELLE D ALIGNE – Rénovation des deux terrains de tennis

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°3
Maître d'ouvrage	COMMUNE de LA CHAPELLE D'ALIGNÉ
Description de l'action	La commune dispose de 2 terrains de tennis crées dans les années 1980. Ceux-ci se sont dégradés. Une réparation avait été opéré en 2013. Aujourd'hui ces 2 terrains sont en mauvais état et nécessite une rénovation. Celle-ci se fera par coulage de béton poreux.
Partenaires	Cette action est menée en concertation avec les joueurs de la commune
Coût prévisionnel	Montant des travaux : 39 880,46 €
Financement	Demandes à venir : -DETR -Plan gouvernemental pour le développement des équipements sportifs en milieu rural.
Calendrier	Travaux à réaliser sur l'année 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Du fait du mauvais état des cours, beaucoup d'habitants pratiquent le tennis sur d'autre communes (Précigné, Durtal). La rénovation permettra à ces personnes de pratiquer le tennis sur place, et donnera la possibilité de développer la pratique de ce sport sur notre commune.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

LA CHAPELLE D ALIGNE

RESTAURATION DE QUATRES TABLEAUX DE L'ÉGLISE

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	N°1 / Transition écologique N°2 / Développement économique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°4
Maître d'ouvrage	COMMUNE de LA CHAPELLE D'ALIGNÉ
Description de l'action	La commune possède plusieurs tableaux au sein de l'église, datant du 17 et 18ème siècle dont un classé et trois répertoriés. Leurs états de dégradations nécessitent une restauration urgente. Au cours des précédents mandats, l'église à subit plusieurs interventions d'entretien (Toiture, enduit extérieur, entretien des pierres de Tuffeau du clocher) et également la restauration des tableaux du chemin de croix de celle-ci. Cette action s'inscrit donc dans la continuité de la préservation du capital culturel de la commune.
Partenaire	Mme Anetta Palonka-Cohin, Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art de la Sarthe Les travaux seront réalisés par des professionnels agréés.
Coût prévisionnel	Les devis de restauration s'élèvent à 30 913.00€
Financement	Demande de subvention en cours du département Demande de subvention à venir de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles).
Calendrier	L'opération se déroulera sur plusieurs années de 2022 à 2025.
Indicateurs d'évaluation proposés	Devoir de mémoire et d'entretien des œuvres culturelles transmises par les générations précédentes.

	Avec l'intention d'expliquer chaque tableau dans un intérêt pédagogique et historique local. Intérêts supplémentaires lors de la visite dans le cadre des journées du patrimoine.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Aménagement de la Place Henri IV

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique N°2 / Développement et relance éco N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	Action programme ACdV (initiale) n°AM 1.16 Action programme ACdV (nouvelle) n°55 CRTE LA FLECHE – Action n°1
Maître d'ouvrage	Ville de La Flèche
Description de l'action	La Ville de la Flèche, dans la continuité des actions engagées de longue date en faveur de son développement en matière de qualité du cadre de vie (services proposés, ville durable, offre culturelle, etc.), souhaite engager ces prochaines années des actions structurantes en termes d'aménagement reposant notamment sur la nature en ville, les mobilités douces (cyclistes et piétonnes), une place réaccordée à l'eau en ville et la reconquête de son centre-ville comme valeur première du projet urbain et le cas présent pour l'espace central que constitue la place Henri IV. Les enjeux concernant ce site sont les suivants :

	La continuité de la requalification d'un îlot en « cœur du cœur de ville ». La requalification d'un espace public central, majeur et emblématique. Un aménagement comme premier acte visant l'apaisement et la mise en place de zone de rencontre. Le renforcement d'une séquence commerciale manquant d'identité. Le développement de l'identité de la ville au sein d'un espace symbolique. La mise en avant des marqueurs locaux et identitaires : culture, nature, convivialité, patrimoine, eau. La matérialisation d'un îlot de fraîcheur, dans un souci de répondre aux enjeux climatiques La création d'un espace convivial et animé remplissant les fonctions premières d'espace public de mixité sociale et d'usage : activités et animations commerciales, patrimoniales et culturelles. La redéfinition des flux et accès en s'autorisant des modifications de sens de circulation différent La Flèche souhaite confier avant la fin d'année 2021 à un bureau d'étude une mission visant à proposer différentes solutions techniques, organisationnelles (dans le temps et l'espace), ainsi que des éléments financiers précis, liés au projet de réaménagement de la Place Henri IV.
Partenaires	Panel citoyen dans le cas de la démarche liée à la démocratie participative. Porteur de projets d'évènements culturels et d'équipements commerciaux susceptibles d'intégrer le périmètre
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel MO 800 000 € HT Coût travaux 80 000 € HT
Plan de financement	Phase étude : subvention Cœur de Ville / Région Pays de la Loire Phase travaux : DSIL / DETR – État, Région, Département
Calendrier	2021-2022 Phase esquisses / Phase avant-projet / Phase projet 2022-2024 Travaux échelonnés en plusieurs étapes

Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction des nuisances sonores (mesure à effectuer en amont) Fréquentation (vélo / piéton) en hausse du site Part modale du vélo en hausse Fréquentation des commerces proches en hausse Avis et satisfaction des usagers (panel initial de la démocratie participative) Chiffres d'affaires des commerçants en évolution

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Port Luneau, Le Loir en cœur de ville

Aménagement et requalification du site

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique N°2 / Développement et relance éco N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	Action programme ACdV (initiale) n° AM 1.3 Action programme ACdV (initiale) n° AM 1.12 Action programme ACdV (nouvelle) n°60 et 61 CRTE LA FLECHE – Action n°2
Maître d'ouvrage	Ville de La Flèche : étude + travaux Porteurs de projets privés : installation sur site
Description de l'action	La Ville de la Flèche, dans la continuité des actions engagées de longue date en faveur de son développement en matière de qualité du cadre de vie (services proposés, ville durable, offre culturelle, etc.), souhaite engager ces prochaines années des actions structurantes en termes d'aménagement reposant notamment sur la nature en ville, les mobilités douces, une place réaccordée à l'eau et la rivière le Loir en priorité, en ville et la reconquête de son centre-ville comme valeur première du projet urbain. En cela, La Flèche confiera en décembre 2021 à un bureau d'étude une mission visant à définir les différentes solutions techniques, organisationnelles (dans le temps et l'espace), ainsi que la détermination des éléments financiers précis, liés au projet de réaménagement du site de Port Luneau. Projet concourant au réaménagement et à la réhabilitation de ce site dans une configuration plus ouverte à la fois vers la rivière et vers le centre-ville, incitant le visiteur, l'usager à la

	découverte de ces deux espaces. L'apaisement du site (mobilité douce, végétalisation, désartificialisation) et la mise en valeur paysagère (ouverture visuelle) devront être les valeurs premières du projet.
Partenaires	Panel citoyen dans le cas de la démarche liée à la démocratie participative. Porteur de projets d'évènements culturels et d'équipements commerciaux susceptibles d'intégrer le site.
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel AMO 150 000 € HT Coût travaux 1 500 000 € HT
Plan de financement	Phase étude : subvention Cœur de Ville / Région Pays de la Loire Phase travaux : DSIL / DETR – État, Région, Département Phase exploitation projets privés intégrant le site : aides possibles de la Banque des Territoires notamment Subvention envisageable au titre de la localisation du site en périmètre MH
Calendrier	2021-2022 Phase esquisses / Phase avant-projet / Phase projet 2022-2024 Travaux échelonnés en plusieurs étapes
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction des nuisances sonores (mesure à effectuer en amont) Nombre d'animations en phase aménagement (urbanisme transitoire / démocratie participative) et animations après achèvement (manifestations culturelles, patrimoniales, environnementales) Fréquentation (vélo / piéton) en hausse du site Part modale du vélo en hausse Fréquentation des commerces proches en hausse Avis et satisfaction des usagers (panel initial de la démocratie participative)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Quartier Gare

Entre dépollution et zone inondable, définition d'un projet d'aménagement respectueux de la biodiversité

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique N°2 / Développement et relance éco N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	Action TEN n° 7 Action programme ACdV (initiale) CRTE LA FLECHE – Action n°3
Maître d'ouvrage	Ville de La Flèche : études (connaissance de pollution + programme d'aménagement + stratégie de dépollution Porteurs de projets privés : en fonction du programme d'aménagement qui sera défini
Description de l'action	7 hectares en centre-ville de La Flèche (ancienne emprise SNCF) sont repérés pour l'aménagement d'un « nouveau quartier ». Des contraintes de pollution et d'inondation sont identifiées. L'objectif est de concevoir un nouveau quartier en tenant compte des besoins urbain de demain (typologie de logements, de bâtiment d'activité de bureau ou de commerce, …) et de la sensibilité environnementale du site (espèces protégées identifiée dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communautaire en cours). Ce projet est souhaité dans la continuité urbaine existante, en cohérence avec la politique d'aménagement locale : ville 100% cyclable, importance de la trame verte et bleue, enjeux climatiques, préservation de la ressource en eau. Une articulation est également à trouver avec la requalification de l'ancienne gare

	Sur une partie de cette emprise (la plus polluée ?), sera étudiée la possibilité d'expérimenter un « processus long de phytoremédiation ». Devant la multiplicité des enjeux, une étude d'aménagement du site doit être menée parallèlement à une stratégie de dépollution, avant d'envisager tous travaux.
Partenaires	Espace ferroviaire aménagement : propriétaire CEREMA : assistance à maitrise d'ouvrage sur les études de pollution CPIE : atlas de la biodiversité communautaire, en particulier sur ce site Porteur de projets : logements, équipements culturels, commerciaux.
Coût prévisionnel	Coût AMO (CEREMA) : en cours de définition Coût d'études de connaissance de la pollution : 40 000 € Coût d'étude de programmation : 20 000 € Coût d'étude stratégique de dépollution : 40 000 € Aménagement du site (y compris stratégie de dépollution) : en cours de définition
Plan de financement	ADEME Banque des Territoires
Calendrier	2021 : connaissance de la pollution 2022 : programmation et stratégie de dépollution A partir de 2023 : Travaux d'aménagement
Indicateurs d'évaluation proposés	Prise en compte des espèces faune–flore protégées Surface traitée en matière de pollution Gestion du risque inondation Production de logements en renouvellement urbain Expérimentation en matière de phytoremédiation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Ville de La Flèche / Aménagement du jardin de la Providence

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	Fiche action TEN n°3 Action initiale Programme Action Cœur de Ville CRTE LA FLECHE – Action n°4
Maître d'ouvrage	Ville de La Flèche Commune
Description de l'action	De nombreux engagements en faveur de l'environnement et de la qualification du cadre de vie ont été, sont et seront effectués par la ville de La Flèche. Pour cela, la municipalité a intégré le programme d'action de la Communauté de communes du Pays fléchois en vue de la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature (reconnu pour la période 2019-2022). Elle est également inscrite au dispositif Cœur de ville. L'un de ses objectifs est de renaturer sa commune en requalifiant les espaces publics. En effet, la nature en ville est une réelle attente des habitants et des futurs habitants du centre-ville. C'est ainsi qu'une réflexion autour du jardin de la providence a émergé. Sa localisation permettra de favoriser l'attractivité sur ce secteur. En effet, on retrouve à proximité l'EPHAD, le camping municipal, plusieurs écoles et le centre-ville. Cet espace communal, d'une surface de 2.1 ha, a tout d'abord été un jardin. En effet, en 1806, Françoise Jamin fonde « La Providence », un édifice hospitalier situé rue de la Beufferie. Il est le siège de la congrégation religieuse des Filles du Saint-Coeur de Marie. En 1808, la Providence accueille une quarantaine de pensionnaires et

	sept sœurs associée. Peu à peu l'établissement se développe et la congrégation fait l'acquisition d'immeubles et de terrains situés autour de la maison afin d'agrandir ses locaux. Les terrains acquis permettent la réalisation d'un jardin dans lequel est construite une petite chapelle, dédiée à Saint-Joseph, vers 1872. Exploité jusqu'à la fin des années 80, ce site a par la suite évolué en boisement (peupleraie) pour enfin redevenir une zone ouverte (prairie) en 2010. Depuis, elle est entretenue par fauche via un exploitant agricole de la commune. Fort de son passé, on retrouve encore sur cette zone des reliques de la congrégation (chapelle, arbres fruitiers, ….). Dans le cadre de la renaturation, la ville de La Flèche envisage de faire de ce site un espace de découverte de la nature et du patrimoine avec la création d'un jardin des 5 sens à vocation pédagogique et intergénérationnelle (propositions autours des éléments (eau, terre, vent), mise en place de mobilier urbain adapté, création de parcours de jeux sensoriel (matériaux à fouler, boite à toucher, …), interventions artistiques et animations, jardin des senteurs, installation de gîtes à insectes et ruches, semis de plantes et fleurs comestibles…). Pour cela, une étude d'aménagement sera effectuée par un bureau d'étude, puis la phase opérationnelle sera engagée.
Partenaires	**Partenaires extérieurs :** <u>Région Pays de la Loire :</u> partenaire financier de cette opération. <u>Banque des territoires</u> : partenaire financier possible <u>CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir</u> : réalisation d'inventaire faunistique et floristique de la zone d'étude en vue d'un aménagement compatible avec les espèces présentes. <u>Bureau d'étude</u> : prestation en vue d'une étude d'aménagement de ce site (la prise en compte des données naturalistes sera essentielle) mais également la proposition d'actions opérationnelles. **Partenaires internes à la structure :** <u>Ville de La Flèche :</u> propriétaire des parcelles

	<u>Elus</u> : Elu en charge de la transition écologique et de l'urbanisme durable, Elue en charge de la culture Elue en charge de La Flèche pour tous les âges (fêtes et cérémonies, pôle séniors) <u>Services :</u> Directeur adjoint des services techniques et du cadre de vie Chargé de mission « Cœur de ville » Responsable du service Urbanisme Responsable et agents du service espaces verts et naturels Chargée de projet « Territoire Engagé pour la Nature »
Coût prévisionnel	<u>Investissements :</u> Etude préalable d'aménagement : à définir Travaux d'aménagement du jardin des 5 sens : à définir
Plan de financement	<u>Dispositif financier :</u> - Etude préalable d'aménagement : Région Pays de la Loire > TEN (50%) : à définir Banque des territoires (30%) : à définir Autofinancement (50%) : à définir - Travaux d'aménagement : Région Pays de la Loire > TEN 1 (50%) / TEN 2 Banque des territoires (30%) : à définir Autofinancement <u>Apport non financier :</u> Temps de travail de la chargée de projet TEN, du chargé de mission « Cœur de Ville » et des agents du service Espaces Verts
Calendrier	Consultation des bureaux d'études pour l'étude préalable d'aménagement : novembre 2021 Lancement de l'étude préalable : janvier 2022 Fin de l'étude : fin du premier semestre 2022 Lancement des travaux : 2ième semestre 2022 Fin des travaux : mi 2023 Inauguration : été 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'actions en faveur de l'environnement

	Nombre d'opérations de sensibilisation / éducation à l'environnement Nombre d'activités artistiques Appréciation des habitants

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Ville de La Flèche / Nouveau site internet

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique N°2 / Développement et relance éco N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE LA FLECHE – Action n°5
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Mairie de La Flèche Type : collectivité territoriale
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	L'actuel site internet de la mairie de La Flèche, créé en 2005, est désuet et l'arborescence trop compliquée. Malgré une relative bonne fréquentation (entre 20 000 et 30 000 visites chaque mois), il faut en construire un nouveau pour mettre en avant de nouvelles fonctionnalités au service des habitants, comme les démarches en ligne et les services dématérialisés.
Partenaires	La société Inovagora, choisie en septembre 2021 après une consultation auprès de plusieurs agences, va refaire le site internet. La démarche vient juste d'être lancée, la travail de construction du graphisme et du contenu va démarrer en novembre 2021.
Coût prévisionnel	Création du site : 12 725 € HT (conseil, ateliers, accompagnement et suivi de projet, contenus, arborescence, design et maquettes graphiques, développement des fonctionnalités, formation…) => Dépense d'investissement Hébergement et maintenance : 960 € HT / an => Dépense de fonctionnement

Plan de financement	Sollicitation de l'Etat en cours au titre du plan de relance sur l'axe « soutenir l'ingénierie, le déploiement, l'accompagnement ou la formation au numérique des collectivités » à hauteur de 70% du montant total de la dépense prévisionnelle.
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du site Nombre de pages consultées Evaluation qualitative à 2 ans

<table>
<tr><td>AM 1.6

Avenant n°2
(modification en rouge)</td><td>LA FLÈCHE : LA PRODUCTION ET L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain
Fiche action globale préfigurant les sous-fiches actions thématiques</td></tr>
<tr><td>Axes de rattachement</td><td>Axe 1 Cœur de Ville : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Axe 2 Cœur de Ville : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Axe 6 Cœur de Ville : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe

<table><tr><td>Orientation stratégique du CRTE</td><td>N°1 / Transition écologique
N°2 / Développement et relance éco
N°3 / Cohésion territoriale</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Description générale</td><td>Le dispositif Action de Cœur de Ville, dans sa phase opérationnelle, reposera sur la mise en œuvre d'un programme d'actions multithématiques, en vue de renforcer l'attractivité globale du Cœur de ville de La Flèche. Ces actions visent à rééquilibrer les principales fonctions urbaines compte tenu des signaux de fragilités constatés. Une étude pré-opérationnelle Habitat a été réalisée afin de calibrer un dispositif d'amélioration de l'Habitat.

Outre le dispositif Action Cœur de Ville, le territoire ne part pas d'une page blanche. Des politiques publiques locales, mises en œuvre ou en étude, contribueront à atteindre l'objectif de reconquête du parc de logements. C'est le cas de l'élaboration du PLUi-H porté par la CC du Pays Fléchois.

➔ Diagnostic et définition des enjeux

Le diagnostic global habitat a été réalisé avec une approche par « volet ». Ces volets sont ceux que l'on retrouve classiquement dans les conventions de type OPAH-RU (dispositif pressenti). Une méthodologie spécifique à chacun des volets a été déclinée afin de mettre en avant les enjeux prioritaires.

Hormis le travail d'analyse des nombreuses données existantes (statistiques, politiques publiques sectorielles, études déjà menées ou cours), des temps d'échanges ont été menés (acteurs sociaux, acteurs immobiliers, élus et services, partenaires institutionnels), complétés par un conséquent travail de terrain (enquête occupants, relevé bâti sur 80 immeubles repérés, étude d'îlot, fiches-immeubles).

➔ Synthèse du diagnostic et fragilités constatées

La qualité de vie en Cœur de Ville et l'offre globale Habitat présente de réels atouts. L'enjeu est bien sûr de pouvoir les conforter. L'enjeu premier repose surtout sur la capacité du futur dispositif à améliorer les points faibles. Par souci de synthèse, seuls les points faibles relevés sont précisés dans la présente fiche.

- Une perte d'attractivité résidentielle du Cœur de ville (au bénéfice de la périphérie),
- Une population vieillissante et de moins en moins « familiale »,
- Une population globalement « fragile » (indicateurs socio-économiques),
- Un parc de logement privé de propriétaire, de qualité moyenne,
- Un parc de logements en copropriétés qui s'ignore et à accompagner,
- Un parc privé locatif de qualité médiocre et cher au regard de la qualité,</td></tr>
</table>

- Une demande locative sociale non pourvue,
- Une pénurie de logements pour publics mobiles (étudiants, jeunes travailleurs),
- Un marché de l'immobilier détendu, mais contraint (budget disponible, dynamique bailleur négative («la rentabilité avant tout »),
- Une vacance inquiétante « au cœur du cœur »,

➔ **Enjeux prioritaires**

<u>Promouvoir la qualité de vie en Cœur de Ville</u>
Maintenir la population existante
Faire revenir des familles et/ou les classes moyennes et CSP +

<u>Améliorer les conditions générales d'habitat à l'échelle du cœur de ville</u>

Proposer des logements performants et adaptés à leurs occupants
Résorber la vacance structurelle et prévenir la vacance en accompagnant les mises en vente
Améliorer fortement le parc locatif privé existant
Répondre à une demande locative sociale non pourvue par des produits adaptés aux attentes
Accompagner les parcours résidentiels (primo-accession, logements jeunes et intermédiaires séniors)

<u>Porter des actions fortes au « Cœur du Cœur »</u>
Cibler des interventions volontaristes sur des immeubles prioritaires, notamment en lien avec le parcours marchand
Porter une opération emblématique (action sur un îlot)

<u>Se doter d'une ingénierie de projet forte</u>
Mobiliser les partenaires financiers
Prévoir une mission de suivi-animation ambitieuse

➔ **Stratégie d'intervention**

<u>Dispositif</u>
Une OPAH Renouvellement Urbain – un outil adapté à la reconquête du Cœur de Ville

<u>Deux périmètres avec une ingénierie différenciée pour répondre aux enjeux</u>
OPAH RU et OPAH RU renforcée
(Actions d'ingénierie et financements pour des immeubles prioritaires – cf. stratégie immobilière)

➔ **Stratégie foncière**

Actions fortes sur l'Îlot Fontevrault
Veille renforcée sur 4 autres îlots

➔ **Stratégie immobilière**

Accompagnement de tous les projets ANAH (périmètre d'OPAH RU)
Accompagnement renforcé sur des immeubles prioritaires (périmètre OPAH RU renforcé)
80 immeubles en état moyen à très mauvais et/ou vacant
Dispositif fiscaux évoqués sur action 4.7

➔ **Un suivi-animation ambitieux**

<table>
<tr><td></td><td>Un programme de 26 sous actions transversales avec une déclinaison par volets thématiques et reposants sur des actions de partenariat, de communication, de mobilisation, d'accompagnement technique, administratif et social et des aides financières aux travaux</td></tr>
<tr><td>Objectifs</td><td>
<table>
<tr><th>Public-cible</th><th>Famille de travaux</th><th>Hypothèse objectifs</th></tr>
<tr><td rowspan="3">Propriétaires occupants</td><td>Énergie</td><td>75</td></tr>
<tr><td>Adaptation</td><td>35</td></tr>
<tr><td>Très dégradé / insalubre</td><td>15</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Propriétaires bailleurs</td><td>Amélioration (dont énergie)</td><td>18</td></tr>
<tr><td>Très dégradé / insalubre</td><td>18</td></tr>
<tr><td>Transformation d'usages</td><td>6</td></tr>
<tr><td colspan="2">Total logements améliorés</td><td>167</td></tr>
<tr><td>Copropriétés</td><td>Remise en norme/en état</td><td>7</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Intervenants</td><td>CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche
Opérateur de Suivi-Animation
Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux
Action Logement
Anah</td></tr>
<tr><td>Budget global</td><td>3 573 017 € HT
A noter : les financements mobilisables des Caisses de Retraite, Action Logement, Fondation du patrimoine et les montants des éventuelles subventions RHI/THIRORI et participations Ville ne sont pas intégrés.
Action Logement intervient, au travers de son Plan d'Investissement Volontaire (PIV) sur les dossiers relatifs à l'amélioration énergétique et à l'adaptation des logements, pour les propriétaires occupants ou bailleurs, sous forme de subventions ou prêt.
La Région des Pays de la Loire intervient sur les dossiers d'amélioration énergétique à destination des Propriétaires Occupants Très Modestes (POTM) au travers de sons dispositif AREEP, avec un forfait d'aide de 4 000 € (les travaux doivent générer un gain thermique de 40%)</td></tr>
<tr><td>Modalité de financement</td><td>
<table>
<tr><td>AE ANAH (aides aux travaux)</td><td>2 064 600 €</td></tr>
<tr><td>AE ANAH (aides à l'ingénierie (fixe et variable)</td><td>489 758 €</td></tr>
<tr><td>Habiter Mieux (aides aux travaux)</td><td>274 500 €</td></tr>
<tr><td>CD 72 (aides aux travaux)</td><td>75 000 €</td></tr>
<tr><td>CD72 (aides à l'ingénierie)</td><td>100 000 €</td></tr>
<tr><td>CCPF (ingénierie (sur montant € HT)</td><td>209 159 €</td></tr>
<tr><td>Aides Ville de La Flèche (détails ci-dessous)</td><td>360 000 €</td></tr>
<tr><td>Prime « Energie (Isolation) » - 2 000 € x 50 log</td><td>100 000 €</td></tr>
<tr><td>Prime « Acquisition Cœur de Ville » - 2 000 € x 25 log</td><td>50 000 €</td></tr>
<tr><td>Prime « logement vacant » - 4 000 € x 25 log</td><td>100 000 €</td></tr>
<tr><td>Prime « valorisation façades » - 5 000 € x 15 log</td><td>75 000 €</td></tr>
<tr><td>Prime « coup de pouce copro » - 5 000 € x 7 log</td><td>35 000 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

Indicateurs de suivi des objectifs	<u>Indicateurs de fonctionnement du dispositif</u> Nombre de contacts ; Nombre de logements visités, diagnostiqués ; Ratio de transformation des contacts en réalisations ; Communication et information du public : nombre d'actions de presse, impacts des actions de communication, mailings, boîtage… <u>Effets sur le bâti dégradé ou indigne et sur la précarité énergétique</u> Nombre de signalements de situations de mal-logement : insalubrité, péril, saturnisme, précarité énergétique, non-décence (plaintes, signalements CAF, etc.) ; Nombre de logements dégradés ou en situation de précarité énergétique ayant fait l'objet de travaux subventionnés ou non ; Nombre de ménages accompagnés et caractéristiques de ces ménages ; Nombre de procédures insalubrité et péril engagées ; Nombre d'immeubles indignes réhabilités dans le cadre de procédures coercitives. <u>Effets sur l'efficacité énergétique du parc de logement</u> Réalisation quantitative par rapport aux objectifs précités dans la présente convention ; Réalisation qualitative : évolution de la performance énergétique des logements (consommation avant travaux, consommation après travaux) et par type de propriétaires ; économies financières pour les ménages. <u>Effets immobiliers</u> Réalisation quantitative par rapport aux objectifs précités dans la présente convention : ventilation des logements améliorés par type de propriétaire ; ventilation des logements améliorés par état d'origine des logements ; Réalisation qualitative : remise sur le marché de logements vacants ; niveaux de loyer des logements produits types de réhabilitation : nombre d'immeubles totalement réhabilités ; nombre de réhabilitations partielles. <u>Effets en termes aménagement et d'amélioration du cadre de vie</u> Nombre de façades rénovées. Espaces publics aménagés <u>Indicateurs économiques et financiers</u> Coûts de réhabilitation ; Volume des travaux (engagés / réalisés) ; Répartition des financements sollicités par financeur : subventions accordées ; Impact de l'OPAH-RU sur les entreprises du BTP : chiffre d'affaires généré par les travaux réalisés dans le cadre de l'OPAH-RU. <u>Effets démographiques et sociaux</u> Nombre et type de logements conventionnés ; Typologie des ménages arrivants sur les périmètres opérationnels.

Réf.	**OPÉRATIONS**	**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
	OPAH RU	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Engagements financiers € HT**

	Mettre en place une OPAH-RU	2020	2025	ANAH Habiter Mieux CD72 CCPF Ville La Flèche	2 554 358 € 274 500 € 175 000 € 209 159 € 360 000 €
Total					**3 573 017 €**

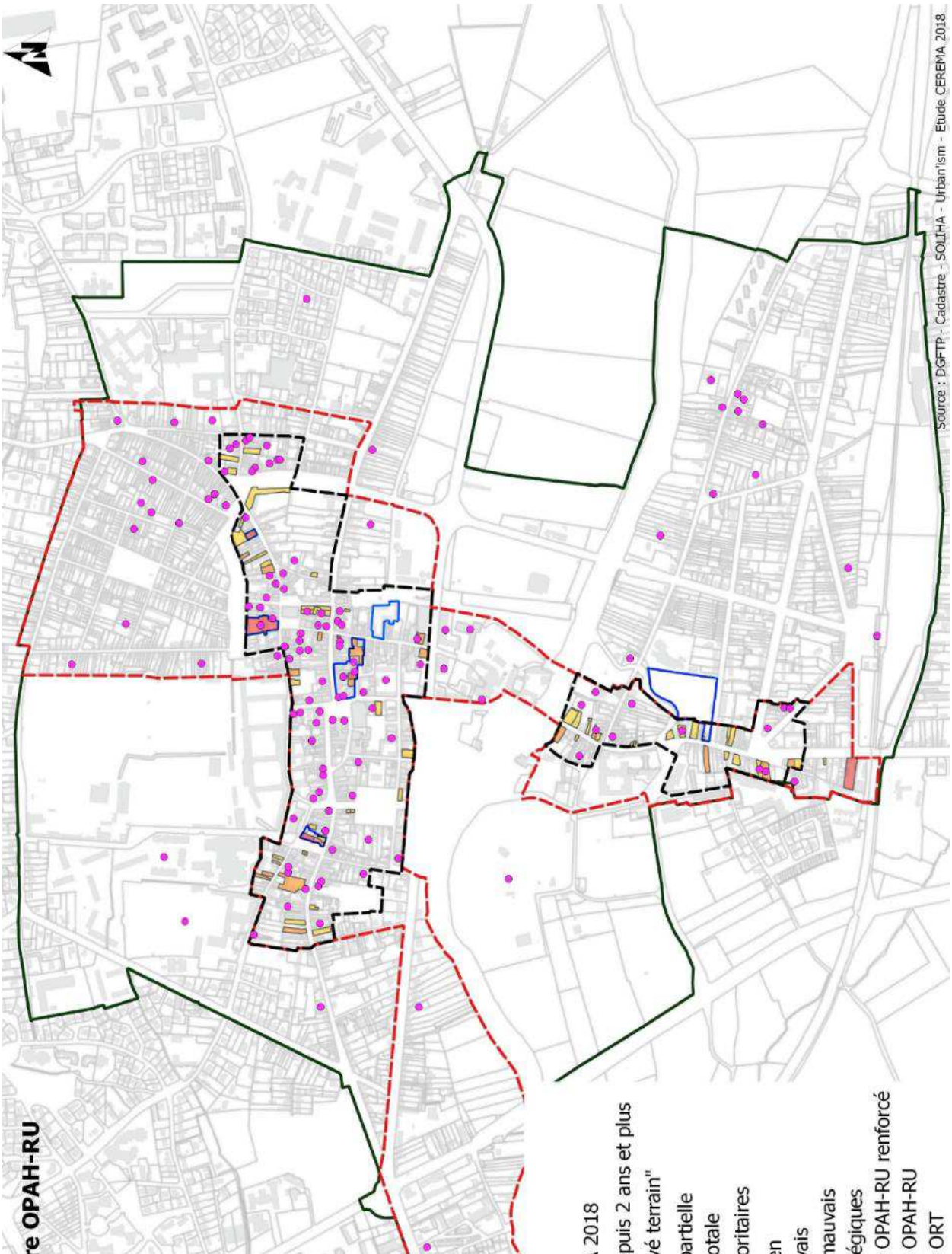

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**1 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET SOCIAL** ***1.1 Repérer et accompagner les populations fragiles***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	À la suite des échanges menés avec les acteurs sociaux locaux lors de la phase d'étude, il a été mis en avant un phénomène d'accroissement des publics « invisibles » (foyers monoparentaux, personnes en grande précarité, personnes âgées isolées …). On relève pour ces publics des difficultés à recourir aux différents dispositifs d'aides, notamment relevant du logement. Il s'agit dans le cadre de cette action, de pouvoir mener des actions de repérage, menées par des « habitants-relais » formés à cette fin pour notamment pour leur faire connaître leur droit et les dispositifs d'aides, en particulier ceux relevant de l'Habitat.
Objectifs	Repérer et sensibiliser les habitants à l'offre publique à laquelle ils ont droit et en particulier les aides mises en place par l'ANAH. Repérer les situations d'habitat indigne. Orienter les ménages éligibles vers l'opérateur.
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72, DDCS au travers des politiques mises en œuvre (ex : PDLHI) et acteurs locaux sociaux locaux : CCAS, CAF, DDCS, CD service Habitat, ARS, CLIC, Adgesti, EPSM. Les associations de maintien à domicile, acteurs locaux de santé…
Budget global	Inclut dans le budget du Suivi-animation
Modalité de financement	CCPF — cf. Action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts suite aux actions de repérage (porte-à-porte) Nombre de, visites ou diagnostics réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés suite aux actions de repérage

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	1 – VOLET SOCIAL ***1.1 Repérer et accompagner les populations fragiles***	2020	2025	CCPF	cf. Action n°9
	TOTAL	2020	2025		

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**1 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET SOCIAL** ***1.2 Plateforme « Habiter en Cœur de Ville »***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	Afin d'optimiser les dispositifs existants, leurs connaissances des publics fragiles, il est proposé que l'opérateur de l'OPAH RU anime un groupe de travail dédié pour renforcer l'interconnaissance des situations sociales, notamment celles relevant du mal-logement. Il s'agit également de faciliter un accompagnement global en traitant des difficultés sociales, souvent cumulatives (précarité financière, trouble de comportement, problème de santé, problématique entretien du logement…).
Objectifs	Améliorer les conditions de logement des personnes en précarité sociale Repérer et signaler les situations complexes – (ne trouvant pas de solution d'amélioration du logement par les aides classiques) Trouver des solutions d'accompagnement adapté
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux sociaux locaux : CCAS, CAF, DDCS, CD service Habitat, ARS, CLIC, Adgesti, EPSM. Les associations de maintien à domicile, acteurs locaux de santé…
Budget global	Inclut dans le budget du Suivi-animation
Modalité de financement	CCPF | Cf. action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts suite aux actions de repérage (porte-à-porte) Nombre de, visites ou diagnostics réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés suite aux actions de repérage

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	1 – VOLET SOCIAL ***1.2 Plateforme « Habiter en Cœur de Ville »***	2020	2025	Inclut dans le budget du Suivi-animation	cf. Action n°9
	TOTAL	2020	2025		

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**2 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET ARCHITECTURAL ET URBAIN** ***Valoriser le linéaire de façade***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	La valeur patrimoniale du Cœur de ville de La Flèche est avérée (servitudes patrimoniales fortes) et concourt à une image qualitative de la commune. Les linéaires de façades visibles depuis l'espace public, particulièrement ceux situés sur les secteurs commerciaux et/ou d'intérêt touristique, doivent être de qualité pour conforter cette image. Certains secteurs apparaissent fragiles. Aussi, en complément des dispositifs de financements de rénovation des cellules logement, il est proposé la mise en place d'un dispositif d'accompagnement technique des projets de façades et de financements des travaux, en complément des actions en cours, particulièrement, la Convention Fondation du Patrimoine, signé le 9 janvier 2020. À noter : l'octroi de ces subventions devrait évidemment respecter les prescriptions réglementaires. D'autres conditions seront à définir par un règlement spécifique et sous couvert que l'intérieur de l'immeuble concerné par l'aide ne présente pas désordre et répondre aux standards d'habitabilité. En complément de ces priorités notifiées annuellement, l'Anah a mis en place un financement expérimental pour soutenir les opérations de rénovation de façades, afin d'accompagner les collectivités engagées dans ce type de dispositif. Il est mis en place une aide pour une intervention exclusive sur les façades sans autres travaux, lorsque les logements ne nécessitent pas d'autres interventions importantes. L'existence d'un projet dans le cadre d'une opération d'ensemble est nécessaire à la mise en œuvre de ce régime d'aide. Cette nouvelle aide est créée, à titre expérimental, pour les dossiers engagés avant le 31 décembre 2023. Un périmètre (présenté ci-après) a été défini pour le bénéfice des aides à la rénovation des façades. Une aide complémentaire de la ville ou de l'EPCI doit être instaurée pour bénéficier du dispositif expérimental d'aide de l'ANAH. Par son règlement la ville de La Flèche octroie une aide de 10% du montant HT des travaux (plafond de l'aide 5000 €) ou 20% en secteur bonifié (plafond de l'aide 7500 €) pour les rénovations de façade qui obtiennent le label « Fondation du Patrimoine ».
Objectifs	***Objectifs > ville : 15 façades rénovées / Anah : 28 façades rénovées*** Accompagner techniquement et financièrement les projets de valorisation des façades Valoriser le cadre bâti en cœur de ville et l'image du cœur de ville
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux (ABF, Fondation du Patrimoine) Anah
Budget global	110 000 €
Modalité de financement	Fonds façades Ville | 75 000 €

		Anah 35 000 €			
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts et visites/diagnostics façades réalisés				
Indicateurs de résultat	Nombre de façades rénovées				
OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	2 – VOLET ARCHITECTURAL ET URBAIN ***2 Valoriser le linéaire de façade***	2020	2025	Ville La Flèche Anah	75 000 € 35 000 €
	TOTAL	2020	2025		**110 000 €**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**3 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET FONCIER** ***3.1 Actions de veille foncière***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	Les différentes actions qui seront engagées lors de la phase opérationnelle apporteront une connaissance très fine sur la situation immobilière (occupation, marché, diversification et qualification de l'offre) et foncière (mutation, division, densification). Sur ce dernier point, dans le cadre de l'étude, 5 îlots (*Fontevrault (cf. action 3.2), Carnot, Marché au Blé, Dauversière et Pasteur*) ont été signalés comme présentant une concentration de désordres (dégradation, vacance) et/ou avec un potentiel de reconquête (recyclage). A noter : les actions de veille foncière pouvant entraîner des acquisitions publiques, il convient de noter que le projet de création d'EPF 72/53 permettra à terme de renforcer les capacités à renforcer les stratégies foncières.
Objectifs	Assurer une veille active et globale sur le cœur de ville Suivi-renforcé sur des immeubles ou îlots "complexes" Permettre l'aide à la décision (de la régulation par le marché à l'intervention publique
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72, Action logement) et acteurs locaux
Budget global	Inclut dans le budget du Suivi-animation
Modalité de financement	CCPF — cf. Action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts suite aux actions de repérage et de veille Nombre de, visites ou diagnostics réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés suite aux actions de repérage et de veille

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeur**	**Subventions envisagées €**
	3 – VOLET FONCIER ***3.1 Actions de veille foncière***	2020	2025	CCPF	cf. Action n°9
/	**TOTAL**	2020	2025		/

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**3– SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET FONCIER** ***3.2 Agir sur l'îlot Fontevrault***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	L'étude a mis en avant des enjeux très forts sur l'îlot Fontevrault. Des visites approfondies et propositions de scénarii de reconquête ont donc été définies en phase étude eu égard : À sa situation stratégique « au cœur du cœur » À son potentiel de développement (principalement résidentielle, valeur patrimoniale forte, proximité immédiate du parcours marchand) Il s'agira en phase opérationnelle de pouvoir mobiliser tous les outils de l'OPAH RU pour permettre sa reconquête.
Objectifs	Assurer une veille active et globale sur les mutations au sein de l'îlot Approche proactive auprès des propriétaires Permettre l'aide à la décision (de la régulation par le marché à l'intervention publique)
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux
Budget global	Inclut dans le budget du Suivi-animation
Modalité de financement	CCPF / cf. Action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts suite aux actions de repérage et de veille Nombre de, visites ou diagnostics réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés suite aux actions de repérage et de veille

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeur**	**Subventions envisagées €**
	3 – VOLET FONCIER *3.2 Agir sur l'îlot Fontevrault*	2020	2025	CCPF	cf. Action n°9
/	**TOTAL**	2020	2025		/

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**4 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET IMMOBILIER** ***4.1 Mettre en place un observatoire « dynamique »***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	La phase de suivi-animation de l'OPAH-RU est un moyen efficace d'améliorer la connaissance du parc de logements (état technique, occupation) à une échelle très fine (à la parcelle, voire à l'immeuble). Ces données permettent d'alimenter un « observatoire » dont la vocation est de « mieux connaître pour agir ». Cette fonction « d'observation » se fera à une échelle très fine (à la parcelle, voire à l'immeuble). Elle pourra par ailleurs alimenter des observatoire plus globaux (PLH, Plui, SCOT, Département)
Objectifs	Assurer un suivi ciblé à l'immeuble Mesurer les actions mises en œuvre (contacts, visites, relances) Mettre en avant les évolutions du parc (travaux réalisés, sortie de vacance, création de logements locatifs …) Rendre compter et aider à la décision (rapport automatisé, suivi cartographique, suivi des dossiers…)
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Inclut dans le budget du Suivi-animation
Modalité de financement	CCPF | Cf. Action n°9
Indicateurs d'avancement	Non concerné
Indicateurs de résultat	Non concerné

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	4 - VOLET IMMOBILIER *4.1 Mettre en place un observatoire « dynamique »*	2020	2025	CCPF	cf. Action n°9
	TOTAL	2020	2025		/

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**4 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET IMMOBILIER** ***4.2 Suivi-renforcé sur les immeubles prioritaires***
Axes de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	L'étude pré-opérationnelle a mis en avant un certain nombre d'immeubles en mauvais état dégradé et/ou en situation de vacance (totale et/ou partielle). Afin d'accélérer leur remise en état et/ou sur le marché, ceux-ci ont été définis comme « prioritaires ». Aussi, durant la phase de suivi-animation, un accompagnement technique renforcé sera mis en œuvre (prise de contact systématique et relance régulière des propriétaires, proposition de prestation adaptée (diagnostic, fiches conseils…) > CF description générale action 4.1
Objectifs	**Objectifs > 70 immeubles en état mauvais et/ou vacants (la liste des immeubles sera à actualiser au lancement du suivi-animation)** Prise de contact annuelle de chacun de propriétaires et connaissance de leur stratégie patrimoniale (statu quo, travaux, mise en vente, origine de la vacance…) Proposer toutes les prestations possibles et prévues dans le cadre du suivi-animation pour améliorer l'état des immeubles concernés Alerter sur les situations bloquantes et/ou dangereuses en vue de mobiliser des procédures coercitives et financements spécifiques
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Ingénierie incluse dans le budget du Suivi-animation Subventions travaux > crédit ANAH centrale (RHI/THIRORI), crédit délégué travaux d'office
Modalité de financement	CCPF : Cf action n°9 Financements spécifiques ANAH (Travaux d'office, RHI-THIROR) : NC Ville de La Flèche (reste à charge sur déficit d'opération) : NC
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts Nombre et nature des interventions réalisées
Indicateurs de résultat	Nombre et caractéristiques des logements ayant fait l'objet d'une subvention Gain énergétique cumulé des projets exprimés en kWh/an et étiquette énergétique après travaux Économie d'émission de gaz à effet de serre

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	4 - VOLET IMMOBILIER	2020	2025	CCPF Financements spécifiques ANAH	Cf action n°9 NC NC

	4.2 Suivi-renforcé sur les immeubles prioritaires			Ville La Flèche	
	TOTAL	2020	2025		/

<table>
<tr><td>AM 1.6
Avenant n°2
(modification en rouge)</td><td colspan="3">4 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET IMMOBILIER
4.3 Accompagner les rénovations énergétiques</td></tr>
<tr><td>Axes de rattachement programme Cœur de Ville</td><td colspan="3">Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe</td></tr>
<tr><td>Description générale</td><td colspan="3">Mettre en œuvre un accompagnement technique, administratif et financier à destination des propriétaires occupants et locataires (sous conditions), pour permettre la réalisation de travaux d’amélioration énergétique ambitieux et afin de renforcer l’attractivité globale du parc de logement en Cœur de ville.

L’accompagnement est ouvert aux projets éligibles ANAH et les projets hors ANAH si le logement est situé dans un immeuble prioritaire.
Sur ce sujet de l’amélioration énergétique, l’OPAH RU se substituera au PIG Précarité énergétique du PETR</td></tr>
<tr><td>Objectifs</td><td colspan="3">Objectifs ANAH Sérénité > plus de 75 logements améliorés pour les propriétaires occupants

Lutter contre la précarité énergétique
Réduire la facture énergétique des occupants
Diminuer l’empreinte énergétique du parc de logements privé</td></tr>
<tr><td>Intervenants</td><td colspan="3">CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche
Opérateur de Suivi-Animation
Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »</td></tr>
<tr><td>Budget global</td><td colspan="3">765 000 € de financements publics
(Ce montant n’intègre pas les financements Caisses de Retraite)
Action Logement intervient, au travers de son Plan d’Investissement Volontaire (PIV) sur les dossiers relatifs à l’amélioration énergétique et à l’adaptation des logements, pour les propriétaires occupants ou bailleurs, sous forme de subventions ou prêt.
La Région des Pays de la Loire intervient sur les dossiers d’amélioration énergétique à destination des Propriétaires Occupants Très Modestes (POTM) au travers de sons dispositif AREEP, avec un forfait d’aide de 4 000 € (les travaux doivent générer un gain thermique de 40%)</td></tr>
<tr><td>Modalité de financement</td><td colspan="3"><table><tr><td>AE ANAH</td><td>487 500 €</td></tr><tr><td>AE Habiter Mieux Sérénité</td><td>140 000 €</td></tr><tr><td>Subventions CD72</td><td>37 500 €</td></tr><tr><td>Subventions Ville La Flèche</td><td>100 000 € (enveloppe globale pour tous types de projets isolation)</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Indicateurs d’avancement</td><td colspan="3">Nombre de contacts
Nombre de diagnostics réalisés</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="3">Nombre et caractéristiques des logements ayant fait l’objet d’une subvention
Gain énergétique cumulé des projets exprimés en kWh/an et étiquette énergétique après travaux
Économie d’émission de gaz à effet de serre</td></tr>
<tr><td>OPÉRATIONS</td><td>DESCRIPTIONS</td><td colspan="2">BUDGET</td></tr>
</table>

Réf.	OPAH RU	Début	Fin	Financeurs	Subventions envisagées €
	4 - VOLET IMMOBILIER ***4.3 Accompagner les rénovations énergétiques***	2020	2025	AE ANAH AE Habiter Mieux Sérénité CD72 Ville La Flèche	487 500 € 140 000 € 37 500 € 100 000 €
	TOTAL	2020	2025		**802 500 €**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**4 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET IMMOBILIER** ***4.4* Proposer *des logements adaptés au vieillissement et/ou au handicap***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	Mettre en œuvre un accompagnement technique, administratif et financier à destination des propriétaires occupants, bailleurs et locataires (sous certaines conditions), pour permettre l'adaptation des logements au vieillissement et/ou au handicap, par des travaux préventifs ou curatifs, quel que soit le niveau de dépendance (GIR 1 à6) et afin de renforcer l'attractivité globale du parc de logement en Cœur de ville. L'accompagnement est ouvert aux projets éligibles ANAH et les projets hors ANAH si le logement est situé dans un immeuble prioritaire.
Objectifs	**Objectifs ANAH > 35 logements améliorés PO Adaptation** Favoriser le maintien à domicile face au vieillissement et/ou au handicap Améliorer le confort et réduire les risques d'accidents domestiques
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat » Caisse de retraites
Budget global	119 000 € de financements publics Financements possibles via les Caisses de Retraite mais non intégrés Action Logement intervient, au travers de son Plan d'Investissement Volontaire (PIV) sur les dossiers relatifs à l'amélioration énergétique et à l'adaptation des logements, pour les propriétaires occupants ou bailleurs, sous forme de subventions ou prêt.
Modalité de financement	AE ANAH | 119 000 €
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts Nombre de diagnostics réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre et caractéristiques des logements ayant fait l'objet d'une subvention

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	4 - VOLET IMMOBILIER *4.4* Proposer *des logements adaptés au vieillissement et/ou au handicap*	2020	2025	AE ANAH	119 000 €

	TOTAL	2020	2025		119 000 €

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**4 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET IMMOBILIER** ***4.5 Accompagner le traitement de l'habitat « indigne »***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	Mettre en œuvre un accompagnement technique, administratif et financier à destination des propriétaires occupants et locataires (sous certaines conditions), pour repérer les logements « indignes » (non-décence, péril, insalubrité, dégradation) et afin de renforcer l'attractivité globale du parc de logement en Cœur de ville. L'accompagnement est ouvert aux projets éligibles ANAH ET les projets hors ANAH si le logement est situé dans un immeuble prioritaire. Concernant les situations sociales les plus fragiles un accompagnement social adapté sera à mettre en place. Une gestion des relogements, temporaires ou définitifs, sera à prévoir sur des travaux lourds. A noter : l'OPAH RU interviendra en substitution du PIG HI (tout en maintenant un partenariat actif sur le sujet). Les abondements Ville sur les dossiers HI seront mobilisés dès lors que des travaux d'améliorations énergétiques s'avèreront nécessaires.
Objectifs	**Objectifs ANAH > 15 logements améliorés PO Habitat Indigne** **Traitement des logements non-décents hors objectif ANAH** Utiliser les outils appropriés pour intervenir sur les situations d'habitat très dégradées ou insalubres Reconquérir les secteurs d'habitat vacants et/ou très dégradés/insalubres pour retrouver de l'attractivité Détecter et intervenir sur les logements non-décents (convention ad hoc avec la CAF pour permettre des actions de conservation des APL) Cibler des logements avec un potentiel traitement coercitif et accompagner les propriétaires concernés (temps de régulation, diagnostic pour convaincre de réaliser des travaux d'amélioration s'il n'y pas de projet d'appropriation publique) Améliorer le repérage de terrain en lien avec le PIG départemental
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	473 000 € de financements publics (Financements possibles via Action Logement, Caisses de Retraite, Région Pays de la Loire mais non intégrés)
Modalité de financement	AE ANAH : 367 500 € AE Habiter Mieux Sérénité : 28 000 € Subventions CD72 : 37 500 € Subventions Ville La Flèche : 100 000 € *(Enveloppe globale pour projets Isolation, si nécessaire au traitement des problématiques relevées)*

		À NOTER : en fonction des problématiques rencontrées, du risque pour les occupants, le voisinage et/ou vis-à-vis de l'espace public, des procédures coercitives pourront être mobilisées (avec mobilisation potentielle de financements spécifiques – cf. Action 4.2)			
Indicateurs d'avancement		Nombre de signalements (plaintes, signalements remontés à l'équipe de suivi-animation, constats d'insalubrité, etc.) Nombre et type de procédures mises en œuvre Nombre de visites effectuées par l'équipe de suivi-animation et nombre de logements insalubres, dégradés ou indécents			
Indicateurs de résultat		Nombre de signalements (plaintes, signalements remontés à l'équipe de suivi-animation, constats d'insalubrité, etc.) Nombre et type de procédures mises en œuvre Nombre de visites effectuées par l'équipe de suivi-animation et nombre de logements insalubres, dégradés ou indécents			
OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	4 - VOLET IMMOBILIER ***4.5 Accompagner le traitement de l'habitat « indigne »***	2020	2025	AE ANAH AE Habiter Mieux Sérénité CD72 Ville La Flèche	307 500 € 28 000 € 37 500 € 100 000 €
	TOTAL	2020	2025		**473 000 €**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**4 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET IMMOBILIER** ***4.6 Résorber et prévenir la vacance***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	L'étude pré-opérationnelle a mis en avant un nombre important de logements souffrant d'une vacance structurelle (de longue durée), particulièrement au « cœur du cœur ». Afin de faciliter leur remise sur le marché, en complément des missions d'accompagnement « classiques », il est proposé la mise en œuvre de missions spécifique de visites-conseils : réalisation de visites avec un architecte qui proposera un programme de valorisation chiffré (esquisse), assorti d'un plan de financement si l'acquéreur a recours au dispositif ANAH. La Ville proposera également une prime spécifique à l'acquisition de logement vacant. Enfin, pour encourager les acquisitions en cœur de Ville (ciblage de logement relevant de vacance conjoncturelle), la Ville prévoit une prime spécifique.
Objectifs	***Objectifs ville> 25 acquisitions aidées (avec obligation de travaux, ANAH ou hors ANAH)*** ***25 logements vacants remis sur le marché (avec obligation de travaux, ANAH ou hors ANAH)*** Encourager l'installation des ménages en cœur de ville et/ou l'investissement locatif Lutter contre la vacance structurelle : biens inadaptés à la demande ou non disponibles Prévenir la vacance en proposant un accompagnement dès la mise en vente des logements, particulièrement pour les immeubles prioritaires identifiés dans le cadre de l'étude
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	150 000 € de financements publics
Modalité de financement	Prime communale « acquisition en cœur de ville » — 50 000 € Prime communale « logement vacant » — 100 000 € *Cf. Action n°9* Missions spécifiques incluses dans le marché de suivi-animation
Indicateurs d'avancement	Nombre de visites « simples » effectuées (diagnostic ANAH « classique ») Nombre de visites-conseil réalisées
Indicateurs de résultat	Nombre de logements vacants remis sur le marché et nature des travaux réalisés

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	4 - VOLET IMMOBILIER ***4.6 Résorber et prévenir la vacance***	2020	2025	Primes acquisitions Ville La Flèche CCPF	162 500 € Cf. action n°9

	TOTAL	2020	2025		**162 500 €**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**4 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET IMMOBILIER** ***4.7 Améliorer le parc locatif existant***	
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe	
Description générale	L'étude pré-opérationnelle a mis en avant un nombre important de logements locatifs privés en mauvais état, particulièrement « au cœur du cœur ». Si la demande locative est assez forte sur la commune (et non pourvue concernant la demande sociale), l'étude pré-opérationnelle a mis en avant une offre de qualité moyenne à mauvaise et concentrée « au cœur du cœur ». On relève également une tendance à la relégation d'une population fragile dans le parc locatif privé. Ainsi, il est envisagé une reconquête volontariste de ce parc de logement, notamment par le biais du conventionnement ANAH, associée à un accompagnement technique (fiche-conseil, bilan d'opération), administratif et financier. A noter que le cumul des périmètres ORT et OPAH RU, ainsi que les servitudes patrimoniales, offrent aux futures propriétaires bailleurs des avantages fiscaux très avantageux : Déficit foncier majoré (15,3K€/an), Cosse – Louer Abordable, Malraux et Denormandie (Attention : tous les dispositifs ne sont pas cumulables entre-eux).	
Objectifs	***Objectifs ANAH > 42 logements locatifs améliorés (18 améliorations, 18 dégradés et 6 transformations d'usage)*** Encourager l'investissement locatif et au réinvestissement des logements déjà acquis (promotion des dispositifs et avantages fiscaux) Améliorer significativement la qualité des logements et développer une offre à loyer maîtrisé pour répondre à une demande sociale non pourvue Lutter contre les situations de mal-logement (actions envers des propriétaires indélicats) Veille active et mobilisation de mesures coercitives	
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »	
Budget global	868 600 € de financements publics Action Logement intervient, au travers de son Plan d'Investissement Volontaire (PIV) sur les dossiers relatifs à l'amélioration énergétique et à l'adaptation des logements, pour les propriétaires bailleurs, sous forme de subventions ou prêt (mix prêt/subvention d'un montant maximum de 1000 TTC €/m2 de SHAB)	
Modalité de financement	AE ANAH AE Habiter Mieux Sérénité Subventions Ville La Flèche	705 600 € 63 000 € 100 000 € *Enveloppe globale pour projets Isolation, si nécessaire au traitement des problématiques relevées)*

	Missions spécifiques incluses dans le marché de suivi-animation	Cf. action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de visites « simples » effectuées (diagnostic ANAH « classique » Nombre de visites-conseils réalisées	
Indicateurs de résultat	Nombre de logements vacants remis sur le marché et nature des travaux réalisés	

OPÉRATIONS	**DESCRIPTIONS**	**BUDGET**

Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	4 - VOLET IMMOBILIER ***4.7 Améliorer le parc locatif existant***	2020	2025	AE ANAH AE Habiter Mieux Sérénité Ville La Flèche CCPF	705 600 € 63 000 € 100 000 € Cf. action n°9
	TOTAL	2020	2025		**1 183 000 €**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**4 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET IMMOBILIER** ***4.8 Action de veille immobilière***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	Afin de renforcer la connaissance sur la dynamique immobilière en Cœur de ville et d'encourager la réalisation de travaux de qualité, il est proposé une action de veille pro-active par l'envoi d'une information systématique à tous les nouveaux acquéreurs de logements et de leur proposer un accompagnement dans la limite des prestations prévues dans le cadre du marché de suivi-animation. Ainsi, pour chaque DIA concernant une acquisition en Cœur de ville, l'opérateur prendra contact pour encourager la mise en œuvre de travaux, notamment sur les immeubles prioritaires. Cette action permettra en outre d'alimenter l'observatoire dynamique (cf. action 4.1) ; dynamique des transactions, prix, données d'occupation…
Objectifs	***Objectifs > tous les biens en mutation*** Renforcer la connaissance du parc de logements et de la dynamique immobilière Informer sur la diversité des dispositifs de financements de travaux Accélérer le repérage et la prise de contact pour accroître le nombre de logements rénovés
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Inclut dans le marché de suivi-animation
Modalité de financement	CCPF | Cf. action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de courriers envoyés Nombre de contacts faisant suite à une DIA Nombre de visites et/ou diagnostics réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés par suite d'une information faite grâce aux DIA

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	4 - VOLET IMMOBILIER ***4.8 Action de veille immobilière***	2020	2025	CCPF	cf. Action n°9
	TOTAL	2020	2025		**/**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**4 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET IMMOBILIER** ***4.9 Mobilisation partenariale***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	La « chaîne Habitat » locale repose sur un vaste tissu d'acteurs locaux ; agents immobiliers, notaires, courtiers, établissements bancaires… Tous participent à la dynamique immobilière locale et ont, chacun à leurs niveaux, des contacts avec de potentiels porteurs de projets. Leur mobilisation est donc un enjeu de premier plan pour engager un vaste mouvement de reconquête de l'offre de logements.
Objectifs	Mobiliser les acteurs locaux sur les enjeux du programme global de revitalisation Acculturer et former à la diversité du dispositif Construire un partenariat proactif pour accroître le volume des rénovations des logements
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Inclut dans le marché de suivi-animation
Modalité de financement	CCPF Cf. action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts, visites ou diagnostics réalisés et faisant suite au partenariat institué
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés grâce au partenariat

OPÉRATIONS	**DESCRIPTIONS**	**BUDGET**

Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	4 - VOLET IMMOBILIER ***4.9 Mobilisation partenariale***	2020	2025	CCPF	cf. Action n°9
	TOTAL	2020	2025		

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**5 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET COPROPRIÉTÉ** ***5.1 Mise en place d'un observatoire copropriété***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	En complémentarité de l'action 4.1 « *Observatoire dynamique* », il proposé d'assurer une veille continue et améliorer la connaissance du parc de logement en copropriété via la mise en place d'un observatoire. Outre le travail de terrain sur la phase opérationnelle, il conviendra d'intégrer pour mise à jour, les données mensuelles de la DREAL et les données du RNIC.
Objectifs	L'objectif est avant tout préventif : Repérer les copropriétés nécessitant une intervention ciblée Assurer un suivi ciblé, à l'immeuble Mesurer les actions mises en œuvre (contact, visites, relance)
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Inclut dans le marché de suivi-animation
Modalité de financement	CCPF — Cf. action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts, visites ou diagnostics réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre de logements en copropriétés rénovés

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	5 - VOLET COPROPRIÉTÉ ***5.1 Mise en place d'un observatoire copro***	2020	2025	CCPF	Inclut dans le marché de suivi-animation
	TOTAL	2020	2025		**/**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**5 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET COPROPRIÉTÉ** ***5.2 Développer les partenariats***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	En complémentarité de l'action 4.9 « observatoire dynamique », il proposé d'intégrer à la dynamique partenariale tous les acteurs locaux de l'immobilier travaillant sur les copropriétés et particulièrement les syndics professionnels. Ce partenariat pourra reposer l'organisation de temps d'échanges spécifiques (ex : Café copro)
Objectifs	Mobiliser les acteurs locaux sur les enjeux du programme global de revitalisation Acculturer et former à la diversité du dispositif Construire un partenariat proactif pour accroître le volume des rénovations des logements
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Inclut dans le marché de suivi-animation
Modalité de financement	CCPF — Cf. action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts, visites ou diagnostics réalisés et faisant suite au partenariat institué
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés grâce au partenariat

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	5 - VOLET COPROPRIÉTÉ ***5.2 Développer les partenariats***	2020	2025	CCPF	Inclut dans le marché de suivi-animation
	TOTAL	2020	2025		**/**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**5 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET COPROPRIÉTÉ** ***5.3 Accompagner à l'immatriculation***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	L'obligation d'immatriculation des copropriétés est désormais effective pour toutes tailles de copropriété. Mais, à ce jour, on relève très peu d'immatriculation effectuée (seulement 21% sur un ensemble de 94 copropriétés identifiées. Il est proposé d'accompagner les copropriétés concernées (principalement celles sans syndics ou avec syndic bénévole) par la mise en place de permanences dédiées (création du compte télédéclarant, explication de l'intérêt de la démarche, activation du compte, mise à jour annuelle…).
Objectifs	Accompagner pour structurer les copropriétés défaillantes et pour satisfaire à l'obligation d'immatriculation Améliorer leur gestion Mieux connaître pour encourager à la montée en qualité des copropriétés
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Inclut dans le marché de suivi-animation
Modalité de financement	CCPF | Cf. action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de copropriétés immatriculées
Indicateurs de résultat	Taux d'immatriculation

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	5 - VOLET COPROPRIÉTÉ ***5.3 Accompagner à l'immatriculation***	2020	2025	CCPF	Inclut dans le marché de suivi-animation
	TOTAL	2020	2025		**/**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**5 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET COPROPRIÉTÉ** ***5.4 Actions d'information et formation***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	La réalisation de travaux en copropriétés et les régimes d'aides mobilisables sont très complexes. De la décision à la réalisation de travaux, il est nécessaire de prévoir des temps d'échanges ; information (régimes d'aides possibles) et formation (diagnostics et travaux, montage des dossiers de financement…). Dans le cadre du programme ETEHC (Engagement pour la Transition Ecologique de l'Habitat Collectif), prioritairement destiné à des petites copropriétés sur des secteurs en renouvellement urbain (dont le programme Action Cœur de Ville), l'ANAH finance intégralement des actions d'information, de formation et d'accompagnement préalable aux travaux.
Objectifs	A minima, 2 temps d'information et 2 temps de formation sur la durée de l'OPAH-RU pour : - Informer sur la diversité des financements et procédures associées - 3 000 € par session - Former sur les fonctions de Maitre d'ouvrage en copropriété (programmation de travaux, mobilisation des financements) – 3 000 € par session à raison de 10 participants
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	12 000 €
Modalité de financement	AE ANAH (Programme ETECH) 12 000 €
Budget global	Montant à définir (prise en charge à 100%) Le programme est reconduit jusqu'au 31 décembre 2022.
Modalité de financement	AE ANAH (crédits nationaux)
Indicateurs d'avancement	Nombre de syndics rencontrés Nombre de contacts, visites ou diagnostics réalisée et faisant suite au partenariat institué
Indicateurs de résultat	Nombre de copropriétés engagées dans une logique de rénovation

OPÉRATIONS	**DESCRIPTIONS**	**BUDGET**

Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	5 - VOLET COPROPRIÉTÉ *5.4 Actions d'information et formation*	2020	2025	AE ANAH (Programme ETECH)	12 000 €
	TOTAL	2020	2025		**12 000 €**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**5 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET COPROPRIÉTÉ** ***5.5 Financer les travaux des copropriétés***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	Mettre en œuvre un accompagnement technique, administratif et financier à destination des copropriétaires, pour permettre la réalisation de travaux e remise en état ou remise aux normes, au travers des aides aux syndicats (sans condition de ressources). À noter : des projets de travaux d'amélioration des logements peuvent être intégrés à un programme global de travaux sous les conditions liées aux aides individuelles (projets ANAH ou hors ANAH si immeuble prioritaire). L'accompagnement est ouvert à toutes les copropriétés.
Objectifs	***Objectifs ANAH > 7 copropriétés accompagnées*** Définir un programme ambitieux (parties communes et logements individuels) Montée en qualité des copropriétés
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	385 000 € À noter : l'AE ANAH est calculé sur la base de travaux simple (pas de calcul relatif à une sortie d'insalubrité ou péril) – Le dispositif Ma Prime Rénov Copropriété n'est pas intégrée non plus.
Modalité de financement	AE ANAH 350 000 € Subventions COPRO Ville de la Flèche 35 000 €
Indicateurs d'avancement	Nombre de syndics rencontrés Nombre de contacts, visites ou diagnostics réalisés et faisant suite au partenariat institué
Indicateurs de résultat	Nombre de copropriétés engagées dans une logique de rénovation

OPÉRATIONS	**DESCRIPTIONS**	**BUDGET**

Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	5 - VOLET COPROPRIÉTÉ ***5.5 Financer les travaux des copropriétés***	2020	2025	AE ANAH Ville de la Flèche	350 000 € 35 000 €
	TOTAL	2020	2025		**385 000 €**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**6 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET habitat indigne** ***6.1 Accompagner les dossiers relatifs à l'habitat indigne***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	La notion d'habitat « indigne » recouvre les logements insalubres, dégradés ou non décents. En substitution du PIG départemental dédié, le futur opérateur de l'OPAH-RU, en lien avec les instances existantes, assurera le repérage et l'accompagnement technique, administratif et financier à destination des propriétaires occupants et locataires (sous certaines conditions), pour repérer les logements « indignes » (non-décence, péril, insalubrité, dégradation) et afin de renforcer l'attractivité globale du parc de logement en Cœur de ville. À noter : action transversale en application des actions 1.1, 1.2, 4.5 et 4.7 et plus largement , dans le cadre des politiques publiques à l'œuvre sur le Département (PDLHI, PDALPD…)
Objectifs	***Objectifs ANAH > 15 logements PO et 18 logements PB*** Cf. objectifs des actions 1.1, 1.2, 4.5, 4.7 et 4.9
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Cf. actions 1.1, 1.2, 4.5, 4.7 et 4.9
Modalité de financement	Cf. actions 1.1, 1.2, 4.5, 4.7 et 4.9
Indicateurs d'avancement	Cf. actions 1.1, 1.2, 4.5, 4.7 et 4.9
Indicateurs de résultat	Cf. actions 1.1, 1.2, 4.5, 4.7 et 4.9

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	6 - VOLET habitat indigne ***6.1 Accompagner les dossiers relatifs à l'habitat indigne***	2020	2025	Cf. actions 1.1, 1.2, 4.5, 4.7 et 4.9	
	TOTAL	2020	2025		

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**6 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET habitat indigne** ***6.2 Mettre en œuvre des procédures coercitives***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	L'objectif premier de l'OPAH RU est de pouvoir encourager la remise en état d'immeubles via un accompagnement technique et des financements renforcés. Mais sur la durée de l'opération, et dans le cadre des actions de repérage et d'accompagnement des projets de rénovation de logement (occupant ou bailleur), certains immeubles pourront se retrouver dans des situations de « blocage » (refus de travaux malgré un mauvais état manifeste, potentiellement dangereux pour l'occupant et/ou le voisinage et/ou vis-à-vis de l'espace public). Dans ce cas, des procédures et financements particuliers pour inciter très fortement, voire contraindre, certains propriétaires à la réalisation de travaux pourront être mobilisés. Reposant sur l'engagement de la commune, ces procédures coercitives sous-entendent une éventuelle appropriation publique pour réalisation des travaux. Avec impérativement la prise d'un arrêté avant l'appropriation (Péril ou Insalubrité) ou procédure d'ORI, ces opérations sont subventionnables par l'ANAH (financements RHI/THIRORI > financement du déficit foncier de 40 à 70%)
Objectifs	***Objectifs ANAH > Pas d'immeuble ciblé mais des situations connues qui pourraient à terme évoluer vers ce type de démarche (îlot Fontevrault et Dauversière notamment)*** Cibler des logements avec un potentiel traitement coercitif Reconquérir les secteurs d'habitat vacants et très dégradés pour retrouver de l'attractivité Utiliser les outils appropriés pour intervenir sur les situations d'habitat très dégradées ou insalubres
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Non connu
Modalité de financement	Mobilisation potentielle des financements ANAH RHI-THIRORI : Non connu Participation ville sur le reste à charge du déficit foncier : Non connu Mission spécifique d'AMO procédures coercitives et financement spécifiques : Inclut dans le suivi-animation
Indicateurs d'avancement	Nombre de propriétaires rencontrées Nombre de procédures engagées
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés suite à l'engagement d'une démarche renforcée ou coercitive

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**

	6 - VOLET habitat indigne ***6.2 Mettre en œuvre des procédures coercitives***	2020	2025	ANAH RHI THIRORI - Ville de la Flèche -	Non connu Non connu

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**6 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET habitat indigne** ***6.3 Expérimenter le permis de louer***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	L'étude pré-opérationnelle a mis en avant un parc locatif de logements privés en état moyen à mauvais avec loyers relativement élevé au regard de la qualité. Instauré par la Loi ALUR, cette mesure administrative repose sur une demande d'autorisation préalable à la mise en location (sous peine d'amende conséquente en cas de non-déclaration). Appliqué récemment sur certaines communes, sa mise en œuvre peut être restreinte à un quartier, un ilot ou même une rue. Il n'est pas forcément réservé à des périmètres d'OPAH RU. Il s'agit de cibler les immeubles où des présomptions de mal-logement sont fortes (insalubrité, non-décence). La mise en œuvre pouvant être lourde en termes d'ingénierie pour une commune, il apparaîtrait pertinent de confier la mission à l'opérateur à titre expérimentale sur la durée de l'OPAH RU (un échange, au démarrage de l'OPAH RU, avec des collectivités ayant mis en œuvre le permis de louer serait intéressant)
Objectifs	Cibler et remettre en état des logements potentiellement « indigne » Sensibiliser les bailleurs à leurs obligations
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	14 500 € (10 jours/an) à prévoir dans le marché de suivi-animation (bon de commande dans la tranche ferme ou en option)
Modalité de financement	CCPF Mission spécifique dans la mission de suivi-animation 14 500 €
Indicateurs d'avancement	Nombre de propriétaires rencontrées et conseils/diagnostics réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés suite à la mise en œuvre du Permis de louer

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	6 - VOLET habitat indigne ***6.3 Expérimenter le permis de louer***	2020	2025	CCPF	14 500 €
	TOTAL	2020	2025		**14 500 €**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**7 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE** ***7.1 Mobiliser et optimiser les leviers financiers pour les actions d'isolation des logements***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	La précarité énergétique est le rapport défavorable entre des consommations énergétiques et la part de coût induit sur le budget d'un ménage (précarité énergétique = + de 10% des revenus d'un ménage consacré aux dépenses énergétiques). Au vu d'une hausse croissante des coûts de l'énergie, la solution la plus efficiente pour réduire les dépenses est de réduire au maximum les déperditions. Ainsi, il est proposé un abondement spécifique pour les seules actions d'isolation (à associer à une bonne ventilation). À noter > mobilisation de la subvention dans le cadre des actions 4.3, 4.5 et 4.7, en substitution du PIG Précarité énergétique du PETR, en accompagnement des financements ANAH, Habiter Mieux, Région CD 72, Action Logement et Caisses de Retraite
Objectifs	**Objectifs > 50 logements PO/PB ANAH** Limiter la facture énergétique Réduire la dépendance du ménage à une ou plusieurs sources d'énergie Réduire l'empreinte écologique du logement
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	100 000 €
Modalité de financement	Subvention Ville de la Flèche : 100 000 € *Enveloppe globale pour projets Isolation, si nécessaire au traitement des problématiques relevées)*
Indicateurs d'avancement	Nombre de propriétaires rencontrées et conseils/diagnostics réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	7 - VOLET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ***7.1 Mobiliser et optimiser les leviers financiers pour les actions d'isolation des logements***	2020	2025	Ville La Flèche	100 000 €
	TOTAL	2020	2025		**100 000 €**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**7 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE** ***7.2 Sensibiliser aux bons usages***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	En complément des actions d'accompagnement technique et financements des travaux d'amélioration énergétique, il apparaît essentiel de sensibiliser aux bons usages au quotidien qui concourent à maîtriser les consommations et/ou à l'usage des nouveaux matériels qui auraient pu être installés. Ce travail est classiquement fait lors des échanges entre les ménages bénéficiaires et les techniciens/thermiciens lors de la « construction » du projet de travaux mais une action ad hoc peut également être envisagée, en lien par exemple avec un espace info énergie, aves des temps forts (café énergie, Défi Famille à Énergie Positive, Traque-aux-Watts…)
Objectifs	Limiter la facture énergétique Réduire l'empreinte écologique du logement Sensibiliser aux enjeux environnementaux et à l'impact des gestes du quotidien
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Inclut dans la mission de suivi-animation
Modalité de financement	CCPF — Cf. action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de propriétaires sensibilisées
Indicateurs de résultat	

OPÉRATIONS	**DESCRIPTIONS**	**BUDGET**			
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	7 - VOLET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ***7.2 Sensibiliser aux bons usages***	2020	2025	CCPF	Inclut dans la mission de suivi-animation
	TOTAL	2020	2025		**/**

AM 1.6	**8 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET COMMERCE ET SERVICES** ***8 Suivi renforcé des immeubles situés sur le parcours marchand du cœur de ville***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	Le programme de revitalisation repose sur des actions multithématiques, adaptés aux enjeux et cohérentes entres-elles. Aussi, pour optimiser les engagements publics et privés, il est essentiel de garantir les synergies entre ces différentes actions. Le lien Habitat et Dynamique commerciale est prégnant dans un Cœur de ville (des fiches actions sont dédiées précisément au sujet). On relève de nombreuses imbrications techniques et/ou fonctionnelles commerce en rdc/logement en étage. Des interventions conjointes sont souvent à envisager pour faciliter la remise en état des logements et la valorisation d'une surface commerciale. Ainsi, en phase opérationnelle, l'opérateur devra assurer un suivi renforcé et un travail transversal avec les porteurs des actions à dominante commerciale pour assurer l'efficacité du programme de revitalisation.
Objectifs	Participer à la réhabilitation complète sur le bâti complexe Proposer un accompagnement technique complet avec des investisseurs logement/commerce (ex : visite-conseil) Assurer un lien permanent avec les acteurs locaux agissant sur la dynamique commerciale (Manager centre-ville, services économiques Ville/EPCI, associations commerçants, chambres consulaires…)
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Inclut dans la mission de suivi-animation
Modalité de financement	CCPF | Cf. action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts et premiers conseils délivrés à des porteurs de projets Nombre de prestations de conseils renforcées réalisées
Indicateurs de résultat	Nombre d'immeuble réhabilités intégrant un rdc commerce et/ou service

OPÉRATIONS	**DESCRIPTIONS**	**BUDGET**

Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	8 – VOLET COMMERCE ET SERVICES ***8 Suivi renforcé des immeubles situés sur le parcours marchand du cœur de ville***	2020	2025	CCPF	Inclut dans la mission de suivi-animation
	TOTAL	2020	2025		**/**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**9 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET SUIVI-ANIMATION** ***9 Mettre en œuvre un suivi-animation ambitieux***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	La mission de suivi-animation est l'outil-clé de la bonne réussite du volet habitat du programme de revitalisation. Les missions proposées dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle restent des propositions de l'équipe d'étude. Elles doivent faire l'objet d'un minutieux travail de définition des besoins par le Maître d'ouvrage (MOA), en réponse aux enjeux et objectifs ambitieux issus de l'étude pré-opérationnelle. Dans le cadre d'instance de pilotage dédié, il est néanmoins proposé 3 volets spécifiques : **Missions généralistes** : missions d'information, de conseil, permanences, réalisation des diagnostics techniques, montage des dossiers de financements… **Missions renforcées** : Suivi-renforcé sur 78 immeubles prioritaires (état mauvais et/ou vacant) avec actions renforcées proactives (suivi DIA, courriers ou porte-à-porte ciblés, réalisation bilan d'opération bailleur, temps de présence renforcé…), veille foncière et immobilière grâce à un observatoire dynamique… Action de communication et mobilisation > outils physiques et numériques (page web dédié, teaser vidéo, spot radio), événementiels (forum, réunion publique, café-énergie…), partenariats élargis, repérage par les pairs… Prestations techniques renforcées > visite-conseils avec un architecte, fiche-accession, visite-conseils façades. Actions copropriétés dont observatoire, partenariats, accompagnement à l'immatriculation, information et formation spécifique AMO procédures complexes (action indispensable en OPAH RU) > formation élus et services sur la complexité et portée des procédures, forfait avocat-conseil sur les situations habitat « complexe » **Mission AMO procédure coercitive sur immeuble complexe et accompagnement au déblocage des financements RHI/THIRORI (forfait à l'immeuble) :** Réalisation des études de faisabilité, AMO pour la mise en œuvre de procédures coercitives, accompagnement des propriétaires ciblés, montage dossier RHI/THIRORI
Objectifs	Proposer un accompagnement complet et de qualité aux demandeurs Développer une offre d'accompagnement spécifique sur les immeubles et/ou secteurs à enjeux Engager un mouvement de fond autour des questions de rénovation des logements

	Inscrire la démarche dans un partenariat élargi Contribuer à renforcer l'attractivité globale du Cœur de ville				
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »				
Budget global	798 917 € HT				
Modalité de financement	ANAH part fixe ANAH part variable CD72 CCPF	399 458 € 90 300 € 100 000 € 209 159 €			
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts et premiers conseils délivrés à des porteurs de projets Nombre de prestations de conseils renforcées réalisées				
Indicateurs de résultat	Nombre d'immeuble réhabilité intégrant un rdc commerce et/ou service				
OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	9 – VOLET SUIVI-ANIMATION ***9 Mettre en œuvre un suivi-animation ambitieux***	2020	2025	ANAH part fixe ANAH part variable CD72 CCPF	399 458 € 90 300 € 100 000 € 209 159 €
	TOTAL	2020	2025		**798 917 € HT**

MISSIONS	Rappel du contenu	Montant global sur 5 ans	Moyenne annuelle
Stratégie de communication, information, mobilisation	Outils de communications, traques aux watts, forum énergie, articles, permanences, actions partenariales	99 430 €	19 886 €
Suivi renforcé - démarche proactive	Accompagnement immeubles prioritaires, fiches conseils Urban'ism, référentiel logements vacants	382 137 €	76 427 €
Volet coercitif	(AMO juridique, formation élu LHI, permis de louer	58 450 €	11 690 €
Mission auprès du public	Accueil, information et conseils auprès des porteurs de projet PO et PB, visites techniques	193 600 €	38 720 €
Missions auprès de la collectivité	Outil de suivi, de reporting, de pilotage et d'évaluation	65 300 €	13 060 €
TOTAL HT SUIVI ANIMATION OPAH-RU		**798 917 €**	**159 783 €**
TOTAL TTC SUIVI ANIMATION OPAH-RU		**958 701 €**	**191 740 €**

LA FLECHE - Aide à la rénovation de façade de logements

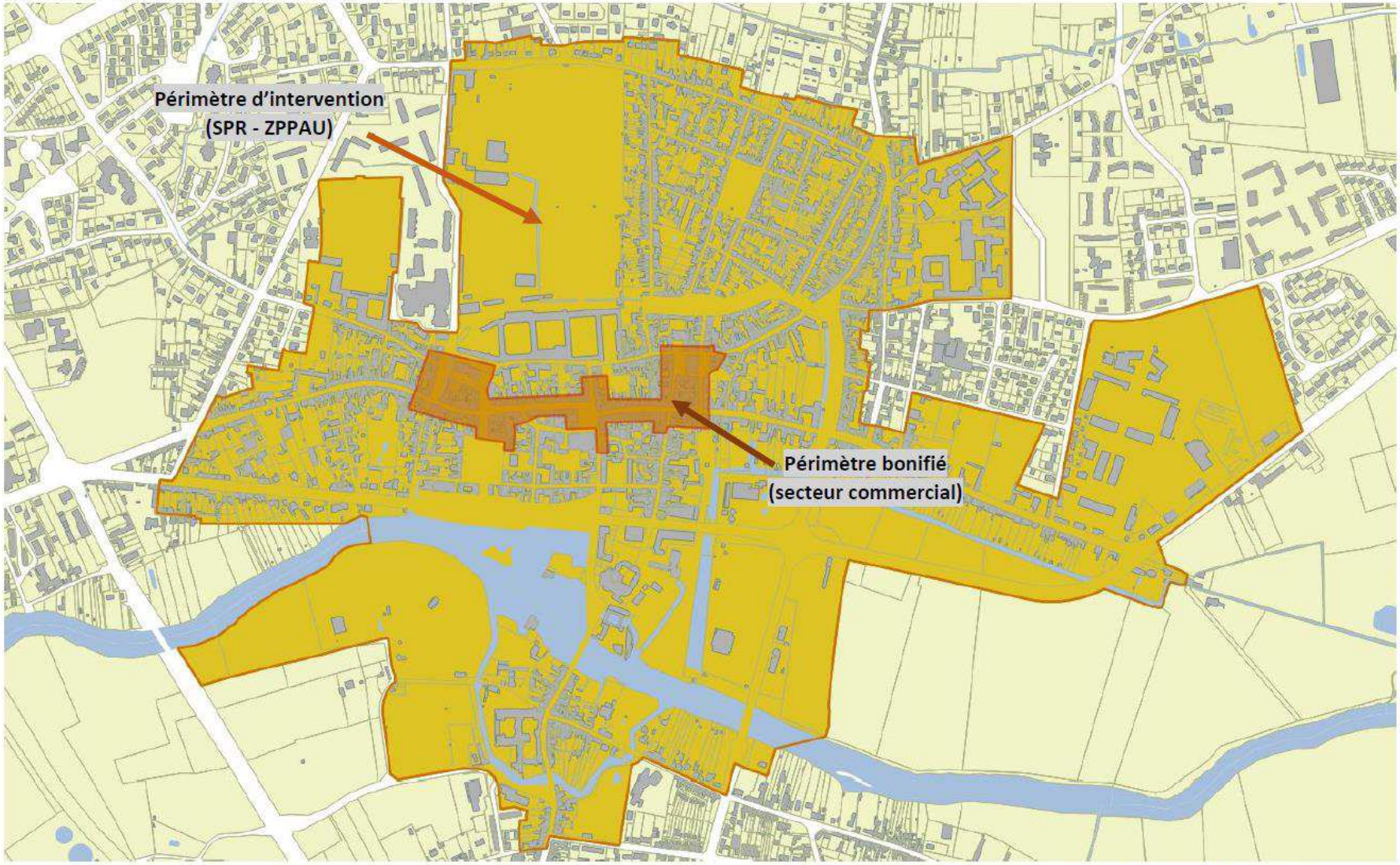

Annexe à la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Quartier Henri Dunant

Requalification du site de l'ancien hôpital de La Flèche

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE LA FLECHE – Action n°7 Nouvellement intégrée au programme Action Cœur de Ville
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du pays fléchois - Ville de La Flèche : propriétaires fonciers du site Porteurs de projets privés : en fonction du programme
Description de l'action	Un quartier d'environ 9 hectares est identifié autour de l'ancien hôpital de La Flèche (équipement mutualisé avec celui de Sablé-sur-Sarthe sur le Bailleul) : la Ville de La Flèche et la CC du pays fléchois sont propriétaires de différents espaces où de nouveaux équipements ont d'ores et déjà été installés (maison de santé, pôle petite enfance, institut de formation de soins infirmiers, foyers Alain Daubian, …). De nombreux espaces disponibles restent à investir (friche horticole, anciens bâtiments …) pour requalifier le secteur et donner une nouvelle image au quartier, répondants aux nouvelles aspirations des habitants. Dans le cadre d'un 1er appel à projet organisé en 2021, l'aménageur Lamotte et le gestionnaire Espace et Vie ont été retenu pour la création d'une résidence senior et d'une vingtaine de logements (dont 10 à destination des jeunes). De nouvelles hypothèses de projets sont en cours de définition sur le secteur autour du logement, de la culture et de la santé. L'ensemble des projets doivent répondre aux exigences de la politique d'aménagement locale : ville 100% cyclable, importance de la trame verte et bleue, enjeux climatiques, préservation de la ressource en eau. La mise à niveau de l'EHPAD Marie de la Ferre (existant sur place) doit également être traitée dans le cadre de ces aménagements.

Partenaires	Groupe Lamotte – Espace & Vie : lauréat de l'appel à projet sur l'îlot des Capucins pour la construction d'une résidence senior. Investisseurs à définir selon les espaces
Coût prévisionnel	Sans objet.
Plan de financement	Sans objet.
Calendrier	2021 : Appel à projet « îlot des capucins » sur la construction d'une résidence senior 2022 : Projet de création d'une soixantaine de logements sur le bâtiment classé MH de l'ancien hôpital 2022 : Relocalisation de l'association GEM (Groupement d'entraide mutuel) avec possibilité de logements inclusifs 2023 : Requalification de la chapelle de la visitation 2023-2024 : Requalification de l'EHPAD Marie de La Ferre
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de logements créés

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

LA FLECHE / Reconstruction de 4 vestiaires de football

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE LA FLECHE – Action n°8
Maître d'ouvrage	Ville de la Flèche
Description de l'action	Les actuels vestiaires de football du stade de la Pépinière sont des bâtiments modulaires vétustes, aux conditions d'hygiène dégradées par l'humidité et en nombre insuffisant. Il est donc nécessaire de les reconstruire et d'en augmenter le nombre pour répondre aux besoins des utilisateurs, les licenciés du Racing Club fléchois (350). Le club souhaite par ailleurs concentrer les entrainements sur un stade et non plus deux. La superficie du projet est de 248m2. Il comprend notamment 4 vestiaires pour les joueurs, 2 vestiaires arbitres et une salle de réunion. Les actuels vestiaires seront déconstruits.
Partenaires	Club de foot local
Coût prévisionnel	Investissement : Coût des travaux : 560 000 € HT Coût total de l'opération : 672 000 € HT
Plan de financement	Aide à solliciter : - Le Fond d'Aide au Football Amateur (Fédération Française de Football) - Le programme départemental des moyens et grands équipements sportifs - DETR/DSIL
Calendrier	Septembre 2021 : étude de faisabilité Avril 2022 : consultation des entreprises Juin 2022 : démarrage des travaux (durée 9 mois)
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'heures hebdomadaire d'utilisation des vestiaires

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

LA FLECHE / Rénovation-extension de l'espace sportif de proximité de la gare routière

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE LA FLECHE – Action n°9
Maître d'ouvrage	Ville de la Flèche Mise à disposition des équipements aux associations
Description de l'action	Le skate park et le terrain multisports ne sont plus adaptés aux pratiques actuelles. Suite à une consultation des différents acteurs (jeunes inorganisés, club de roller et service jeunesse), il est apparu nécessaire de réaliser les aménagements suivants : - Réfection et extension de la surface de roulement actuelle (de 1600m2 à 2200m2) - Rénovation du terrain multisports - Installation de nouveaux modules d'initiation et pour la pratique des trottinettes - Installation de mobilier urbain de convivialité (bancs, tables…)
Partenaires	Le club de roller Les jeunes skateurs Club de basket Le service jeunesse Usagers investis au titre de la démarche de la collectivité en termes de démocratie participative
Coût prévisionnel	Investissement : Coût des travaux : 180 000 € HT
Plan de financement	Aide à solliciter : - Le programme départemental des moyens et grands équipements sportifs - DSIL plan équipements sportifs de proximité
Calendrier	Mars 2022 : consultation des entreprises Mai 2022 : démarrage des travaux (durée 2 mois) Juillet 2022 : mise en service

Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation de l'équipement Satisfaction de l'équipement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

LA FLECHE / Restauration des toitures et façades de la chapelle Notre Dame des Vertus

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE LA FLECHE – Action n°10
Maître d'ouvrage	Ville de La Flèche DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES Pôle patrimoine bâti
Description de l'action	Le projet consiste en la restauration des toitures et façades de la chapelle Notre Dame des Vertus à La Flèche. La chapelle Notre dame des Vertus fut édifiée à l'époque gallo-romaine, puis reconstruite aux XIe et XIIe siècles sous le patronage de saint Ouen. Elle fut restaurée au XVIIe siècle par les Jésuites du Collège de La Flèche, et dédiée à Notre-Dame-des-Vertus. Elle fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques depuis le 18 janvier 1934. Actuellement l'édifice est en mauvaise état, de nombreuses fuites et répétitives apparaissent en couverture malgré les nombreuses interventions du couvreur. Les enduits des façades subissent d'importantes pathologies. Les voûtes de la chapelle sud s'affaissent (mise en sécurité). Le réseau d'eau pluvial est à reprendre ainsi que les pierres de Tuffeau endommagées.
Partenaires	Cet édifice classé (loi 1913) est protégé en raison de son intérêt historique. Toute intervention ne peut être entreprise que sous l'autorité de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

	Cet édifice inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques (loi 1913) est protégé en raison de son intérêt historique. Toute intervention ne peut être entreprise que sous l'autorité de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et du maire de la commune. ---------- Une étude préalable, réalisée par un architecte du patrimoine, est nécessaire pour réaliser : - un relevé de l'état existant - un diagnostic, état sanitaire - une évaluation et programmation des travaux - un dossier pour les demandes de subventions
Coût prévisionnel	Une étude avait été faite en 2008 par un architecte du patrimoine, le montant de la programmation de travaux s'élevait à 770 K€ HT à l'époque.
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,…). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,…, les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe. Financement DRAC – éligibilité envisagée 80%
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux? NEANT pour le moment
Indicateurs d'évaluation proposés	Gain énergétique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Ville de La Flèche / Restauration et entretien des milieux naturels de l'aérodrome

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique
Action n°	CRTE LA FLECHE – Action n°11
Maître d'ouvrage	Ville de La Flèche Commune
Description de l'action	En 2009, l'Etat transfert l'Aérodrome Paul Métairie à la commune de La Flèche. Depuis, la commune en partenariat avec le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, réalise des opérations de restauration et de gestion en vue de préserver la biodiversité présente. En effet, ce site est un espace riche en espèces protégées et patrimoniales. Aussi, celui-ci est classé dans le site Natura 2000 Vallée du Loir de Vaas à Bazouges. Dans ce cadre, des Contrats Natura 2000 non agricole – non forestier sont réalisés en vue d'effectuer des actions de restauration et d'entretien des milieux naturels. Le premier programme de travaux a pris fin en 2016. Ainsi, afin de pérenniser la gestion de cet espace et de restaurer les milieux en cours de fermeture, plusieurs outils ont été/sont déployés : - l'élaboration d'un plan de gestion et la restauration des tourbières dans le cadre de l'Appel à initiatives pour la biodiversité de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de 2017 à 2020 ; - le dépôt d'un nouveau contrat Natura 2000 en septembre 2021 (période 2022 – 2024).

	Celui-ci a pour objectif le maintien des habitats de milieux secs et humides ouverts, non gérés par le fonctionnement de l'aérodrome (pistes). Les zones de landes atlantiques subsèches, habitat d'intérêt communautaire, sont menacées à moyen terme de fermeture par l'envahissement de ligneux (pins, genets, bouleaux) ainsi que par une homogénéisation et un vieillissement néfaste aux espèces qu'elles abritent, notamment certaines espèces patrimoniales comme la Fauvette pitchou. Ce contrat prévoit donc un entretien de zones de landes pour faire suite au précédent contrat (2012-2016). Cet entretien sera progressif, une zone concernée par an, afin de conserver une diversité d'âges et de refuges pour la faune. Les pelouses siliceuses à espèces pionnières sont elles aussi des habitats menacés sur le site par une fermeture au profit des espèces arbustives mais également par un risque de fixation des sables et donc d'une perte de son caractère meuble et pionnier. L'entretien de cet habitat vise à la fois le maintien d'un cortège floristique très particulier d'annuelles pionnières mais aussi le maintien d'habitats sableux favorables à la présence du Crapaud calamite (Epidalea calamita), espèce d'intérêt communautaire, avec une population connue sur l'aérodrome de La Flèche. Les milieux humides que sont les prairies à molinies, tourbières et fossés non tourbeux sur le site constituent des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, populations d'amphibiens notamment). Menacées à moyen terme de fermeture par l'envahissement de ligneux, ces habitats nécessitent un maintien du caractère ouvert afin de préserver leur état de conservation.
Partenaires	**Partenaires extérieurs :** Etat et Europe : partenaires financiers de cette opération. CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir : animateur par délégation du site Natura 2000 Vallée du Loir de Vaas à Bazouges ; assistant à maitrise d'ouvrage Entreprises et associations d'insertion : prestataires en vue de la réalisation des travaux sur le site.

	Partenaires internes à la structure : Ville de La Flèche : propriétaire des parcelles Elus : Elu en charge de la transition écologique et de l'urbanisme durable, Services : Directeur adjoint des services techniques et du cadre de vie Agents du service espaces naturels Chargée de projet « Territoire Engagé pour la Nature »
Coût prévisionnel	Investissements (sur 3 ans – 2022/2024) : Restauration des landes sèches : 18 319 €HT Entretien des landes sèches : 9 427 € HT Restauration des pelouses sèches : 5 275 € HT Entretien des pelouses sèches : 1 594 € HT Entretien des prairies à molinies : 19 445 € HT Entretien des tourbières : 17 384 € HT Entretien des fossés non tourbeux : 14 660 € HT
Plan de financement	Dispositif financier : Etat (43%) : 36 805 € HT Europe (FEADER) – (53%) : 45 635 € HT Autofinancement (4%) : 3 664 € HT Apport non financier : Temps de travail chargée de projet TEN : 112 heures en 2021 (janvier/octobre) Temps de travail CPIE
Calendrier	Consultation des entreprises (marché public) : novembre / décembre 2021 Phasage des travaux 2022 : - Janvier à mars : restauration des landes sèches - Juin à août : entretien des fossés non tourbeux - Septembre - octobre : restauration et entretien des prairies à molinies - Septembre 2022 à janvier 2023 : entretien des tourbières - Octobre à décembre : restauration des pelouses sèches

	<u>Phasage des travaux 2023 :</u> - Janvier à mars : restauration et entretien des landes sèches - Juin à août : entretien des fossés non tourbeux - Septembre - octobre : restauration et entretien des prairies à molinies - Septembre 2023 à janvier 2024 : entretien des tourbières - Octobre à décembre : restauration des pelouses sèches <u>Phasage des travaux 2024 :</u> - Janvier à mars : entretien des landes sèches - Juin à août : entretien des fossés non tourbeux - Septembre - octobre : restauration et entretien des prairies à molinies - Septembre 2024 à janvier 2025 : entretien des tourbières - Octobre à décembre : entretien des pelouses sèches
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface restaurée / entretenue Nombre d'actions en faveur de la biodiversité Nombre d'espèces recensées

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Révision de la signalétique d'accès au centre-ville et de la signalétique de cheminement dans le centre-ville

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique N°2 / Développement et relance éco N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	Action (initiale) programme ACdV n°35 CRTE LA FLECHE – Action n°12
Maître d'ouvrage	Ville de La Flèche
Description de l'action	**Phase diagnostic / stratégie** Accompagné par le cabinet PIVADIS (à l'origine du schéma de développement commercial en 2019 initié dans le cadre du programme Action Cœur de Ville), l'objectif est de renforcer la communication sur les principales entrées de ville, revoir la signalétique des parkings du centre-ville, afin de la rendre plus visible, accompagner les parcours marchands de centre-ville d'une signalétique adaptée, à partir des orientations identifiées dans le schéma de développement, approfondir et préciser le projet de refonte de la signalétique autour de 4 thématiques fortes : stationnement, commerces, monuments historiques, patrimoine bâtit, paysager, équipements-bâtiments publics. Les préconisations porteront sur la signalétique d'approche du centre-ville, la signalétique d'accès au centre-ville, la signalétique de cheminement au sein du centre-ville. Une fois le plan de décor, la localisation et le phasage définis, une planification des investissements nécessaire sera établie. **Phase déploiement / investissement**

	Modification totale ou partielle par phases) de la signalétique selon les préconisations du schéma établi.
Partenaires	Acteurs du centre-ville (commerçants, services publics et privés, etc.) concertés et mobilisés dans le cadre des phases du diagnostic. Services du Département (route)
Coût prévisionnel	Phase diagnostic / stratégie 10 000 € Phase déploiement / investissement Les coûts seront définis à l'issue de l'établissement de la phase diagnostic et stratégie
Plan de financement	La collectivité sollicitera les partenaires financiers partenaires du programme Action Cœur de Ville et notamment l'État au titre de la DSIL notamment.
Calendrier	Phase diagnostic / stratégie Septembre 2021 - janvier 2022 Phase déploiement / investissement Années 2022 - 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Grâce à la solution Flux Vision (Société Orange), il sera possible d'analyser la fréquentation du centre-ville et de la fluidité du trafic des usagers, clients, visiteurs à l'échelle du centre-ville. Une donnée d'observation existe depuis 2020 et permettra aisément une comparaison avec la phase installation de la nouvelle signalétique (2022 / 2024).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Ville de La Flèche / Création d'un CNAREP

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique N°2 / Développement et relance éco N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	Fiche action CRTE n°13 Nouvelle action intégrée au programme ACDV
Maître d'ouvrage	Ville de La Flèche Commune
Description de l'action	La Flèche est depuis 1993 un acteur majeur des arts de la rue avec la création à cette époque du Festival « Les Affranchis ». Après presque 30 éditions, ce festival jouit d'une large reconnaissance sur le plan régional (environ 40 000 personnes) et au niveau national voir international dans ce réseau professionnel. Il y a un an était annoncée la dissolution prochaine du Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP) d'Angers et la volonté du Ministère d'en créer un nouveau en Région. Fort de notre expérience et légitimité dans ce domaine artistique, la Flèche se porte candidat à l'accueil de ce label sur la ville. Il va donc être nécessaire de mettre à disposition une structure équipée de bureaux, salles de stockage, réunions, des hébergements pour les compagnies et d'un lieu adapté à la pratique artistique de nombreuses disciplines dont le cirque notamment. Le projet de la ville est de réhabilité l'ancienne gare de la Flèche qui servirait de hall d'accueil, bureaux et hébergements et d'y accoler la salle de répétition, créations et éventuels accueils du public. Outre les travaux de ce lieu patrimonial existant, la création d'une salle adjacente d'une superficie idéale de 800 m2, la ville souhaite imaginer un programme de réhabilitation plus large du site. Pourrait-être à l'étude, une maison des

	associations, de nouveaux locaux (bureaux et salles) de l'association Le Carroi, des cellules commerciales. L'intérêt de ce vaste est de requalifier un quartier qui manque d'attractivité et de dynamisme. Rééquilibrer la vitalité sur chacune des deux rives du Loir. Ce projet pourrait par conséquent bénéficier à tous les habitants du quartier mais plus globale de la ville et des communes du territoire. Pour exemple l'association Le Carroi compte 1200 adhérents à elle seule.
Partenaires	Une réponse du ministère devrait être formulée dans les prochains quant à l'obtention du label point de départ du projet. **Partenaires extérieurs :** **Pour le projet CNAREP (budget de fonctionnement)** DRAC Pays de la Loire **:** partenaire financier de cette opération. Région Pays de la Loire : partenaire financier de cette opération. Villes du Lude et de Baugé : partenaire financier possible **Autres partenaires possibles ;** Conseil départemental du Maine et Loire et de la Sarthe **Partenaires internes à la structure :** Ville de La Flèche : propriétaire de l'ancienne gare Elus : Elu en charge de la transition écologique et de l'urbanisme durable, Elue en charge de la culture Services : Directeur adjoint des services techniques et du cadre de vie Chargé de mission « Cœur de ville » Directeur de la culture
Coût prévisionnel	Investissements : En cours de définition Fonctionnement : Dépenses estimatives minimales du CNAREP :

	DRAC : 250 000€ Région : 100 000€ Villes La Flèche, Baugé, Le Lude : 100 000€ + 30 000€ Fluides etc Appels à projets divers : 50 000€ CD 49/72 : 20 000€
Plan de financement	<u>Apport financier</u> *En cours de définition* <u>Apport non financier :</u> Temps de travail de la chargée de projet TEN, du chargé de mission « Cœur de Ville » et des agents des services techniques et de la culture
Calendrier	*En cours de définition*
Indicateurs d'évaluation proposés	*En cours de définition*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

La Flèche, Territoire Zéro Chomeur

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°2 / Développement et relance éco N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	Action CRTE n°14
Maître d'ouvrage	Ville de la Flèche Subvention / Mise à disposition d'équipements
Description de l'action	La commune de la Flèche souhaite répondre à la 2ème phase d'expérimentation du dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée. Engagée dans la recherche de solutions pour favoriser l'insertion durable de ses habitants éloignés de l'emploi (dont DELD, seniors), la ville a été reconnue territoire émergent en avril 2020. Depuis, une dynamique se met en place sur le territoire avec les partenaires SPE, SIAE et acteurs du monde économique. Des comités thématiques sont lancés : fabrique du consensus, identification des travaux utiles, rencontre des personnes durablement privées d'emploi. L'enjeu est la création d'une « Entreprise à But d'Emploi » (EBE) qui proposera des emplois, en CDI, adaptés aux compétences / projets des publics cibles dans les secteurs économiques de la transition écologique et de la cohésion sociale / la lutte contre l'exclusion. Ces emplois additionnels seront autant d'activités utiles au territoire et permettront de répondre aux besoins de la population et aux acteurs économiques déjà présents de développer leur activité et leur notoriété. Nous envisageons une embauche de 400 personnes (sur 4 ans) pour un groupe éligible et mobilisable de 704 fléchois dont 41% d'allocataires du RSA (251 DE en catégorie A, 286 allocataires du RSA, 37 jeunes NEET et 130 personnes hors de nos radars)
Partenaires	L'association TZCLD-La flèche ou l'association de préfiguration de l'EBE (en cours de création)
Coût prévisionnel	Investissement : 850 k€ sur 3 ans Local : 150K€ ; Véhicules : 100k€ ; Machines et matériels : 100k€
Plan de financement	Aide à solliciter : - FSE -Département via le SPIE -ETZCLD (Fond de l'expérimentation TZCLD)

Calendrier	Juin 2022 : choix des locaux Oct 2022 : dépôt de la demande d'habilitation, Travaux et préfiguration de l'EBE Dec 2022 : Premières embauches
Indicateurs d'évaluation proposés	Nb d'ETP Taux exhaustivité : Nb d'embauche effective / Nb de public éligible volontaire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Ville de La Flèche / Extension du réseau de vidéo-protection

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°15
Maître d'ouvrage	Ville de La Flèche
Description de l'action	La ville de La Flèche accorde une place prépondérante à la sécurité de ses administrés. A ce titre la ville s'est dotée de 21 caméras depuis l'installation de la vidéo-protection en 2018. Ces caméras sont implantées en divers endroits utiles ou sensibles du territoire; tels que le centre-ville, les zones d'activités et les entrées-sorties de ville. La vidéo-protection déjà en place a permis d'apporter un sentiment de sécurité auprès de la population et a apporté une aide significative dans la résolution des enquêtes judiciaires. Devant l'utilité de ce système et des bénéfices apportés, la municipalité a décidé d'étendre le réseau de vidéo-protection afin de protéger de nouveaux sites et d'apporter de nouveaux angles de vues sur des sites déjà vidéo-protégés. Il est prévu d'ajouter 11 nouveaux sites équipés de caméras diverses (Fixes, 4 angles, dômes mobiles ou à lecture de plaques d'immatriculation), ainsi que 8 nouvelles caméras sur des sites déjà existants.
Partenaires	**Partenaires extérieurs :** <u>Etat :</u> Par une subvention financière

	Région Pays de la Loire : Par une subvention financière **Partenaires internes à la structure :** Elus : Elu en charge de la tranquillité publique Services : Directeur adjoint des services en charge de la police municipale Responsable de la Police Municipale Responsable du Pôle Patrimoine Bâti Responsable et agents des services éclairage public et voirie
Coût prévisionnel	Investissements : 110 000€ HT
Plan de financement	Dispositif financier : - Acquisition du matériel et génie civil pour l'installation du dispositif : **Région Pays de la Loire** (Fonds Régional de soutien à l'équipement de Vidéo-Protection) : (45%) : 50 000€ HT **Etat** (DETR DSIL 2022) (35%) : 38 000€ HT – **Dotation** (20%) : 22 000€ HT Apport non financier : Temps de travail du service police municipal, des services techniques (bâtiment, espaces verts, réseaux) du service informatique.
Calendrier	Appel d'offre pour acquisition matériel et travaux génie civil : Fin 2021 Lancement des travaux et d'installation : 1 semestre 2022 Fin de l'installation : avant fin 2022 en fonction de la complexité de génie civil de certains sites

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Résorption des eaux parasites dans le réseau d'assainissement collectif de la ville de La Flèche

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE LA FLECHE – Action n°16
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE LA FLECHE Pôle eau et assainissement Service assainissement eaux usées
Maître d'oeuvre	L'Etude diagnostique (uniquement) a été menée par le bureau d'études IRH Ingénieur conseil avec un accompagnement, en assistance à maitrise d'ouvrage, par le bureau d'études SETEC HYDRATEC.
Description de l'action	Les eaux parasites sont des eaux de nappe souterraine ou bien des eaux de pluie qui se retrouvent de manière anormale dans les réseaux d'assainissement EU (d'Eaux Usées) pour les collectivités équipées d'un réseau séparatif (réseaux eaux pluviales et réseaux d'EU distincts). Ces eaux parasites, assimilées à des eaux propres, se comptent en dizaine de milliers de m3 par an et sont donc transportées inutilement dans les réseaux EU (35 station de relevage sur le cheminement avec temps de fonctionnement inutiles de pompes…) et dépolluées inutilement en station d'épuration. Elles peuvent générer ponctuellement des atteintes à l'écologie des milieux naturels (départ trop plein d'EU vers des cours d'eau).

	Une étude diagnostique a été menée entre 2018 et 2021, intégrant des campagnes d'étude en nappe basse (estivale) ainsi qu'en nappe haute (hivernale) pour permettre la production d'un rapport d'étude accompagné d'un schéma directeur assainissement (SDA). La résorption des eaux parasites fait partie des actions à mener dans l'exécution de ce SDA.
Partenaires	Pour mener à bien cette action, la collectivité va se faire accompagner par un bureau d'étude spécialisé pour le remplacement ou la réhabilitation des sections de réseaux concernés. Une (des) entreprise(s) de travaux public sera missionnée pour la réalisation de ces travaux.
Coût prévisionnel	L'exécution du SDA se traduit par un programme pluriannuel de travaux sur une période de 10 ans (programme 2023-2033) pour un coût total d'investissement de 3,6 Millions d'Euros HT.
Plan de financement	Un provisionnement a déjà débuté sur le budget annexe Assainissement de la Mairie pour l'exercice 2021. La planification (DOB) des exercices suivant prévoit de consacrer des fonds conséquents pour permettre l'exécution de ce programme. Des appels à fonds de subvention sont limités dans les programmes de l'Agence de l'Eau car ces derniers ne ciblent que certaines actions réduisant les pollutions directes du milieu naturel. Emprunts possibles pour certains programmes.
Calendrier	Programme pluriannuel de travaux planifié pour la période 2023-2033.
Indicateurs d'évaluation proposés	L'indicateur le plus approprié est le suivi journalier des volumes acceptés en entrée de station d'épuration comparés aux niveaux de nappe et des influences météorologiques.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

LA FONTAINE SAINT MARTIN / EXTENSION DE LA MAIRIE

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	Transition écologique Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°1
Maître d'ouvrage	Commune de La Fontaine Saint Martin Collectivité Territoriale
Description de l'action	Les locaux de la mairie situés 10 place de la mairie ont été rénovés en 2015 puis en 2020 mais restent cependant exigus. Dans le contexte actuel de la crise sanitaire due à la Covid -19, l'espace de travail et de réunions au sein de la mairie se retrouve inadapté. Les locaux sont composés actuellement : -au rez de chaussée du bureau du secrétariat de mairie et de l'agence postale communale (24m²), du bureau du Maire et Adjoints (14,50m²), d'une petite salle de réunion (23,50m²) et d'un sanitaire. -à l'étage d'une pièce dédiée aux archives de la mairie (23m²). Une partie du bâtiment correspondant à un ancien logement de fonction reste à rénover. A l'arrière du bâtiment, afin d'agir notamment au service des usagers, le conseil municipal de La Fontaine Saint Martin souhaite créer un agrandissement des locaux avec la construction d'une salle d'environ 60m² dédiée aux réunions, à la célébration des mariages et autres manifestations répondant aux besoins locaux – ce nouvel espace

	plus étendu répondra aux normes de distanciations physiques actuelles. Le coût estimatif est de 155 000€ HT (hors honoraires, publicité de l'appel d'offre) Nous sommes à l'heure actuelle dans l'attente des documents techniques pour lancer l'appel d'offre
Partenaires	*Dépenses* Cabinet d'architecte :PIX ARCHITECTURE Coordination SPS : SOCOTEC Le Mans Entreprise maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie, platerie, plomberie, carrelage, peinture selon l'estimation annexée : les entreprises restent à définir (lancement de l'appel d'offre en décembre 2021) *Recettes* ETAT-DSIL Plan de relance : 60 000€ acté Région des Pays de la Loire : 31 000€ à confirmer Conseil Départemental de la Sarthe – Convention de relance : 15 700€ acté
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement € HT : 155 000,00€ HT Dépenses de fonctionnement € HT: Frais d'honoraires architecte, coordination SPS, publicité appel d'offre 15 000€
Plan de financement	Financements mobilisés ou à mobiliser € HT : Autofinancement par la commune : 48 300,00€ ETAT-DSIL Plan de relance : 60 000€ acté Région des Pays de la Loire Plan de relance Investissement communal: 31 000€ à confirmer Conseil Départemental de la Sarthe – Convention de relance : 15 700€ acté
Calendrier	Calendrier prévisionnel du projet : L'appel d'offre doit être lancé en décembre 2021 (retard dans cette procédure) Début des travaux début 2022 Achèvement des travaux fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Dépenses	Montant € HT
Lot 01 – VRD Espace Vert	5 000,00€
Lot 02 – Maçonnerie	38 000,00€
Lot 03 – Charpente – Bardage bois	29 000,00€
Lot 04 - Couverture ardoise	8 000,00€
Lot 05 – Menuiseries extérieures ALU	11 000,00€
Lot 06 – Menuiseries intérieures bois	4 000,00€
Lot 07 – Plâtrerie – cloisons sèches	14 000,00€
Lot 08 – Plafonds suspendus	5 000,00€
Lot 09 – Plomberie – Ventilation	6 000,00€
Lot 10 – Électricité – chauffage	17 000,00€
Lot 11 – Carrelage – Faïence	6 000,00€
Lot 12 – Peinture – revêtements muraux	12 000,00€
Total	155 000,00€

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Pays Vallée du Loir

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

3. Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Approuvé le 9 mai 2019

Vallée du Loir
UN SECRET BIEN GARDÉ

PETR du Pays Vallée du Loir
Rue Anatole-Carré 72500 VAAS
02.43.38.16.62
accueil@pays-valleeduloir.fr
www.pays-valleeduloir.fr

aura
agence d'urbanisme
de la région angevine

SOMMAIRE

Sommaire 3

Préambule 7

1 FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ DE LA VALLÉE DU LOIR GRÂCE A LA QUALITÉ DE SON CADRE DE VIE 11

1.1 Maintenir et favoriser l'accessibilité du territoire 11

1.1.1 Disposer d'un réseau d'infrastructures routières adapté aux besoins 11

1.1.2 Faire de l'accès au réseau numérique une priorité 14

1.2 Valoriser les paysages et préserver leur diversité 15

1.2.1 Préserver la diversité des paysages 15

1.2.2 Préserver les éléments remarquables 16

1.2.3 Veiller à la qualité des espaces urbains 17

1.2.4 Développer l'accès aux paysages et à la nature 19

1.2.5 Garantir la lisibilité des grands paysages 19

1.3 Développer le tourisme « nature-patrimoine » 21

1.3.1 Développer un maillage touristique structurant 21

1.3.2 Développer l'hébergement touristique 23

1.3.3 Valoriser les itinéraires de découverte et de tourisme permettant l'accès aux paysages et à la nature 24

2 ORGANISER LE TERRITOIRE AU SERVICE DES HABITANTS 27

2.1 Organiser le maillage territorial dans sa diversité pour répondre aux besoins des habitants 27

2.2 Renforcer l'attractivité résidentielle et intensifier le développement 30

2.2.1 Accompagner l'accroissement démographique et rechercher l'équilibre entre les trois territoires 30

2.2.2 Organiser un développement résidentiel économe en foncier 34

2.2.2.1 Donner la priorité à la création et à la reprise de logements dans l'enveloppe urbaine 34

2.2.2.2 Résorber la vacance des logements et mener des opérations de renouvellement dans l'enveloppe urbaine 37

2.2.2.3 Renforcer la construction de logements peu consommateurs de foncier 39

2.2.3 Diversifier l'offre de logements pour répondre à tous les besoins 42

2.2.4 Concilier développement urbain et enjeux environnementaux 43

3 ASSURER LA MOBILITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE DEMAIN...45
3.1 Diversifier les modes de déplacements et réduire les émissions de gaz à effet de serre ...45
3.1.1 Coordonner développement urbain et mobilité ...45
3.1.1.1 Urbaniser en priorité les secteurs centraux accessibles ...46
3.1.1.2 Améliorer la qualité urbaine au service des modes alternatifs à la voiture. ...46
3.1.2 Favoriser les usages collectifs et les modes actifs de déplacements ...47
3.1.2.1 Faciliter la pratique des modes actifs ...47
3.1.2.2 Encourager le développement des Transports Collectifs...49
3.1.2.3 Agir en faveur de la « voiture autrement » ...50
3.2 Préserver les activités agricoles et forestières ...52
3.2.1 Maîtriser les extensions urbaines ...53
3.2.2 Valoriser la production agricole et sylvicole ...54
3.2.2.1 Limiter les constructions en zone naturelle, agricole et forestière...54
3.2.2.2 Rendre compatibles les besoins fonctionnels des exploitations agricoles et sylvicoles et le cadre de vie des habitants...56
3.2.2.3 Permettre le développement d'activités accessoires à l'exploitation agricole ...57
3.2.2.4 Favoriser l'utilisation du bois local ...58
3.3 Développer les activités économiques ...59
3.3.1 Organiser le foncier économique du territoire...60
3.3.2 Gérer de maniere économe et rationnelle les espaces d'activites et créer de bonnes conditions d'accueil ...61
3.3.2.1 Optimiser le foncier économique existant...61
3.3.2.2 Anticiper l'avenir ...62
3.3.2.3 Promouvoir la qualité et l'économie d'espace dans les opérations économiques ...63
3.3.3 Améliorer la circulation des marchandises ...64
3.4 Préserver les activités commerciales ...65
3.4.1 Organiser l'offre et la diversité commerciale...65
3.4.2 Conforter le commerce de proximité dans les centres...66
3.4.2.1 Favoriser un environnement urbain de qualité propice au développement du commerce ...67

3.4.2.2 Encadrer les implantations périphériques pour une complémentarité avec le centre 68
3.4.3 Optimiser l'utilisation de l'espace et la qualité des zones commerciales 68
4 VALORISER LES QUALITÉS ENVIRONNEMENTALES 70
4.1 Protéger la biodiversité et la mosaïque des milieux 70
4.1.1 Conserver et rétablir les continuités écologiques 70
4.1.2 Favoriser la biodiversité en ville 74
4.2 Limiter la consommation d'espaces agricoles, sylvicoles et naturels 74
4.3 Minimiser l'exposition aux risques et nuisances 76
4.3.1 Préserver la qualité de l'air 76
4.3.2 Réduire la pollution sonore 76
4.3.3 Prendre en compte la pollution des sols 77
4.3.4 Diminuer la pollution lumineuse 77
4.3.5 Minimiser la vulnérabilité aux risques naturels 78
4.3.6 Minimiser la vulnérabilité aux risques technologiques 80
4.4 Ménager les ressources du territoire 81
4.4.1 Restaurer et préserver la qualité et les cycles de l'eau 81
4.4.2 Utiliser les ressources minérales de manière raisonnée 82
4.4.3 Diminuer les déchets et promouvoir le recyclage 83
4.5 Développer les énergies renouvelables en utilisant les ressources locales 84
4.6 Maîtriser les énergies et les émissions de gaz à effet de serre 85
4.6.1 Economiser l'énergie et favoriser le développement des énergies renouvelables 85
4.6.2 Favoriser le développement de la mobilité durable 86
Glossaire 87

PREAMBULE

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) présente la déclinaison du projet politique exposé dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le DOO définit les objectifs et les principes d'aménagement, de valorisation et de préservation des espaces à l'horizon 2040, tels qu'énoncés par l'article L.141-5 du code de l'urbanisme :

« Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, le document d'orientation et d'objectifs détermine :

1° Les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers ;

2° Les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques ;

3° Les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers.

Il assure la cohérence d'ensemble des orientations arrêtées dans ces différents domaines. »

Pour les domaines suivants, le Code de l'urbanisme impose au DOO de définir des orientations et propose l'utilisation de dispositions particulières :

- Gestion économe de l'espace (L141-6 à L141-9)
- Protection des espaces agricoles, naturels et forestiers (L141-10 et L141-11)
- Habitat (L141-12)
- Transports et déplacements (L141-13 à L141-15)
- Equipement commercial et artisanal (L141-16)
- Qualité urbaine, architecturale et paysagère (L141-18 et L141-19)
- Equipements et services (L141-20)
- Infrastructures et réseaux de communications électroniques (L141-21)
- Performances environnementales et énergétiques (L141-22)

Sont compatibles* avec le document d'orientation et d'objectifs du schéma de cohérence territoriale :

1° Les plans locaux d'urbanisme ;

2° Les plans de sauvegarde et de mise en valeur ;

3° Les cartes communales ;

4° Les programmes locaux de l'habitat ;

5° Les plans de déplacements urbains ;

6° La délimitation des périmètres d'intervention prévus à l'article L. 113-16 ;

7° Les opérations foncières et les opérations d'aménagement définies par décret en Conseil d'Etat ;

8° Les autorisations prévues par l'article L. 752-1 du code de commerce ;

9° Les autorisations prévues par l'article L. 212-7 du code du cinéma et de l'image animée ;

10° Les permis de construire tenant lieu d'autorisation d'exploitation commerciale prévus à l'article L. 425-4.

** Pour rappel, il existe trois niveaux d'opposabilité, du plus contraignant au moins contraignant :*

- la conformité impose la retranscription à l'identique de la règle, son respect à la lettre ;

- la compatibilité implique de respecter l'esprit de la règle ;

- la prise en compte induit de ne pas s'écarter de la règle.

Pour une meilleure cohérence et lisibilité entre les documents, le plan du DOO est, dans la mesure du possible, le même que celui du PADD.

Pour chaque orientation, les éléments sont présentés de la manière suivante :

- l'orientation correspond au titre.
- les objectifs sont définis dans un cadre bleu. Ils sont précédés d'un bref exposé des enjeux, motivations ou explications utiles pour leur compréhension et leur traduction dans les documents. Ils s'accompagnent si nécessaire d'illustrations.

1.1.1 ORIENTATION

OBJECTIFS

- **Les objectifs principaux sont en gras.** L'emploi du verbe précise la portée et l'application de l'objectif.

ILLUSTRATIONS

Les termes définis dans le glossaire en fin de document sont indiqués en souligné dans le corps de texte.

LE PETR VALLEE DU LOIR : TERRITOIRE DE PROJET

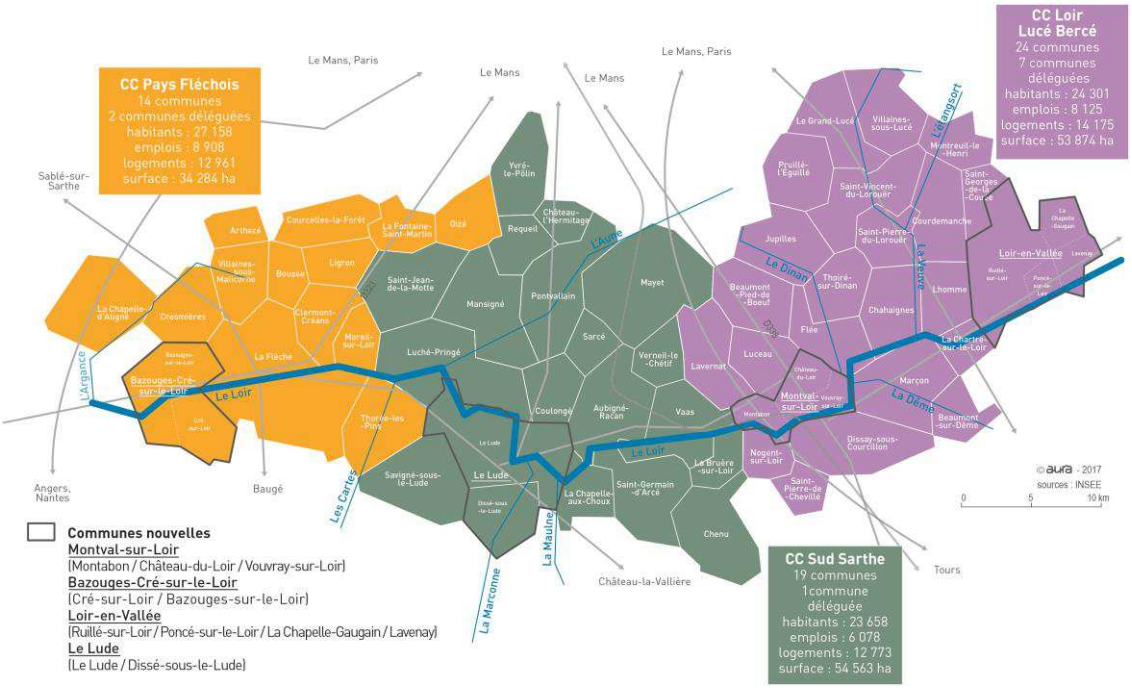

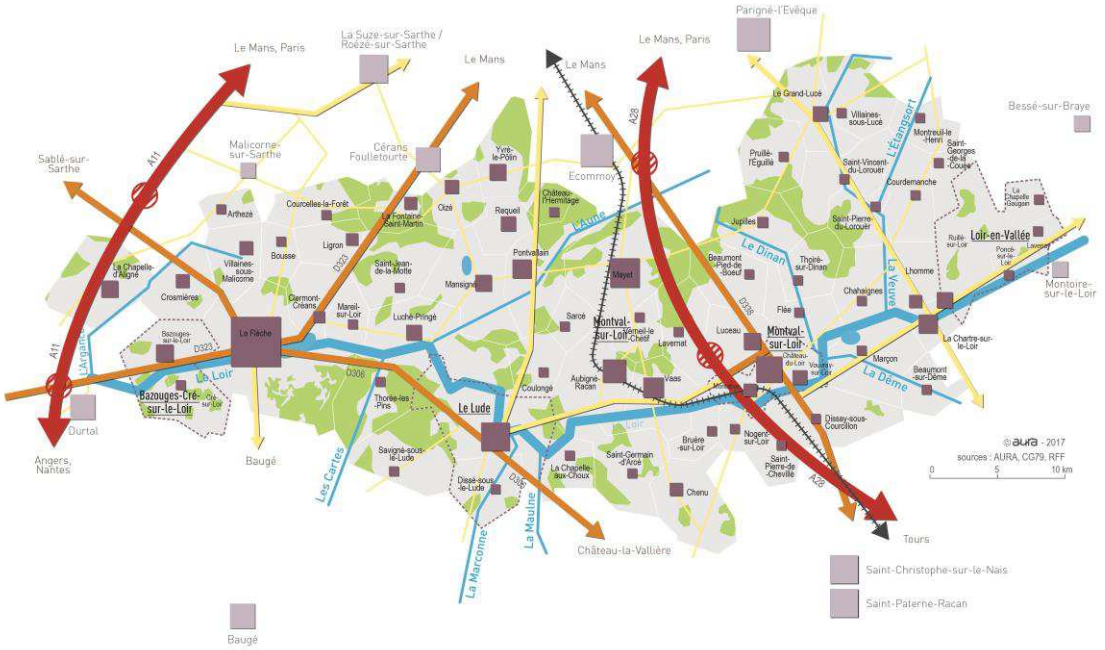

1 FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ DE LA VALLÉE DU LOIR GRÂCE A LA QUALITÉ DE SON CADRE DE VIE

Le territoire peut tirer parti de son positionnement géographique, à l'interface de trois aires urbaines majeures (Angers, Le Mans et Tours) et d'une plus modeste (Sablé-sur-Sarthe).

Il est déjà reconnu dans des domaines sur lesquels il peut s'appuyer pour assurer son attractivité et son développement dans l'avenir :

- son cadre de vie rural préservé, son identité patrimoniale et paysagère et sa vocation touristique, à condition d'assurer la préservation et la mise en valeur de ces atouts ;
- son positionnement d'interface, à condition de maintenir et de favoriser son accessibilité depuis l'extérieur.

Les objectifs politiques visent à « Faire de la position d'interface un atout » et à « Consolider l'identité du territoire ».

1.1 MAINTENIR ET FAVORISER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

Pour répondre aux enjeux d'accessibilité, le projet s'appuie sur deux grandes orientations déclinées : « disposer d'un réseau d'infrastructures adapté aux besoins » et « faire de l'accès au réseau numérique une priorité ».

1.1.1 DISPOSER D'UN RESEAU D'INFRASTRUCTURES ROUTIERES ADAPTE AUX BESOINS

L'amélioration du réseau routier est nécessaire pour la sécurité des habitants, mais aussi primordiale sur le plan économique, notamment pour la circulation des poids-lourds *(voir aussi la partie 3.3.3.)*.

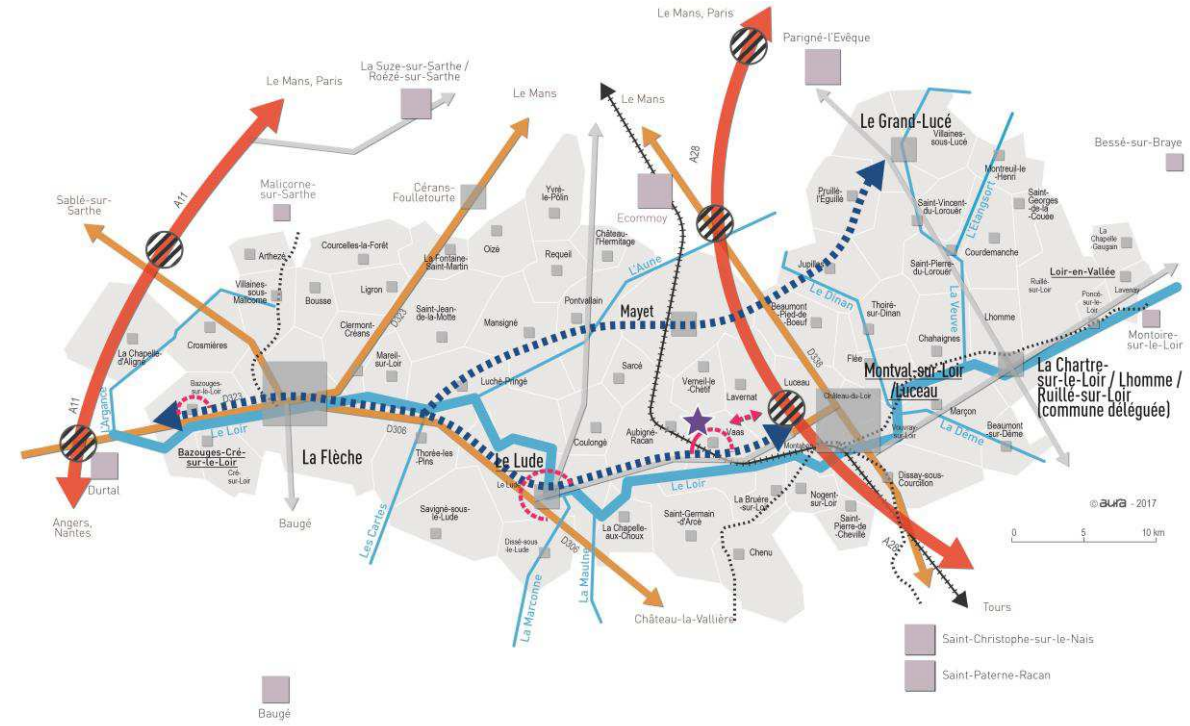

Améliorer l'accessibilité des grands pôles économiques

- Autoroutes
- Echangeurs
- Routes principales
- Améliorer les transversales ouest-est
- Améliorer le lien entre LoirEcopark et l'échangeur de Château-du-Loir
- Optimiser l'utilisation de la ligne ferrée à des fins économiques
- Optimiser le potentiel de zone embranchée fer

Disposer d'un réseau d'infrastructures de transport adapté aux besoins

- Améliorer la transversale ouest-est
- Réaliser les projets de déviations
- Réutiliser et valoriser les anciennes voies ferrées

La qualité des liaisons structurantes est vitale pour asseoir l'attractivité du territoire, qu'elles soient autoroutières (A11 à l'ouest et A28 à l'est) ou ferroviaires (ligne Caen – Le Mans – Tours). Au-delà, il convient d'essayer de rapprocher un maximum d'habitants des pôles, en premier lieu les pôles de centralité de La Flèche et de Montval-sur-Loir/Luceau, et des liaisons rapides nationales.

Le Schéma Routier du Département de la Sarthe, mis à jour en 2017, intègre d'ores et déjà un certain nombre de projets, dont les échéances de réalisation doivent être précisées.

Par ailleurs, une concertation plus large est nécessaire, car l'interdiction de circulation aux poids-lourds sur certains axes, comme la RD338, reporte des flux sur des axes non adaptés, avec des traversées de bourg difficiles (par exemple à Marçon et à La Chartre-sur-le-Loir sur la RD305, à Luché et Pringé sur la RD13, ou encore sur la RD110 entre Pontvallain et Ecommoy). Il en va de même pour la circulation des convois exceptionnels, nombreux notamment sur l'axe nord-sud Poitiers-Saumur-Le Mans par Le Lude.

Le PETR Pays Vallée du Loir doit engager une concertation avec le Conseil Départemental de la Sarthe pour appuyer la réalisation de certains travaux.

OBJECTIFS

- **La priorité sera donnée à l'amélioration de l'axe transversal Est-Ouest*, en particulier pour la circulation des poids-lourds** : mise hors gel et finalisation de la déviation nord de Vaas, contournement nord du Lude, impliquant un nouveau franchissement du Loir, et contournement de Bazouges-sur-le-Loir. L'amélioration de l'axe transversal nord** permettra aussi de renforcer l'accessibilité des Zones d'Activités Economiques (ZAE) éloignées des grands axes autoroutiers.

- **La sécurisation des entrées et traversées de bourgs passera par une coordination accrue entre** les instances concernées (préfecture, département, communes et EPCI) **afin d'identifier les bourgs prioritaires et la nature des aménagements**, en cohérence avec les objectifs de revitalisation des centres. Elle devra prendre en compte les conditions de circulation des engins agricoles.

- **Les besoins de voies nouvelles devront être intégrés lors des réflexions sur la localisation des espaces de développement, afin de permettre leur réalisation.** Les documents d'urbanisme devront permettre la réalisation des projets d'infrastructures visant à l'amélioration et à la sécurisation des déplacements vers les pôles extérieurs. Cet objectif passera par l'inscription d'emplacements réservés dans les documents d'urbanisme si nécessaire pour les projets suffisamment aboutis. Dans le cas contraire, il conviendra d'être prudent pour préserver de l'urbanisation les secteurs potentiellement concernés. Dans le cas où ces nouvelles infrastructures croiseraient des continuités écologiques, celles-ci devront être rétablies dans le cadre du projet. Elles ne devront pas porter atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces. Le cas échéant, les projets feront l'objet d'une étude d'incidences Natura 2000 *(voir partie 4.1.1).*

- **Le stationnement des poids-lourds sera pris en compte,** notamment lors des réflexions sur la redynamisation des centres et les entrées d'agglomération, car ils participent à l'activité économique (restauration).

** Depuis Sablé-sur-Sarthe - La Flèche – Le Lude – Vaas – Montval-sur-Loir (RD305, 306 et 323) et au-delà jusqu'à La Chartre-sur-le-Loir, puis vers Bessé-sur-Braye et Vendôme*

*** La Flèche – Mayet – Le Grand Lucé*

Pour les orientations et objectifs visant à diversifier les modes de déplacements et à réduire les émissions de gaz à effet de serre, il convient de se reporter à la partie 3.1.

1.1.2 FAIRE DE L'ACCES AU RESEAU NUMERIQUE UNE PRIORITE

Le déploiement du haut et très haut débit, y compris en couverture mobile (4G), est assuré conjointement par le Conseil départemental de la Sarthe, Sarthe numérique et les EPCI. Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Sarthe (SDTAN 72) précise les modalités stratégiques, opérationnelles et économiques du déploiement du très haut débit.

La volonté de parvenir à une couverture exhaustive du territoire est un objectif partagé par tous, tant l'utilisation des nouvelles technologies numériques est un enjeu essentiel sur le plan économique (implantation et maintien des entreprises, agriculture connectée, télé-travail…), sanitaire (télémédecine, autonomie, télésuivi……), éducatif (campus numérique, MOOC, nouveaux outils éducatifs…), environnemental (limitation des déplacements) ou encore des choix résidentiels (critère majeur d'installation des nouveaux habitants).

OBJECTIFS

- **Dans le déploiement du Très Haut Débit, la priorité sera donnée à la couverture des ZAE existantes et à la résorption des « zones blanches ». La programmation de nouvelles zones d'activités devra prendre en compte les possibilités de raccordement au très haut débit.** Leur ouverture à l'urbanisation sera **conditionnée** à un équipement qualitatif, éventuellement labellisé (Zone d'Activité Très Haut Débit).

- **Les documents d'urbanisme devront favoriser le déploiement de la fibre** en prévoyant la mise en place de fourreaux (technologie fibre optique) ou de stations relais (technologie non filaire) dans toutes les opérations d'aménagement futures.

- **La réalisation de nouvelles infrastructures routières ou ferroviaires devra s'accompagner, quand c'est opportun, de la pose de fourreaux.**

- De manière générale, la couverture et les projets d'aménagement numérique sont à prendre en compte dans le choix et le phasage des projets de développement urbain, de façon à éviter d'augmenter la population mal desservie.

- La possibilité de mutualisation de toute nouvelle infrastructure fixe ou mobile sera recherchée.

- Le développement d'espaces collaboratifs connectés dans les centres est à favoriser pour répondre aux besoins des usagers et lutter contre la fracture numérique.

1.2 VALORISER LES PAYSAGES ET PRESERVER LEUR DIVERSITE

Le territoire du PETR Pays Vallée du Loir est reconnu pour ses qualités paysagères et patrimoniales, socle sur lequel s'appuie l'activité touristique. Mais ces qualités constituent avant tout le cadre de vie de ses habitants. Conscient de ces valeurs, le PETR s'est doté en 2013 d'une Charte architecturale et paysagère. Le projet réaffirme l'objectif de préserver ces paysages sans pour autant refuser leurs évolutions.

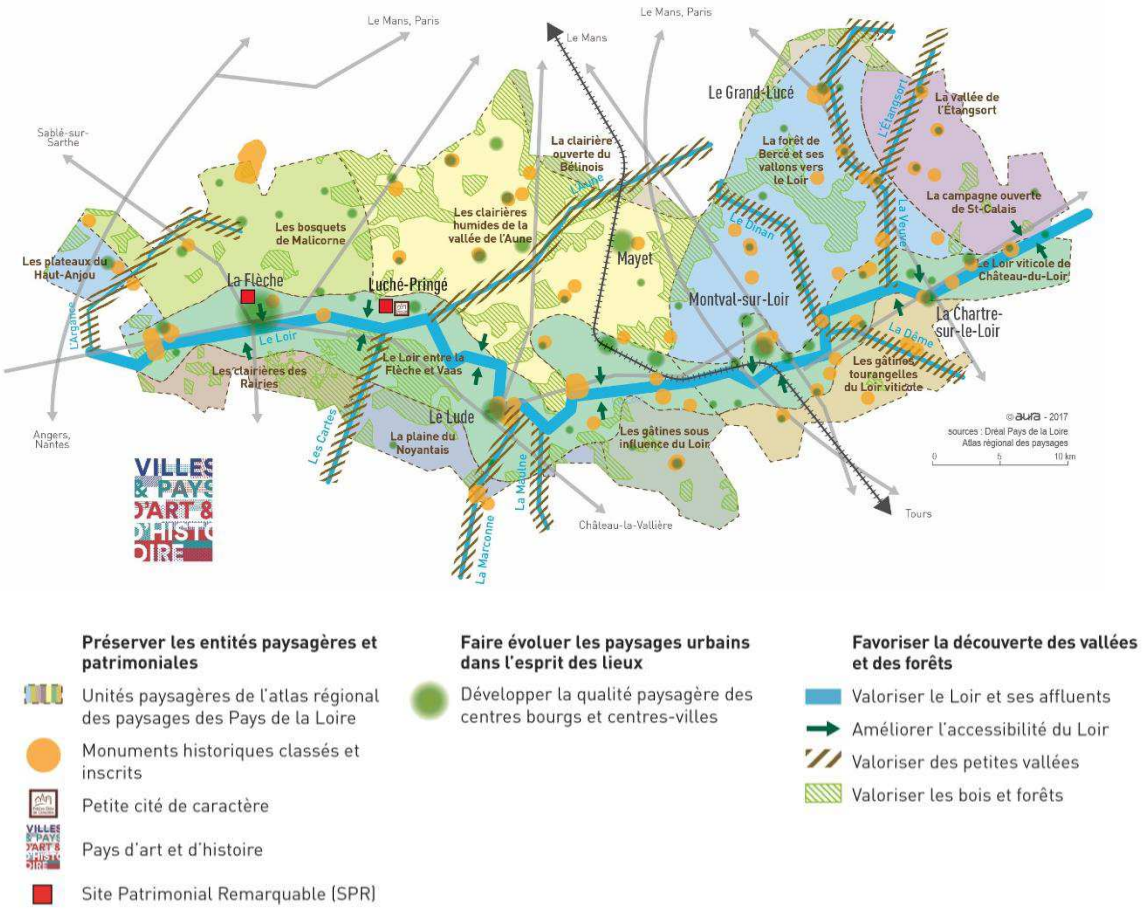

1.2.1 PRESERVER LA DIVERSITE DES PAYSAGES

Les valeurs paysagères et patrimoniales s'expriment à travers leur diversité. Selon l'Atlas régional des paysages des Pays de la Loire (2016), le territoire comporte 11 entités paysagères différentes avec chacune leurs enjeux et leurs points de vigilance en termes d'évolution.

OBJECTIFS

- **La prise en compte des caractéristiques et des enjeux de chacune des onze unités paysagères identifiées dans l'Atlas des paysages des Pays de la Loire permettra d'assurer le respect de l'identité et de l'attractivité du territoire.** De même, la Charte architecturale et paysagère 2013 constituera un guide utile pour toutes opérations d'urbanisme.

- **Les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement prendront en considération :**
  - la préservation et la mise en valeur des formes urbaines traditionnelles ;
  - la lutte contre l'abandon des centres ;
  - une conception des extensions urbaines en accord avec l'identité du territoire et les structures urbaines existantes ;
  - la promotion d'une architecture de qualité.

1.2.2 PRESERVER LES ELEMENTS REMARQUABLES

La richesse paysagère et patrimoniale du territoire s'appuie sur une quinzaine de sites emblématiques qui démontrent la diversité des lieux et des ambiances du Pays. Ce sont le plus souvent des châteaux et parcs ou des ensembles urbains.

Par ailleurs, la Charte architecturale et paysagère du PETR Pays Vallée du Loir constitue là encore un bon outil pour identifier et valoriser des sites ou paysages remarquables portant l'identité du territoire.

À une échelle plus fine, certains éléments du paysage construisent aussi l'image du PETR Pays Vallée du Loir.

OBJECTIFS

- **Les documents d'urbanisme respecteront les réglementations concernant les sites classés et inscrits et les Monuments historiques classés ou inscrits** (servitudes d'utilité publique).

- Les documents d'urbanisme prendront en considération les éléments caractéristiques suivants :
  - la diversité des formes prises par l'eau (cours d'eau, étangs, petits canaux, …)
  - les vallées, de la Vallée du Loir aux entités plus petites et plus discrètes ;
  - les bocages, dans la diversité de leur maillage (plus ou moins dense) ;
  - les clairières, les forêts et les lisières ;
  - les vignes et leurs coteaux ;

- les coteaux secs portant des végétations spécifiques ;

- les caves et habitats troglodytiques ;

- les parcs de château.

Il s'agira de s'appuyer sur ces éléments et de les mettre en scène avec un double objectif de valorisation du patrimoine et d'attractivité touristique.

Les éléments de paysage qui méritent d'être protégés, conservés, mis en valeur ou requalifiés, pourront faire l'objet de dispositions particulières (ex : L. 151-23 du Code de l'urbanisme).

Hors enveloppe urbaine, toute extension de l'urbanisation des flancs et crêtes des coteaux sera interdite, notamment pour préserver les silhouettes urbaines.

ILLUSTRATIONS

Contre-exemples à proscrire (extraits de la charte architecturale et paysagère)

1.2.3 VEILLER A LA QUALITE DES ESPACES URBAINS

Le PETR Pays Vallée du Loir dispose d'un label Pays d'Art et d'Histoire. Il est donc reconnu pour ses qualités architecturales et patrimoniales. Cependant, certains sites ou espaces, notamment du fait de la vacance de logements ou du délaissement de certains centres-bourgs, perdent de la valeur et ont besoin d'être réinvestis et requalifiés tout en gardant « l'esprit des lieux ». Dans ce domaine, le Charte architecturale et paysagère constitue là encore un guide et une référence pour les projets de PLU(i) et d'opérations d'urbanisme tant pour le renouvellement urbain que pour les extensions urbaines.

OBJECTIFS

- Outre le respect des périmètres de protection des Monuments Historiques classés ou inscrits, les documents d'urbanisme :
  - **identifieront les éléments remarquables de patrimoine bâti à préserver** ;
  - **encourageront les démarches de valorisation d'ensembles bâtis** notamment par la création de Site Patrimonial Remarquable* ;
  - **valoriseront le patrimoine bâti** dans le cadre des projets de revitalisation des centres (réhabiliter/rénover), en veillant à préserver les vues et les perceptions de ce patrimoine dans les nouveaux aménagements ;
  - **chercheront à restructurer les unités foncières** pour les adapter à l'habitabilité nécessaire à l'accueil de familles avec enfants, pour regrouper l'offre commerciale dans les îlots urbains sélectionnés avec des espaces publics revisités (stationnement, équipements publics).

- **La requalification des entrées de villes et de bourgs devra considérer les objectifs suivants :**
  - traiter les ZAE ou les zones commerciales aux abords des villes sur le plan paysager et réinvestir les friches ;
  - préserver les cônes de vue en entrée de ville/bourg (silhouette urbaine) ;
  - réduire l'impact visuel des enseignes publicitaires par le biais de règlements locaux de publicité ;
  - adapter les espaces publics au vieillissement de la population.

- Il sera porté attention à l'insertion paysagère des nouvelles opérations en recherchant l'innovation dans les formes urbaines, la qualité environnementale, l'intégration paysagère pour les opérations de renouvellement urbain et les nouvelles opérations urbaines.

- **Les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagements contribueront au développement de la nature dans les espaces urbanisés en :**
  - favorisant l'aménagement et la connexion vers des espaces de biodiversité, des lieux récréatifs ou parcs publics dans les opérations d'urbanisme (renouvellement urbain ou création), résidentielles ou d'activité ;
  - favorisant le développement de jardins familiaux ou partagés ;
  - considérant l'eau (cours d'eau, zone humide, assainissement pluvial) non pas comme une contrainte, mais comme une opportunité et un support d'aménagements de qualité ;
  - choisissant des espèces peu « allergisantes » pour l'aménagement des espaces verts et lieux publics.

** SPR qui succèdent aux Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et aux Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)*

1.2.4 DEVELOPPER L'ACCES AUX PAYSAGES ET A LA NATURE

L'accès aux paysages et à la nature, notamment ceux en bords de cours d'eau et depuis les points hauts, est essentiel au bien-être des habitants. Il s'agit de faciliter la découverte et la promenade mais également de développer la prise de conscience de la valeur et de la sensibilité du patrimoine lié à l'eau et aux milieux naturels auprès de tous les publics.

Un réseau de circuits pédestres et cyclables internes au territoire est à développer en priorisant des itinéraires mettant en valeur la qualité des lieux traversés, plutôt que la quantité des itinéraires. Il s'agit notamment de s'appuyer sur la diversité de l'offre liée aux grandes liaisons touristiques traversant le territoire (chemins de grande randonnée, véloroutes et voies vertes, itinéraires nautiques).

Les objectifs ayant trait à cette orientation sont traités dans la partie touristique (1.3.3).

1.2.5 GARANTIR LA LISIBILITE DES GRANDS PAYSAGES

La reconnaissance des qualités paysagères du territoire passe par la perception que l'on peut en avoir que l'on soit habitant, touriste ou visiteur, ou personne traversant simplement la Vallée du Loir. En d'autres termes, les paysages, et parmi eux les plus remarquables, doivent être accessibles et visibles.

Afin de garantir cette lisibilité, notamment depuis les grands axes routiers et ferrés, le projet propose de maintenir les ouvertures visuelles vers les espaces naturels ou agricoles en cohérence et en concertation avec les territoires limitrophes.

L'Atlas des Paysages des Pays de la Loire constitue une précieuse source d'informations pour prendre en considération la valeur patrimoniale et économique du grand paysage *(voir partie 1.2.1).*

OBJECTIFS

- **Afin de promouvoir la perception des paysages, il conviendra :**
  - **d'identifier et de préserver les principaux panoramas existants le long des infrastructures routières**, constituant la **« vitrine » paysagère** des itinéraires routiers ;
  - **de préserver, améliorer, voire créer des vues, depuis les grands itinéraires cyclables à vocation touristique** (La Vallée du Loir à Vélo, La Sarthe à Vélo, …) **et pédestres** (GR 35, GR 36 et GR « Bercé, entre vignes et vergers », PR), notamment celles sur le Loir et sa vallée ;
  - **d'améliorer les qualités paysagères des entrées de ville** ;
  - **de préserver l'alternance bourgs / campagne agricole / espaces naturels** en proscrivant le mitage ;

- **d'encadrer l'urbanisation des coteaux *(voir partie 1.2.2.)*.**

- Les objectifs suivants pourront aussi être recherchés :
  - éviter les fermetures de vue sur les paysages lointains ;
  - favoriser l'ouverture de fenêtres paysagères pour la découverte des paysages ;
  - préserver certaines vues depuis les itinéraires ferroviaires entre les communes de Dissay-sous-Courcillon et Mayet ;
  - qualifier les projets d'aménagement en prenant en compte les principaux cônes de vue accessibles en voiture, à vélo ou à pied, et permettant la découverte des paysages ;
  - garantir l'identité paysagère locale.

- L'élaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique pourra permettre de traduire ces objectifs.

1.3 DEVELOPPER LE TOURISME « NATURE-PATRIMOINE »

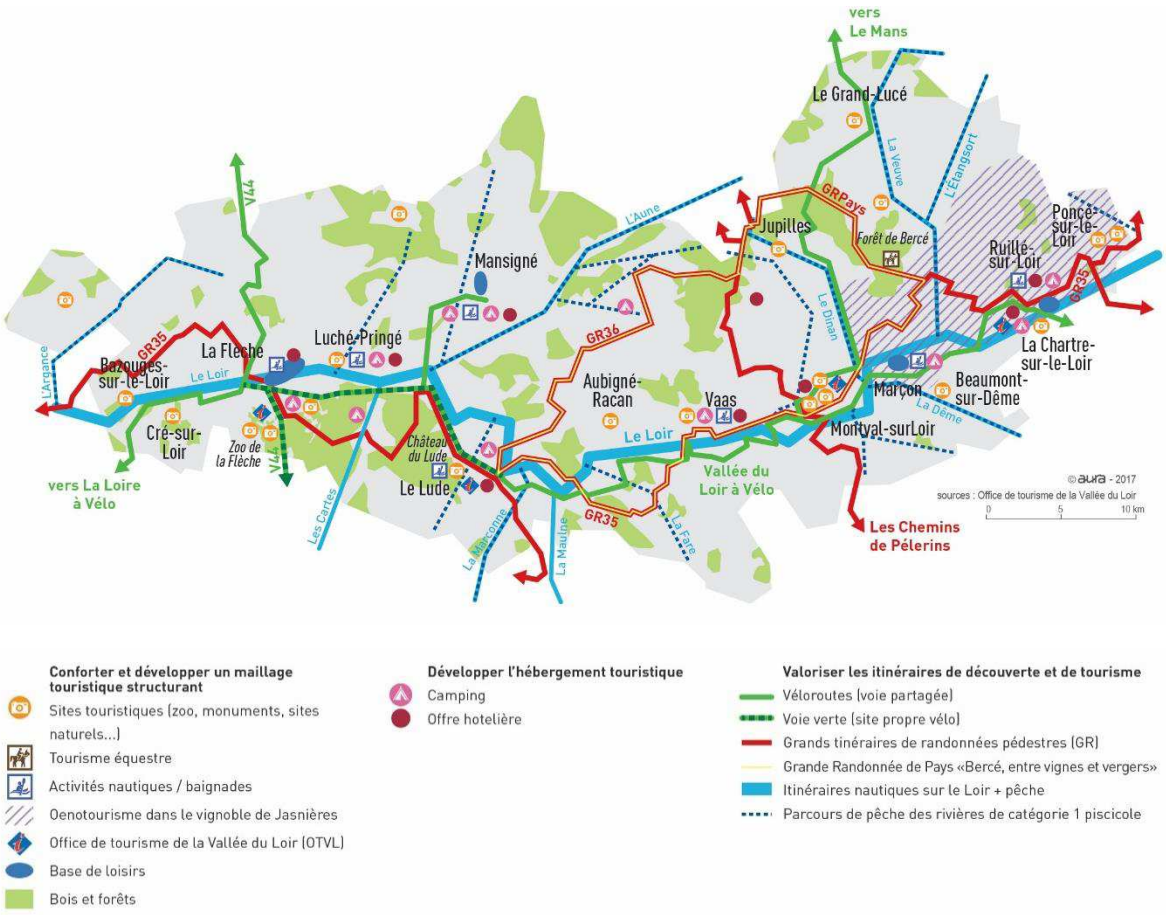

L'attractivité touristique du PETR Pays Vallée du Loir repose principalement sur la richesse et la qualité de son cadre de vie. Le territoire propose un panel de visites, d'activités et d'expériences liées à la nature et au patrimoine. L'activité touristique du territoire est étroitement liée à trois éléments : le maillage de sites touristiques variés, l'hébergement touristique qui permet aux visiteurs de séjourner sur le territoire, et les itinéraires – pédestre, cyclable, équestre, navigable –, support d'un tourisme itinérant. Les collectivités, conscientes de ce potentiel, veulent intensifier cette opportunité économique en :

- développant un maillage touristique structurant,
- développant l'hébergement touristique,
- valorisant les itinéraires de découverte et de tourisme.

La protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, des espaces naturels et des paysages constituent des éléments indissociables des objectifs en matière touristique *(voir parties 1.2. et 4.1.)*.

1.3.1 DEVELOPPER UN MAILLAGE TOURISTIQUE STRUCTURANT

Le territoire dispose de pôles et d'infrastructures touristiques. Les principaux sont : le zoo et l'aérodrome de La Flèche, la Vallée du Loir, la forêt de Bercé et Carnuta, les bases de loisirs de la Monnerie, de Marçon et de Mansigné, les châteaux du Lude et de Poncé-sur-le-Loir, le Prytanée militaire de La Flèche, le site gallo-romain d'Aubigné-Racan, l'oenotourisme (vins de Jasnières et Coteaux du Loir).

Pour ces sites, mais aussi pour des éléments plus confidentiels (cours d'eau, petit patrimoine…), la priorité est à leur confortement et à leur valorisation dans le cadre de projets de redynamisation des bourgs et de préservation des paysages.

OBJECTIFS

- **Les sites touristiques et de loisirs seront protégés, valorisés et développés.**

En particulier, **le zoo de La Flèche** est l'équipement touristique et de loisirs phare à l'échelle du PETR. A ce titre, **ses besoins d'évolution constituent un enjeu majeur du territoire**, à considérer dans les documents d'urbanisme et les aménagements qui y sont liés (hôtellerie, commerces, déplacements…).

Si nécessaire, il faudra prévoir des capacités de développement sur place de ces sites, y compris pour des activités complémentaires au tourisme, en cohérence avec la nature des activités proposées et dans le respect des milieux naturels, des paysages, du patrimoine bâti et en considérant les risques *(voir partie 4.3.)*. Dans les mêmes conditions, le développement d'un nouveau site touristique ou de loisirs est envisageable.

Les outils nécessaires pourront être mobilisés : règlement adapté, emplacements réservés, Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)…

- **La valorisation des sites et de leurs abords passera par des aménagements de qualité**, respectant l'esprit des lieux. Ils seront pensés dans leur globalité et conçus dans un souci d'intégration à l'environnement, aux paysages ruraux et bâtis. **Ils considéreront** :

  - le maintien des repères visuels structurants (alignement bâti, alignement d'arbres,…) et des espaces ouverts nécessaires à la perception visuelle des sites, notamment en cas d'urbanisation ;

  - le soin à apporter au traitement de l'espace public, aux aménagements paysagers, au mobilier urbain, à la signalétique, au mobilier d'interprétation (qualité esthétique, choix des matériaux et des essences en adéquation avec les sites, tout en recherchant une certaine cohérence de traitement à l'échelle du territoire);

  - la problématique des accès, des capacités d'accueil, du stationnement, avec une priorité aux modes actifs et aux Personnes à Mobilité Réduite (espace partagé entre les différents modes de déplacements).

La Charte architecturale et paysagère 2013 constituera un guide utile pour ces aménagements et leur intégration dans l'environnement immédiat, notamment au tissu urbain.

- **Il conviendra également de favoriser les animations culturelles et touristiques, notamment en préservant des espaces libres ou adaptables à des manifestations de plein-air,** en particulier dans les centres. Ils pourront constituer des espaces de respiration, propices à la nature en ville, ou au contraire des espaces de stationnement (espaces publics multi-usages). **Ces espaces seront à considérer au moment d'établir les capacités de renouvellement urbain *(voir partie 2.2.2.1)*.**

- **Les portes d'entrées touristiques du territoire** (Bazouges/La Flèche, Le Lude, Montval-sur-Loir, La Chartre-sur-le-Loir) **seront en particulier valorisées :**
  - qualité des infrastructures et des aménagements, notamment dans le cadre des réhabilitations de centres anciens,
  - informations et signalétique vers les sites et activités proches, notamment en lien avec les infrastructures routières et ferroviaires (entrées d'agglomération, gares ou haltes...).

Les autres pôles relais (Mayet, Le Grand-Lucé) constitueront également des points d'accueil et d'information des visiteurs pour les orienter vers les sites locaux et devront aussi veiller à la qualité de leurs aménagements.

- **Dans l'offre de mobilité** *(voir partie 3.1.2.)***, il conviendra de considérer les touristes non motorisés afin de favoriser les itinéraires et les accès aux sites touristiques et de loisirs, notamment depuis les gares et haltes routières et ferroviaires.**

1.3.2 DEVELOPPER L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

La diversité de l'offre d'hébergement touristique est un des atouts du PETR Pays Vallée du Loir (hôtels, chambres d'hôtes, gîtes ruraux, hôtellerie de plein air). La capacité et la qualité des hébergements sont déterminantes dans la fréquentation touristique et la durée des séjours. Il convient également de faire preuve de souplesse, afin d'accompagner l'émergence de tendances, même éphémères : développement des hébergements insolites* pour lequel le PETR a un fort potentiel en lien avec son positionnement « nature – patrimoine », renouvellement des pratiques en camping (par exemple, délaissement du mobil-home traditionnel au profit d'hébergements plus esthétiques…)… Les emprises des anciens campings peuvent constituer des opportunités intéressantes de revalorisation de sites équipés en bord de Loir *(voir partie 1.3.3.)*.

La réussite de ces hébergements est en partie liée à leur environnement (recherche de tranquillité et d'authenticité) ; ils doivent donc s'y intégrer le mieux possible.

** yourte, cabane dans les arbres, roulottes, cabanes sur pilotis, …*

OBJECTIFS

- **Le développement des hébergements touristiques s'effectuera dans le respect des milieux naturels, des paysages, du patrimoine bâti et en considérant les risques** *(voir partie 4.3.)***.**

- **La reprise et la réhabilitation du bâti existant seront privilégiées pour tout projet d'hébergement ou d'aménagement touristiques** (lieux d'information, points de location vélos, musée…). En zone agricole, naturelle et forestière, des bâtiments, désignés par le règlement, pourront faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site *(voir partie 3.2.2.1.)*. Les projets s'inscriront dans des

démarches qualité, environnementales et d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

- **La diversification touristique des exploitations agricoles sera permise et encouragée** (gîtes, chambres d'hôtes, camping à la ferme, hébergements insolites…) sous réserve de rester accessoire à l'activité agricole et de prioriser la reprise et la réhabilitation du bâti existant *(voir aussi la partie 3.2.2.3.).*

- **Des règles d'intégration paysagère et patrimoniale seront définies à travers le règlement ou les OAP** (nature et conditions d'implantation). Par exemple, dans certains milieux naturels, il conviendra de s'assurer du caractère réversible des hébergements (structures démontables).

1.3.3 VALORISER LES ITINERAIRES DE DECOUVERTE ET DE TOURISME PERMETTANT L'ACCES AUX PAYSAGES ET A LA NATURE

Le maillage des itinéraires touristiques reconnus nationalement, qui traversent le PETR Pays Vallée du Loir, lui assure un potentiel dans le tourisme itinérant en développement (GR 35 et 36, GR de Pays, itinéraires cyclistes V44 et V47). Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a pour but de favoriser le développement des itinéraires, notamment pour en assurer la continuité et la connexion avec des boucles plus locales. Des aménagements de qualité, des liens vers les centres sont nécessaires pour que le tourisme itinérant profite au territoire. Les camping-cars et les fourgons aménagés constituent un mode de tourisme itinérant particulier à considérer.

Deux axes majeurs sont à valoriser dans les projets : celui du Loir et des vallées adjacentes, avec la question des accès et des aménagements des berges, et la « Route des Vignobles du Val de Loire » (une boucle vélo déjà existante et une boucle voiture en projet) en lien avec le patrimoine viticole.

OBJECTIFS

- **Les itinéraires et axes touristiques seront identifiés pour les valoriser et, le cas échéant, les compléter ou les améliorer.** Il conviendra de veiller à raccorder les boucles locales de découverte aux grands itinéraires pédestres et cyclistes (véloroutes-voies vertes et GR), en synergie avec les territoires voisins. Des itinéraires doivent connecter les communes non traversées par le Loir à l'axe touristique majeur du Loir.

- **Il conviendra également de maintenir les chemins ruraux et de protéger et améliorer les itinéraires entre communes,** en concertation avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Sarthe (CDRP) : respect du cahier des charges CDRP, maintien et création de droits de passage, continuité des itinéraires, signalétique…

- **Les emprises des anciennes voies ferrées seront préservées** afin d'envisager leur reconversion en voie verte ou leur réutilisation à des fins économiques *(voir partie 3.1.2).*

- Dans le respect des milieux naturels, des paysages, du patrimoine bâti et en considérant les risques *(voir partie 4.3.)*, **des possibilités d'aménagement des parcours cyclables, pédestres et équestres existants ou à venir,** reliant notamment entre eux les sites touristiques et de loisirs, **seront à prévoir.**

Leur réalisation en site propre sera privilégiée, dans la mesure du possible au plus près des sites d'intérêt, afin de faire découvrir le paysage naturel et bâti du territoire. Ils passeront dans les centres ou intégreront des connexions vers ceux-ci, afin que les visiteurs puissent accéder aux commerces, services, équipements et hébergements. Une attention particulière sera portée à la qualité des aménagements et des équipements légers proposés le long des itinéraires :

- revêtement, signalétique, qualité paysagère et entretien des abords ;
- aires de repos, de pique-nique, de jeux, aire d'arrêt vélo (points gonflage et réparation, bornes de recharges pour Vélo à Assistance Electrique (VAE)…) sanitaires, points d'eau…

Dans la mesure du possible, ces aires seront multi-usages afin de constituer des points de convergence pour les différentes pratiques des touristes et des habitants (touristes itinérants ou non, visiteurs locaux…).

- **Les aires de camping-car existantes seront à améliorer** tant sur le plan fonctionnel (distinction des aires de stationnement classiques) que paysager. Le déploiement de nouvelles aires se fera en cohérence avec l'offre des campings

- **Les aménagements à vocation touristique, de loisirs et de détente seront autorisés en bord de Loir et de ses affluents** dans le respect des milieux naturels, de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, des paysages, du patrimoine bâti, des usages agricoles *(voir partie 3.2.2.2)* et en considérant les risques *(voir partie 4.3.)*, en coordination avec les différents acteurs*. Ils seront notamment compatibles avec les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Ces aménagements seront notamment nécessaires aux itinéraires nautiques (navigation légère sur le Loir) et aux parcours de pêche : stationnement, pontons, embarcadères, débarcadères, passes à canoe-kayak, points locations, … La continuité des liaisons piétonnes, cyclables et équestres à proximité des cours d'eau est également à rechercher, notamment en vue, à terme, d'un itinéraire complet le long du Loir. Une politique de maîtrise foncière des bords du Loir et de ses affluents est à envisager afin de permettre ces aménagements et ces continuités.

Les opérations d'aménagement, notamment de revitalisation des centres, **viseront à améliorer l'accessibilité et la visibilité du Loir et de ses affluents**, tant pour les touristes que les habitants, en considérant les risques *(voir partie 4.3.)* :

- en maintenant et en respectant le caractère naturel (écoulement de l'eau, ripisylve…),
- en aménageant des espaces publics valorisant la proximité de l'eau (pontons, berges, espaces de promenade…).

- **Les projets de réhabilitation d'anciens campings devront considérer l'opportunité d'accès du public aux bords du Loir et de ses affluents et la création d'espaces de respiration multi-usages** (intérêt de la présence des réseaux…). Dans la mesure du possible, les campings existants ou en projet seront reliés au centre le plus proche par des aménagements dédiés aux modes actifs.

** Office de Tourisme de la Vallée du Loir (OTVL), Syndicat du Loir, Agence Française de la Biodiversité (AFB), Conseil départemental de la Sarthe, Chambre d'agriculture de la Sarthe, Commission Locale de l'Eau (CLE) du Bassin du Loir…*

2 ORGANISER LE TERRITOIRE AU SERVICE DES HABITANTS

Le territoire du PETR Pays Vallée du Loir est structuré par un maillage de pôles qui accueillent des emplois, services et équipements, permettant de répondre aux besoins de la population.

Le temps de déplacement mesure l'accessibilité de chaque habitant aux services essentiels de la vie quotidienne et à l'emploi.

Les communes rurales ont un rôle à jouer dans ce domaine : proposer un habitat de qualité, des emplois de proximité (commerce, agriculture, artisanat…), des équipements et services (mairie, école…).

D'autres communes, par leur taille et leur positionnement, contribuent à répondre aux besoins des populations et des entreprises au-delà de leurs limites communales. Elles ont donc un rôle particulier à jouer.

Par conséquent, certaines orientations ou objectifs de ce chapitre s'appliquent à l'ensemble du territoire, d'autres sont spécifiques ou prioritaires à certains niveaux de pôles.

2.1 ORGANISER LE MAILLAGE TERRITORIAL DANS SA DIVERSITE POUR REPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS

Le PADD définit trois niveaux de pôles : les pôles ruraux, les pôles relais, les pôles de centralité. La possibilité de définir un 4ème niveau (pôles de proximité), intermédiaire entre les pôles ruraux et les pôles relais, est laissée aux documents d'urbanisme *(voir ci-après).*

Les « pôles ruraux » présentent des profils très variés. Ce sont des communes dont la population est la plupart du temps inférieure à 2 000 habitants et disposant d'une offre incomplète en termes d'équipements, de commerces et de services. Le nombre d'emplois y est limité. Ils constituent un premier maillon de lien social et de lieu de vie.

Les « pôles relais » accueillent entre 3 000 et 5 000 habitants, avec un niveau d'équipements et de commerces conséquent et un nombre d'emplois plus important. Ce sont des communes ayant un fonctionnement urbain ancien et qui proposent une offre de services quotidiens à l'échelle d'un bassin de vie élargi. Ils sont donc la bonne échelle pour renforcer les services plus rares à offrir aux habitants des pôles ruraux. Le PADD définit 4 pôles relais :

- La Chartre-sur-le-Loir/Lhomme/Ruillé-sur-Loir *(commune déléguée de Loir-en-Vallée),*
- Le Grand-Lucé/Villaines-sous-Lucé,
- Le Lude *(commune déléguée),*
- Mayet.

Les « pôles de centralité » constituent les deux « locomotives » du PETR Vallée du Loir :

- La Flèche,
- Montval-sur-Loir/Luceau

Ils comptent respectivement 15 000 et 7 500 habitants. Porteurs de la dynamique territoriale, ils possèdent des fonctions de grand rayonnement, ils sont des pôles d'emploi importants et diversifiés et présentent une offre variée de logements ainsi qu'une offre multimodale de déplacements.

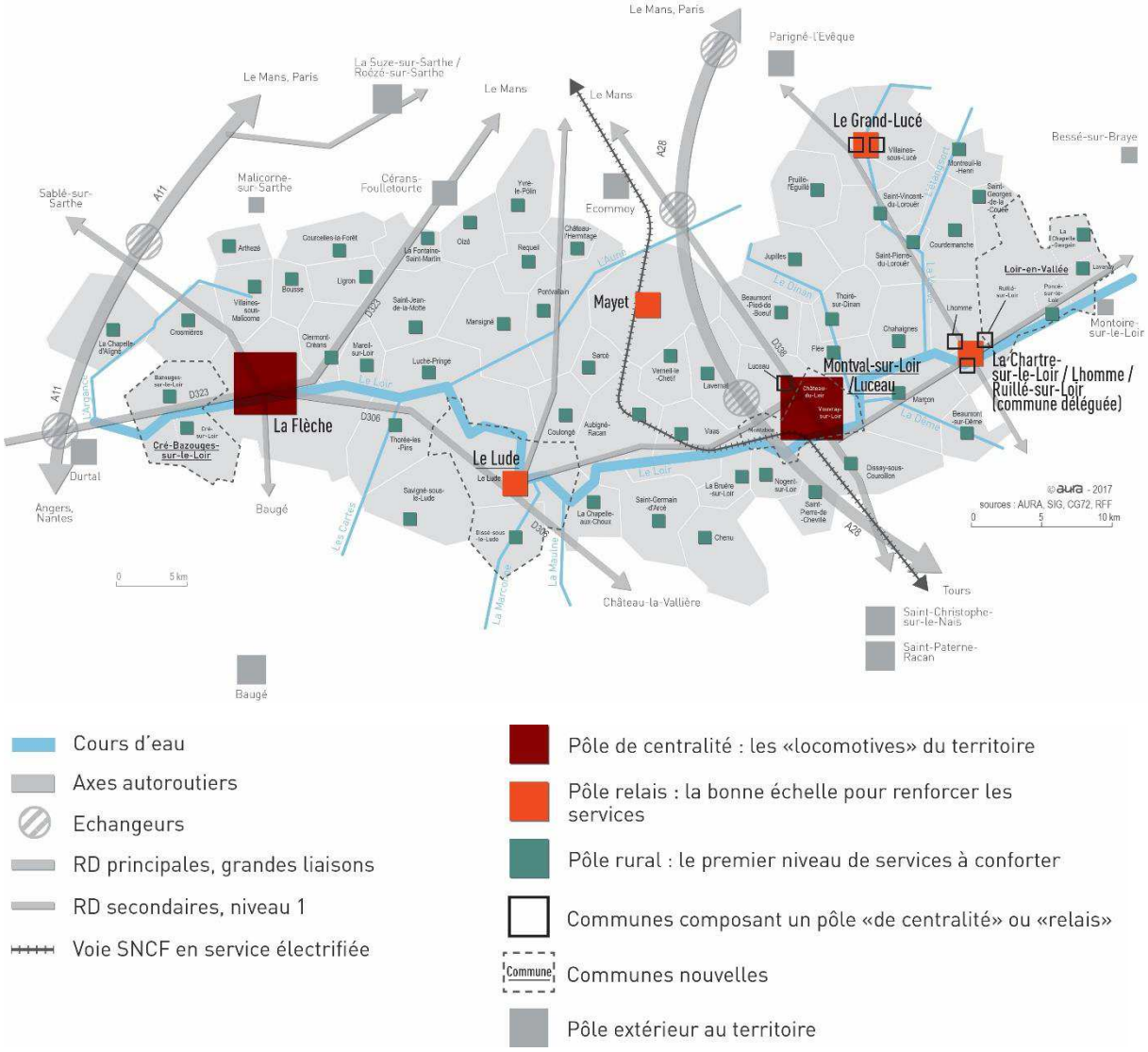

OBJECTIFS

- Afin de s'adapter aux spécificités de chaque territoire, **les documents d'urbanisme intercommunaux pourront identifier, parmi les pôles ruraux, des « pôles de proximité »,** intermédiaires entre les pôles ruraux et les pôles relais. **Leur définition s'appuiera sur les critères indicatifs suivants** :

  - *Critère 1* : équipements, services, commerces qui rayonnent sur plusieurs communes notamment en terme de santé (maison médicale*…), d'éducation (collège…), ou d'autres équipements structurants (équipement sportif rayonnant, école de musique, …) ;

  - *Critère 2 :* nombre d'emplois, ratio « emplois de la commune sur population active résidente occupée de la commune », rayonnement des espaces d'activités économiques existants et en projet ;

- *Critère 3 :* accessibilité par les transports en commun (notamment présence d'une gare ou d'une halte routière ou ferroviaire), positionnement sur les principaux axes de circulation du territoire (RD principales et secondaires de niveau 1 et 2 sur la carte p.9).

Les pôles de proximité définis justifieront d'un ou de plusieurs des éléments proposés ci-dessus dans chacun des trois critères.

Les orientations et objectifs pour chaque niveau de pôles sont déclinés dans le détail par thématique. Ils sont résumés ci-après *(pour plus de précisions, se référer à la partie correspondante).*

** Les éléments entre parenthèse sont cités à titre d'exemple et ne sont pas exhaustifs*

***HABITAT* - Objectif commun** **Limiter l'étalement urbain, réhabiliter et rénover les centres-bourgs**			
Pôles ruraux	***Pôles de proximité***	**Pôles relais**	**Pôles de centralité**
Densité moyenne de plus en plus forte selon le niveau de pôle (de 15 à 25 logements/ha) - v*oir partie 2.2.2.3.*			
Diversification de l'offre résidentielle et des formes urbaines, mixité sociale et intergénérationnelle de plus en plus forte selon le niveau de pôle - v*oir partie 2.2.3.*			
Taux de renouvellement urbain pour la production de logements à minima de 40% par Communauté de communes - v*oir partie 2.2.2.1.*			
***EQUIPEMENTS* - Objectif commun** **Assurer un niveau d'équipements suffisants**			
Pôles ruraux	***Pôles de proximité***	**Pôles relais**	**Pôles de centralité**
Mutualiser les équipements avec les autres pôles	A privilégier en cas de mutualisation	Déployer les maisons de services au public (santé…) et l'accueil petite enfance. Conforter des équipements structurants pour leur bassin de vie	Maintenir, faire évoluer et renforcer les grands équipements structurants à l'échelle du territoire (santé, culture, formation…)
MOBILITE* - Objectifs communs – *voir partie 3.1. **Repenser et améliorer la mobilité interne (stationnement, modes actifs, transport en commun ou à la demande…)**			

Assurer la mobilité des personnes sans voiture **Favoriser les liens entre pôles** **Encourager les modes alternatifs à la voiture individuelle** **Maintenir les accès ferrés**			
Pôles ruraux	***Pôles de proximité***	**Pôles relais**	**Pôles de centralité**
Prévoir des liaisons vers les pôles de centralité, les pôles relais et les gares ou haltes routières et ferroviaires Assurer un service numérique et de téléphonie performant		Améliorer la mobilité interne par le recours à d'autres modes de transport que la voiture	Améliorer la mobilité interne par le recours à d'autres modes de transport que la voiture Favoriser les liens entre les deux pôles de centralité
COMMERCE* - Objectifs communs – *voir partie 3.4. **Prioriser le commerce de proximité** **Conforter les pôles commerciaux et leur diversité d'offre** **Encadrer les implantations périphériques pour une complémentarité d'offre entre le centre et la périphérie**			
Pôles ruraux	***Pôles de proximité***	**Pôles relais**	**Pôles de centralité**
Maintenir les commerces et services de proximité (achats quotidiens) et la diversité commerciale		Répondre aux fréquences d'achats quotidiens à occasionnels (équipements de la personne…)	Répondre à toutes les fréquences d'achats, y compris les achats exceptionnels (éviter l'évasion commerciale).

2.2 RENFORCER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET INTENSIFIER LE DEVELOPPEMENT

2.2.1 ACCOMPAGNER L'ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE ET RECHERCHER L'EQUILIBRE ENTRE LES TROIS TERRITOIRES

Pour l'ensemble du PETR Pays Vallée du Loir, l'ambition du projet est de garder l'attractivité constatée depuis les années 90. **L'objectif est une progression annuelle de la population d'environ 330 à 400 habitants d'ici 2040.**

Pour atteindre cet objectif, l'offre de logements doit à la fois :

- permettre le maintien des populations déjà en place, considérant notamment le phénomène de desserrement des ménages (diminution du nombre de personnes

par ménage), liée au vieillissement de la population et à l'évolution des structures familiales,
- permettre l'accueil de populations nouvelles.

Les besoins en logements sont donc estimés en moyenne entre 300 et 350 logements par an.

La réponse aux besoins en logement vise à maintenir l'équilibre existant entre les trois EPCI formant le PETR, tout en renforçant l'attractivité des pôles de centralité et des pôles relais.

La répartition entre les trois EPCI est la suivante :
- CC du Pays fléchois : entre 130 et 150 logements par an,
- CC Sud Sarthe : entre 85 et 100 logements par an,
- CC Loir Lucé Bercé : entre 85 et 100 logements par an.

Une production supérieure de logements est possible à consommation d'espace constante, c'est-à-dire en étant plus vertueux que les objectifs fixés en matière de renouvellement urbain et/ou de densité de logements/ha.

L'expression des besoins en logements dans les tableaux ci-après **comprend la construction neuve et la remise sur le marché de logements ou de locaux** : il ne s'agit pas uniquement de constructions mais aussi de la création et de la reprise de logements dans le tissu existant (reprise de logements vacants, transformation d'un grand logement en deux petits logements ou d'un local d'activité en logement par exemple). L'attention portée à la remise sur le marché d'un parc résidentiel dans les centres participe à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes.

OBJECTIFS

- **Les documents d'urbanisme déclineront les besoins en logements par commune en respectant la répartition ci-dessous.**

En cas de définition de pôles de proximité, les documents d'urbanisme pourront leur déterminer des objectifs supérieurs en besoins de logements, au sein de l'enveloppe globale allouée aux pôles ruraux.

Besoins en logements par niveau de polarité

Niveau de polarité	*Part dans la production neuve 2006-2015* *(en %)*	Part des besoins en logements d'ici 2040 (en %)
Pôles de centralité	29%	34%
Pôles relais	15%	19%
Pôles ruraux *(dont pôles de proximité éventuels)*	56%	47%
Total PETR	100%	100%

Besoins en logements par niveau de polarité et EPCI

Niveau de polarité - CC Pays Fléchois (répartition par niveau de polarité)	***Part dans la production neuve 2006-2015*** *(en %)*	**Part des besoins en logements d'ici 2040** (en %)
Pôles de centralité (La Flèche)	42%	50%
Pôles ruraux *(dont pôles de proximité éventuels)*	58%	50%
Total CC Pays Fléchois	100%	100%

Niveau de polarité - CC Sud Sarthe (répartition par niveau de polarité)	***Part dans la production neuve 2006-2015*** *(en %)*	**Part des besoins en logements d'ici 2040** (en %)
Pôles relais (Mayet, Le Lude*)	27%	37%
Pôles ruraux *(dont pôles de proximité éventuels)*	73%	63%
Total CC Sud Sarthe	100%	100%

Niveau de polarité - CC Loir-Lucé-Bercé (répartition par niveau de polarité)	***Part dans la production neuve 2006-2015*** *(en %)*	**Part des besoins en logements d'ici 2040** (en %)
Pôles de centralité (Montval-sur-Loir/Luceau)	32%	45%
Pôles relais (Le Grand Lucé/Villaines-sous-Lucé, - La Chartre-sur-le-Loir/Lhomme/Ruillé-sur-Loir**)	29%	28%
Pôles ruraux *(dont pôles de proximité éventuels)*	39%	27%
Total CC Sud Sarthe	100%	100%

** Commune déléguée du Lude*

*** Commune déléguée de Loir-en-Vallée*

Répartition des besoins en logements par niveau de polarité et par EPCI

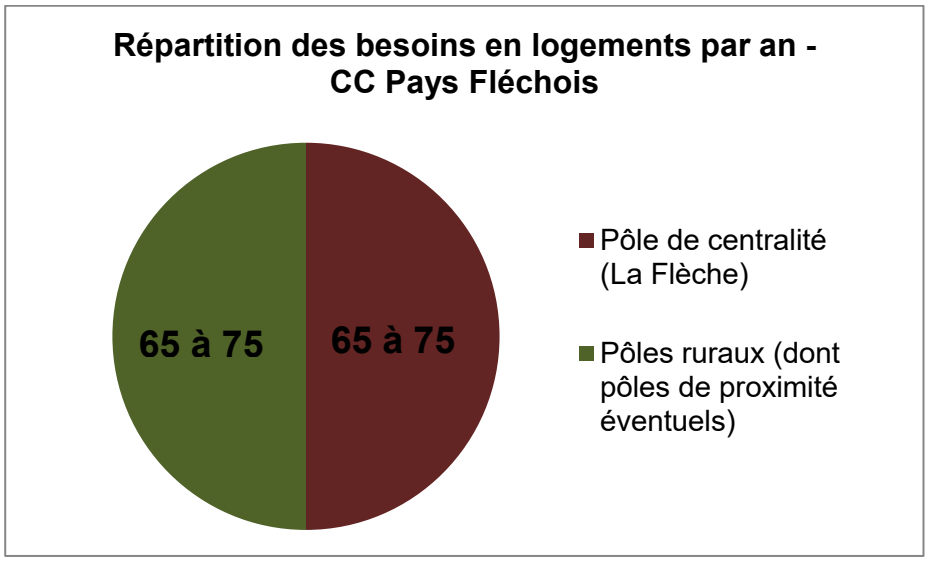

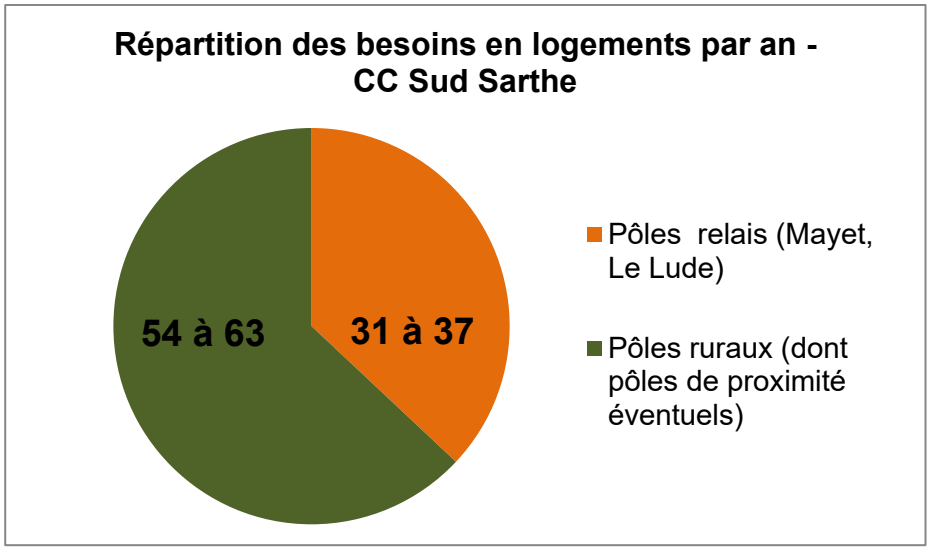

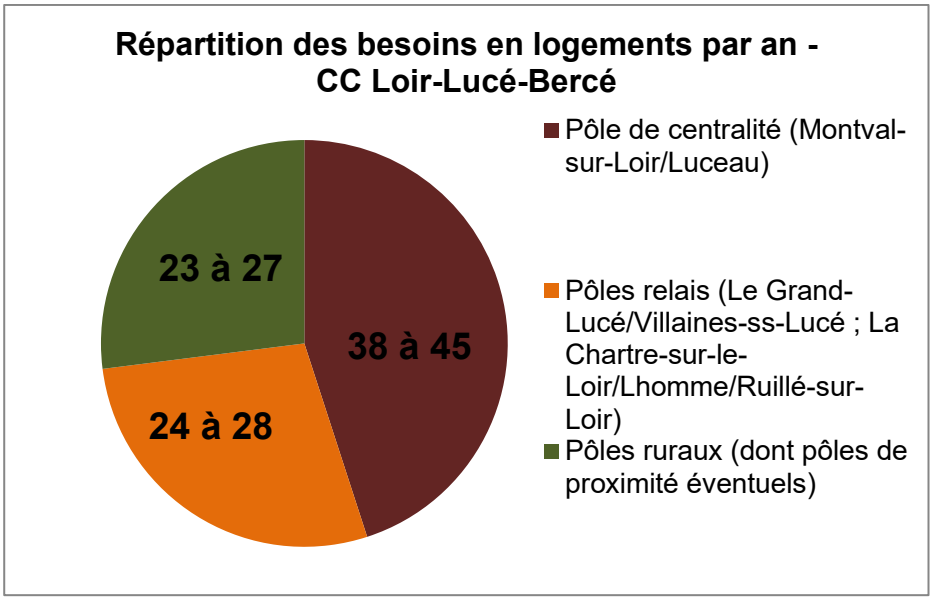

2.2.2 ORGANISER UN DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL ECONOME EN FONCIER

2.2.2.1 Donner la priorité à la création et à la reprise de logements dans l'enveloppe urbaine

Afin de :

- réduire les besoins de déplacements en voiture vers *le* centre, lieu d'accueil des équipements, commerces, services et activités économiques,
- optimiser le coût des réseaux (y compris le transport scolaire),
- permettre de bonnes conditions d'exploitation agricole,
- valoriser et protéger le paysage,
- diminuer le fractionnement des continuités écologiques,
- limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles,

il convient de mieux organiser le développement résidentiel et de modérer la consommation foncière sur le territoire.

Dans cet objectif, la priorité est donnée à la réhabilitation et à la rénovation des centres, qui ont vocation à accueillir des habitants, à proximité des commodités quotidiennes (commerces, services, équipements). La politique en matière d'habitat doit s'inscrire dans une logique plus large d'intervention à prévoir en faveur des centres : revitalisation commerciale, positionnement des équipements, activités de services et artisanales compatibles avec le tissu ancien, réaménagements urbains…

OBJECTIFS

- **Les documents d'urbanisme définiront l'enveloppe urbaine des villes et des bourgs. L'objectif est de réaliser à minima 40% des besoins en logements dans l'enveloppe urbaine à l'échelle de chaque EPCI.**

En réponse aux besoins en logements *(voir la partie 2.2.1.),* **les documents d'urbanisme étudieront en priorité les potentiels à mobiliser dans l'enveloppe urbaine existante,** à savoir :

- les logements vacants,
- les potentiels liés au renouvellement urbain (« dent creuse », division parcellaire, opérations de démolition / reconstruction, lots viabilisés à vendre).

Considérant la nature des tissus urbains, la localisation des services, équipements, commerces et activités économiques, l'offre en moyens de transport, les moyens humains techniques et financiers mobilisables, **l'objectif global de 40% pourra être modulé entre les communes et selon les niveaux de pôles au sein de chaque EPCI** : les pôles de centralité et les pôles relais sont les plus à même de fournir un effort dans ce domaine.

- **Les extensions à vocation d'habitat (zones AU) seront établies par les documents d'urbanisme en cohérence avec les potentiels estimés dans l'enveloppe urbaine** et la capacité effective à les mobiliser, selon la nature des tissus bâtis et l'attractivité des centres. En conséquence, ils délimiteront ces extensions à vocation d'habitat en continuité de l'enveloppe urbaine du bourg ou de la ville, en privilégiant :

- une localisation au plus près des centres,
- des opérations de plusieurs logements, garante d'une certaine densité *(voir les objectifs dans la partie 2.2.2.3.),*
- un développement visant à une forme plus compacte de l'enveloppe urbaine.

Ces extensions prendront également en compte des critères agricoles et environnementaux présentés en partie 3.2.1.

Le mitage ou l'urbanisation diffuse seront proscrits *(voir partie 3.2.2.1.).*

Dans le cas où une commune comporte plusieurs bourgs, le bourg principal est le plus étendu en surface, ou celui comprenant le plus d'équipements, de commerces et de services quotidiens (école…). Il accueille en priorité les extensions urbaines. Ex : Luché (bourg principal) et Pringé (bourg secondaire). Dans le cas d'une commune nouvelle, l'extension du bourg des communes déléguées est permise.

ILLUSTRATIONS

Des besoins en logements aux besoins en foncier

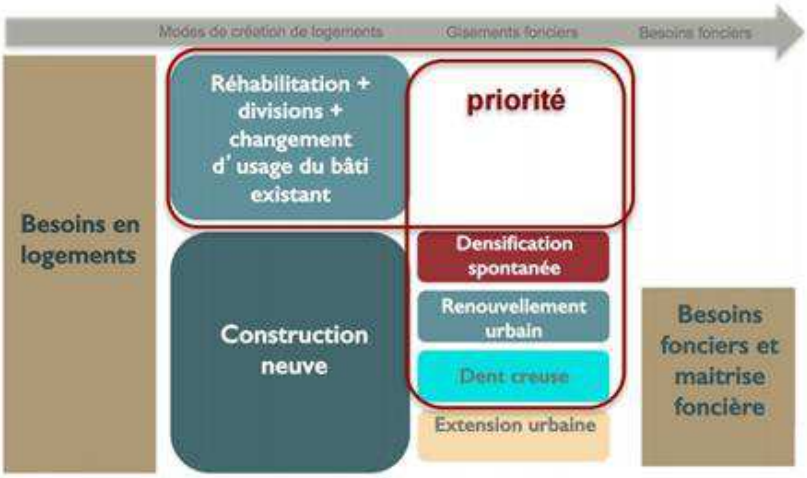

Schéma illustrant les priorités de <u>renouvellement urbain</u> et d'urbanisation sur un <u>bourg</u>

Priorité 1 : <u>Centre</u>
Logements vacants, <u>renouvellement urbain</u>, revitalisation

Priorité 2 : <u>Enveloppe urbaine</u>
Comblement des « <u>dents creuses »</u> et lots viabilisés à vendre

Priorité 3 : Choix justifié des <u>extensions urbaines</u> en continuité du bourg dans « l'épaisseur » (en cohérence avec les besoins en logements)

Eviter les extensions linéaires pavillonnaires

2.2.2.2 Résorber la vacance des logements et mener des opérations de renouvellement dans l'enveloppe urbaine

L'identification et la prise en compte des potentiels de logements vacants et de renouvellement urbain sont au cœur du projet de SCoT. Les objectifs quantitatifs de reprise de logements vacants et de production de logements doivent s'accompagner de moyens techniques et financiers, seuls garants de la mise en œuvre concrète d'une telle politique. S'y ajoutent bien évidemment des enjeux de réhabilitation, d'amélioration énergétique et de confort pour maintenir la population sur place (éviter de nouveaux logements vacants) ou garantir la mise aux normes de ces logements, en conformité avec les attentes de la population, aussi bien dans le parc public que privé.
De plus, cela participe à limiter l'étalement urbain et la consommation d'espace.

Cet objectif nécessite du temps, des moyens et de l'anticipation (politique de veille et d'acquisition foncière, études de faisabilité…) plus important qu'une urbanisation nouvelle par consommation de terrains naturels ou agricoles.
Il convient donc d'identifier et d'anticiper la réalisation d'opérations de restructuration, à l'échelle de l'ilot ou du quartier, dans une stratégie à long terme, en adoptant une approche globale de l'aménagement de l'espace.

Pour information, les outils mobilisables pour des opérations de réhabilitation de logements ou de renouvellement urbain sont à l'heure actuelle :
- *Programme Local de l'Habitat (PLH)*
- *Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou Programme d'Intérêt Général (PIG)*
- *Droit de Préemption Urbain (DPU)*
- *Bail à réhabilitation*
- *Conventionnement des logements sans travaux*
- *Opération de résorption de l'insalubrité*
- *Stratégie foncière et programme d'action foncière*
- *Appel à projet pour la requalification des centres-bourgs*

OBJECTIFS

- La mise en œuvre de politiques d'habitat par les intercommunalités sera à promouvoir pour définir plus précisément les besoins, en tenant compte de la dimension sociale (adaptation à la typologie des ménages : jeunes, familles, personnes âgées…) et environnementale (confort thermique, mises aux normes énergétiques...).

- **Les opérations de réhabilitation de logements et de renouvellement urbain s'envisageront en cohérence avec une politique plus globale de revitalisation des centres. Elles devront donc considérer les éléments suivants :**
  - la cohérence avec les éléments patrimoniaux et la silhouette générale des centres, tout en laissant place à des possibilités d'innovation et d'architecture contemporaine,
  - les besoins en stationnement, pour faciliter la reprise du bâti,
  - la possibilité de quelques démolitions pour recréer de l'habitabilité, des espaces publics, ou des espaces privatifs,

- la préservation des caractéristiques urbaines (implantation du bâti, murs, porches…).

Cet objectif ne devra pas compromettre la qualité de vie et la fonctionnalité des centres. Pour des motifs d'ordre écologique (zone humide, continuité de la trame verte et bleue…), environnemental (risques…), paysager ou récréatif (espaces verts, jardins potagers…), il conviendra de ne pas urbaniser certaines « dents creuses ».

Les documents d'urbanisme pourront identifier des zones d'intervention prioritaire dans l'enveloppe urbaine. Elles constitueront des priorités pour mobiliser des outils d'actions foncières et pourront faire l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ou d'emplacements réservés afin d'en assurer la maîtrise, la qualité et l'insertion dans le tissu urbain existant.

Les « dents creuses » constructibles supérieures à 5 000 m² devront faire l'objet d'une OAP afin d'en garantir notamment la densité, en cohérence avec les objectifs chiffrés *(voir partie 2.2.2.3).*

2.2.2.3 Renforcer la construction de logements peu consommateurs de foncier

Pour répondre aux besoins de la population en place, pour améliorer l'attractivité du territoire vis-à-vis des jeunes actifs, stagiaires et jeunes en formation, des cadres, des familles avec enfants, des séniors, et à l'objectif d'économie du foncier, les formes et typologies d'habitat proposées doivent être plus diversifiées.

Si la maison individuelle avec jardin restera sans doute le modèle dominant, en réponse aux attentes résidentielles d'une majorité des ménages, cela n'exclut pas d'introduire une plus grande diversité de formes d'habitat, ni de repenser une implantation plus optimale du bâti sur des parcelles plus petites et de taille plus variée. Cette diversité permettra aussi une plus grande mixité sociale et générationnelle.

OBJECTIFS

- Pour optimiser le foncier et réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels, des formes d'habitat plus diversifiées permettant une densité accrue (logements individuels groupés, logements intermédiaires, logements collectifs) seront développées.

Pour cela, les documents d'urbanisme devront limiter la part de logements individuels purs dans la construction neuve, de manière différenciée selon le niveau de pôle :

- un maximum de 66% pour les pôles de centralité,

- un maximum de 80% pour les pôles relais,

- un maximum de 90% pour les pôles de proximité.

Les documents d'urbanisme porteront une attention particulière à l'implantation des constructions (mitoyenneté, alignement sur rue, …) afin d'optimiser la taille des parcelles, de permettre des divisions parcellaires ultérieures, tout en conservant un espace privatif utile aux habitants. **Ils pourront imposer des tailles maximales de parcelles**, ajustées selon les secteurs, pour traduire ou compléter les objectifs de densité ci-dessous.

- **Les nouvelles opérations d'habitat de chaque commune**, en renouvellement urbain ou en extension, **devront respecter une densité moyenne brute, différenciée selon les pôles** :

  - pôle de centralité de La Flèche : 25 logements/ha

  - pôle de centralité de Montval-sur-Loir/Luceau : 22 logements/ha

  - pôles relais : 18 logements/ha

  - pôles ruraux : 15 logements/ha.

Les pôles de proximité, définis dans le cadre des documents d'urbanisme, devront respecter une densité moyenne comprise entre 15 et 18 logements/ha.

Cette densité moyenne signifie que les densités pourront varier d'un site à l'autre sur une même commune, avec une recherche de densité plus forte en renouvellement urbain, en cohérence avec le tissu urbain existant. Elle s'appliquera à l'ensemble des secteurs concernés par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Cependant, **le seuil de 15 logements/ha constituera un minimum applicable à toute extension urbaine,** sauf contraintes liées à l'environnement du site et/ou projet comportant des emprises importantes d'espaces publics, sous réserve de justification du contexte particulier du projet. **Cet effort sur la densité s'accompagnera d'une vigilance sur la qualité architecturale et urbaine** *(voir partie 2.2.4.).*

NB : un document d'urbanisme est libre de fixer une densité moyenne supérieure à ces objectifs et de dépasser le nombre de logements neufs prévus en partie 2.2.1., sous réserve de respecter les objectifs maximum de consommation d'espaces (voir la partie 4.2.)

ILLUSTRATIONS

Exemples de répartition de formes d'habitat et de taille de parcelles pour atteindre les objectifs de densité *(en considérant que les espaces publics couvrent 25% de la superficie de l'opération)*

- *Pour atteindre une densité de 25 logements/ha (pôle de centralité de La Flèche) :*

40% de logements individuels purs sur des parcelles d'environ 400 à 600 m² (moy. 500 m²)

30% de logements individuels groupés sur des parcelles d'environ 300 m²

30% de logements collectifs / intermédiaires

- *Pour atteindre une densité de 18 logements/ha (pôles relais) :*

60% de logements individuels purs sur des parcelles d'environ 400 à 700 m² (moy. 550 m²)

20% de logements individuels groupés sur des parcelles d'environ 350 m²

20% de logements intermédiaires / en petit collectif

- *Pour atteindre une densité de 15 logements/ha (pôles ruraux) :*

75% de logements individuels purs sur des parcelles d'environ 400 à 700 m² (moy. 550 m²)

25% de logements individuels groupés sur des parcelles d'environ 400 m²

2.2.3 DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR REPONDRE A TOUS LES BESOINS

Pour répondre aux besoins en logements des différents ménages et aux changements de mode de vie (vieillissement de la population, parcours résidentiel…), il est nécessaire de veiller à une offre en logements aidés, pour favoriser l'accueil des jeunes familles avec enfants, des jeunes actifs et des personnes âgées. Le parc privé peut jouer en partie ce rôle également.

Cet objectif doit cependant être différencié selon les pôles, car ces logements doivent se situer en priorité à proximité des équipements, commerces, services, et activités économiques et disposer d'une offre en transports alternative à la voiture.
Les pôles de centralité et les pôles relais ont un rôle prioritaire à jouer dans ce domaine. Cependant, il n'y a pas de contre-indication à l'implantation de logements aidés dans les autres niveaux de pôles, mais sans objectif chiffré.

OBJECTIFS

- Pour répondre aux besoins de diversité et de mixité en matière d'habitat, **une part de la réponse aux besoins globaux en logement sera assurée par la réalisation ou la construction de logements aidés,** à minima de :

  - 20% pour les pôles de centralité,

  - 10% pour les pôles relais.

Les autres niveaux de pôles pourront également mettre en œuvre des opérations de logements aidés.

Cet objectif participera aussi à la diversification des formes urbaines et répondra à la volonté d'une densité plus forte dans l'enveloppe urbaine.

- **Les objectifs de développement du parc résidentiel seront adaptés aux besoins identifiés pour les publics spécifiques**. Ils viseront à :

  - favoriser l'adaptation des logements et l'émergence de solutions innovantes en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap, en s'appuyant notamment sur des solutions intermédiaires entre le « tout domicile » et le « tout institution » (modernisation et adaptation des structures de type foyer logement, poursuite du développement de l'accueil diversifié…)
  - améliorer l'hébergement des saisonniers (agriculture, tourisme, …),
  - trouver des solutions de logements adaptées aux besoins des jeunes en formation ou actifs, vecteur de dynamisme pour le territoire
  - accompagner les besoins d'accueil et de sédentarisaton des gens du voyage, dans le respect du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de la Sarthe (SDAGV72)*. Les documents d'urbanisme peuvent prendre des dispositions nécessaires à la réalisation d'opérations d'habitat adapté aux gens du voyage (terrains familiaux privatifs, terrains familiaux locatifs, logements adaptés) et à l'implantation de résidences mobiles.

- **La localisation de l'offre en logements aidés et pour les publics spécifiques sera privilégiée dans l'enveloppe urbaine**, à proximité des équipements, services et emplois et d'une desserte en transports en commun (haltes ou gares routières et ferroviaires). Les opérations de mixité sociale et inter-générationnelle y seront également privilégiées.

Les documents d'urbanisme pourront instituer des emplacements réservés en vue de la réalisation de programmes de logements, et désigner des secteurs dans lesquels un pourcentage du programme de logements est affecté à la réalisation de logements aidés ou d'une offre adaptée aux publics spécifiques.

** Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de la Sarthe (SDAGV72), en cours de révision maintient la réalisation d'une aire de grands passages sur la communauté de communes du Pays Fléchois, à proximité de la ville centre.*

2.2.4 CONCILIER DEVELOPPEMENT URBAIN ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Au-delà de la nécessaire diversification des formes d'habitat et des typologies de logements, il convient de veiller à la qualité urbaine et environnementale des logements et des quartiers. Cet objectif est d'autant plus crucial que les nouvelles opérations vont devoir s'intégrer dans l'enveloppe urbaine existante ou à proximité immédiate, sans « dénaturer » l'aspect des centres et de leur patrimoine, marque de reconnaissance du territoire, et en considérant aussi les aspects énergétiques. De plus, la densité est d'autant mieux acceptée que les espaces communs sont de qualité.

Les nouvelles opérations doivent donc faire l'objet d'une réflexion croisée des différents enjeux : environnementaux, urbains, sociaux, paysagers, patrimoniaux, énergétiques…

OBJECTIFS

- **Des critères de qualité seront à intégrer lors des réflexions et des productions d'opérations nouvelles de logements** :
  - **rechercher la mitoyenneté et la compacité de l'habitat** : limiter la consommation foncière par l'optimisation des implantations bâties tout en préservant un espace privatif de qualité pour chacun,
  - **rendre les logements performants sur le plan énergétique** : orientation du bâti et des pièces de vie pour privilégier les apports solaires passifs, isolation thermique et ventilation naturelle, matériaux sains et durables, maisons à énergie positive, …,
  - **permettre le recours aux dispositifs d'énergies renouvelables**, tout en limitant leur impact paysager et patrimonial,
  - **veiller à la fonction, à la qualité, au dimensionnement et à l'entretien des espaces publics** : organiser la place de la voiture dans l'espace public (regroupement et mutualisation du stationnement…) afin de le valoriser pour les

autres usages (jeux d'enfants, espace de voisinage et de rencontre…), gestion différenciée des espaces verts…,

- **concevoir des espaces verts de qualité** pouvant se connecter aux continuités écologiques (nature en ville), support de liaisons douces, de gestion des eaux pluviales et de lieux de rencontre,
- **gérer les eaux pluviales en surface**, en privilégiant les techniques alternatives au « tout à l'égout » par l'infiltration, la régulation et le recyclage des eaux sur l'espace public, mais aussi à la parcelle (noues, dispositifs de récupération des eaux de pluies, sols perméables…),
- **veiller à la qualité paysagère des opérations** et à leur intégration dans ou à proximité du paysage urbain et naturel existant : conservation et/ou plantation de haies et bois, pré-végétalisation des limites parcellaires, aspect extérieur des constructions, cônes de vue préservés…,
- **favoriser les modes actifs** (vélo, piétons, …) **et les itinéraires PMR*** vers les centres-bourgs et les services, équipements et commerces de proximité,
- **prévoir la desserte numérique,**
- **limiter et trier les déchets** : dispositifs de tri sélectif, compostage individuel ou collectif…

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) devront considérer ces critères.

** Personnes à Mobilité Réduite*

3 ASSURER LA MOBILITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE DEMAIN

3.1 DIVERSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENTS ET REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

3.1.1 COORDONNER DEVELOPPEMENT URBAIN ET MOBILITE

Les transports conditionnent grandement l'urbanisme et les modes de vie… L'allongement des distances pour accéder à l'emploi augmente considérablement la vulnérabilité énergétique des ménages.
Cette interdépendance entre organisation de la mobilité et urbanisme nécessite d'agir conjointement sur ces deux leviers pour diminuer l'usage de la voiture individuelle, des véhicules polluants et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres nuisances.

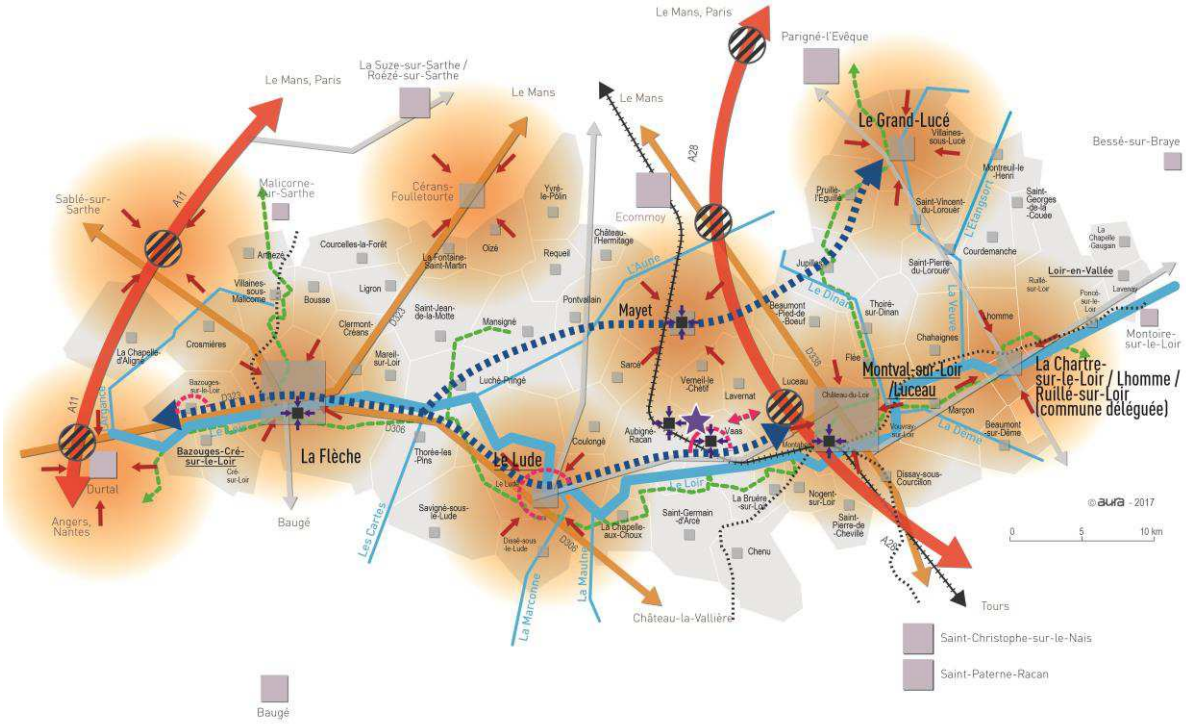

Améliorer l'accessibilité des grands pôles économiques

- Autoroutes
- Echangeurs
- Routes principales
- Améliorer les transversales ouest-est
- Améliorer le lien entre LoirEcopark et l'échangeur de Château-du-Loir
- Optimiser l'utilisation de la ligne ferrée à des fins économiques
- Optimiser le potentiel de zone embranchée fer

Disposer d'un réseau d'infrastructures de transport adapté aux besoins

- Améliorer les transversales ouest-est
- Réaliser les projets de déviations
- Réutiliser et valoriser les anciennes voies ferrées

Faciliter la pratique des modes actifs

- Aménager des liaisons cyclables autour des pôles présentant un fort potentiel
- S'appuyer sur les itinéraires cyclables existants (véloroutes)

Encourager le développement des transports collectifs

- Valoriser l'intermodalité en gare routière et ferroviaire
- Renforcer l'habitat à proximité des gares routières et ferroviaires
- Organiser une offre en Transport à la demande (TAD) en rabattement vers les principaux pôles et les gares

3.1.1.1 Urbaniser en priorité les secteurs centraux accessibles

L'ensemble des orientations visant un développement économe en foncier, renforçant les polarités et donnant la priorité au renouvellement urbain, contribue directement à réduire les déplacements (en longueur et en temps) et rend possible la diversification des modes de déplacements. Il convient donc de se référer également aux objectifs *des parties 2.2.2. (développement résidentiel), 3.3. (développement artisanal et industriel) et 3.4. (développement commercial).*

OBJECTIFS

- **Les choix de localisation du développement urbain tiendront compte de la proximité des pôles générateurs de déplacements** (commerces, équipements, services, activités, habitat), **de l'offre en transport en commun et de la desserte en modes actifs**.

- **Le développement urbain à proximité directe des principaux pôles d'échanges** (gares et haltes routières et ferroviaires, arrêts de transport en commun) **sera privilégié** lorsqu'ils existent, particulièrement dans un rayon de 500m autour des gares et haltes routières et ferroviaires (distance praticable à pied), sauf contraintes majeures à la constructibilité (risques naturels et technologiques notamment). Il sera l'occasion d'étudier de nouvelles formes urbaines, notamment en introduisant des logements individuels groupés *(voir partie 2.2.4).*

- **Toute opération d'aménagement devra intégrer la question des modes actifs.** Sauf impossibilité technique justifiée, **l'ouverture d'une nouvelle zone à urbaniser sera conditionnée à l'existence ou à l'aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes actifs et les Personnes à Mobilité Réduite** (PMR). Elle sera la plus directe possible pour relier le secteur aux équipements, commerces, centre urbain,… afin de constituer une réelle alternative à la voiture pour les déplacements de courte distance.

- **Eviter les extensions individuelles linéaires permettra de ne pas aggraver les problématiques de vitesse et de sécurité dans le tissu urbain.**

3.1.1.2 Améliorer la qualité urbaine au service des modes alternatifs à la voiture

La desserte des opérations d'urbanisme par les modes alternatifs à la voiture rejoint directement la question de la qualité des espaces publics. En effet, c'est principalement la gestion des flux de déplacements qui conditionne l'organisation des espaces publics. De plus, la qualité des espaces publics constitue une condition essentielle pour susciter le goût des modes alternatifs à la voiture. Cette considération est également valable lors des réflexions sur les réaménagements des centres et des entrées de ville.

OBJECTIFS

- **Les nouvelles opérations d'aménagement devront intégrer dans leur réflexion les différents modes de déplacements**, dans l'ordre de priorité suivant :

1. piétons et PMR*,	4. livraisons de marchandises *(voir partie 3.4.2.1)*,
2. vélos,	5. deux-roues motorisées,
3. transports collectifs,	6. autres véhicules motorisés.

Le stationnement des vélos sera prévu au plus près des lieux à desservir (commerces, équipements…).

Pour faire cohabiter ces différents modes, la sécurisation des espaces publics sera recherchée, en ayant recours par exemple à des zones de circulation apaisées (zone 30, zone de rencontre, secteur piéton).

** Personnes à Mobilité Réduite*

3.1.2 FAVORISER LES USAGES COLLECTIFS ET LES MODES ACTIFS DE DEPLACEMENTS

Il convient d'agir sur trois leviers alternatifs à la voiture individuelle :

- le développement de la pratique des modes actifs,
- le développement de l'usage des transports collectifs,
- le soutien à la « voiture autrement », c'est-à-dire aux initiatives permettant une utilisation collective ou moins polluante de la voiture.

Une majorité des orientations et objectifs de cette partie peut être mise en relation avec le Plan de Déplacements Durables du PETR Pays Vallée du Loir, qui constitue une feuille de route des actions concrètes que le territoire souhaite mettre en œuvre en faveur d'une mobilité plus durable.

3.1.2.1 Faciliter la pratique des modes actifs

Les modes actifs piétons et vélos doivent être intégrés à toute opération d'aménagement, publique ou privée *(voir partie 3.1.1.2.)*. Ils doivent aussi être pensés plus globalement pour relier les pôles générateurs de déplacements, mais aussi entre les communes d'un même bassin de vie, pour les déplacements domicile-travail ou de loisirs, par exemple.
Le Plan de Déplacements Durables (PDD) définit des potentiels de liaisons intercommunales, en terme de distance (< à 8 km) et en terme de fréquentation potentielle (> 50 actifs et/ou scolaires). Un rayon de 5 km autour des gares et haltes routières et ferroviaires est aussi considéré comme prioritaire en terme d'aménagements cyclables (distance praticable en vélo pour un rabattement vers la gare ou la halte).

Ces liaisons peuvent s'appuyer sur les parcours d'anciennes voies ferrées réaménagées en voies vertes *(voir partie 1.3.3.)*.

Ces aménagements de liaisons doivent s'accompagner, dans la mesure du possible, du déploiement de services associés (stationnement vélos, toilettes publiques, point d'eau potable, accès PMR, poubelles de tri…), pour une politique globale permettant un usage plus important des modes actifs.

OBJECTIFS

- Les collectivités seront fortement incitées à élaborer **des schémas modes actifs ou des plans de déplacements locaux**. La réflexion inclura le déploiement d'une offre de stationnement vélo, complémentaire aux obligations légales lors de nouvelles constructions. Leurs préconisations seront prises en considération lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme.

- **L'aménagement de liaisons cyclables et piétonnes dans l'enveloppe urbaine sera recherché.** Concernant la réalisation de liaisons intercommunales, il conviendra :

  - de tenir compte des potentiels du Plan de Déplacements Durables (PDD),

  - de privilégier dans la mesure du possible les liaisons en site propre ou les voies communales peu fréquentées par les véhicules motorisées.

Les aménagements sur routes départementales hors agglomération seront étudiés en partenariat avec le Conseil départemental. Des outils de maîtrise foncière préalables aux aménagements pourront être mis en place (emplacements réservés…).

Le déploiement d'une offre de stationnement vélo adaptée aux différents besoins (courte, moyenne et longue durée, diurne/nocturne…) sera recherché *(voir aussi partie 3.1.1.).*

Lors de la conception de ces aménagements et équipements, il conviendra également d'en anticiper le fonctionnement et l'entretien afin d'assurer leur pérennité et leur praticabilité.

- **Des services associés aux modes actifs** pourront être développés :

  - mise en place de pédibus et vélobus et actions pédagogiques de promotion du vélo,

  - incitations à la pratique du Vélo à Assistance Electrique (VAE) (location, aide à l'achat…),

  - services couplant vélos / transports pour les loisirs et le tourisme (billet combiné train + location vélos…).

- **La réutilisation et la valorisation des anciennes voies ferrées seront étudiées.** Les outils nécessaires à leur maîtrise foncière pourront être prévus (emplacements réservés…).

3.1.2.2 Encourager le développement des Transports Collectifs

Les transports en commun constituent une autre alternative à la voiture individuelle, notamment pour les liaisons vers les pôles extérieurs. Le maintien, l'amélioration ou le déploiement d'une nouvelle offre n'est pas de la responsabilité du PETR Pays Vallée du Loir. Cependant, le PETR peut être force de proposition auprès des Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM), par exemple pour l'adaptation des horaires de train. Le maintien des gares et haltes ferroviaires de Château-du-Loir (commune déléguée), de Vaas, d'Aubigné-Racan et de Mayet est évidemment primordial pour le territoire et son accessibilité.

Par ailleurs, les choix d'aménagement du territoire peuvent contribuer à renforcer la fréquentation des lignes de transport en commun et de nouveaux services de transports locaux peuvent être expérimentés. En effet, le Pacte Régional pour la Ruralité des Pays de la Loire poursuit l'objectif que chaque commune de la région bénéficie d'une offre de transport en commun, notamment via le développement et l'harmonisation des dispositifs de Transport A la Demande (TAD).

OBJECTIFS

- **Le maintien des dessertes en transport en commun,** outre une coordination renforcée avec les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM), **sera favorisé par un renforcement de l'habitat à proximité des principaux arrêts de transports en commun** (notamment gares et haltes ferroviaires et routières). **Le développement urbain prendra en compte l'accessibilité tous modes à ces gares et haltes.**

L'amélioration des principales lignes de transport en commun (parcours, temps de parcours et horaires) sera étudiée, en concertation avec les AOM en considérant les différents niveaux de polarité (rabattement en priorité vers les pôles de centralité et les pôles relais).

- **L'usage des lignes de transport en commun sera favorisé par la valorisation de l'intermodalité en gare et halte routière et ferroviaire.** Pour cela, il conviendra de :
  - veiller à la qualité des accès et des pôles d'échanges (cheminement pour les modes actifs, capacité et qualité du stationnement, y compris vélos et taxis professionnels, traitement du parvis et de la zone d'attente, mise en valeur touristique…) ;
  - réhabiliter et valoriser des bâtiments ferroviaires fermés ;
  - privilégier l'urbanisation à proximité des gares et haltes ferroviaires et routières *(voir partie 3.1.1.1.)*

- **L'organisation d'une offre de Transport A la Demande (TAD), en lien avec la Région, devra considérer :**
  - le rabattement vers le centre des pôles de centralité et des pôles relais depuis les communes avoisinantes ;
  - la desserte des équipements intercommunaux et des arrêts des lignes de transport en commun (routiers et ferroviaires).

- Des services de transports urbains pourront également être développés. Ils devront prendre en compte les différentes pratiques et attentes des usagers pour déterminer les parcours et horaires (desserte des écoles, des marchés, des services médicaux…), en complémentarité avec les services de taxis professionnels.

Toute initiative de transports locaux originaux, comme le transport solidaire ou le stop amélioré, sera envisagée en complément et en cohérence avec l'offre traditionnelle de transport en commun. Les arrêts ou informations seront utilement mutualisés entre ces différentes solutions.

Ces initiatives devront notamment participer au développement de l'offre de transports à l'attention des personnes âgées, souvent peu motorisées.

En cas de redéploiement des arrêts de transport scolaire, il conviendra d'étudier les lieux de ramassage les plus propices et d'organiser les aménagements qui garantissent la sécurité des usagers.

3.1.2.3 Agir en faveur de la « voiture autrement »

Les problèmes posés par l'usage de la voiture individuelle (pollution, encombrements, coûts des réseaux…) peuvent être minimisés par de nouvelles pratiques, telles que le co-voiturage, qui réduit le nombre de véhicules sur les routes, ou la mobilité électrique, qui réduit les émissions de gaz à effet de serre.

La question du stationnement est aussi à prendre en compte, car la voiture est consommatrice d'espace public.

OBJECTIFS

Les usagers (habitants, entreprises…) seront incités à la pratique du covoiturage et à la mobilité électrique par des campagnes d'information et de sensibilisation et par des aménagements dédiés.

- **Le déploiement d'un maillage d'aires de covoiturage sera à prévoir.**

Dans ce cas, les aires de stationnement déjà existantes seront privilégiées et identifiées par une signalétique appropriée. Le positionnement à proximité des nœuds routiers sera logiquement privilégié.

Les documents d'urbanisme intercommunaux pourront indiquer des positionnements de principe des futures aires de co-voiturage et prévoiront, si nécessaire, les moyens de leur réalisation (emplacements réservés…).

- Le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) devra être envisagé, de préférence dans les centres, en concertation avec le Conseil départemental.

- **Le dimensionnement de l'offre de stationnement** pour l'aménagement ou l'extension d'équipements commerciaux, culturels ou de loisirs **devra tenir compte de l'offre existante à proximité et des solutions de mutualisation** entre différents équipements. En particulier, la mutualisation des grands parkings de pôles commerciaux et économiques en périphérie sera favorisée.

L'aménagement de nouveaux quartiers d'habitation favorisera le regroupement du stationnement, dans le but de créer des quartiers « apaisés » *(voir aussi partie 3.1.1.2.).* Des poches de stationnement, notamment pour les visiteurs, permettront de laisser des espaces publics accessibles pour d'autres usages.

Le stationnement dans les centres **devra considérer l'ensemble des usages**, notamment commerciaux, et permettre si nécessaire une rotation (zones bleues, stationnement minute…).

3.2 PRESERVER LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

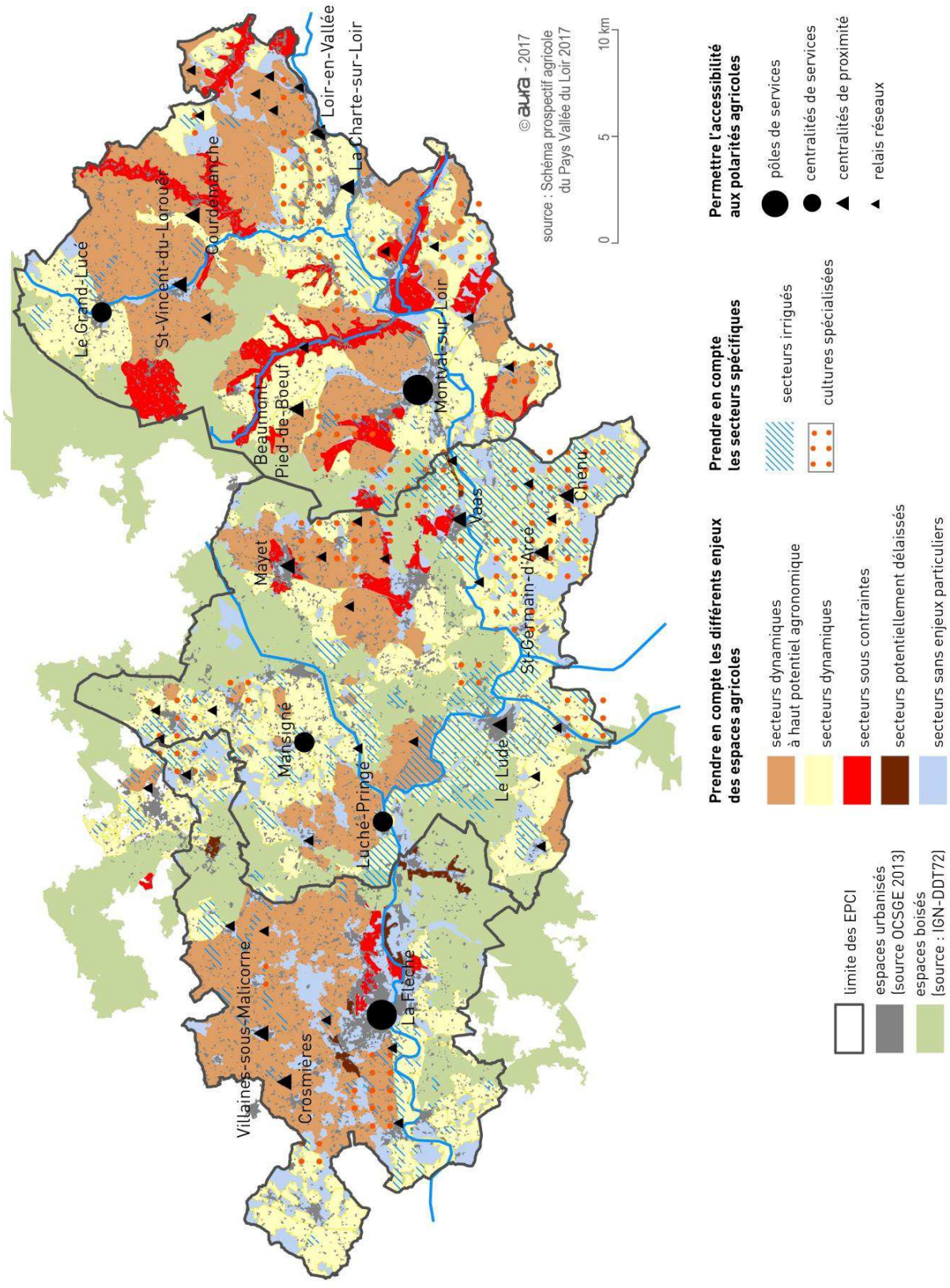

3.2.1 MAITRISER LES EXTENSIONS URBAINES

L'espace rural du territoire est un espace productif à dominante agro-sylvo-naturelle qu'il convient de préserver majoritairement pour assurer sa vitalité économique actuelle et à venir. La préservation du foncier, outil de travail premier des agriculteurs et sylviculteurs, nécessite la maîtrise de l'étalement urbain et du mitage.

Les orientations et objectifs du DOO en matière de développement économique, commercial, d'équipements et de l'habitat définissent un cadre pour l'organisation de l'urbanisation par une hiérarchisation des pôles et des objectifs de consommation économe du foncier. En particulier, on peut rappeler les orientations sur :

- l'organisation du maillage territorial, avec des objectifs différenciés entre les pôles ruraux, les pôles relais et les pôles de centralité *(voir partie 2.1.)*,
- la densification des tissus urbains existants et la réhabilitation du bâti ancien *(voir partie 2.2.2.)*,
- la détermination d'extensions urbaines visant à donner une forme plus compacte à l'enveloppe urbaine et situées au plus près des centres (voir partie 2.2.2.1.),
- la diversification des formes d'habitat et les densités moyennes à respecter pour les opérations d'habitat (voir partie 2.2.2.3.),
- les objectifs de réhabilitation des friches, la hiérarchisation des ZAE et leur dimensionnement selon les besoins à l'horizon 2040 (voir partie 3.3.),
- la structuration du développement commercial autour des pôles existants et dans les centres (voir partie 3.4).

OBJECTIFS

- Afin de préserver les activités agricoles et sylvicoles et les espaces naturels, **les documents d'urbanisme appliqueront le principe « Eviter, Réduire, Compenser » à toute extension urbaine. Le choix des zones à urbaniser considèrera notamment :**

  - l'intérêt et la localisation de la zone à urbaniser : proximité avec le centre et forme de l'enveloppe urbaine (compacité), liens piétons et cyclables directs…,
  - les impacts environnementaux (présence de zones humides…),
  - la prise en compte des risques,
  - l'impact sur l'activité agricole et sylvicole (sites d'exploitation et circulation des engins).

Pour définir ces impacts potentiels sur l'activité agricole et sylvicole, il conviendra :

- de prendre en compte la carte de la page précédente,
- de s'appuyer sur une analyse agricole (et sylvicole selon les enjeux) lors de la révision générale ou de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Ces analyses permettront aux documents d'urbanisme :

- de porter une attention particulière aux secteurs agricoles (ou sylvicoles) à haut potentiel agronomique, à forte valeur ajoutée (cultures spéciales, irriguées, structurées, …) et aux secteurs protégés au titre de la qualité des terroirs (AOC),

- de veiller à préserver des possibilités d'extension des sites d'exploitation pérennes situés à proximité de la zone bâtie et d'éviter leur enclavement par l'urbanisation (secteur à ne pas urbaniser lorsqu'il s'agit de la seule opportunité d'extension du site agricole),
- de localiser les extensions urbaines de préférence sur les secteurs de faible potentiel agronomique et économique, présentant des difficultés d'accès aux engins agricoles ou des conflits d'usages (faible pérennité agricole du secteur), tout en considérant les autres facteurs de localisation non agricoles cités précédemment .

Outre le choix des zones à urbaniser inscrites dans les documents d'urbanisme, **leur phasage dans le temps permettra :**

- d'apporter une visibilité aux agriculteurs,
- de contrôler le rythme d'urbanisation par rapport aux équipements et investissements publics (réseaux, équipements scolaires, sportifs, culturels, …),
- d'éviter une offre foncière trop importante (« concurrence » entre communes) ou au contraire insuffisante sur un secteur.

** Afin de déterminer les impacts sur la fonctionnalité des espaces agricoles, l'analyse agricole pourra étudier :*

- *la structure du parcellaire (taille, exploitants…),*
- *la qualité agronomique des sols,*
- *l'accessibilité et la circulation des engins agricoles,*
- *la présence d'aménagement ou de cultures spécialisées, l'engagement en mesures agro-environnementales (agriculture bio, contractualisation),*
- *le besoin de proximité avec les espaces urbains pour la vente à la ferme,*
- *la distance du site d'exploitation et le risque lié au principe de réciprocité (qui empêcherait l'extension ou la mise aux normes de bâtiments agricoles d'élevage),*
- *les plans d'épandage liés à l'élevage,*
- *les projets d'évolution ou de modification des modes d'exploitation.*

3.2.2 VALORISER LA PRODUCTION AGRICOLE ET SYLVICOLE

3.2.2.1 Limiter les constructions en zone naturelle, agricole et forestière

L'évolution des techniques d'exploitation et des outils de travail crée de nouveaux besoins d'aménagements et de constructions, entrainant l'obsolescence des anciens équipements.
Il s'agit de privilégier la requalification de l'existant afin d'éviter les friches et l'artificialisation du foncier agricole.

La présence d'une habitation sur le site de l'exploitation est souvent indispensable, notamment pour les activités d'élevage. En cas de transmission ou de groupement d'exploitations, des demandes supplémentaires peuvent apparaître. Toutefois, pour éviter que ces nouveaux logements soient à terme occupés par des tiers, la pérennité de l'affectation « agricole » des logements en zone agricole doit être assurée.
En contrepartie, certaines constructions anciennes ne peuvent plus être valorisées pour l'activité agricole et risquent de devenir des bâtiments en ruine ou des friches agricoles. Par

conséquent, leur changement de destination peut être envisagé, sous réserve de ne pas compromettre l'activité agricole ou la qualité paysagère du site, afin de permettre leur reprise par des habitants cherchant ce type d'opportunités en milieu rural.

OBJECTIFS

- **Les constructions neuves principales seront interdites en zone naturelle, agricole et forestière à l'exception des constructions à vocation agricole ou forestière** (y compris accessoires à ces activités, *voir parties 1.3.2. et 3.2.2.3.*) **et d'équipements collectifs.** L'évolution mesurée des bâtiments n'ayant pas vocation agricole, forestière ou d'équipements publics (extensions et annexes) sera cependant permise.

- L'implantation des nouvelles constructions agricoles, y compris accessoires à l'activité principale (*voir parties 1.3.2. et 3.2.2.3.*), sera privilégiée en continuité des bâtiments d'exploitation existants et en recherchant une bonne intégration architecturale et paysagère, y compris pour le logement de fonction de l'agriculteur nécessitant une présence permanente sur place. La réutilisation du bâti existant sera privilégiée avant l'édification d'un nouveau bâtiment.

- **Les documents d'urbanisme encadreront les changements de destination des bâtiments existants**. Le changement de destination sera autorisé, sous réserve :

  - d'un intérêt patrimonial ou architectural* des bâtiments,
  - d'insertion et de cohérence paysagère et urbaine,
  - de ne pas compromettre l'activité agricole ou sylvicole.

* L'intérêt patrimonial et architectural s'appréciera au sens de la loi du 03 janvier 1977 qui définit l'architecture comme « une expression de la culture : la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains, ainsi que celui du patrimoine sont d'intérêt public ».
Il peut être fait référence également aux fiches 10.1 et 10.2 de la Charte Architecturale et paysagère du PETR Pays Vallée du Loir.

- **A titre exceptionnel, certains *hameaux* pourront être identifiés** dans les documents d'urbanisme en STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée)**, afin que les « dents creuses » y soient constructibles et/ou qu'une extension soit possible sous réserve :**

  - de ne pas compromettre l'activité agricole ou forestière,
  - que le hameau soit desservi par un assainissement semi-collectif ou collectif, ou que les terrains soient en capacité d'accueillir un assainissement autonome,
  - que les accès y soient sécurisés,
  - de veiller à une insertion paysagère et architecturale réussie des constructions,
  - **et pour les extensions**, uniquement lorsque l'enveloppe urbaine du centre est contrainte par des risques (inondation, mouvement de terrain, cavités…) ou par des considérations d'insertion urbaine, paysagère ou environnementale (coteaux, zone humide, impact paysager sur un monument protégé,…).

Il reviendra aux documents d'urbanisme de justifier les STECAL retenus et leur nécessité dans les conditions ci-dessus, ainsi que leur caractère exceptionnel.

ILLUSTRATIONS

Exemple de définition d'une enveloppe de hameau pouvant être densifié et/ou étendu (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées - STECAL)

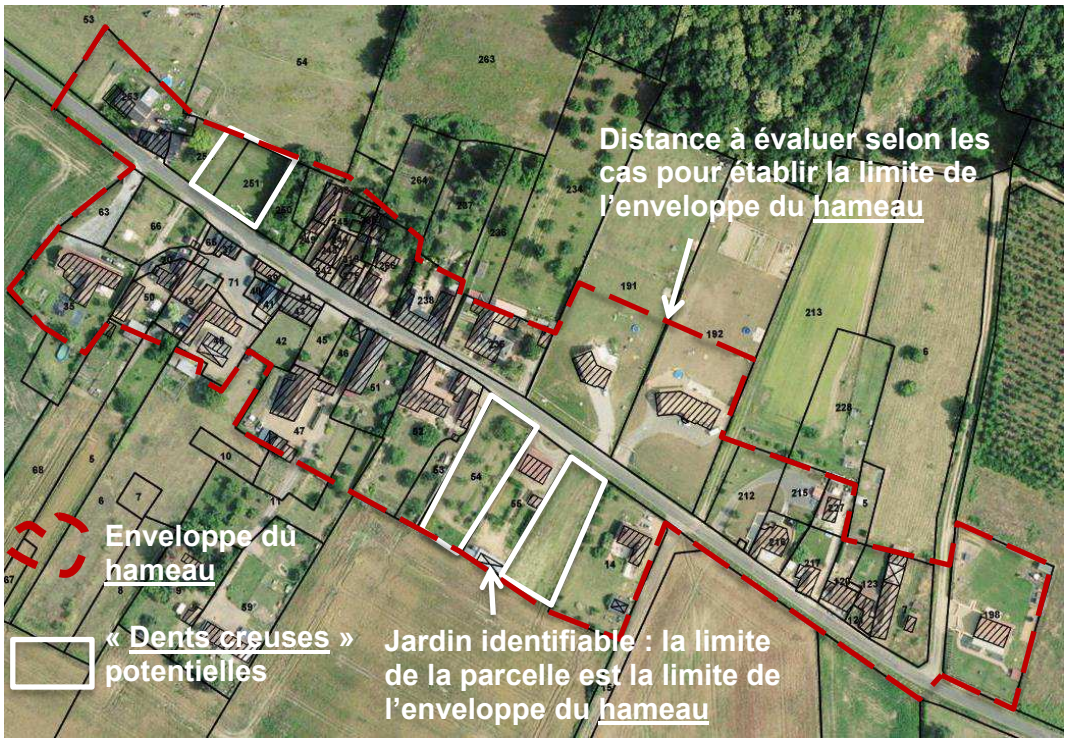

3.2.2.2 Rendre compatibles les besoins fonctionnels des exploitations agricoles et sylvicoles et le cadre de vie des habitants

L'activité agricole et sylvicole est une composante essentielle de la vie économique du PETR Pays Vallée du Loir. Pour autant, les modes de vie et les conditions d'exploitation agricole et sylvicole évoluent : le cadre de vie rural est plébiscité, sans que les habitants aient toujours conservé un lien direct avec le monde agricole. Certaines activités de production agricole sont désormais considérées comme nuisantes par les riverains. Le manque de contrôle de l'urbanisation diffuse par le passé crée une proximité pouvant être source de difficultés pour les agriculteurs et les tiers (circulation des engins agricoles, gênes olfactives et sonores,…)

Le fonctionnement de l'activité agricole et sylvicole peut être gêné par des problèmes liés aux circulations des engins. Si l'éparpillement du parcellaire exploité et l'éloignement des lieux de collecte et d'approvisionnement peuvent en être la cause, un certain nombre d'obstacles peuvent jalonner les parcours (traversées de bourg, de routes à grande circulation, chemins agricoles interrompus,…), d'autant plus que le gabarit des engins a tendance à augmenter.

Il convient donc de considérer cet aspect dans les projets d'aménagement du territoire.

OBJECTIFS

- **Afin de ne pas limiter le développement d'un site agricole pérenne d'une part, et d'autre part, d'éviter les conflits d'usages entre agriculteurs et habitants, il sera nécessaire de définir un espace « tampon » ou de transition suffisant** entre les bâtiments agricoles et les bâtiments à usage d'habitation, ainsi qu'entre les limites extérieures des zones à urbaniser et les bâtiments agricoles. Si des conditions de distance sont définies, le principe de réciprocité s'applique en vertu du code rural. La définition d'une limite d'urbanisation permettra de donner une visibilité à l'activité agricole en application du principe « Eviter, Réduire, Compenser ». Le traitement des lisières urbaines contribuera à améliorer les conditions de cohabitation.

- Par ailleurs, **il conviendra de maintenir, dans la mesure du possible, les sites d'exploitations agricoles existants dans** l'enveloppe urbaine, car ils participent aussi à l'animation et à la vitalité des centres. Selon la nature de l'activité (viticole, production végétale, élevage…) et les nuisances qu'elle engendre, les possibilités de maintien, ou au contraire les besoins de transferts (souci de la pérennité du site), seront étudiés dans l'analyse agricole *(voir partie 3.2.2.1).*

- **Les documents d'urbanisme considèreront les impacts des projets sur les circulations agricoles et sylvicoles.**

Les aménagements de traversée de bourgs prendront en compte la circulation des engins agricoles et sylvicoles. Le cas échéant, des itinéraires alternatifs seront favorisés (« contournement agricole »), en concertation avec la profession agricole.

Lors de projets d'extension urbaine ou d'infrastructures de transport, l'accès aux parcelles agricoles et sylvicoles sera maintenu ou réorganisé en prenant en compte les besoins et gabarits liés à la circulation des engins. Les accès aux parcelles impactées seront rétablis.

L'accès aux vallées inondables à enjeux environnementaux et paysagers, valorisées par l'agriculture, constituera également une préoccupation. L'aménagement de liaisons douces ou routières dans ces espaces sera l'occasion de maintenir, voire d'améliorer ces accès agricoles. Pour les nouveaux bâtiments d'exploitation ou leur extension, les aménagements nécessaires pour l'accès et les manœuvres des camions et engins agricoles et sylvicoles seront à considérer.

3.2.2.3 Permettre le développement d'activités accessoires à l'exploitation agricole

L'activité agricole s'envisage désormais de plus en plus comme une activité diversifiée. La recherche de débouchés économiques variés, susceptibles d'assurer un revenu plus stable aux exploitants, et la volonté du consommateur de produits de qualité ou d'expériences « authentiques » se rejoignent pour expliquer le développement de plusieurs offres : vente à la ferme, hébergements touristiques, visites pédagogiques,… Il est essentiel de permettre

ces activités accessoires, de plus en plus garantes de leur pérennité, en particulier dans la Vallée du Loir où la dimension touristique s'appuie sur la nature et le patrimoine.

OBJECTIFS

- **Les documents d'urbanisme permettront l'implantation d'activités accessoires à l'activité agricole** : vente directe, préparation, transformation, valorisation des produits de l'exploitation, activités touristiques et de loisirs (chambres d'hôtes, table d'hôtes en lien avec une activité de découverte de l'activité agricole principale, camping à la ferme,…).

Pour leurs besoins en locaux et installations, ces activités utiliseront en priorité des bâtiments existants (réaffectation) ou pourront s'installer dans les centres en cas de locaux mutualisés *(voir partie 3.4.2).*

3.2.2.4 Favoriser l'utilisation du bois local

La Sarthe, département le plus boisé de la Région Pays de la Loire, a des potentiels à mobiliser pour créer de la valeur et de l'emploi dans le domaine sylvicole. Le territoire, qui dispose d'un taux de boisement encore supérieur, veut redevenir actif sur cette filière avec la recherche de développement de débouchés différents (éco-construction, bois-énergie sous toutes ses formes).

OBJECTIFS

- **Les aménagements et les installations nécessaires à l'exploitation du bois (sites de stockage, de tri…) seront autorisés dans les zones naturelles.**

- **Les règles de protection des espaces boisés et des haies seront ajustées** en fonction de leur intérêt paysager, environnemental et économique et des protections règlementaires déjà existantes, afin de permettre la gestion et l'exploitation de la ressource en bois *(voir partie 4.1.1.).*

- L'innovation et le développement de nouveaux débouchés, notamment industriels, devront être recherchés, ainsi que l'installation sur site permettant de limiter les déplacements.

- **Les documents d'urbanisme devront permettre le recours aux nouveaux matériaux de construction,** tout en veillant à leur insertion paysagère et architecturale. L'écoconstruction et l'utilisation du bois pour l'énergie, en préconisant les techniques les moins polluantes (faibles émissions de particules fines notamment), seront favorisées.

3.3 DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Le PETR Pays Vallée du Loir est riche d'une diversité d'activités économiques : productions agricoles, artisanat, activité touristique, économie tertiaire et présentielle, industrie…, mais il est touché par le phénomène de désindustrialisation dans certains domaines d'activités et secteurs géographiques. L'objectif est de permettre le maintien et le développement des activités en place et de prévoir l'accueil de nouvelles activités. Cet objectif doit s'accorder avec celui d'économie d'espaces en mobilisant les potentiels existants dans les espaces d'activités économiques et en organisant la nouvelle offre foncière économique.

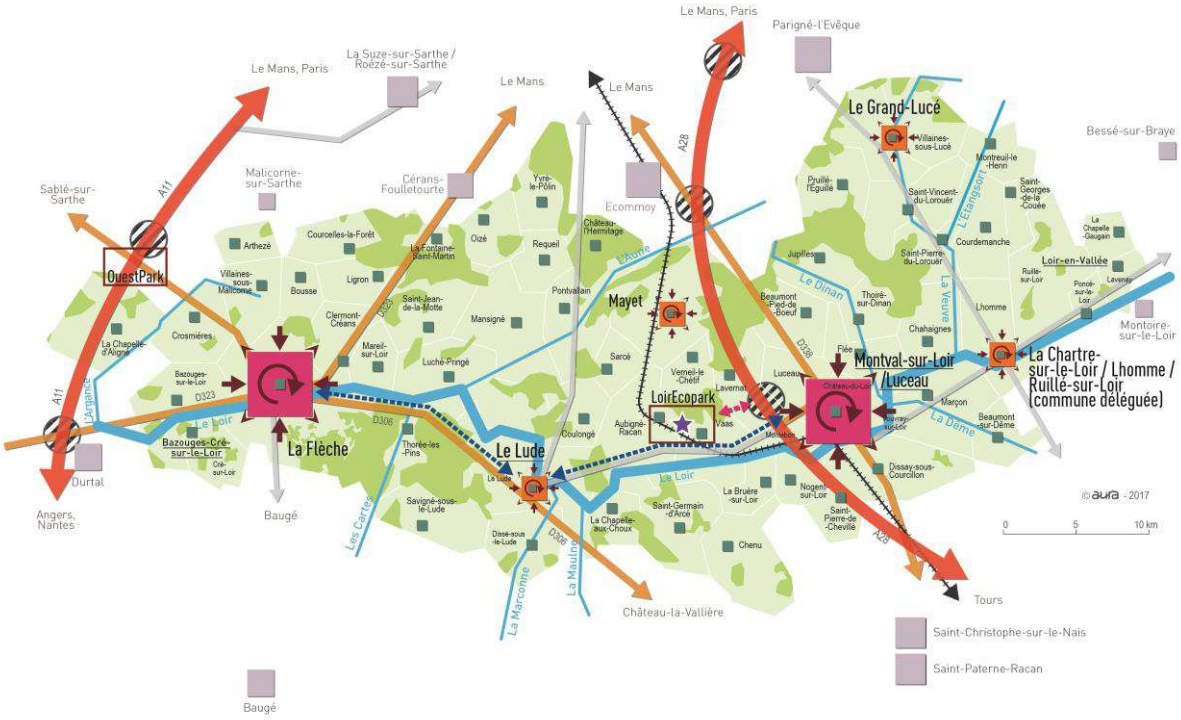

Conforter les sites d'activités existants

- Réhabiliter, utiliser les friches, utiliser les zones vides mais viabilisées, densifier dans les Pôles de centralité et les Pôles relais
- Développer les zones d'intérêt régional (grands sites)
- Définir des zones d'intérêt inter-communal parmi l'ensemble des zones d'activités et artisanales existantes et les renforcer en limitant la consommation d'espace

Améliorer l'accessibilité des grands pôles économiques

- Autoroutes
- Echangeurs
- Routes principales
- Améliorer la transversale ouest-est
- Améliorer le lien entre LoirEcopark et l'échangeur de Château-du-Loir
- Optimiser l'utilisation de la ligne ferrée à des fins économiques
- Optimiser le potentiel de zone embranchable fer

Préserver et maintenir les activités agricoles et sylvicoles

- Offrir les meilleures conditions au maintien des agricultures (élevage, grandes cultures, cultures spécialisées)
- Préserver la forêt et favoriser la filière bois

3.3.1 ORGANISER LE FONCIER ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Le projet définit trois types de Zones d'Activités Economiques :

- **les « zones d'intérêt régional » de niveau 1**, sites stratégiques connectés aux grands axes de flux (échangeur autoroutiers, embranchement fer) :

- **LoirEcopark** sur les communes de Vaas et d'Aubigné-Racan,
- et **Ouestpark** sur les communes de Louailles et du Bailleul *(hors périmètre du SCoT).*

OBJECTIFS

- A l'échelle de l'ensemble du PETR Pays Vallée du Loir, **ces zones seront prioritaires pour l'accueil de grandes entreprises industrielles et logistiques,** ayant besoin de grandes emprises foncières.

LoirEcopark pourra notamment accueillir des activités qui nécessitent d'être éloignées des habitations. Cependant, elle pourra aussi accueillir des PME/PMI industrielles, sous réserve de veiller à conserver de grandes emprises foncières, afin de répondre à sa vocation principale. La définition de secteurs dédiés au sein de LoirEcopark permettrait d'organiser la cohabitation des différentes activités. Ces zones seront propices à la mutualisation des besoins des entreprises : desserte numérique, services partagés, lieux de formation…

- **les « zones d'intérêt ou de rayonnement intercommunal » de niveau 2[1] :**

OBJECTIFS

- **Des zones d'intérêt ou de rayonnement intercommunal seront définies dans les documents d'urbanisme,** pour éviter un éparpillement de l'offre et une multiplication des sites. **Elles permettront de répondre aux besoins d'accueil des PME/PMI** cherchant à se localiser à l'échelle de chacune des trois intercommunalités.

Pour les ZAE existantes, la priorité sera donnée à la poursuite de la commercialisation de ces espaces et au potentiel dans l'existant, puis à leur extension.

Les nouvelles ZAE de niveau 2 se positionneront en priorité dans les pôles de centralité et les pôles relais et/ou le long des axes principaux *(sont considérés comme axes principaux les autoroutes et les routes représentés sur la carte précédente).*

- **les autres « zones d'activités économiques de proximité » de niveau 3 :**

OBJECTIFS

- **Les zones d'activités de proximité répondront aux besoins des artisans locaux** et proposeront en conséquence des parcelles de surface plus limitée, adaptées à leur activité.

1 dont LoirEcopark 3 appelé aussi zone de Montabon

- **Les documents d'urbanisme identifieront les zones de proximité existantes, les extensions ou les nouvelles zones de proximité éventuelles.** Toute nouvelle offre devra être proposée en fonction des possibilités dans les zones existantes (friches et locaux vacants mobilisables, optimisation foncière).

- **La création d'une nouvelle zone d'activités de proximité devra s'envisager au regard des éléments suivants :**

  - **des projets et des besoins artisanaux avérés**, par exemple lorsqu'une délocalisation hors d'un centre est nécessaire (nuisances, développement contraint…) ;

  - **une possibilité de mutualisation** (une nouvelle zone répondant aux besoins artisanaux de plusieurs communes), afin d'éviter une « dispersion » et une multiplication de l'offre foncière économique et de favoriser les conditions d'accueil (desserte, réseaux, qualité des espaces) ;

  - **une localisation en continuité d'une activité existante** (éviter les créations « ex nihilo »).

3.3.2 GERER DE MANIERE ECONOME ET RATIONNELLE LES ESPACES D'ACTIVITES ET CREER DE BONNES CONDITIONS D'ACCUEIL

L'objectif de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels conduit à « rationaliser » l'utilisation des espaces économiques. Il s'agit de développer une logique et des priorités dans l'accueil des activités économiques, comme cela peut être fait en matière d'habitat (priorité à l'existant, au renouvellement urbain, à la densité… - *voir à ce titre la partie 2.2.2.*). De ce fait, il convient de connaître et de privilégier les potentiels dans les espaces d'activités économiques existants.

La priorité est donnée également au développement des entreprises sur place, qu'elles soient en ZAE ou hors ZAE, afin de maintenir l'activité économique du territoire.

Enfin, l'optimisation foncière et la qualité paysagère et environnementale des nouvelles implantations économiques devront constituer une priorité majeure dans les projets, tant pour l'attractivité des ZAE, que dans un souci d'intégration dans le grand paysage.

3.3.2.1 Optimiser le foncier économique existant

OBJECTIFS

- **Les documents d'urbanisme mobiliseront en priorité les potentiels dans les espaces d'activités économiques existants,** à savoir les friches mobilisables, les surfaces privées ou publiques viabilisées et cessibles, en poursuivant un objectif d'optimisation foncière : surfaces au plus près des besoins de l'entreprise en considérant cependant des perspectives raisonnables de développement.

- Afin d'organiser un meilleur accueil des activités, il conviendra de mettre fin au « mitage » : **les nouvelles implantations industrielles ne seront pas possibles hors des ZAE.**

Quant aux nouvelles activités artisanales, elles s'implanteront dans l'enveloppe urbaine en l'absence de risques et/ou de nuisances, ou dans les ZAE de niveau 2 ou 3. Il conviendra d'inciter aux regroupements des activités artisanales existantes afin d'éviter les cohabitations difficiles entre activités et habitations et d'assurer de meilleures conditions d'accueil (desserte, réseaux, qualité des espaces). Les possibilités d'extension sur place des activités artisanales existantes seront cependant permises.

- **Pour les entreprises « isolées » en place, des extensions appropriées et justifiées seront possibles** (comprenant l'extension de bâtiments existants et/ou de nouveaux bâtiments).

3.3.2.2 Anticiper l'avenir

OBJECTIFS

- Au regard des disponibilités actuelles, des surfaces cédées ces dernières années, en considérant l'objectif de modération de la consommation foncière économique, et l'objectif d'une meilleure répartition entre les trois Communautés de communes, **il est prévu entre 130 et 160 ha (8 ha/an) de foncier économique brut* d'ici à 2040, répartie comme suit :**

  - 65 à 80 ha pour la CC du Pays Fléchois (50%),

  - 25 à 32 ha pour la CC Sud Sarthe (20%),

  - 40 à 48 ha pour la CC Loir-Lucé-Bercé (30%).

** Surfaces publiques et privées*

Ce foncier comprend les surfaces encore disponibles à la vente (ou surfaces cessibles) dans les ZAE existantes et la création ou l'extension de ZAE, y compris commerciales *(voir partie 3.4.)*.

Cette offre nouvelle concernera les besoins de niveau 2 et 3, l'offre disponible étant suffisante pour les zones de niveau 1.

- **Une enveloppe supplémentaire de 40 ha (2 ha/an), à l'échelle de l'ensemble du territoire, pourra être mobilisée,** dans le respect du principe « Eviter, Réduire, Compenser ». Pour déclencher le recours à l'enveloppe (en tout ou partie), l'EPCI devra justifier :

  1. de la réhabilitation effective et/ou de projet de réhabilitation de friches économiques,
  2. de l'optimisation de l'espace dans les ZAE existantes, notamment les plus récentes *(voir partie 3.3.2.3.)*,

3. d'un rythme de commercialisation plus rapide que celui observé entre 2005-2015, de stocks disponibles bas et de besoins avérés rendant insuffisante l'enveloppe principale.

La pertinence de cette offre foncière supplémentaire sera débattue au moment de la première évaluation du SCoT au bout de 6 ans (sans modification ni révision du document).

- **La priorité sera donnée à l'extension des ZAE existantes,** ou à la création de nouvelles ZAE en continuité d'espaces d'activités économiques existants, avant la création de nouvelles ZAE déconnectée des espaces bâtis (« ex nihilo »).

- Les EPCI pourront développer une offre immobilière à destination des entreprises, notamment pour des petites unités, afin de faciliter leurs parcours immobilier, par exemple des pépinières ou incubateurs d'entreprise, des ateliers-relais et « bâtiments blancs », des centres d'apprentissage adaptés.

Les espaces de télétravail auront vocation à s'implanter dans les centres et/ou en synergie avec l'offre immobilière citée ci-dessus.

3.3.2.3 Promouvoir la qualité et l'économie d'espace dans les opérations économiques

OBJECTIFS

- **Les collectivités seront attentives à l'apparition et au développement de friches économiques, afin d'anticiper leur requalification progressive. Elles devront veiller également au maintien de l'attractivité des ZAE existantes,** en prévoyant le cas échéant des programmes de requalification (voirie, signalétique, aménagements paysagers…) et de densification : identification et accompagnement pour la revente de surfaces privées disponibles, transformation de délaissés ou d'espaces verts en surfaces cessibles...

- **Les extensions et les nouvelles ZAE viseront une meilleure qualité urbaine,** en particulier en entrées de villes, par :
  - l'organisation viaire permettant une gestion sécurisée des parcs entre les différents modes (poids lourds, véhicules légers, modes actifs) et intégrant les manœuvres des poids-lourds,
  - la mise en place de liaisons sécurisées pour les modes actifs (aménagements dédiés),
  - l'aménagement et l'intégration paysagers des espaces extérieurs, en particulier des espaces de stockage de matériaux ou de déchets, et des équipements de gestion des eaux pluviales (bassins d'orage en pente douce, fosses d'infiltration, noues,...),

- le traitement qualitatif des façades (couleurs, enseignes, matériaux…) et des limites (clôtures…),
- l'objectif d'économie d'énergie et d'utilisation d'énergies renouvelables.

- **Les schémas d'aménagement viseront à optimiser l'espace :**
  - en adaptant la taille des parcelles aux réels besoins des entreprises,
  - en recherchant la mutualisation des accès et du stationnement entre plusieurs activités,
  - en minimisant les bandes inconstructibles et les retraits par rapport aux limites, afin de maintenir des perspectives d'extension ou de redécoupage parcellaire,
  - en permettant des possibilités d'élévation des bâtiments en hauteur, dans un souci d'économie d'espace.

3.3.3 AMELIORER LA CIRCULATION DES MARCHANDISES

Les activités économiques sont en grande partie tributaires de leur desserte pour les échanges de marchandises et leur approvisionnement. Au-delà de la circulation des poids lourds sur les axes routiers *(voir partie 1.1.1.),* il convient de conserver, dans la mesure du possible, des alternatives ferrées, notamment pour le fret.

OBJECTIFS

- **La priorité sera donnée à l'amélioration de l'axe transversal Est-Ouest, en particulier pour la circulation des poids-lourds** : mise hors gel et finalisation de la déviation nord de Vaas, contournement nord du Lude (impliquant un nouveau franchissement du Loir), et contournement de Bazouges-sur-le-Loir. L'amélioration de l'axe transversal nord permettra aussi de renforcer l'accessibilité des ZAE éloignées des grands axes autoroutiers *(voir partie 1.1.1).*

- **La desserte ferrée de LoirEcopark 1 et 2 sera maintenue et confortée** *(voir partie 3.1.2.).*

3.4 PRESERVER LES ACTIVITES COMMERCIALES

Le DOO définit **les localisations préférentielles des commerces** à deux niveaux :

- à l'échelle du territoire, en s'appuyant sur les niveaux de polarité *(voir partie 2.1. et 3.4.1),*
- à l'échelle des communes : entre les centres et la périphérie *(voir partie 3.4.2).*

3.4.1 ORGANISER L'OFFRE ET LA DIVERSITE COMMERCIALE

Le maillage commercial du PETR Pays Vallée du Loir permet aux habitants d'accéder à leurs principaux besoins sans avoir à recourir aux grandes enseignes situées dans les pôles urbains (Le Mans, Angers, Tours).

Ce maillage commercial correspond globalement à l'armature urbaine :

- les pôles ruraux, dont certains n'ont plus de commerces, quand d'autres affichent une plus grande diversité grâce à une population plus importante et/ou un positionnement sur un axe de passage ;
- les pôles relais qui disposent tous d'une offre plus conséquente et d'un supermarché, Le Lude et La Chartre-sur-le-Loir offrant un panel cependant plus large que Le Grand-Lucé et Mayet ;
- les pôles de centralité de La Flèche et de Montval-sur-Loir/Luceau dont l'offre et le rayonnement sont plus importants et qui disposent d'au moins un hypermarché.

OBJECTIFS

- **Le maintien des commerces et des services de proximité** (achats quotidiens à hebdomadaires) sera recherchée dans les pôles ruraux. Quand elle existe, **la diversité commerciale sera maintenue** afin de créer une synergie et une attractivité dans le centre-bourg. La question du maintien du commerce d'un bourg pourra s'envisager dans une réflexion intercommunale afin de donner priorité éventuelle au maintien de la diversité commerciale d'un autre bourg.

- **Les pôles relais** ont aussi pour vocation le maintien des commerces et services de proximité, mais **devront aussi répondre à des fréquences d'achats occasionnels** (habillement, jeux, optique, librairie…).

- **Les pôles de centralité ont vocation à développer une offre plus diversifiée d'achats,** spécialement pour les achats exceptionnels (mobilier, électroménager, aménagement de la maison…), afin d'éviter l'évasion commerciale à l'extérieur du territoire.

3.4.2 CONFORTER LE COMMERCE DE PROXIMITE DANS LES CENTRES

Le commerce de proximité est un facteur essentiel de l'animation des communes rurales du PETR Pays Vallée du Loir. Il joue un rôle de lien social et son positionnement central présente l'intérêt d'être accessible par d'autres modes de déplacements que la voiture individuelle. La concurrence des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) périphériques, faciles d'accès en voiture individuelle, engendre un déclin de ces commerces.

La préservation du commerce de proximité est une priorité, quel que soit le niveau de pôle, et en particulier dans les pôles ruraux.
Afin d'encourager une localisation préférentielle du commerce dans les centres, il convient d'agir sur deux plans :

- favoriser le maintien ou l'implantation de commerces dans le centre, via une politique en faveur du commerce de proximité et un environnement urbain de qualité *(voir partie 3.4.2.1.)* ;
- encadrer les implantations périphériques afin de les réserver à des activités qui ne peuvent s'implanter dans les centres (limiter le développement de l'existant et conditionner les nouvelles implantations) et envisager une complémentarité entre le centre et la périphérie.

Le maintien du commerce sera favorisé par l'objectif plus large de redynamisation des centres :
- renforcement de l'offre résidentielle dans les centres, par des objectifs en matière de renouvellement urbain et de reprise des logements vacants *(voir la partie 2.2.2.1)*
- recherche d'une mixité fonctionnelle, par le maintien des équipements ou de l'artisanat *(voir la partie 3.3.2.1.)*
- mise en œuvre d'actions culturelles et touristiques pour l'animation des centres et pour favoriser le lien social *(voir la partie 1.3.),*
- le développement du numérique *(voir la partie 1.1.2.)*
- priorité donnée aux modes actifs et organisation du stationnement *(voir la partie 3.1.2.3.).*

OBJECTIFS

- **L'offre commerciale de proximité s'implantera prioritairement dans les centres,** pour les associer aux équipements et services de la vie quotidienne et faciliter leur accès, notamment à la population âgée et non motorisée.

- **Les interventions en matière commerciale seront analysées et programmées dans le cadre d'une réflexion intercommunale** afin de mobiliser à bon escient les programmes, actions, outils règlementaires d'aides aux commerces (objectif de mutualisation). En effet, la question commerciale pourra s'envisager sous l'angle de la complémentarité et de la synergie entre les bourgs, en organisant par exemple des tournées pour en desservir certains (commerce ambulant) ou l'aménagement de dépôts ou de distributeurs dans les centres *(voir la partie 3.4.2.1.)*.

- Le regroupement des petites cellules commerciales sera recherché afin de garantir une viabilité suffisante. La transformation de locaux commerciaux vacants en logements pourra être étudiée, notamment dans le cadre d'une stratégie commerciale et de revitalisation des centres *(voir partie 3.4.2.).*

- **Le développement des circuits courts de proximité de productions agricoles ou agro-alimentaires sera à promouvoir de façon complémentaire au maintien du commerce de proximité**. Des aménagements et constructions nécessaires aux circuits courts de proximité en diversification de l'activité agricole seront autorisés sur le site de l'exploitation *(voir partie 3.2.2.3.)*. Les collectivités pourront accompagner le développement de locaux mutualisés entre plusieurs producteurs (avec ou sans « drive fermier ») dans le tissu urbain et les interdire en zone agricole et naturelle.

3.4.2.1 Favoriser un environnement urbain de qualité propice au développement du commerce

OBJECTIFS

La question du maintien et du développement commercial dans les centres s'envisagera dans le cadre d'une politique plus générale de restructuration, de redynamisation et d'animation (culturelle, touristique) **des centres.**

Ainsi, il pourra être nécessaire d'identifier des rues ou places commerciales plus attractives où il est stratégique de concentrer les commerces pour favoriser leur maintien ou leur développement.

- **Les aménagements urbains participeront à l'attractivité commerciale et à la vie sociale des centres en proposant des espaces publics de qualité** facilitant les achats : zones de circulation apaisées *(voir aussi partie 3.1.1.2)*, offre et rotation du stationnement, plan de circulation, mobilier urbain, signalétique, végétalisation…

La mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti et l'intégration qualitative des façades et devantures commerciales participeront aussi à l'attractivité des centres. La Charte architecturale et paysagère 2013 constitue un guide utile pour ces aménagements.

- **Les aménagements urbains devront également prendre en considération l'installation des commerces ambulants et le fonctionnement des marchés**, qui jouent un rôle de locomotive pour les commerces des centres, ainsi que les livraisons de marchandises et l'accessibilité des bâtiments pour les livraisons à domicile. Les distributeurs de denrées devront s'intégrer à l'environnement urbain.

3.4.2.2 Encadrer les implantations périphériques pour une complémentarité avec le centre

OBJECTIFS

- **Il conviendra de maintenir le niveau d'équipements en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) alimentaires,** en complémentarité avec les commerces de proximité, afin de ne pas nuire à la vitalité des centres, **et de limiter les extensions des** GMS et des galeries marchandes, localisées en périphérie des centres.

- **Les drives pourront s'implanter uniquement accolés aux GMS,** en recherchant une mutualisation du stationnement.

- **Les nouvelles implantations commerciales périphériques seront autorisées sous conditions :**

  - uniquement pour les unités commerciales dont la surface de plancher est supérieure à 400 m² (soit environ 300 m² de surface de vente),

  - lorsque leur implantation est incompatible avec un positionnement dans le centre (produits volumineux, accessibilité voiture, foncier…),

  - qu'elles respectent les critères qualitatifs présentés *en partie 3.4.3.*

L'implantation de commerces dans des locaux disponibles déjà existants ou par la reprise de bâtiments en friches est exonérée des conditions listées ci-dessus.

Les surfaces nécessaires à la création ou à l'extension de zones commerciales périphériques seront comptabilisées dans l'offre nouvelle en foncier économique et devront par conséquent s'inscrire dans les objectifs de consommation d'espace figurant en partie 3.3.2.2.

3.4.3 OPTIMISER L'UTILISATION DE L'ESPACE ET LA QUALITE DES ZONES COMMERCIALES

Le projet affirme la volonté d'un développement commercial qualitatif et respectueux de l'environnement. La qualité paysagère est un atout d'attractivité qu'il convient de renforcer notamment dans les espaces commerciaux. L'objectif est d'inciter à l'émergence de projets d'aménagement répondant aux critères de développement durable afin d'accueillir les consommateurs dans un cadre de vie qualitatif. L'objectif de réduire la consommation d'espaces naturels et agricoles conduira à privilégier la reprise de friches ou de bâtiments vacants pour l'implantation des activités commerciales. Enfin, les espaces commerciaux situés le plus souvent en entrée de ville nécessitent souvent une requalification.

OBJECTIFS

- **La réutilisation de locaux commerciaux vacants, la reprise de friches d'activités** (commerciales ou non) **et le positionnement dans les centres sont à favoriser pour l'implantation de nouvelles activités commerciales,** afin de réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels par l'activité commerciale.

- **Les nouvelles implantations commerciales périphériques seront subordonnées à des critères qualitatifs,** en particulier en entrée de villes :
  - la mise en place de liaisons sécurisées pour les modes actifs (aménagements dédiés),
  - la recherche de mutualisation des accès et du stationnement entre plusieurs équipements commerciaux,
  - l'aménagement et l'intégration paysagers des espaces extérieurs, en particulier des espaces de stockage de matériaux ou de déchets, et des équipements de gestion des eaux pluviales (bassins d'orage en pente douce, fosses d'infiltration, noues,...),
  - le traitement qualitatif des façades (couleurs, enseignes, matériaux…) et des limites (clôtures…),
  - l'objectif d'économie d'énergie (isolation…) et d'utilisation d'énergies renouvelables.

Rappel : ces extensions ou créations de zones commerciales hors enveloppe urbaine sont comptabilisées dans les objectifs en matière de foncier économique *(voir partie 3.3.2.2.)*.

4 VALORISER LES QUALITÉS ENVIRONNEMENTALES

La valorisation des richesses environnementales du PETR Pays Vallée du Loir représente un des piliers fondamentaux de son projet. Celui-ci cherche à répondre à un objectif essentiel : enrayer la perte de biodiversité liée à la diminution et à la fragmentation des espaces agro-naturels et forestiers. En rétablissant les continuités écologiques et en limitant la consommation d'espace, le SCoT se donne les moyens d'atteindre ces objectifs.

Le projet prend en compte l'enjeu de santé publique en minimisant l'exposition des populations aux risques naturels ou technologiques et aux nuisances.

Enfin, la maîtrise de l'urbanisation et la reconquête de la biodiversité s'accompagnent d'une volonté de préserver les ressources du territoire ou d'en améliorer la qualité, notamment l'eau. Il s'agit de faire une utilisation économe de ces ressources et de participer à la nécessaire transition énergétique

4.1 PROTEGER LA BIODIVERSITE ET LA MOSAÏQUE DES MILIEUX

Face à l'appauvrissement de la biodiversité, le projet répond au niveau local aux grands enjeux de biodiversité identifiés dans le Schéma régional de cohérence écologique des Pays de la Loire. A l'échelle du PETR Pays Vallée du Loir, les orientations du SCoT visant à encadrer les extensions urbaines permettent aussi d'enrayer les pertes de biodiversité. La préservation des milieux naturels et des paysages participe plus globalement à la qualité de vie et à l'image du territoire. Elle rend des services « gratuits » et génère par conséquent des retombées économiques (tourisme, agriculture, santé, attractivité globale du territoire). L'ouverture raisonnable des espaces naturels à la population et aux touristes (accès à la nature) doit être envisagée.

4.1.1 CONSERVER ET RETABLIR LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

La Trame verte et bleue (TVB) s'inscrit dans une approche spatiale et fonctionnelle des milieux. Ce réseau a pour objectif de conserver voire de rétablir les continuités écologiques à l'échelle du territoire en assurant les interfaces avec les territoires voisins (inter-SCoT).

À l'échelle du SCoT, la Trame verte et bleue s'appuie sur une **mosaïque de milieux remarquables ou plus ordinaires** constituée de forêts de conifères, de feuillus ou de forêts mixtes, de landes, de bocages, de coteaux secs et de milieux ouverts, de milieux aquatiques, de milieux humides.

La Trame verte et bleue se compose de :
- **réservoirs de biodiversité** ; ce sont des cœurs de biodiversité remarquable souvent Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 (ZNIEFF 1) ou appartenant au réseau européen Natura 2000 ;
- **corridors écologiques** ; ces liaisons potentielles reliant les réservoirs constituent une nature plus ordinaire : petites vallées, zones humides, forêts, bois, chapelets de bosquets, prairies permanentes, maillages bocagers, parfois inventoriés en Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2 (ZNIEFF 2).

OBJECTIFS

- Dans les documents d'urbanisme, **la Trame verte et bleue sera déclinée à l'échelle locale et complétée** afin d'optimiser le fonctionnement écologique de tous les milieux.

- **Les réservoirs de biodiversité**, identifiés sur la carte page suivante, **seront reportés selon le périmètre d'inventaire et/ou de protection.** Les documents d'urbanisme devront adapter ces périmètres selon les évolutions qu'ils pourraient connaître.

Les documents d'urbanisme pourront autoriser, sous réserve que la fonctionnalité des réservoirs soit maintenue ou rétablie :

- des équipements publics et d'intérêt général,
- des équipements nécessaires à l'activité agricole et forestière,
- des équipements nécessaires à l'accueil du public pour des projets à vocation éducative, pédagogique, scientifique, touristique et de loisirs,
- l'extension des bâtiments existants.

Ils pourront être complétés par **des réservoirs écologiques locaux**, en s'appuyant sur la méthodologie proposée dans l'étude TVB. Les documents d'urbanisme veilleront à ne pas enclaver les réservoirs en maintenant leur connexion avec les corridors écologiques et en gérant la constructibilité à leurs abords. La définition de limites d'urbanisation et de coupures vertes peut y contribuer.

- **Le tracé et l'épaisseur des corridors écologiques seront précisés dans les documents d'urbanisme,** en veillant à la continuité avec les réservoirs. Ils devront identifier les principaux points de rupture* et les pressions pouvant remettre en cause leur fonctionnalité. La carte des corridors écologiques de la TVB pourra être complétée par des liaisons écologiques complémentaires, en s'appuyant sur la méthodologie proposée dans l'étude TVB. Pour les corridors situés en zone urbaine ou dont l'urbanisation est programmée, les projets d'aménagement peuvent être autorisés sous réserve d'intégrer des éléments permettant le maintien et/ou la remise en état du corridor écologique, notamment par le biais des OAP.

- Les extensions ou les nouveaux sites de carrières seront possibles dans la Trame verte et bleue, sous réserve de justifications des besoins, d'absence d'alternatives, de remise en état du site en fin d'exploitation et dans le respect des règlementations en vigueur.

- Dans le cas où des corridors écologiques devraient être interceptés par des infrastructures de transport, ceux-ci devront être rétablis dans le cadre du projet *(voir partie 1.1.1)*. D'une manière générale, les corridors écologiques devront être maintenus ou rétablis à l'occasion de travaux ou de projets, en application du principe « Eviter, Réduire, Compenser ».

- Si nécessaire, en cohérence avec les autres dispositifs règlementaires existants**, **les documents d'urbanisme identifieront des éléments paysagers à protéger pour des motifs d'ordre écologique** (espaces boisés, alignements d'arbres, haies

bocagères, plans d'eau, cours d'eau…), par exemple : inventaire au titre des éléments de paysage (L.151-23), protection des éléments de patrimoine naturel ou bâti favorables à la biodiversité, espaces boisés classés (EBC), …

- Pour les cours d'eau, et en cohérence avec la règlementation (article L.214-17 du code de l'environnement) et les orientations des deux SAGE (Loir et Sarthe aval), il conviendra de limiter l'impact des ouvrages hydrauliques sur la circulation piscicole et sédimentaire en évaluant de manière concertée les leviers d'intervention (aménagement, arasement partiel ou total, gestion). Le choix de la solution d'intervention devra prendre en compte les usages existants, les enjeux environnementaux ainsi que la capacité financière du maître d'ouvrage. Il s'agira également de restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et d'améliorer la qualité des eaux brutes. Ces opérations peuvent être intégrées à un projet plus global d'amélioration du cadre de vie et de développement de nouveaux usages en lien avec la rivière.

Concernant les zones humides, se reporter également à la partie 4.4.1. sur le cycle de l'eau.

** Exemple de points de rupture : barrages, seuils, busages importants présents sur les cours d'eau ; voies classées "à grande circulation" et autoroute, zones urbaines sur coteaux...*

*** Les pratiques agricoles sont encadrées par un certain nombre de règlementations permettant la préservation de la Trame verte et bleue : règlementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), équilibre de fertilisation en azote (N) et Potassium (K) par les plans d'épandage et plans de fumure, la protection des cours d'eau par les bandes enherbées, les couverts végétaux et les Zones Non Traitées (ZNT), règlementation des Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements (IOTA), protection des haies (BCAE7) et les mesures de diversité des assolements, maintien des prairies, pratiques en matière de produits phyto et d'irrigation et Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).*

Les pratiques sylvicoles sont encadrées en forêt privée par le Code forestier et le Schéma régional de gestion sylvicole. Les documents de gestion durable (Plan simple de gestion obligatoire pour les forêts de plus de 25 hectares, volontaire pour les forêts de 10 à 25 hectares, Règlement type de gestion et Code des bonnes pratiques sylvicoles pour les autres) assurent la prise en compte des enjeux environnementaux des forêts qui en sont dotées et contribuent à la préservation de la Trame verte et bleue. Il convient donc systématiquement de privilégier et de faire la promotion de ces documents de gestion durable, et notamment des plans simples de gestion, et de ne pas interférer avec leur contenu.

Conserver et rétablir les continuités écologiques

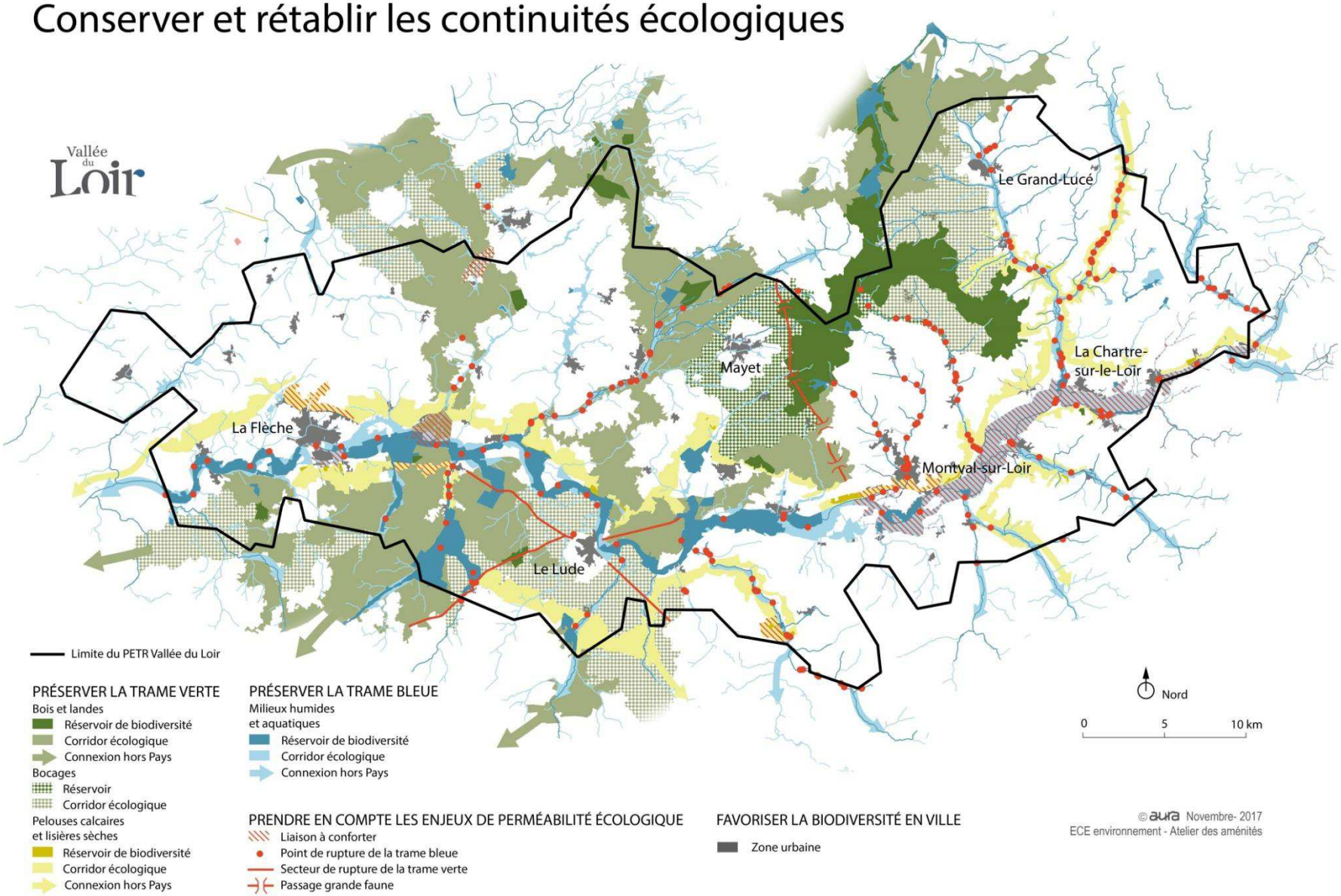

4.1.2 FAVORISER LA BIODIVERSITE EN VILLE

Les nombreux cours d'eau et leurs zones inondables créent des espaces de respiration au sein même des villes et des bourgs. Il s'agit là d'une opportunité à saisir pour la préservation et le développement de la biodiversité dans les espaces urbanisés.

Parcs, jardins, squares, … sont des espaces de nature qui jouent aussi un rôle social. Ils contribuent à favoriser les liens sociaux via des espaces de promenade, de détente et de jeux, des lieux de convivialité et de rencontre.

OBJECTIFS

- Afin de permettre le développement de la biodiversité dans les espaces urbanisés, et dans le même temps, d'espaces conviviaux de détente et de rencontre pour les habitants, **seront recherchés** :

  - des connexions entre les espaces urbains de nature et la Trame verte et bleue ;

  - un renforcement de la Trame verte et bleue urbaine (espaces et bâtiments publics : parcs, allées plantées, alignements d'arbres, noues, …) ;

  - la préservation des espaces de jardinage existants (jardins familiaux ou partagés) et leur développement au sein (espaces délaissés) ou à proximité des zones urbaines.

- Les documents d'urbanisme pourront par ailleurs définir, aux échelles adaptées, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et/ou des zones « à performances environnementales renforcées » pour préserver les continuités écologiques et favoriser les espaces de nature accessibles aux habitants.

- La prise en compte du rôle de la nature en ville pourra passer par la création de jardins, parcs, cheminements piétons paysagers, la réalisation de "plans verts" et de chartes de bonne gestion écologique (gestion différenciée des espaces verts). Dans l'optique de garantir un tissu urbain végétalisé et trouver un équilibre entre densification urbaine et biodiversité, il peut être intégré au sein des règlements des Coefficients de Biotope par Surface (CBS).

4.2 LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES, SYLVICOLES ET NATURELS

Même si la pression foncière n'est pas de même ordre que celle des aires urbaines voisines, le PETR Pays Vallée du Loir doit lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles. Le projet vise une réduction d'au moins 50% à 60% de la consommation d'espace par rapport à la période de référence 2005-2013. Cette économie d'espace s'appuie sur des principes d'utilisation prioritaire du foncier en l'adaptant au contexte rural.

OBJECTIFS

- Afin d'atteindre les objectifs de réduction de consommation d'espaces déclinés ci-dessous, **le développement urbain se fera** :
  - prioritairement en mobilisant le potentiel en renouvellement urbain (voir partie 2.2.2.2);
  - en limitant l'extension des hameaux et en encadrant leur densification *(voir partie 3.2.2.1.)* ;
  - en conditionnant le développement résidentiel (localisations pour les extensions et objectifs de densité alloués à chaque type de territoire, *voir partie 2.2.2.3.*) ;
  - en encadrant le développement urbain à vocation économique *(voir partie 3.3.2.1).*

	Pays Vallée du Loir	CC Pays Fléchois	CC Sud Sarthe	CC Loir-Lucé-Bercé
Consommation[2] annuelle des espaces urbanisés entre 2005 et 2013	+ 56,7 ha/an	+ 18,9 ha/an	+ 23,5 ha/an	+ 14,2 ha/an
Objectifs maximum de consommation d'ici 2040	+ 444 ha (+ 22,2 ha/an)	+ 196 ha (+9,8 ha/an)	+ 122 ha (+6,1 ha/an)	+ 126 ha (+6,3 ha/an)
Dont objectifs maximum pour l'habitat et les équipements	+ 284 ha (+14,2 ha/an)	+ 116 ha (+5,8 ha/an)	+ 90 ha (+4,5 ha/an)	+ 78 ha (+3,9 ha/an)
Dont objectifs maximum pour les espaces d'activités économiques	+160 ha (+8,0 ha/an)[3]	+ 80 ha (+4,0 ha/an)	+ 32 ha (+1,6 ha/an)	+ 48 ha (+ 2,4 ha/an)

[2] La consommation d'espaces agricoles, sylvicoles ou naturels par les espaces urbanisés exprime les échanges entre ces deux familles d'espaces (flux) entre 2005 et 2013.
3 Voir la pièce n°1 Rapport de présentation partie 3.7, p.41

4.3 MINIMISER L'EXPOSITION AUX RISQUES ET NUISANCES

En termes de santé publique, le projet vise à prévenir les risques et aléas naturels et technologiques et à ne pas exposer les populations, les entreprises et les biens aux nuisances (pollution de l'air, pollution sonore, pollutions des sols, pollution lumineuse, …). Le projet respecte les Plans de prévention des risques en vigueur concernant tous les aléas identifiés sur le territoire.

4.3.1 PRESERVER LA QUALITE DE L'AIR

La Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) du 30 décembre 1996 permet de définir une politique publique de l'air dans le cadre du développement urbain. Cette loi, codifiée aux articles L220-1 et suivants du Code de l'environnement, a pour objectif de permettre à chacun de disposer d'un air sain. Le SCoT du PETR prend en compte le Schéma régional climat air énergie des Pays de la Loire (intégré au futur SRADDET des Pays de la Loire) et est cohérent avec les autres plans locaux.

OBJECTIFS

- **Les modes de déplacements moins polluants et réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) seront développés** en cohérence avec le Plan de Déplacements Durables (PDD) et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du PETR Vallée du Loir *(voir partie 3.1.).*

De même, les opérations d'urbanisme veilleront à proposer des nouvelles constructions minimisant les émissions de GES et des polluants associés *(voir partie 2.2.4.).*

La préservation de la qualité de l'air intérieur, notamment par élimination du radon et des composés organiques volatiles (COV), sera préconisée.

4.3.2 REDUIRE LA POLLUTION SONORE

Les populations du territoire peuvent être soumises à des nuisances sonores, principalement d'origine routière, à proximité des grands axes mais aussi en ville. Les orientations visant à renforcer la part modale des transports en commun et des modes actifs d'une part, et d'autre part à limiter la vitesse ou réguler le trafic contribuent à réduire les effets du bruit sur la santé humaine.

OBJECTIFS

- **Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres**, notamment pour A 28, RD 323, RD 306, A 11, **la Carte du bruit et le Plan de prévention du bruit dans l'environnement** de l'A 28 et de l'A11 **seront pris en compte.**

Le développement résidentiel sera évité à proximité des infrastructures sources de nuisances sonores. Dans le cas contraire, il sera proposé des solutions pour minimiser les incidences (espace tampon, mur anti-bruit, ...).

Plus largement, tout projet qui entrainerait une proximité entre sources de bruit (installations classées, établissements industriel, artisanal, commercial ou agricole autre qu'ICPE, bars et discothèques, activités culturelles, de loisirs ou de sport…) et zones résidentielles, nécessitera de prendre en considération les mesures adéquates pour réduire les nuisances sonores.

4.3.3 PRENDRE EN COMPTE LA POLLUTION DES SOLS

Le territoire comporte des sites avec des sols pollués ou potentiellement pollués. Ils peuvent constituer un enjeu dans le cadre de projets de renouvellement urbain valorisant les centres-villes et les centres-bourgs et permettant de limiter la consommation d'espace.

Cet enjeu concerne également les ZAE, à l'exemple du site LoirEcopark qui a fait l'objet d'une dépollution importante afin de rendre utilisable une zone embranchée fer.

OBJECTIFS

- **La présence éventuelle de sols pollués devra être étudiée** en mobilisant les bases de données gérées par les services de l'État (BASIAS et BASOL), **en priorité pour les opérations de renouvellement urbain (habitat ou activité).**

Les conditions de **dépollution des sols devront être intégrées** aux réflexions de développement notamment pour les **sites offrant des potentiels pour des projets proches des centres.**

** Base de données des Sites Industriels et Activités de Services et Base de données des sites et SOLs pollués ou potentiellement pollués*

4.3.4 DIMINUER LA POLLUTION LUMINEUSE

La pollution lumineuse dérègle les cycles jour/nuit des espèces et vient perturber l'horloge biologique, le système hormonal et la chaîne alimentaire. Dans le même temps, elle produit des déperditions énergétiques, notamment avec des éclairages trop nombreux et/ou inefficaces (éclairage vers le ciel et non vers le sol par exemple). La préservation d'espaces peu ou pas éclairés ou la diminution de la lumière artificielle nocturne peuvent être considérées dans le maintien de la biodiversité, au même titre que la Trame Verte et Bleue (par analogie, on parle d'ailleurs de « trame noire »).

OBJECTIFS

- La réduction de la pollution lumineuse sera recherchée dans les nouvelles opérations d'aménagement et lors de la requalification des centres par des équipements et une gestion adaptés (éclairage plus efficient, diminution de l'intensité de l'éclairage nocturne, dispositifs réfléchissants, extinction à certaines heures, choix des sources lumineuses…), permettant par là même des économies d'énergie.

4.3.5 MINIMISER LA VULNERABILITE AUX RISQUES NATURELS

Dans les zones présentant **un risque d'inondation**, l'urbanisation est conditionnée par les objectifs de réduction de la vulnérabilité du Plan de gestion du risque inondation Loire-Bretagne (PGRI). Les objectifs du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne 2016-2021 (SDAGE) et des deux Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (en particulier le SAGE Loir) complètent le dispositif par des mesures de gestion des débordements et de culture du risque.

Le **risque d'effondrement de cavités souterraines** concerne, à des degrés divers, un grand nombre de communes avec des enjeux particuliers sur Le Lude et La Chartre-sur-le-Loir, Montval-sur-Loir, Le Grand-Lucé notamment.

Le **risque retrait-gonflement d'argile** concerne principalement l'ouest et le centre du territoire, plus particulièrement au nord de la Vallée du Loir. L'État a procédé en 2006 à l'information préventive de toutes les communes du département à travers un « porter à connaissance » comportant une carte d'aléas élaborée par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Ce risque n'est pas considéré comme majeur mais doit être porté à la connaissance dans les Documents d'urbanisme.

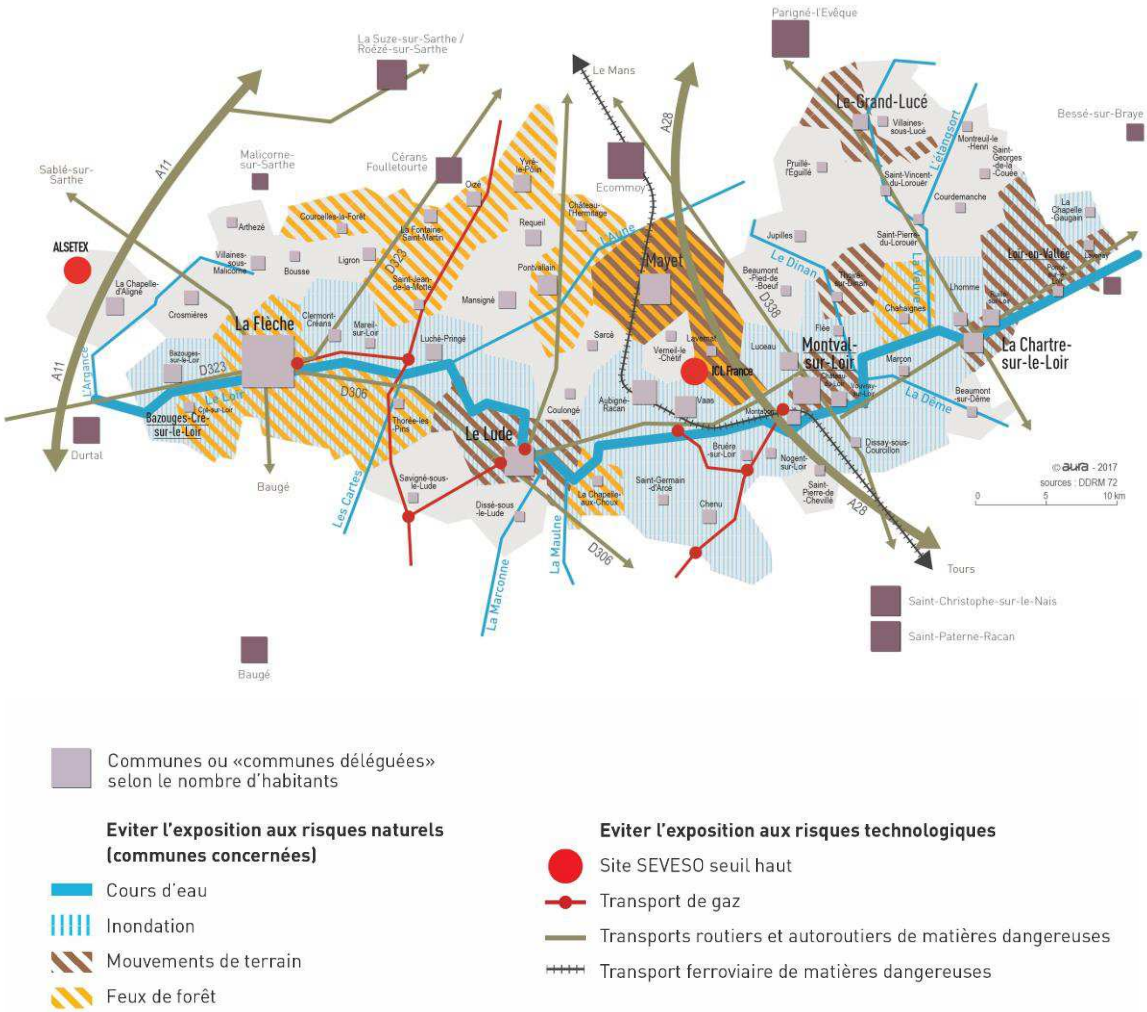

Le PETR Pays Vallée du Loir est le territoire le plus boisé de la Sarthe. Le risque incendie y est important et peut potentiellement s'aggraver au regard des changements climatiques en cours (périodes de sécheresse plus fréquentes).

Le territoire est peu concerné par le risque de pollution de l'air au radon, gaz radioactif plus particulièrement présent en terrains armoricains plus riches en uranium naturel mais qui peut être présent dans des zones de carrières souterraines. L'Institut de radioprotection et de sureté nucléaire (IRSN) a porté à connaissance une carte d'aléa.

Le territoire est classé en « aléa sismique faible » sur sa partie ouest et en « aléa sismique très faible » sur la partie est par le Bureau de recherches géologiques et minières.

OBJECTIFS

- **Risque inondation**

Dans le cadre du renouvellement urbain, les constructions seront possibles en zones urbanisées inondables avec des mesures de réduction de la vulnérabilité, en compatibilité avec le Plan de Gestion du Risque inondation (PGRI) et les deux PPRi locaux.

Les documents d'urbanisme devront également prendre en compte les Atlas de Zones Inondables (AZI) de la Braye et du Loir. Les projets veilleront à ne pas aggraver l'exposition des populations et des biens, y compris pour les cours d'eau non concernés par un PPRI ou un AZI, notamment en préservant les champs d'expansion des crues.

Afin de freiner le ruissellement et de faciliter l'infiltration des eaux sur place, **la limitation de l'imperméabilisation des sols devra être recherchée.**

Dans ce but, l'objectif de préservation et/ou de reconstitution des réseaux de haies et de préservation des zones humides sera poursuivi.

- **Risque mouvement de terrain (effondrement)**

Les cinq Plans de Prévention du Risque Mouvement de Terrain (PRMT) concernant des risques d'effondrement de cavités souterraines et de falaises sur le territoire de La Chartre-sur-le-Loir, Vouvray/Château-du-Loir (communes déléguées), Le Grand-Lucé, Le Lude, Lavenay-Poncé-sur-le-Loir-Ruillé-sur-Loir (communes déléguées) devront être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

Dans les secteurs d'aléas relevés dans l'Atlas des mouvements de terrain des Pays de la Loire, les documents d'urbanisme veilleront à ne pas aggraver les enjeux dans les secteurs diagnostiqués et non couverts par un PPRMT.

- **Risque feu de forêt**

En bordure de forêt, des espaces tampons devront être préservés de constructions nouvelles afin de réduire l'exposition des populations au risque d'incendie. La préservation et l'entretien des chemins d'accès et de traverse des grands espaces forestiers permettront l'accès des véhicules de secours en cas d'incendie. L'implantation de réserves d'eau sera recherchée en forêt ou en bordure de forêt.

- **Autres risques naturels**

Sur la partie ouest du territoire (voir carte réglementaire de sismicité de la Sarthe établie par le BRGM), l'Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la « classification et aux règles de construction parasismique » qui s'appliquent aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » devra être respecté.

L'aléa retrait-gonflement des argiles devra être pris en compte en s'appuyant sur la cartographie du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), intégrée à l'État initial de l'environnement du SCoT. Dans les zones concernées par l'aléa, une étude géotechnique préalable à la construction sera recommandée.

4.3.6 MINIMISER LA VULNERABILITE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le territoire ne présente pas d'industrie lourde susceptible de générer des risques technologiques majeurs. Néanmoins, il existe deux établissements SEVESO « seuil haut ».

OBJECTIFS

- **Le Plan de Prévention des Risques Technologiques d'Alsetex (La Chapelle-d'Aligné)** s'imposera aux documents d'urbanisme.

- **Le risque industriel lié à l'usine ICL France, localisée à Vaas** (SEVESO « seuil haut »), sera pris en compte afin de réduire la vulnérabilité.

- **Les zones de développement résidentiel devront être éloignées des activités qui génèrent des risques majeurs** pouvant entraîner des conséquences graves pour les populations, les biens ou l'environnement.

- **Les documents d'urbanisme devront prendre en compte la localisation des canalisations de transport de gaz et d'hydrocarbures,** afin d'assurer au mieux la sécurité de leurs abords au travers de servitudes.

- La voirie devra respecter les prescriptions imposées pour le transport et la circulation des matières dangereuses et les transports exceptionnels.

4.4 MENAGER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

L'utilisation économe des ressources non renouvelables constitue un des objectifs essentiels d'une politique de développement durable. Les questions de l'eau, des matériaux et du recyclage des déchets sont aujourd'hui intégrées dans le projet de planification.

4.4.1 RESTAURER ET PRESERVER LA QUALITE ET LES CYCLES DE L'EAU

Sur le territoire du SCoT, la gestion des eaux est encadrée par le SDAGE Loire-Bretagne et les deux Schémas d'aménagement et de gestion des eaux du Loir et de la Sarthe aval. Le projet réaffirme la nécessaire compatibilité avec ces documents et contribue à leur mise en œuvre. L'objectif est d'atteindre ou de conserver le bon état écologique des cours d'eau et des eaux souterraines, de protéger la ressource en termes de quantité, de conserver ou de rétablir des couverts végétalisés le long de cours d'eau et de préserver les zones humides.

OBJECTIFS

- **Les documents d'urbanisme identifieront dans leurs documents graphiques les zones humides** à protéger grâce à des démarches d'inventaire exhaustif.

Elles seront identifiées soit par un zonage suffisamment protecteur avec le cas échéant, des dispositions particulières dans le règlement ou les OAP, soit par mobilisation de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme.

- **Le principe « Eviter, Réduire, Compenser » s'appliquera aux zones humides**. Ainsi, les atteintes aux zones humides devront être évitées en première intention en recherchant des solutions territoriales alternatives répondant aux mêmes besoins du projet. La réduction interviendra dans un second temps, dès lors que les impacts négatifs n'ont pu être pleinement évités. Lorsque les projets n'ont pas été évités et n'ont pas suffisamment réduit les impacts négatifs, des mesures compensatoires devront être définies.

Les documents d'urbanisme veilleront au maintien d'une bande tampon présentant un couvert herbacé, arbustif ou arboré (inconstructible), le long des cours d'eau.

La largeur de cette bande tampon restera à définir à l'échelle de chaque document d'urbanisme. Si les enjeux le justifient, elle pourra aller au-delà de l'obligation réglementaire de 5 mètres minimum (réglementation définie dans le cadre des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales, BCAE).

- La pérennité de la ressource en eau sera garantie par une occupation du sol respectant la réglementation des différents périmètres de protection de captage des eaux*.

Dans le périmètre éloigné de protection de captage d'eau, une agriculture respectueuse de l'environnement sera encouragée. L'éloignement des zones urbanisées ou à urbaniser et des infrastructures de transport sera privilégié dans la recherche éventuelle de nouveaux points de captage.

- **Le développement urbain sera conditionné à des capacités suffisantes en assainissement** (avec recherche de performance sur les rejets) **et en eau potable** (ressource en quantité suffisante et capacité de traitement des usines des eaux).

Les eaux pluviales seront gérées le plus en amont possible, au plus près du cycle naturel de l'eau. **Les documents d'urbanisme préserveront les zones d'infiltration de l'eau** (matériaux perméables, noues, chaussées drainantes, barrières végétales, …) **et/ou des zones de stockage des eaux sur place.** Si nécessaire, ils prévoiront les emplacements où des installations de collecte, de stockage et de traitement sont indispensables.

Les problèmes de déversements entre les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées seront progressivement résorbés.

** Les périmètres de protection de captage sont établis autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource. L'objectif est donc de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource sur ces points précis.*

Cette protection, mise en œuvre par les Autorités Régionales de Santé, comporte trois niveaux établis à partir d'études réalisées par des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique :

- *Le périmètre de protection immédiate : site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.*
- *Le périmètre de protection rapprochée : secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets …). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.*
- *Le périmètre de protection éloignée : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.*

4.4.2 UTILISER LES RESSOURCES MINERALES DE MANIERE RAISONNEE

Le territoire dispose de ressources minérales diversifiées pour la construction, notamment des sables et des graves. La préservation de ces ressources est à promouvoir d'un bout à l'autre de la filière : production, gestion mais aussi recyclage des déchets du bâtiment et des travaux publics dans l'optique d'un développement du renouvellement urbain.

Le Schéma départemental des carrières de la Sarthe, révisé récemment et qui sera remplacé par le Schéma régional des carrières des Pays de la Loire en cours d'élaboration (Loi ALUR de 2014), et le Plan départemental de gestion des déchets du bâtiment et des

travaux publics de la Sarthe en cours de révision également, visent l'utilisation économe de ces ressources.

OBJECTIFS

- La préservation des ressources minérales du territoire sera encouragée.

- **Les besoins en nouvelles carrières ou les extensions de carrières seront pris en considération** dès la phase diagnostic des documents d'urbanisme.

Les impacts associés à l'exploitation des carrières (bruits, vibrations, poussières, transport, …) seront pris en compte dans les projets d'urbanisation.

La remise en état des carrières de graves ou sables et des plateformes de stockage des déchets inertes évitera une remise en eau systématique et sera étudiée au cas par cas. Dans la mesure du possible, lorsque les terres avaient préalablement un usage agricole, la remise en état des sols après extraction permettra la reprise d'une activité agricole.

- Dans la mesure du possible, les nouvelles opérations urbaines utiliseront les matériaux extraits des sites les plus proches des besoins afin de limiter les déplacements de ces matériaux sur de longue distance.

Le recyclage et la valorisation des matériaux issus de la démolition/déconstruction des bâtiments seront à promouvoir. Afin de limiter les déplacements longs et leurs conséquences et en cohérence avec le Plan départemental des déchets du BTP de la Sarthe, **le territoire se dotera d'un maillage adéquat de plateformes de stockage et de recyclage de ces déchets**.

L'écoconstruction utilisant des ressources locales et renouvelables, notamment la filière bois, sera encouragée *(voir partie 3.2.2.4)*.

4.4.3 DIMINUER LES DECHETS ET PROMOUVOIR LE RECYCLAGE

Le déchet doit être davantage considéré comme une ressource. Aujourd'hui, il s'agit d'en limiter la production et de le valoriser au maximum tout en veillant à limiter les trajets trop longs aux déchets (économies d'énergie et limitation d'émission de gaz à effet de serre). L'objectif du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de favoriser l'économie circulaire contribuera également à la réduction des déchets et à l'augmentation du tri et du recyclage.

OBJECTIFS

- **Le maillage des déchetteries sera complété** par les collectivités ou les syndicats compétents, au vu des projets d'urbanisation, en cohérence avec le Schéma régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés des Pays de la Loire.

- **La gestion des déchets sera optimisée, notamment par des dispositifs facilitant le tri à la source** (locaux communs adaptés, accessibles aux camions-bennes par exemple) que ce soit pour les zones d'habitat ou pour les zones d'activités.

- En cohérence avec le Plan départemental des déchets du BTP de la Sarthe, les plateformes de stockage et de recyclage des déchets inertes pourront être implantées en tenant compte des critères suivants :

  - hors réservoirs de biodiversité (à l'exception des carrières qui devront être remblayées), hors terres agricoles, hors paysages et sites patrimoniaux remarquables ;

  - en préservant les populations des nuisances occasionnées ;

  - en veillant à bénéficier d'une bonne accessibilité routière et/ou ferroviaire.

4.5 DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES EN UTILISANT LES RESSOURCES LOCALES

Le territoire s'est engagé dans une politique visant à réduire les consommations énergétiques, développer les énergies renouvelables et diminuer les émissions de gaz à effets de serre. En cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du PETR Pays Vallée du Loir et la démarche « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), le projet accompagne le territoire dans sa transition énergétique et écologique.

OBJECTIFS

- La structuration de filières de production d'énergies alternatives, notamment bois, solaire, géothermie, éolien, micro-hydro-électricité, méthanisation sera favorisée afin de développer le mix énergétique du territoire.

- La création de systèmes de production d'énergie renouvelable pour alimenter les nouvelles opérations urbaines ou les opérations de renouvellement urbain (habitat, tertiaire, commerces, équipements publics) sera encouragée. Il en est de même pour l'agriculture.

- Afin de préserver le foncier agricole, le développement des énergies renouvelables sera privilégié sur les espaces délaissés (friches, terrains pollués, anciennes décharges par exemple) et les toitures (hangars agricoles, industriels ou commerciaux par exemple).

- En particulier, les centrales solaires au sol seront limitées. Les documents d'urbanisme veilleront à :

  - réserver ces infrastructures aux anciennes déchetteries ou décharges, aux sites et sols pollués, aux anciens sites d'extraction de matériaux,…,

  - préférer les installations solaires sur les toits de grandes surfaces (bâtiments d'élevage, hangars, bâtiments industriels et commerciaux,…),

  - faciliter au contraire les petites installations d'énergies renouvelables permettant de rendre autonomes les exploitations agricoles en énergie, et l'installation d'unités de méthanisation.

- Les documents d'urbanisme veilleront par ailleurs à ce que les sensibilités écologiques, paysagères et architecturales soient prises en compte lors de l'implantation de systèmes de production d'énergie.

En particulier, l'installation de nouvelles éoliennes sera possible en zones agricoles et naturelles, dans le respect des schémas éoliens, des servitudes d'utilité publique et de la règlementation en vigueur.

4.6 MAITRISER LES ENERGIES ET LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Si une réponse planétaire doit être apportée aux enjeux du changement climatique, l'échelon territorial doit prendre toute sa place dans la réduction des gaz à effet de serre (GES), dans la réduction de la consommation énergétique et dans la production d'énergies renouvelables. Cette prise de conscience est traduite dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte. Le territoire du PETR Pays Vallée du Loir s'engage dans cette voie.

4.6.1 ECONOMISER L'ENERGIE ET FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le projet promeut les économies d'énergie, cherche à valoriser les ressources renouvelables locales tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre. L'atteinte de ces objectifs se fera en cohérence avec les orientations du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) des Pays de la Loire (intégré dans le futur SRADDET) et le Plan climat air énergie territorial du PETR Pays Vallée du Loir. Ils doivent accompagner la transition énergétique du territoire.

OBJECTIFS

- Les projets visant à réduire les consommations énergétiques ou à équiper les bâtiments de dispositifs d'alimentation en énergies renouvelables en cohérence avec la préservation de la qualité du patrimoine seront favorisés.

- Les techniques améliorant les performances énergétiques des bâtiments, en cohérence avec la nature des matériaux de construction et la qualité du patrimoine, mais aussi les formes urbaines et architecturales et limitant les consommations énergétiques (mitoyenneté, architecture bioclimatique,…) seront encouragées.

4.6.2 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE DURABLE

Le PETR Pays Vallée du Loir s'est récemment doté d'un Plan de Déplacements Durables (PDD) afin de répondre aux problématiques de mobilité spécifique au milieu rural (faibles densités, vieillissement de la population, difficultés de mobilité des jeunes notamment), mais aussi pour initier des projets et des actions en faveur d'une mobilité plus économe, moins émettrice de gaz à effet de serre et favorisant la santé de ses habitants (modes de déplacements actifs : marche et vélo). Cette politique s'articule avec le Plan climat air énergie territorial et vise, à son échelle, les mêmes objectifs que Schéma régional climat air énergie des Pays de la Loire.

Les objectifs ayant trait à cette orientation sont traités en partie 3.1.

L'enveloppe urbaine *correspond à l'ensemble des espaces bâtis, y compris les autorisations d'urbanisme accordées, exception faite des écarts et hameaux et des enclaves non bâties supérieures à 1 ha à l'intérieur des espaces urbanisés. L'enveloppe urbaine (t0) sera établie sur la base des informations disponibles les plus récentes à la date de l'arrêt de projet du SCoT, à savoir le cadastre au 1er janvier 2017 (mis à jour avec les autorisations d'urbanisme accordées jusqu'à la date de l'arrêt de projet SCoT – données ADS) et la photo aérienne 2016.*

Le renouvellement urbain *peut être défini comme toute urbanisation dans l'enveloppe urbaine, quelle que soit la forme qu'elle prend (comblement d'une « dent creuse », construction par division parcellaire, démolition / reconstruction, lot viabilisé non bâti). Il ne génère pas de consommation foncière.*

Une extension urbaine *correspond à un développement à l'extérieur de l'enveloppe urbaine. Elle est prise en compte dans le calcul de la consommation foncière.*

Une « dent creuse » *est un espace libre de construction, entouré de parcelles bâties, circonscrit à un espace de faible surface.*

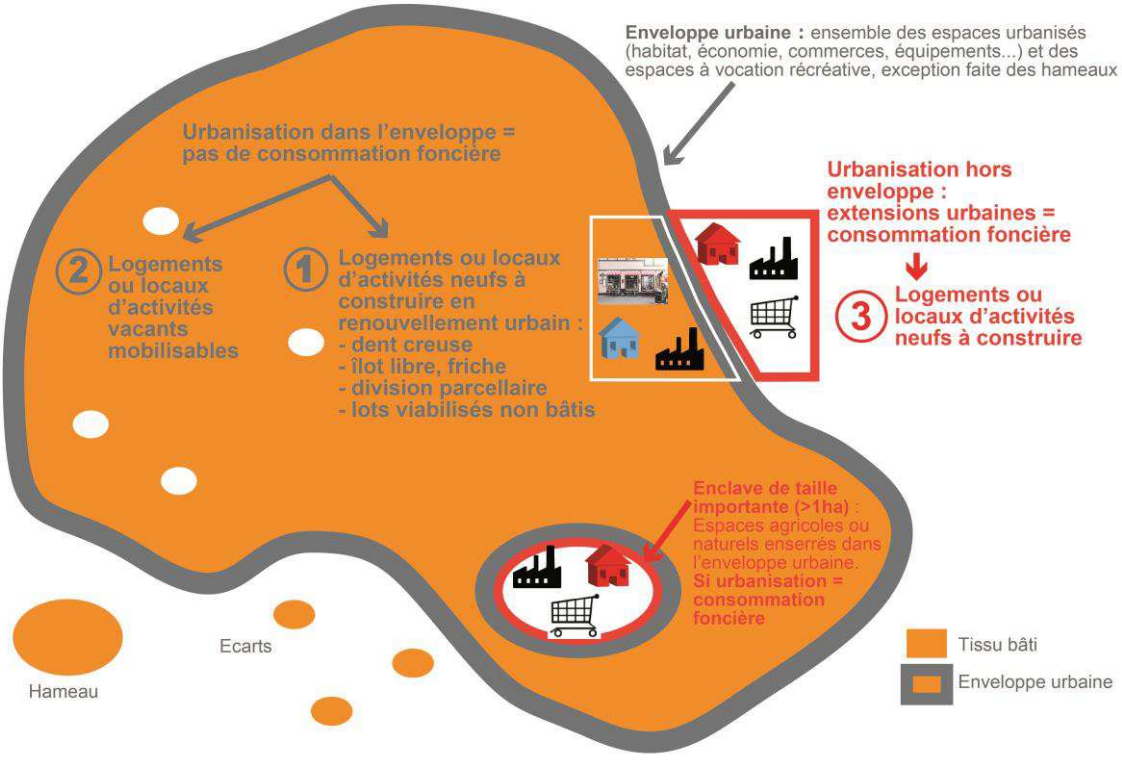

Un bourg *est une entité urbaine et historique reconnue, de taille conséquente, présentant un tissu dense et caractéristique (bâti à l'alignement, place publique…).*

Un hameau *est une entité bâtie en discontinuité du bourg, d'au moins dix constructions existantes à usage d'habitation (hors annexes) présentant un tissu relativement dense et continu et des parcelles bâties contigües (bâti en mitoyenneté, à l'alignement).*

***Un écart** correspond à un bâtiment ou un petit groupement de bâtiments isolés en zone rurale (par exemple : ferme en activité, ancien site agricole ou construction récente).*

***Une annexe** est une construction secondaire, de dimensions réduites et inférieures à la construction principale, qui apporte un complément aux fonctionnalités de la construction principale. Elle doit être implantée selon un éloignement restreint entre les deux constructions afin de marquer un lien d'usage. Elle peut être accolée ou non à la construction principale avec qui elle entretient un lien fonctionnel, sans disposer d'accès direct depuis la construction principale (source : lexique national d'urbanisme).*

***Le mitage ou l'urbanisation diffuse** correspond à l'implantation de constructions isolées en zone rurale.*

***Un centre** désigne un lieu de concentration historique de l'habitat, des équipements, commerces, services et activités économiques, propice à l'échange et facteur d'animation, qu'il s'agisse des bourgs ou des villes.*

*Des **STECAL** (Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) peuvent être délimités par le règlement d'urbanisme, à titre exceptionnel, pour y autoriser des constructions, des aires d'accueil des gens du voyage ou des résidences démontables en zone naturelle, agricole ou forestière (art. L.151-13 du code de l'urbanisme.*

***Les logements aidés** correspondent aux logements sociaux et aux logements en accession sociale à la propriété.*

***Le logement individuel pur** correspond à la maison individuelle avec jardin, implantée au milieu de la parcelle (en recul de la voie et des limites séparatives).*

***Le logement individuel groupé** constitue une forme d'habitat individuelle plus dense, en mitoyenneté sur des parcelles de taille plus réduite (parfois dénommée « maison de ville »).*

Logement individuel groupé – Le Grand-Lucé

***Le logement intermédiaire** est une forme d'habitat collectif où chaque ménage conserve un accès individuel extérieur à son logement (par le biais d'une coursive par exemple).*

Logement intermédiaire – La Chartre-sur-le-Loir

Le logement collectif *se caractérise par une entrée commune à plusieurs logements (hall d'immeuble).*

Logement collectif avec activités en RDC – La Flèche

La densité brute *d'une opération s'exprime par le nombre de logements rapporté à la surface totale de l'opération.*

Les espaces pris en compte sont :

- les voiries, les espaces publics et espaces verts de proximité,

- les réseaux et collecte des eaux pluviales et bassins internes au quartier.

Les espaces exclus sont :

- *les espaces réservés à des équipements ou espaces publics à rayonnement inter quartiers et/ou communal et/ou intercommunal (par exemple voiries inter quartiers, parcs urbains, grands espaces sportifs, culturels ou de loisirs),*
- *les espaces d'activités économiques sauf bâtiment mixte habitat / commerce / artisanat,*
- *les espaces rendus réglementairement inconstructibles (par exemple zones humides, loi Barnier, Espaces Boisés Classés).*
- *les espaces bâtis existants hors opération.*
- *les bassins de rétention des eaux pluviales à vocation inter secteur (correspondant à au moins deux opérations de 5 000 m² de surface de plancher minimum chacune).*

Une Zone d'Activité Economique (ZAE) *est un espace organisé d'accueil des entreprises, ayant fait l'objet d'une procédure d'aménagement (Zone d'Aménagement Concertée, permis d'aménager).*

Sont considérées ***comme des entreprises « isolées »****, les entreprises implantées hors des zones d'activités économiques. Leur regroupement physique peut conduire à parler d'espace économique « de fait ».*

Les espaces d'activités économiques *correspondent à l'ensemble des ZAE et des entreprises « isolées ».*

Le commerce de proximité *est composé de points de vente de surfaces généralement réduites (< 400 m²) situés dans le tissu urbain et dans lequel le consommateur se rend*

fréquemment (fréquence d'achats quotidienne à hebdomadaire) : par exemple boulangerie, boucherie, épicerie, bar-tabac…

***Grande et Moyenne Surface (GMS)** est un acronyme qui désigne les supermarchés (surface comprise entre 400 et 2500 m²) et les hypermarchés (> 2500 m²) qu'ils soient à vocation alimentaire ou spécialisée.*

***Une galerie marchande** est un regroupement de commerces au sein d'un même espace piétonnier couvert. Elle peut être autonome ou rattachée à un ensemble commercial ou à une **GMS**.*

***Un ensemble commercial** est composé d'unités commerciales.*

***L'unité commerciale** désigne l'espace bâti dédié à une activité commerciale.*

***Le drive** désigne un point de retrait de biens ou de marchandises au sein duquel le client prend livraison de ses articles directement au sein ou à proximité de son véhicule.*

***Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** constituent l'une des pièces du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire.*

***Coefficient de Biotope par Surface (CBS)** : Le règlement peut imposer, en application de l'article L. 151-22, que les surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables d'un projet représentent une proportion minimale de l'unité foncière. Il précise les types d'espaces, construits ou non, qui peuvent entrer dans le décompte de cette surface minimale en leur affectant un coefficient qui en exprime la valeur pour l'écosystème par référence à celle d'un espace équivalent de pleine terre (art. R.151-43 du CU).*

Vallée du Loir
UN SECRET BIEN GARDÉ

aura
agence d'urbanisme
de la région angevine

Avec le soutien financier de la

Région PAYS DE LA LOIRE

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Pays Vallée du Loir

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Approuvé le 9 mai 2019

Vallée du Loir
UN SECRET BIEN GARDÉ

PETR du Pays Vallée du Loir
Rue Anatole-Carré 72500 VAAS
02.43.38.16.62
accueil@pays-valleeduloir.fr
www.pays-valleeduloir.fr

aura
agence d'urbanisme
de la région angevine

SOMMAIRE

Sommaire 3

Préambule 6

1. Favoriser l'attractivité du Pays Vallée du Loir en s'appuyant sur la qualité de son cadre de vie 7

1.1. Renforcer la lisibilité territoriale 8

1.1.1. Faire de la position d'interface un atout 8

1.1.2. Consolider l'identité et l'attractivité du territoire 8

1.2. Maintenir et favoriser l'accessibilité du territoire 9

1.2.1. Conforter les liens avec les grands pôles extérieurs 9

1.2.2. Faire de l'accès au numérique une priorité pour l'ensemble des communes .. 9

1.3. Valoriser les paysages et préserver leur diversité 11

1.3.1. Préserver les richesses paysagères et patrimoniales 11

1.3.2. Faire évoluer les paysages urbains dans l'esprit des lieux 12

1.3.3. Favoriser la découverte des vallées et des forêts 13

1.3.4. Promouvoir la perception des paysages 14

1.4. Développer le tourisme « nature-patrimoine » 15

1.4.1. Développer un maillage touristique structurant 15

1.4.2. Développer l'hébergement touristique 17

1.4.3. Valoriser les itinéraires de découverte et de tourisme 18

2. Organiser le territoire au service des habitants et des entreprises 20

2.1. Organiser le maillage territorial pour répondre aux besoins des habitants 21

2.1.1 Les « pôles ruraux » : le premier niveau de services à conforter 22

2.1.2 Les « pôles relais » : la bonne échelle pour renforcer les services 23

2.1.3 Les « pôles de centralité » : « locomotives » du PETR Pays Vallée du Loir . 25

2.2 Renforcer l'attractivité résidentielle et intensifier la création de logements 27

2.2.1 Permettre l'accueil de nouveaux habitants 27

2.2.2 Diversifier l'offre de logements pour répondre à tous les besoins 29

2.2.3 Requalifier, améliorer l'offre de logement et résorber la vacance dans les centres et les bourgs 29

2.2.4 Promouvoir un habitat économe en énergie et de qualité environnementale et paysagère 30

2.3 Organiser les déplacements et réduire les émissions de gaz à effet de serre 31
2.3.1 Coordonner développement urbain et mobilité 31
2.3.2 Favoriser les usages collectifs et les pratiques de déplacements plus respectueuses de l'environnement 34
2.3.3 Disposer d'un réseau de voirie adapté aux besoins 36
2.4 Préserver les activités agricoles et forestières 37
2.4.1 Favoriser le développement agricole 37
2.4.2 Préserver la sylviculture et développer la filière bois 38
2.5 Développer les activités économiques 39
2.5.1 Organiser et hiérarchiser les zones d'activités économiques. 39
2.5.2 Gérer de manière économe et rationnelle les espaces d'activités 40
2.5.3 Créer de bonnes conditions d'accueil pour les entreprises 42
2.5.4 Favoriser le développement de l'artisanat sur tout le territoire 42
2.5.5 Améliorer l'accessibilité routière, ferrée et numérique pour la compétitivité des entreprises 43
2.6 Préserver les activités commerciales 43
3 Valoriser les qualités environnementales du PETR Pays Vallée du Loir 45
3.1. Protéger la biodiversité et la mosaïque de milieux diversifiée 46
3.1.1 Identifier et valoriser/préserver la trame verte et bleue écologique du PETR Pays Vallée du Loir 46
3.1.2 Limiter la consommation d'espaces agro-sylvo-naturels 48
3.1.3 Encourager l'accès à la nature, notamment au Loir et aux cours d'eau affluents 49
3.1.4 Favoriser la biodiversité en campagne comme en ville 49
3.2. Minimiser l'exposition aux risques et nuisances 50
3.3. Ménager les ressources du territoire 52
3.3.1 La ressource eau : améliorer la qualité, protéger, économiser 52
3.3.2 Le bois, un atout pour le PETR Pays Vallée du Loir 53
3.3.3 Matériaux de construction et carrières : économiser la ressource et recycler 53
3.3.4 Les déchets : limiter la production et valoriser au maximum 54
3.4. Développer les énergies renouvelables en utilisant les ressources locales 55
3.5. Maîtriser l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) 56

LE PETR PAYS VALLEE DU LOIR : TERRITOIRE DE PROJET

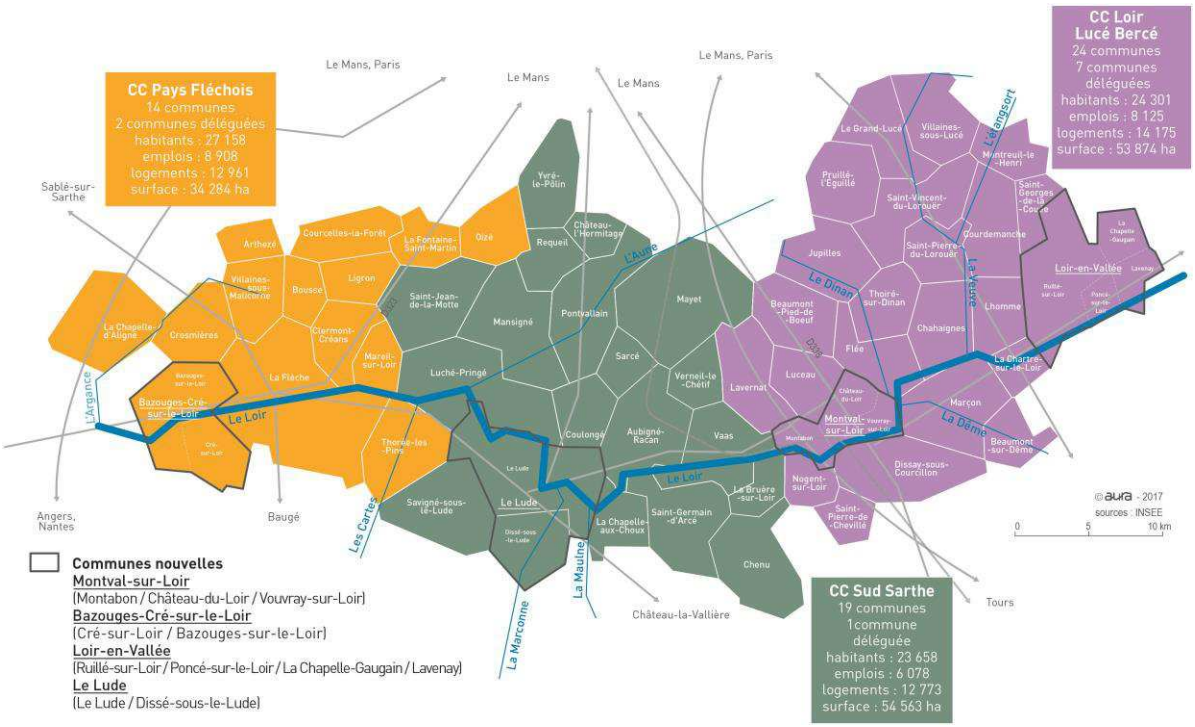

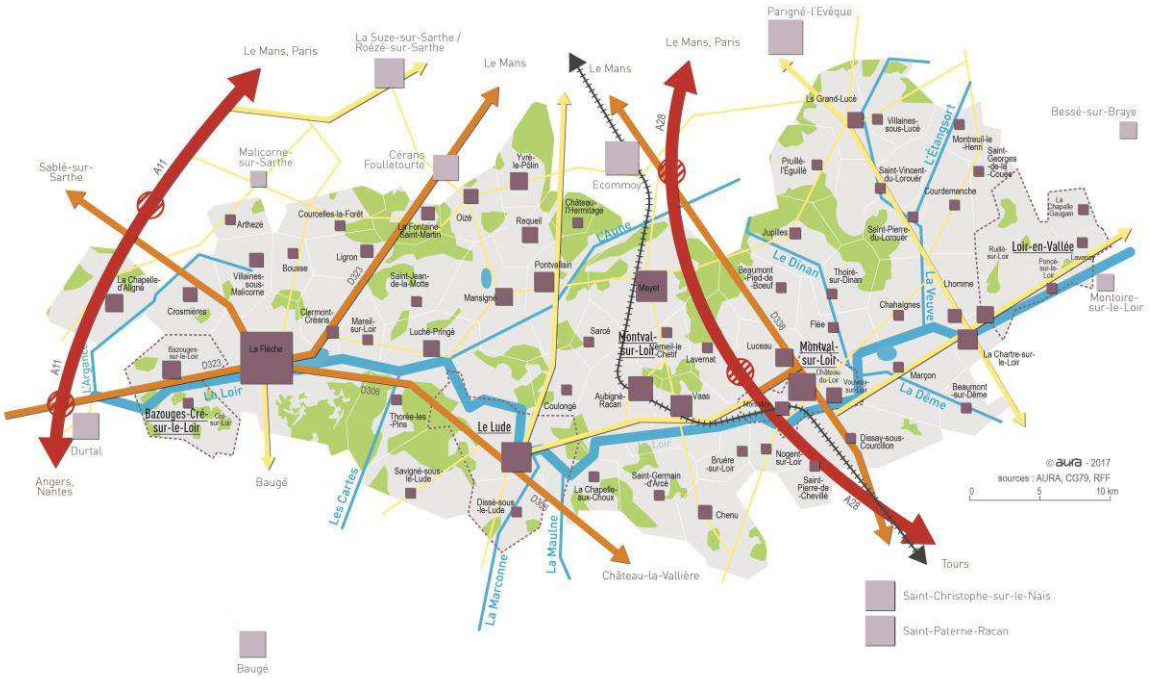

- Axes autoroutiers
- RD principales, grandes liaisons
- RD secondaires, niveau 1
- RD secondaires, niveau 2
- Voie SNCF électrifiée en service
- Echangeurs
- Communes ou «communes déléguées» selon le nombre d'habitants
- Pôles extérieurs au Pays
- Communes nouvelles
- Cours d'eau
- Plans d'eau
- Bois et forêts

PREAMBULE

Depuis les abords du Perche, le Loir traverse le territoire depuis Lavenay jusqu'à Bazouges-sur-le-Loir. La rivière y rencontre des paysages divers construits autour de ses nombreux petits affluents. Aujourd'hui délaissée, la navigation fluviale a contribué pendant des siècles au développement économique du territoire. Pierre de taille, ardoise, chaux, carreaux de verre ou de céramique, fourrages, … ont circulé sur la rivière jusqu'en 1917 depuis le port de Château-du-Loir ; sa force motrice a alimenté de très nombreux moulins à eau. S'il ne reste que des traces de ces activités disparues, le Loir représente toujours un trait d'union, un espace commun, un élément fort d'identité pour les habitants du Pôle d'équilibre territorial et rural.

Le territoire est identifié comme un espace rural et rural péri-urbain à l'interface de quatre aires urbaines : Le Mans, la plus proche, Angers en Maine-et-Loire et Tours en Indre-et-Loire et région Centre-Val de Loire, mais aussi Sablé-sur-Sarthe d'envergure plus modeste, avec laquelle les relations sont fortes avec l'ouest du territoire (Pays fléchois). Certaines communes du PETR sont « multipolarisées » c'est-à-dire que leurs habitants vivent des attractions plurielles notamment entre Le Mans, Angers et Tours. Cette situation induit des difficultés de lisibilité externe et de cohérence interne mais l'ensemble des communes peut ainsi disposer de services et d'équipements différents à des distances raisonnables en voiture individuelle.

Le PETR Pays Vallée du Loir recèle de nombreux atouts qu'il s'agit de valoriser. Ce territoire est issu d'une volonté de développer une économie touristique fondée sur des qualités patrimoniales, architecturales et paysagères mais aussi sur son environnement naturel. Il dispose aujourd'hui du label Pays d'art et d'histoire. Mais les atouts ne sont pas uniquement touristiques. L'économie locale est aussi industrielle, agricole et artisanale avec deux pôles importants : La Flèche et Montval-sur-Loir chacun positionné à proximité de deux axes majeurs de circulation.

Le 12 décembre 2013, le Syndicat mixte du Pays Vallée du Loir, composé de 7 communautés de communes et représentant 80 000 habitants, a choisi de s'engager dans une démarche de projet en décidant de l'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale. En janvier 2017, ces 7 EPCI se sont regroupés en 3 communautés de communes comportant 4 « communes nouvelles ».

Son Projet d'aménagement et de développement durables constitue la clef de voûte de ce SCoT en définissant de grands axes à l'horizon 2040. En accord avec l'article L141-4 du Code de l'urbanisme, et en prenant en compte la Charte de développement du Pays Vallée du Loir, le PADD fixe les objectifs : des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de mobilité, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.

1. FAVORISER L'ATTRACTIVITE DU PAYS VALLEE DU LOIR EN S'APPUYANT SUR LA QUALITE DE SON CADRE DE VIE

Le PETR Pays Vallée du Loir vit au quotidien à l'interface des grandes aires urbaines du Mans, d'Angers, de Tours, ou de celle de Sablé-sur-Sarthe, plus modeste. Son fonctionnement nord-sud, axe des circulations, s'oppose à l'axe géo-historique est-ouest de la vallée du Loir, fondement de sa valeur touristique et paysagère. Ces deux influences vont construire le projet de territoire, en mettant en jeu ses richesses et ses identités.

1.1. RENFORCER LA LISIBILITE TERRITORIALE

Pour être reconnu au-delà de ses limites, un territoire a besoin d'être localisé facilement en l'associant à des éléments d'identité souvent liés à des activités économiques traditionnelles ou innovantes, à des sites touristiques et/ou à des événements. Le zoo de La Flèche participe à cette reconnaissance. Cependant, le positionnement géographique d'interface de l'ensemble du territoire entre Le Mans, Angers et Tours induit des difficultés de lisibilité externe.

1.1.1. FAIRE DE LA POSITION D'INTERFACE UN ATOUT

La position d'interface et de multi-influences entre ces grandes aires urbaines peut être un handicap pour le PETR Pays Vallée du Loir, mais aussi un atout, notamment sur le plan économique. Cela offre ainsi une zone de développement potentielle avec un coût du foncier moindre.

La Flèche et Montval-sur-Loir sont localisés tous les deux sur des grands axes routiers, autoroutiers voire ferrés, et **sont identifiés comme les deux « locomotives » complémentaires à l'identité rurale du PETR Pays Vallée du Loir.**

1.1.2. CONSOLIDER L'IDENTITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Le PETR Pays Vallée du Loir est aujourd'hui connu sur le plan touristique (zoo de La Flèche, …) mais aussi sur le plan culturel (FestiLoir, …) : c'est le fondement de son histoire. Afin qu'il soit attractif et qu'il déploie ses potentiels économiques, il s'agit de le faire connaître et de le faire rayonner au-delà du Pays touristique, du Pays culturel et du Pays d'art et d'histoire. Les objectifs sont :

- **de mieux identifier et valoriser le Loir et sa vallée dans sa diversité comme éléments structurants du projet de territoire ;**
- **de développer la cohérence et la cohésion entre l'est et l'ouest du territoire ;**
- **de positionner, vis-à-vis de l'extérieur, La Flèche et Montval-sur-Loir/Luceau comme porteurs de l'identité et de la dynamique économique du PETR Pays Vallée du Loir afin de générer des retombées pour l'ensemble du territoire ;**
- **de s'appuyer sur les zones économiques d'intérêt régional que sont LoirEcopark et Ouestpark (en limite ouest du territoire) pour consolider l'attractivité économique ;**
- **d'améliorer la couverture téléphonique et numérique.**
- **de développer l'image de toutes les communes avec chacune leurs atouts pour porter à connaissance les qualités et les potentiels du PETR.**

Le Plan marketing territorial Vallée du Loir engagé en 2015 (« Vallée du Loir : un secret bien gardé ») constitue un outil de communication pour tendre vers ces objectifs.

1.2. MAINTENIR ET FAVORISER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

L'accessibilité au territoire reste relativement bonne, notamment sur le plan routier. À l'ouest deux échangeurs autoroutiers sur l'A11, hors du PETR, permettent une desserte rapide du secteur de La Flèche. À l'est, Montval-sur-Loir est desservi par un échangeur sur l'A28, Château-du-Loir disposant aussi d'une desserte ferrée sur la ligne Le Mans-Tours. Deux autres échangeurs de l'A28 sont situés à proximité mais hors du territoire (Parigné-l'Evêque et Ecommoy).

1.2.1. CONFORTER LES LIENS AVEC LES GRANDS POLES EXTERIEURS

Il s'agit de **conforter les liaisons structurantes routières et ferrées et les liens avec les 3 pôles Angers, Le Mans, Tours ainsi que les liens avec la Région parisienne** qui constituent les nœuds d'accès aux réseaux nationaux et internationaux. Afin de conserver voire accentuer les liaisons extraterritoriales, il convient de :

- **conforter les liaisons structurantes routières et ferrées** avec les aéroports internationaux de Roissy et d'Orly et ceux à proximité du territoire (Tours Val de Loire, Angers Loire Aéroport, Le Mans-Arnage, Nantes) ;
- **soutenir les grands projets d'infrastructures nationales** permettant de rapprocher le territoire des grands espaces métropolitains européens via notamment les projets de lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV Bretagne-Pays de la Loire, Sud Europe Atlantique ou encore d'interconnexion sud de l'Ile-de-France) ;
- **conforter les dessertes ferroviaires locales et les optimiser** ;
- **maintenir/développer les liaisons en « transport en commun »** vers Le Mans, Angers, Sablé-sur-Sarthe, Tours, Vendôme points d'accès au réseau ferroviaire à grande vitesse.

Les liens de proximité entre La Flèche et Sablé-sur-Sarthe sont aussi à conforter, notamment parce que des activités économiques (Ouestpark) et des équipements (centre hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir) sont situés en limite du PETR, à mi-chemin des deux villes, et structurent cette partie du territoire.

Par ailleurs, l'aérodrome fléchois pourrait constituer dans l'avenir un moyen d'accéder au territoire.

1.2.2. FAIRE DE L'ACCES AU NUMERIQUE UNE PRIORITE POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES

Aujourd'hui l'accessibilité se mesure également à l'aune de la « révolution numérique », notamment pour les activités économiques qui ne pourront plus se passer de ces technologies. Le territoire du PETR Pays Vallée du Loir est diversement desservi, avec des secteurs où les connexions et la vitesse de circulation des données sont plus lentes.

En cohérence avec le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de la Sarthe, il s'agit :

- **d'améliorer la desserte très-haut débit ;**
- **de faciliter l'accès vers l'extérieur pour promouvoir le développement des activités ;**
- **ne pas créer de fracture numérique sociale entre les territoires et disposer de services non présents sur le PETR Pays Vallée du Loir.**

MAINTENIR ET FAVORISER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

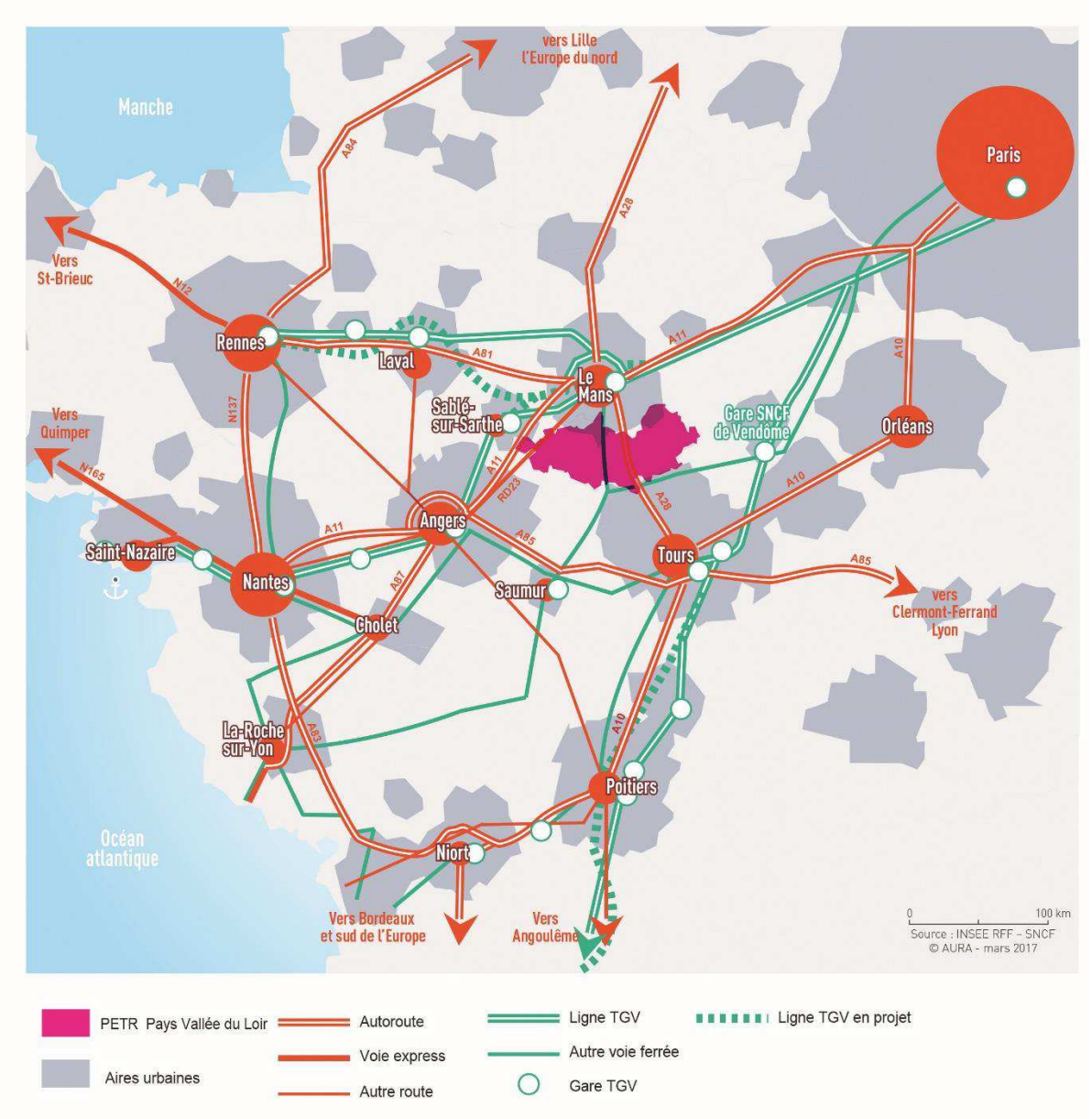

1.3. VALORISER LES PAYSAGES ET PRESERVER LEUR DIVERSITE

L'Atlas régional des paysages des Pays de la Loire 2016 identifie pas moins de 11 entités paysagères sur le seul territoire du PETR. Cette diversité et les qualités des paysages ruraux ou urbains sont un des faire-valoir du territoire reconnus par les acteurs. En 2013, la Charte architecturale et paysagère du Pays Vallée du Loir a permis aux différentes parties prenantes de l'aménagement et aux habitants de s'approprier ces richesses et de les valoriser quelle que soit l'échelle d'intervention. Il s'agit, à travers ces paysages, de révéler l'identité du territoire, identité qui peut et doit évoluer dans le temps.

1.3.1. PRESERVER LES RICHESSES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

L'objectif est de préserver les paysages emblématiques du PETR Pays Vallée du Loir. Des 11 entités définies par l'Atlas régional, la vallée du Loir, la forêt de Bercé et les autres massifs forestiers, les coteaux viticoles autour de La Chartre-sur-le-Loir et les bocages de l'ouest sont les plus représentatifs du territoire. Il s'agit de **mettre en valeur ou préserver les composantes paysagères** qui expriment le plus ces particularités que sont **la haie, la clairière et la forêt, la vigne, le coteau et la vallée, l'eau.**

Cependant tous les paysages du territoire n'ont pas la singularité des paysages remarquables. Il s'agit aussi de **préserver la diversité des paysages plus ordinaires**, ceux que l'on ne reconnaît pas d'emblée comme identifiant le PETR. Ceux-ci méritent d'être reconnus et qualifiés car ils constituent le cadre de vie de la plupart des habitants.

Qu'ils soient inscrits dans des paysages emblématiques ou d'autres plus communs, les éléments architecturaux sont un des points forts du territoire. Ils constituent un patrimoine très riche (églises, châteaux, manoirs, habitations troglodytiques, maisons de ville, fermes, moulins, ponts, patrimoine industriel…) souvent discret et plus ou moins mis en valeur. Le potentiel est important. **En cohérence avec la Charte architecturale et paysagère 2013,** l'objectif est de **préserver et valoriser, notamment tous les potentiels par le biais touristique et l'hébergement des touristes, et tous les potentiels des richesses architecturales et archéologiques.**

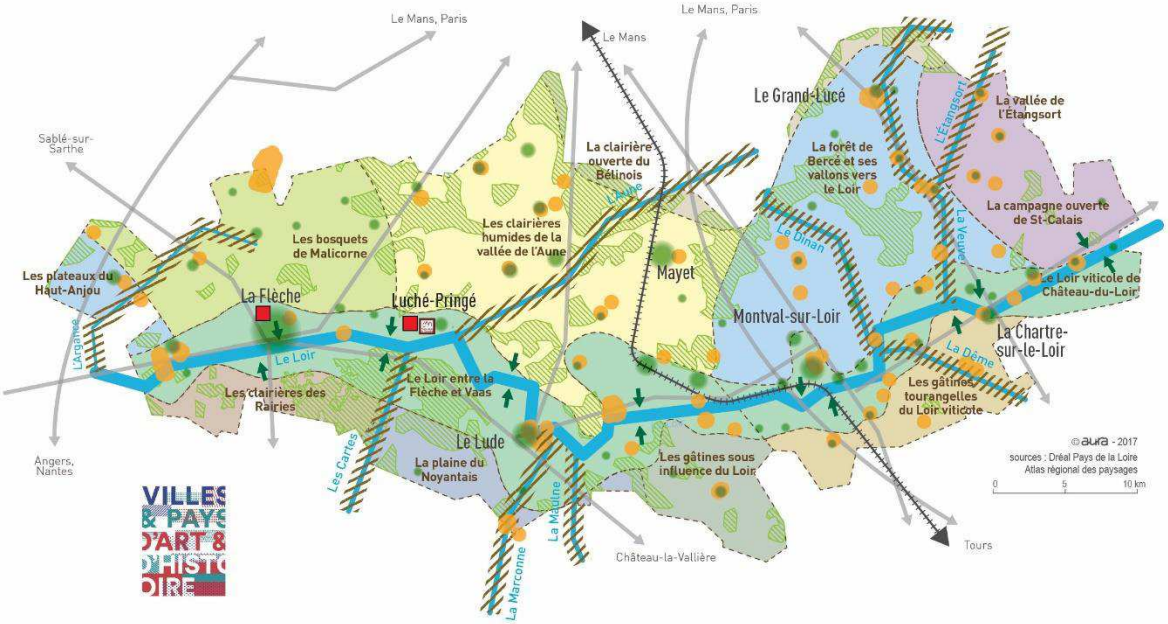

1.3.2. FAIRE EVOLUER LES PAYSAGES URBAINS DANS L'ESPRIT DES LIEUX

Pour accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités, **de nouvelles opérations d'urbanisme et une nouvelle architecture doivent être intégrées dans les lieux actuels afin de créer le patrimoine de demain.** Des exemples intéressants existent déjà sur le territoire : mairie de La Flèche (1994), bâtiment industriel à Dissay-sous-Courcillon, Le Clos-Joli à Château-du-Loir (projet), ancienne grange à Saint-Pierre-du-Lorouër, ...

Les entrées de ville et de bourg ont été impactées par des opérations engendrant des paysages urbains au mieux banalisés par des constructions industrielles ou des enseignes commerciales nationales, au pire mal entretenues voire à l'abandon (friches d'activités). L'objectif est de **revaloriser ces portes d'entrée dans les villes du territoire et de leur donner une identité propre par des réalisations neuves ou des réhabilitations de qualité en réutilisant au maximum les espaces déjà urbanisés.**

Dans le même sens, il s'agira d'**améliorer la qualité paysagère des centres bourgs et de leurs espaces publics.** La revitalisation de ces espaces centraux constitue un objectif partagé par l'ensemble des acteurs car ils sont les lieux de vie et de rencontre des habitants**.** Des opérations ont déjà été menées dans bon nombre de villages et bourgs. Il est essentiel de poursuivre en y intégrant les enjeux actuels des espaces publics en milieu rural (place du piéton, du vélo, commerce multiservices, espaces d'attente du transport à la demande, espace du commerce ambulant, accueil des touristes-nature, …).

Afin de respecter les caractéristiques patrimoniales et architecturales du territoire, **les extensions urbaines devront s'inscrire dans un objectif d'intégration paysagère.**

Le PETR est caractérisé par des vallées plus ou moins encaissées (vallées du Loir, de la Dême, du Dinan, de la Veuve, de l'Argance, …) engendrant des coteaux qui ont été par endroit urbanisés de longue date. Ces constructions ont un impact paysager important. Certes des réalisations anciennes, plus ou moins monumentales, représentent des signaux-repères dans le paysage. Mais d'autres créent des effets visuels négatifs. Il sera porté attention à la **préservation de ces coteaux (ligne de crête et pied de coteau),** si caractéristiques des paysages du Loir.

1.3.3. FAVORISER LA DECOUVERTE DES VALLEES ET DES FORETS

Le PETR Pays Vallée du Loir est reconnu pour la qualité de son cadre de vie rural par ses acteurs et ses habitants. Les sites de qualité agréables où les gens peuvent se promener, pique-niquer, contempler la nature ou les paysages, se ressourcer, … sont nombreux. Mais ce qui en fait la principale identité, la vallée du Loir et le Loir lui-même, sont finalement assez peu visibles sauf lorsqu'ils sont traversés par un pont (La Flèche, Le Lude, Vaas, …) avec des cheminements dédiés (Luché-Pringé) ou depuis une embarcation.

Rendre plus accessibles et lisibles les bords du Loir représente un objectif majeur à destination des habitants mais aussi des touristes. Il s'agit par exemple d'y créer des cheminements (randonnée pédestre, vélo, …) afin de valoriser les paysages et les sites remarquables (ex : Cherré). Des actions sont déjà engagées en ce sens par l'Office de tourisme de la Vallée du Loir (OTVL). D'une manière générale, il s'agit de rendre accessibles le plus de cours d'eau possible, l'objectif étant de **promouvoir une accessibilité encadrée qui doit respecter les milieux et les riverains.**

Les vallées affluentes du Loir recèlent des qualités patrimoniales, paysagères et d'ambiance indéniables. L'objectif est de **valoriser ces petites vallées** (Aune, Dême, Veuve, Dinan, des Cartes, Argance, …) en y **encourageant des projets permettant leur découverte en lien avec le Loir.** Ces projets doivent se construire **dans le respect de leurs milieux** très souvent fragiles (zones humides et coteaux).

La forêt, richesse du territoire, sera valorisée par des espaces ou des cheminements de découverte, en la mettant en scène par des équipements légers (abris, points de départ

de randonnées, signalétiques, …). Il s'agira de prendre en compte la sensibilité environnementale de ces sites en y maîtrisant la fréquentation.

La forêt de Bercé est bien évidemment concernée à l'échelle du PETR du fait de sa surface et de ses qualités écologiques et patrimoniales. Elle est déjà fréquentée par les habitants et les touristes. Labellisée en mars 2017 au titre de Forêt d'exception, un schéma va être élaboré pour améliorer et développer l'accueil des publics. Il s'agira de **mettre en cohérence documents d'urbanisme et Schéma d'accueil de la forêt de Bercé.**

Les nombreux autres espaces forestiers, privés ou publics, **pourront faire l'objet de démarches de projet en ce sens,** avec l'idée de les **connecter les uns aux autres pour créer des itinéraires de découverte.** L'accès aux forêts privées pourra se faire par accord tacite du propriétaire et par l'intermédiaire d'une convention tripartite.

1.3.4. PROMOUVOIR LA PERCEPTION DES PAYSAGES

Le paysage a un sens et une valeur économique qui ne peuvent se concevoir que s'il est perçu. Or les plus emblématiques des paysages du PETR ne sont pas toujours visibles et appropriables. Ceci est particulièrement vrai pour la vallée du Loir qui reste confidentielle et bénéficie de peu de points de vue (butte de Vau, entre La Chapelle-aux-Choux et Le Lude).

Les points de vue existants permettant de la découvrir ne sont pas mis en avant. La forêt, le vignoble, les petites vallées affluentes du Loir, mais aussi tous les autres espaces plus ordinaires qui composent le territoire relèvent de la même problématique et ce à différentes échelles.

Il s'agit alors de **maintenir ou ouvrir des vues sur les grands paysages comme sur ceux plus confidentiels.** L'objectif est également de **favoriser les itinéraires de découvertes en appui d'un réseau des points de vue les plus intéressants du territoire.**

1.4. DEVELOPPER LE TOURISME « NATURE-PATRIMOINE »

Le PETR Pays Vallée du Loir s'est construit à travers le développement de l'accueil touristique de proximité et de séjour en s'appuyant sur la qualité de sa nature, de ses paysages et de son patrimoine. Ce développement touristique se fonde également sur le site attractif que représente le Zoo de La Flèche, qui a su évoluer au fil du temps, mais aussi sur les bases de loisirs autour des lacs qui accueillent l'été habitants et touristes. Il s'agit d'accompagner ces dynamiques en s'appuyant sur toutes les opportunités.

1.4.1. DEVELOPPER UN MAILLAGE TOURISTIQUE STRUCTURANT

Des lieux touristiques attractifs et diversifiés existent sur le PETR Pays Vallée du Loir. Outre le zoo de La Flèche, de très loin premier site pour le nombre de visiteurs, d'autres pôles ont la faveur des touristes y compris ceux venant de l'étranger. La vallée du Loir et la forêt de Bercé relayée par le centre d'interprétation Carnuta pour la découverte de la faune et de la flore, La Monnerie, Marçon, Mansigné pour les sports nautiques et la baignade, le Château du Lude et ses jardins, le Château de Poncé-sur-le-Loir, le Prytanée militaire de La Flèche, le site gallo-romain d'Aubigné-Racan, l'est de la vallée du Loir avec les vins de Jasnières et un œnotourisme en développement, les plans d'eau et les très nombreux cours d'eau dont certains classés en catégorie 1 piscicole propices à la pêche de loisir (Marconne, Maulne, Vézotière, Argance, Veuve, Dinan, Étangsort, Fare,…)… constituent aujourd'hui des fondements reconnus et un maillage territorial relativement dense.

Il s'agit de **valoriser ces sites.** Mais il est aussi essentiel de **conforter les « portes d'entrée touristiques», sièges de sites majeurs et d'hébergements, que sont La Flèche/Bazouges, Le Lude, Montval-sur-Loir, La Chartre-sur-le-Loir.** La Flèche et La Chartre-sur-le-Loir ont aujourd'hui été choisis par le PETR Pays Vallée du Loir pour organiser l'accueil des visiteurs avec la présence d'Offices de tourisme et de syndicats d'initiative à l'année.

Il s'agit aussi de permettre ce développement touristique dans le respect des sites et des milieux. L'objectif est en effet de ne pas altérer une nature et un patrimoine sur lesquels le PETR Pays Vallée du Loir fonde sa valeur touristique tout en autorisant les adaptations nécessaires aux attentes des visiteurs.

De manière plus spécifique, l'objectif est de **redynamiser Le Lude et son bassin pour intensifier son attractivité touristique,** en s'appuyant sur le site du château du Lude et ses jardins qui restent des éléments emblématiques et touristiques forts du PETR Pays Vallée du Loir. Plus globalement, il s'agit de **prendre en compte le contexte urbain afin de rendre la ville plus attractive.** Une étude pour redynamiser le centre-ville du Lude est en cours.

Outre les attentions sur le maillage de sites ou pôles structurants, il convient de **valoriser les lieux plus confidentiels des « petites communes » qu'ils soient naturels, notamment les cours d'eau, ou patrimoniaux.** Plus que des pratiques touristiques, ce

sont dans ces communes des pratiques de loisirs (randonnée par exemple) qui seront prioritairement développées. Ces dernières pouvant elles-mêmes bénéficier aux touristes en séjour dans les pôles majeurs. Ces éléments d'intérêt sont nombreux sur le territoire et se localisent dans la quasi-totalité des entités communales. Certains bénéficient déjà d'animations culturelles associées, notamment à l'occasion du festival annuel Festiloir ou des animations dans le cadre de « Vallée du Loir Pays d'art et d'histoire ». Le rôle de l'Office de de tourisme de la Vallée du Loir (OTVL) récemment créé est ici primordial et **les projets s'inscriront dans une politique cohérente entre marketing territorial, développement de la fréquentation touristique et aménagement.**

DEVELOPPER LE TOURISME « NATURE-PATRIMOINE »

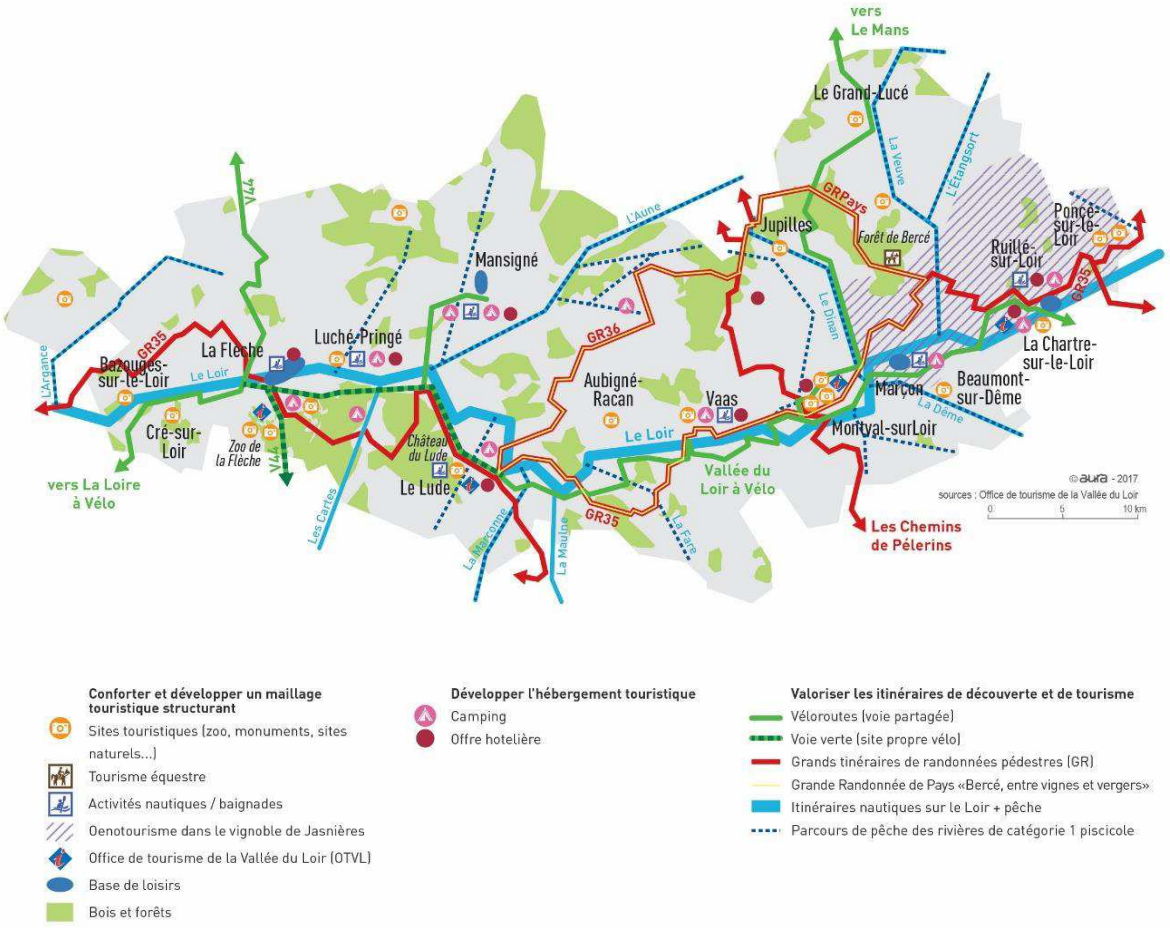

Conforter et développer un maillage touristique structurant
- Sites touristiques (zoo, monuments, sites naturels...)
- Tourisme équestre
- Activités nautiques / baignades
- Oenotourisme dans le vignoble de Jasnières
- Office de tourisme de la Vallée du Loir (OTVL)
- Base de loisirs
- Bois et forêts

Développer l'hébergement touristique
- Camping
- Offre hotelière

Valoriser les itinéraires de découverte et de tourisme
- Véloroutes (voie partagée)
- Voie verte (site propre vélo)
- Grands tinéraires de randonnées pédestres (GR)
- Grande Randonnée de Pays «Bercé, entre vignes et vergers»
- Itinéraires nautiques sur le Loir + pêche
- Parcours de pêche des rivières de catégorie 1 piscicole

Tous ces lieux touristiques seront mis en réseau afin de favoriser la cohérence et la reconnaissance de l'ensemble des sites connus ou plus confidentiels. Cette mise en réseau ne pourra se réaliser qu'en s'appuyant sur :

- des sites aménagés, clairement identifiés et balisés ;
- des routes ou itinéraires prédéfinis et aménagés ; les sentiers de Petite randonnée ou les boucles cyclables constituent par exemple des moyens de découvrir des espaces remarquables éloignés de flux touristiques ; il en est de même pour la Route du vignoble de la vallée du Loir.

Il convient par ailleurs d'**assurer ou développer la complémentarité des activités, pas uniquement touristiques.** On cite par exemple La Monnerie à La Flèche qui n'est pas seulement un lieu de baignade et de sports nautiques mais est aussi un site de nature et d'initiation à la biodiversité (ferme pédagogique en projet), un lieu de pêche de loisir, un site agricole (gestion durable des prairies inondables), un site d'équipements (gymnase et centre d'hébergement), de commerce (zone commerciale orientée sur le loisir qui se prolonge sur une grande enseigne alimentaire), sans oublier l'aérodrome et le moulin de La Bruère.

1.4.2. DEVELOPPER L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

La mise en réseau des différents sites touristiques permet de valoriser plusieurs offres et de potentialiser des séjours plus longs en Vallée du Loir. L'objectif est de **garder les touristes sur le territoire le plus longtemps possible,** au-delà de la visite sur une journée du zoo de La Flèche ou de celle des jardins du château du Lude. Afin que le territoire demeure une destination de séjour touristique, **l'offre d'hébergement doit être développée en termes de diversité, de qualité et de nombre de lits pour satisfaire tout type de clientèle.**

Il est donc donné comme objectif de **développer et diversifier l'hébergement touristique ainsi que les gammes de services associées** en cohérence avec les finalités déjà poursuivies par le PETR à travers l'OTVL : hôtels, chambres d'hôtes, gîtes ruraux, gîtes de séjours, gîtes de groupes, gîtes d'étapes, hôtellerie de plein air.

Conforter la qualité de l'offre hôtelière est un objectif qui bénéficiera **à l'attractivité touristique du territoire.** L'opportunité des retombées du circuit automobile du Mans et des événements associés (« 24 heures » auto et moto, …) au pôle de courses automobiles est à saisir ici. Cependant, le PETR Pays Vallée du Loir doit renforcer son attractivité sur le plan du tourisme de séjour et d'itinéraire. Ainsi, le développement de ces hôtels doit se faire en cohérence avec celui des chambres d'hôtes, plus confidentielles et disséminées dans les communes.

Les campings constituent un autre type d'hébergement mais dont l'offre se resserre chaque année (malgré la fermeture de certains campings, le nombre total de nuitées est quant à lui bien en augmentation : + 36 % en 8 ans). Les plus qualitatifs, notamment ceux qui se localisent auprès de points de baignade accessibles et disposent de services, **doivent être confortés.** Les campings de catégorie * ou ** rencontrent chaque saison des difficultés de remplissage. Localisés sur des sites agréables (bord de Loir ou étangs), **ces campings pourraient être valorisés en campings thématiques (pêche de loisir, accueil vélo,…) ou reconvertis en espaces verts et de détente** (aire de pique-nique, pêche de loisir, …) **ou en aire pour campings cars.**

L'itinérance en camping-car constitue une pratique en augmentation en Vallée du Loir. De nombreuses communes ont aménagé des bornes d'accueil hors des campings sur des parkings, parfois en centre-ville. Il s'agira de prendre en compte cette demande et **d'améliorer les conditions d'accueil des campings-cars tout en respectant les milieux, le paysage et le patrimoine.**

Les meublés de tourisme prennent aujourd'hui plusieurs formes sur le territoire : gîtes ruraux, gîtes de séjour et de groupe, gîtes d'étape et répondent à des attentes différentes. Si les gîtes ruraux, qui accueillent des touristes pour un week-end ou une semaine en autonomie semblent en nombre suffisant, il n'en est pas de même pour les hébergements de groupe et de séjour de grande capacité et d'une façon plus prégnante pour les hébergements destinés à l'accueil pour les touristes itinérants randonneurs, cyclistes ou cavaliers. Il s'agit alors de favoriser les initiatives, notamment en cohérence avec le développement des itinéraires vélo départementaux (« La Sarthe à vélo ») et sur le plan national (« La vallée du Loir à vélo » et sa connexion avec « La Loire à vélo », « Saint-Jacques à vélo », …). Autrement dit **la cohérence hébergements à la nuitée / grands itinéraires est à prioriser.**

Il s'agit également de répondre à une demande d'hébergement de grande capacité pour les rassemblements familiaux puisque la vallée du Loir est située aux confins de plusieurs zones urbaines et propices aux rassemblements de type « cousinades », mariages... Cette demande est beaucoup plus forte que celle des clientèles itinérantes. Les clientèles itinérantes voyagent souvent en individuels (parfois regroupés à 6/8 personnes max), la Vallée du Loir n'est pas identifiée comme une destination d'itinérance pédestre comme en montagne ou moyenne montagne.

La diversité de sa nature, de ses paysages et de son patrimoine représente autant d'opportunités pour imaginer des projets. L'ambition est de **favoriser les hébergements insolites** dont il existe aujourd'hui des exemples réussis sur le territoire. On pense en particulier aux lodges du zoo de La Flèche qui permettent de passer une nuit en compagnie des loups, des ours, … et dont la fréquentation est très importante. De façon plus modeste, **les projets peuvent s'appuyer sur les éléments d'identité** du territoire : l'eau (cabanes flottantes), la forêt (cabanes dans les arbres), les falaises de tuffeau (hébergements troglodytiques), la vigne (cabanes de vigne) dans le respect de la qualité paysagère, des milieux naturels et du patrimoine architectural (manoirs, châteaux, …).

1.4.3. VALORISER LES ITINERAIRES DE DECOUVERTE ET DE TOURISME

Si les grands sites constituent la base de l'attractivité touristique du PETR Pays Vallée du Loir, le territoire a l'opportunité de développer le tourisme itinérant en s'appuyant sur la qualité globale de ses paysages, de sa nature et de son patrimoine bâti.

Le territoire est aujourd'hui traversé par de grands itinéraires de randonnée pédestre et vélo constitutifs de grands réseaux nationaux et européens. En matière de randonnée pédestre il s'agit des GR 35 et 36 qui se croisent au Lude et des Chemins de pèlerins ; un itinéraire GR de Pays Vallée du Loir vient d'être crée (septembre 2016). D'une longueur de 97 km, il est balisé sous le nom de « Bercé, entre vignes et vergers ». Concernant les itinéraires cyclistes, le territoire est traversé par deux voies majeures : les V44 et V47.

En prenant en compte les schémas départementaux et régionaux, il s'agit de **favoriser le développement des itinéraires** en association avec les communautés de communes et

l'OTVL et d'en **assurer l'effective continuité en créant un réseau entre grands parcours et boucles locales** quel que soit le mode : à pied, à vélo (VTT et cyclotourisme), en canoë-kayak et à cheval. Concernant la randonnée pédestre, il s'agira **d'encourager l'inscription des Chemins ruraux, à titre conservatoire, au Plan départemental des itinéraires pédestres et de randonnée (PDIPR).** Pour la randonnée à cheval, le l'objectif est d'**encourager la mise en réseau des centres équestres**, nombreux sur le territoire, pour faciliter l'itinérance. À une autre échelle, il s'agit aussi de **consolider les complémentarités** avec les réseaux extérieurs au PETR et de poursuivre la connexion à des itinéraires départementaux voire nationaux comme la Loire à vélo par exemple.

Sur les deux itinéraires cyclistes majeurs (V44 et V47), des services devront être développés, notamment des aires d'arrêts vélo équipés (abri, point d'eau, sanitaires, …). D'une manière générale, ces équipements mériteront d'être appréhendés **en anticipant les autres pratiques ou besoins**. Ainsi, une aire d'arrêt vélo peut également accueillir les randonneurs à pied parcourant un GR ou un PR, des habitants (aires de pique-nique, jeux au bord du Loir, …), des touristes en voiture, …

L'accès au Loir requiert une attention particulière en même temps que ses petites vallées adjacentes (Aune, Marconne, Dinan, Veuve, Cartes, Argance, Dême, ..) qui révèlent de belles qualités paysagères moins connues. **L'axe touristique majeur du Loir pourrait être amélioré** (transformation de tronçons de voies partagées vélo-voitures en « site propre ») **et valorisé** de manière à donner la possibilité de le découvrir de bout en bout. Sur ce site, des actions d'amélioration de l'itinéraire « Vallée du Loir à vélo » sont en cours. Il s'agit aussi de **permettre sa connexion aux grands itinéraires** : à l'ouest vers Angers (La Flèche/Durtal/Seiches-sur-le-Loir/Angers) et au sud vers Saumur (La Flèche/Baugé/Saumur) et « la Loire à vélo ».

L'intention est aussi d'améliorer sur le Loir les itinéraires nautiques et les équipements qui les accompagnent (pontons, cales de mises à l'eau, bâtiments de stockage pour les loueurs, …) et de permettre de déployer les activités de pêche toujours dans le respect de ces milieux fragiles.

L'objectif est aussi de **valoriser « la Route des vins »** à l'est du territoire dans le secteur de La Chartre-sur-le-Loir en favorisant les projets de mise en valeur du patrimoine viticole (chais, cabanes de vignes, maisons de vignerons, caves), la signalétique, l'accompagnement d'une viticulture de qualité en cohérence avec l'OTVL et les acteurs du vignoble.

Le développement du **tourisme culinaire**, gastronomique et d'accueil à la ferme (réseau et label « Bienvenue à la ferme » par exemple) **doit aussi être favorisé** en s'appuyant sur ce qui existe déjà.

2. ORGANISER LE TERRITOIRE AU SERVICE DES HABITANTS ET DES ENTREPRISES

Un réseau de pôles maille aujourd'hui le territoire du PETR Pays Vallée du Loir où chaque commune joue un rôle en fonction de son offre d'équipements, de services et de son nombre d'emplois. Certaines communes jouent par leur taille et leur positionnement un rôle particulier.

Tous les équipements, emplois, services à la population ne pourront se déployer partout, dans chaque commune. La notion de solidarité, de partage et de liens entre les territoires, qu'ils soient « locomotives » du PETR ou commune rurale est au cœur du projet. Il vise à ce que chaque habitant puisse accéder dans un temps raisonnable à l'ensemble des services essentiels de la vie quotidienne et à l'emploi.

2.1. ORGANISER LE MAILLAGE TERRITORIAL POUR REPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS

Le projet d'organisation et de développement territorial s'appuie sur le maillage actuel de villes, bourgs et villages en prenant en compte leur niveau d'équipement, leur niveau de développement économique, leur accessibilité. L'objectif est de fournir aux habitants des logements adaptés à leurs attentes et les services qui répondent à leurs besoins le plus à proximité possible tout en mutualisant les coûts pour les collectivités publiques.

Trois types de territoires sont ainsi définis en prenant en compte les communes et communes déléguées :

- **52 « Pôles ruraux » ;**
- **4 « Pôles relais » regroupant 7 communes ou communes déléguées ;**
- **2 « Pôles de centralité » regroupant 5 communes ou communes déléguées.**

Des objectifs d'aménagement durable différents, mais qui se complètent entre eux, leur sont affectés. Certains pôles font l'objet d'orientations particulières afin de s'adapter à leurs spécificités.

ORGANISER LE MAILLAGE TERRITORIAL
POUR REPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS

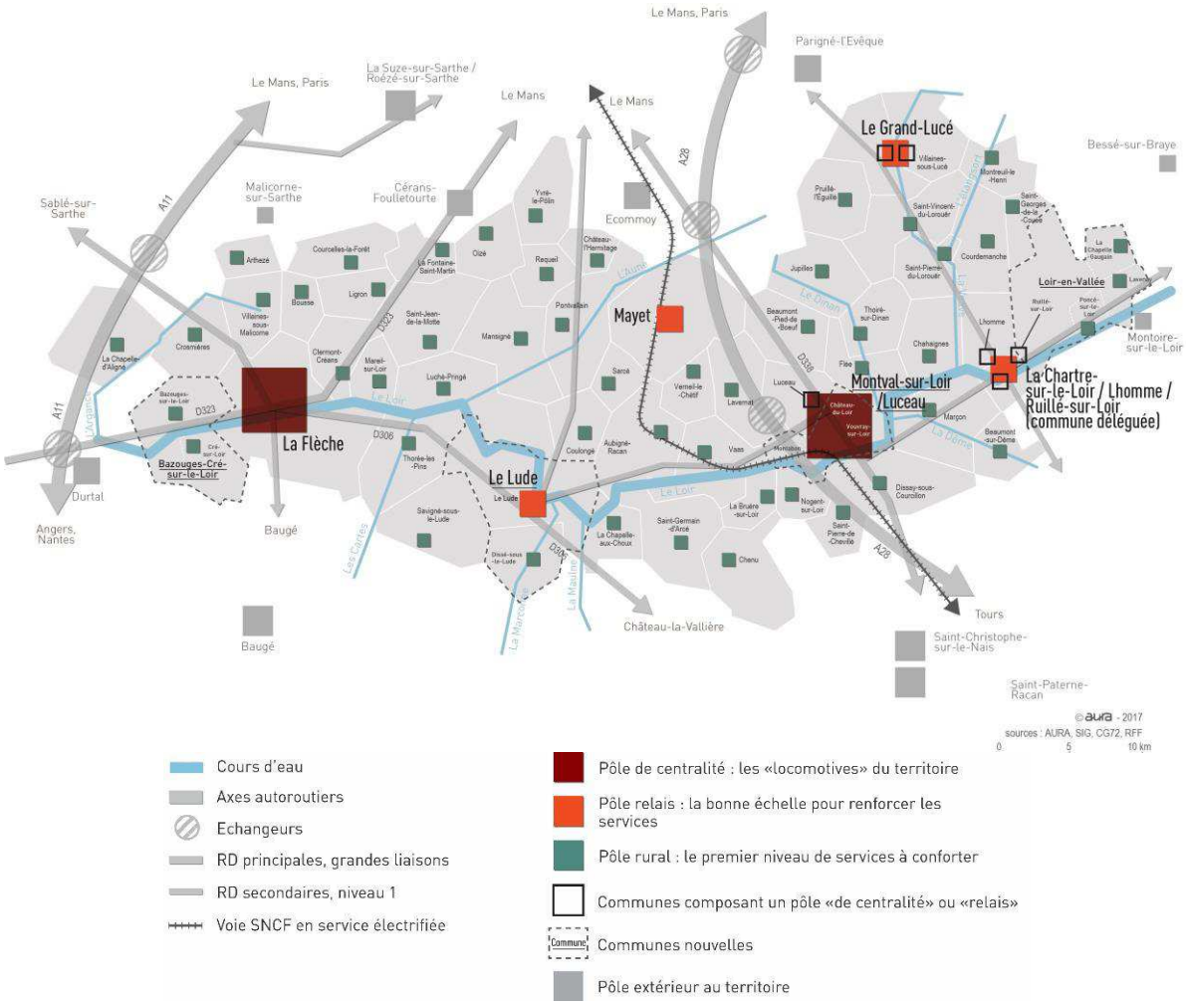

Afin de prendre en compte les diversités territoriales en matière de maillage urbain, **les collectivités pourront définir, lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, des « pôles de proximité »** constituant un échelon intermédiaire entre les « pôles ruraux » et les « pôles relais ». Ce niveau supplémentaire pourra permettre de développer un projet de maillage d'équipements, de logements et de services adapté à chacun des trois nouveaux territoires communautaires composant le PETR Pays Vallée du Loir.

2.1.1 LES « POLES RURAUX » : LE PREMIER NIVEAU DE SERVICES A CONFORTER

Ces 52 entités représentent des communes (avant les regroupements en Communes nouvelles) avec une offre plus ou moins développée en termes d'équipements, de commerces et de services au public. Ils constituent le premier maillon de lien social et de lieu de vie.

La limitation de l'étalement urbain y est une priorité. L'objectif est donc de **redynamiser et réhabiliter les centres-bourgs en utilisant le bâti ancien, les espaces laissés par sa déconstruction ou les « dents creuses ».** La réhabilitation et la rénovation des cœurs des « pôles ruraux » doit **s'accompagner d'une réflexion sur la mobilité interne,** notamment concernant le stationnement, l'arrêt des transports en commun, les liaisons piétonnes et cyclistes vers le centre-bourg et vers les équipements, afin de **consolider les liens entre la périphérie et le centre de la commune.**

Tout en poursuivant l'objectif de revitalisation des bourgs centres, **les extensions urbaines, si elles sont nécessaires, y seront organisées en continuité des bourgs en préservant l'identité des lieux.** Les projets prendront ainsi des formes variées (maisons individuelles, petites résidences, maisons de bourgs R+1, etc.) et devront s'intégrer au tissu ancien.

En fonction de leur taille et de leur niveau d'équipement, les « pôles ruraux » constituent le premier niveau intéressant pour **diversifier les types d'habitat et favoriser l'accueil de populations variées** (jeunes actifs ou en formation, familles avec enfants, personnes retraitées, saisonniers, …). Pour diversifier l'offre de logement, les collectivités disposent d'une palette d'outils (fonciers, financiers, …), et peuvent s'appuyer sur des acteurs publics (bailleurs, aménageurs).

Il convient d'y **favoriser le maintien d'équipements et de services et si possible d'en enrichir l'offre, notamment commerciale de première nécessité,** pour les populations qui y vivent. **La mutualisation de ces équipements entre les communes sera recherchée**. La stabilisation voire le développement démographique maîtrisé de ces pôles en constitue le levier essentiel. Ils doivent permettre de maintenir l'offre scolaire du premier degré et pour certains le collège. D'une manière générale, et au regard de l'objectif de diversification de l'offre de logement, les « pôles ruraux » représentent une échelle pertinente de mutualisation d'équipements avec les communes limitrophes : salles de

sports, salles de spectacle, maisons de santé, multi-accueil petite enfance… Le dialogue entre les collectivités permettra un développement harmonieux en limitant les coûts.

Favoriser et encourager le covoiturage et autres modes alternatifs à la voiture individuelle (transport à la demande, « taxis » associatifs,…) permettra de faciliter l'accès aux équipements, aux commerces, aux services, au travail pour toute la population. Mais l'objectif est aussi d'y **développer le numérique pour faciliter ses multiples usages actuels ou futurs** : démarches administratives, consultations médicales en ligne, télétravail, espaces de co-working, téléconférence, … et tous les autres modes innovants. Il est une priorité également que de **généraliser un accès performant à la téléphonie mobile et au numérique.**

Il s'agit enfin de **déployer des liaisons vers les « pôles de centralité »** (La Flèche et Montval-sur-Loir/Luceau) et des rabattements vers les gares et les haltes ferroviaires (Château-du-Loir - communes déléguée composant le pôle de centralité -, Vaas, Aubigné-Racan, Mayet – pôle relais-), **voire les pôles-relais**, afin de **favoriser l'utilisation des transports en commun.**

2.1.2 LES « POLES RELAIS » : LA BONNE ECHELLE POUR RENFORCER LES SERVICES

Les « Pôles relais » sont au nombre de quatre sur le territoire, dont deux pour lesquels sont associées plusieurs communes au bourg principal du fait de la continuité des tissus urbains. En effet, la constitution de « pôles relais » pour La Chartre-sur-le-Loir et Le Grand-Lucé ne peuvent se concevoir qu'agglomérés avec les bourgs limitrophes : Ruillé-sur-Loir et Lhomme d'une part, Villaines-sous-Lucé d'autre part. Le Lude et Mayet constituent les deux autres pôles du maillage.

Ces pôles ont aujourd'hui entre 3 000 et 5 000 habitants et un niveau d'équipements et de commerces conséquent (en moyenne 12) avec des équipements supra communaux en plus grand nombre (en moyenne 7).

Au regard de leur positionnement géographique, au sud, le long du Loir, et au nord au contact du Pays manceau, ces « pôles relais » sont identifiés et promus comme **portes d'entrée du territoire du PETR Pays Vallée du Loir** en s'appuyant sur leurs identités architecturales et paysagères.

Pour les habitants et les entreprises, l'objectif est de les **renforcer comme relais pour des services quotidiens et extra quotidiens rendus à leurs habitants et à ceux des territoires alentours**. Il s'agit aussi de les **renforcer en termes d'emplois et d'offre résidentielle diversifiée**, notamment pour les jeunes et les personnes âgées. Ils sont indispensables à l'est du territoire composé d'un grand nombre de « petites » communes.

Les « Pôles relais » ont **un caractère urbain qu'il convient de consolider** en préservant leurs identités propres aussi bien dans la **réhabilitation ou la rénovation de quartiers ou d'îlots, l'utilisation de « dents creuses » (renouvellement urbain),** qui demeure un objectif premier, que dans les nouvelles opérations d'habitat.

La densité moyenne d'habitat (chaque opération peut avoir une densité différente) doit y être plus élevée que dans les « pôles ruraux », avec le but constant de lutter contre l'étalement urbain. Ceci n'est pas incompatible avec des objectifs de développement de nature en ville et d'amélioration de la qualité des espaces publics.

Des objectifs plus affirmés de diversité d'offre de logements y sont poursuivis. Afin de rester ou de redevenir attractif, il s'agit d'offrir une gamme de logements qui puisse permettre de répondre à la diversité des besoins : tailles des logements, petit collectif ou individuel, locatif ou accession à la propriété, maison de ville avec ou sans jardin,…

Il s'agit enfin d'**optimiser le potentiel « tourisme nature-patrimoine » des « Pôles relais ».** Chacun d'entre eux ont des caractéristiques et atouts différents à faire valoir :

- Mayet et Le Grand-Lucé/Villaines-sous-Lucé : la forêt de Bercé, Carnuta ;
- La Chartre-sur-le-Loir/Ruillé/Lhomme : l'œnotourisme, le patrimoine, le Loir, une « base arrière » historique des « 24 heures du Mans »,
- Le Lude : le château et son parc, le Loir, les activités nautiques,

Le « Pôle relais » constitue la bonne échelle pour déployer les équipements supra-communaux tels que les maisons de services au public (relais administratifs et sociaux), les maisons de retraite, les piscines, les médiathèques, les garderies, les crèches, … les équipements devant être de taille raisonnée. Ces équipements sont aujourd'hui en nombre suffisant et permettent de faire face à l'arrivée de populations nouvelles. Il s'agit toutefois d'y **développer au maximum la qualité et le potentiel d'accueil pour la petite enfance afin de répondre aux besoins.**

En matière d'offre commerciale, le développement de nouvelles surfaces sera limité, avec pour objectif de maintenir les commerces dans les centres. Des règles d'implantation du grand commerce, c'est-à-dire de plus de 500 m² de surface de vente, seront définies. Par ailleurs, il s'agit de **faire des « Pôles relais » des points de vente privilégiés des produits locaux** afin de développer un commerce hors réseau d'enseignes nationales.

En matière d'éducation, l'objectif est de **déployer et pérenniser l'accès à l'enseignement primaire et secondaire et à la formation professionnelle**. Ces services ne pourront être maintenus qu'avec un développement et un renouvellement suffisant en matière démographique conjointement à une offre résidentielle.

Pour les déplacements, l'objectif est d'**améliorer la mobilité interne**, en particulier des personnes sans voiture vers les services, les commerces, les lieux de formation, les lieux de loisirs, ... Il s'agit ainsi de **rendre possibles d'autres modes de transport dans Mayet,**

Le Lude, La Chartre-sur-le-Loir (commune déléguée), Le Grand-Lucé afin de limiter la présence des véhicules individuels, en donnant une plus grande place aux pistes cyclables et aux itinéraires piétons en site sécurisé. Il s'agit d'y **faciliter les déplacements** domicile-travail, domicile-école, domicile-commerce, domicile-services … **sans la voiture.**

Ces **modes alternatifs de déplacement sont également à promouvoir avec les communes limitrophes** en cohérence avec des distances et des temps de déplacements raisonnables, et en les faisant coïncider, lorsque cela est possible, avec **des itinéraires touristiques**.

Les «Pôles relais » bénéficient déjà d'une desserte de transport en commun qui irrigue correctement le territoire dans un axe nord-sud. L'objectif est, en partenariat avec l'Autorité organisatrice de transports, de **maintenir voire développer les lignes d'autocar (TIS), tout en envisageant une liaison entre l'est et l'ouest** du territoire.

Concernant **Mayet**, il s'agit de **maintenir voire développer la desserte ferrée vers Le Mans et Tours et de faciliter les rabattements vers la halte ferroviaire** (parking relais voiture individuelle et vélo). L'optimisation de cette halte ne pourra se faire que conjointement à un développement urbain à proximité de celle-ci.

Concernant **La Chartre-sur-le-Loir/Ruillé/Lhomme**, il s'agit de **développer une liaison adaptée aux usages vers la gare de Château-du-Loir (commune déléguée).**

Il est pertinent d'accompagner **le développement du covoiturage et du transport à la demande**, au sein des « pôles relais », comme par exemple le transport à la demande mis en place le samedi matin vers le marché du Grand-Lucé. Il est également pertinent **d'accompagner ce développement vers les « Pôles de centralité »** quand ceux-ci peuvent apporter le service utile pour éviter ainsi les déplacements vers les grandes agglomérations (Le Mans, Angers ou Tours). Le co-voiturage est à favoriser aussi au sein des zones d'activités des « pôles-relais » pour le déplacement des actifs.

Enfin, le **développement d'un accès performant au numérique constitue pour ces pôles un objectif prioritaire** à poursuivre en cohérence avec le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Sarthe (SDTAN 72).

2.1.3 LES « POLES DE CENTRALITE » : « LOCOMOTIVES » DU PETR PAYS VALLEE DU LOIR

La Flèche et Montval-sur-Loir/Luceau constituent aujourd'hui les deux « pôles de centralité » du PETR Pays Vallée du Loir, mais aussi au-delà de ses limites.

À l'ouest, **La Flèche**, avec plus de 15 000 habitants, est le pôle « phare » du territoire ; il est bien positionné entre Angers et Le Mans sur l'axe Nantes-Paris mais aussi l'axe

Rennes-Laval-Tours, avec Sablé-sur-Sarthe à proximité. L'objectif est de **développer son rayonnement à l'extérieur du territoire, mais aussi en termes de services et d'emplois pour les habitants des « pôles ruraux » alentours.**

À l'est, le projet de développement de **Montval-sur-Loir doit intégrer la commune limitrophe de Luceau** composant ainsi un pôle « aggloméré » de 7 500 habitants. Ce pôle essentiel du PETR, entre Le Mans (région Pays de la Loire) et Tours (région Centre – Val de Loire), doit s'appuyer notamment sur l'opportunité de l'autoroute A 28, de la D 338 et de la ligne ferrée Le Mans–Tours.

Pour rester attractifs et bien équipés, les « pôles de centralité » ont besoin de **développer une offre résidentielle conséquente et diversifiée** tout en limitant la consommation d'espaces agricoles et naturels.

Pour atteindre cet objectif, **seront priorisées : réhabilitation, rénovation, utilisation des espaces libres interstitiels** (« dents creuses ») avant l'utilisation de terrains agricoles permettant ainsi de **revitaliser les cœurs de villes**. Une attention particulière sera portée à la préservation du patrimoine bâti de qualité.

Des secteurs non urbanisés pourront être ouverts à la construction neuve avec des densités de logements plus fortes que dans les autres « pôles » de l'organisation territoriale et une attention portée à la qualité urbaine des opérations. Les « pôles de centralité » pourront ainsi être des lieux d'expérimentation de nouvelles formes urbaines.

L'objectif est de **conforter leur développement économique**, levier indispensable pour affirmer leur rôle dans l'armature urbaine du PETR et comme « locomotives » économiques et démographiques profitant à tout le territoire.

Les « Pôles de centralité » se caractérisent par de grands équipements : hôpital et offre de soins, offre culturelle, sportive de qualité et d'envergure avec des manifestations rayonnant sur les alentours. L'objectif est d'y **maintenir et d'y faire évoluer les grands équipements structurants** : offre générale de soins, pôles d'emplois tertiaires, culture, loisirs, sport, … En matière de tourisme, il s'agit d'y favoriser l'hôtellerie-restauration de qualité et de promouvoir le développement de grandes structures hôtelières.

Tant pour les entreprises que pour les habitants**, le haut ou le très-haut débit doit être une priorité pour le territoire et son développement.**

Améliorer la mobilité interne via d'autres modes de déplacements que la voiture individuelle représente un objectif prioritaire. Il s'agit de favoriser la mise en place et le développement de transports en commun « intra-cités » avec des formes adaptées et innovantes. À Château-du-Loir (commune déléguée) par exemple, une navette électrique desservant les quartiers a été mise en place récemment.

Il convient aussi de **favoriser le développement d'autres modes alternatifs profitables aux territoires alentours** (services tels une « toile d'araignée ») : navettes, transport à la demande, co-voiturage, etc. Il s'agit aussi de **maintenir et renforcer la ligne ferroviaire Tours-Le Mans et l'arrêt des trains à Château-du-Loir (commune déléguée) tout en développant un pôle d'échanges multimodal.** L'optimisation de cette gare ne pourra se faire que conjointement à un développement urbain à proximité de celle-ci.

Enfin, l'objectif est de **faciliter les liens de mobilité entre les deux « pôles de centralité »** (mobilité inter-cités).

2.2 RENFORCER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET INTENSIFIER LA CREATION DE LOGEMENTS

Le positionnement géographique du PETR Pays Vallée du Loir génère des dynamiques socio-démographiques spatialement différenciées. Cette spécificité induit des enjeux contrastés en matière de besoins en logements, mais aussi en services et en équipements pour une population dont les revenus moyens sont plutôt faibles. Dans le même temps, il faut répondre aux enjeux de préservation et de requalification du patrimoine bâti des centres, aux enjeux de qualité urbaine et à ceux d'économies d'énergie, de réseaux et d'espace.

2.2.1 PERMETTRE L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS

Pour l'ensemble du PETR Pays Vallée du Loir, l'ambition du projet est d'être aussi attractif que depuis 1999 tout en préservant l'équilibre entre les 3 Communautés de communes. Il vise **une progression annuelle de la population d'environ 330 à 400 habitants d'ici 2040.**

Au regard de l'évolution des structures familiales, du vieillissement de la population et de la récupération de logements non occupés en permanence permettant de **résorber la vacance,** l'offre nouvelle de logements pour répondre à cet objectif démographique se situerait **en moyenne chaque année entre 300 et 350 logements**. Il ne s'agit pas uniquement de constructions neuves mais d'un volume qui comprend aussi la création de logements dans le tissu existant (transformation d'un grand logement en deux petits logements ou d'un local d'activité en logement par exemple). **Cet objectif participe à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes.**

Le développement urbain dans le tissu existant et la revitalisation des bourgs constituent des priorités par rapport à la construction neuve. Des objectifs chiffrés sont assignés à chaque EPCI et prennent en compte les spécificités territoriales et le projet d'organisation du territoire du PETR Pays Vallée du Loir :

- **CC du Pays fléchois : entre 130 et 150 logements par an ;**
- **CC Sud Sarthe : entre 85 à 100 logements par an ;**
- **CC Loir Lucé Bercé : entre 85 et 100 logements par an.**

Une production supérieure de logements est possible à consommation d'espace constante, c'est-à-dire en étant plus vertueux que les objectifs fixés en matière de renouvellement urbain et/ou de densité de logements/ha *(voir la partie 3.1.2.)*.

L'offre de logements est renforcée dans les Pôles de centralité et les Pôles relais, tout en gardant une part importante pour les Pôles ruraux. Les modalités sont les suivantes :

Répartition de la production de logements selon le type de pôles

Types de pôles	Part dans la production neuve 2006-2015 (en %)	Part des besoins en logements d'ici 2040 (en %)
Pôles de centralité	29%	34%
Pôles relais	15%	19%
Pôles ruraux (dont Pôles de proximité éventuels)	56%	47%
PETR Pays Vallée du Loir	**100%**	**100%**

L'ambition du projet repose sur deux orientations :

- **permettre aux habitants du territoire de s'y installer durablement** en répondant mieux à leurs besoins en équipements et services ;
- **attirer de nouveaux habitants en faisant valoir les qualités du cadre de vie du territoire, les prix attractifs** mais aussi en s'appuyant sur le développement des emplois grâce aux différentes politiques publiques menées par les divers acteurs (voir la partie économie plus loin).

La **meilleure offre téléphonique et numérique** pour tous est indispensable à cette attractivité renouvelée et en cohérence avec le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique. Il s'agit **d'améliorer la desserte de tous les habitants y compris dans les espaces ruraux les moins denses**.

2.2.2 DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR REPONDRE A TOUS LES BESOINS

Le diagnostic a montré que le profil type de l'habitat sur le territoire est une maison individuelle propriété privée, très souvent ancienne et de grande taille (5 pièces et plus). A La Flèche et Montval-sur-Loir/Luceau, les deux pôles principaux du territoire, l'offre est toutefois beaucoup plus diversifiée avec du collectif et du locatif dont du logement social.

L'objectif est de **diversifier l'offre de logements** :

- **pour répondre aux besoins de la population** en place, notamment ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas être propriétaires ;
- **pour s'adapter à l'évolution de la consommation des ménages en matière de logement : ce n'est plus une maison pour la vie mais des logements qui s'adaptent aux différentes étapes de la vie et aux parcours résidentiels ;**
- **pour améliorer l'attractivité du territoire vis-à-vis des jeunes actifs, stagiaires et jeunes en formation, des cadres, des familles avec enfants, des séniors.** Une attention particulière sera portée à un habitat adapté afin d'accompagner le vieillissement de la population et garantir un maximum de mixité sociale.

Une **attention particulière sera également portée à l'hébergement des nombreux saisonniers** qui viennent travailler sur le territoire soit pour la saison touristique soit pour les récoltes et autres travaux agricoles (vergers, pépinières et vendanges).

En cohérence avec le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, **la qualité d'accueil des gens du voyage sera maintenue ou améliorée** en tant que de besoin sur les aires spécifiques en nombre déjà adéquat sur le PETR Pays Vallée du Loir. Dans le cadre de ce même schéma, il s'agira également de prendre en compte la problématique de la sédentarisation (intégration de l'habitat caravane destiné à l'habitat permanent de son utilisateur).

2.2.3 REQUALIFIER, AMELIORER L'OFFRE DE LOGEMENT ET RESORBER LA VACANCE DANS LES CENTRES ET LES BOURGS

Les centres et les bourgs participent en grande partie à l'identité du PETR Pays Vallée du Loir, du fait du caractère patrimonial de leurs zones urbanisées « historiques ». L'intérêt pour ces dernières s'est affaibli au fil du temps au profit des extensions urbaines proposant plus d'espace et de lumière. Le projet s'inscrit aujourd'hui dans la **requalification et revitalisation des centres et des bourgs. Cela passe notamment par la reconquête des logements vacants en s'appuyant au besoin sur le renouvellement du tissu bâti, et par la prise en compte des retours d'expérience** d'opérations de revitalisation des espaces publics et/ou de réhabilitation de l'habitat réalisés sur quelques communes.

2.2.4 PROMOUVOIR UN HABITAT ECONOME EN ENERGIE ET DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

Les objectifs énergétiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre engagent à **promouvoir d'autres formes de constructions plus sobres voire productrices d'énergie.** Les documents d'urbanisme devront en tenir compte tout en poursuivant des objectifs d'intégration paysagère et patrimoniale en cohérence avec la Charte architecturale et paysagère 2013.

Le potentiel de réhabilitation de logements est important sur l'ensemble du PETR Pays Vallée du Loir. Ceci constitue un atout pour limiter la consommation d'espace par les extensions urbaines. Réhabiliter ces logements est une opportunité pour valoriser ce patrimoine et améliorer le confort en diminuant les couts énergétiques.

Les orientations en matière d'économies d'énergies s'appliquent à l'ensemble des logements neufs ou en réhabilitation qu'ils soient liés à des opérations privées ou à des actions publiques (politiques de l'habitat). Cet habitat peu énergivore permettra de réduire la précarisation énergétique des ménages les plus fragiles.

Il s'agit également **d'adapter logements et opérations d'urbanisme à la question du changement climatique,** en réduisant/évitant notamment les « îlots de chaleur urbains »[1], particulièrement dans les agglomérations les plus importantes du PETR.

Au-delà de la question énergétique et d'adaptation au climat, il s'agit de **promouvoir la prise en compte de la qualité environnement/santé des logements** : qualité de l'air intérieur, éclairage, mode de chauffage, …

Plus globalement, l'objectif est de **promouvoir de nouvelles formes « d'habiter » en permettant le développement d'opérations innovantes** (éco-quartiers, …). Il s'agit aussi d'**assurer l'intégration paysagère de ces opérations au patrimoine ancien**, très souvent de qualité. La création de nouvelles architectures, et par conséquent d'un nouveau patrimoine, ne doit toutefois pas être empêchée en encourageant les opérations de qualité.

[1] Élévation de température localisée en milieu urbain. Ces îlots thermiques sont des microclimats artificiels provoqués par les activités humaines (centrales énergétiques, échangeurs de chaleur...) et l'urbanisme (surfaces sombres qui absorbent la chaleur, absence de ventilation, …). Ce phénomène peut aggraver les épisodes de canicule et affecter la biodiversité, en repoussant certaines espèces et en attirant d'autres espèces plus thermophiles.

2.3 ORGANISER LES DEPLACEMENTS ET REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Le PETR Pays Vallée du Loir est à la fois rural et rural péri-urbain. L'accessibilité de tous aux emplois, aux services du quotidien et de santé, aux équipements sportifs ou culturels… interroge fortement les pratiques de mobilité. Pour l'ensemble de ces besoins essentiels ou d'épanouissement personnel, le recours à la voiture individuelle apparaît généralement la seule solution. Il s'agit d'apporter des réponses à ces besoins : maintien des services de proximité, transports collectifs ou alternatifs, numérique. La question de la mobilité concerne aussi les transports professionnels et celui des marchandises. D'autres plans ou programmes d'actions territoriaux apporteront des réponses notamment le Plan de déplacements durables et le Plan climat air énergie territorial.

2.3.1 COORDONNER DEVELOPPEMENT URBAIN ET MOBILITE

La nécessaire transition énergétique et l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi les revenus moyens des habitants du territoire, conduisent à réfléchir la mobilité autrement. D'une manière générale, l'objectif est de **participer à la maîtrise des déplacements (en distance et en temps de déplacement), à favoriser le recours aux modes alternatifs et collectifs tout en préservant l'accès aux services. Il s'agit par exemple de développer les pistes et itinéraires cyclables des pôles ruraux vers les « pôles relais » ou « de centralité ».**

L'organisation du territoire avec différents types de pôles va dans ce sens. Il s'agit **d'offrir un maillage de services suffisant pour limiter le recours aux grands pôles extérieurs** (Le Mans, Tours, Angers) par une offre en équipements et commerces adaptée aux besoins.

Les gares et haltes ferroviaires existantes sur la ligne Le Mans<>Tours (Mayet, Aubigné-Racan Vaas, Château-du-Loir) sont aussi à valoriser et exploiter par un développement urbain à proximité des arrêts, permettant ainsi de satisfaire les actifs allant travailler au Mans ou à Tours mais aussi les lycéens et étudiants.

En matière de **tourisme**, **les gares de Château-du-Loir et de Vendôme demeurent stratégiques** dans le cadre d'un développement de l'itinéraire « Vallée du Loir à Vélo » lequel bénéficie d'une connexion vers « La Loire à Vélo ».

TEMPS D'ACCES MOYEN EN VOITURE INDIVIDUELLE AUX « POLES DE CENTRALITE » ET AUX « POLES RELAIS » PAYS VALLEE DU LOIR

Cours d'eau
Axes autoroutiers
RD principales, grandes liaisons
RD secondaires, niveau 1
RD secondaires, niveau 2

Temps d'accès voiture (en heure creuse) aux pôles de centralité et aux pôles relais
moins de 5 min
5 à 10 min
10 à 15 min
+ de 15 min

Pôles de centralité
Pôles relais
Pôles ruraux
Commune ou commune déléguée composant un «pôle de centralité» ou un «pôle relais»

TEMPS D'ACCES MOYEN A VELO
AUX « POLES DE CENTRALITE » ET AUX « POLES RELAIS »
PAYS VALLEE DU LOIR

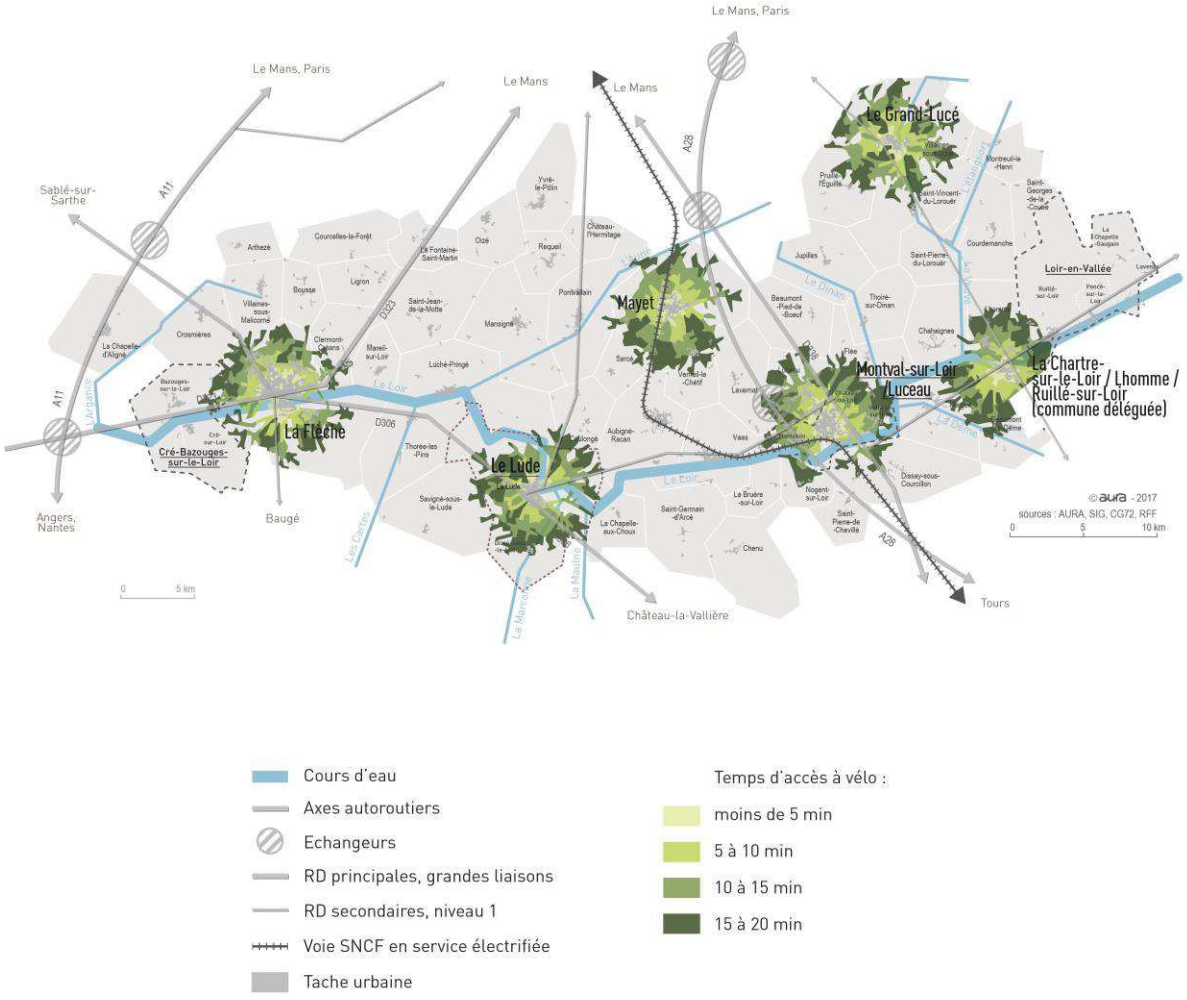

2.3.2 FAVORISER LES USAGES COLLECTIFS ET LES PRATIQUES DE DEPLACEMENTS PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

La coordination entre mobilité et développement urbain constitue un des leviers pour tendre vers une réduction des déplacements (en distance et en temps) puisque *a minima* il permet de rapprocher les logements des services et équipements. Cependant **le développement généralisé du numérique, en cohérence avec le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Sarthe, permettra de limiter certains déplacements** (démarches administratives, télémédecine, télétravail …).

Le développement urbain s'accompagnera d'actions permettant le déploiement de modes de transports plus favorables à l'environnement et à la réduction des émissions de gaz à effets de serre. Parallèlement, il s'agit de **réduire la précarité énergétique des ménages en proposant des alternatives de transport**.

Intensifier le rôle des dessertes ferroviaires du territoire représente un objectif fort. Cet objectif passe par la valorisation de la gare de Château-du-Loir et des haltes ferroviaires (Mayet, Aubigné-Racan et Vaas), par l'amélioration de leur accessibilité (rabattement en transport en commun et modes doux vers ces gares et haltes ferroviaires) et par le soutien aux pratiques intermodales (via **la mise en place d'aires multimodales accueillant des aires de co-voiturage, des parkings vélo, …).** Le projet de plate-forme multimodale en lien avec la halte de Vaas et inscrite dans le Plan de déplacements durables du PETR va dans le sens d'un développement d'un service de transport collectif utilisant l'opportunité de cette ligne ferrée. La gare routière de La Flèche ou des arrêts d'autocars fréquentés sont également concernés par ces axes d'amélioration.

Maintenir/développer les liaisons nord-sud en transports en commun, notamment via les lignes régulières en autocar existantes et le train, répond à un besoin du territoire. Pour la liaison est-ouest par le même mode, un bilan de l'expérimentation doit être mené afin d'en vérifier la pertinence.

Favoriser le transport à la demande constitue une alternative intéressante à l'échelle de l'ensemble des « pôles ruraux » dont la densité de population ne permet pas une rentabilité systématique des transports en commun. Il s'agit, par l'intermédiaire des collectivités, notamment la Région des Pays de la Loire, autorité compétente pour l'organisation et la gestion des services de transports non urbains, réguliers, scolaires ou à la demande, de le déployer ainsi que d'autres modes innovants. De la même manière, la **mise en place de transports inter-urbains depuis Château-du-Loir, Le Lude, La Flèche et le centre hospitalier Sarthe et Loir au Bailleul** sera recherchée.

Agir en faveur de la « voiture autrement » est également un axe favorable à la diversification des pratiques de déplacement. Il s'agit de **déployer des aires de co-voiturage à proximité des grands axes structurants** et de les rendre lisibles, de mettre à disposition des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou encore d'optimiser l'offre de stationnement (recherche de mutualisation par exemple).

Poursuivant le même objectif, **les opérations privilégieront les déplacements « doux »** (vélo et marche à pied), notamment dans les villes et bourgs (aménagement et offre de stationnement) et entre pôles et bourgs à proximité, et **la sécurisation des franchissements des cours d'eau et des grandes infrastructures.** Il s'agira également de créer de nouveaux franchissements (exemple de la passerelle sur le Loir entre La Monnerie et le zoo de La Flèche). **Le maillage de liaisons cyclables inter-pôles constituera à terme un réseau permettant une alternative sécurisée pour les déplacements quotidiens et touristiques.**

AMELIORER LA MOBILITE POUR LES HABITANTS ET L'ECONOMIE

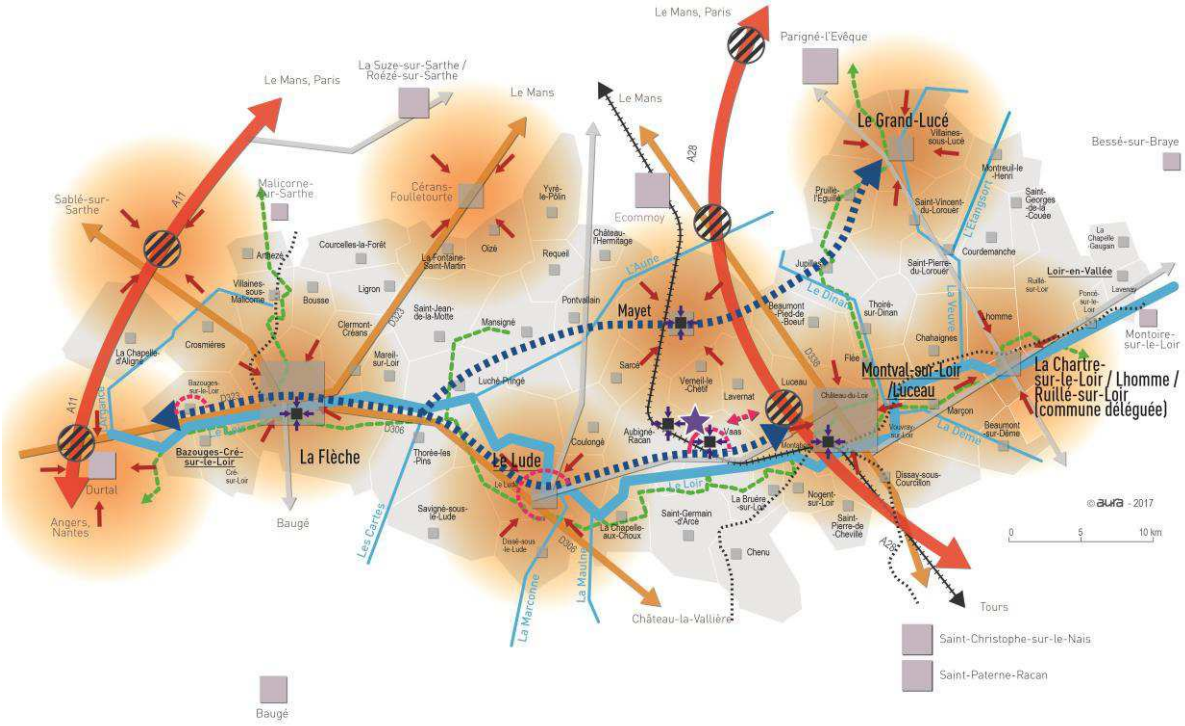

Améliorer l'accessibilité des grands pôles économiques

- Autoroutes
- Echangeurs
- Routes principales
- Améliorer les transversales ouest-est
- Améliorer le lien entre LoirEcopark et l'échangeur de Château-du-Loir
- Optimiser l'utilisation de la ligne ferrée à des fins économiques
- Optimiser le potentiel de zone embranchée fer

Disposer d'un réseau d'infrastructures de transport adapté aux besoins

- Améliorer les transversales ouest-est
- Réaliser les projets de déviations
- Réutiliser et valoriser les anciennes voies ferrées

Faciliter la pratique des modes actifs

- Aménager des liaisons cyclables autour des pôles présentant un fort potentiel
- S'appuyer sur les itinéraires cyclables existants (véloroutes)

Encourager le développement des transports collectifs

- Valoriser l'intermodalité en gare routière et ferroviaire
- Renforcer l'habitat à proximité des gares routières et ferroviaires
- Organiser une offre en Transport à la demande (TAD) en rabattement vers les principaux pôles et les gares

2.3.3 DISPOSER D'UN RESEAU DE VOIRIE ADAPTE AUX BESOINS

Les aménagements du réseau viaire sont priorisés en fonction des besoins du territoire, en cohérence avec le Plan routier du Conseil départemental de la Sarthe,

L'objectif est de **développer un réseau d'infrastructures adapté aux flux de transit et de grands échanges** (et notamment flux de marchandises) : gabarits, contournements des pôles, hors gel… et de faciliter l'accès aux échangeurs autoroutiers depuis le réseau primaire.

Afin d'améliorer la transversale est-ouest et l'accès des camions aux échangeurs autoroutiers, **les contournements de Vaas et du Lude**, **constituent des objectifs courts/moyens termes**. Il s'agit aussi d'améliorer la qualité de vie des habitants impactés par le trafic routier, notamment la traversée de Bazouges-sur-le-Loir mais aussi celle du Lude sur l'axe Le Mans-Saumur.

Les futurs aménagements ou travaux dans les centres bourgs (routes et places publiques) devront prendre en compte la nécessité de partage modal de la voirie, en intégrant les besoins et la sécurisation des déplacements de tous les types d'usagers (piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes, engins agricoles, livraisons de marchandises…).

Faciliter les déplacements est-ouest, et notamment entre les « pôles relais » ou « de centralité » demeure un autre objectif important. Il s'agira de **mieux relier Le Grand-Lucé à Mayet, Ecommoy à Pontvallain. Améliorer la liaison La Flèche-Le Lude-Château-du-Loir** reste un objectif à poursuivre.

2.4 PRESERVER LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

La prépondérance de l'agriculture constitue une des spécificités économiques du PETR Pays Vallée du Loir. Au-delà de son rôle économique et alimentaire, support d'usages touristiques mais aussi d'identité territoriale (paysages, productions et produits), elle remplit d'autres fonctions en matière de services environnementaux et de cadre de vie rendus au territoire : biodiversité, lutte contre le risque inondation, ressource en eau, énergie, lutte contre les émissions de gaz à effet de serre… usages et espaces de convivialité et de bien-être dans toutes leurs composantes.

2.4.1 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Les documents d'urbanisme constituent les principaux lieux d'arbitrage pour **Éviter et Réduire, et le cas échéant Compenser (principe ERC) les impacts de l'urbanisation sur l'économie agricole. Ainsi, les projets urbains s'appliqueront, dans ce cadre, à préserver les potentiels agronomiques** et par conséquent les capacités de l'agriculture à nourrir la population, à développer des pratiques plus respectueuses de la qualité des produits, de l'environnement et en particulier de la qualité de l'eau.

Afin de conserver les conditions de développement de la diversité et l'évolution de l'ensemble des productions et des pratiques agricoles, l'objectif du projet est de **limiter la consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation, notamment sur les terres de bonne qualité.** Cette orientation permettra de favoriser toutes les productions agricoles particulièrement diversifiées sur le territoire : élevage, arboriculture, grandes cultures, viticulture, maraîchage. Elle permettra également à l'agriculture d'élargir encore cette diversité de produits pour répondre au déploiement d'une agriculture d'économie locale valorisant les circuits courts et de proximité.

Les réserves dévolues à la construction dans les documents d'urbanisme seront ainsi adaptées pour atteindre cet objectif de limitation de consommation d'espace.

Les projets d'extensions urbaines, qu'ils soient pour l'habitat, l'activité ou les infrastructures de transport, **doivent éviter le fractionnement des parcellaires d'exploitation** propre à perturber le bon fonctionnement des entreprises agricoles. Dans le même esprit, **l'exploitation et l'entretien des vallées inondables ne doit pas être entravés.**

Afin de permettre l'activité agricole, **le déplacement des engins agricoles est facilité en prévoyant des itinéraires adaptés** qui ne gênent pas le fonctionnement des entreprises, tout en limitant les nuisances liées au passage des engins.

Les compatibilités entre activité agricole et usage résidentiel sont prises en compte. Il s'agit de **créer les conditions qui permettent aux entreprises agricoles de se développer en éloignant le plus possible les habitants des nuisances** inhérentes aux activités de production : épandage, pulvérisations, bruit, …

L'objectif est aussi **d'accompagner le développement des filières de transformation de productions agricoles locales, les circuits courts et de proximité, …** afin de rapprocher autant que possible les lieux d'élevage ou de cultures de l'industrie et de l'artisanat agro-alimentaire.

En cohérence avec le Plan climat air énergie territorial du Pays Vallée du Loir 2016, il s'agit également **d'accompagner les acteurs agricoles dans la réduction de leur facture**

énergétique et dans le développement de leur autonomie vis-à-vis des énergies fossiles ou fissiles. Autrement dit, le développement des énergies renouvelables, notamment sur les sites d'exploitation agricole, doit être encouragé (solaire, méthanisation, biomasse, ...).

Ces orientations s'inscrivent en parfaite cohérence avec les orientations d'aménagement du Schéma prospectif agricole du Pays Vallée du Loir initié dans le cadre de la politique régionale « Agir pour le Sud Sarthe» et animé par la Chambre d'agriculture de la Sarthe. Ce Schéma, construit avec et pour les acteurs locaux, s'articule autour de trois axes : aménager et préserver le territoire et les ressources, développer l'innovation et la valeur ajoutée, contribuer à la dynamique locale et valoriser l'agriculture. Ces orientations ont pour objectif de **renforcer le rôle économique de l'agriculture et de favoriser ses projets, innovants et à ancrage local,** en lien avec les politiques de développement économique, d'aménagement, énergétique, de biodiversité et de paysage. Ainsi le SCoT, avec ses leviers propres, **accompagne le développement agricole sur un certain nombre de ses axes de projet :**

- **la protection des outils agricoles via la préservation des terres et des sièges et sites d'exploitation ;**
- **la préservation de la fonctionnalité des parcellaires ;**
- **la prise en compte des besoins d'aménagements agricoles (circulation des engins, couverture numérique, points de vente pour les circuits courts, …) ;**
- **l'optimisation du cycle de l'eau ;**
- **la valorisation du paysage, notamment le bocage dans les secteurs d'élevage ;**
- **la place laissée au développement de l'agriculture alternative et/ou biologique ;**
- **la transition énergétique.**

2.4.2 PRESERVER LA SYLVICULTURE ET DEVELOPPER LA FILIERE BOIS

Avec l'agriculture, la sylviculture constitue une activité importante dans le PETR Pays Vallée du Loir, malgré un important morcèlement foncier de la forêt. Les espaces forestiers du territoire ont eux aussi de multiples fonctions qui peuvent profiter aux territoires extérieurs au PETR comme par exemple le rôle de puits à carbone ou de lieux touristiques et de convivialité. **La valorisation de ces espaces est recherchée** afin d'atteindre ces différents objectifs.

Les orientations d'aménagement visant la protection et la valorisation des activités agricoles concernent aussi l'activité forestière. Il s'agit ici de **limiter la consommation d'espaces sylvicoles par l'urbanisation** et de **favoriser un développement maîtrisé de la filière** bois d'œuvre et bois-énergie. Ce développement maîtrisé signifie que la qualité écologique des espaces forestiers est prise en compte.

De la même manière, **les documents d'urbanisme éviteront le fractionnement des parcellaires par l'urbanisation et favoriseront l'accès à l'exploitation et à l'entretien des parcelles** tout en prenant garde à limiter les impacts éventuels liés à leur exploitation (détérioration de chemins ou voirie liée à la taille des engins, nuisances dans la traversée des bourgs notamment). Ces aménagements et ces itinéraires sont à étudier au cas par cas en fonction des configurations urbaines.

Afin de développer l'économie de la forêt, **les documents d'urbanisme encourageront la gestion qualitative des milieux boisés par l'incitation à la réalisation de documents de gestion durable** (notamment des Plans simples de gestion volontaire). Les besoins en aménagements nécessaires à l'exploitation courante et durable des espaces boisés seront pris en compte (sites de stockage, de tri, ..).

L'utilisation de la biomasse locale pour la construction (la filière bois d'œuvre n'existe pas aujourd'hui localement) et l'énergie est recherchée (voir aussi chapitre 3 du PADD). Les opérations d'urbanisme pourront ainsi intégrer des chaudières collectives ou individuelles utilisant cette ressource. De même, elles pourront être construites en utilisant du bois pour tout ou partie des bâtiments que ce soit en rénovation et ou en construction neuve. Ces orientations participent aux mêmes objectifs que ceux édictés dans le Plan climat air énergie territorial du Pays Vallée du Loir 2016.

Même si la forêt représente la principale ressource bois du PETR Pays Vallée du Loir, le bocage reste une composante essentielle, notamment à l'ouest. Son entretien et sa valorisation constituent une opportunité en termes de ressource en énergie. Il s'agit donc de **préserver le réseau de haies, ou de le reconstituer lorsqu'il est détruit, afin de permettre une utilisation en « bois bocage ».**

2.5 DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Le territoire est riche de ses productions agricoles, de ses petits pôles industriels, … mais vit aussi de l'économie tertiaire et présentielle. L'artisanat et le tourisme-nature en sont en effet des moteurs importants. Touché par la désindustrialisation, le PETR Pays Vallée du Loir semble résister dans certaines filières spécialisées. L'objectif est de ***participer au redéploiement de l'offre économique et à la mobilisation des potentiels*** *(« dents creuses », division parcellaire)* ***tout en limitant la consommation foncière associée.***

2.5.1 ORGANISER ET HIERARCHISER LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES.

Afin de rendre plus lisible et plus cohérente l'offre d'espaces économiques du PETR Pays Vallée du Loir, **les zones d'activités existantes ou à créer sont identifiées selon trois niveaux à l'échelle de l'ensemble du territoire.**

Le **premier niveau** correspond à **des « zones d'intérêt régional »** et ont plutôt vocation à recevoir des entreprises nécessitant des surfaces importantes, une bonne accessibilité autoroutière et numérique.

La zone **d'activités économiques du site LoirEcopark** sur les communes de Vaas et d'Aubigné-Racan est ainsi **identifiée comme pôle d'activité majeur** à l'échelle du PETR Pays Vallée du Loir et doit être développée en priorité. Il s'agira d'en **améliorer**

l'accessibilité vers l'A28, de profiter de l'opportunité du contournement de Vaas et de l'embranchement ferré partiellement existant.

En bordure du territoire du Schéma de cohérence territoriale, mais en lien avec la Communauté de communes du Pays Fléchois, la **zone d'activités économiques Ouestpark** (entre La Flèche et Sablé-sur-Sarthe) répond également aux critères de ce premier niveau (surfaces disponibles importantes et accessibilité à l'A11).

Le **deuxième niveau** répond à un besoin plus local, mais à l'échelle de chacune des intercommunalités composant le PETR Pays Vallée du Loir. Il s'agit de **« zones d'intérêt ou de rayonnement intercommunal »** répondant aux besoins de PME devant se localiser sur le territoire intercommunal et prioritairement dans les « pôles de centralité » ou les « pôles relais » ou sur les axes majeurs de déplacements. Toutefois, il est tenu compte de l'historique des zones d'activité en matière de localisation.

Le **troisième niveau** correspond aux **« zones d'activités de proximité ».** Leur identification se fait lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Elles répondent aux besoins des artisans locaux (petites surfaces), avec un objectif de **mutualiser les zones entre les communes.**

2.5.2 GERER DE MANIERE ECONOME ET RATIONNELLE LES ESPACES D'ACTIVITES

La limitation de la consommation d'espace par l'activité économique autre que l'agriculture est une préoccupation essentielle dans un objectif de rationalisation et de meilleure organisation spatiale. Il s'agira de **limiter le développement des zones d'activités nouvelles pour l'ensemble du territoire.**

Les documents d'urbanisme devront ainsi revoir les surfaces aujourd'hui trop importantes en zones d'activité et en zones artisanales et devront **s'accorder sur des critères de priorisation en termes de localisation, de desserte et d'accès autoroutiers (A28 et A11) notamment.**

Afin d'économiser l'espace, l'objectif est également de **regrouper les entreprises sur les zones d'activités existantes** en densifiant celles déjà urbanisées et en utilisant les zones vides mais viabilisées. Par là même, il s'agira de **limiter la création de nouvelles zones d'activités** à ce qui est strictement nécessaire et justifiable au regard d'objectifs de développement durable. Dans les deux cas, **la qualité paysagère,** aujourd'hui très souvent absente, **sera une préoccupation** dans les projets.

Une offre de zones d'activités complémentaires répond à diverses demandes : zones dans les « pôles de centralité » et sur les axes majeurs de déplacements, zones artisanales, petits terrains disponibles dans les centres bourgs et centres villes. Ces **zones de**

proximité doivent être aménagées au plus près du tissu bâti avec de petites parcelles en prenant en compte la problématique des nuisances.

Poursuivant le même objectif d'économie et de rationalisation, les documents d'urbanisme devront **apprécier le potentiel de renouvellement des zones d'activités et s'attacheront à utiliser/réhabiliter les friches industrielles.** Les difficultés liées au coût de désamiantage de certains bâtiments doivent être anticipées et intégrées.

LE PAYS VALLEE DU LOIR DYNAMIQUE ET ATTRACTIF : PRESERVER ET DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES

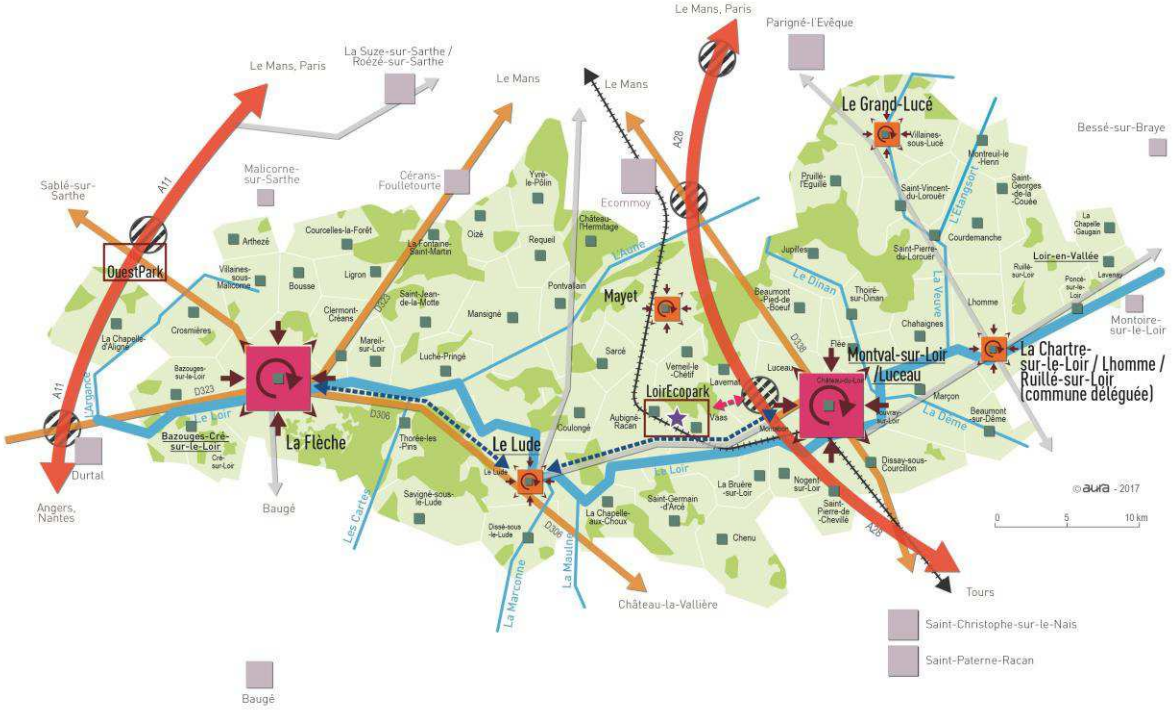

Conforter les sites d'activités existants

Réhabiliter, utiliser les friches, utiliser les zones vides mais viabilisées, densifier dans les Pôles de centralité et les Pôles relais

Développer les zones d'intérêt régional (grands sites)

Définir des zones d'intérêt inter-communal parmi l'ensemble des zones d'activités et artisanales existantes et les renforcer en limitant la consommation d'espace

Améliorer l'accessibilité des grands pôles économiques

Autoroutes
Echangeurs
Routes principales
Améliorer la transversale ouest-est
Améliorer le lien entre LoirEcopark et l'échangeur de Château-du-Loir
Optimiser l'utilisation de la ligne ferrée à des fins économiques
Optimiser le potentiel de zone embranchable fer

Préserver et maintenir les activités agricoles et sylvicoles

Offrir les meilleures conditions au maintien des agricultures (élevage, grandes cultures, cultures spécialisées)
Préserver la forêt et favoriser la filière bois

2.5.3 CREER DE BONNES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR LES ENTREPRISES

Le territoire entend **favoriser l'accueil d'entreprises**. Ceci se réalisera en cohérence avec les actions des différents plans du type « Agir pour le Sud Sarthe » et les Missions de développement économique locales.

À cette fin, il s'agit notamment de **favoriser la construction ou la réhabilitation de bâtiments « blancs », d'ateliers relais, de centres de télétravail et de pépinières ou incubateurs pour les petites et moyennes entreprises,** et ce en ayant toujours à l'esprit que les modes de travail vont évoluer avec les nouvelles technologies. L'objectif est de **permettre un parcours complet d'immobilier des entreprises** avec une offre diversifiée et une organisation de la répartition de ces locaux. Il s'agit aussi de **favoriser la création de centres d'apprentissage adaptés.**

Pour la zone d'activité **LoirEcopark, les possibilités de réactiver la desserte par le train** afin d'accueillir une entreprise nécessitant des espaces importants seront étudiées.

2.5.4 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT SUR TOUT LE TERRITOIRE

Le diagnostic a montré que le tissu artisanal, et plus largement présentiel, constituait un gisement d'emplois très important sur le territoire et des opportunités de développement adaptées au milieu rural.

Ces activités ont besoin de s'insérer dans le tissu urbain (commerces, services à la personne, petit artisanat, …), mais peuvent aussi nécessiter des espaces spécifiques pour se déployer, même s'ils sont de petites tailles. L'objectif est de **prendre en compte la diversité des besoins pour ces activités présentielles afin de favoriser leur développement.**

L'accueil et le développement des activités artisanales doivent être favorisés en consolidant les zones artisanales existantes, avec les mêmes préoccupations que pour les zones d'activités en termes de consommation d'espace (renouvellement, densification).

Le réinvestissement dans le tissu urbain n'est pas exclu dans la mesure où les activités ne produisent pas de nuisances ou de problème de sécurité routière. Cette optimisation de l'existant n'obère cependant pas la possibilité d'en aménager de nouvelles si ces créations sont en cohérence avec les documents d'urbanisme et avec des attentions paysagères et environnementales.

2.5.5 AMELIORER L'ACCESSIBILITE ROUTIERE, FERREE ET NUMERIQUE POUR LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

Les déplacements nord-sud, à l'est comme à l'ouest, sont aujourd'hui relativement aisés si les zones d'activités se situent très proches des échangeurs (A11 et A28). Néanmoins, il y a lieu d'en **améliorer l'accès pour les zones d'activités les plus éloignées,** notamment depuis le nord du territoire (transversale nord).

La liaison est-ouest entre les deux autoroutes demeure beaucoup plus difficile pour les transports des marchandises. L'objectif est **d'améliorer leur circulation par camion, notamment entre Le Lude et Montval-sur-Loir,** en concertation avec le Conseil départemental. **Le contournement complet de Vaas (une partie achevée en 2016) fait aujourd'hui partie des priorités.**

L'embranchement ferré de LoirEcopark et la ligne actuelle Caen-Le Mans-Tours représentent des opportunités pour le transport de marchandises qui doivent être préservées avec des objectifs à moyen-long termes de développer le ferroutage.

La **desserte en très haut débit dans les zones d'activités mais aussi les zones artisanales représente une priorité** pour le développement des entreprises en lien avec la stratégie du Schéma départemental d'aménagement numérique de la Sarthe 2014.

2.6 PRESERVER LES ACTIVITES COMMERCIALES

Le commerce représente une composante essentielle de la vie quotidienne et des dynamiques économiques du PETR Pays Vallée du Loir. Il doit **s'articuler de façon cohérente avec les déplacements, les fonctions résidentielles et les fonctions économiques** du territoire.

La priorité est de préserver le commerce de proximité du territoire, quel que soit le niveau de pôle, mais en particulier dans l'ensemble des pôles ruraux.

L'équilibre entre les différentes activités commerciales et leur localisation doit être visé : équilibre centres-villes/quartiers/zones commerciales, existence de commerces sédentaires dans les communes rurales, marchés, commerce ambulant, …

En lien avec les différents programmes et actions menées par la Région, les Chambres de commerce et des Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe, … l'objectif est de **préserver de façon prioritaire le commerce de proximité dans l'ensemble des « pôles ruraux »** en favorisant les conditions de maintien et de développement de celui-ci (emprises foncières et immobilières).

Le développement des circuits courts et de proximité de productions agricoles ou agro-alimentaires est complémentaire au maintien des petits commerces locaux qui sont aussi des lieux de lien social.

A La Flèche et à Montval-sur-Loir, les pôles commerciaux et leur diversité d'offre sont confortés ; ceux-ci permettent aux habitants d'accéder à leurs principaux besoins sans avoir recours aux grandes enseignes situées dans les pôles urbains (Le Mans, Angers ou Tours). **Il en va de même pour Le Lude et La Chartre-sur-le-Loir** à une échelle moindre.

Pour autant, il convient de s'engager sur des objectifs de **confortement du commerce dans les centres villes**, et de **limiter le développement des galeries marchandes des centres-commerciaux.**

Sont enfin visées **l'optimisation de l'utilisation de l'espace et la qualité sur le plan paysager**, mais aussi **l'amélioration de l'accessibilité en modes doux** dans l'aménagement ou le réaménagement des grandes zones commerciales.

3 VALORISER LES QUALITES ENVIRONNEMENTALES DU PETR PAYS VALLEE DU LOIR

Les qualités environnementales du territoire sont reconnues en termes de cadre de vie et de bien-être pour ses habitants, notamment ses espaces naturels liés à l'eau et à la forêt. Il existe cependant des points de vigilance à prendre en compte : qualité/quantité de l'eau, risques naturels, risques d'accident de la route, nuisances sonores, dégradation des paysages, difficultés d'accès à la nature et plus spécifiquement au Loir.

3.1. PROTEGER LA BIODIVERSITE ET LA MOSAÏQUE DE MILIEUX DIVERSIFIEE

Le PETR Pays Vallée du Loir comporte des espaces de biodiversité rares ou emblématiques qu'il est important de protéger pour les générations futures. Ce sont notamment ses vallées humides, dont celle du Loir, marais et bas-marais alcalins (tourbières), mais aussi ses forêts, ses zones de bocage ou de coteaux calcaires à pelouses sèches, ses cavités souterraines. Certains d'entre eux jouent même un rôle fondamental en termes de corridor écologique à l'échelle régionale voire nationale, notamment les forêts. Mais le territoire est aussi riche d'espaces agro-sylvo-naturels plus ordinaires qui accompagnent ces espaces remarquables, les uns ne pouvant fonctionner sans les autres.

3.1.1 IDENTIFIER ET VALORISER/PRESERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE ECOLOGIQUE DU PETR PAYS VALLEE DU LOIR

Il est établi aujourd'hui que la biodiversité ne peut s'enrichir ou faire face à des pressions ou des changements que si la circulation et le brassage des espèces sont assurés. Plus il y a brassage et plus la capacité de résilience est forte. Il ne s'agit donc plus de protéger et d'isoler, mais bien de mettre en réseau des milieux différents, qu'ils soient de nature remarquable ou de nature plus « ordinaire ». On parle alors de **« continuités écologiques »** ou **« trame verte et bleue »** laquelle comprend d'une part des **réservoirs de biodiversité** et d'autre part des **corridors écologiques**.

Les **réservoirs de biodiversité** sont composés des espaces de nature remarquable souvent déjà identifiés et/ou faisant l'objet de politiques publiques. Pour le territoire de la Vallée du Loir, ce sont les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique souvent de type 1, les zones du réseau européen Natura 2000, des Espaces naturels sensibles, des Réserves naturelles régionales, ...

Les **corridors écologiques** sont constitués de zones plus ordinaires ou identifiées en Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2 le plus souvent. Ils ont pour fonction de relier les réservoirs de biodiversité entre eux. Ce sont les corridors écologiques.

Ces réservoirs et corridors sont identifiés par une étude spécifique prenant en compte les enjeux, traduits à une autre échelle, dans le Schéma régional de cohérence écologique des Pays de la Loire 2015.

PRINCIPE D'UNE TRAME VERTE ET BLEUE

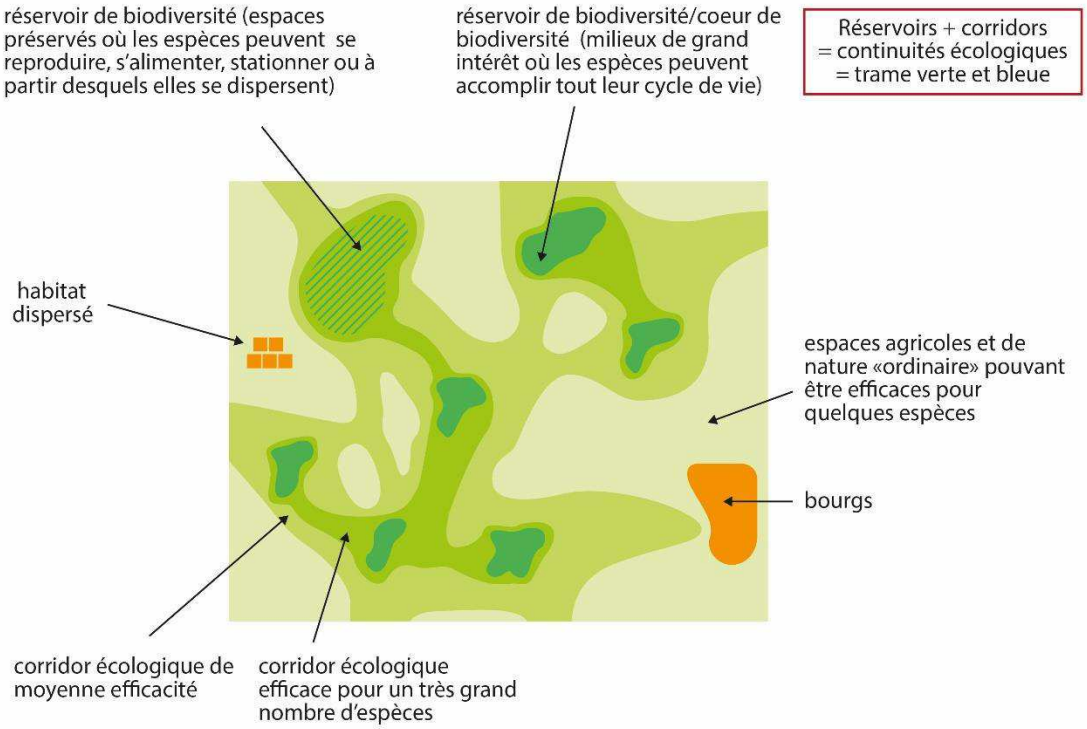

aura – mars 2017

La trame verte et bleue à l'échelle du PETR Pays Vallée du Loir doit constituer un élément fort et structurant en cohérence avec la limitation et l'évitement de la consommation d'espace.

L'objectif est de **conforter, de valoriser, voire de rétablir les continuités écologiques** en s'appuyant notamment sur les cours d'eau, les vallées, les zones humides, les forêts, les coteaux et pelouses sèches, les complexes bocagers (bois-prairies naturelles-mares-haies).

Pour autant, **l'objectif n'est pas de valoriser ces espaces uniquement à des fins écologiques**. La trame verte et bleue peut apporter une **réponse à la production de gaz à effet de serre** et constituer des puits à carbone (forêts et couvert végétal en général). Ainsi, le **maintien d'une activité d'élevage à l'herbe** permettant la valorisation des prairies et du bocage est essentiel. La trame verte et bleue peut aussi **limiter les phénomènes d'inondations** en freinant le ruissellement par le couvert végétal permettant de filtrer les pollutions.

3.1.2 LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRO-SYLVO-NATURELS

L'urbanisation mais aussi l'industrialisation de l'agriculture vécue depuis ces dernières décennies, mettent à mal ces espaces où la biodiversité s'exprime sous différentes formes : des éléments de paysage, des espèces, un patrimoine génétique.

La préservation de la biodiversité et de ses capacités d'adaptation aux changements climatiques en cours passe par une limitation des extensions urbaines qu'elles soient pour l'habitat, les activités ou les infrastructures. **Consommer moins d'espaces agro-sylvo-naturels constitue un des objectifs majeurs des collectivités au regard de l'urbanisation passée. Il est ainsi essentiel que chaque projet analyse comment éviter son impact sur l'environnement, comment le réduire, ou à défaut comment le compenser (principe ERC).**

Le territoire est ainsi engagé sur **une réduction globale de consommation d'espace d'au moins 50% à 60% (résidentiel, activités économiques, et équipements) à l'horizon du SCoT (2040),** modulables entre les EPCI au vu des consommations passées. Au regard du pourcentage affiché de **40% de renouvellement urbain et des surfaces prévues en matière de foncier économique,** cet objectif de réduction de la consommation des terres agricoles et des espaces naturels est atteignable.

Afin de protéger et de valoriser les capacités biologiques mais aussi agricoles, l'objectif est :

- d'une part de **recycler les espaces libérés ou libres, de rénover et reconstruire sur des espaces déjà urbanisés et d'autre part de limiter les extensions urbaines ;**

- d''autre part, d'**éviter le fractionnement et l'isolement des espaces agro-sylvo-naturels** par les opérations urbaines de sorte qu'une majorité d'espèces puisse circuler, se nourrir et se reproduire, en somme accomplir son cycle de vie.

Plus les milieux sont diversifiés sur un territoire et plus la biodiversité s'y exprime et s'y enrichit. Ainsi le PETR Pays Vallée du Loir peut **se saisir de la qualité et de la diversité de ses milieux pour participer à son échelle à la mise en valeur et à la protection de celle-ci.**

Il s'agit aussi de **prendre en compte le Schéma régional de cohérence écologique des Pays de la Loire 2015** qui a identifié les grands réservoirs de biodiversité et les grands corridors écologiques (à sa propre échelle). Certaines parties du territoire, de par leurs richesses écologiques, constituent des maillons importants de cette « trame verte et bleue » régionale. La vallée du Loir, la forêt de Bercé et les forêts adjacentes, les bords de coteaux secs, les bocages de l'ouest en sont les principaux éléments.

3.1.3 ENCOURAGER L'ACCES A LA NATURE, NOTAMMENT AU LOIR ET AUX COURS D'EAU AFFLUENTS

La nature, les espaces agro-naturels et les forêts sont présents partout dans le PETR Pays Vallée du Loir. Ils offrent aux habitants de multiples espaces de convivialité, de ressourcement, de bien-être et d'activités de plein air même si certains espaces forestiers demeurent privés et grillagés. L'objectif est de **maintenir ces potentiels et les développer là où c'est possible.** Le SCoT a notamment pour objectif de **valoriser l'accès aux cours d'eau**, nombreuses dans le PETR Pays Vallée du Loir (Aune, Dinan, Veuve, Maconne, ..), dans le respect de la fragilité de leurs milieux.

Déjà évoqué plus avant dans le paragraphe consacré aux orientations concernant les paysages, l'objectif est de **faciliter plus particulièrement les projets relatifs au val du Loir et des accès sur la partie domaniale.** Sur la partie non domaniale du Loir, cet objectif pourra être atteint s'il y a conjugaison d'une volonté politique et d'opportunités à saisir. La valorisation de la vallée du Loir demeure en effet, et de manière transversale, un enjeu commun à tout le territoire. Les acteurs s'accordent sur un besoin de réappropriation du cours d'eau et de son lit majeur au bénéfice de sa protection, de son rôle dans les continuités écologiques, de la qualité de l'eau, de son accessibilité pour les activités de nature et de tourisme et de sa visibilité paysagère. Il s'agit de **créer ou recréer des continuités piétonnes et des accès tout au long du Loir**, sachant que les chemins de halage sont aujourd'hui complètement effacés.

3.1.4 FAVORISER LA BIODIVERSITE EN CAMPAGNE COMME EN VILLE

Les espaces verts urbains mais aussi l'accès à la nature depuis les espaces les plus urbanisés vers la campagne est un gage de bien-être pour les habitants tout en représentant des continuités écologiques effectives.

La Flèche et Montval-sur-Loir disposent déjà de nature par l'intermédiaire de parcs ou d'espaces verts. Mais ils disposent d'une géographie propre au développement d'espaces de respiration avec la vallée du Loir ainsi qu'avec deux petites vallées affluentes pour Château-du-Loir. Il s'agit de **promouvoir la prise en compte de ces éléments de nature** dans le projet urbain pour par exemple y appuyer des liaisons douces (sentiers piétons, vélo).

D'une manière générale, il s'agira **d'inciter à la création d'opérations urbaines propres à faciliter l'interpénétration de la biodiversité** (chemins bocagers ou arborés, aires naturelles de rencontres et de jeu, jardins familiaux, …).

3.2. MINIMISER L'EXPOSITION AUX RISQUES ET NUISANCES

Le territoire présente un certain nombre de risques et de nuisances qui doivent être pris en compte à plusieurs niveaux. ***Les projets respecteront obligatoirement les prescriptions issues de l'État*** *en matière de protection des populations et des biens contre les inondations, notamment du Loir, et des mouvements de terrains particulièrement dans le secteur du Lude et à l'est du territoire*

Ainsi s'appliquent les **Plans de prévention des risques « inondations »** (PPRi) d'une part de la commune de La Flèche et d'autre part de la Vallée du Loir. Cependant, les opérations résidentielles de zones d'activités ou agricoles **chercheront à limiter l'imperméabilisation des sols par des freins au ruissellement** tels que la reconstitution de haies ou à tout le moins leur maintien en place.

Il s'agit aussi de respecter les **Plans de prévention du risque « mouvements de terrain »** (PPRmt) qui concernent notamment des pôles urbains du territoire : Château-du-Loir, Vouvray-sur-Loir, Le Lude, La Chartre-sur-le-Loir, Le Grand-Lucé, mais aussi Ruillé-sur-le-Loir, Poncé-sur-le-Loir et Lavenay. Sur ces secteurs, **la construction ou la réhabilitation devra être adaptée au risque**. **Pour les zones à risque non couvertes par des PPRmt, des réflexions spécifiques seront à déployer.** En fonction des aléas, il n'est pas exclu d'interdire la construction ou la réhabilitation du bâti pour ne pas mettre en danger les habitants ou les actifs. Les secteurs ne pouvant plus être habités bénéficieront d'autres projets.

En matière de risques technologiques, l'usine Alsetex située sur la commune de Précigné (conception et fabrication d'explosifs et de pyrotechnie civile et militaire) est un établissement SEVESO « seuil haut » avec risque d'explosion et d'incendie. Les périmètres de risque débordent sur la commune de La Chapelle-d'Aligné à l'ouest du territoire. **Les projets respecteront strictement le Plan de prévention des risques « technologiques » (PPRt) concernant Alsetex. Ils prendront également en compte les zones de danger relatives à l'établissement ICL France (établissement classé SEVESO) situé sur la commune de Vaas.**

L'aléa retrait-gonflement d'argile ne fait pas l'objet de réglementations. Cependant, cet aléa est présent sur le territoire et il **sera essentiel de le prendre en compte** dans les secteurs qui sont le plus touchés par ce phénomène.

Selon la carte de l'Institut de radio protection et de sureté nucléaire, **l'ensemble des communes du PETR Pays Vallée du Loir fait partie de la catégorie à potentiel faible pour le risque radon.** Elles sont en effet toutes localisées sur des formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles c'est-à-dire des calcaires, sables et argiles constitutifs d'un grand bassin sédimentaire (Bassin parisien). Dans les communes concernées, la majorité des bâtiments présente des concentrations en radon faibles. **En résumé, il s'agira surtout de s'assurer de la bonne ventilation des bâtiments.**

MINIMISER L'EXPOSITION AUX RISQUES ET AUX NUISANCES

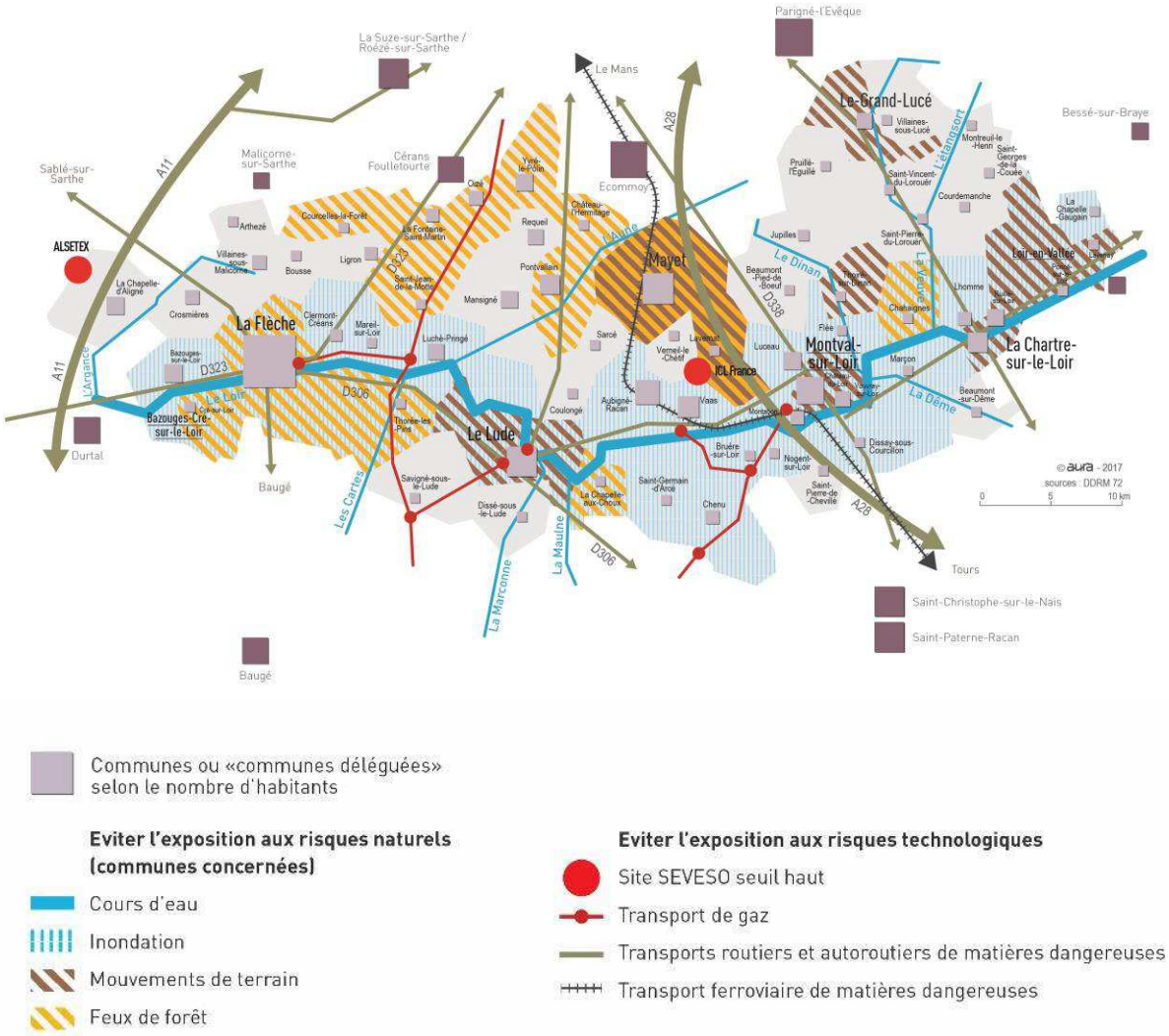

Au regard des surfaces forestières caractéristiques du territoire, **l'urbanisation devra être maîtrisée pour tenir compte du risque feu de forêt**, notamment dans les zones où les résineux dominent. Il s'agit de mettre en adéquation développement urbain et défense incendie, sachant que le changement climatique en cours va induire des périodes de sècheresse qui vont rendre les forêts vulnérables. **L'objectif est donc de limiter voire interdire les constructions neuves en lisières de forêt**. Il s'agit également de **préserver les chemins d'accès et de traverse** des grands espaces forestiers permettant l'accès aux véhicules de secours pour le risque incendie et de **prévoir l'implantation de réserves d'eau** si nécessaire.

Sur le territoire a été identifié un certain nombre de sites industriels ou artisanaux encore en activité ou arrêtés en s'appuyant sur la base nationale BASIAS. Dans une logique de renouvellement urbain prioritairement aux extensions urbaines, les documents d'urbanisme **vérifieront la présence ou l'absence de pollution des sols avant renouvellement ou urbanisation et prévoiront une dépollution si nécessaire** en adéquation avec la destination des constructions (habitations, équipements scolaires, parkings, …).

D'une manière générale, les projets viseront à **limiter l'exposition des populations aux différentes nuisances relevées sur le territoire, à savoir les nuisances sonores, les nuisances lumineuses, la qualité de l'air, les transports de matières dangereuses**. Il s'agira notamment de **traiter les traversées de villes ou de bourgs positionnés sur les grands axes de circulation où plusieurs risques et nuisances se cumulent** (pollution de l'air, bruit, risque transport de matières dangereuses). Il s'agit des traversées de Bazouges-sur-le-Loir, de Crosmières, de La Chartre-sur-le-Loir, de Vaas et du Lude par exemple pour les axes Laval-Tours et Le Mans-Saumur (itinéraire transports hors gabarit pour les gros bateaux et autres volumineux).

Enfin, s'agissant du transport des matières dangereuses, le territoire est traversé par **un oléoduc (Donges-Melun-Metz) et un réseau de gazoducs en provenance de l'estuaire de la Loire.** L'objectif est de **prendre en compte ce risque de transport de matières dangereuses** qui doit être indiqué en tant que servitudes dans les documents d'urbanisme.

3.3. MENAGER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

L'utilisation économe de ressources renouvelables ou non constitue un des grands objectifs de développement durable que les documents de planification doivent intégrer. L'objectif de bonne qualité écologique et chimique de l'eau et de gestion des quantités disponibles doit avoir une place primordiale dans le projet. Mais il s'agit aussi d'être vigilant et innovant sur les ressources en matériaux d'utilisation finie (roches meubles ou massives) ou infinie (bois) et valoriser en tant que ressource les déchets.

3.3.1 LA RESSOURCE EAU : AMELIORER LA QUALITE, PROTEGER, ECONOMISER

L'eau est un bien fortement présent mais en même temps utile et nécessaire à certaines productions agricoles du territoire. Les sols des plateaux sont très souvent sableux voire sableux et pauvres. Irrigués, ils sont devenus fertiles et ont permis le développement agricole. Les quantités d'eau consommées sont ici en jeu, qu'il s'agisse d'eau de surface ou d'eau puisée dans les nappes souterraines.

La qualité de l'eau du PETR Pays Vallée du Loir demeure globalement médiocre même si quelques cours d'eau affichent aujourd'hui un bon état écologique (la Veuve, la Dême). Peu de sous-bassins ont atteint l'objectif 2015 de qualité de l'eau conformément à la Directive cadre sur l'eau et la Loi sur l'eau 2006. Il s'agit donc de participer à la reconquête de cette qualité avec **une attention particulière à l'adéquation entre le développement urbain et les capacités épuratoires des stations de dépollution**. Ces orientations visent à améliorer la qualité de l'eau du Loir, dont l'amont et l'aval sont hors du territoire, mais surtout des têtes de bassins **en cohérence avec le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Loir (SAGE), le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Loir (SAGE) de Sarthe aval et le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE).**

Les objectifs de qualité de l'eau dépendent aussi de **la protection des zones humides**. Le principe **« éviter, réduire, compenser »** leur sera appliqué afin de préserver **leur rôle épuratoire et de lutte contre les crues**, en plus de leurs fonctions écologiques.

L'alimentation en eau potable est également un enjeu important pour le territoire qui puise majoritairement sa ressource dans la nappe du Cénomanien dont le niveau et la qualité brute sont en jeu. **Les zones de captage pour l'eau potable seront strictement protégées** en accord avec les réglementations en vigueur et **l'adéquation entre développement urbain et adduction en eau potable devra être assurée.**

3.3.2 LE BOIS, UN ATOUT POUR LE PETR PAYS VALLEE DU LOIR

Les surfaces boisées du territoire sont historiquement importantes et ont tendance aujourd'hui à augmenter sur les sols délaissés par l'agriculture. Dans le même temps, la propriété forestière apparaît très morcelée. Ce fractionnement pose des difficultés de bonne gestion de la ressource. **Les collectivités favoriseront des démarches de stratégies locales de développement forestier via par exemple des Chartes forestières de territoire.**

Ce bois en abondance sur le territoire est néanmoins une opportunité pour développer localement à la fois une filière de matériaux de construction et de bois d 'œuvre et une filière énergétique (bois-énergie).

Ainsi les projets viseront à **préserver les espaces forestiers ou à les compenser s'ils ont été urbanisés**. Ils viseront aussi à **valoriser ou préconiser le bois pour la construction (alternative à la construction pierre non renouvelable) et l'énergie** dans les opérations d'urbanisme en rénovation ou en construction neuve (voir chapitre précédent).

3.3.3 MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET CARRIERES : ECONOMISER LA RESSOURCE ET RECYCLER

Les carrières en activité sont peu nombreuses au regard de leur présence passée notamment dans le lit majeur du Loir dont bon nombre de sites a été transformé en plans d'eau. Elles participent à la vie économique locale et au maintien des activités en milieu rural sachant qu'un emploi sur site d'extraction génère 2,5 emplois indirects.

Les législations en matière de remise en état préconisent aujourd'hui de les **réhabiliter sous une autre forme que la remise en eau (retour en surfaces agricoles ou forestières par exemple) dans le respect de l'environnement et des paysages**. Cependant, ces remises en état nécessitent généralement des apports extérieurs de matériaux inertes issus des chantiers du BTP qui peuvent être éloignés. **Au cas par cas, la remise en état sous la forme de plans d'eau sera à étudier.** Ceux-ci présentent en effet

de véritables atouts, notamment pour l'agriculture (irrigation). Ils peuvent également être destinés à la constitution de zones humides.

Le SCoT Vallée du Loir sera **compatible avec les orientations du SDAGE Loire-Bretagne concernant la limitation de l'extraction des alluvionnaires et il prendra en compte le Schéma départemental des carrières de la Sarthe**.

La diversité des matériaux de construction disponibles est intéressante. L'utilisation des matériaux de construction locaux permettra de limiter les déplacements sur de longues distances et par là même les émissions de gaz à effet de serre et autres impacts liées à ces transports. **Il est donc préconisé que les nouvelles opérations urbaines soient alimentées si possible par des ressources en matériaux locales.**

Dans le même temps, il s'agit de **favoriser le recyclage des déchets inertes du bâtiment et travaux publics en actant le principe de disposer sur le territoire d'un maillage de sites de proximité.** La réhabilitation de logements ou de bâtiments industriels, afin de limiter la consommation d'espace pour des opérations d'extensions urbaines, engendre des besoins pour ces plateformes de stockage et de recyclage des matériaux.

Enfin, la déconstruction de bâtiments industriels va induire un besoin de sites spécifiques (matériaux non inertes, amiante).

3.3.4 LES DECHETS : LIMITER LA PRODUCTION ET VALORISER AU MAXIMUM

Les acteurs du PETR Pays Vallée du Loir se sont engagés dans des processus de réduction et de valorisation des déchets via notamment des politiques de sensibilisation des habitants et des entreprises : gestes de tri, compostage, information sur les emballages, incitations à se rendre dans les déchetteries, ...

La valorisation des déchets peut être une source d'emplois et de nouvelles activités pour le territoire dans le cadre du développement d'une économie circulaire (production consommation recyclage) la plus locale possible.

Les comportements ont changé et il est essentiel de continuer à favoriser en particulier les gestes de tri. **Ainsi les opérations d'urbanisme et les logements favoriseront par différents aménagements le tri des déchets, et plus globalement l'optimisation du fonctionnement du service de ramassage des ordures ménagères.**

Il s'agit aussi de **mailler le territoire de déchetteries et de recycleries en prenant en compte les évolutions de l'urbanisation** afin d'assurer un service de proximité, de limiter les déplacements et d'inciter au recyclage.

3.4. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES EN UTILISANT LES RESSOURCES LOCALES

Les problématiques de changement climatique, d'émissions de gaz à effet de serre et polluants associés doivent être prises en compte à toutes les échelles spatiales, du global au local. Chaque territoire doit participer aux évolutions nécessaires pour enrayer des phénomènes qui compromettent l'environnement et le cadre de vie. La Loi de « transition énergétique pour la croissance verte » de 2015 constitue une des réponses à ces questions.

En cohérence avec le Plan climat air énergie territorial du Pays Vallée du Loir, l'objectif est de **favoriser le développement des énergies renouvelables afin de développer les possibilités d'autonomie énergétique du territoire.**

Il ne s'agit pas de privilégier un type de technique ou un autre mais de permettre, en fonction des données techniques et des innovations permanentes, **d'atteindre des objectifs ambitieux *a minima* ceux énoncés dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte 2015 et dans le Schéma régional climat air énergie 2014.** En premier lieu, les opportunités d'utilisation de la biomasse locale, qui sont particulièrement fortes sur le territoire, seront saisies. Cependant, il s'agira de développer notamment :

- l'éolien que ce soit à grande échelle (micro-éolien) ou à petite échelle ;
- l'hydro-électricité ou la micro-électricité ;
- **la géothermie basse température** (en restant vigilant quant à la protection des nappes) **;**
- **le solaire ;**
- **méthanisation**, notamment agricole, et ceux en lien avec les rejets des stations d'épuration en veillant à en maîtriser les nuisances (odeurs).

Le développement de ces énergies renouvelables se fera en respectant les identités et sensibilités paysagères et/ou patrimoniales, croisant notamment les objectifs inscrits dans la Charte architecturale et paysagère du Pays Vallée du Loir 2013.

Il convient également **d'être vigilant sur la consommation d'espaces agro-sylvo-naturels** (l'installation de fermes solaires par exemple ne doit pas se faire au détriment de terres agricoles mais sur des terrains inutilisables par celles-ci),

Enfin, il est important **d'évaluer les bénéfices-risques d'un projet au regard des continuités écologiques** (trame verte et bleue).

D'une manière plus transversale, il s'agit d'**inciter les collectivités à s'engager, au moment de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, vers des démarches accélératrices de la transition énergétique** des territoires via les expérimentations « Villages à énergie positive » par exemple. Le PETR Pays Vallée du Loir est d'ailleurs actuellement engagé pour participer à la démarche « Territoire à énergie positive pour la croissance verte» (TEPCV).

3.5. MAITRISER L'ENERGIE ET LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

La démarche engagée par le PETR Pays Vallée du Loir pour disposer d'un Plan climat air énergie territorial et d'un Plan de déplacements durables permettra un champ d'actions plus complet sur cet objectif.

Les opérations résidentielles ou d'activités devront **promouvoir des constructions énergétiquement sobres (voire productrices d'énergie) et peu émettrices de gaz à effet de serre**.

Le diagnostic du Plan climat air énergie territorial a mis en évidence que le parc résidentiel est particulièrement énergivore (pourcentage plus important de bâti ancien) et dépendant des énergies fossiles. **L'efficacité énergétique du parc résidentiel est alors recherchée en priorité** ; elle permet par ailleurs de **lutter contre la précarité énergétique des ménages**. La construction neuve comme la réhabilitation sont concernées. L'isolation par l'extérieur des bâtiments promue par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte 2015 sera favorisée en prenant garde à préserver la qualité architecturale du bâti et ses caractéristiques techniques (bardage et isolant pas toujours compatibles avec la nécessaire respiration de la pierre).

Ces objectifs valent pour les locaux d'activité, neufs ou anciens, qui peuvent eux aussi être producteurs d'énergie (panneaux solaires sur les toits des locaux d'activités, agricoles ou de commerce, …)

Maîtriser les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre concerne aussi la mobilité. Il s'agit de **créer les conditions d'une limitation/mutualisation des déplacements ainsi que l'utilisation de véhicules propres et non émetteurs de gaz à effet de serre**. **Les transports en commun, le co-voiturage, les transports à la demande, les modes de déplacement doux (vélo et marche à pied notamment) seront favorisés.**

La partie est du territoire dispose encore d'un accès par train, notamment vers Le Mans et Tours. Il y a là une opportunité de l'utilisation d'un transport en commun pour l'accès aux emplois, à l'enseignement et aux services supérieurs, en cohérence avec une limitation des gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie. **L'objectif est donc de maintenir les gares ou haltes ferroviaires actuelles et à en faire les points d'accroche d'un développement urbain autour de celles-ci.**

Le développement du numérique a également un rôle à jouer pour limiter les motifs de déplacement. En cohérence avec le Schéma départemental d'aménagement numérique de la Sarthe, l'objectif est d'effacer les « zones blanches » présentes sur le territoire et de donner accès aux habitants et aux entreprises à un service efficace.

La structuration du territoire par des pôles de services renforcés est plus globalement un levier important pour limiter le recours à la voiture.

Vallée du Loir
UN SECRET BIEN GARDÉ

aura
agence d'urbanisme
de la région angevine

Avec le soutien financier de la

Région PAYS DE LA LOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-200076396-20200207-D03_23_01_2020-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/02/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

Vallée du Loir
UN SECRET BIEN GARDÉ

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL DU PETR PAYS VALLÉE DU LOIR

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

État des lieux 2008-2016 & Scénarisation prospective à 2030 et 2050

Arrêt de projet – 23 janvier 2020

PETR Pays Vallée du Loir
Rue Anatole Carré – 72500 Vaas

Sud Sarthe Communauté de Communes
Pays Fléchois Communauté de communes
Communauté de communes Loir Lucé Bercé
Plan Climat Air Énergie Territorial Vallée du Loir

SOMMAIRE

I/ CONTEXTE 6
1/ Présentation du territoire 6
2/ Contexte institutionnel 7
3/ Contexte territorial (issu du Schéma de Cohérence Territorial) 8
II/ DIAGNOSTIC 29
1/ Les consommations d'énergie finale 30
I.1 Poids et évolution des consommations d'énergie 31
I.2 Consommations par secteur 35
I.3 Consommations par énergie 36
I.4 Facture énergétique du territoire 39
I.5 Précarité énergétique du territoire 41
I.6 Évolution de la demande énergétique 45
I.7 Les réseaux de transport et de distribution d'énergie 49
2/ La production d'énergies renouvelables 63
II.1 Bilan de la production d'énergies renouvelables en 2018 64
II.2 Situation du territoire par rapport aux objectifs à l'horizon 2030 67
3/ Les émissions territoriales de gaz à effet de serre 68
III.1 Poids et évolution des émissions de gaz à effet de serre 68
III.2 Émissions par secteur 73
4/ La séquestration nette de dioxyde de carbone 90
IV.1 Poids et évolution du stockage carbone 91
IV.2 Répartition du stockage carbone 92
IV.3 Potentiel de stockage carbone 95
5/ Les émissions de polluants atmosphériques 98
V.1 Enjeux liés à la pollution atmosphérique 98
V.2 Émissions de polluants atmosphériques et qualité de l'air 98
V.3 Poids et évolution des émissions territoriales de polluants atmosphériques 99
6/ L'analyse des potentiels 103
VI.1 Le potentiel de réduction des consommations d'énergie finales, des émissions de GES et de polluants atmosphériques 103
VI.2 Le potentiel de production d'énergies renouvelables 105
7/ La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique 110
VII.1 Méthodologie 110

VII.2 Éléments de connaissance sur les changements climatiques 111

VII.3 Éléments de connaissance sur les vulnérabilités du territoire aux changements climatiques 121

Le PCAET est un outil de planification permettant de définir un projet territorial de développement durable à vocation pérenne partagé par tous les acteurs. A la fois stratégique et opérationnel, son programme d'actions, une fois voté et revu au minimum tous les six ans, engage la collectivité sur le long terme. Comme tout projet, une grande part de sa réussite réside dans la méthode : avancer et concerter les parties prenantes étape par étape, processus indispensable pour couvrir l'ensemble des différents domaines qui doivent être orchestrés dans un programme d'actions cohérent. Le décret d'application du 28 juin 2016 indique les différentes étapes et documents composant le PCAET.

Extrait du décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial
« Art. R. 229-51. - Le plan climat-air-énergie territorial prévu à l'article L. 229-26 est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. »

I/ CONTEXTE

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité à l'échelle de la planète. Le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) a démontré, à travers ses rapports successifs, le rôle primordial des activités humaines et des émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'elles génèrent dans ces bouleversements climatiques.

Les premiers impacts sont déjà à l'œuvre et la multiplication des évènements climatiques extrêmes (épisodes caniculaires, épisodes de sécheresses de plus en plus intenses, grande variabilité des températures, inondations) conduisent à des perturbations des systèmes agricoles, viticoles, urbains, etc.

Les experts internationaux s'accordent à dire qu'une augmentation de la température moyenne supérieure à 2°C entrainerait pour l'ensemble des nations du globe des bouleversements sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux majeurs. Le cinquième rapport du GIEC indique que les tendances passées et actuelles d'émissions de GES conduiraient davantage à un réchauffement estimé à +4,8°C à l'échelle du globe d'ici 2100. Pour limiter cette hausse, les Etats entretiennent des négociations internationales climatiques, dans le cadre de la convention-cadre des Nations Unies (CCNUCC). Les accords de Paris de 2015 ont fixé pour objectif de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C d'ici à 2100 (en dessous de 1,5°C afin de permettre la sauvegarde des États insulaires).

1/ Présentation du territoire

Le territoire du Pays Vallée du Loir est situé au sud du département de la Sarthe, non loin de la Communauté urbaine de Le Mans Métropole. Il est également relié aux aires urbaines d'Angers au sud-ouest par l'autoroute A11 et de Tours au sud-est par l'autoroute A28. Une ligne ferroviaire traverse le centre du territoire. Elle mène de Caen (au nord) à Tours (au sud), en passant par Le Mans.

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Vallée du Loir (ancien Syndicat mixte de Pays, ayant évolué le 6 avril 2017), regroupe aujourd'hui 3 communautés de communes (CC) d'ouest en est :

- La CC du Pays fléchois, dont le siège est situé à La Flèche ;
- La CC Sud Sarthe (née de la fusion au 1er janvier 2017 des CC Aune et Loir, du Bassin ludois et du canton de Pontvallain), dont le siège est situé à Aubigné-Racan ;
- La CC Loir Lucé Bercé (née de la fusion au 1er janvier 2017 des CC de Lucé, Val du Loir et Loir et Bercé), dont le siège est situé à Montval-sur-Loir.

Le PETR Pays Vallée du Loir est un établissement public, dont le siège est basé à Vaas, ayant vocation à instaurer une coopération entre les différents EPCI le composant. Il anime notamment des débats annuels, afin de définir les grandes orientations et les actions à mener en faveur du développement du territoire. Il est également responsable de la production et du suivi de certains documents d'urbanisme tels que le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ou de projets contractualisés tels que le Contrat de ruralité.

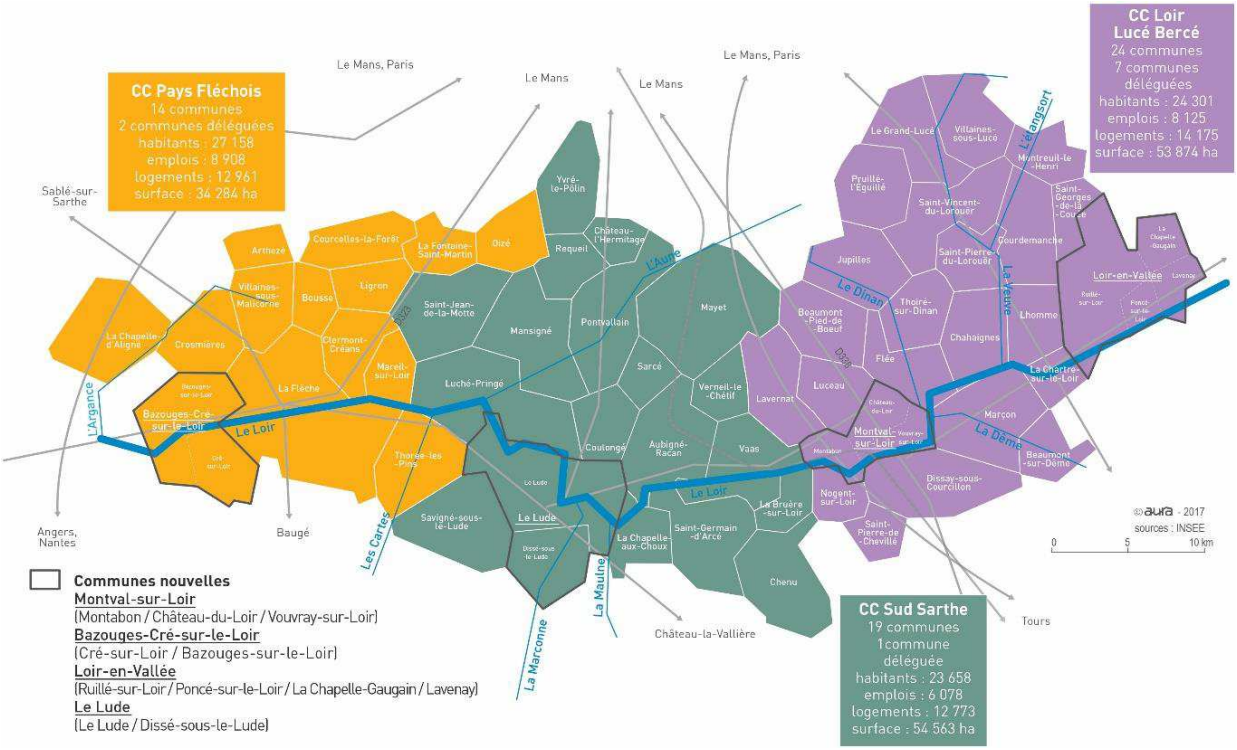

D'une superficie de 1.427 km², le Pays Vallée du Loir compte une population totale de plus de 75 000 habitants (RGP de 2017), répartie dans 57 communes (4 d'entre elles ont le statut de Communes nouvelles, avec 2 à 4 communes déléguées).

2/ Contexte institutionnel

La politique du Pays est définie par une assemblée d'élus représentant les 3 Communautés de Communes. Elle est mise en place et animée par une équipe technique, accompagnée par un Conseil de Développement Territorial représentant la société civile.

- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) – "Pays Vallée du Loir" est l'organe décisionnel d'orientation et de contractualisation (43 élus communautaires et 3 invités du Conseil de Développement) ;
- Le Conseil de Développement Territorial du PETR est l'organe consultatif ; il est force de proposition, il permet d'associer largement les partenaires locaux au processus de réflexion et aux dynamiques initiées (27 membres) ;
- L'équipe technique compte 11 personnes ;
- L'Office de Tourisme de la Vallée du Loir (OTVL – office de destination) agit par convention dans les domaines du développement touristique (conseil, mise en réseau des acteurs publics et privés), de la promotion et de la création de produits de la destination touristique "Vallée du Loir", dont le territoire est élargi aux départements du Maine et Loire et de l'Indre et Loire.

Le PETR Pays Vallée du Loir exerce différentes missions dont notamment les compétences :

- Elaboration et mise en œuvre du SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale ;
- Elaboration et mise en œuvre du PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial.

3/ Contexte territorial (issu du Schéma de Cohérence Territorial)

- **Cadre de vie**

Le territoire s'étend d'ouest en est autour de la vallée du Loir, de part et d'autre de plateaux sableux et argileux appartenant au Bassin sédimentaire parisien. L'eau et les reliefs, abrupts ou vallonnés autour du Loir et de ses affluents, constituent des éléments structurants majeurs. Malgré tout, il semble que le Loir, colonne vertébrale du territoire, soit peu visible et peu valorisé par des accès ou des itinéraires. Les acteurs diagnostiquent un manque de lien, de visibilité, d'usage, notamment entre les villes et villages le bordant et ses rives.

En termes de paysages et de cadre de vie, le PETR Pays Vallée du Loir dispose d'arguments solides pour attirer des habitants en recherche d'une qualité de vie avec des espaces de nature diversifiés, une campagne et des espaces forestiers souvent accessibles, des possibilités d'accès à l'eau avec des équipements de loisirs. C'est sur ces valeurs que s'appuie une activité touristique développée depuis longtemps autour des atouts naturels mais aussi patrimoniaux.

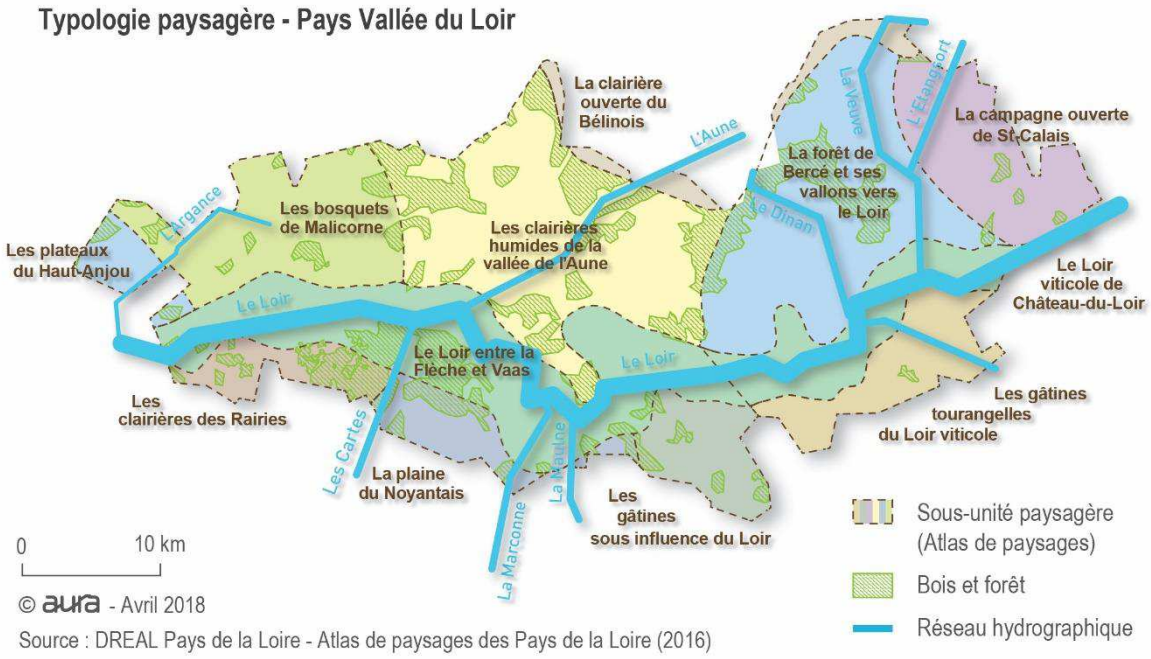

Source : DREAL Pays de la Loire - Atlas de paysages des Pays de la Loire (2016)

La richesse du patrimoine bâti (Monuments historiques, Sites classés et inscrits) est un des atouts du Pays Vallée du Loir. Avec le Loir et les espaces forestiers et bocagers, elle fonde l'identité de ce territoire rural à l'économie agricole diversifiée, mais aussi aux traditions industrielles en relation avec l'eau et la forêt.

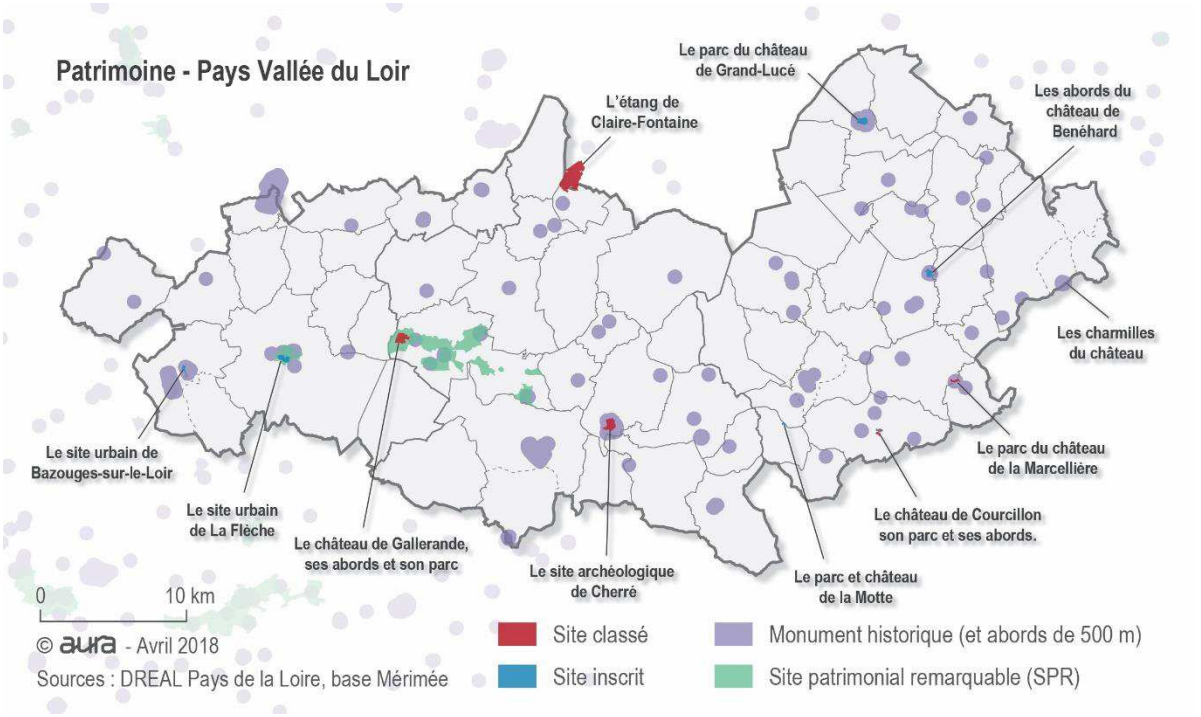

Il existe aussi tout un patrimoine « ordinaire » sur lequel il faut s'interroger en termes de conservation, notamment dans les centres bourgs, patrimoine « ordinaire » habité mais qui ne correspond plus aux critères actuels de confort et de sécurité.

- **Profil socio-démographique**

Au début des années 2000, le Pays a connu un gain démographique, essentiellement dû à l'accueil de nouveaux habitants provenant de l'agglomération mancelle. Récemment, cette tendance s'est nettement ralentie. Les 3 communes les plus peuplées ont enregistré une baisse de leur population au profit de leurs communes voisines.

Source : Insee - RP 1968 à 2014, exploitation principale

La population se répartit de manière relativement équilibrée entre la CC du Pays fléchois (36%), la CC Loir Lucé Bercé (32%) et la CC Sud Sarthe (31%). Trois pôles concentrent un grand nombre d'habitants : La Flèche (20%), Montval-sur-Loir (8,3%) et Le Lude (5,2%). Le territoire reste très rural et peu densément peuplé : sur les 57 communes que compte le PETR aujourd'hui (en prenant en compte les communes nouvelles), 17 ont moins de 500 habitants, soit près d'un tiers. Ces dernières présentent le plus souvent un faible niveau d'équipements et de services et dépendent généralement des offres dispensées par les communes voisines.

Comme dans de nombreux territoires, l'âge moyen de la population augmente sous les effets du papy-boom. Parallèlement, le PETR Pays Vallée du Loir a vu l'arrivée de jeunes retraités franciliens et accueilli de nombreux octogénaires dans les établissements pour personnes âgées. Le vieillissement global est particulièrement visible à l'est du territoire.

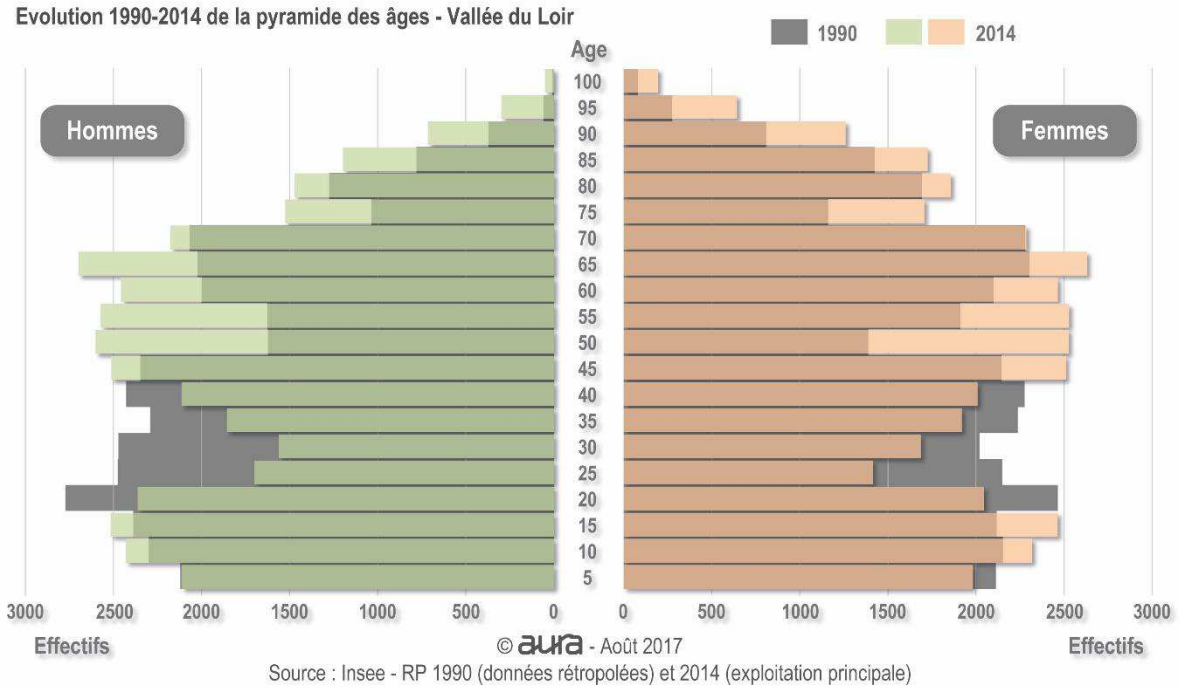

Source : Insee - RP 1990 (données rétropolées) et 2014 (exploitation principale)

En 2014, l'indice de jeunesse au sein du PETR Pays Vallée du Loir s'élève à 0,81, en baisse par rapport à 1990 (1,04). Il passe sous le seuil de 1 jeune de moins de 20 ans pour 1 personne âgée de 60 ans et plus, à l'instar, dans une moindre mesure, de la moyenne départementale (0,95 en 2014, contre 1,42 en 1990). Ce vieillissement de la population s'observe dans chaque EPCI, mais à des rythmes différents. Bien qu'elle possède l'indice de jeunesse le plus élevé des trois collectivités, la CC du Pays fléchois connaît la plus forte baisse sur la période 1990-2014 (- 0,38). Cet indice est particulièrement bas au sein de la CC Loir Lucé Bercé, ce qui s'explique par le nombre élevé d'équipements pour personnes âgées.

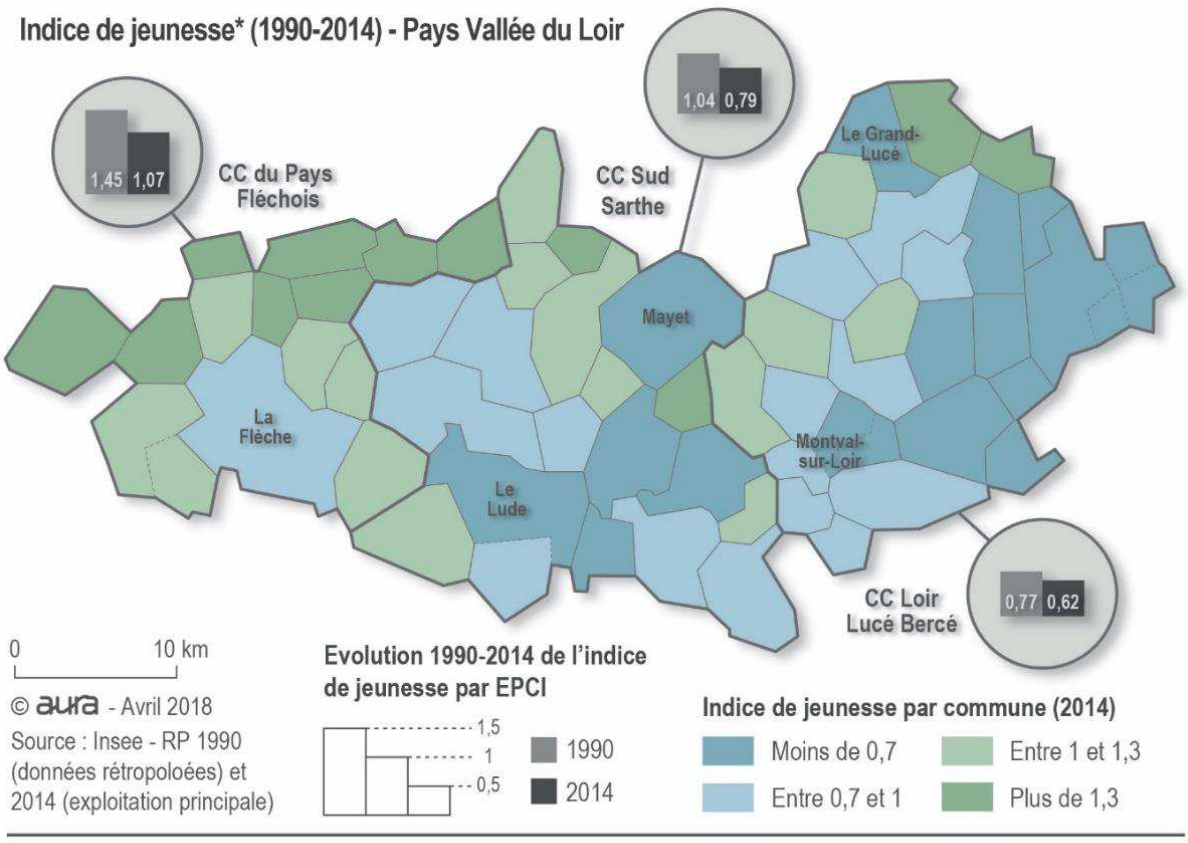

* L'indice de jeunesse est le rapport entre le nombre d'habitants âgés de moins de 20 ans et le nombre d'habitants âgé de 60 ans et plus. Supérieur à 1, il indique une population plutôt jeune, inférieur, une population plutôt âgée.

Les jeunes sont contraints de quitter le territoire pour trouver leur premier emploi ou poursuivre leurs études. L'accueil récent de nouveaux habitants a limité la baisse de la taille moyenne des ménages, mais le vieillissement accroît le nombre de personnes seules.

Evolution de la taille moyenne des ménages par territoires

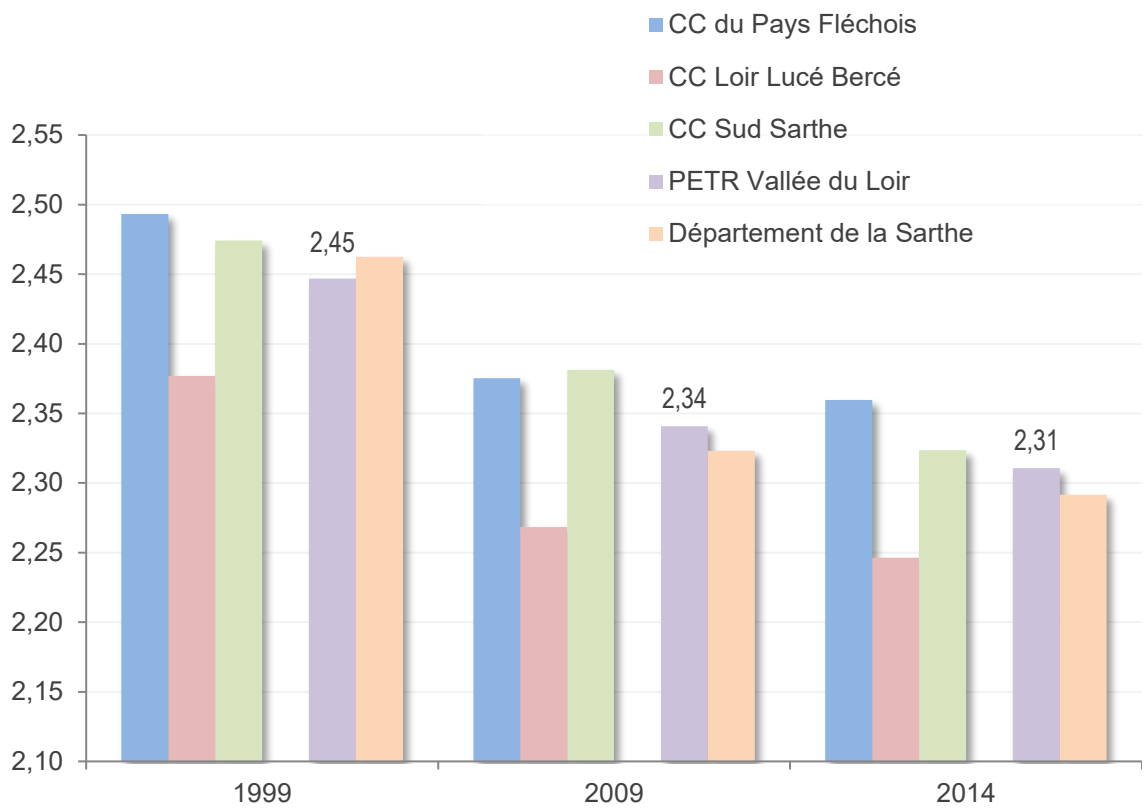

©aura - Source : Insee - RP 1999, 2009 et 2014, exploitation complémentaire

En l'espace de quinze ans, on observe une légère baisse de la taille moyenne des ménages au sein du PETR Pays Vallée du Loir. Ce paramètre est important puisqu'il induit un besoin grandissant en logement.

Les habitants du Pays ont des revenus moins élevés que la moyenne sarthoise ou française :

Revenu médian par territoire (2013)

Territoire	Revenu médian
CC du Pays fléchois	1 582 €
CC Loir Lucé Bercé	
- CC de Lucé	1 543 €
- CC du Val du Loir	1 594 €
- CC de Loir et Bercé	1 550 €
CC Sud Sarthe	
- CC Aune et Loir	1 557 €
- CC du Bassin Ludois	1 517 €
- CC du Canton de Pontvallain	1 602 €
Département de la Sarthe	1 632 €
Région des Pays de la Loire	1 662 €
France métropolitaine	1 682 €

©aura – Source : Insee FiLoSoFi 2013, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA

Cela s'explique en partie par la présence importante de nombreux retraités et d'ouvriers/employés :

Evolution de la population agée de 15 ans et plus selon la catégorie socio-professionelle

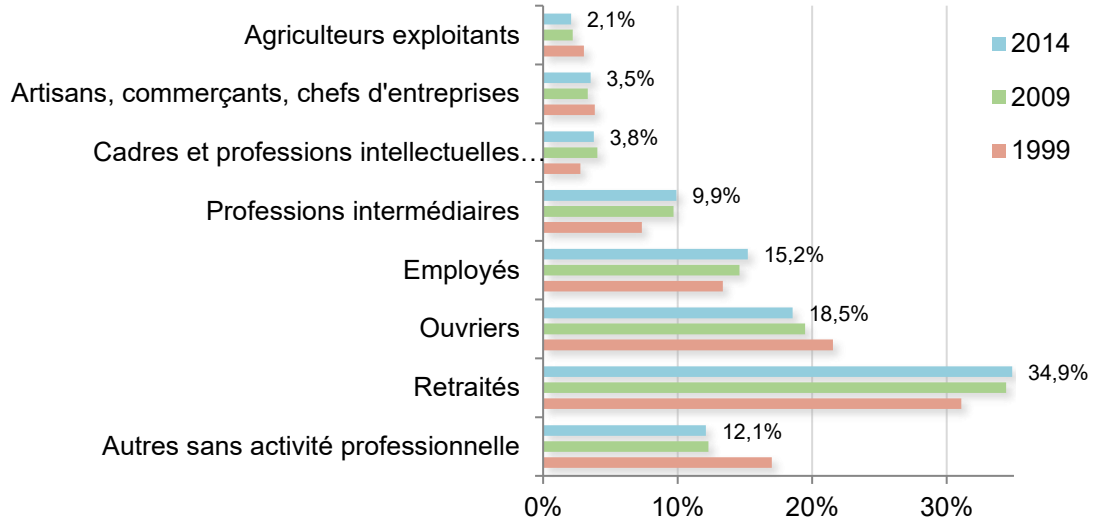

©aura - Source : Insee - RP 1999, 2009 et 2014, exploitation complémentaire

La plupart des habitants ont un niveau de formation « baccalauréat ou moins », à mettre en lien avec une offre de formation peu abondante et un accès aux établissements plus difficile.

Part de la population (non-scolarisée, de 15 ans et plus) selon le plus haut niveau de diplôme obtenu, par territoire

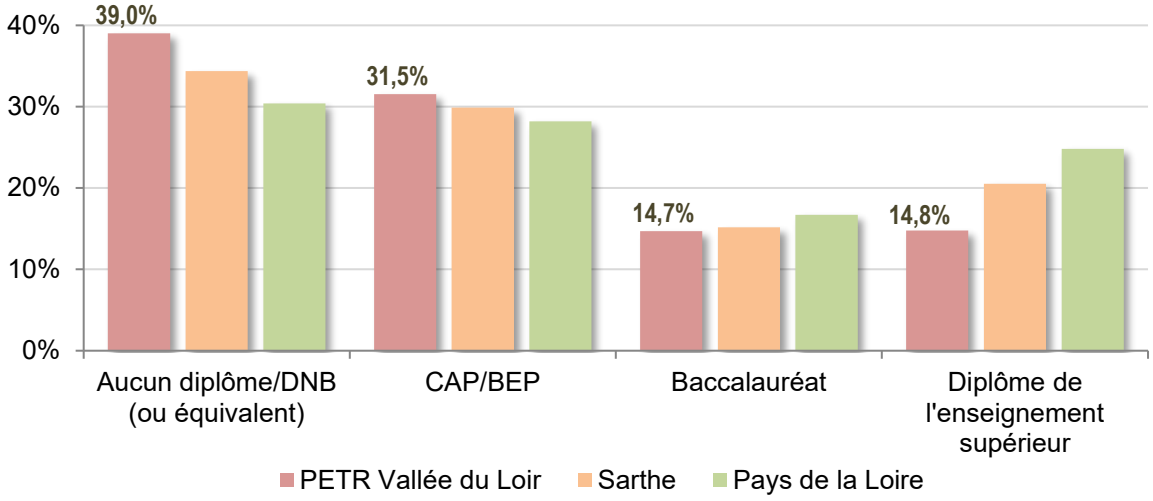

© aura – Source : Insee – RP 2014, exploitation principale

- **Profil résidentiel**

Les habitants résident en majorité en maison individuelle d'au moins 4 pièces, en accession à la propriété et dans un parc relativement ancien. L'offre locative reste marginale, hormis à La Flèche. Les jeunes ménages ont donc plus de difficultés pour se loger dans ce parc.

Répartition des résidences principales selon la taille

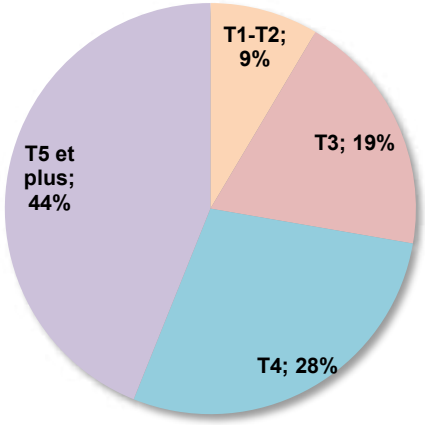

Source : Insee – RP 2014, exploitation principale

Le parc de logements inoccupés et inconfortables est élevé comparé à la moyenne départementale. Il est principalement situé dans les centres-bourgs dans une situation hors marché (accès difficile, pas de terrain, trop proche d'une voirie fréquentée, …).

Dans le PETR Pays Vallée du Loir, plus de 42% des logements ont été construits avant la Seconde guerre mondiale, contre seulement 29% pour le département de la Sarthe. En 2014, ce parc ancien représente 13 568 résidences principales, majoritairement localisées dans les centres-bourgs des communes mais aussi dans de nombreux écarts (fermes). 12 610 d'entre eux sont des maisons soit 93% du parc d'avant 1946. 11 644 de ces maisons se composent de trois pièces et plus soit 86%. Les maisons d'avant-guerre représentent 39% du parc total de logements en résidences principales.

Nombre de logements par type, nombre de pièces et date de construction - 2014

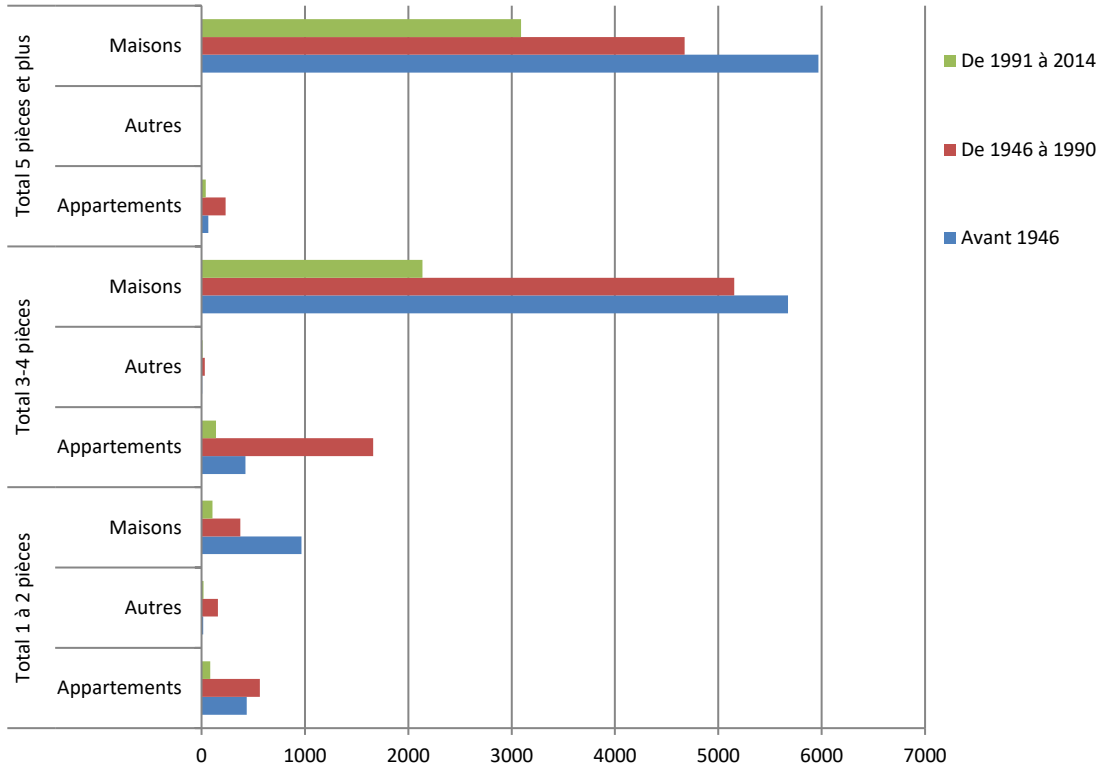

Source : INSEE – RRP 2014

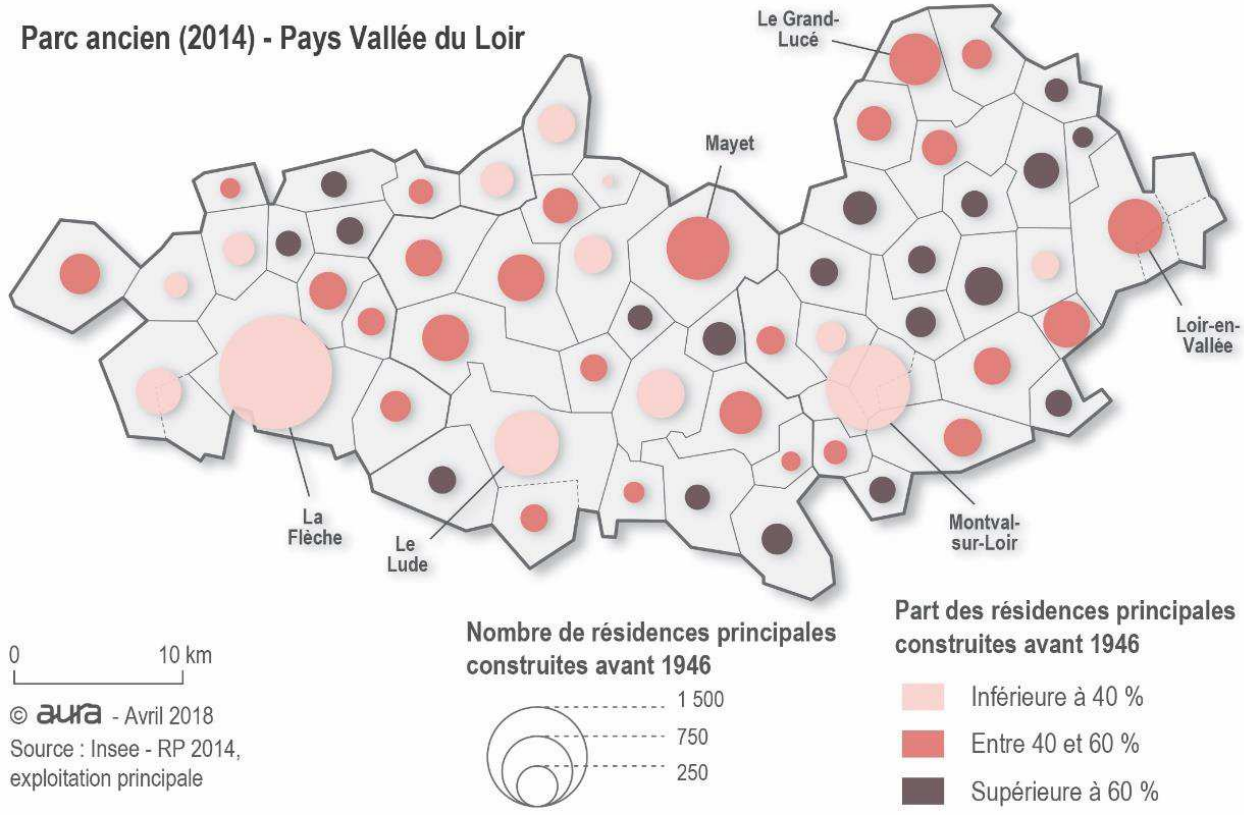

En 2014, selon l'Insee, le nombre de logements déclarés vacants est d'environ 3 800 au sein du territoire, soit 9,6% du parc de logements.

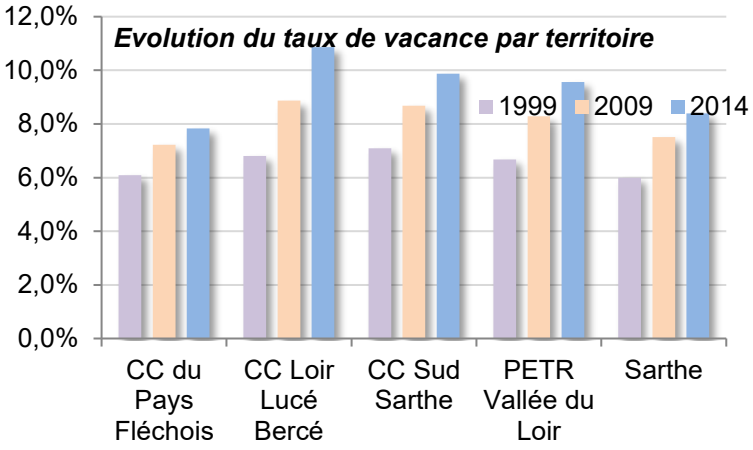

©aura - Source : Insee - RP 1999, 2009 et 2014, exploitation principale

A l'instar de l'échelle nationale, le Pays a connu, entre 1999 et 2009, une embellie de la construction neuve ; elle est depuis retombée. La construction neuve sur le territoire s'élève en moyenne à 268 logements par an sur la période 2001-2015. Elle a été plus intense sur la période 2001-2008 (360 contre 163 entre 2009 et 2015).

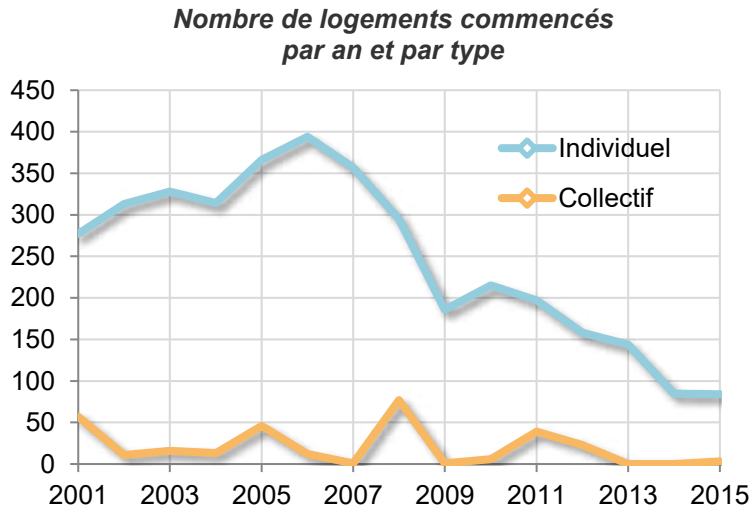

Source : MEDDE/SOeS, Sitadel2 (logements commencés en date réelle)

Ce marché du logement neuf est composé principalement de logements individuels, renforçant la spécialisation du marché. Les transactions immobilières dans l'ancien restent très en-deçà des références départementale et mancelle, ce qui peut expliquer une certaine attractivité résidentielle, notamment au nord.

Evolution de l'indice de construction neuve par territoire

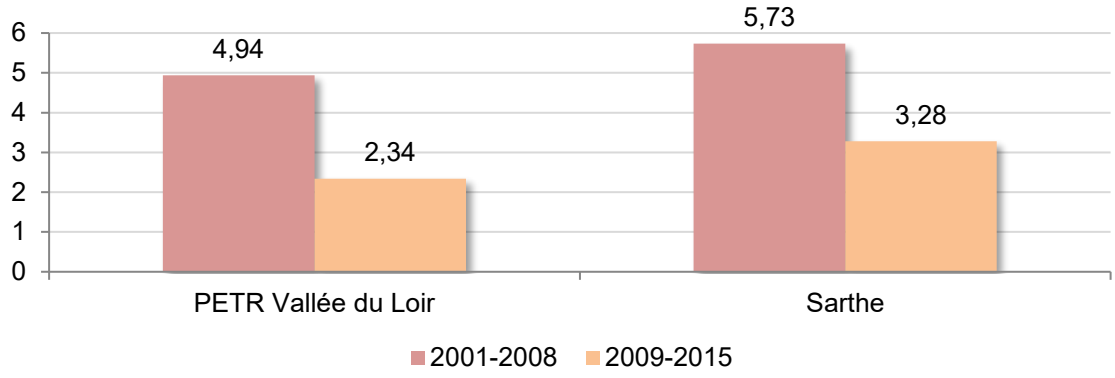

Source : MEDDE/454SOe, Sitadel2
(logements commencés en date réelle)

Les habitants bénéficient d'une offre d'équipements et de services très hétérogène. Le niveau d'équipements reste en forte corrélation avec le poids démographique. La Flèche, Montval-sur-Loir et Le Lude constituent les pôles d'équipements et de services les plus importants, notamment en matière d'enseignement et de santé.

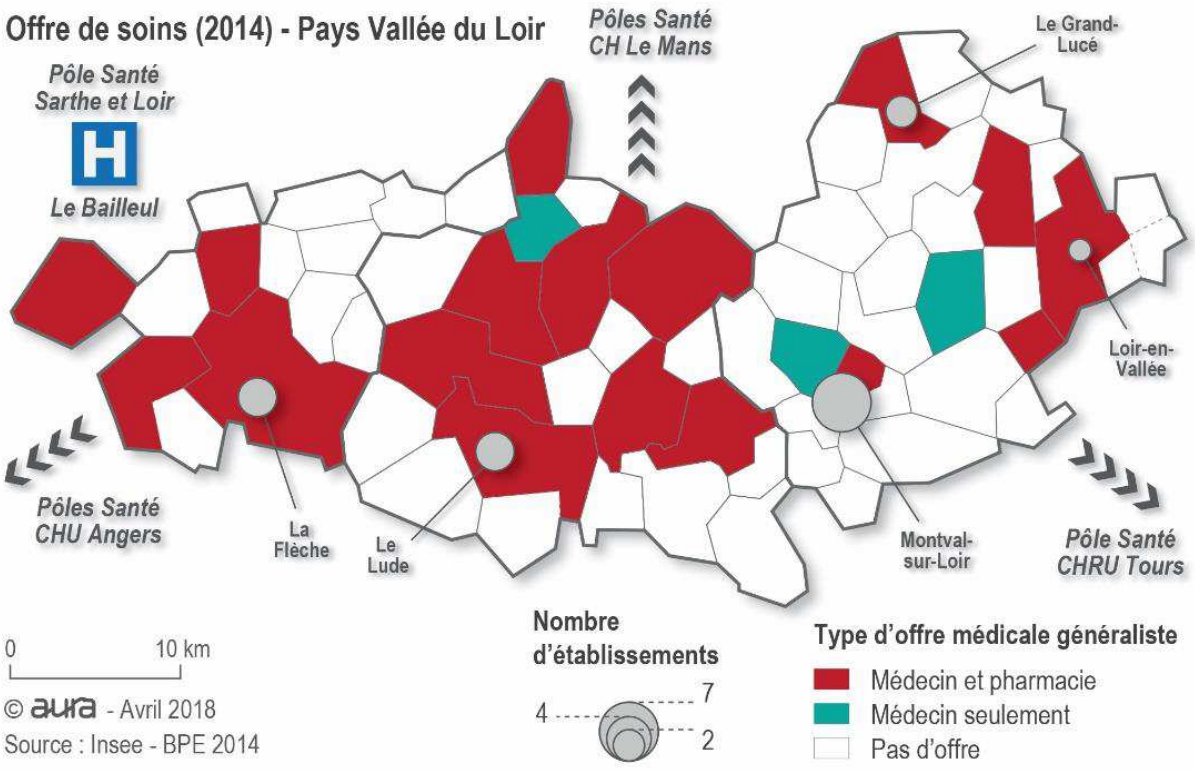

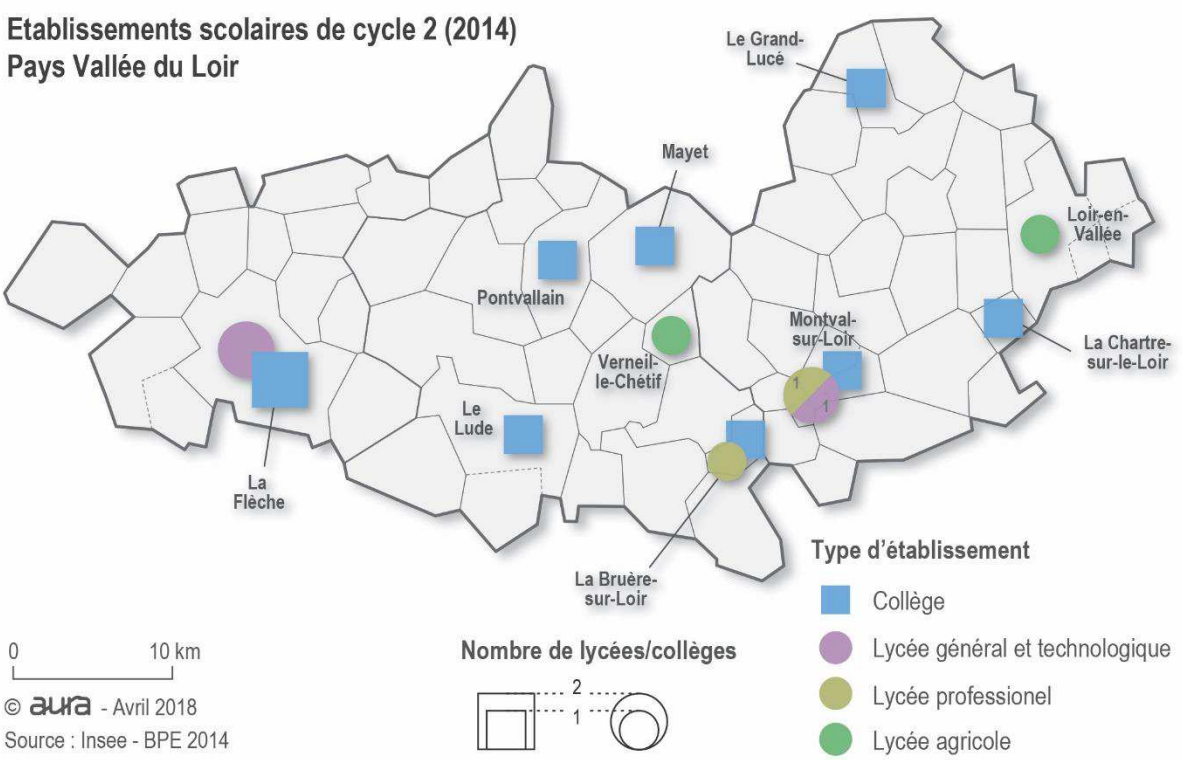

- **Réseaux de transport**

Le territoire dispose d'atouts pour la mobilité des personnes et des marchandises, pour répondre à des besoins quotidiens ou plus exceptionnels. Le réseau routier structurant et secondaire apparaît de bonne qualité avec une certaine fluidité de circulation. Les axes nord-sud sont bien développés en dessertes routières, autoroutières (A11 et A28) et de transports en commun (cars).

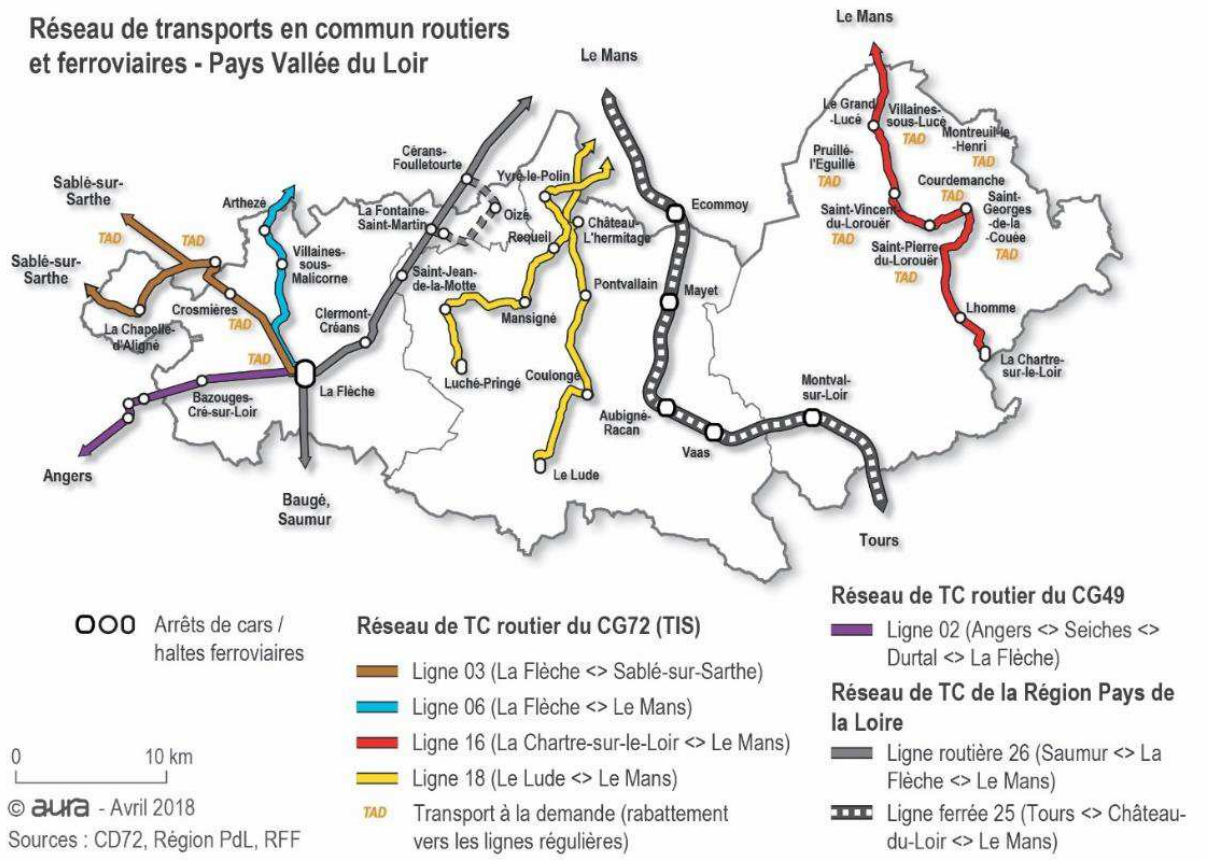

Ces axes nord-sud accueillent les flux routiers les plus importants. Les deux autoroutes (A11 et A28), ainsi que les axes départementaux principaux (D323, D306 et D338) assurent les liaisons entre les grandes agglomérations environnantes. Le seul axe ferroviaire actif sur le territoire est également orienté nord-sud, reliant Le Mans à Tours. Vers le nord, tous ces équipements routiers permettent de facilement rejoindre Paris.

Un déséquilibre entre l'extrême-est et le reste du territoire est constaté. Cette partie du territoire n'est traversée que par des axes secondaires, dans un secteur de densité plus faible, où les communes de moins de 500 habitants sont plus nombreuses. A l'inverse, la partie ouest demeure plus fortement maillée par des axes de communication davantage empruntés par les flux de transit, mais aussi par la population locale.

Plus globalement, l'absence d'une bonne desserte est-ouest du territoire est soulignée, que ce soit sur le plan routier (axe La Flèche – Montval-sur-Loir et au-delà) ou celui des transports en commun (inexistants). Par conséquent, les temps de parcours sont importants pour relier l'ouest et l'est du territoire.

La gare routière de La Flèche assure un service important à l'ouest du territoire avec des cars du Conseil Régional des Pays de La Loire (Transports interurbains de la Sarthe – TIS pour la Sarthe et Anjou bus pour le Maine-et-Loire). Un certain nombre de gares ou haltes ferroviaires sont en activité sur la ligne Tours-Le Mans (Montval-sur-Loir – gare de Château-du-Loir, Vaas, Aubigné-Racan, Mayet). La gare d'Ecommoy (hors périmètre du Pays) peut constituer une possibilité d'accès au train pour les habitants du Pays qui sont à proximité.

L'accessibilité à l'emploi et aux services se fait majoritairement avec la voiture, et si l'offre de transports en commun est jugée très satisfaisante pour les scolaires, il n'en est pas de même pour les autres catégories d'habitants. Le manque d'adaptation de cette offre est largement souligné.

L'accès aux services de proximité demeure aujourd'hui très difficile hors voiture individuelle. Or, dans certaines communes, la part de ménages non motorisés est élevée.

Ces populations plus fragiles (personnes âgées, personnes en situation de précarité, jeunes sans permis et/ou voiture) ont du mal à se déplacer vers les commerces/services (dont la formation professionnelle) qui se trouvent de plus en plus loin de leur domicile du fait des regroupements progressifs. Quand l'offre de transport est présente, son coût peut empêcher le déplacement.

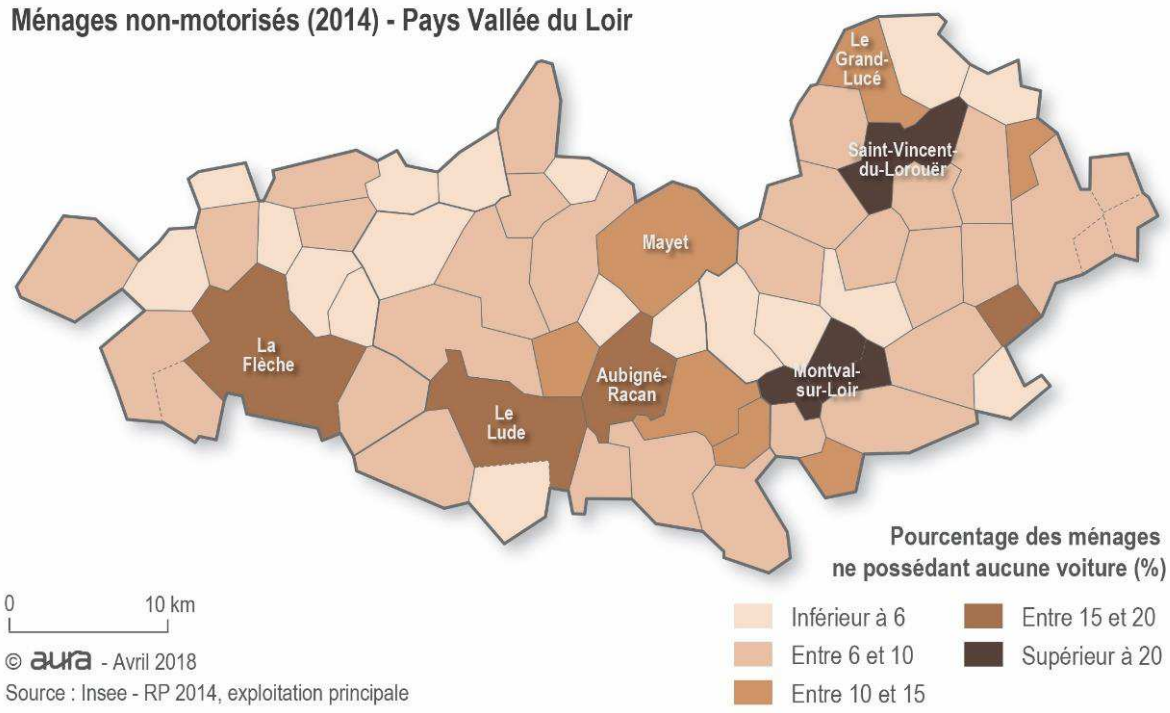

Il existe néanmoins quelques services de transports alternatifs pour des publics spécifiques sur certains territoires. Le système de taxis à la demande permet le rabattement vers les lignes de transport (près de La Flèche et du Grand-Lucé), mais il est loin de couvrir l'ensemble des besoins. Des prêts de véhicules ont été initiés par quelques collectivités mais fonctionnent peu. Une tentative de desserte est-ouest par car a été abandonnée.

Dans un territoire rural où les trajets domicile-travail peuvent s'avérer relativement longs, l'usage du vélo et la marche pied restent limités.

Problèmes de fréquence, absence de transport le week-end notamment vers les sites de caractère ou de loisirs et trajets trop longs dissuadent les habitants d'utiliser les transports en commun. À ceci s'ajoute un problème d'harmonisation des prix entre TER et TIS (Transports interurbains de la Sarthe).

Le covoiturage semble être une opportunité face à ces difficultés de mobilité récurrentes. Il n'est cependant pas suffisamment développé sur le territoire avec peu de points identifiés, tout comme les possibilités d'intermodalité bus/car-train, en particulier le rabattement vers les gares existantes.

Les transports alternatifs sont donc à inventer et développer dans un contexte où la faible densité ne permet pas la rentabilité de transports en commun à haute fréquence.

En question aussi le lien est-ouest et l'accessibilité entre les deux pôles importants du territoire. Aucune offre n'est aujourd'hui proposée malgré des tentatives par le passé. Pour effectuer des trajets transversaux plus confortables, les itinéraires par Le Mans au nord semblent se multiplier en particulier pour les poids lourds. De plus, des accidents en deux roues fréquents entre Le Lude et Vaas sont constatés.

Le Plan de Déplacements Durables (PDD) du territoire vise à remédier à ce constat par la mise en place d'actions expérimentales relatives à ces différents modes de transports.

- **Profil socio-économique**

L'économie du PETR Pays Vallée du Loir n'échappe pas à la tertiarisation (64 % de l'emploi en 2014). Néanmoins, il conserve un tissu d'emplois industriels et agricoles, malgré les mutations économiques et la crise qui ont entraîné une réduction des effectifs. L'emploi est plus ou moins diversifié selon les secteurs : l'industrie et la construction sont davantage concentrées autour du Lude, le secteur agricole est plus représenté à l'est du territoire, alors que les villes principales comme La Flèche et Montval-sur-Loir accueillent une majorité d'emplois tertiaires.

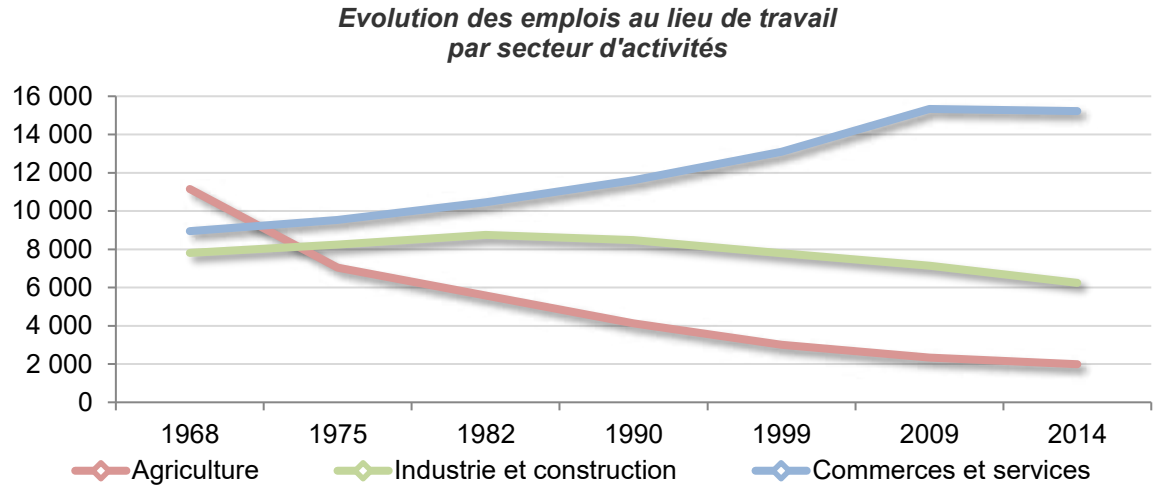

La main-d'œuvre est globalement peu qualifiée. La part des cadres et des professions intermédiaires continue de diminuer au profit de celle des employés et ouvriers (58% des salariés, 63% des actifs). Les deux tiers des actifs résidant sur le territoire y travaillent également. Les autres travaillent en majorité dans l'agglomération mancelle.

Si l'analyse des navettes domicile-travail ne donne pas une vision exhaustive de l'ensemble des lieux de vie des habitants du PETR Pays Vallée du Loir, elles constituent un bon indicateur. La proportion d'actifs travaillant hors de la commune de résidence montre relativement bien les phénomènes de périurbanisation liés aux pôles économiques internes ou externes.

Les principaux lieux de destination des résidents sortant chaque jour du territoire sont la Communauté Urbaine du Mans (12 %), le Maine-et-Loire (4 %) et la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe (6 %). Ces destinations constituent des pôles d'emplois importants : pôle manceau, proximité des zones d'activités de Durtal, emplois dans l'agroalimentaire de Sablé-sur-Sarthe et pôle santé commun à Sablé-sur-Sarthe et La Flèche (Pôle santé Sarthe et Loir du Bailleul).

Mais ici, l'essentiel des déplacements domicile-travail se fait à l'intérieur même du territoire. Sur les 30 272 actifs (ayant un emploi) y résidant, 19 739 travaillent au sein du PETR, soit 2 actifs sur 3.

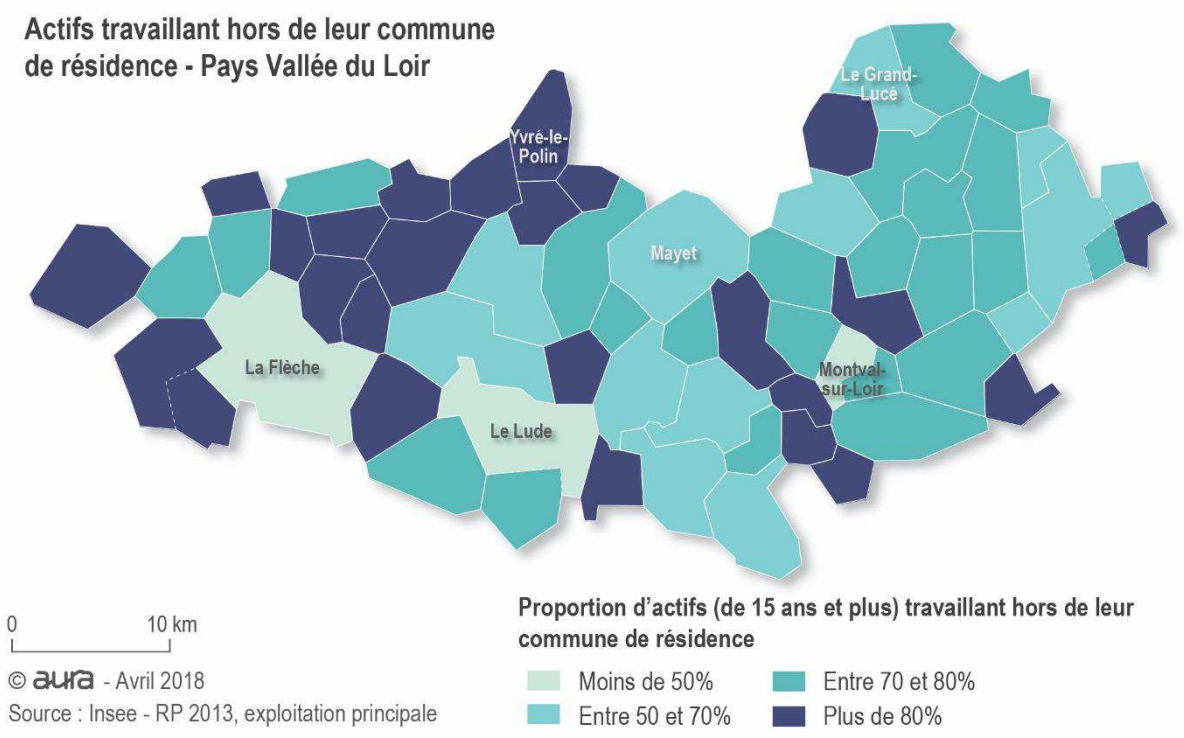
Actifs travaillant hors de leur commune de résidence - Pays Vallée du Loir
Le Grand-Lucé
Yvré-le-Polin
Mayet
La Flèche
Montval-sur-Loir
Le Lude
0
10 km
© aura - Avril 2018
Source : Insee - RP 2013, exploitation principale
Proportion d'actifs (de 15 ans et plus) travaillant hors de leur commune de résidence
Moins de 50%
Entre 50 et 70%
Entre 70 et 80%
Plus de 80%

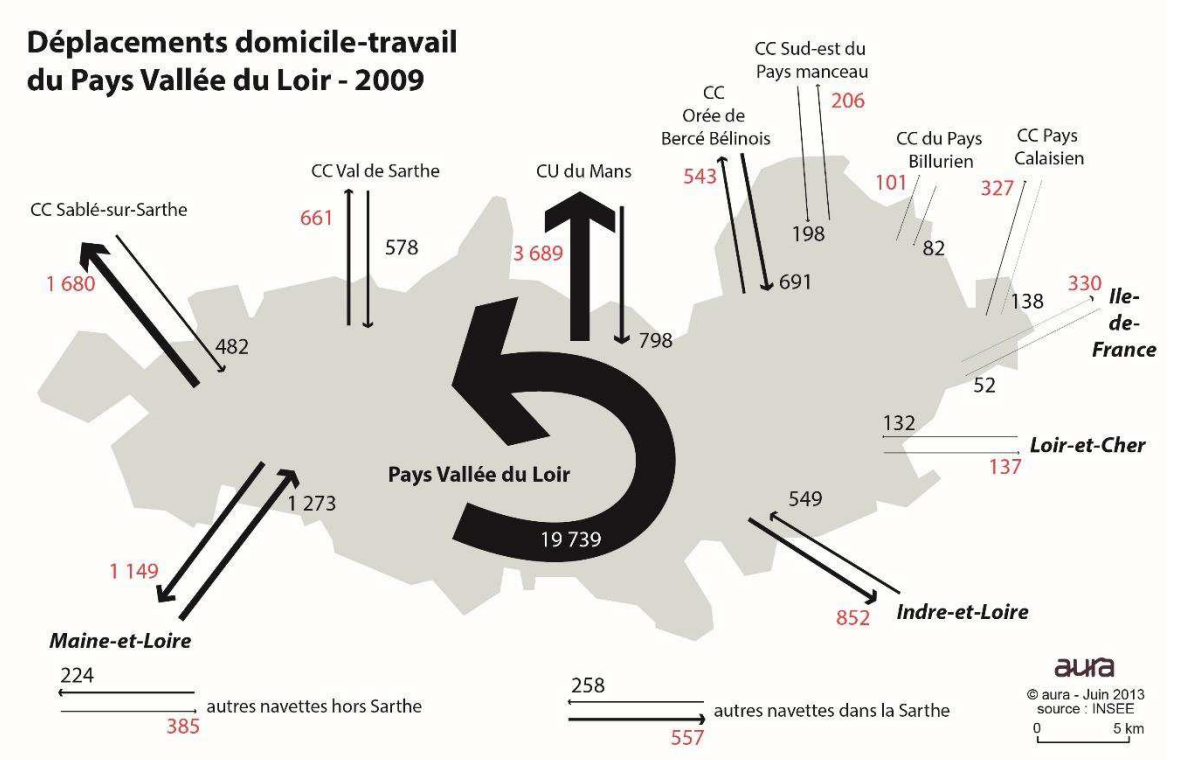
Déplacements domicile-travail du Pays Vallée du Loir - 2009
CC Sablé-sur-Sarthe
1 680
482
CC Val de Sarthe
661
578
CU du Mans
3 689
798
CC Orée de Bercé Bélinois
543
691
CC Sud-est du Pays manceau
206
198
CC du Pays Billurien
101
82
CC Pays Calaisien
327
138
330
Ile-de-France
52
132
Loir-et-Cher
137
Pays Vallée du Loir
19 739
1 273
1 149
Maine-et-Loire
549
852
Indre-et-Loire
224
385
autres navettes hors Sarthe
258
557
autres navettes dans la Sarthe
© aura - Juin 2013
source : INSEE
0
5 km

Les 413 entreprises industrielles du PETR se situent dans les communes les plus peuplées (22 % à La Flèche, 7 % à Château-du-Loir, 7 % au Lude et 5 % à La Chartre-sur-le-Loir) et emploient 4 000 salariés. 82 % de ces entreprises sont des PME (avec un effectif maximum de 9 salariés) évoluant dans des secteurs très spécialisés (métallurgie, mécanique de précision, microélectronique, …).

73 zones d'activités économiques sont recensées sur le territoire, soit 526 ha de surface brute dont 170 ha sur le site de LoirEcopark, ZAE de niveau régional. Hors LoirEcopark, le rythme de consommation foncière brute n'excède pas 6,65 ha/an et 69 ha de surfaces publiques ou privées sont disponibles.

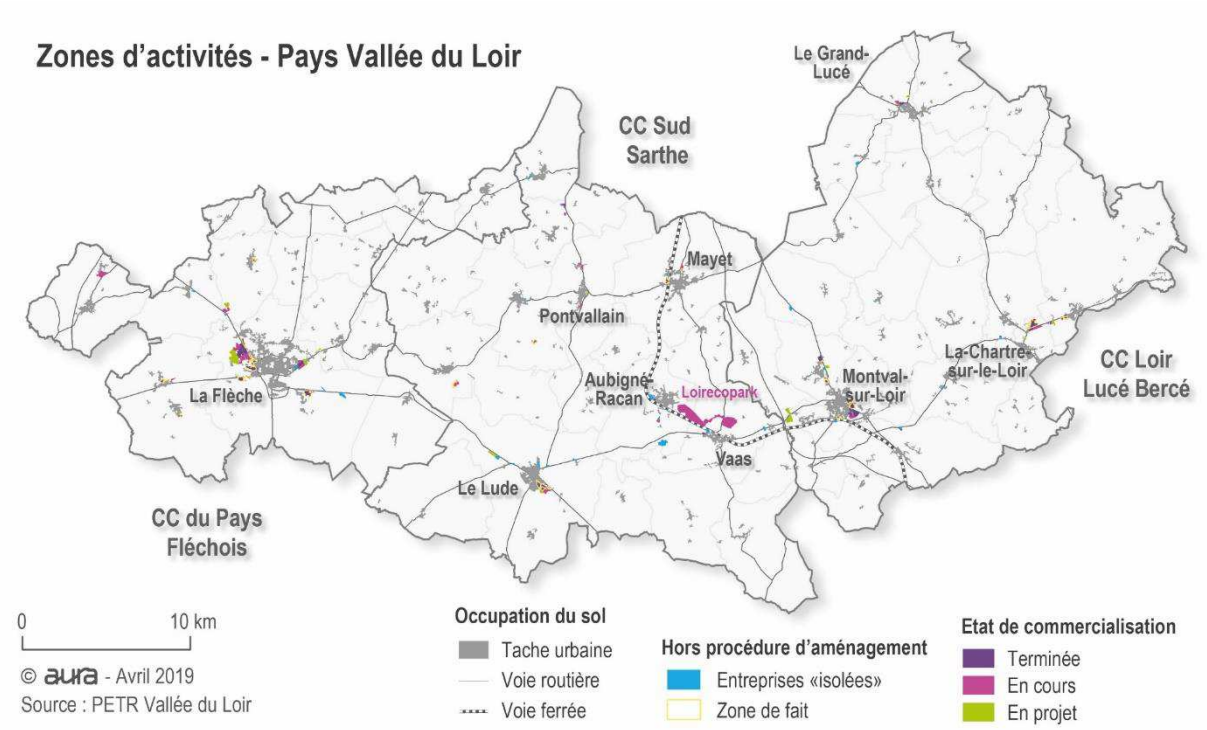

Sur ce territoire majoritairement rural, l'agriculture demeure une composante essentielle et prépondérante de l'économie locale. 73 626 ha de surface agricole utile représentent un peu plus de la moitié de la superficie totale, compte tenu des masses forestières importantes. En 2014, les exploitants agricoles comptent pour 3,8 % de la population active alors que l'ensemble de la Sarthe en compte 2,1 % pour 2,8 % dans les Pays de la Loire.

Le territoire comptait 1 144 exploitations agricoles, dont 764 exploitations professionnelles au Recensement agricole de 2010 (Agreste). 19 % des chefs d'entreprises avaient moins de 40 ans. Le nombre de ces exploitations, comme partout ailleurs, est en diminution constante, avec des regroupements d'entreprises et une productivité de plus en plus forte. Leur taille s'est considérablement agrandie. Elle est aujourd'hui supérieure à la moyenne nationale : 64 ha contre 53 ha pour l'ensemble de la France.

Le premier point fort de l'agriculture locale réside dans la diversité de ses productions et de ses systèmes d'exploitation. Cette diversité s'explique, entre autres, par des conditions naturelles favorables et de qualité variée (multiplicité des types de sols, nappe phréatique importante, climat sans excès). Au RGA de 2010, 7 profils technico-économiques étaient identifiés

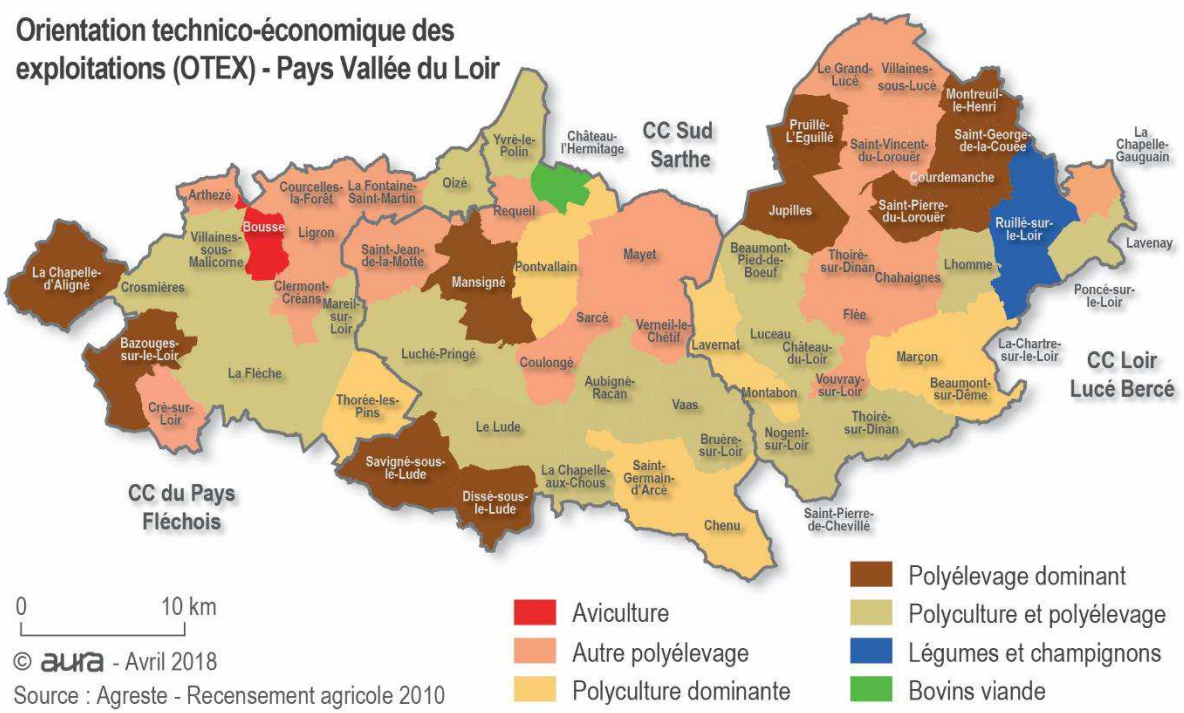

Dans la moitié ouest du Pays, se développe un élevage bovin viande et bovin lait. On retrouve à l'est des productions traditionnelles de la Beauce, comme les céréales et les grandes cultures. L'aviculture est présente à l'ouest en lien avec la production de qualité des volailles de Loué.

Quelques productions spécialisées se distinguent également :

- l'arboriculture (principalement les pommes) se rattache à la grande aire de production fruitière du Val de Loire ;
- le maraîchage est présent et tente de profiter du développement des circuits courts et de proximité ;
- la vigne (AOC Jasnières et Coteaux du Loir), bien que cultivée sur peu de surfaces, renvoie une image positive du territoire et devient une destination touristique permettant des formes de pluriactivité pour les viticulteurs (œnotourisme).

Les débouchés vers l'industrie agroalimentaire locale existent pour les filières viande bovine et élevage de volailles (abattage et transformation à Sablé-sur-Sarthe), pour l'arboriculture (Sica Gerfruit, Vergers du Loir), très localement pour la filière champignons (champignonnière de La Goussardière). Malgré la perte récente de Candia au Lude, le développement de l'agroalimentaire local reste une question d'avenir liée entre autres aux enjeux de l'arboriculture aujourd'hui très concurrencée et en recherche de labels.

Deux filières phares semblent en difficulté persistante. L'élevage demeure prépondérant mais apparaît en déclin, en particulier les bovins laitiers (prix payés au producteur). L'arboriculture souffre de la concurrence étrangère sur les productions de pommes. D'une manière générale, et comme dans tous les espaces à dominante agro-rurale, la profession agricole est confrontée à l'industrialisation et à la recherche du moindre coût qui concentrent les exploitations et les coopératives. Les petits systèmes locaux ne sont pas favorisés, les savoir-faire se perdent. La nouvelle Politique agricole commune (PAC) permettra de soutenir les producteurs qui n'abandonneront pas ces productions au profit d'une conversion en

grandes cultures. Elle favorisera aussi la haie et permettra de développer des débouchés sur le bois-énergie et le bois d'œuvre, tout en ayant un rôle de valorisation du paysage et de la biodiversité.

Le maintien de l'élevage et de sa multifonctionnalité constitue une question fondamentale. Les difficultés de cette filière menacent son économie propre mais aussi le territoire tout entier. Son déclin a en effet des impacts directs sur les prairies des bords du Loir et de ses affluents, non pâturés, avec un impact sur la biodiversité et les paysages. Les parcelles laissées aux systèmes plus intensifs augmentent les risques de tassement des sols et de ruissellement. De plus, les grandes cultures de céréales demandent, en comparaison, davantage de ressources en eau.

Enfin, bien que la pression exercée soit moins forte que dans les grandes aires urbaines les plus proches, la consommation foncière représente une menace pour les acteurs agricoles, notamment dans la frange nord et autour de La Flèche. Cette problématique engage la préservation des terres agricoles, en particulier celles qui ont le plus de valeur agronomique et économique.

Le territoire est largement couvert par la forêt avec une majorité de bois privés comportant des essences nobles (chêne sessile, chêne rouvre, hêtre, …) et de bois d'œuvre. La forêt de Bercé est aujourd'hui la seule forêt domaniale sur le territoire et a été labélisée « Forêt d'exception » en mars 2017. Cette labellisation récompense l'excellence de la gestion de forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d' histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur ; elle s'accompagne d'orientations de gestion.

Le territoire voisin Orée de Bercé Bélinois s'est par ailleurs doté d'une charte forestière qui concerne la forêt de Bercé présente sur plusieurs intercommunalités. Un de ces objectifs est de s'étendre au Pays Vallée du Loir.

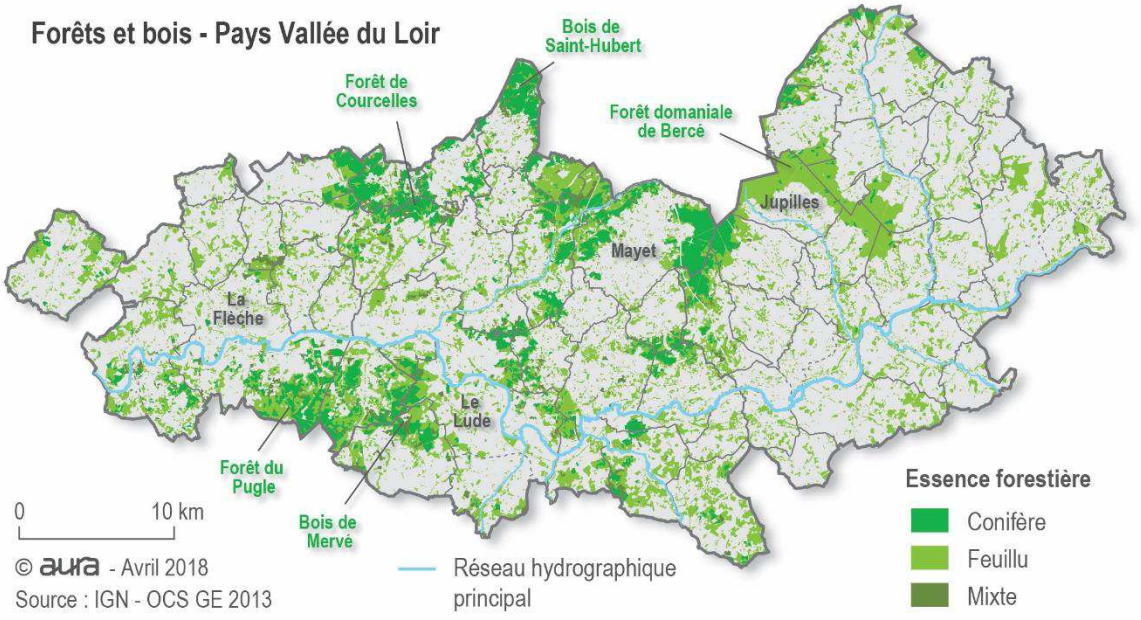

La tradition sylvicole et le potentiel très important en matière de ressource en bois d'essences diversifiées (feuillus et résineux) constitue un des points forts du Pays Vallée du Loir. Les propriétaires s'efforcent d'y développer une gestion forestière durable : maintien

des capacités de production, maintien du bon état sanitaire, satisfaction de la fonction de production, respect de la biodiversité, protection du sol et des eaux, fournitures des diverses "aménités" notamment l'accueil des populations, la qualité du paysage… (critères de la Conférence d'Helsinki relatifs à la gestion forestière durable).

Malgré le potentiel important de la ressource et une culture ancienne de la forêt, la gestion forestière se heurte au morcellement des propriétés privées. La multiplicité des propriétaires, peu présents, et les petites surfaces induisent des retards dans les éclaircies qui nuisent à la qualité des bois produits : des espaces boisés deviennent des friches difficiles à gérer.

L'accès aux parcelles et la circulation des engins forestiers sont considérés par les acteurs comme un sujet souvent polémique dans les communes : par exemple les voiries sont impactées par des camions de 38 tonnes alors qu'elles sont le plus souvent calibrées pour 19 tonnes. Mais ils sont nécessaires à l'exploitation de la forêt dont le cycle est beaucoup plus long qu'en agriculture.

De la ressource à la transformation, la filière bois compte aujourd'hui de multiples interlocuteurs peu ou pas organisés pour constituer un vrai système productif alors que les scieries, autrefois très nombreuses, sont en nombre réduit.

Toutefois, la ressource bois demeure comme un enjeu important malgré les difficultés d'organisation d'une filière complète bois-énergie comme bois-construction. Cette filière doit profiter d'opportunités comme son positionnement géographique interrégional, l'ouverture de la commande publique, et la présence de LoirEcopark.

II/ DIAGNOSTIC

Le travail de diagnostic territorial est primordial pour mettre en place les fondations du PCAET grâce à une connaissance fine de l'existant. C'est sur cette base que sont ensuite déterminés des objectifs stratégiques à la fois ambitieux et atteignables à court, moyen et long termes et ce en toute impartialité. Dans ce but, les marges de progression possibles doivent être quantifiées. Le décret précise le contenu du diagnostic.

Extrait du décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial
« I. - Le diagnostic comprend :
1° Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;
2° Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ; les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfices potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est davantage émetteur de tels gaz ;
3° Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;
4° La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;
5° Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;
6° Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique. »

La réalisation du diagnostic des émissions de gaz à effet de serre a été confiée au bureau d'étude AUXILIA dans le cadre d'une démarche volontaire de réalisation d'un PCET engagée en 2015. Ces éléments de diagnostic ont été retravaillés et enrichis par des données et analyses complémentaires produites par le PETR Pays Vallée du Loir entre 2018 et 2019.

Afin de compléter ce profil climat-air-énergie du territoire, une mission d'identification du potentiel de développement des énergies renouvelables et de récupération a été menée par le bureau d'études AXENNE en 2019.

Enfin, pour permettre une réelle appropriation des enjeux liés aux impacts du changement climatique sur le territoire, une collaboration a été initiée avec la Chambre d'Agriculture afin de réaliser un diagnostic CLIMAXXI sur la Vallée du Loir entre 2018 et 2019.

Ce chapitre a pour but de synthétiser les principaux éléments de compréhension relatifs à la réalisation du profil climat-air-énergie du territoire.

Le présent diagnostic porte sur l'ensemble des activités présentes sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir. Il vise à caractériser et quantifier l'ensemble des flux énergétiques et émissions associées entrant en jeu sur le territoire et ce pour tous les secteurs et pour toutes les énergies.

Le périmètre géographique de l'étude est celui du territoire du PETR Pays Vallée du Loir au 1er janvier 2018 qui regroupe 57 communes réparties au sein de 3 communautés de communes Sud Sarthe, Pays Fléchois et Loir-Lucé-Bercé.

L'année de référence pour la réalisation du diagnostic est l'année civile 2016, la population du PETR Pays Vallée du Loir étant alors estimée à environ 78 400 habitants (toutefois, il est à noter qu'au 1er janvier 2018, la commune de Cérans-Foulletourte est sortie du périmètre du PETR Pays Vallée du Loir, avec un total de 3 384 habitants hors périmètre de la CC Sud Sarthe, de ce fait la population prise en compte lors du diagnostic sera de 75 016 habitants). D'une superficie de 1 450 km², le territoire compte une densité de population de près de 55 hab./km². L'évolution est systématiquement calculée sur la période 2008-2016, en fonction des données mise à disposition par l'AASQA Air Pays de la Loire. Cela permet de disposer d'un suivi sur une période de 6 ans.

Les chiffres clés du territoire

Démographie et niveau de vie :

- 78 400 habitants en 2016 ;
- Évolution démographique de - 0.10% entre 2010 et 2015 ;
- 31% de part de la population ayant 60 ans et plus en 2015 ;
- 14% de taux de pauvreté en 2015 (seuil à 60% du revenu médian).

Habitat :

- 37 935 logements ;
- 88% de résidences principales ;
- 9.6% de logements vacants ;
- 70% de propriétaires, 20% de locataires privés et 10% de locataires HLM ;
- 44% de T5 et plus ;
- 42% de logement construits avant la 2nd Guerre Mondiale ;
- Environ +268 logements neufs chaque année entre 2001 et 2015.

Mobilité :

- 12% de ménages sans voiture ;
- 37% de ménages possèdent 2 voitures ou plus ;
- 88% des trajets domicile-travail s'effectuent en voiture.

1/ Les consommations d'énergie finale

Cette partie présente les consommations d'énergie finale par secteur et par produit énergétique, ainsi que leurs évolutions entre 2008 et 2016.

I.1 Poids et évolution des consommations d'énergie

La consommation d'énergie finale sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir estimée sur 2016 est d'environ **1 739 GWh**, soit 11% des 15 400 GWh consommés sur le département de la Sarthe.

Elle représente une consommation énergétique d'environ **23 MWh par habitant**, ce qui représente environ 18% de moins que la consommation moyenne départementale qui est d'environ 27 MWh par habitant. **La consommation par habitant a reculé de 5%** entre 2008 et 2016 ce qui traduit une meilleure efficacité des systèmes énergétiques, au-delà des variations climatiques.

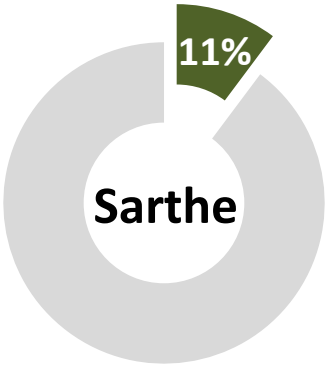

La **consommation d'énergie finale est en baisse de 8%** sur la période 2008-2016, elle passe de 1 897 GWhs à 1 739 GWhs. Cette baisse est légèrement fluctuante, surtout dans les secteurs résidentiel et tertiaire davantage soumis aux évolutions de la rigueur climatique. En effet plus les hivers sont rigoureux comme en 2010 ou 2013, plus les consommations d'énergie sont élevées. A contrario, plus les hivers sont doux comme en 2011 et 2014, plus les consommations d'énergie diminuent. La rigueur climatique impacte dans une moindre mesure l'évolution des consommations d'énergie du secteur industriel qui lui subit une baisse davantage liée aux fluctuations des activités économiques.

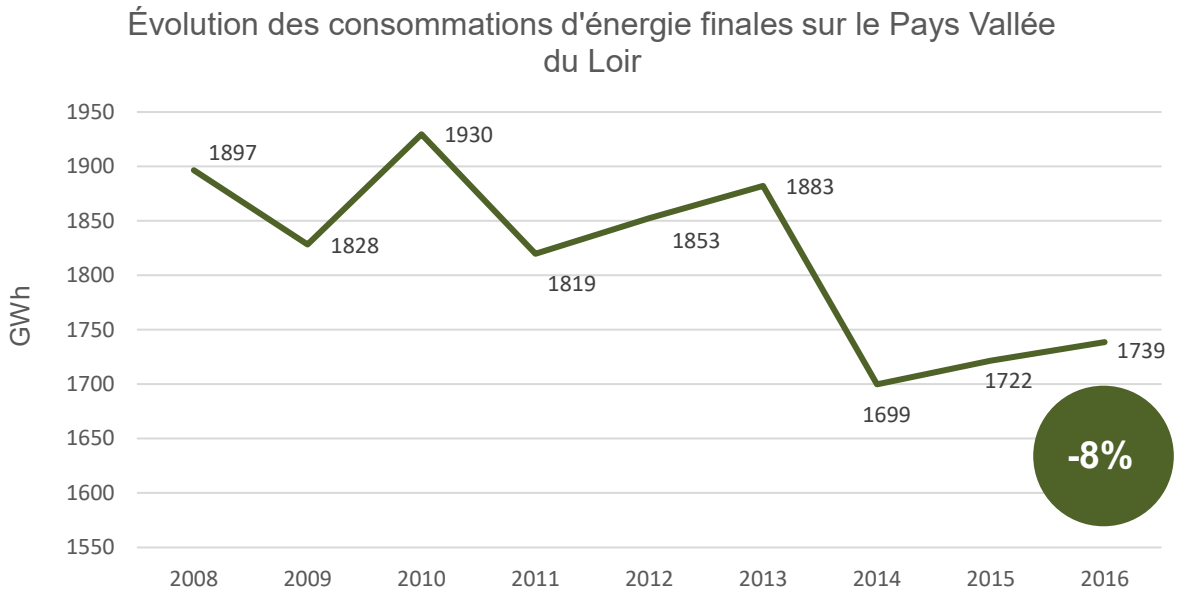

Évolution des consommations d'énergie entre 2008 et 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, 2018

Le contexte climatique est celui d'une région balayée par des fronts océaniques qui contribuent à limiter le gradient de température au cours de l'année mais favorisent les précipitations. Les températures moyennes et l'ensoleillement sont quant à eux proches des moyennes nationales. Les données de BASEMIS V5 ne sont pas corrigées du climat et les variations pluriannuelles des émissions, en particulier pour les secteurs résidentiel et tertiaire, sont donc dépendantes des conditions climatiques. Le graphique ci-dessous présente, entre autres, l'évolution annuelle de l'indice de rigueur climatique sur la région.

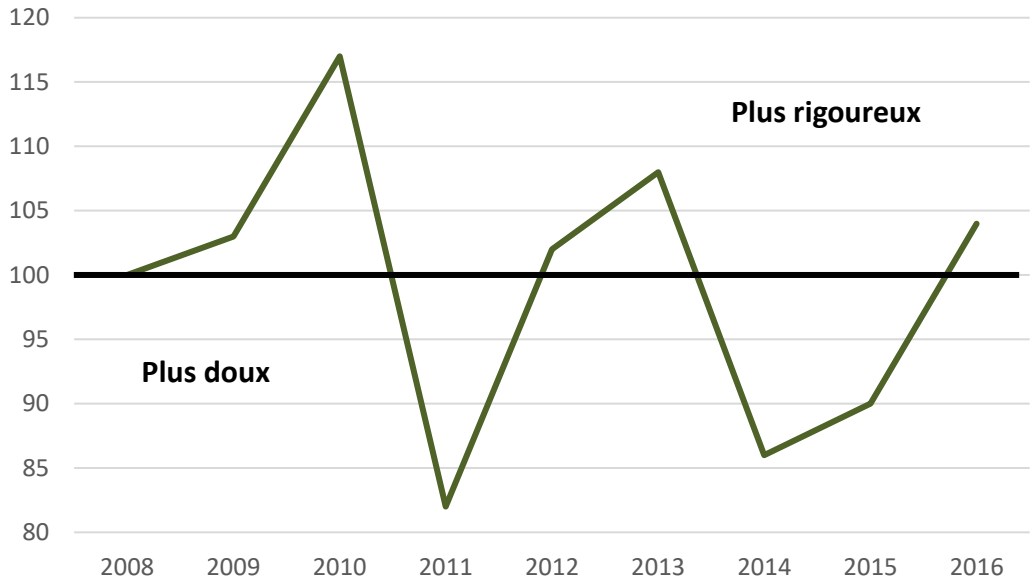

Évolution annuelle de l'indice de rigueur climatique sur la région entre 2008 et 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loir, données INSEE et Météo France

La baisse observée des consommations énergétiques est en partie liée aux consommations du secteur industriel, très impacté depuis 2014, notamment sur la CdC Sud Sarthe, avec la fermeture de l'entreprise Candia au Lude. En 2014, le territoire de la CdC Sud Sarthe connaissait une baisse de -31% des consommations énergétiques du secteur par rapport à 2012.

En 2012, la CdC Sud Sarthe représentait 65% de la consommation énergique du territoire du PETR Pays Vallée du Loir dans ce secteur du fait de la présence d'un tissu industriel relativement important. Si l'on retire les consommations d'énergie liées au secteur industriel, l'évolution sur 2008-2016 est en légère baisse de 3%.

Chaque EPCI du territoire du PETR Pays Vallée du Loir possède un profil énergétique distinct. Toutefois la consommation énergétique est globalement répartie de manière équitable entre les trois communautés de communes à raison de :

- **555 GWh pour la CdC Sud Sarthe** (32%), avec une population d'environ 24 080 habitants et une consommation moyenne de 23 048 kWh/hab. ;
- **534 GWh pour la CdC Loir-Lucé-Bercé** (31%) avec une population d'environ 24 915 habitants et une consommation moyenne de 21 432 kWh/hab. ;
- **650 GWh pour la CdC du Pays Fléchois** (37%) avec une population de 28 644 habitants et une consommation moyenne de 22 692 kWh/hab.

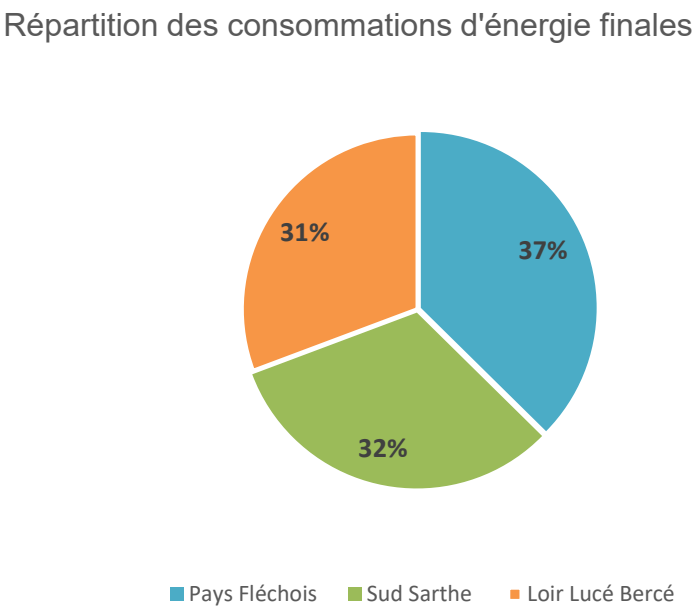

Répartition des consommations d'énergie par EPCI en 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, 2018

On peut remarquer que la consommation moyenne par habitant sur le secteur résidentiel est à peu près identique pour chaque EPCI, avec une consommation moins importante en Pays Fléchois malgré une population la plus élevée. Le secteur du transport est quant à lui beaucoup plus important sur les CdC du Pays Fléchois et Loir-Lucé-Bercé, dû notamment à la traversée de deux grands axes routiers et autoroutiers par territoire, l'A11 et la D323 reliant Angers au Mans sur le territoire du Pays Fléchois et l'A28 et la D338 reliant Tours au

Mans sur le territoire de Loir Lucé Bercé. Malgré un fort impact en 2014 dans le secteur de l'industrie, celui-ci reste toujours fortement consommateur d'énergie sur le territoire de la CdC Sud Sarthe.

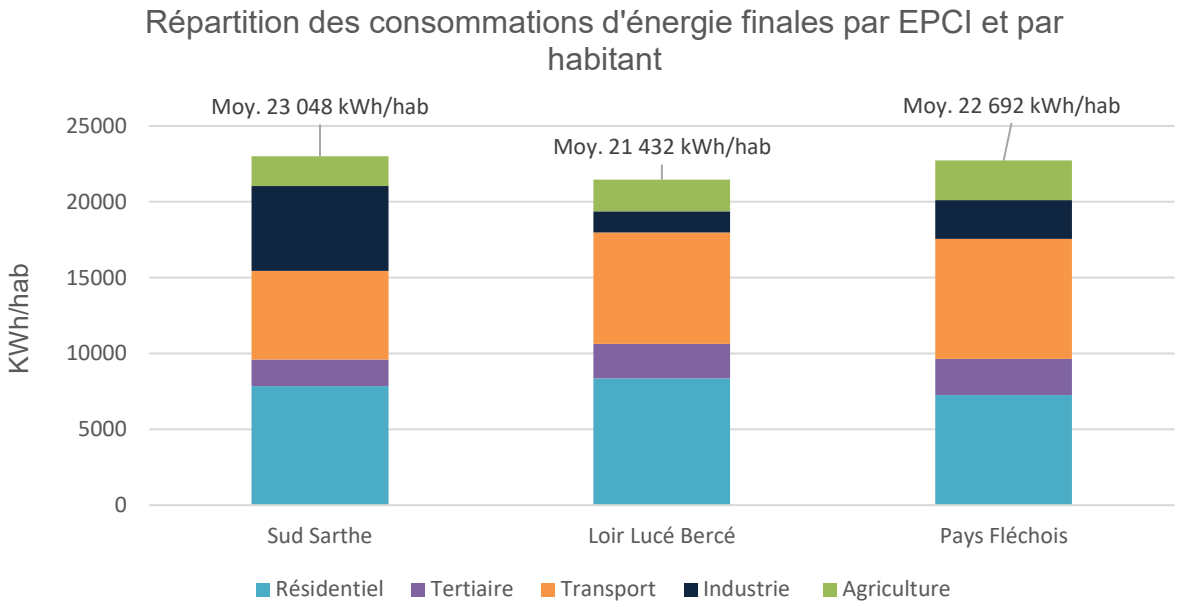

Répartition des consommations d'énergie par EPCI et par habitant en 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, 2018

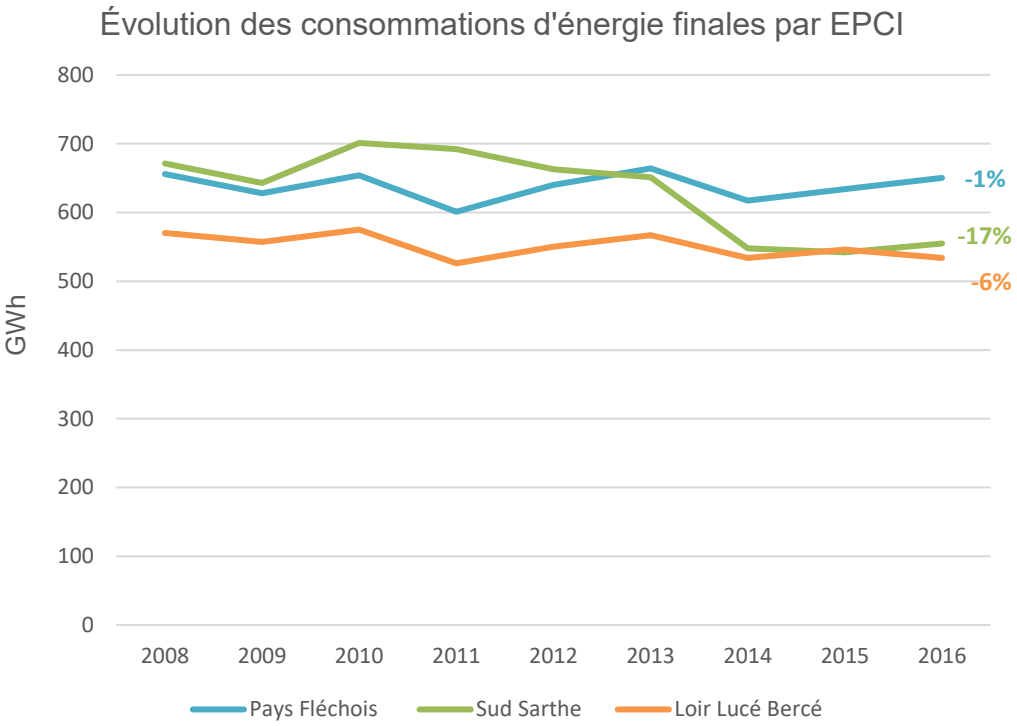

Répartition des consommations d'énergie par EPCI et par habitant en 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, 2018

I.2 Consommations par secteur

Le PETR Pays Vallée du Loir et le département de la Sarthe ont quasiment les mêmes profils de consommation d'énergie sectorielle, marqués par un secteur résidentiel et des transports routiers forts ainsi qu'une industrie agro-alimentaire développée qui porte les consommations d'énergie du secteur industriel. Le secteur résidentiel est le premier poste de consommations énergétiques (34%). On recense plus de 40 000 logements sur le territoire avec plus de 65% des résidences qui ont été bâties avant 1975, soit avant la première règlementation thermique. Il est à noter que le secteur agricole est assez prépondérant sur le territoire, il représente 10% des consommations énergétiques du territoire contre 5% au niveau départemental et régional. Il s'agit également du seul secteur ayant le plus augmenté ses consommations énergétiques (+6%). Le secteur qui a enregistré la plus forte diminution de ses consommations est le secteur industriel.

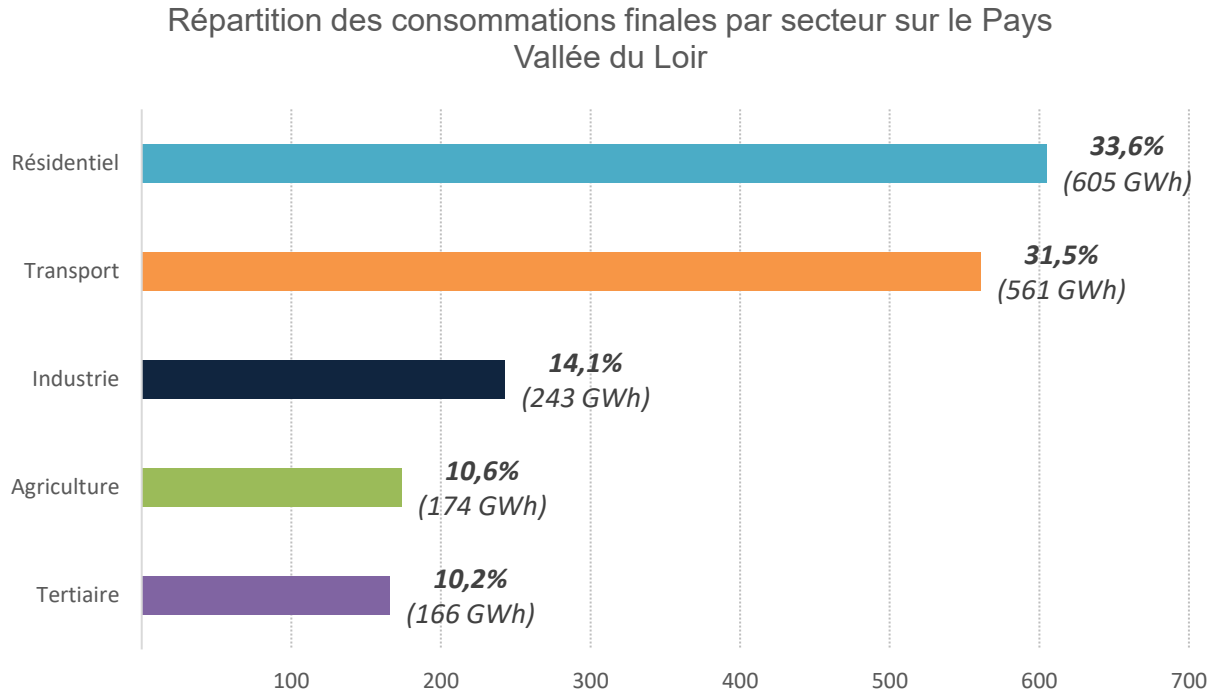

Répartition des consommations d'énergie par secteur en 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, 2018

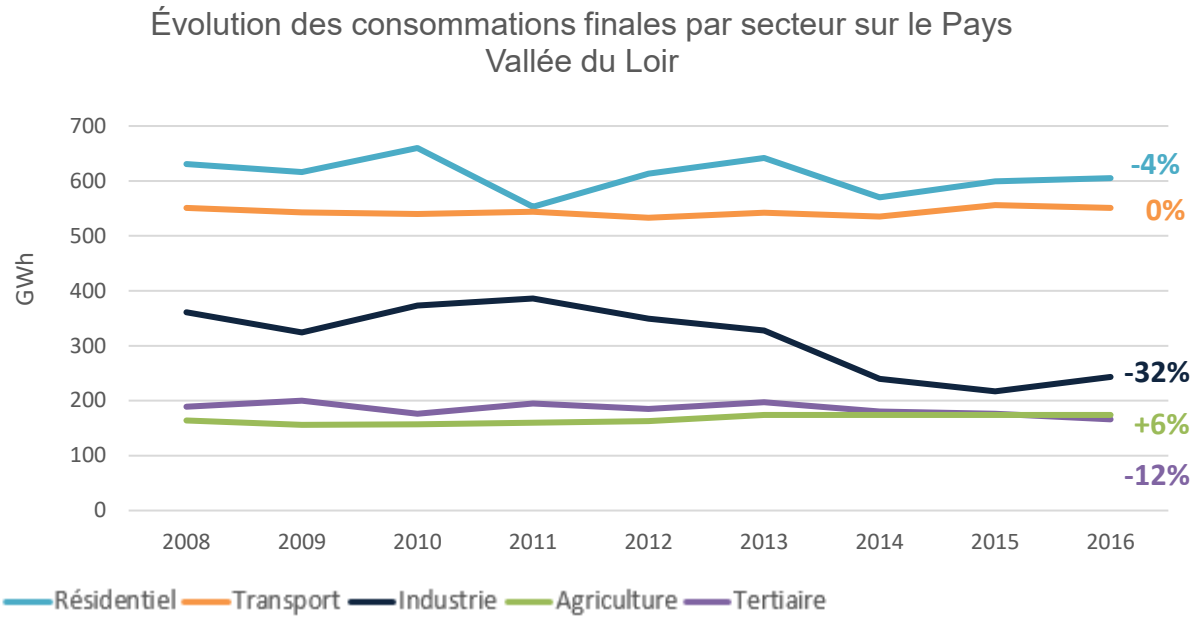

Évolution des consommations d'énergie par secteur entre 2008 et 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, 2018

Un détail des consommations énergétiques par secteur se trouve dans l'étude de potentiel des énergies renouvelables et de récupération réalisée par Axenne.

I.3 Consommations par énergie

Le PETR Pays Vallée du Loir est un territoire fortement dépendant aux énergies fossiles et électriques. Les produits pétroliers sont les types d'énergie les plus utilisés sur le territoire (46%) sous forme de carburants (véhicules) ou de fioul (chauffage) ce qui rend le territoire très vulnérable aux aléas énergétiques. Les produits pétroliers représentent presque plus de 90% de la consommation du secteur du transport routier et une part importante dans le secteur agricole. L'électricité et le gaz naturel sont fortement utilisés par les secteurs du tertiaire, du résidentiel et de l'industrie (le bâtiment et les activités). Le secteur résidentiel dispose du mix énergétique le plus diversifié.

Il y a une très faible part de consommation d'énergies renouvelables sur le territoire (225 GWh en 2018), la principale étant le bois (77%) notamment prépondérante dans le secteur résidentiel pour chauffer les logements. En effet, 30% des maisons chauffées sont chauffées au bois en base (8 650 maisons).

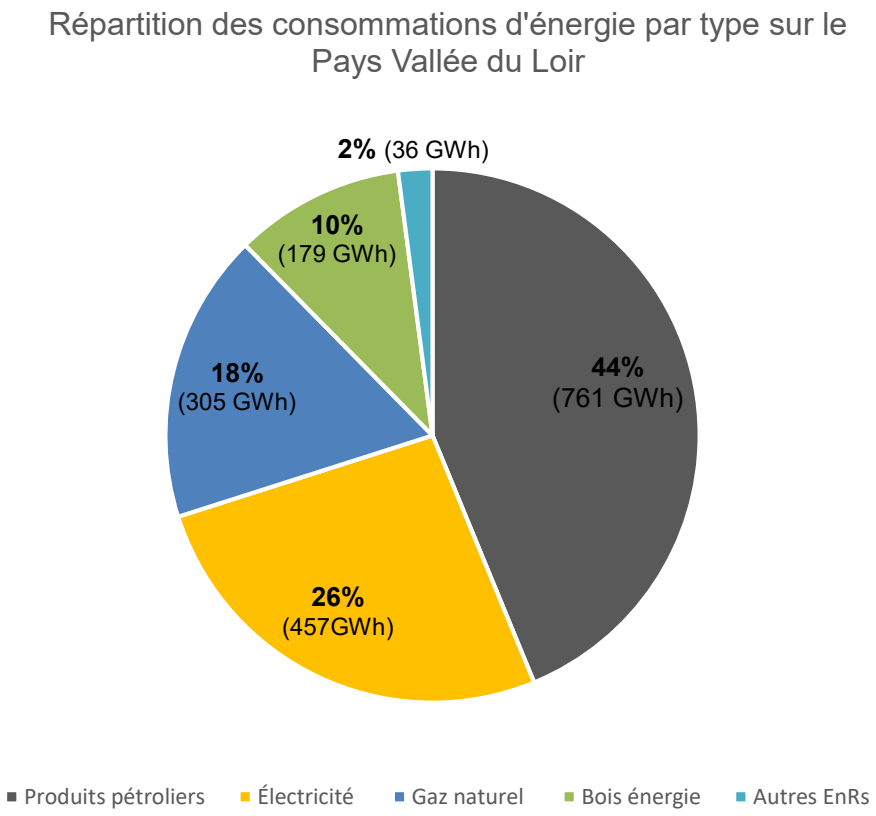

Répartition des consommations d'énergie par type en 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, 2018

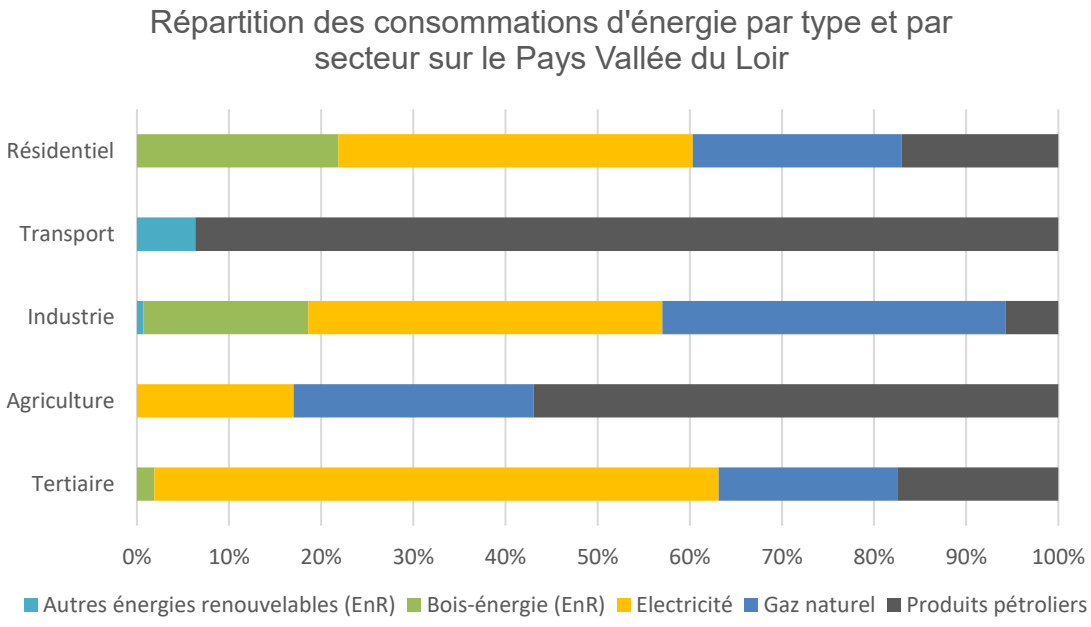

Répartition des consommations d'énergie par type pour chaque secteur en 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, 2018

On constate une légère évolution des consommations des différentes énergies notamment une baisse de la consommation énergétique finale liées au gaz naturel (-30% entre 2008 et 2016) et aux produits pétroliers (-9% entre 2008 et 2016). La part de bois énergie a quant à elle augmenté de 35% entre 2008 et 2016.

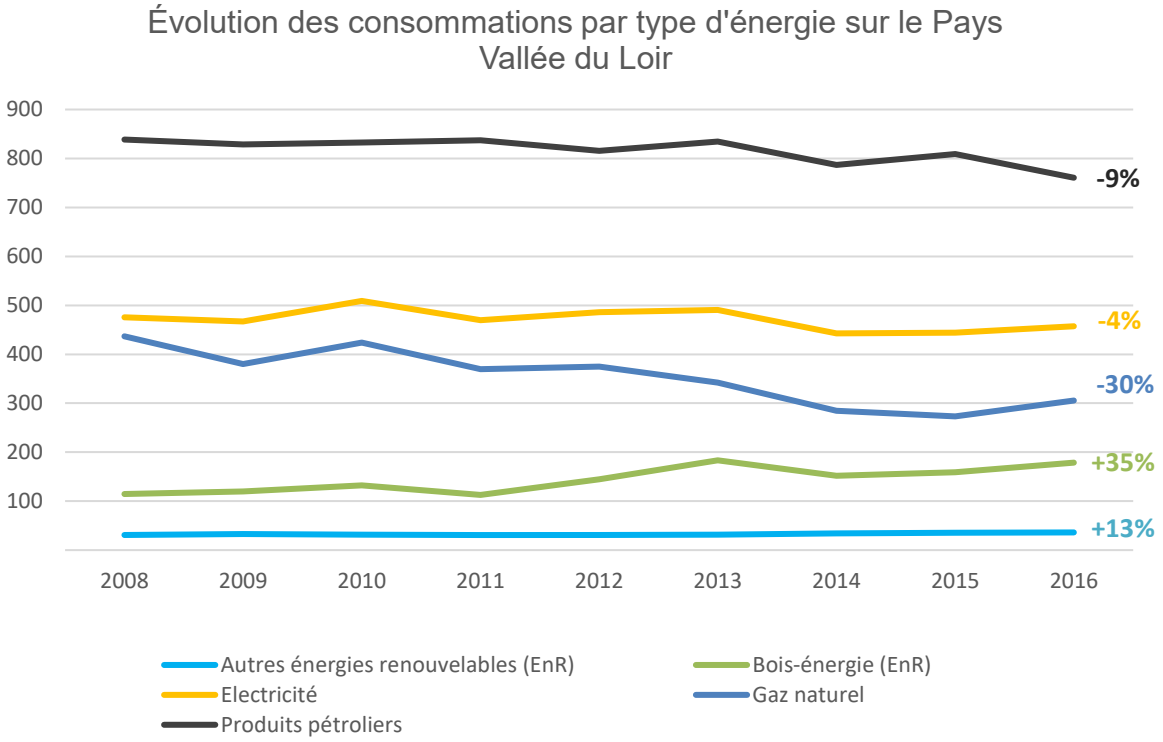

Évolution des consommations d'énergie par type entre 2008 et 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, 2018

I.4 Facture énergétique du territoire

La facture énergétique du territoire s'élève à environ 157M€. Le graphique suivant présente la facture énergétique par secteur. Il est élaboré sur la base du coût moyen par type d'énergie et par acteur en 2017. Cette facture énergétique reflète la consommation interne du territoire, ne sont donc pas comptabilisées les consommations de transport du transit des camions et du tourisme puisqu'il ne s'agit pas d'une dépense du territoire.

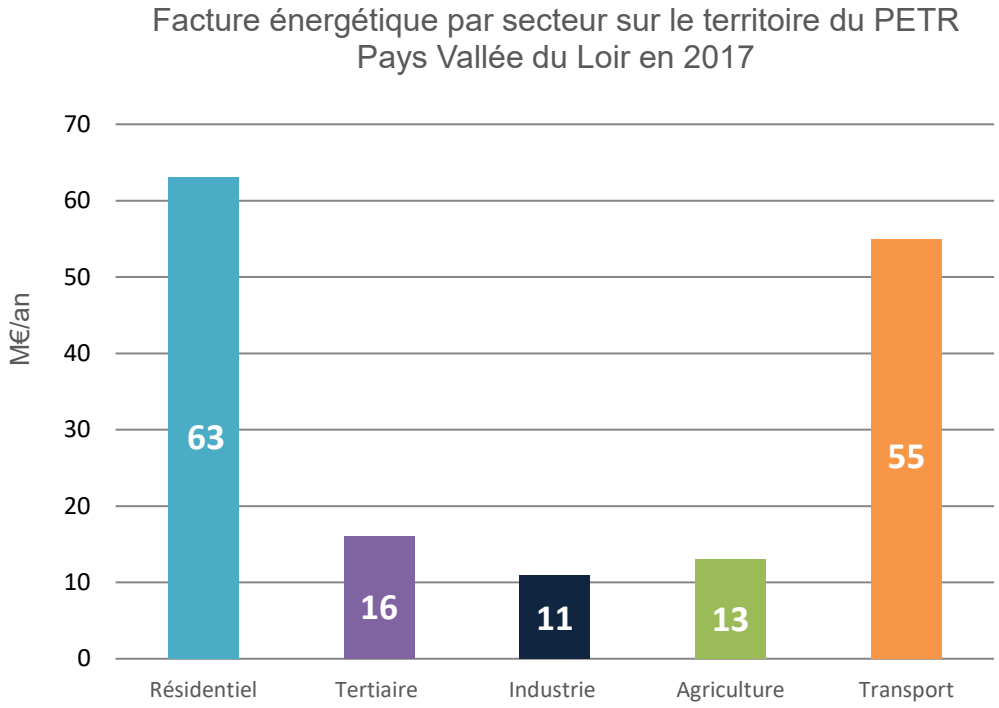

Les coûts moyens constatés sur l'année 2017 par type d'énergie et par secteur sont présentés dans le tableau ci-dessous (seul le secteur résidentiel est comptabilisé en €TTC, les autres secteurs ayant généralement la possibilité de récupérer la TVA) :

Énergie en 2017	Résidentiel €TTC/MWh	Tertiaire €HT/MWh	Industrie €HT/MWh	Agriculture €HT/MWh
Fioul	75	72	41	72
Gaz naturel	68	40	34	40
Gaz propane	132	53	52	52
Électricité	164	120	76	120
Chauffage urbain	97	93	93	93
Bois énergie	57	73	34	73
Gazole	127			
Essence SP95	151			

Coûts moyens par type d'énergie et par secteur en 2017
Source : Base Pégase, Amorce, INSEE – Réalisation Axenne, 2019

Les flux financiers sur le territoire proposent une vision complémentaire à la facture énergétique. Ils tiennent compte de ce qui retourne au territoire avec les économies générées par les énergies renouvelables thermiques (y compris la vente du bois énergie que l'on considère locale), les factures éditées par les acteurs du territoire dans le cadre de l'obligation d'achat (photovoltaïque et hydrauliques hors grandes centrales propriétés des développeurs) et enfin des taxes CVAE et IFER qui sont reversées aux collectivités et au département.

Le graphique ci-dessous présente les flux financiers :

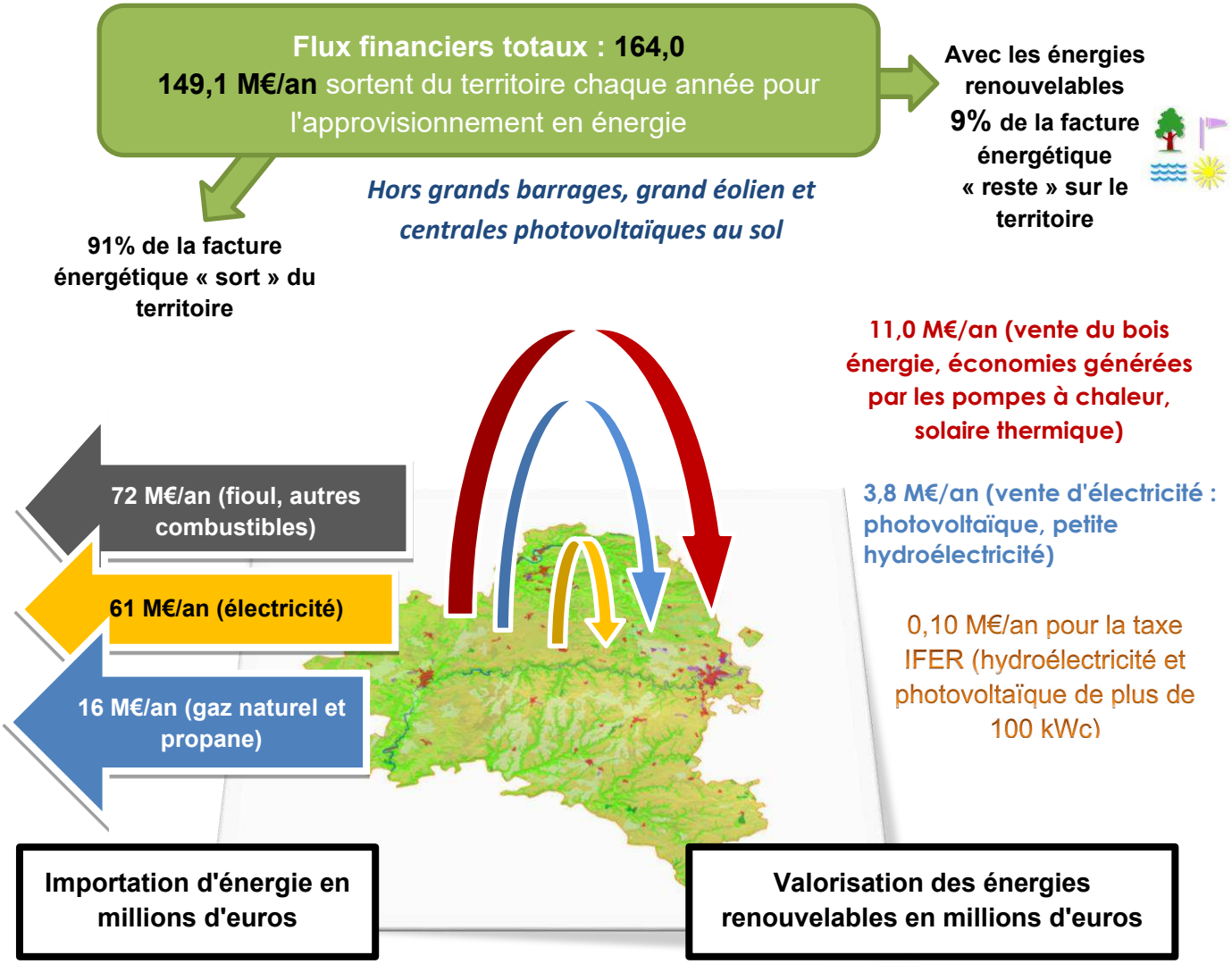

On peut retrouver le montant de la facture énergétique en additionnant tout ce qui sort du territoire (fuel, électricité, gaz naturel) et une partie de la valorisation financière de la chaleur thermique (les factures de bois énergies payées par les acteurs du territoire).

I.5 Précarité énergétique du territoire

I.5.1 Montant de la facture énergétique pour les ménages

Hypothèses :

- L'amélioration thermique du parc actuel n'a pas été prise en compte de sorte que les chiffres présentés ci-dessous représentent la facture énergétique attendue en 2020 et 2030 sans que les propriétaires n'aient fait de travaux d'isolation,
- L'augmentation du coût des énergies fossiles est basée sur le scénario de référence de l'IEA : New Policies (scénario exploratoire qui prend en compte la mise en œuvre de toutes les nouvelles politiques énergétiques qui ont été annoncées, en supposant qu'elles sont effectivement appliquées) :
    - Fuel + 5,3% annuel
    - Gaz naturel +2,6% annuel
    - Gaz propane + 5,3 % annuel
    - Bois énergie + 2,5 % annuel
- L'augmentation du coût de l'électricité est basée sur + 4 ,6% annuel constaté actuellement pour les ménages et conformément au rapport du Sénat sur l'évolution du cout de l'électricité et les besoins en financement annoncés par EDF,
- Le revenu fiscalisé des ménages nous indique la répartition des revenus sur 9 déciles. Les déciles sont les valeurs qui partagent la distribution des revenus en dix parties égales. Le 1er décile est la valeur au-dessous duquel se situent 10% des revenus, puis le 2ème décile est la valeur au-dessous duquel se situent 20% des revenus, etc. jusqu'au 9ème décile qui représente la valeur au-dessous duquel se situent 90% des salaires et c'est aussi la valeur au-dessus duquel on ne retrouve que 10 % des revenus,
- Si les chiffres de la facture énergétique pour chaque typologie de chauffage et date de construction des immeubles et maisons sont réels, la part des ménages en situation de précarité énergétique indiquée en pourcentage est une estimation et non un chiffre exact. En effet, il ne nous est pas possible de rattacher chaque logement (dont on connait le mode de chauffage et l'âge de construction) avec le revenu effectif de son propriétaire,
- Pour le calcul de la part des ménages susceptible d'être en situation de précarité énergétique, nous avons considéré une augmentation des salaires de 1,7% annuelle jusqu'en 2030.

I.5.1.1 Facture énergétique des maisons individuelles

Nombre de ménages	Maisons individuelles				
	avant 1971	**71-90**	**91-2005**	**2006-2011**	**Après 2012**
Fioul	**3 005**	748	**206**	36	2
Gaz naturel	3 332	1 122	563	133	31
Gaz propane	809	297	184	28	4
Electricité	3 402	**2 840**	1 512	**1 211**	**155**
Chauffage urbain	0	0	0	0	0
Bois	5 127	1 822	955	611	140
Autres chauffages					
Source : Insee (RGP 2014)	15 675	6 830	3 419	2 018	332

Facture énergétique globale (€TTC) en 2017	Maisons individuelles					
	< 1971	71-90	91-2005	2006-2011	Après 2012	**Moyenne pondérée**
Fioul	2 242	2 080	1 972	1 938	1 501	**2140**
Gaz naturel	2 157	1 856	1 762	1 754	1 337	**1993**
Gaz propane	2 920	2 855	2 542	2 412	1 623	**2826**
Electricité	2 514	2 060	1 970	1 947	1 542	**2278**
Chauffage urbain						
Bois	1 836	1 451	1 378	1 385	1 298	**1644**
Moyenne pondérée	**2221**	**1876**	**1778**	**1760**	**1428**	**2038**

Scénario en 2030 :

Augmentation moyenne attendue :	**71%**	**73%**	**75%**	**76%**	**77%**	
Facture énergétique globale (€TTC) en 2030	Maisons individuelles					
	< 1971	71-90	91-2005	2006-2011	Après 2012	**Moyenne pondérée**
Fioul	4 287	3 970	3 732	3 644	2 781	**4084**
Gaz naturel	3 195	2 774	2 715	2 754	2 185	**2977**
Gaz propane	5 649	5 522	4 876	4 597	3 044	**5460**
Electricité	4 496	3 684	3 523	3 481	2 757	**4074**
Chauffage urbain						
Bois	2 908	2 388	2 349	2 408	2 301	**2659**
Moyenne pondérée	**3796**	**3247**	**3109**	**3095**	**2529**	**3506**

L'augmentation attendue en 2030 est plus importante pour les logements les plus récents, cela s'explique par une part relative de l'électricité (éclairage, électroménager, vidéo, internet, etc.) plus importante au regard du poste chauffage, aussi comme l'électricité est l'énergie qui va le plus augmenter en 2030, l'augmentation global sur ces logements sera plus importante.

I.5.1.2 Facture énergétique des logements collectifs

Nombre de ménages	Logements collectifs				
	avant 1971	**71-90**	**91-2005**	**2006-2011**	**Après 2012**
Fioul	70	26	4	1	0
Gaz naturel	**1 087**	631	86	39	**52**
Gaz propane	19	18	2	5	0
Electricité	774	**621**	**167**	**44**	38
Chauffage urbain	0	0	0	0	0
Bois					
Autres chauffages	11	6	1	1	2
Source : Insee (RGP 2016)	1 949	1 297	260	88	92

Facture énergétique globale (€TTC) en 2017	Logements collectifs					
	< 1971	71-90	91-2005	2006-2011	Après 2012	**Moyenne pondérée**
Fioul	1 597	1 443	1 448	1 328	0	**1486**
Gaz naturel	1 401	1 273	1 196	1 170	870	**1323**
Gaz propane	2 460	2 172	2 493	2 995	2 095	**2365**
Electricité	1 509	1 294	1 338	1 393	1 143	**1410**
Chauffage urbain	2 371	2 203	2 007	1 907	1 385	**2251**
Bois						
Moyenne pondérée	**1467**	**1298**	**1281**	**1296**	**982**	**1378**

Source : Insee (RGP 2016), SOeS (prix des énergie en 2017)

Scénario en 2030 :

Augmentation moyenne attendue :	**65%**	**65%**	**68%**	**70%**	**74%**	

Facture énergétique globale (€TTC) en 2030	Logements collectifs					
	< 1971	71-90	91-2005	2006-2011	Après 2012	**Moyenne pondérée**
Fioul	3 055	2 753	2 745	2 494	0	**2838**
Gaz naturel	2 095	1 916	1 863	1 866	1 455	**1994**
Gaz propane	4 766	4 202	4 807	5 774	4 004	**4576**
Electricité	2 699	2 314	2 392	2 492	2 044	**2521**
Chauffage urbain	3 455	3 221	2 995	2 890	2 181	**3295**
Bois						
Moyenne pondérée	**2422**	**2144**	**2159**	**2209**	**1708**	**2283**

I.5.1.3 Synthèse pour l'habitat

		2017	2020	2030
Facture énergétique pour le chauffage (€TTC/an)	**Maison**	1 136 €	1296 € (+14%)	1902 € (+67%)
	Logements collectifs	761 €	823 € (+8%)	1211 (+59%)
Facture énergétique globale (€TTC/an)	**Maison**	2 038 €	2329 € (+14%)	3506 € (+72%)
	Logements collectifs	1 378 €	1527 € (+11%)	2283 € (+66%)

I.5.2 Précarité énergétique des ménages

La loi Grenelle II du 10 juillet 2010 définit la précarité énergétique comme une « difficulté particulière à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. »

Pour quantifier plus précisément la précarité énergétique, il est d'usage de comptabiliser les ménages qui consacrent plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses d'énergie dans le logement : ils sont 3,8 millions, soit 14 % des ménages au niveau national. Cette approche simple ne tient toutefois pas compte des déplacements, puisque seuls les besoins en énergie du logement sont pris en compte.

L'ONPE (Observatoire National de la Précarité Energétique) va prochainement mettre à disposition des collectivités un outil GéoVEHM (Géographie de la Vulnérabilité Energétique Habitat et Mobilité) qui permettra aux collectivités de détecter les zones de territoires et les segments de ménages susceptibles d'être dans une situation de vulnérabilité ou de précarité. Chaque donnée (revenus, dépenses, consommations, mobilité, indicateur de précarité) peut être projetée sur la carte selon une décomposition typologique des ménages (statut d'occupation, catégorie socio professionnelle, etc.) et des logements (mode de chauffage, période de construction, etc.).

L'INSEE a défini deux types de profils pour identifier les ménages susceptibles d'être en situation de précarité énergétique :

1) Dans un logement collectif : il s'agit d'un locataire de moins de 50 ans qui habite dans un appartement construit avant 1975, il est inactif ou chômeur ou divorcé ou veufs, veuves ;
2) Dans une maison : il s'agit d'un propriétaire de plus de 65 ans dans une maison construite avant 1948, il est inactif ou chômeur ou divorcé ou veufs, veuves

Les données de l'INSEE sur le territoire permettent de reconstituer ces deux profils et d'identifier le nombre de ménages susceptibles d'être en situation de précarité énergétique :

Profils définis par l'INSEE	**Maisons**	**Logt. collectifs**
Nb de ménages exposés à la précarité énergétique	5 387	501
% de ménages exposés à la précarité énergétique	**18,7%**	**13,5%**

Source : Insee (RGP 2016)

I.6 Évolution de la demande énergétique

I.6.1 Dynamique de construction des logements

Afin de fixer une hypothèse de nombre de maisons et d'appartements construits chaque année jusqu'en 2030, il est nécessaire de se rapporter aux objectifs du le SCoT. Le DOO fixe entre 300 et 350 logements/an.

La moyenne retenue est de 260 maisons/an et 65 logements collectifs/an.

Bien entendu les nouvelles constructions respectent la réglementation 2012 ainsi que les futures réglementations thermiques, les consommations par usages étant ajustées en conséquence.

I.6.2 Évolution du secteur tertiaire

Pour accompagner l'augmentation de la démographie, il est nécessaire de construire des bâtiments publics (crèches, écoles, maisons de retraite, etc.).

La dynamique de construction sur les dix dernières années est projetée jusqu'en 2030.

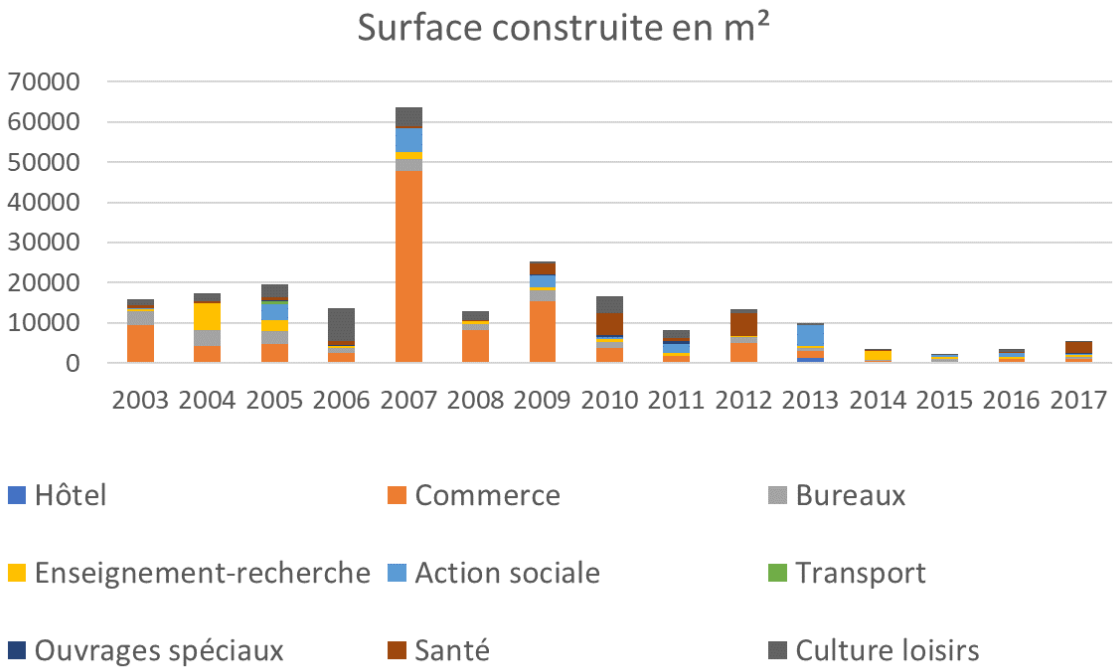

Surface construite en m² par typologie de bâtiments tertiaires (source Sitadel)

Les futurs bâtiments seront construits selon une réglementation thermique beaucoup plus stricte dont on tient compte pour établir les consommations supplémentaires en 2030.

I.6.3 Évolution du secteur des transports

La hausse de consommation du secteur des transports est calculée relativement aux nouveaux véhicules en circulation, sur la base d'une hausse du nombre des véhicules et d'une baisse des consommations de carburants de ces véhicules.

La hausse du nombre de véhicules est considérée proportionnelle à la hausse de la population évaluée précédemment. Concernant la consommation de carburant des véhicules, on considère une hypothèse de diminution des consommations du parc de 6,4 l/100km en moyenne en 2016 à 4,5 l/100km en 2030.

I.6.4 Évolution des autres secteurs

Concernant les autres secteurs consommateurs du territoire : industrie et agriculture, il est difficile d'estimer la hausse de consommation due au développement des activités sur le territoire étant donné les incertitudes liées à ces filières. On considérera donc ici que leur consommation est constante hors actions de maîtrise de l'énergie.

A titre d'information, voici les surfaces construites pour l'artisanat, les industries et les entrepôts :

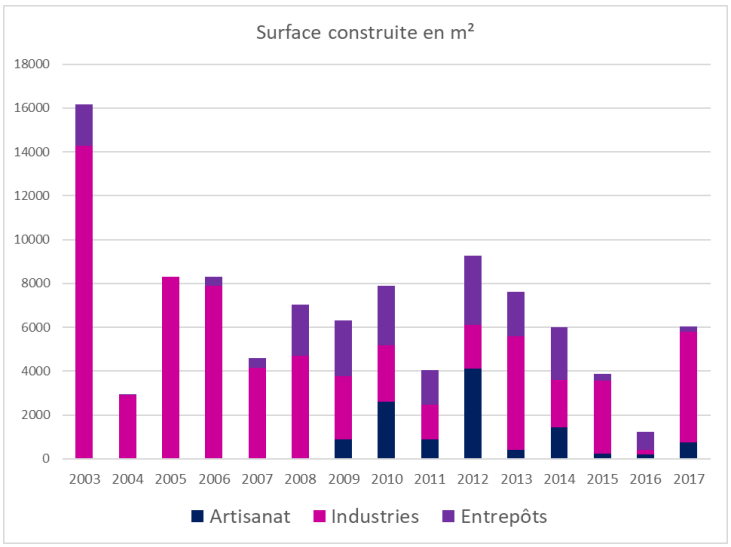

Surface construite en m² par typologie de bâtiments (source Sitadel)

Sur la même période, les surfaces construites pour les locaux agricoles :

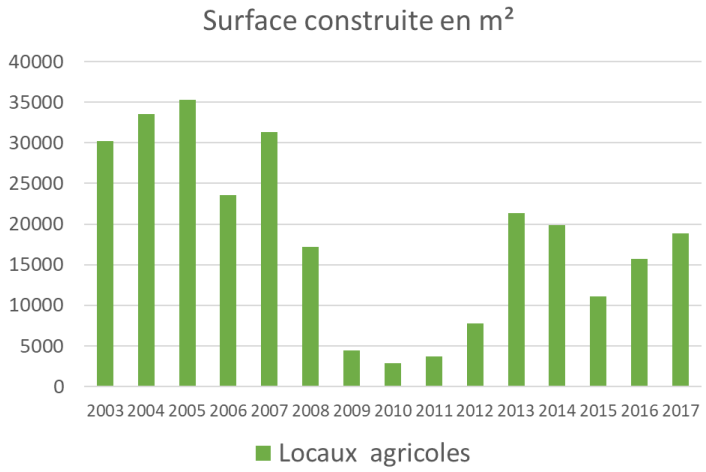

Surface construite en m² pour les locaux agricoles (source Sitadel)

I.6.5 Évolution des autres secteurs

Le tableau suivant présente la hausse totale des consommations en 2030, hors actions de maîtrise de l'énergie :

	Consommation 2016 (GWh/an)	Dynamique 2016-2030 (logements/an)	Consommations supplémentaires 2016-2030 (MWh/an)	Consommation en 2030 (GWh/an)
Logements individuels	573 GWh/an	260	22 GWh/an	595 GWh/an
Logements collectifs	49 GWh/an	65	4 GWh/an	53 GWh/an
TOTAL résidentiel	**621 GWh/an**	**325**	**26 GWh/an**	**647 GWh/an**
Tertiaire	177 GWh/an		12 GWh/an	189 GWh/an
Industrie	241 GWh/an		0 GWh/an	241 GWh/an
Agriculture	174 GWh/an		0 GWh/an	174 GWh/an
Transport	547 GWh/an		45 GWh/an	591 GWh/an
TOTAL	**1 761 GWh/an**		**82 GWh/an**	**1 843 GWh/an**

I.7 Les réseaux de transport et de distribution d'énergie

I.7.1 Réseaux d'électricité

La production (centrale nucléaire, thermique, hydraulique et la production d'EnRs) est une activité concurrentielle.

Le transport est une activité régulée à la charge exclusive de RTE, le réseau appartient à l'état.
Les postes sources font l'interface entre le réseau de l'état (réseau de transport) et **le réseau appartenant aux communes**. Historiquement les communes se sont regroupées à l'échelle départementale dans un ou plusieurs Syndicats d'électrification, afin de déléguer leur compétence d'électrification. Pour les communes du département c'est le Conseil Départemental de la Sarthe qui assure en tant qu'autorité organisatrice et concédante, le contrôle de la concession et réalise, sous la maîtrise d'ouvrage, des travaux sur le réseau électrique. Ce même réseau est sous concession départementale d'ENEDIS.

La distribution publique est donc assurée par ENEDIS qui en assure l'exploitation et l'entretien.

L'analyse du réseau électrique est étudiée à deux échelles : l'échelle régionale grâce au Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) ; l'échelle locale avec les données du portail de L'ODRE.

I.7.1.1 Intégration des énergies renouvelables sur le réseau à l'échelle régionale

Le S3REnR (Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables) est basé sur les objectifs fixés par le SRCAE et a été élaboré par RTE en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité concernés. Le SRCAE de la région Pays de la Loire présente les objectifs de développement des EnRs à l'horizon 2020. Les objectifs régionaux retenus pour élaborer le S3REnR sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Energie	**Objectifs à l'horizon 2020**
Eolien	1 750 MW
Photovoltaïque	650 MW
Biogaz	45 MW
Bois Energie	31 MW
Hydraulique	14 MW
TOTAL	**2 490 MW**

Le schéma permet ainsi de raccorder les 2 490 MW issus des objectifs du SRCAE. A cette fin, il prévoit 25,7 M€ d'investissements. Ces investissements concernent des postes électriques déjà existants. 17,9 M€ constituent des travaux de création et seront mutualisés à travers le mécanisme de quote-part (numérateur de la quote-part). 7,8 M€ constituent des travaux de renforcement et seront financés par les gestionnaires de réseaux (hors quote-part).

Le S3rEnR comporte essentiellement :

- les travaux de développement (détaillés par ouvrages) nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, en distinguant création et renforcement ;
- la capacité d'accueil globale du S3REnR, ainsi que la capacité réservée par poste ;
- le coût prévisionnel des ouvrages à créer et à renforcer (détaillé par ouvrage) ;
- le calendrier prévisionnel des études à réaliser et procédures à suivre pour la réalisation des travaux.

Le S3RENR de la région des Pays de la Loire prévoit le raccordement de 1 372 MW supplémentaires sachant qu'il y avait à l'époque une puissance déjà en service ou en file d'attente pour 1 223 MW soit au total l'objectif de 2 490 MW inscrit dans le SRCAE.

La quote-part à payer par les producteurs pour les installations de plus de 100kVA est de 13,38 k€/MW (par exemple, un développeur qui souhaiterait raccorder 3MW d'éolien sur le réseau s'acquittera de 40 140 euros au titre du raccordement de son projet sur le réseau électrique).

La capacité d'accueil des énergies renouvelables électriques sur le réseau RTE est de 23 MW au total sur le territoire (réservés sur 5 postes sources). Aucun travaux sur le réseau électrique n'est envisagé pour l'accueil des installations EnRs sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir.

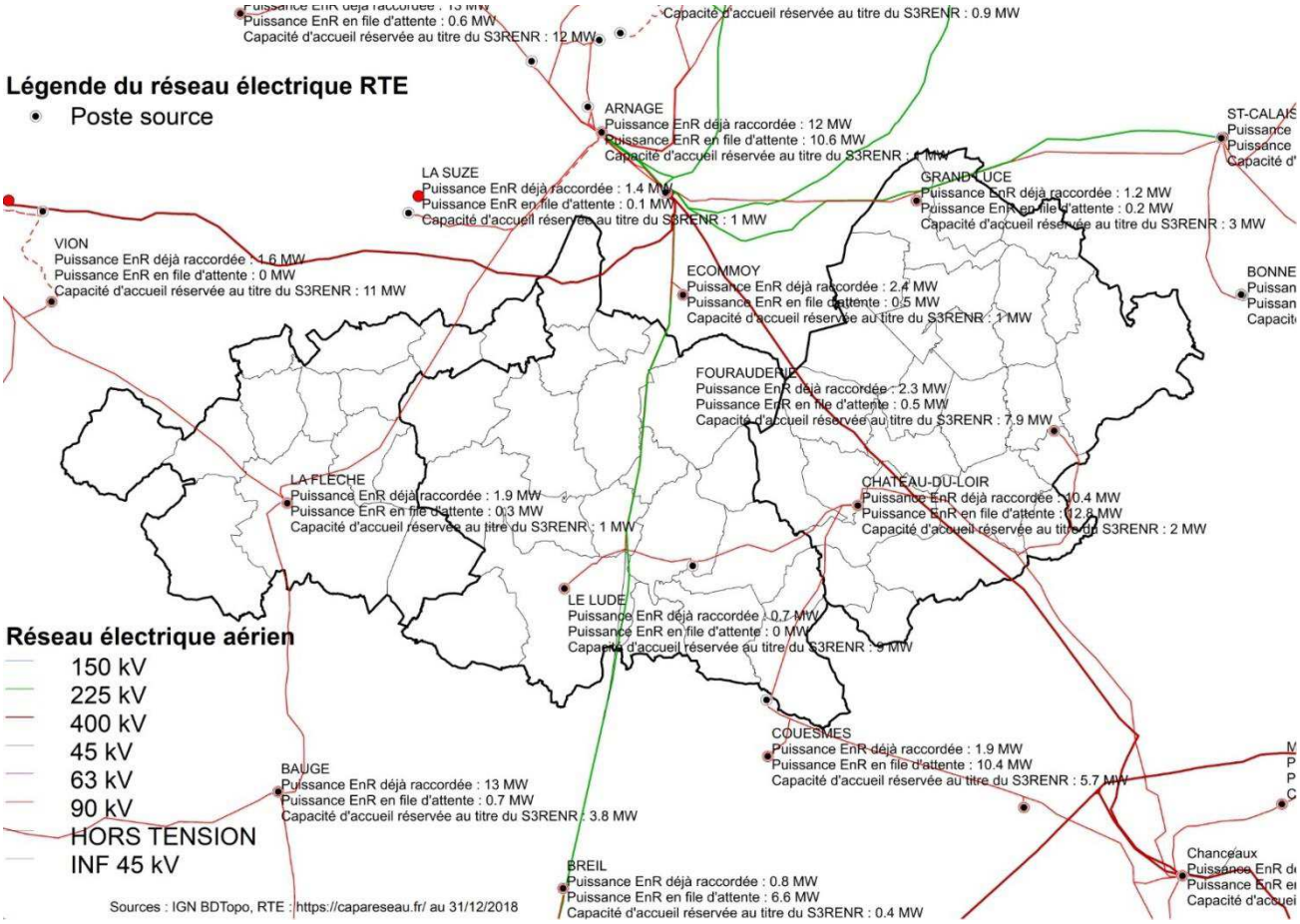

Carte du réseau de transport d'électricité gérée par RTE et des capacités réseaux à la date du 31/12/2018

Source : RTE – Réalisation Axenne, 2019

Nota bene : la carte ci-dessus est fournie pour la date du 31/12/2018, les capacités d'accueil varient en fonction des projets et de l'évolution du réseau électrique (raccordement de nouveau client, etc.). Il est conseillé de se rendre sur https://capareseau.fr/ pour avoir les données mises à jour.

I.7.1.2 État des lieux des réseaux de transport et de distribution d'électricité à l'échelle locale

Le département de la Sarthe – description physique du réseau (2018 - source Open Data Enedis)

Moyenne Tension (HTA) Haute Tension A ou HTA (dite aussi « Moyenne Tension ») peut être comprise entre 1 kV et 50 kV (très souvent en 20 kV)

	Sarthe
Réseau moyenne tension total km	9 463 km
Aérien nu	6 273 km (66%)
Aérien torsadé	3 km (0,03%)
Souterrain	3 187 km (34%)

Basse Tension (BT) Les valeurs standards pour les dispositifs raccordés en basse tension sur le réseau Enedis correspondent à :
- 230 V pour la tension simple (monophasée)
- 400 V pour la tension composée (triphasée)

	Sarthe
Réseau basse tension total km	10 679 km
Aérien nu	2 007 km (19%)
Aérien torsadé	5 128 km (48%)
Souterrain	3 544 km (33%)

La qualité d'un réseau électrique s'étudie au regard d'une technologie qui va accroître sa fiabilité ainsi que sa discrétion (un réseau souterrain sera moins soumis aux aléas climatiques et s'efface dans le paysage).

Près de 65% des réseaux sont en aérien sur le département de la Sarthe.

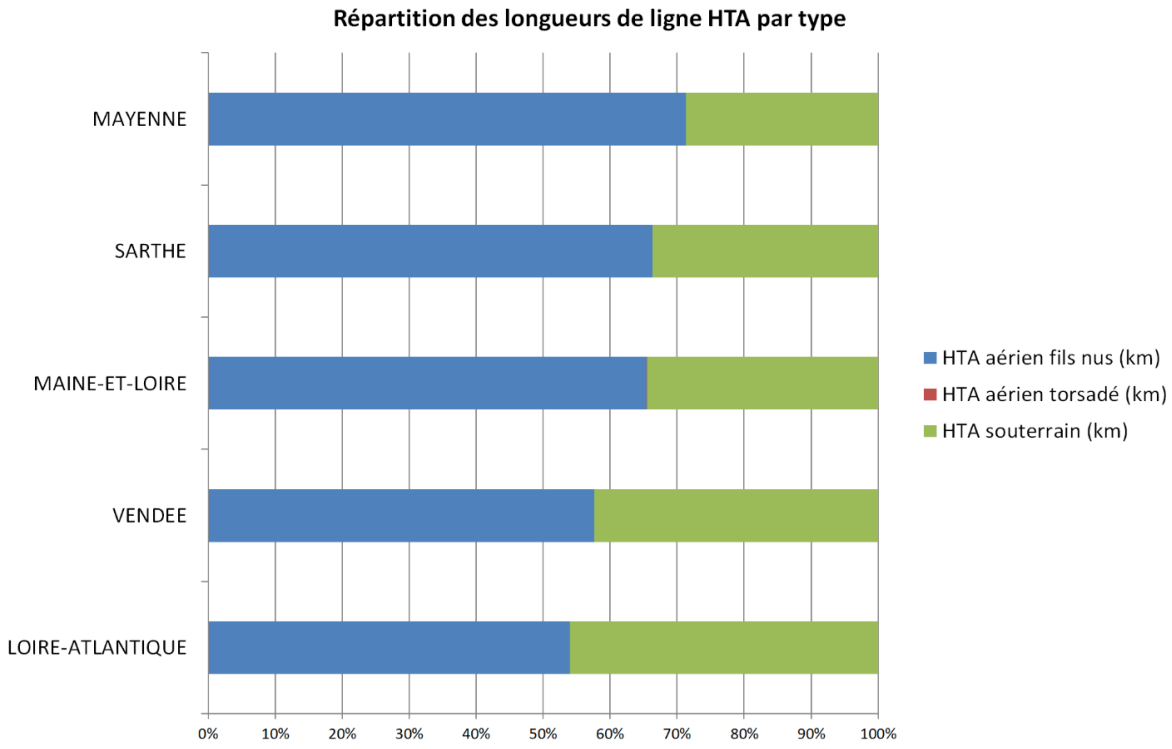

En 2018, le département de la Sarthe possède 33,2% de réseau souterrain en basse tension, il est parmi les moins bien situés par rapport aux autres départements. Le réseau aérien basse tension en fils nus est particulièrement sensible aux aléas climatiques (surtout s'il est en faible section).

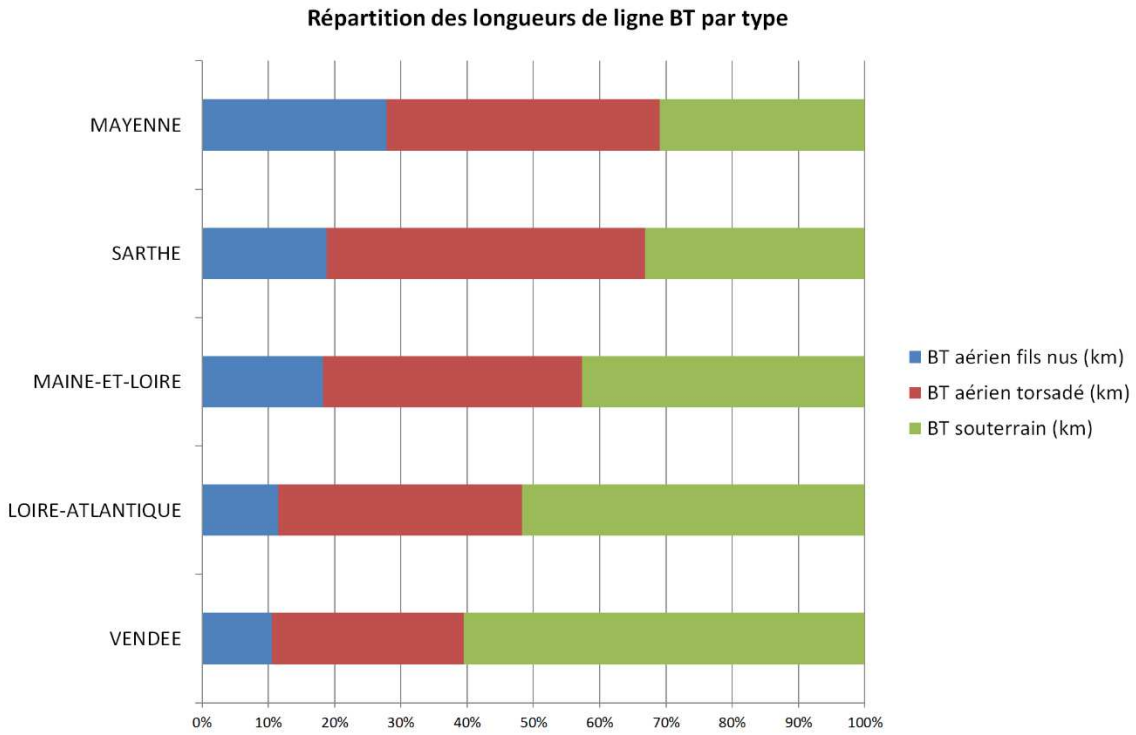

Au global (réseau BT et HTA) 59% du réseau est en technique discrète et fiable (technologie souterrain ou aérien torsadé), ce qui place le département dans la moyenne régionale.

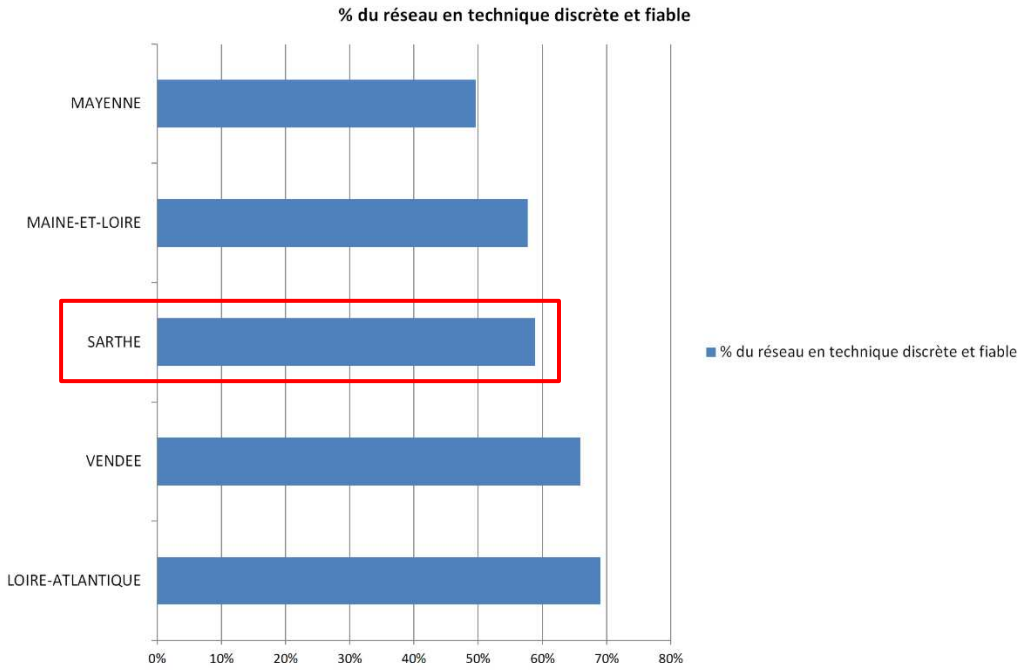

Le département de la Sarthe présentait un taux de 1,02% de client en écart par rapport aux seuils réglementaires (les usagers ont alors une tension de +10% ou -10% par rapport à la tension nominale de 230 Volts ou 400 Volts en triphasé). C'est le taux le plus faible des 5 départements présentés.

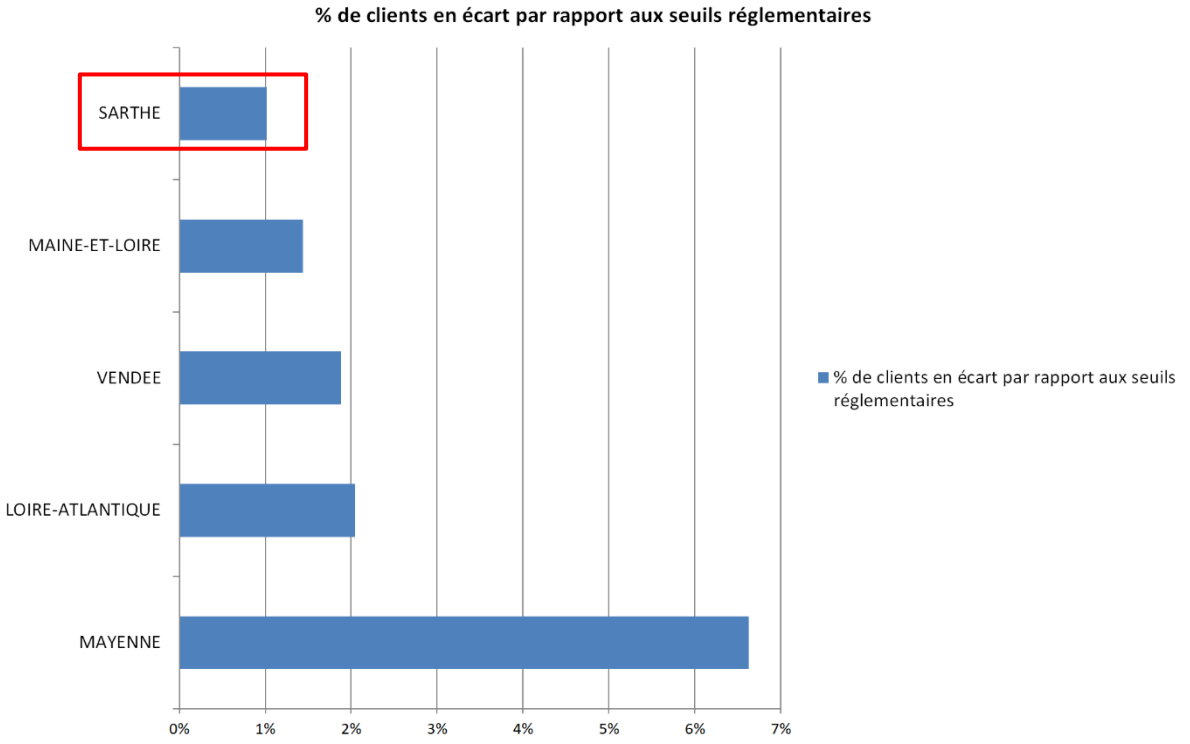

Une chute de tension peut être causée par de nouveaux consommateurs sur une branche du réseau si ce dernier n'est pas dimensionné (section des câbles) pour accueillir ces nouveaux arrivants. Une chute de tension peut également apparaître avec l'installation de nouveaux équipements et d'un changement de tarif chez un abonné qui serait en bout de ligne. Ces chutes de tension peuvent causer des dommages notamment sur les équipements électroniques ou encore provoquer la mise en sécurité des chaudières fuel ou gaz.

Une tension supérieure au seuil réglementaire peut être due à une présence de l'habitation très proche du transformateur (ENEDIS étant parfois obligé d'augmenter la tension au niveau du transformateur pour assurer une tension minimale en bout de ligne). Une tension trop importante peut également endommager les équipements électriques.

I.7.2 Réseaux de gaz naturel

La production est une activité qui relève du secteur concurrentiel, le gaz naturel est extrait à l'étranger.

Le transport est assuré par GRT Gaz. Celui-ci s'effectue grâce à de grands gazoducs, GRT Gaz assure la surveillance et l'entretien des canalisations. Il a en charge la conception, la construction, l'exploitation et le développement des réseaux pour le transport du gaz naturel jusqu'aux réseaux de distribution. Cette activité relève du secteur régulé.

Les réseaux de distribution sont la propriété des communes ou de leurs groupements. En Sarthe, la distribution de gaz pour le compte des collectivités est gérée par GRDF. Le schéma historique du réseau de gaz était basé sur un seul sens de circulation du gaz en « entonnoir » par un réseau en cascade de la plus haute pression vers la plus basse. Pour chaque grappe gazière, il n'y a qu'un seul point d'injection pour de multiples consommateurs. Demain le réseau s'adaptera aux nouveaux besoins et projets des territoires. Ainsi, le schéma du réseau sera retravaillé afin qu'il existe deux sens de circulation de gaz avec la possibilité de remonter en pression si la grappe gazière n'a plus la capacité d'absorber la production délocalisée. C'est le principe du rebours de GRDF vers GRT Gaz. Ainsi, chaque grappe gazière pourra accueillir potentiellement plusieurs points d'injection pour de multiples consommateurs.

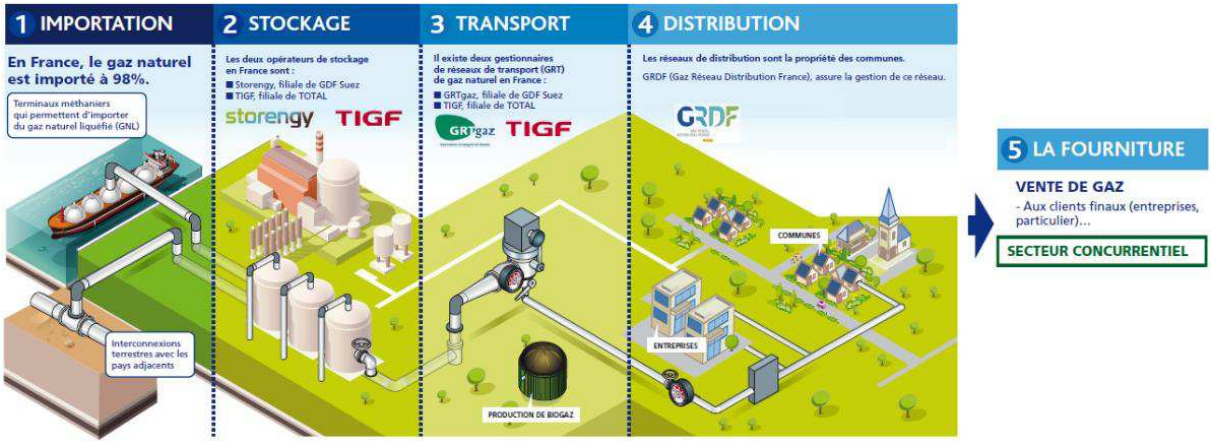

Schéma de l'organisation du service public du gaz en France
Source : SYDELA

I.7.2.1 État des lieux des réseaux de transport et de distribution de gaz à l'échelle locale

Sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir 21% des communes sont raccordées au réseau de gaz naturel, soit 13 communes. Ces 13 communes concentrent 55% de la population.

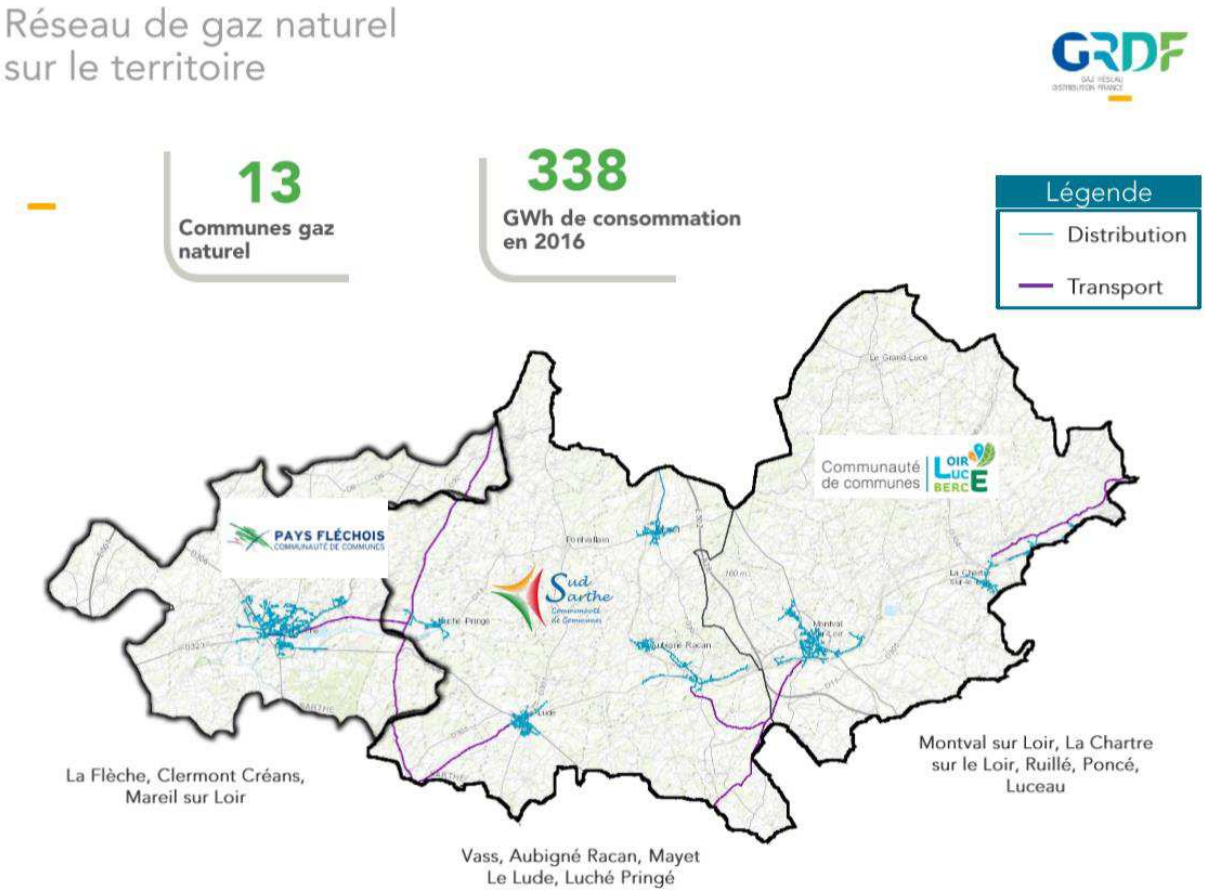

Carte des réseaux de transport et de distribution de gaz sur la Vallée du Loir
Source : GRDF

Propriété de la collectivité, le réseau gaz est au service ses enjeux.

Carte du réseau gaz (source : GRDF)

Chiffres clés

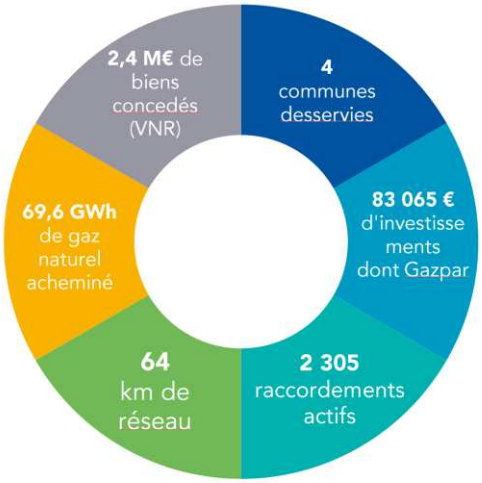

Propriété de la collectivité, le réseau gaz est au service ses enjeux.

Carte du réseau gaz (source : GRDF)

Chiffres clés

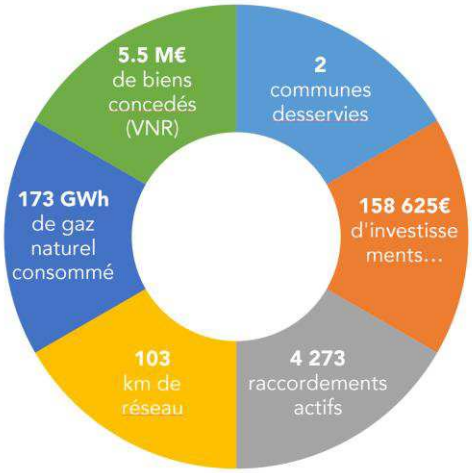

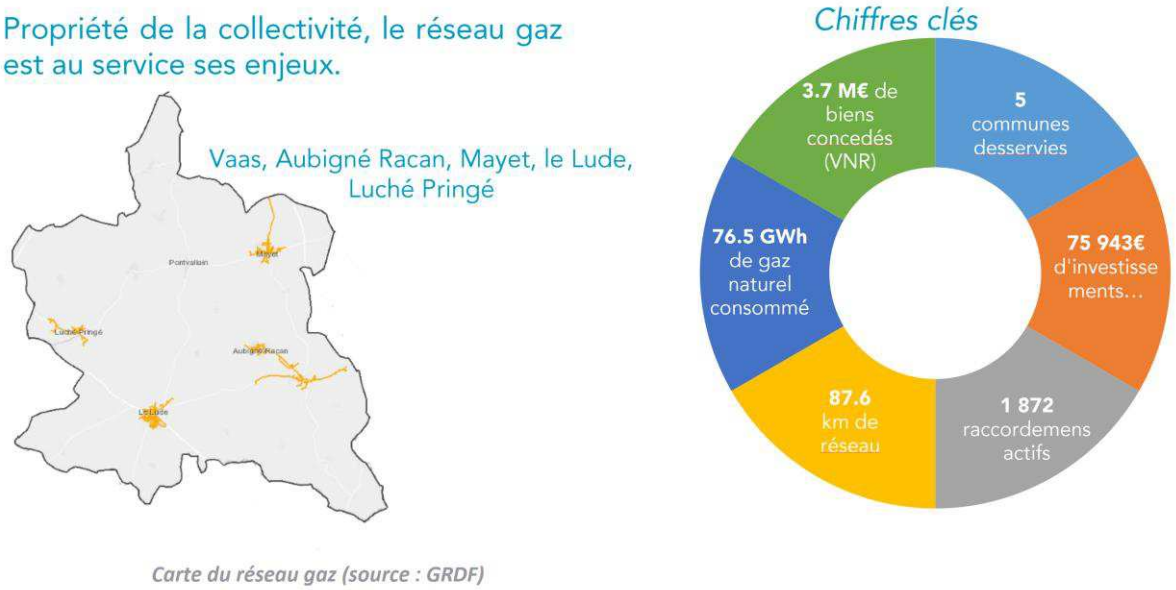

Carte du réseau gaz (source : GRDF)

I.7.2.2 Potentiel de développement du réseau de distribution de gaz

Afin de s'adapter à la décentralisation des sources de production de gaz, les gestionnaires de réseau planifient son adaptation.

Aujourd'hui, le réseau de gaz fonctionne avec un seul sens de circulation du gaz importé de l'étranger. Il s'agit d'un réseau dit en cascade qui part de la plus haute pression vers la plus basse pression. Pour chaque grappe gazière sur le territoire il n'y a qu'un seul point d'injection qui dessert de multiples consommateurs :

Schéma du fonctionnement historique du réseau de gaz
Source : GRDF

Demain, le réseau de gaz s'adaptera afin d'accueillir la production de gaz renouvelable locale en assurant la sécurité d'approvisionnement de tous les consommateurs. Il y aura deux sens de circulation de gaz avec la possibilité de remonter en pression si la grappe gazière n'a plus la capacité d'absorber la production. Il s'agit du principe du rebours e GRDF vers GRTGaz. Pour chaque grappe gazière il y aura potentiellement plusieurs points d'injections pour de multiples consommateurs :

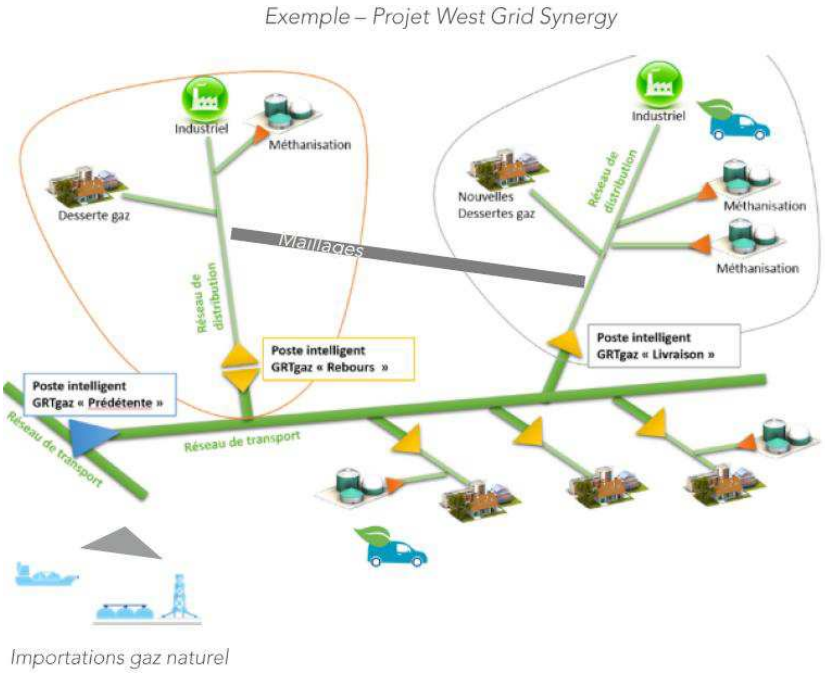

Schéma du principe du rebours du réseau de gaz de GRDF vers GRTGaz
Source : GRDF

I.7.2.3 Gisement de biométhane et capacité d'injection

Au total sur le territoire du PETR Vallée du Loir, le gisement théorique serait de 406 GWh

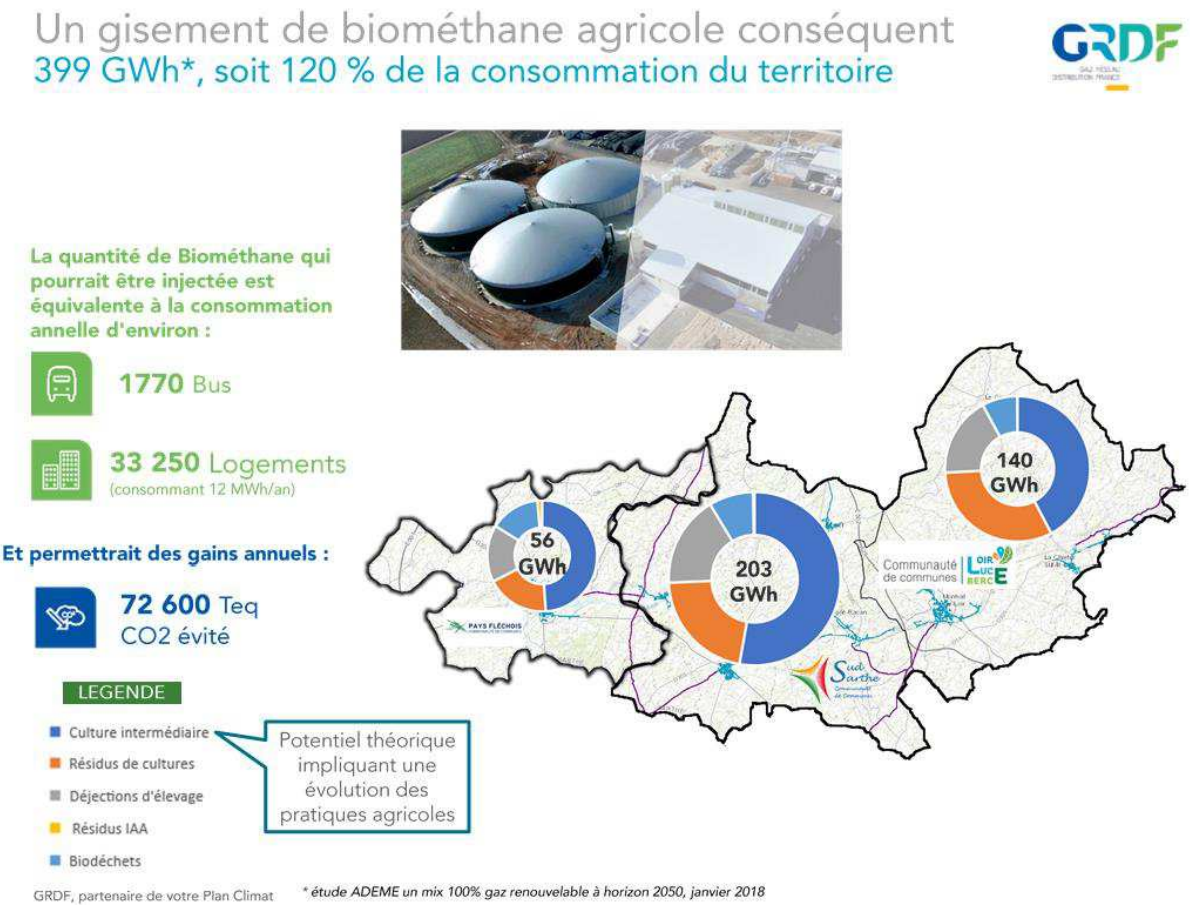

Le Pays Fléchois dispose, à l'horizon 2050, de gisements méthanisables d'environ 98 GWh annuels.

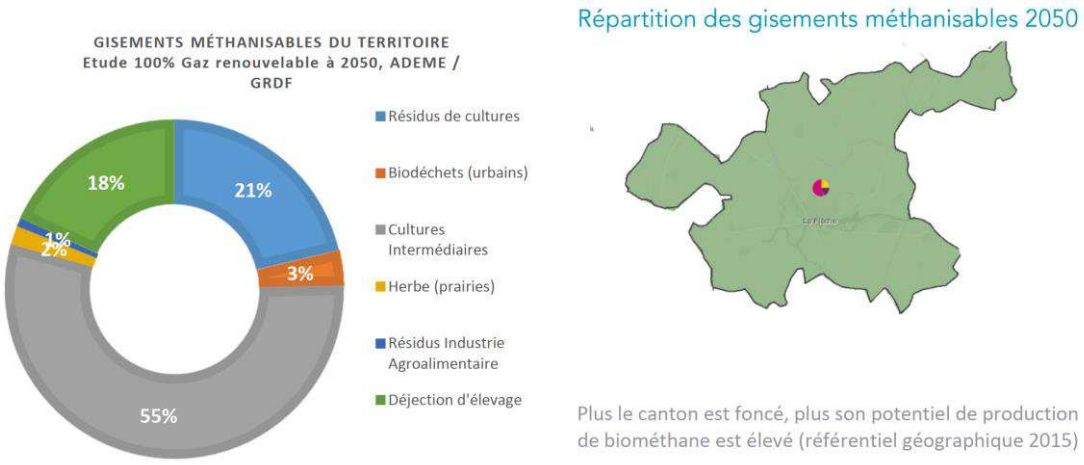

(Source : étude ADEME 100% gaz renouvelable en 2050)

Sud Sarthe dispose, à l'horizon 2050, de gisements méthanisables d'environ 172 GWh annuels.

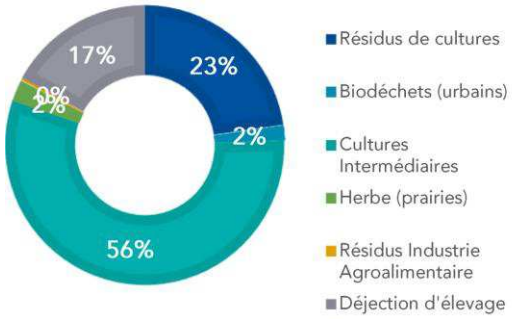

(Source : étude ADEME 100% gaz renouvelable en 2050)

Loir-Lucé-Bercé dispose, à l'horizon 2050, de gisements méthanisables d'environ 137 GWh annuels.

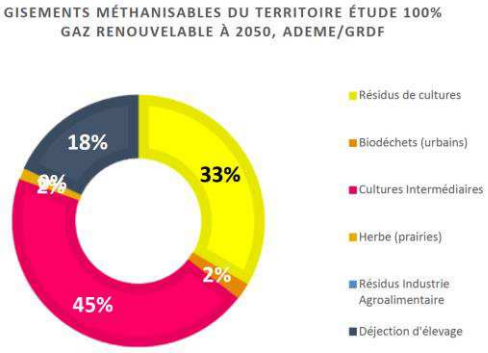

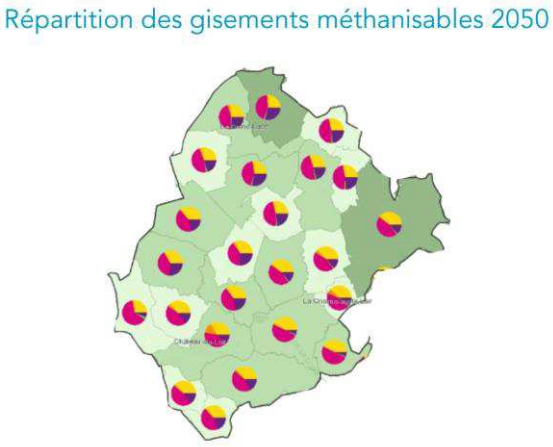

Le réseau de distribution de gaz géré par GRDF possède une certaine capacité d'accueil pour l'injection de biogaz. Les débits sont détaillés sur la carte suivante :

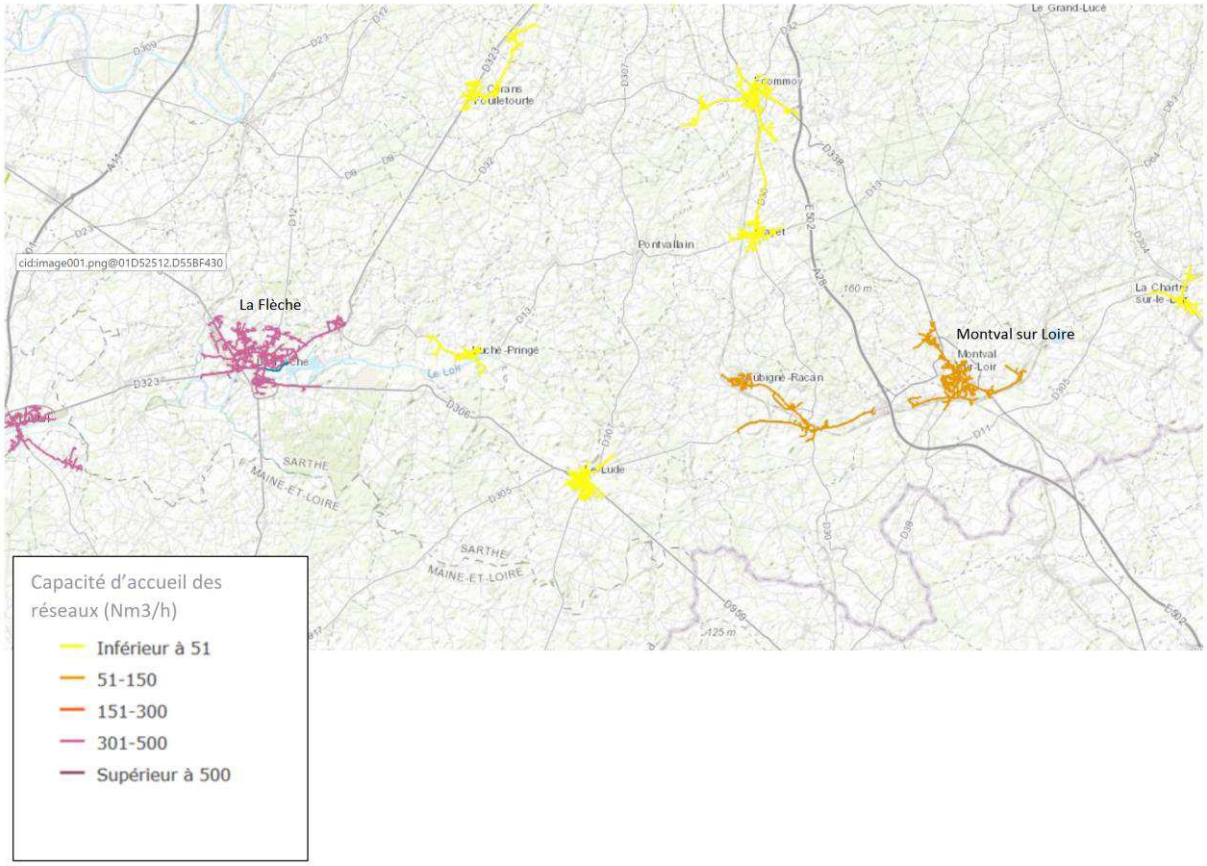

2/ La production d'énergies renouvelables

La production énergétique est uniquement renouvelable, le territoire n'accueillant pas de centrale à charbon, à gaz ou nucléaire.

Cette partie présente le bilan de production d'énergies renouvelables et non le bilan de consommation d'énergies renouvelables. Toutefois, le bois énergie fait exception puisque l'on ne comptabilise pas la production de ressource bois énergie produite sur le territoire, mais la part de consommation de bois énergie dans les équipements (poêles, chaudières individuelles ou collective ainsi que la consommation dans les réseaux de chaleur au bois).

La méthodologie est réalisée conformément à la directive européenne 2009/28/CE suivie par la France dans le cadre de l'élaboration du bilan énergétique national, elle respecte le principe de la frontière des territoires de sorte que si l'exercice était réalisé sur l'ensemble des territoires de France, il n'y aurait pas de double compte et le total des productions d'énergies renouvelables des territoires correspondrait au chiffre exact de production d'énergies renouvelables de la France. Cela signifie que sont comptabilisées la totalité des installations de productions d'énergies renouvelables thermiques, électriques et de type biogaz qui sont situées sur le territoire.

Il est difficile pour certaines filières d'évaluer précisément le nombre d'installations en fonctionnement sur le territoire. C'est notamment le cas des filières qui ne sont suivies précisément par aucun organisme et dont la comptabilité n'a jamais véritablement existé : la géothermie, l'aérothermie, le chauffage au bois des ménages.

L'ensemble des éléments détaillés de cette partie se trouve dans l'étude de potentiel des énergies renouvelables et de récupération réalisée par Axenne.

II.1 Bilan de la production d'énergies renouvelables en 2018

Le territoire du PETR Pays Vallée du Loir a **produit 225 GWh d'énergies renouvelables** en 2018, à 89% de production thermique (201 GWh) et 11% de production électrique (24 GWh).

Cette production représente 12,9% de la consommation énergétique finale du territoire en 2016 selon la balance énergétique suivante :

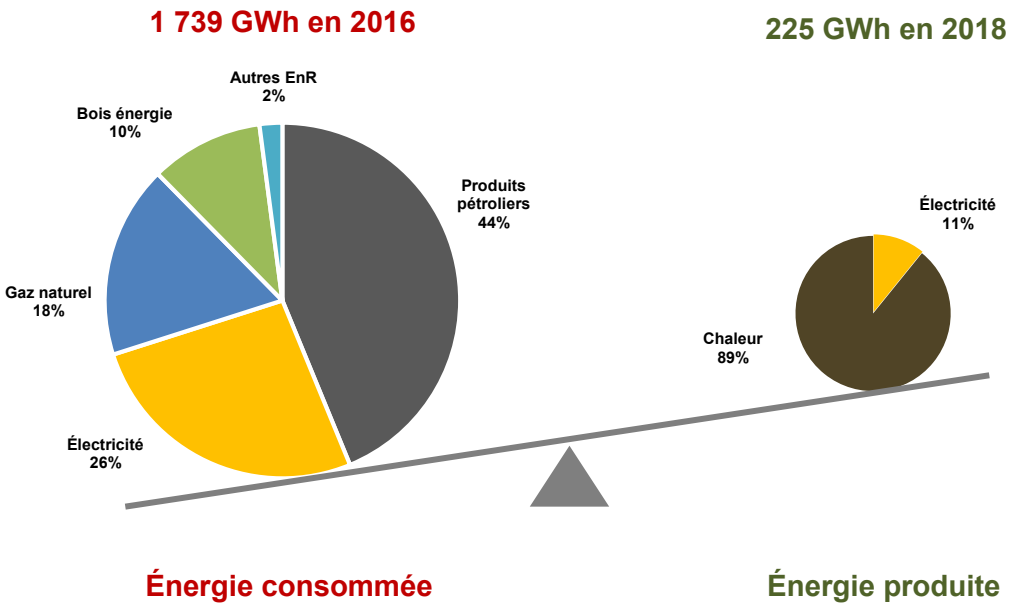

Les tableaux suivants précisent les productions par filière en 2018 :

	Bilan des énergies renouvelables 2018	Vallée du Loir
PRODUCTION DE CHALEUR ET DE FROID	**Solaire thermique** nb installations nombre de m² **production annuelle (MWh/an)** rejet de CO_2 évité (tCO_2/an) 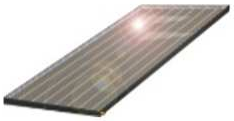	 nc 2 534 m² **887 MWh/an** 89
	Bois énergie (chaudières collectives) nb installations puissance installée (kW) tonnes de bois valorisées par an **production annuelle (MWh/an)** rejet de CO_2 évité (tCO_2/an)	 6 nc 2 607 **9 125 MWh/an** 2 993
	Poêles Cheminées Chaudières ***(Estimation)*** nb d'équipements (cheminées, inserts, poêles, chaudières) tonnes de bois valorisées par an **production annuelle (MWh/an)** rejet de CO_2 évité (tCO_2/an)	 14 933 35 290 **132 275 MWh/an** 42 725
	Géothermie ***(Estimation)*** nb installations puissance installée (kW) **production renouvelable (MWh/an)** rejet de CO_2 évité (tCO_2/an) 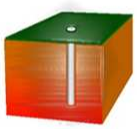	 378 1 614 kW **6 578 MWh/an** 2 158
	Aérothermie - pompes à chaleur ***(Estimation)*** nb d'installations puissance installée (kW) **production renouvelable (MWh/an)** rejet de CO_2 évité (tCO_2/an) 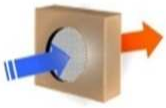	 369 1 729 kW **7 046 MWh/an** 2 276
	Biogaz nb de site **production de chaleur (MWh/an)** rejet de CO_2 évité (tCO_2/an)	 0 **1 700 MWh/an** 566
	Biomasse (production de chaleur industrie) nb de site **production de chaleur (MWh/an)** rejet de CO_2 évité (tCO_2/an)	 **43 466 MWh/an** 14 474
	Valorisation des déchets ménagers nb de site sur le territoire **production de chaleur (MWh/an)** rejet de CO_2 évité (tCO_2/an) 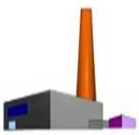	 0 **0 MWh/an** 0
	TOTAL PRODUCTION THERMIQUE (MWh/an) **production annuelle thermique (MWh/an)** rejet de CO_2 évité (tCO_2/an)	 **201 077 MWh/an** 65 280

PRODUCTION D'ELECTRICITE	**Hydroélectricité** nb installations puissance installée (kW) **production annuelle (MWh/an)** rejet de CO_2 évité (tCO_2/an)		 11 0 kW **79 MWh/an** 24
	Photovoltaïque (31/12/2018) nombre de m² puissance installée (kWc) **production annuelle (MWh/an)** rejet de CO_2 évité (tCO_2/an)		 45 614 m² 6 386 kWc **6 753 MWh/an** 2 026
	Eolien nb d'éoliennes puissance installée (kW) **production annuelle (MWh/an)** rejet de CO_2 évité (tCO_2/an)		4 8 000 kW **17 600 MWh/an** 5 280
	Biogaz (Production d'électricité) nb de site **production d'électricité (MWh/an)** rejet de CO_2 évité (tCO_2/an)		0 **0 MWh/an** 0
	Biomasse (production d'électricité) nb de site **production d'électricité (MWh/an)** rejet de CO_2 évité (tCO_2/an)	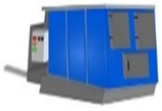	0 **0 MWh/an** 0
	Valorisation des déchets (production d'électricité) nb de site sur le territoire **production d'électricité (MWh/an)** rejet de CO_2 évité (tCO_2/an)		0 **0 MWh/an** 0
	TOTAL PRODUCTION ELECTRIQUE (MWh/an) **production annuelle électrique (MWh/an)** rejet de CO_2 évité (tCO_2/an)		 **24 432 MWh/an** 7 330
CARBURA	**Agrocarburant** nb de site **Production annuelle (MWh/an)**		0 **0 MWh/an**
	TOTAL TOUTES ENERGIES RENOUVELABLES **production annuelle (MWh/an)** rejet de CO_2 évité (tCO_2/an) **Part de la consommation totale du territoire**		 **225 509 MWh/an** 72 610 **12,9%**

Sources : OREGES, ODRE, AFPAC, AXENNE

II.2 Situation du territoire par rapport aux objectifs à l'horizon 2030

Le tableau suivant présente quelques indicateurs énergétiques sur le territoire et sur la Région pour l'année 2018 (source Observatoire régional de l'énergie) ainsi qu'en France pour l'année 2017.

INDICATEURS SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES EN 2018	Vallée du Loir	Pays de la Loire	France 2017	Objectifs de la loi TECV en 2030
Nb de m² de capteurs solaires thermiques pour 1000 hab.	34	32	52	
Nb de m² de modules photovoltaïques pour 1000 hab.	610	738	898	
Part de la prod. locale d'énergies renouvelables sur la consommation totale (y compris transport)	**12,9%**	**14,0%**	**16,3%**	**32,0%**
Part de la prod. locale des Enrs thermiques sur la conso. de chauffage et d'eau chaude*	30,8%	15,4%	21,3%	38,0%
Part de la prod. locale des Enrs élec. sur la consommation totale d'électricité**	5,3%	8,0%	19,9%	40,0%
Part des EnRs injectée dans le réseau de gaz naturel	0,7%	nc	0,04%	10,0%

* Consommation de chauffage et d'eau chaude sanitaire des énergies fossiles et renouvelables
** Consommation totale d'électricité y compris les usages chauffage et eau chaude sanitaire

La France s'est engagée dans un objectif ambitieux de développement des énergies renouvelables dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte : porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de cette consommation en 2030.
A cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter :

- **40% de la production d'électricité** (consommation totale d'électricité : éclairage, chaleur, eau chaude sanitaire, électricité spécifique, etc.) ;
- **38% de la consommation finale de chaleur** (consommation finale de chaleur provenant des énergies fossiles : fuel, gaz naturel, propane et des énergies renouvelables thermiques : solaire thermique, biomasse, part d'EnRs de l'aérothermie et de la géothermie) ;
- 15% de la consommation finale de carburant ;
- 10% de la consommation de gaz.

Voici la situation du territoire en 2017 par rapport à ces différents objectifs :

	Objectifs 2030 (loi TECV)	Vallée du Loir 2018	France 2018
Couverture des besoins de **chaleur** par les EnR	**38%**	**30,8%**	**21,3%**
Couverture des besoins d'**électricité** par les EnR	**40%**	**5,3%**	**19,9%**
Couverture du **gaz naturel** par les EnR	**10%**	**0%**	**0,04%**
Couverture **globale** des consommations par les EnR	**32%**	**12,9%**	**16,3%**

Les objectifs de couverture des énergies renouvelables pour la chaleur et l'électricité assignées à la France peuvent tout à fait être reportés sur le territoire. En effet, celui-ci possède les gisements nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

3/ Les émissions territoriales de gaz à effet de serre

Cette partie présente les émissions territoriales de gaz à effet de serre par secteur et par produit ainsi que leurs évolutions entre 2008 et 2016. Ce diagnostic a pour utilité d'analyser et de hiérarchiser les postes émetteurs de GES du territoire.

Afin de disposer d'un large d'éventail d'émissions de GES, **les émissions énergétiques et non énergétiques** ont été prises en compte. En effet, la production et la consommation d'énergie sont responsables d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre. Celle-ci compte en France pour environ 70 %, due essentiellement à la combustion d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz…). Les autres émissions (qui ne proviennent pas de l'usage de l'énergie) résultent de réactions chimiques ou biologiques diverses ou de fuites sans réaction chimique intermédiaire. Elles sont à mettre à l'actif :

- des activités d'élevage (fermentation entérique des animaux et gestion des déjections) ;
- des sols agricoles, notamment à la fertilisation azotée de ces derniers ;
- au traitement des déchets (fuites de méthane des centres de stockage, émission de protoxyde d'azote dans le traitement des eaux usées) ;
- à certains procédés industriels ;
- aux fuites de gaz frigorigènes fluorés dans les systèmes de réfrigération et de climatisation.

Le travail de diagnostic des émissions de GES a été réalisé en partie grâce au Bilan Carbone exécuté par Auxilia en 2014. Toutefois, il a été nécessaire d'effectuer une importante mise à jour des données en septembre 2018 grâce à l'extraction de BASEMIS V5, ceci dans le but de respecter le format du décret 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET.

III.1 Poids et évolution des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de GES issues du territoire du PETR Pays Vallée du Loir estimées sur 2016 sont d'environ **574 864 tonnes équivalent CO2**, soit 13% des 4 332 000 teqCO2 émis sur le département de la Sarthe.

Cela représente une émission d'environ **7,4 teqCO2 par habitant**, équivalant à la consommation moyenne départementale qui est d'environ 7,6 teqCO2 par habitant.

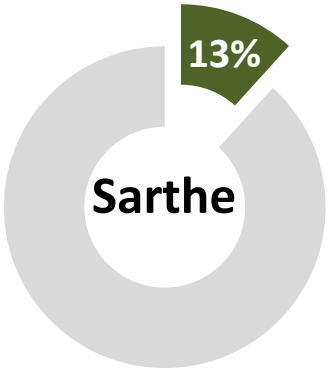

La répartition des émissions de GES en fonction de son origine énergétique ou non énergétique est représentée dans le graphique ci-dessous. **On constate de fortes émissions de gaz à effet de serre d'origine non énergétique** dues aux nombreuses activités agricoles présentes sur le territoire.

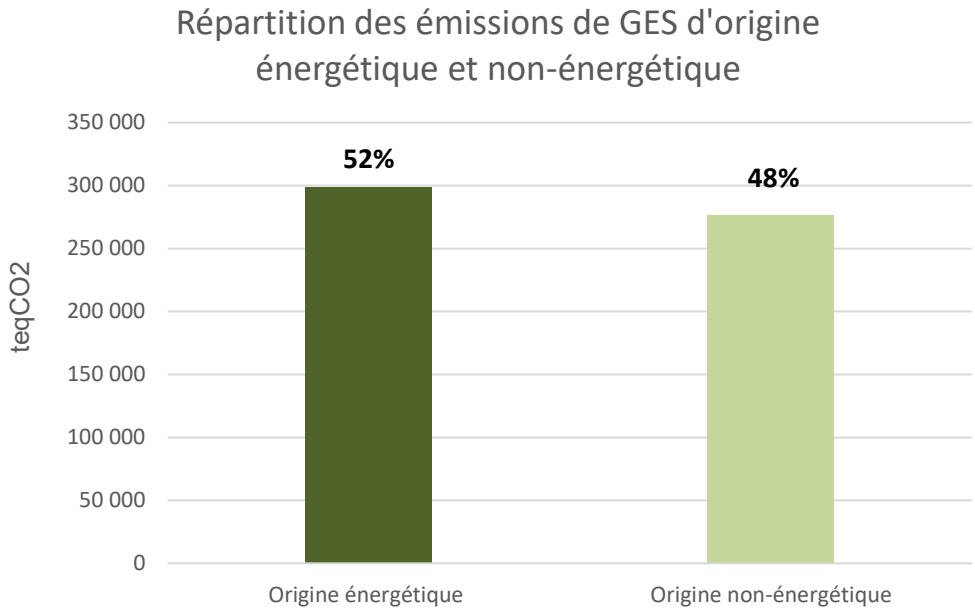

Répartition des émissions de GES par origine en 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire

Les émissions de GES sont en baisse de 10% sur la période 2008-2016, elles passent de 641 078 teqCO2 à 574 864 teqCO2. Cette baisse est plutôt linéaire comparée à la baisse fluctuante des consommations énergétiques. On peut noter qu'entre 2014 et 2016 les émissions de GES ont diminués malgré une hausse des consommations énergétiques.

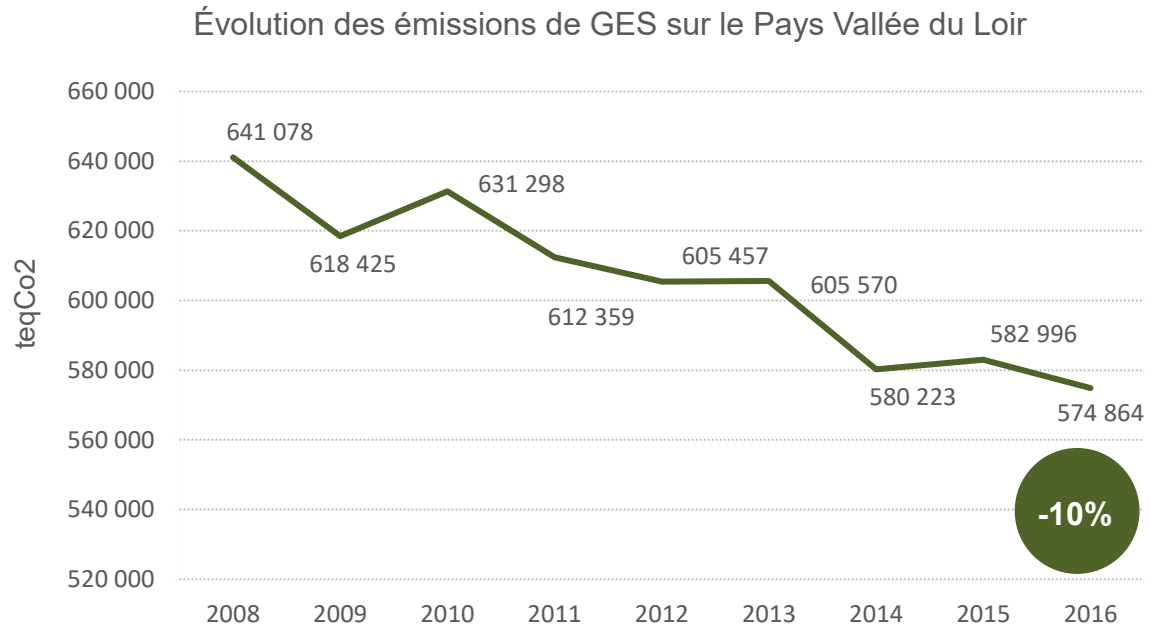

Évolution des émissions de GES entre 2008 et 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, 2018

Chaque EPCI du territoire du PETR Pays Vallée du Loir possède un profil distinct. Toutefois les gaz à effet de serre sont globalement émis de manière équitable entre les trois communautés de communes à raison de :

- **185 049 teqCO2 pour la CdC Sud Sarthe** (32%), avec une population d'environ 24 080 habitants et une consommation moyenne de 7,6 teqCO2/hab. ;
- **193 994 teqCO2 pour la CdC Loir-Lucé-Bercé** (34%) avec une population d'environ 24 915 habitants et une consommation moyenne de 7,7 tecqCO2/hab. ;
- **195 821 teqCO2 GWhs pour la CdC du Pays Fléchois** (34%) avec une population de 28 644 habitants et une consommation moyenne de 6,9 teqCO2/hab.

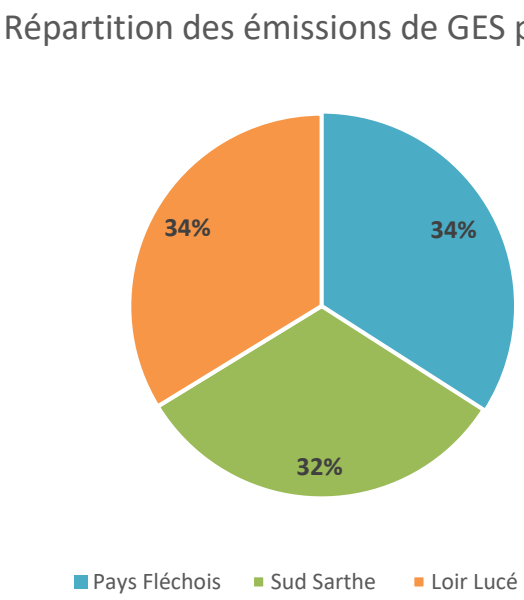

Répartition des émissions de GES par EPCI en 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, 2018

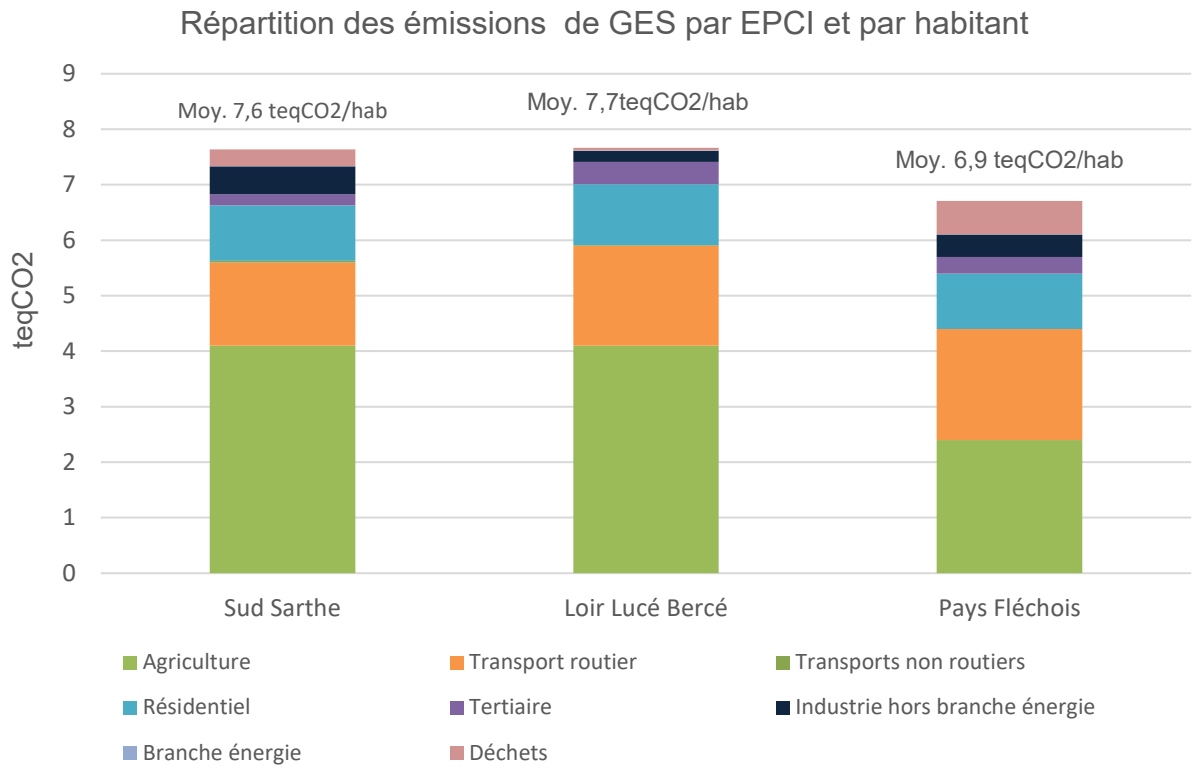

Répartition des émissions de GES par EPCI et par habitant en 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire

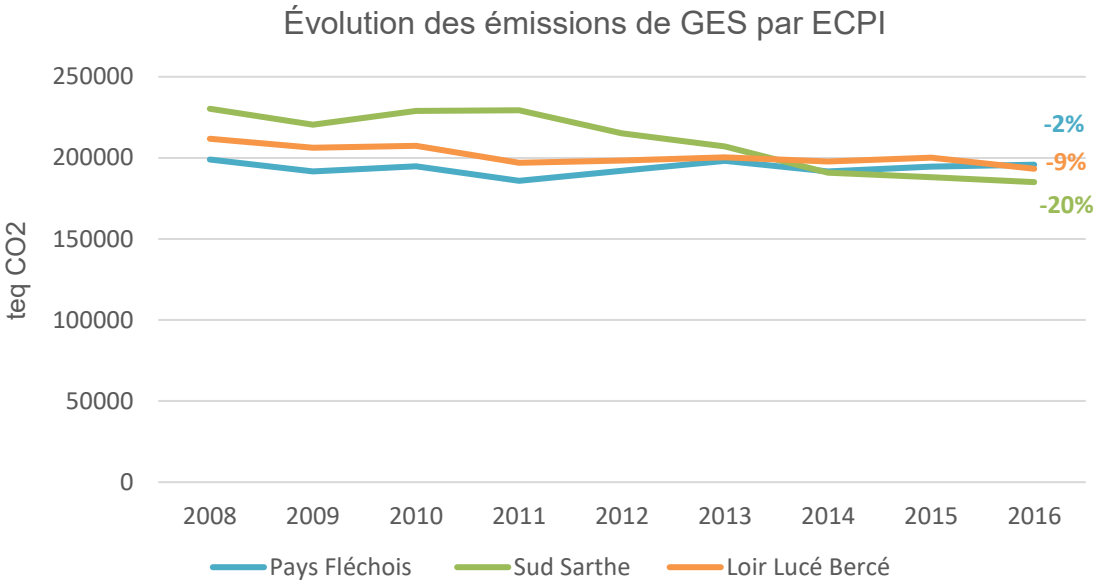

Répartition des émissions de GES par EPCI et par habitant en 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire

III.2 Émissions par secteur

Le PETR Pays Vallée du Loir possède un profil d'émission de GES très marqué par le secteur agricole, premier poste émetteur du territoire comme pour le Département et la Région. Il est à noter que ce secteur représente près de la moitié des émissions de GES avec un total de 47% contre 25% au niveau régional et 33% au niveau départemental. Ce résultat s'explique par une activité agricole forte sur le territoire avec plus de 73 000 hectares de Superficie Agricole Utilise recensés (soit 52% de la superficie totale du territoire) et une activité d'élevage importante (plus de 2 700 000 têtes recensées, composées à 96% de volailles). Le secteur des transports représente également un poste important d'émissions de GES, principalement imputables à la voiture, qui est de loin le mode de déplacement le plus utilisé sur le territoire. En effet, les habitants du territoire parcourent plus de 494 000 000 kilomètres pour assurer leurs déplacements quotidiens (domicile-travail, achats, loisirs, etc.).

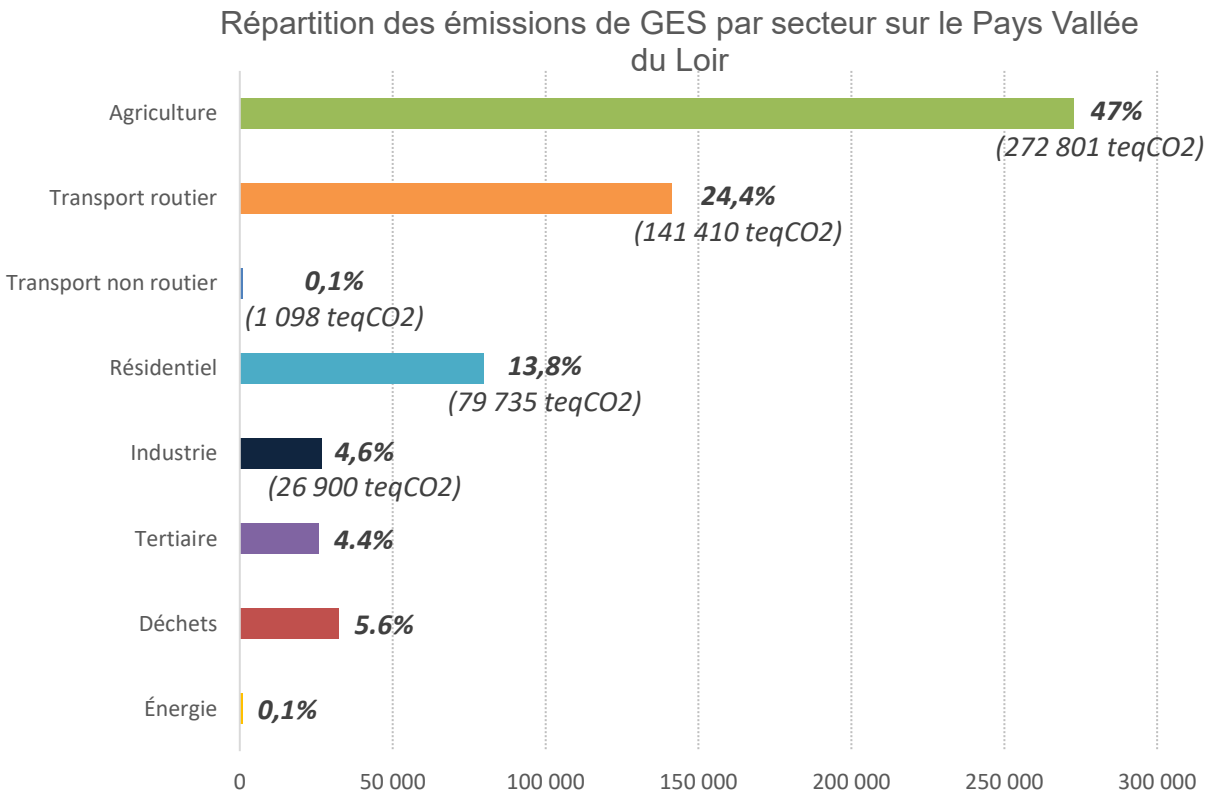

Répartition des émissions de GES par secteur en 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, 2018

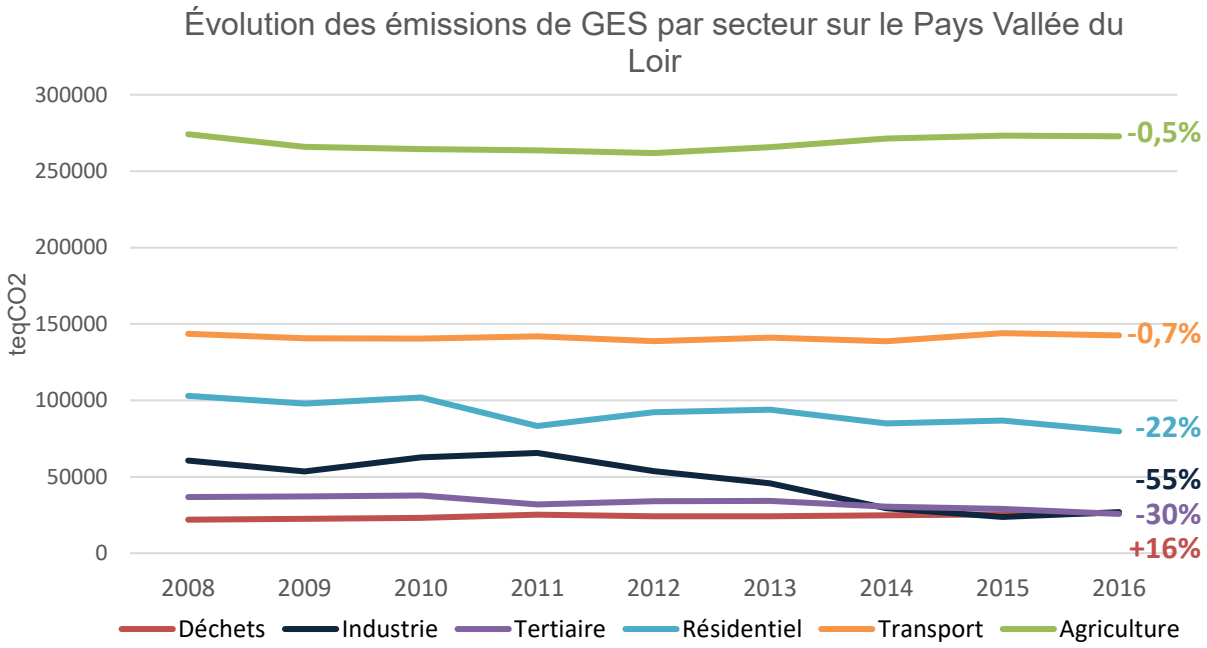

Évolution des émissions de GES par secteur entre 2008 et 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, 2018

III.2.1 Agriculture (issu du Bilan Carbone ®)

Les activités agricoles du territoire engendrent l'émission de 272 801 équivalent CO2, ce qui en fait le premier poste d'émissions directes avec 47% du total. Les émissions du secteur agricole sont de type énergétique (consommations énergétiques des engins et locaux, fabrication des engins et des engrais) et non-énergétique (épandage des engrais et émissions des élevages (digestion et déjection)).

La répartition de ces émissions de GES est représentée dans le graphique ci-dessous :

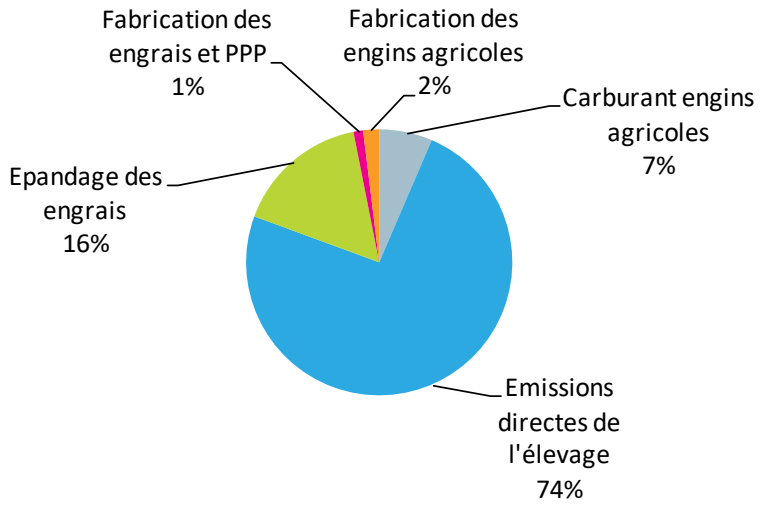

Répartition des émissions de GES liées aux activités agricoles

Comme le montre le graphique, avec 90% du total de ce poste, les émissions de GES imputables au monde agricole sont majoritairement non énergétiques.

III.2.1.1 Focus sur l'élevage sur le territoire

L'élevage sur le territoire est de loin la principale activité agricole émettrice de GES, avec plus de 201 872 tonnes éq. CO2 (soit 74% des émissions de ce poste). Les volailles constituent les principaux animaux d'élevage du territoire : on recense plus de 2 624 000 volailles (poules, poulets, pintades, dindes et canards). Viennent ensuite les bovins où plus de 58 800 têtes sont comptabilisées.
Le reste de l'élevage est associé aux animaux appartenant aux familles d'ovins, caprins et équidés. Les émissions de GES associées à l'élevage sont principalement dues aux bovins (émissions de méthane engendrées par la digestion, gaz à fort potentiel de réchauffement global), puisque ce cheptel représente plus de 68% des émissions de cette activité agricole :

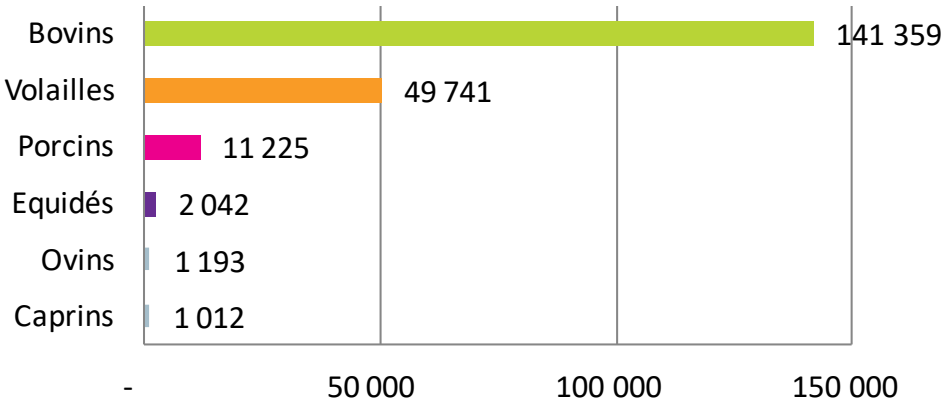

Répartition des émissions de GES associées à l'élevage, en tonnes éq. CO2

Le graphique ci-contre présente l'impact carbone des différents types d'élevage.

Les émissions associées aux volailles restent importantes du fait de la prépondérance de cette activité d'élevage sur le territoire (plus de 2 624 000 volailles recensées).

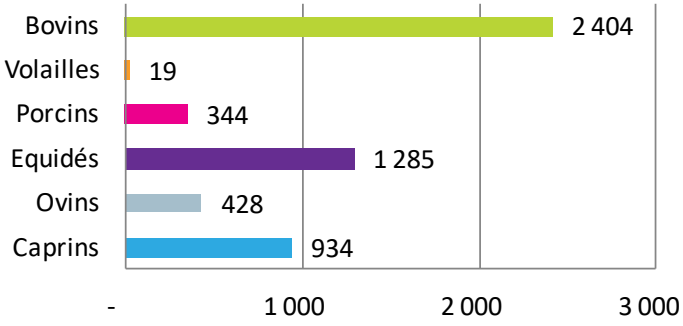

Représentation de l'impact carbone associé à chacune des familles d'élevage

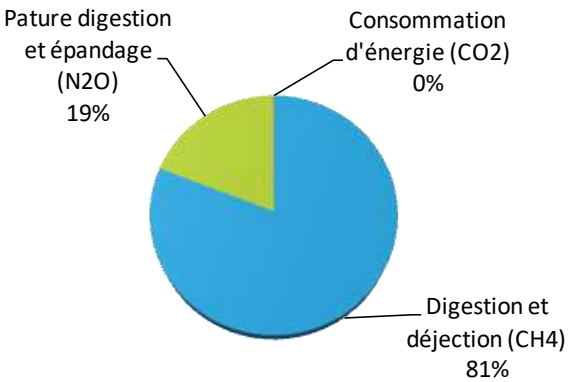

Répartition des émissions de GES associées à l'élevage

Les émissions associées à l'élevage sont presque exclusivement non-énergétiques, comme le montre le diagramme ci-contre. Elles sont notamment liées à la digestion et aux déjections des animaux. Les émissions liées à la consommation d'énergie des locaux restent très marginales, ne dépassant pas 0,5% des émissions associées à l'élevage.

III.2.1.2 Focus sur les cultures sur le territoire

Les cultures constituent la seconde source d'émissions des activités agricoles. Le territoire recense plus de 73 000 hectares de Surfaces Agricoles Utiles. Ces cultures sont diverses et variées mais nous pouvons relever des activités dédiées à la production de blés, de vins, de maïs, de colza… Le territoire est également marqué par la présence importante de prairies temporaires et/ou permanentes productives.

Les émissions de GES associées aux cultures sont évaluées à 70 929 tonnes éq. CO2 environ. Les émissions énergétiques sont liées à l'utilisation de carburants pour les engins agricoles. Les autres émissions sont indirectes (fabrication desdits engins et engrais) et non énergétiques (épandage des engrais).

La répartition des émissions par type de culture est représentée dans l'histogramme ci-dessous :

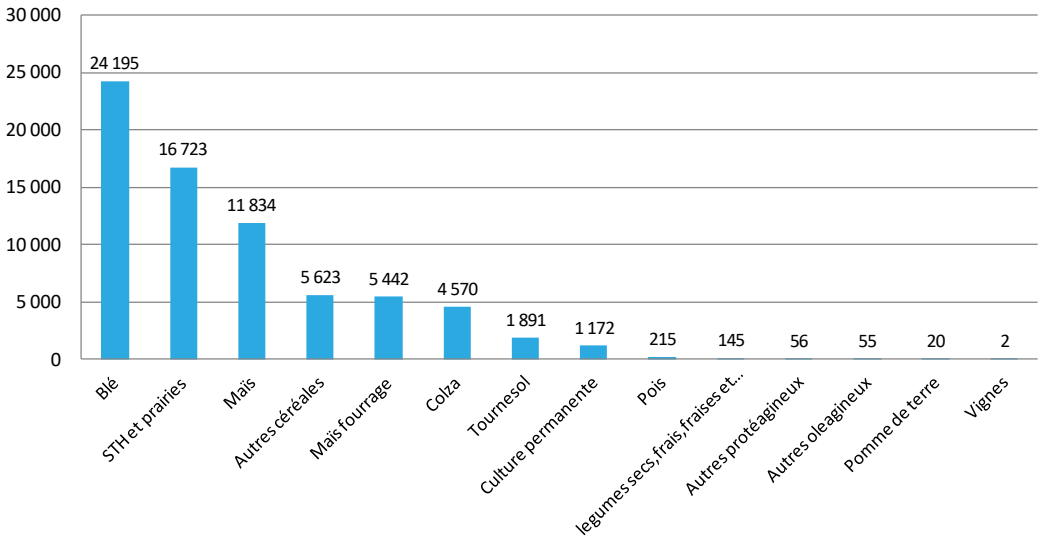

Répartition des émissions associées aux cultures, en tonnes éq. CO2

La majorité des émissions de GES sont occasionnées par la culture du blé (34%), le maïs pour consommation et le maïs pour fourrage (24%) et enfin les autres cultures céréalières (8%).

On note qu'une partie importante des émissions de GES est imputable aux prairies temporaires et permanentes : plus de 16 700 tonnes éq. CO2. Toutefois, les activités agricoles permettent d'absorber les émissions de GES (principe d'absorption du CO2 par les plantes et les forêts). Ce phénomène positif dépend largement des prairies en croissance et de la sylviculture.

Aujourd'hui, les prairies recouvrent 42% de la superficie agricole utile du territoire. Nous pouvons donc considérer qu'elles jouent un rôle majeur de stockage du carbone qu'il convient de protéger, notamment en maitrisant l'étalement urbain et en limitant la conversion des prairies en cultures. De façon générale, les activités agricoles, en plus d'être exposées à une hausse du prix des énergies, sont sensibles aux impacts du changement climatique : sécheresse, lessivage des minéraux contenus dans le sol, diminution des rendements, modification des pratiques sylvicoles, etc.

III.2.1.3 Enjeux

Comme à l'échelle régionale, le territoire du Pays Vallée de Loir est marqué par une activité agricole importante. Ces activités se structurent en trois axes sur le territoire :

- Autour de la forêt de Bercé, les sols sont pauvres, l'élevage y est prépondérant notamment sur le territoire du Grand Lucé ;
- Entre La Chartre sur le Loir et Château du Loir, les sols et les expositions sont favorables à la vigne ;
- Autour de Château du Loir, du Lude et jusqu'à La Flèche, l'arboriculture (75% des vergers sarthois) est développée et joue un rôle économique important.

Au-delà de ce seul constat, il est intéressant de noter que depuis 1970, comme à l'échelle nationale et départementale, le nombre d'exploitations a diminué mais leur taille a augmenté : la baisse du nombre d'exploitations a été évaluée à 56% tandis que la SAU moyenne des exploitations encore existantes a été augmentée par 2. Ce constat peut mettre en péril l'activité agricole, car le nombre d'agriculteurs exploitants pourrait continuer de diminuer

III.2.2 Transport (issu du Bilan Carbone ®)

Le secteur du transport est le second poste émetteur du territoire avec un total de 141 410 tonnes équivalent CO2 qui représente 24% du poids des émissions totales de GES.

III.2.2.1 Déplacements des personnes

Les déplacements de personnes représentent 60% des émissions des transports soit environ 84 846 tonnes éq. CO2.

La totalité de ces émissions est imputable à l'utilisation de la voiture individuelle et/ou des deux-roues motorisés.

Ainsi les données utilisées pour modéliser l'impact carbone de ce poste ont été des tonnes d'équivalent pétrole (tep, unité de mesure correspondant au pouvoir calorifique moyen d'une tonne de pétrole). Une estimation des distances parcourues en véhicule a pu être réalisée à partir de ces éléments. Cette modélisation est présentée dans le tableau ci-dessous selon les différents modes de transports :

Données concernant les déplacements des résidents du territoire du SMPVL	Distances parcourues (en milliers de km)	Emissions (en tonnes éq. CO_2)
Deux roues motorisées - Essence	10 285	2 100
Véhicules Essence	173 729	44 950
Véhicules Diesel	307 324	76 959
Véhicules GPL	3 362	774
Total	**494 700**	**124 783**

Au final, plus de 494 millions de kilomètres sont parcourus chaque année par les résidents du territoire en véhicules motorisés, soit 12 365 fois le tour de la Terre.

Cette prépondérance de la voiture s'explique par des besoins en mobilité important. Cette mobilité se justifie par :

- Un étalement urbain conduisant à des distances routières importantes ;
- La proximité du territoire du Pays Vallée du Loir avec des pôles d'emplois justifiant des distances domicile-travail importantes ;
- Des transports en communs ne permettant pas de couvrir de telles distances et de répondre aux besoins des habitants.

L'impact carbone lié aux déplacements varie selon le mode de transport utilisé. Les graphiques ci-dessous représentent la répartition des émissions de GES selon les modes de transport utilisés.

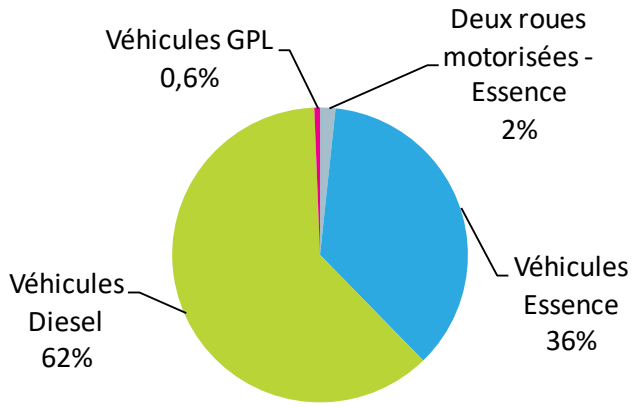

Répartition des émissions de GES selon les modes de transports

La presque totalité des émissions de GES est associé à l'usage des véhicules diesel et essence. Néanmoins, nous pouvons noter que les quatre-roues motorisées essence représentent 35% des distances parcourues pour 36% des émissions de GES – soulignant ainsi un impact carbone plus important que les véhicules diesel. Ce résultat est à nuancer puisque dans le cadre d'un Bilan Carbone®, les polluants atmosphériques ne sont pas pris en compte. Or, d'après des récentes études de l'Organisation Mondiale de la Santé, les véhicules diesel émettent plus de particules fines dans l'atmosphère que les véhicules essence – particules fines considérées comme cancérigènes pour l'Homme.

Le territoire est relativement bien irrigué du nord au sud par des structures viaires importantes (RN 132, RN 138, A28). A l'intérieur du Pays, ces infrastructures routières ne sont pas d'aussi bonne qualité et entrainent un engorgement important des axes routiers notamment sur la traversée est-ouest.

De plus, le territoire ne dispose pas d'un réseau de transport en commun de qualité : le cadencement actuel ne permet pas de répondre aux besoins des déplacements des habitants, symbolisé par la mise en place de liaisons est-ouest n'ayant pas présenté un taux de fréquentation satisfaisant. Le manque de liaisons intercommunales constitue un véritable point faible pour réduire la dépendance des habitants à la voiture individuelle. Ce fait peut être généralisé à l'échelle du département de la Sarthe dans les zones rurales où un

manque de cohérence entre les différentes Autorités Organisatrices de Transports se fait ressentir.

La proximité de grands pôles urbains autour du territoire (Le Mans, Angers, Tours) n'a pas favorisé le développement d'infrastructures ferroviaires majeures à l'intérieur du Pays mais sur son pourtour (par exemple la liaison Le Mans-Tours). Toutefois, sur le territoire, nous recensons une seule liaison ferroviaire (qui relie Château du Loir et Le Mans) présentant des fréquences de passages relativement faibles et dont sa pertinence est mise en cause.

Concernant les modes doux, il semble compliqué de développer ces modes actifs à l'échelle du territoire : espace vallonné, territoire étiré, conditions climatiques qui peuvent être difficiles notamment en période hivernale (environ 2°C d'après Météo France).. Toutefois, de réels leviers existent dans les centres des communes pour favoriser ces déplacements ou encore pour les séjours touristiques du fait de la qualité du cadre de vie.

Ces constats conduisent donc les habitants à privilégier l'utilisation de leurs voitures plutôt que les transports en commun. Chaque ménage parcourt une distance journalière moyenne de 35 kilomètres en voiture. Cette valeur s'explique par plusieurs facteurs :

- Des déplacements domicile-travail s'effectuant majoritairement en dehors des lieux de résidences et plus particulièrement vers les pôles d'attractivités que constituent les villes de Angers, Tours et Le Mans ;
- Une centralisation des commerces et des équipements (culturels, sportifs et sanitaires), souvent éloignés des logements, conduisant à des besoins en mobilité important pour assurer les achats et les loisirs des habitants.

III.2.2.2 Transport de marchandises

Le transport de marchandises représente 40% des émissions du secteur du transport, avec près de 56 564 tonnes éq. CO2 rejetées dans l'atmosphère.

Les émissions de ce poste se répartissent entre le fret entrant (import), sortant (export) et interne (échanges) au territoire.

Le diagramme ci-après représentant la répartition des émissions démontre que 51% d'entre elles sont causées par le fret entrant : cela s'explique par le type de transport utilisé pour subvenir aux besoins des acteurs du territoire :

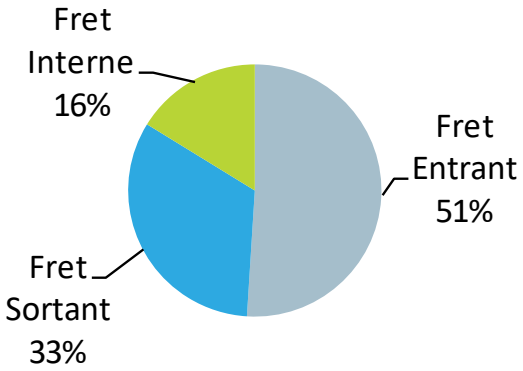

Répartition des émissions associées aux transports de marchandises

En effet, en termes de tonnes de marchandises transportées, la répartition du fret entre ces trois catégories est très proche de celle associée aux émissions de GES : le fret entrant est le plus important (44%), devant le fret sortant (36%) et le fret interne (20%).

Ces résultats sont cohérents avec la typologie des activités du territoire. Le Pays est marqué d'une part par la présence massive d'acteurs agricoles nécessitant des apports quotidiens de matières. De plus le secteur industriel est également générateur de transports de marchandises, du fait de nombreuses importations et exportations.

Du fait du manque d'infrastructures permettant le transport de marchandises en voies ferroviaires et/ou fluviales, le fret routier est prépondérant. La présence de poids lourds sur le territoire conduit à des émissions de GES mais également à des nuisances sanitaires (pollution atmosphérique) et des engorgements routiers.

Pour réduire ces émissions, l'accent devra être mis sur le développement de liens inter-acteurs (pour réduire la demande en marchandises et en transports) et sur l'optimisation du transport (par exemple, la mise en place de plateforme de logistique mutualisée). Une réflexion pourra également être apportée sur le développement de l'intermodalité du transport de marchandises, notamment via les voies ferroviaires présentes sur le territoire et à proximité.

III.2.3 Résidentiel (issu du Bilan Carbone ®)

Le secteur résidentiel est le troisième poste le plus important d'émissions de GES du territoire de la Vallée du Loir. Avec 72 735 tonnes éq. CO2, ce secteur représente 13% du total.

Le territoire abrite près de 40 000 logements, majoritairement individuels (88%). Ce constat est typique des territoires ruraux à faible densité.

Le parc résidentiel du territoire est également marqué par la présence de logements relativement anciens : près de 70% des résidences ont été construites avant 1975, soit avant la première règlementation thermique.

Ce caractère relativement ancien du parc résidentiel laisse supposer une importante consommation d'énergie (en raison notamment de la faible isolation des logements) et une part importante prise par les énergies fossiles dans le mix énergétique.

La consommation énergétique moyenne du parc résidentiel est évaluée à 18 500 kWh/logement.an. A titre de comparaison, un logement du Pays (sur la base de la taille moyenne d'un logement (60 m²) en région Pays de la Loire) consomme un peu plus d'énergie que 2 logements de 100 m² (moyenne nationale) construits selon les exigences de la Règlementation Thermique de 2012.

III.2.3.1 Focus sur les types d'énergies consommées et les émissions associées

Les émissions de GES associées à une résidence sont liées à deux facteurs : l'efficacité énergétique du logement et l'énergie utilisée pour assurer les besoins en chauffage et en Eau Chaude Sanitaire (ECS).

Sur le territoire, les énergies fossiles sont les principales sources énergétiques des résidences. Ces énergies fossiles sont de trois types : le gaz naturel, le fioul et le Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL). Ainsi, ces trois énergies représentent près de 50% du mix énergétique résidentiel :

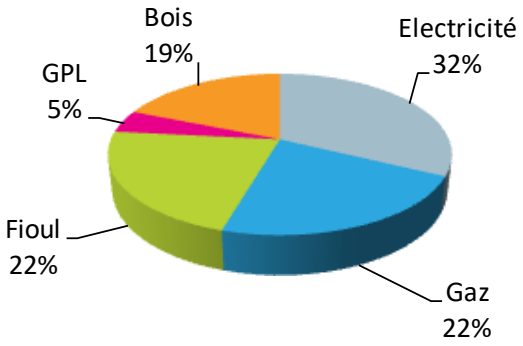

Mix énergétique du parc résidentiel

Suit l'électricité (principalement produite par les centrales nucléaires, avec plus de 30% des consommations énergétiques du parc résidentiel du territoire. L'utilisation de l'électricité est relativement importante. En comparaison, au niveau régional, l'électricité ne représente que 21% du mix énergétique des résidences.

On note également que le bois-énergie pèse pour près de 20% des consommations énergétiques des logements du territoire. Ainsi le bois-énergie représente une part importante du mix, en comparaison au niveau régional (19% contre 15% à l'échelle régionale).

Les niveaux de consommations des différentes énergies sont à mettre en parallèle avec les niveaux d'émissions de GES associés. Le graphique ci-contre présente le poids carbone moyen de chaque source énergétique.

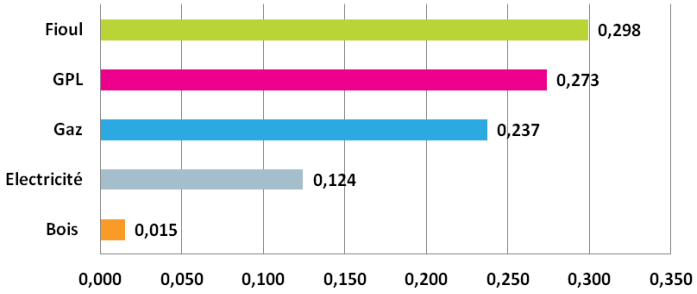

Représentation de l'impact carbone moyen selon les sources énergétiques, en kg eq.CO2/kWh

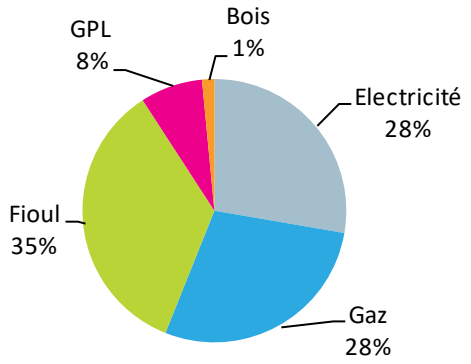

Répartition des émissions de GES liées au secteur résidentiel selon le type d'énergies, en %

Ainsi, si les énergies fossiles ne représentent que 50% des consommations énergétiques du Pays, elles pèsent pour plus de 71% des émissions de GES liées au parc résidentiel. A contrario, l'électricité, qui représente 30% du mix énergétique du parc de logement représente seulement 28% des émissions de GES. Ce fait s'explique par le recours massif à l'énergie nucléaire pour la production d'électricité.

La méthodologie Bilan Carbone® considère que les émissions associées à cette production énergétique sont faibles, mais pas nulles. En effet, durant les périodes hivernales, le parc nucléaire ne peut couvrir la totalité des besoins électriques français. Ainsi, pour compenser ce manque énergétique, des centrales thermiques (au gaz, fioul ou charbon) sont utilisées, engendrant des émissions de GES.

Il est important de noter qu'une part importante de l'électricité est associée au chauffage des résidences du Pays (35% des consommations électriques). L'utilisation d'électricité pour assurer le chauffage présente un faible rendement énergétique. Le remplacement d'outils de chauffage alimentés électriquement permettrait des économies d'énergie non négligeables.

Enfin on note que, si le bois-énergie représente 19% des consommations énergétiques, il n'engendre que 1% des émissions de GES liées au parc résidentiel. Il est pour autant nécessaire de préciser que de nombreux ménages utilisant le bois comme source énergétique disposent souvent de cheminées à foyer ouvert, dont le rendement énergétique est très faible (10 à 15% contre 70 à 85% pour une cheminée à foyer fermé). Si l'impact carbone du bois-énergie est considéré comme quasi nul par l'ADEME, il est clair que des actions d'amélioration des outils de chauffage au bois sur le territoire du Pays permettraient une réduction des consommations énergétiques du parc résidentiel.

III.2.3.2 Focus sur les postes de consommations énergétiques

Les données récoltées ont permis d'identifier les postes d'utilisation des différentes sources énergétiques. Il est en effet pertinent de regarder les besoins énergétiques, pour y adosser des sources énergétiques adaptées. Par exemple, nous savons que l'électricité est une énergie assez peu adaptée au chauffage, du fait de son faible rendement. Le graphique suivant présente les sources énergétiques utilisées par besoin dans les logements du Pays :

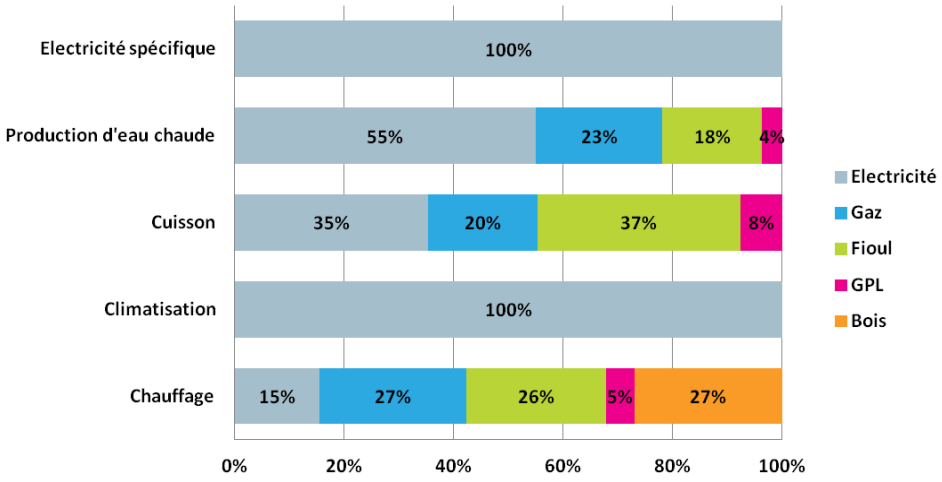

Répartition des sources énergétiques utilisées par besoin dans les logements du Pays

Le graphique ci-dessous montre que les émissions de GES du secteur résidentiel sont majoritairement associées aux besoins en chauffage du parc résidentiel, du fait du recours important aux énergies fossiles (58% réparti entre gaz, fioul et GPL) constaté dans le graphique précédent. Le bois-énergie représente quant à lui 27% du mix énergétique associé au chauffage des logements.

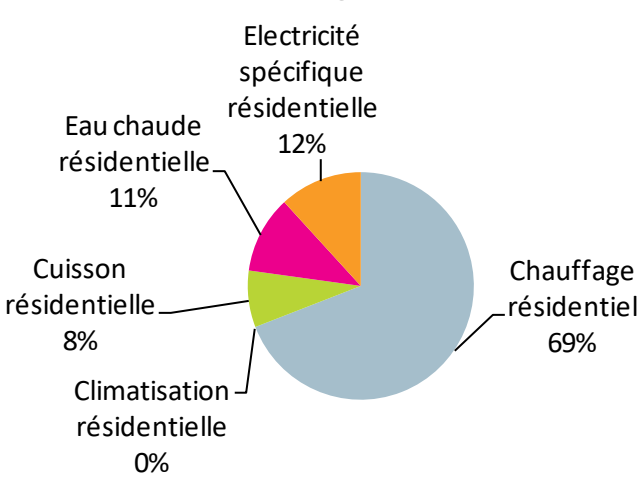

Répartition des émissions de GES liées au secteur résidentiel selon l'usage des énergies

En seconde position, nous retrouvons l'électricité spécifique, c'est-à-dire les besoins énergétiques pour assurer les consommations électriques des appareils électroménagers et l'éclairage. De nombreux leviers existent pour réduire ces consommations, notamment la sobriété énergétique : de simples écogestes permettent la réduction de la facture énergétique de 10% en moyenne.

La production d'eau chaude sanitaire représente 11% des émissions de GES : 13 860 tonnes éq. CO2. Contrairement au chauffage résidentiel, l'électricité est la principale source énergétique utilisée pour assurer ces besoins en eau chaude sanitaire.

Enfin, nous retrouvons ensuite les émissions énergétiques associées à la cuisson et à la climatisation avec 10 220 tonnes éq. CO2.

III.2.4 Industrie (issu du Bilan Carbone ®)

Le Pays Vallée du Loir concentre un nombre d'emplois majeur lié aux activités industrielles. Ces dernières représentaient plus de 70% des emplois du territoire en 2000, partagés entre différents secteurs : métallurgie, l'électronique, le bois, l'agroalimentaire, l'imprimerie, etc. Aujourd'hui, ce type d'activités est en net recul sur le territoire (au profit des activités tertiaires) mais reste néanmoins important, comme le souligne le poids de ce poste d'émissions avec 26 900 tonnes éq. CO2.

Ces émissions sont issues de la consommation d'énergie des installations. Ces consommations énergétiques sont imputables aux besoins de chauffage et au fonctionnement des différents procédés industriels.

Les entités industrielles du territoire sont largement consommatrices d'énergies fossiles : plus de 65% des consommations énergétiques sont issues de la combustion de ces énergies. Cette part est bien plus importante que pour les secteurs résidentiel et tertiaire. Les énergies fossiles utilisées se partagent entre trois types : gaz naturel (50%), fioul domestique et autres produits pétroliers (fioul lourd, GPL, etc.) :

.

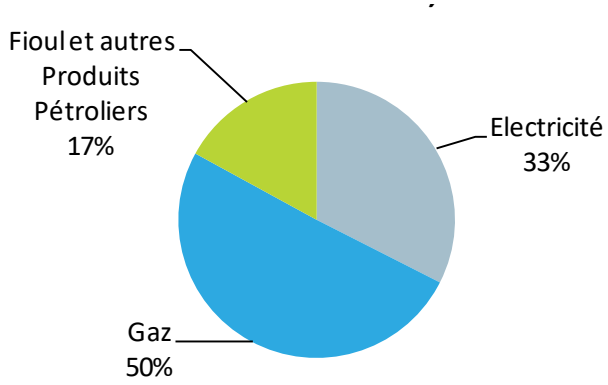

Mix énergétique du secteur industriel

Au final, la combustion d'énergie fossile est responsable de près de 85% des émissions de GES des activités industrielles, soit 54 900 tonnes éq. CO2, comme le montre le diagramme ci-dessous :

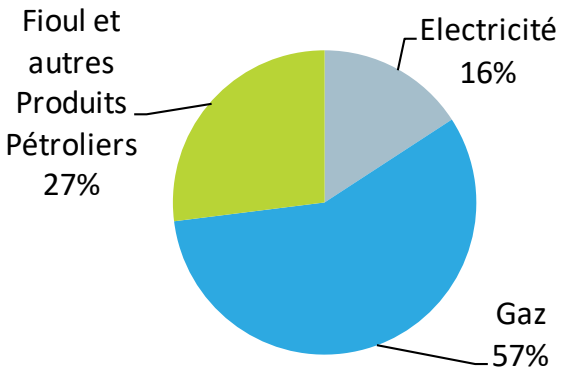

Répartition des émissions de GES du secteur industriel selon les sources énergétiques

Nous notons également que les activités industrielles ont des besoins électriques importants en raison de la nécessité de faire fonctionner les machines et outils, maintenir l'éclairage, le chauffage, etc.

III.2.5 Tertiaire (issu du Bilan Carbone ®)

Les émissions des activités tertiaires représentent 5% du Bilan Carbone® territorial, soit 46 850 tonnes éq. CO2. Les activités tertiaires concernées comprennent les structures administratives, l'éclairage public, les structures touristiques (hôtellerie, restauration, etc.), les structures d'enseignement, les équipements sportifs, les commerces, les bureaux et les établissements de santé.

III.2.5.1 Type d'énergies consommées et émissions associées

Les deux graphiques ci-dessous présentent :

- La répartition des consommations énergétique et par type d'énergies ;
- Les émissions de GES associées par type d'énergies du secteur tertiaire.

Répartition des consommations énergétiques du secteur tertiaire selon les sources énergétiques

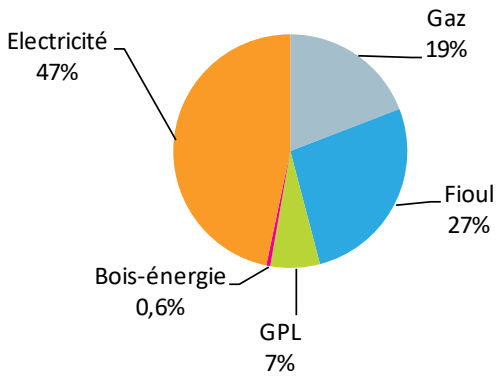

Répartition des émissions de GES du secteur tertiaire selon les sources énergétiques

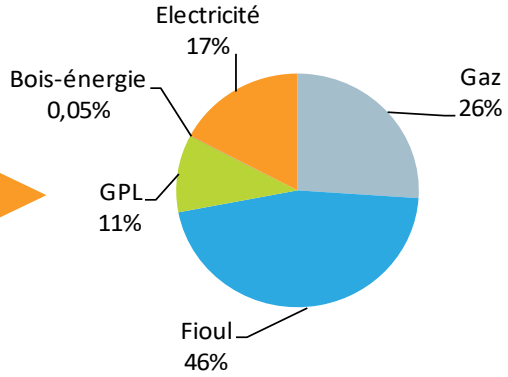

La figure de gauche illustre la part importante de l'électricité dans les besoins énergétiques des activités tertiaires (47%), contrairement aux secteurs résidentiels et industriels. Cela s'explique par un besoin plus important en climatisation, en électricité spécifique ainsi que pour assurer l'éclairage public. Ces trois usages concentrent plus de 60% de la consommation électrique.

A l'image des secteurs résidentiels et industriels, l'énergie fossile reste cependant la principale source énergétique du secteur tertiaire. Le fioul, le gaz et le GPL représentent 53% des consommations énergétiques de ce secteur d'activités.

L'utilisation des énergies renouvelables, et plus particulièrement du bois-énergie, reste marginale pour le secteur, avec seulement 0,6% des consommations énergétiques.

La comparaison de ces deux figures illustre la différence d'impact carbone entre les différentes sources énergétiques. Ainsi, l'électricité ne pèse plus que 17% des émissions du secteur. En revanche, les énergies fossiles se distinguent là aussi par leur forte production d'émissions de GES, en particulier pour le fioul : alors qu'il ne représente 27% des consommations énergétiques, il est responsable de plus de 45% des émissions du secteur. Cet état de fait souligne la nécessité d'agir en priorité pour la substitution de cette source par des énergies moins carbonées voire renouvelables.

III.2.5.2 Analyse par motif d'utilisation

La majeure partie des émissions de GES du secteur tertiaire est associée au chauffage des locaux (66% des émissions), comme l'illustre la figure ci-dessous. Deux facteurs permettent d'expliquer ce résultat : (1) des besoins énergétiques importants liés aux chauffages des locaux tertiaires et (2) la forte proportion d'énergies fossiles utilisée pour l'alimentation des équipements de chauffage (79%, une part bien plus importante que dans le secteur résidentiel).

Répartition des émissions de GES du secteur tertiaire selon les usages

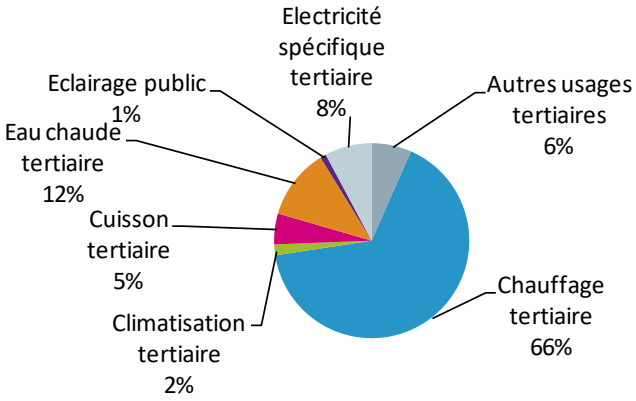

La production d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) est responsable de 12% des émissions des activités tertiaires. Comme dans le cas du chauffage, ce résultat s'explique par une utilisation importante d'énergies fossiles pour assurer la production d'ECS (plus de 65%).

L'électricité représente 21% des consommations énergétiques totales en raison des besoins caractéristiques des activités tertiaires : éclairage, alimentation des postes informatiques et équipements électriques, etc. Le reste des émissions des activités tertiaires correspond à d'autres usages (climatisation et cuisson notamment) imputables majoritairement aux activités d'hôtellerie-restauration.

III.2.6 Déchets (issu du Bilan Carbone ®)

Les émissions de GES attribuables au traitement des déchets sur le territoire du Pays représentent 5% des émissions globales, soit 26 392 tonnes éq. CO2.

Les déchets ainsi produits par les habitants sont soumis à divers modes de traitements : enfouissement, incinération, recyclage ou traitement biologique. Comme pour les postes précédemment analysés, l'impact carbone n'est pas le même suivant la typologie des déchets et leur mode de traitement.

Au final, plus de 26 150 tonnes de déchets sont produits par an par les habitants du territoire, soit 337 kg par résident et par an. L'incinération reste le principal mode de traitement puisque plus de 45% des déchets générés sur le territoire sont destinés à cette filière de traitement. Le recyclage, moyen privilégié pour valoriser la matière, constitue le second mode de traitement le plus répandu. L'enfouissement puis le traitement biologique (compostage, méthanisation) sont des modes de traitement plus marginaux.

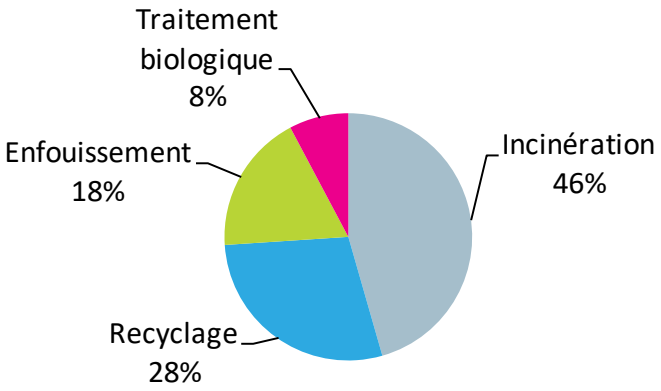

Répartition des tonnages de déchets selon leurs modes de traitements

Le graphique ci-contre montre que l'enfouissement est le principal responsable d'émissions de GES de ce poste. Ce résultat symbolise la présence importante de déchets ménagers dans ce mode de traitements. L'enfouissement de ces ordures, composées en partie de matière organique, conduit à la production de lixiviats. Ces lixiviats correspondent à de l'eau qui a percolé au sein du centre d'enfouissement et s'est chargée de différents polluants émetteurs de GES.

En seconde position, nous retrouvons l'incinération. Ce fait s'explique par des besoins thermiques importants pour le fonctionnement des incinérateurs. De plus, ce type de filière produits des déchets appelés « mâchefers ». Ceux-ci sont des résidus d'incinération et ne peuvent être valorisés. En général, ces mâchefers sont destinés à des filières d'enfouissement et/ou à la création de remblais. L'énergie produite par les incinérateurs peut toutefois alimenter un réseau de chaleur ou assurer la production d'électricité (par cogénération).

Le traitement biologique est la troisième filière la plus émettrice. La dégradation des déchets organiques par le compostage conduit notamment à la production de produits azotés. La production d'un compost local présente plusieurs avantages : matière valorisable pour enrichir les terres cultivées, diminution du transport de marchandises, créations de liens inter-acteurs, sensibilisation des habitants, etc.

En dernière position, nous retrouvons le recyclage des matériaux de type cartons, papiers, plastiques et métaux avec 140 tonnes éq. CO2. Dans le cadre de la méthodologie Bilan Carbone®, seul l'impact carbone associé aux transports de ces déchets vers les centres de recyclage est pris en compte dans le calcul.

La figure ci-dessous illustre le propos en comparant l'impact carbone moyen des quatre types de traitements considérés :

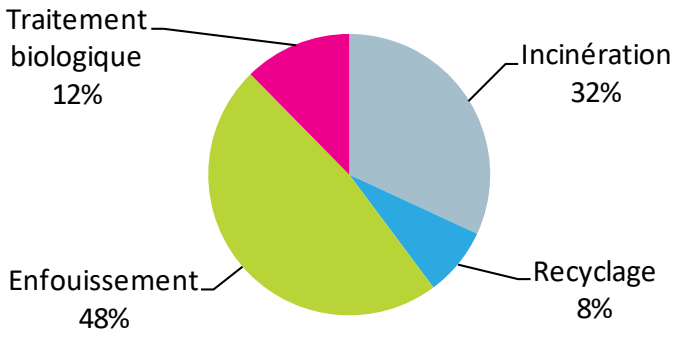

Répartition des émissions de GES liées aux déchets selon les modes de traitements

On constate donc qu'aucun mode de traitement n'est neutre en termes d'impact environnemental. A ce titre, les objectifs européens et nationaux préconisent tout d'abord une réduction à la source des déchets, leur réutilisation et leur recyclage. C'est dans cette voie que devra tendre le territoire du Syndicat Mixte dans son programme de lutte contre le changement climatique.

4/ La séquestration nette de dioxyde de carbone

A l'échelle globale, les sols, les forêts ainsi que les produits issus du bois stockent, sous forme de biomasse vivante ou morte, trois à quatre fois plus de carbone que l'atmosphère. Toute variation négative ou positive de ces stocks, même relativement faible, peut influer sur les émissions de gaz à effet de serre. La séquestration nette de dioxyde de carbone (CO2) est un flux net positif de l'atmosphère vers ces réservoirs qui se traduit au final par une augmentation des stocks. L'estimation territoriale de ce flux se base sur les informations disponibles sur les changements d'affectation des sols (ex : artificialisation des sols, déforestation), la dynamique forestière et les modes de gestion des milieux (ex : pratiques agricoles et sylvicoles durables) qui modifient sur les stocks de carbone en place.

D'un point de vue méthodologique, l'estimation des flux de carbone entre les sols, la forêt et l'atmosphère est sujette à des incertitudes importantes car elle dépend de nombreux facteurs, notamment pédologiques et climatiques. Trois éléments doivent être pris en compte pour estimer ces flux :

- Les changements d'affectation des sols (à titre d'exemple, en France, les trente premiers centimètres des sols de prairies permanentes et de forêts présentent des stocks près de 2 fois plus importants que ceux de grandes cultures) ;

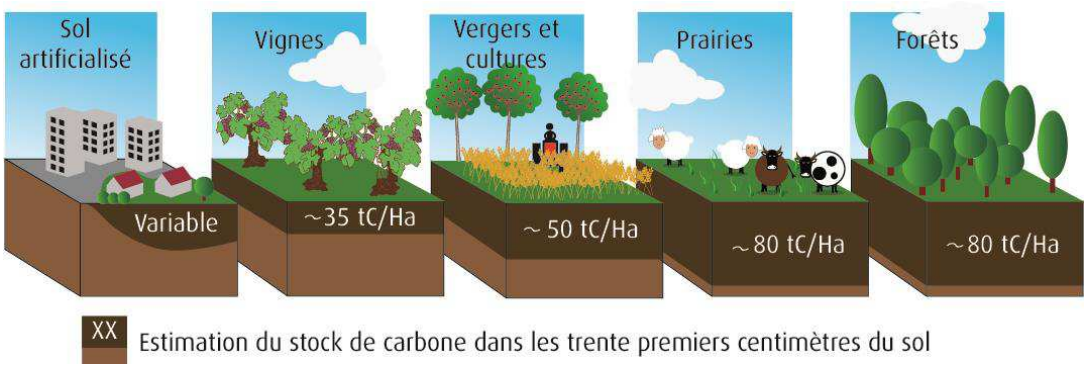

- Les modes de gestion des milieux, notamment les pratiques agricoles (par exemple le semis direct, la couverture du sol, l'agroforesterie, les haies) mais aussi les modes de gestion sylvicole, les niveaux de prélèvement de la biomasse et son mode de retour au sol. Ainsi, la gestion durable de la forêt et le retour au sol de la biomasse est essentiel au maintien des stocks de carbone.
- Les stocks et flux dans les produits issus de la biomasse prélevée, en particulier le bois d'œuvre.

La forêt constitue un stock de carbone durable. Plus la biomasse est productive et en croissance plus elle retient de carbone. Les activités forestières gérées de manière durable renforcent le rôle de stockage de la forêt, par rapport à une forêt vieillie ou non gérée. A noter que les produits issus de l'exploitation du bois continuent, au cours de leur vie, à stocker du carbone, d'où l'intérêt de l'activité sylvicole pour le bois d'œuvre notamment. Les matériaux biosourcés en général ont également un potentiel de stockage important.

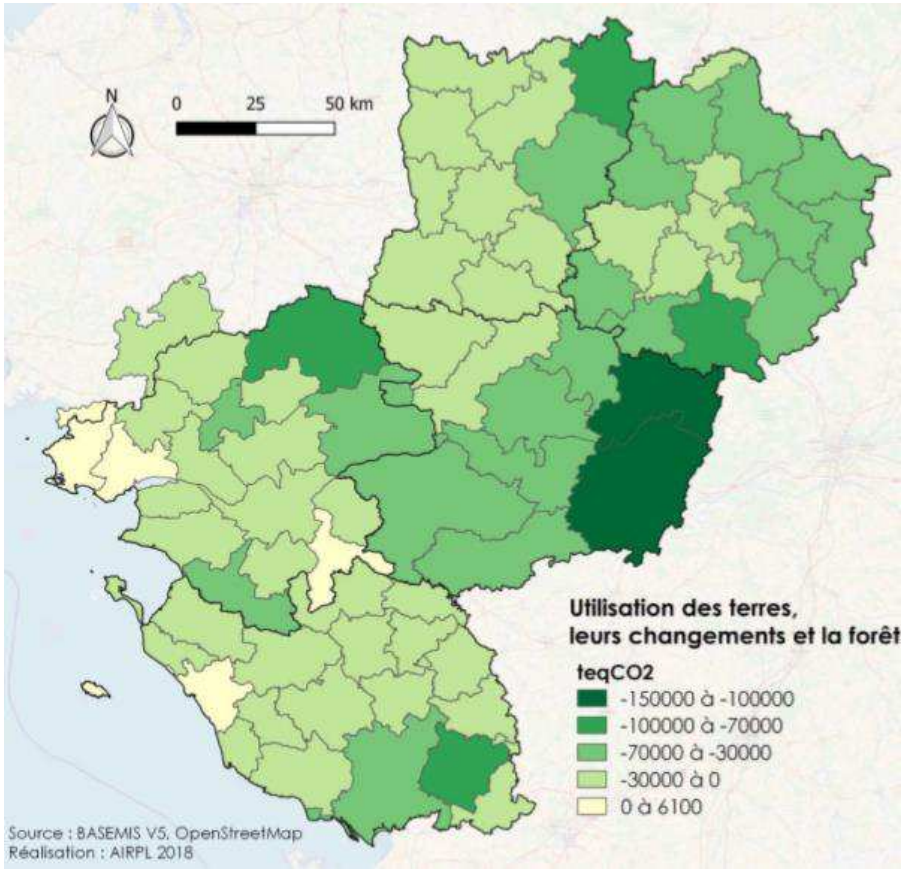

Répartition des puits de carbone en Pays de la Loire en 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire

IV.1 Poids et évolution du stockage carbone

Sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir, des données permettant d'estimer la séquestration nette de CO2 sont disponibles via la base de données BASEMIS V5 de l'AASQA Air Pays de la Loire. En effet, les flux de carbone (flux de séquestration et/ou d'émissions) consécutifs aux variations de la quantité de carbone stockée par les forêts et les sols sont comptabilisés dans le secteur Utilisation de Terres, Changement d'Affectation de Terres et Foresterie (UTCATF) des inventaires de gaz à effet de serre. Les résultats affichés ci-après sont toutefois donnés à titre indicatif. L'état actuel de la connaissance scientifique dans ce domaine implique de fortes incertitudes sur les résultats présentés et ne permet pas de comparer l'ordre de grandeur indiqué ici au bilan global des émissions du territoire.

Le **stockage carbone** sur le PETR Pays Vallée du Loir est estimé à **200 546 teqCO2 en 2016** ce qui correspondait à environ **35% des émissions de GES**. Ce stockage carbone est très fluctuant selon les années mais il tend tout de même à augmenter au cours de la période 2008-2016 (+12%).

Sur la période 2008-2016 a stocké 1 756 163 teqCO2 soit près de 34% des 5 092 086 teqCO2 mis sur le territoire.

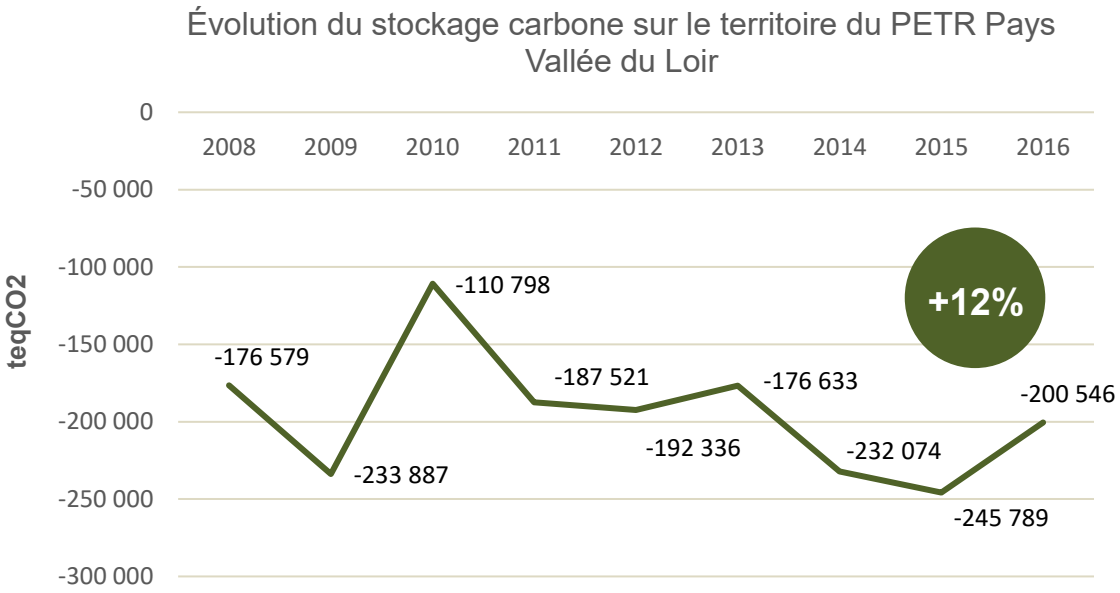

Évolution du stockage carbone de 2008 à 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire

IV.2 Répartition du stockage carbone

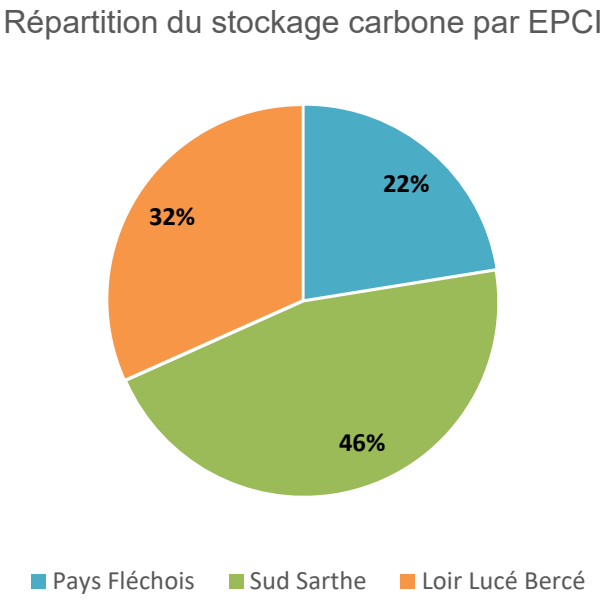

Répartition du stockage carbone par EPCI en 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire

IV.2.1 Les espaces sylvicoles

Comme l'indique le SCoT, « le territoire comporte de nombreux bois et forêts. Les boisements sont présents de manière relativement homogène, souvent de façon ancestrale. Le massif forestier de Bercé, forêt domaniale de 5406 hectares, en est un élément important. Le territoire est caractérisé à l'est par une majorité de feuillus ou bois mixtes, mais le boisement est relativement faible. Dans sa partie centrale, les boisements sont plus nombreux du fait de la forêt de Bercé. Cette partie centrale est partagée entre les résineux (pins maritimes), les feuillus et les bois mixtes. Enfin l'extrême-ouest est de nouveau caractérisé par une population de feuillus, sauf au nord et aux environs de Thorée-les-Pins. La question de l'exploitation des bois est posée pour les parcelles privées qui sont souvent morcelées et mal entretenues ».

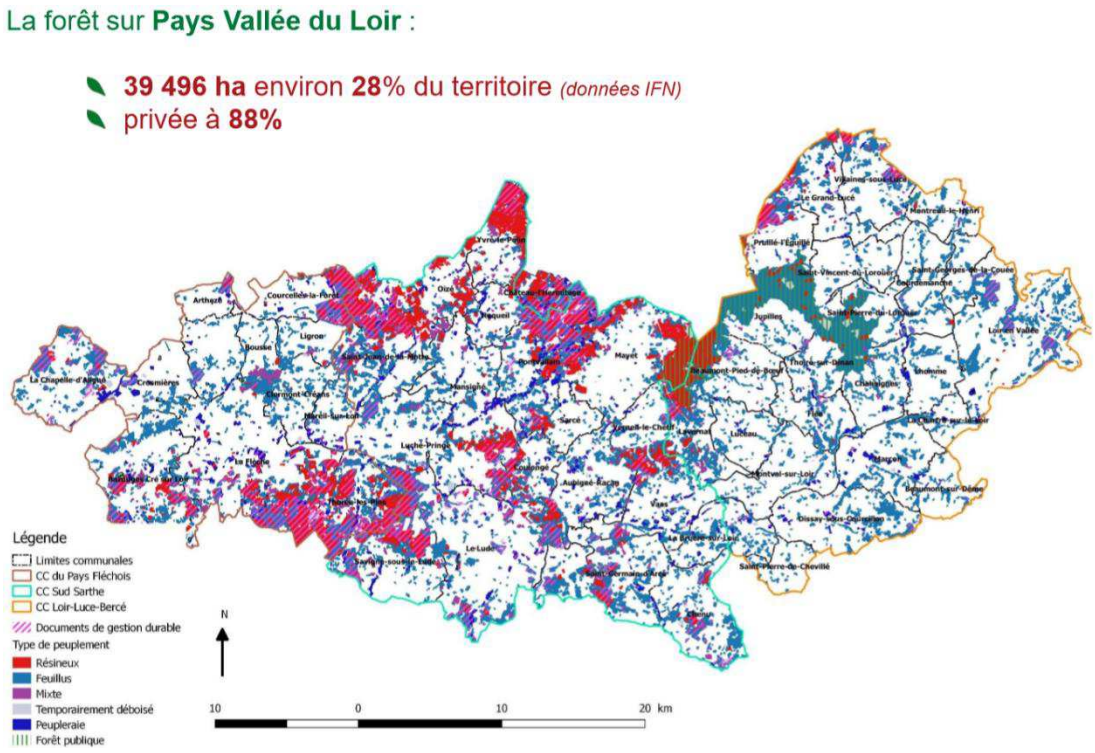

Carte des différents types de peuplements sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir

Source : Données issues de la BD Forêt v2 de l'IGN – Réalisation CNPF

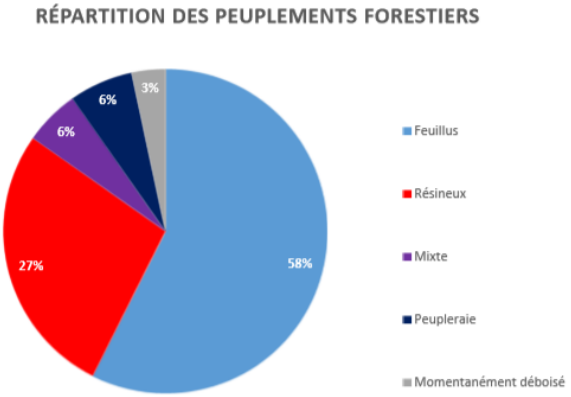

IV.2.2 Les espaces agricoles

Comme l'indique le SCoT « le territoire possède également une grande diversité de paysages agricoles : des zones de bocages aux zones d'openfields. Les plateaux à l'ouest et à l'est, ainsi qu'autour du Lude et de Oizé, sont le siège de secteurs de grandes cultures pour l'agriculture intensive de cultures annuelles (céréales) sur de très grandes parcelles. Les paysages sont ouverts avec des lignes d'horizon ponctuées d'arbres ou de quelques haies bocagères. À l'est et à l'ouest de la forêt de Bercé, les paysages ont un relief un peu plus marqué, ce qui limite l'étendue de grandes cultures céréalières. Les cultures mixtes d'herbages ou des cultures sur de plus petites parcelles sont alors présentes. C'est aussi le cas dans la vallée de l'Aune, marquée par un relief ondulé sur lequel prennent place des parcelles de culture de taille moyenne. Les haies ou arbres isolés, qui parfois séparent les parcelles, forment une continuité avec les différents espaces boisés du territoire ».

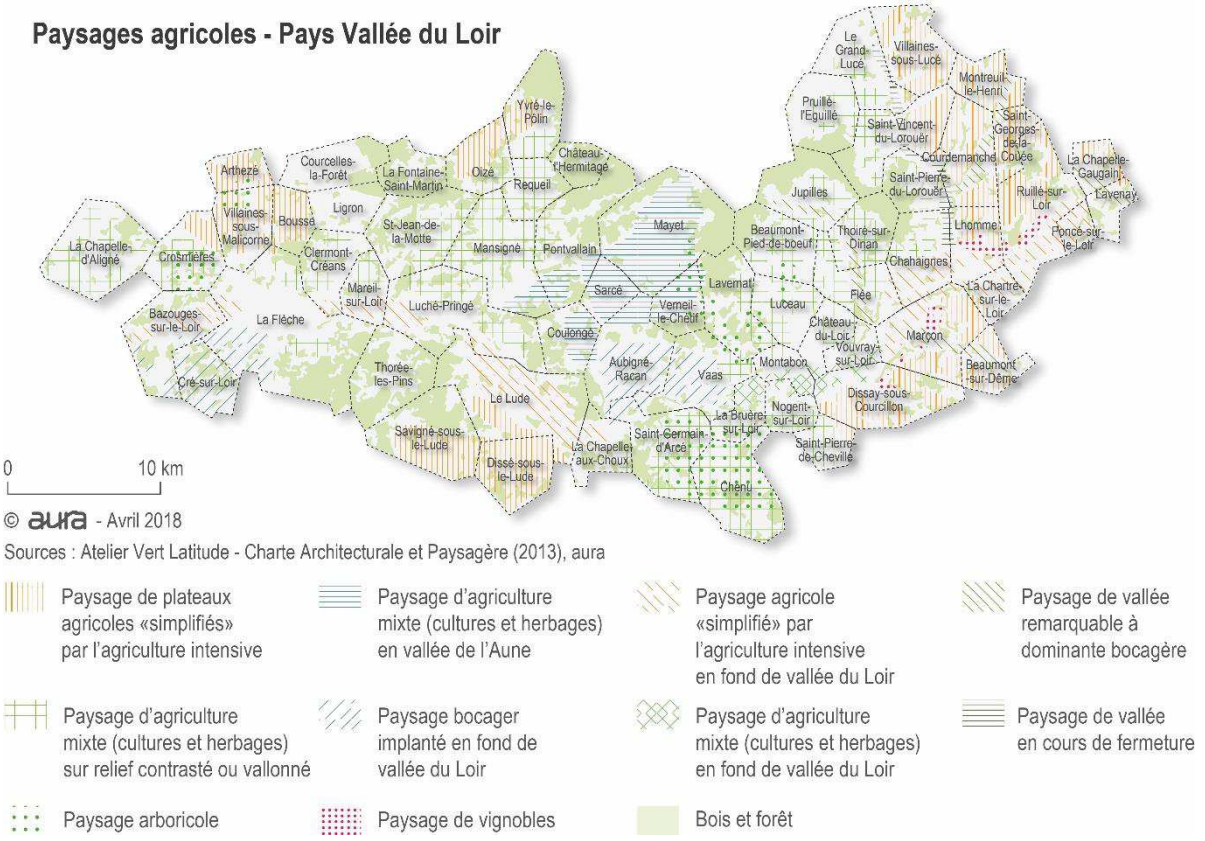

IV.3 Potentiel de stockage carbone

Afin d'affiner un peu plus le diagnostic du potentiel de séquestration carbone sur le territoire le PETR Pays Vallée du Loir a utilisé l'outil « ALDO » crée par l'ADEME en 2018 en collaboration avec AgroParisTech, Bordeaux Sciences Agro, AgroTransfert Ressources et Territoires, l'INRA, Unilassalle Beauvais - RMT Sols et Territoires et Citepa. Cet outil fournit, à l'échelle des EPCI, des valeurs par défaut pour :

- L'état des stocks de carbone organique des sols, de la biomasse et des produits bois en fonction de l'aménagement de son territoire (occupation du sol) ;
- La dynamique actuelle de stockage ou de déstockage liée aux changement d'affectation des sols, aux forêts et aux produits bois en tenant compte du niveau actuel des prélèvements de biomasse ;
- Les potentiels de séquestration nette de CO2 liés à diverses pratiques agricoles pouvant être mises en place sur le territoire.

Les calculs utilisent des moyennes régionales (stocks de carbone par hectare dans les sols par région pédoclimatique, stocks de carbone par hectare de forêt par grande région écologique) appliquées à l'échelle de l'EPCI ainsi que des sources de données nationales pour l'occupation des sols (Corine Land Cover 2012).

		Diagnostic sur la séquestration de dioxyde de carbone	
		Stocks de carbone (tCO_2eq)	Flux de carbone (tCO_2eq/an) *
Forêt		17 855 663	-195 906
Prairies permanentes		8 356 133	0
Cultures	Annuelles et prairies temporaires	6 437 821	1 201
	Pérennes (vergers, vignes)	547 652	0
Sols artificiels	Espaces végétalisés	279 495	-375
	Imperméabilisés	456 177	1 414
Autres sols (zones humides)		217 976	0
Produits bois (dont bâtiments)		325 485	-1 848
Haies associées aux espaces agricoles		572 731	
TOTAL		**35 049 133**	**-195 514**

* Les flux de carbone sont liés aux changements d'affectation des terres, à la Foresterie et aux pratiques agricoles, et à l'usage des produits bois. Les flux liés aux changements d'affectation des terres sont associés à l'occupation finale. Un flux positif correspond à une émission et un flux négatif à une séquestration.

La répartition du potentiel de stock de carbone par EPCI est la suivante :

- 9 628 510 teqCO2 sur la CC du Pays Fléchois ;
- 15 180 038 teqCO2 sur la CC Sud Sarthe ;
- 13 430 561 teqCO2 sur la CC Loir Lucé Bercé.

Le potentiel de stockage dépendra quant à lui de l'utilisation des terres et des forêts ainsi que le changement d'affectation des sols :

- -53 390 teqCO2/an sur la CC du Pays Fléchois ;
- -86 371 teqCO2/an sur la CC Sud Sarthe ;
- -55 753 teqCO2/an sur la CC Loir Lucé Bercé.

	Diagnostic sur la récolte de biomasse à usage non alimentaire
Type de biomasse	Récolte théorique actuelle (m^3/an) *
Bois d'œuvre (sciage)	57 430
Bois d'industrie (panneaux, papiers)	22 958
Bois énergie	58 776

* La récolte théorique est un calcul de l'ADEME considérant un taux de prélèvement égal à celui de la grande région écologique et une répartition entre usage égale à celui de la région administrative

Afin de rendre les résultats plus pertinents et cohérents avec la réalité du territoire, un travail d'affinage sera nécessaire afin de remplacer les valeurs moyennes d'occupation des sols (Corine Land Cover 2012) par des valeurs très spécifiques au territoire (données issues de l'OCS-GE).

On constate que seules les forêts fonctionnent comme des puits en restant en l'état, notamment du fait de leurs accroissements, les autres catégories n'émettent ni n'absorbent rien sans changement d'affectation. C'est principalement lors d'un changement d'affectation des sols qu'ont lieu les émissions et les absorptions. Par exemple lors de la conversion d'une prairie en zone cultivée, il y a des émissions de CO2 dues à la libération du carbone du sol lors du retournement. Ainsi, l'enjeu est de limiter les pertes lorsqu'elles sont liées au retournement des terres et accroître les stocks par la promotion de pratiques agricoles et sylvicoles adaptées.

La protection du foncier agricole et le maintien des équilibres entre espaces urbains ou à urbaniser et espaces agro-sylvo-naturels constituent un des enjeux du SCoT. Il s'agit de garantir à l'agriculture, à la sylviculture et à la biodiversité la pérennité de leurs fonctionnalités.

Le SCoT exprime une forte volonté de maîtriser son urbanisation en :

- priorisant le renouvellement urbain pour l'habitat comme pour l'économie et le commerce ;
- définissant des densités minimales pour l'habitat adaptées aux dynamiques des différents territoires ;
- interdisant l'urbanisation diffuse qui fractionne et isole les parcellaires agricoles ;
- autorisant à titre très exceptionnel l'urbanisation des hameaux (STECAL).

En 2013, les espaces agro-sylvo-naturels représentaient 93 % de la superficie du Pays Vallée du Loir. Ils constituaient un élément essentiel du territoire avec 59 % de surfaces agricoles et 31 % de surfaces forestières.

Entre 2005 et 2013, période de données fiables d'occupation du sol disponibles (données issues de l'OCS-GE et de l'IGN-Géopal), la consommation d'espaces s'élève à 453,6 hectares, soit 56,7 ha/an (toutes occupations du sol confondues). La consommation d'espaces représente les échanges entre les espaces agro-sylvonaturels et les espaces urbanisés (habitat, activités, infrastructures et équipements). Les infrastructures d'utilité publique (qui ne relèvent pas de décisions locales) et les carrières, qui doivent obligatoirement être réhabilitées en espaces naturels, agricoles ou sylvicoles, n'ont pas été considérées dans les calculs.

L'objectif ambitieux du SCoT vise à diminuer cette consommation de l'ordre 50 à 60 % selon les territoires. La consommation finale d'espaces d'ici 2040 pour l'ensemble du Pays Vallée du Loir ne devra pas dépasser 444 ha, soit 22,2 ha annuels dont un peu plus de 14 ha pour l'habitat et les équipements et 8 ha pour les espaces d'activités économiques. Ces objectifs ont été déclinés par EPCI.

Le projet de Trame verte et bleue concourt également à la protection et à la valorisation des espaces agro-sylvo-naturels identifiés comme riches sur le plan écologique et à sauvegarder. En effet, au regard des pertes de biodiversité liées entre autres à la diminution des espaces agri-sylvo-naturels et au fractionnement de ceux-ci, le SCoT exprime une volonté affirmée de rétablir voire d'améliorer les continuités écologiques du territoire.

5/ Les émissions de polluants atmosphériques

V.1 Enjeux liés à la pollution atmosphérique

La pollution atmosphérique constitue un réel enjeu au sein des territoires : enjeux sanitaires, enjeux économiques (coût indirect pour la sécurité sociale), enjeux environnementaux et enjeux sociaux.

De nombreuses études menées montrent les différents impacts de la pollution atmosphérique sur la santé, sur les liens sociaux et sur l'environnement :

- **Au niveau sanitaire**, la pollution atmosphérique présente des impacts à court et long terme. A ce jour, il est plus facile de mesurer les différents impacts à court terme : irritation, bronchite, toux, accroissement des risques asthmatiques, pathologies cardio-vasculaires. A plus long terme, il reste difficile d'évaluer l'exposition humaine face à la pollution atmosphérique. Une exposition prolongée peut entrainer une accentuation des cancers du poumon et maladies cardio-vasculaires et ce, quel que soit le niveau de pollution atmosphérique, comme le souligne les différents programmes d'observation sanitaires, notamment celui de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). De même, un effet synergique entre pollens et polluants atmosphériques est probable. En effet, certains polluants atmosphériques peuvent accentuer la réponse bronchique.
- **Au niveau du bâti**, la pollution atmosphérique entraine une détérioration du patrimoine bâti d'un territoire. Cette détérioration peut prendre différentes formes : corrosion, noircissement, accumulation de poussières, etc.
- **Au niveau de l'environnement**, les systèmes naturels sont également perturbés par la pollution atmosphérique. Par exemple, les rendements agricoles diminuent avec une concentration d'Ozone importante. De façon plus large, les végétaux sont sensibles à ces polluants : baisse de la résistivité des végétaux, réduction de la croissance des végétaux, contamination des organismes, etc.
- **Au niveau social**, de manière générale, ce sont les mêmes ménages qui seront confrontés aux aspects négatifs du changement climatique et de la hausse du prix des énergies, notamment du fait de la mauvaise qualité du bâti : précarité énergétique, pollution de l'air pour les ménages à proximité des grands axes, insalubrité des bâtiments (noircissement, corrosion, etc.), pollution sonore, etc. Ces éléments peuvent conduire à un clivage de plus en plus important si des mesures ne sont pas prises.

A l'échelle du Pays Vallée du Loir cet enjeu peut sembler important, malgré l'absence d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), puisque le territoire se situe à un véritable carrefour entre trois villes majeures. Sa situation géographique entraine une mobilité importante et donc une concentration accrue de polluants atmosphériques. L'objectif sera de déployer des actions combinant réductions des émissions de GES et réduction des polluants atmosphériques

V.2 Émissions de polluants atmosphériques et qualité de l'air

Il est nécessaire de différencier les émissions de polluants atmosphériques de leurs concentrations dans l'air. Dans le cadre de ce diagnostic seules sont comptabilisées les émissions c'est-à-dire les quantités de polluants directement rejetées dans l'atmosphère sur le territoire local par les activités humaines ou les phénomènes naturels.

Extrait du panneau d'exposition sur la qualité de l'air : « La pollution de l'air, c'est quoi ? »
Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2015

La concentration quant à elle caractérise la qualité de l'air respiré. La qualité de l'air résulte d'un équilibre complexe entre la quantité de polluants rejetée dans l'air et différents phénomènes auxquels ces polluants vont être soumis une fois dans l'atmosphère sous l'action de la météorologie : transport, dispersion sous l'action du vent et de la pluie, dépôt ou réactions chimiques des polluants entre eux ou sous l'action des rayons du soleil.

V.3 Poids et évolution des émissions territoriales de polluants atmosphériques

En plus des gaz à effet de serre que sont le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote et les composés fluorés, la base de données BASEMIS V5 présente les données des principaux polluants d'intérêt pour le suivi de la qualité de l'air : le dioxyde de soufre (SO2), les oxydes d'azote (NOX), les particules fines (PM10) et particules type PM2.5, l'ammoniac (NH3) et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM).

V.3.1 Par secteur

Le polluant le plus émis sur le territoire est **l'ammoniac (NH3)**, à 99% par le secteur agricole, à hauteur de 2 257 537 kg en 2016 contre 2 119 721 kg en 2008. Il s'agit du seul gaz en augmentation ce qui questionne sur l'évolution des pratiques agricoles du territoire (élevages et cultures, utilisation d'engrais azotés).

En 2008, les oxydes d'azotes (NOx) étaient la seconde catégorie de polluants émis sur le territoire, principalement dans le secteur des transports à 56% alors qu'en 2016 il s'agissait des composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), notamment dans le secteur industriel à 52%.

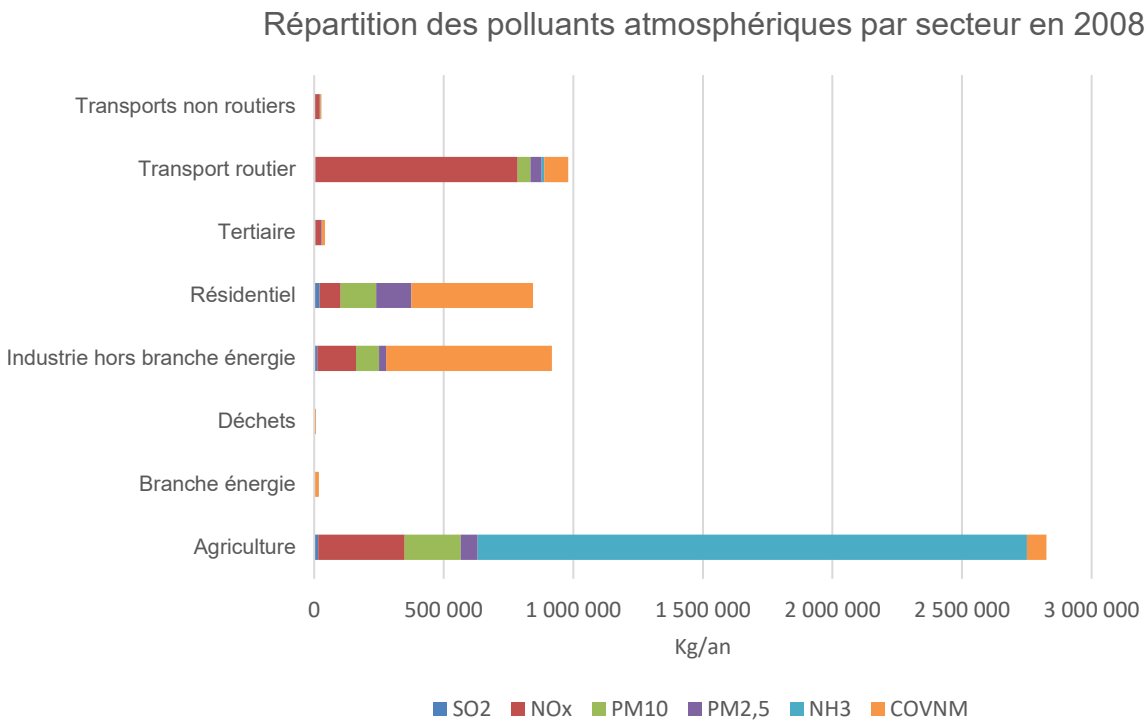

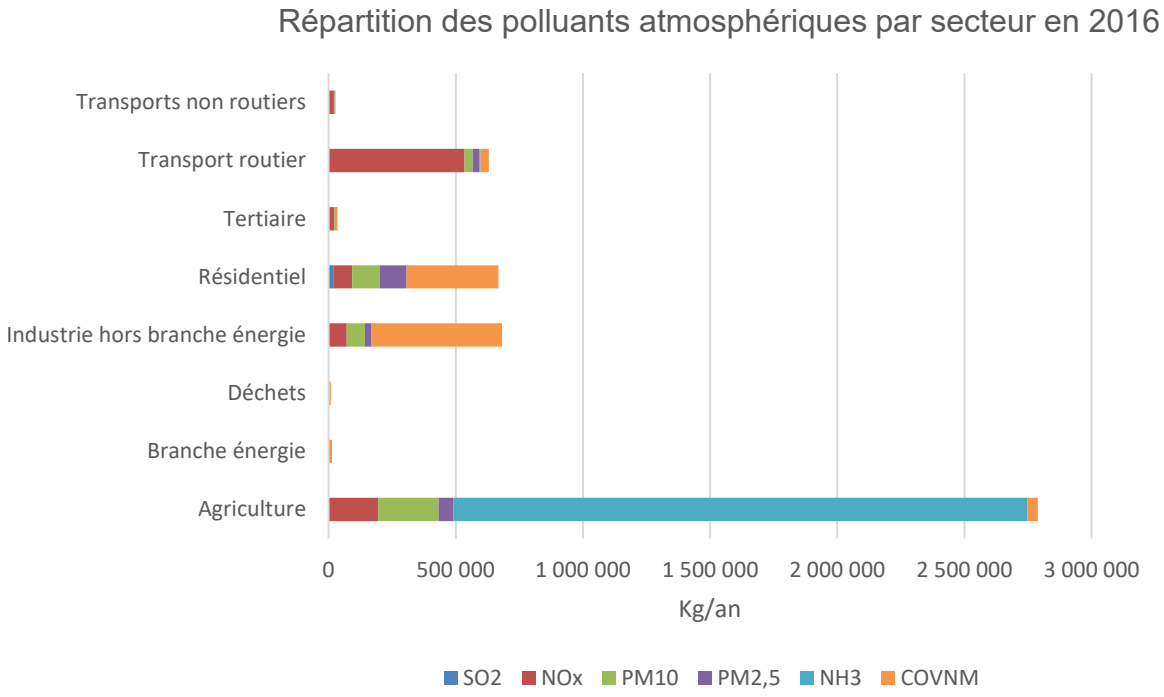

Répartition des émissions de polluants atmosphériques par secteur en 2008 et 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, 2018

Chacun secteur est caractérisé par un spectre d'émission :

- L'agriculture, et particulièrement l'élevage, est, de loin, le principal émetteur d'ammoniac. Le secteur contribue également de manière significative à la pollution particulaire et aux émissions d'oxyde d'azote, avec la particularité d'être une source majoritairement non énergétique.
- Les secteurs des transports sont, quant à eux, des émetteurs d'oxydes d'azotes, de monoxyde de carbone et de PM10 et 2.5, polluants émis lors de la combustion ou de l'usure des routes.
- Le secteur résidentiel est un fort émetteur de monoxyde de carbone, issu de la combustion incomplète dans des installations peu efficaces, ainsi que de COVNM, engendrés par l'utilisation de solvants dans les activités domestiques.
- Enfin l'industrie se caractérise à la fois par des émissions spécifiques à la combustion (NOX, CO) et par des émissions propres aux procédés de production (PM10 et COVNM, liés à l'utilisation de solvants.

V.3.2 Par polluant atmosphérique

Sur le territoire, l'ensemble des émissions de polluants atmosphériques a baissé, sauf l'ammoniac qui a subi une augmentation de +6%, principalement depuis 2013.

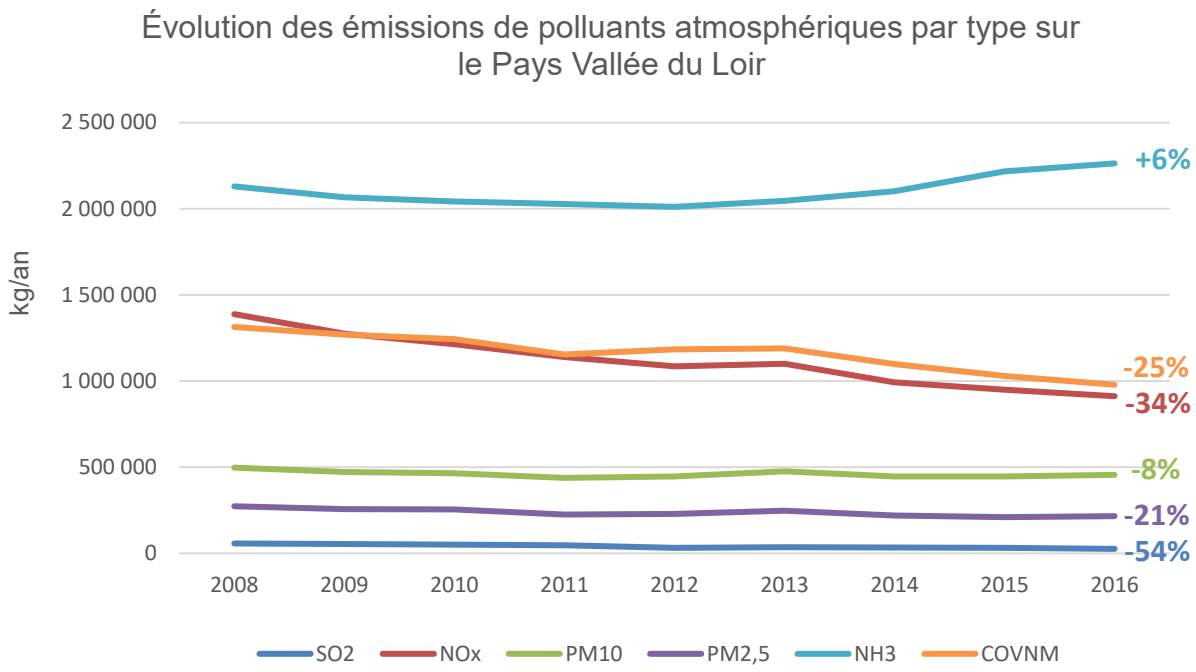

Évolution des émissions de polluants atmosphériques de 2008 à 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, 2018

L'**ammoniac (NH3)** dont les effets sur l'environnement (augmentation du pH des eaux stagnantes, fertilisation des algues et toxicité pour la faune, sensibilisation des arbres aux facteurs de stress, acidification des sols,…) ainsi que sa réactivité chimique (l'ammoniac est un précurseur de particules secondaires) en font un polluant d'intérêt. Le principal émetteur d'ammoniac est l'agriculture, tant au travers des rejets organiques d'élevage (83% des émissions totales) que par transformation des engrais azotés épandus (16%). Les émissions

d'ammoniac ont très légèrement baissé entre 2008 et 2013 sur le territoire, puis ont augmenté de +9% en 4 ans pour atteindre une hausse globale de **+6% entre 2008 et 2016**.

Les **composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)** sont des composés organiques s'évaporant dans les conditions normales de température (20°C) et de pression (1013 hPa). Ils jouent un rôle majeur dans la formation de l'ozone troposphérique et interviennent également dans les processus conduisant à la formation des gaz à effet de serre. Ils entrent dans la composition de nombreux produits : peintures, encres, colles, solvants, dégraissants, cosmétiques, agent de nettoyage etc. ce qui explique que les secteurs industriel et résidentiel soient les principales sources émettrices de COVNM, à hauteur respective de 52% et 37% en 2016. Les émissions de COVNM ont **diminué de -25% entre 2008 et 2016** suite à l'augmentation des traitements des émissions de COV industrielles, les moindres teneurs en solvants des produits émissifs ainsi que les réglementations REACH ayant modifié les pratiques sur l'utilisation de ces solvants.

Les **oxydes d'azote (NOX)** sont émis lors de la combustion de tous types de combustibles. Ils contribuent à l'acidification des milieux naturels et à la formation de l'ozone troposphérique. Les émissions de NOX sont principalement dues au transport routier (60% en 2016). Elles ont **diminué de 34 % entre 2008 et 2016**, principalement en raison de l'amélioration technologique des véhicules.

Les **particules fines (PM10 et 2,5)** sont des poussières en suspension d'un diamètre inférieur à 10 µm qui ont de nombreuses sources, naturelles et anthropiques. Dans les premières on trouve par exemple les embruns marins, les éruptions volcaniques, l'érosion éolienne ou encore les feux de forêts. Ces émissions naturelles de poussières ne sont pas rapportées dans le format SECTEN mais peuvent, selon les cas, être à l'origine d'épisodes de pollution. Parmi les émissions anthropiques, le secteur agricole, et particulièrement les pratiques culturales (labours), est le premier émetteur (52% des émissions. Le secteur du résidentiel est à l'origine de 24% de ces émissions, essentiellement issues de combustion pour le chauffage des locaux. Ce type d'émissions présente une granulométrie plus fine, et le ratio PM2,5/PM10 sera plus important que pour les émissions non-énergétiques. Les émissions de PM10 sont en **diminution de 8% entre 2008 et 2016**. Les baisses d'émissions de particules sont dues essentiellement à la combustion (bois énergie, changement de combustibles dans l'industrie..) et des transports routiers (motorisation plus performante, renouvellement du parc).

On notera une **baisse** importante des émissions **dioxyde de soufre (SO2)** de **-54%** sur la période liée à la moindre utilisation de combustibles soufrés (charbon, fiouls lourd et teneur en soufre nulle dans les carburants routiers à partir de 2009) ainsi qu'à des teneurs en soufre de ces combustibles de moins en moins importantes.

6/ L'analyse des potentiels

VI.1 Le potentiel de réduction des consommations d'énergie finales, des émissions de GES et de polluants atmosphériques

Pour chaque secteur, des actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie ont été définies pour estimer les potentiels théoriques de réduction à l'horizon 2030.

Les potentiels théoriques représentent les **gains maximums théoriques** si tous les maîtres d'ouvrages mettaient en œuvre les actions d'efficacité énergétique définies. Ce gisement permet de quantifier le maximum théorique sur le territoire et ainsi de fixer une limite haute maximale.

Différents types d'actions sont définis suivant les secteurs :

- des actions sur le bâti et les systèmes de chauffage,
- des actions sur la sobriété énergétique, le comportement pour le secteur de l'habitat,
- une action sur la performance énergétique des équipements électroménagers pour le secteur de l'habitat (amélioration tendancielle lors du renouvellement des appareils),
- des actions sur les équipements performants (tertiaire, industrie, agriculture). Ces actions sont éligibles aux certificats d'économie d'énergie.
- des actions sur les pratiques des éleveurs, le réglage des équipements et la consommation de carburant pour le secteur agricole,
- une amélioration tendancielle de la consommation de carburant pour les transports.

Les tableaux et graphiques suivants mettent en évidence l'évolution des consommations énergétiques des différents secteurs si l'ensemble des actions de maîtrise de l'énergie identifiées était mis en œuvre, et **hors constructions neuves**.

L'ensemble des éléments détaillés de cette partie se trouve dans l'étude de potentiel des énergies renouvelables et de récupération réalisée par Axenne.

BILAN DES GISEMENTS NETS DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE	GAIN THEORIQUE SUR L'EXISTANT en MWh/an			en % de la consommation actuelle	Economie sur la facture énergétique en 2030 k€/an
	Electricité	Energie fossile	Energie bois	Economie théorique	
HABITAT MAISONS INDIVIDUELLES					
Action sur le bâti et les systèmes de chauffage	-49 588	-145 469	-80 688	-49%	-60 747
Sobriété énergétique et comportement	-41 823	-23 376	-11 905	-14%	-14 871
Electromenager performant	-14 067			-2%	-5 229
GAINS THEORIQUES DANS LES MAISONS :	**-105 478**	**-168 846**	**-92 593**	**-65%**	**-80 847**
HABITAT LOGEMENTS COLLECTIFS					
Action sur le bâti et les systèmes de chauffage	-5 416	-19 747		-52%	-4 731
Sobriété énergétique et comportement	-3 606	-3 329		-14%	-1 338
Electromenager performant	-1 813			-4%	-674
GAINS THEORIQUES DANS LES LOGEMENTS COLLECTIFS :	**-10 835**	**-23 076**		**-70%**	**-6 743**
Sous-total :	**-116 313**	**-191 921**	**-92 593**	**-65%**	**-87 590**
Rappel de la consommation de l'habitat en 2016 :	614 268				
GAIN THEORIQUE TOTAL DU SECTEUR DE L'HABITAT :			**-400 827**		

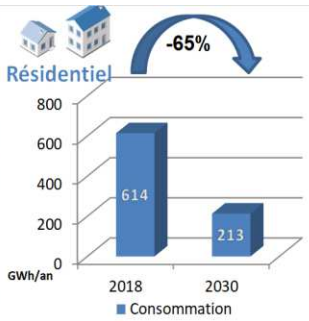

-62 557 tCO2

BILAN DES GISEMENTS NETS DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE	GAIN THEORIQUE SUR L'EXISTANT en MWh/an		en % de la consommation actuelle	tCO2 évités
	Electricité	Energie fossile	Economie théorique	
SECTEUR TERTIAIRE				
Action sur le bâti et les systèmes de chauffage	**-75 537**		**-43%**	
Equipements performants	**-14 456**		**-8%**	
GAIN THEORIQUE TOTAL DANS LE SECTEUR TERTIAIRE :	**-89 993**		**-51%**	**-13 004**
Rappel de la consommation du tertiaire en 2016 :	177 365			

BILAN DES GISEMENTS NETS DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE	GAIN THEORIQUE SUR L'EXISTANT en MWh/an		en % de la consommation actuelle	tCO2 évités
	Electricité	Energie fossile	Economie théorique	
SECTEUR INDUSTRIEL				
Action sur le bâtiment	-5 637		-2%	
Utilités	-14 574	-816	-6%	
Sous-total :	**-20 211**	**-816**	**-9%**	
Rappel de la consommation de l'industrie en 2016 :	241 093			
GAIN THEORIQUE TOTAL DANS LE SECTEUR INDUSTRIE :		**-21 028**		**-2 194**

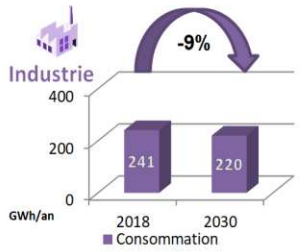

BILAN DES GISEMENTS NETS DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE	GAIN THEORIQUE SUR L'EXISTANT en MWh/an		en % de la consommation actuelle	tCO2 évités	tonnes d'ammoniac
	Electricité	Energie fossile	Economie théorique		
SECTEUR AGRICOLE					
Action sur le bâti et les systèmes de chauffage	-46 296		-27%	-9 380	
Pratiques des éleveurs / réglage des équip.	-14 697		-8,4%	-3 034	
Consommation de carburant		-19 877	-11%	-5 367	
Modification de l'alimentation (TeqCO2 évités)				-21 334	
atique sur l'épandage (incorporation rapide, stockage, etc.)					-138
Sous-total :	**-60 993**	**-19 877**	**-46%**		
Rappel de la consommation de l'agriculture en 2016 :	174 187				
GAIN THEORIQUE TOTAL DANS LE SECTEUR AGRICOLE :		**-80 870**		**-39 115**	

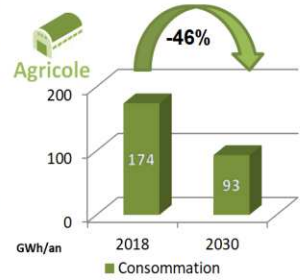

BILAN DES GISEMENTS NETS DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE	GAIN THEORIQUE SUR L'EXISTANT en MWh/an		en % de la consommation actuelle
	Electricité	Energie fossile	Economie théorique
SECTEUR TRANSPORT			
Equipement		-13 588	-29%
Service		-11 351	-24%
Amélioration tendancielle		-150 762	
GAIN THEORIQUE TOTAL DANS LE SECTEUR TRANSPORT :		**-175 701**	**-32%**
Rappel de la consommation du transport en 2016 :		546 527	

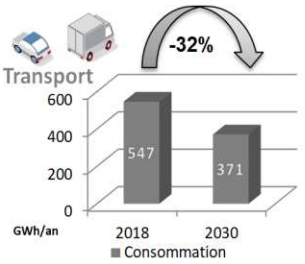

Le tableau suivant répertorie les estimations des consommations énergétiques finales en 2016 ainsi qu'une estimation de leurs potentiels de réduction en 2030 :

	Estimation de la consommation énergétique finale en GWh en 2016	Estimation du potentiel de réduction maximum en GWh en 2030	%
Résidentiel	614	213	-65%
Tertiaire	177	87	-51%
Transports	547	371	-32%
Agriculture	174	93	-46%
Industrie	241	220	-9%

Le tableau suivant répertorie les émissions de GES en 2016 ainsi qu'une estimation de leurs potentiels de réduction en 2030 :

	Estimation des émissions territoriales en TeqCO2	Possibilités de réduction en TeqCO2	%
Résidentiel	79 735	17 178	-78%
Tertiaire	25 695	12 691	-51%
Transport routier	141 410	82 017	-42%
Agriculture	272 801	180 048	-34%
Déchets	26 392	-	-
Industrie hors branche énergie	26 899	24 209	-10%
Branche énergie	834	-	-

Les possibilités de réduction des émissions de polluants atmosphériques énergétiques sont principalement liées aux actions menées sur la maîtrise énergétique. Les gains sur les polluants atmosphériques sont calculés précisément en fonction des modes de chauffage des maisons et logements collectifs et des énergies économisées dans les différents secteurs (tertiaire, agriculture, industrie, etc.). Au niveau des secteurs résidentiel et tertiaire, les émissions liées aux consommations d'énergie sont basées sur l'évolution des consommations prévues. Ces projections prennent en compte les polluants suivants : NOx (-50%), PM10 et 2,5 (-30%), COVNM (-50%) et SO2 (-60%). Les émissions de polluants non énergétiques n'ont pas fait l'objet de projections, faute d'informations exploitables. Le NH3 n'a pas fait l'objet de projections, en raison du principal secteur émetteur qui est l'agriculture et du caractère non énergétique de la majorité de ses émissions. Toutefois on peut estimer un important potentiel de réduction dans le cas où des actions concernant une meilleure gestion et valorisation de l'azote contenu dans les effluents d'élevage, les fertilisants et l'alimentation animale seraient mises en œuvre.

VI.2 Le potentiel de production d'énergies renouvelables

L'ensemble des éléments détaillés de cette partie se trouve dans l'étude de potentiel des énergies renouvelables et de récupération réalisée par Axenne.

Le tableau suivant présente une synthèse des gisements théoriques par système énergétique. Les premières colonnes du tableau représentent ce qu'il est possible de réaliser sur le parc existant, ou les projets que l'on ne réalisera qu'une seule fois. Les trois dernières colonnes présentent les installations d'énergies renouvelables qu'il est possible de réaliser chaque année sur le parc neuf. Les filières innovantes sont indiquées en rouge.

	Bilan des gisements d'énergies renouvelables (statut de l'occupant et des revenus financiers pris en compte)	Gisement identifié sur l'existant (nb d'inst.)	Gisement identifié sur l'existant	Gisement identifié sur l'existant (MWh/an)	Gisement identifié sur le neuf (nb d'inst./an)	Gisement identifié sur le neuf chaque année	Gisement identifié sur le neuf chaque année (MWh/an)
Production de chaleur	**Solaire thermique**						
	CESI (chauffe-eau solaire individuel)	7 532	16 567 m²	7 621 MWh/an	250	291 m²	134 MWh/an
	SSC (système solaire combiné)	1 054	32 586 m²	11 405 MWh/an			
	CESC sur les logements privés	15	211 m²	105 MWh/an			
	CESC sur les logements HLM	49	638 m²	319 MWh/an	5	33 m²	16 MWh/an
	CESC hors habitat	226	5 890 m²	2 945 MWh/an	7	39 m²	20 MWh/an
	Agricole (ECS et séchage)	568	4 542 m²	2 271 MWh/an	10	79 m²	40 MWh/an
	Haute T° (industrie)	36	2 178 m²	1 524 MWh/an	1	71 m²	50 MWh/an
	Chauffage de l'eau des piscines	0	0 m²	0 MWh/an			
	Réseau de chaleur solaire thermique	0	0 m²	0 MWh/an			
	Sous-total solaire thermique :	**9 479**	**62 612 m²**	**26 191 MWh/an**	**273**	**514 m²**	**259 MWh/an**
	Bois énergie - Chaudières automatiques						
	Maison - chaudière automatique	653	2 473 kW	10 077 MWh/an			
	Chaudière collective (immeubles logts)	7	141 kW	573 MWh/an	8	29 kW	117 MWh/an
	Chaudières collectives (tertiaire)	92	428 kW	1 671 MWh/an	9	90 kW	157 MWh/an
	Chaudières dans l'industrie	11	5 600 kW	22 400 MWh/an			
	Chaudière secteur agricole	435	6 768 kW	27 577 MWh/an	14	2 kW	6 MWh/an
	Réseaux de chaleur	36	9 000 kW	36 000 MWh/an			
	Micro-cogénération bois (tertiaire)	92	428 kW	1 672 MWh/an	9	90 kW	157 MWh/an
	Micro-cogénération bois (individuelle)	653	1 735 kW	9 424 MWh/an	260	455 kW	724 MWh/an
	Sous-total bois énergie :	**1 979**	**26 572 kW**	**109 393 MWh/an**	**299**	**665 kW**	**1 162 MWh/an**
	Inserts et Poêles performants						
	Poêles et inserts renouvellement	14 933	30 536 kW	124 417 MWh/an			
	Poêles et inserts nouveaux équipements	9 658	25 637 kW	104 458 MWh/an	260	455 kW	724 MWh/an
	Poêles bouilleurs (ECS + chauffage)	653	2 473 kW	10 077 MWh/an			
	Sous-total chauffage au bois :	**24 591**	**56 173 kW**	**228 875 MWh/an**	**260**	**455 kW**	**724 MWh/an**
	Géothermie - PAC						
	Maison géothermie verticale	901	1 796 kW	9 755 MWh/an	231	89 kW	482 MWh/an
	Immeubles collectifs (nappe ou sondes)	61	701 kW	3 809 MWh/an	7	14 kW	78 MWh/an
	Immeubles tertiaires (nappe ou sondes)	132	960 kW	4 659 MWh/an	16	44 kW	216 MWh/an
	Immeubles industriels	76	1 772 kW	28 345 MWh/an			
	Réseau de chaleur géothermique	18	338 kW	5 400 MWh/an			
	Sources chaudes	0	0 kW	0 MWh/an	0	0 kW	0 MWh/an
	Sous-total géothermie PAC :	**1 188**	**5 566 kW**	**51 968 MWh/an**	**254**	**147 kW**	**777 MWh/an**
	Géothermie basse et haute T°						
	Géothermie profonde, prod. chaleur	0		0 MWh/an			
	Sous-total géothermie basse et haute T° :	**0**	**0 kW**	**0 MWh/an**	**0**	**0 kW**	**0 MWh/an**
	Aérothermie - PAC						
	Maison aérothermie (air/eau)	5 258	3 517 kW	28 660 MWh/an	260	44 kW	362 MWh/an
	Immeuble aérothermie (air/air)	46	166 kW	1 354 MWh/an	8	7 kW	58 MWh/an
	Bâtiments tertiaires	322	1 098 kW	8 944 MWh/an	36	18 kW	150 MWh/an
	Sous-total aérothermie PAC :	**5 627**	**4 781 kW**	**38 958 MWh/an**	**304**	**70 kW**	**571 MWh/an**
	Récupération de chaleur fatale						
	Maisons (chauffe-eau thermodynamique)	21 548	15 083 kW	18 052 MWh/an	**234**	**164 kW**	104 MWh/an
	Maisons (ECS - eaux usées)	28 730		14 365 MWh/an	**234**		117 MWh/an
	Immeubles collectifs (ECS - eaux usées)	29		240 MWh/an	**7**		30 MWh/an
	Immeubles tertiaires (ECS - eaux usées)	112		1 870 MWh/an	**6**		23 MWh/an
	Collecteurs & Stations d'épuration	1	0 kW	6 684 MWh/an			
	Chaleur fatale industrie	57		39 550 MWh/an			
	Data center	0		0 MWh/an			
	Sous-total récup. chaleur :	**50 477**		**80 760 MWh/an**	**481**		**275 MWh/an**
	Biogaz chaleur						
	Projet à la ferme	0	0 kW	11 556 MWh/an			
	Injection de biogaz dans le réseau	1	50 500 kW	434 315 MWh/an			
	Sous-total biogaz :	**1**		**445 870 MWh/an**	**0**	**0 kW**	**0 MWh/an**
	Valorisation des déchets/biomasse en chaleur						
	Unité de valorisation des déchets			0 MWh/an			
	Unité de valorisation de la biomasse			0 MWh/an			
	Sous-total incinération :	**0**	**0 kW**	**0 MWh/an**	**0**	**0 kW**	**0 MWh/an**

	Bilan des gisements d'énergies renouvelables (statut de l'occupant et des revenus financiers pris en compte)	Gisement identifié sur l'existant (nb d'inst.)	Gisement identifié sur l'existant	Gisement identifié sur l'existant (MWh/an)	Gisement identifié sur le neuf (nb d'inst./an)	Gisement identifié sur le neuf chaque année	Gisement identifié sur le neuf chaque année (MWh/an)
Production d'électricité	**Photovoltaïque**						
	Maison individuelle	5 691	17 072 kW	18 054 MWh/an	250	750 kW	793 MWh/an
	Immeubles de logements	106	4 230 kW	4 473 MWh/an	4	92 kW	97 MWh/an
	Bâtiments tertiaires	5 374	215 034 kW	227 399 MWh/an	1	18 kW	19 MWh/an
	Equipements sportifs, culture, loisirs	55	5 498 kW	5 814 MWh/an	0,2	23 kW	24 MWh/an
	Grandes toitures (industrielles, stockage)	200	79 995 kW	79 895 MWh/an	1	296 kW	302 MWh/an
	Bâtiments agricoles	2 342	200 545 kW	212 076 MWh/an	4	1 463 kW	1 548 MWh/an
	Ombrières de parking	35	11 443 kW	12 774 MWh/an			
	Centrales photovoltaïques	10	254 024 kW	283 554 MWh/an			
	Sous-total photovoltaïque :	**13 812**	**787 841 kW**	**844 038 MWh/an**	**260**	**2 642 kW**	**2 784 MWh/an**
	Hydroélectricité						
	Petites hydroélectricité	122	6 100 kW	19 520 MWh/an			
	Nouveaux sites	0	0 kW	0 MWh/an			
	Otpimisation, suréquipement	11	0 kW	4 MWh/an			
	Turbinage eau potable	0	0 kW	0 MWh/an			
	Turbinage eaux usées	0	0 kW	0 MWh/an			
	Hydroliennes	0	0 kW	0 MWh/an			
	Sous-total hydroélectricité :	**133**	**6 100 kW**	**19 524 MWh/an**	**0**	**0 kW**	**0 MWh/an**
	Eolien						
	Parc éolien (nb de machines)	16	48 000 kW	105 600 MWh/an			
	Petites éoliennes	57	1 425 kW	3 135 MWh/an			
	Sous-total éolien :	**73**	**49 425 kW**	**108 735 MWh/an**	**0**	**0 kW**	**0 MWh/an**
	Biogaz électricité						
	Projet à la ferme	0	0 kW	9 717 MWh/an			
	Sous-total biogaz :		**0 kW**	**9 717 MWh/an**	**0**	**0 kW**	**0 MWh/an**
	Valorisation de déchets & de la biomasse en électricité						
	Unité de valorisation des déchets			0 MWh/an			
	Unité de valorisation de la biomasse			0 MWh/an			
	Micro-cogénération bois tertiaire	92	71 kW	279 MWh/an	9	15 kW	26 MWh/an
	Micro-cogénération bois individuelle	653	578 kW	3 141 MWh/an	260	152 kW	241 MWh/an
	Sous-total incinération :		**650 kW**	**3 420 MWh/an**	**269**	**167 kW**	**268 MWh/an**
	Géothermie profonde électricité						
	Géothermie haute et basse température	0	0 kW	0 MWh/an			
	Sous-total géothermie profonde :			**0 MWh/an**			

Ce tableau de synthèse tient compte pour les particuliers du statut d'occupation du logement (propriétaire ou locataire) ainsi que des revenus financiers des ménages. Ainsi, on considère qu'une maison qui est louée ne sera, a priori pas équipée d'énergies renouvelables dans la mesure ou le propriétaire n'investirait pas pour lui. De la même manière, la capacité financière des ménages est prise en compte en fonction des installations :

- Un poêle à bois peut assez facilement être acquis par n'importe quel propriétaire compte tenu de son coût → le revenu des ménages n'est ici pas pris en compte
- Une installation solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire relève d'un coût assez élevé 5 000 euros environ → 45% des ménages pourraient s'équiper d'une telle installation sur le territoire,
- Une installation de type système solaire combiné, chaudière automatique au bois ou géothermique est beaucoup plus onéreuse → 34% des ménages sur le territoire pourraient s'équiper d'une telle installation.

On retiendra comme gisement maximum atteignable, les chiffres présentés dans ce tableau dans la mesure ou la construction des scénarios énergétiques en 2030 sont largement dépendant des capacités financières des maîtres d'ouvrages et de leur motivation.

Toutefois, dans le but de présenter un gisement théorique qui s'affranchi de ces deux considérations (statut d'occupation et revenu financier des ménages), il sera intéressant de comparer avec le tableau et le graphique des potentiels théoriques maximum suivants afin de définir les marges de manœuvre existantes :

	Bilan des gisements d'énergies renouvelables	Gisement identifié sur l'existant (nb d'inst.)	Gisement identifié sur l'existant	Gisement identifié sur l'existant ou réalisé une seule fois (inst. décentralisées) (MWh/an)
Production de chaleur	**Solaire thermique**			
	CESI (chauffe-eau solaire individuel)	20 863	45 890 m²	21 109 MWh/an
	SSC (système solaire combiné)	3 862	119 464 m²	41 812 MWh/an
	CESC sur les logements privés	24	337 m²	169 MWh/an
	CESC sur les logements HLM	49	638 m²	319 MWh/an
	CESC hors habitat	226	5 890 m²	2 945 MWh/an
	Agricole (ECS et séchage)	568	4 542 m²	2 271 MWh/an
	Haute T° (industrie)	36	2 178 m²	1 524 MWh/an
	Chauffage de l'eau des piscines	0	0 m²	0 MWh/an
	Réseau de chaleur solaire thermique	0	0 m²	0 MWh/an
	Sous-total solaire thermique :	**25 627**	**178 940 m²**	**70 150 MWh/an**
	Bois énergie - Chaudières automatiques			
	Maison - chaudière automatique	2 394	9 067 kW	36 942 MWh/an
	Chaudière collective (immeubles logts)	7	141 kW	573 MWh/an
	Chaudières collectives (tertiaire)	92	428 kW	1 671 MWh/an
	Chaudières dans l'industrie	11	5 600 kW	22 400 MWh/an
	Chaudière secteur agricole	435	6 768 kW	27 577 MWh/an
	Réseaux de chaleur	36	9 000 kW	36 000 MWh/an
	Micro-cogénération bois (tertiaire)	92	428 kW	1 671 MWh/an
	Micro-cogénération bois (individuelle)	2 394	8 479 kW	34 548 MWh/an
	Sous-total bois énergie (hors cogénération) :	**2 975**	**31 004 kW**	**125 163 MWh/an**
	Inserts et Poêles performants			
	Poêles et inserts renouvellement	14 933	30 536 kW	124 417 MWh/an
	Poêles et inserts nouveaux équipements	9 658	25 637 kW	104 458 MWh/an
	Poêles bouilleurs (ECS + chauffage)	2 394	9 067 kW	36 942 MWh/an
	-total chauffage au bois (hors poêles bouilleurs) :	**24 591**	**56 173 kW**	**228 875 MWh/an**
	Géothermie - PAC			
	Maison géothermie verticale	3 304	6 583 kW	35 763 MWh/an
	Immeubles collectifs (nappe ou sondes)	61	701 kW	3 809 MWh/an
	Immeubles tertiaires (nappe ou sondes)	132	960 kW	4 659 MWh/an
	Immeubles industriels	76	1 772 kW	28 345 MWh/an
	Réseau de chaleur géothermique	18	338 kW	5 400 MWh/an
	Sources chaudes	15		
	Sous-total géothermie PAC :	**3 605**	**10 353 kW**	**77 975 MWh/an**
	Géothermie basse et haute T°			
	Géothermie profonde, prod. chaleur	0		0 MWh/an
	Sous-total géothermie basse et haute T° :	**0**		**0 MWh/an**
	Aérothermie - PAC			
	Maison aérothermie (air/eau)	19 278	12 894 kW	105 073 MWh/an
	Immeuble aérothermie (air/air)	46	166 kW	1 354 MWh/an
	Bâtiments tertiaires	322	1 098 kW	8 944 MWh/an
	Sous-total aérothermie PAC :	**19 646**	**14 158 kW**	**115 370 MWh/an**
	Récupération de chaleur fatale			
	Maisons (chauffe-eau thermodynamique)	21 548	15 083 kW	18 052 MWh/an
	Maisons (ECS - eaux usées)	28 730		14 365 MWh/an
	Immeubles collectifs (ECS - eaux usées)	29		240 MWh/an
	Immeubles tertiaires (ECS - eaux usées)	112		1 870 MWh/an
	Collecteurs & Stations d'épuration	16		6 684 MWh/an
	Chaleur fatale industrie	57		39 550 MWh/an
	Data center	0		0 MWh/an
	Sous-total récup. chaleur :	**50 492**		**80 760 MWh/an**
	Biogaz chaleur			
	Projet à la ferme			11 556 MWh/an
	Injection de biogaz dans le réseau	1	50 500 kW	434 315 MWh/an
	Sous-total biogaz :	**1**		**445 870 MWh/an**
	Valorisation des déchets/biomasse en chaleur			
	Unité de valorisation des déchets			
	Unité de valorisation de la biomasse	0	0 kW	0 MWh/an
	Sous-total incinération :			**0 MWh/an**

	Bilan des gisements d'énergies renouvelables	Gisement identifié sur l'existant (nb d'inst.)	Gisement identifié sur l'existant	Gisement identifié sur l'existant ou réalisé une seule fois (inst. décentralisées) (MWh/an)
Production d'électricité	**Photovoltaïque**			
	Maison individuelle	20 863	62 588 kW	66 187 MWh/an
	Immeubles de logements	106	4 230 kW	4 473 MWh/an
	Bâtiments tertiaires	5 374	215 034 kW	227 399 MWh/an
	Equipements sportifs, culture, loisirs	55	5 498 kW	5 814 MWh/an
	Grandes toitures (industrielles, stockage)	200	79 995 kW	79 895 MWh/an
	Bâtiments agricoles	2 342	200 545 kW	212 076 MWh/an
	Ombrières de parking	35	11 443 kW	12 774 MWh/an
	Centrales photovoltaïques	10	254 024 kW	283 554 MWh/an
	Sous-total photovoltaïque :	**28 985**	**833 357 kW**	**892 171 MWh/an**
	Hydroélectricité			
	Petites hydroélectricité	122	6 100 kW	19 520 MWh/an
	Nouveaux sites	0	0 kW	0 MWh/an
	Otpimisation, suréquipement	11	0 kW	4 MWh/an
	Turbinage eau potable	0	0 kW	0 MWh/an
	Turbinage eaux usées	0	0 kW	0 MWh/an
	Hydroliennes	0	0 kW	0 MWh/an
	Sous-total hydroélectricité :	**133**	**6 100 kW**	**19 524 MWh/an**
	Eolien			
	Parc éolien (nb de machines)	16	48 000 kW	105 600 MWh/an
	Petites éoliennes	57	1 425 kW	3 135 MWh/an
	Sous-total éolien :	**73**	**49 425 kW**	**108 735 MWh/an**
	Biogaz électricité			
	Projet à la ferme			9 717 MWh/an
	Injection de biogaz dans le réseau			
	Sous-total biogaz :		**0 kW**	**9 717 MWh/an**
	Valorisation de déchets & de la biomasse en électricité			
	Unité de valorisation des déchets		0 kW	
	Unité de valorisation de la biomasse	0	0 kW	0 MWh/an
	Micro-cogénération bois tertiaire	92	71 kW	278 MWh/an
	Micro-cogénération bois individuelle	2 394	2 826 kW	11 516 MWh/an
	Sous-total incinération et micro-cogénération :		**2 898 kW**	**11 795 MWh/an**

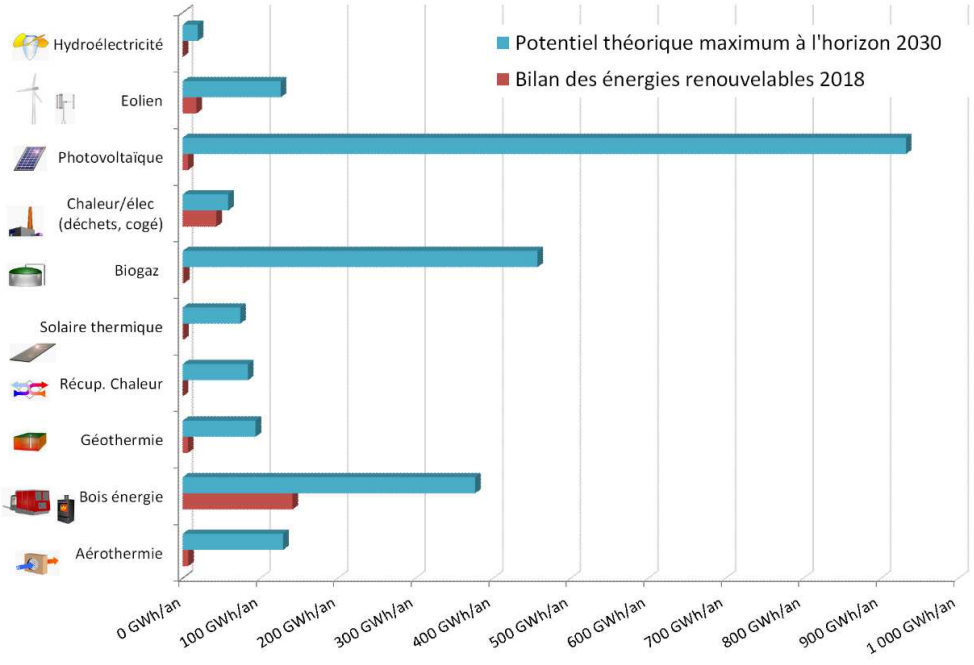

7/ La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

Le changement climatique est une réalité qui impacte tous les territoires sans exception, et est à ce titre pris en compte dans les politiques publiques, comme le prouve l'élaboration en juillet 2011 du premier Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), conformément à l'article 42 de la loi du 3 août 2009 sur la programmation relative au Grenelle de l'environnement.

Au niveau local, cet impératif est présent dans le Schéma Régional Climat Air Environnement (SRCAE), dont le contenu sera intégré au SRADDET.

Le PCAET vise une atténuation des émissions de GES, mais également une adaptation du territoire et de ses activités au changement climatique. Les émissions de gaz participant à l'effet de serre accentuent et modifient les différents aléas climatiques (températures, précipitations, etc.) conduisant à un dérèglement climatique.

Les différents experts s'accordent sur le fait que certains impacts du changement climatique sont irrémédiables d'ici la fin du siècle. En effet, même si les émissions de GES d'origine humaine devaient être réduites drastiquement, nous assisterons à une modification des aléas climatiques du fait des niveaux d'émissions d'ores et déjà atteints. Ces aléas conduiront à des impacts directs et indirects locaux ayant des répercussions paysagères, économiques et sanitaires sur le territoire du Pays Vallée du Loir.

Il s'agit donc, pour le PETR ainsi que pour ses communes et ses communautés de communes de prévenir ces risques en adaptant l'aménagement de son territoire et en accompagnant les activités économiques et les habitants face aux bouleversements attendus.

VII.1 Méthodologie

L'objectif de cette partie est d'évaluer la vulnérabilité du territoire du Pays Vallée du Loir au changement climatique afin d'en cerner les enjeux spécifiques. Pour ce faire, a été réalisé un travail de recueil de données ainsi qu'une synthèse des études existantes en les adaptant aux spécificités de la Vallée du Loir.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des territoires en démarche énergie-climat, la direction régionale des Pays de la Loire de l'ADEME a accompagné des territoires volontaires dans l'élaboration de leur politique d'adaptation au changement climatique.

Pour cela, l'ADEME des Pays de la Loire a missionné le bureau d'études AUXILIA afin de les accompagner dans une démarche de diagnostic territorial à l'appui de l'outil Impact'Climat permettant la réalisation d'une étude compilant des observations et des projections.

Cet outil a permis de mener une étude approfondie décomposée en différentes étapes. Tout d'abord la caractérisation du climat observé, dont le recensement des catastrophes naturelles, puis la caractérisation du climat futur et enfin la caractérisation des impacts potentiels futurs.

Afin de mener à bien cette étude, plusieurs structures telles que la Chambre d'Agriculture des Pays de La Loire, le Laboratoire d'Océanologie, Météo France ont fait part des données

existantes. Les données sont issues de l'étude ORACLE des Pays de la Loire et de l'outil Climat HD de Météo France.

VII.2 Éléments de connaissance sur les changements climatiques

VII.2.1 Contexte climatique

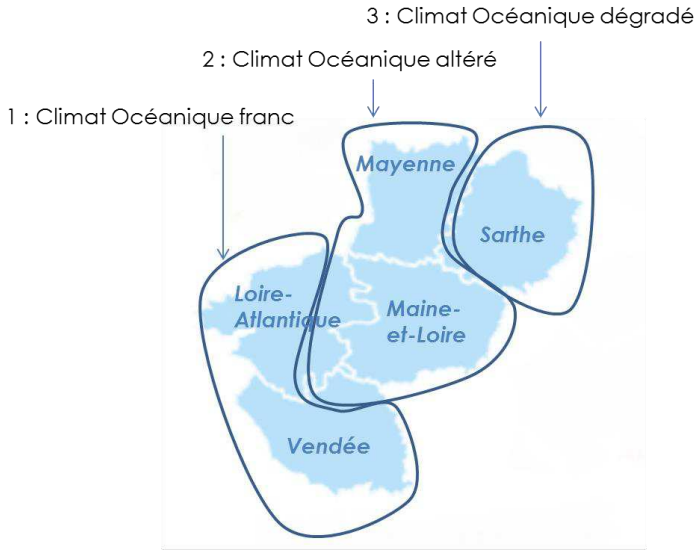

Afin d'appréhender les changements climatiques en Pays de la Loire, il est nécessaire de s'intéresser aux différents climats régionaux. En effet, les changements climatiques sont différents que l'on soit à Saint-Nazaire, Angers ou le Mans. Trois types de climat caractérisent les Pays de la Loire :

- Un Climat Océanique Franc qui se caractérise par : une amplitude thermique annuelle faible, un nombre de jours de froids et chauds limités (avec une faible variabilité interannuelle), des précipitations abondantes et fréquentes en hiver (avec une forte variabilité interannuelle) et un été pluvieux. Les villes de Saint-Nazaire ou de Nantes sont représentatives de ce climat ;
- Un Climat Océanique Altéré qui se caractérise par une température moyenne assez élevée, un nombre de jours de froids faible et de jours chauds à l'inverse soutenu. Les précipitations tombent surtout l'hiver alors que l'été est plutôt sec. La ville d'Angers est concernée par ce type de climat ;
- Un Climat Océanique Dégradé qui se caractérise par des températures intermédiaires et des précipitations faibles surtout l'été. Alors que la variabilité interannuelle des précipitations est faible, celle des températures est élevée. La ville du Mans est un exemple de ce type de climat.

Le territoire du Pays Vallée du Loir se situe dans la zone climatique océanique dégradé, avec un climat océanique pouvant subir des influences continentales venant de l'Est de l'Europe et se caractérise par les constats suivants :

- Des pluies plus faibles, surtout en été (10 jours en juillet pour 40 mm dans le mois) ;
- Une faible variabilité interannuelle des précipitations ;
- Des hivers moyennement doux (6 jours < - 5 °C) ;

- Des étés un peu moins frais qu'en bordure littorale ;
- Des amplitudes thermiques plutôt élevées.

VII.2.2 Tendances climatiques observées

- Évolution des températures moyennes de l'air

En Pays de la Loire, la température annuelle moyenne de l'air a augmenté de +1°C entre 1960 et 2010. Cela équivaut à un déplacement de la Région de 100km vers le Sud. Cette tendance est plus marquée en été qu'en hiver et elle est plus prononcée pour les températures minimales. Au-delà des moyennes, il faut noter la récurrence des années chaudes sur la période 1990-2010 (graphiques ci-après).

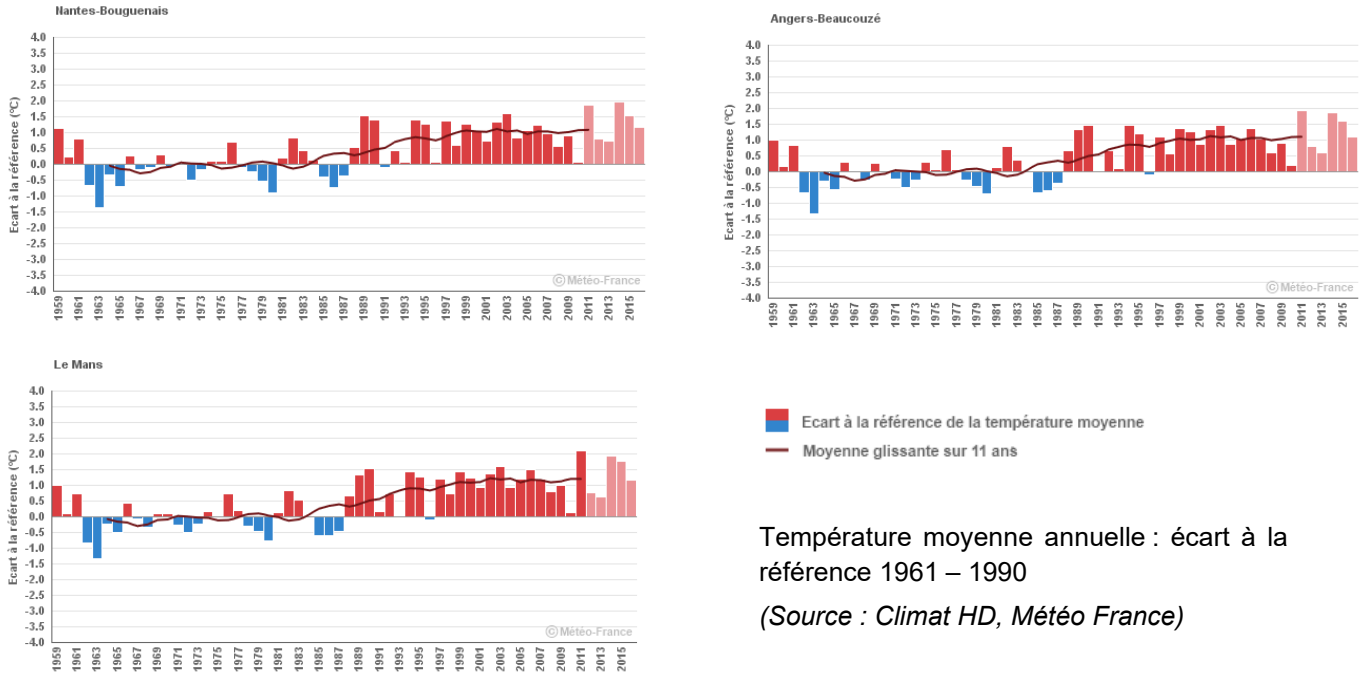

Température moyenne annuelle : écart à la référence 1961 – 1990

(Source : Climat HD, Météo France)

Sur la Vallée du Loir entre 1975 et 2018, la température moyenne annuelle a augmenté de + 1,6 °C. Ces températures moyennes annuelles vont continuer d'augmenter. Une projection sur la base du scénario 4.5 du GIEC indique une augmentation de la température moyenne annuelle sur la période 2021-2050 (comparé à 1976– 2005) de + 1.3 °C. Cette température moyenne augmenterait à nouveau de + 1 °C sur la période 2070–2100 (comparé à 2021-2050). Si l'augmentation moyenne des températures pourrait s'atténuer, la variabilité interannuelle devrait augmenter fortement (surtout dans le futur proche).

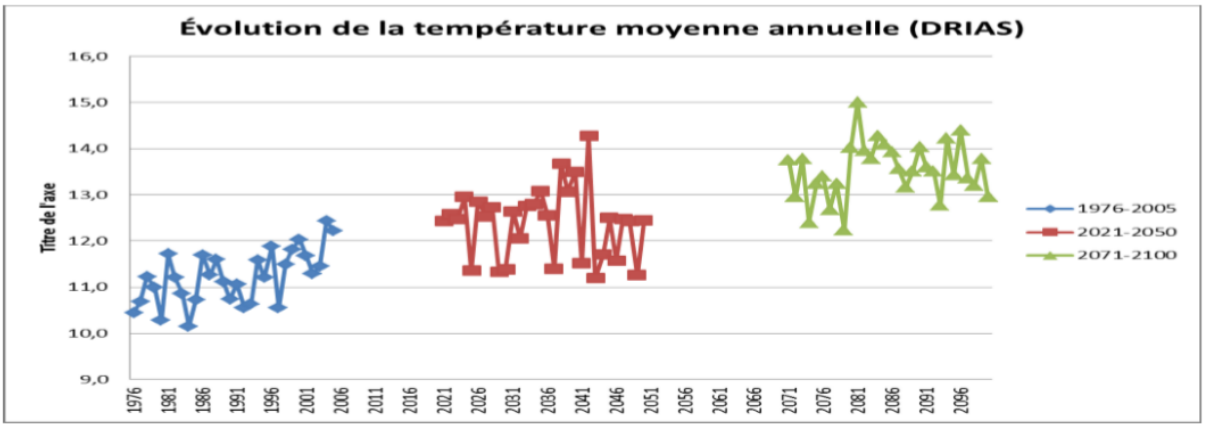

Source : DRIAS, réalisation Chambre d'Agriculture Sarthe

- Évolution du nombre de jours estivaux

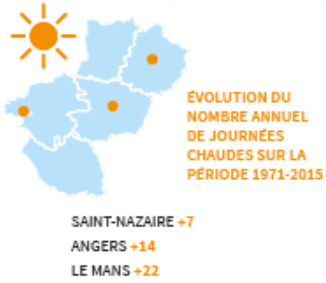

Définition : On parle d'une « journée chaude » (ou jours estivaux) dès lors que la température maximale sur une journée est supérieure à 25°C.
Les Pays de la Loire **ont connu une augmentation continue du nombre de journées chaudes depuis 40 ans**. C'est au Mans que cette augmentation est la plus forte avec plus de 5 jours par décennie.

- Évolution du nombre de jours de gel

Définition : on parle de « jours de gel » dès lors que la température minimale sur une journée est inférieure à 0°C.
A Saint-Nazaire, Angers et le Mans, les mesures météorologiques montrent **une baisse significative des jours de gel**.

Moins marquée par l'influence océanique, la tendance à la baisse des jours de gel est plus marquée dans les terres et notamment au Mans avec une diminution de 22 jours sur la période 1971-2015, contre 13 jours à Saint Nazaire.

Le nombre annuel de jours de gel est aussi très variable d'une année sur l'autre : malgré la tendance à la baisse, 2010 est proche des années les plus gélives (1963, 1973 et 1985). L'année 2014 détient, quant à elle, le record du plus faible nombre de jours de gel observés sur l'ensemble de la région.

- Évolution du cumul annuel des précipitations

Le cumul annuel des précipitations **montre une légère tendance à l'augmentation** (+137mm à Saint-Nazaire ; +113mm à Angers, +31mm au Mans entre 1971 et 2015). Cette

évolution est peu significative. Toutefois, les observations saisonnières montrent que **c'est essentiellement l'automne qui explique l'augmentation annuelle** (tableau ci-dessous). Ainsi, à Angers, les précipitations ont augmenté de 12mm par décennie en automne, soit +54 mm en 44ans.

	Saint-Nazaire-Montoir	Angers-Beaucouzé	Le Mans	En mm/décennie
Hiver	+12	-0	+2	
Printemps	+3	+2	-1	
Eté	+3	+6	+6	
Automne	**+14**	**+12**	+4	

Cumul saisonnier des précipitations sur 3 stations
Source : ORACLE, Pays de la Loire, 2016

VII.2.3 Tendances climatiques projetées

- Projections de l'évolution de la température de l'air

Les exercices de projections convergent vers une augmentation significative de la température de l'air dans les décennies à venir. Plus précisément, après 2050 deux phénomènes majeurs sont mis en évidence :

- Des changements climatiques peu différenciés d'ici 2050 entre les scenarios d'atténuation. Autrement dit, les efforts réalisés en matière d'atténuation ne seront visibles qu'à partir de la deuxième moitié du siècle ;
- Une accélération des changements climatique à partir de 2050, graduellement ou par à-coups. Des scenarios de rupture sont envisagés, en raison d'une adaptation rapide et imprévisible du système climatique (ce que l'on appelle « effet de seuil ») ;
- Une augmentation de la variabilité des phénomènes climatiques.

Le rapport du CESER Pays de la Loire souligne également cette hausse projetée des températures : « En Pays de la Loire, la température moyenne s'est élevée de 0,8 °C au cours du XXème siècle. À l'horizon 2030, la modélisation climatique prévoit une hausse des températures annuelles moyennes comprise entre 0,8 et 1,4°C selon les différents scénarios du GIEC. Cette hausse serait plus marquée en été, avec des écarts de température pouvant atteindre 1,8°C dès 2030 sur la Vendée et la Loire Atlantique. »

Mais que signifie finalement une augmentation de 1, 2 ou 3°C sur un territoire ? La comparaison des moyennes thermiques des villes offre des indications sur l'ampleur des modifications possibles. En effet, d'après les projections, la moyenne thermique de Brest ou de Caen en 2100, s'approcherait de celle de Toulouse actuellement, et celle de Saumur ou Poitiers en 2100, de celle de Lisbonne aujourd'hui.

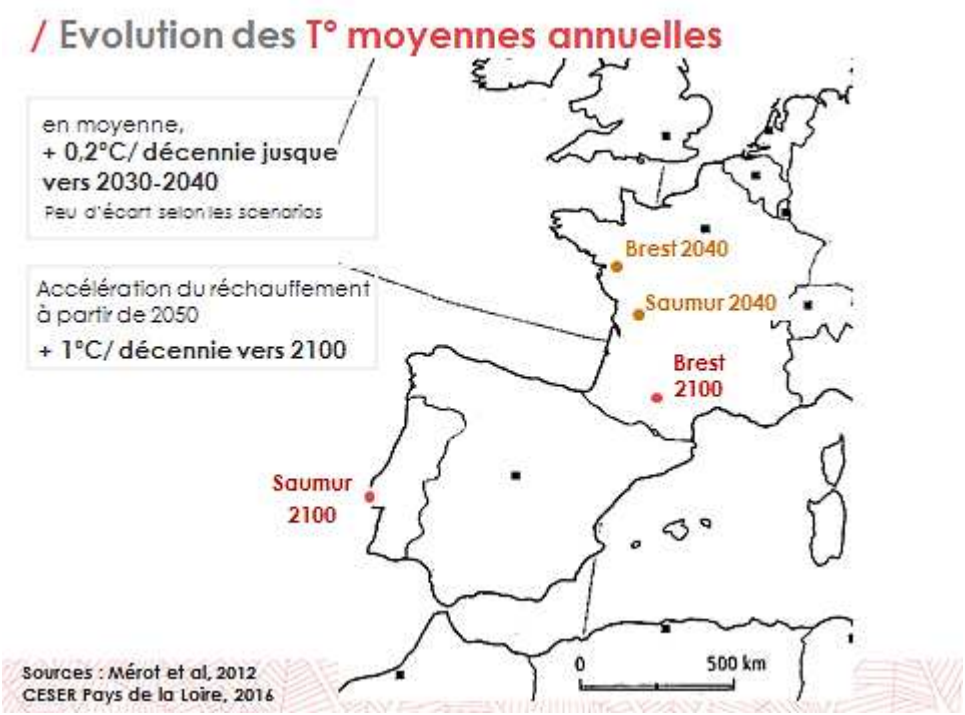

Évolution des températures moyennes annuelles
Réalisation :AUXILIA

- Projections de l'évolution des températures de l'eau

Plusieurs travaux menés à différentes échelles convergent pour indiquer une hausse des températures de la Loire (Moatar et al., 2010b ; MEDDE, 2012b ; Brugeron et al., 2013 ; Beaufort et al., 2015). Cette hausse de température est due à une augmentation de la température de l'air mais également à un abaissement des niveaux des nappes, dont la nappe de Beauce par exemple (MEDDE, 2012c ; Brugeron et al., 2013). En moyenne, la recharge des nappes pourrait en effet diminuer de -20 à -40% dans le bassin de la Loire (MEDDE, 2012c).

Par ailleurs, les eaux de surface (rivières, fleuves) devraient connaître une augmentation de leur température comprise de 0,5°C à 1,4°C à l'horizon 2030.

à l'horizon 2030,

T° Loire = +0,5°C à 1,4°C

La température de la Loire à Montjean-sur-Loire augmenterait quant à elle de 1,9 °C à 2,1 °C en moyenne d'ici à 2070.

à l'horizon 2070,

À Montjean-sur-Loire,
T° Loire = + 1,9 °C à +2,1 °C

D'après les prévisions de l'étude Explore 2070

Un autre indicateur de l'évolution des températures de la Loire a été mis en évidence, via l'évolution de la date de dépassement du seuil de 16° en fonction de la distance à la mer. Les projections montrent en effet un avancement de cette date de dépassement du seuil thermique de 16°C (température de reproduction de la grande alose) de 20 à 30 jours.

L'étude de van Vliet et al. (2011), réalisée à l'échelle mondiale, confirme ces résultats avec une augmentation des températures moyennes de l'eau de la Loire de 1,6°C à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1971-2000. Notons que cette augmentation est plus faible que dans le cas des autres fleuves européens dont l'augmentation est de 2.0°C en moyenne.

Le territoire du PETR Pays Vallée du Loir se trouve sur le bassin versant du Loir dont les objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau sont fixés par le SAGE Loir. Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Loir couvre la quasi-totalité du territoire, soit 60 communes sur les 64 (communes déléguées). Ce SAGE représente au total une superficie de 7 160 km² soit environ 1/3 du bassin versant de la Maine. Il a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 septembre 2015.

Carte du périmètre du SAGE Loir
Source : Sage Loir

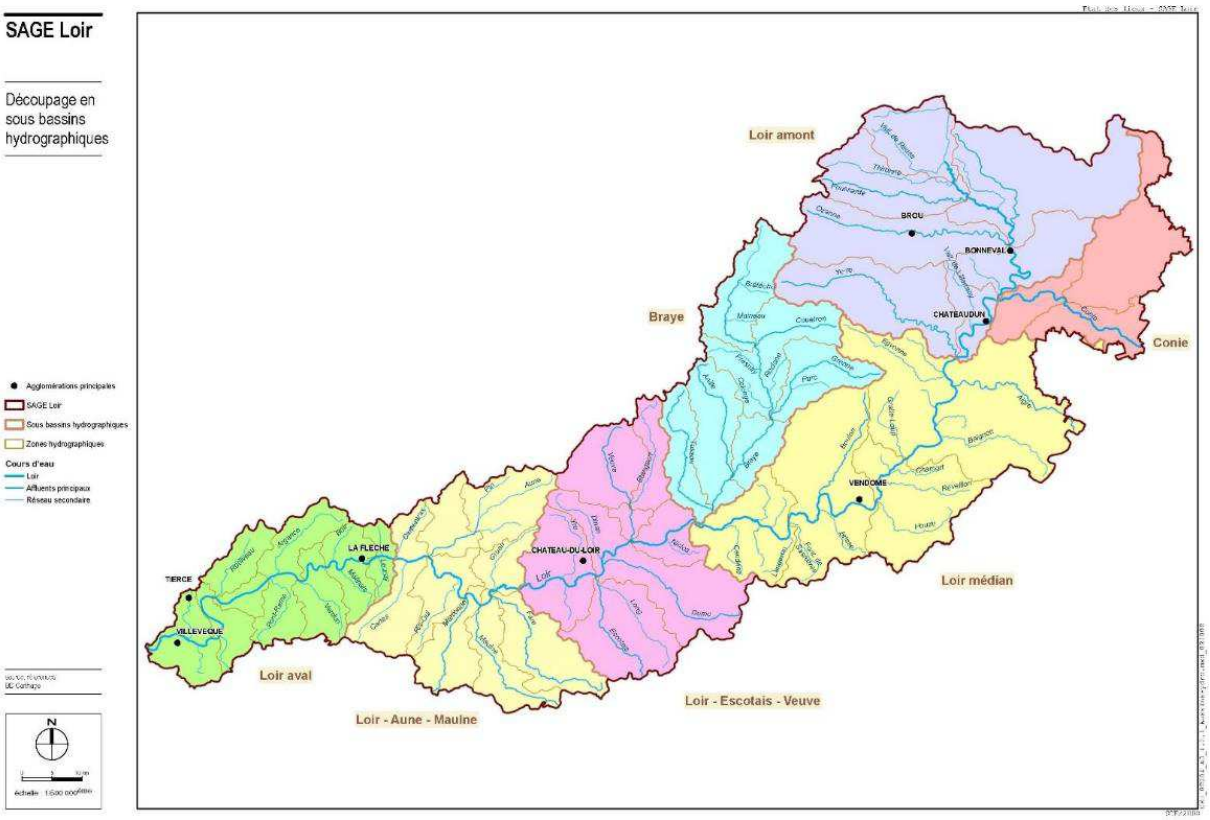

Carte du découpage du territoire du SAGE Loir en sous bassins hydrographiques
Source : Sage Loir

Le bassin versant du Loir est drainé par un réseau hydrographique particulièrement dense. L'axe principal, le Loir, prend sa source aux abords du Perche à Saint-Éman dans le département de l'Eure-et-Loir. Après un parcours de près de 320 km, le Loir rejoint la Sarthe au nord de la commune d'Angers dans le Maine-et-Loire.

Les principaux affluents du Loir sont l'Ozanne, l'Yerre, la Thironne, la Foussarde, l'Egvonne, la Conie, l'Aigre et la Braye. A l'aval, les affluents secondaires sont la Veuve, l'Aune, l'Escotais, la Fare, le Long, la Dême et la Maulne.

Une étude sur les impacts du changement climatique sur les territoires des SAGE portée par l'Établissement Public Loire permet de mesurer les conséquences sur le périmètre du SAGE Loir.

Cette synthèse s'appuie principalement sur 2 études : Explore 2070 (portée par le Ministère de l'Environnement) à l'échelle de la France et Outre-Mer et ICC Hydroqual (portée par l'Université de Tours) à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents. Les données d'Explore 2070 permettent de disposer, pour 1522 points de calcul sur le réseau hydrographique de la métropole, d'une évolution mensuelle pour les principaux indicateurs climatiques : température de l'air, pluie et ETP (Evapotranspiration). Celles-ci correspondent aux valeurs moyennes de ces trois variables climatiques agglomérées à l'échelle du bassin versant.

Les graphiques suivants correspondent au point de calcul Explore 2070 n°868, le Loir à Durtal.

Concernant l'évolution des températures de l'air, on estime :
- un réchauffement de l'ordre de 2.2 à 2.3°C en Milieu du Siècle ;
- un réchauffement plus important en été et début d'automne ;
- un réchauffement plus prononcé en 2100 avec +4°C en août.

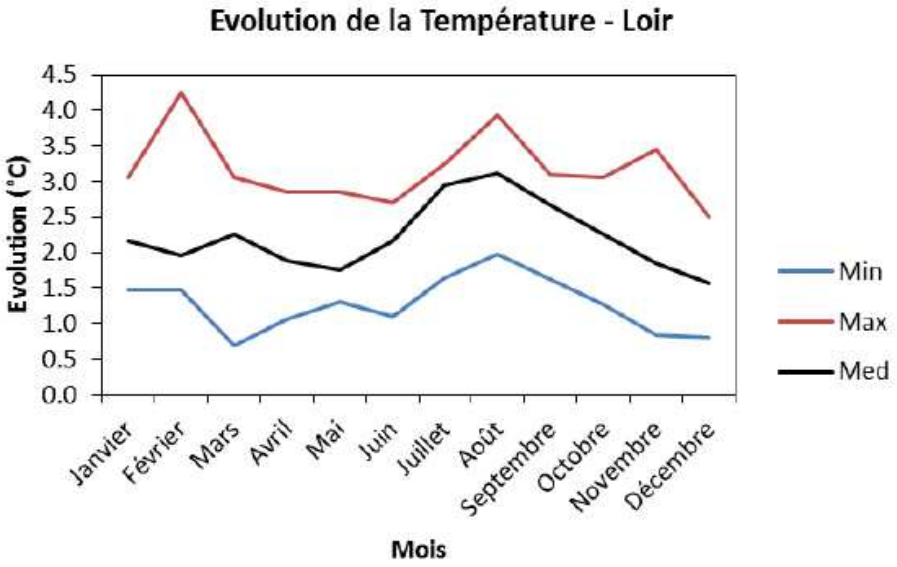

Source : Sage Loir

Concernant l'évolution des précipitations, on estime :

- une légère baisse du cumul annuel pour le scénario médian (-0.8 à -2.5%) en Milieu du Siècle ;
- une plus grande variabilité dans la répartition des pluies dans l'année, avec globalement un premier semestre peu impacté et un second semestre déficitaire (en termes de cumul) ;
- une baisse des précipitations au printemps et en été en Milieu du Siècle.

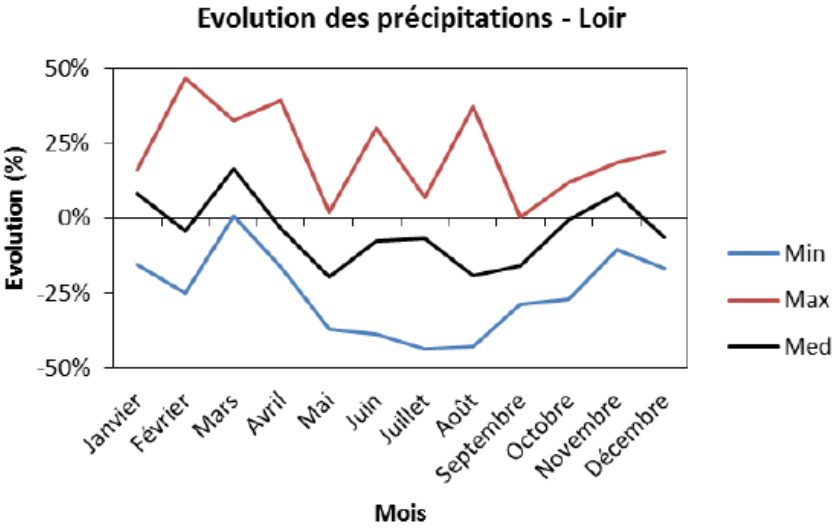

Source : Sage Loir

Concernant l'évolution de l'ETP, on estime :

- une forte augmentation de l'ETP sur l'année (+24.5%) ;
- une augmentation très marquée en été et surtout en automne.

Concernant les impacts sur la température de l'eau : Dans le cadre du projet ICC Hydroqual, les équipes de l'Université de Tours ont évalué l'impact du changement climatique sur les températures de l'eau à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents :

- Réchauffement moyen : +2.1°C en Milieu Siècle à +2.9°C en Fin Siècle
- 2 pics au printemps et en automne
- Dépassements du seuil 16°C :
- Plus précoces : +25 à 35 jours (Milieu du Siècle)
- Milieu du Siècle : mi-avril à début mai
- Sur la Loire Moyenne, moins de 60 jours dans l'année avec T eau < 10°C) dès le Milieu du Siècle.

- Évolution du débit des cours d'eau

L'augmentation des températures de l'air et de l'évapotranspiration entraîne une diminution significative des débits moyens (de -20 à -50 %) et des débits d'étiage sur la Loire (Moatar et al., 2010b ; MEDDE, 2012a ; Chauveau et al., 2013).

Ces résultats sont confirmés par l'article de van Vliet et al., (2011) qui étudie l'évolution des débits de grands fleuves à l'échelle mondiale dont la Loire et le Rhône pour la France. Selon cette étude, la Loire présenterait la plus forte baisse des débits d'étiages au monde avec une diminution statistiquement significative de -53% à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1971-2000.

Enfin une dernière étude vient appuyer ces résultats, l'étude de Weiss et Alcamo (2011) qui examine les évolutions de débits sur 18 bassins européens, la sensibilité du régime hydrologique de la Loire aux changements de précipitations et de températures figure parmi les bassins médians. Au regard de cette étude, le Rhin, l'Elbe et le Pô sont les fleuves ayant les comportements les plus similaires à celui de la Loire en termes de sensibilité et de vulnérabilité aux changements climatiques.

Sur le Loir, l'impact du changement climatique sur les débits d'étiage s'est également basé sur les données et conclusions de l'étude Explore 2070. On estime une baisse généralisée des débits moyens mensuels (scénario médian) :

- juin à octobre : baisse robuste ;
- novembre à mars : signal plus dispersé ;
- septembre-octobre : baisse maximale.

On estime des étiages, débit minimal du cours d'eau, plus sévères et prolongés sur la période automnale.

Concernant les impacts sur les eaux souterraines et sur l'évolution du taux de recharge : un indice global d'évolution du taux de recharge par sous-bassin versant est accessible dans Explore 2070. Cette information est issue de la transcription des projections climatiques en pluies efficaces.
Ainsi, une baisse globale de la recharge des eaux souterraines est attendue :

- au minimum de -40.1% ;
- en médiane de - 1.9% ;
- au maximum de -23.7%.

Par ailleurs, pour les trois aquifères présents sur le territoire du Loir (calcaires de Beauce, craie du Séno-Turonien, et sables du Cénomanien), une majorité des piézomètres indique une tendance à la baisse des hauteurs d'eau bien en deçà des niveaux minimaux historiques. Cette baisse est plus marquée à partir des années 2050-2070.

- Projection de l'évolution des précipitations

En Pays de la Loire, les climatologues restent prudents quant à la possible modification des précipitations dans les décennies à venir.
Les principales tendances seraient :

- Une diminution modérée mais généralisée des précipitations annuelles ;
- Et une augmentation des épisodes de sécheresse qui pourraient durer 6 à 7 fois plus longtemps qu'actuellement.

VII.3 Éléments de connaissance sur les vulnérabilités du territoire aux changements climatiques

Les impacts des changements climatiques se définissent, pour un système naturel, humain ou administré, comme un changement identifié par rapport à une référence précise sans changement climatique. Il s'agit autrement dit, des conséquences observées du changement anthropique du climat sur les systèmes naturels, humains, urbanisés, etc. dus aux dérèglements.

La vulnérabilité aux changements climatiques est la propension ou prédisposition d'un système (humain, urbain, naturel…) à subir des dommages liés aux dérèglements anthropiques du climat. Cela englobe divers concepts, notamment les notions de sensibilité ou de fragilité et l'incapacité de faire face et de s'adapter.

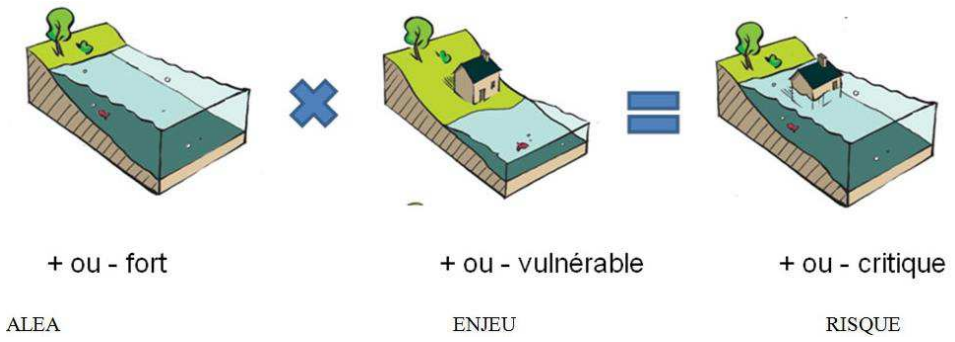

Représentation schématique de l'aléa, de l'enjeu et du risque

Le risque climatique est le corollaire de la vulnérabilité, et peut se définir comme la probabilité d'occurrence de tendances ou d'événements climatiques (aléas) sur des espaces à enjeux. Il y a risque, là où les enjeux (population, systèmes urbains, activités…) croisent les aléas.

Les incertitudes associées aux projections climatiques : il est important de bien garder à l'esprit que les sources d'incertitude sont nombreuses, liées d'une part au processus de calcul par modélisation (scénarios futurs d'émission des gaz à effet de serre, connaissance imparfaite des phénomènes physiques notamment des rétroactions, variabilité naturelle du climat, etc.) qui reste une représentation de la réalité, et d'autre part aux nombreuses étapes de calcul inhérentes au processus de quantification de l'impact du changement climatique.

La modification météorologique présentée précédemment conduira à de nombreux impacts sur le territoire. Ces impacts peuvent être de différentes natures (inondations, sécheresses, canicules, etc.) et provoqueront des conséquences plus ou moins importantes sur les activités du territoire.

Dans tous les cas, le changement climatique aura des répercussions économiques et sanitaires sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir. C'est pourquoi, il est nécessaire que les parties prenantes puissent anticiper ces risques et adapter le territoire et leurs activités face au changement climatique.

Ces différents éléments sont présentés dans les paragraphes suivants. De même, dans ces différentes parties, des évènements climatiques survenus dans le passé sont également intégrés afin de souligner la sensibilité du territoire face aux évolutions climatiques.

La modification météorologique présentée précédemment conduira à de nombreux impacts sur le territoire. Ces impacts peuvent être de différentes natures (inondations, sécheresses, canicules, etc.) et provoqueront des conséquences plus ou moins importantes sur les activités du territoire.

- Une pression sur la ressource en eau

En raison de la baisse projetée des débits des rivières, et parallèlement d'une augmentation des besoins en eau due à l'augmentation de la température, d'après le CESER Pays de la Loire (2016), des risques accrus de tensions sur la ressource en eau sont à prévoir. Parmi eux notamment :

- Diminution de la disponibilité de la ressource en eau de 30% à 60% à l'horizon 2050 ;
- Diminution de la recharge des eaux souterraines de 30% ;

- Altération probable de la qualité sanitaire des eaux superficielles par l'augmentation de la concentration en polluants dans les cours d'eau (Or, 60 % des volumes d'eau sont prélevés pour l'alimentation en eau potable en Pays de la Loire et la qualité des eaux est déjà fragile puisque 30% des cours d'eaux du bassin Loire-Bretagne sont en « bon état écologique » et 43% en état « moyen »).

Ce rapport précise que ces projections sont relativement optimistes car elles ne prennent pas en compte l'évolution de la population touristique, ainsi que l'augmentation des prélèvements du secteur agricole, compte-tenu des épisodes de sécheresses.

Selon le CESER Pays de la Loire, sans une gestion adaptative des usages de la ressource en eau, cette situation aggraverait les conflits d'usage, notamment entre alimentation en eau potable, irrigation à des fins agricoles, refroidissement des centrales nucléaires ou utilisation par l'industrie.

Depuis 2007, l'Établissement Public Loire a porté plusieurs actions visant l'adaptation aux impacts du changement climatique du bassin fluvial avec la volonté de partager les connaissances scientifiques déjà acquises et restituer les données disponibles sur les territoires recouvrant 9 Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Le SAGE Loir a notamment travaillé à l'élaboration de mesures d'adaptation au changement climatique en 2017 et plus particulièrement sur la gestion de la ressource en eau

Le SCoT, dans la limite de ses prérogatives, contribue également à l'objectif de bon état qualitatif et quantitatif des ressources en eau fixé par le SDAGE Loire Bretagne et les SAGEs Loir et Sarthe aval. Ainsi, au-delà des mesures en faveur de la préservation de la trame aquatique et humide (trame bleue), le SCoT développe des mesures spécifiques permettant de préserver et d'économiser la ressource en eau.

Sur la Vallée du Loir, la ressource en eau constitue un enjeu pour la condition au maintien de l'agriculture sur les plateaux sableux. Elle constitue également un enjeu au développement résidentiel (alimentation en eau potable).

- Une vulnérabilité aux risques naturels et une évolution des évènements extrêmes

Entre 1983 et 2016, 326 arrêtés pour catastrophe naturelle sont parus au Journal Officiel pour les Pays de la Loire. Ils concernent principalement les inondations et coulées de boue (298). Les risques sont présents essentiellement sur le printemps (104), l'hiver (96) et l'été (89).

Les phénomènes de retrait-gonflement des argiles seraient à surveiller plus particulièrement au prisme des changements climatiques. L'augmentation des épisodes de sècheresse d'une part, et de pluies importantes d'autre part, pourraient provoquer davantage de tassements différentiels, causant des dommages affectant principalement le bâti individuel. Par ailleurs, la réalité du changement climatique risque de mettre à mal le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles et interroge sa viabilité dans le temps.

L'inventaire des arrêtés de catastrophes naturelles permet d'avoir un premier aperçu des sensibilités du territoire. Pour le PETR Pays Vallée du Loir, l'enjeu qui prédomine est bien celui des inondations et coulées de boues, qui représente l'aléa majeur ayant engendré des arrêtés de catastrophes naturelles pris entre 1983 et 2016. Suivent ensuite les mouvements de terrains puis les effondrements et glissements de terrain.

Selon l'État initial de l'environnement, le Pays Vallée du Loir est concerné par trois risques naturels majeurs : l'inondation, les mouvements de terrain et les feux de forêt. En matière de prévention et de gestion des risques d'inondation, le SCoT, par les dispositions qu'il fixe, vise à ne pas aggraver la vulnérabilité du territoire et donc les enjeux humains et matériels. Le SCoT rappelle que les Plans de prévention du risque inondation (PPRI) et les Plans de prévention du risque mouvement de terrain (PPRMT) sont des prescriptions qui s'imposent à tout document d'urbanisme. De plus, le projet, par des dispositions spécifiques, participe directement à la réduction de l'exposition des populations et des biens à ces risques : limitation de l'imperméabilisation des sols, préservation des couverts végétaux, notamment les haies et boisements, préservation des champs d'expansion des crues et des zones humides, dispositions permettant l'infiltration des eaux pluviales. Dans les secteurs hors PPRMT, il est préconisé de ne pas aggraver les enjeux en veillant à se référer aux Atlas de mouvements de terrain. En bordure de forêt, le SCoT demande à préserver des espaces tampons avec les nouvelles constructions, à préserver les chemins d'accès aux espaces forestiers et à prévoir l'implantation de réserves d'eau.

- *Vulnérabilité aux risques d'inondation*

La rivière du Loir est la plus longue de France, courant sur plus de 350 kilomètres. Cette rivière traverse le territoire du PETR Pays Vallée du Loir sur 98 kilomètres. Ce cours d'eau a été marqué par de nombreuses crues plus ou moins importantes depuis 1933. On peut par exemple citer les crues d'intensités moyennes de 1983, 1984, 1988 et 1999. D'autres crues de plus grande envergure sont survenues sur le territoire et ont présenté des impacts non négligeables pour les différents acteurs, tant économiques que les particuliers. A ce titre on peut identifier les crues de 1961 et de 1995 :

- La crue de 1961 : un épisode pluvieux d'envergure est survenu entre fin décembre et début janvier. Les précipitations ont été intenses pendant quatre jours (des pics à 80 mm/j). Ces précipitations ont conduit à une hausse importante du débit du Loir : le débit est passé de 150 à 440 m3/s, soit une hausse de plus de 190% ;
- La crue de 1995 : le cours d'eau de la Braye a réagi très vite aux trois pics de précipitations survenus à Port-Gautier (aval de la confluence de la Braye). Cela a conduit à une hausse du débit très important sur le Loir : passage de 100 à 294 m3/s en l'espace de 33 heures.

Ces deux hausses de débit ont conduit à des débordements d'eaux ou encore à des inondations d'ampleur sur le territoire. Aucune étude locale ne permet de chiffrer précisément l'impact économique de ces deux évènements.

De façon générale, toutes les crues du Loir sont des crues d'automne-hiver. Avec la hausse du rythme des précipitations attendue à cause du changement climatique durant la période hivernale, le risque d'inondation s'en retrouve renforcé.

La carte ci-dessus représente les zones inondables associées au Loir. On peut donc voir que l'aléa inondation est important sur le territoire, notamment pour les zones de La Flèche, Le Lude et Le Château-du-Loir.

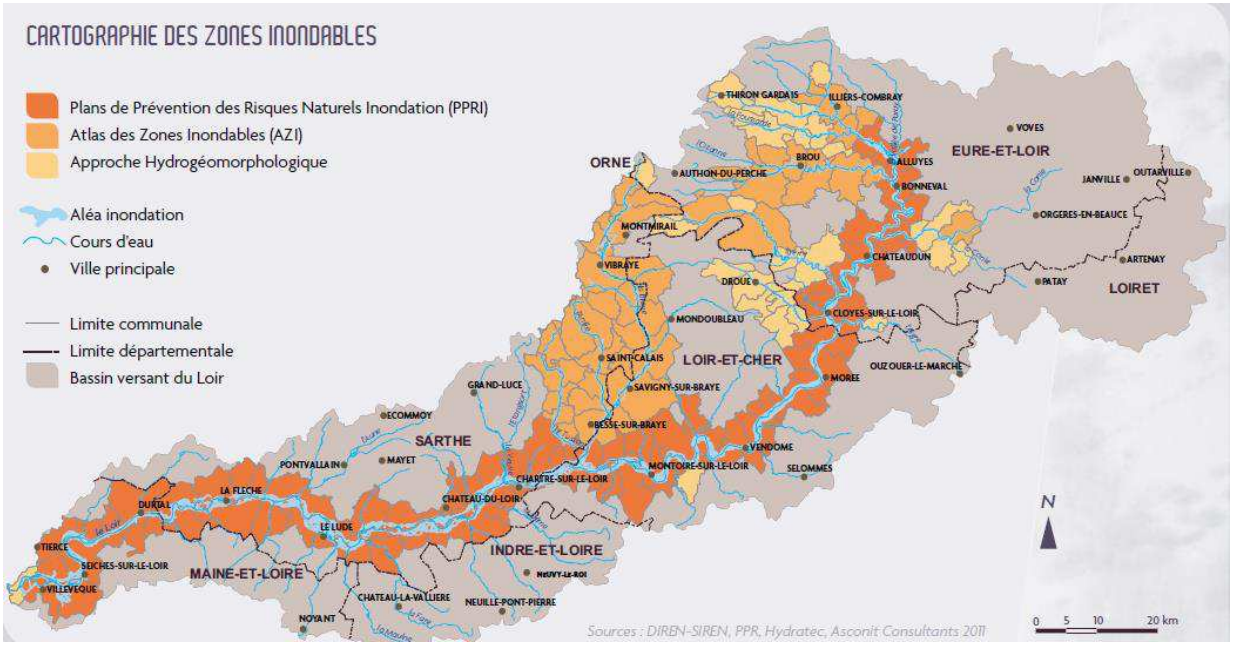

D'après une étude régionale réalisée par l'Agence de l'Eau, si une crue comme celle de 1995 devait survenir le long de la rivière Le Loir, la répartition des impacts économiques serait la suivante :

- 60% des coûts seraient associés au parc résidentiel ;
- 29% des coûts concerneraient les activités économiques et agricoles ;
- 6% des coûts seraient liés à des dégâts sur les infrastructures des territoires ;
- 5% des coûts seraient enfin associés aux équipements publics.

Toujours d'après cette étude, environ 22% des impacts économiques totaux du débordement de la Loir surviendraient sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir. Les décideurs du territoire, notamment les collectivités territoriales, sont déjà conscients de ces risques

puisque des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) ont été élaborés comme le souligne la cartographie ci-dessous :

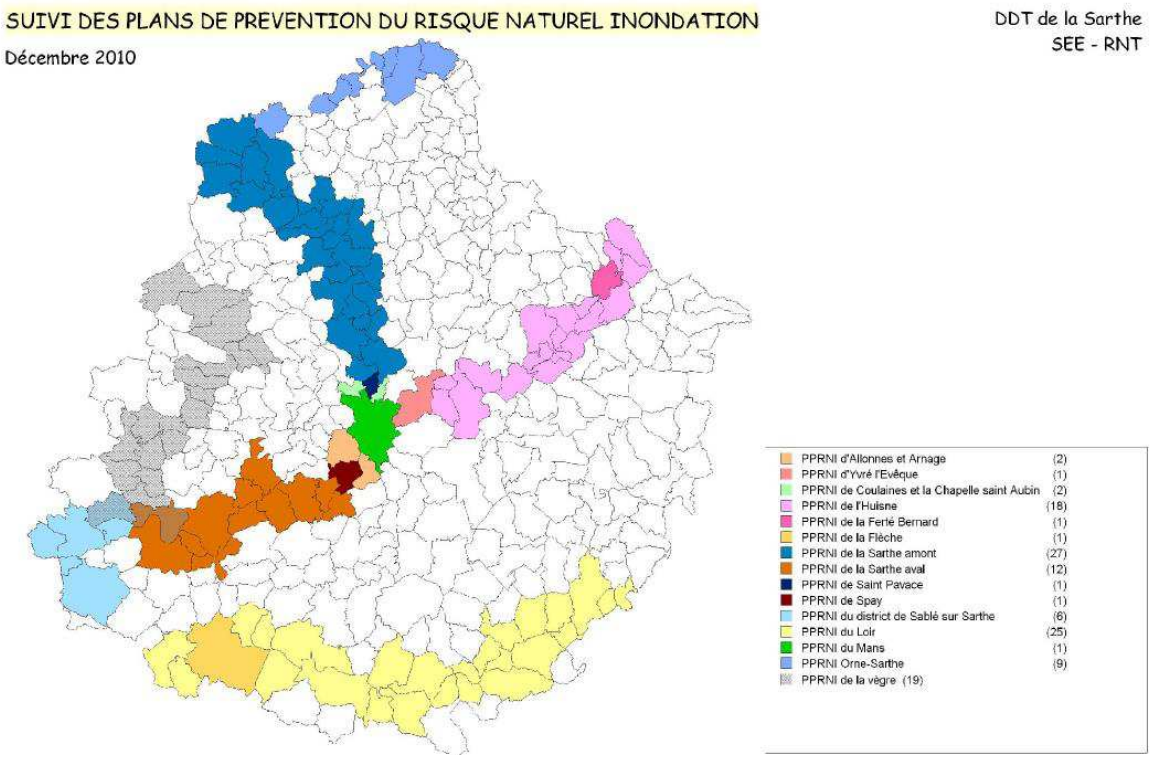

Cartographie des Plans de Prévention du Risque Naturel Inondation (PPRI)
Source : DDT Sarthe

Un PPRI Vallée du Loir (regroupant 25 communes) et un PPRI de la Flèche ont été élaborés. Ces PPRI visent à mettre en œuvre des actions durant un laps de temps limité afin de réduire l'impact des inondations possibles sur le territoire.

- *Vulnérabilité aux mouvements de terrain*

La modification du rythme des précipitations et l'augmentation des températures peuvent conduire à des tassements – gonflements des terrains. Ce sont principalement les sols argileux qui sont concernés par ce risque nommé Retrait-Gonflement des Argiles (RGA).

Un sol argileux fonctionne comme une « éponge ». Plus le sol est humidifié (lors d'épisodes pluvieux importants), plus le terrain va gonfler, tandis que plus le sol est sec (lors d'épisode caniculaire / sécheresse), plus il va s'affaisser. Ce phénomène représente un risque essentiellement économique, et dont les dégâts sont irréversibles. En effet, les bâtiments construits sur des sols sujets à ce type de phénomène seront endommagés par les mouvements de terrain.

D'après le BRGM, le département de la Sarthe n'échappe pas à ces RGA puisqu'en 2007, près de 1 100 sinistres suite à des épisodes de sécheresses ont été recensés sur le territoire. En tout, environ 130 communes ont été signalées en état de catastrophe au sein du département, soit 35% des communes de la Sarthe.

Le département se situe à la 22ème place française concernant le nombre d'occurrences de reconnaissance de catastrophe naturelle liée à ces RGA. Concernant les montants financiers, plus de 17,5 millions d'euros ont été indemnisés par les assurances sur la Sarthe depuis 1989.

La répartition des risques associés aux RGA sur le Département de la Sarthe est la suivante :

- 3,8% des surfaces sont classées comme aléa fort ;
- 27,8% des surfaces sont classées comme aléa moyen ;
- 57,9% des surfaces sont classées comme aléa faible :
- 10,5% des surfaces ne sont, a priori, pas concernées par ce risque.

Les risques associés à ces mouvements de terrain sont représentés dans la cartographie ci-dessous.

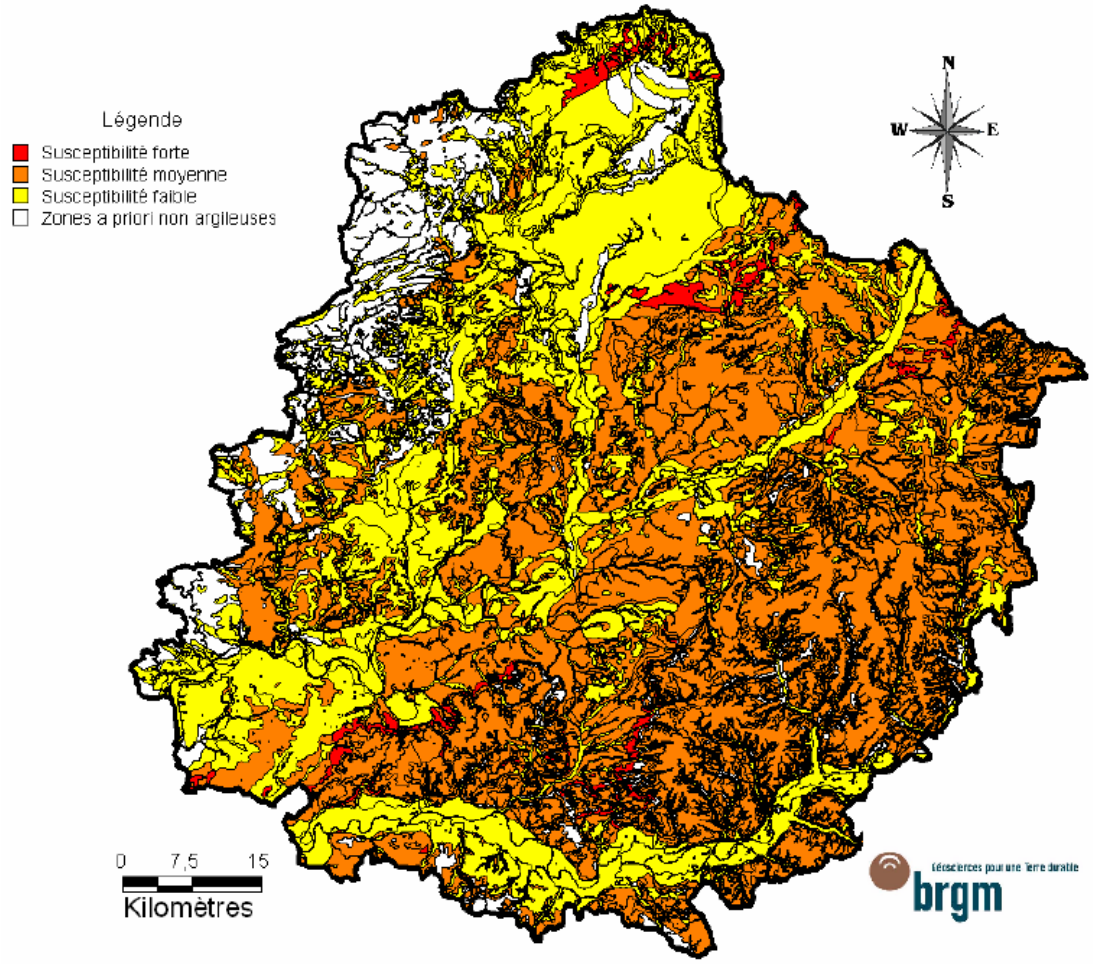

Cartographie des risques de Retrait-Gonflement des Argiles sur la Sarthe
Source : BRGM

La totalité du territoire est donc concerné, de façon plus ou moins importante, par ces mouvements de terrains (aléas considérés comme faible ou moyen). Nous pouvons raisonnablement affirmer que les activités économiques du territoire peuvent être potentiellement touchées par ces mouvements de terrain.

La cartographie ci-dessous représente la sinistralité et la reconnaissance des communes en état de catastrophe naturelle suite à des épisodes de RGA depuis 1982 :

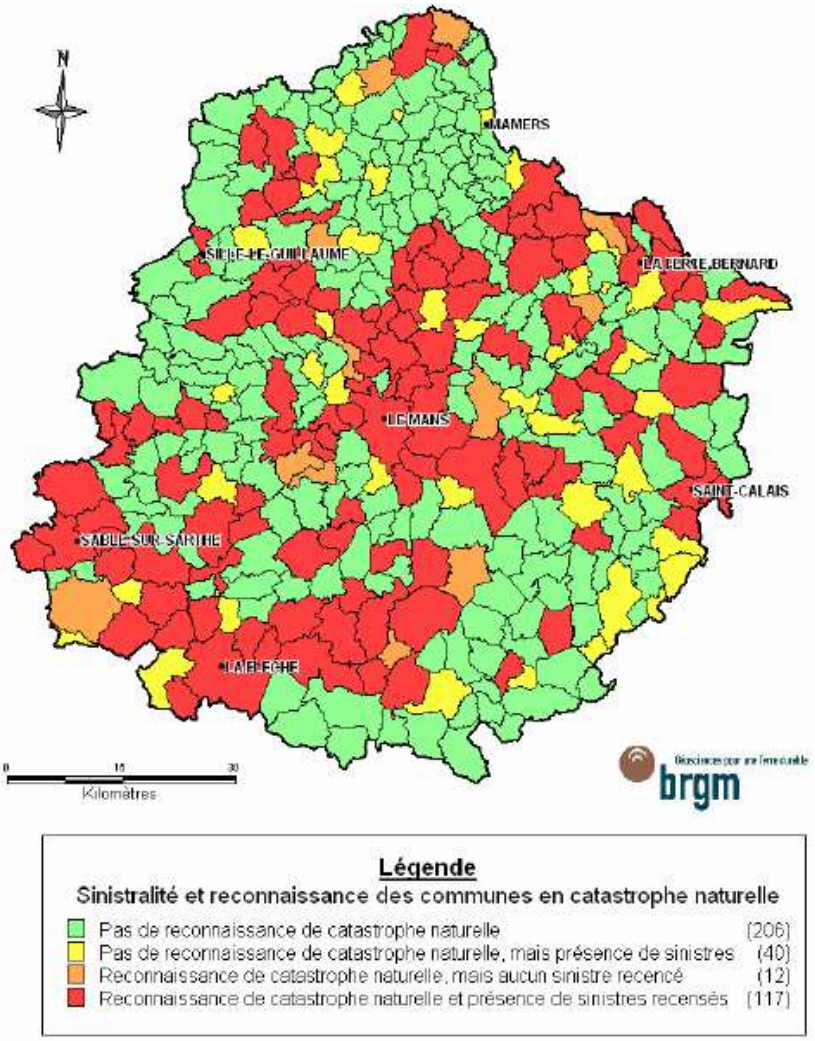

Cartographie de la sinistralité des RGA sur les communes de la Sarthe
Source : BRGM

Depuis 1989, 34 arrêtés ont été pris concernant les RGA répartis sur 20 communes du territoire du PETR Pays Vallée du Loir. Il est à noter que ces modifications météorologiques peuvent également conduire à des affaissements de terrains liés aux cavités souterraines présentes sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir.

- Une sensibilité des secteurs forestiers et agricoles

L'ensemble des éléments suivants sont détaillés dans le diagnostic CLIMAXXI réalisé par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire à l'échelle de la Vallée du Loir.

Le territoire du PETR Pays Vallée du Loir est marqué par une activité agricole prépondérante et structurée autour de trois axes :

- l'élevage autour de la forêt de Bercé ;

- la viticulture notamment entre La Chartre sur le Loir et Château du Loir ;
- la culture et l'arboriculture autour du Château du Loir, du Lude et jusqu'à La Flèche.

Les activités agricoles représentent plus de 73 600 hectares de Surface Agricole Utile, soit près de 50% de la superficie totale du territoire. Cette activité a donc un poids socio-économique important à l'échelle du territoire. Les activités agricoles sont très sensibles aux perturbations climatiques, notamment les cultures.

Les impacts seront majoritairement imputables à la hausse significative des températures ainsi qu'à modification du rythme des précipitations.

Ces conséquences sont répertoriées ci-dessous :

- risques d'échaudage pour les cultures de céréales qui peuvent être également aggravés par une plus faible ressource en eau ;
- augmentation des gels de printemps qui affecteront le rendement des cultures de printemps et de l'orge ;
- effets sur la croissance des plantes pouvant affecter les pratiques agricoles ;
- développement de nouveaux parasites et de maladies avec l'installation de conditions climatiques favorables à la migration ;
- inondations pouvant provoquer des destructions des cultures, une dégradation des sols ;
- lessivage des éléments minéraux provoquant un appauvrissement des sols ;
- sécheresse des plantes impactant les rendements agricoles.

De plus, la chute attendue du rythme des précipitations et de la réserve en eau des sols durant les périodes estivales favorisera également les conflits d'usages en eau.

Actuellement, à l'échelle de la France métropolitaine, on estime que, d'ici 2050, les activités humaines (activités économiques et consommations domestiques) devraient conduire à un déficit de 2 milliards de m3 d'eau. Il reste donc important de prévenir ces risques en adoptant de nouvelles pratiques agricoles.

- *Impacts sur les cultures*

Lors de l'épisode caniculaire de 2003, à l'échelle de la région, de nombreux impacts ont été recensés. Ce choc thermique conjugué aux déficiences de pluviométries ont conduit à des perturbations notamment pour les cultures végétales. De façon générale, le rendement des grandes cultures a baissé.

A contrario, les cultures céréalières ont augmenté leur rendement. Ce fait s'explique par un taux de croissance supérieur pour les cultures céréalières lorsque la concentration en CO2 dans l'atmosphère est plus importante (ce qui est le cas en période de chaleur).

Malgré l'augmentation des rendements des cultures céréalières, la région a été marquée par une baisse significative des cultures de maïs grains et fourrages : chute de 10 à 60% des rendements.

Elle a également été marquée par une sécheresse des prairies permanentes et temporaires. Les prairies ont connu des baisses de rendements de 30% posant ainsi des problèmes de stocks fourragers pour l'élevage – mais également d'absorption de GES. D'après une étude menée conjointement par la Côte d'Or et l'association Alterre Bourgogne, la capacité

d'absorption de prairies en croissance est de 500 kg CO2 / hectares / an. Ainsi, si la prairie rencontre des problèmes de sécheresse, alors le processus d'absorption s'en retrouve détérioré.

Les activités d'arboriculture ont également connu une baisse des rendements avec cette vague caniculaire : calibres faibles, brûlures et décoloration. Cette activité a particulièrement été marquée par un manque d'eau sur le Val du Loir.

Au niveau de l'horticulture, les professionnels ont constaté une baisse de la productivité pour les productions extérieures. A titre d'exemples, a été constatée une baisse des rendements et des ventes comprises entre 15 et 20% pour les cultures de cyclamen.

- *Impacts sur l'élevage*

Les conséquences les plus importantes de la canicule de 2003 ont été constatées sur les élevages à l'échelle régionale. Les pertes ont pu être chiffrées par la Chambre d'Agriculture et s'élèvent à :

- 1,25 millions de volailles de chair ;
- 126 000 poules pondeuses et reproductrices ;
- 76 000 lapins ;
- 17 000 porcins.

Finalement, l'épisode caniculaire de 2003 représentait une perte économique pour les activités d'élevage chiffrée à 6,5 millions d'euros environ.

- *Impacts sur le secteur viticole*

Pour certains départements, des impacts du changement climatique ont déjà été observés sur le vignoble. C'est le cas de la Côte d'Or où les dates de vendange sont avancées de deux à trois semaines du fait d'une concentration en dioxyde de carbone plus élevée favorisant la croissance des vignes.

D'autres effets liés aux changements climatiques sont à prévoir concernant la production viticole :
- la qualité du vin : la concentration de CO2 permettra d'améliorer le rendement de production de grappes de raisin. Néanmoins, le raisin deviendra plus sucré (le niveau d'acidité en sera réduit) et donc le vin deviendra plus alcoolisé.
- la présence de nouveaux parasites : avec l'augmentation des températures, de nouveaux insectes devraient apparaître pouvant affecter les vignes.

Ces impacts sont à prévoir sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir et pourraient mettre en difficulté les productions viticoles (baisse des rendements, modifications du vin pouvant mettre en danger le label, etc.).

Un contact avec le groupement de développement viticole de la Sarthe Rapports annuels sur les 20 dernières années : dates des vendanges, observations sur la croissance des maladies de la vigne.
Témoignages des viticulteurs de la Vallée du Loir : question du changement climatique préoccupante pour les vignobles, peu de mesures sont prises. Saisons moins marquées, perte de repères = difficulté pour le fonctionnement et la croissance de la vigne."

De même, des coulées de boues, suite à une modification du cycle des pluies, sont à craindre sur les terrains viticoles. En effet, les vignes sont propices à ce phénomène : terrain pentu, peu de végétation au sol, etc.

- *Impacts sur le secteur sylvicole*

La Vallée du Loir est l'un des territoires les plus boisés d'Europe : plus de 20% du territoire est boisé (ce taux pouvant atteindre 73% dans certains secteurs du Pays). Ainsi, cette particularité locale représente un enjeu économique mais également paysager important.

L'augmentation de la teneur en carbone de l'atmosphère permet une accélération de la croissance des arbres. Néanmoins, les changements climatiques entrainent des impacts négatifs bien plus importants que les effets positifs.

En effet, les périodes de sécheresses et de fortes chaleurs entraineront un assèchement des terres et du bois. De même, la variation des précipitations (notamment une diminution forte des précipitations lors des périodes estivales) peut entrainer un stress hydrique au sein des forêts qui accélérera l'assèchement du bois.

Ces évènements peuvent favoriser les feux de forêts. Ces risques de feux de forêts devraient également être aggravés par deux facteurs :
- le recul des activités agricoles transformant les zones abandonnées en friches très sensibles au feu ;
- l'urbanisation des territoires, qui augmente les risques de départ de feu (proximité entre zones à risque et habitants) et le nombre de personnes à protéger prioritairement.

Bien que mieux maîtrisés que par le passé, ces aléas de feux de forêts sont concordants avec l'évolution croissante du nombre de départs de feux d'origine humaine en France. L'augmentation des températures et la baisse des précipitations pourraient contraindre et limiter les activités sylvicoles : diminution du nombre d'emplois, fragilisation du développement de la filière bois-énergie, etc.

L'augmentation des températures entrainera également une migration des espèces forestières. On considère que pour une augmentation de la température moyenne de + 1°C, les espèces végétales se décalent de 180 kilomètres vers le Nord. A ce jour, le territoire de la Sarthe est touché par ces mouvements d'espèces forestières notamment le chêne pédonculé qui est menacé.

Suite aux échanges avec certains acteurs du territoire, il est difficile d'évaluer de façon fiable le risque associé aux essences présentes sur le territoire. Il semble qu'à ce jour, la majorité des espèces arrive encore à s'adapter aux contraintes climatiques et hydriques. Des essais ont déjà été menés sur l'insertion de bois méditerranéen dans le paysager Sarthois. Ces derniers n'ont toutefois pas supporté la période hivernale de la région, encore trop rigoureuse pour assurer leur développement.

- Des risques sanitaires avérés

Dans un contexte de vieillissement de la population, les jours de canicule accentuent les risques sanitaires. La canicule de 2003 a ainsi provoqué 968 décès anticipés (+68% par rapport à la normale) en Pays de la Loire. Les villes ont été particulièrement touchées notamment en raison des îlots de chaleur.

Avec la hausse des températures, des îlots de chaleur urbains (ICU) pourraient apparaître plus fréquemment sur les zones urbanisées du territoire, notamment La Flèche. Les îlots de chaleurs urbains sont caractérisés par une variation importante des températures entre une zone urbanisée et une zone semi-rurale. Ces variations de températures sont en partie imputables aux consommations énergétiques des résidences, et aux structures urbaines des communes.

En effet, les matériaux urbains stockent de l'énergie et de la chaleur. Ce surplus énergétique est caractérisé par un refroidissement plus lent des zones urbaines lors des périodes nocturnes. Ainsi, ces ICU engendrent des risques sanitaires pour les personnes fragiles.

En lien avec le changement climatique, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Pays de La Loire assure une surveillance sanitaire sur plusieurs indicateurs, et publie régulièrement des bulletins de veille sanitaire, et des points épidémiologiques, à l'instar du bilan de la vague de chaleur de l'été 2018 (ci-dessous).

Plus largement, en matière de risques sanitaires associés aux changements climatiques, l'ARS Pays de la Loire préconise une attention particulière sur les points suivants :
- Les allergies liées aux pollens,
- L'exposition à une qualité de l'air dégradée,
- La vulnérabilité des ressources en eau potable (sur les plans quantitatif et qualitatif),
- La vulnérabilité des eaux de loisir et de baignade en eau douce, notamment face au développement d'algues toxiques. L'eutrophisation est en effet favorisée par les chaleurs plus fortes et les débits moins élevés,
- L'accentuation des pressions sur l'habitat et la vulnérabilité des personnes face aux épisodes de chaleur (précaires, population âgée, femmes enceintes et jeunes enfants…),
- La qualité de l'air intérieure.

En effet, un risque lié à la pollution atmosphérique peut apparaître sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir. Le changement climatique résulte des émissions de gaz à effet de serre puissants et aux polluants atmosphériques, notamment les protoxydes d'azote émis par l'utilisation de voitures thermiques. Avec l'urbanisation des territoires, l'étalement urbain et le réchauffement climatique, les pics de pollution devraient être de plus en plus fréquents sur le territoire. Ces pics de pollutions toucheront principalement les personnes sensibles du territoire.

Dans tous les cas, le changement climatique aura des répercussions économiques et sanitaires sur le territoire. C'est pourquoi, il est nécessaire que les parties prenantes puissent anticiper ces risques et adapter le territoire et leurs activités face au changement climatique.

Ce diagnostic territorial a été réalisé à l'appui des études produites pour le territoire par les partenaires suivants :

Ce diagnostic territorial a été réalisé à l'appui des données transmises par les partenaires suivants :

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sarthe
Le Département

CONVENTION DE RELANCE TERRITOIRES- DEPARTEMENT 2020/2022

ENTRE :

Le Département de la Sarthe, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Dominique LE MÈNER, agissant ès qualité, en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du ....23 JUIL. 2021

Ci-après dénommé le Département,

d'une part,

Et

La Communauté de Communes du Pays Fléchois, représentée par la Présidente, Nadine GRELET-CERTENAIS, agissant ès qualité, en vertu de la délibération du Conseil communautaire du 8 avril 2021,

d'autre part,

Ci-après dénommée le Territoire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 consolidée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et de Régions,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 consolidée relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe)

Vu le Budget départemental,

Vu la délibération n° 14 du Conseil Départemental du 6 juillet 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 8 avril 2021,

PREAMBULE

EXPOSÉ DES MOTIFS ET COMPÉTENCE

Doté de nombreuses compétences territoriales, d'une offre d'ingénierie, d'un éventail de dispositifs de soutien aux investissements structurants concourant à l'équilibre territorial et à la cohésion sociale, le Département affirme son rôle d'acteur de l'aménagement du territoire et sa volonté d'apporter des réponses efficaces aux disparités de développement observées entre ses différents bassins de vie.

Le Département souhaite maintenir à un niveau élevé son effort en faveur des projets locaux et conforter ainsi les communes et les communautés de communes comme échelon indispensable de proximité dans notre organisation territoriale pour :

- Anticiper les enjeux d'avenir pour les territoires et répondre aux disparités de développement des différents bassins de vie,
- Stimuler l'initiative et l'investissement public local,
- Prendre en compte la forte proportion des communes à faible population et aux besoins spécifiques,
- Optimiser le soutien départemental en le conjuguant à des priorités d'actions partagées,
- Faire du Département le partenaire privilégié des communes et des communautés de communes Promouvoir une programmation financière des subventions d'investissement grâce à la mise en place d'enveloppes budgétaires pluriannuelles.

Il A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour objectif de définir les modalités de la participation du Département au financement des projets d'investissement des territoires.

ARTICLE 2 – SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Une enveloppe territoriale est calculée sur la durée 2020/2022 pour chaque communauté de communes. La répartition s'appuie sur le nombre d'habitants, le potentiel et l'effort fiscal donnant ainsi les catégories suivantes :
Le calcul de l'enveloppe pour les EPCI est fait par pondération en tenant compte du nombre d'habitants des communes relevant du taux de base et du nombre d'habitants des communes relevant du taux majoré. A chaque habitant, est attribué un montant (de base ou majoré selon la caractéristique de sa commune). Ainsi l'enveloppe allouée à chaque EPCI prend en compte les caractéristiques des communes qui les composent.
Taux de base : 6 € par habitant
Taux majoré : 10 € par habitant

La subvention départementale ainsi calculée est de 185 424 € pour la durée totale de la convention.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DES PARTIES

Article 3-1 : obligations de la communauté de communes

Pour le territoire bénéficiant d'une subvention départementale de plus de 50 K€, la convention de relance Territoires-Département 2020/2022 devra être construite sur la base d'une analyse territoriale et devra préciser les enjeux actuels et à venir et les priorités du territoire en s'appuyant sur les différents documents et études déjà existants (PADD des SCOT et de PLUi, dossiers Feder, FSE, diagnostics locaux...)

Le Territoire s'engage à présenter les projets prévus à la convention aux élus départementaux du territoire et également à transmettre les pièces justificatives (annexe I).

Le Territoire s'engage à veiller à la bonne exécution de la présente convention et plus particulièrement à la bonne exécution du programme d'actions.

Indiquer ici un descriptif du(s) projet(s) en précisant le rattachement à une ou plusieurs thématiques et aux catégories d'actions suivantes :

- Améliorer l'attractivité du territoire :

-aménagement en réponse aux besoins locaux (infrastructures, mobilité, patrimoine/tourisme, environnement, aménagement et urbanisme, etc.) tout en préservant les enjeux de biodiversité et les espaces naturels et agricoles,
-accompagnement des aménagements de l'espace public et de revitalisation des centres bourgs alliant esthétique, services, logement, circulation pour les habitants et pour les touristes,
-projets d'accompagnement de l'attractivité résidentielle, économique et touristique du territoire,

•Agir efficacement au service des territoires et des usagers :

-projets portant une dynamique des territoires plus proches des habitants sur les usages numériques, les services à la population, etc.,
-projets en lien avec la cohésion sociale et citoyenneté : bien vivre-ensemble au sein des territoires (animation locale, solidarité, enfance/jeunesse, culture, sport).

Projet 1 :
La Communauté de Communes du Pays Fléchois souhaite créer une nouvelle déchetterie et réaliser un quai de transfert sur la Commune de La Flèche.

Avec ce projet déchetterie, la collectivité entend améliorer le tri des déchets (diminuer les tonnages tout-venant, tri du bois et du gravats...) et répondre aux évolutions « responsabilité élargie des producteurs » (REP) d'ici 2022 (jouets, articles de sports et loisirs et articles de bricolage et jardinages).
S'agissant de la partie plateforme déchets verts, la CCPF souhaite diminuer les coûts de transport et réutiliser ces déchets. Cette plateforme de broyage de déchets verts permettra également de communiquer sur les solutions apportées par la réutilisation des déchets verts dans son jardin et ainsi informer sur des pratiques vertueuses.

D'autre part, la réalisation du quai de transfert a pour objectif d'améliorer les tournées et les coûts de transport de déchets ainsi que l'optimisation du service de collecte aux usagers (collecte du tri en porte à porte, dotation en bac pour l'amélioration de conditions de travail des agents de collecte) et son harmonisation sur l'ensemble du territoire communautaire.

De cette manière, la Communauté de Communes entend agir efficacement au service des territoires et des usagers en améliorant :

- L'offre déchetterie sur son territoire;
- Le tri des déchets ;
- Le service de collecte de déchets...

Projet 2 :
Ce projet consiste dans le réaménagement du giratoire RD306 / RD323 pour permettre la réalisation d'une liaison entre des pistes cyclables existantes, utilisées aussi bien pour des trajets quotidiens que touristiques (la voie verte entre La Flèche et Durtal aboutissant à ce giratoire), par un public de tout âge.

L'objet de ce projet est également d'adapter ce giratoire pour permettre à ces cyclistes-usagers de l'emprunter en toute sécurité, la disposition actuelle de ce giratoire n'offrant pas suffisamment de garanties de sécurité.

Pour le projet de piste cyclable autour du giratoire des Médaillés Militaires, sur les RD 306 et 323, le Département doit émettre un avis sur l'aménagement proposé en disposant de la part de la collectivité d'un plan de niveau projet comprenant tous les éléments de conception et un plan détaillé du projet d'aménagement définitif (plans côtés, plan de signalisation, profils en travers significatifs, largeurs et structures de chaussées et de cheminements pour piétons, type de bordures, etc.) respectant notamment les préconisations rassemblées dans la fiche technique adressée le 7 janvier 2021 :
Les RD 306 et 323 étant classées routes à grande circulation, il est nécessaire d'obtenir l'avis conforme de la Préfecture au sujet de la réduction de la largeur des voies et de lui communiquer les nouvelles caractéristiques géométriques des RD 306 et 323 (en application de l'article R.411-8-1 du Code de la route).
Les RD 306 et 323 sont également des itinéraires de transports exceptionnels. L'aménagement envisagé devra donc tenir compte de la circulation des convois et de leurs caractéristiques. Il sera donc nécessaire que la collectivité consulte le service « sécurité routière, gestion de crise - unité transports ingénierie de crise, sécurité routière » de la Préfecture du Maine-et-Loire. Tous ces éléments demandés constituent un préalable à une demande de permission de voirie à l' Agence Technique Départementale (ATD) Sud - site de La Flèche.

Article 3-2 : obligations du Département

Afin d'accompagner les mesures proposées au titre du plan de relance, le Département met en place une « porte d'entrée unique » dénommée SARTerritoires (Soutien, Accompagnement et Relations aux Territoires), structurée autour des services du Département et de ses différents partenaires (ATESART, CAUE, Sarthe Habitat, Sarthe Tourisme, Sarthe Numérique, SEM SECOS, EPF Mayenne Sarthe) pour renforcer l'écoute et l'accompagnement des acteurs des territoires. Pour contacter les développeurs de SARTerritoires : un numéro de téléphone unique le 02 43 54 79 63 et un mail contact.sarterritoires@sarthe.fr.

ARTICLE 4 - UTILISATION ET MODALITES DE VERSEMENTS DES SUBVENTIONS, CONTROLE

Les aides départementales sont des aides à l'investissement.

Chaque projet fera l'objet d'une présentation et validation en commission permanente du Département et devra présenter un plan de financement.

Sauf autorisation expresse, les opérations ne devront pas avoir débuté avant la décision de la Commission permanente du Conseil départemental.

Chaque bénéficiaire de la subvention s'interdit de reverser tout ou partie de la subvention qui lui est attribuée à un tiers, en application de l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales.

Chaque bénéficiaire d'une subvention restituera obligatoirement au Trésor, les sommes versées non utilisées, conformément au décret du 30 juin 1934.

Les aides départementales mobilisées dans le cadre des contrats de relance peuvent être cumulées avec les dispositifs financiers d'autres partenaires et d'autres aides départementales dans le respect des critères d'intervention. Le taux maximum d'aide publique est plafonné à 80%.

Le territoire transmettra toute pièce justifiant l'avancement de la réalisation de l'opération.

Le paiement de la subvention départementale sera effectué sur la base du coût Hors Taxes ou Toutes Taxes Comprises, selon que le maître d'ouvrage de l'opération récupère ou non la TVA.

Le versement de la subvention départementale se fera sur service fait sur la base d'un tableau récapitulatif des dépenses visé par le payeur du Territoire.

Des acomptes sont possibles au fur et à mesure de l'avancement des travaux, attestés par le bénéficiaire, rapportés à la dépense subventionnable.

Montant subvention	Modalités de règlement
seuil supérieur à 100 K€	3 versements: - 1er acompte à 30% de réalisation du projet - 2ème acompte à 80% de réalisation du projet - versement du solde
seuil : Entre 30 K€ et 100K€	2 versements : - Acompte à partir de 30% de réalisation du projet - versement du solde
Seuil inférieur à 30K€	1 versement : Pas d'acompte

ARTICLE 5 – CONTROLE

Les services du Département sont habilités à procéder à toutes formes de contrôle, notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

ARTICLE 6 - MENTION DE L'AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT

La collectivité territoriale doit justifier de mesures de publicité pour signaler l'intervention du Département respectant les obligations découlant de l'article D.1111-8 du CGCT issu du décret du n°2020-1129 du 14/09/2020. Dans le cas de travaux dotés d'une subvention ou d'une aide d'un montant supérieur à 50 K€ le bénéficiaire est tenu d'apposer, à ses frais et selon des modalités définies avec le Département, pendant la toute la durée du chantier et quelle que soit la nature des travaux, un panneau de chantier qui respecte la charte graphique le Département. La preuve de la bonne implantation de cette signalétique doit être apportée par la présentation d'une photographie.
Pour certains travaux, le Département se réserve toutefois la possibilité de fournir lui-même le panneau que le bénéficiaire devra apposer durant toute la durée des travaux.

ARTICLE 7- DUREE

La convention entrera en vigueur à compter de la dernière signature apposée par les signataires et expirera après versement du solde de l'aide départementale.

A compter de la date de la décision d'attribution de la subvention départementale le territoire dispose d'un délai maximum de deux ans pour réaliser l'action, payer les dépenses correspondantes avec un délai de six mois complémentaires pour transmettre l'ensemble des justificatifs nécessaires au mandatement de l'aide départementale.

A défaut le non-respect de ce délai entraînera l'annulation partielle ou totale de l'aide non justifiée.

ARTICLE 8 - REVISION – RESILIATION

La présente convention peut faire l'objet de modification par voie d'avenant décidé d'un commun accord.

En cas de non observation des clauses de la présente convention et après un avertissement écrit effectué par lettre recommandée avec accusé de réception et resté sans effet pendant 30 jours, la présente convention pourra être résiliée de plein droit sans qu'il y ait besoin de faire ordonner cette résolution en justice ni de remplir aucune formalité.

La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution de la communauté de communes.

ARTICLE 9 - REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de s'en remettre à la compétence du Tribunal Administratif de Nantes, après épuisement des voies amiables.

Fait en deux exemplaires dont un pour chacun des signataires

Fait au Mans, le

23 JUIL. 2021

Le .....

La Présidente de la communauté de communes

Communauté de Communes du Pays Fléchois
Centre Administratif
Espace Pierre Mendès-France
72200 LA FLÈCHE

Nadine GRELET CERTENAIS

Le Président du Conseil départemental de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Pays Vallée du Loir

CONTRAT TERRITOIRES-REGION 2020

Janvier 2019

PETR Pays Vallée du Loir
Rue Anatole Carré 72500 VAAS
02.43.38.16.62
accueil@pays-valleeduloir.fr
www.pays-valleeduloir.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3

LE TERRITOIRE DU PETR PAYS VALLÉE DU LOIR 4

PRÉSENTATION 4

CONTEXTE 11

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE 12

1. UN TERRITOIRE FONDE SUR LE LOIR, LA QUALITE DE SES PAYSAGES, DE SON PATRIMOINE ET DE SON CADRE DE VIE 12

2. DYNAMIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET RESIDENTIELLES 27

3. DYNAMIQUES ECONOMIQUES 57

4. DYNAMIQUES D'ORGANISATION TERRITORIALE 77

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS – SYNTHESE DU DIAGNOSTIC 85

LES ENJEUX POUR LE TERRITOIRE 89

LE PROJET DE TERRITOIRE 91

1. FAVORISER L'ATTRACTIVITE DU PAYS VALLEE DU LOIR EN S'APPUYANT SUR LA QUALITE DE SON CADRE DE VIE 91

2. VALORISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE A TRAVERS SA POLITIQUE CULTURELLE ET PATRIMONIALE 98

3. ORGANISER LE TERRITOIRE AU SERVICE DES HABITANTS ET DES ENTREPRISES 100

4. VALORISER LES QUALITES ENVIRONNEMENTALES DU PETR PAYS VALLEE DU LOIR 122

LES THEMATIQUES PRIORITAIRES IDENTIFIEES 131

LES REGLES LIEES AU CTR 2020 133

LA GOUVERNANCE ET LES MODALITES D'INSTRUCTION DES DOSSIERS 136

LES EXEMPLES DE PROJETS SOLLICITANT UNE DEMANDE DE CTR 136

LE TERRITOIRE DU PETR PAYS VALLÉE DU LOIR

PRÉSENTATION

Le PETR Pays Vallée du Loir dans le centre-ouest français

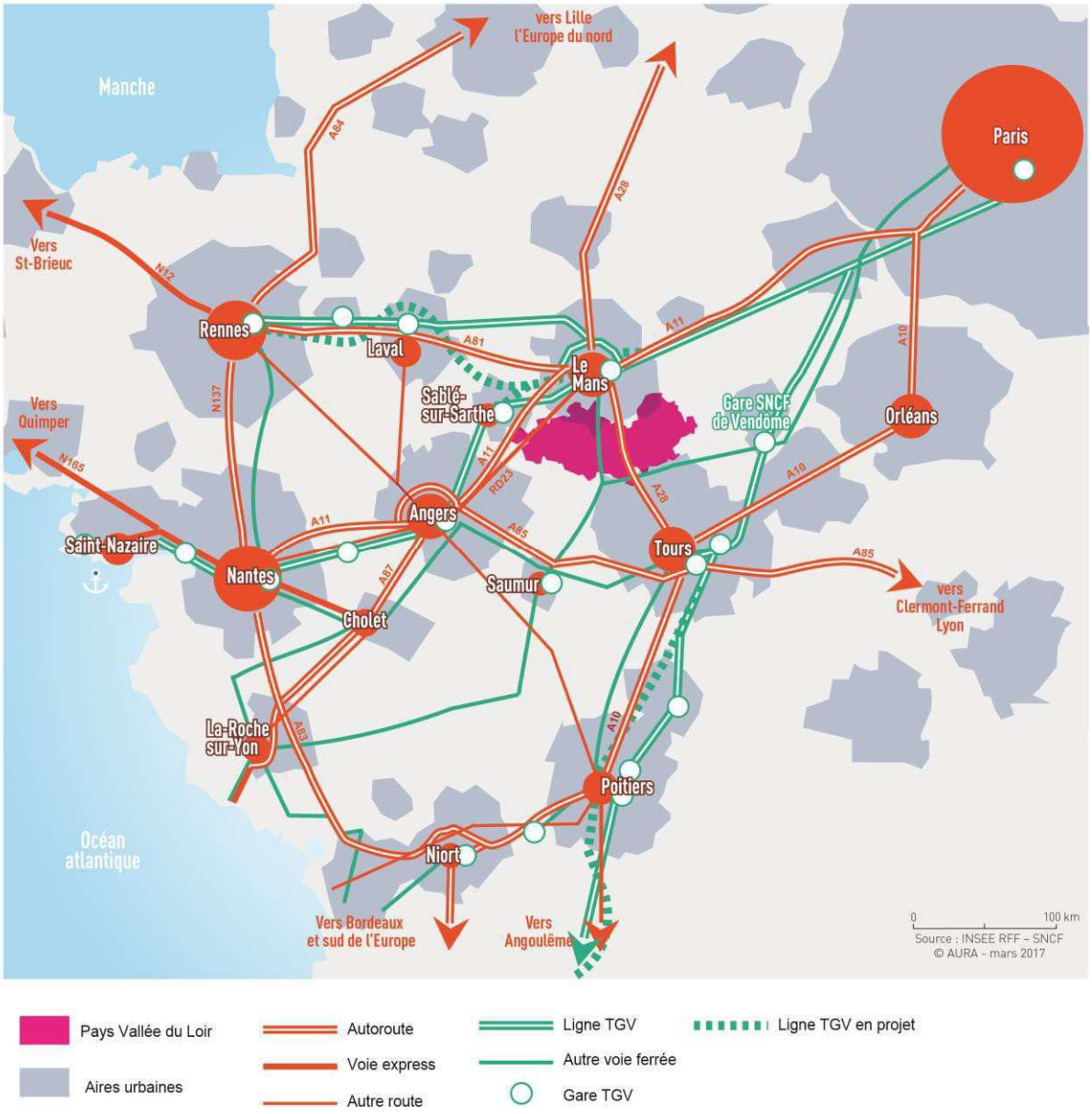

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Vallée du loir couvre toute la frange sud du département de La Sarthe (72), en limite du département du Maine-et-Loire à l'ouest (Région Pays de La Loire), de l'Indre-et-Loire au sud et du Loir-et-Cher à l'est (Région du Centre-Val de Loire).

Ce territoire à forte identité rurale, est traversé d'est en ouest par le cours de la rivière le Loir, colonne vertébrale et véritable vecteur d'attractivité et de développement touristique, avec également la forêt de Bercé labelisée « forêt d'exception » et une 3ème pépite, unique en Sarthe, le vignoble du Jasnières et Coteaux du Loir.

Situé non loin de la Communauté urbaine de Le Mans Métropole, il est également lié aux aires urbaines d'Angers au sud-ouest par l'autoroute A11 et de Tours au sud-est par l'autoroute A28. Une ligne ferroviaire principale traverse le centre du territoire. Elle mène de Caen (au nord) à Tours (au sud), en passant par Le Mans et Alençon.

Axes autoroutiers
RD principales, grandes liaisons
RD secondaires, niveau 1
RD secondaires, niveau 2
Voie SNCF électrifiée en service
Echangeurs

Communes ou «communes déléguées» selon le nombre d'habitants
Pôles extérieurs au Pays
Communes nouvelles
Cours d'eau
Plans d'eau
Bois et forêts

Le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée du Loir** (ancien syndicat mixte de Pays, ayant évolué le 6 avril 2017), regroupe depuis le 01 janvier 2017, **3 communautés de communes** (CC) :

- la CC du **Pays Fléchois**, dont le siège est situé à La Flèche
- la CC **Sud Sarthe** (née de la fusion au 1er janvier 2017 des CC *Aune et Loir*, du *Bassin Ludois* et du *canton de Pontvallain*), dont le siège est à Aubigné-Racan
- la CC **Loir Lucé Bercé** (née de la fusion au 1er janvier 2017 des CC de *Lucé*, *Val du Loir* et *Loir et Bercé*), dont le siège est à Montval-sur-Loir

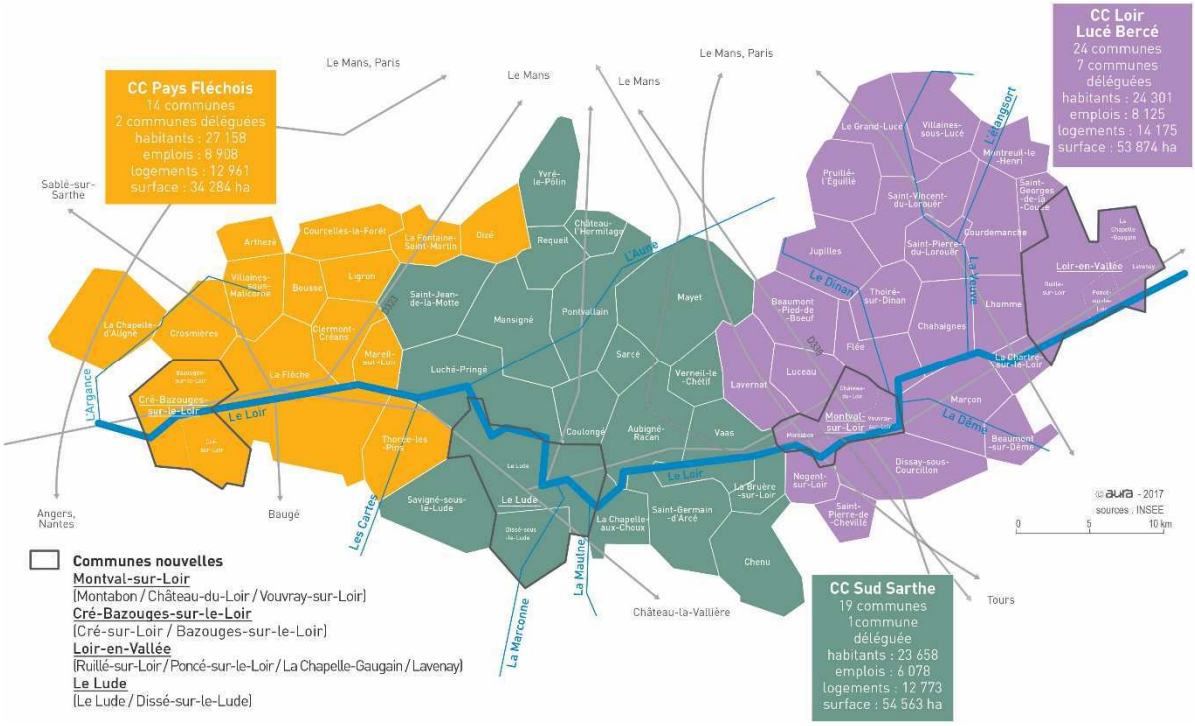

Il compte **une population totale de plus de 75 000 habitants**, répartie dans **57 communes** (4 d'entre elles ont le statut de communes nouvelles, avec 2 à 4 communes déléguées).

Le PETR Vallée du Loir est un établissement public ayant vocation à **instaurer une coopération entre les différents EPCI** le composant. Il instaure notamment des débats annuels, afin de **définir les grandes orientations et les actions à mener** en faveur du développement du territoire.

Dès 2013, le PETR Pays Vallée du Loir décidait d'élaborer en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA), un diagnostic de territoire afin de préparer la candidature à la programmation Leader 2014-2020. Ceci a été l'amorce d'un cheminement sur 5 années maintenant, qui a permis de faire émerger nombre de missions et d'actions structurantes.

Rapidement, le déploiement d'une démarche de marketing territorial, adossée à la création d'un poste (à 50%) de chargé(e) de communication, a permis de concrétiser une collaboration étroite entre politiques publiques menées par le PETR et **politique touristique (promotion et développement)** portée par **l'Office de tourisme de destination de la Vallée du Loir** (OTVL : structure extra départementale), lui-même créé au cours de l'année 2014.

La volonté des EPCI membres du PETR, a alors été de ne parler que d'une seule et même voix . Ceci s'est traduit par moultes actions dont la dernière assez symbolique, est l'édition biannuelle d'un magazine territorial destiné aux habitants, aux entrepreneurs du territoire et à ceux à venir, ainsi qu'aux touristes. Ce magazine se veut l'atout 1er pour vendre la destination « Vallée du Loir » pour venir y passer des vacances, mais aussi et avant tout pour venir s'y installer, y travailler, y vivre …
D'autres actions, beaucoup plus « institutionnelles » et légales ont vu le jour :

La **responsabilité de l'élaboration et du suivi du Schéma de cohérence territoriale** (SCoT) dès la fin de l'année 2013. [*Pour information : le projet de SCoT a été arrêté le 05 juillet 2018, soumis à enquête publique entre le 21 novembre et le 21 décembre 2018. Il est à l'heure actuelle en phase de validation (ou pas) par la commission d'enquête et le Tribunal administratif de Nantes*.] L'objectif est ici de partager et de définir de façon cohérente et équilibré, le développement du territoire pour demain (les 20 à 30 prochaines années), afin que chaque habitant puisse faire un « parcours de vie » le plus complet possible (de l'instruction dès le plus jeune âge au vieillissement accompagné, en passant par la formation, le travail, l'épanouissement personnel et collégial, …), tout en maîtrisant le développement de l'urbanisation pour assurer le maintien de la biodiversité, source d'un cadre de vie de qualité, cartographiée à travers l'étude spécifique menée pour pré-figurer **la Trame verte et bleue** (TVB) du SCoT et des futurs Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (un PLUi sur chaque actuelle communauté de communes).

De ce travail est apparue la problématique évidente d'un territoire rural : les difficultés des habitants à se déplacer, à satisfaire leurs besoins de mobilité. Un **Plan de déplacements durables** a alors été engagé aux côtés de l'ADEME, plan qui comprend un diagnostic spécifique, une stratégie et un plan d'actions qui ne demandent plus qu'un animateur pour être mis en place ; nouveau champ d'investigation sur lequel les élus réfléchissent activement pour 2019/2020.

Courant de l'année 2014, le PETR s'est engagé dans la **responsabilité de la production et du suivi du Plan climat énergie territorial** (PCET approuvé en conseil syndical en octobre 2016 qui va devenir un PCAET au 1er trimestre 2019, en y intégrant les volets « air » et « adaptation du territoire au changement climatique ») – démarche totalement volontaire.

Cette dernière a permis de candidater pour le label national « Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCv) » - 3ème génération ; label qui a été obtenu en février 2017 et qui a alors autorisé le territoire à commencer sa transition énergétique et écologique. En effet, ceci s'est traduit (entre autre) par l'achat de véhicules électriques dits « plus propres » grâce à un groupement de commandes piloté par le PETR et à lancer un bon nombre de travaux dans les bâtiments publics, ayant pour objectif de tendre vers une plus grande sobriété énergétique.

A ce titre, le territoire s'est vu octroyer la somme d'un million d'euros pour soutenir ce type de travaux, via la vente de Certificats d'économie d'énergie (CEE) auprès de grands obligés. Une partie de ces CEE (presque 10%) a été insufflée dans une opération très spécifique : la rénovation énergétique des maisons d'habitation individuelle. Ainsi, l'argent collectée via des travaux d'économie d'énergie sur des équipements d'intérêt collectif (type mairie, école, salle des fêtes, éclairage public, etc.) permet aux habitants du territoire à leur tour, d'obtenir des aides financières pour améliorer le confort énergétique de leur résidence principale ou de leur parc en location.

Le PETR est également un acteur important de **la médiation patrimoniale et culturelle en milieu rural**. Il porte le **label Pays d'Art et d'Histoire** depuis 2006 maintenant, sur lequel est adossé un contrat régional d'**inventaire du patrimoine**. Cette activité se traduit par une volonté farouche d'identifier, de mieux connaître et faire connaître le patrimoine matériel et immatériel de la Vallée du Loir (abbaye, église, château mais aussi paysage et ensemble bâti identitaire), afin de faire comprendre à tout à chacun l'histoire de cette vallée et son évolution à travers le temps.

Au-delà, l'acculturation en milieu rural passe également par **la médiation culturelle**. Pour cela et afin de répondre à une réelle volonté politique, le PETR organise depuis plus de 15 ans maintenant un festival de culture populaire et de plein air « FestiLoir » (durant les mois d'été) et pour la 5ème année en 2019, un festival jeune public « Malices au Pays », destiné de façon préférentiel aux jeunes et aux familles.

Mais là encore et afin de développer de la meilleure des façons les pratiques culturelles et artistiques en tout genre (cirque, théâtre, langage, écriture, sculpture, médias, numérique, etc.), le territoire grâce à la reconnaissance de ses activités, a réussi à signer un **Contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA) auprès de l'Education nationale et de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)** en 2016, et ce pour 3 ans.

Le PETR est également reconnu comme **territoire GAL** (Groupement d'Action Locale) depuis 2007, soit depuis deux programmations européennes Leader. C'est d'ailleurs par cette 1ère action collective que la stratégie du territoire s'est dessinée au fil du temps. Action collective à l'initiative d'élus mais aussi à l'initiative de la société civile constituée en **Conseil de développement territorial**. Ce dernier compte 27 membres également issus des 3 communautés de communes (9 membres par CC). Son travail en collaboration avec l'équipe technique du Pays, semble vouloir aujourd'hui préférentiellement s'orienter vers les problématiques de l'accès à la santé, de la mobilité des habitants en milieu rural et vers tout ce qui a trait à la revitalisation/requalification des centres-bourgs au sens large et/ou au « mieux-vivre / mieux-être » à travers l'élaboration d'un Projet alimentaire territorial (PAT) – réflexion en cours, en lien avec le développement des circuits courts de proximité et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Toutes ces démarches, plus ou moins abouties, sont toutes à l'origine amorcées puis confortées par les conclusions de diagnostics les plus exhaustifs possibles (diagnostic de la candidature Leader, diagnostic du SCoT, diagnostic du PCAET, diagnostic du Plan de déplacements durables, diagnostic du CLEA, diagnostic propre au volet touristique). Le dernier en date, correspond à celui établi pour le **Contrat de ruralité** signé entre le territoire et le Préfet de La Sarthe en novembre 2017, avec une annexe financière renouvelée en septembre 2018. Là encore, la structuration du territoire en PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) en avril 2017, a assuré une plus grande adaptabilité et souplesse d'actions, afin de pouvoir mobiliser un maximum de fonds en adéquation avec les objectifs recherchés.

Ainsi au fil du temps et des actions qui lui ont été confiées, le **PETR est devenu l'interlocuteur privilégié** des communes et communautés de communes le composant, pour tous les sujets de politiques contractuelles européennes, nationales, régionales ou plus locales.

Pays Vallée du Loir

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE

Version de septembre 2018

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	
Directrice en charge du SCoT et des politiques contractuelles	02 43 38 16 70 06 07 52 14 77
Chargé de mission Système d' Information Géographique *Bureau basé dans les locaux des services techniques de La Flèche*	02 43 48 53 81 06 89 13 70 83
Conseillère en Energie Partagée	02 43 38 16 77 06 78 87 04 68
Chargée de mission Energie – Climat	02 43 3816 76 0607 52 89 60
Chargée de mission Communication – LEADER	02 43 38 16 68 06 82 28 87 17

PÔLE PATRIMOINE ET CULTURE	
Animatrice de l'architecture et du patrimoine	02 43 38 16 74 06 79 40 90 05
Chargée de mission Inventaire du patrimoine	06 83 04 73 58
Chargée de mission Service Educatif	02 43 38 16 71 06 84 53 22 98
Chargé de mission Culture, Circuits-Courts de proximité et Coopération Leader	02 43 38 16 73 06 84 53 18 35

PÔLE ADMINISTRATIF	
Gestionnaire administratif et financier	02 43 38 16 63
Secrétaire et accueil	02 43 38 16 62

Vallée du Loir
UN SECRET BIEN GARDÉ

PÔLE DEVELOPPEMENT

Claire **JOUSSE**
Chargée de mission
02 43 38 16 72 - 06 32 63 31 11
claire.jousse@vallee-du-loir.com

PÔLE PROMOTION ET MARKETING

Véronique **RICHARD**
Chargée de mission
02 43 38 16 75 - 06 32 63 31 12
veronique.richard@vallee-du-loir.com

Corinne **LESEVE**
Assistante
02 43 38 16 60
corinne.leserve@vallee-du-loir.com

PÔLE RELATIONS PRESTATAIRES

Nathalie **CHOBEAUX**
Chargée de mission
02 43 38 16 65
nathalie.chobeaux@vallee-du-loir.com

Mélanie **DESMARES**
Assistante
02 43 38 16 60
melanie.desmares@vallee-du-loir.com

PÔLE ANIMATION NUMERIQUE

Yann **SOULARD**
Chargé de mission
02 43 38 16 81 - 06 07 77 78 64
Yann.soulard@vallee-du-loir.com

DIRECTION et ADMINISTRATION GENERALE

Véronique **RICHARD**
Directrice - RH
02 43 38 16 75 - 06 32 63 31 12
Veronique.richard@vallee-du-loir.com

Céline **MEYFROOT**
Chargée de la gestion financière et administrative
02 43 38 16 64
Celine.meyfroot@vallee-du-loir.com

PÔLE ACCUEIL

Yann **SOULARD**
Coordinateur
02 43 38 16 81 - 06 07 77 78 64
Yann.soulard@vallee-du-loir.com

Myriam **BEAUPIED**
Conseillère en séjour
myriam.beaupied@vallee-du-loir.com

Carole **BELLEDENT**
Conseillère en séjour
carole.belledent@vallee-du-loir.com

Mélanie **DESMARES**
Conseillère en séjour
melanie.desmares@vallee-du-loir.com

Corinne **LESEVE**
Conseillère en séjour
corinne.leserve@vallee-du-loir.com

OFFICE DE TOURISME DE LA *Vallée du Loir*

ORGANIGRAMME DE L'EQUIPE

PRESIDENT

Guy-Michel **CHAUVEAU**

Pour contacter nos accueils :

La Flèche (toute l'année) :
02 43 38 16 60

La Chartre sur le Loir (toute l'année) :
02 43 38 16 83

Le Lude (d'avril à septembre) :
02 43 38 16 86

Château du Loir (d'avril à septembre) :
02 43 38 16 85

Email : info@vallee-du-loir.com

Vallée du Loir
UN SECRET BIEN GARDÉ

CONTEXTE

Le PETR Pays Vallée du Loir contractualise depuis de nombreuses années avec le Conseil régional des Pays de La Loire afin de permettre au territoire de réaliser les investissements nécessaires à son développement et au bien-être de sa population, mais aussi d'animer des politiques publiques territoriales et collectives (soutien à l'ingénierie). Ainsi, après trois Contrats Territoriaux Uniques (CTU1, 2 et 3) - le dernier achevé en 2014, un Nouveau Contrat Régional (NCR) 2015-2018 a été signé à l'échelle du PETR. A noter également qu'un contrat MACS (Modernisation de l'artisanat, du commerce et des services) est porté par le PETR depuis le 28 septembre 2015 (dans le cadre de la démarche régionale « Agir Pour ») et ce, jusqu'au 02 décembre 2019.

Le dispositif régional défini en 2016 – le Contrat Territoires-Région 2020 – laisse la possibilité aux EPCI signataires du contrat de se regrouper afin d'élaborer un seul contrat à une échelle définie. Soucieux de poursuivre le travail collectif engagé au service du projet de territoire, chacun des trois EPCI de la Vallée du Loir - CC du Pays Fléchois, CC Sud Sarthe et CC Loir-Lucé-Bercé - a dès lors délibéré en septembre 2018 afin de rendre fongible l'enveloppe CTR et de confier le chef de file au PETR Pays Vallée du Loir.

Après une phase de discussion au sein des EPCI depuis février 2018, puis une validation par les bureaux communautaires et le bureau syndical en septembre 2018, le territoire souhaite porter à la connaissance du Conseil régional son projet de Contrat Territoires-Région 2020, en vue d'une validation souhaitée lors de la Commission Permanente d'avril 2019.

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE (issu du rapport de présentation du Schéma de cohérence territoriale)

1. UN TERRITOIRE FONDE SUR LE LOIR, LA QUALITE DE SES PAYSAGES, DE SON PATRIMOINE ET DE SON CADRE DE VIE

1.1. DES PAYSAGES D'UNE GARNDE DIVERSITE, ATOUTS POUR L'ATTRACTIVITE DUI TERRITOIRE

Le Loir représente **l'axe géographique et historique du territoire**. Depuis le Haut Moyen-âge, l'accès à l'eau et à la circulation des biens a permis l'installation des petits bourgs, villes et leurs activités défensives, plus tard, économiques.

Cet axe est-ouest et ses implications en termes d'aménagements humains se traduisent aujourd'hui en une **entité paysagère « Vallée du Loir »** homogène, identifiée par l'Atlas de paysages des Pays de la Loire.

Le reste du territoire est divisé en **différentes autres unités paysagères**, selon la **composition forestière et agricole** avec une forte présence de **l'eau**.

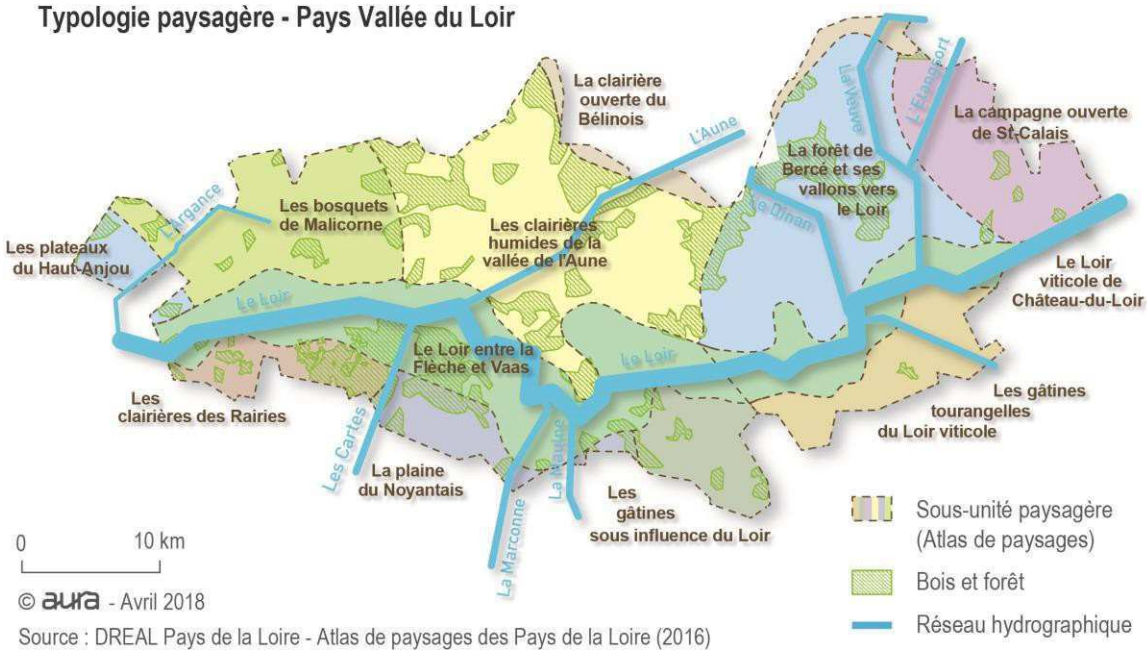

Source : DREAL Pays de la Loire - Atlas de paysages des Pays de la Loire (2016)

Cette alternance de cultures et prairies, de bois et forêts, de bocages, de milieux humides, de vallées perpendiculaires au Loir et de bourgs au riche patrimoine bâti constitue **une large palette d'ambiances**. Ainsi **12 sous-unités paysagères**, au sens de l'Atlas des paysages des Pays de la Loire, concernent le PETR Pays Vallée du Loir.

L'eau, les vallées et les coteaux comme éléments fondamentaux

Le territoire apparaît **fortement marqué par les rivières et les vallées**. Traverser le territoire, c'est en permanence franchir des interfluves1 et des ponts. Le Loir en représente l'élément central. Mais **une multitude d'affluents** plus ou moins importants viennent rejoindre son cours. Ils forment de nombreuses petites vallées bocagères discrètes mais pittoresques (Dême, Aune, Dinan, Veuve, …).

Tout au long de la vallée du Loir, les **ambiances paysagères** oscillent entre paysages bocagers et leurs mailles de haies et bosquets plus ou moins denses (Luché-Pringé, Vaas et Cré-sur-Loir), paysages « simplifiés » de l'agriculture intensive (Dissé-sous-le-Lude et Savigné-sous-le-Lude), paysages de polyculture mêlant grandes cultures et herbages, paysages arboricoles, paysages viticoles…

Les cours d'eau ont permis la constitution de coteaux créant des reliefs, des jeux d'altitude, et des possibilités de points de vue plus ou moins larges et lointains ; l'est du territoire est plus sujet aux ruptures de relief avec des coteaux abrupts. Il est possible d'apercevoir les plateaux situés au nord depuis les fonds de vallée, lesquels peuvent offrir de très beaux points de vue.

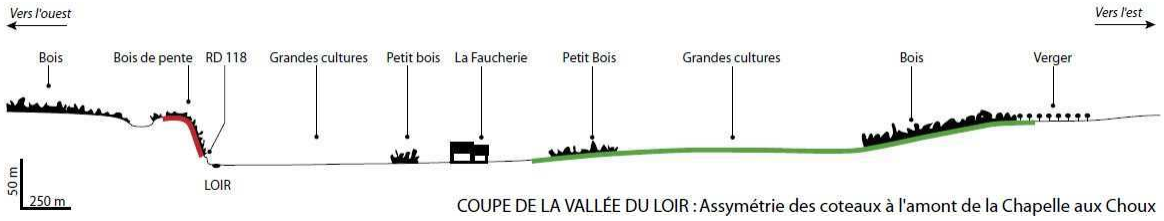

Source : Charte architecturale et paysagère du PETR Pays Vallée du Loir (2013)

Plantées à des fins économiques sur les bords de cours d'eau, **les peupleraies se sont multipliées faisant ainsi évoluer le paysage**. Elles marquent plus ou moins les ambiances des vallées. Ces rideaux arborés ont tendance à fermer les vues lointaines et limitent la visibilité sur les cours d'eau. Il est alors plus difficile d'avoir une perspective d'ensemble et d'apercevoir les limites visuelles que représente la forêt de Bercé par exemple.

Des paysages marqués par les bois et les forêts

Les vues forestières sont un des traits marquants du territoire. **Les boisements sont présents de manière relativement homogène**, souvent de façon ancestrale. Le massif forestier de Bercé, forêt domaniale de plus de 5 300 ha, en est un élément important, qui, du fait de sa position haute, constitue une barrière-frontière très prégnante.

Les ambiances paysagères forestières varient selon la répartition spatiale des différentes essences, du vert plus sombre pour les résineux au vert plus clair des feuillus. Ainsi les résineux forment un volume vert foncé sur fond gris en hiver et sur fond vert clair en été. Le territoire est **caractérisé à l'est par une majorité de feuillus ou bois mixtes**, mais le boisement est relativement faible. Dans sa partie centrale, les boisements sont plus nombreux du fait de la forêt de Bercé qui forme une véritable porte d'entrée depuis Le Mans. **Cette partie centrale est partagée entre les résineux** (pins maritimes)), **les feuillus et les bois mixtes**. Enfin l'extrême-ouest est de nouveau caractérisé par une population de feuillus, sauf au nord et aux environs de Thorée-les-Pins.

La question de l'exploitation des bois est posée pour les **parcelles privées** qui sont souvent morcelées et mal entretenues. On peut donc s'attendre à des évolutions dans ce type de paysages.

La diversité des paysages agricoles : des zones de bocages aux zones d'openfields

Les plateaux à l'ouest et à l'est, ainsi qu'autour du Lude et de Oizé, sont le siège de secteurs de **grandes cultures pour l'agriculture intensive** de cultures annuelles (céréales) sur de très grandes parcelles accueillant des engins agricoles de plus en plus volumineux. Les paysages sont ouverts avec des lignes d'horizon ponctuées d'arbres ou de quelques haies bocagères.

À l'est et à l'ouest de la forêt de Bercé, les paysages ont **un relief un peu plus marqué**, ce qui limite l'étendue de grandes cultures céréalières. Les cultures mixtes d'herbages ou des cultures sur de plus petites parcelles sont alors présentes. C'est aussi le cas dans la vallée de l'Aune, marquée par **un relief ondulé** sur lequel prennent place des **parcelles de culture de taille moyenne**.

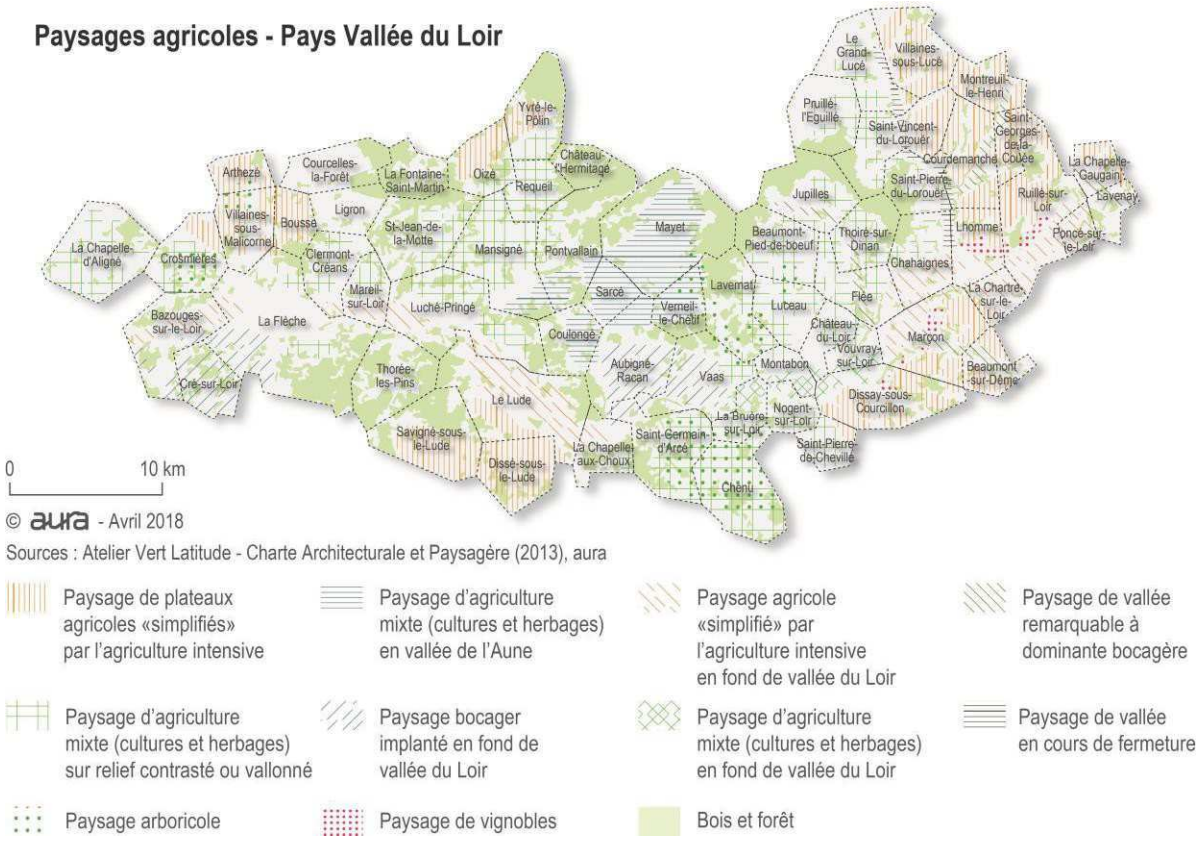

Les haies ou arbres isolés, qui parfois séparent les parcelles, créent des motifs végétaux originaux et remarquables. Ils forment **une continuité avec les différents espaces boisés** du territoire. Dans ce pays d'élevage, surtout à l'ouest et au centre, les clôtures ponctuent aussi les paysages.

À l'instar des boisements, les paysages agricoles sont fortement dépendants de la nature du sol. Ici **les sols limoneux**, plus riches, vont accueillir des cultures tandis que les sites comportant des **sols sableux** vont être utilisés soit pour des plantations de résineux soit pour le pâturage. Avec les techniques modernes d'irrigation, les paysages des plateaux, au nord de la vallée du Loir, ont changé donnant aujourd'hui des ambiances plus en « patchwork » qu'autrefois, alternant cultures, bois, friches et pâturages.

Partout ailleurs ce sont des zones d'agriculture mixte qui dominent avec la présence de bocages.

Des éléments plus « stables » liés aux productions viticoles et arboricoles

Les paysages viticoles sont essentiellement présents à l'est, de manière discrète et furtive. Ils portent deux cépages connus faisant l'objet d'une Appellation d'origine contrôlée (AOC) : Coteau du Loir et Jasnières. Installés sur les rebords de plateaux, ces vignobles créent des vues suggérant une vision plus méridionale du paysage du Loir. De manière éparse, ces paysages sont ponctués d'anciennes maisons de vignerons ou de cabanes de vigne.

Les paysages arboricoles sont plus présents et constituent une autre facette des ambiances de la Vallée du Loir. Les vergers sont implantés au centre du territoire (Chenu, Saint-Germain-d'Arcé, Lavernat ou encore Oizé) et à l'extrême nord-ouest (Crosmières). Ce sont en grande majorité des pommiers mais il existe aussi des exploitations de noisettes, de fruits rouges et de noix. Là encore, il ne s'agit pas de grandes étendues de monoculture, mais d'une densité plus forte de ces vergers insérés dans une ambiance bocagère, céréalière voire forestière.

Les châtaigniers, autrefois cultivés en vergers pour leurs fruits, forment aujourd'hui des espaces reliques au nord de Montval-sur-Loir. Plus ou moins abandonnés, ils font l'objet d'une protection au titre du réseau Natura 2000 car ils abritent des espèces d'insectes xylophages* rares (Pique-prune).

L'armature bâtie

Les paysages habités sont variés sur le territoire. Il existe une part importante d'**habitat isolé et dispersé** : manoirs et châteaux, fermes, hameaux ou écarts, habitations contemporaines. Les villages de structure agglomérée (Chenu, Sarcé, Beaumont-sur- Dême, …) sont la forme urbaine la plus répandue et constituent une partie de l'identité du territoire avec des habitations traditionnelles associées à des habitations plus modernes. Les bourgs (Bazouges-sur-le-Loir, Le Grand-Lucé, Aubigné-Racan, La Chartre-sur-le Loir, …) et les villes (La Flèche, Montval-sur-Loir, le Lude, Mayet) sont dans cette même configuration.

Différentes structures urbaines se distinguent :

- **des villages-rues** (Bazouges-sur-le-Loir, Chahaignes, Saint-Germain-d'Arcé, …) pour lesquels les bâtiments s'étirent le long d'un axe ;
- des villages et bourgs-centres développés **de manière radioconcentrique** (Sarcé, Marçon, Verneil-le-Chétif, Mayet, Aubigné-Racan) ;

* Insectes se nourrissant de bois mort

- certaines villes ou bourgs, contraints par la géographie physique (coteaux et vallées), ont des systèmes **à la fois en étoile et en rue** (Montval-sur-Loir, Le Grand-Lucé, Le Lude).

La trame se modifie au fur et à mesure des périodes de développement. Vers l'extérieur, les rues sont assez larges, la densité d'habitations est faible. Plus on se rapproche du centre, plus l'habitat est dense et la voirie se réduit avec de nombreuses ruelles qui peuvent rendre la circulation difficile. Le bâti y est aussi le plus souvent **en front de rue**, à l'alignement, **à l'inverse des extensions urbaines récentes**, en retrait de la rue ou sous la forme de lotissements.

Les **prairies urbaines** sont aussi des éléments caractéristiques des paysages habités du territoire. Au sein des villages, des espaces restent libres pour l'élevage, qu'ils soient inondables ou non.

Ces différents éléments urbains ponctuent ou donnent **des repères dans les paysages** agricoles et forestiers, en fonction de l'ouverture ou non des vues, du relief, de la taille de la structure urbaine. Le Lude et La Flèche sont installés au bord du Loir et ne peuvent se découvrir qu'en entrant en ville, alors que le site de Montval-sur-Loir, posé sur un système de confluence et de coteaux, permet de larges vues sur les espaces urbains.

La **consommation d'espaces agro-sylvo-naturels** et ses conséquences sur les paysages préoccupent les acteurs autour des villes, bourgs et villages du nord du territoire au contact de l'aire urbaine du Mans. Dans ces secteurs, mais aussi à l'ouest autour de La Flèche, **le mitage et l'étalement urbain en sont les expressions** et impactent l'activité agricole. Conséquemment, quelques points noirs de paysages sont identifiés : entrées de villes ou de bourgs marquées par les zones commerciales et d'activités, manque de transition « douce » entre la ville et la campagne.

La gestion des **paysages urbains et ruraux** est un enjeu particulièrement mis en exergue par les acteurs : leurs qualités et leur diversité sont **un des faire-valoir du territoire**. Il ne s'agit pas de réfléchir seulement à la valorisation du patrimoine et au développement de ses potentiels pour le tourisme (route des châteaux, sites troglodytiques, sites forestiers, …) mais à **l'intégration des nouvelles opérations urbaines** autour des bourgs, à **l'utilisation de bâtiments industriels** délaissés le long des routes (entre La Flèche et Le Lude par exemple), à **la revalorisation des centres-bourgs anciens**.

La Charte paysagère et architecturale validée par l'ex-Syndicat mixte du Pays Vallée du Loir en 2013 intègre, entre autres actions de préservation et de valorisation, ces objectifs.

1.2. UNE GRANDE RICHESSE ARCHITECTURALE ET PATRIMONIALE

La Charte architecturale et paysagère met en exergue la qualité et les potentiels du patrimoine bâti remarquable, comme celui plus ordinaire, avec des styles bien identifiés et typés. La qualité et la richesse du patrimoine bâti ont permis au PETR Pays Vallée du Loir d'obtenir le label « Pays d'art et d'histoire » en 2006.

Un patrimoine remarquable très abondant, notamment à l'est

Manoir de Mareil-sur-Loir (Crédit photo : AURA)

Le territoire se caractérise par **un nombre important d'édifices protégés au titre des Monuments historiques** pour lesquels la réglementation des abords s'applique dans un périmètre de 500 mètres. Sur les 57 communes du PETR Pays Vallée du Loir, 44 sont concernées par la présence de bâtiments inscrits ou classés au titre des Monuments historiques, soit 91 édifices dont 9 relèvent de l'archéologie. Ce patrimoine classé ou inscrit est particulièrement présent à l'est du territoire, le long du Loir et entre La Chartre-sur-le- Loir et Le Grand-Lucé (voir carte ci-après).

Ils peuvent **constituer des contraintes pour le développement des bourgs** mais les acteurs semblent dans l'ensemble s'en accommoder au bénéfice du maintien de l'identité de leurs communes et de l'attractivité touristique. Pour autant, **quelques réalisations architecturales contemporaines** viennent s'intégrer dans ces bourgs ruraux, tel le centre d'interprétation de la forêt de Carnuta à Jupilles, par exemple.

Château de Gallerande à Luché-Pringé (Crédit photo : AURA - VB)

Une quarantaine de communes possède au moins un Monument historique. Il s'agit pour la plupart de bâtiments religieux (églises, chapelles, prieurés), de bâtisses anciennes (hôtels, maisons) et de châteaux. Ces édifices sont particulièrement présents sur le territoire et se localisent dans de nombreuses villes ou bourgs : Bazouges-sur-le-Loir, Le Lude / Dissé-sous-le Lude, Chahaignes, Chenu, Clermont-Créans, La Chapelle-d'Aligné, La Fontaine- Saint-Martin, Le Grand-Lucé, Luché-Pringé, Marçon, Montreuil-le-Henry, Poncé-sur-le-Loir, Requeil, Vaas.

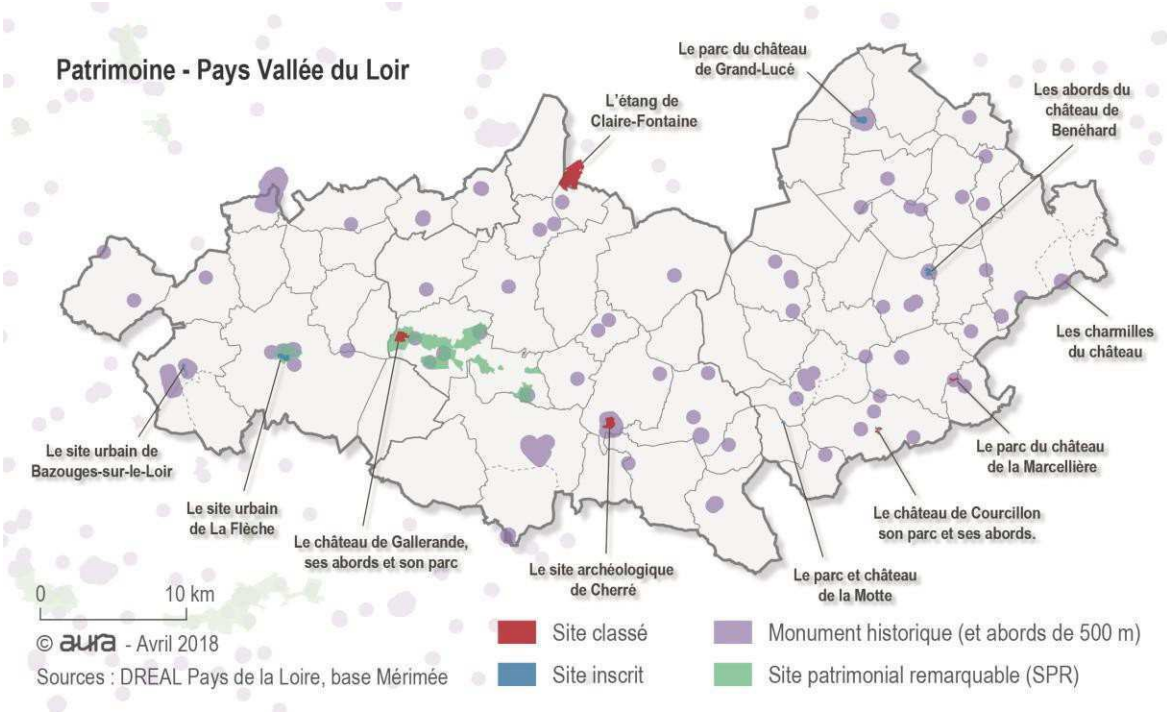

Plusieurs communes ont **au moins quatre Monuments historiques**. C'est le cas de Beaumont-Pied-de-Bœuf, Chahaignes, Montval-sur-Loir, Dissay-sous-Courcillon, La Flèche, Luché-Pringé. Quelques **mégalithes** font partie de la liste des Monuments historiques (Vaas, Saint-Germain-d'Arcé, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Dissay-sous-Courcillon, Chahaignes). **Deux bâtiments originaux plus contemporains** sont identifiés : la rotonde ferroviaire de Montabon et la cantine scolaire de Marçon dessinée par Le Corbusier et inscrite au titre des Monuments historiques depuis 2002.

Prytanée militaire de La Flèche
(Crédit photo : AURA)

Château du Lude
(Crédit photo : AURA)

Château de Bénéhard
(Crédit photo : OTVL)

Sites classés et inscrits du PETR Pays Vallée du Loir

Nom du site	Commune	Date d'inscription
Le site urbain de Bazouges (Le Loir et ses rives)	Bazouges-Cré-sur-le-Loir	Site inscrit le 08/05/1944
Le site urbain de La Flèche (bords du Loir avec le jardin public et les ruines du château)	La Flèche	Site inscrit le 19/07/1944
Les charmilles du Château	Poncé-sur-le-Loir	Site classé le 06/02/1946
Les abords du château de Bénéhard	Chahaignes	Site inscrit le 28/05/1946
Le parc du château de la Marcellière	Marçon et Beaumont-sur-Dême	Site classé le 24/02/1987
Le parc et le château de la Motte	Nogent-sur-Loir	Site inscrit le 05/07/1967
Le château de Courcillon, son parc et ses abords	Dissay-sous-Courcillon	Site classé le 28/05/1969 et inscrit le 28/05/1969
Le parc du château du Grand-Lucé	Le Grand-Lucé	Site inscrit le 31/07/1945
Le site archéologique de Cherré	Aubigné Racan	Site classé le 20/08/1975
Le château de Gallerande, ses abords et son parc	Luché-Pringé	Site classé le 17/01/1944
L'étang de Claire-Fontaine et ses abords	Château-l'Hermitage	Site classé le 20/12/1985

Source : DREAL Pays de la Loire, STAP 72

Les vestiges antiques d'Aubigné-Racan et l'étang de Claire-Fontaine à Château- l'Hermitage sont des espaces remarquables aussi pour leur biodiversité et sont valorisés dans le cadre de la politique des Espaces naturels sensibles (ENS) du Conseil départemental de la Sarthe.

Seules deux communes font l'objet de plus larges zonages de protection sous la forme de **Sites patrimoniaux remarquables** (SPR) : La Flèche et Luché-Pringé. Créées par la Loi du 07 juillet 2016, **ces zones réglementairement protégées se substituent aux ZPPAUP** (Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), **aux AVAP** (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) qui leur ont succédé, et **aux Secteurs sauvegardés**. La mise en place de ces délimitations peut s'accompagner de la création d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (document d'urbanisme), mais surtout d'un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, qui a valeur de Servitude d'utilité publique (SUP).

Le Site patrimonial remarquable de La Flèche s'appuie notamment sur le site inscrit « site urbain, bords du Loir et jardin public et les ruines du château ». Le SPR de Luché-Pringé a la particularité de concerner une très grande partie de la commune, le bourg principal, le village de Pringé et des hameaux, dont le site classé du château de Gallerande et son parc.

SPR du centre-bourg de Luché-Pringé (Crédit photo : AURA)

De nombreux sites archéologiques sur l'ensemble du territoire

Les sites aujourd'hui mis à jour et visités sont les vestiges gallo-romains d'Aubigné-Racan comprenant des tumulus proto-historiques, un théâtre et des édifices antiques caractéristiques des « agglomérations secondaires à fonction religieuse dominante ». Ce site constitue également un Espace naturel sensible du Conseil départemental de la Sarthe.

Le potentiel archéologique du territoire est important et traduit la richesse de son histoire.

- **Des zones de sensibilité archéologique**

La DRAC recense sur le PETR Pays Vallée du Loir de nombreuses Zones de sensibilité archéologique. Ces zones relèvent du « porter à connaissance » et sont par conséquent des secteurs d'inventaire susceptibles de constituer par la suite des Zones de présomption de prescriptions archéologiques.

Leur densité apparaît plus importante dans le sud-est du territoire, aux alentours du Loir, entre Le Lude et Dissay-sous-Courcillon, sur les communes de La Bruère-sur-Loir, Nogent-sur-Loir, Aubigné-Racan, La Chapelle-aux-Choux, Thoiré-sur-Dinan, Chahaignes et Saint-Pierre-du-Lorouër. Néanmoins, tout le territoire est concerné par des vestiges de différentes époques (voir la carte ci-dessous).

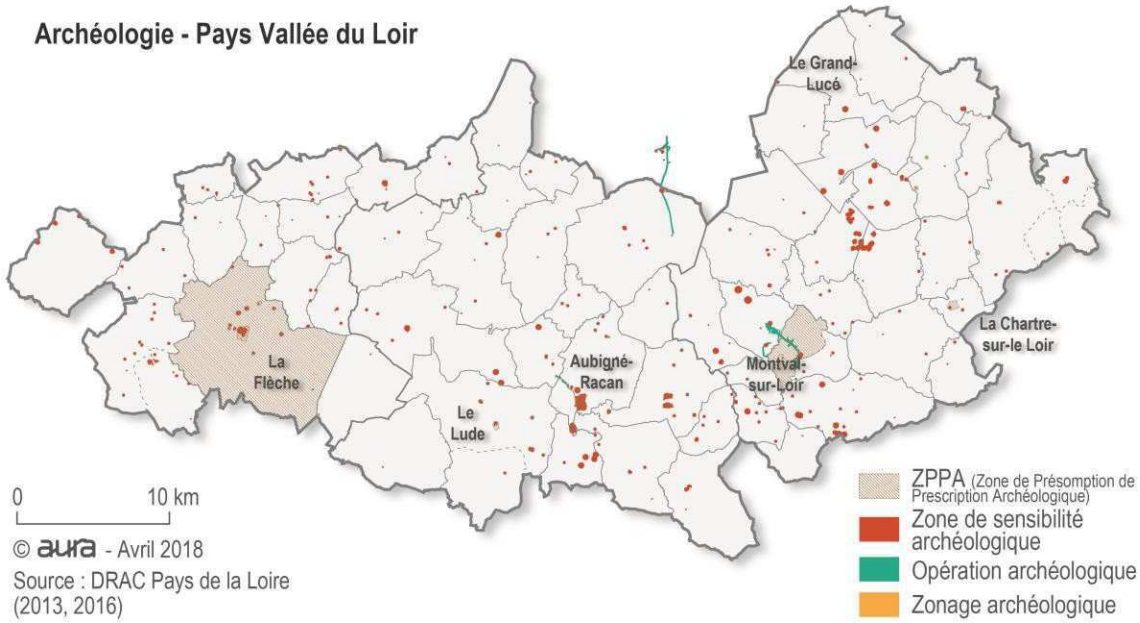

- **Des Zones de présomption de prescriptions archéologiques**

Les ZPPA sont des zones réglementaires qui dépendent d'un arrêté préfectoral. Au sein de ces zones, tout projet d'aménagement d'au moins 3 ha devra faire l'objet de **fouilles archéologiques préventives**.

La Vallée du Loir recense **quelques ZPPA** : Requeil, St-Vincent-du-Lorouër, St-Pierre-du-Lorouër, Courdemanche, Vaas, Le Lude, Aubigné-Racan, La Chartre-sur-le-Loir. Elles sont pour la plupart de taille réduite. Cependant, deux zones de surface importantes ont été notifiées à La Flèche (la commune dans sa totalité) et à Montval-sur-Loir (commune déléguée de Château-du-Loir) en 2017.

Une opération d'archéologie préventive importante a eu lieu lors de la construction d'une section de la déviation de Montval-sur-Loir. Les fouilles ont eu lieu en 2008 au début du chantier et l'infrastructure a été mise en service en juin 2011.

La qualité du patrimoine bâti « ordinaire » : bâtiments agricoles, maisons de maître, moulins, ponts, …

Au-delà des Monuments et Sites classés ou inscrits, les qualités architecturales et traditionnelles du **patrimoine bâti** font également partie de l'identité « Vallée du Loir ». Le diagnostic de la Charte architecturale et paysagère 2013 insiste effectivement sur l'intérêt du bâti agricole ou des bourgs ruraux qui participent à la qualité des **paysages dits "ordinaires"** du territoire.

- **Le patrimoine agricole et rural**

Le patrimoine présent aujourd'hui est avant tout lié **aux usages passés du territoire**, et plus particulièrement agricole. Ce sont d'anciennes bâtisses telles que des fermes, des maisons d'habitation, des granges, étables, fours à pain, hangars, basses-cours, … On note également la présence de murs, clôtures, barrières qui, pour ceux qui ont perduré, représentent un patrimoine à part entière. Cette **prépondérance de l'agriculture** s'est aussi traduite par la construction de très petits édifices utilisés autrefois pour les animaux ou les outils ; ces témoignages des activités passées tombent aujourd'hui en désuétude et deviennent fragiles. Des inventaires sont réalisés pour tenter de les préserver.

- **Le patrimoine des bourgs**

Le maillage de bourgs ou villages représente bien l'identité de ce territoire avant tout rural. Ces petits villages et bourgs ont connu **le développement d'un bâti religieux** tel que les églises, abbayes, prieurés qui ont perduré jusqu'à aujourd'hui. Les cœurs de bourg sont très souvent constitués de bâtis anciens de faible hauteur à l'alignement, dont les qualités patrimoniales sont indéniables, mais **ne correspondant plus toujours aux besoins d'aujourd'hui** (confort, stationnement, besoin d'un jardin). Aussi ce patrimoine ordinaire de centre bourg, même s'il est architecturalement intéressant individuellement ou de façon groupée, peut souffrir de vacance et n'être **donc plus régulièrement entretenu**.

Centre-bourg de Jupilles (Crédit photo : AURA)

Place centrale animée de communes de Luché-Pringé (Crédit photo : AURA)

Une des rues principales de La Fontaine-Saint-Martin (Crédit photo : AURA)

- **Le patrimoine bâti lié à l'eau**

L'importance du réseau hydrographique, par la présence du Loir notamment, a donné lieu à **une multitude de réalisations pour exploiter l'énergie des cours d'eau**. Il existe aujourd'hui un grand nombre de **moulins** qui étaient utilisés pour moudre le grain ou pour des entreprises artisanales tels que l'utilisation du tan*, chanvre, ou le foulonnage**. Au XIX^{e} siècle, ces mêmes moulins changent d'orientation et sont utilisés, avec l'aide de turbines, pour la papeterie, la filature, la minoterie, les scieries. Aujourd'hui, certains sont transformés en micro-centrales pour la production d'électricité.

La présence de l'eau a également laissé des bâtiments autres que les moulins, tels que des vannes, puits, lavoirs et de très nombreux ponts, ouvrages d'art souvent construits à la moitié du XIX^{e} siècle pour le **franchissement du Loir** notamment.

- **Les habitations et caves troglodytiques**

L'activité d'extraction du tuffeau sur les coteaux abrupts bordant la vallée du Loir a également eu un grand impact, notamment à l'est du territoire. Les cavités ainsi formées ont par le passé permis l'aménagement **d'habitations ou caves troglodytiques** essentiellement observées entre La Chartre-sur-le-Loir et Montval-sur-Loir.

Aujourd'hui ne sont conservées que les galeries les plus vastes, dans une optique économique de champignonnières ou de caves viticoles. Cependant, beaucoup de particuliers utilisent ces cavités de tailles très diverses comme espace d'entrepôt.

1.3. UN CADRE DE VIE DE QUALITE ET DES LIEUX D'AMENITES POUR LES HABITANTS ET LES TOURISTES

Paysages et patrimoine, bâti de qualité, identité de la vallée du Loir constituent les fondements sur lesquels a pu se construire le sentiment d'une **certaine qualité du cadre de vie**. Cette qualité est identifiée par les acteurs comme **un gage d'attractivité** du territoire pour de nouveaux habitants, notamment ceux venus de l'agglomération mancelle et de la région parisienne.

Mais ce sont aussi les fondements de **l'attractivité touristique** du territoire. Depuis quarante ans, les acteurs se fédèrent autour de cette activité en s'appuyant sur les **richesses naturelles et patrimoniales** du PETR Pays Vallée du Loir. L'activité touristique aujourd'hui relancée et réorganisée représente un fort atout économique.

Les lieux d'aménités en ville

La présence de **nature en ville** est un gage de qualité de vie. L'intérêt environnemental mais aussi social qu'elle procure fait aujourd'hui partie des réflexions d'aménagement et les projets allant dans ce sens se développent. Les parcs urbains ou péri-urbains contribuent au **maintien d'une biodiversité variée** aux portes, voire au cœur de la ville. La nature en ville c'est aussi les squares, les jardins privés et les rues plantées.

* Ecorce de chêne moulue, utilisée dans l'application des méthodes anciennes de tannage végétal

** Opération effectuée dans les moulins ou les maillets entraînés par des rouages sous l'action d'une chute d'eau, qui permet de frapper les cuirs ou les draps à assouplir.

Dans les principales villes du PETR, la nature entre d'abord par l'intermédiaire des **rivières**. Le Loir traverse ou borde La Flèche, Le Lude, Vaas, Montval-sur- Loir et La Chartre-sur-Loir. L'interpénétration de la nature et des espaces artificialisés se fait *de facto* par les zones inondables et humides, notamment à La Flèche, entre le cœur urbain et le quartier Sainte-Colombe. À Montval-sur-Loir, plusieurs ruisseaux encaissés (Yre, Profonds de Vaux) structurent la forme de la ville.

Parc des Carmes à La Flèche
(Crédit photo : AURA)

Autre constat : **l'habitat tourne le dos au Loir**. Les acteurs s'accordent sur un besoin de réappropriation de la rivière et de son lit majeur dans son ensemble, au bénéfice de son **accessibilité** pour les activités de nature et de tourisme, de sa **visibilité paysagère**, mais aussi de sa **protection**, de son rôle dans les **continuités écologiques**, de la **qualité de l'eau**.

L'eau et la nature en ville

Dans ces villes principales, **les espaces dits « verts » sont présents à différent niveau**. Au Lude, les zones « nature » sont essentiellement constituées du parc du château ainsi que des berges du Loir, pas toujours accessibles, ou sur une rive seulement, du fait de l'implantation d'activités économiques. Il semble également manquer d'espaces de nature de proximité accessibles à Montval-sur-Loir. **Des opportunités de parc de proximité sont à saisir** (ex : ouverture du parc du Prytanée national militaire à La Flèche).

Abords du Loir dans différentes villes
(Crédit photo : Diagnostic Chartre architecturale et paysagère 2013 et AURA)

La nature accessible : campagne et forêt

Pour peu qu'ils puissent se déplacer sur de courtes distances, les habitants ne sont néanmoins pas en manque d'espaces naturels à découvrir et à arpenter. Les caractéristiques géographiques et l'histoire du territoire permettent en effet de profiter d'une grande variété de sites (bords de rivières et d'étangs, forêt, notamment massif de Bercé, bocages, paysages du vignoble, …), qu'ils soient « lieux intimistes » ou « grands paysages ».

La nature est le plus souvent accessible et attractive pour tous, via un maillage plus ou moins développé de **sentiers de randonnée** pédestre, d'**itinéraires cyclistes** (vélo : La Flèche-Baugé, La Flèche-Le Lude, itinéraire La Vallée du Loir à vélo par exemple), de **pistes cavalières**.

Cependant, le territoire comporte aussi **beaucoup de propriétés privées** (chasses notamment) qui rendent impossible l'accès des habitants ou des touristes à certains espaces forestiers (forêt de Courcelles par exemple).

La **question de l'accessibilité** des espaces de nature en ville est à approfondir pour accéder aux besoins des habitants, notamment des plus âgés.

Les plans d'eau et bases nautiques : un atout social et touristique

Ces plans d'eau, issus d'anciennes extractions de sables ou graviers, jalonnent la vallée du Loir mais sont aussi présents sur les plateaux. Ils font partie de l'identité du territoire et en constituent un de ses atouts touristiques. Certains sont équipés de **bases de loisirs nautiques** et offrent des équipements prisés des habitants et des touristes.

Le **lac de la Monnerie**, à La Flèche, est un très vaste plan d'eau permettant une multitude d'activités notamment nautiques. Mais ce n'est pas seulement un lieu de baignade et de sports nautiques ; à la belle saison, il est un site attractif pour la baignade et les jeux de plage. C'est aussi un site de nature et d'initiation à la biodiversité (ferme pédagogique en projet), un lieu de pêche de loisir, un site agricole (gestion durable des prairies inondables), un site d'équipements (gymnase et centre d'hébergement), de commerce (zone commerciale orientée sur le loisir qui se prolonge sur une grande enseigne alimentaire), sans oublier l'aérodrome et le moulin de La Bruère.

Lac de la Monnerie et base nautique
(Crédit photo : AURA)

Plan d'eau et base de loisirs de Mansigné (Crédit photo : AURA)

Le **plan d'eau de Mansigné** remplit aussi ces fonctions avec des possibilités de pique-nique, de canotage, de promenade, de pêche et de jeux pour les enfants.

Le **Lac des Varennes à Marçon** à l'est du territoire offre un cadre verdoyant et arboré. La base de loisirs accueille les familles sur un site de 70 hectares avec possibilité de pêche, de baignade et des infrastructures sportives. Le site propose aux touristes une hôtellerie de plein air de qualité.

D'une façon générale, **la pêche est une activité attractive sur le territoire** pour les habitants et les touristes. Des plans d'eau plus petits, plus ou moins accessibles, souvent privés, sont plutôt utilisés par les nombreuses associations de pêche présentes sur le territoire. Le Pays Vallée du Loir propose également aux amateurs un grand nombre de rivières de catégorie 1 piscicole, permettant la pêche à la truite.

2. DYNAMIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET RESIDENTIELLES

2.1 UNE IDENTITE FRAGILISEE PAR LA PERIURBANISATION

Evolution de la population du PETR Pays Vallée du Loir

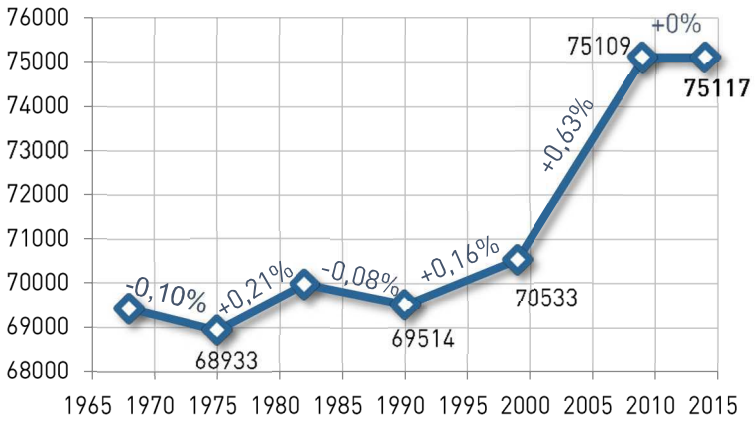

Source : Insee - RP 1968 à 2014, exploitation principale

Au 01.01.2018, le PETR Pays Vallée du Loir compte **près de 75 000 habitants**. Le territoire n'a cependant pas connu une très forte croissance démographique sur les 5 années précédentes.

En revanche, la période 1999-2006 a été faste (+ 0,63%/an),grâce notamment au phénomène de **périurbanisation** autour de l'agglomération mancelle

La population se répartit de manière relativement équilibrée entre la CC du Pays fléchois (36%), la CC Loir Lucé Bercé (32%) et la CC Sud Sarthe (31%). **Trois pôles concentrent un grand nombre d'habitants** : La Flèche (20%), Montval-sur-Loir (8,3%) et Le Lude (5,2%).

Le territoire reste très rural et peu densément peuplé : sur les 57 communes que compte le PETR aujourd'hui (en prenant en compte les communes nouvelles), **17 ont moins de 500 habitants**, soit près d'un tiers. Ces dernières présentent le plus souvent un faible niveau d'équipements et de services et dépendent généralement des offres dispensées par les communes voisines.

Le territoire est attractif pour les jeunes actifs manceaux, les quinquagénaires et les retraités franciliens

Le PETR Pays Vallée du Loir a accueilli près de 11 500 habitants et vu partir environ 9 500 personnes durant la période 2003-2008*, soit un excédent migratoire résidentiel de + 2 000.

Cet excédent provient principalement de déplacements de population de l'agglomération mancelle vers le PETR (2 000, soit 17% des arrivées), de territoires voisins du département** (2 500, soit 22% des arrivées), de l'Ile-de-France : (1 400, 12% des arrivées) et du Maine-et-Loire (1 200, soit 11% des arrivées).

Dans le même temps, près de 1 500 habitants ont quitté le PETR pour résider dans la métropole mancelle (16% des départs) environ 2 100 dans une autre commune de la Sarthe[1] (23% des départs) et 1 200 vers le Maine-et-Loire (13% des départs).

Mouvements résidentiels vers et depuis le Pays Vallée du Loir (2003-2008)

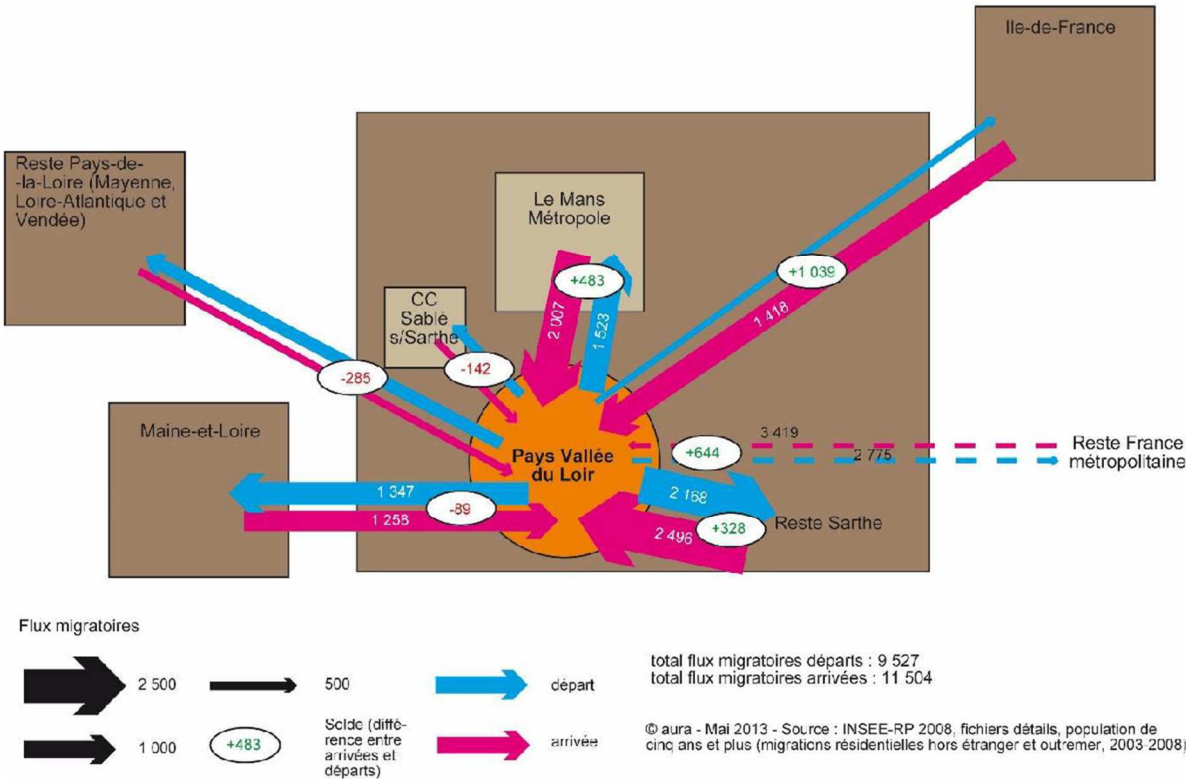

* Au moment de la rédaction de ce diagnostic, les données détaillées (par flux) 2013-2014 n'étaient pas disponibles

** Hors agglomération du Mans et communauté de communes de Sablé-s/Sarthe

Un ralentissement de la croissance démographique et de l'excédent migratoire

Sur la période récente, la croissance démographique du Pays Vallée du Loir s'est fortement ralentie.

Alors qu'elle connaissait au début des années 2000 un dynamisme plus important que le département de La Sarthe, son taux de croissance devient nul entre 2009 et 2014.

La population de la CC du Pays fléchois a continué de croître (à un rythme moins soutenu), alors que les deux autres EPCI connaissent depuis 2009 un déficit démographique.

L'excédent migratoire était auparavant le moteur principal de la croissance démographique du territoire. Il a depuis beaucoup diminué. Couplé à un plus grand déficit naturel, cette baisse explique la croissance nulle sur ces 5 années.

Evolution de la croissance démographique par territoires

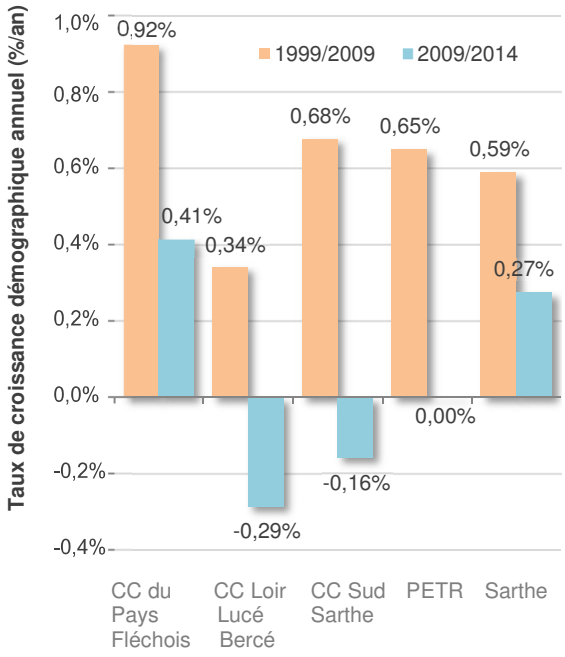

©aura - Source : Insee - RP 1999,2009 et 2014, exploitation principale

La tendance est généralisée sur les territoires étudiés : le solde migratoire apparent* connait d'importantes diminutions, alors que le solde naturel reste relativement stable (sauf dans le cas de la CC Loir Lucé Bercé).

Contribution des soldes naturel et migratoire apparent à la croissance démographique

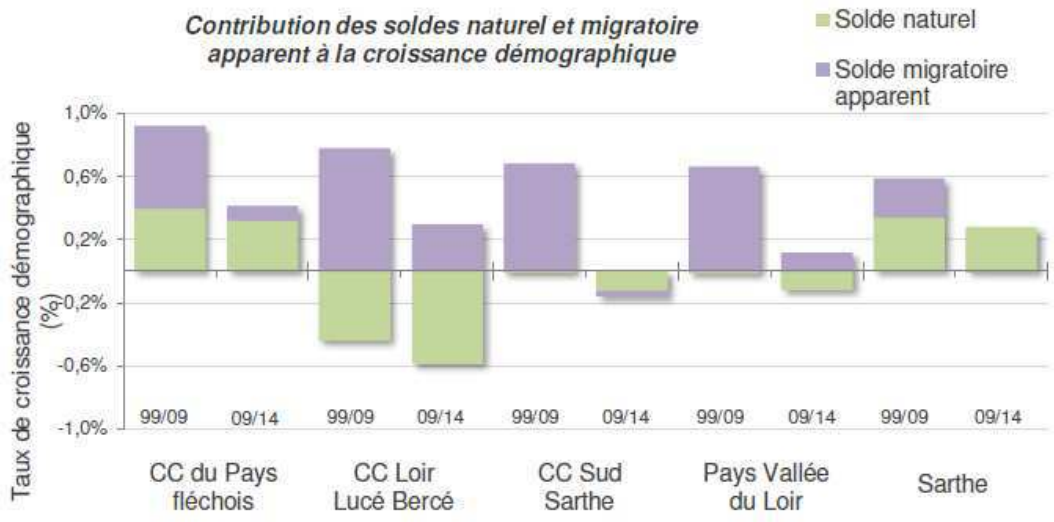

Source : Insee - RP 1999, 2009 et 2014, exploitation principale

* Le solde apparent des entrées sorties est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel (Source : Insee).

Un ralentissement de la périurbanisation mancelle et fléchoise

Entre 1999 et 2009, les communes situées au nord du territoire ont accueilli de nouveaux habitants provenant des agglomérations mancelle et fléchoise. Pour certaines communes, l'accessibilité, liée notamment à la proximité d'un axe routier, a favorisé la croissance démographique. Entre 2009 et 2014, ce mouvement migratoire semble moins important.

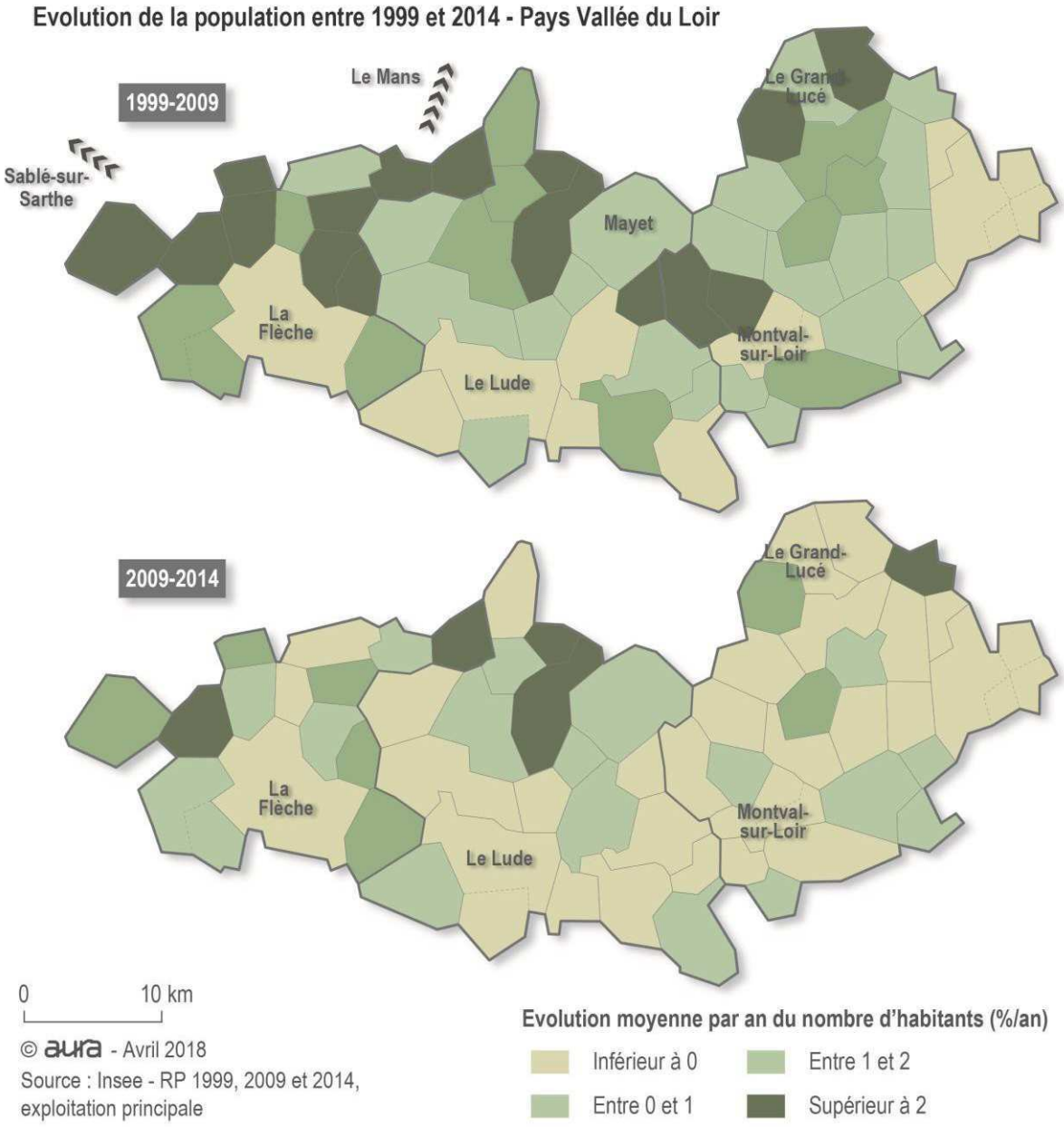

Une démographie moins dynamique dans les communes situées le long du Loir

Entre 2009 et 2014, les communes situées le long du Loir connaissent un ralentissement de leur croissance démographique, notamment les plus peuplées (La Flèche, Montval- sur-Loir, Le Lude).

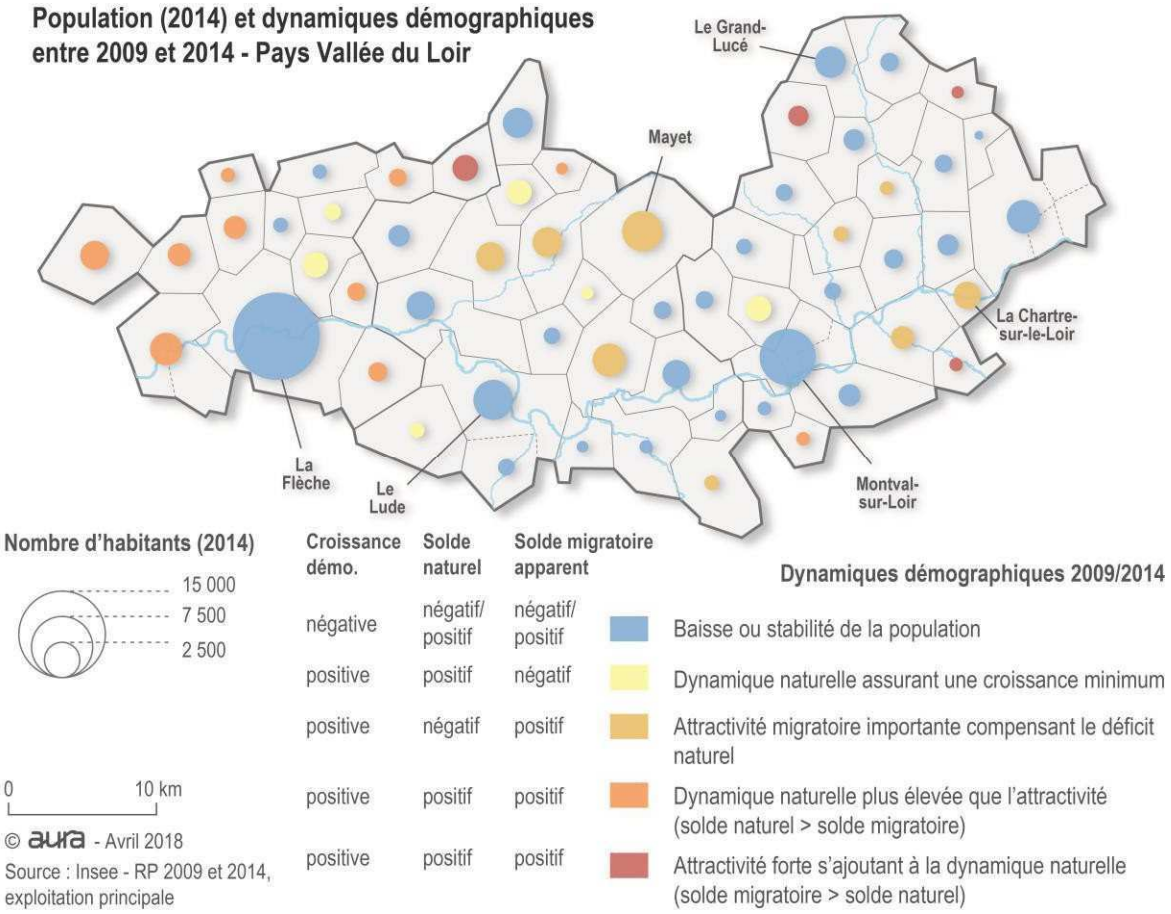

Ce phénomène s'explique pour La Flèche par le départ de sa population en périphérie (perte de 695 habitants entre 2003 et 2008, soit 44% des départs), vers Le Mans (perte de 193 habitants, 12%) et Le Bailleul (- 62 habitants, 4%). Pour cette dernière destination, elle s'explique par l'implantation d'un établissement hospitalier pour desservir les agglomérations de La Flèche et de Sablé-sur-Sarthe.

La périurbanisation s'observe également autour de Montval-sur-Loir : 404 habitants ont quitté cette commune pour s'installer dans les communes voisines (63% des départs) et une centaine vers Le Mans (14%).

Pour Le Lude, les habitants partent pour s'installer autant à La Flèche que dans les communes avoisinantes (40% des départs), ainsi que vers Le Mans (11%).

L'arrivée de jeunes couples actifs compense le départ important de jeunes en formation

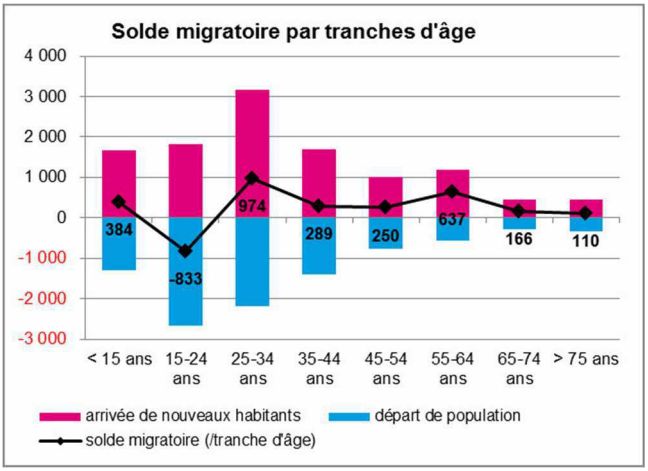

© aura – source : Insee-RP 2008, fichiers détails, population de cinq ans et plus (migrations résidentielles hors étranger et outremer 2003-2008)

Le territoire a accueilli en majorité de jeunes actifs entre 25 et 44 ans (environ 4 800, soit 46% des arrivées). Le solde migratoire est déficitaire pour les jeunes (15-24 ans),

contraints de migrer pour leurs études (2 700 personnes, soit un quart des départs).

On enregistre également l'arrivée de quinquagénaires et plus (2 000), avec l'hypothèse que ces arrivées soient liées à la qualité de vie ou à des retours vers la famille.

Les communes du PETR Pays Vallée du Loir attirent plus de ménages de 3 à 4 personnes (environ 1 200 familles) entre 2003 et 2008.

A l'inverse, les personnes seules ont tendance à quitter le territoire (principalement les jeunes).

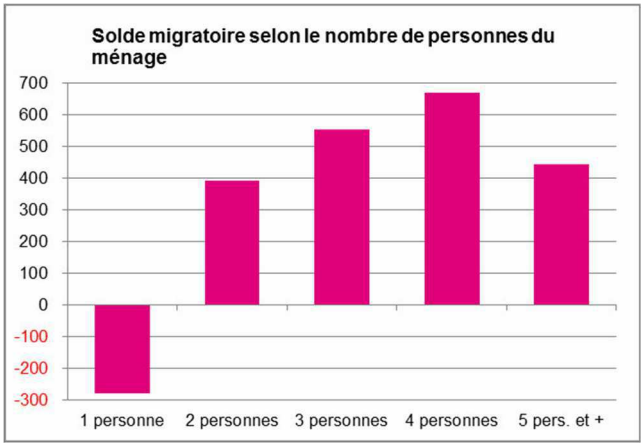

© aura – source : Insee-RP 2008, fichiers détails, population de cinq ans et plus hors ménages ordinaires (migrations résidentielles hors étranger et outremer 2003-2008)

Les nouveaux arrivants sont plus diplômés que les résidents du Pays : 26% sont titulaires d'un CAP/BEP, 21% du Baccalauréat et 23% d'un diplôme du supérieur.
52% des nouveaux arrivants accèdent à la propriété dans une maison individuelle.

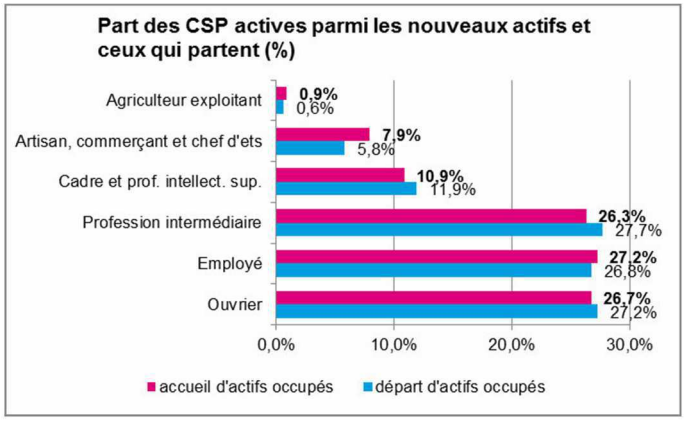

© aura – source : Insee-RP 2008, fichiers détails, population de cinq ans et plus (migrations résidentielles hors étranger et outremer 2003-2008)

Le PETR attire principalement des classes moyennes. La moitié des nouveaux arrivants sont des ouvriers ou des employés. Plus d'un quart des actifs occupe un emploi de profession intermédiaire.

Pour ces trois catégories, le solde migratoire est excédentaire (+ 490 actifs). Le Pays attire peu de classes supérieures (626 nouveaux cadres pour 600 départs).

2.2 UNE POPULATION DE PLUS EN PLUS AGEE SOUS L'EFFET DU « PAPY BOOM »

Entre 1990 et 2014, la population âgée de 60 ans et plus augmente d'environ 4 800 personnes. Cette catégorie de la population, représentant en 2014 30% de l'effectif total, comprend une partie de la génération issue du « baby-boom ».

Parallèlement à ce vieillissement, on constate un recul important du nombre de personnes dans la tranche d'âge 20 à 30 ans (- 2 749) sur cette même période. Ces jeunes quittent le territoire pour décrocher leur premier emploi ou poursuivre leurs études.

De façon générale, la part de la population âgée de moins de 40 ans diminue (-10,8%), alors que celle âgée de plus de 40 ans augmente.

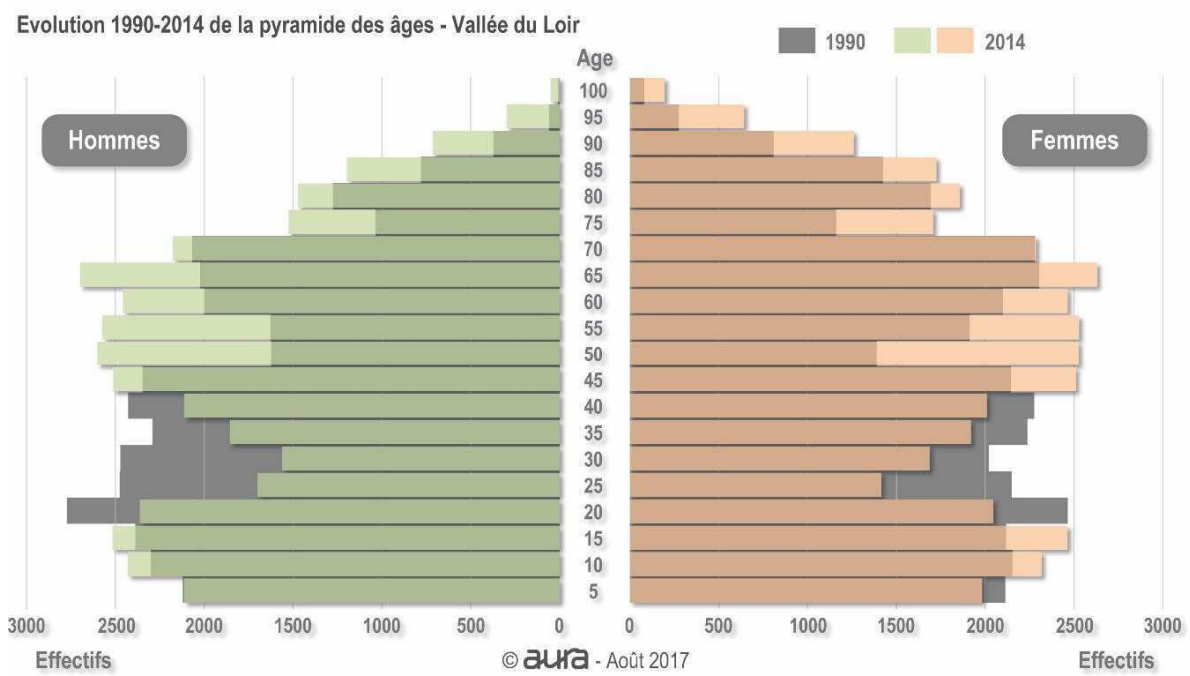

En 2014, l'indice de jeunesse au sein du PETR Pays Vallée du Loir s'élève à 0,81, en baisse par rapport à 1990 (1,04). Il passe sous le seuil de 1 jeune de moins de 20 ans pour 1 personne âgée de 60 ans et plus, à l'instar, dans une moindre mesure, de la moyenne départementale (0,95 en 2014, contre 1,42 en 1990).

Ce vieillissement de la population s'observe dans chaque EPCI, mais à des rythmes différents. Bien qu'elle possède l'indice de jeunesse le plus élevé des trois collectivités, la CC du Pays fléchois connaît la plus forte baisse sur la période 1990-2014 (- 0,38).

Cet indice est particulièrement bas au sein de la CC Loir Lucé Bercé, ce qui s'explique par le nombre élevé d'équipements pour personnes âgées.

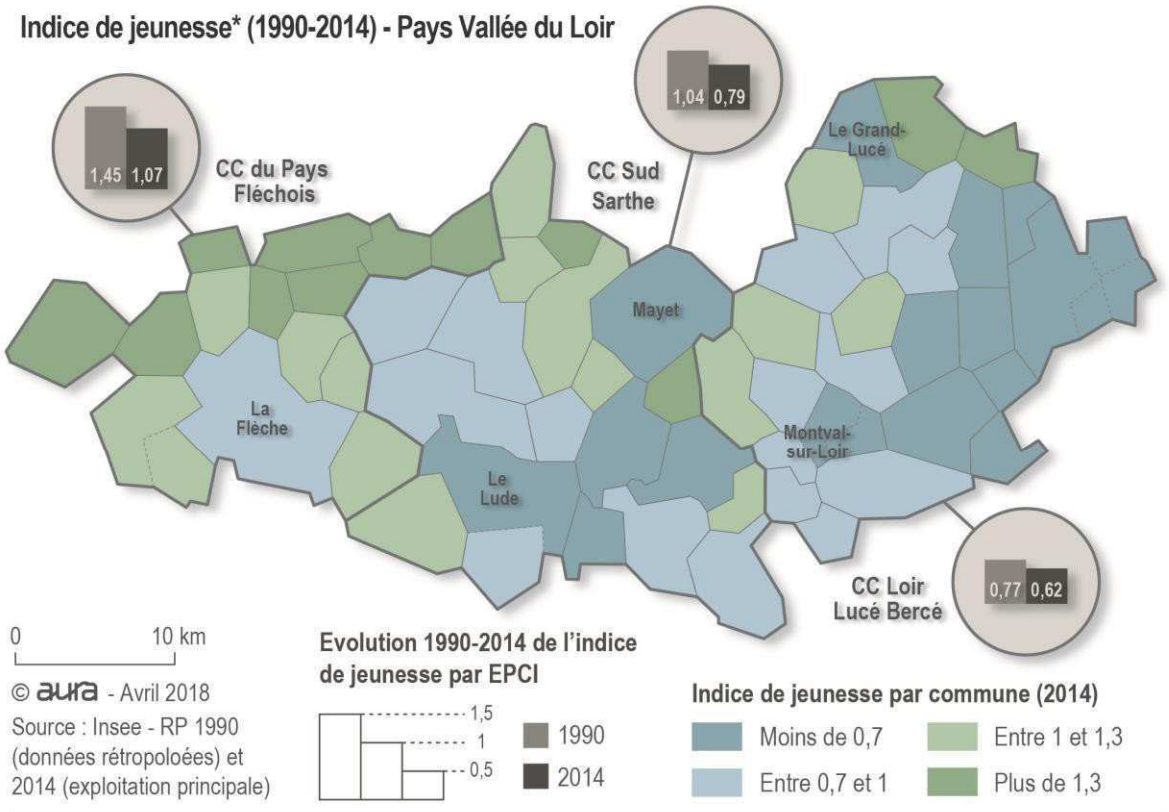

* L'indice de jeunesse est le rapport entre le nombre d'habitants âgés de moins de 20 ans et le nombre d'habitants âgé de 60 ans et plus. Supérieur à 1, il indique une population plutôt jeune, inférieur, une population plutôt âgée.

Globalement, les communes situées les plus au nord (proche des agglomérations du Mans et de Sablé-sur-Sarthe) accueillent les populations les plus jeunes. Au contraire, les populations vivant au sud-est et à l'est du territoire sont plus âgées.

La connaissance de ces disparités doit amener les collectivités à organiser le territoire de manière différente par rapport aux problématiques de logement, d'équipement, de services, de transport, de sécurité…

2.3 PORTRAIT DES HABITANTS DU PETR PAYS VALLEE DU LOIR

Une baisse limitée de la taille moyenne des ménages

En l'espace de quinze ans, on observe une légère baisse de la taille moyenne des ménages au sein du PETR Pays Vallée du Loir (même rythme que la Sarthe).

Les tailles des ménage les plus élevées sont observées au sein de la CC du Pays fléchois (2,36 en 2014, contre 2,32 pour la CC Sud Sarthe et seulement 2,25 pour la CC Loir Lucé Bercé),

Ce paramètre est important puisqu'il induit un besoin grandissant en logement.

Evolution de la taille des ménages par territoires

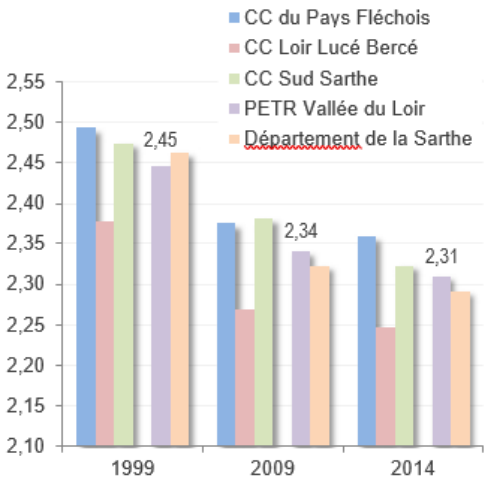

© aura – source : Insee-RP 1999, 2009, 2014, exploitation principale

Plus de 6 ménages sur 10 composés d'un couple avec ou sans enfant

Sous les effets du vieillissement de la population et de la décohabitation des ménages, et comme dans tous les territoires, la part des personnes seules s'accroît entre 1999 et 2014.

La part des couples avec ou sans enfant(s) reste tout de même majoritaire en 2014 (61%).

Evolution de la composition des ménages

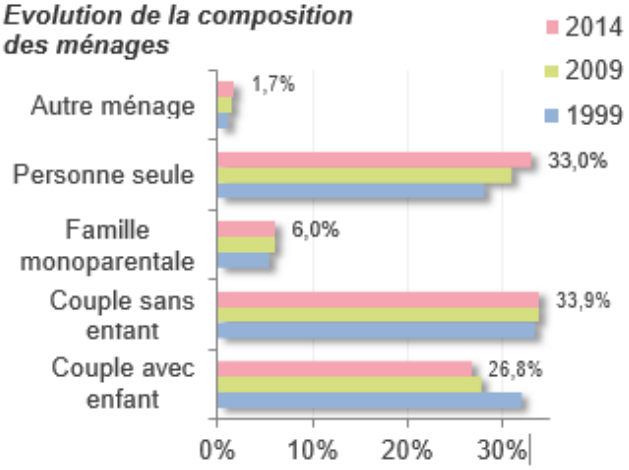

© aura – source : Insee-RP 1999, 2009, 2014, exploitation principale

Un niveau de richesse des ménages peu élevé

Quel que soit l'EPCI considéré, les revenus médians des ménages résidant en Vallée du Loir sont inférieurs aux moyennes départementales, régionales et nationales. En matière d'évolution, le revenu médian était en 2007 de 1 315 €, en 2009 de 1 369 €, et en 2011 de 1 448 €.

Revenu médian* par territoire (2013)

Territoire	Revenu médian
CC du Pays fléchois	1 582 €
CC Loir Lucé Bercé	
- ex CC de Lucé	1 543 €
- ex CC Val du Loir	1 594 €
- ex CC Loir et Bercé	1 550 €
CC Sud Sarthe	
- ex CC Aune et Loir	1 557 €
- ex CC du Bassin Ludois	1 517 €
- ex CC du Canton de Pontvallain	1 602 €
Département de la Sarthe	1 632 €
Région des Pays de la Loire	1 662 €
France métropolitaine	1 682 €

NB : Concernant le revenu médian, la base de données FiLoSoFi de l'Insee ne fournit pas d'informations directement à l'échelle du PETR. S'agissant de chiffres médians, et non d'effectifs, il est impossible d'obtenir un résultat représentatif de cette échelle.

©aura – Source : Insee FiLoSoFi 2013, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA

Il existe des inégalités de revenu au sein même du Pays, notamment dans la CC Sud Sarthe, où les salaires sont substantiellement plus élevés au nord (ex-Canton de Pontvallain) qu'au sud (ex-Bassin Ludois). Viennent ensuite la CC du Pays fléchois et le sud de la CC Loir Lucé Bercé (ex-Val du Loir).

Le PETR Pays Vallée du Loir connaît le même taux de pauvreté qu'au niveau départemental. Il est en revanche bien plus élevé que le reste des Pays de la Loire, qui reste néanmoins dans la fourchette haute à l'échelle nationale. La part des ménages sujets à l'impôt sur le revenu est également plus faible, indiquant un niveau de richesse plus bas.

Concernant le taux de pauvreté au sein des différents EPCI, on retrouve une répartition corrélée au niveau de revenu médian : l'ex-CC du Canton de Pontvallain (9,7%) dispose du plus faible et la CC Loir Lucé Bercé, du plus élevé (14%).

* Le revenu médian correspond au niveau salarial tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus.

Taux de pauvreté* et part des ménages fiscaux imposés** par territoire (2013)

Territoire	Taux de pauvreté	Part des ménages imposés
CC du Pays fléchois	12,5 %	51,5 %
CC Loir Lucé Bercé	14,0 %	51,3 %
CC Sud Sarthe	12,2 %	49,3 %
Pays Vallée du Loir	**12,9 %**	**50,6 %**
Département de la Sarthe	12,9 %	55,7 %
Région des Pays de la Loire	10,9 %	56,0 %
France métropolitaine	14,5 %	58,2 %

©aura – Source : Insee FiLoSoFi 2013, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA

Plus d'1 habitant sur 3 est un retraité

La part des retraités dans la population globale représente plus d'un tiers de la population, et n'a cessé de grimper depuis 1999, ce qui s'explique par le vieillissement de la population et la présence d'équipements pour personnes âgées.

Evolution de la population âgée de 15 ans et plus selon la catégorie socio-professionnelle

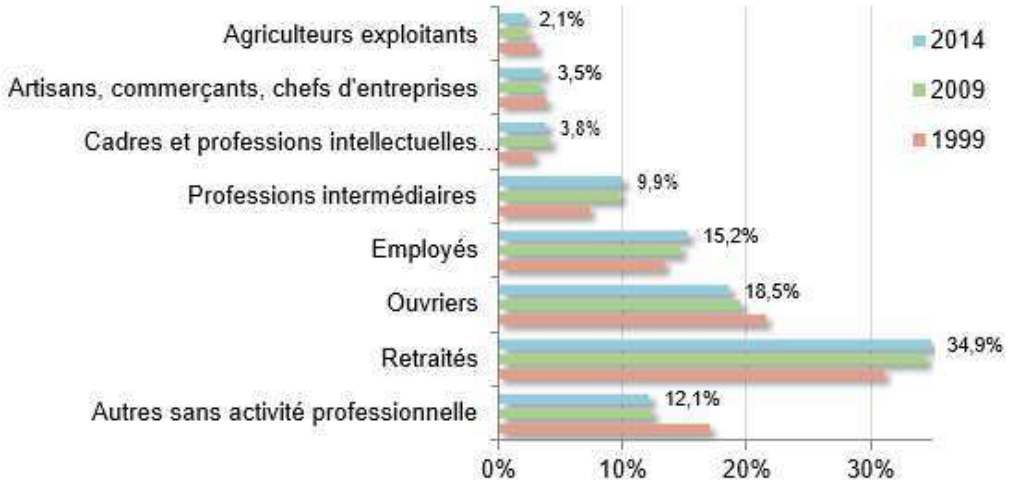

©aura – Source : Insee – RP 1999, 2009 et 2014, exploitation principale

Dans le même temps, la part des employés a augmenté alors que celle des ouvriers s'est réduite, s'expliquant par le recul du secteur industriel au profit du secteur tertiaire (voir partie sur l'économie).

* Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (correspondant, en France, à 60% du revenu médian). (Source : Insee)

** La part des ménages fiscaux imposés est le pourcentage des ménages fiscaux qui ont un impôt à acquitter au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). (Source : Insee)

En moyenne des habitants aux niveaux de formation faibles

En 2014, la part de « sans diplôme » ou de personne ne disposant que d'une formation de base (brevet des collèges ou équivalent) est élevée au sein du PETR . Elle s'élève à 39%, contre 34% dans la Sarthe, et 30% en Pays de la Loire.

Alors que ces territoires sont relativement égaux concernant les formations professionnelles (CAP, BEP) et le Baccalauréat, le Pays connaît un vrai déficit en diplômés de l'enseignement supérieur.

Part de la population (non scolarisée, de 15 ans et plus) selon le plus haut niveau de diplôme obtenu, par territoire

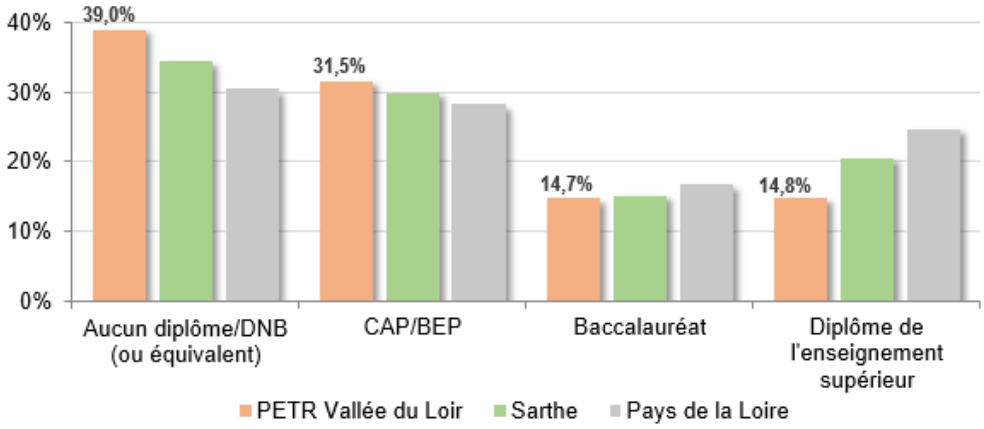

©aura – Source : Insee – RP 2014, exploitation principale

À l'échelle des EPCI, c'est la CC du Pays fléchois qui comporte le moins de diplômés «minimum» (37%) et le plus de diplômés du supérieur (17%). Les deux autres collectivités viennent ensuite, avec des taux relativement équivalents.

2.4 UNE OFFRE RESIDENTIELLE TROP SPECIALISEE

Les maisons individuelles représentent près de 9 résidences principales sur 10 (contre 77% pour la Sarthe). D'une manière générale, toutes les communes peuplées de moins de 1 000 habitants ont un taux supérieur à 97% de résidences principales.

Répartition des résidences principales selon la taille

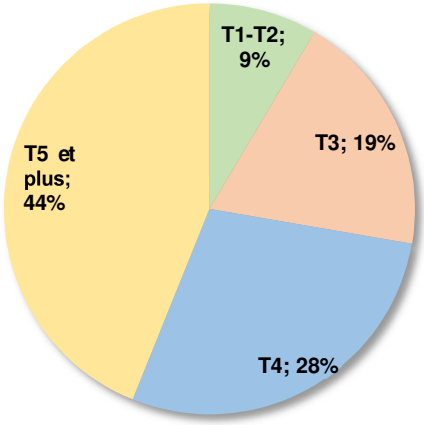

Source : Insee - RP 2014, exploitation principale

La CC du Pays fléchois échappe un peu à cette hyperspécialisation (81%), liée à une présence plus importante de parc locatif, notamment à La Flèche.

44% des résidences principales se composent d'au moins cinq pièces. Cette part atteint 46% pour la CC du Pays fléchois, contre 40% pour la CC Loir Lucé Bercé.

Cette spécialisation a pour effet de réduire les possibilités de mixité sociale et générationnelle et de contribuer à une dispersion de l'habitat

Peu de logements à la location

Le parc des résidences principales du territoire est principalement occupé par des propriétaires (71% contre 65% à l'échelle départementale).

Proportion des résidences principales occupées par un propriétaire ou un locataire, par EPCI

Territoire	Propriétaire	Locataire	*dont parc privé*	*dont parc social*
CC du Pays fléchois	65 %	35 %	*19 %*	*16 %*
CC Sud Sarthe	76 %	24 %	*17 %*	*6 %*
CC Loir Lucé Bercé	73 %	27 %	*18 %*	*9 %*
Pays Vallée du Loir	**71 %**	**29 %**	***18 %***	***11 %***
Sarthe	65 %	35 %	*21 %*	*14 %*

Source : Insee – RP 2014, exploitation principale

Seules les communes plus peuplées proposent une offre locative plus importante, en moyenne 29% pour le Pays, 45% pour La Flèche, 41% pour Montval-sur-Loir et 36% pour Le Lude. Seule la structure du parc immobilier de ces communes permet la mobilité résidentielle, rendue nécessaire à mesure des changements de la vie (familiaux, professionnels ou dus au vieillissement).

La proportion du parc privé proposé à la location est plus élevée dans tous les territoires du PETR (globalement 18% contre 11% pour le parc HLM).

La construction neuve renforce la spécialisation de l'offre résidentielle

La construction neuve sur le territoire s'élève en moyenne à 268 logements par an sur la période 2001-2015

Elle a été plus intense sur la période 2001-2008 (360 contre 163 entre 2009 et 2015).

44% de cette production totale neuve a été réalisée dans le Pays fléchois, 30% en Sud Sarthe, 26% en Loir Lucé Bercé.

Nombre de logements commencés par an et par type

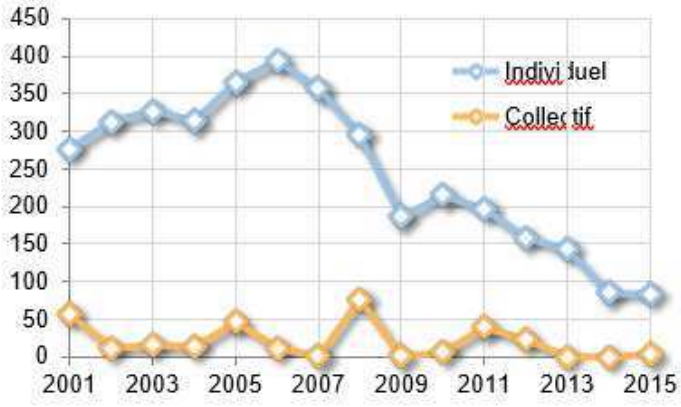

Source : MEDEE/SOeS, Sitadel2 (logements commencés en date réelle)

Le marché du logement neuf demeure mono-orienté vers de l'individuel, représentant 93% du parc construit, commencé entre 2001 et 2015. Cette spécialisation du marché neuf va accroître la part de l'individuel, et risque de réduire les possibilités de mobilité des ménages au sein du parc et le renouvellement de la population à terme.

Evolution de l'indice de construction neuve par territoire

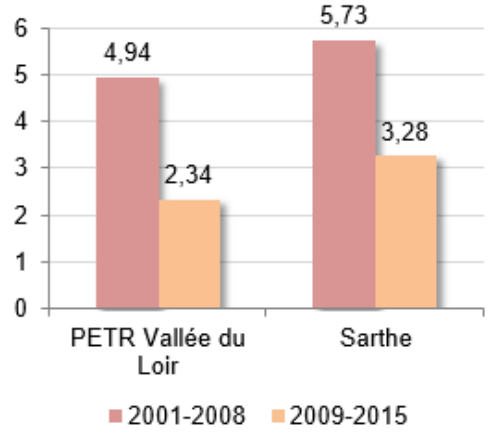

Source : MEDEE/454SOe, Sitadel2 (logements commencés en date réelle)

Comme aux échelles nationale et départementale, la production de logements neufs en Pays Vallée du Loir a connu deux arrêts brutaux (2009 et 2012), conséquence de la crise économique et de la fin de plusieurs dispositifs gouvernementaux (changement des règles du Prêt à taux zéro, fin du dispositif Scellier…).

L'évolution de l'indice de la construction neuve* montre également ce ralentissement (baisse de 53% pour le Pays entre les périodes précédant et suivant 2009, 43% pour le département de La Sarthe).

* L'indice de construction neuve exprime le nombre moyen de logements neufs commencés par an pour mille habitants ; cet indice permet de comparer la production neuve entre les communes.

Un ralentissement de la construction neuve sous influence de la périurbanisation mancelle et de La Flèche

La production neuve baisse drastiquement dans toutes les intercommunalités entre les deux périodes 2001-2008 et 2009-2015. La construction neuve reste toujours plus élevée dans la CC du Pays fléchois (144/an pour 2001-2008, 85/an pour 2009-2015).

Entre 2016 et 2017, on constaterait une légère reprise de la construction de logements neufs pour l'ensemble du territoire (89 puis 99 logements commencés*, soit + 11%), qui serait portée principalement par le Pays Fléchois (81% de la production neuve 2017 du Pays, soit 80 logements contre 47 en 2016). Cette tendance est comparable à celle observée au niveau supra-communal : + 7% en Sarthe et + 20% en Pays de la Loire.

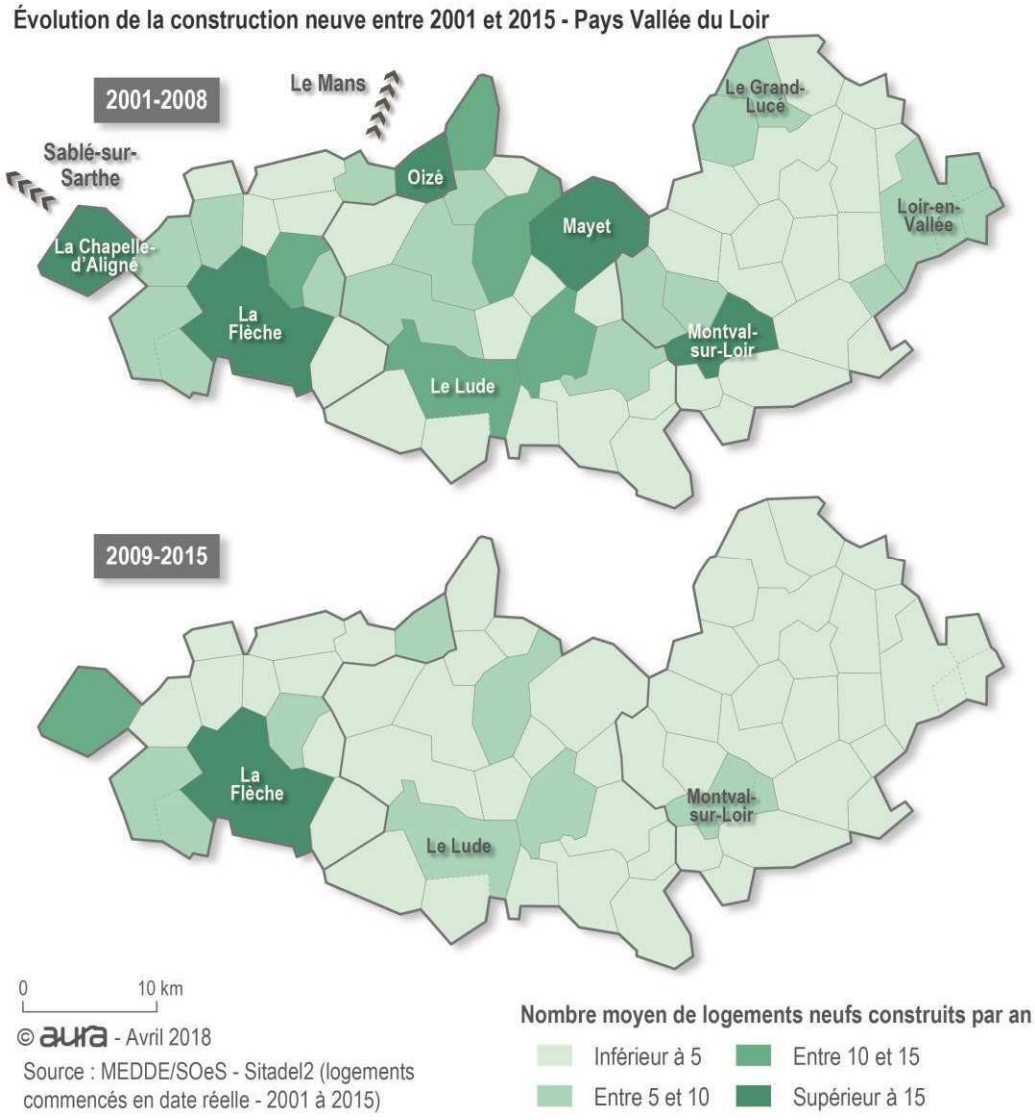

Au sein de ces territoires, on observe des variations dues à une programmation de logements neufs prévus dans le cadre d'opérations d'aménagement public ou privé (lotissements). Cette production neuve est toutefois plus élevée dans les chefs-lieux des intercommunalités.

* Les données « en date de prise en compte » sont les données compilées à la date d'enregistrement dans l'application SITADEL tandis que les données « en date réelle » sont celles correspondant à la date réelle déclarée de mise en chantier.

Une forte part de logements d'avant-guerre et/ou potentiellement inconfortables

Dans le PETR Pays Vallée du Loir, plus de 42% des logements ont été construits avant la Seconde guerre mondiale, contre seulement 29% pour le département de La Sarthe. En 2014, ce parc ancien représente 13 568 résidences principales, majoritairement localisées dans les centres-bourgs des communes mais aussi dans de nombreux écarts (fermes).

12 610 d'entre eux sont des maisons soit 93% du parc d'avant 1946. 11 644 de ces maisons se composent de trois pièces et plus soit 86%.

Les maisons d'avant-guerre représentent 39% du parc total de logements en résidences principales.

Nombre de logements par type, nombre de pièces et date de construction - 2014

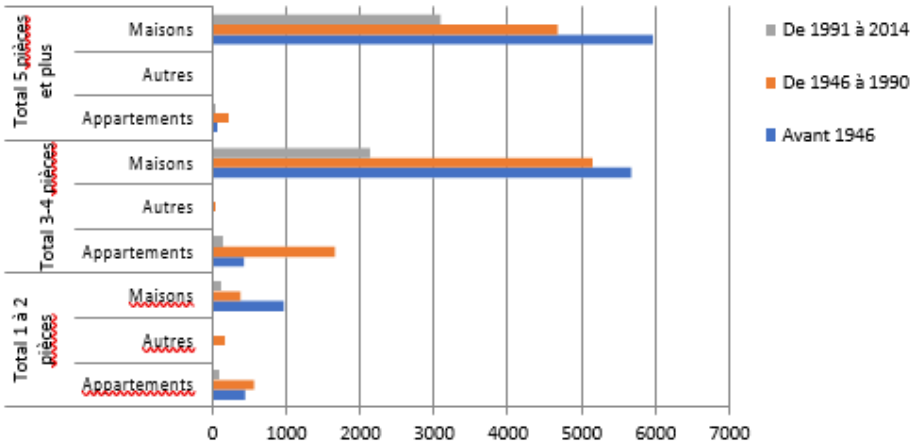

Source : INSEE – RP 2014

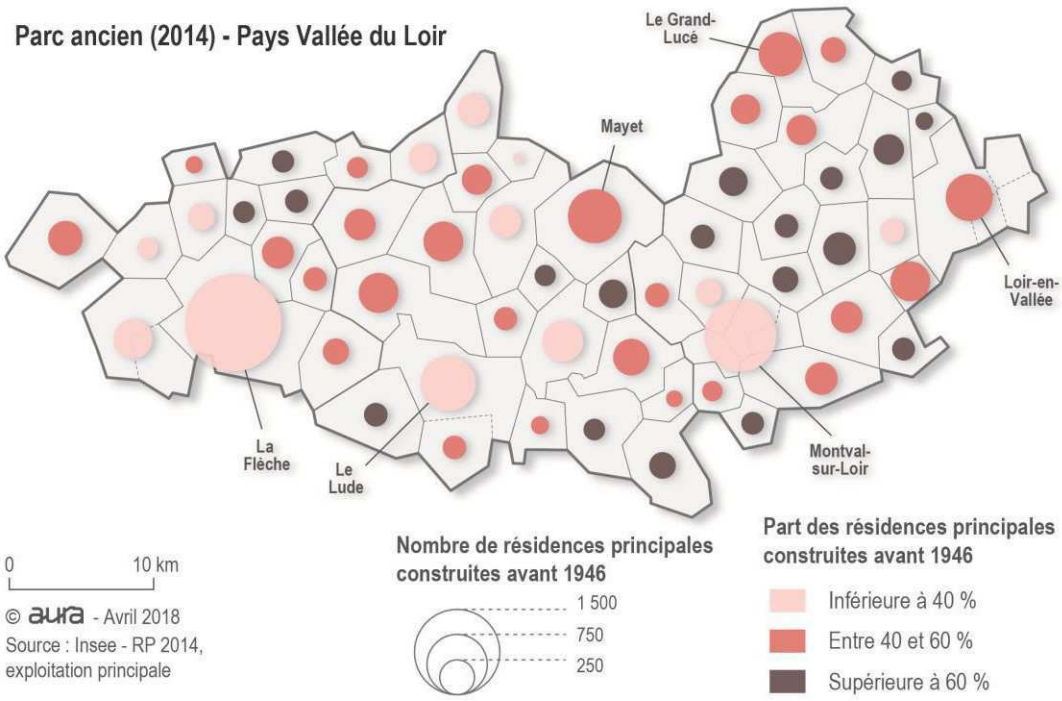

La Flèche, Montval-sur-Loir, Mayet et Le Lude comptent plus de 4 300 logements construits avant 1946, soit 32% du parc total achevé sur cette période.

Le poids de ce parc ancien est particulièrement prégnant à l'est du territoire. Au sein de la CC Loir Lucé Bercé, il est proche de la moitié du nombre total de logements.

En 2015, le PETR comptait 2 564 résidences principales potentiellement en mauvais état*, soit 23,5% des logements inconfortables du département. 5% de ce parc inconfortable se localise dans la CC Sud Sarthe, contre 33% dans la CC Loir Lucé Bercé et 18% dans le Pays fléchois.

Part de résidences principales potentiellement inconfortables en 2015 (%)

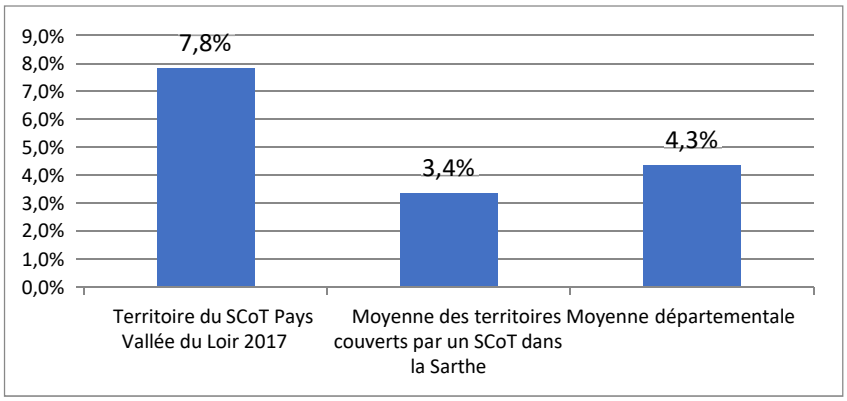

©aura - Source : DREAL Pays de la Loire, indicateurs habitat, Filocom 2015

Un parc de logements inoccupés très important

En 2014, selon l'Insee, le nombre de logements déclarés vacants est d'environ 3 800 au sein du territoire, soit 9,6% du parc de logements. 40% est situé dans la CC Loir Lucé bercé (principalement à Château-du-Loir / Commune déléguée, La Chartre-sur-le- Loir et Le Grand-Lucé).

Evolution du taux de vacance par territoire

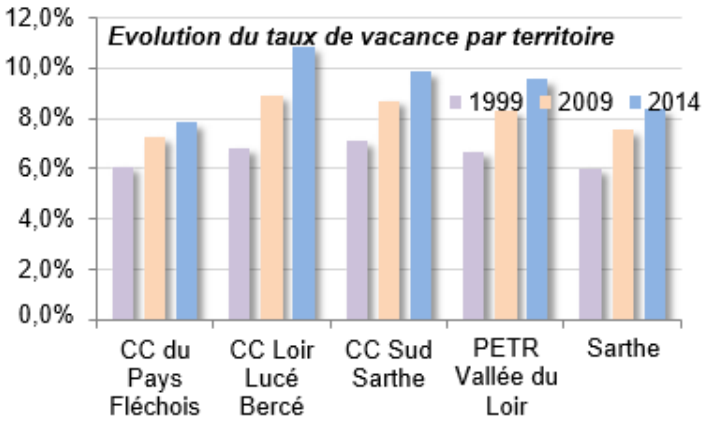

©aura - Source : Insee - RP 1999, 2009 et 2014, exploitation principale

Le parc inoccupé a augmenté de près de 1 500 logements en quinze ans.

Ce parc vacant appartient principalement à des propriétaires privés, situé dans les centres-bourgs en bordure d'une rue principale. Ces bens immobiliers peu entretenus se retrouvent hors marché en raison de leur configuration : accès difficile, absence de terrain ou de jardin, absence de garage ou difficulté de stationnement, dangerosité et nuisances sonores d'une voie très fréquentée.

* classement cadastral des résidences principales en 7 et en 8 (les catégories de logement les plus dégradées).

Plus de logements inoccupés dans les communes situées le long du Loir et au nord-est

Le nombre de logements vacants est de façon évidente plus important dans les communes de plus grande taille : La Flèche, Montval-sur-Loir et Le Lude comptent plus d'un millier de logements inoccupés en 2014, soit 30% du parc vacant total.

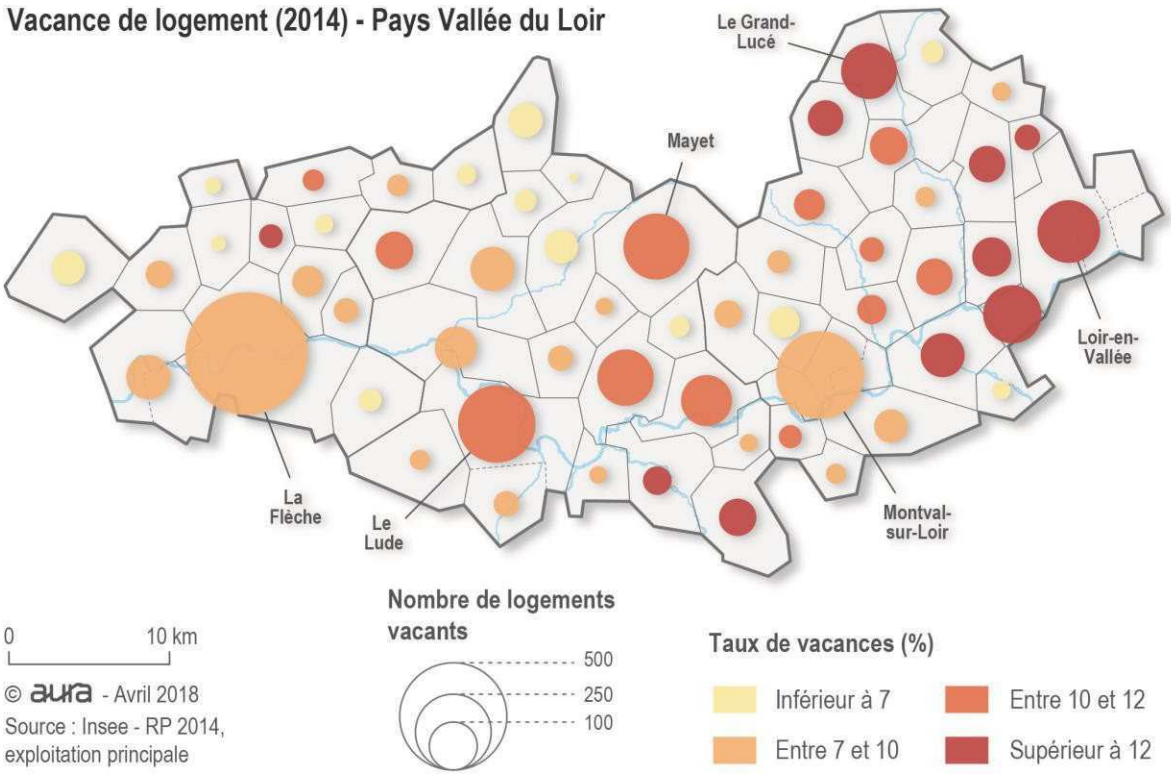

Les communes comportant les taux de vacance les plus élevés sont principalement situées à l'est du territoire (21% à Chenu, 18% à Saint-Georges-de-la-Couée, 16% à La Chartre-sur-le-Loir, …).

Un marché immobilier des maisons anciennes relativement détendu

Le prix médian des maisons anciennes dans la Sarthe (125 000 €) se situe à un niveau inférieur à celui des Pays de la Loire (155 000 €) et du Maine-et-Loire (150 000 €). A l'exception des communes situées autour de l'agglomération mancelle et/ou proches d'infrastructures routières ou ferroviaires, le marché immobilier apparaît relativement détendu.

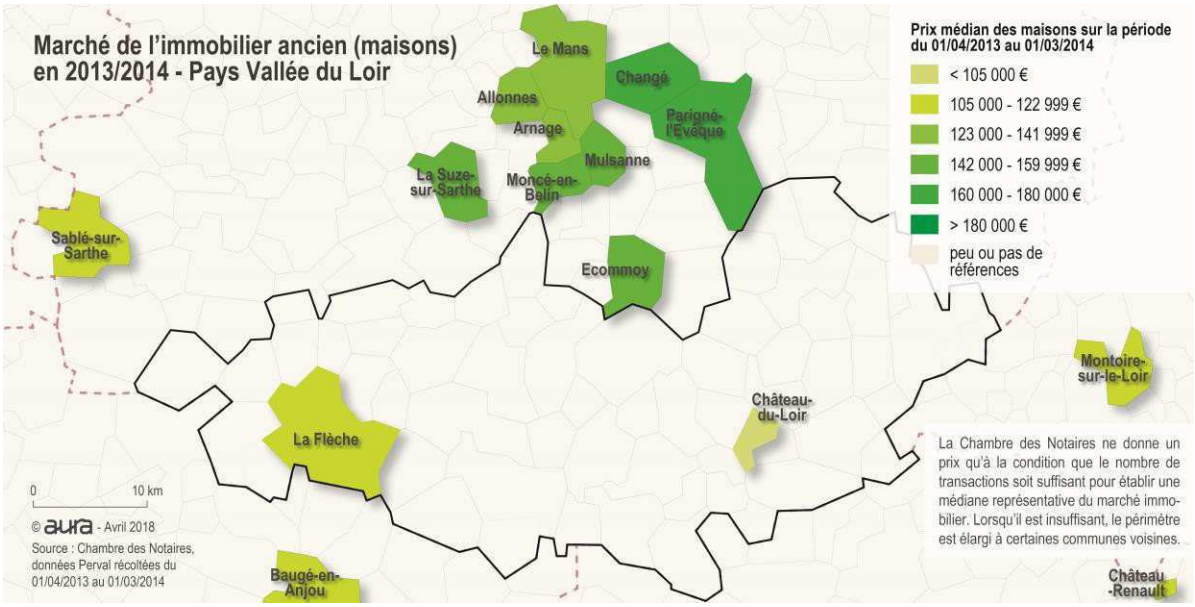

Le PETR Pays Vallée du Loir ne semble pas échapper à ce phénomène, puisque les valeurs médianes de La Flèche et de Château-du-Loir (commune déléguée), respectivement 110 000 et 71 000 €, sont nettement plus basses que celle de La Sarthe.

Prix médian d'une maison selon la taille (€/lot)

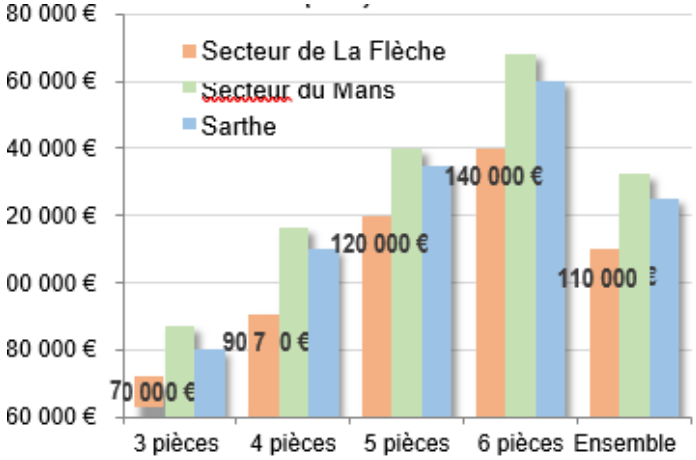

©aura - Source : Chambre des notaires, données Perval recueillies du 01/04/2013 au 01/03/2014. La Chambre des notaires établit des prix sur des périmètres plus élargis que la commune lorsque le nombre de transactions est trop faible, d'où la notion de secteur (information seulement sur deux communes du PETR Pays Vallée du Loir).

Quelle que soit la taille du bien, le prix médian sur La Flèche est inférieur à celui constaté au Mans d'en moyenne - 20% et de -14% au prix moyen constaté en Sarthe.
Ainsi, l'écart de prix le plus important entre La Flèche et les deux autres secteurs est pour les maisons de 4 pièces, de - 21 à – 28%.

2.5 UNE OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES SOUVENT INCOMPLETE DANS LES COMMUNES

Les données présentées ci-après proviennent de la Base permanente des équipements (BPE) pour l'année 2014, réalisée par l'Insee annuellement. Élaborée à partir de différentes sources administratives actualisées, cette base répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. La BPE couvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport et des loisirs.

Six communes regroupent l'ensemble des structures de soins hospitaliers

Il s'agit des communes de Montval-sur-Loir, La Flèche, Le Grand-Lucé, Le Lude, Loir-en-Vallée et Saint-Vincent-du-Lorouër. Les deux communes possédant le plus fort taux d'équipement de santé sont La Flèche et Montval-sur-Loir.

Le centre hospitalier de Montval-sur-Loir possède 345 lits et plusieurs spécialisations (soins, réadaptation, gériatrie). Concernant le centre hospitalier de La Flèche, le regroupement des hôpitaux de La Flèche et de Sablé-sur-Sarthe a donné lieu à la création du Pôle santé Sarthe-et-Loir basé sur la commune du Bailleul. Le site de La Flèche comprend aujourd'hui 257 places.

Le centre médical Georges-Coulon du Grand-Lucé comprend 132 lits de soins. Ce centre est spécialisé en cancérologie ORL, en infectiologie VIH, en soins palliatifs, en états végétatifs chroniques ou pauci relationnels*, ainsi qu'en nutrition. L'hôpital local François- de-Daillon au Lude comprend 150 lits aujourd'hui. La Commune nouvelle de Loir-en-Vallée recense un centre de soins infirmiers.

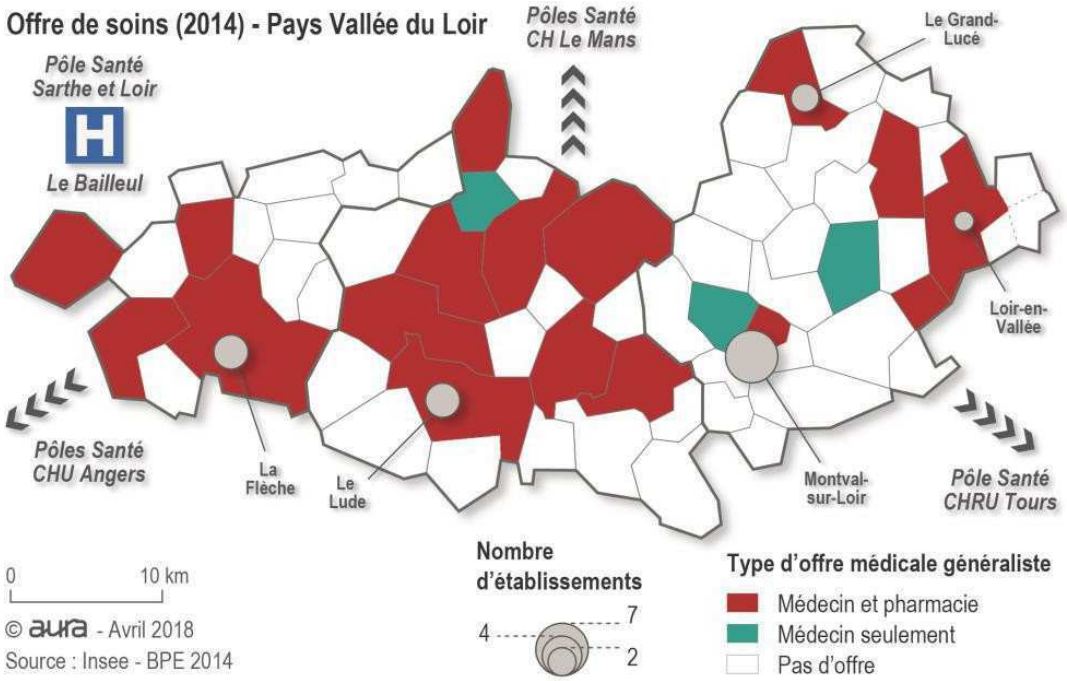

* État de conscience minimal d'un patient incapable de suivre de manière cohérente des instructions simples mais qui démontre néanmoins un état de conscience de son environnement.

Une offre en professionnels de santé fragilisée

En 2014, seulement 25 médecins généralistes (hors spécialistes) exerçaient sur le territoire, implantés dans 22 communes du territoire. La pyramide des âges de ces praticiens apparaît aujourd'hui vieillissante et leurs remplacements s'avèrent incertains.

Seulement un tiers des communes dispose donc de ce service de proximité. Le ratio (nombre de médecins pour 10 000 habitants) s'élève à 3,2 pour le Pays Vallée du Loir contre 3,0 pour le département de la Sarthe.

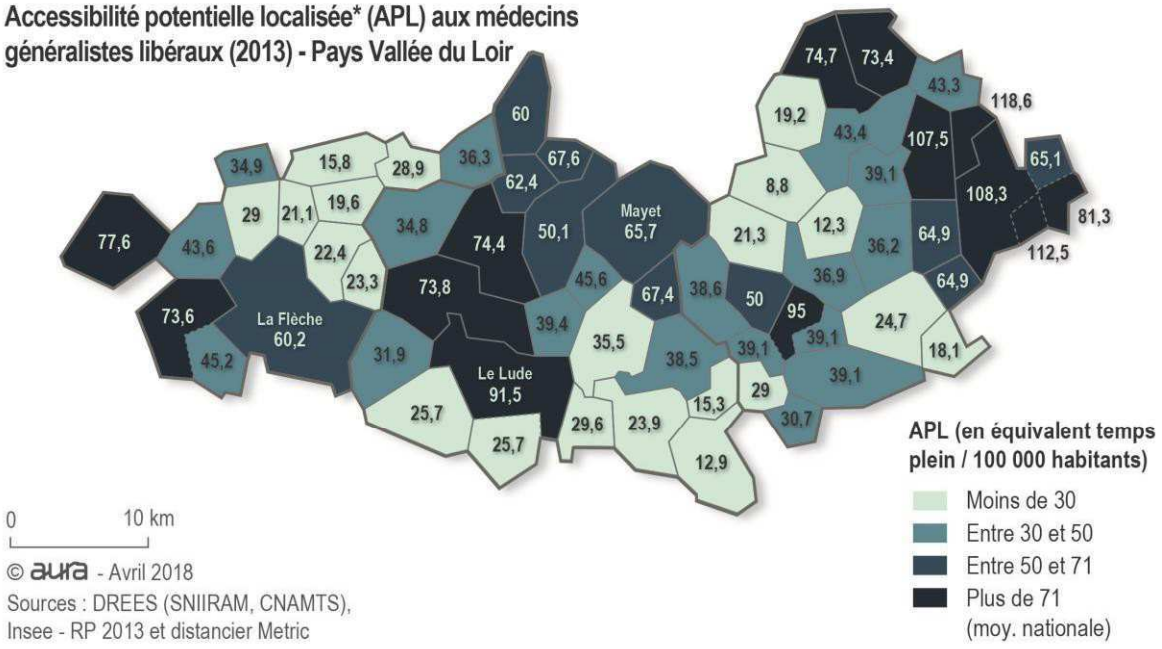

* L'accessibilité potentielle localisée est un indicateur de mesure de l'accessibilité spatiale aux soins, appliqué ici aux médecins généralistes libéraux de premier recours ou en accès direct (hors médecins à exercice particulier). Il tient compte du niveau d'activité des médecins pour mesurer l'offre et du taux de recours différencié par âge des habitants pour mesurer la demande. Il s'agit d'un indicateur local, calculé au niveau de chaque commune mais qui considère également l'offre de médecins et la demande des communes environnantes.

Définition de l'Observatoire des Territoires, CGET

Le maillage actuel induit des déplacements obligatoires, parfois importants, afin de pouvoir bénéficier de ces offres de soins. Les collectivités se mobilisent pour regrouper les offres de soins courants tel que le médecin, le kinésithérapeute, l'infirmier dans des maisons de santé par exemple. Elles offrent les locaux et tentent d'attirer les jeunes médecins via des bourses d'étude. Cependant, la situation semble fragile dans les espaces les moins dynamiques sur le plan démographique.

Le maillage des pharmacies est quasiment équivalent à celui observé pour les médecins. Leur nombre est de 22, réparties dans 18 communes du Pays Vallée du Loir.

Une offre d'accueil pour personnes âgées inégale sur le territoire

Le territoire du PETR Pays Vallée du Loir concentre un peu plus 1 700 places dans des établissements spécifiques dédiés à l'accueil des personnes âgées plus ou moins dépendantes (EHPAD, USLD et foyers/résidences).

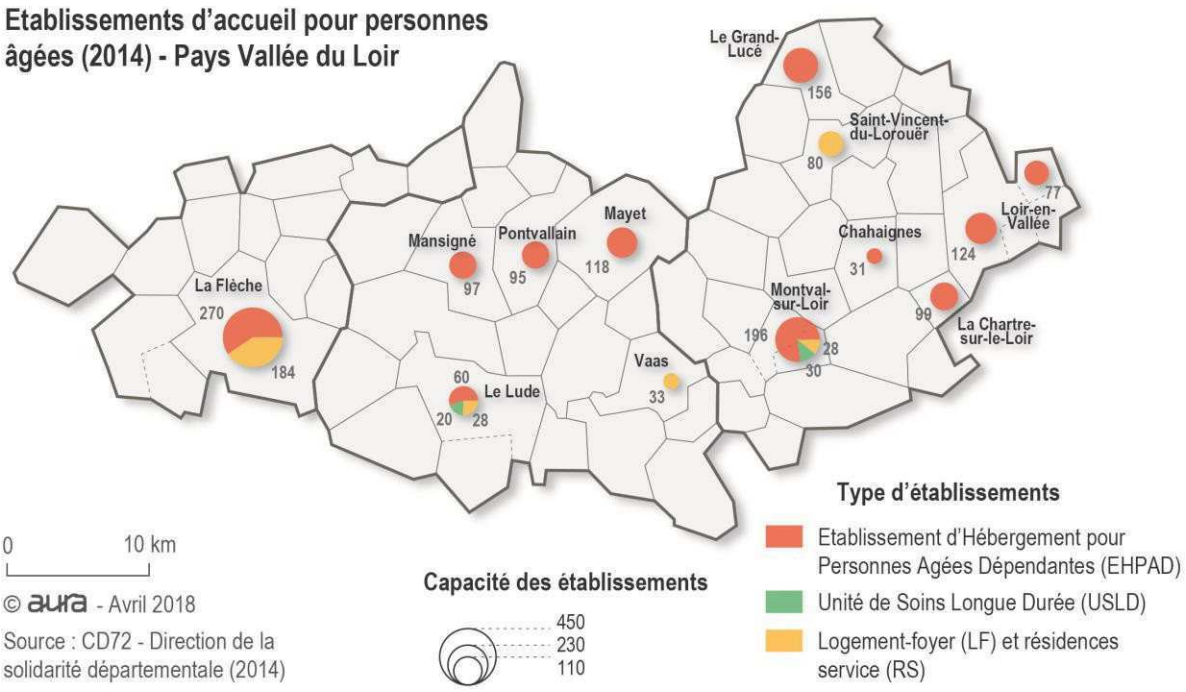

L'hébergement dans les EHPAD reste le plus important (77% de l'offre). Pour autant, la répartition des établissements n'est pas homogène sur le territoire.

À l'ouest, La Flèche concentre l'ensemble de l'offre du Pays fléchois avec 454 lits en EHPAD, en foyer logements et résidences services. Sur le Sud Sarthe, l'offre est davantage répartie sur le territoire (Le Lude, Vaas, Mansigné, Pontvallain, Mayet) avec 418 lits dont 20 en unité de soins de longue durée (Le Lude) et une unité Alzheimer (Mansigné).

L'est du territoire montre quant à lui une répartition beaucoup plus importante et « maillée » de l'offre en matière d'établissements d'accueil. En 2014, elle propose 821 lits, majoritairement en EHPAD, avec 30 lits en unité de soins de longue durée. Les communes démographiquement importantes, dotées d'une plus large gamme d'équipements, de commerces et de services de proximité (Montval-sur-Loir, Le Grand-Lucé ou encore La Chartre-sur-le-Loir) disposent d'une offre relativement conséquente. D'autres communes de taille plus modeste offrent également des capacités d'accueil pour les personnes âgées (Chahaignes, Saint-Vincent-du-Lorouër, Loir-en-Vallée...).

Bien qu'elle soit aujourd'hui conséquente (1 726 lits au total), l'accroissement de cette offre reste un enjeu fort pour le territoire. L'augmentation de l'espérance de vie, le vieillissement de la population sont autant de facteurs à anticiper afin de construire sur le territoire un projet durable et solidaire.

L'offre en équipements d'enseignement du second degré nécessite des déplacements pour la plupart des élèves

En 2014, le PETR Pays Vallée du Loir compte 16 110 habitants de plus de 2 ans scolarisés dont 3 087 en dehors du territoire (19,1%).

Huit collèges d'enseignement général maillent le territoire. Ils sont répartis dans les communes de La Chartre-sur-le-Loir, Château-du-Loir (commune déléguée), La Flèche, Le Grand-Lucé, Le Lude, Mayet et Pontvallain. Le service de bus scolaire du Conseil départemental dessert chacun d'entre eux.

Trois lycées d'enseignement général et technologiques sont présents sur le territoire, implantés pour deux à La Flèche et un dans la commune de Montval-sur-Loir. Parce qu'ils sont plus rares, l'accessibilité à ces établissements est plus difficile : les temps de transport plus longs contraignent des élèves à être internes. De fait, certains fréquentent par choix les établissements du Mans.

Quatre collèges et/ou lycées d'enseignement professionnel ou technique sont localisés dans les communes de La Bruère-sur-Loir, Montval-sur-Loir, Loir-en-Vallée et Verneil-le-Chétif. Le lycée polyvalent d'Estournelles de Constant de La Flèche est aussi un lycée professionnel..

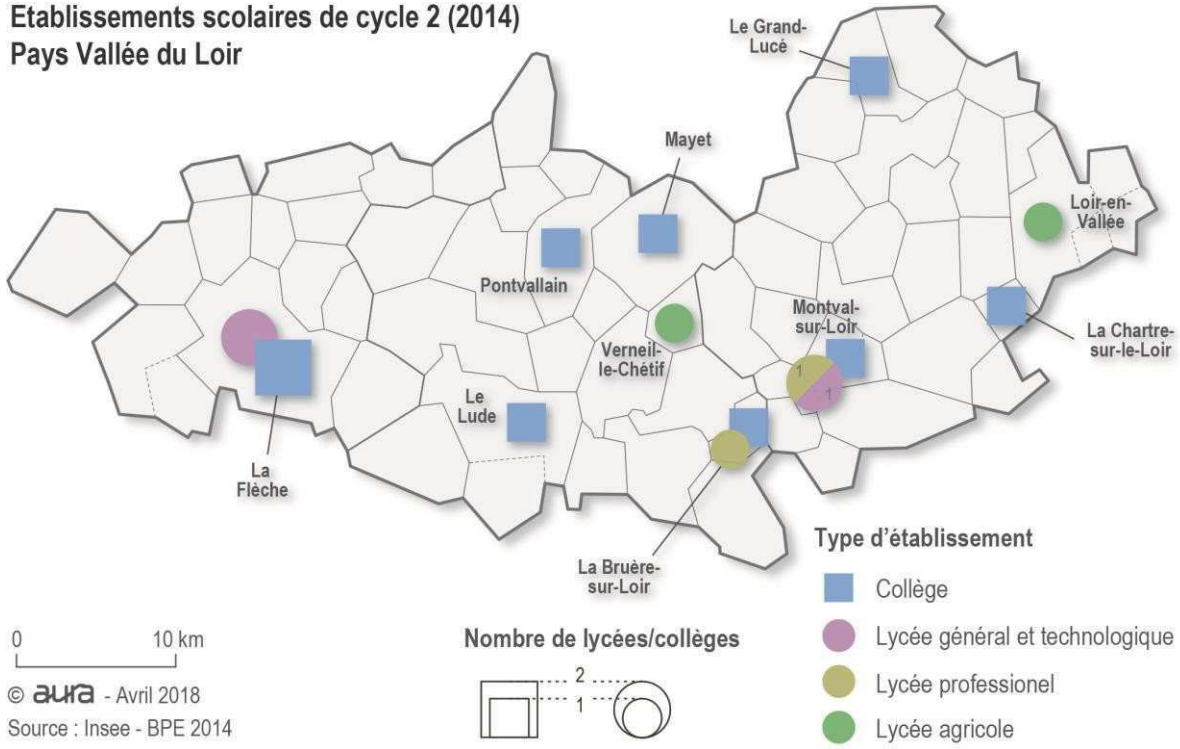

Les lycées professionnels, qui ont des aires de recrutement plus larges, sont plus nombreux que les lycées généraux sur le territoire (le statut du lycée militaire du Prytanée de La Flèche est particulier).

L'établissement à Verneil-le-Chétif est un établissement de formation par alternance de la quatrième à la terminale professionnelle, spécialisé dans les métiers de la nature (Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation).

Les établissements présents à La Bruère-sur-Loir sont privés et ne comptent que de faibles effectifs, surtout le collège. Il s'agit d'un collège professionnel.

En 2014, on compte 3 690 lycéens ou étudiants de plus de 15 ans au sein du territoire (Pays fléchois : 1 701 ; Sud Sarthe : 1 000 ; Loir Lucé Bercé : 990), soit 11% de l'effectif total du département de la Sarthe. Parmi eux 387 ont plus de 20 ans.

Pour leurs études supérieures, les jeunes se tournent en priorité vers les villes universitaires du Mans, d'Angers et de Tours. Cependant, il existe sur La Flèche un institut de soins infirmiers et différents BTS dans les lycées ainsi que des Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), notamment militaires au Prytanée national militaire.

Une offre en équipements sportifs le plus souvent corrélée au poids démographique des communes

Environ la moitié des communes du PETR Pays Vallée du Loir dispose d'une offre sportive limitée, de 1 à 5 équipements. Cela s'explique par le poids démographique de ces communes relativement faible, se situant en moyenne entre 500 et 600 habitants. Les équipements présents dans ces communes sont pour la plupart des petits équipements de proximité, tels que des boulodromes et des petits espaces de sports (terrains de football, de tennis ou de basketball).

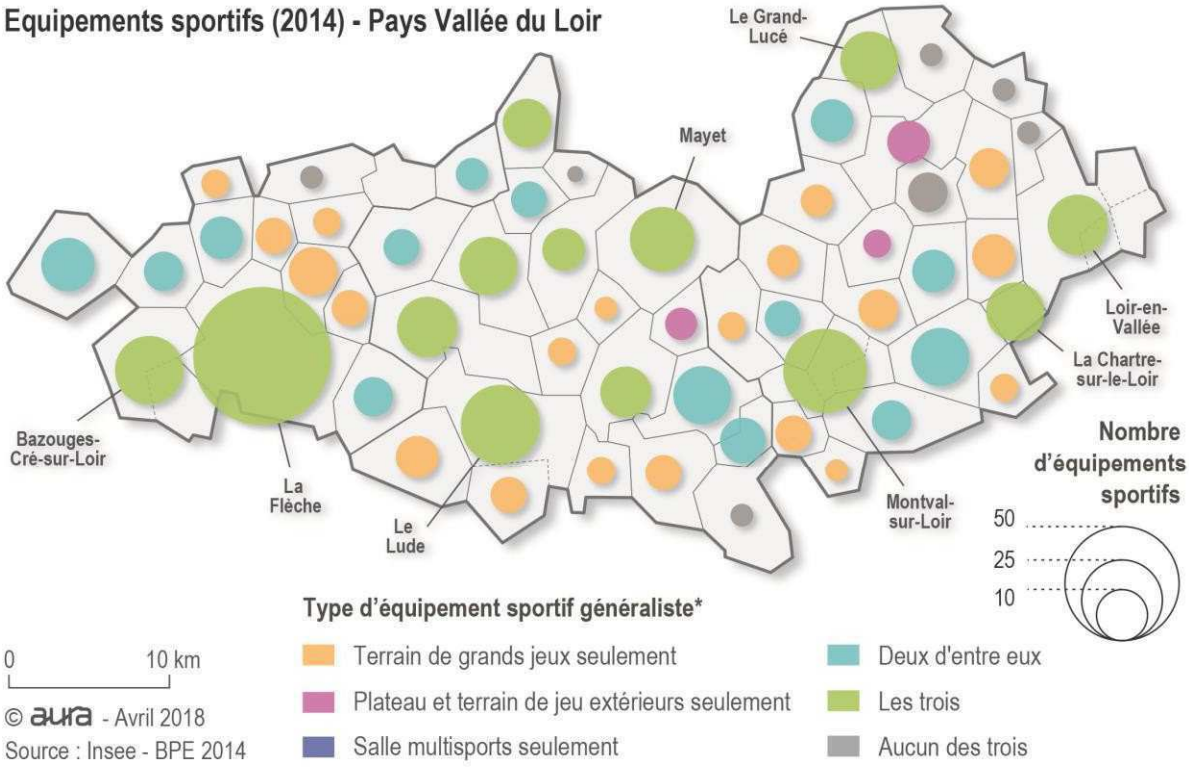

* Il s'agit des équipements mobilisables pour la pratique de plusieurs sports différents, qui sont caractéristiques du niveau d'équipement de chaque commune. Les trois types représentés sont les terrains de grands jeu (football, rugby...), les plateaux et terrains de jeu extérieurs (basket-ball, handball, volley-ball, but ou panier isolé...) et les salles multisports (aussi appelées «gymnases»).

Les nouvelles demandes sociétales induisent des besoins supplémentaires de la part de la population. Il est ainsi observé un renforcement des équipements sportifs, tant en nombre qu'en diversité, dans les communes les plus peuplées.

Quelques spécificités communales existent cependant : c'est le cas, à titre d'exemple, de La Bruère-sur-Loir, commune de 260 habitants, qui dispose de 7 équipements sportifs (tennis, base de sports nautiques, salle multisports, terrain de jeux extérieurs, centre équestre, boulodrome et boucle de randonnée). Cette offre correspond à l'espace récréatif et touristique de la commune (plan d'eau de la Chaise) et est aussi en lien avec les établissements de formation que la commune abrite.

2.6 CERTAINES INEGALITES FACE AUX RESEAUX DE TRANSPORT

Le territoire dispose d'atouts pour la mobilité des personnes et des marchandises, pour répondre à des besoins quotidiens ou plus exceptionnels. Le réseau routier structurant et secondaire apparaît de bonne qualité avec une certaine fluidité de circulation. Les axes nord-sud sont bien développés en dessertes routières, autoroutières (A11 et A28) et de transports en commun (cars).

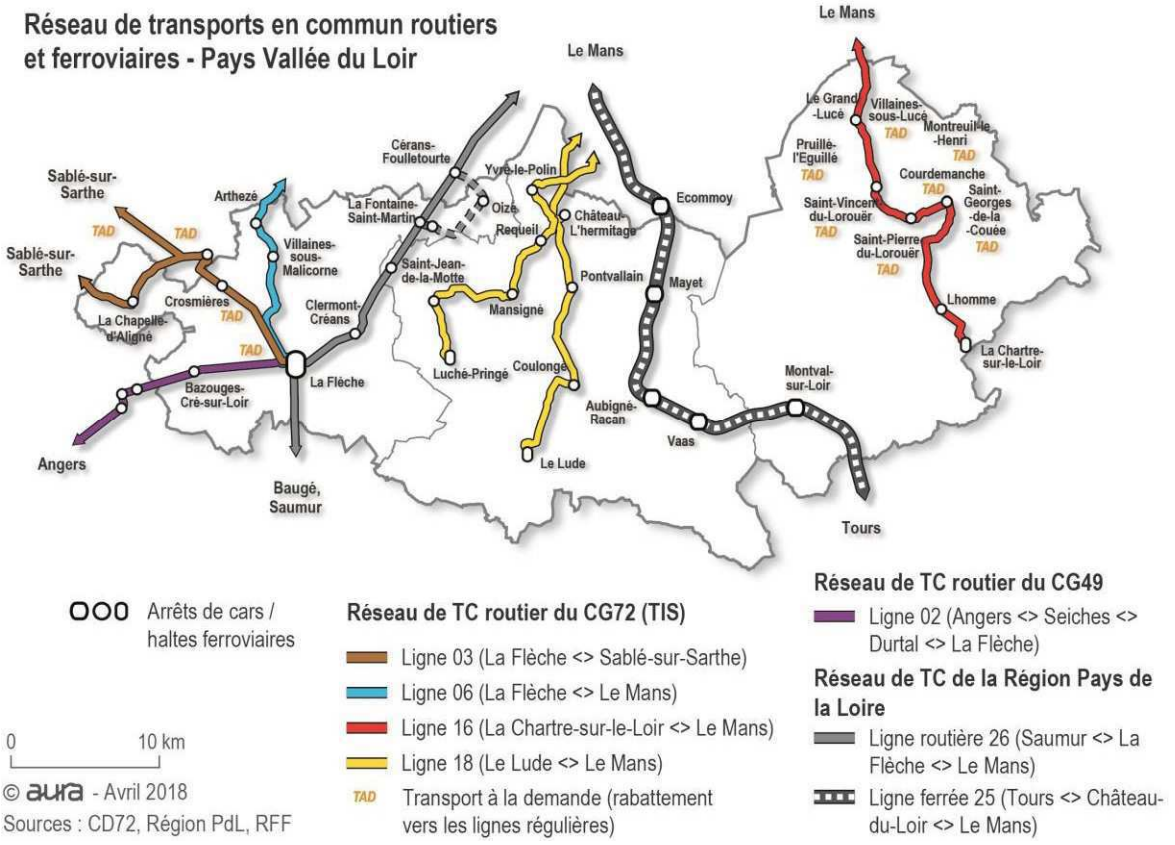

Ces axes nord-sud accueillent les flux routiers les plus importants. Les deux autoroutes (A11 et A28), ainsi que les axes départementaux principaux (D323, D306 et D338) assurent les liaisons entre les grandes agglomérations environnantes. Le seul axe ferroviaire actif sur le territoire est également orienté nord-sud, reliant Le Mans à Tours. Vers le nord, tous ces équipements routiers permettent de facilement rejoindre Paris.

Un déséquilibre entre l'extrême-est et le reste du territoire est constaté. Cette partie du territoire n'est traversée que par des axes secondaires, dans un secteur de densité plus faible, où les communes de moins de 500 habitants sont plus nombreuses. A l'inverse, la partie ouest demeure plus fortement maillée par des axes de communication davantage empruntés par les flux de transit, mais aussi par la population locale.

Plus globalement, l'absence d'une bonne desserte est-ouest du territoire est soulignée, que ce soit sur le plan routier (axe La Flèche – Montval-sur-Loir et au-delà) ou celui des transports en commun (inexistants). Par conséquent, les temps de parcours sont importants pour relier l'ouest et l'est du territoire.

La gare routière de La Flèche assure un service important à l'ouest du territoire avec des cars du Conseil régional des Pays de La Loire (Transports interurbains de la Sarthe – TIS pour La Sarthe et Anjou bus pour Le Maine-et-Loire). Un certain nombre de gares ou haltes ferroviaires sont en activité sur la ligne Tours-Le Mans (Montval-sur-Loir – gare de Château-du-Loir, Vaas, Aubigné-Racan, Mayet). La gare d'Ecommoy (hors périmètre du Pays) peut constituer une possibilité d'accès au train pour les habitants du Pays qui sont à proximité.

L'accessibilité à l'emploi et aux services se fait majoritairement avec la voiture, et si l'offre de transports en commun est jugée très satisfaisante pour les scolaires, il n'en est pas de même pour les autres catégories d'habitants. Le manque d'adaptation de cette offre est largement souligné.

L'accès aux services de proximité demeure aujourd'hui très difficile hors voiture individuelle. Or, dans certaines communes, la part de ménages non motorisés est élevée.

Ces populations plus fragiles (personnes âgées, personnes en situation de précarité, jeunes sans permis et/ou voiture) ont du mal à se déplacer vers les commerces/services (dont la formation professionnelle) qui se trouvent de plus en plus loin de leur domicile du fait des regroupements progressifs. Quand l'offre de transport est présente, son coût peut empêcher le déplacement.

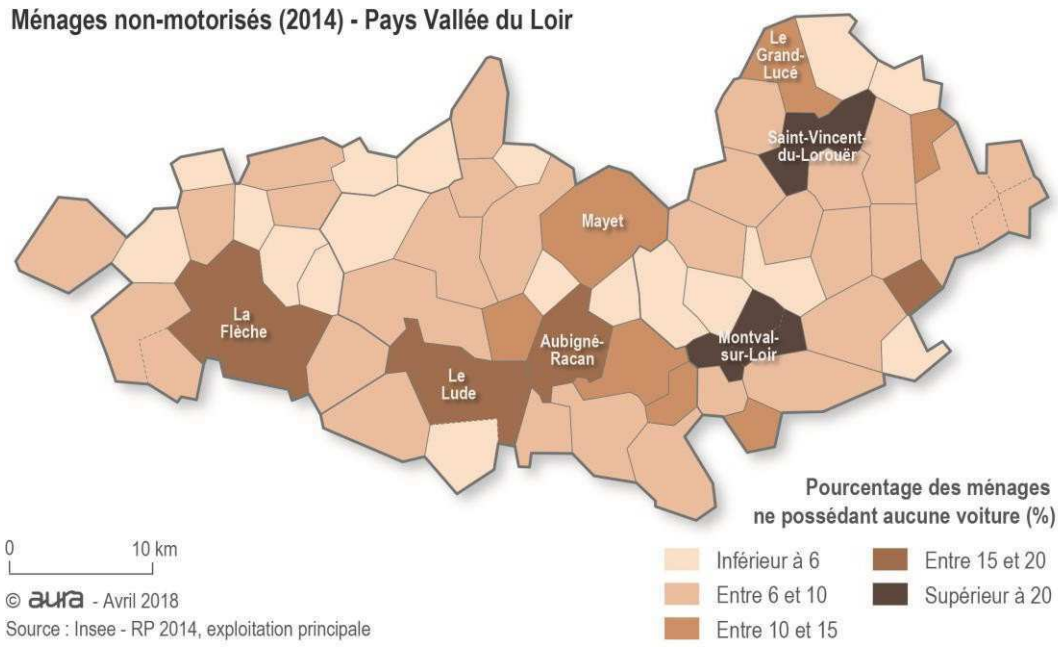

Il existe néanmoins quelques services de transports alternatifs pour des publics spécifiques sur certains territoires. Le système de taxis à la demande permet le rabattement vers les lignes de transport (près de La Flèche et du Grand-Lucé), mais il est loin de couvrir l'ensemble des besoins. Des prêts de véhicules ont été initiés par quelques collectivités mais fonctionnent peu. Une tentative de desserte est-ouest par car a été abandonnée.

Plus globalement, l'alternative à la voiture reste difficilement mobilisable dans ce territoire rural

Dans un territoire rural où les trajets domicile-travail peuvent s'avérer relativement longs, l'usage du vélo et la marche pied restent limités.

Problèmes de fréquence, absence de transport le week-end notamment vers les sites de caractère ou de loisirs et trajets trop longs dissuadent les habitants d'utiliser les transports en commun. À ceci s'ajoute un problème d'harmonisation des prix entre TER et TIS (Transports interurbains de la Sarthe).

De même, les difficultés de relation avec les réseaux extérieurs sont a priori patentes, notamment avec la gare TGV de Vendôme (ligne Paris-Bordeaux) et l'aéroport de Tours, ainsi que des problèmes d'accès aux entrées du Mans.

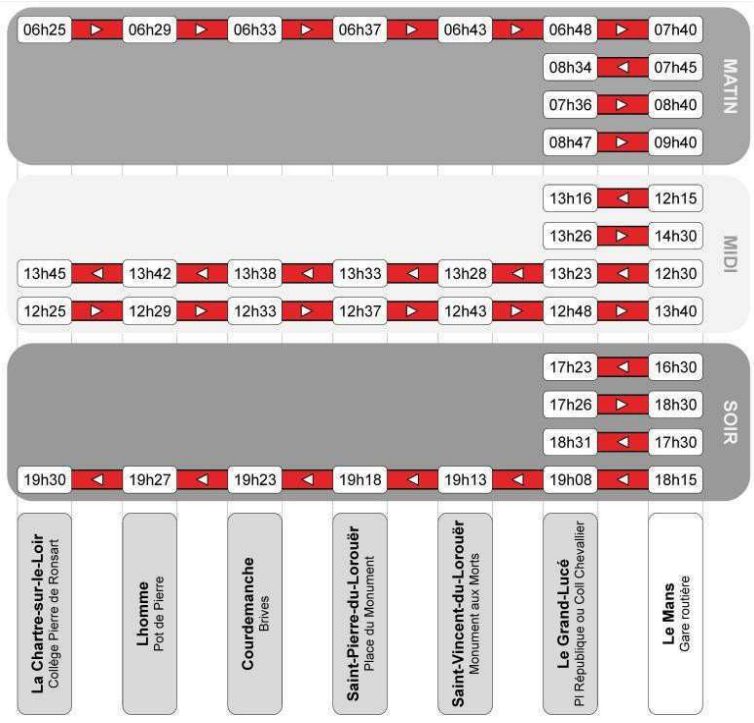

Desserte en car de la ligne 16 du TIS (Source : CG72)

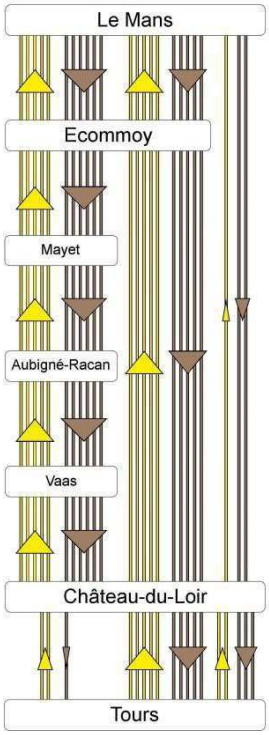

Allers-retours journaliers entre Tours et Le Mans (Source : Région)

Le covoiturage semble être une opportunité face à ces difficultés de mobilité récurrentes. Il n'est cependant pas suffisamment développé sur le territoire avec peu de points identifiés, tout comme les possibilités d'intermodalité bus/car-train, en particulier le rabattement vers les gares existantes.

Les transports alternatifs sont donc à inventer et développer dans un contexte où la faible densité ne permet pas la rentabilité de transports en commun à haute fréquence.

En question aussi le lien est-ouest et l'accessibilité entre les deux pôles importants du territoire. Aucune offre n'est aujourd'hui proposée malgré des tentatives par le passé. Pour effectuer des trajets transversaux plus confortables, les itinéraires par Le Mans au nord semblent se multiplier en particulier pour les poids lourds. De plus, des accidents en deux roues fréquents entre Le Lude et Vaas sont constatés.

Le Plan de Déplacements Durables (PDD) du territoire a pour volonté de remédier à ce constat par la mise en place d'actions expérimentales relatives à ces différents modes de transports.

2.7 UNE DESSERTE NUMERIQUE INCOMPLETE

Depuis 2002, le Conseil départemental de la Sarthe a lancé une réflexion globale sur l'aménagement numérique qui a permis la création d'un Réseau d'initiative publique départemental. Le Syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique (SmsAn) a réalisé un Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de la Sarthe, approuvé en 2012/2013. Il comprend un état des lieux de l'ensemble des réseaux.

Les réseaux de transport et de collecte optique : une organisation nord-sud

Ces infrastructures ont vocation à écouler le trafic à très haut débit, avec un rôle d'interconnexion pour le trafic des abonnés ou la délivrance de services très haut débit pour les grands établissements publics (Centres hospitaliers, universités, sites administratifs) ou privés. Il existe deux réseaux de collecte, celui de France Télécom et de S@rtel (réseau financé par Le Mans Métropole et le Conseil départemental de la Sarthe et déployé par la société Axione).

Dans le PETR Pays Vallée du Loir, le réseau France Télécom obéit essentiellement à une logique nord-sud, à savoir entre Le Mans et La Flèche, Le Mans et Château-du-Loir, Le Mans et Le Grand-Lucé.

Le réseau S@rtel complète en offrant une meilleure qualité de liaison par l'installation de pylônes dans les secteurs autour du Lude, de Montval-sur-Loir et de La Chartre-sur-le-Loir.

La couverture actuelle en ADSL : un meilleur service dans les centres bourgs

L'accès au réseau numérique est une problématique importante en milieu rural, permettant aux populations locales d'éviter l'isolement. En 2017, plus de 98% de la population du PETR Pays Vallée du Loir est éligible à un accès à internet par ADSL (débit d'au moins 512 Kbits/s).

En considérant qu'un accès haut débit moyen est de nos jours au minimum de 8 Mbits/s, la répartition spatiale du réseau est très inégale. Les villes les plus densément peuplées s'en sortent globalement bien. En revanche, la moitié des communes du Pays ont une part de leur population éligible inférieure à 50%.

Ce taux est même très proche de 0% pour neuf d'entre elles (Arthezé, Beaumont-Pied-de-Boeuf, Clermont-Créans, Lavenay, Lavernat, Nogent-sur-Loir, Pruillé-l'Eguillé, Saint-Pierre-de-Chevillé et Savigné-sous-le-Lude).

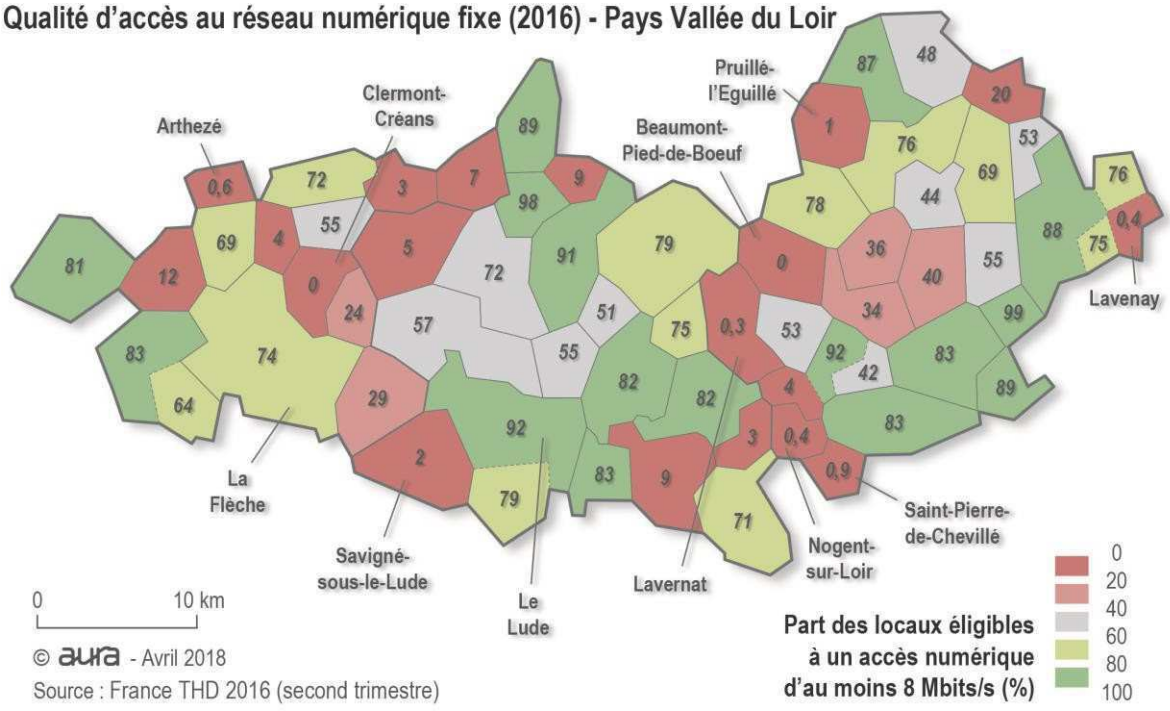

Le réseau mobile : une offre plus faible à l'est et au sud

L'offre en réseau mobile est déséquilibrée u sein du PETR : seuls les alentours de La Flèche et de Montval-sur-Loir profitent d'un réel choix entre les principaux opérateurs du marché (Orange, SFR, Bouygues et Free). Ailleurs, l'offre est plus disparate.

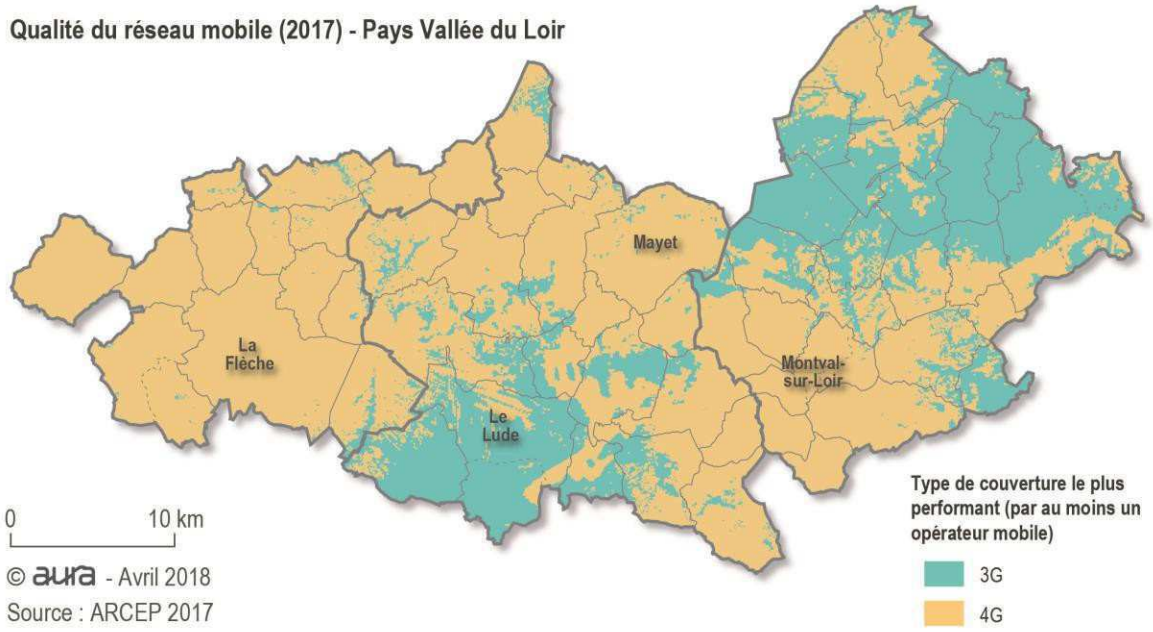

Alors que l'ensemble du territoire est couvert par le réseau 3G (ce qui est globalement le cas de tout le territoire français), la desserte en 4G apparait plus inégale. Les environs du Lude et le nord-est du territoire souffrent même d'un réel manque. Ces espaces font partie des secteurs ruraux français encore en retard sur ces équipements et réseaux.

3. DYNAMIQUES ECONOMIQUES

3.1 UNE TERTIARISATION DE L'ECONOMIE MALGRE LE CARACTERE RURAL DU TERRITOIRE

Nota bene : les données de l'année 2014 constituent les derniers chiffres exhaustifs et homogènes pour l'ensemble de l'emploi privé et public à la date de rédaction de ce diagnostic.

Sous l'effet des profondes mutations de l'économie des quarante dernières années, la population exerçant une activité agricole a décliné au profit des secteurs industriels et de la construction dans les années 80, puis au profit du secteur tertiaire.

Evolution des emplois par secteur d'activités

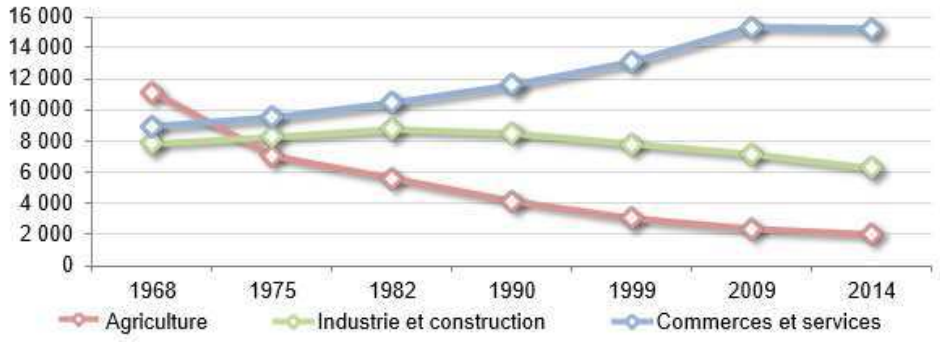

©aura - Source : Insee – RP 1968 à 2014, exploitation complémentaire

Le Pays Vallée du Loir compte aujourd'hui près de 23 500 emplois, dont 38% sont localisés dans la CC du Pays fléchois, 35% dans la CC Loir Lucé Bercé et 27% dans la CC. Le territoire enregistre une baisse de 1 350 emplois entre 2009 et 2014 (- 700 emplois en Pays fléchois, -500 en Sud Sarthe).

La tertiarisation de l'économie est un phénomène prépondérant, mais elle reste moins importante que dans le reste du département de la Sarthe (qui se situe également dans la moyenne régionale). En effet, l'emploi industriel et agricole reste proportionnellement élevé et constitue une identité forte de l'économie locale.

Répartition des emplois au lieu de travail par secteur d'activités et par territoire (2014)

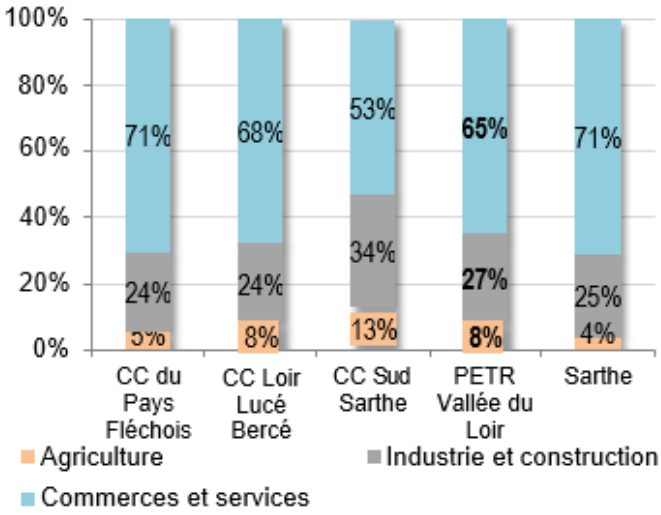

©aura - Source : Insee – RP 1968 à 2014, exploitation complémentaire

Six emplois sur dix sont tertiaires

Plus de 15 000 emplois sont tertiaires en 2014 (64%), répartis équitablement entre d'une part, le commerce, les transports et les services, et d'autre part, le secteur public. Alors que ce dernier a créé 130 emplois sur la période 2009-2014, les autres secteurs tertiaires en ont perdu 240.

On compte plus de 4 500 emplois industriels en 2014. Ce secteur enregistre une réduction de ses effectifs de 600 en cinq ans. Le secteur de la construction est également sur le déclin avec la perte de 280 emplois.

Le secteur agricole (1 990 emplois) lui, reste stable malgré la diminution du nombre d'exploitants agricoles.

Evolution 2009-2014 de la répartition de l'emploi par secteur d'activités

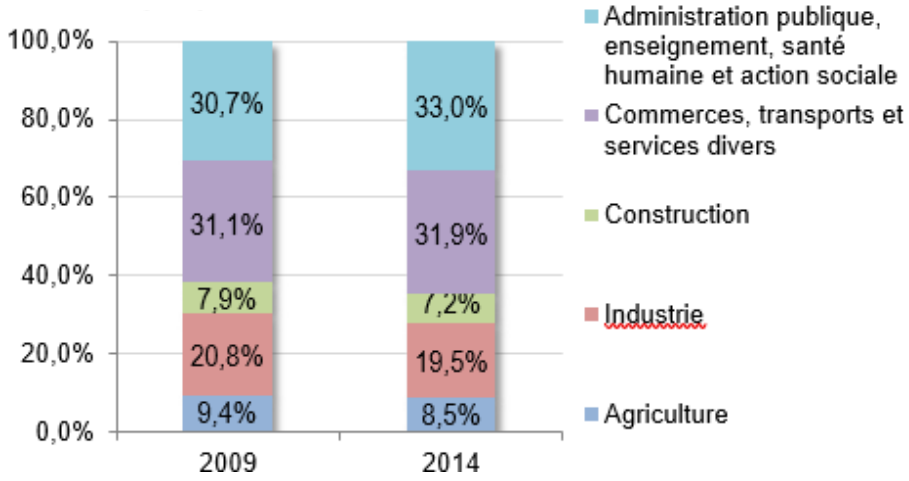

©aura - Source : Insee – RP 1968 à 2014, exploitation complémentaire

Une diversité de répartition de l'emploi par secteur

Bien que l'emploi soit majoritairement tourné vers le tertiaire, cette tendance apparaît moins appuyée au nord de La Flèche et surtout autour du Lude, région marquée par une forte empreinte industrielle. La Flèche et Montval-sur-Loir présentent des structures comparables. Mayet, Le Grand-Lucé, La Chartre-sur-le-Loir et Loir-en-Vallée constituent d'autres pôles d'emplois plus modestes.

Certaines communes de plus faible population se caractérisent également par une part importante d'emplois agricoles (Chenu, Saint-Germain-d'Arcé, Dissé-sous-le-Lude, Courcelles-la-Forêt…), lesquels comprennent les salariés et exploitants agricoles

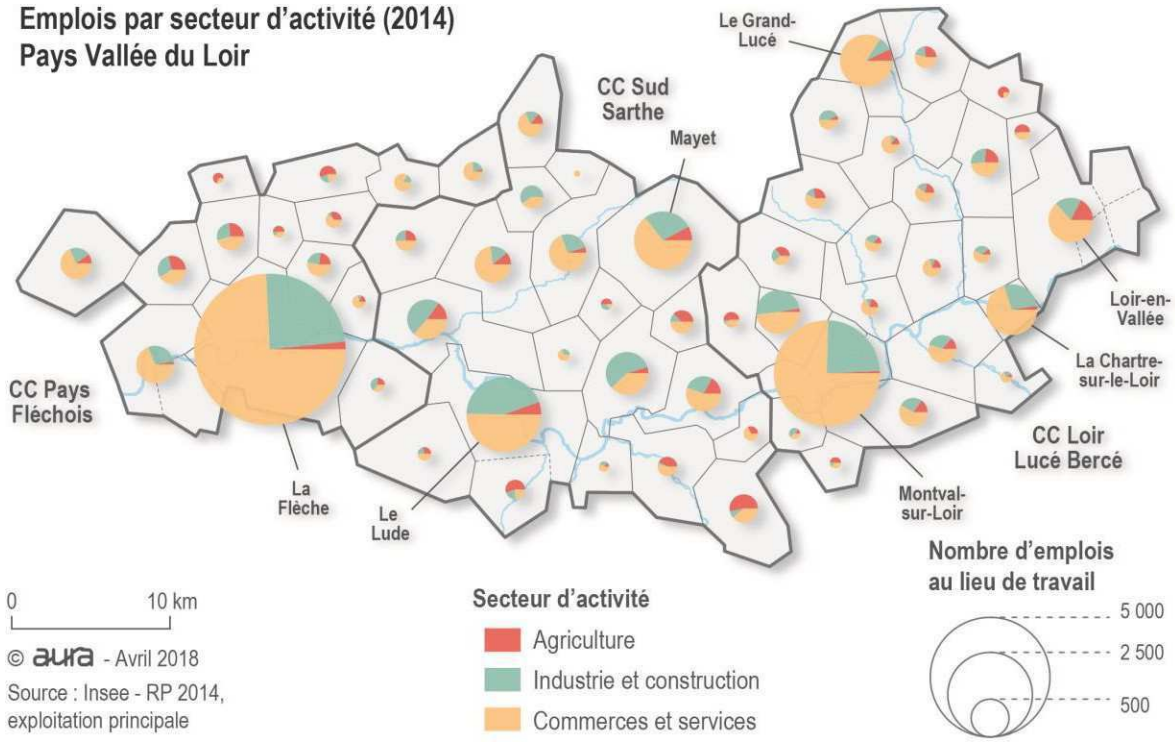

Des emplois peu qualifiés

En 2014, les employés constituent la catégorie socio-professionnelle la plus représentée (près de 7 000 salariés). Viennent ensuite les ouvriers (6 500), dont les effectifs connaissent une baisse importante (- 1 500 sur la période 2009-2014).

Répartition des emplois par catégorie socio-professionnelle et par territoire

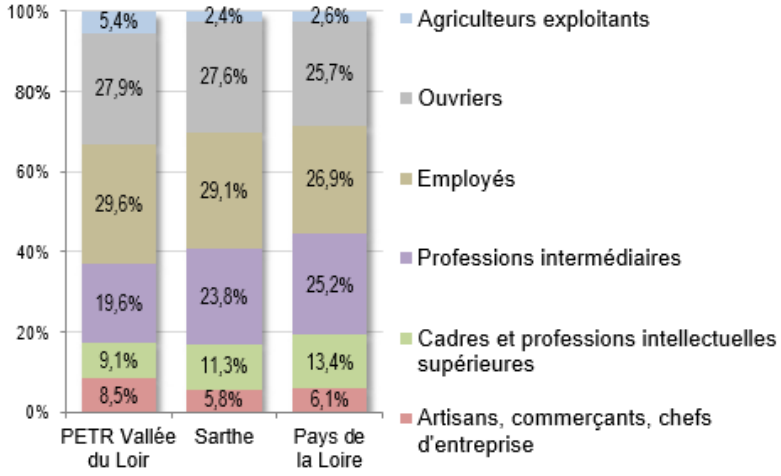

©aura - Source : Insee – RP 1968 à 2014, exploitation complémentaire

Ces deux catégories représentent 58% des emplois du territoire, pourcentage proche du taux départemental (57%). Les professions intermédiaires et les cadres et professions intellectuelles supérieures voient leur effectifs, déjà faibles en 2009, diminuer entre 2009 et 2014 (- 97 et - 28).

Moins d'emplois offerts que de résidents actifs, mais 2/3 des actifs restent travailler sur le territoire

Si l'analyse des navettes domicile-travail ne donne pas une vision exhaustive de l'ensemble des lieux de vie des habitants du PETR Pays Vallée du Loir, elles constituent un bon indicateur.

La proportion d'actifs travaillant hors de la commune de résidence montre relativement bien les phénomènes de périurbanisation liés aux pôles économiques internes ou externes.

Les principaux lieux de destination des résidents sortant chaque jour du territoire sont la Communauté Urbaine du Mans (12%), le Maine-et-Loire (4%) et la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe (6%). Ces destinations constituent des pôles d'emplois importants : pôle manceau, proximité des zones d'activités de Durtal, emplois dans l'agroalimentaire de Sablé-sur-Sarthe et pôle santé commun à Sablé-sur-Sarthe et La Flèche (Pôle santé Sarthe et Loir du Bailleul).

Mais ici, l'essentiel des déplacements domicile-travail se fait à l'intérieur même du territoire. Sur les 30 272 actifs (ayant un emploi) y résidant, 19 739 travaillent au sein du PETR, soit 2 actifs sur 3.

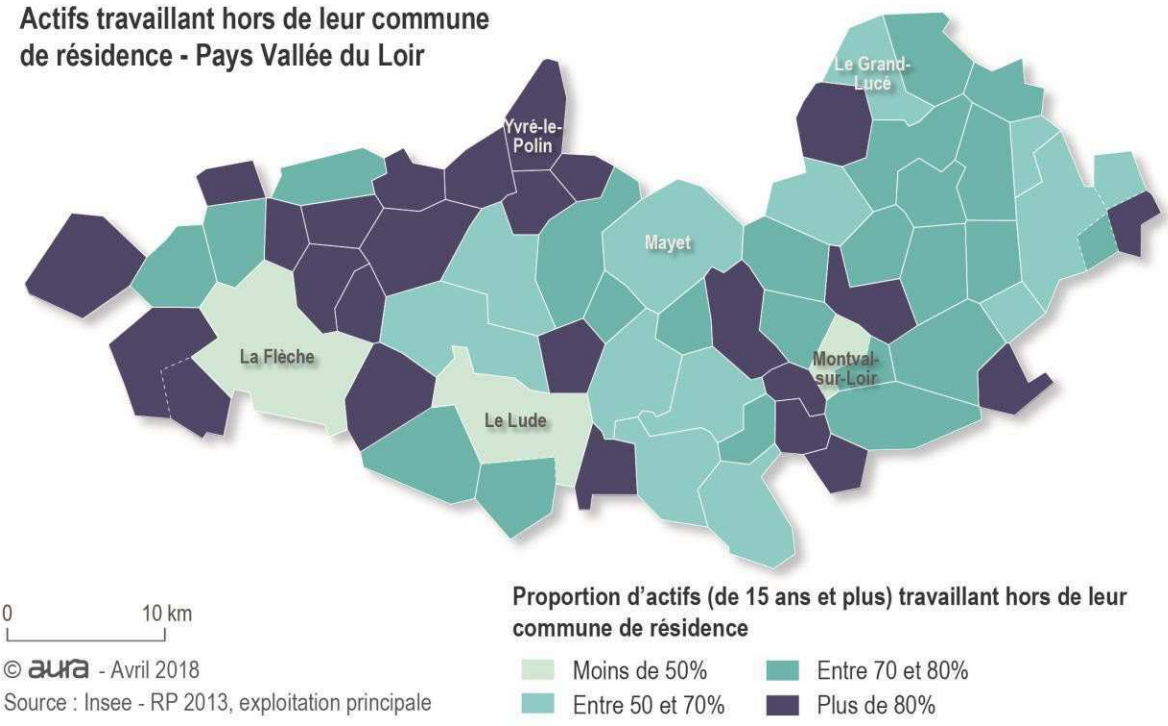

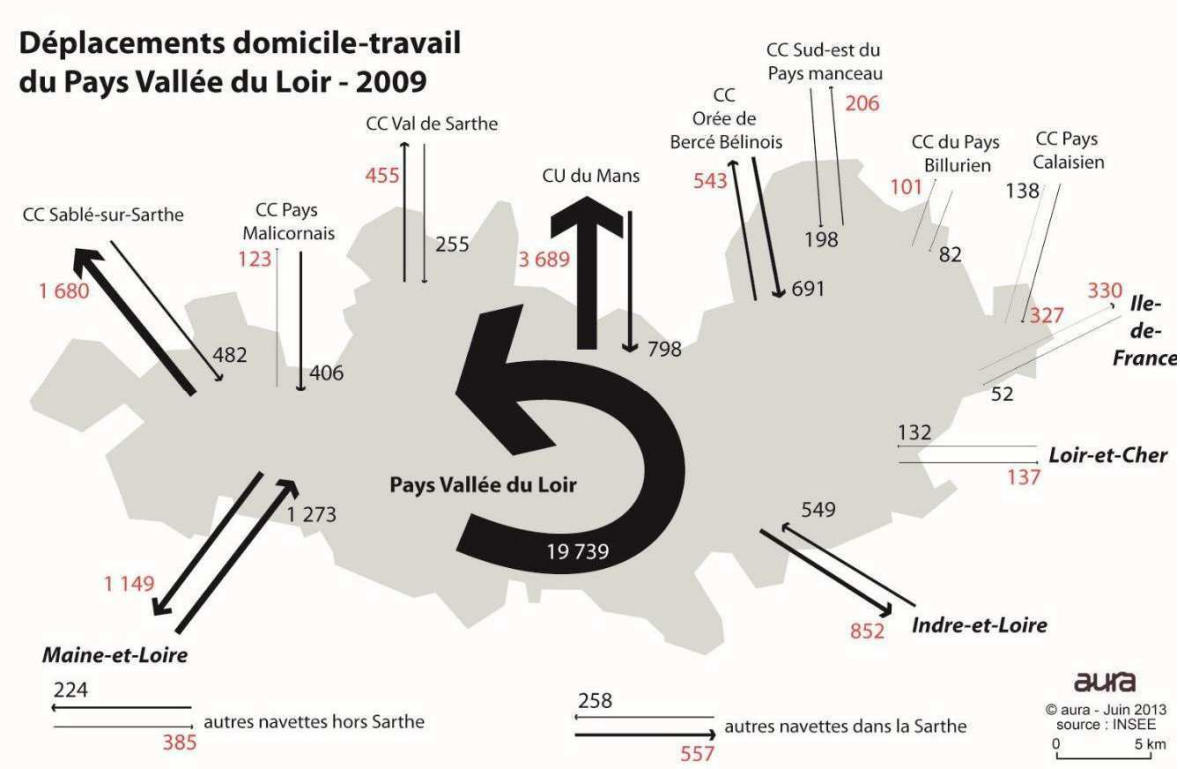

Les flux entrant apparaissent beaucoup moins importants, même si, au cas par cas, les échanges peuvent être favorables au territoire. Ainsi le territoire est plus attractif pour le Maine-et-Loire (1 273 actifs), le Pays malicornais (406), l'Orée Bercé Bélinois (543) et le Pays calaisien (327)*.

3.2 UN TISSU PRODUCTIF INDUSTRIEL GLOBALEMENT DYNAMIQUE SUR DES NICHES SPECIFIQUES MAIS DES FRAGILITES

Historiquement, le territoire bénéficie d'un savoir-faire dans le domaine de la métallurgie, en lien avec la présence de nombreuses forêts. Le développement des entreprises industrielles autour de ces métiers est ancien avec des pôles majoritairement localisés le long de la vallée du Loir. Ce secteur représente de nos jours 10% des établissements industriels.

Aujourd'hui, il existe un tissu de 413 entreprises industrielles, représentant environ 4 000 emplois. Elles se concentrent dans les communes les plus peuplées (87 à La Flèche, 28 à Montval-sur-Loir et au Lude, 21 à Mayet).

Majoritairement, il s'agit de petites et moyennes entreprises (PME) produisant dans des créneaux très spécialisés autour de la métallurgie historique (Daher aérospace – tuyauterie pour l'industrie aéronautique), mais aussi de la mécanique de précision (Méral-mécanisme pour meubles et portails), de la microélectronique (AAC - systèmes audio), de la machine-outil (Amada – presses-plieuses), de la soudure (SRV et ARO), du travail du caoutchouc et de l'étanchéité (Rustin), du luxe (Ateliers du Lude – meubles -, l'Atelier du maroquinier), de l'extraction (carrières de sables et graviers le long du Loir, carrière de calcaire à Saint-Germain-d'Arcé), de l'agroalimentaire (SICA Gerfruit), de savoir-faire artisanaux (Borrel-Bouvard-Arthaud - passementerie militaire, maroquinerie ; Kanopi – chapellerie du Loir).

* Au moment de la rédaction de cette analyse, les données les plus récentes en termes de flux domicile travail n'étaient pas disponibles. Cette analyse ne tient pas compte également des nouveaux découpages liés à l'application de la Loi NOTRe.

Nombre d'établissements actifs par type d'activité industrielle et par effectifs 2015

Type d'activité industrielle	Sans salariés	1 à 9 sal.	10 à 19 sal.	20 à 49 sal.	50 à 99 sal.	100+ sal.	Total ets.	Total salariés
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	76	16	4	1	0	0	97	126
Denrées alimentaires	34	42	4	1	0	1	82	352
Equipements électriques, électroniques, informatiques et fabrication de machines	6	5	1	7	1	3	23	1 244
Matériels de transport	1	0	3	1	0	0	5	64
Autres produits industriels	110	57	13	15	7	4	206	2 185
Total	227	92	25	25	8	8	413	3 971

©aura - Source : Insee – CLAP 2015

Ces entreprises proposent des productions de qualité dans le cadre d'industries de pointe, avec des capacités réelles d'innovation pour certains établissements. Elles semblent bien accompagnées par l'intermédiaire de clubs de développement privés, animés par des réseaux dynamiques de chefs d'entreprises, mais aussi avec une volonté politique publique se traduisant par l'existence de missions économiques locales (missions économiques des plus grandes villes ou des intercommunalités).

Toutefois, le tissu industriel est fragilisé et doit constamment s'adapter à la concurrence, notamment celle liée à l'industrie automobile et à la mécanique. Les restructurations ou les fermetures des entreprises les plus importantes risquent encore de peser lourd sur l'économie et la dynamique globale du territoire. Ce fut le cas des entreprises Candia au Lude et Harman Becker à Montval-sur-Loir, qui ont laissé des centaines de personnes sans emploi.

3.3 BEAUCOUP DE FONCIER IDENTIFIE POUR L'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Préambule. L'identification des espaces dédiés à l'activité économique et l'estimation de leur capacité d'accueil ont nécessité de définir leur nature. En effet, de nombreuses activités industrielles historiques se sont implantées hors procédure d'aménagement. Il n'en demeure pas moins qu'elles contribuent à l'activité et à l'emploi sur le territoire.

C'est pourquoi l'analyse porte sur les ZAE et les zones « de fait » tels que définies ci- dessous :

- *une Zone d'activités économiques (ZAE) est un espace organisé d'accueil des entreprises, ayant fait l'objet d'une procédure d'aménagement (Zone d'Aménagement Concertée ou ZAC, permis d'aménager) ;*
- *sont considérées comme des entreprises « isolées », les entreprises implantées hors des zones d'activités économiques. Leur regroupement physique peut conduire à parler de zone « de fait » ;*
- *les espaces d'activités économiques correspondent à l'ensemble des ZAE, des zones « de fait » et des entreprises « isolées ».*

En 2017, sont répertoriées 73 zones d'activités économiques, dont 26 sont encore en cours de commercialisation. 14 projets de création de ZAE sont en réflexion, pour une surface totale potentielle d'environ 121 ha.

Située à Vaas et Aubigné-Racan, la zone d'activités LoirEcopark, d'une surface d'environ 170 ha (dont 60 restent encore à l'état de projet), compte parmi les plus importantes. Initialement spécialisée dans les domaines de l'énergie durable et la transformation du bois, et comportant une plateforme logistique, elle dispose de surfaces importantes permettant d'accueillir de grands bâtiments industriels, avec un embranchement fer possible. Une extension de LoirEcopark sur la commune de Montval-sur-Loir est actuellement prévue (Montabon), mais pour un usage tout autre, d'accueil d'entreprises de taille plus modeste.

La commune de La Flèche, avec une surface totale de foncier d'entreprise de près de 160 ha, possède également une capacité d'accueil importante.

Le prix raisonnable et la disponibilité du foncier d'entreprise sont des atouts en faveur de l'attractivité économique du PETR Pays Vallée du Loir

Surfaces brutes des espaces d'activités économiques par EPCI (en ha et %, hors LorEcopark)

	CC du Pays fléchois	CC Sud Sarthe	CC Loir Lucé Bercé	Total Pays Vallée du Loir
Surfaces brutes	171,3 ha	71,2 ha	113,7 ha	356,2 ha
Répartition	48 %	20 %	32 %	100 %

©aura - Source : PETR Pays Vallée du Loir

La consommation foncière brute à vocation économique estimée par le PETR Pays Vallée du Loir sur la base du cadastre pour la période 2005-2015, se répartit de la manière suivante :

Consommation foncière 2005-2015 (en hectares par an, hors LoirEcopark)

	CC du Pays fléchois	CC Sud Sarthe	CC Loir Lucé Bercé	Total Pays Vallée du Loir
Consommation foncière brute	3,35 ha/an	1,06 ha/an	2,24 ha/an	6,65 ha/an
Répartition	50 %	16 %	34 %	100 %

©aura - Source : PETR Pays Vallée du Loir

Que l'on parle de répartition des espaces d'activités économiques ou de consommation foncière brute, la répartition entre les 3 EPCI est identique à savoir . Ainsi, la part de la CC du Pays fléchois s'élève à environ 50% tandis que les CC Sud Sarthe ou Loir Lucé Bercé représentent l'autre moitié.

Selon les données transmises par le PETR Pays Vallée du Loir, le territoire dispose de plus de 40 ha disponibles (cessibles) dans les zones d'activités économiques en cours de commercialisation. Il est aussi estimé un potentiel foncier privé de 25 ha qui pourrait faire l'objet d'une revente pour l'accueil de bâtiments d'activités dans les ZAE. Mais les collectivités ont peu de prise pour mobiliser ce potentiel.

Surfaces brutes disponibles au 01.01.2016 (en hectares par an, hors LoirEcopark)

EPCI	Surfaces publiques disponibles (cessibles)	Potentiel foncier privé (de « 2nde main »)
CC du Pays fléchois	19,8 ha	9,3 ha
CC Sud Sarthe	14,5 ha	5,8 ha
CC Loir Lucé Bercé	9,5 ha	9,9 ha
Total Pays Vallée du Loir	**43,8 ha**	**25,0 ha**

©aura - Source : PETR Pays Vallée du Loir

Explication de la légende de la carte suivante concernant les zones d'activités économiques :

Entreprises isolées et zone de fait : voir les définitions du préambule page précédente.

L'état de commercialisation concerne les Zones d'Activités Economiques :

- *« terminée » signifie que la procédure d'aménagement est terminée et qu'il n'y a plus de surfaces cessibles disponibles;*
- *« en cours » signifie que la procédure d'aménagement est en cours et qu'il y a encore des surfaces cessibles disponibles;*
- *« en projet » sont des ZAE déclarées comme telles (« en projet ») par chacun des EPCI ; elles n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'aménagement (lotissement, ZAC) ; elles ne sont pas nécessairement desservies par tous les réseaux, notamment assainissement ; la maîtrise foncière des terrains n'est pas assurée le plus souvent ; la commercialisation n'est par conséquent pas commencée ; ces ZAE sont toutes en zone à urbaniser des documents d'urbanisme actuels.*

3.4 DES AGRICULTURES TOUJOURS DYNAMIQUES MALGRE LES INCERTITUDES DE CERTAINES FILIERES

Une filière économique clé

Sur ce territoire majoritairement rural, l'agriculture demeure une composante essentielle et prépondérante de l'économie locale. 73 626 ha de surface agricole utile représentent un peu plus de la moitié de la superficie totale, compte tenu des masses forestières importantes. En 2014, les exploitants agricoles comptent pour 3,8% de la population active alors que l'ensemble de la Sarthe en compte 2,1% pour 2,8% dans les Pays de la Loire.

Le territoire comptait 1 144 exploitations agricoles, dont 764 exploitations professionnelles au Recensement agricole de 2010 (Agreste). 19% des chefs d'entreprises avaient moins de 40 ans. Le nombre de ces exploitations, comme partout ailleurs, est en diminution constante, avec des regroupements d'entreprises et une productivité de plus en plus forte. Leur taille s'est considérablement agrandie. Elle est aujourd'hui supérieure à la moyenne nationale : 64 ha contre 53 ha pour l'ensemble de la France.

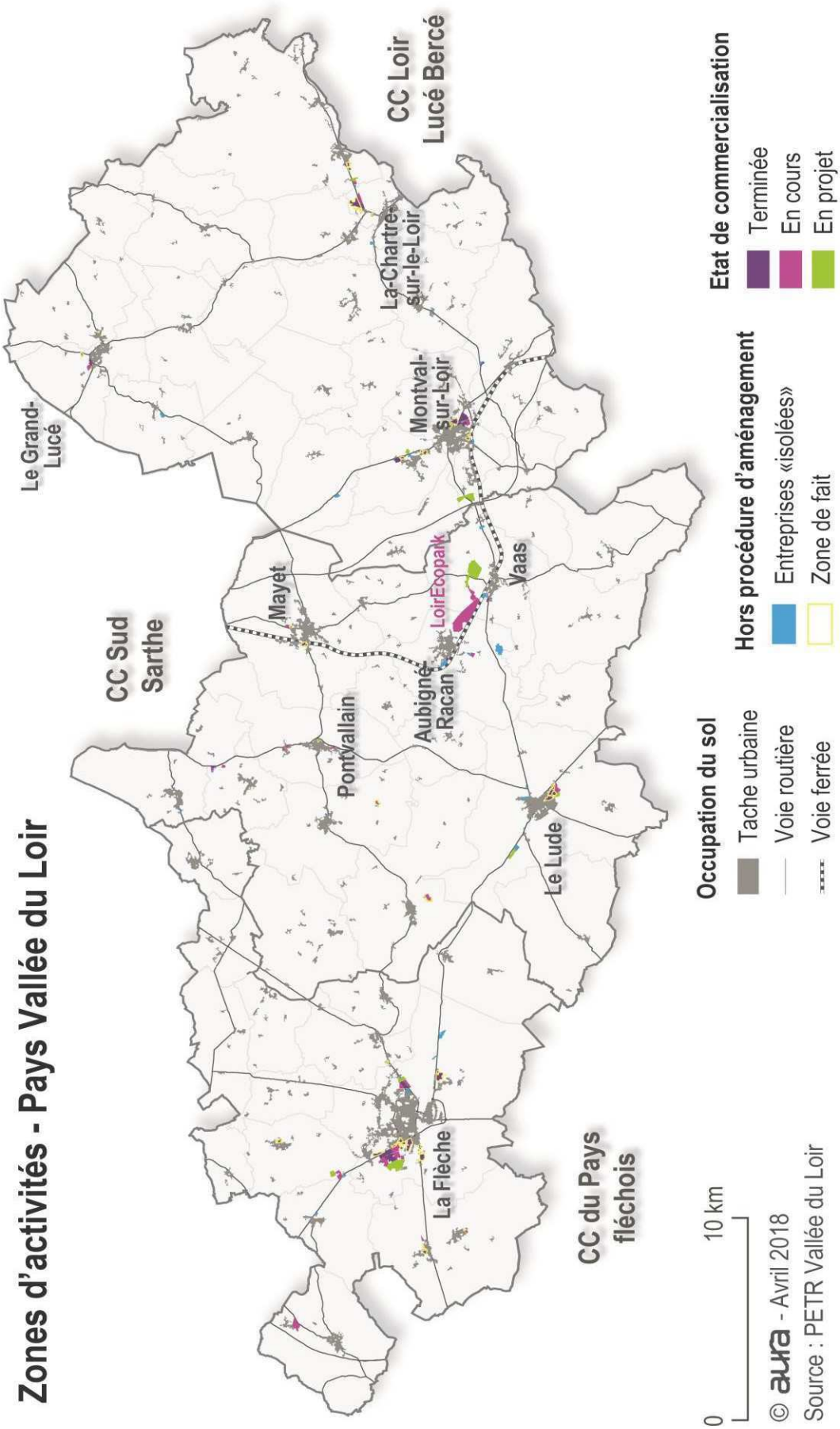
Zones d'activités - Pays Vallée du Loir
CC Loir Lucé Bercé
CC Sud Sarthe
CC du Pays fléchois
Le Grand-Lucé
La-Chartre-sur-le-Loir
Montval-Sur-Loir
Mayet
LoirEcopark
Vaas
Pontvallain
Aubigné-Racan
Le Lude
La Flèche
Etat de commercialisation
Terminée
En cours
En projet
Hors procédure d'aménagement
Entreprises «isolées»
Zone de fait
Occupation du sol
Tache urbaine
Voie routière
Voie ferrée
0
10 km
© aura - Avril 2018
Source : PETR Vallée du Loir

Le premier point fort de l'agriculture locale réside dans la diversité de ses productions et de ses systèmes d'exploitation. Cette diversité s'explique, entre autres, par des conditions naturelles favorables et de qualité variée (multiplicité des types de sols, nappe phréatique importante, climat sans excès). Au RGA de 2010, 7 profils technico- économiques étaient identifiés.

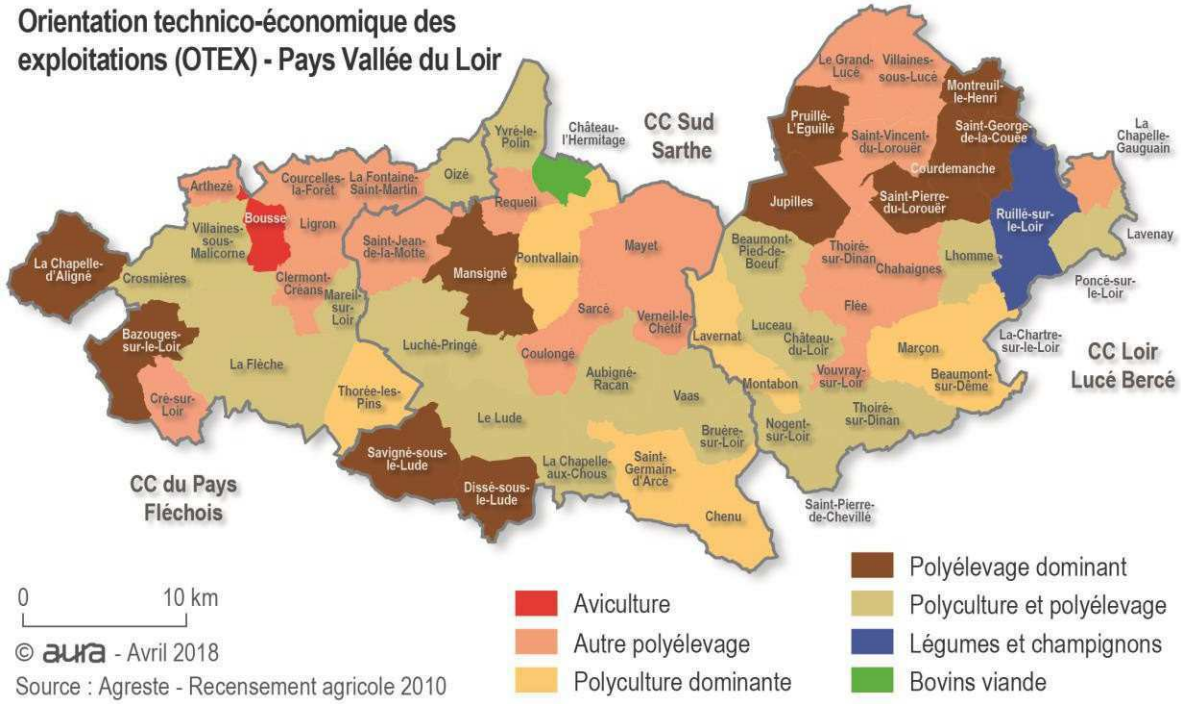

Dans la moitié ouest du Pays, se développe un élevage bovin viande et bovin lait. On retrouve à l'est des productions traditionnelles de la Beauce, comme les céréales et les grandes cultures. L'aviculture est présente à l'ouest en lien avec la production de qualité des volailles de Loué.

Quelques productions spécialisées se distinguent également :

. l'arboriculture (principalement les pommes) se rattache à la grande aire de production fruitière du Val de Loire ;
. le maraîchage est présent et tente de profiter du développement des circuits courts* et de proximité ;
. la vigne (AOC Jasnières et Coteaux du Loir), bien que cultivée sur peu de surfaces, renvoie une image positive du territoire et devient une destination touristique permettant des formes de pluriactivité pour les viticulteurs (œnotourisme).

D'une manière générale, la production brute standard (PBS) de l'ensemble des exploitations locales est plus élevée que la moyenne nationale (154 900 € contre 101 000 €) et traduit un certain dynamisme et une production de richesses. Hormis les alentours du Lude, toutes les communes ont vu leur PBS moyenne augmenter entre 2000 et 2010.

* La Production brute standard (PBS) décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations » ou « grandes exploitations ».

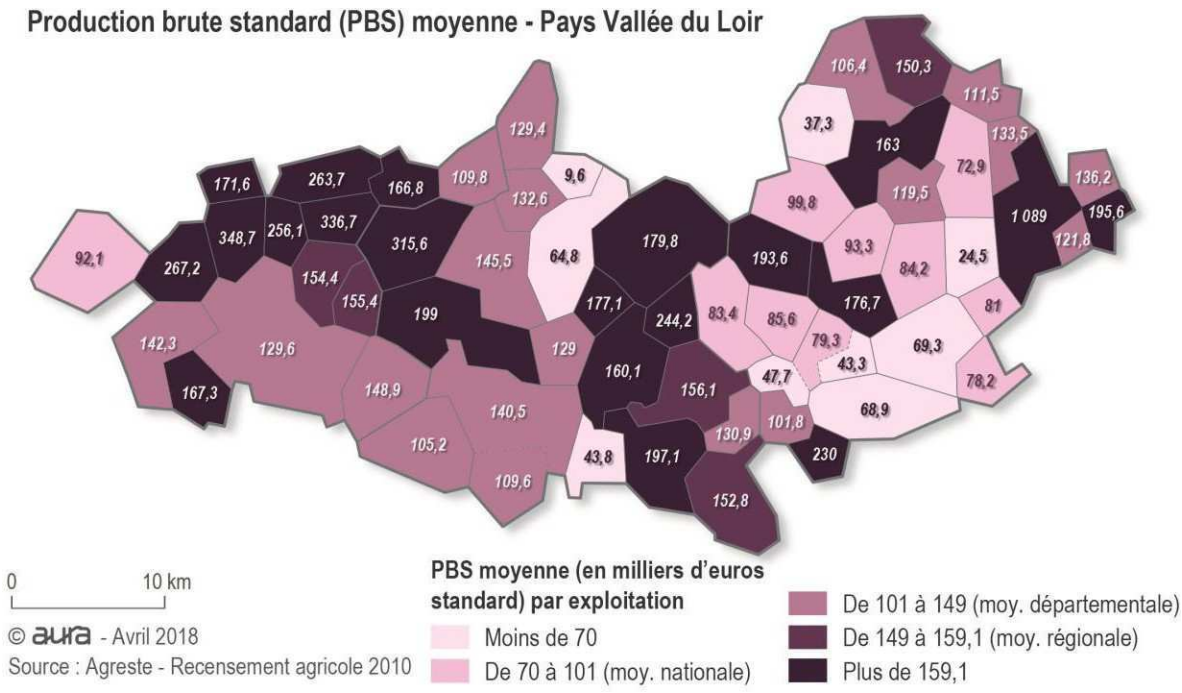

Les débouchés vers l'industrie agroalimentaire locale existent pour les filières viande bovine et élevage de volailles (abattage et transformation à Sablé-sur-Sarthe), pour l'arboriculture (Sica Gerfruit, Vergers du Loir), très localement pour la filière champignons (champignonnière de La Goussardière). Malgré la perte récente de Candia au Lude, le développement de l'agroalimentaire local reste une question d'avenir liée entre autre, aux enjeux de l'arboriculture aujourd'hui très concurrencée et en recherche de labels.

Agricultures de qualité et participation au « tourisme vert »

Un autre atout de l'agriculture locale est celui de la qualité de ses productions, avec des savoir-faire reconnus. En effet, un tiers de la production se fait sous la forme de labels (Loué, Jasnières, bœuf fermier du Maine, porcs sarthois, pommes…). L'agriculture biologique peu développée il y a peu, connait un développement avec des initiatives locales de plus en plus nombreuses..

Plus globalement, le « tourisme vert » semble bien représenté. La partie orientale du territoire est ainsi couverte de manière satisfaisante par l'hôtellerie à la ferme ; les gîtes ruraux en nombre important sont un moyen d'entretenir le patrimoine bâti agricole.

Cette agriculture diversifiée est aussi en capacité de développer des productions alimentaires locales par l'intermédiaire de circuits courts et de proximité. Rendre les commandes publiques accessibles aux circuits courts de proximité et utiliser ce mode économique comme moyen de nouer des relations entre agriculteurs et habitants semble être une piste à explorer. Les filières locales et les circuits courts de proximité sont de bons moyens de perpétuer les savoir-faire locaux de qualité du Pays, , de diversifier les sources de revenus pour les exploitations et donc de maintenir les activités agricoles. Dans ce sens, des jeunes s'investissent aujourd'hui sur le territoire (bois-bûches, installations sur de petites surfaces en maraîchage, vente directe, transformation à la ferme, …).

Difficultés pour l'agriculture locale

Des contraintes naturelles localisées ne permettent pas une agriculture productive avec les techniques agronomiques et les besoins de rendements actuels. Certains secteurs à géologie défavorable (sables des plateaux au centre du territoire) et/ou aux pentes trop importantes (coteaux) connaissent la déprise ; d'autres activités agricoles pourraient y être envisagées.

La ressource en eau constitue un autre enjeu. Elle est la condition au maintien de l'agriculture sur les plateaux sableux, mais aussi au développement résidentiel (alimentation en eau potable).

Deux filières phares semblent en difficulté persistante. L'élevage demeure prépondérant mais apparaît en déclin, en particulier les bovins laitiers (prix payés au producteur). L'arboriculture souffre de la concurrence étrangère sur les productions de pommes. D'une manière générale, et comme dans tous les espaces à dominante agro-rurale, la profession agricole est confrontée à l'industrialisation et à la recherche du moindre coût qui concentrent les exploitations et les coopératives. Les petits systèmes locaux ne sont pas favorisés, les savoir-faire se perdent.

La nouvelle Politique agricole commune (PAC) permettra de soutenir les producteurs qui n'abandonneront pas ces productions au profit d'une conversion en grandes cultures. Elle favorisera aussi la haie et permettra de développer des débouchés sur le bois-énergie et le bois d'œuvre, tout en ayant un rôle de valorisation du paysage et de la biodiversité.

Le maintien de l'élevage et de sa multifonctionnalité constitue une question fondamentale. Les difficultés de cette filière menacent son économie propre mais aussi le territoire tout entier. Son déclin a en effet des impacts directs sur les prairies des bords du Loir et de ses affluents, non pâturés, avec un impact sur la biodiversité et les paysages. Les parcelles laissées aux systèmes plus intensifs augmentent les risques de tassement des sols et de ruissellement. De plus, les grandes cultures de céréales demandent, en comparaison, davantage de ressources en eau.

Enfin, bien que la pression exercée soit moins forte que dans les grandes aires urbaines les plus proches, la consommation foncière représente une menace pour les acteurs agricoles, notamment dans la frange nord et autour de La Flèche. Cette problématique engage la préservation des terres agricoles, en particulier celles qui ont le plus de valeur agronomique et économique.

3.5 LA SYLVICULTURE ET LA FILIERE BOIS : DES POTENTIELS NON ENCORE EXPLOITES

Le territoire est largement couvert par la forêt avec une majorité de bois privés, comportant des essences nobles et de bois d'œuvre. La forêt de Bercé est aujourd'hui la seule domaniale sur le territoire. Elle est labélisée « forêt d'exception » depuis le 1er trimestre 2017.

La tradition sylvicole et le potentiel très important en matière de ressource en bois avec des essences diversifiées (feuillus et résineux) constitue un des points forts du Pays Vallée du Loir. Elle constitue également un des piliers essentiels du tourisme « nature ».

Malgré le potentiel important de la ressource, la gestion forestière semble être un point faible. La multiplicité de propriétaires peu présents et les petites surfaces induisent des retards dans les éclaircies qui nuisent à la qualité des bois produits : des espaces boisés deviennent des friches difficiles à gérer. L'accès aux parcelles et la circulation des engins forestiers sont considérés par les acteurs comme un sujet souvent polémique dans les communes : par exemple les voiries sont impactées par des camions de 38 tonnes alors qu'elles sont le plus souvent calibrées pour 19 tonnes.

De la ressource à la transformation, la filière bois compte aujourd'hui de multiples interlocuteurs peu ou pas organisés pour constituer un vrai système productif alors que les scieries, autrefois très nombreuses, sont en nombre réduit.

La ressource bois est considérée comme un enjeu important malgré les difficultés d'organisation d'une filière complète bois-énergie comme bois-construction. Cette filière doit profiter d'opportunités comme son positionnement géographique interrégional, l'ouverture de la commande publique, et la présence de LoirEcopark.

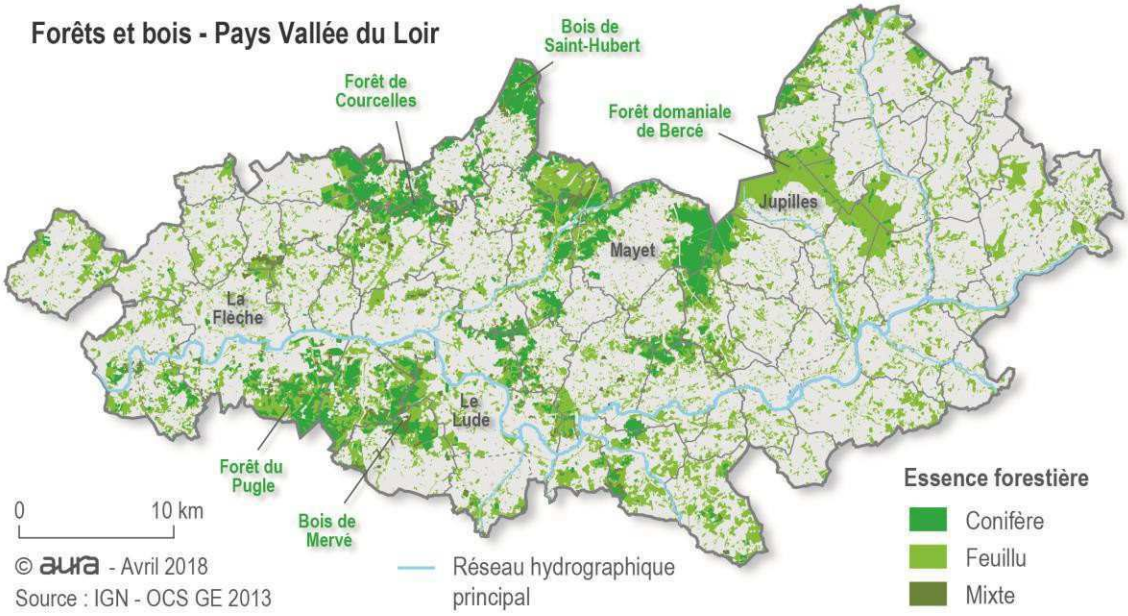

3.6 TROIS POLES COMMERCIAUX DIVERSIFIES, LA CONCURRENCE DES AGGLOMERATIONS REGIONALES ET DE L'E-COMMERCE, UN COMMERCE DE PROXIMITE FRAGILE

Quelques pôles commerciaux

En 2017, le territoire comporte un total de 1 069 commerces, se concentrant pour 25% à La Flèche, 11% à Montval-sur-Loir, 7% au Lude et 5% à La Chartre-sur-le-Loir. Les habitants des communes périphériques peuvent se rendre également dans les pôles commerciaux hors Pays Vallée du Loir :

- à l'ouest, à Sablé-sur-Sarthe, où l'offre est relativement importante ;
- au nord, à Ecommoy ou Malicorne-sur-Sarthe ;
- au sud, dans le département de Maine-et-Loire, notamment à Durtal et Baugé-en- Anjou.

En outre, les différents pôles commerciaux du Mans, qui disposent une offre diversifiée, sont très attractifs pour une majorité d'habitants du PETR, notamment ceux qui y travaillent. Les temps d'accès sont en effet relativement courts, entre 15 et 25 minutes. Si la concurrence joue moins pour l'alimentaire, le commerce spécialisé (équipement de la maison, de la personne et automobile) peut être fragilisé par l'offre de l'agglomération mancelle.

Enfin, la question de la concurrence entre La Flèche et Sablé-sur-Sarthe est posée, même si elle est aujourd'hui identifiée en termes de complémentarité.

La Flèche constitue le premier pôle commercial du territoire avec 267 entreprises dont 33% de services à la personne, 15% de commerces alimentaires et 1% d'activités liées à l'hygiène et la santé. Deux centres commerciaux d'une dizaine de commerces sont implantés à La Flèche.

À l'est du territoire, l'offre commerciale de Montval-sur-Loir/Luceau est la plus importante (144 enseignes), bien qu'elle ne soit pas aussi attractive vis-à-vis de ses environs. Un tiers de cette offre est liée à du service à la personne. Suivent les secteurs de l'hygiène et de la santé (15%), les garages et équipements auto-vélo (15%) et les loisirs et services culturels (13%). Un centre commercial y a été créé, regroupant six enseignes.

Globalement, le pôle Montval-sur-Loir/Luceau montre des surfaces de vente moins importantes (environ 35 000 m²) qu'à La Flèche, puisque le potentiel de clientèle (en Sarthe et en Indre-et-Loire) demeure plus faible (zone de densité de population inférieure au Pays fléchois).

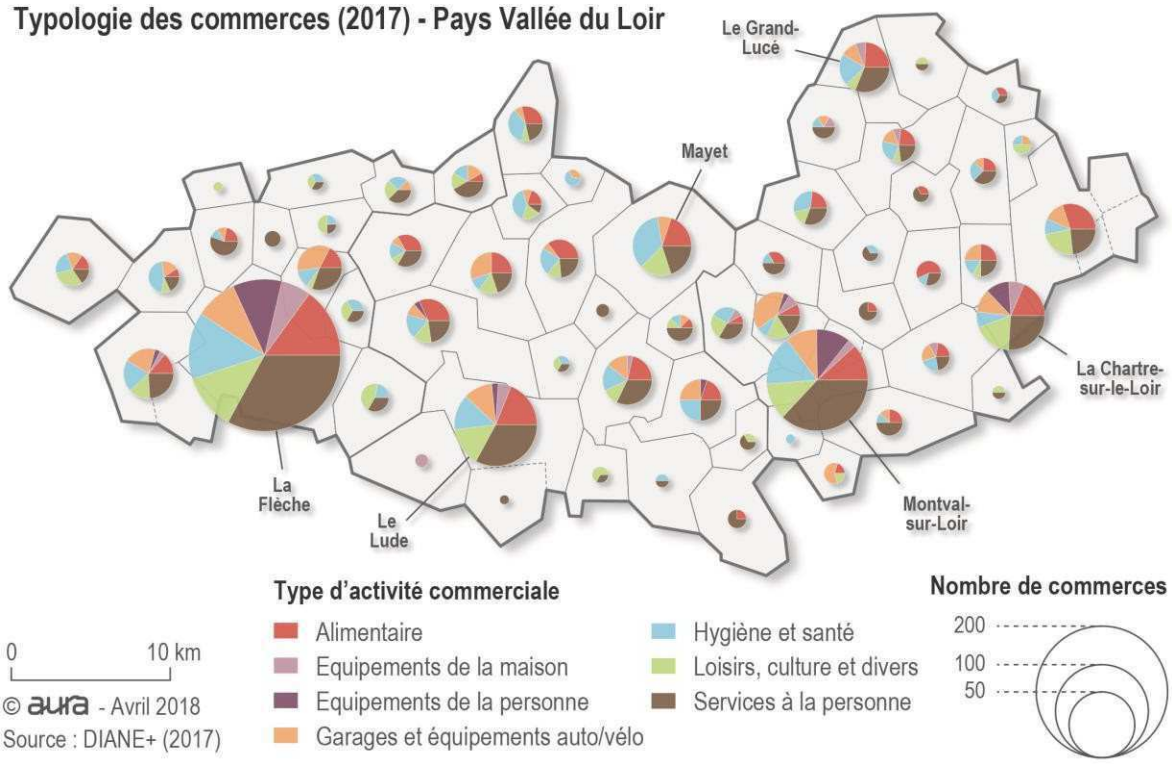

Le Lude, au centre du territoire dispose d'une offre plus limitée en nombre (79 commerces) et en diversité (26% pour du service à la personne, 22 % en alimentaire, 1 % en loisirs et culture). La Chartre-sur-le-Loir, malgré sa faible population, propose 54 commerces, dont 29% consacrés à l'alimentaire et 24% à du service à la personne. Un petit centre commercial y est implanté regroupant 3 boutiques.

Plus au nord, Mayet (limitrophe du pôle d'Ecommoy) et Le Grand-Lucé tentent de rivaliser avec les pôles commerciaux proches du Mans, et proposent une offre complémentaire (respectivement 40 et 29 commerces), principalement dans l'hygiène/santé et les services.

La CC Sud Sarthe est la moins pourvue en commerces (environ 300, contre près de 377 pour Loir Lucé Bercé, et 400 pour le Pays fléchois), mais ceux-ci sont répartis de manière plus équilibrée entre les différentes communes contribuant ainsi à une forme de maillage commercial de cette partie du territoire. Pour chaque intercommunalité, le secteur des services à la personne (hôtellerie, restauration, petits commerces spécialisés…) domine, avec environ 30% de l'offre.

Un commerce de proximité en déclin

- **En centre-ville des principaux pôles**

Dans les trois principales villes, le commerce de détail non-alimentaire ou alimentaire (mis à part les boulangeries-pâtisseries) connaît des difficultés pour se maintenir. La concurrence avec les grandes surfaces de périphérie et les centres commerciaux du Mans (accessibles en 20 min pour les populations vivant dans le nord du territoire) et le changement de comportement de la clientèle peuvent expliquer une partie de ce déclin.

Cependant, d'autres causes, comme l'évolution démographique négative (notamment au Lude et à Montval-sur-Loir) et le niveau de revenu moyen, sont à prendre en compte.

Pour maintenir son commerce de centre-ville, la Ville de La Flèche adopte une politique très volontariste. La municipalité a notamment refusé la construction de galeries marchandes accolées aux grandes surfaces commerciales à la périphérie du centre ancien. Il en résulte aujourd'hui, malgré la concurrence et les difficultés économiques de la population, un centre-ville encore animé avec un nombre conséquent d'enseignes indépendantes.

Une des rues commerçantes de La Flèche (Crédit photo : AURA)

Rue commerçante principale semi-piétonne à La Chartre-s/le Loir (Crédit photo : AURA)

Comme La Flèche, la ville de la Chartre-sur-le-Loir a misé sur l'accessibilité piétonne de ses commerces de détail pour favoriser la clientèle, notamment les touristes estivaux.

- **Dans les bourgs**

Dans les bourgs ruraux les plus importants, un éventail de commerces de détail existe encore, couplé à des possibilités de services (poste, pressing, dépôt de pain, photocopie, photomaton, …). Les grands axes de passage favorisent le maintien de ces établissements, comme à Bazouges-Cré-sur-le-Loir, situé sur la D 323.

En revanche, la majorité des autres bourgs dont le poids démographique est plus faible ne dispose plus d'une offre de commerces, même basique, suffisante. Cela inclut souvent la boulangerie, qui résiste pourtant mieux à cette dynamique. 6 communes (ou communes déléguées) n'ont aujourd'hui plus aucun commerce ou service de la vie courante.

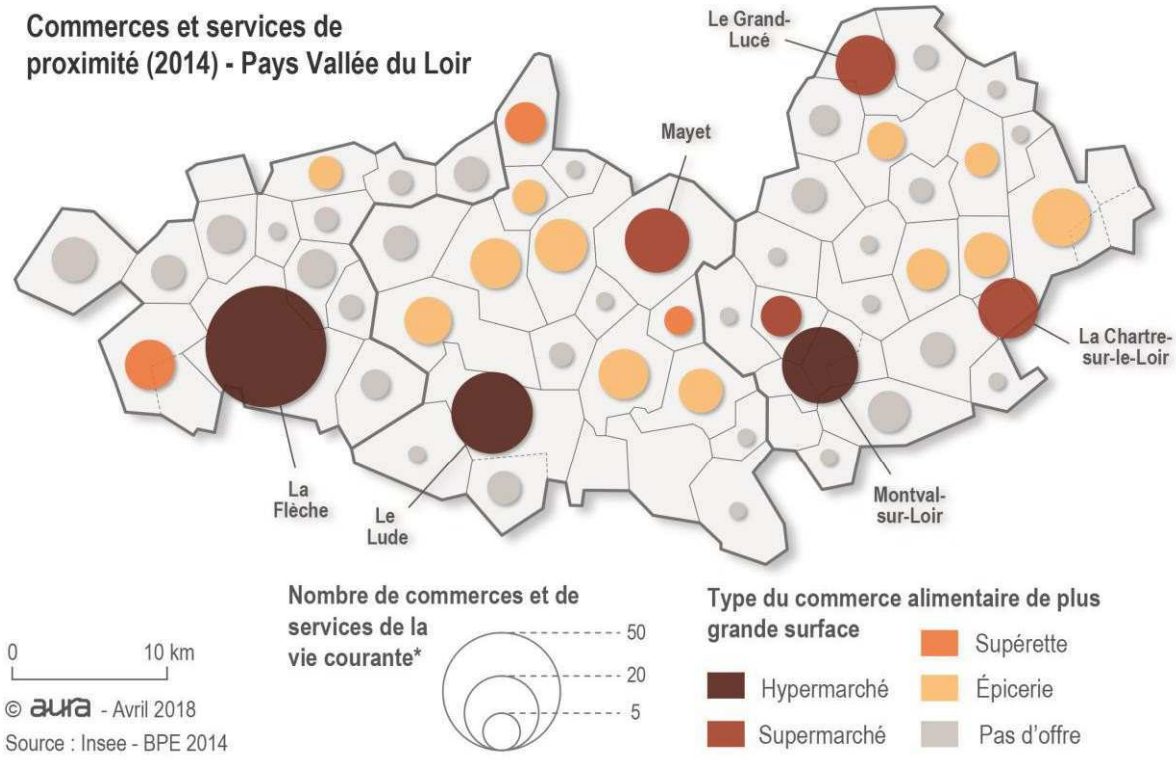

* Cette analyse se base sur un panier de 19 équipements de la vie courante (épicerie, supérette, supermarché, hypermarché, boulangerie, poissonnerie, boucherie-charcuterie, école maternelle, école élémentaire, collège, service de garde d'enfants, banque, bureau de poste/relais, station-service, école de conduite, salon de coiffure, restaurant, police/gendarmerie et librairie-papeterie).

Les collectivités tentent de les préserver en mobilisant notamment l'aide départementale « au dernier commerce » ou des aides régionales via des contrats territoriaux (octroi de subventions), ou en subventionnant elles-mêmes la dernière boulangerie, boucherie ou épicerie. Les fonds européens sont également sollicités pour ces actions. Une fois le dernier commerce fermé, très peu de reprises sont constatées.

Ce déclin pose des problèmes aux populations âgées ou non-motorisées, dites « captives ». D'une façon générale, les trajets nécessaires pour accéder à ces services se sont rallongés. Posséder une voiture devient donc de plus en plus nécessaire pour pouvoir profiter d'une palette de commerces suffisamment variés. Or, la part de ménages ne possédant aucun véhicule personnel peut s'avérer relativement élevée dans certaines communes. Cela risque de s'aggraver encore davantage si le vieillissement de la population se poursuit.

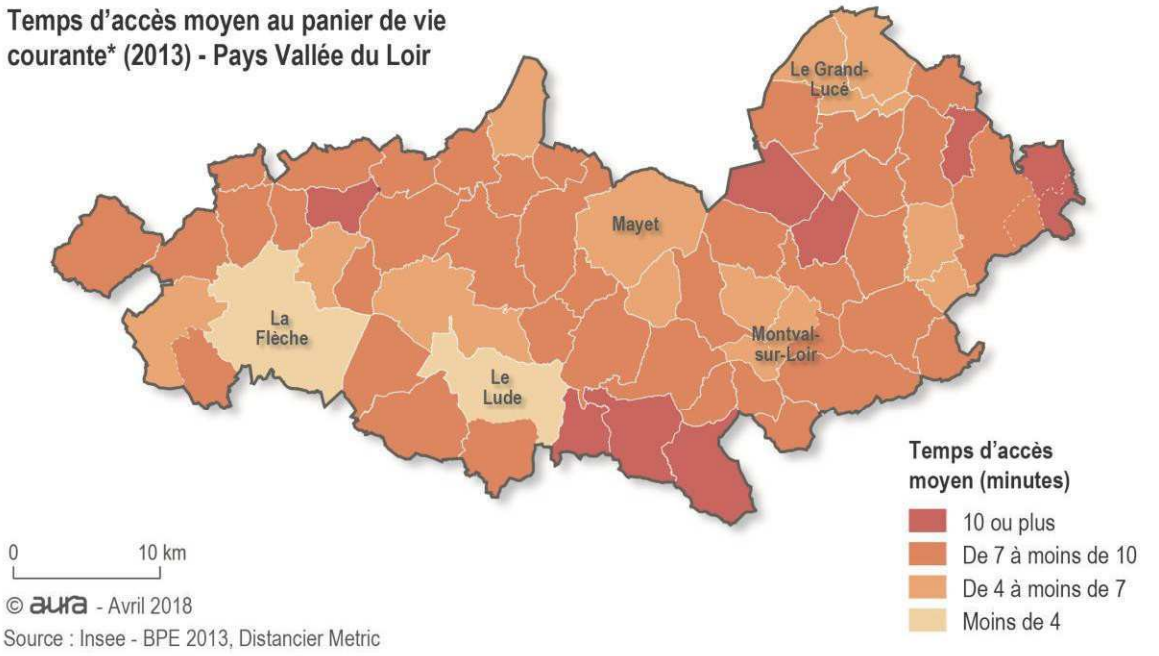

* L'analyse de l'Insee se base sur un panier de vie courante composé des 22 équipements suivants : supérette/épicerie, supermarché, banque, salon de coiffure, restaurant, police/gendarmerie, bureau de poste (ou relais), boulangerie, librairie-papeterie, station-service, collège, école maternelle, école élémentaire, médecin omnipraticien, dentiste, infirmier, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, services d'aide aux personnes âgées, services de garde d'enfants, salle/terrain multisports et école de conduite.

3.7 LE TOURISME-NATURE, UNE ACTIVITE MAJEURE A POTENTIEL

Le tourisme demeure identifié comme une valeur forte de l'économie locale, avec des prestations de qualité et un tourisme nature qui connaît des évolutions positives.

Dans le Pays Vallée du Loir, le développement touristique est ancien et participe activement à la dynamique économique du territoire (emplois permanents, emplois saisonniers, emplois induits dans le commerce par exemple).

Sentiers de randonnées entre Saint-Jean-de-la-Motte et Pringé (Crédit photo : AURA-VB)

Une agence dédiée, l'Agence de développement de la Vallée du Loir (ADVL), a œuvré à l'essor du tourisme vert pendant quarante ans. La création de l'Office du tourisme de la Vallée du Loir (OTVL) a engendré la fusion de l'ADVL et des offices du tourisme disséminés sur le territoire, avec fermeture de certains d'entre eux (par exemple celui de Mayet).

L'objet de l'OTVL, constitué en EPIC*, est de travailler sur la destination Vallée du Loir au-delà des limites départementales. Cette nouvelle organisation va permettre de relancer la dynamique touristique, en attirant une clientèle plus large avec des produits touristiques originaux. L'organisation territoriale des Syndicats d'initiatives locaux est rénovée avec 4 lieux d'accueil : deux sont ouverts à l'année (La Flèche et La Chartre-sur-le-Loir) alors que ceux du Lude et de Montval-sur-Loir sont ouverts uniquement en saison (début avril à fin septembre).

Plan d'eau et base de loisirs de Mansigné (Crédit photo : AURA)

Les activités touristiques s'appuient à la fois sur l'eau (le Loir et ses affluents, les plans d'eau et bases nautiques), la forêt, la qualité du patrimoine bâti (châteaux, notamment celui du Lude) et plus globalement sur la qualité des paysages. Elles essaient aussi de s'appuyer sur la notoriété de la vallée de la Loire, site UNESCO, au sud, dans le Maine-et- Loire et l'Indre-et-Loire.

Centre d'interprétation Carnuta à Jupilles (Crédit photo : AURA)

Le vélo-tourisme est en plein essor depuis quelques années. Les itinéraires vélo de « La Vallée du Loir à Vélo » offrent des secteurs moins fréquentés, plus intimistes, que la « Loire à Vélo » sur l'Eurovéloroute n°6. Le développement se fait en parallèle, tout en profitant de la notoriété de ce grand itinéraire et en y permettant la connexion.

Le territoire compte des sites touristiques majeurs. Le zoo de La Flèche est le 1er site visité du territoire (8e zoo le plus visité de France). La Monnerie (La Flèche) est un parc d'activités nautiques et de baignade apprécié des touristes comme de la population locale ; il est aussi un site d'actions de valorisation de la biodiversité et de pédagogie vers les plus jeunes entre autres ….

Les plans d'eau et bases de loisirs de Marçon et Mansigné complètent l'offre et le Loir, non navigable pour le tourisme fluvial, offre des possibilités de canotage, de pêche de loisir et de découverte de sites naturels inventoriés et protégés (Vallée du Loir, site Natura 2000). À noter aussi, les nombreuses rivières classées en catégorie 1 piscicole qui permettent la pêche aux Salmonidés (Truite) notamment, très appréciée des pêcheurs.

* Un EPIC est un établissement public à caractère industriel et/ou commercial ayant pour but la gestion d'une activité de service public.

La forêt de Bercé représente un site majeur pour la promenade, la randonnée et la découverte de la nature. « Carnuta, la maison de l'homme et de la forêt » (Jupilles) est un centre d'interprétation des milieux forestiers, proposant un musée et des activités interactives. Peu de forêts en dehors de Bercé sont ouvertes au public. C'est pourquoi ce massif constitue un enjeu pour important pour le développement touristique.

D'anciens vestiges gallo-romains sont présents à Jupilles et à Aubigné-Racan, sur le site de Cherré.

Profitant de la qualité des paysages et du patrimoine, les itinéraires pédestres, équestres et VTT proposent une palette très large d'itinéraires aux touristes. Le Pays Vallée du Loir accueille notamment quelques portions des parcours de grande randonnée GR 35 et 36. Le territoire comporte aussi une multitude d'autres sentiers classés «promenade de randonnée» (PR), recensés par le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), actuellement en cours de numérisation.

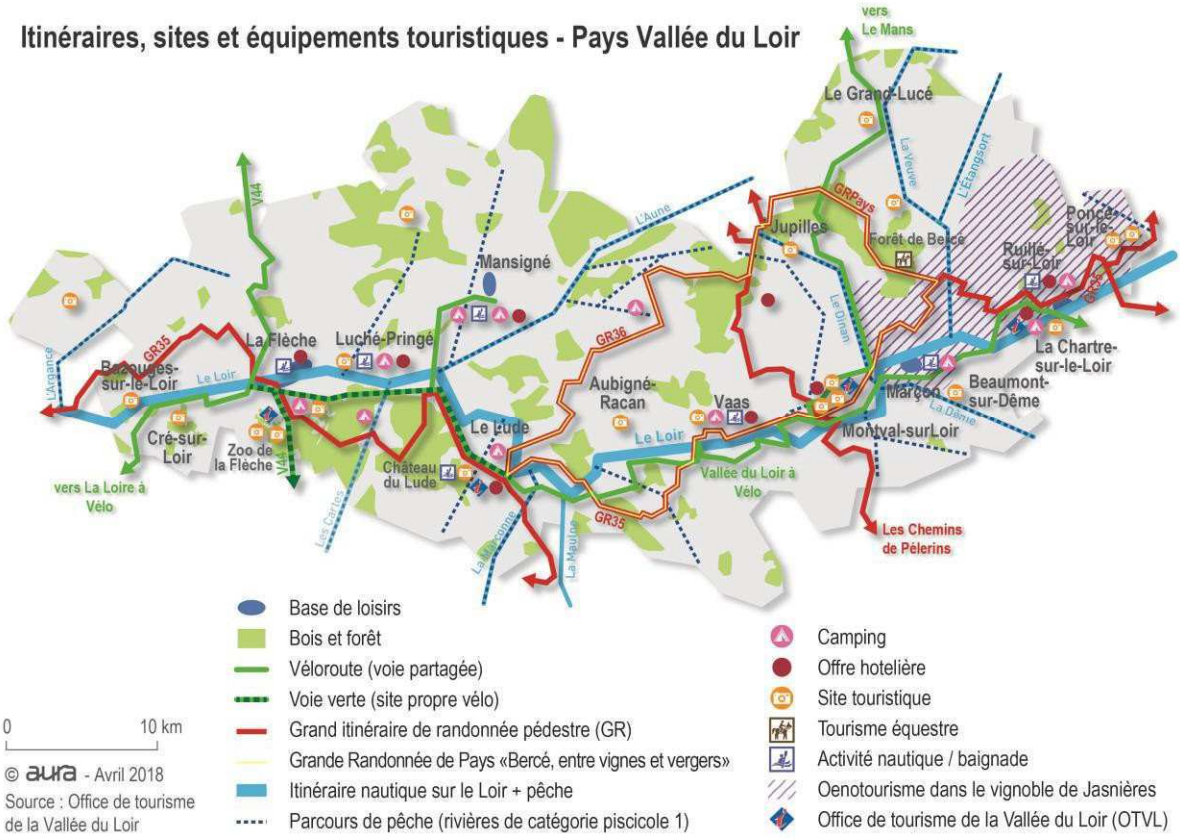

Plus récemment se développe un tourisme lié aux vignobles du Loir, situés à l'est du territoire, sous l'impulsion de quelques propriétaires désireux de faire connaître leurs vins et soutenus par l'Office du Tourisme de la Vallée du Loir (OTVL). Le label « Vignobles et découvertes » en atteste.

Les activités touristiques sont donc essentiellement orientées vers le tourisme « nature et patrimoine », activités qui profitent aussi d'une offre culturelle intéressante (Malices au Pays, FestiLoir, les Affranchis, expositions, résidences d'artistes…) fortement portée par le PETR Pays Vallée du Loir. La clientèle est composée de locaux ou de visiteurs pour un week-end, mais aussi de touristes étrangers (notamment Belges, Anglais, Néerlandais), adeptes du camping confortable et de loisirs nature. Le segment aujourd'hui visé est plutôt un tourisme de court séjour.

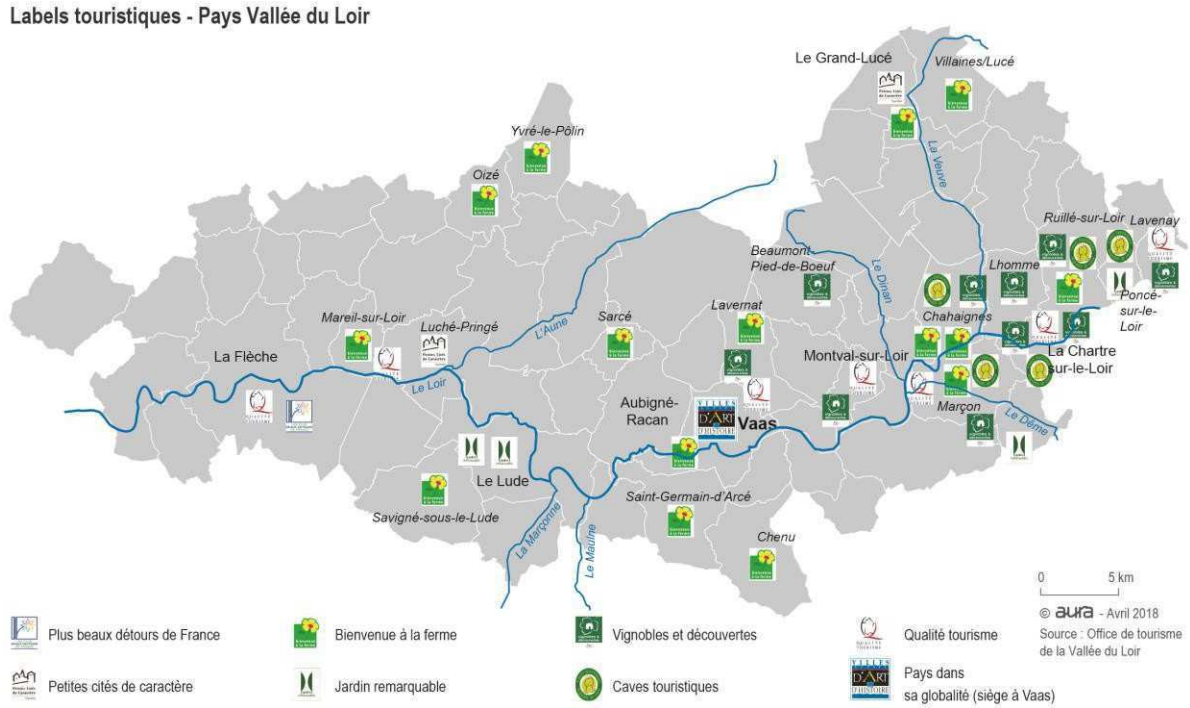

D'autres labels liés à l'hébergement existent sur le territoire. On note ainsi les «Camping qualité» à La Flèche, Mansigné, Luché-Pringé et Marçon, « Accueil vélo » à La Flèche, Luché-Pringé, Le Lude, Le Grand-Lucé, Aubigné-Racan, La Chapelle-aux-Choux.

Le tourisme est un fort axe de développement. L'Office de tourisme de la Vallée du Loir (OTVL) permet aujourd'hui l'exploitation de nombreux produits touristiques à destination de la clientèle la plus large possible. Cela nécessite cependant de compléter et rénover l'offre d'hébergements qui compte actuellement 21 hôtels, 16 gîtes d'étapes ou de groupe, 14 campings, 206 hébergements locatifs recensés. .

La valorisation des beaux villages du Loir peut constituer un nouveau produit touristique. La région du Lude, très dynamique par le passé avec son célèbre château et son « son et lumière », est aujourd'hui en déclin. Sa redynamisation constitue un enjeu touristique important.

Le Pays Vallée du Loir a obtenu en 2007 le label « Pays d'art et d'histoire », lui conférant une certaine visibilité à l'échelle nationale.

À noter que la Vallée du Loir dispose aujourd'hui de son Guide du routard consacrant sa qualité touristique et toutes les actions menées par les Offices et les élus des départements traversés par la rivière.

4. DYNAMIQUES D'ORGANISATION TERRITORIALE

Le territoire est organisé autour de petits bassins de vie, polarisés par les communes au poids démographique plus important. Les équipements, services, commerces y sont plus nombreux et l'emploi y est plus conséquent, ce qui leur permet de rayonner sur les communes proches. Les influences exercées par les grandes agglomérations voisines du Pays sont aussi des facteurs importants à prendre en compte.

4.1 UN POSITIONNEMENT A L'INTERFACE DE PLUSIEURS AIRES URBAINES

Le Pays Vallée du Loir est identifié par l'INSEE comme un espace rural entouré de 4 aires urbaines* : Le Mans, la plus proche, Angers (Maine-et-Loire), Tours (Indre-et- Loire) et Sablé-sur-Sarthe (en Sarthe), cette dernière étant de poids démo-économique plus modeste. Le territoire se positionne ainsi en interface entre ces aires d'influence tout en disposant de ses propres pôles, principalement La Flèche, Montval-sur-Loir et dans une moindre mesure, Le Lude.

L'agglomération mancelle constitue le territoire d'influence le plus important pour le PETR Pays Vallée du Loir, notamment pour les communes situées au nord (environs de Mayet, Pontvallain et du Grand-Lucé). 10 communes du territoire appartiennent à l'aire urbaine du Mans et 2 sont dites « multipolarisée » en relation avec Le Mans : Mayet, Mansigné.

La partie ouest du Pays est concernée par des influences territoriales multiples : les aires urbaines d'Angers, de Sablé-sur-Sarthe mais aussi de Durtal ou encore de Baugé attirent actifs et résidents de la Vallée du Loir. L'agglomération de Sablé-sur-Sarthe attire 15% des navettes domicile-travail de la Communauté de communes du Pays fléchois.

L'attractivité de l'agglomération tourangelle est moins prégnante pour le territoire, seules quelques communes du sud-est du PETR sont attirées vers ce pôle d'emploi majeur, dans des proportions limitées.

À l'est, sont identifiées des communes ou communes déléguées dites « isolées », c'est- à-dire hors influence de pôles : La Chartre-sur-le-Loir, Ruillé-sur-le-Loir, Poncé-sur-le-Loir, Lhomme.

* Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un « pôle urbain » (unité urbaine) et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui- ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les « grandes aires », ensembles de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitués par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci,
- les « moyennes aires », ensembles de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitués par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

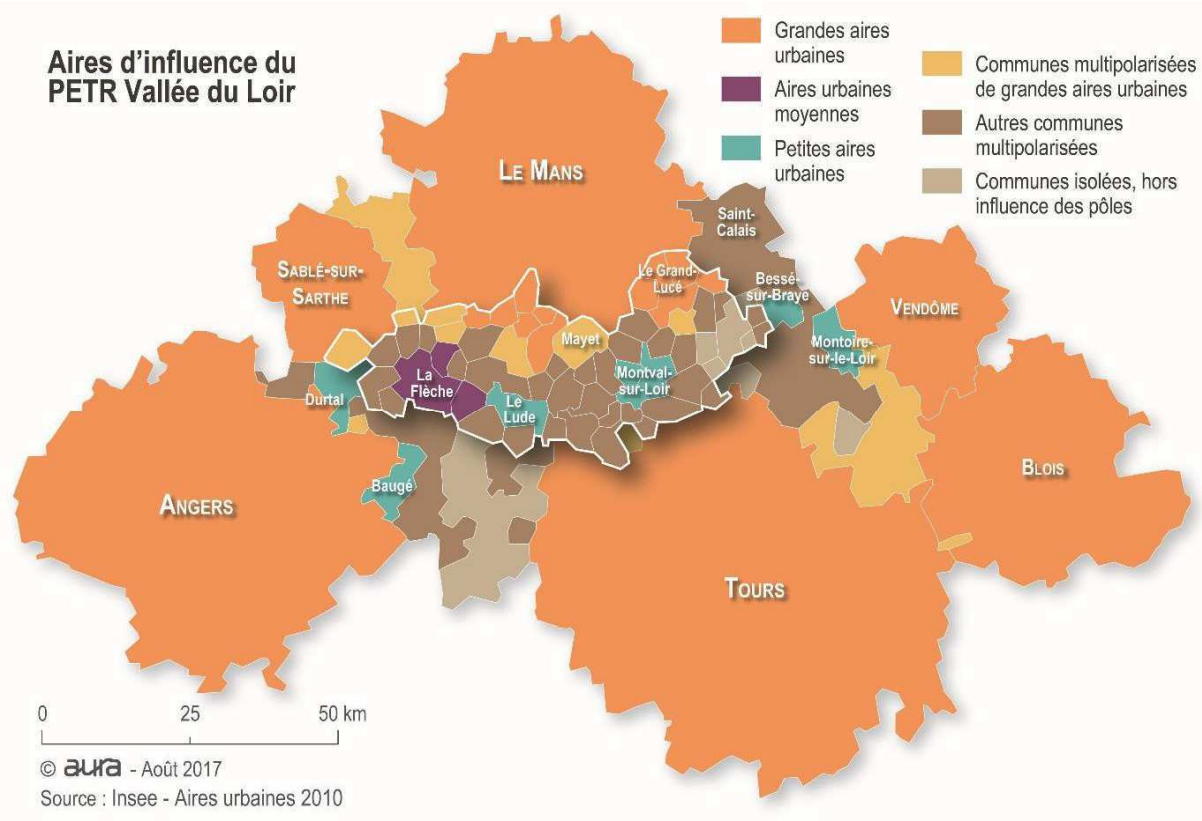

Cette localisation conduit à des difficultés de lisibilité externe et de positionnement global du territoire. La position d'espace « intermédiaire » multipolarisé par ces grandes aires urbaines peut alors apparaitre comme un handicap pour le PETR Pays Vallée du Loir. Cela peut également constituer un atout, s'il est considéré, par exemple, comme un point d'appui aux liens économiques entre les grandes aires urbaines et un secteur de moindre coût en termes de foncier.

4.2 DES AXES NORD-SUD, UN CENTRE DE GRAVITE PLUS FORT A L'OUEST, LE LOIR UN AXE PEU FONCTIONNEL

En termes de fonctionnement, le PETR Pays Vallée du Loir s'inscrit dans des logiques complexes où la multi-destination des actifs est la règle, où la multi-appartenance territoriale semble animer le quotidien de ses habitants, plus encore que dans le péri-urbain des grandes aires urbaines. Cela peut constituer des atouts : le recours à plusieurs aires d'influence semble bien vécu par les acteurs mais peut entrainer un risque pour le positionnement et l'identification du territoire.

Navettes domicile-travail 2014

Périmètres des anciennes communautés de communes

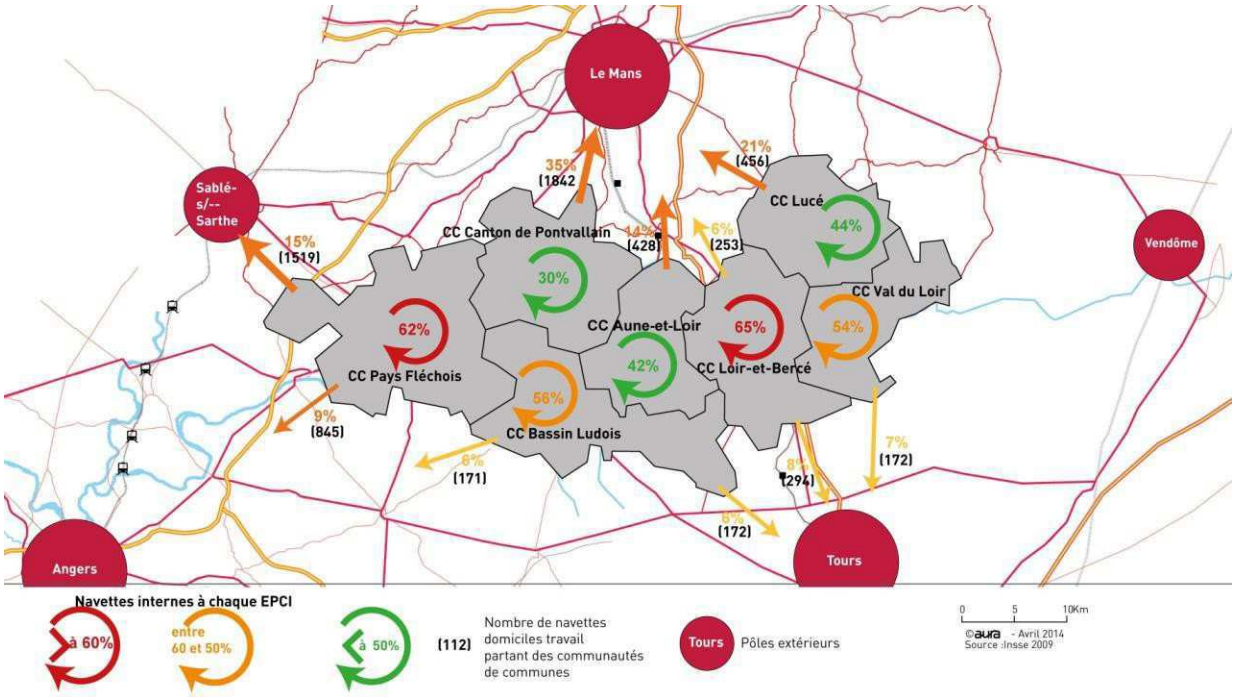

Si plus de 6 000 actifs quittent le PETR quotidiennement pour aller travailler, l'essentiel des navettes domicile-travail se réalise à l'intérieur même du territoire vers les différents pôles d'emplois, notamment La Flèche (62% des actifs restent sur le Pays fléchois) et Montval-sur-Loir (65% des actifs restent sur l'ancienne CC Loir-et-Bercé). Sur les quelques 30 000 actifs (ayant un emploi) y résidant, quasiment 20 000 travaillent au sein du Pays Vallée du Loir, soit 2 actifs sur 3.

En termes de flux, notamment routiers, les trafics nord-sud apparaissent beaucoup plus importants que sur l'axe est-ouest. Les deux autoroutes (A11 et A28) et les axes départementaux principaux (D 323, D 306 et D 338) assurent les liaisons entre Angers-Le Mans et Le Mans-Tours. Le seul axe ferroviaire actif dans le Pays est aussi orienté nord-sud reliant Caen-Le Mans-Tours et s'arrêtant à Mayet, Aubigné-Racan, Vaas et Château-du-Loir (Commune déléguée). Vers le nord, toutes ces infrastructures permettent de joindre facilement Paris.

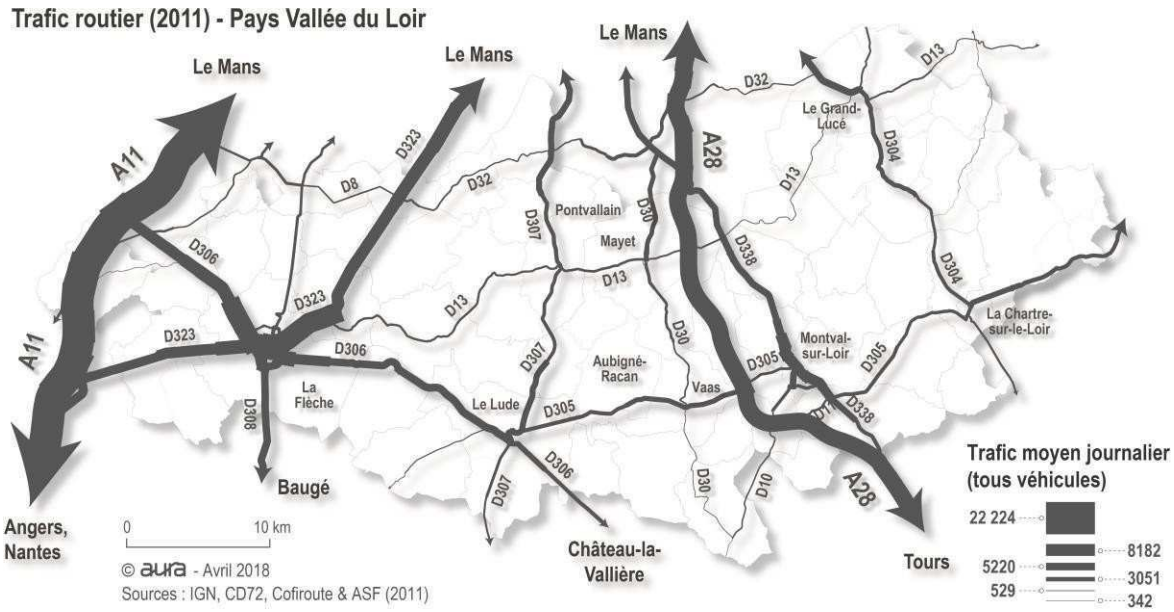

Un déséquilibre entre l'extrême-est (après Montval-sur-Loir) et le reste du PETR est constaté. Cette partie du territoire n'est traversée que par des axes secondaires dans un secteur de densité plus faible, où les communes de moins de 400 habitants sont plus nombreuses. A l'inverse, l'ouest du Pays demeure plus fortement maillé d'axes de communication plus empruntés par les flux de transit, mais aussi par la population locale.

4.3 UN TERRITOIRE REPOSANT SUR UNE ORGANISATION MULTIPOLAIRE DIFFERENCIEE

Le PETR Pays Vallée du Loir est un territoire rural et rural péri-urbain, doté de communes le plus souvent peu peuplées : 41 communes font moins de 1 000 habitants. Pour autant certaines communes, de par leur poids démographique, leur niveau d'équipements et de services ou encore leur poids économique jouent un rôle important rayonnant sur des communes limitrophes.

Deux pôles « locomotives » et quatre pôles « secondaires»

La Flèche, Montval-sur-Loir, Le Lude, Mayet, La Charte-sur-le-Loir et Le Grand-Lucé constituent, à des niveaux différents, les principaux pôles du territoire.

Le rôle de La Flèche, par son poids démographique, son poids économique, son excellente desserte routière ou encore sa richesse en équipements demeure indéniable pour le territoire. Il s'agit là du premier pôle du PETR. La présence d'équipements rares et attractifs au niveau national (le zoo de La Flèche) conforte son rôle de « locomotive » économique et de services pour l'ensemble des communes du Pays Vallée du Loir, mais plus encore pour les communes situées à l'ouest du territoire et y compris hors du territoire. La Flèche tisse également un lien de coopération avec Sablé-sur-Sarthe, autre pôle situé en dehors du territoire. C'est le cas notamment en matière d'équipement avec le mutualisation de l'hôpital du Bailleul.

Située au carrefour de l'A28, de la D 328 mais aussi de la voie ferroviaire Caen-Le Mans-Tours, la commune nouvelle de Montval-sur-Loir joue elle aussi un rôle prépondérant, constituant un autre pôle à l'est, avec une offre d'équipements et de services complète et équilibrée. Associée à la commune voisine de Luceau, elle développe une offre commerciale de près de 35 000 m², un pôle d'emploi important, avec des potentiels de développement.

Hiérarchisation de l'offre de commerces et services des communes (et communes déléguées) du Pays Vallée du Loir

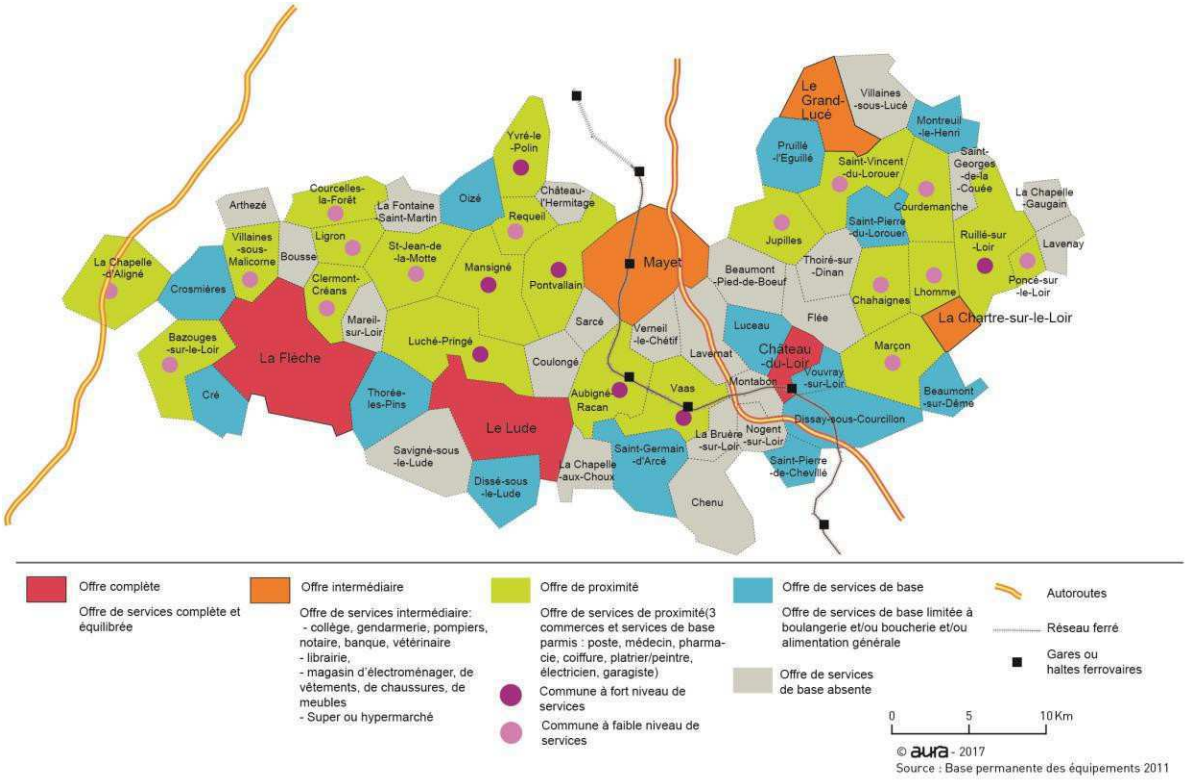

Située à 20 kilomètres de La Flèche, la commune du Lude dispose elle aussi d'un certain rayonnement pour le territoire. Entourée de petites communes, dont certaines ne disposent d'aucun service ou commerce, Le Lude joue un rôle important, en relais de La Flèche et de Montval-sur-Loir. Mais il s'agit d'un pôle plus secondaire, car même si Le Lude propose une offre complète en matière de commerces et services, son poids démographique et son nombre d'emplois apparaissent moindres.

Le nord du territoire est très concerné par l'attractivité mancelle avec des communes qui ont connu des évolutions démographiques importantes. Pour autant, deux d'entre elles proposent une offre intermédiaire de commerces et de services nécessaire aux communes alentours. Mayet et Le Grand-Lucé (associé à Villaines-sous-Lucé) ont donc un rôle particulier pour les communes situées respectivement au nord-ouest, au nord et au nord- est du territoire.

Des enjeux de complémentarité avec les pôles voisins

Il existe des enjeux de complémentarité entre les communes offrant un bon niveau en termes de commerces, équipements et services (offre intermédiaire) et leurs voisines identifiées en tant que pôles dans des territoires voisins. C'est le cas entre les communes de :

. Mayet et Ecommoy (commune voisine appartenant au SCoT du Pays du Mans) ;
. Le Grand-Lucé et Parigné-l'Evêque (commune voisine appartenant au SCoT du Pays du Mans).

Cérans-Foulletourte, sur la D 323, constituait un des pôles relais du maillage territorial au même niveau que Mayet et Le Grand-Lucé. Son rattachement début 2018 à la Communauté de communes Val de Sarthe le positionne aujourd'hui hors du territoire de projet. Mais son offre en commerces, équipements et services demeure et doit être considérée, principalement pour les communes en frange nord du territoire.

Trois types d'organisation territoriale au sein du Pays Vallée du Loir

L'est du territoire est constitué de communes de poids démographique beaucoup moins important L'éloignement des pôles extérieurs conforte l'importance du rôle de La Chartre-sur-le-Loir dans ce secteur en matière d'offre aux habitants. En y adjoignant les bourgs de Lhomme et Ruillé-sur-Loir qui se positionnent en continuité urbaine de La Chartre-sur-le-Loir, l'offre de commerces et services s'étoffe et conforte la position de pôle relais du Pays rayonnant sur un bassin de vie sud-est.

Hors de ces différents pôles plus ou moins équipés, l'offre de services apparaît hétérogène. Elle est logiquement liée au poids démographique et à l'histoire de chacune des communes.

À l'ouest du Pays, La Flèche s'affiche comme un pôle unique entouré de communes proposant les services la plupart du temps « de base » aux habitants. Y sont identifiées :

- des communes sans services de base ;
- des communes avec offre de service de base limitée ;
- des communes avec offre de service de proximité de faible niveau.

Au centre, 4 communes disposent d'une offre de proximité de bon niveau : Luché- Pringé, Mansigné, Pontvallain, Yvré-le-Polin. Malgré la présence du pôle relais du Lude (il est vrai plus au sud), ce secteur dispose d'un maillage de commerces, d'équipements et de services plus dense.

4.4 DES TERRITOIRES DE PROJETS AUX PORTES DU PETR PAYS VALLEE DU LOIR

L'organisation territoriale du Pays Vallée du Loir doit considérer celles des territoires voisins.

Le PETR est entouré de quatre collectivités : le Syndicat mixte (SM) du Pays Vallée de la Sarthe, le SM du Pays du Mans, le SM du Pays Loire Nature Touraine, la communauté de communes Baugeois Vallée, porteuse du SCoT des Vallées d'Anjou. La carte ci-dessous montre les SCoT aujourd'hui en vigueur. Cependant, au 1er janvier 2017, la Communauté de communes Loir et Sarthe a intégré le Pôle métropolitain Loire Angers lequel lance la révision de son SCoT.

Ces grands territoires de projets ont inscrit dans leurs Schémas de cohérence territoriale respectifs des stratégies de développement appuyées sur une organisation territoriale structurant leur maillage urbain. Ces documents de planification ont également pour objet de mettre en exergue les possibles complémentarités avec les espaces limitrophes, et notamment le Pays Vallée du Loir.

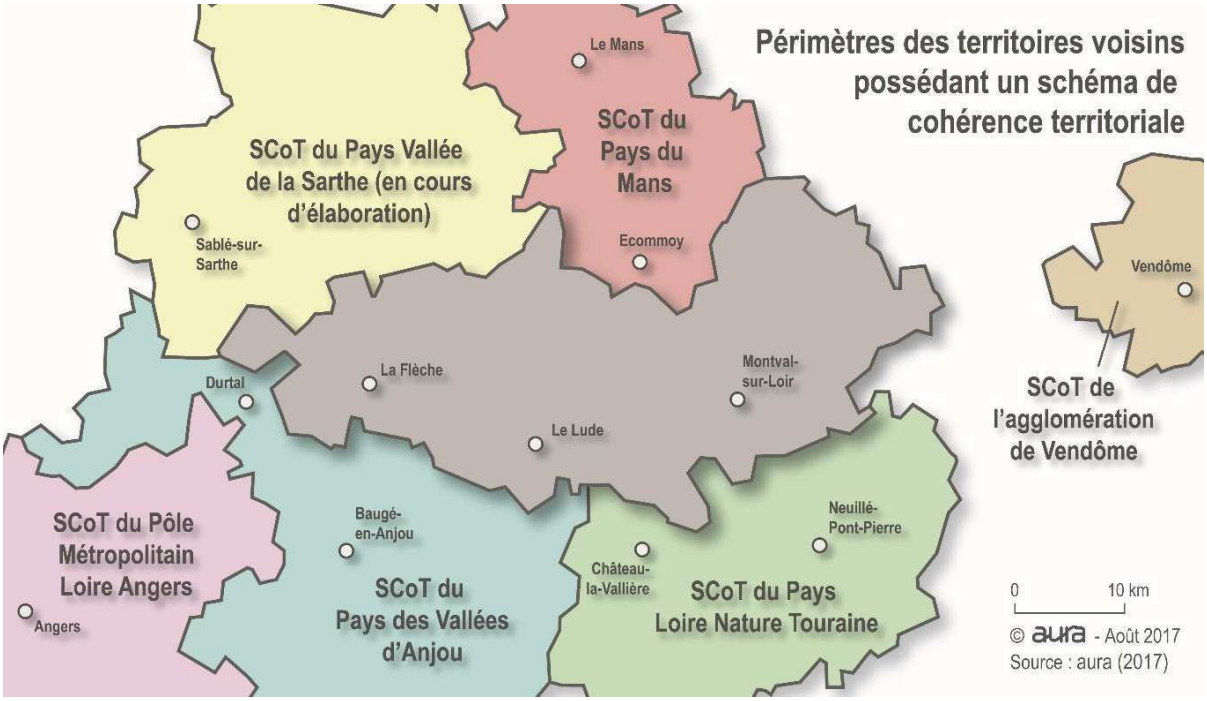

Même si les dénominations sont différentes selon les SCoT, trois niveaux de hiérarchie de développement sont en général observés pour les différents projets :

- des pôles centraux, accompagnés de communes complémentaires, assurant le rayonnement et l'attractivité de leurs bassins de vie aux échelles régionales et nationales par leur rôle économique et social majeur ;
- des polarités principales apportant à l'ensemble des communes du bassin de vie de proximité un niveau de services et d'équipements supplémentaire ;
- des polarités secondaires qui jouent ou joueront un rôle de relais auprès de plusieurs communes dépourvues le plus souvent de commerces et de services de la vie quotidienne.

Aujourd'hui, ces trois échelons territoriaux maillent et organisent le territoire du PETR Pays Vallée du Loir. Une telle organisation est à prendre en compte dans le projet de SCoT afin d'organiser au mieux les complémentarités territoriales.

Le nord du territoire est ainsi concerné par 3 polarités principales à ses portes : Parigné-l'Evêque, Ecommoy et La Suze-sur-Sarthe. Ces communes porteront à l'avenir un développement tant démographique qu'économique plus important qu'il convient de prendre en compte. Des polarités secondaires sont également présentes en limites de territoire notamment Mézeray et Cérans-Foulletourte.

À l'ouest, une autre polarité est limitrophe du territoire : Durtal et plus secondairement Les Rairies, proches de La Flèche. La Flèche entretient par ailleurs une coopération avec Sablé-sur-Sarthe, notamment via l'hôpital du Bailleul.

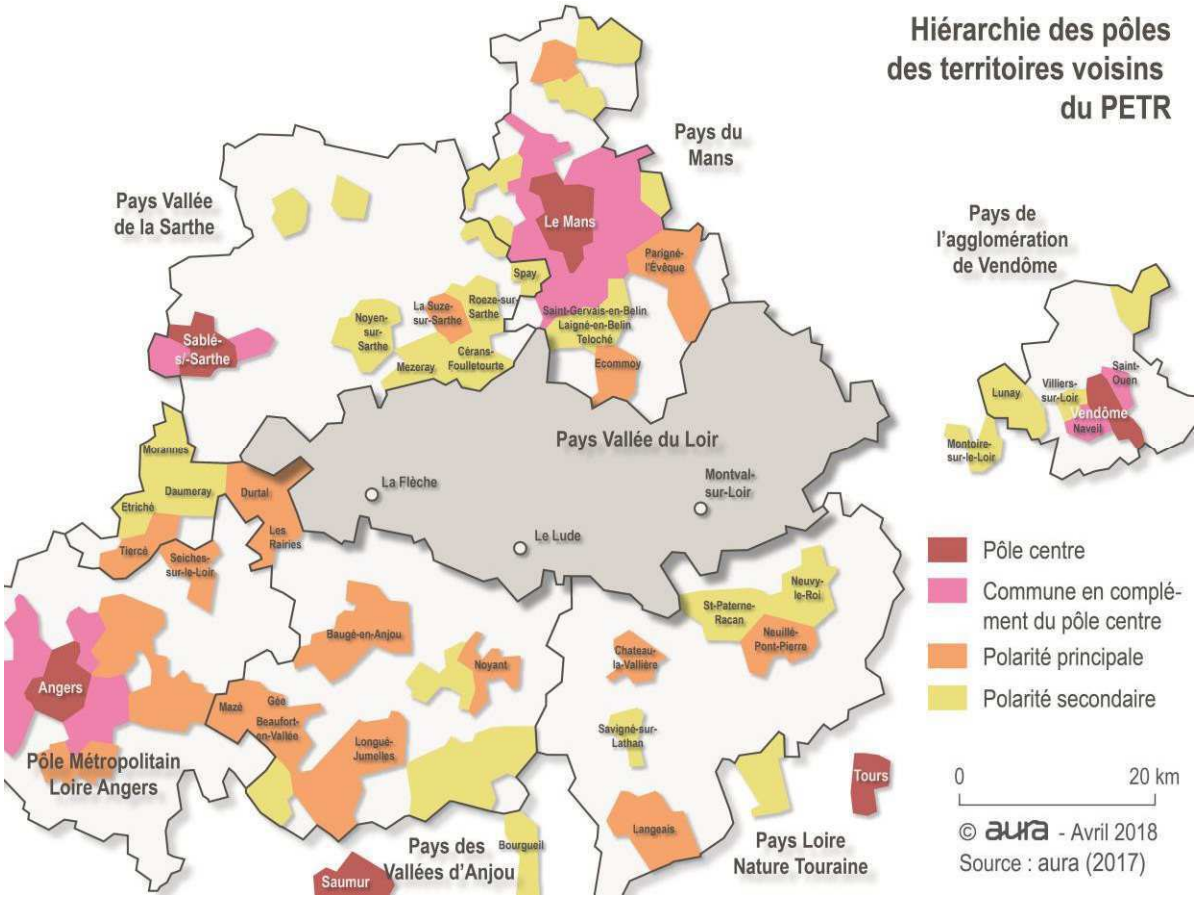

Le sud et l'est du territoire sont moins concernés par d'éventuelles synergies avec des pôles limitrophes (plus éloignés et moins prépondérants). Il est à noter qu'aucun territoire à l'est du PETR Pays Vallée du Loir ne dispose de document de planification territoriale permettant de connaitre leur projet d'organisation (en dehors de l'agglomération vendômoise, relativement éloignée).

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS – SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Le territoire s'étend **d'ouest en est autour de la vallée du Loir**, de part et d'autre de plateaux sableux et argileux appartenant au Bassin sédimentaire parisien. L'**eau** et les **reliefs,** abrupts ou vallonnés autour du Loir et de ses affluents, constituent des éléments structurants majeurs. Malgré tout, il semble que le Loir, colonne vertébrale du territoire, soit peu visible et peu valorisé par des accès ou des itinéraires. Les acteurs diagnostiquent un manque de lien, de visibilité, d'usage, notamment entre les villes et villages le bordant et ses rives.

En termes de paysages et de cadre de vie, le PETR Pays Vallée du Loir dispose d'arguments solides pour attirer des habitants en recherche d'une qualité de vie avec des **espaces de nature diversifiés**, une **campagne** et des **espaces forestiers** souvent accessibles, des possibilités d'**accès à l'eau** avec des équipements de loisirs. C'est sur ces valeurs que s'appuie une activité touristique développée depuis longtemps autour des atouts naturels mais aussi patrimoniaux.

La richesse du **patrimoine bâti** (Monuments historiques, Sites classés et inscrits) est un des atouts du Pays Vallée du Loir. Le Loir, la forêt de Bercé et les autres espaces forestiers et bocagers fondent l'identité de ce territoire rural à l'**économie agricole** diversifiée, mais aussi aux **traditions industrielles** en relation avec l'eau et la forêt.

Il existe aussi tout un patrimoine « ordinaire » sur lequel il faut s'interroger en termes de **conservation**, notamment dans les centres bourgs, patrimoine « ordinaire » habité mais qui ne correspond plus aux **critères actuels de confort et de sécurité**.

Au début des années 2000, le Pays a connu un **gain démographique**, essentiellement dû à l'accueil de nouveaux habitants provenant de l'agglomération mancelle. Récemment, **cette tendance s'est nettement ralentie**. Les 3 communes les plus peuplées ont enregistré une baisse de leur population au profit de leurs communes voisines.

Comme dans de nombreux territoires, **l'âge moyen de la population augmente** sous les effets du papy-boom. Parallèlement, le PETR Pays Vallée du Loir a vu l'arrivée de jeunes retraités franciliens et accueilli de nombreux octogénaires dans les établissements pour personnes âgées. Le vieillissement global est particulièrement visible à l'est du territoire.

Les **jeunes sont contraints de quitter le territoire** pour poursuivre leurs études ou trouver leur premier emploi. L'accueil récent de **nouveaux habitants a limité la baisse de la taille moyenne des ménages**, mais le vieillissement accroît le nombre de personnes seules.

Les habitants du Pays ont **des revenus moins élevés** que la moyenne sarthoise ou française. Cela s'explique en partie par la présence importante de nombreux retraités et d'ouvriers/employés. La plupart des habitants ont un **niveau de formation « baccalauréat ou moins »**, à mettre en lien avec une offre de formation peu abondante et un accès aux établissements plus difficile.

Les habitants résident **en majorité en maison individuelle** d'au moins 4 pièces, en accession à la propriété et dans un parc relativement ancien. **L'offre locative reste marginale**, hormis à La Flèche. Les jeunes ménages ont donc plus de difficultés pour se loger dans ce parc.

Le **parc de logements inoccupés et inconfortables** est élevé comparé à la moyenne départementale. Il est principalement situé dans les centres-bourgs dans une situation hors marché (accès difficile, pas de terrain, trop proche d'une voirie fréquentée, …).

A l'instar de l'échelle nationale, le Pays a connu, entre 1999 et 2009, une embellie de la construction neuve ; elle est depuis retombée. Ce marché du logement neuf est composé **principalement de logements individuels**, renforçant la spécialisation du marché. Les transactions immobilières dans l'ancien restent très en-deçà des références départementale et mancelle, ce qui peut expliquer une certaine attractivité résidentielle, notamment au nord.

Les habitants bénéficient d'**une offre d'équipements et de services très hétérogène**. Le niveau d'équipements reste en forte corrélation avec le poids démographique. La Flèche, Montval-sur-Loir et Le Lude constituent les pôles d'équipements et de services les plus importants, notamment en matière d'enseignement et de santé.

Le réseau de transports en commun est organisé nord-sud. Il rencontre des problèmes de **fréquence insuffisante** et d'un **manque de fréquentation**. Les **modes de déplacement alternatifs à la voiture semblent difficiles à développer**, sauf à parier sur le covoiturage, d'autres systèmes d'auto-partage ou de Transport à la demande (TAD).

L'accès au numérique s'améliore avec la mise en œuvre du SDTAN de la Sarthe, mais reste néanmoins insuffisant. **98% du territoire sont éligibles**, mais la qualité de connexion est de façon générale bien inférieure aux standards actuels. Alors que le réseau 3G est maintenant généralisé, **certaines zones restent mal desservies par le réseau 4G**.

L'économie du PETR Pays Vallée du Loir n'échappe pas à la tertiarisation (64% de l'emploi en 2014). Néanmoins, il conserve un tissu d'emplois industriels et agricoles, malgré les mutations économiques et la crise qui ont entraîné une réduction des effectifs. L'emploi est plus ou moins diversifié selon les secteurs : l'industrie et la construction sont davantage concentrées autour du Lude, le secteur agricole est plus représenté au centre et à l'est du territoire, alors que les villes principales comme La Flèche et Montval-sur-Loir accueillent une majorité d'emplois tertiaires.

La main-d'œuvre est globalement peu qualifiée. La part des cadres et des professions intermédiaires continue de diminuer au profit de celle des employés et ouvriers (58% des salariés, 63% des actifs). Les deux tiers des actifs résidant sur le territoire y travaillent également. Les autres travaillent en majorité dans l'agglomération mancelle.

Les 413 entreprises industrielles du PETR se situent dans les communes les plus peuplées (22% à La Flèche, 7% à Château-du-Loir, 7% au Lude et 5% à La Chartre-sur-le-Loir) et emploient 4 000 salariés. **82% de ces entreprises sont des PME (avec un effectif maximum de 9 salariés)** évoluant dans des secteurs très spécialisés (métallurgie, mécanique de précision, microélectronique, …).

73 zones d'activités économiques sont recensées sur le territoire, soit **526 ha de surface brute dont 170 ha sur le site de LoirEcopark**, ZAE de niveau régional**.** Hors LoirEcopark, le rythme de consommation foncière brute n'excède pas **6,65 ha/an** et 69 ha de surfaces publiques ou privées sont disponibles**.**

L'agriculture reste un secteur important de l'économie, même si le nombre d'exploitants et d'emplois se réduit. Ses caractéristiques reposent sur une large diversité de productions (élevage laitier, bovin, céréaliculture, aviculture, vigne…). Elle demeure le point d'ancrage pour le secteur agroalimentaire local et le tourisme vert (labels de qualité). Elle est aujourd'hui menacée par la concurrence et la demande de prix toujours plus bas, notamment pour l'élevage et l'arboriculture. Cependant une nouvelle économie agricole émerge via les circuits courts de proximité.

Le bois constitue une autre ressource "naturelle" abondante, mais qui reste peu exploitée, malgré la filière bois présente dans la zone d'activités LoirEcopark.

Les commerces se concentrent principalement dans les pôles de La Flèche, Montval-sur-Loir et Le Lude, qui proposent également une bonne diversité d'offres. Le reste du territoire dispose de moins de commerces et d'une gamme plus limitée, en concurrence avec la proximité de pôles commerciaux en limite du Pays (Ecommoy, Sablé-sur-Sarthe, Le Mans). **Les commerces de centre-ville sont fragilisés au profit des pôles commerciaux créés en périphérie**. Toutefois, les collectivités mettent en œuvre des actions pour maintenir le commerce de proximité dans les cœurs de ville et de bourg, ce qui est indispensable pour les ménages sans voiture.

L'économie du territoire est aussi **historiquement fondée sur l'activité touristique**. Elle s'appuie sur ses richesses paysagères (Loir, Bercé, …), patrimoniales (Château du Lude, site archéologique de Cherré, …), sur le zoo de La Flèche (8e le plus visité de France), sur ses activités nautiques (La Monnerie, Marçon, Mansigné, …) et ses itinéraires (randonnées pédestres, cyclistes, équestres). Il reste néanmoins de **nombreuses potentialités à exploiter** pour attirer davantage de visiteurs.

Le PETR Pays Vallée du Loir se positionne géographiquement aux confins de plusieurs aires urbaines (Le Mans, Angers, Tours et Sablé-sur-Sarthe). Certaines de ses communes, au nord, appartiennent à l'aire urbaine du Mans, mais la **plupart sont multi-polarisées par ces grandes aires urbaines et/ou par des pôles internes au Pays** : La Flèche, Montval-sur-Loir, Le Lude. Quelques communes, à l'est, sont dites « isolées » c'est-à-dire attirées par aucun pôle.

Si l'attraction en termes d'actifs se fait hors du territoire vers les grandes agglomérations, elle n'est pas dominante. En effet, le plus **grand nombre de navettes domicile travail s'effectue à l'intérieur même du PETR.**

Les **axes de déplacement sont majoritairement nord-sud**, c'est-à-dire perpendiculaires à l'axe du Loir. Ces flux se localisent principalement entre l'A11 à l'ouest et l'A28 à l'est et irriguent donc moins les secteurs situés entre Le Grand-Lucé et La Chartre-sur-le-Loir.

L'organisation territoriale actuelle du PETR Pays Vallée du Loir repose sur un certain nombre de pôles plus ou moins dotés au niveau démographique, économique et d'accès aux équipements et services. L'offre de services au sens large (services et commerces) est un bon indicateur du rôle de chaque commune, avec le nombre d'emplois et d'habitants.

Les deux pôles importants, **La Flèche et Montval-sur-Loir, déjà** identifiés en termes de poids de population et d'emplois ont logiquement une offre de services qui rayonne à l'ouest et à l'est du Pays. Le Lude dispose également d'une offre de bon niveau, mais sans avoir le poids économique de La Flèche et Montval-sur-Loir. Cette commune constitue ainsi un pôle intermédiaire ou relais avec trois autres qui disposent d'une offre d'équipements et de services intermédiaire : **Mayet, La Chartre-sur-le-Loir, Le Grand-Lucé**. Les autres communes ont une offre de proximité plus ou moins fournie, tandis que certaines communes ont perdu le minimum du panier de services.

D'ouest en est, trois types de territoires apparaissent ainsi au sein du PETR Pays vallée du Loir :

- l'**ouest** fortement polarisé par La Flèche et ses 15 000 habitants ;
- le **centre** avec Mayet au nord et Le Lude au sud, maillé par plusieurs petits pôles de services à offre de bon niveau ;
- l'**est** avec Montval-sur-Loir et deux pôles à offre intermédiaire (Le Grand-Lucé et La Chartre-sur-le-Loir) et une majorité de communes sans offre suffisante.

Autour du Pays, **des projets de territoire ont déjà affirmé leur maillage territorial avec une hiérarchisation permettant des actions différenciées** : **Parigné-l'Evêque, Ecommoy, Cérans-Foulletourte et Sablé-sur-Sarthe, Durtal (Maine-et-Loire)**. Des complémentarités et des synergies avec ces pôles extérieurs pourront être développées.

LES ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

Ces derniers sont organisés en fonction des principaux enseignements tirés du diagnostic du territoire (issu des multiples démarches initiées par le PETR) et du projet de territoire écrit. Ils sont les suivants :

Paysages, patrimoine, cadre de vie

Valorisation du cadre de vie de qualité des habitants. Préservation de la trame paysagère.

Diversité des paysages dans toutes ses composantes : haie-bocage, plaine ouverte, clairière et forêt, vigne, coteau, vallée, eau.

Qualité des paysages remarquables comme plus ordinaires. Perception des paysages par les habitants et les visiteurs.

Qualité des paysages urbains et entrées de ville, qualité paysagères des centres bourgs. Pérennité et mise en valeur du patrimoine bâti.

Mise en valeur et accès au Loir.

Reconnaissance de la qualité paysagère des petites vallées affluentes du Loir et accès à ces vallées.

Attractivité du Pays Vallée du Loir par la qualité du cadre de vie

Attractivité touristique du Pays Vallée du Loir.

Dynamiques résidentielles

Attractivité du territoire par le logement et l'emploi.

Accueil des jeunes par le développement des formations, de l'emploi et une offre adaptée de logements.

Accompagnement du vieillissement. Accompagnement du desserrement des ménages.

Diversification et adaptation des types de logements à différents types de population : jeunes actifs ou en formation, cadres, familles avec enfants, saisonniers des exploitations agricoles, seniors, gens du voyage…

Parcours résidentiel des ménages.

Renouvellement urbain, notamment dans les centres-bourgs. Traitement des logements inconfortables.

Lutte contre la vacance des logements.

Accès aux équipements et services, de santé notamment.

Maillage des équipements et services sur le PETR Pays Vallée du Loir. Accès à la formation.

Accès aux transports en commun.

Accès au numérique et à une bonne couverture mobile pour limiter les déplacements et rendre accessibles les services.

Dynamiques économiques

Développement et attractivité économique du territoire. Adaptation du territoire à la tertiarisation de l'économie. Maintien de la vocation industrielle du Pays Vallée du Loir.

Développement de l'emploi.

Qualification de la main-d'œuvre/formation. Consommation foncière économique.

Pérennité du commerce de proximité et de centre-ville.

Diversité et place de l'agriculture dans l'économie du Pays. Préservation du potentiel agronomique.

Préservation des capacités d'adaptation aux marchés.

Préservation des potentiels forestiers.

Développement du tourisme « nature-patrimoine ».

Développement et diversité de l'offre d'hébergement touristique.

Dynamiques liée à l'organisation territoriale

Lisibilité et notoriété du PETR Pays Vallée du Loir à l'extérieur.

Poids relatif de chaque EPCI. Équilibre territorial global est-ouest.

Organisation du maillage territorial futur.

Hiérarchisation en pôles et projet de développement de chacun (logements, développement économique, équipements et services).

Complémentarité et solidarité entre les pôles de différents niveaux.

Développement économique permettant l'emploi dans le PETR Pays Vallée du Loir et limitant les déplacements.

Synergie et complémentarité entre les pôles du PETR Pays Vallée du Loir et les pôles extérieurs.

LE PROJET DE TERRITOIRE

Le PETR Pays Vallée du Loir vit au quotidien à l'interface de l'ensemble des grandes aires urbaines du Mans, d'Angers, de Tours ou de celle de Sablé-s/Sarthe, plus modeste. Son fonctionnement nord-sud, axe des circulations, s'oppose à l'axe géo-historique est-ouest de la vallée du Loir, fondement de sa valeur touristique et paysagère. Ces deux influences vont construire le projet de territoire, en mettant en jeu ses richesses et ses identités.

1. FAVORISER L'ATTRACTIVITE DU PAYS VALLEE DU LOIR EN S'APPUYANT SUR LA QUALITE DE SON CADRE DE VIE

1.1. RENFORCER LA LISIBILITE TERRITORIALE

Pour être reconnu au-delà de ses limites, un territoire a besoin d'être localisé facilement en l'associant à des éléments d'identité souvent liés à des activités économiques traditionnelles ou innovantes, à des sites touristiques et/ou à des événements. Le zoo de La Flèche participe à cette reconnaissance. Cependant, le positionnement géographique d'interface de l'ensemble du territoire entre Le Mans, Angers et Tours induit des difficultés de lisibilité externe.

1.1.1. FAIRE DE LA POSITION D'INTERFACE UN ATOUT

La position d'interface et de multi-influences entre ces grandes aires urbaines peut être un handicap pour le PETR Pays Vallée du Loir, mais aussi un atout, notamment sur le plan économique. Cela offre ainsi une zone de développement potentielle avec un coût du foncier moindre.

La Flèche et Montval-sur-Loir sont localisés tous les deux sur des grands axes routiers, autoroutiers voire ferrés, et **sont identifiés comme les deux « locomotives » complémentaires à l'identité rurale du PETR Pays Vallée du Loir.**

1.1.2. CONSOLIDER L'IDENTITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Le PETR Pays Vallée du Loir est aujourd'hui connu sur le plan touristique (zoo de La Flèche, …) mais aussi sur le plan culturel (FestiLoir, …) : c'est le fondement de son histoire. Afin qu'il soit attractif et qu'il déploie ses potentiels économiques, il s'agit de le faire connaître et de le faire rayonner au-delà du PETR touristique, du PETR culturel et du Pays d'art et d'histoire. Les objectifs sont :

- de mieux identifier et valoriser le Loir et sa vallée dans sa diversité, comme éléments structurants du projet de territoire ;
- de développer la cohérence et la cohésion entre l'est et l'ouest du territoire ;
- de positionner, vis-à-vis de l'extérieur, La Flèche et Montval-sur-Loir/Luceau comme porteurs de l'identité et de la dynamique économique du PETR Pays Vallée du Loir afin de générer des retombées pour l'ensemble du territoire ;
- de s'appuyer sur les zones économiques d'intérêt régional que sont LoirEcopark et Ouestpark (en limite ouest du territoire) pour consolider l'attractivité économique ;

. d'améliorer la couverture téléphonique et numérique ;
. de développer l'image de toutes les communes avec chacune leurs atouts pour porter à connaissance les qualités et les potentiels du PETR.

Le Plan marketing territorial Vallée du Loir engagé en 2015 (« Vallée du Loir : un secret bien gardé ») constitue un outil de communication pour tendre vers ces objectifs.

1.2. MAINTENIR ET FAVORISER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

L'accessibilité au territoire reste relativement bonne, notamment sur le plan routier. À l'ouest deux échangeurs autoroutiers sur l'A11, hors du PETR, permettent une desserte rapide du secteur de La Flèche. À l'est, Château-du-Loir est desservi par un échangeur sur l'A28, ville qui dispose aussi d'une desserte ferrée sur la ligne Le Mans-Tours et qui est à proximité de deux autres échangeurs de l'A28 hors du territoire (Parigné-l'Evêque et Ecommoy).

1.2.1. CONFORTER LES LIENS AVEC LES GRANDS POLES EXTERIEURS

Il s'agit de **conforter les liaisons structurantes routières et ferrées et les liens avec les 3 pôles Angers, Le Mans, Tours ainsi que les liens avec la Région parisienne** qui constituent les nœuds d'accès aux réseaux nationaux et internationaux. Afin de conserver voire accentuer les liaisons extraterritoriales, il convient de :

- **conforter les liaisons structurantes routières et ferrées** avec les aéroports internationaux de Roissy et d'Orly et ceux à proximité du territoire (Tours Val de Loire, Angers Loire Aéroport, Le Mans-Arnage, Nantes) ;
- **soutenir les grands projets d'infrastructures nationales** permettant de rapprocher le territoire des grands espaces métropolitains européens via notamment les projets de lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV Bretagne- Pays de la Loire, Sud Europe Atlantique ou encore d'interconnexion sud de l'Ile- de-France) ;
- **conforter les dessertes ferroviaires locales et les optimiser** ;
- **maintenir/développer les liaisons en « transport en commun »** vers Le Mans, Angers, Sablé-sur-Sarthe, Tours, Vendôme, points d'accès au réseau ferroviaire à grande vitesse.

Les liens de proximité entre La Flèche et Sablé-sur-Sarthe sont aussi à conforter, notamment parce que des activités économiques (Ouestpark) et des équipements (centre hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir) sont situés en limite du PETR, à mi-chemin des deux villes, et structurent cette partie du territoire.

Par ailleurs, l'aérodrome fléchois pourrait constituer dans l'avenir un moyen d'accéder au territoire.

1.2.2. FAIRE DE L'ACCES AU NUMERIQUE UNE PRIORITE POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES

Aujourd'hui l'accessibilité se mesure également à l'aune de la « révolution numérique », notamment pour les activités économiques qui ne pourront plus se passer de ces technologies. Le territoire du PETR Pays Vallée du Loir est diversement desservi, avec des secteurs où les connexions et la vitesse de circulation des données sont plus lentes.

En cohérence avec le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de la Sarthe, il s'agit :

- **d'améliorer la desserte très-haut débit ;**
- **de faciliter l'accès vers l'extérieur pour promouvoir le développement des activités ;**
- **de ne pas créer de fracture numérique sociale entre les territoires et de disposer de services non présents sur le PETR Pays Vallée du Loir.**

1.3. VALORISER LES PAYSAGES ET PRESERVER LEUR DIVERSITE

L'Atlas régional des paysages des Pays de la Loire 2016 identifie pas moins de 11 entités paysagères sur le seul territoire du PETR. Cette diversité et les qualités des paysages ruraux ou urbains sont un des faire-valoir du territoire reconnus par les acteurs. En 2013, la Charte architecturale et paysagère du Pays Vallée du Loir a permis aux différentes parties prenantes de l'aménagement et aux habitants de s'approprier ces richesses et de les valoriser quelle que soit l'échelle d'intervention. Il s'agit, à travers les paysages, de révéler l'identité du territoire, identité qui peut et doit évoluer dans le temps.

1.3.1. PRESERVER LES RICHESSES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

L'objectif est de préserver les paysages emblématiques du PETR Pays Vallée du Loir. Des 11 entités définies par l'Atlas régional, la vallée du Loir, la forêt de Bercé et les autres massifs forestiers, les coteaux viticoles autour de La Chartre-sur-le-Loir et les bocages de l'ouest sont les plus représentatifs du territoire. Il s'agit de **mettre en valeur ou préserver les composantes paysagères** qui expriment le plus ces particularités que sont **la haie, la clairière et la forêt, la vigne, le coteau et la vallée, l'eau.**

Cependant tous les paysages du territoire n'ont pas la singularité des paysages remarquables. Il s'agit aussi de **préserver la diversité des paysages plus ordinaires**, ceux que l'on ne reconnaît pas d'emblée comme identifiant le PETR. Ceux-ci méritent d'être reconnus et qualifiés car ils constituent le cadre de vie de la plupart des habitants.

Qu'ils soient inscrits dans des paysages emblématiques ou d'autres plus communs, les éléments architecturaux sont un des points forts du territoire. Ils constituent un patrimoine très riche (églises, châteaux, manoirs, habitations troglodytiques, maisons de ville, fermes, moulins, ponts, patrimoine industriel…) souvent discret et plus ou moins mis en valeur. Le potentiel est important. **En cohérence avec la Charte architecturale et paysagère 2013,** l'objectif est de **préserver et valoriser tous les potentiels, notamment par le biais touristique et l'hébergement des touristes, et tous les potentiels des richesses architecturales et archéologiques.**

Valoriser les paysages et préserver leur diversité – Préserver le patrimoine

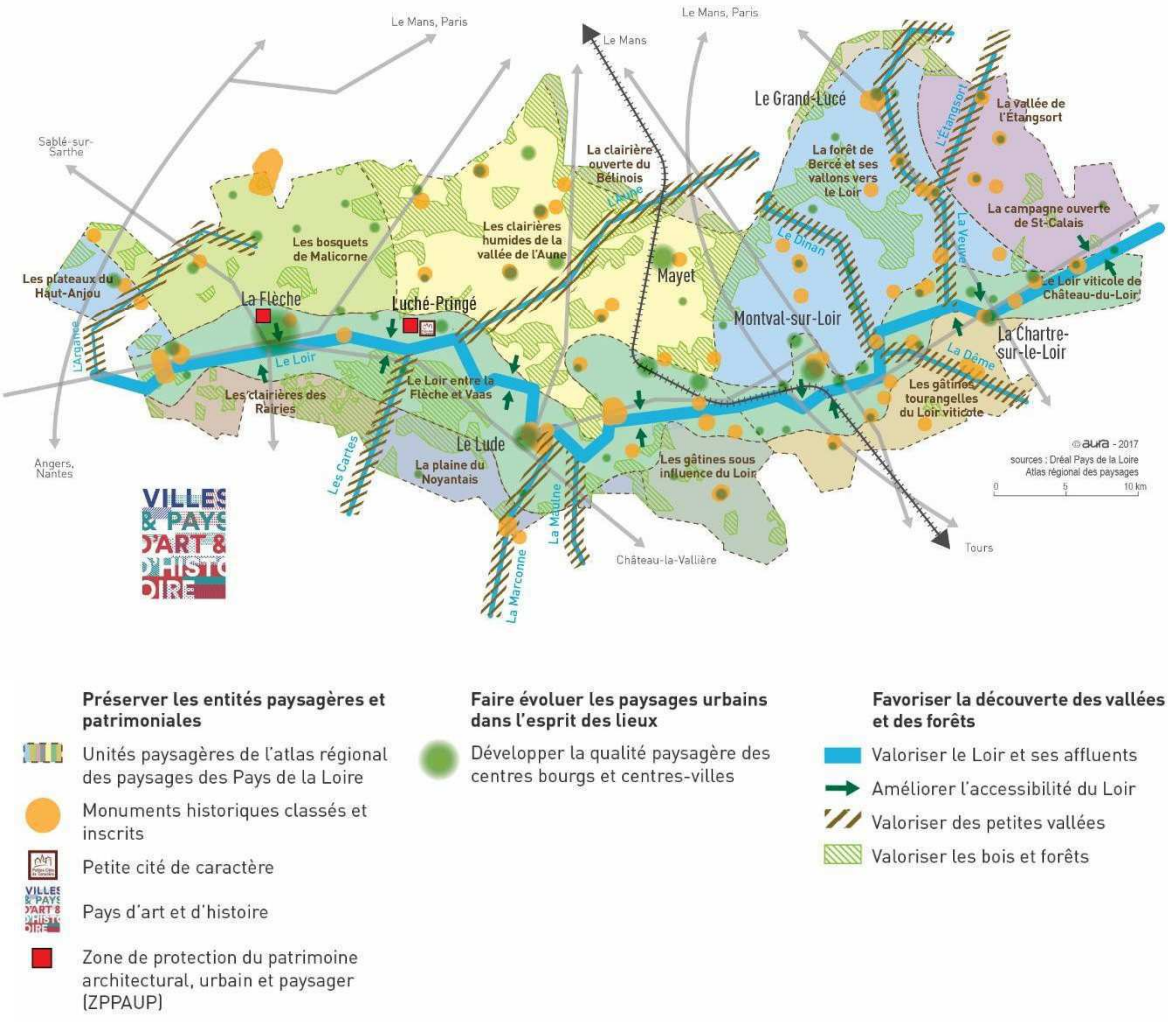

Préserver les entités paysagères et patrimoniales

- Unités paysagères de l'atlas régional des paysages des Pays de la Loire
- Monuments historiques classés et inscrits
- Petite cité de caractère
- Pays d'art et d'histoire
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)

Faire évoluer les paysages urbains dans l'esprit des lieux

- Développer la qualité paysagère des centres bourgs et centres-villes

Favoriser la découverte des vallées et des forêts

- Valoriser le Loir et ses affluents
- Améliorer l'accessibilité du Loir
- Valoriser des petites vallées
- Valoriser les bois et forêts

1.3.2. FAIRE EVOLUER LES PAYSAGES URBAINS DANS L'ESPRIT DES LIEUX

Pour accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités, **de nouvelles opérations d'urbanisme et une nouvelle architecture doivent être intégrées dans les lieux actuels afin de créer le patrimoine de demain.** Des exemples intéressants existent déjà sur le territoire : mairie de La Flèche (1994), bâtiment industriel à Dissay-sous-Courcillon, Le Clos-Joli à Château-du-Loir (projet), ancienne grange à Saint-Pierre-du-Lorouër, ...

Les entrées de ville et de bourg ont été impactées par des opérations engendrant des paysages urbains au mieux, banalisés par des constructions industrielles ou des enseignes commerciales nationales, au pire mal entretenues voire à l'abandon (friches d'activités). L'objectif est de **revaloriser ces portes d'entrée dans les villes/bourgs du territoire et de leur donner une identité propre** par des réalisations neuves ou des réhabilitations de qualité en réutilisant au maximum les espaces déjà urbanisés.

Dans le même sens, il s'agira d'**améliorer la qualité paysagère des centres bourgs et de leurs espaces publics.** La revitalisation de ces espaces centraux constitue un objectif partagé par l'ensemble des acteurs, car ils sont les lieux de vie et de rencontre des habitants. Des opérations ont déjà été menées dans bon nombre de villages et bourgs. Il est essentiel de poursuivre en y intégrant les enjeux actuels des espaces publics en milieu rural (place du piéton, du vélo, commerce multiservices, espace d'attente du transport à la demande, espace du commerce ambulant, accueil des touristes-nature, …).

Afin de respecter les caractéristiques patrimoniales et architecturales du territoire, **les extensions urbaines devront s'inscrire dans un objectif d'intégration paysagère.**

Le PETR est caractérisé par des vallées plus ou moins encaissées (vallées du Loir, de la Dême, du Dinan, de la Veuve, de l'Argance, …) engendrant des coteaux qui ont été par endroit urbanisés de longue date. Ces constructions ont un impact paysager important. Certes des réalisations anciennes, plus ou moins monumentales, représentent des signaux-repères dans le paysage. Mais d'autres créent des effets visuels négatifs. Il sera porté attention à la **préservation de ces coteaux (ligne de crête et pied de coteau)**, si caractéristiques des paysages du Loir.

1.3.3. FAVORISER LA DECOUVERTE DES VALLEES ET DES FORETS

Le PETR Pays Vallée du Loir est reconnu pour la qualité de son cadre de vie rural par ses acteurs et ses habitants. Les sites de qualité agréables où les gens peuvent se promener, pique-niquer, contempler la nature ou les paysages, se ressourcer, … sont nombreux. Mais ce qui en fait la principale identité, la vallée du Loir et le Loir lui-même, sont finalement assez peu visibles sauf lorsqu'ils sont traversés par un pont (La Flèche, Le Lude, Vaas, …) avec des cheminements dédiés (Luché-Pringé) ou depuis une embarcation.

Rendre plus accessibles et lisibles les bords du Loir représente un objectif majeur à destination des habitants mais aussi des touristes. Il s'agit par exemple d'y créer des cheminements (randonnée pédestre, vélo, …) afin de valoriser les paysages et les sites remarquables (ex : Cherré). Des actions sont déjà engagées en ce sens par l'Office de tourisme de la Vallée du Loir (OTVL). D'une manière générale, il s'agit de rendre accessibles le plus de cours d'eau possible, l'objectif étant de **promouvoir une accessibilité encadrée qui doit respecter les milieux et les riverains.**

Les vallées affluentes du Loir recèlent des qualités patrimoniales, paysagères et d'ambiance indéniables. L'objectif est de **valoriser ces petites vallées** (Aune, Dême, Veuve, Dinan, des Cartes, Argance, …) en y **encourageant des projets permettant leur découverte en lien avec le Loir.** Ces projets doivent se construire **dans le respect de leurs milieux** très souvent fragiles (zones humides et coteaux).

La forêt, richesse du territoire, sera valorisée par des espaces ou des cheminements de découverte, en la mettant en scène par des équipements légers (abris, points de départ de randonnées, signalétiques, …). Il s'agira de prendre en compte la sensibilité environnementale de ces sites en y maîtrisant la fréquentation.

La forêt de Bercé est bien évidemment concernée à l'échelle du PETR du fait de sa surface et de ses qualités écologiques et patrimoniales. Elle est déjà fréquentée par les habitants et les touristes. Labellisée en mars 2017 au titre de Forêt d'exception, un schéma est en cours d'élaboration pour améliorer et développer l'accueil des publics. Il s'agira de **mettre en cohérence les documents d'urbanisme, le Schéma d'accueil de la forêt de Bercé et les projets envisagés.**

Les nombreux autres espaces forestiers, privés ou publics, **pourront faire l'objet de démarches de projet en ce sens,** avec l'idée de les **connecter les uns aux autres pour créer des itinéraires de découverte.** L'accès aux forêts privées pourra se faire par accord tacite du propriétaire et par l'intermédiaire d'une convention tripartite.

1.3.4. PROMOUVOIR LA PERCEPTION DES PAYSAGES

Le paysage a un sens et une valeur économique qui ne peuvent se concevoir que s'il est perçu. Or les plus emblématiques des paysages du PETR ne sont pas toujours visibles et appropriables. Ceci est particulièrement vrai pour la vallée du Loir qui reste confidentielle et bénéficie de peu de points de vue (butte de Vau, entre La Chapelle-aux-Choux et Le Lude).

Les points de vue existants permettant de la découvrir ne sont pas mis en avant. La forêt, le vignoble, les petites vallées affluentes du Loir, mais aussi tous les autres espaces plus ordinaires qui composent le territoire relèvent de la même problématique et ce, à différentes échelles.

Il s'agit alors de **maintenir ou ouvrir des vues sur les grands paysages comme sur ceux plus confidentiels.** L'objectif est également de **favoriser les itinéraires de découverte en appui d'un réseau des points de vue les plus intéressants du territoire.**

1.4. DEVELOPPER LE TOURISME « NATURE-PATRIMOINE »

Le PETR Pays Vallée du Loir s'est construit à travers le développement de l'accueil touristique de proximité et de séjour en s'appuyant sur la qualité de sa nature, de ses paysages et de son patrimoine. Ce développement touristique se fonde également sur le site attractif que représente le Zoo de La Flèche, qui a su évoluer au fil du temps, mais aussi sur les bases de loisirs autour des lacs qui accueillent l'été habitants et touristes. Il s'agit d'accompagner ces dynamiques en s'appuyant sur toutes les opportunités.

Pour cela, le territoire a créé un Office de tourisme de destination dit « Office de tourisme de la Vallée du Loir » (OTVL). Ce dernier a pour mission le développement de l'offre et la promotion de la destination touristique « Vallée du Loir », mais aussi l'accompagnement des prestataires dans la qualité de l'accueil, sa diversité ou les mutations sociétales dans les pratiques de réservation par exemple, ou de consommation.

Tout ce sujet particulier, lié au tourisme est développé dans la stratégie touristique jointe à ce dossier.
Cette dernière expose les grands enjeux, défis et axes stratégiques en terme de développement touristique qui peuvent être résumés comme tel :

- Développer et promouvoir les offres et filières structurantes
  - Faire du vélo, l'image de la destination
  - Le Loir, un marqueur identitaire du territoire à révéler
  - La forêt, une exception à développer,
  - Le vignoble, une singularité à partager
  - La culture et la patrimoine, des offres à faire valoir et à accompagner
- Positionner l'OTVL comme acteur de la destination
  - L'accompagnement des professionnels et des filières
  - L'enjeu de l'observation de l'offre et de la demande
  - Le parcours client au cœur de la stratégie

2. VALORISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE A TRAVERS SA POLITIQUE CULTURELLE ET PATRIMONIALE

Le PETR Pays Vallée du Loir œuvre dans le domaine culturel depuis 2004. Dès cette époque, deux actions ont été mises en place ; elles jetteront les bases de la politique poursuivie depuis :

- FestiLoir : festival de spectacles en plein air, gratuit, dans différents villages du territoire.
- L'Inventaire du patrimoine en partenariat avec l'Etat puis la Région et le Département.

Les programmations culturelles et patrimoniales se sont progressivement étoffées, notamment à travers l'obtention du label Pays d'art et d'histoire en 2006. Dès l'obtention du label, des premières animations ont été créées à destination des habitants et des touristes : expositions itinérantes, visites guidées, éditions de dépliants de visite. Aujourd'hui le service Pays d'art et d'histoire mène un assez large éventail d'opérations à destination de différents publics :

- La saison estivale (visites guidées, visites spectacles, ateliers pour les enfants…) s'adresse aux vacanciers ;
- Deux week-end par an sont consacrés à la valorisation de l'Inventaire du Patrimoine ;
- Une programmation annuelle, en dehors de juillet – août, accompagne des thématiques ou des projets du territoire (Jardins avec la Mission Val de Loire en 2017, 10 ans du label en 2016, Charte architecturale et paysagère en 2014 et 2015…) ;
- Des projets pédagogiques pour le jeune public (3 – 20 ans) en partenariat avec l'Education Nationale en temps scolaire ;
- Des activités de découvertes pour les jeunes de la Mission Locale (16-25 ans) hors temps scolaire ;
- L'édition de dépliants de visites à destination des touristes ;
- L'accompagnement des collectivités dans la mise en place des documents d'urbanisme ou de projets d'aménagement ;
- Le partenariat avec les associations du patrimoine local autour d'opérations de restauration ou de valorisation ;
- L'Inventaire du patrimoine en partenariat avec la Région.

Dans le domaine du spectacle vivant, le Pays Vallée du Loir a développé sur plusieurs années, deux actions en plus du FestiLoir :

- Programmation commune avec les 4 salles des spectacles du territoire : La Flèche, Le Lude, Château du Loir et Courdemanche de deux spectacles par saison ;
- Festival « Cycle en patrimoine » : spectacles de petites jauges en hiver chez des particuliers.

Ces deux actions ont été fusionnées et remplacées par le festival jeune public « Malices au Pays » en 2015. Ce festival est organisé en partenariat par le PETR Pays Vallée du Loir, les villes de Montval-sur-Loir, Le Lude et La Flèche. Sur deux semaines, le territoire accueille plusieurs artistes pour des spectacles et des ateliers de pratique artistique, en et hors temps scolaire, dans les villes partenaires et des communes plus modestes.

En 2010, grâce au programme LEADER, le Pays Vallée du Loir a favorisé la création de résidences d'artistes, essentiellement plasticiens (création et ateliers de pratiques artistiques avec des établissements scolaires et grand public). Ces actions ont été profondément modifiées : les résidences concernent aujourd'hui principalement un public scolaire (collégiens et lycéens) et sont orientées vers d'autres esthétiques (écriture, théâtre..). Une ou deux résidences sont mises en place chaque année. Enfin, en 2013, un partenariat a été créé avec la CAF et les centres sociaux pour développer des opérations de sensibilisation du public familial en difficulté : « La p'tite vadrouille ».

Bien qu'elles prennent des formes différentes, les actions culturelles et patrimoniales portées par le PETR Pays Vallée du Loir se rejoignent dans leurs principes d'action :

L'accessibilité : les actions menées sont conçues pour être au plus près des habitants, dans leur village si possible. Lorsque ce n'est pas le cas, les transports sont pris en charge. Elles sont pour la plupart gratuites.

La qualité : que ce soit pour les visites guidées, les spectacles ou les ateliers de pratique artistique, les prestations sont assurées par des professionnels référencés.

Le travail en réseau : le PETR Pays Vallée du Loir n'est pas le seul acteur culturel du territoire. D'autres structures, publiques et privées, œuvrent aussi dans ce domaine. Le maillage du territoire étant l'un des éléments clés de la politique culturelle du PETR, une large part de la programmation s'appuie ou vient en soutien des actions menées par ces acteurs.

L'éducation artistique et culturelle : si les actions pédagogiques forment le cœur du label Pays d'art et d'histoire, elles ont été plus longues à se mettre en place dans les domaines des arts plastiques et du spectacle vivant. Mais depuis 2010, elles montent en puissance et cette implication forte du territoire a été encouragée par la signature avec l'Etat d'un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle en 2017.

L'éducation artistique et culturelle reste un enjeu significatif pour les années à venir, notamment pour les plus jeunes (écoles primaires et collèges), au vu de faible niveau d'études des habitants du territoire. La **prise en compte des nouveaux modes de déplacement** en est un autre. Si les actions sont réparties sur les territoires, même dans les villages les moins peuplés, le manque de moyens de locomotion et les problématiques de développement durable demandent à inventer de nouvelles formes d'actions. **Enfin, l'inclusion du numérique dans l'ensemble du processus culturel** (création, médiation, logistique…) **fait aussi l'objet de questionnements et de projets au sein du territoire**.

3. ORGANISER LE TERRITOIRE AU SERVICE DES HABITANTS ET DES ENTREPRISES

Un réseau de pôles maille aujourd'hui le territoire du PETR Pays Vallée du Loir où chaque commune joue un rôle en fonction de son offre d'équipements, de services et de son nombre d'emplois. Certaines communes jouent par leur taille et leur positionnement un rôle particulier.

Tous les équipements, emplois, services à la population ne pourront se déployer partout, dans chaque commune. La notion de solidarité, de partage et de liens entre les territoires, qu'ils soient « locomotives » du PETR ou commune rurale est au cœur du projet. Il vise à ce que chaque habitant puisse accéder dans un temps raisonnable à l'ensemble des services essentiels de la vie quotidienne et à l'emploi.

3.1. ORGANISER LE MAILLAGE TERRITORIAL POUR REPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS

Le projet d'organisation et de développement territorial s'appuie sur le maillage actuel de villes, bourgs et villages en prenant en compte leur niveau d'équipement, leur niveau de développement économique, leur accessibilité. L'objectif est de fournir aux habitants des logements adaptés à leurs attentes et les services qui répondent à leurs besoins le plus à proximité possible, tout en mutualisant les coûts pour les collectivités publiques.

Trois types de territoires sont ainsi définis en prenant en compte les communes et communes déléguées :

- **52 « Pôles ruraux » ;**
- **4 « Pôles relais » regroupant 7 communes ou communes déléguées ;**
- **2 « Pôles de centralité » regroupant 5 communes ou communes déléguées.**

Des objectifs d'aménagement durable différents, mais qui se complètent entre eux, leur sont affectés. Certains pôles font l'objet d'orientations particulières afin de s'adapter à leurs spécificités.

Organiser le maillage territorial pour répondre aux besoins des habitants

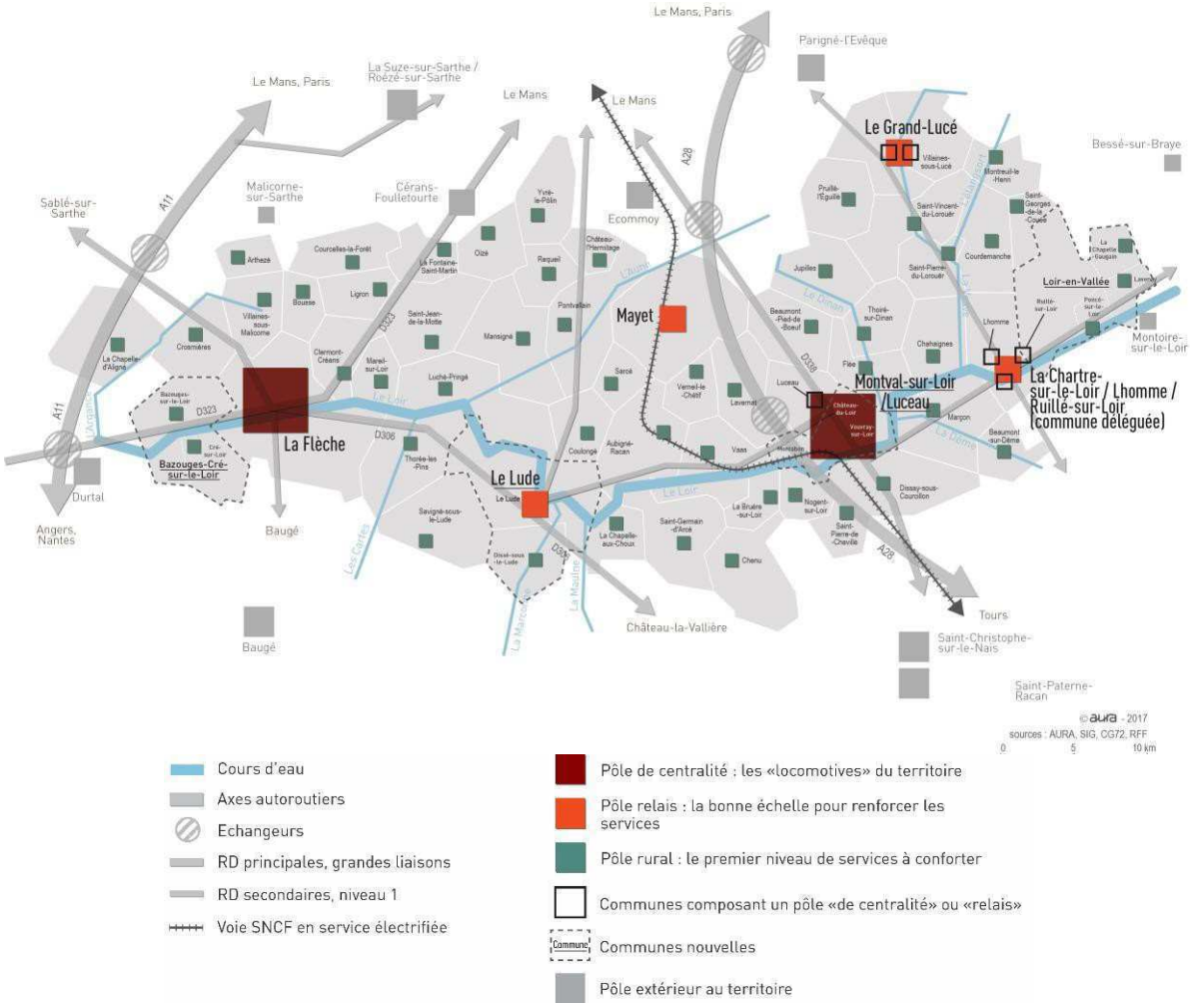

Afin de prendre en compte les diversités territoriales en matière de maillage urbain, **les collectivités pourront définir, lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, des « pôles de proximité »** constituant un échelon intermédiaire entre les « pôles ruraux » et les « pôles relais ». Ce niveau supplémentaire pourra permettre de développer un projet de maillage d'équipements, de logements et de services adapté à chacun des trois nouveaux territoires communautaires composant le PETR Pays Vallée du Loir.

3.1.1. LES « POLES RURAUX » : LE PREMIER NIVEAU DE SERVICES A CONFORTER

Ces 52 entités représentent des communes (avant les regroupements en communes nouvelles) avec une offre plus ou moins développée en termes d'équipements, de commerces et de services au public. Ils constituent le premier maillon de lien social et de lieu de vie.

La limitation de l'étalement urbain y est une priorité. L'objectif est donc de **redynamiser et réhabiliter les centres-bourgs en utilisant le bâti ancien, les espaces laissés par sa déconstruction ou les « dents creuses ».** La réhabilitation et la rénovation des cœurs des « pôles ruraux » doit **s'accompagner d'une réflexion sur la mobilité interne,** notamment concernant le stationnement, l'arrêt des transports en commun, les liaisons piétonnes et cyclistes vers le centre-bourg et vers les équipements, afin de **consolider les liens entre la périphérie et le centre de la commune.**

Tout en poursuivant l'objectif de revitalisation des bourgs centres, **les extensions urbaines, si elles sont nécessaires, y seront organisées en continuité des bourgs en préservant l'identité des lieux.** Les projets prendront ainsi des formes variées (maisons individuelles, petites résidences, maisons de bourgs R+1, etc.) et devront s'intégrer au tissu ancien.

En fonction de leur taille et de leur niveau d'équipement, les « pôles ruraux » constituent le premier niveau intéressant pour **diversifier les types d'habitat et favoriser l'accueil de populations variées** (jeunes actifs ou en formation, familles avec enfants, personnes retraitées, saisonniers, …). Pour diversifier l'offre de logement, les collectivités disposent d'une palette d'outils (fonciers, financiers, …), et peuvent s'appuyer sur des acteurs publics (bailleurs, aménageurs).

Il convient d'y **favoriser le maintien d'équipements et de services et si possible d'en enrichir l'offre, notamment commerciale de première nécessité,** pour les populations qui y vivent. **La mutualisation de ces équipements entre les communes sera recherchée**. La stabilisation voire le développement démographique maîtrisé de ces pôles en constitue le levier essentiel. Ils doivent permettre de maintenir l'offre scolaire du premier degré et pour certains le collège. D'une manière générale, et au regard de l'objectif de diversification de l'offre de logement, les « pôles ruraux » représentent une échelle pertinente de mutualisation d'équipements avec les communes limitrophes : salles de sports, salles de spectacle, maisons de santé, multi-accueil petite enfance… Le dialogue entre les collectivités permettra un développement harmonieux en limitant les coûts.

Favoriser et encourager le covoiturage et autres modes alternatifs à la voiture individuelle (transport à la demande, « taxis » associatifs,…) permettra de faciliter l'accès aux équipements, aux commerces, aux services, au travail pour toute la population. Mais l'objectif est aussi d'y **développer le numérique pour faciliter ses multiples usages actuels ou futurs** : démarches administratives, consultations médicales en ligne, télétravail, espaces de co-working, téléconférence, … et tous les autres modes innovants. Il est une priorité également que de **généraliser un accès performant à la téléphonie mobile et au numérique.**

Il s'agit enfin de **déployer des liaisons vers les « pôles de centralité »** (La Flèche et Montval-sur-Loir/Luceau) et des rabattements vers les gares et les haltes ferroviaires (Château-du-Loir - communes déléguée composant le pôle de centralité -, Vaas, Aubigné-Racan, Mayet – pôle relais-), **voire les pôles-relais**, afin de **favoriser l'utilisation des transports en commun.**

3.1.2. LES « POLES RELAIS » : LA BONNE ECHELLE POUR RENFORCER LES SERVICES

Les « pôles relais » sont au nombre de quatre sur le territoire, dont deux pour lesquels sont associées plusieurs communes au bourg principal, du fait de la continuité des tissus urbains. En effet, la constitution de « pôles relais » pour La Chartre-sur-le-Loir et Le Grand- Lucé ne peuvent se concevoir qu'agglomérés avec les bourgs limitrophes : Ruillé-sur-Loir et Lhomme d'une part, Villaines-sous-Lucé d'autre part. Le Lude et Mayet constituent les deux autres pôles du maillage.

Ces pôles ont aujourd'hui entre 3 000 et 5 000 habitants et un niveau d'équipements et de commerces conséquent (en moyenne 12), avec des équipements supra communaux en plus grand nombre (en moyenne 7).

Au regard de leur positionnement géographique, au sud, le long du Loir, et au nord au contact du Pays manceau, ces « pôles relais » sont identifiés et promus comme **portes d'entrée du territoire du PETR Pays Vallée du Loir** en s'appuyant sur leurs identités architecturales et paysagères.

Pour les habitants et les entreprises, l'objectif est de les **renforcer comme relais pour des services quotidiens et extra quotidiens rendus à leurs habitants et à ceux des territoires alentours**. Il s'agit aussi de les **renforcer en termes d'emplois et d'offre résidentielle diversifiée**, notamment pour les jeunes et les personnes âgées. Ils sont indispensables à l'est du territoire, composé d'un grand nombre de « petites » communes.

Les « pôles relais » ont **un caractère urbain qu'il convient de consolider** en préservant leurs identités propres aussi bien dans la **réhabilitation ou la rénovation de quartiers ou d'îlots, l'utilisation des « dents creuses » (renouvellement urbain),** qui demeure un objectif premier, que dans les nouvelles opérations d'habitat.

La densité moyenne d'habitat (chaque opération peut avoir une densité différente) doit y être plus élevée que dans les « pôles ruraux », avec le but constant de lutter contre l'étalement urbain. Ceci n'est pas incompatible avec des objectifs de développement de nature en ville et d'amélioration de la qualité des espaces publics.

Des objectifs plus affirmés de diversité d'offre de logements y sont poursuivis. Afin de rester ou de redevenir attractif, il s'agit d'offrir une gamme de logements qui puisse permettre de répondre à la diversité des besoins : tailles des logements, petit collectif ou individuel, locatif ou accession à la propriété, maison de ville avec ou sans jardin,…

Il s'agit enfin d'**optimiser le potentiel « tourisme nature-patrimoine » des pôles relais.** Chacun d'entre eux ont des caractéristiques et atouts différents à faire valoir :

- Mayet et Le Grand-Lucé/Villaines-sous-Lucé : la forêt de Bercé, Carnuta ;
- La Chartre-sur-le-Loir/Ruillé/Lhomme : l'œnotourisme, le patrimoine, le Loir, une « base arrière » historique des « 24 heures du Mans »,
- Le Lude : le château et son parc, le Loir, les activités nautiques,

Le « pôle relais » constitue la bonne échelle pour déployer les équipements supra-communaux tels que les maisons de services au public (relais administratifs et sociaux), les maisons de retraite, les piscines, les médiathèques, les garderies, les crèches, … les équipements devant être de taille raisonnée. Ces équipements sont aujourd'hui en nombre suffisant et permettent de faire face à l'arrivée de populations nouvelles. Il s'agit toutefois d'y **développer au maximum la qualité et le potentiel d'accueil pour la petite enfance afin de répondre aux besoins.**

En matière d'offre commerciale, le développement de nouvelles surfaces sera limité, avec pour objectif de maintenir les commerces dans les centres. Des règles d'implantation du grand commerce, c'est-à-dire de plus de 500 m² de surface de vente, seront définies. Par ailleurs, il s'agit de **faire des « pôles relais » des points de vente privilégiés des produits locaux** afin de développer un commerce hors réseau d'enseignes nationales.

En matière d'éducation, l'objectif est de **déployer et pérenniser l'accès à l'enseignement primaire et secondaire et à la formation professionnelle**. Ces services ne pourront être maintenus qu'avec un développement et un renouvellement suffisant en matière démographique conjointement à une offre résidentielle.

Pour les déplacements, l'objectif est d'**améliorer la mobilité interne**, en particulier des personnes sans voiture vers les services, les commerces, les lieux de formation, les lieux de loisirs, ... Il s'agit ainsi de **rendre possibles d'autres modes de transport dans Mayet, Le Lude, La Chartre-sur-le-Loir (commune déléguée), Le Grand-Lucé** afin de limiter la présence des véhicules individuels, en donnant une plus grande place aux pistes cyclables et aux itinéraires piétons en site sécurisé. Il s'agit d'y **faciliter les déplacements** domicile-travail, domicile-école, domicile-commerce, domicile-services … **sans la voiture.**

Ces **modes alternatifs de déplacement sont également à promouvoir avec les communes limitrophes** en cohérence avec des distances et des temps de déplacements raisonnables, et en les faisant coïncider, lorsque cela est possible, avec **des itinéraires touristiques**.

Les pôles relais bénéficient déjà d'une desserte de transport en commun qui irrigue correctement le territoire dans un axe nord-sud. L'objectif est, en partenariat avec l'Autorité organisatrice de transports, de **maintenir voire développer les lignes d'autocar (TIS), tout en envisageant une liaison entre l'est et l'ouest** du territoire.

Concernant **Mayet**, il s'agit de **maintenir voire développer la desserte ferrée vers Le Mans et Tours et de faciliter les rabattements vers la halte ferroviaire** (parking relais voiture individuelle et vélo). L'optimisation de cette halte ne pourra se faire que conjointement à un développement urbain à proximité de celle-ci.

Concernant **La Chartre-sur-le-Loir/Ruillé/Lhomme**, il s'agit de **développer une liaison adaptée aux usages vers la gare de Château-du-Loir (commune déléguée).**

Il est pertinent d'accompagner **le développement du covoiturage et du transport à la demande**, au sein des pôles relais, comme par exemple le transport à la demande mis en place le samedi matin vers le marché du Grand-Lucé. Il est également pertinent **d'accompagner ce développement vers les pôles de centralité,** quand ceux-ci peuvent apporter le service utile pour éviter ainsi les déplacements vers les grandes agglomérations (Le Mans, Angers ou Tours). Le co-voiturage est à favoriser aussi au sein des zones d'activités des pôles relais, pour le déplacement des actifs.

Enfin, le **développement d'un accès performant au numérique constitue pour ces pôles un objectif prioritaire** à poursuivre en cohérence avec le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Sarthe (SDTAN 72).

3.1.3. LES POLES DE CENTRALITE : « LOCOMOTIVES » DU PETR PAYS VALLEE DU LOIR

La Flèche et Montval-sur-Loir/Luceau constituent aujourd'hui les deux « pôles de centralité » du PETR Pays Vallée du Loir, mais aussi au-delà de ses limites.

À l'ouest, **La Flèche**, avec plus de 15 000 habitants, est le pôle « phare » du territoire ; il est bien positionné entre Angers et Le Mans sur l'axe Nantes-Paris, mais aussi l'axe Rennes-Laval-Tours, avec Sablé-sur-Sarthe à proximité. L'objectif est de **développer son rayonnement à l'extérieur du territoire, mais aussi en termes de services et d'emplois pour les habitants des « pôles ruraux » alentours.**

À l'est, le projet de développement de **Montval-sur-Loir doit intégrer la commune limitrophe de Luceau** composant ainsi un pôle « aggloméré » de près de 7 500 habitants. Ce pôle essentiel au PETR, entre Le Mans (région Pays de la Loire) et Tours (région Centre – Val de Loire), doit s'appuyer notamment sur l'opportunité de l'autoroute A28, de la D 338 et de la ligne ferrée Le Mans–Tours.

Pour rester attractifs et bien équipés, les « pôles de centralité » ont besoin de **développer une offre résidentielle conséquente et diversifiée** tout en limitant la consommation d'espaces agricoles et naturels.

Pour atteindre cet objectif, **seront priorisées : réhabilitation, rénovation, utilisation des espaces libres interstitiels** (« dents creuses ») avant l'utilisation de terrains agricoles permettant ainsi de **revitaliser les cœurs de villes**. Une attention particulière sera portée à la préservation du patrimoine bâti de qualité.

Des secteurs non urbanisés pourront être ouverts à la construction neuve avec des densités de logements plus fortes que dans les autres pôles de l'organisation territoriale et une attention portée à la qualité urbaine des opérations. Les « pôles de centralité » pourront ainsi être des lieux d'expérimentation de nouvelles formes urbaines.

L'objectif est de **conforter leur développement économique**, levier indispensable pour affirmer leur rôle dans l'armature urbaine du PETR et comme « locomotives » économiques et démographiques profitant à tout le territoire.

Les « pôles de centralité » se caractérisent par de grands équipements : hôpital et offre de soins, offre culturelle, sportive de qualité et d'envergure avec des manifestations rayonnant sur les alentours. L'objectif est d'y **maintenir et d'y faire évoluer les grands équipements structurants** : offre générale de soins, pôles d'emplois tertiaires, culture, loisirs, sport, … En matière de tourisme, il s'agit d'y favoriser l'hôtellerie-restauration de qualité et de promouvoir le développement de grandes structures hôtelières.

Tant pour les entreprises que pour les habitants**, le haut ou le très-haut débit doit être une priorité pour le territoire et son développement.**

Améliorer la mobilité interne via d'autres modes de déplacements que la voiture individuelle représente un objectif prioritaire. Il s'agit de favoriser la mise en place et le développement de transports en commun « intra-cités » avec des formes adaptées et innovantes. À Château-du-Loir (commune déléguée) par exemple, une navette électrique desservant les quartiers a été mise en place récemment.

Il convient aussi de **favoriser le développement d'autres modes alternatifs profitables aux territoires alentours** (services tels une « toile d'araignée ») : navettes, transport à la demande, co-voiturage, etc. Il s'agit aussi de **maintenir et renforcer la ligne ferroviaire Tours-Le Mans et l'arrêt des trains à Château-du-Loir (commune déléguée) tout en développant un pôle d'échanges multimodal.** L'optimisation de cette gare ne pourra se faire que conjointement à un développement urbain à proximité de celle-ci.

Enfin, l'objectif est de **faciliter les liens de mobilité entre les deux pôles de centralité** (mobilité inter-cités).

3.2. RENFORCER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET INTENSIFIER LA CREATION DE LOGEMENT

Le positionnement géographique du PETR Pays Vallée du Loir génère des dynamiques socio-démographiques spatialement différenciées. Cette spécificité induit des enjeux contrastés en matière de besoin en logements, mais aussi en services et en équipements pour une population dont les revenus moyens sont plutôt faibles. Dans le même temps, il faut répondre aux enjeux de préservation et de requalification du patrimoine bâti des centres, aux enjeux de qualité urbaine et à ceux d'économies d'énergie, de réseaux et d'espace.

3.2.1. PERMETTRE L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS

Pour l'ensemble du PETR Pays Vallée du Loir, l'ambition du projet est d'être aussi attractif que depuis 1999 tout en préservant l'équilibre entre les 3 Communautés de communes. Il vise **une progression annuelle de la population d'environ 330 à 400 habitants d'ici 2040.**

Au regard de l'évolution des structures familiales, du vieillissement de la population et de la récupération de logements non occupés en permanence permettant de **résorber la vacance,** l'offre nouvelle de logements pour répondre à cet objectif démographique se situerait **en moyenne chaque année entre 300 et 350 logements**. Il ne s'agit pas uniquement de constructions neuves mais d'un volume qui comprend aussi la création de logements dans le tissu existant (transformation d'un grand logement en deux petits logements ou d'un local d'activité en logement par exemple). **Cet objectif participe à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes.**

Le développement urbain dans le tissu existant et la revitalisation des bourgs constituent des priorités par rapport à la construction neuve. Des objectifs chiffrés sont assignés à chaque EPCI et prennent en compte les spécificités territoriales et le projet d'organisation du territoire du PETR Pays Vallée du Loir :

CC du Pays fléchois : entre 130 et 150 logements par an ;
CC Sud Sarthe : entre 85 à 100 logements par an ;
CC Loir Lucé Bercé : entre 85 et 100 logements par an.

Une production supérieure de logements est possible à consommation d'espace constante, c'est-à-dire en étant plus vertueux que les objectifs fixés en matière de renouvellement urbain et/ou de densité de logements/ha.

L'offre de logements est renforcée dans les pôles de centralité et les pôles relais, tout en gardant une part importante pour les pôles ruraux.

L'ambition du projet repose sur deux orientations :

- **permettre aux habitants du territoire de s'y installer durablement** en répondant mieux à leurs besoins en équipements et services ;
- **attirer de nouveaux habitants en faisant valoir les qualités du cadre de vie du territoire, les prix attractifs** mais aussi en s'appuyant sur le développement des emplois grâce aux différentes politiques publiques menées par les divers acteurs (voir la partie économie plus loin).

La **meilleure offre téléphonique et numérique** pour tous est indispensable à cette attractivité renouvelée et en cohérence avec le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique. Il s'agit **d'améliorer la desserte de tous les habitants y compris dans les espaces ruraux les moins denses**.

3.2.2. DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR REPONDRE A TOUS LES BESOINS

Le profil type de l'habitat sur le territoire est une maison individuelle propriété privée, très souvent ancienne et de grande taille (5 pièces et plus). A La Flèche et Montval-sur-Loir/Luceau, les deux pôles principaux du territoire, l'offre est toutefois beaucoup plus diversifiée avec du collectif et du locatif dont du logement social.

L'objectif est de **diversifier l'offre de logements** :

- **pour répondre aux besoins de la population** en place, notamment ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas être propriétaires ;
- **pour s'adapter à l'évolution de la consommation des ménages en matière de logement : ce n'est plus une maison pour la vie mais des logements qui s'adaptent aux différentes étapes de la vie et aux parcours résidentiels ;**
- **pour améliorer l'attractivité du territoire vis-à-vis des jeunes actifs, stagiaires et jeunes en formation, des cadres, des familles avec enfants, des séniors.** Une attention particulière sera portée à un habitat adapté afin d'accompagner le vieillissement de la population et garantir un maximum de mixité sociale.

Une **attention particulière sera également portée à l'hébergement des nombreux saisonniers** qui viennent travailler sur le territoire soit pour la saison touristique soit pour les récoltes et autres travaux agricoles (vergers, pépinières et vendanges).

En cohérence avec le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, **la qualité d'accueil des gens du voyage sera maintenue ou améliorée** en tant que de besoin sur les aires spécifiques en nombre déjà adéquat sur le PETR Pays Vallée du Loir. Dans le cadre de ce même schéma, il s'agira également de prendre en compte la problématique de la sédentarisation (intégration de l'habitat caravane).

3.2.3. REQUALIFIER, AMELIORER L'OFFRE DE LOGEMENT ET RESORBER LA VACANCE DANS LES CENTRES ET LES BOURGS

Les centres et les bourgs participent en grande partie à l'identité du PETR Pays Vallée du Loir, du fait du caractère patrimonial de leurs zones urbanisées « historiques ». L'intérêt pour ces dernières s'est affaibli au fil du temps au profit des extensions urbaines proposant plus d'espace et de lumière. Le projet s'inscrit aujourd'hui dans la **requalification et revitalisation des centres et des bourgs. Cela passe notamment par la reconquête des logements vacants en s'appuyant au besoin sur le renouvellement du tissu bâti, et par la prise en compte des retours d'expérience** d'opérations de revitalisation des espaces publics et/ou de réhabilitation de l'habitat réalisés sur quelques communes.

3.2.4. PROMOUVOIR UN HABITAT ECONOME EN ENERGIE ET DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

Les objectifs énergétiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre engagent à **promouvoir d'autres formes de constructions plus sobres voire productrices d'énergie.** Tout projet devra en tenir compte, tout en poursuivant des objectifs d'intégration paysagère et patrimoniale en cohérence avec la Charte architecturale et paysagère 2013.

Le potentiel de réhabilitation de logements est important sur l'ensemble du PETR Pays Vallée du Loir. Ceci constitue un atout pour limiter la consommation d'espace par les extensions urbaines. Réhabiliter ces logements est une opportunité pour valoriser ce patrimoine et améliorer le confort en diminuant les couts énergétiques.

Les orientations en matière d'économies d'énergies s'appliquent à l'ensemble des logements neufs ou en réhabilitation qu'ils soient liés à des opérations privées ou à des actions publiques (politiques de l'habitat). Cet habitat peu énergivore permettra de réduire la précarisation énergétique des ménages les plus fragiles.

Il s'agit également **d'adapter logements et opérations d'urbanisme à la question du changement climatique,** en réduisant/évitant notamment les « îlots de chaleur urbains »*, particulièrement dans les agglomérations les plus importantes du PETR.

Au-delà de la question énergétique et d'adaptation au climat, il s'agit de **promouvoir la prise en compte de la qualité environnement/santé des logements** : qualité de l'air intérieur, éclairage, mode de chauffage, …

Plus globalement, l'objectif est de **promouvoir de nouvelles formes « d'habiter » en permettant le développement d'opérations innovantes** (éco-quartiers, …). Il s'agit aussi d'**assurer l'intégration paysagère de ces opérations au patrimoine ancien**, très souvent de qualité. La création de nouvelles architectures, et par conséquent d'un nouveau patrimoine, ne doit toutefois pas être empêchée en encourageant les opérations de qualité.

3.3. ORGANISER LES DEPLACEMENTS ET REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Le PETR Pays Vallée du Loir est à la fois rural et rural péri-urbain. L'accessibilité de tous aux emplois, aux services du quotidien et de santé, aux équipements sportifs ou culturels… interroge fortement les pratiques de mobilité. Pour l'ensemble de ces besoins essentiels ou d'épanouissement personnel, le recours à la voiture individuelle apparaît généralement la seule solution. Il s'agit d'apporter des réponses à ces besoins : maintien des services de proximité, transports collectifs ou alternatifs, numérique. La question de la mobilité concerne aussi les transports professionnels et celui des marchandises. D'autres plans ou programmes d'actions territoriaux apporteront des réponses notamment le Plan de déplacements durables et le Plan climat air énergie territorial.

* Élévation de température localisée en milieu urbain. Ces îlots thermiques sont des microclimats artificiels provoqués par les activités humaines (centrales énergétiques, échangeurs de chaleur...) et l'urbanisme (surfaces sombres qui absorbent la chaleur, absence de ventilation, …). Ce phénomène peut aggraver les épisodes de canicule et affecter la biodiversité, en repoussant certaines espèces et en attirant d'autres espèces plus thermophiles.

3.3.1. COORDONNER DEVELOPPEMENT URBAIN ET MOBILITE

La nécessaire transition énergétique et l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi les revenus moyens des habitants du territoire, conduisent à réfléchir la mobilité autrement. D'une manière générale, l'objectif est de **participer à la maîtrise des déplacements (en distance et en temps de déplacement), à favoriser le recours aux modes alternatifs et collectifs tout en préservant l'accès aux services. Il s'agit par exemple de développer les pistes et itinéraires cyclables des pôles ruraux vers les pôles relais ou de centralité.**

L'organisation du territoire avec différents types de pôles va dans ce sens. Il s'agit **d'offrir un maillage de services suffisant pour limiter le recours aux grands pôles extérieurs** (Le Mans, Tours, Angers) par une offre en équipements et commerces adaptée aux besoins.

Les gares et haltes ferroviaires existantes sur la ligne Le Mans<>Tours (Mayet, Aubigné-Racan, Vaas, Château-du-Loir) sont aussi à valoriser et exploiter par un développement urbain à proximité des arrêts, permettant ainsi de satisfaire les actifs allant travailler au Mans ou à Tours mais aussi les lycéens et étudiants.

En matière de **tourisme**, **les gares de Château-du-Loir et de Vendôme demeurent stratégiques** dans le cadre d'un développement de l'itinéraire « Vallée du Loir à Vélo » lequel bénéficie d'une connexion vers « La Loire à Vélo ».

Temps d'accès moyen en voiture individuelle aux pôles de centralité et aux pôles relais du PETR Pays Vallée du Loir

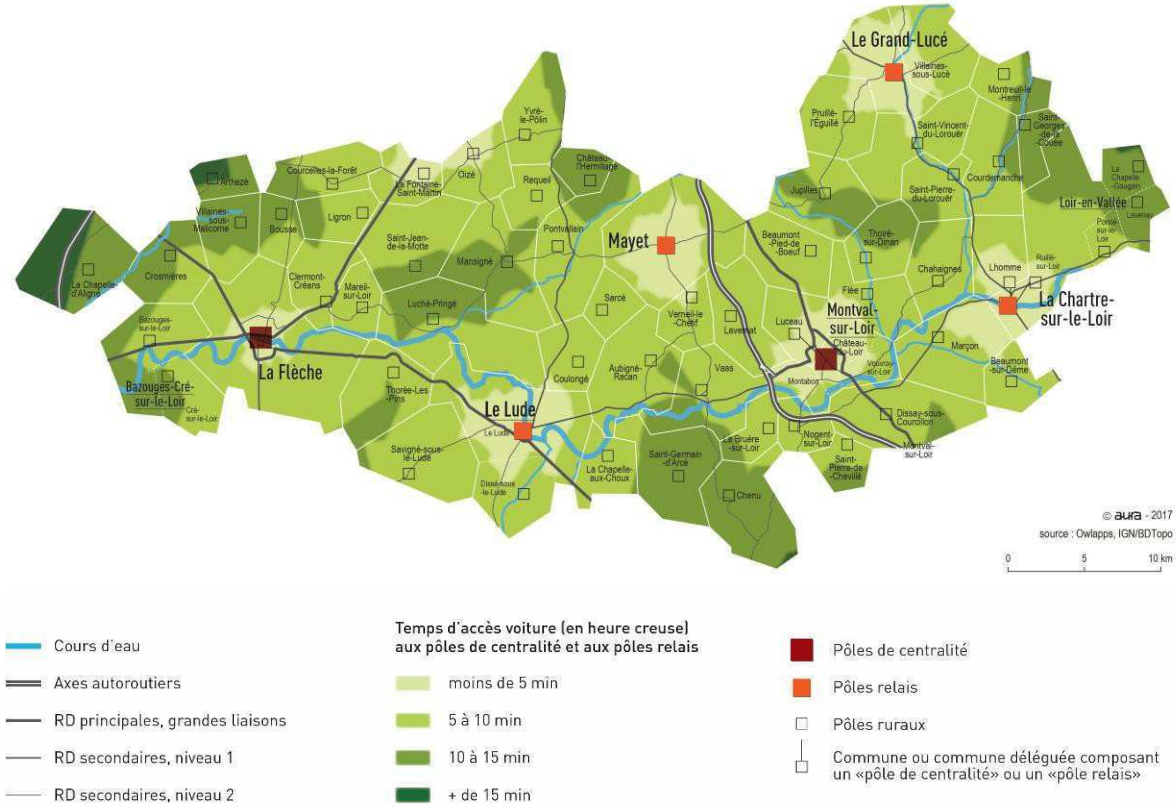

Temps d'accès moyen à vélo aux pôles de centralité et aux pôles relais du PETR Pays Vallée du Loir

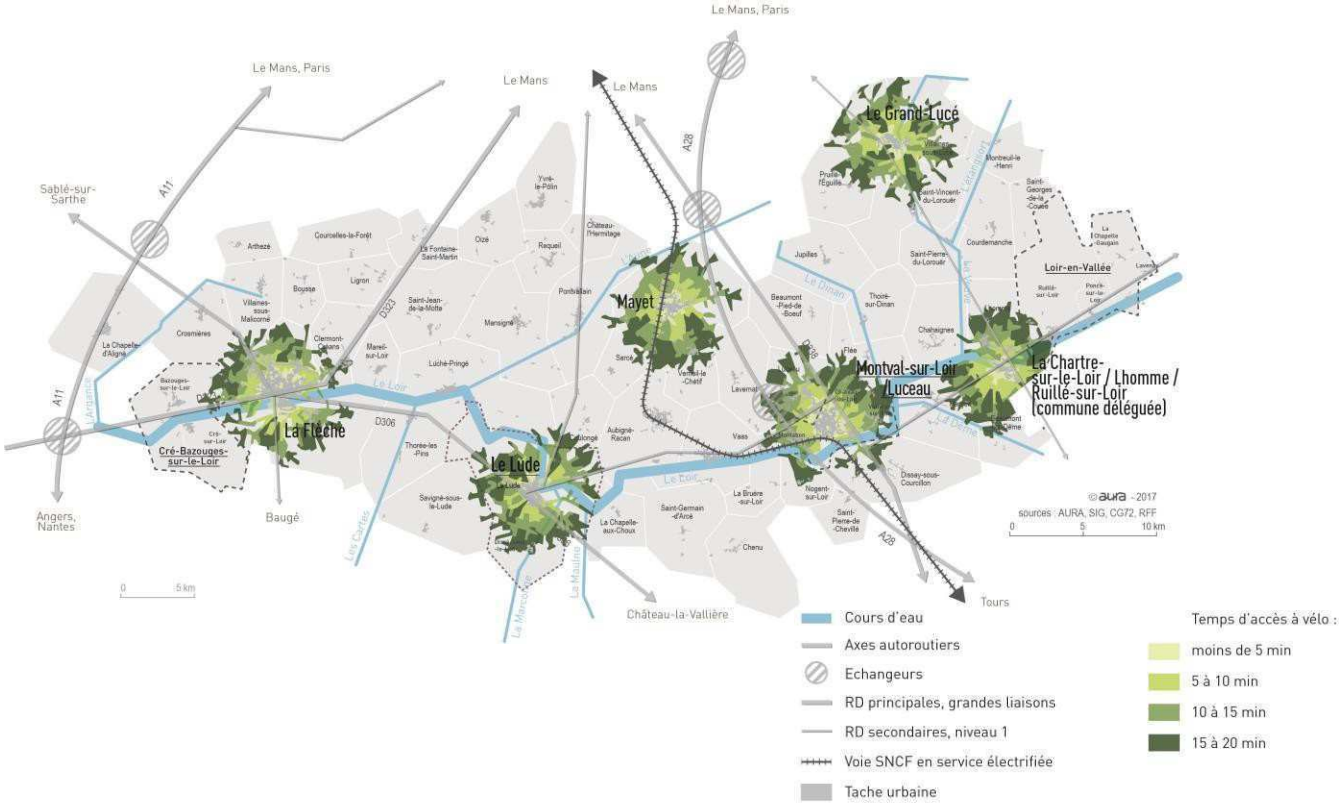

3.3.2. FAVORISER LES USAGES COLLECTIFS ET LES PRATIQUES DE DEPLACEMENTS PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

La coordination entre mobilité et développement urbain constitue un des leviers pour tendre vers une réduction des déplacements (en distance et en temps) puisque *a minima* il permet de rapprocher les logements des services et équipements. Cependant **le développement généralisé du numérique, en cohérence avec le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Sarthe, permettra de limiter certains déplacements** (démarches administratives, télémédecine, télétravail …).

Le développement urbain s'accompagnera d'actions permettant le déploiement de modes de transports plus favorables à l'environnement et à la réduction des émissions de gaz à effets de serre. Parallèlement, il s'agit de **réduire la précarité énergétique des ménages en proposant des alternatives de transport**.

Intensifier le rôle des dessertes ferroviaires du territoire représente un objectif fort. Cet objectif passe par la valorisation de la gare de Château-du-Loir et des haltes ferroviaires (Mayet, Aubigné-Racan et Vaas), par l'amélioration de leur accessibilité (rabattement en transport en commun et modes doux vers ces gares et haltes ferroviaires) et par le soutien aux pratiques intermodales (via la mise en place d'aires multimodales accueillant des aires de co-voiturage, des parkings vélo, des bornes de recharge pour véhicules électriques …). Le projet de plate-forme multimodale en lien avec la halte de Vaas et inscrite dans le Plan de déplacements durables du PETR va dans le sens d'un développement d'un service de transport collectif utilisant l'opportunité de cette ligne ferrée. La gare routière de La Flèche ou des arrêts d'autocars fréquentés sont également concernés par ces axes d'amélioration.

Maintenir/développer les liaisons nord-sud en transports en commun, notamment via les lignes régulières en autocar existantes et le train répond à un besoin du territoire.

Favoriser le transport à la demande constitue une alternative intéressante à l'échelle de l'ensemble des pôles ruraux dont la densité de population ne permet pas une rentabilité systématique des transports en commun. Il s'agit, par l'intermédiaire des collectivités, notamment la Région des Pays de la Loire, autorité compétente pour l'organisation et la gestion des services de transports non urbains, réguliers, scolaires ou à la demande, de le déployer ainsi que d'autres modes innovants. De la même manière, la **mise en place de transports inter-urbains depuis Château-du-Loir, Le Lude, La Flèche et le centre hospitalier Sarthe et Loir au Bailleul** sera recherchée.

Agir en faveur de la « voiture autrement » est également un axe favorable à la diversification des pratiques de déplacement. Il s'agit de **déployer des aires de co- voiturage à proximité des grands axes structurants** et de les rendre lisibles, de mettre à disposition des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou encore d'optimiser l'offre de stationnement (recherche de mutualisation par exemple).

Poursuivant le même objectif, **les opérations privilégieront les déplacements « doux »** (vélo et marche à pied), notamment dans les villes et bourgs (aménagement et offre de stationnement) et entre pôles et bourgs à proximité, et la **sécurisation des franchissements des cours d'eau et des grandes infrastructures.** Il s'agira également de créer de nouveaux franchissements (exemple de la passerelle sur le Loir entre La Monnerie et le zoo de La Flèche). **Le maillage de liaisons cyclables inter-pôles constituera à terme un réseau permettant une alternative sécurisée pour les déplacements quotidiens et touristiques.**

Améliorer la mobilité pour les habitants et l'économie

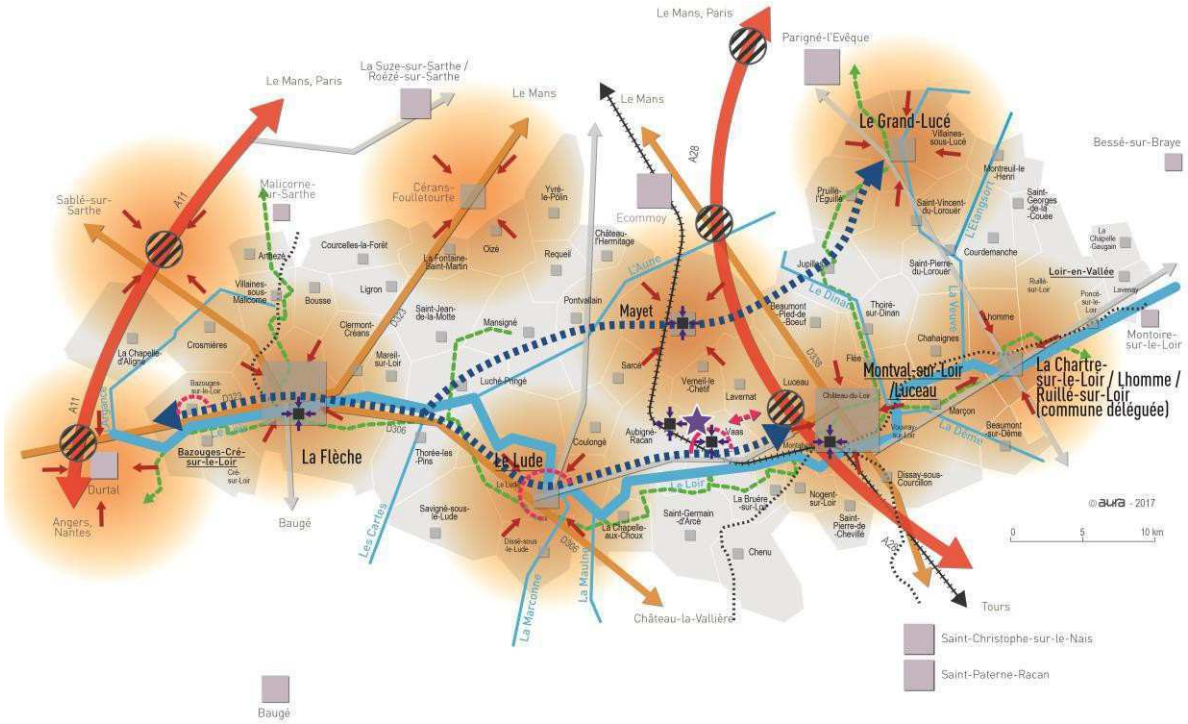

Améliorer l'accessibilité des grands pôles économiques

- Autoroutes
- Echangeurs
- Routes principales
- Améliorer les transversales ouest-est
- Améliorer le lien entre LoirEcopark et l'échangeur de Château-du-Loir
- Optimiser l'utilisation de la ligne ferrée à des fins économiques
- Optimiser le potentiel de zone embranchée fer

Disposer d'un réseau d'infrastructures de transport adapté aux besoins

- Améliorer les transversales ouest-est
- Réaliser les projets de déviations
- Réutiliser et valoriser les anciennes voies ferrées

Faciliter la pratique des modes actifs

- Aménager des liaisons cyclables autour des pôles présentant un fort potentiel
- S'appuyer sur les itinéraires cyclables existants (véloroutes)

Encourager le développement des transports collectifs

- Valoriser l'intermodalité en gare routière et ferroviaire
- Renforcer l'habitat à proximité des gares routières et ferroviaires
- Organiser une offre en Transport à la demande (TAD) en rabattement vers les principaux pôles et les gares

3.3.3. DISPOSER D'UN RESEAU DE VOIRIE ADAPTE AUX BESOINS

Les aménagements du réseau viaire sont priorisés en fonction des besoins du territoire, en cohérence avec le Plan routier du Conseil départemental de la Sarthe,

L'objectif est de **développer un réseau d'infrastructures adapté aux flux de transit et de grands échanges** (et notamment flux de marchandises) : gabarits, contournements des pôles, hors gel… et de faciliter l'accès aux échangeurs autoroutiers depuis le réseau primaire.

Afin d'améliorer la transversale est-ouest et l'accès des camions aux échangeurs autoroutiers, **les contournements de Vaas et du Lude**, **constituent des objectifs à court/moyen terme**. Il s'agit aussi d'améliorer la qualité de vie des habitants impactés par le trafic routier, notamment la traversée de Bazouges-sur-le-Loir mais aussi celle du Lude sur l'axe Le Mans-Saumur.

Les futurs aménagements ou travaux dans les centres bourgs (routes et places publiques) devront prendre en compte la nécessité de partage modal de la voirie, en intégrant les besoins et la sécurisation des déplacements de tous les types d'usagers (piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes, engins agricoles, livraisons de marchandises…).

Faciliter les déplacements est-ouest, et notamment entre les pôles relais ou de centralité demeure un autre objectif important. Il s'agira de **mieux relier Le Grand-Lucé à Mayet, Ecommoy à Pontvallain. Améliorer la liaison La Flèche-Le Lude-Château-du-Loir** reste un objectif à poursuivre.

3.4. PRESERVER LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

La prépondérance de l'agriculture constitue une des spécificités économiques du PETR Pays Vallée du Loir. Au-delà de son rôle économique et alimentaire, support d'usages touristiques mais aussi d'identité territoriale (paysages, productions et produits), elle remplit d'autres fonctions en matière de services environnementaux et de cadre de vie rendus au territoire : biodiversité, lutte contre le risque inondation, ressource en eau, énergie, lutte contre les émissions de gaz à effet de serre… usages et espaces de convivialité et de bien- être dans toutes leurs composantes.

3.4.1. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Les documents d'urbanisme constituent les principaux lieux d'arbitrage pour **Éviter et Réduire, et le cas échéant Compenser (principe ERC) les impacts de l'urbanisation sur l'économie agricole. Ainsi, les projets urbains s'appliqueront dans ce cadre, à préserver les potentiels agronomiques** et par conséquent les capacités de l'agriculture à nourrir la population, à développer des pratiques plus respectueuses de la qualité des produits, de l'environnement et en particulier de la qualité de l'eau.

Afin de conserver notamment les conditions de développement d'une agriculture alternative (moins d'intrants, retour à l'extensif, augmentation de la place de l'herbe en élevage, agroforesterie …) l'objectif du projet est de **limiter la consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation, notamment sur les terres de bonne qualité.** Cette orientation permettra de favoriser toutes les productions agricoles particulièrement diversifiées sur le territoire : élevage, arboriculture, grandes cultures, viticulture, maraîchage. Elle permettra également à l'agriculture d'élargir encore cette diversité de produits pour répondre au déploiement d'une agriculture d'économie locale valorisant les circuits courts et de proximité.

Les réserves dévolues à la construction dans les documents d'urbanisme seront ainsi adaptées pour atteindre cet objectif de limitation de consommation d'espace.

Les projets d'extensions urbaines, qu'ils soient pour l'habitat, l'activité ou les infrastructures de transport, **doivent éviter le fractionnement des parcellaires d'exploitation** propre à perturber le bon fonctionnement des entreprises agricoles. Dans le même esprit, **l'exploitation et l'entretien des vallées inondables ne doit pas être entravés.**

Afin de permettre l'activité agricole, **le déplacement des engins agricoles est facilité en prévoyant des itinéraires adaptés** qui ne gênent pas le fonctionnement des entreprises, tout en limitant les nuisances liées au passage des engins.

Les compatibilités entre activité agricole et usage résidentiel sont prises en compte. Il s'agit de **créer les conditions qui permettent aux entreprises agricoles de se développer en éloignant le plus possible les habitants des nuisances** inhérentes aux activités de production : épandage, pulvérisations, bruit, …

L'objectif est aussi **d'accompagner le développement des filières de transformation de productions agricoles locales, les circuits courts et de proximité, …** afin de rapprocher autant que possible les lieux d'élevage ou de cultures de l'industrie et de l'artisanat agro-alimentaire.

En cohérence avec le Plan climat air énergie territorial du Pays Vallée du Loir 2016, il s'agit également **d'accompagner les acteurs agricoles dans la réduction de leur facture énergétique et dans le développement de leur autonomie vis-à-vis des énergies fossiles ou fissiles.** Autrement dit, le développement des énergies renouvelables, notamment sur les sites d'exploitation agricole, doit être encouragé (solaire, méthanisation, biomasse, ...).

Ces orientations s'inscrivent en parfaite cohérence avec les orientations d'aménagement du Schéma prospectif agricole du Pays Vallée du Loir initié dans le cadre de la politique régionale «Agir pour le Sud Sarthe» et animé par la Chambre d'agriculture de la Sarthe. Ce Schéma, construit avec et pour les acteurs locaux, s'articule autour de trois axes : aménager et préserver le territoire et les ressources, développer l'innovation et la valeur ajoutée, contribuer à la dynamique locale et valoriser l'agriculture. Ces orientations ont pour objectif de **renforcer le rôle économique de l'agriculture et de favoriser ses projets, innovants et à ancrage local,** en lien avec les politiques de développement économique, d'aménagement, énergétique, de biodiversité et de paysage. Ainsi le projet de territoire, avec ses leviers propres, **accompagne le développement agricole sur un certain nombre de ses axes de projet :**

- la protection des outils agricoles via la préservation des terres et des sièges et sites d'exploitation ;
- la préservation de la fonctionnalité des parcellaires ;
- la prise en compte des besoins d'aménagements agricoles (circulation des engins, couverture numérique, points de vente pour les circuits courts, …) ;
- l'optimisation du cycle de l'eau ;
- la valorisation du paysage, notamment le bocage dans les secteurs d'élevage ;
- la place laissée au développement de l'agriculture alternative et/ou biologique ;
- la transition énergétique.

3.4.2. PRESERVER LA SYLVICULTURE ET DEVELOPPER LA FILIERE BOIS

Avec l'agriculture, la sylviculture constitue une activité importante dans le PETR Pays Vallée du Loir, malgré un important morcèlement foncier de la forêt. Les espaces forestiers du territoire ont eux aussi de multiples fonctions qui peuvent profiter aux territoires extérieurs au PETR comme par exemple le rôle de puits à carbone ou de lieux touristiques et de convivialité. **La valorisation de ces espaces est recherchée** afin d'atteindre ces différents objectifs.

Les orientations d'aménagement visant la protection et la valorisation des activités agricoles concernent aussi l'activité forestière. Il s'agit ici de **limiter la consommation d'espaces sylvicoles par l'urbanisation** et de **favoriser un développement maîtrisé de la filière** bois d'œuvre et bois-énergie. Ce développement maîtrisé signifie que la qualité écologique des espaces forestiers est prise en compte.

De la même manière, **les documents d'urbanisme (et donc les projets) éviteront le fractionnement des parcellaires par l'urbanisation et favoriseront l'accès à l'exploitation et à l'entretien des parcelles** tout en prenant garde à limiter les impacts éventuels liés à leur exploitation (détérioration de chemins ou voirie liée à la taille des engins, nuisances dans la traversée des bourgs notamment). Ces aménagements et ces itinéraires sont à étudier au cas par cas en fonction des configurations urbaines.

Afin de développer l'économie de la forêt, **les documents d'urbanisme encourageront la gestion qualitative des milieux boisés par l'incitation à la réalisation de documents de gestion durable** (notamment des Plans simples de gestion volontaire). Les besoins en aménagements nécessaires à l'exploitation courante et durable des espaces boisés seront pris en compte (sites de stockage, de tri, ..).

L'utilisation de la biomasse locale pour la construction (la filière bois d'œuvre n'existe pas aujourd'hui localement) et l'énergie est recherchée. Les opérations d'urbanisme pourront ainsi intégrer des chaudières collectives ou individuelles utilisant cette ressource. De même, elles pourront être construites en utilisant du bois pour tout ou partie des bâtiments, que ce soit en rénovation et ou en construction neuve. Ces orientations participent aux mêmes objectifs que ceux édictés dans le Plan climat air énergie territorial du Pays Vallée du Loir 2016.

Même si la forêt représente la principale ressource bois du PETR Pays Vallée du Loir, le bocage reste une composante essentielle, notamment à l'ouest. Son entretien et sa valorisation constituent une opportunité en termes de ressource en énergie. Il s'agit donc de **préserver le réseau de haies, ou de le reconstituer lorsqu'il est détruit, afin de permettre une utilisation en « bois bocage ».**

3.5. DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Le territoire est riche de ses productions agricoles, de ses petits pôles industriels, … mais vit aussi de l'économie tertiaire et présentielle. L'artisanat et le tourisme-nature en sont en effet des moteurs importants. Touché par la désindustrialisation, le PETR Pays Vallée du Loir semble résister dans certaines filières spécialisées. L'objectif est de ***participer au redéploiement de l'offre économique et à la mobilisation des potentiels*** *(« dents creuses », division parcellaire)* ***tout en limitant la consommation foncière associée.***

3.5.1. ORGANISER ET HIERARCHISER LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES.

Afin de rendre plus lisible et plus cohérente l'offre d'espaces économiques du PETR Pays Vallée du Loir, **les zones d'activités existantes ou à créer sont identifiées selon trois niveaux à l'échelle de l'ensemble du territoire.**

Le **premier niveau** correspond à **des « zones d'intérêt régional »** et ont plutôt vocation à recevoir des entreprises nécessitant des surfaces importantes, une bonne accessibilité autoroutière et numérique.

La zone d'activités économiques du site LoirEcopark sur les communes de Vaas et d'Aubigné-Racan (hors LoirEcopark 3 à Montabon) est ainsi **identifiée comme pôle d'activité majeur** à l'échelle du PETR Pays Vallée du Loir et doit être développée en priorité. Il s'agira d'en améliorer l'accessibilité vers l'A28, de profiter de l'opportunité du contournement de Vaas et de l'embranchement ferré partiellement existant.

En bordure du territoire, mais en lien avec la Communauté de communes du Pays Fléchois, la **zone d'activités économiques Ouestpark** (entre La Flèche et Sablé-sur-Sarthe) répond également aux critères de ce premier niveau (surfaces disponibles importantes et accessibilité à l'A11).

Le **deuxième niveau** répond à un besoin plus local, mais à l'échelle de chacune des intercommunalités composant le PETR Pays Vallée du Loir. Il s'agit de **« zones d'intérêt ou de rayonnement intercommunal »** répondant aux besoins de PME devant se localiser sur le territoire intercommunal et prioritairement dans les pôles de centralité ou les pôles relais ou sur les axes majeurs de déplacements. Toutefois, il est tenu compte de l'historique des zones d'activité en matière de localisation.

Le **troisième niveau** correspond aux **« zones d'activités de proximité ».** Leur identification se fait lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Elles répondent aux besoins des artisans locaux (petites surfaces), avec un objectif de **mutualiser les zones entre les communes.**

3.5.2. GERER DE MANIERE ECONOME ET RATIONNELLE LES ESPACES D'ACTIVITES

La limitation de la consommation d'espace par l'activité économique autre que l'agriculture est une préoccupation essentielle dans un objectif de rationalisation et de meilleure organisation spatiale. Il s'agira de **limiter le développement des zones d'activités nouvelles pour l'ensemble du territoire.**

Les documents d'urbanisme et de fait, les projets envisagés, devront ainsi revoir les surfaces aujourd'hui trop importantes en zones d'activités et en zones artisanales et devront **s'accorder sur des critères de priorisation en termes de localisation, de desserte et d'accès autoroutiers (A28 et A11) notamment.**

Afin d'économiser l'espace, l'objectif est également de **regrouper les entreprises sur les zones d'activités existantes** en densifiant celles déjà urbanisées et en utilisant les zones vides mais viabilisées. Par là même, il s'agira de **limiter la création de nouvelles zones d'activités** à ce qui est strictement nécessaire et justifiable au regard d'objectifs de développement durable. Dans les deux cas, **la qualité paysagère,** aujourd'hui très souvent absente, **sera une préoccupation** dans les projets.

Une offre de zones d'activités complémentaires répond à diverses demandes : zones dans les « pôles de centralité » et sur les axes majeurs de déplacements, zones artisanales, petits terrains disponibles dans les centres bourgs et centres villes. Ces **zones de proximité doivent être aménagées au plus près du tissu bâti avec de petites parcelles en prenant en compte la problématique des nuisances.**

Poursuivant le même objectif d'économie et de rationalisation, les projets devront **apprécier le potentiel de renouvellement des zones d'activités et s'attacheront à utiliser/réhabiliter les friches industrielles.** Les difficultés liées au coût de désamiantage de certains bâtiments doivent être anticipées et intégrées.

Le Pays Vallée du Loir dynamique et attractif : préserver et développer les activités économiques

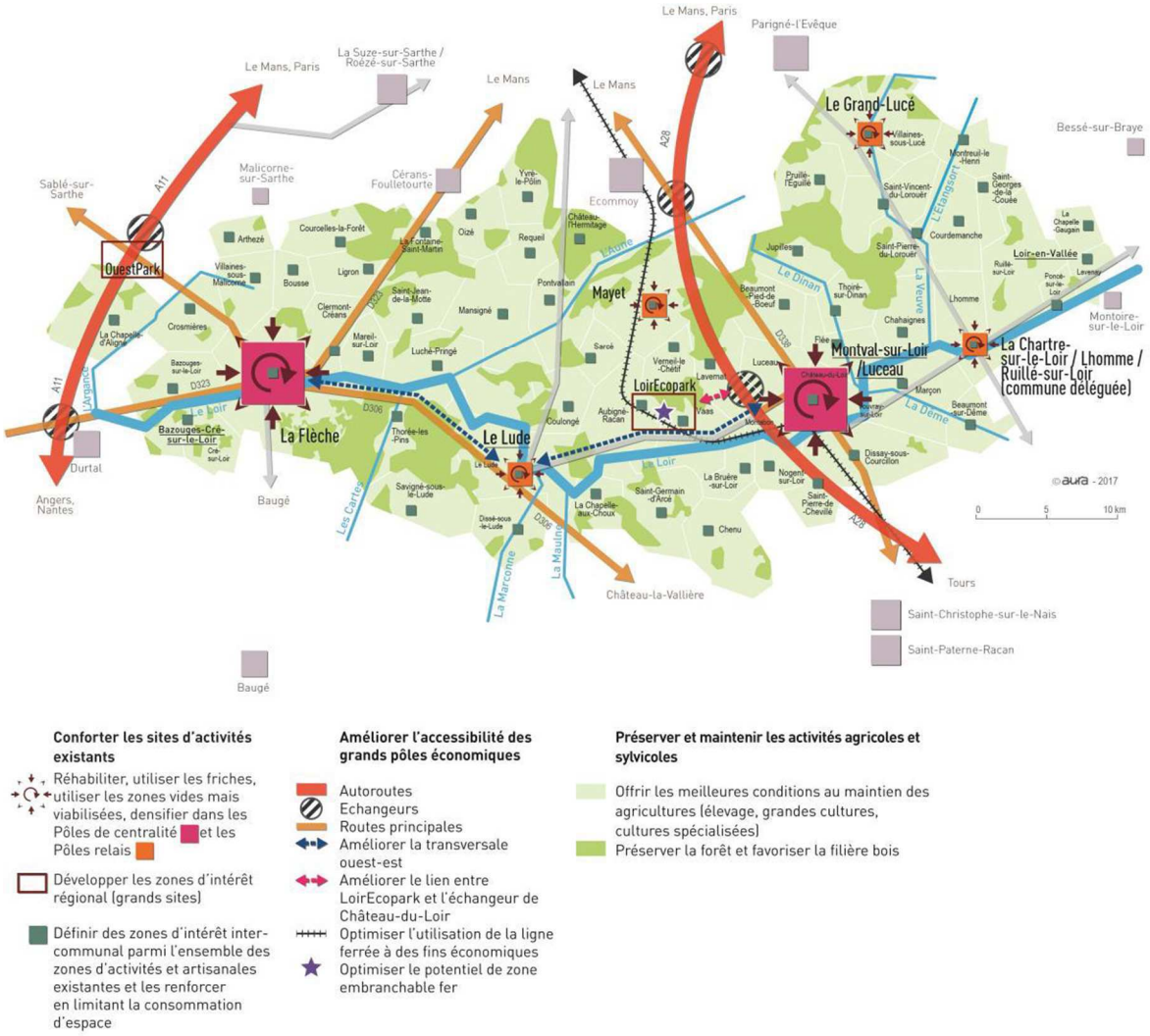

3.5.3. CREER DE BONNES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR LES ENTREPRISES

Le territoire entend **favoriser l'accueil d'entreprises**. Ceci se réalisera en cohérence avec les actions des différents plans du type « Agir pour le Sud Sarthe » et les Missions de développement économique locales.

À cette fin, il s'agit notamment de **favoriser la construction ou la réhabilitation de bâtiments « blancs », d'ateliers relais, de centres de télétravail et de pépinières ou incubateurs pour les petites et moyennes entreprises,** et ce en ayant toujours à l'esprit que les modes de travail vont évoluer avec les nouvelles technologies. L'objectif est de **permettre un parcours complet d'immobilier des entreprises** avec une offre diversifiée et une organisation de la répartition de ces locaux. Il s'agit aussi de **favoriser la création de centres d'apprentissage adaptés.**

Pour la zone d'activités **LoirEcopark, les possibilités de réactiver la desserte par le train** afin d'accueillir une entreprise nécessitant des espaces importants seront étudiées.

3.5.4. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT SUR TOUT LE TERRITOIRE

Le diagnostic a montré que le tissu artisanal, et plus largement présentiel, constituait un gisement d'emplois très important sur le territoire et des opportunités de développement adaptées au milieu rural.

Ces activités ont besoin de s'insérer dans le tissu urbain (commerces, services à la personne, petit artisanat, …), mais peuvent aussi nécessiter des espaces spécifiques pour se déployer, même s'ils sont de petites tailles. L'objectif est de **prendre en compte la diversité des besoins pour ces activités présentielles afin de favoriser leur développement.**

L'accueil et le développement des activités artisanales doivent être favorisés en consolidant les zones artisanales existantes, avec les mêmes préoccupations que pour les zones d'activités en termes de consommation d'espace (renouvellement, densification).

Le réinvestissement dans le tissu urbain n'est pas exclu dans la mesure où les activités ne produisent pas de nuisances ou de problème de sécurité routière. Cette optimisation de l'existant n'obère cependant pas la possibilité d'en aménager de nouvelles si ces créations sont en cohérence avec les documents d'urbanisme et avec des attentions paysagères et environnementales.

3.5.5. AMELIORER L'ACCESSIBILITE ROUTIERE, FERREE ET NUMERIQUE POUR LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

Les déplacements nord-sud, à l'est comme à l'ouest, sont aujourd'hui relativement aisés si les zones d'activités se situent très proches des échangeurs (A11 et A28). Néanmoins, il y a lieu d'en **améliorer l'accès pour les zones d'activités les plus éloignées,** notamment depuis le nord du territoire (transversale nord).

La liaison est-ouest entre les deux autoroutes demeure beaucoup plus difficile pour les transports des marchandises. L'objectif est **d'améliorer leur circulation par camion, notamment entre Le Lude et Montval-sur-Loir,** en concertation avec le Conseil départemental. **Le contournement complet de Vaas (une partie achevée en 2016) fait aujourd'hui partie des priorités.**

L'embranchement ferré de LoirEcopark (Aubigné-Racan et Vaas) **et la ligne actuelle Caen-Le Mans-Tours représentent des opportunités pour le transport de marchandises qui doivent être préservées** avec des objectifs à moyen-long termes de développer le ferroutage.

La **desserte en très haut débit dans les zones d'activités mais aussi les zones artisanales représente une priorité** pour le développement des entreprises en lien avec la stratégie du Schéma départemental d'aménagement numérique de la Sarthe 2014.

3.6. PRESERVER LES ACTIVITES COMMERCIALES

Le commerce représente une composante essentielle de la vie quotidienne et des dynamiques économiques du PETR Pays Vallée du Loir. Il doit **s'articuler de façon cohérente avec les déplacements, les fonctions résidentielles et les fonctions économiques** du territoire.

La priorité est de préserver le commerce de proximité du territoire, quel que soit le niveau de pôle, mais en particulier dans l'ensemble des pôles ruraux.

L'équilibre entre les différentes activités commerciales et leur localisation doit être visé : équilibre centres-villes/quartiers/zones commerciales, existence de commerces sédentaires dans les communes rurales, marchés, commerce ambulant, …

En lien avec les différents programmes et actions menées par la Région, les Chambres de commerce et des Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe, … l'objectif est de **préserver de façon prioritaire le commerce de proximité dans l'ensemble des « pôles ruraux »** en favorisant les conditions de maintien et de développement de celui-ci (emprises foncières et immobilières).

Le développement des circuits courts et de proximité de productions agricoles ou agro-alimentaires est complémentaire au maintien des petits commerces locaux qui sont aussi des lieux de lien social.

A La Flèche et à Montval-sur-Loir, les pôles commerciaux et leur diversité d'offres sont confortés ; ceux-ci permettent aux habitants d'accéder à leurs principaux besoins sans avoir recours aux grandes enseignes situées dans les pôles urbains (Le Mans, Angers ou Tours). **Il en va de même pour Le Lude et La Chartre-sur-le-Loir** à une échelle moindre.

Pour autant, il convient de s'engager sur des objectifs de **confortement du commerce dans les centres villes**, et de **limiter le développement des galeries marchandes des centres-commerciaux.**

Sont enfin visées **l'optimisation de l'utilisation de l'espace et la qualité sur le plan paysager**, mais aussi **l'amélioration de l'accessibilité en modes doux** dans l'aménagement ou le réaménagement des grandes zones commerciales.

4. VALORISER LES QUALITES ENVIRONNEMENTALES DU PETR PAYS VALLEE DU LOIR

Les qualités environnementales du territoire sont reconnues en termes de cadre de vie et de bien-être pour ses habitants, notamment ses espaces naturels liés à l'eau et à la forêt. Il existe cependant des points de vigilance à prendre en compte : qualité/quantité de l'eau, risques naturels, risques d'accident de la route, nuisances sonores, dégradation des paysages, difficultés d'accès à la nature et plus spécifiquement au Loir.

4.1. PROTEGER LA BIODIVERSITE ET LA MOSAÏQUE DE MILIEUX DIVERSIFIEE

Le PETR Pays Vallée du Loir comporte des espaces de biodiversité rares ou emblématiques qu'il est important de protéger pour les générations futures. Ce sont notamment ses vallées humides, dont celle du Loir, marais et bas-marais alcalins (tourbières), mais aussi ses forêts, ses zones de bocage ou de coteaux calcaires à pelouses sèches, ses cavités souterraines. Certains d'entre eux jouent même un rôle fondamental en termes de corridor écologique à l'échelle régionale voire nationale, notamment les forêts. Mais le territoire est aussi riche d'espaces agro-sylvo-naturels plus ordinaires qui accompagnent ces espaces remarquables, les uns ne pouvant fonctionner sans les autres.

4.1.1. IDENTIFIER ET VALORISER/PRESERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE ECOLOGIQUE DU PETR PAYS VALLEE DU LOIR

Il est établi aujourd'hui que la biodiversité ne peut s'enrichir ou faire face à des pressions ou des changements que si la circulation et le brassage des espèces sont assurés. Plus il y a brassage et plus la capacité de résilience est forte. Il ne s'agit donc plus de protéger et d'isoler, mais bien de mettre en réseau des milieux différents, qu'ils soient de nature remarquable ou de nature plus « ordinaire ». On parle alors de **« continuités écologiques »** ou **« trame verte et bleue »** laquelle comprend d'une part des **réservoirs de biodiversité** et d'autre part des **corridors écologiques**.

Les **réservoirs de biodiversité** sont composés des espaces de nature remarquable souvent déjà identifiés et/ou faisant l'objet de politiques publiques. Pour le territoire de la Vallée du Loir, ce sont les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique souvent de type 1, les zones du réseau européen Natura 2000, des Espaces naturels sensibles, des Réserves naturelles régionales, ...

Les **corridors écologiques** sont constitués de zones plus ordinaires ou identifiées en Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2 le plus souvent. Ils ont pour fonction de relier les réservoirs de biodiversité entre eux. Ce sont les corridors écologiques.

Ces réservoirs et corridors sont identifiés par une étude spécifique prenant en compte les enjeux, traduits à une autre échelle, dans le Schéma régional de cohérence écologique des Pays de la Loire 2015.

Principe d'une trame verte et bleue

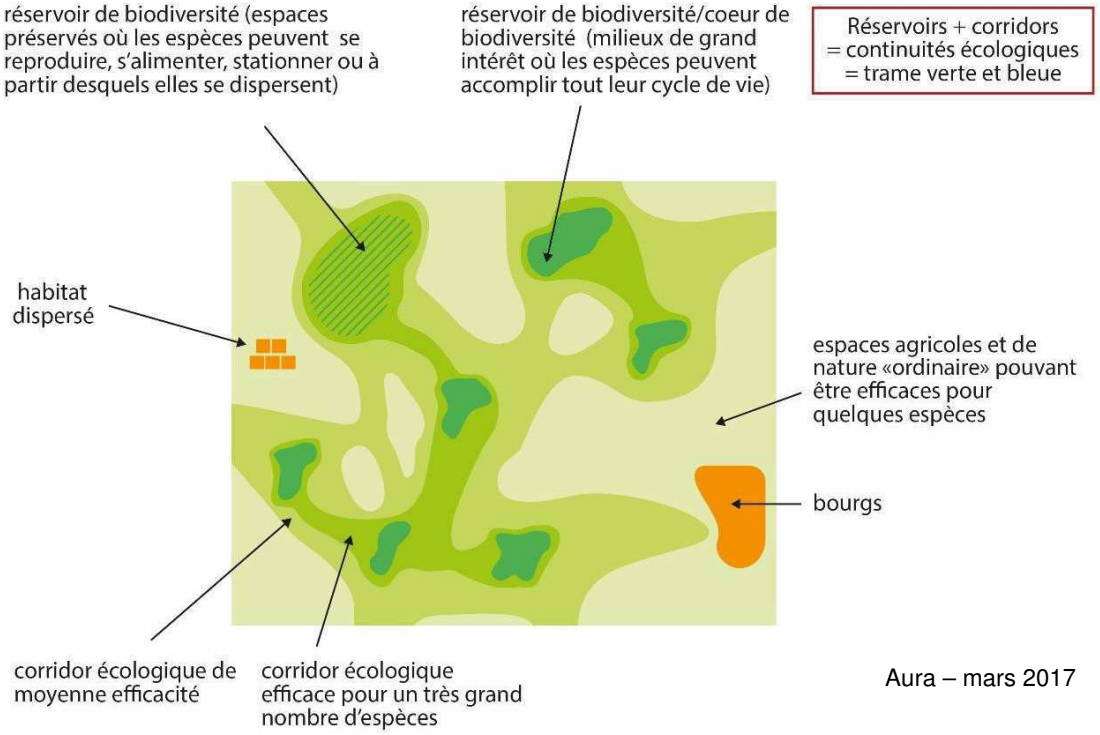

La trame verte et bleue à l'échelle du PETR Pays Vallée du Loir doit constituer un élément fort et structurant en cohérence avec la limitation et l'évitement de la consommation d'espace.

L'objectif est de **conforter, de valoriser, voire de rétablir les continuités écologiques** en s'appuyant notamment sur les cours d'eau, les vallées, les zones humides, les forêts, les coteaux et pelouses sèches, les complexes bocagers (bois-prairies naturelles-mares- haies).

Pour autant, **l'objectif n'est pas de valoriser ces espaces uniquement à des fins écologiques**. La trame verte et bleue peut apporter une **réponse à la production de gaz à effet de serre** et constituer des puits à carbone (forêts et couvert végétal en général). Ainsi, le **maintien d'une activité d'élevage à l'herbe** permettant la valorisation des prairies et du bocage est essentiel. La trame verte et bleue peut aussi **limiter les phénomènes d'inondations** en freinant le ruissellement par le couvert végétal permettant de filtrer les pollutions.

4.1.2. LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRO-SYLVO-NATURELS

L'urbanisation mais aussi l'industrialisation de l'agriculture vécue depuis ces dernières décennies, mettent à mal ces espaces où la biodiversité s'exprime sous différentes formes : des éléments de paysage, des espèces, un patrimoine génétique.

La préservation de la biodiversité et de ses capacités d'adaptation aux changements climatiques en cours passe par une limitation des extensions urbaines qu'elles soient pour l'habitat, les activités ou les infrastructures. **Consommer moins d'espaces agro-sylvo-naturels constitue un des objectifs majeurs des collectivités au regard de l'urbanisation passée. Il est ainsi essentiel que chaque projet analyse comment éviter son impact sur l'environnement, comment le réduire, ou à défaut comment le compenser (principe ERC).**

Afin de protéger et de valoriser les capacités biologiques mais aussi agricoles, l'objectif est :

- d'une part de **recycler les espaces libérés ou libres, de rénover et reconstruire sur des espaces déjà urbanisés et d'autre part de limiter les extensions urbaines ;**
- d''autre part, d'**éviter le fractionnement et l'isolement des espaces agro-sylvo-naturels** par les opérations urbaines de sorte qu'une majorité d'espèces puisse circuler, se nourrir et se reproduire, en somme accomplir son cycle de vie.

Plus les milieux sont diversifiés sur un territoire et plus la biodiversité s'y exprime et s'y enrichit. Ainsi le PETR Pays Vallée du Loir peut **se saisir de la qualité et de la diversité de ses milieux pour participer à son échelle à la mise en valeur et à la protection de celle-ci.**

4.1.3. ENCOURAGER L'ACCES A LA NATURE, NOTAMMENT AU LOIR ET AUX COURS D'EAU AFFLUENTS

La nature, les espaces agro-naturels et les forêts sont présents partout dans le PETR Pays Vallée du Loir. Ils offrent aux habitants de multiples espaces de convivialité, de ressourcement, de bien-être et d'activités de plein air même si certains espaces forestiers demeurent privés et grillagés. L'objectif est de **maintenir ces potentiels et les développer là où c'est possible.** Le projet de territoire a notamment pour objectif de **valoriser l'accès aux cours d'eau**, nombreuses dans le PETR Pays Vallée du Loir (Aune, Dinan, Veuve, Maconne, ..), dans le respect de la fragilité de leurs milieux.

L'objectif est de **faciliter plus particulièrement les projets relatifs à la vallée du Loir et ses accès sur la partie domaniale.** Sur la partie non domaniale du Loir, cet objectif pourra être atteint s'il y a conjugaison d'une volonté politique et d'opportunités à saisir. La valorisation de la vallée du Loir demeure de manière transversale, un enjeu commun à tout le territoire.

Les acteurs s'accordent sur un besoin de réappropriation du cours d'eau et de son lit majeur au bénéfice de sa protection, de son rôle dans les continuités écologiques, de la qualité de l'eau, de son accessibilité pour les activités de nature et de tourisme et de sa visibilité paysagère. Il s'agit de **créer ou recréer des continuités piétonnes et des accès tout au long du Loir**, sachant que les chemins de halage sont aujourd'hui complètement effacés.

4.1.4. FAVORISER LA BIODIVERSITE EN CAMPAGNE COMME EN VILLE

Les espaces verts urbains mais aussi l'accès à la nature depuis les espaces les plus urbanisés vers la campagne est un gage de bien-être pour les habitants tout en représentant des continuités écologiques effectives.

La Flèche et Montval-sur-Loir disposent déjà de nature par l'intermédiaire de parcs ou d'espaces verts. Mais ils disposent d'une géographie propre au développement d'espaces de respiration avec la vallée du Loir, ainsi qu'avec deux petites vallées affluentes pour Château-du-Loir. Il s'agit de **promouvoir la prise en compte de ces éléments de nature** dans le projet urbain pour par exemple, y appuyer des liaisons douces (sentiers piétons, vélo).

D'une manière générale, il s'agira **d'inciter à la création d'opérations urbaines propres à faciliter l'interpénétration de la biodiversité** (chemins bocagers ou arborés, aires naturelles de rencontres et de jeu, jardins familiaux, …).

4.2. MINIMISER L'EXPOSITION AUX RISQUES ET NUISANCES

Le territoire présente un certain nombre de risques et de nuisances qui doivent être pris en compte à plusieurs niveaux. ***Les projets respecteront obligatoirement les prescriptions issues de l'État*** *en matière de protection des populations et des biens contre les inondations, notamment du Loir, et des mouvements de terrains particulièrement dans le secteur du Lude et à l'est du territoire*

D'une manière générale, les projets viseront à **limiter l'exposition des populations aux différentes nuisances relevées sur le territoire, à savoir les nuisances sonores, les nuisances lumineuses, la qualité de l'air, les transports de matières dangereuses**. Il s'agira notamment de **traiter les traversées de villes ou de bourgs positionnés sur les grands axes de circulation où plusieurs risques et nuisances se cumulent** (pollution de l'air, bruit, risque transport de matières dangereuses). Il s'agit des traversées de Bazouges-sur-le-Loir, de Crosmières, de La Chartre-sur-le-Loir, de Vaas et du Lude par exemple pour les axes Laval-Tours et Le Mans-Saumur (itinéraires transports hors gabarit pour les gros bateaux et autres volumineux).

4.3. MENAGER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

L'utilisation économe de ressources renouvelables ou non constitue un des grands objectifs de développement durable que les projets de territoire doivent considérer. L'objectif de bonne qualité écologique et chimique de l'eau et de gestion des quantités disponibles doit avoir une place primordiale dans le projet. Mais il s'agit aussi d'être vigilant et innovant sur les ressources en matériaux d'utilisation finie (roches meubles ou massives) ou infinie (bois) et valoriser en tant que ressource les déchets.

4.3.1. LA RESSOURCE EAU : AMELIORER LA QUALITE, PROTEGER, ECONOMISER

L'eau est un bien fortement présent mais en même temps utile et nécessaire à certaines productions agricoles du territoire. Les sols des plateaux sont très souvent sableux voire sableux et pauvres. Irrigués, ils sont devenus fertiles et ont permis le développement agricole. Les quantités d'eau consommées sont ici en jeu, qu'il s'agisse d'eau de surface ou d'eau puisée dans les nappes souterraines.

La qualité de l'eau du PETR Pays Vallée du Loir demeure globalement médiocre même si quelques cours d'eau affichent aujourd'hui un bon état écologique (la Veuve, la Dême). Peu de sous-bassins ont atteint l'objectif 2015 de qualité de l'eau conformément à la Directive cadre sur l'eau et la Loi sur l'eau 2006. Il s'agit donc de participer à la reconquête de cette qualité avec **une attention particulière à l'adéquation entre le développement urbain et les capacités épuratoires des stations de dépollution**. Ces orientations visent à améliorer la qualité de l'eau du Loir, dont l'amont et l'aval sont hors du territoire, mais surtout des têtes de bassins **en cohérence avec le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Loir (SAGE), le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Loir (SAGE), de la Sarthe aval et le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE).**

Les objectifs de qualité de l'eau dépendent aussi de **la protection des zones humides**. Le principe **« éviter, réduire, compenser »** leur sera appliqué afin de préserver **leur rôle épuratoire et de lutte contre les crues**, en plus de leurs fonctions écologiques.

L'alimentation en eau potable est également un enjeu important pour le territoire qui puise majoritairement sa ressource dans la nappe du Cénomanien dont le niveau et la qualité brute sont en jeu. **Les zones de captage pour l'eau potable seront strictement protégées** en accord avec les réglementations en vigueur et **l'adéquation entre développement urbain et adduction en eau potable devra être assurée.**

4.3.2. LE BOIS, UN ATOUT POUR LE PETR PAYS VALLEE DU LOIR

Les surfaces boisées du territoire sont historiquement importantes et ont tendance aujourd'hui à augmenter sur les sols délaissés par l'agriculture. Dans le même temps, la propriété forestière apparaît très morcelée. Ce fractionnement pose des difficultés de bonne gestion de la ressource. **Les collectivités favoriseront des démarches de stratégies locales de développement forestier, via par exemple des chartes forestières de territoire.**

Ce bois en abondance sur le territoire est néanmoins une opportunité pour développer localement à la fois, une filière de matériaux de construction et de bois d'œuvre et une filière énergétique (bois-énergie).

Ainsi les projets viseront à **préserver les espaces forestiers ou à les compenser s'ils ont été urbanisés**. Ils viseront aussi à **valoriser ou préconiser le bois pour la construction (alternative à la construction pierre non renouvelable) et l'énergie** dans les opérations d'urbanisme en rénovation ou en construction neuve (conformément aux recommandations du Plan Climat).

4.3.3. MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET CARRIERES : ECONOMISER LA RESSOURCE ET RECYCLER

Les carrières en activité sont peu nombreuses au regard de leur présence passée notamment dans le lit majeur du Loir dont bon nombre de sites a été transformé en plans d'eau. Elles participent à la vie économique locale et au maintien des activités en milieu rural, sachant qu'un emploi sur site d'extraction génère 2,5 emplois indirects.

Les législations en matière de remise en état préconisent aujourd'hui de les **réhabiliter sous une autre forme que la remise en eau (retour en surfaces agricoles ou forestières par exemple) dans le respect de l'environnement et des paysages**. Cependant, ces remises en état nécessitent généralement des apports extérieurs de matériaux inertes issus des chantiers du BTP qui peuvent être éloignés. **Au cas par cas, la remise en état sous la forme de plans d'eau sera à étudier.** Ceux-ci présentent en effet de véritables atouts, notamment pour l'agriculture (irrigation). Ils peuvent également être destinés à la constitution de zones humides.

Toute action sur le territoire devra être **compatible avec les orientations du SDAGE Loire-Bretagne concernant la limitation de l'extraction des alluvionnaires. Le Schéma départemental des carrières de la Sarthe** (approuvé en novembre 2017) devra également être pris en compte.

La diversité des matériaux de construction disponibles est intéressante. L'utilisation des matériaux de construction locaux permettra de limiter les déplacements sur de longues distances et par là même, les émissions de gaz à effet de serre et autres impacts liées à ces transports. **Il est donc préconisé que les nouvelles opérations urbaines soient alimentées si possible par des ressources locales en matériaux.**

Dans le même temps, il s'agit de **favoriser le recyclage des déchets inertes du bâtiment et travaux publics en actant le principe de disposer sur le territoire d'un maillage de sites de proximité.** La réhabilitation de logements ou de bâtiments industriels, afin de limiter la consommation d'espace pour des opérations d'extensions urbaines, engendre des besoins pour ces plateformes de stockage et de recyclage des matériaux.

Enfin, la déconstruction de bâtiments industriels va induire un besoin de sites spécifiques (matériaux non inertes, amiante).

4.3.4. LES DECHETS : LIMITER LA PRODUCTION ET VALORISER AU MAXIMUM

Les acteurs du PETR Pays Vallée du Loir se sont engagés dans des processus de réduction et de valorisation des déchets via notamment des politiques de sensibilisation des habitants et des entreprises : gestes de tri, compostage, information sur les emballages, incitations à se rendre dans les déchetteries, ...

La valorisation des déchets peut être une source d'emplois et de nouvelles activités pour le territoire dans le cadre du développement d'une économie circulaire (production consommation recyclage) la plus locale possible.

Les comportements ont changé et il est essentiel de continuer à favoriser en particulier les gestes de tri. **Ainsi les opérations d'urbanisme et les logements favoriseront par différents aménagements le tri des déchets, et plus globalement l'optimisation du fonctionnement du service de ramassage des ordures ménagères.**

Il s'agit aussi de **mailler le territoire de déchetteries et de recycleries en prenant en compte les évolutions de l'urbanisation** afin d'assurer un service de proximité, de limiter les déplacements et d'inciter au recyclage, le tout dans le respect des règlementations en vigueur.

4.4. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES EN UTILISANT LES RESSOURCES LOCALES

Les problématiques de changement climatique, d'émissions de gaz à effet de serre et polluants associés doivent être prises en compte à toutes les échelles spatiales, du global au local. Chaque territoire doit participer aux évolutions nécessaires pour enrayer des phénomènes qui compromettent l'environnement et le cadre de vie. La Loi de « transition énergétique pour la croissance verte » de 2015 constitue une des réponses à ces questions.

En cohérence avec le Plan climat air énergie territorial du Pays Vallée du Loir, l'objectif est de **favoriser le développement des énergies renouvelables afin de développer les possibilités d'autonomie énergétique du territoire.**

Il ne s'agit pas de privilégier un type de technique ou un autre mais de permettre, en fonction des données techniques et des innovations permanentes, **d'atteindre des objectifs ambitieux *a minima* ceux énoncés dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte 2015 et dans le Schéma régional climat air énergie 2014.** En premier lieu, les opportunités d'utilisation de la biomasse locale, qui sont particulièrement fortes sur le territoire, seront saisies. Cependant, il s'agira de développer notamment :

- l'éolien que ce soit à grande échelle ou à petite échelle ;
- l'hydro-électricité ou la micro-électricité ;
- **la géothermie basse température ;**
- **le solaire ;**
- **la méthanisation**, notamment agricole, et ceux en lien avec les rejets des stations d'épuration en veillant à en maîtriser les nuisances (odeurs).

Le développement de ces énergies renouvelables se fera en respectant les identités et sensibilités paysagères et/ou patrimoniales, en croisant notamment les objectifs inscrits dans la Charte architecturale et paysagère du Pays Vallée du Loir 2013.

Il convient également **d'être vigilant sur la consommation d'espaces agro-sylvo-naturels** : l'installation de fermes solaires par exemple ne doit pas se faire au détriment de terres agricoles mais sur des terrains inutilisables par celles-ci.

Enfin, il est important **d'évaluer les bénéfices-risques d'un projet au regard des continuités écologiques** (trame verte et bleue).

D'une manière plus transversale, il s'agit d'**inciter les collectivités à s'engager, au moment de l'élaboration de leurs projets, vers des démarches accélératrices de la transition énergétique** des territoires via les expérimentations « Villages à énergie positive » par exemple. Le PETR Pays Vallée du Loir est d'ailleurs actuellement engagé pour participer à la démarche « Territoire à énergie positive pour la croissance verte» (TEPCV).

4.5. MAITRISER L'ENERGIE ET LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

La démarche engagée par le PETR Pays Vallée du Loir pour disposer d'un Plan climat air énergie territorial et d'un Plan de déplacements durables permettra un champ d'actions plus complet sur cet objectif.

Les opérations résidentielles ou d'activités devront **promouvoir des constructions énergétiquement sobres (voire productrices d'énergie) et peu émettrices de gaz à effet de serre**.

Le diagnostic du Plan climat air énergie territorial a mis en évidence que le parc résidentiel est particulièrement énergivore (pourcentage plus important de bâti ancien) et dépendant des énergies fossiles. **L'efficacité énergétique du parc résidentiel est alors recherchée en priorité** ; elle permet par ailleurs de **lutter contre la précarité énergétique des ménages**. La construction neuve comme la réhabilitation sont concernées. L'isolation par l'extérieur des bâtiments promue par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte 2015 sera favorisée en prenant garde à préserver la qualité architecturale du bâti et ses caractéristiques techniques (bardage et isolant pas toujours compatibles avec la nécessaire respiration de la pierre).

Ces objectifs valent pour les locaux d'activité, neufs ou anciens, qui peuvent eux aussi être producteurs d'énergie (panneaux solaires sur les toits des locaux d'activités, agricoles ou de commerce, …)

Maîtriser les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre concerne aussi la mobilité. Il s'agit de **créer les conditions d'une limitation/mutualisation des déplacements, ainsi que l'utilisation de véhicules propres et non émetteurs de gaz à effet de serre**. **Les transports en commun, le co- voiturage, les transports à la demande, les modes de déplacement doux (vélo et marche à pied notamment) seront favorisés.**

La partie est du territoire dispose encore d'un accès par train, notamment vers Le Mans et Tours. Il y a là une opportunité de l'utilisation d'un transport en commun pour l'accès aux emplois, à l'enseignement et aux services supérieurs, en cohérence avec une limitation des gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie. **L'objectif est donc de maintenir les gares ou haltes ferroviaires actuelles et à en faire les points d'accroche d'un développement urbain.**

Le développement du numérique a également un rôle à jouer pour limiter les motifs de déplacement. En cohérence avec le Schéma départemental d'aménagement numérique de La Sarthe, l'objectif est d'effacer les « zones blanches » présentes sur le territoire et de donner accès à un service efficace, aux habitants et aux entreprises.

La structuration du territoire par des pôles de services renforcés est plus globalement un levier important pour limiter le recours à la voiture.

LES THEMATIQUES PRIORITAIRES IDENTIFIEES

Au regard de ce qui a été exposé précédemment (diagnostic, enjeux et projet de territoire) et dans la logique de poursuivre le développement impulsé depuis plusieurs années au travers des multiples contrats signés avec la Région et différents partenaires, le territoire souhaite pouvoir financer des projets répondant aux trois (3) grands enjeux majeurs suivants, déclinés selon trois (3) thématiques :

ENJEU n°1 :

conforter l'attractivité et relancer la compétitivité du PETR Pays Vallée du Loir pour être un territoire d'avenir.

ENJEU n°2 :

répondre aux besoins et aux attentes de la population, aux modes de vie et de consommation qui évoluent rapidement pour rester un territoire rural vivant.

ENJEU n°3 :

poursuivre l'inscription du PETR Pays Vallée du Loir dans la transition écologique, levier de développement et d'innovation pour devenir un territoire durable.

LES THEMATIQUES ET SOUS-THEMATIQUES :

1. Développement économique et touristique (une des réponses à l'enjeu 1)

(1) Promotion du territoire sous toutes ses formes – marketing territorial et touristique : actions et outils de communication et de promotion des richesses locales, accueil de presse, participation à des salons, édition de brochures, magazines, topo-guides …

1a. Développement à caractère principalement économique

(1.1) Aménagement de tiers-lieux numériques, d'espaces de services aux entreprises et de co-working

(1.2) Construction et aménagement de bâtiments à vocation économique

(1.3) Requalification des zones d'activités et des friches existantes

(1.4) Création ou renforcement d'activités économiques dans le domaine des circuits courts

1b. Développement à caractère principalement touristique

(1.5) Ingénierie indispensable à la promotion, au déploiement et au développement touristique du territoire

(1.6) Création et modernisation d'activités d'hébergement et de loisirs en lien avec les thématiques phares du territoire : cyclotourisme, œnotourisme, loisirs et découverte en forêt ou en bordure de Loir

(1.7) Développement touristique dans le cadre de la stratégie touristique pré-définie et fournie en pièce annexe à ce dossier de candidature

⇨ *Objectifs recherchés*

Assurer une continuité des politiques publiques déjà engagées en matière de connaissance et reconnaissance du territoire, fondement de toute dynamique attendue en matière d'accueil de nouvelle population (attractivité du territoire), de développement économique (y compris touristique), de développement de l'offre de formation des jeunes, …

2. Développement des services à la population (une des réponses aux enjeux 1 et 2)

(2.1) Rénovation urbaine et commerciale (y compris la construction neuve) des centres-bourgs/villes (requalification et revitalisation) – aménagement durable (à l'exclusion de la dépose, pose et/ou rénovation de bordures routières, d'enrobés et de signalisation routière horizontale et verticale)

(2.2) Ingénierie indispensable à la promotion, au déploiement et au développement de la médiation culturelle et patrimoniale sur le territoire

(2.3) Réalisation / aménagement d'équipements structurants (y compris les investissements immatériels) dans le domaine social, culturel, sportif ou de la santé

(2.4) Aménagement / requalification des abords du Loir pour des pratiques de loisirs, pédagogiques et/ou de réappropriation de l'Eau et de la Nature

⇨ *Objectifs recherchés*

Permettre un maintien de l'atout majeur du territoire : la qualité de son cadre de vie au travers de la requalification/revitalisation des centres-bourgs.
Offrir une dynamique territoriale liée à une offre qualitative (et en quantité suffisante) d'équipements de toutes natures (matériels et immatériels)
Développer un sentiment d'appartenance et un sens de la responsabilité à l'égard de son environnement, pour renforcer le sentiment de citoyenneté

3. Transition écologique, lutte et adaptation du territoire au changement climatique (une des réponses aux enjeux 1, 2 et 3)

(3.1) Rénovation énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage public

(3.2) Equipements structurants pour faciliter la valorisation / le recyclage des matériaux et matières collectés

(3.3) Opérations de préservation, de renforcement et/ou de porter à connaissance de la biodiversité, de la « nature ordinaire » ou « remarquable »

(3.4) Etudes et/ou investissements (actions et outils) traitant de la mobilité facilitée et durable (active ou motorisée) des habitants du territoire – en lien probablement avec le Conseil de développement territorial

(3.5) Ingénierie nécessaire au déploiement de la politique publique relative à la « mobilité » des habitants

(3.6) Actions de sensibilisation envers tous publics et/ou actions-outils liés aux orientations du Plan Climat Territorial

(3.7) Développement des énergies renouvelables (investissements)

⇨ *Objectifs recherchés*

Permettre un maintien de l'atout majeur du territoire : la qualité de son cadre de vie au travers de la préservation de la biodiversité.
Permettre au territoire de poursuivre sa transition écologique et énergétique
Participer à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants en autorisant/facilitant leurs déplacements

LES REGLES LIEES AU CTR 2020

Le diagnostic territorial partagé (issus des multiples démarches) et les enjeux qui en découlent ont été présentés aux élus du PETR Pays Vallée du Loir. Cela a permis d'identifier 3 thématiques prioritaires, présentées en pages précédentes.

Les projets qui solliciteront une aide au titre du CTR 2020 devront nécessairement s'intégrer dans ces axes et sous-axes identifiés comme stratégiques.

Le territoire s'engage à respecter l'obligation de réserver au minimum 10% de l'enveloppe régionale globale à des projets en faveur de la transition énergétique, conformément à l'annexe 2 du cadre d'intervention des CTR 2020.

A ce titre d'ailleurs, plusieurs projets potentiels déjà recensés s'intègrent dans le pilier « transformation du parc immobilier » ou « mobilité durable » de la dite brique énergétique

Quel que soit le projet et/ou le porteur de projet, une optimisation dans la recherche de tout financement potentiellement mobilisable sera effectuée de concert avec les services du PETR Pays Vallée du Loir et les services régionaux. Ces derniers faciliteront l'orientation des dossiers, lors de l'instruction technique, vers les aides dites sectorielles ou vers le Pacte pour la Ruralité si besoin.

Tout maître d'ouvrage public bénéficiant d'un financement CTR 2020 devra s'acquitter d'au moins 20% des dépenses. Les modalités de financement seront appliquées sous réserve des réglementations européenne et nationale relatives aux régimes d'aide d'Etat et à l'obligation d'autofinancement minimum du maître d'ouvrage public.

Pour les éventuels porteurs de projets privés, le taux maximum d'aide publique, sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable, pourra être de 100%.

1. REPARTITION DE L'ENVELOPPE ENTRE LES PROJETS COMMUNAUTAIRES ET LES PROJETS COMMUNAUX

Le présent CTR a vocation à financer principalement des projets communautaires (environ 60% de l'enveloppe), tout en permettant aux communes de disposer d'un financement CTR 2020 sur certains de leurs projets (35 à 40% de l'enveloppe au maximum).

Cependant, un projet communal pourra émarger dans la partie d'enveloppe réservée aux projets communautaires si et seulement, le projet est structurant et de dimension supracommunale, et sous réserve de l'accord de l'EPCI concerné et du chef de file.

Le caractère structurant des projets s'examine à l'aide des critères suivants :

- Le projet s'inscrit-il dans la stratégie du territoire ?
- Le projet est-il en cohérence avec les autres initiatives du territoire ?
- Le projet sert-il le projet communautaire de l'EPCI concerné ?
- Le projet bénéficie-t-il à plusieurs communes ?

2. CRITERES D'ANALYSE DES PROJETS

Afin de s'assurer de l'éligibilité des projets communautaires et/ou communaux à la stratégie territoriale, il est envisagé de les analyser au regard de différents critères. Ces derniers ne peuvent pas être éliminatoires et ils ne prétendent pas à l'exhaustivité. Leur identification a le mérite de permettre de hiérarchiser les projets vis-à-vis de leur intégration à la stratégie.

Aspects économiques

- Le projet sert-il l'image, l'attractivité du territoire ?
- Le projet contribue-t-il à créer de l'activité ?
- Le projet favorise-t-il la formation et/ou l'accès à l'emploi, notamment des jeunes ?
- Le projet favorise-t-il la création ou la reprise d'entreprises (quel que soit le domaine d'activité) ?

Aspects touristiques

- Le projet contribue-t-il au développement/porter à connaissance de la destination Vallée du Loir dans sa globalité (extra-départementale, régionale, nationale ou internationale) ?
- Le projet répond-il à la stratégie touristique définie par et pour le territoire ?

Aspects environnementaux

Critères environnementaux liés au changement climatique et à l'adaptation du territoire à ce changement, relatifs à la biodiversité et au respect de la Trame Verte et Bleue identifiée dans le SCoT. Ils sont à prendre en compte pour tous les projets quelle que soit la thématique.

- Le projet intègre-t-il des énergies renouvelables ?
- Le projet prévoit-il une amélioration de la performance énergétique ?
- Le projet intègre-t-il des mesures d'adaptation au changement climatique (choix des végétaux, ressource en eau et préservation des sols, …) ?
- Le projet prend-il en compte la Trame Verte et Bleue du territoire (respect des corridors écologiques et des réservoirs) ?
- Le projet prend-il en compte la biodiversité (remarquable ou ordinaire) ?
- L'intégration paysagère du projet est-elle effective (référence aux fiches de la Charte Architecturale et Paysagère) ?

Aspects plus transversaux

- Valorisation et porter à connaissance du territoire « Vallée du Loir »
- Accès facilité de la population aux valeurs culturelles et patrimoniales du territoire
- Inclusion des projets au plan d'actions du Plan Climat Territorial
- Respect de l'identité paysagère et architecturale du territoire – reflet du territoire
- Mutualisation des espaces et/ou des services
- Respect de la limitation de la consommation d'espace identifiée dans le SCoT
- Accessibilité des bâtiments et des espaces publics à tous les publics.

Afin de répondre aux enjeux énergétiques et climatiques identifiés dans le Plan Climat Air Energie Territorial, l'ensemble des projets financés par le présent contrat devra être conforme aux critères suivants :

. Réduction d'au moins 40% (voire tendre vers 50 à 60%) des consommations énergétiques pour les projets de rénovation énergétique,
. Utilisation d'au moins un type de matériau biosourcé pour tout ou partie des isolants utilisés, pour les projets de bâtiments financés.

3. ETUDES ET INGENIERIE

Le CTR 2020 a pour objectif de financer des projets d'investissements. Toutefois, la possibilité est offerte aux territoires qui le souhaitent de financer des actions d'animation de politiques publiques ou d'études structurantes. Sur la durée du contrat, le montant d'aide consacré à ces dépenses d'animation ne peut dépasser 150 000 € dans le cadre de contrats conclus sous le chef de file d'un PETR, quel que soit le nombre d'EPCI qui le composent.

En l'occurrence, les 3 communautés de communes composant le PETR Pays Vallée du Loir ont délibéré concomitamment pour désigner le PETR comme chef de file du CTR 2020 et pour laisser la totalité de l'enveloppe des 150 000 € à l'ingénierie Pays et/ou OTVL.

A ce jour une partie de l'enveloppe va être dédiée au financement de l'ingénierie nécessaire au déploiement et au développement de la médiation culturelle et patrimoniale [avec entre autre portage du Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle (CLEA)].

Un financement d'ingénierie ou d'études liées à la promotion et à la poursuite du développement des actions touristiques menées par l'OTVL est également envisagé.

D'autres études ou politiques publiques pourraient par ailleurs justifier de l'utilisation de cette enveloppe, telle un accompagnement des territoires à la revitalisation de leurs centres-bourgs/villes, le déploiement d'un réseau d'entraide pour faciliter la mobilité des habitants et/ou la mise en place d'un poste d'animation du Plan de Déplacements Durables (chargé(e) de mission « mobilité »), les actions de sensibilisation envers les publics et/ou actions-outils liés aux orientations du Plan climat territorial, …

LA GOUVERNANCE ET LES MODALITES D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

Il est proposé l'organisation suivante :

1. Dépôt d'un dossier de demande de subvention par le maître d'ouvrage auprès du chef de file
2. En cas de maîtrise d'ouvrage communale ou privée, demande au préalable de l'avis de l'EPCI sur le territoire duquel sera réalisé le projet
3. Analyse des dossiers par l'équipe technique du PETR, au regard des différents critères retenus
4. Arbitrage en bureau syndical des dossiers ayant soulevé des interrogation lors de la phase précédente (phase 3)
5. Transmission des dossiers aux services de la Région (environ 3 mois avant la date de la Commission Permanente souhaitée)
6. Attribution des aides en Commission Permanente de la Région des Pays de la Loire – envoi par la Région d'un arrêté d'attribution de subvention au maître d'ouvrage

Nota : au regard des délais de constitution et d'instruction des dossiers en amont des Commissions Régionales, il est conseillé aux maîtres d'ouvrage de déposer une demande auprès du PETR Pays Vallée du Loir le plus tôt possible.

Rappel : le chef de file du contrat a un rôle de coordonnateur pour l'ensemble des demandes de financements au titre du CTR 2020. Il est l'intermédiaire auprès des services de la Région.

LES EXEMPLES DE PROJETS SOLLICITANT UNE DEMANDE DE CTR

La liste ci-après est indicative, non exhaustive et non contractuelle.

LISTE NON EXHAUSTIVE ET NON CONTRACTUELLE DES PROJETS POUVANT SOLLICITER DES AIDES AU TITRE DU CTR2020

n°	Thématique prioritaire	Intitulé	Localisation	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Subvention CTR envisagée	Autres subventions envisagées	Date de dépôt de dossier envisagée
1. Développement économique et touristique								
1	Promotion du territoire sous toutes ses formes - marketing territorial	Actions de communication et de promotion	Destination Vallée du Loir	PETR Pays Vallée du Loir / Office de Tourisme de la Vallée du Loir (OTVL)				
1a. Développement économique								
1.1	Aménagement de tiers-lieux numériques, d'espaces de services aux entreprises et de co-working	Création d'un tiers-lieu numérique	A définir	CC Loir-Lucé-Bercé	1 500 000 €	440 000 €	250 000 € (DETR - 16,5%) 50 000 € (CD72 - 3,3%) 40 000 € (LEADER - 2,6%)	juillet 2019
1.2	Construction et aménagement de bâtiments à vocation économique	Construction d'un bâtiment "blanc" - Loirécopark	Vaas	CC Sud Sarthe	1 500 000 €	554 671 €	500 000 € (DETR - 33%)	1er trimestre 2019
1.3	Requalification des zones d'activités et des friches existantes							
1.4	Création ou renforcement d'activités économiques dans le domaine des circuits courts							
1b. Développement touristique								
1.5	Ingénierie indispensable à la promotion, au déploiement et au développement touristique du territoire		Vallée du Loir Sarthe	Office de Tourisme de la Vallée du Loir (OTVL)				
1.6	Création et modernisation d'activités d'hébergement et de loisirs en lien avec les thématiques phares du territoire : cyclotourisme, œnotourisme, loisirs et découverte en forêt ou en bordure de Loir							
1.7	Développement touristique dans le cadre de la stratégie touristique pré-définie sur le territoire	Aménagement d'aires de camping-car	différentes communes de la CC Sud Sarthe	CC Sud Sarthe	254 161 €	93 329 €	70 000 € (DETR - 27%) 40 000 € (CD72 - 16%)	1er trimestre 2019

n°	Thématique prioritaire	Intitulé	Localisation	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Subvention CTR envisagée	Autres subventions envisagées	Date de dépôt de dossier envisagée
2. Développement des services à la population								
2.1	Rénovation urbaine et commerciale des centres-bourgs/villes (requalification et revitalisation) – aménagement durable (à l'exclusion des travaux routiers)	Acquisition en vue du maintien/regroupement de commerces de proximité en coeur de village, avec reprise et modernisation des pompes à essence et installation d'une borne de recharge de véhicules électriques	La Chapelle d'Aligné	La Chapelle d'Aligné	246 000 €	49 200 €	98 400 € (DETR - 40%)	2ème trimestre 2019
		Achat et réaménagement d'un local dans le but de le transformer en multi-commerce (vente de produits issus des circuits courts de proximité)	Crosmières	Crosmières	445 000 €	89 000 €	40 638 € (Fonds de concours CCPF - 9%) 76 750 € (DETR - 17,2%) 35 000 € (CD72 - 7,8%) 52 000 € (Leader - 11,7%)	1er semestre 2019
2.2	Ingénierie indispensable à la promotion, au déploiement et au développement de la médiation culturelle et patrimoniale sur le territoire		Vallée du Loir Sarthe	PETR Pays Vallée du Loir				
2.3	Réalisation / aménagement d'instal-lations structurantes dans le domaine social, culturel, sportif ou de la santé	Aménagement et agrandissement de la garderie scolaire	Pontvallain	Pontvallain	393 000 €	78 600 €		
		Réaménagement de l'espace extérieur au centre aquatique Plouf	Montval-s/Loir (Château-du-Loir)	CC Loir-Lucé-Bercé	400 000 €	176 000 €		juillet 2019
		Création d'un pôle caritatif et culturel dans une friche industrielle du XIXème siècle	Montval-s/Loir (Château-du-Loir)	Montval-s/Loir	1 825 210 €	146 016 €	500 000 € (Etat - 27%) 150 000 € (CD72 - 8,2%)	1er trimestre 2019
		Construction d'une résidence séniors	Mansigné	Mansigné	1 000 000 €	100 000 €		
		Aménagements des espaces connexes à la Grange Dimière	Chenu	Chenu	100 000 €	20 000 €		

n°	Thématique prioritaire	Intitulé	Localisation	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Subvention CTR envisagée	Autres subventions envisagées	Date de dépôt de dossier envisagée
2. Développement des services à la population								
2.3	Réalisation / aménagement d'installations structurantes dans le domaine social, culturel, sportif ou de la santé	Construction d'un nouveau terrain de football avec vestiaires	Oizé	Oizé	719 500 €	143 900 €	287 800 € (Etat - 40%) 143 900 € (District de football - 20%)	4ème trimestre 2019
		Réalisation de la saison 2 de l'opération "A la poursuite du temps caché"	Vallée du Loir Sarthe	PETR Pays Vallée du Loir	160 000 €	128 000 €	/	fin 2019
2.4	Aménagement / requalification des abords du Loir pour des pratiques de loisirs, pédagogiques et/ou de réappropriation de l'Eau et de la Nature	Aménagement des abords du Loir	Le Lude	Le Lude	500 000 €	100 000 €		
3. Transition écologique, lutte et adaptation du territoire au changement climatique								
3.1	Rénovation énergétique des bâtiments publics	Acquisition d'un bâtiment et travaux d'aménagment d'une médiathèque	Le Grand-Lucé	Le Grand-Lucé	550 000 €	82 500 €	DRAC Bibliohèque de la Sarthe	mai 2019
		Projet de création de trois logements "séniors" en centre-bourg (réhabilitation d'une habitation d'un seul tenant)	Thoiré-sur-Dinan	Thoiré-sur-Dinan	250 000 €	37 500 €		
		Réaménagement de la mairie, avec logements pour apprentis ou stagiaires	Luché-Pringé	Luché-Pringé	400 000 €	80 000 €		
		Rénovation du centre culturel	Mayet	Mayet	600 000 €	100 000 €		
3.2	Equipements structurants pour faciliter la valorisation / le recyclage des matériaux et matières collectés	Réalisation d'un quai de transfert et travaux de mise aux normes de la déchetterie de Crosmières	Crosmières	CC du Pays Fléchois	1 609 420 €	779 446 €	340 043 € (DETR/DSIL - 21% d'une dépense éligible de 1 832 920 €) 151 387 € (ADEME - 9% d'une dépense éligible de 756 935 €)	2ème semestre 2019
3.3	Opérations de préservation, de renforcement et/ou de porter à connaissance de la biodiversité, de la "nature ordinaire" ou remarquable		Vallée du Loir Sarthe					

n°	Thématique prioritaire	Intitulé	Localisation	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Subvention CTR envisagée	Autres subventions envisagées	Date de dépôt de dossier envisagée
3. Transition écologique, lutte et adaptation du territoire au changement climatique								
3.4	Etudes et/ou investissements traitant de la mobilité facilitée et durable (active ou motorisée) des habitants du territoire	Aménagement de lieux de recharge électrique entre deux villes, achat et prêt de véhicules électriques	Aubigné-Racan et Le Lude	Aubigné-Racan et Le Lude	100 000 €	20 000 €		
		Acquisition d'un parc de véhicules utilitaires électriques et/ou de bornes électriques	différentes communes de la CC Loir Lucé Bercé	CC Loir-Lucé-Bercé	520 000 €	228 800 €		juillet 2019
		Création d'une plateforme multimodale (aire de covoiturage, arrêt de transport de bus)	Ruillé-s/Loir	Loir en Vallée	242 200 €	36 330 €		février 2019
		Création d'un cheminement piéton du carrefour de la Croix Caseau (RD 305) vers le centre-bourg	Marçon	Marçon	80 000 €	12 000 €	DETR	
		Création d'une liaison douce entre le bourg de Bazouges et celui de Cré pour piétons et cyclistes	Bazouges-Cré-s/Loir	Bazouges-Cré-s/Loir	234 391 €	46 878 €	70 317 € (DETR - 30%) 70 317 € (DSIL - 30%)	fin du 1er semestre 2019
3.5	Ingénierie nécessaire au déploiement de la politique publique relative à la « mobilité » des habitants		Vallée du Loir Sarthe	PETR Pays Vallée du Loir				
3.6	Actions de sensibilisation envers les publics et/ou actions-outils liés aux orientations du Plan Climat Territorial		Vallée du Loir Sarthe	PETR Pays vallée du Loir				
3.7	Développement des énergies renouvelables	Création d'un réseau de chaleur	Pruillé-l'Eguillé	Pruillé-l'Eguillé	80 000 €	12 000 €		mi 2019
		Création d'une micro-centrale hydraulique au moulin de la Bruère	La Flèche	La Flèche	200 000 €	125 000 €		début 2020

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Pays Vallée du Loir

Fiches Actions

GAL Pays Vallée du Loir

Version d'avril 2019

CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

PETR Pays Vallée du Loir
Rue A. Carré 72500 VAAS
02.43.38.16.62
accueil@pays-valleeduloir.fr
www.pays-valleeduloir.fr

ANNEXE 6 : FICHES-ACTIONS MOBILISEES PAR LE GAL

Les fiches-actions déclinées dans cette annexe contiennent au moins les rubriques suivantes :

- Nom du GAL ;
- Identification et intitulé de la fiche-action ;
- Sous-mesure 19 de rattachement ;
- Type et description des opérations ;
- Type de soutien ;
- Liens avec d'autres réglementations *;*
- Bénéficiaires ;
- Dépenses éligibles (coûts admissibles) ;
- Conditions d'admissibilité ;
- Eléments concernant la sélection des opérations ;
- Montants et taux d'aide applicable.

Fiche-action 1 : Renforcer l'économie présentielle de la Vallée du Loir et la démarche AGIR pour le Sud Sarthe

Fiche-action 2 : Moderniser l'artisanat, le commerce et les services de proximité

Fiche-action 3 : Développer les potentiels touristiques

Fiche-action 4 : Développer les soutiens à l'agriculture

Fiche-action 5 : Mettre en place un Plan de développement du Numérique

Fiche-action 6 : Elaborer et mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie territorial

Fiche-action 7 : Développer l'identité du territoire

Fiche-action 8 : Renforcer le lien social et l'épanouissement personnel par le biais de la culture et du patrimoine

Fiche-action 9 : Améliorer le cadre de vie

Fiche-action 10 : Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale

Fiche-action 11 : Animation et frais de fonctionnement Leader du Pays Vallée du Loir

LEADER 2014-2020	GAL VALLEE DU LOIR	
ACTION	*N°1*	**Renforcer l'économie présentielle de la Vallée du Loir et la démarche AGIR pour le Sud Sarthe**
SOUS-MESURE	19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux	
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention	

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Cadre stratégique

Pilier Solidarités territoriales
Objectif stratégique n°1 (défini à l'issue du diagnostic) :
Faire face aux difficultés économiques du territoire

b) Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectifs stratégiques :

-Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) : Le défi de l'accompagnement des mutations du socle industriel et agricole,

-Schéma Régional de l'Economie et de L'Emploi Durable (SREED):
- Approfondir et élargir la dynamique de filières,
- Soutenir la performance régionale et ancrer la valeur et l'emploi dans le territoire,
- Appuyer les stratégies de proximité au service de l'économie régionale.

-Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) :
- La dynamique de filières,
- La défense des équilibres économiques,
- Le marketing territorial,
- L'innovation,
- La création-reprise et l'adaptation des très petites entreprises.

-Pré-diagnostic/enjeux du Pays Vallée du Loir : Axe 2 - Enjeux territoriaux d'économie durable pour le Pays Vallée du Loir.

-Agir pour le Sud Sarthe.

Objectifs opérationnels :

Revitaliser et redynamiser le tissu économique local. Accompagner l'économie présentielle du territoire.

c) Effets attendus

Mettre en œuvre le programme Agir pour le Sud Sarthe. Assurer le maintien et le développement des activités économiques présentes et rechercher d'autres activités innovantes pour le territoire. Développer les circuits courts de proximité. Générer des retombées économiques directes et induites sur l'ensemble du territoire. Améliorer l'attractivité économique du territoire.

2. DESCRIPTION DU TYPE D'OPERATIONS

Types d'actions éligibles :

~~Elles doivent impérativement rentrer dans le cadre du programme Agir pour le Sud Sarthe~~.
- Etudes
- Mise en réseau des acteurs locaux,

- Animation des Unions de Commerçants et Artisans, Schéma de Développement commercial,
- Actions collectives d'information et sensibilisation, formations en faveur de l'installation locale (aide à la formation des repreneurs, aide à la formation des jeunes souhaitant créer leur entreprise), deux jours consécutifs maximum
- Promotion des richesses locales (agricultures, sylviculture, bois-énergie, le Loir, le tourisme, les paysages, le bâti patrimonial),
- Création et modernisation d'activités d'hébergement et de loisirs en lien avec les thématiques phares du territoire (cyclotourisme, oenotourisme, loisirs et découverte en forêt ou en bordure de Loir),

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention directe déterminée sur la base des dépenses réelles éligibles retenues.

4. LIENS VERS D'AUTRES ACTES LEGISLATIFS

Régimes d'aides d'Etat potentiellement applicables :

- Règlement général d'exemption de la Commission n°651/2014
- Régime cadre exempté relatif aux aides à la formation SA.40207
- Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur des PME pour 2014-2020 SA.40453
- Régime cadre exempté relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour 2014-2020 SA.40206
- Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale pour 2014-2020 n°SA.39252
- Règlement n°1407/2013 De minimis entreprise (ou de minimis général)

Articles L 1111-9 et L 1111-10 du CGCT

Réglementation nationale relative au droit de la commande publique

5. BENEFICIAIRES

(Bénéficiaires potentiels visés, types de porteurs de projets, nombre de bénéficiaires attendus…)

- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- Entreprises privées (autoentrepreneur, micro entreprise, petite entreprise et moyenne entreprise),
  La **définition** nationale (décret 2008-1354 du 18 décembre 2008), découlant de la recommandation européenne 2003/361/CE de la Commission du 6 mai 2003 est plus spécifique:
  - micro-entreprise (ex TPE) : « Une microentreprise est une entreprise occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. »
  - Petite entreprise : « l'effectif est inférieur à 50 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros.
  - Moyenne entreprise : « La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. »
- Associations de loi 1901,
- Etablissements publics,
- Chambres consulaires,
- Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) – encadrées par la loi N°2014-856 du 31/07/2014)

Acteurs inéligibles : les organismes de formations agréés.

6. COUTS ADMISSIBLES

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :

- Dépenses directes de personnel (salaires chargés, primes, traitement accessoire),
- Les coûts indirects liés à l'opération (taux forfaitaire de 15% sur les frais de personnel directs liés éligibles conformément à l'article 68 du règlement (UE) n°1303/2013) – art.16
- Frais de communication (coût d'impression, de conception des supports, de diffusion, temps consacré à l'opération),
- Frais de conseil, de prestation de service et prestation intellectuelle externe, frais d'expertise juridique, technique et financière, honoraires,
- La TVA et autres taxes non récupérables

- Dépenses liées à la publicité européenne

Dépenses matérielles :
- Travaux
- Acquisition de matériel et d'équipement.

Dépenses inéligibles :
les frais d'affranchissement, les dépenses directes de déplacement, restauration, hébergement, le matériel d'occasion, les frais de fonctionnement courant hors coûts indirects pris en charge dans le forfait de 15%, les frais directs d'amortissement de biens neufs, les frais de notaire, les frais de location de véhicule.

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Pour les acteurs concernés, signature d'un acte d'engagement pour :
- intégrer la démarche Accueil Vélo dans l'année qui suit les travaux (cahier des charges disponible sur demande) pour les projets liés au développement du tourisme à vélo,
- Intégrer la démarche « Vignobles et Découvertes » animée sur le territoire (engagement des bénéficiaires à intégrer la démarche dans les deux ans, cahier des charges disponible sur demande) pour les projets liés au développement de l'œnotourisme.

8. PRINCIPES APPLICABLES A L'ETABLISSEMENT DES CRITERES DE SELECTION

Chaque dossier sera étudié en comité de programmation, au regard de la grille de sélection validée par ce dernier. Elle constitue un élément d'analyse, d'évaluation et de sélection. Elle comprendra à minima les critères suivants : cohérence avec les orientations stratégiques du Pays, cohérence avec les effets attendus de la présente fiche, impact territorial, dimension innovante, développement durable.

Recours à l'appel à projets possible.

Le porteur de projet sollicitant un financement dans le cadre du programme Leader et éligible à la grille de sélection, devra présenter son projet en séance du comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Ces modalités de financement seront appliquées sous réserve des règlementations européennes et nationales relatives au régime d'aides d'Etat et à l'obligation d'autofinancement minimum du maitre d'ouvrage publique.

Taux maximum d'aide publique : 100% MO Publique / 70 % MO privée

Seuil d'intervention FEADER : 2 000 €
Plafond d'intervention FEADER : 20 000 €
Obligation d'autofinancement minimum : 20% MO Publique / 30% MO Privée

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Lignes de complémentarité avec les autres dispositifs du PDRR, avec les dispositifs des autres fonds européens (PON FSE, PO régional FEDER/FSE, DOMO FEDER, PDRR Pays de la Loire)

Les projets conformes aux conditions d'éligibilité et de financement des autres fonds européens (FEADER hors Leader, FEDER, FSE) ne pourront être financés par le FEADER via le programme Leader.
En particulier, les actions éligibles à la mesure 3.1.1 « Favoriser le renouvellement et l'accroissement du tissu économique en accompagnant la création d'entreprises » du PO FEDER/FSE 2014-2020 et à la priorité d'investissement 8.3 de l'axe 1 du PO National FSE 2014-2020 visant l'appui à l'émergence et à l'accompagnement des projets de création ne seront pas éligibles à Leader

b) Suivi

Indicateurs de réalisation :
- Bois local : tonnage, nombre de plans de gestion mis en place, nombre de panneaux indiquant l'exploitation du bois sur les lieux,
- Qualité du suivi économique,

- Niveau de diplôme des nouveaux embauchés.

Indicateurs de résultat :
- Nombre d'emplois créés ou maintenus,
- Nombre de bénéficiaires ou fournisseurs concernés,

LEADER 2014-2020	GAL VALLEE DU LOIR	
ACTION	***N°2***	**Moderniser l'artisanat, le commerce et les services de proximité**
SOUS-MESURE	19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux	
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention/et ou de l'avenant.	

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Cadre stratégique

Pilier Solidarités territoriales
Objectif stratégique n°1 (défini à l'issue du diagnostic) :
Faire face aux difficultés économiques du territoire

b) Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectifs stratégiques :

-Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) :
- Le défi du changement démographique dans un contexte de maintien des solidarités,
- Le défi de l'accompagnement des mutations du socle industriel et agricole.

-Schéma Régional de l'Economie et de L'Emploi Durable (SREED):
- Soutenir la performance régionale et ancrer la valeur et l'emploi dans le territoire,
- Appuyer les stratégies de proximité au service de l'économie régionale.

-Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) :
- La défense des équilibres économiques,
- La création-reprise et l'adaptation des très petites entreprises.

-Pré-diagnostic/enjeux du Pays Vallée du Loir : Axe 2 - Enjeux territoriaux d'économie durable pour le Pays Vallée du Loir.

-Agir pour le Sud Sarthe

-Charte architecturale et paysagère du territoire :
- Préserver et valoriser les centre-bourgs,
- Lutter contre l'abandon des centres des villes, bourgs et villages

Objectifs opérationnels :

- conforter l'économie de proximité non délocalisable,
- moderniser, développer et pérenniser les entreprises commerciales, artisanales et de services, pour leur permettre de s'adapter aux évolutions des modes de consommation et de distribution,
- favoriser la mise en œuvre d'actions d'accompagnement individuel et collectif, permettant aux entreprises de s'inscrire réellement dans une démarche stratégique et prospective de développement, et notamment en prenant en compte le développement de la numérisation des entreprises et de la Responsabilité sociale des entreprises.

c) Effets attendus

Dynamiser les projets artisanaux et commerciaux du territoire. Accompagner le développement touristique du territoire. Générer des marchés pour les entreprises locales du bâtiment. Créer une émulation commerciale entre professionnels. Accroître l'attractivité des commerces en centres bourgs et centres villes. Améliorer l'image des entreprises et la professionnalisation des dirigeants.

2. DESCRIPTION DU TYPE D'OPERATIONS

- les investissements et les équipements relatifs à la modernisation des activités (vitrines et équipements professionnels inclus), y compris ceux liés à la protection de l'environnement, véhicules de tournée et leur aménagement,
- les équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises,
- les travaux destinés à faciliter l'accessibilité de ces entreprises aux personnes handicapées et à mobilité réduite,
- les actions collectives portées dans le cadre du dispositif régional de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural.
- les projets stratégiques liés à la numérisation des entreprises (digitalisation des services, des métiers et des pratiques internes) qui pourront être financés au titre du règlement d'intervention régional «chèque numérique» dans le cadre du plan de numérisation des TPE .

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention directe déterminée sur la base des dépenses réelles éligibles retenues.

4. LIENS VERS D'AUTRES ACTES LEGISLATIFS

Régimes d'aides d'Etat potentiellement applicables :

- Règlement général d'exemption de la Commission n°651/2014
- Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur des PME pour 2014-2020 SA.40453
- Régime cadre exempté relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour 2014-2020 SA.40206
- Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale pour 2014-2020 n°SA.39252
- Règlement n°1407/2013 De minimis entreprise (ou de minimis général)

Articles L 1111-9 et L 1111-10 du CGCT

Réglementation nationale relative au droit de la commande publique

5. BENEFICIAIRES

Entreprises des secteurs de l'artisanat, du commerce et des services répondant aux caractéristiques du règlement régional pour la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services :

- autonomes, c'est-à-dire non détenues à plus de 25 % du capital ou des droits de vote par une autre entreprise, ou conjointement par plusieurs autres entreprises,
- justifiant d'une année d'activité,
- en situation économique et financière saine, dotées de capitaux propres positifs selon le dernier exercice comptable clôturé de douze mois, et en situation régulière vis-à-vis des obligations sociales et fiscales,
- ayant moins de 20 ETP,
- avec un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 1.000.000 € afférent au dernier exercice comptable clôturé de douze mois,
- dont la surface de vente est inférieure à 400 m2,

6. COUTS ADMISSIBLES

Dépenses matérielles :
Travaux
Acquisition de matériel, équipements

ne sont pas éligibles:

- ~~les investissements de simple renouvellement de biens ou d'équipements, obsolètes ou amortis,~~
- les investissements d'entretien normal des locaux d'activités qui incombent au propriétaire bailleur ou à l'entreprise,

- les investissements financés sous forme de location financière ou de crédit-bail, même si l'option d'achat in fine est prévue,
- le matériel d'occasion ou reconditionné,
- les acquisitions foncières et immobilières,
- le matériel roulant banalisé, sans aménagement spécifique et sans usage professionnel unique,
- l'auto prestation (main-d'œuvre et matériaux, y compris ceux achetés à l'extérieur de l'entreprise),
- le petit équipement inférieur à 500 €,

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Etre éligible à la procédure MACS de la Région. Les entreprises doivent justifier d'une année d'activité au moment du dépôt du dossier.

8. PRINCIPES APPLICABLES A L'ETABLISSEMENT DES CRITERES DE SELECTION

Chaque dossier sera étudié en comité de programmation, au regard de la grille de sélection validée par ce dernier. Elle constitue un élément d'analyse, d'évaluation et de sélection. Elle comprendra à minima les critères suivants : cohérence avec les orientations stratégiques du Pays, cohérence avec les effets attendus de la présente fiche, impact territorial, dimension innovante, développement durable.

Recours à l'appel à projets possible.

Le porteur de projet sollicitant un financement dans le cadre du programme Leader et éligible à la grille de sélection, devra présenter son projet en séance du comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Ces modalités de financement seront appliquées sous réserve des règlementations européennes et nationales relatives au régime d'aides d'Etat et à l'obligation d'autofinancement minimum du maitre d'ouvrage public.

Taux maximum d'aide publique : 30% MO Privée

Seuil d'intervention FEADER : 1 000 € HT
Plafond d'intervention FEADER : 9 000 € HT

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Lignes de complémentarité avec les autres dispositifs du PDRR, avec les dispositifs des autres fonds européens (PON FSE, PO régional FEDER/FSE, DOMO FEDER, PDRR Pays de la Loire)

Les projets conformes aux conditions d'éligibilité et de financement des autres fonds européens (FEADER hors Leader, FEDER, FSE) ne pourront être financés par le FEADER via le programme Leader.

b) Suivi

Indicateurs de réalisation :
- Nombre de mises à jour (de l'annuaire),
- Nombre de partenaires / collectivités concernés,
- Nombre de projets réalisés,

Indicateurs de résultats :
- Nombre d'emplois créés ou maintenus.

LEADER 2014-2020	GAL VALLEE DU LOIR	
ACTION	***N°3***	**Développer les potentiels touristiques**
SOUS-MESURE	19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux	
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention	

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Cadre stratégique

Pilier Solidarités territoriales
Objectif stratégique n°1 (défini à l'issue du diagnostic) :
Faire face aux difficultés économiques du territoire

b) Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectifs stratégiques :

-Schéma Régional de l'Economie et de L'Emploi Durable (SREED): Appuyer les stratégies de proximité au service de l'économie régionale.

-Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) :
- La défense des équilibres économiques,
- Le marketing territorial,
- L'innovation.

-Pré-diagnostic/enjeux du Pays Vallée du Loir :
- Axe 1: Enjeux de l'organisation, du positionnement et de l'identité du territoire,
- Axe 2: Enjeux territoriaux d'économie durable pour le Pays Vallée du Loir.

-Projet d'orientations stratégiques de l'Office de Tourisme de la Vallée du Loir :
- L'Office de tourisme : un service de proximité à l'attention de ses prestataires,
- La mise en tourisme de l'itinéraire Vallée du Loir à vélo,
- La Vallée du Loir, une offre multi-randonnées à développer et coordonner,
- Un réseau Hôtellerie de Plein Air (HPA) en Vallée du Loir en questionnement, à redynamiser,

-Charte architecturale et paysagère du territoire : Permettre la connaissance des paysages et du patrimoine bâti du Pays Vallée du Loir par tous.

Objectifs opérationnels :

Le territoire a identifié des thématiques porteuses et identitaires afin de développer durablement la destination « Vallée du Loir » : le tourisme à vélo, l'oenotourisme, le tourisme de nature (et plus particulièrement, les activités liées à la forêt et à l'eau), le patrimoine bâti et les paysages. Ces actions de développement devront par la suite être relayées d'actions de communication et de promotion, elles aussi adaptées aux nouveaux modes de consommation (utilisation des supports numériques avant, pendant et après le séjour).

c) Effets attendus

Renforcer le positionnement « courts séjours » (moins loin, moins longtemps mais plus souvent). Favoriser l'accueil de clientèles étrangères en séjour des marchés cibles nord européens (Royaume Uni, Pays Bas, Belgique). Améliorer dans le même temps le cadre de vie (des habitants) et la notoriété du territoire (attractivité économique).

2. DESCRIPTION DU TYPE D'OPERATIONS

Types d'actions éligibles :

- Conception et réalisation de parcours d'interprétation (par exemple : dispositifs interactifs de découvertes du paysage ou du patrimoine, application numérique, signalétique patrimoniale thématisée),
- Actions de promotion du territoire (création et réalisation de support papier ou numérique, opérations de communication)
- Création de supports d'information (vidéo, signalétique, panneau)
- Actions collectives d'information et de sensibilisation (deux jours consécutifs maximum, public visé : les professionnels du tourisme, via les établissements publics à caractère industriel et commercial),
-

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention directe déterminée sur la base des dépenses réelles éligibles retenues.

4. LIENS VERS D'AUTRES ACTES LEGISLATIFS

Régimes d'aides d'Etat potentiellement applicables :

- Règlement général d'exemption de la Commission n°651/2014
- Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur des PME pour 2014-2020 SA.40453
- Régime cadre exempté relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour 2014-2020 SA.40206
- Règlement n°1407/2013 de minimis entreprise (ou de minimis général)
- Décision du 20/12/2011 n°2012/21/UE relative aux aides d'Etat sous forme de compensation de service public
- Règlement n°360/2012 de minimis SIEG

Articles L 1111-9 et L 1111-10 du CGCT

Réglementation nationale relative au droit de la commande publique

5. BENEFICIAIRES

(Bénéficiaires potentiels visés, types de porteurs de projets, nombre de bénéficiaires attendus…)

- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial,

6. COUTS ADMISSIBLES

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :

- Dépenses directes de personnel (salaires chargés, primes, traitement accessoire),
- Les coûts indirects liés à l'opération (taux forfaitaire de 15% sur les frais de personnel directs liés éligibles conformément à l'article 68 du règlement (UE) n°1303/2013) – art.16
- Frais de communication (coût d'impression, de conception des supports, de diffusion, temps consacré à l'opération),
- Frais de conseil, de prestation de service et prestation intellectuelle externe, frais d'expertise juridique, technique et financière, honoraires,
- Frais de location de salle, de matériels et de véhicules
- La TVA et autres taxes non récupérables
- Dépenses liées à la publicité européenne

Dépenses matérielles :

- Acquisition de matériel et d'équipement (matériaux et logiciels).

Dépenses inéligibles :
Les frais d'affranchissement, le matériel d'occasion, les frais de fonctionnement courant, les frais directs d'amortissement de biens neufs.

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- S'engager à faire référence à la marque Vallée du Loir sur tous les supports de communication créés (panneaux, sites web, affiches, dépliants) en signant la charte d'engagement.

8. PRINCIPES APPLICABLES A L'ETABLISSEMENT DES CRITERES DE SELECTION

Chaque dossier sera étudié en comité de programmation, au regard de la grille de sélection validée par ce dernier. Elle constitue un élément d'analyse, d'évaluation et de sélection. Elle comprendra à minima les critères suivants : cohérence avec les orientations stratégiques du Pays, cohérence avec les effets attendus de la présente fiche, impact territorial, dimension innovante, développement durable.

Recours à l'appel à projets possible.

Le porteur de projet sollicitant un financement dans le cadre du programme Leader et éligible à la grille de sélection, devra présenter son projet en séance du comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Ces modalités de financement seront appliquées sous réserve des règlementations européennes et nationales relatives au régime d'aides d'Etat et à l'obligation d'autofinancement minimum du maitre d'ouvrage publique.

Taux maximum d'aide publique : 100% MO Publique

Seuil d'intervention FEADER : 5 000 €
Plafond d'intervention FEADER : 30 000 €
Obligation d'autofinancement minimum : 20% MO Publique

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Lignes de complémentarité avec les autres dispositifs du PDRR, avec les dispositifs des autres fonds européens (PON FSE, PO régional FEDER/FSE, DOMO FEDER, PDRR Pays de la Loire)

Les projets conformes aux conditions d'éligibilité et de financement des autres fonds européens (FEADER hors Leader, FEDER, FSE) ne pourront être financés par le FEADER via le programme Leader.

b) Suivi

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de prestataires accompagnés,
- Nombre de prestataires ayant rejoint les démarches locales (Accueil Vélo, Vignobles et Découvertes, caves touristiques…),
- Nombre d'action de communication et promotion spécifiques réalisées (nombre d'éditions réalisées, nombre de contacts touchés, fréquentation de sites internet),
- Volume des investissements soutenus.

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'emplois créés ou maintenus.

LEADER 2014-2020	GAL VALLEE DU LOIR	
ACTION	***N°4***	**Développer les soutiens à l'agriculture**
SOUS-MESURE	19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux	
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention	

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Cadre stratégique

Pilier Solidarités territoriales
Objectif stratégique n°1 (défini à l'issue du diagnostic) :
Faire face aux difficultés économiques du territoire

b) Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectifs stratégiques :

-Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) :
- Le défi du changement démographique dans un contexte de maintien des solidarités,
- Le défi de l'accompagnement des mutations du socle industriel et agricole,
- Le défi de l'Écorégion.

-Schéma Régional de l'Economie et de L'Emploi Durable (SREED):
- Approfondir et élargir la dynamique de filières,
- Soutenir la performance régionale et ancrer la valeur et l'emploi dans le territoire,
- Appuyer les stratégies de proximité au service de l'économie régionale.

-Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) :
- La dynamique de filières,
- La défense des équilibres économiques,
- L'innovation.

-Pré-diagnostic/enjeux du Pays Vallée du Loir :
- Axe 2: Enjeux territoriaux d'économie durable pour le Pays Vallée du Loir,
- Axe 5: Enjeux de biodiversité et de ressources.

-Agir pour le Sud Sarthe.

-Bilan carbone du territoire.

-Etudes sur les circuits courts de proximité.

-Charte architecturale et paysagère du territoire : Permettre la connaissance des paysages et du patrimoine bâti du Pays Vallée du Loir par tous.

-Schéma Prospectif Agricole du Pays Vallée du Loir.

Objectifs opérationnels :
Le Pays Vallée du Loir est riche d'exploitations agricoles variées et de tailles très différentes. Les soutenir dans toutes les étapes de leur construction et pérennisation est une démarche que le Pays souhaite continuer, tant dans l'investissement que dans l'ancrage du territoire. Ce dispositif a également pour vocation d'accompagner la mise en œuvre des actions issues du Schéma Prospectif Agricole du Pays Vallée du Loir.

c) Effets attendus

Intégration et préservation du paysage local.
Accompagnement dans l'investissement pour le développement de l'activité, la réglementation et les risques. Développement des circuits courts de proximité.

2. DESCRIPTION DU TYPE D'OPERATIONS

Types d'actions éligibles :

- Etudes liées à la valorisation des ressources locales,
- Soutien aux systèmes de production innovants ou aux techniques innovantes,
- Promotion et mise en place des circuits courts de proximité (marché fermier, transformation et artisanat local),
- Actions de communication (création et animation d'un réseau visant le partage d'expériences, réalisation de salons),
- Aide à la mise en réseau des acteurs,
- Aide à la structuration/restructuration des exploitations d'élevage,
- Aide à l'acquisition d'équipements et de matériels plus économes en systèmes de culture.
- Actions collectives d'information et de sensibilisation.

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention directe déterminée sur la base des dépenses réelles éligibles retenues.

4. LIENS VERS D'AUTRES ACTES LEGISLATIFS

Régimes d'aides d'Etat potentiellement applicables :
- Règlement général d'exemption de la Commission n°651/2014
- Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur des PME pour 2014-2020 SA.40453
- Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale pour 2014-2020 n°SA.39252
- Règlement d'exemption de la Commission n°702/2014
- Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour 2015-2020 SA.40417
- Règlement n°1407/2013 de minimis entreprise (ou de minimis général)

Articles L 1111-9 et L 1111-10 du CGCT
Réglementation nationale relative au droit de la commande publique

5. BENEFICIAIRES

(Bénéficiaires potentiels visés, types de porteurs de projets, nombre de bénéficiaires attendus…)

- Agriculteurs et groupements d'agriculteurs au sens de l'article 4 et 9 du règlement (UE) n°1307/2013 dont les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), dotés d'une personnalité juridique ou organisés selon une convention de partenariat identifiant un chef de file
- Toutes associations d'agriculteurs,
- Associations loi 1901,
- Collectivités territoriales et leurs groupements.

6. COUTS ADMISSIBLES

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :
- Dépenses directes de personnel (salaires chargés, primes, traitement accessoire),
- Les coûts indirects liés à l'opération (taux forfaitaire de 15% sur les frais de personnel directs liés éligibles conformément à l'article 68 du règlement (UE) n°1303/2013) – art.16
- Frais de communication (coût d'impression, de conception des supports, de diffusion, temps consacré à l'opération),
- Frais de conseil, de prestation de service et prestation intellectuelle externe, frais d'expertise juridique, technique et financière, honoraires,
- Frais de location de salle et de matériels,

- La TVA et autres taxes non récupérables,
- Dépenses liées à la publicité européenne.

Dépenses matérielles :
- Travaux,
- Acquisition de matériel et d'équipement.

Dépenses inéligibles :
les frais d'affranchissement, les dépenses directes de déplacement, restauration, les frais de fonctionnement courant hors coûts indirects pris en charge dans le forfait de 15%, les frais directs d'amortissement de biens neufs, les frais de notaire, les frais de location de véhicule.

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Le soutien est accordé aux structures proposant un projet en cohérence avec les enjeux du Schéma Prospectif Agricole et/ou avec le plan d'actions du Plan Climat Energie Air Territorial (PCEAT).

8. PRINCIPES APPLICABLES A L'ETABLISSEMENT DES CRITERES DE SELECTION

Chaque dossier sera étudié en comité de programmation, au regard de la grille de sélection validée par ce dernier. Elle constitue un élément d'analyse, d'évaluation et de sélection. Elle comprendra à minima les critères suivants : cohérence avec les orientations stratégiques du Pays, cohérence avec les effets attendus de la présente fiche, impact territorial, dimension innovante, développement durable.

Recours à l'appel à projets possible.

Le porteur de projet sollicitant un financement dans le cadre du programme Leader et éligible à la grille de sélection, devra présenter son projet en séance du comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Ces modalités de financement seront appliquées sous réserve des règlementations européennes et nationales relatives au régime d'aides d'Etat et à l'obligation d'autofinancement minimum du maitre d'ouvrage publique.

Taux maximum d'aide publique : 100% MO Publique / 70% MO privée

Seuil d'intervention FEADER : 5 000 €
Plafond d'intervention FEADER : 40 000 €
Obligation d'autofinancement minimum : 20% MO Publique / 30% MO Privée

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Lignes de complémentarité avec les autres dispositifs du PDRR, avec les dispositifs des autres fonds européens (PON FSE, PO régional FEDER/FSE, DOMO FEDER, PDRR Pays de la Loire)

Les projets conformes aux conditions d'éligibilité et de financement des autres fonds européens (FEADER hors Leader, FEDER, FSE) ne pourront être financés par le FEADER via le programme Leader.
En particulier, les opérations éligibles aux sous-mesures :
- 4.1- « aide aux investissements dans les exploitations agricoles » (et types d'opération 4.1.1 et 4.1.2)
- 4.2.2 « Transformation et commercialisation de produits agricoles à la ferme »
- 8.2 – « Mise en place de systèmes agro-forestiers »
- 16.1- « Accompagner la mise en place des groupes opérationnels du PEI »

du PDRR Pays de la Loire 2014-2020, ne seront pas éligibles à Leader

b) Suivi

Indicateurs de réalisation :
- Nombre d'exploitations participant à une démarche de circuits courts de proximité,
- Nombre de projets intégrés au Schéma Prospectif Agricole,
- Nombre de projets intégrés au PCEAT,
- Nombre de projets de chaufferie bois mis en place.

Indicateurs de résultats :
- Nombre d'emplois créés ou maintenus.

LEADER 2014-2020	**GAL VALLEE DU LOIR**	
ACTION	***N°5***	**Mettre en place un Plan de Développement du Numérique**
SOUS-MESURE	19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux	
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention	

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Cadre stratégique

Pilier Solidarités territoriales
Objectif stratégique n°1 (défini à l'issue du diagnostic) :
Faire face aux difficultés économiques du territoire

b) Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectifs stratégiques :

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) :
- Le défi du changement démographique dans un contexte de maintien des solidarités,
- Le défi de la Région de la connaissance,
- Le défi de l'accompagnement des mutations du socle industriel et agricole,
- Le défi de l'Écorégion.

Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) :
- La défense des équilibres économiques,
- L'innovation.

Pré-diagnostic/enjeux du Pays Vallée du Loir :
- Axe 2: Enjeux territoriaux d'économie durable pour le Pays Vallée du Loir,
- Axe 3: Enjeux d'aménagement solidaire et équitable,
- Axe 4: Enjeux de la qualité du cadre de vie.

Agir pour le Sud Sarthe.

Bilan carbone du territoire.

Objectifs opérationnels :

Définir une stratégie d'aménagement numérique commune au Sud Sarthe pour mieux articuler le numérique et l'aménagement du territoire. Vérifier que la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique répond aux besoins/attentes. Organiser le lobbying auprès des opérateurs privés si besoin. Mise en place du WiFi territorial. Accroître l'offre de service numérique et les services associés.

c) Effets attendus

Couverture des zones blanches. Amélioration du débit internet. Possibilité de proposer de nouveaux usages d'internet (clientèle itinérance douce, ruche numérique, télé-centres…).

2. DESCRIPTION DU TYPE D'OPERATIONS

Types d'actions éligibles :
- Aide au déploiement et au développement des usages du numérique : achat de bornes wifi, création et animation d'un groupement d'acteurs sur l'information géographique du territoire, mise en place et animation d'un SIG de Pays, mise en œuvre des préconisations issues de la stratégie numérique touristique (ateliers,

formations, prestation d'accompagnement).
- Actions collectives d'information et de sensibilisation, sur l'usage du numérique et la stratégie numérique. Public cible : toute personne ayant un besoin de formation sur le numérique dans le cadre d'un projet financé par Leader.

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention directe déterminée sur la base des dépenses réelles éligibles retenues.

4. LIENS VERS D'AUTRES ACTES LEGISLATIFS

Régimes d'aides d'Etat potentiellement applicables :
- Règlement général d'exemption de la Commission n°651/2014
- Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur des PME pour 2014-2020 SA.40453
- Régime cadre exempté relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour 2014-2020 SA.40206
- Règlement général d'exemption de la Commission n°651/2014 – section 10 Aides en faveur des infrastructures à haut débit
- Règlement n°1407/2013 De minimis entreprise (ou de minimis général)
- Décision du 20/12/2011 n°2012/21/UE relative aux aides d'Etat sous forme de compensation de service public
- Règlement n°360/2012 De minimis SIEG

Articles L 1111-9 et L 1111-10 du CGCT

Réglementation nationale relative au droit de la commande publique

5. BENEFICIAIRES

(Bénéficiaires potentiels visés, types de porteurs de projets, nombre de bénéficiaires attendus…)

- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial,
- Entreprises privées (autoentrepreneur, micro entreprise, petite entreprise et moyenne entreprise selon la **définition** nationale (décret 2008-1354 du 18 décembre 2008), découlant de la recommandation européenne 2003/361/CE de la Commission du 6 mai 2003),
- Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) – encadrées par la loi N°2014-856 du 31/07/2014

6. COUTS ADMISSIBLES

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :
- Dépenses directes de personnel (salaires chargés, primes, traitement accessoire),
- Les coûts indirects liés à l'opération (taux forfaitaire de 15% sur les frais de personnel directs liés éligibles conformément à l'article 68 du règlement (UE) n°1303/2013) – art.16
- Frais de communication (coût d'impression, de conception des supports, de diffusion, temps consacré à l'opération),
- Frais de conseil, de prestation de service et prestation intellectuelle externe, frais d'expertise juridique, technique et financière, honoraires,
- Frais de location de salle et de matériels,
- La TVA et autres taxes non récupérables,
- Dépenses liées à la publicité européenne.

Dépenses matérielles :
Acquisition de matériel et d'équipement (matériaux et logiciels).
Dépenses inéligibles :
les frais d'affranchissement, les dépenses directes de déplacement, restauration, hébergement, les frais de fonctionnement courant, les frais directs d'amortissement de biens neufs, les frais de notaire, les frais de location de véhicule, travaux.

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Néant.

8. PRINCIPES APPLICABLES A L'ETABLISSEMENT DES CRITERES DE SELECTION

Chaque dossier sera étudié en comité de programmation, au regard de la grille de sélection validée par ce dernier. Elle constitue un élément d'analyse, d'évaluation et de sélection. Elle comprendra à minima les critères suivants : cohérence avec les orientations stratégiques du Pays, cohérence avec les effets attendus de la présente fiche, impact territorial, dimension innovante, développement durable.

Recours à l'appel à projets possible.

Le porteur de projet sollicitant un financement dans le cadre du programme Leader et éligible à la grille de sélection, devra présenter son projet en séance du comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Ces modalités de financement seront appliquées sous réserve des règlementations européennes et nationales relatives au régime d'aides d'Etat et à l'obligation d'autofinancement minimum du maitre d'ouvrage publique.

Taux maximum d'aide publique : 100% MO Publique / 70% MO Privée

Seuil d'intervention FEADER : 2 000 €
Plafond d'intervention FEADER : 40 000 €

Obligation d'autofinancement minimum : 20% MO Publique / 30% MO Privée

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Lignes de complémentarité avec les autres dispositifs du PDRR, avec les dispositifs des autres fonds européens (PON FSE, PO régional FEDER/FSE, DOMO FEDER, PDRR Pays de la Loire)

Les projets conformes aux conditions d'éligibilité et de financement des autres fonds européens (FEADER hors Leader, FEDER, FSE) ne pourront être financés par le FEADER via le programme Leader.
En particulier, les opérations éligibles à l'action 2.2.1 « Accroître l'offre de services numériques et les usages associés » du PO FEDER/FSE 2014-2020 de la Région Pays de la Loire ne seront pas éligibles à Leader.

b) Suivi

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de bornes wifi installées,
- Nombre et type de données renseignés dans le SIG,
- Nombre d'actions issues du diagnostic numérique touristique de territoire réalisées.

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'emplois créés ou maintenus

LEADER 2014-2020	GAL VALLEE DU LOIR	
ACTION	***N°6***	**Elaborer et mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie territorial**
SOUS-MESURE	19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux	
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention	

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Cadre stratégique

Pilier Solidarités territoriales
Objectif stratégique n°3 (défini à l'issue du diagnostic) :
Etre acteur de la transition énergétique

b) Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectifs stratégiques :

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) :
- Le défi de l'accompagnement des mutations du socle industriel et agricole,
- Le défi de l'Écorégion.

Schéma Régional Climat Air Energie.

Pré-diagnostic/enjeux du Pays Vallée du Loir :
- Axe 4: Enjeux de la qualité du cadre de vie,
- Axe 5: Enjeux de biodiversité et de ressources.

Bilan carbone du Pays Vallée du Loir.

Objectifs opérationnels :

Lutter contre le changement climatique et assurer l'adaptation du territoire. Atténuer/réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique. Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité. Prise en compte du PCAET dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

c) Effets attendus

Tendre d'ici 2020 vers les objectifs « 3 X 20 % » du paquet « Énergie Climat » de l'Union Européenne : réduire de 20% les émissions de GES, améliorer de 20% l'efficacité énergétique, et porter à 20% la part des Energies Renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Tendre vers l'objectif « Facteur 4 » pour 2050 en divisant par 4 les émissions de GES par rapport à 1990.

Prendre en compte les objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie de la Région Pays de la Loire qui définit pour l'horizon 2020 : une réduction de 23% de la consommation énergétique, une baisse de 23% des émissions de GES/habitant par rapport au seuil de 1990 et une multiplication par 8 des énergies renouvelables (biogaz, pompes à chaleur, éolien et énergie solaire).

2. DESCRIPTION DU TYPE D'OPERATIONS

Types d'actions éligibles :
- Actions collectives d'information et de sensibilisation des publics,
- Amélioration et optimisation énergétique du bâtiment et de l'éclairage,
- Audit thermique et énergétique préalables si présentés dans le même dossier que l'opération de rénovation
- Développement des énergies renouvelables (bois-énergie, méthanisation, éolien, géothermie, énergie solaire, énergie hydroélectrique),

- Développement des nouveaux modes de déplacements et des nouvelles mobilités,
- Elaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation du PCAET et de son plan d'actions.
- Actions de promotion du Plan Climat,
- Mise en place d'un Conseil en Energie Partagé (3 ans),
- Elaboration de la Trame Verte et Bleue.

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention directe déterminée sur la base des dépenses réelles éligibles retenues.

4. LIENS VERS D'AUTRES ACTES LEGISLATIFS

Régimes d'aides d'Etat potentiellement applicables :

- Règlement général d'exemption de la Commission n°651/2014
- Régime cadre exempté relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour 2014-2020 SA.40206
- Régime cadre exempté relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020 SA.40405
- Règlement n°1407/2013 De minimis entreprise (ou de minimis général)
- Décision du 20/12/2011 n°2012/21/UE relative aux aides d'Etat sous forme de compensation de service public
- Règlement n°360/2012 De minimis SIEG

Articles L 1111-9 et L 1111-10 du CGCT

Réglementation nationale relative au droit de la commande publique

5. BENEFICIAIRES

(Bénéficiaires potentiels visés, types de porteurs de projets, nombre de bénéficiaires attendus...)

- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- Associations loi 1901.

6. COUTS ADMISSIBLES

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :

- Dépenses directes de personnel (salaires chargés, primes, traitement accessoire),
- Les coûts indirects liés à l'opération (taux forfaitaire de 15% sur les frais de personnel directs liés éligibles conformément à l'article 68 du règlement (UE) n°1303/2013) – art.16
- Frais de communication (coût d'impression, de conception des supports, de diffusion, temps consacré à l'opération),
- Frais de conseil, de prestation de service et prestation intellectuelle externe, frais d'expertise juridique, technique et financière, honoraires,
- Frais de location de salle et de matériels,
- La TVA et autres taxes non récupérables,
- Dépenses liées à la publicité européenne.

Dépenses matérielles :

- Travaux,
- Acquisition de matériel et d'équipement (matériaux et logiciels).

Dépenses inéligibles :
les frais d'affranchissement, les dépenses directes de déplacement, restauration, hébergement, les frais de fonctionnement courant, les frais directs d'amortissement de biens neufs, les frais de notaire, les frais de location de véhicule.

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Le soutien est accordé aux projets qui :

- Présentent une étude de faisabilité (pour les porteurs de projets privés),
- Respectent les recommandations du Plan de Déplacements Durables (Projets de mobilité),
- Sont en cohérence avec les orientations du bilan carbone du territoire,

Pour les projets de rénovation énergétiques des bâtiments publics :

- Critères minimum obligatoires : amélioration au minimum de 40% de la performance énergétique globale théorique du bâtiment et objectif de consommation théorique après travaux de 110 kWhep/m²/an *(kilowatt/heure d'énergie primaire comprenant l'énergie nécessaire au transport et à la production d'électricité)* : sur prescriptions de l'audit énergétique préalable obligatoire (coût éligible si présenté dans le même dossier que l'opération de rénovation).
- Intégrer un des deux critères suivants : utilisation de matériaux bio-sourcés et/ou installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables.
- Travaux réalisés par des professionnels ayant reçu la qualification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)
- Respecter la charte architecturale et paysagère et justifier de l'intégration de ses recommandations

Pour les projets de rénovation de l'éclairage public :

- Obligation de présenter un audit préalable
- S'engager à respecter la charte d'éclairage public du territoire

Le comité technique du GAL jugera de la cohérence et du respect de ces recommandations pour chaque projet déposé.

8. PRINCIPES APPLICABLES A L'ETABLISSEMENT DES CRITERES DE SELECTION

Chaque dossier sera étudié en comité de programmation, au regard de la grille de sélection validée par ce dernier. Elle constitue un élément d'analyse, d'évaluation et de sélection. Elle comprendra à minima les critères suivants : cohérence avec les orientations stratégiques du Pays, cohérence avec les effets attendus de la présente fiche, impact territorial, dimension innovante, développement durable.

Recours à l'appel à projets possible.

Le porteur de projet sollicitant un financement dans le cadre du programme Leader et éligible à la grille de sélection, devra présenter son projet en séance du comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Ces modalités de financement seront appliquées sous réserve des règlementations européennes et nationales relatives au régime d'aides d'Etat et à l'obligation d'autofinancement minimum du maitre d'ouvrage publique.

Taux maximum d'aide publique : 100% MO Publique / 70% MO Privée

Seuil d'intervention FEADER : 3 500 €
Plafond d'intervention FEADER : 35 000 €
Pour les projets d'éclairage public : aide FEADER à hauteur de 15%

Obligation d'autofinancement minimum : 20% MO Publique / 30% MO Privée
(sauf pour les dossiers de mise en place d'un Conseil en Energie Partagé, pas d'autofinancement obligatoire)

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Lignes de complémentarité avec les autres dispositifs du PDRR, avec les dispositifs des autres fonds européens (PON FSE, PO régional FEDER/FSE, DOMO FEDER, PDRR Pays de la Loire)

Les projets conformes aux conditions d'éligibilité et de financement des autres fonds européens (FEADER hors Leader, FEDER, FSE) ne pourront être financés par le FEADER via le programme Leader.

En particulier, les opérations éligibles aux actions :

- **4.2.1- « Rénovation énergétique du parc locatif social »**
- **4.5.1 « Investissements en site propre pour le développement des modes de déplacement doux »**

du PO FEDER/FSE Pays de la Loire 2014-2020,
et à aux sous-mesures :

- **1.2 « Actions de démonstration et d'information »**
- **2.1- « services de conseil »**

du PDRR 2014-2020 des Pays de la Loire, seront inéligibles à Leader

b) Suivi

Indicateurs de réalisation :

- Elaboration d'un PCET adapté aux enjeux du territoire,
- Evaluation de la mise en œuvre du PCET et mise à jour du Bilan GES,

- Nombre d'actions mises en œuvre.

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'emplois créés ou maintenus

LEADER 2014-2020	GAL VALLEE DU LOIR	
ACTION	***N°7***	**Développer l'identité du territoire**
SOUS-MESURE	19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux	
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention/et ou de l'avenant.	

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Cadre stratégique

Pilier Solidarités territoriales
Objectif stratégique n°2 (défini à l'issue du diagnostic) :
La solidarité territoriale vectrice d'une identité du territoire

b) Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectifs stratégiques :

Schéma Régional de l'Economie et de L'Emploi Durable (SREED): Soutenir la performance régionale et ancrer la valeur et l'emploi dans le territoire.

Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) :
- La défense des équilibres économiques,
- Le marketing territorial,
- L'innovation.

Pré-diagnostic/enjeux du Pays Vallée du Loir : Axe 1 - Enjeux de l'organisation, du positionnement et de l'identité du territoire.

Agir pour le Sud Sarthe.

Charte architecturale et paysagère du territoire : Connaître son territoire pour des projets bien intégrés.

Objectifs opérationnels :

Aider les acteurs du territoire à valoriser et à promouvoir les particularités du Pays Vallée du Loir, à attirer de nouveaux résidents/touristes/entreprises. Mettre en valeur les atouts du territoire.

c) Effets attendus

Développer/valoriser l'image du territoire. Développer la notoriété du territoire. Développer l'identité et le sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire.

2. DESCRIPTION DU TYPE D'OPERATIONS

Types d'actions éligibles :
- Mise en place des déclinaisons du Plan Marketing Territorial,
- Promotion/communication favorisant la connaissance et la reconnaissance de l'identité du territoire (collectes de mémoires sur des thématiques précises, valorisation du savoir-faire du Sud Sarthe, …),
- Actions de médiation, de concertation et de sensibilisation sur la cohérence du territoire de la Vallée du Loir et sur le sentiment d'appartenance des habitants,
- Publications liées au porter à connaissance du SCoT

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention directe déterminée sur la base des dépenses réelles éligibles retenues.

4. LIENS VERS D'AUTRES ACTES LEGISLATIFS

Régimes d'aides d'Etat potentiellement applicables :

- Règlement général d'exemption de la Commission n°651/2014
- Régime cadre exempté relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour 2014-2020 SA.40206
- Règlement n°1407/2013 De minimis entreprise (ou de minimis général)
- Décision du 20/12/2011 n°2012/21/UE relative aux aides d'Etat sous forme de compensation de service public
- Règlement n°360/2012 De minimis SIEG

Articles L 1111-9 et L 1111-10 du CGCT
Réglementation nationale relative au droit de la commande publique

5. BENEFICIAIRES

(Bénéficiaires potentiels visés, types de porteurs de projets, nombre de bénéficiaires attendus…)

- Groupement de collectivités territoriales,
- Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial.

6. COUTS ADMISSIBLES

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :

- Dépenses directes de personnel (salaires chargés, primes, traitement accessoire),
- Les coûts indirects liés à l'opération (taux forfaitaire de 15% sur les frais de personnel directs liés éligibles conformément à l'article 68 du règlement (UE) n°1303/2013) – art.16
- Frais de communication (coût d'impression, de conception des supports, de diffusion, temps consacré à l'opération),
- Frais de conseil, de prestation de service et prestation intellectuelle externe, frais d'expertise juridique, technique et financière, honoraires,
- Frais de location de salle et de matériels,
- La TVA et autres taxes non récupérables,
- Dépenses liées à la publicité européenne.

Dépenses matérielles :

- Acquisition de matériel, d'équipement, de matériau, de process, de logiciels,
- Achats de panneaux pédagogiques et plaques signalétiques.

Dépenses inéligibles :
Les frais d'affranchissement, les dépenses directes de déplacement, restauration, hébergement, le matériel d'occasion, les frais de fonctionnement courant, les frais directs d'amortissement de biens neufs, les frais de notaire, les frais de location de véhicule.

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Le soutien est accordé aux structures proposant un projet :

- en cohérence avec la Charte Architecturale et Paysagère et justifiant l'intégration de ses recommandations,
- qui répond aux objectifs du label "Pays d'art et d'histoire"

Les structures devront s'engager à faire référence à la marque Vallée du Loir sur tous les supports de communication créés (panneaux, sites web, affiches, dépliants) en signant la charte d'engagement.

8. PRINCIPES APPLICABLES A L'ETABLISSEMENT DES CRITERES DE SELECTION

Chaque dossier sera étudié en comité de programmation, au regard de la grille de sélection validée par ce dernier. Elle constitue un élément d'analyse, d'évaluation et de sélection. Elle comprendra à minima les critères suivants : cohérence

avec les orientations stratégiques du Pays, cohérence avec les effets attendus de la présente fiche, impact territorial, dimension innovante, développement durable.

Recours à l'appel à projets possible.

Le porteur de projet sollicitant un financement dans le cadre du programme Leader et éligible à la grille de sélection, devra présenter son projet en séance du comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Ces modalités de financement seront appliquées sous réserve des règlementations européennes et nationales relatives au régime d'aides d'Etat et à l'obligation d'autofinancement minimum du maitre d'ouvrage publique.

Taux maximum d'aide publique : 100% MO Publique

Seuil d'intervention FEADER : 2 000 €
Plafond d'intervention FEADER : 17 500 €
Obligation d'autofinancement minimum : 20% MO Publique

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Lignes de complémentarité avec les autres dispositifs du PDRR, avec les dispositifs des autres fonds européens (PON FSE, PO régional FEDER/FSE, DOMO FEDER, PDRR Pays de la Loire)

Les projets conformes aux conditions d'éligibilité et de financement des autres fonds européens (FEADER hors Leader, FEDER, FSE) ne pourront être financés par le FEADER via le programme Leader.

b) Suivi

Indicateurs de réalisation :
- Nombre d'actions programmées,
- Audiences des actions réalisées,
- Nombre d'acteurs adhérant au Plan Marketing Territorial.

Indicateurs de résultats :
- Nombre d'emplois créés ou maintenus

LEADER 2014-2020	GAL VALLEE DU LOIR	
ACTION	***N°8***	**Renforcer le lien social et l'épanouissement personnel par le biais de la culture et du patrimoine**
SOUS-MESURE	19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux	
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention/et ou de l'avenant.	

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Cadre stratégique

Pilier Solidarités territoriales
Objectif stratégique n°2 (défini à l'issue du diagnostic) :
La solidarité territoriale vectrice d'une identité du territoire

b) Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectifs stratégiques :

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) :
- Le défi du changement démographique dans un contexte de maintien des solidarités,
- Le défi de la Région de la connaissance.

Pré-diagnostic/enjeux du Pays Vallée du Loir :
- Axe 1: Enjeux de l'organisation, du positionnement et de l'identité du territoire,
- Axe 4: Enjeux de la qualité du cadre de vie.

Charte architecturale et paysagère du territoire :
- Connaître son territoire pour des projets bien intégrés,
- Permettre la connaissance des paysages et du patrimoine bâti du Pays Vallée du Loir par tous.

Objectifs opérationnels :

De nombreux acteurs du territoire œuvrent depuis plusieurs années à l'accessibilité des actions culturelles et patrimoniales pour le plus grand nombre. Toutefois, les freins (économiques, sociologiques, culturels et psychologiques) à la fréquentation des lieux culturels restent nombreux. Les récentes études du SCoT ont notamment souligné des difficultés d'ordre économique et sociologique (faible niveau de revenus, faible niveau d'éducation).
Il s'agit d'encourager les acteurs locaux à développer ou créer des dispositifs de sensibilisation et de médiation culturelle à destination prioritairement des familles et du jeune public, ou encore des dispositifs transgénérationnels.

c) Effets attendus

- Développer la sensibilité à la Culture d'un public le plus large possible,
- Garder une exigence artistique et patrimoniale et la transmettre,
- Favoriser les apprentissages à travers l'art et la culture,
- Contribuer au maintien du lien social.

2. DESCRIPTION DU TYPE D'OPERATIONS

Types d'actions éligibles :
- Formation des médiateurs du territoire à la culture et au patrimoine,
- Sensibilisation du public aux pratiques artistiques par la mise en place de résidences d'artistes,
- Actions de médiation et sensibilisation culturelle en lien avec les projets du territoire,
- Programmation d'évènements culturels.
-

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention directe déterminée sur la base des dépenses réelles éligibles retenues.

4. LIENS VERS D'AUTRES ACTES LEGISLATIFS

Régimes d'aides d'Etat potentiellement applicables :

- Règlement général d'exemption de la Commission n°651/2014
- Régime cadre exempté relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour 2014-2020 SA.40206
- Régime cadre exempté relatif aux aides à la formation SA.40207
- Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine SA.42681
- Règlement n°1407/2013 de minimis entreprise (ou de minimis général)

Articles L 1111-9 et L 1111-10 du CGCT

Réglementation nationale relative au droit de la commande publique

5. BENEFICIAIRES

(Bénéficiaires potentiels visés, types de porteurs de projets, nombre de bénéficiaires attendus…)

- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- Associations de loi 1901.

6. COUTS ADMISSIBLES

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :

- Dépenses directes de personnel (salaires chargés, primes, traitement accessoire),
- Frais de communication (coût d'impression, de conception des supports, de diffusion, temps consacré à l'opération),
- Les coûts indirects liés à l'opération (taux forfaitaire de 15% sur les frais de personnel directs liés éligibles conformément à l'article 68 du règlement (UE) n°1303/2013) – art.16
- Frais de conseil, de prestation de service et prestation intellectuelle externe, frais d'expertise juridique, technique et financière, honoraires,
- Frais de location de salle, de matériels et de véhicules
- La TVA et autres taxes non récupérables
- Dépenses liées à la publicité européenne
- Cachets artistiques

Dépenses matérielles :

- Acquisition de matériel et d'équipement (matériaux et logiciels)

Dépenses inéligibles :
Les frais d'affranchissement, le matériel d'occasion, les frais de fonctionnement courant, les frais directs d'amortissement de biens neufs.

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Le soutien est accordé aux structures qui présentent un dossier pédagogique et culturel. Le projet doit avoir une dimension intercommunale et/ou doit être accompagné d'actions de sensibilisation.

8. PRINCIPES APPLICABLES A L'ETABLISSEMENT DES CRITERES DE SELECTION

Chaque dossier sera étudié en comité de programmation, au regard de la grille de sélection validée par ce dernier. Elle constitue un élément d'analyse, d'évaluation et de sélection. Elle comprendra à minima les critères suivants : cohérence avec les orientations stratégiques du Pays, cohérence avec les effets attendus de la présente fiche, impact territorial, dimension innovante, développement durable.

Recours à l'appel à projets possible.

Le porteur de projet sollicitant un financement dans le cadre du programme Leader et éligible à la grille de sélection, devra

présenter son projet en séance du comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Ces modalités de financement seront appliquées sous réserve des règlementations européennes et nationales relatives au régime d'aides d'Etat et à l'obligation d'autofinancement minimum du maitre d'ouvrage publique.

Taux maximum d'aide publique : 100% MO Publique / 70% MO Privée

Seuil d'intervention FEADER : 2 000 €
Plafond d'intervention FEADER : 10 000 €
Obligation d'autofinancement minimum : 20% MO Publique / 30% MO Privée

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Lignes de complémentarité avec les autres dispositifs du PDRR, avec les dispositifs des autres fonds européens (PON FSE, PO régional FEDER/FSE, DOMO FEDER, PDRR Pays de la Loire)

Les projets conformes aux conditions d'éligibilité et de financement des autres fonds européens (FEADER hors Leader, FEDER, FSE) ne pourront être financés par le FEADER via le programme Leader.

b) Suivi

Indicateurs de réalisation :
- Nombre de manifestations mises en place et nombre de participants,
- Répartition géographique des manifestations sur le territoire,
- Type de publics concernés,

Indicateurs de résultat :
- Nombre d'emplois créés ou maintenus

LEADER 2014-2020	**GAL VALLEE DU LOIR**	
ACTION	***N°9***	**Améliorer le cadre de vie**
SOUS-MESURE	19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux	
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention/et ou de l'avenant.	

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Cadre stratégique

Pilier Solidarités territoriales
Objectif stratégique n°2 (défini à l'issue du diagnostic) :
La solidarité territoriale vectrice d'une identité du territoire

b) Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectifs stratégiques :

Pré-diagnostic/enjeux du Pays Vallée du Loir :
- Axe 3: Enjeux d'aménagement solidaire et équitable,
- Axe 4: Enjeux de la qualité du cadre de vie.

Charte architecturale et paysagère du territoire :

Fiche n°1 : Préserver les silhouettes urbaines	Recommandations phares : identifier et préserver les espaces à fort enjeux de covisibilité ; réhabiliter les franges des villages et les activités qui y étaient pratiquées (vergers, jardins potagers, culture maraichère, petit élevage…), encourager la mise en valeur des berges du Loir
Fiche n°2 : respecter le tissu urbain traditionnel : densifier tout en préservant des respirations	Recommandations phares : revitaliser les centres anciens : réhabilitation du bâti existant ; préserver et mettre en valeur des espaces libres centraux afin de préserver la silhouette des centres anciens et favoriser le lien avec leurs extensions
Fiche n° 3.1 : Préserver et valoriser les centre-bourgs : éloge de la simplicité	Recommandations phares : aménager les espaces publics selon leur échelle et leurs usages et selon l'identité des lieux, éviter la logique du tout routier
Fiche n° 3.2 : Préserver et valoriser les centre-bourgs : de l'importance du choix des matériaux et du mobilier urbain	Recommandations phares : privilégier la simplicité des aménagements et du mobilier qui y est associé ; concevoir des espaces verts en cohérence avec l'esprit des lieux : accotements en herbe, plantes hydrophiles en pied de mur, alignement d'arbres. – au fleurissement ou plantations hors sol en jardinières ; lutter contre l'affichage publicitaire sauvage.
Fiche n°5 : Lutter contre l'abandon des centres des villes, bourgs et villages	Recommandations phares : toutes
Fiche n° 6 : Connaitre son territoire pour des projets bien intégrés	Recommandations phares : encourager les projets d'aménagements innovants, soigner les relations spatiales et sociales entre extensions urbaines et structures existantes ; favoriser l'intégration des infrastructures routières
Fiche n°9 : Urbaniser autrement	Recommandations phares : organiser des appels à projets ou concours d'idées pour l'émergence de projets innovants, penser l'espace public et l'espace privé – bâti/parcelle – comme un tout ; réserver des espaces pour des usages partagés ; intégrer en amont des projets

	les problématiques d'accessibilité de et de déplacement inter urbain ; mettre en place des groupes de travail – habitants, élus, associations, experts… – pour l'élaboration et le suivi des projets d'aménagement dans une démarche participative
Fiche n° 10.1 et 10.2 : Inciter à la restauration du bâti ancien traditionnel	Recommandations phares : aider à la réhabilitation et à la restauration du bâti ancien ; encourager la reconversion des bâtiments inoccupés ou désaffectés

Objectifs opérationnels :

Préserver les paysages naturels et urbains, maintenir la qualité de vie dans les bourgs et villages (accès au logement, commerces…). Moderniser tout en respectant les qualités du bâti ancien.

c) Effets attendus

- Maintenir l'attractivité du territoire pour les habitants et les touristes,
- Redynamiser les centre-bourgs,
- Augmenter le nombre de logements disponibles sans augmenter l'emprise urbaine.

2. DESCRIPTION DU TYPE D'OPERATIONS

Types d'actions éligibles :

- Création de cahiers de recommandations architecturales,
- Création de visuels pour animer les centres-bourgs, notamment les vitrines commerciales non occupées,
- Travaux de construction, d'extension, de restauration et de réhabilitation de bâtiments pour logements ou services à la population,
- Création de services à la population,
- Travaux d'aménagements d'espaces au bord du Loir (et ses affluents) à des fins récréatives (loisirs),
- Travaux d'aménagements paysagers de l'espace public.
- Actions collectives d'information et de sensibilisation (deux jours consécutifs maximum, public visé : les intervenants hors chambres consulaires et établissement publics),

Actions inéligibles : travaux de façades, de dépose, pose et/ou rénovation de bordures routières, d'enrobés et de signalisation routière horizontale et verticale. Création de city parc.

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention directe déterminée sur la base des dépenses réelles éligibles retenues.

4. LIENS VERS D'AUTRES ACTES LEGISLATIFS

Régimes d'aides d'Etat potentiellement applicables :

- Règlement général d'exemption de la Commission n°651/2014
- Régime cadre exempté relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour 2014-2020 SA.40206
- Régime cadre exempté relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020 SA.40405
- Régime cadre exempté de notification n° SA.43197 relatif aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles pour la période 2014-2020
- Règlement n°1407/2013 de minimis entreprise (ou de minimis général)
- Décision du 20/12/2011 n°2012/21/UE relative aux aides d'Etat sous forme de compensation de service public
- Règlement n°360/2012 de minimis SIEG

Articles L 1111-9 et L 1111-10 du CGCT

Réglementation nationale relative au droit de la commande publique

5. BENEFICIAIRES

(Bénéficiaires potentiels visés, types de porteurs de projets, nombre de bénéficiaires attendus…)

- Collectivités Territoriales et leurs groupements,

- Associations loi 1901

6. COUTS ADMISSIBLES

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :
- Frais de communication (coût d'impression, de conception des supports, de diffusion, temps consacré à l'opération),
- Frais de conseil, de prestation de service et prestation intellectuelle externe, frais d'expertise juridique, technique et financière, honoraires,
- Frais de location de salle, de matériels et de véhicules
- La TVA et autres taxes non récupérables
- Dépenses liées à la publicité européenne

Dépenses matérielles :
- Travaux
- Acquisition de matériel et d'équipement (matériaux et logiciels)

Dépenses inéligibles :
Les frais d'affranchissement, le matériel d'occasion, les frais de fonctionnement courant, les frais directs d'amortissement de biens neufs.

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Le soutien est accordé selon les conditions suivantes (cumulables ou non) :
- en cohérence avec la Charte Architecturale et Paysagère et justifiant l'intégration de ses recommandations,
- Démarche concertée avec une équipe pluridisciplinaire d'assistance à maitrise d'ouvrage ou de maitrise d'œuvre.

8. PRINCIPES APPLICABLES A L'ETABLISSEMENT DES CRITERES DE SELECTION

Chaque dossier sera étudié en comité de programmation, au regard de la grille de sélection validée par ce dernier. Elle constitue un élément d'analyse, d'évaluation et de sélection. Elle comprendra à minima les critères suivants : cohérence avec les orientations stratégiques du Pays, cohérence avec les effets attendus de la présente fiche, impact territorial, dimension innovante, développement durable.

Recours à l'appel à projets possible.

Le porteur de projet sollicitant un financement dans le cadre du programme Leader et éligible à la grille de sélection, devra présenter son projet en séance du comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Ces modalités de financement seront appliquées sous réserve des règlementations européennes et nationales relatives au régime d'aides d'Etat et à l'obligation d'autofinancement minimum du maitre d'ouvrage publique.

Taux maximum d'aide publique : 100% MO Publique / 70% MO Privée

Seuil d'intervention FEADER : 8 000 €
Plafond d'intervention FEADER : 40 000 €
Obligation d'autofinancement minimum : 20% MO Publique / 30% MO Privée

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Lignes de complémentarité avec les autres dispositifs du PDRR, avec les dispositifs des autres fonds européens (PON FSE, PO régional FEDER/FSE, DOMO FEDER, PDRR Pays de la Loire)

Les projets conformes aux conditions d'éligibilité et de financement des autres fonds européens (FEADER hors Leader, FEDER, FSE) ne pourront être financés par le FEADER via le programme Leader.

b) Suivi

Indicateurs de réalisation :

- Adéquation des projets aux besoins de la population,
- Taux de remplissage des logements réhabilités,
- Evolution du parc de logements dont logements insalubres et logements vides,
- Perception du centre bourg par les habitants.

Indicateurs de résultats :

- Maintien ou augmentation du nombre de services à la population,
- Nombre d'emplois créés ou maintenus

LEADER 2014-2020	GAL VALLEE DU LOIR	
ACTION	***N°10***	**Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale**
SOUS-MESURE	19.3 – Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du groupe d'action locale	
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention/et ou de l'avenant.	

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Cadre stratégique

Pilier Solidarités territoriales et Transition énergétique
Objectif stratégique n°4 (défini à l'issue du diagnostic) :
Développer « l'esprit Leader » sur le Pays Vallée du Loir

b) Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectifs stratégiques :

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) :
- Le défi de la Région de la connaissance,
- Le défi de l'accompagnement des mutations du socle industriel et agricole.

Schéma Régional de l'Economie et de L'Emploi Durable (SREED): Approfondir et élargir la dynamique de filières.

Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) :
- La dynamique de filières,
- Le marketing territorial.

Pré-diagnostic/enjeux du Pays Vallée du Loir :
- Axe 2: Enjeux territoriaux d'économie durable pour le Pays Vallée du Loir,
- Axe 3: Enjeux d'aménagement solidaire et équitable,
- Axe 4: Enjeux de la qualité du cadre de vie,
- Axe 5: Enjeux de biodiversité et de ressources.

Etude sur les circuits courts de proximité.

Objectifs opérationnels :

Structurer la filière circuits courts de proximité. Sensibiliser les habitants à l'agriculture de proximité et aux moyens de s'alimenter. Inciter les restaurateurs/producteurs à s'inclure dans une démarche qualité et de circuits courts. Inciter les élus/gestionnaires/chefs d'établissements à la mise en place des circuits courts de proximité dans la restauration collective.

Favoriser l'échange culturel, la rencontre avec les habitants, les artistes. Sensibiliser les habitants à la pratique artistique, à l'importance des arts et à la création identitaire. Créer un projet de territoire et se construire à travers l'altérité. Favoriser la construction d'une identité de territoire. Sensibiliser au partage de valeurs.

Favoriser l'émergence du produit « Vallée du Loir à vélo » auprès des clientèles touristiques. Développer les retombées dans l'ensemble du tissu économique local (prestataires touristiques, commerces, services…).

Mettre en place des actions collectives sur les circuits courts, la culture, la Vallée du Loir à vélo et sur d'autres sujets selon les projets qui émergeront de la nouvelle programmation.

c) Effets attendus

Mise en place d'une charte qualité sur les circuits courts de proximité,
Création d'un réseau liant élus, responsables de la restauration, producteurs et transformateurs,
Soutien aux marchés fermiers.

Echanges autour de la création artistique dans nos pays respectifs,
Découverte des pratiques artistiques des deux pays.

Développement de services et prestations adaptés aux clientèles à vélo, en relation avec d'autres territoires impliqués de la même manière dans l'accueil des touristes à vélo,
Partage de bonnes pratiques et création d'outils et supports communs.

2. DESCRIPTION DU TYPE D'OPERATIONS

Types d'actions éligibles :
Mise en place d'actions de coopération entre GAL Sarthois :

- Outils de communication communs et variés autour des circuits courts de proximité,
- Actions de sensibilisation pour le grand public sur le thème des circuits courts de proximité,
- Réalisation de session de formations (en partenariat avec le CNFPT ou autre organisme non agréé), contenu pédagogique en lien avec la thématique des circuits courts de proximité ou celle de la culture ou celle du cyclotourisme, public cible : les acteurs locaux,
- Mise en œuvre d'actions communes sur les thématiques des circuits-courts de proximité, du développement culturels et du cyclotourisme,

Mise en place d'actions de coopération transnationale :

- Création d'ateliers autour de l'identité culturelle,
- Rencontres entre artistes et habitants de deux pays différents,
- Création d'une œuvre collective artistique autour des notions qui animent les deux territoires, avec des habitants et artistes complices sur une période déterminée,
- Actions collectives d'information et de sensibilisation autour des futures actions de coopération culturelle,

Mise en place d'actions de coopération interterritoriale) :

- Création de services et prestations adaptés aux clientèles à vélo.

- Accompagnement et gestion des projets de coopération,

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention directe déterminée sur la base des dépenses réelles éligibles retenues.

4. LIENS VERS D'AUTRES ACTES LEGISLATIFS

Régimes d'aides d'Etat potentiellement applicables :

- Règlement général d'exemption de la Commission n°651/2014
- Règlement n°1407/2013 De minimis entreprise (ou de minimis général)
- Décision du 20/12/2011 n°2012/21/UE relative aux aides d'Etat sous forme de compensation de service public
- Règlement n°360/2012 De minimis SIEG

Articles L 1111-9 et L 1111-10 du CGCT

Réglementation nationale relative au droit de la commande publique

5. BENEFICIAIRES

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial,
- Associations 1901

6. COUTS ADMISSIBLES

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :

- Dépenses directes de personnel (salaires chargés, primes, traitement accessoire),
- Les coûts indirects liés à l'opération (taux forfaitaire de 15% sur les frais de personnel directs liés éligibles conformément à l'article 68 du règlement (UE) n°1303/2013) – art.16,
- Frais de communication (coût d'impression, de conception des supports, de diffusion, temps consacré à l'opération),
- Frais de conseil, de prestation de service et prestation intellectuelle externe, frais d'expertise juridique, technique et financière, honoraires,
- Frais de location de salle, de matériels et de véhicules,
- La TVA et autres taxes non récupérables,
- Dépenses liées à la publicité européenne,
- Cachets artistiques.

Dépenses matérielles :
- Acquisition de matériel et d'équipement (matériaux et logiciels)

Dépenses inéligibles :
Les frais d'affranchissement, le matériel d'occasion, les frais de fonctionnement courant, les frais directs d'amortissement de biens neufs.

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Néant

8. PRINCIPES APPLICABLES A L'ETABLISSEMENT DES CRITERES DE SELECTION

Chaque dossier sera étudié en comité de programmation, au regard de la grille de sélection validée par ce dernier. Elle constitue un élément d'analyse, d'évaluation et de sélection. Elle comprendra à minima les critères suivants : cohérence avec les orientations stratégiques du Pays, cohérence avec les effets attendus de la présente fiche, impact territorial, dimension innovante, développement durable.

Recours à l'appel à projets possible.

Le porteur de projet sollicitant un financement dans le cadre du programme Leader et éligible à la grille de sélection, devra présenter son projet en séance du comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Ces modalités de financement seront appliquées sous réserve des règlementations européennes et nationales relatives au régime d'aides d'Etat et à l'obligation d'autofinancement minimum du maitre d'ouvrage publique.

Taux maximum d'aide publique : 100% MO Publique / 70% MO Privée

Seuil d'intervention FEADER : 2 000 €
Plafond d'intervention FEADER : 40 000 €

Obligation d'autofinancement minimum : 20% MO Publique / 30% MO Privée

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Lignes de complémentarité avec les autres dispositifs du PDRR, avec les dispositifs des autres fonds européens (PON FSE, PO régional FEDER/FSE, DOMO FEDER, PDRR Pays de la Loire)

Les projets conformes aux conditions d'éligibilité et de financement des autres fonds européens (FEADER hors Leader, FEDER, FSE) ne pourront être financés par le FEADER via le programme Leader.

b) Suivi

Indicateurs de réalisation :
- Nombre de lieux de restauration collective concernés,
- Taux de participation,
- Qualité de la création artistique,
- Qualité des outils mis en place.

Indicateurs de résultats :
- Nombre d'emplois créés ou maintenus

LEADER 2014-2020	**GAL VALLEE DU LOIR**	
ACTION	***N°11***	**Animation et frais de fonctionnement Leader du Pays Vallée du Loir**
SOUS-MESURE	19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux	
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention/et ou de l'avenant.	

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Cadre stratégique

Pilier Solidarités territoriales et Transition énergétique
Objectif stratégique n°4 (défini à l'issue du diagnostic) :
Développer "l'esprit Leader" sur le Pays Vallée du Loir

b) Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectifs stratégiques :
Cette fiche action étant consacrée à la mise en œuvre des actions qui seront programmées par le comité de programmation Leader, celle-ci est cohérente avec l'ensemble des orientations stratégiques régionales et locales et relève les mêmes défis que les fiches actions de ce programme.

Objectifs opérationnels :

L'animation et la gestion du programme Leader vont permettre la mise en place de nombreuses actions expérimentales directement ou indirectement créatrices d'emploi, en favorisant la médiation, la transition énergétique et le renforcement de la solidarité territoriale.

c) Effets attendus

Mise en œuvre du programme Leader 2014-2020.

2. DESCRIPTION DU TYPE D'OPERATIONS

Types d'actions éligibles :

- Gestion, instruction, suivi maquette, convention
- Accompagnement des porteurs de projets et coordination des différentes actions,
- Gestion des dossiers et de l'enveloppe financière,
- Suivi administratif, évaluation du programme Leader, communication et promotion des actions programmées,
- Administration et animation du comité de programmation du GAL Leader,
- Participation au réseau rural, formations Leader (public : l'équipe technique du GAL ; contenu pédagogique : comment accompagner des porteurs de projets, comment monter des dossiers Leader, coordonner et animer un GAL, utilisation de l'outil OSIRIS),
- Réalisation d'études ou de stratégies,
- Organisation et animation ou participation à des évènements (réunions, séminaires, action de sensibilisation)

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention directe déterminée sur la base des dépenses réelles éligibles retenues.

4. LIENS VERS D'AUTRES ACTES LEGISLATIFS

Aides d'Etat : Sans objet

Articles L 1111-9 et L 1111-10 du CGCT

Réglementation nationale relative au droit de la commande publique

5. BENEFICIAIRES

Structure porteuse du GAL

6. COUTS ADMISSIBLES

Dépenses éligibles :

Dépenses immatérielles :

- Dépenses directes de personnel (salaires chargés, primes, traitement accessoire),
- Les coûts indirects liés à l'opération (taux forfaitaire de 15% sur les frais de personnel directs liés éligibles conformément à l'article 68 du règlement (UE) n°1303/2013) – art.16
- Dépenses directes de déplacement, de restauration, d'hébergement (sur forfait ou frais réel) – art.8
- Frais de communication (impression, conception, papier, affranchissement),
- Frais de conseil, de prestation de service et prestation intellectuelle externe, frais d'expertise juridique, technique et financière, honoraires,
- Frais de location de salle, de matériels et de véhicules,
- La TVA et autres taxes non récupérables,
- Dépenses liées à la publicité européenne,
- Adhésion à l'association Leader France.

Dépenses matérielles :

- Création et réalisation de supports, d'outils numériques, de vidéos et des signalétiques, créations graphiques et déclinaison, création ou achat de panneaux.

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Néant

8. PRINCIPES APPLICABLES A L'ETABLISSEMENT DES CRITERES DE SELECTION

Chaque dossier sera étudié en comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Ces modalités de financement seront appliquées sous réserve des règlementations européennes et nationales relatives au régime d'aides d'Etat et à l'obligation d'autofinancement minimum du maitre d'ouvrage publique.

Taux maximum d'aide publique : 100% MO Publique

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Lignes de complémentarité avec les autres dispositifs du PDRR, avec les dispositifs des autres fonds européens (PON FSE, PO régional FEDER/FSE, DOMO FEDER, PDRR Pays de la Loire)

Les projets conformes aux conditions d'éligibilité et de financement des autres fonds européens (FEADER hors Leader, FEDER, FSE) ne pourront être financés par le FEADER via le programme Leader.

b) Suivi

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'actions accompagnées et soutenues,
- Nombre de dossiers instruits,
- Consommation de l'enveloppe

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'emplois créés ou maintenus

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5200649 - Vallée du Loir de Vaas à Bazouges

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 4
4. DESCRIPTION DU SITE 10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 11
6. GESTION DU SITE 12

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR5200649

1.3 Appellation du site

Vallée du Loir de Vaas à Bazouges

1.4 Date de compilation

31/12/1995

1.5 Date d'actualisation

16/03/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Pays-de-la-Loire	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2001

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 15/12/2015

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031679828

Explication(s) :

modification du nom, suite à accord en COPIL du 4/12/2014, afin de respecter le fil de la rivière Loir, d'harmoniser les pratiques ayant conduit à des appelations diverses, et de rendre le nom du site plus agréable à l'oreille.

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : ,10611°

Latitude : 47,69111°

2.2 Superficie totale

4237 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
52	Pays-de-la-Loire

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
49	Maine-et-Loire	3 %
72	Sarthe	97 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
72013	AUBIGNE-RACAN
49018	BAUGE-EN-ANJOU
72025	BAZOUGES CRE SUR LOIR
72049	BRUERE-SUR-LOIR
72060	CHAPELLE-AUX-CHOUX
72084	CLERMONT-CREANS
72154	FLECHE
72175	LUCHE-PRINGE
72176	LUDE

72185	MAREIL-SUR-LOIR
72283	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
72330	SAVIGNE-SOUS-LE-LUDE
72357	THOREE-LES-PINS
72364	VAAS

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 *Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea*		0,24 *(0,01 %)*		G	C	C	A	B
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		0,64 *(0,02 %)*		G	B	C	A	B
3150 *Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition*		11,1 *(0,28 %)*		G	B	C	B	B
3260 *Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion*		0,16 *(0 %)*		P	B	C	B	B
4020 *Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix*	X	1 *(0,02 %)*		G	A	C	A	B
4030 *Landes sèches européennes*		32,1 *(0,8 %)*		G	A	C	A	A
5130 *Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires*		0,8 *(0,02 %)*		G	C	C	C	C
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		2,1 *(0,05 %)*		G	C	C	B	C
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		2,4 *(0,06 %)*		G	B	C	B	B
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		23,3 *(0,58 %)*		G	A	C	A	B
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		351 *(8,28 %)*		G	A	C	A	A
7110 *Tourbières hautes actives*	X	0,31 *(0,01 %)*		G	B	C	B	B
7120		0,2		G	B	C	C	C

Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle		*(0 %)*						
7150 *Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion*		0,58 *(0,01 %)*		G	C	C	A	C
7210 *Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	X	0,97 *(0,02 %)*		G	C	C	C	C
7230 *Tourbières basses alcalines*		28,4 *(0,71 %)*		G	B	C	B	B
8310 *Grottes non exploitées par le tourisme*		0 *(0 %)*	53	G	B	C	A	B
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	9,36 *(0,23 %)*		G	B	C	B	B
9130 *Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum*		6,1 *(0,15 %)*		G	C	C	B	C
9190 *Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur*		17,2 *(0,43 %)*		G	B	C	A	B
9230 *Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica*		6,64 *(0,16 %)*		G	C	C	A	B

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	*Myotis myotis*	p	87	87	i	R	G	D			
M	1337	*Castor fiber*	p			i	R	G	D			
M	1355	*Lutra lutra*	p	20	20	length		G	A	C	C	C
F	5315	*Cottus perifretum*	p	9	9	localities	R	M	B	B	B	B

F	5339	*Rhodeus amarus*	p	10	10	localities	C	M	A	A	A	A
I	6199	*Euplagia quadripunctaria*	p			i	C	M	A	A	A	A
I	1037	*Ophiogomphus cecilia*	p			i	V	M	D			
I	1041	*Oxygastra curtisii*	p			i	P	M	C	C	C	C
I	1044	*Coenagrion mercuriale*	p			i	P	M	B	A	A	A
I	1046	*Gomphus graslinii*	p			i	R	M	B	C	C	C
I	1060	*Lycaena dispar*	p	8	8	localities	R	G	C	C	B	C
I	1065	*Euphydryas aurinia*	p	200000	200000	area	R	G	C	C	C	C
I	1083	*Lucanus cervus*	p	9	9	localities	P	M	B	A	A	A
I	1084	*Osmoderma eremita*	p	2	2	trees	V	M	C	C	B	C
I	1088	*Cerambyx cerdo*	p	52	52	trees	P	M	B	A	B	B
I	1092	*Austropotamobius pallipes*	p	2	2	localities	V	P	D			
F	1096	*Lampetra planeri*	p	1	1	localities	V	M	D			
F	1149	*Cobitis taenia*	p	1	1	localities	V	G	D			
A	1166	*Triturus cristatus*	p	10	10	localities	R	M	C	B	C	C
M	1303	*Rhinolophus hipposideros*	p	164	164	i	C	G	C	C	C	C
M	1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	p	808	808	i	C	G	C	C	C	C
M	1305	*Rhinolophus euryale*	p	6	6	i	V	G	D			
M	1308	*Barbastella barbastellus*	p			i	C	DD	D			
M	1321	*Myotis emarginatus*	p	746	746	i	C	G	C	B	C	C
M	1323	*Myotis bechsteinii*	p			i	P	DD	C	C	C	C

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.

- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D
A		*Triturus marmoratus*			i	P	X		X		X	
A		*Alytes obstetricans*			i	P	X		X		X	
A		*Bufo calamita*			i	P	X		X		X	
A		*Hyla arborea*			i	P	X		X		X	
A		*Rana dalmatina*			i	P	X		X		X	
B		*Egretta garzetta*			i	P			X		X	
B		*Ardea purpurea*			i	P			X		X	
B		*Numenius arquata*			i	P						X
B		*Falco subbuteo*			i	P						X
B		*Pernis apivorus*			i	P			X		X	
B		*Milvus migrans*			i	P			X		X	
B		*Circus pygargus*			i	P			X		X	
B		*Burhinus oedicnemus*			i	P			X		X	
B		*Larus melanocephalus*			i	P			X		X	
B		*Sterna hirundo*			i	P			X		X	

B		*Athene noctua*			i	P			X			
B		*Caprimulgus europaeus*			i	P			X		X	
B		*Jynx torquilla*			i	P			X		X	
B		*Dryocopus martius*			i	P			X		X	
B		*Lullula arborea*			i	P			X		X	
B		*Riparia riparia*			i	P			X		X	
B		*Lanius collurio*			i	P			X		X	
B		*Cisticola juncidis*			i	P			X		X	
B		*Locustella naevia*			i	P			X		X	
B		*Locustella luscinioides*			i	P			X		X	
B		*Acrocephalus schoenobaenus*			i	P			X		X	
B		*Sylvia undata*			i	P			X		X	
B		*Phylloscopus bonelli*			i	P			X		X	
B		*Phylloscopus sibilatrix*			i	P			X		X	
I		*Maculinea arion*			i	P	X		X			
I		*Proserpinus proserpina*			i	P	X		X		X	
I		*Leucorrhinia caudalis*					X				X	
M		*Eptesicus serotinus*			i	P			X		X	
M		*Myotis mystacinus*			i	P			X		X	
M		*Myotis nattereri*			i	P						X
M		*Nyctalus noctula*			i	P			X		X	
M		*Pipistrellus limbatus*					X					
M		*Pipistrellus nathusii*					X				X	

M		*Pipistrellus kuhli*					X					
M		*Plecotus auritus*			i	P			X		X	
M		*Plecotus austriacus*			i	P			X		X	
M		*Myotis alcathoe*			i	P			X		X	
M		*Myotis daubentonii*			i	P						X
P		*Spiranthes aestivalis*			i	P	X		X		X	
R		*Lacerta bilineata*			i	P	X		X		X	
R		*Podarcis muralis*			i	P	X		X		X	
R		*Coronella austriaca austriaca*					X				X	
R		*Elaphe longissima*			i	P	X					X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	8 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	3 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	44 %
N15 : Autres terres arables	13 %
N16 : Forêts caducifoliées	4 %
N17 : Forêts de résineux	6 %
N19 : Forêts mixtes	1 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	10 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10 %

Autres caractéristiques du site

Vallée alluviale assez large présentant une très grande diversité de milieux humides ou marécageux, et bordée par des coteaux calcaires à végétation xérophyle, creusés de nombreuses caves, le tout abritant de nombreuses espèces rares et protégées. Elle constitue la limite nord de certaines espèces végétales d'affinité méditerranéenne. Les nombreuses caves creusées dans le tuffeau permettent le stationnement de belles populations de chiroptères. Enfin, il s'agit d'un axe migratoire avec sites de stationnement pour les oiseaux.

Vulnérabilité : L'intérêt écologique de l'ensemble de la vallée est menacé par des projets hydrauliques destinés à limiter les effets des crues, le creusement ou l'extension de ballastières, le drainage et la mise en culture de prairies humides, l'urbanisation des coteaux ou à divers aménagements touristiques, routiers ou de franchissement de cours d'eaux.
Des mesures de protection ou de gestion ont été mises en oeuvre : mesures agro-environnementales, contrats et charte Natura 2000, acquisition ou location de parcelles par des associations ou par des collectivités, éducation à l'environnement..

4.2 Qualité et importance

Intérêts écologique et paysager remarquables.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A02.03	Retournement de prairies		I
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
H	C01.01	Extraction de sable et graviers		I

H	J02.05	Modifications du fonctionnement hydrographique		I
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
M	A09	Irrigation		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A04.02	Pâturage extensif		I
M	B02.05	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissants sur pied)		I
M	E01	Zones urbanisées, habitations		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur** / **Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	95 %
Propriété d'une association, groupement ou société	2 %
Collectivité territoriale	3 %

4.5 Documentation

DOCOB - CPIE Vallée de la Sarthe et du Loir / DIREN Pays de la Loire (2008)
Validé par le COPIL le 19 novembre 2008 - approuvé par Arrêté préfectoral du 15 avril 2009, modifié en 2010 et 2011. 229 pages + atlas cartographique 42 pages

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	1 %
32	Site classé selon la loi de 1930	1 %
37	Réserve naturelle volontaire	1 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	site archeologique du cherré		%
37	site urbain de la flèche		%
37	site urbain de bazouges		%
37	RNR Marais de Cré sur Loir	+	100%
37	RNR des prairies et roselières des dureaux	+	100%
37	RNR Coteau et prairie des Caforts	+	100%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : Syndicat intercommunal du Loir

Adresse : 1 rue de l'Hotel de Ville 72200 La FLECHE

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom : Document d'objectif Site Natura 2000 "Vallée du Loir de Vaas à Bazouges"
Lien :
http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DEFAULT/Infodoc/ged/viewportalpublished.ashx?eid=IFD_FICJOINT_0004882&search=
Nom : Document d'objectif Site Natura 2000 "Vallée du Loir de Vaas à Bazouges"
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/131_FR5200649.pdf

[ ] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[ ] Non

6.3 Mesures de conservation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

COMMUNE D'ARTHEZE / AMENAGEMENT ET RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE POSE D'EQUIPEMENTS ET SENSIBILISATION

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune d'Arthezé Collectivité territoriale
Description de l'action	Aménagement et restauration de la zone humide Pose d'équipements sensibilisation
Partenaires	Conseil Régional CPIE Agence de l'Eau Loire Bretagne Communauté de communes du pays Fléchois
Coût prévisionnel	Voir tableau ci-dessous
calendrier	Voir tableau ci-dessous
Indicateurs d'évaluation proposés	

Actions	***Montant en HT***	***Calendrier***
Restauration de la zone humide	**Max : 1 340,48 €**	
Achat d'arbres pour plantation	319,41 € ou 370,48 €	Décembre 2021 – février 2022

Entretien des jeunes plantations et des ripisylves / haies bocagères (AISP)	970 €	Eté – automne 2022
Equipement d'interprétation	**Estimé : 22 491 €**	
Elaboration des maquettes et contenus (CPIE)	4 000 €	Janvier 2022
Conception et fabrication des panneaux	10 000 € (estimé)	Printemps – été 2022
Accompagnement à la conception graphique (CPIE)	1 000 €	Printemps 2022
Pose de panneaux	4 500 € (estimé)	Eté – automne 2022
Accompagnement à la fabrication et pose (CPIE)	250 €	Eté 2022
Passerelle	1 620 € ou 2 741 €	Printemps 2022
Sensibilisation	**Max : 1574 €**	
Animation grand public (CPIE)	716 €	Eté 2022 / été 2023
Chantier participatif (CPIE)	500 €	Décembre 2021 – février 2022
Inauguration du cheminement – animation (CPIE)	358 €	Automne 2022
TOTAL	**25 405,48 €**	

Concernant le plan de financement, il est prévu actuellement le plan suivant :

objet	TOTAL	AELB	TEN	Commune
Restauration de la zone humide	**1 340,48 €**	**670,24 €**	**402,14 €**	**268,10 €**
achat d'arbres pour plantation	370,48 €	185,24 €	111,14 €	74,10 €
entretien de ripisylve	970,00 €	485,00 €	291,00 €	194,00 €
Equipement d'interprétation	**22 491,00 €**	**2 625,00 €**	**10 195,50 €**	**9 670,50 €**
conception de panneaux	5 250,00 €	2 625,00 €	1 575,00 €	1 050,00 €
réalisation et pose de panneaux	14 500,00 €		7 250,00 €	7 250,00 €
passerelle	2 741,00 €		1 370,50 €	1 370,50 €
Sensibilisation	**1 574,00 €**	**608,00 €**	**543,80 €**	**422,20 €**
animation	716,00 €	358,00 €	214,80 €	143,20 €
chantier participatif	500,00 €	250,00 €	150,00 €	100,00 €
inauguration du cheminement	358,00 €		179,00 €	179,00 €

	TOTAL	**25 405,48 €**	3 903,24 €	11 141,44 €	10 360,80 €	
			15,4	43,85	40,78	%

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MAIRIE D'ARTHEZÉ
SARTHE

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

COMMUNE D'ARTHEZE / TRAVAUX DE REFECTION ET DE MISE EN SECURITE DU CLOCHER DE L'EGLISE

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune d'Arthezé Collectivité territoriale
Description de l'action	Mise en sécurité du clocher Travaux de réfection L'état du clocher de l'église St Jean-Baptiste d'Arthezé nécessite des travaux d'urgence et d'utilité publique pour des raisons de sécurité. Des travaux en extrême urgence ont été réalisés en janvier 2021. Voir photos ci-jointes.
Partenaires	Etat Conseil Régional Conseil Départemental de la Sarthe Fondation du patrimoine Communauté de communes du pays Fléchois
Coût prévisionnel	Voir annexe ci-jointe 6 pages

calendrier	Voir annexe ci-jointe
Indicateurs d'évaluation proposés	

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Taux	Montant des dépenses éligibles	Date d'attribution de subvention ou date à laquelle la subvention a été sollicitée
Financement de l'Etat (DETR, DSIL, DSIL relance, DSIL rénovation énergétique)	64 410.00	30	214 700.00	01/12/2020
Conseil Régional	42 940.00	20	214 700.00	25/02/2021
Conseil départemental de la sarthe sauvegarde des édifices cultuels	42 940.00	20	214 700.00	01/12/2020
Conseil Départemental de la Sarthe plan de relance	12 000,00		214 700.00	01/12/2020
Communauté de communes du PAYS FLECHOIS Fonds de concours			214 700.00	
fondation du patrimoine (si dons montant à préciser)			214 700.00	
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	52 410.00		214 700.00	
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION	214 700.00		214 700.00	

SARTHE - ARTHEZÉ - EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Restauration du clocher

CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX 2022

	Mois 0	Mois 1		Mois 2		Mois 3		Mois 4		Mois 5		Mois 6	
LOT 1 - MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE	Période de préparation												
Installations - Echafaudages													
Restauration des parements													
LOT 2 - CHARPENTE													
Charpente de la flèche													
Abat-sons													
LOT 3 - COUVERTURE													
Réfection de la couverture													
Paratonnerre													

Lancement du marché décembre 2021.
Début travaux (prévisionnel) 1er semestre 2022

MAIRIE D'ARTHEZÉ
SARTHE

martine ramat architecte du patrimoine - 31 rue jacques-marie rougé - 37 000 tours
archi@martineramat.com - 02.34.53.31.68

MAIRIE D'ARTHEZE
SARTHE

N°	Article CCTP	Ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Lot n° 1		**MACONNERIE - PIERRE-DE-TAILLE**				
1.1		**INSTALLATIONS DE CHANTIER**				
1.1.1	*3.1.4*	Panneau de chantier	F	1,00	400,00 €	400,00 €
1.1.2	*3.1.5*	Locaux de chantier (mis à disposition par le maître d'ouvrage)	PM			
1.1.3	*3.1.6*	Branchements en eau et électricité	F	1,00	1 500,00 €	1 500,00 €
1.1.4	*3.1.7*	Clôture de chantier et aire de stockage	F	1,00	700,00 €	700,00 €
		Sous-total :				2 600,00 €
1.2		**ECHAFAUDAGES ET PROTECTIONS**				
1.2.1	*3.1.8*	Echafaudage vertical tubulaire lourd sur pieds	F	1,00	24 800,00 €	24 800,00 €
1.2.2	*3.1.8*	Echafaudage vertical tubulaire lourd sur toiture	F	1,00	10 800,00 €	10 800,00 €
1.2.3	*3.1.8*	Sapine de levage accolée à l'échafaudage, pour approvisionnement des matériaux	F	1,00	6 000,00 €	6 000,00 €
1.2.4	*3.1.8*	Filets de protection sur échafaudages en moitié supérieure	F	1,00	3 000,00 €	3 000,00 €
1.2.5	*3.1.8*	Frais de location des échafaudages pour la durée des travaux	F	1,00	17 383,00 €	17 383,00 €
1.2.6	*3.1.8*	Protection sur toitures	F	1,00	2 017,00 €	2 017,00 €
		Sous-total :				64 000,00 €
1.3		**PIERRE DE TAILLE**				
1.3.1	*3.1.9*	Dépose de pierre en démolition	m3	2,60	1 000,00 €	2 600,00 €
1.3.2	*3.1.11*	Dépose et repose de pierre	m3	0,20	2 200,00 €	440,00 €
1.3.3	*3.1.11*	Fourniture, taille et pose de pierre de tuffeau pour corniche	m3	0,70	5 100,00 €	3 570,00 €
1.3.4	*3.1.11*	Fourniture, taille et pose de pierre de tuffeau pour contreforts et pierres d'angle	m3	0,80	3 500,00 €	2 800,00 €
1.3.5	*3.1.11*	Fourniture, taille et pose de pierre de tuffeau pour parement en tapisserie	m3	0,25	3 200,00 €	800,00 €
1.3.6	*3.1.11*	Fourniture, taille et pose de pierre de tuffeau pour encadrements de baies	m3	0,40	3 600,00 €	1 440,00 €
1.3.7	*3.1.11*	Fourniture, taille et pose de pierre de tuffeau pour arc mouluré de baie	m3	0,15	5 500,00 €	825,00 €
1.3.8	*3.1.11*	Fourniture, taille et pose de pierre de tuffeau pour glacis au dessus du portail d'entrée	m3	0,30	3 800,00 €	1 140,00 €
1.3.9	*3.1.12*	Bouchons unis en pierre de taille, jusqu'à 0,30 à l'équerre	U	12,00	110,00 €	1 320,00 €
1.3.10	*3.1.12*	Bouchons moulurés en pierre de taille, jusqu'à 0,30 à l'équerre	U	8,00	170,00 €	1 360,00 €
1.3.11	*3.1.13*	Brochage de pierre	U	3,00	120,00 €	360,00 €
1.3.12	*3.1.14*	Purges légères sur parement pierre	F	1,00	995,00 €	995,00 €
1.3.13	*3.1.15*	Rejointoiement des parements pierre conservés de la corniche, compris raccords au mortier de ragréage	m2	11,00	90,00 €	990,00 €
1.3.14	*3.1.15*	Rejointoiement en recherche des parements pierre conservés, compris raccords au mortier de ragréage	m2	40,00	75,00 €	3 000,00 €

N°	Article CCTP	Ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
1.3.15	*3.1.16*	Nettoyage des parements pierre par brossage doux, compris traitement biocide et algicide en recherche	m2	70,00	15,00 €	1 050,00 €
1.3.16	*3.1.17*	Coltinage, chargement et évacuation des gravois, nettoyage du chantier	F	1,00	910,00 €	910,00 €
		Sous-total :				23 600,00 €
1.4		**MACONNERIE**				
1.4.1	*3.1.18*	Coulis de mortier de chaux pour confortation interne des maçonneries	Kg	250,00	2,70 €	675,00 €
1.4.2	*3.1.19*	Remaillage de fissure	ml	10,00	160,00 €	1 600,00 €
1.4.3	*3.1.20*	Provision pour relancis de moellons	U	25,00	25,00 €	625,00 €
1.4.4	*3.1.21*	Refichage en recherche et petits raccords d'enduit, compris patine	F	1,00	3 175,00 €	3 175,00 €
1.4.5	*3.1.17*	Coltinage, chargement et évacuation des gravois	F	1,00	225,00 €	225,00 €
		Sous-total :				6 300,00 €
		TOTAL HT : LOT 1 - Maçonnerie - Pierre de taille				**96 500,00 €**
		TVA 20% :				**19 300,00 €**
		TOTAL TTC : LOT 1				**115 800,00 €**

N°	Article CCTP	Ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Lot n° 2		**CHARPENTE**				
2.1		**CHARPENTE DE LA FLECHE**				
2.1.1	*3.2.15*	Manutention des bâches du couvreur	F	1,00	1 600,00 €	1 600,00 €
2.1.2	*3.2.16*	Charpente chêne fournie, posée pour chevrons et coyaux	m3	1,00	3 300,00 €	3 300,00 €
2.1.3	*3.2.16*	Charpente chêne fournie, posée, assemblée pour sablières, arêtiers, poinçon	m3	1,00	3 600,00 €	3 600,00 €
2.1.4	*3.2.16*	Charpente chêne fournie, posée, assemblée pour bois de lucarnes	m3	0,70	6 800,00 €	4 760,00 €
2.1.5	*3.2.17*	Dépose et repose de charpente chêne, avec retaille	m3	0,30	2 400,00 €	720,00 €
2.1.6	*3.2.17*	Dépose et repose de charpente chêne, sans retaille	m3	0,40	2 200,00 €	880,00 €
2.1.7	*3.2.18*	Dépose et descente de bois de charpente	m3	2,70	500,00 €	1 350,00 €
2.1.8	*3.2.19*	Greffes diverses de bois neuf par entures	U	5,00	200,00 €	1 000,00 €
2.1.9	*3.2.20*	Rechevillage d'assemblages en recherche	U	50,00	15,00 €	750,00 €
2.1.10	*3.2.21*	Ferrures diverses de renfort	Kg	25,00	30,00 €	750,00 €
2.1.11	*3.2.17*	Dépose et repose de consoles de lucarnes	U	8,00	50,00 €	400,00 €
2.1.12	*3.2.16*	Consoles neuves de lucarnes	U	4,00	150,00 €	600,00 €
2.1.13	*3.2.22*	Dépose et repose des persiennes de lucarnes	U	4,00	120,00 €	480,00 €
2.1.14	*3.2.23*	Habillage en fronton des lucarnes	U	4,00	120,00 €	480,00 €
2.1.15	*3.2.24*	Traitement des bois apparents à l'extérieur par chaulage	F	1,00	700,00 €	700,00 €
2.1.16	*3.2.25*	Enlèvement des déchets sur le plancher de l'enrayure	F	1,00	290,00 €	290,00 €
2.1.17	*3.2.26*	Chargement et évacuation des gravois	F	1,00	640,00 €	640,00 €
						22 300,00 €
2.1		**BEFFROI**				
2.1.1	*3.2.26*	Dépose en démolition des abat-sons	F	1,00	940,00 €	940,00 €
2.1.2	*3.2.27*	Abat-sons neufs persiennés en chêne (par baie)	U	4,00	5 300,00 €	21 200,00 €
2.1.3	*3.2.24*	Traitement des bois d'abat-sons par chaulage	F	1,00	1 235,00 €	1 235,00 €
2.1.4	*3.2.29*	Grillages antivolatiles	m2	27,00	150,00 €	4 050,00 €
2.1.5	*3.2.30*	Enlèvement des déchets sur le plancher du beffroi et brossage des bois	F	1,00	1 300,00 €	1 300,00 €
2.1.6	*3.2.26*	Chargement et évacuation des gravois	F	1,00	375,00 €	375,00 €
						29 100,00 €

N°	Article CCTP	Ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
		TOTAL HT Lot Charpente :				51 400,00 €
		TVA 20% :				10 280,00 €
		TOTAL TTC :				61 680,00 €

N°	Article CCTP	Ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Lot n° 3		**COUVERTURE**				
3.1		**REFECTION DE LA COUVERTURE DE LA FLECHE**				
3.1.1	*3.3.10*	Bâchage de protection	F	1,00	2 875,50 €	2 875,50 €
3.1.2	*3.3.11*	Dépose en démolition de couverture et arrachage des bois de support, évacuation des gravois	m2	116,00	26,00 €	3 016,00 €
3.1.3	*3.3.12*	Voligeage en sapin traité de 27mm ep	m2	116,00	37,00 €	4 292,00 €
3.1.4	*3.3.13*	Fourniture de couverture en ardoises naturelles d'Espagne 30x20 de 5 mm d'épaisseur	m2	116,00	59,00 €	6 844,00 €
3.1.5	*3.3.14*	Pose de couverture ardoise au clou	m2	116,00	85,00 €	9 860,00 €
3.1.6	*3.3.15*	Egouts droits en ardoises	ml	25,00	32,00 €	800,00 €
3.1.7	*3.3.16*	Arêtiers ardoise fermés en demi, sur noquets zinc	ml	112,50	105,00 €	11 812,50 €
3.1.8	*3.3.17*	Noues fermées en ardoises compris noquet zinc	ml	30,80	110,00 €	3 388,00 €
3.1.9	*3.3.18*	Faîtages ardoise en lignolet	ml	3,00	100,00 €	300,00 €
3.1.10	*3.3.19*	Rives ardoise en saillie (lucarnes)	ml	32,80	40,00 €	1 312,00 €
3.1.11	*3.3.20*	Rives contre clairies de lucarnes	ml	20,00	75,00 €	1 500,00 €
3.1.12	*3.3.21*	Révision en recherche de rive en pénétration contre maçonnerie (rives de la nef contre le clocher)	ml	9,00	65,00 €	585,00 €
3.1.13	*3.3.22*	Passes barres en plomb de 2.5mm ep	U	4,00	130,00 €	520,00 €
3.1.14	*3.3.23*	Révision de la croix sommitale	F	1,00	1 300,00 €	1 300,00 €
3.1.15	*3.3.24*	Remplacement à l'identique de la jupe et de la coiffe sommitale en plomb	F	1,00	3 000,00 €	3 000,00 €
3.1.16	*3.3.25*	Dépose, révision et repose des épis en zinc des lucarnes	U	4,00	460,00 €	1 840,00 €
3.1.17	*3.3.26*	Dépose, révision et repose des petites lucarnes en zinc hautes	U	4,00	545,00 €	2 180,00 €
3.1.18	*3.3.26*	Restitution d'ornements manquants (crochets) sur petites lucarnes hautes	F	1,00	920,00 €	920,00 €
3.1.19	*3.3.27*	Protection zinc prépatiné en appui des lucarnes et pieds de poteaux	U	4,00	350,00 €	1 400,00 €
3.1.20	*3.3.28*	Protection zinc prépatiné en appui des baies du beffroi, compris dépose des protections existantes, dispositif répulsif anti-pigeons	U	4,00	770,00 €	3 080,00 €
3.1.21	*3.3.29*	Dépose et repose de partie de ruban conducteur de paratonnerre	ml	27,00	25,00 €	675,00 €
						61 500,00 €
3.2		**MISE AUX NORMES DE L'INSTALLATION PARATONNERRE**				
3.2.1	*3.3.30*	Conducteur de descente par ruban en cuivre ou rond cuivre	F	1,00	1 500,00 €	1 500,00 €
3.2.2	*3.3.31*	Création d'une seconde prise de terre, compris toutes sujétions	F	1,00	3 800,00 €	3 800,00 €
						5 300,00 €
		TOTAL HT Lot Couverture :				**66 800,00 €**
		TVA 20% :				**13 360,00 €**
		TOTAL TTC :				**80 160,00 €**

RECAPITULATION

Lots	Désignation	Total HT	TVA 20%	Total TTC
RESTAURATION DU CLOCHER				
Lot 1	Maçonnerie - Pierre de taille	96 500,00 €	19 300,00 €	115 800,00 €
Lot 2	Charpente	51 400,00 €	10 280,00 €	61 680,00 €
Lot 3	Couverture	66 800,00 €	13 360,00 €	80 160,00 €
	TOTAL GENERAL TRAVAUX :	**214 700,00 €**	**42 940,00 €**	**257 640,00 €**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

COMMUNE D'ARTHEZE / AMENAGEMENT ET RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE POSE D'EQUIPEMENTS ET SENSIBILISATION

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune d'Arthezé Collectivité territoriale
Description de l'action	Aménagement et restauration de la zone humide Pose d'équipements sensibilisation
Partenaires	Conseil Régional CPIE Agence de l'Eau Loire Bretagne Communauté de communes du pays Fléchois
Coût prévisionnel	Voir tableau ci-dessous
calendrier	Voir tableau ci-dessous
Indicateurs d'évaluation proposés	

Actions	***Montant en HT***	***Calendrier***
Restauration de la zone humide	**Max : 1 340,48 €**	
Achat d'arbres pour plantation	319,41 € ou 370,48 €	Décembre 2021 – février 2022

Entretien des jeunes plantations et des ripisylves / haies bocagères (AISP)	970 €	Eté – automne 2022
Equipement d'interprétation	**Estimé : 22 491 €**	
Elaboration des maquettes et contenus (CPIE)	4 000 €	Janvier 2022
Conception et fabrication des panneaux	10 000 € (estimé)	Printemps – été 2022
Accompagnement à la conception graphique (CPIE)	1 000 €	Printemps 2022
Pose de panneaux	4 500 € (estimé)	Eté – automne 2022
Accompagnement à la fabrication et pose (CPIE)	250 €	Eté 2022
Passerelle	1 620 € ou 2 741 €	Printemps 2022
Sensibilisation	**Max : 1574 €**	
Animation grand public (CPIE)	716 €	Eté 2022 / été 2023
Chantier participatif (CPIE)	500 €	Décembre 2021 – février 2022
Inauguration du cheminement – animation (CPIE)	358 €	Automne 2022
TOTAL	**25 405,48 €**	

Concernant le plan de financement, il est prévu actuellement le plan suivant :

objet	TOTAL	AELB	TEN	Commune
Restauration de la zone humide	**1 340,48 €**	**670,24 €**	**402,14 €**	**268,10 €**
achat d'arbres pour plantation	370,48 €	185,24 €	111,14 €	74,10 €
entretien de ripisylve	970,00 €	485,00 €	291,00 €	194,00 €
Equipement d'interprétation	**22 491,00 €**	**2 625,00 €**	**10 195,50 €**	**9 670,50 €**
conception de panneaux	5 250,00 €	2 625,00 €	1 575,00 €	1 050,00 €
réalisation et pose de panneaux	14 500,00 €		7 250,00 €	7 250,00 €
passerelle	2 741,00 €		1 370,50 €	1 370,50 €
Sensibilisation	**1 574,00 €**	**608,00 €**	**543,80 €**	**422,20 €**
animation	716,00 €	358,00 €	214,80 €	143,20 €
chantier participatif	500,00 €	250,00 €	150,00 €	100,00 €
inauguration du cheminement	358,00 €		179,00 €	179,00 €

	TOTAL	**25 405,48 €**	3 903,24 €	11 141,44 €	10 360,80 €	
			15,4	43,85	40,78	%

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Bazouges Cré sur Loir

Construction d'un bâtiment multi-accueil

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	Action CRTE n°2
Maître d'ouvrage	Commune de Bazouges Cré sur Loir
Maître d'oeuvre	HB Architecture Architecte

Description de l'action	La commune de Bazouges Cré sur Loir (2100 habitants) accueille trois écoles : deux écoles publiques, une sur le quartier de Bazouges sur le Loir et une sur le quartier de Cré sur Loir et une école privée sur le quartier de Bazouges sur le Loir. Ces trois écoles n'enregistrent pas moins de 190 élèves. La commune développe activement sa politique de l'habitat pour accueillir de nouvelles familles : 3 lotissements en cours de construction ou de viabilisation avec 23 lots en accession à la propriété et 6 logements locatifs. La commune est confrontée à une diminution du nombre d'assistantes maternelles et fait le constat de difficultés pour les parents de trouver des modes de garde sur la commune engendrant parfois le départ des futurs élèves vers les communes environnantes. Par ailleurs, on constate une demande grandissante des assistantes maternelles voire des parents pour accueillir les enfants dans une structure collective plutôt qu'au domicile. Les élus sont sollicités depuis près d'un an par des professionnels de la petite enfance pour obtenir des locaux et y ouvrir une Maison d'Assistantes Maternelles et/ou une mini-crèche. La commune souhaite donc construire un bâtiment contenant deux modules pour ces activités. L'objectif étant de créer un bâtiment sur le long terme qui se veut modulable et adaptable à une autre activité professionnelle ou associative en cas de besoin et de local disponible. La commune travaille en étroite collaboration avec la Communauté de Communes du Pays Fléchois sur ce dossier afin de répondre au mieux à la demande. La réalisation pouvant passer par la gestion de l'antenne mini-crèche en régie par la CCPF sur la commune de Bazouges Cré sur Loir voire par une délégation de service public. L'étude d'avant-projet, le bilan estimatif à jour et une note sur la RE 2020 (nouvelle réglementation énergétique) complèteront ce descriptif avant le 14 décembre 2021.
Partenaires	Le maître d'œuvre est retenu, les assistantes maternelles sont actives sur le projet et des demandes de garde d'enfants dans cette future MAM arrivent en mairie.

Coût prévisionnel	**DEPENSES**

Libellé	DEVIS	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
Architecte - Maitrise d'œuvre			
Honoraires architecte	HB architecture	28 000,00 €	33 600,00 €
		28 000,00 €	**33 600,00 €**
Etudes et prestations complémentaires			
Démolition ancien bâtiment		15 000,00 €	18 000,00 €
Géomètre		4 500,00 €	5 400,00 €
Etude thermique		5 000,00 €	6 000,00 €
Contrôle technique et SPS		10 000,00 €	12 000,00 €
Etude de sol		3 500,00 €	4 200,00 €
		38 000,00 €	**45 600,00 €**
Travaux			
LOT 1 : VRD		23 000,00 €	27 600,00 €
LOT 2 : Gros œuvre - ravalement		110 000,00 €	132 000,00 €
LOT 3 : Charpente bois		17 000,00 €	20 400,00 €
LOT 4 : Couverture zinc ou alu - Etanchéité - zinguerie		36 000,00 €	43 200,00 €
LOT 5 : Menuiseries extérieures - VR		42 000,00 €	50 400,00 €
LOT 6 : Cloisons sèches - Isolation		35 000,00 €	42 000,00 €
LOT 7 : Menuiseries intérieures - Cloisons vitrées		20 000,00 €	24 000,00 €
LOT 8 : Electricité - VMC		30 000,00 €	36 000,00 €
LOT 9 : Chauffage PAC		20 000,00 €	24 000,00 €
LOT 10 : Plomberie sanitaire		12 000,00 €	14 400,00 €
LOT 11 : Chape - Carrelage - Faïence		32 000,00 €	38 400,00 €
LOT 12 : Peinture		18 000,00 €	21 600,00 €
LOT 13 : Espace vert		10 000,00 €	12 000,00 €
		405 000,00 €	**486 000,00 €**
		471 000,00 €	**565 200,00 €**

Plan de financement prévisionnel	**RECETTES**

DSIL (30%)		141 300,00 €
Fonds de relance Région (20 %)		94 200,00 €
Département (10 %)		47 100,00 €
Leader (20 %)		94 200,00 €
Commune de Bazouges Cré sur Loir (20 %)		94 200,00 €
		471 000,00 €

Calendrier	Date de début d'exécution de l'opération (signature des devis ou des marchés) : Février 2022 Date de début des travaux : avril 2022 Date de fin de l'opération (clôture comptable) : mars 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	**En cours de définition**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Bazouges Cré sur Loir

Isolation bâtiments communaux et toitures

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique N°2 / Développement et relance éco N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	Action n°3 CRTE
Maître d'ouvrage	Commune de Bazouges Cré sur Loir Collectivité
Maître d'oeuvre	**En cours de définition**
Description de l'action	La toiture de la mairie est très ancienne et n'est plus très étanche. Ainsi, réfection totale de la toiture de la mairie de Bazouges en ardoise : redressage charpente, changement d'une gouttière nantaise, écran sous toiture, couverture en ardoise, reprise des habillages en zinc sur la façade avant… Isolation des combles (devis en cours)
Partenaires	En cours de définition
Coût prévisionnel	35 000 € HT (toiture) + 30 000 € HT (isolation du bâtiment) TOTAL 75 000 € HT
Plan de financement	**En cours de définition**
Calendrier	Date de début d'exécution de l'opération (signature des devis ou des marchés) : février 2022 Date de début des travaux : Mars 2022 Date de fin de l'opération (clôture comptable) : Juin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	**En cours de définition**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Bazouges Cré sur Loir

Mise en place d'un réseau de chaleur

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	Action CRTE n°4
Maître d'ouvrage	**Commune de Bazouges Cré sur Loir** **Collectivité**
Maître d'oeuvre	**En cours de définition**
Description de l'action	La commune de Bazouges Cré sur Loir souhaite étudier l'implantation d'une chaufferie bois centrale pour le groupe scolaire, la Mairie et **un futur bâtiment destiné à accueillir le bâtiment multi-accueil (MAM) – cf ACTION n°1** Le groupe scolaire est composé d'un ensemble de bâtiments construit entre 1950 et 2006. Il est actuellement chauffé via une pompe à chaleur et une chaudière fioul. Les deux systèmes ont plus de 10 ans et montrent des signes de faiblesses. De plus, il n'y a pas de régulation permettant la gestion de priorité entre la pompe à chaleur et la chaudière fioul. Le bâtiment de la Mairie est quant à lui chauffé via une chaudière fioul dans un état de vétusté avancé. **Le bureau d'étude WEPO fait actuellement une étude de faisabilité d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour un montant de 4525 € HT subventionné à hauteur de 70 % par l'ADEME.** **Le coût estimé pour ce nouveau réseau de chaleur est de 100 000 € HT à 140 000 € HT.** **Cette opération peut s'inscrire dans la loi « climat et résilience ».**
Partenaires	**ADEME / CIVAM 72 /**
Coût prévisionnel	**Entre 100 et 140 000 € HT d'investissement**
Plan de financement	**ADEME / ETAT pour 70 %**

Calendrier	Date de début d'exécution de l'opération (signature des devis ou des marchés) : **Avril 2022** Date de début des travaux : **avril 2022** Date de fin de l'opération (clôture comptable) : **octobre 2022**
Indicateurs d'évaluation proposés	**En cours de définition**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Bazouges Cré sur Loir

Bâtiment Gerbé

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique N°2 / Développement et relance éco N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	Action n°1 CRTE
Maître d'ouvrage	Commune de Bazouges Cré sur Loir
Maître d'oeuvre	LANOD architecture
Description de l'action	Une étude urbaine sur le cœur de bourg du village historique de Bazouges sur le Loir est en cours. Cette étude doit définir une perspective 2030 comprenant l'aménagement de plusieurs bâtiments et d'un cœur d'îlots. En priorité a été retenue la reconstruction du bâtiment dit « Gerbé » (ancien restaurant) pour le transformer en commerce (boucherie-traiteur, local associatif,)
Partenaires	**En cours de définition**
Coût prévisionnel	1 000 000 € HT
Plan de financement	**En cours de définition**
Calendrier	Date de début d'exécution de l'opération (signature des devis ou des marchés) : démolition du bâtiment existant en cours ; reconstruction automne 2022 Date de début des travaux : automne 2022 Date de fin de l'opération (clôture comptable) : décembre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	**En cours de définition**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

LA FLECHE / Aménagements intérieurs et extérieurs du centre aquatique Ilébulle

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRT CCPF – Action n°1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays fléchois
Description de l'action	Réhabilitation de l'intérieur du centre aquatique (remplacement du carrelage, passage en projecteurs à leds, installation d'un déchloraminateur) Construction d'aménagements ludiques extérieurs (pentagliss, plage aqualudique avec jeux d'eau, snack, douches…)
Partenaires	Clubs et associations d'usagers Etablissements scolaires etc.
Coût prévisionnel	Investissement : Coût des travaux : 1 400 000 € HT Coût total de l'opération : 1 475 000 € HT
Plan de financement	Subvention acquise : DSIL : 500 000 € Conseil Départemental (grands équipements touristiques structurants) : 163 500 € Autofinancement : 811 500 €
Calendrier	Novembre 2021 : fin des travaux intérieurs Novembre 2021 : consultation des entreprises pour les aménagements extérieurs De janvier à mai 2022 : travaux extérieurs Juin 2022 : mise en service des nouveaux équipements extérieurs
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'entrées publiques annuelles Amélioration de la qualité de l'air Enquête de satisfaction des usagers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Communauté de communes du Pays fléchois
Aménagement Parc d'activités Zone des Arches

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°2 / Développement et relance éco N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE CCPF – Action n°2
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays fléchois EPCI
Description de l'action	Cette action d'aménagement a pour objet d'organiser l'accueil de nouvelles activités commerciales ou leur maintien sur la zone périphérique de la Monnerie afin de renforcer l'offre aux habitants et clientèle de la zone de chalandise (90 000 personnes). Elle permettra également de maintenir de l'emploi ou d'en créer. Les activités de centre-ville ne sont pas visées ici. Il s'agit donc de l'aménagement d'un Parc d'activités commerciales Zone des Arches à La Flèche sur la parcelle 000 YA 378 appartenant à la Communauté de communes en zone à urbaniser. Cet aménagement viendra conforter la zone commerciale de la Monnerie déjà existante afin d'assurer une circulation routière plus simple et sécurisée et ainsi accentuer la visibilité des commerces de l'ensemble de la zone. Plusieurs entreprises (enseignes nationales) ont sollicité l'EPCI pour l'achat de nouvelles parcelles sur ce futur aménagement pour des réimplantations. Par ailleurs, une concertation avec les commerces de la zone commerciale déjà présente a été menée afin de réaménager les voiries et ainsi assurer la sécurité des piétons et de la mobilité douce. La parcelle 000YA378 doit donc être viabilisée avec réseaux (eaux, électricité, fibre optique, télécommunications, sécurité …), schéma de voirie, implantation paysagère, intégration de la

	mobilité douce et la voirie de la zone commerciale existante et attenante modifiée. Superficie : 28 356m² (000YA378) + 7 025m² (000 YA 254) + 661 m² (000 YA 253) + 732 m² (000 YA 248) Nbre de bénéficiaires : 15 commerçants, 90 000 clients
Partenaires	Aucun – Financement en fonds propres de la CCPF
Coût prévisionnel	Selon description définie dans l'Orientation Stratégique, le coût prévisionnel est estimé à 650 000 € HT. Ce montant pourrait être revu à la hausse en fonction des solutions techniques apportées au problème de dysfonctionnement existant dans la gestion des eaux pluviales de la rue du Levant et de la Zone des Arches I. SODEREF doit apporter un chiffrage précis poste par poste. <u>Apports non financiers</u> : Intégration du temps de travail des agents de la CCPF pour : * la recherche de solutions techniques à la gestion des eaux pluviales * l'élaboration des pièces administratives du Dossier de Consultation des Entreprises. * le suivi du dossier.
Plan de financement	Demande de subventions à effectuer selon les lignes et conditions des partenaires financiers (Etat, Région, Département etc.)
Calendrier	Proposition de découper les travaux en trois phases : * Phase 1 : Aménagement de la nouvelle voie (Extension de la zone des Arches) * Phase 2 : Requalification de la Rue du Levant (Zones des Arches existante) * Phase 3 : Gestion du bassin de rétention existant. Prise en considération des contraintes sur les différentes phases * Phase 1 : a) Autorisation « Loi sur l'Eau ». attendre l'obtention de l'autorisation de la DDT avant de démarrer les Travaux. b) Autorisation d'Urbanisme « Permis d'Aménager ». Le DCE ne peut être lancé une fois sans le retour de l'Autorisation d'Urbanisme. * Phase 2 :

	a) Gestion de la problématique pour la réalisation des travaux : les ouvertures des commerces b) Gestion et la modification du réseau d'eau pluviale. * Phase 3 : a) Trouver la solution de réaménagement du bassin de rétention et valider la modification du DLE déposer à l'époque de l'aménagement de la Rue du Levant. Proposition d'un Appel d'Offre de la phase 1 et 2 comme suit : * Travaux préparatoires : Abattage des arbres gênant, débroussaillage… Hiver 2021/2022 en régie ou par devis entreprise extérieure. * Dépôt de la demande d'Autorisation Loi sur l'Eau. * Dépôt de la demande d'Autorisation d'Urbanisme : Mi-Décembre 2021 * Autorisation d'Urbanisme : Mi-Mars 2022 * Finalisation DCE : Mi-Mars 2022 * Lancement du DCE : Avril 2022 * Réception des Offres : Mi-Mai 2022 * Notification Regret : Mi-Juin 2022 * Notification Titulaire AO Tx : Juillet 2022 <u>Phase 1</u> (Tranche Optionnelle de l'Appel offre Travaux) : Démarrage après affermissement de la tranche dès réception Autorisation Loi sur l'Eau Délais Travaux : 100 000 à 120 000 € HT / mois <u>Phase 2</u> (Tranche Ferme de l'Appel Offre Travaux) : Démarrage Travaux -> Août 2022. Délais Travaux : 100 000 à 120 000 € HT / mois <u>Achèvement des travaux phase 1 et 2 : Novembre / Décembre 2022</u> <u>Phase 3</u> Solution technico-financière à définir Modificatif du DLE à déposer Travaux à réaliser Proposition de Fin de l'opération : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Construction / Mise en service / Occupation / Développement de l'activité économique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Communauté de communes du Pays Fléchois / Gestion des déchets : Construction d'une déchetterie et d'un Quai de transfert sur la Flèche.

Orientation stratégique n°	N°1 / Transition écologique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°4
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Fléchois Type : EPCI
Description de l'action	Concernant la compétence élimination, valorisation des déchets ménagers et assimilés, la CCPF l'exerce au travers des services suivants : • Collecte et traitement des déchets ménagers ; • Action de communication et de sensibilisation à la collecte au tri sélectif et valorisation des déchets ; • Gestion des installations : o Déchetterie et centre de transfert à Thorée les Pins ; o Déchetterie à Crosmières. Les deux déchetteries et le centre de transfert du territoire sont des installations anciennes qui sont aujourd'hui jugées techniquement obsolètes et qui ne répondent plus aux exigences réglementaires. Ainsi la Communauté de Communes du Pays Fléchois souhaite disposer de nouveaux équipements pour répondre à ces besoins ainsi qu'aux exigences réglementaires en terme de gestion des déchets. En remplacement des installations existantes, le projet consiste à construire sur un même site, une nouvelle déchetterie et une nouvelle station de transfert. Ces nouveaux équipements seront implantés sur la commune de La Flèche, au centre du territoire de la communauté de communes.
Partenaires	La Communauté de communes du Pays Fléchois assure la coordination globale du projet et son investissement.

	La maitrise d'œuvre est réalisée par ANTEA GROUP spécialisée dans la conception d'équipements de gestion des déchets.
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel HT pour la CCPF est de 2.459.000 €
Plan de financement	Les financements mobilisés sont : DETR/DSIL (35%) 860.050 Région/Plan de relance : 185.000€ CTR : 779.446 € Département /Plan de relance : 140.424 € CCPF : 497 000 €
Calendrier	2022 : Construction de la déchetterie et du quai de transfert avec une fin de travaux estimée pour fin 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Evaluation des économies réalisées via notre contrôle de gestion. Gestion de proximité dans la lutte des dépôts sauvages. Enquête de satisfaction des usagers. Site sécurisé pour limiter le vandalisme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Communauté de communes du Pays fléchois
Aménagement Parc d'activités Zone des Arches

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	N°2 / Développement et relance éco N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	Action CRTE n°5
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays fléchois EPCI
Description de l'action	Cette action d'aménagement a pour objet d'organiser l'accueil de nouvelles activités commerciales ou leur maintien sur la zone périphérique de la Monnerie afin de renforcer l'offre aux habitants et clientèle de la zone de chalandise (90 000 personnes). Elle permettra également de maintenir de l'emploi ou d'en créer. Les activités de centre ville ne sont pas visées ici. Il s'agit donc de l'aménagement d'un Parc d'activités commerciales Zone des Arches à La Flèche sur la parcelle 000 YA 378 appartenant à la Communauté de communes en zone à urbaniser. Cet aménagement viendra conforter la zone commerciale de la Monnerie déjà existante afin d'assurer une circulation routière plus simple et sécurisée et ainsi accentuer la visibilité des commerces de l'ensemble de la zone. Plusieurs entreprises (enseignes nationales) ont sollicité l'EPCI pour l'achat de nouvelles parcelles sur ce futur aménagement pour des réimplantations. Par ailleurs, une concertation avec les commerces de la zone commerciale déjà présente a été menée afin de réaménager les voiries et ainsi assurer la sécurité des piétons et de la mobilité douce. La parcelle 000YA378 doit donc être viabilisée avec réseaux (eaux, électricité, fibre optique, télécommunications, sécurité …), schéma de voirie, implantation paysagère, intégration de la

	mobilité douce et la voirie de la zone commerciale existante et attenante modifiée. Superficie : 28 356m² (000YA378) + 7 025m² (000 YA 254) + 661 m² (000 YA 253) + 732 m² (000 YA 248) Nbre de bénéficiaires : 15 commerçants, 90 000 clients
Partenaires	En cours de définition
Coût prévisionnel	Coût : 650 000€HT
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	Fin de l'opération : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	En cours de définition

<table>
<tr><td>AM 1.6

Avenant n°2
(modification en rouge)</td><td>LA FLÈCHE : LA PRODUCTION ET L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain
Fiche action globale préfigurant les sous-fiches actions thématiques</td></tr>
<tr><td>Axes de rattachement</td><td>Axe 1 Cœur de Ville : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Axe 2 Cœur de Ville : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Axe 6 Cœur de Ville : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe

<table><tr><td>Orientation stratégique du CRTE</td><td>N°1 / Transition écologique
N°2 / Développement et relance éco
N°3 / Cohésion territoriale</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Description générale</td><td>Le dispositif Action de Cœur de Ville, dans sa phase opérationnelle, reposera sur la mise en œuvre d'un programme d'actions multithématiques, en vue de renforcer l'attractivité globale du Cœur de ville de La Flèche. Ces actions visent à rééquilibrer les principales fonctions urbaines compte tenu des signaux de fragilités constatés. Une étude pré-opérationnelle Habitat a été réalisée afin de calibrer un dispositif d'amélioration de l'Habitat.

Outre le dispositif Action Cœur de Ville, le territoire ne part pas d'une page blanche. Des politiques publiques locales, mises en œuvre ou en étude, contribueront à atteindre l'objectif de reconquête du parc de logements. C'est le cas de l'élaboration du PLUi-H porté par la CC du Pays Fléchois.

➔ Diagnostic et définition des enjeux

Le diagnostic global habitat a été réalisé avec une approche par « volet ». Ces volets sont ceux que l'on retrouve classiquement dans les conventions de type OPAH-RU (dispositif pressenti). Une méthodologie spécifique à chacun des volets a été déclinée afin de mettre en avant les enjeux prioritaires.

Hormis le travail d'analyse des nombreuses données existantes (statistiques, politiques publiques sectorielles, études déjà menées ou cours), des temps d'échanges ont été menés (acteurs sociaux, acteurs immobiliers, élus et services, partenaires institutionnels), complétés par un conséquent travail de terrain (enquête occupants, relevé bâti sur 80 immeubles repérés, étude d'îlot, fiches-immeubles).

➔ Synthèse du diagnostic et fragilités constatées

La qualité de vie en Cœur de Ville et l'offre globale Habitat présente de réels atouts. L'enjeu est bien sûr de pouvoir les conforter. L'enjeu premier repose surtout sur la capacité du futur dispositif à améliorer les points faibles. Par souci de synthèse, seuls les points faibles relevés sont précisés dans la présente fiche.

- Une perte d'attractivité résidentielle du Cœur de ville (au bénéfice de la périphérie),
- Une population vieillissante et de moins en moins « familiale »,
- Une population globalement « fragile » (indicateurs socio-économiques),
- Un parc de logement privé de propriétaire, de qualité moyenne,
- Un parc de logements en copropriétés qui s'ignore et à accompagner,
- Un parc privé locatif de qualité médiocre et cher au regard de la qualité,</td></tr>
</table>

- Une demande locative sociale non pourvue,
- Une pénurie de logements pour publics mobiles (étudiants, jeunes travailleurs),
- Un marché de l'immobilier détendu, mais contraint (budget disponible, dynamique bailleur négative («la rentabilité avant tout »),
- Une vacance inquiétante « au cœur du cœur »,

➔ **Enjeux prioritaires**

<u>Promouvoir la qualité de vie en Cœur de Ville</u>
Maintenir la population existante
Faire revenir des familles et/ou les classes moyennes et CSP +

<u>Améliorer les conditions générales d'habitat à l'échelle du cœur de ville</u>

Proposer des logements performants et adaptés à leurs occupants
Résorber la vacance structurelle et prévenir la vacance en accompagnant les mises en vente
Améliorer fortement le parc locatif privé existant
Répondre à une demande locative sociale non pourvue par des produits adaptés aux attentes
Accompagner les parcours résidentiels (primo-accession, logements jeunes et intermédiaires séniors)

<u>Porter des actions fortes au « Cœur du Cœur »</u>
Cibler des interventions volontaristes sur des immeubles prioritaires, notamment en lien avec le parcours marchand
Porter une opération emblématique (action sur un îlot)

<u>Se doter d'une ingénierie de projet forte</u>
Mobiliser les partenaires financiers
Prévoir une mission de suivi-animation ambitieuse

➔ **Stratégie d'intervention**

<u>Dispositif</u>
Une OPAH Renouvellement Urbain – un outil adapté à la reconquête du Cœur de Ville

<u>Deux périmètres avec une ingénierie différenciée pour répondre aux enjeux</u>
OPAH RU et OPAH RU renforcée
(Actions d'ingénierie et financements pour des immeubles prioritaires – cf. stratégie immobilière)

➔ **Stratégie foncière**

Actions fortes sur l'Îlot Fontevrault
Veille renforcée sur 4 autres îlots

➔ **Stratégie immobilière**

Accompagnement de tous les projets ANAH (périmètre d'OPAH RU)
Accompagnement renforcé sur des immeubles prioritaires (périmètre OPAH RU renforcé)
80 immeubles en état moyen à très mauvais et/ou vacant
Dispositif fiscaux évoqués sur action 4.7

➔ **Un suivi-animation ambitieux**

<table>
<tr><td></td><td>Un programme de 26 sous actions transversales avec une déclinaison par volets thématiques et reposants sur des actions de partenariat, de communication, de mobilisation, d'accompagnement technique, administratif et social et des aides financières aux travaux</td></tr>
<tr><td>Objectifs</td><td>
<table>
<tr><th>Public-cible</th><th>Famille de travaux</th><th>Hypothèse objectifs</th></tr>
<tr><td rowspan="3">Propriétaires occupants</td><td>Énergie</td><td>75</td></tr>
<tr><td>Adaptation</td><td>35</td></tr>
<tr><td>Très dégradé / insalubre</td><td>15</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Propriétaires bailleurs</td><td>Amélioration (dont énergie)</td><td>18</td></tr>
<tr><td>Très dégradé / insalubre</td><td>18</td></tr>
<tr><td>Transformation d'usages</td><td>6</td></tr>
<tr><td colspan="2">Total logements améliorés</td><td>167</td></tr>
<tr><td>Copropriétés</td><td>Remise en norme/en état</td><td>7</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Intervenants</td><td>CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche
Opérateur de Suivi-Animation
Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux
Action Logement
Anah</td></tr>
<tr><td>Budget global</td><td>3 573 017 € HT
A noter : les financements mobilisables des Caisses de Retraite, Action Logement, Fondation du patrimoine et les montants des éventuelles subventions RHI/THIRORI et participations Ville ne sont pas intégrés.
Action Logement intervient, au travers de son Plan d'Investissement Volontaire (PIV) sur les dossiers relatifs à l'amélioration énergétique et à l'adaptation des logements, pour les propriétaires occupants ou bailleurs, sous forme de subventions ou prêt.
La Région des Pays de la Loire intervient sur les dossiers d'amélioration énergétique à destination des Propriétaires Occupants Très Modestes (POTM) au travers de sons dispositif AREEP, avec un forfait d'aide de 4 000 € (les travaux doivent générer un gain thermique de 40%)</td></tr>
<tr><td>Modalité de financement</td><td>
<table>
<tr><td>AE ANAH (aides aux travaux)</td><td>2 064 600 €</td></tr>
<tr><td>AE ANAH (aides à l'ingénierie (fixe et variable)</td><td>489 758 €</td></tr>
<tr><td>Habiter Mieux (aides aux travaux)</td><td>274 500 €</td></tr>
<tr><td>CD 72 (aides aux travaux)</td><td>75 000 €</td></tr>
<tr><td>CD72 (aides à l'ingénierie)</td><td>100 000 €</td></tr>
<tr><td>CCPF (ingénierie (sur montant € HT)</td><td>209 159 €</td></tr>
<tr><td>Aides Ville de La Flèche (détails ci-dessous)</td><td>360 000 €</td></tr>
<tr><td>Prime « Energie (Isolation) » - 2 000 € x 50 log</td><td>100 000 €</td></tr>
<tr><td>Prime « Acquisition Cœur de Ville » - 2 000 € x 25 log</td><td>50 000 €</td></tr>
<tr><td>Prime « logement vacant » - 4 000 € x 25 log</td><td>100 000 €</td></tr>
<tr><td>Prime « valorisation façades » - 5 000 € x 15 log</td><td>75 000 €</td></tr>
<tr><td>Prime « coup de pouce copro » - 5 000 € x 7 log</td><td>35 000 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

Indicateurs de suivi des objectifs	<u>Indicateurs de fonctionnement du dispositif</u> Nombre de contacts ; Nombre de logements visités, diagnostiqués ; Ratio de transformation des contacts en réalisations ; Communication et information du public : nombre d'actions de presse, impacts des actions de communication, mailings, boîtage… <u>Effets sur le bâti dégradé ou indigne et sur la précarité énergétique</u> Nombre de signalements de situations de mal-logement : insalubrité, péril, saturnisme, précarité énergétique, non-décence (plaintes, signalements CAF, etc.) ; Nombre de logements dégradés ou en situation de précarité énergétique ayant fait l'objet de travaux subventionnés ou non ; Nombre de ménages accompagnés et caractéristiques de ces ménages ; Nombre de procédures insalubrité et péril engagées ; Nombre d'immeubles indignes réhabilités dans le cadre de procédures coercitives. <u>Effets sur l'efficacité énergétique du parc de logement</u> Réalisation quantitative par rapport aux objectifs précités dans la présente convention ; Réalisation qualitative : évolution de la performance énergétique des logements (consommation avant travaux, consommation après travaux) et par type de propriétaires ; économies financières pour les ménages. <u>Effets immobiliers</u> Réalisation quantitative par rapport aux objectifs précités dans la présente convention : ventilation des logements améliorés par type de propriétaire ; ventilation des logements améliorés par état d'origine des logements ; Réalisation qualitative : remise sur le marché de logements vacants ; niveaux de loyer des logements produits types de réhabilitation : nombre d'immeubles totalement réhabilités ; nombre de réhabilitations partielles. <u>Effets en termes aménagement et d'amélioration du cadre de vie</u> Nombre de façades rénovées. Espaces publics aménagés <u>Indicateurs économiques et financiers</u> Coûts de réhabilitation ; Volume des travaux (engagés / réalisés) ; Répartition des financements sollicités par financeur : subventions accordées ; Impact de l'OPAH-RU sur les entreprises du BTP : chiffre d'affaires généré par les travaux réalisés dans le cadre de l'OPAH-RU. <u>Effets démographiques et sociaux</u> Nombre et type de logements conventionnés ; Typologie des ménages arrivants sur les périmètres opérationnels.

Réf.	**OPÉRATIONS**	**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
	OPAH RU	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Engagements financiers € HT**

	Mettre en place une OPAH-RU	2020	2025	ANAH Habiter Mieux CD72 CCPF Ville La Flèche	2 554 358 € 274 500 € 175 000 € 209 159 € 360 000 €
Total					**3 573 017 €**

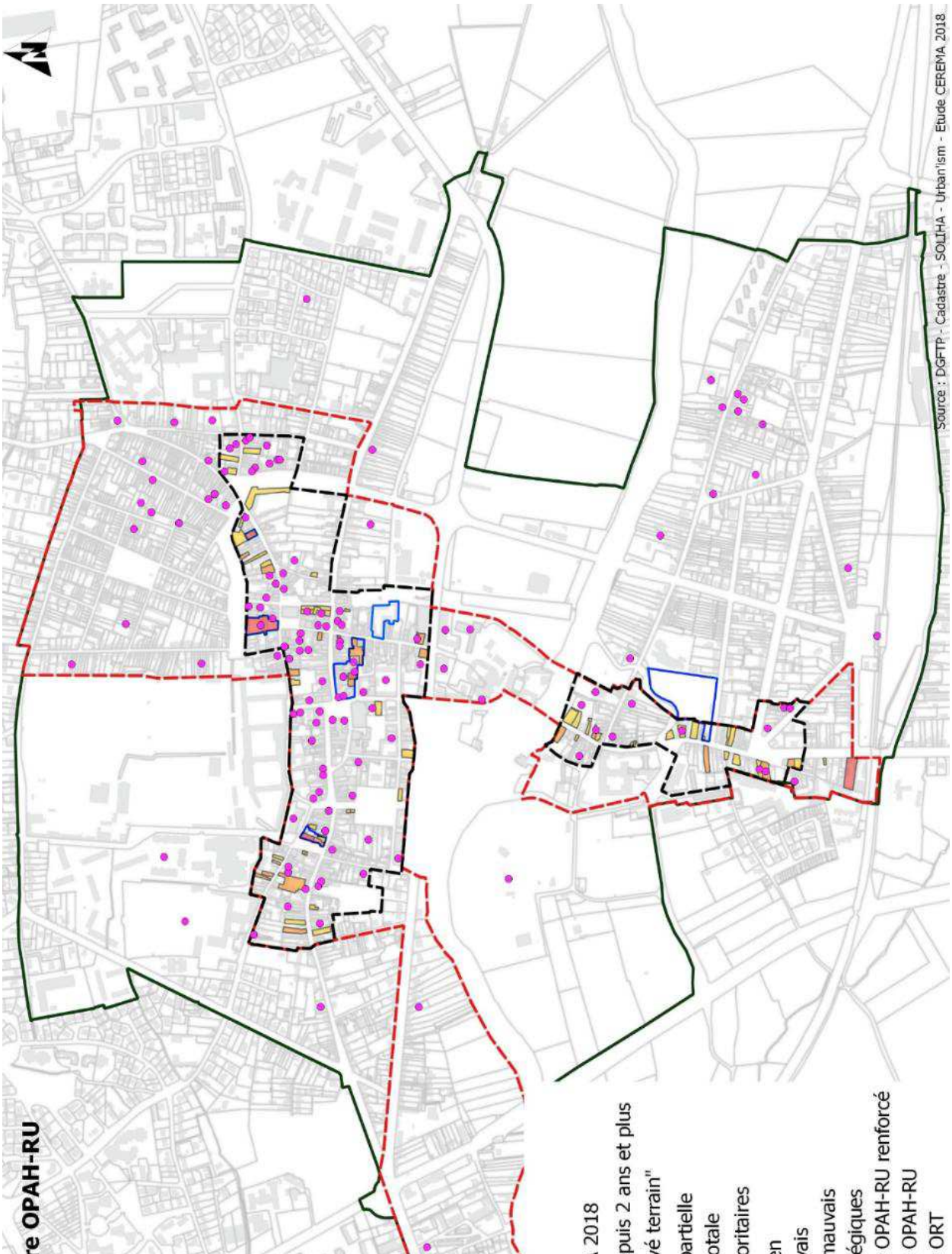

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**1 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET SOCIAL** ***1.1 Repérer et accompagner les populations fragiles***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	À la suite des échanges menés avec les acteurs sociaux locaux lors de la phase d'étude, il a été mis en avant un phénomène d'accroissement des publics « invisibles » (foyers monoparentaux, personnes en grande précarité, personnes âgées isolées …). On relève pour ces publics des difficultés à recourir aux différents dispositifs d'aides, notamment relevant du logement. Il s'agit dans le cadre de cette action, de pouvoir mener des actions de repérage, menées par des « habitants-relais » formés à cette fin pour notamment pour leur faire connaître leur droit et les dispositifs d'aides, en particulier ceux relevant de l'Habitat.
Objectifs	Repérer et sensibiliser les habitants à l'offre publique à laquelle ils ont droit et en particulier les aides mises en place par l'ANAH. Repérer les situations d'habitat indigne. Orienter les ménages éligibles vers l'opérateur.
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72, DDCS au travers des politiques mises en œuvre (ex : PDLHI) et acteurs locaux sociaux locaux : CCAS, CAF, DDCS, CD service Habitat, ARS, CLIC, Adgesti, EPSM. Les associations de maintien à domicile, acteurs locaux de santé…
Budget global	Inclut dans le budget du Suivi-animation
Modalité de financement	CCPF — cf. Action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts suite aux actions de repérage (porte-à-porte) Nombre de, visites ou diagnostics réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés suite aux actions de repérage

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	1 – VOLET SOCIAL ***1.1 Repérer et accompagner les populations fragiles***	2020	2025	CCPF	cf. Action n°9
	TOTAL	2020	2025		

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**1 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET SOCIAL** ***1.2 Plateforme « Habiter en Cœur de Ville »***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	Afin d'optimiser les dispositifs existants, leurs connaissances des publics fragiles, il est proposé que l'opérateur de l'OPAH RU anime un groupe de travail dédié pour renforcer l'interconnaissance des situations sociales, notamment celles relevant du mal-logement. Il s'agit également de faciliter un accompagnement global en traitant des difficultés sociales, souvent cumulatives (précarité financière, trouble de comportement, problème de santé, problématique entretien du logement…).
Objectifs	Améliorer les conditions de logement des personnes en précarité sociale Repérer et signaler les situations complexes – (ne trouvant pas de solution d'amélioration du logement par les aides classiques) Trouver des solutions d'accompagnement adapté
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux sociaux locaux : CCAS, CAF, DDCS, CD service Habitat, ARS, CLIC, Adgesti, EPSM. Les associations de maintien à domicile, acteurs locaux de santé…
Budget global	Inclut dans le budget du Suivi-animation
Modalité de financement	CCPF | Cf. action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts suite aux actions de repérage (porte-à-porte) Nombre de, visites ou diagnostics réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés suite aux actions de repérage

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	1 – VOLET SOCIAL ***1.2 Plateforme « Habiter en Cœur de Ville »***	2020	2025	Inclut dans le budget du Suivi-animation	cf. Action n°9
	TOTAL	2020	2025		

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**2 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET ARCHITECTURAL ET URBAIN** ***Valoriser le linéaire de façade***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	La valeur patrimoniale du Cœur de ville de La Flèche est avérée (servitudes patrimoniales fortes) et concourt à une image qualitative de la commune. Les linéaires de façades visibles depuis l'espace public, particulièrement ceux situés sur les secteurs commerciaux et/ou d'intérêt touristique, doivent être de qualité pour conforter cette image. Certains secteurs apparaissent fragiles. Aussi, en complément des dispositifs de financements de rénovation des cellules logement, il est proposé la mise en place d'un dispositif d'accompagnement technique des projets de façades et de financements des travaux, en complément des actions en cours, particulièrement, la Convention Fondation du Patrimoine, signé le 9 janvier 2020. À noter : l'octroi de ces subventions devrait évidemment respecter les prescriptions réglementaires. D'autres conditions seront à définir par un règlement spécifique et sous couvert que l'intérieur de l'immeuble concerné par l'aide ne présente pas désordre et répondre aux standards d'habitabilité. En complément de ces priorités notifiées annuellement, l'Anah a mis en place un financement expérimental pour soutenir les opérations de rénovation de façades, afin d'accompagner les collectivités engagées dans ce type de dispositif. Il est mis en place une aide pour une intervention exclusive sur les façades sans autres travaux, lorsque les logements ne nécessitent pas d'autres interventions importantes. L'existence d'un projet dans le cadre d'une opération d'ensemble est nécessaire à la mise en œuvre de ce régime d'aide. Cette nouvelle aide est créée, à titre expérimental, pour les dossiers engagés avant le 31 décembre 2023. Un périmètre (présenté ci-après) a été défini pour le bénéfice des aides à la rénovation des façades. Une aide complémentaire de la ville ou de l'EPCI doit être instaurée pour bénéficier du dispositif expérimental d'aide de l'ANAH. Par son règlement la ville de La Flèche octroie une aide de 10% du montant HT des travaux (plafond de l'aide 5000 €) ou 20% en secteur bonifié (plafond de l'aide 7500 €) pour les rénovations de façade qui obtiennent le label « Fondation du Patrimoine ».
Objectifs	***Objectifs > ville : 15 façades rénovées / Anah : 28 façades rénovées*** Accompagner techniquement et financièrement les projets de valorisation des façades Valoriser le cadre bâti en cœur de ville et l'image du cœur de ville
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux (ABF, Fondation du Patrimoine) Anah
Budget global	110 000 €
Modalité de financement	Fonds façades Ville | 75 000 €

		Anah 35 000 €			
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts et visites/diagnostics façades réalisés				
Indicateurs de résultat	Nombre de façades rénovées				
OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	2 – VOLET ARCHITECTURAL ET URBAIN ***2 Valoriser le linéaire de façade***	2020	2025	Ville La Flèche Anah	75 000 € 35 000 €
	TOTAL	2020	2025		**110 000 €**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**3 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET FONCIER** ***3.1 Actions de veille foncière***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	Les différentes actions qui seront engagées lors de la phase opérationnelle apporteront une connaissance très fine sur la situation immobilière (occupation, marché, diversification et qualification de l'offre) et foncière (mutation, division, densification). Sur ce dernier point, dans le cadre de l'étude, 5 îlots (*Fontevrault (cf. action 3.2), Carnot, Marché au Blé, Dauversière et Pasteur*) ont été signalés comme présentant une concentration de désordres (dégradation, vacance) et/ou avec un potentiel de reconquête (recyclage). A noter : les actions de veille foncière pouvant entraîner des acquisitions publiques, il convient de noter que le projet de création d'EPF 72/53 permettra à terme de renforcer les capacités à renforcer les stratégies foncières.
Objectifs	Assurer une veille active et globale sur le cœur de ville Suivi-renforcé sur des immeubles ou îlots "complexes" Permettre l'aide à la décision (de la régulation par le marché à l'intervention publique
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72, Action logement) et acteurs locaux
Budget global	Inclut dans le budget du Suivi-animation
Modalité de financement	CCPF — cf. Action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts suite aux actions de repérage et de veille Nombre de, visites ou diagnostics réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés suite aux actions de repérage et de veille

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeur**	**Subventions envisagées €**
	3 – VOLET FONCIER ***3.1 Actions de veille foncière***	2020	2025	CCPF	cf. Action n°9
/	**TOTAL**	2020	2025		/

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**3– SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET FONCIER** ***3.2 Agir sur l'îlot Fontevrault***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	L'étude a mis en avant des enjeux très forts sur l'îlot Fontevrault. Des visites approfondies et propositions de scénarii de reconquête ont donc été définies en phase étude eu égard : À sa situation stratégique « au cœur du cœur » À son potentiel de développement (principalement résidentielle, valeur patrimoniale forte, proximité immédiate du parcours marchand) Il s'agira en phase opérationnelle de pouvoir mobiliser tous les outils de l'OPAH RU pour permettre sa reconquête.
Objectifs	Assurer une veille active et globale sur les mutations au sein de l'îlot Approche proactive auprès des propriétaires Permettre l'aide à la décision (de la régulation par le marché à l'intervention publique)
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux
Budget global	Inclut dans le budget du Suivi-animation
Modalité de financement	CCPF / cf. Action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts suite aux actions de repérage et de veille Nombre de, visites ou diagnostics réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés suite aux actions de repérage et de veille

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeur**	**Subventions envisagées €**
	3 – VOLET FONCIER *3.2 Agir sur l'îlot Fontevrault*	2020	2025	CCPF	cf. Action n°9
/	**TOTAL**	2020	2025		/

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**4 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET IMMOBILIER** ***4.1 Mettre en place un observatoire « dynamique »***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	La phase de suivi-animation de l'OPAH-RU est un moyen efficace d'améliorer la connaissance du parc de logements (état technique, occupation) à une échelle très fine (à la parcelle, voire à l'immeuble). Ces données permettent d'alimenter un « observatoire » dont la vocation est de « mieux connaître pour agir ». Cette fonction « d'observation » se fera à une échelle très fine (à la parcelle, voire à l'immeuble). Elle pourra par ailleurs alimenter des observatoire plus globaux (PLH, Plui, SCOT, Département)
Objectifs	Assurer un suivi ciblé à l'immeuble Mesurer les actions mises en œuvre (contacts, visites, relances) Mettre en avant les évolutions du parc (travaux réalisés, sortie de vacance, création de logements locatifs …) Rendre compter et aider à la décision (rapport automatisé, suivi cartographique, suivi des dossiers…)
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Inclut dans le budget du Suivi-animation
Modalité de financement	CCPF | Cf. Action n°9
Indicateurs d'avancement	Non concerné
Indicateurs de résultat	Non concerné

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	4 - VOLET IMMOBILIER *4.1 Mettre en place un observatoire « dynamique »*	2020	2025	CCPF	cf. Action n°9
	TOTAL	2020	2025		/

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**4 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET IMMOBILIER** ***4.2 Suivi-renforcé sur les immeubles prioritaires***
Axes de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	L'étude pré-opérationnelle a mis en avant un certain nombre d'immeubles en mauvais état dégradé et/ou en situation de vacance (totale et/ou partielle). Afin d'accélérer leur remise en état et/ou sur le marché, ceux-ci ont été définis comme « prioritaires ». Aussi, durant la phase de suivi-animation, un accompagnement technique renforcé sera mis en œuvre (prise de contact systématique et relance régulière des propriétaires, proposition de prestation adaptée (diagnostic, fiches conseils…) > CF description générale action 4.1
Objectifs	**Objectifs > 70 immeubles en état mauvais et/ou vacants (la liste des immeubles sera à actualiser au lancement du suivi-animation)** Prise de contact annuelle de chacun de propriétaires et connaissance de leur stratégie patrimoniale (statu quo, travaux, mise en vente, origine de la vacance…) Proposer toutes les prestations possibles et prévues dans le cadre du suivi-animation pour améliorer l'état des immeubles concernés Alerter sur les situations bloquantes et/ou dangereuses en vue de mobiliser des procédures coercitives et financements spécifiques
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Ingénierie incluse dans le budget du Suivi-animation Subventions travaux > crédit ANAH centrale (RHI/THIRORI), crédit délégué travaux d'office
Modalité de financement	CCPF : Cf action n°9 Financements spécifiques ANAH (Travaux d'office, RHI-THIROR) : NC Ville de La Flèche (reste à charge sur déficit d'opération) : NC
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts Nombre et nature des interventions réalisées
Indicateurs de résultat	Nombre et caractéristiques des logements ayant fait l'objet d'une subvention Gain énergétique cumulé des projets exprimés en kWh/an et étiquette énergétique après travaux Économie d'émission de gaz à effet de serre

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	4 - VOLET IMMOBILIER	2020	2025	CCPF Financements spécifiques ANAH	Cf action n°9 NC NC

	4.2 Suivi-renforcé sur les immeubles prioritaires			Ville La Flèche	
	TOTAL	2020	2025		/

<table>
<tr><td>AM 1.6
Avenant n°2
(modification en rouge)</td><td colspan="3">4 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET IMMOBILIER
4.3 Accompagner les rénovations énergétiques</td></tr>
<tr><td>Axes de rattachement programme Cœur de Ville</td><td colspan="3">Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe</td></tr>
<tr><td>Description générale</td><td colspan="3">Mettre en œuvre un accompagnement technique, administratif et financier à destination des propriétaires occupants et locataires (sous conditions), pour permettre la réalisation de travaux d’amélioration énergétique ambitieux et afin de renforcer l’attractivité globale du parc de logement en Cœur de ville.

L’accompagnement est ouvert aux projets éligibles ANAH et les projets hors ANAH si le logement est situé dans un immeuble prioritaire.
Sur ce sujet de l’amélioration énergétique, l’OPAH RU se substituera au PIG Précarité énergétique du PETR</td></tr>
<tr><td>Objectifs</td><td colspan="3">Objectifs ANAH Sérénité > plus de 75 logements améliorés pour les propriétaires occupants

Lutter contre la précarité énergétique
Réduire la facture énergétique des occupants
Diminuer l’empreinte énergétique du parc de logements privé</td></tr>
<tr><td>Intervenants</td><td colspan="3">CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche
Opérateur de Suivi-Animation
Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »</td></tr>
<tr><td>Budget global</td><td colspan="3">765 000 € de financements publics
(Ce montant n’intègre pas les financements Caisses de Retraite)
Action Logement intervient, au travers de son Plan d’Investissement Volontaire (PIV) sur les dossiers relatifs à l’amélioration énergétique et à l’adaptation des logements, pour les propriétaires occupants ou bailleurs, sous forme de subventions ou prêt.
La Région des Pays de la Loire intervient sur les dossiers d’amélioration énergétique à destination des Propriétaires Occupants Très Modestes (POTM) au travers de sons dispositif AREEP, avec un forfait d’aide de 4 000 € (les travaux doivent générer un gain thermique de 40%)</td></tr>
<tr><td>Modalité de financement</td><td colspan="3"><table><tr><td>AE ANAH</td><td>487 500 €</td></tr><tr><td>AE Habiter Mieux Sérénité</td><td>140 000 €</td></tr><tr><td>Subventions CD72</td><td>37 500 €</td></tr><tr><td>Subventions Ville La Flèche</td><td>100 000 € (enveloppe globale pour tous types de projets isolation)</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Indicateurs d’avancement</td><td colspan="3">Nombre de contacts
Nombre de diagnostics réalisés</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="3">Nombre et caractéristiques des logements ayant fait l’objet d’une subvention
Gain énergétique cumulé des projets exprimés en kWh/an et étiquette énergétique après travaux
Économie d’émission de gaz à effet de serre</td></tr>
<tr><td>OPÉRATIONS</td><td>DESCRIPTIONS</td><td colspan="2">BUDGET</td></tr>
</table>

Réf.	OPAH RU	Début	Fin	Financeurs	Subventions envisagées €
	4 - VOLET IMMOBILIER ***4.3 Accompagner les rénovations énergétiques***	2020	2025	AE ANAH AE Habiter Mieux Sérénité CD72 Ville La Flèche	487 500 € 140 000 € 37 500 € 100 000 €
	TOTAL	2020	2025		**802 500 €**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**4 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET IMMOBILIER** ***4.4* Proposer *des logements adaptés au vieillissement et/ou au handicap***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	Mettre en œuvre un accompagnement technique, administratif et financier à destination des propriétaires occupants, bailleurs et locataires (sous certaines conditions), pour permettre l'adaptation des logements au vieillissement et/ou au handicap, par des travaux préventifs ou curatifs, quel que soit le niveau de dépendance (GIR 1 à6) et afin de renforcer l'attractivité globale du parc de logement en Cœur de ville. L'accompagnement est ouvert aux projets éligibles ANAH et les projets hors ANAH si le logement est situé dans un immeuble prioritaire.
Objectifs	**Objectifs ANAH > 35 logements améliorés PO Adaptation** Favoriser le maintien à domicile face au vieillissement et/ou au handicap Améliorer le confort et réduire les risques d'accidents domestiques
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat » Caisse de retraites
Budget global	119 000 € de financements publics Financements possibles via les Caisses de Retraite mais non intégrés Action Logement intervient, au travers de son Plan d'Investissement Volontaire (PIV) sur les dossiers relatifs à l'amélioration énergétique et à l'adaptation des logements, pour les propriétaires occupants ou bailleurs, sous forme de subventions ou prêt.
Modalité de financement	AE ANAH | 119 000 €
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts Nombre de diagnostics réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre et caractéristiques des logements ayant fait l'objet d'une subvention

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	4 - VOLET IMMOBILIER *4.4* Proposer *des logements adaptés au vieillissement et/ou au handicap*	2020	2025	AE ANAH	119 000 €

	TOTAL	2020	2025		119 000 €

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**4 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET IMMOBILIER** ***4.5 Accompagner le traitement de l'habitat « indigne »***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	Mettre en œuvre un accompagnement technique, administratif et financier à destination des propriétaires occupants et locataires (sous certaines conditions), pour repérer les logements « indignes » (non-décence, péril, insalubrité, dégradation) et afin de renforcer l'attractivité globale du parc de logement en Cœur de ville. L'accompagnement est ouvert aux projets éligibles ANAH ET les projets hors ANAH si le logement est situé dans un immeuble prioritaire. Concernant les situations sociales les plus fragiles un accompagnement social adapté sera à mettre en place. Une gestion des relogements, temporaires ou définitifs, sera à prévoir sur des travaux lourds. A noter : l'OPAH RU interviendra en substitution du PIG HI (tout en maintenant un partenariat actif sur le sujet). Les abondements Ville sur les dossiers HI seront mobilisés dès lors que des travaux d'améliorations énergétiques s'avèreront nécessaires.
Objectifs	**Objectifs ANAH > 15 logements améliorés PO Habitat Indigne** **Traitement des logements non-décents hors objectif ANAH** Utiliser les outils appropriés pour intervenir sur les situations d'habitat très dégradées ou insalubres Reconquérir les secteurs d'habitat vacants et/ou très dégradés/insalubres pour retrouver de l'attractivité Détecter et intervenir sur les logements non-décents (convention ad hoc avec la CAF pour permettre des actions de conservation des APL) Cibler des logements avec un potentiel traitement coercitif et accompagner les propriétaires concernés (temps de régulation, diagnostic pour convaincre de réaliser des travaux d'amélioration s'il n'y pas de projet d'appropriation publique) Améliorer le repérage de terrain en lien avec le PIG départemental
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	473 000 € de financements publics (Financements possibles via Action Logement, Caisses de Retraite, Région Pays de la Loire mais non intégrés)
Modalité de financement	AE ANAH : 367 500 € AE Habiter Mieux Sérénité : 28 000 € Subventions CD72 : 37 500 € Subventions Ville La Flèche : 100 000 € *(Enveloppe globale pour projets Isolation, si nécessaire au traitement des problématiques relevées)*

		À NOTER : en fonction des problématiques rencontrées, du risque pour les occupants, le voisinage et/ou vis-à-vis de l'espace public, des procédures coercitives pourront être mobilisées (avec mobilisation potentielle de financements spécifiques – cf. Action 4.2)			
Indicateurs d'avancement		Nombre de signalements (plaintes, signalements remontés à l'équipe de suivi-animation, constats d'insalubrité, etc.) Nombre et type de procédures mises en œuvre Nombre de visites effectuées par l'équipe de suivi-animation et nombre de logements insalubres, dégradés ou indécents			
Indicateurs de résultat		Nombre de signalements (plaintes, signalements remontés à l'équipe de suivi-animation, constats d'insalubrité, etc.) Nombre et type de procédures mises en œuvre Nombre de visites effectuées par l'équipe de suivi-animation et nombre de logements insalubres, dégradés ou indécents			
OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	4 - VOLET IMMOBILIER ***4.5 Accompagner le traitement de l'habitat « indigne »***	2020	2025	AE ANAH AE Habiter Mieux Sérénité CD72 Ville La Flèche	307 500 € 28 000 € 37 500 € 100 000 €
	TOTAL	2020	2025		**473 000 €**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**4 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET IMMOBILIER** ***4.6 Résorber et prévenir la vacance***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	L'étude pré-opérationnelle a mis en avant un nombre important de logements souffrant d'une vacance structurelle (de longue durée), particulièrement au « cœur du cœur ». Afin de faciliter leur remise sur le marché, en complément des missions d'accompagnement « classiques », il est proposé la mise en œuvre de missions spécifique de visites-conseils : réalisation de visites avec un architecte qui proposera un programme de valorisation chiffré (esquisse), assorti d'un plan de financement si l'acquéreur a recours au dispositif ANAH. La Ville proposera également une prime spécifique à l'acquisition de logement vacant. Enfin, pour encourager les acquisitions en cœur de Ville (ciblage de logement relevant de vacance conjoncturelle), la Ville prévoit une prime spécifique.
Objectifs	***Objectifs ville> 25 acquisitions aidées (avec obligation de travaux, ANAH ou hors ANAH)*** ***25 logements vacants remis sur le marché (avec obligation de travaux, ANAH ou hors ANAH)*** Encourager l'installation des ménages en cœur de ville et/ou l'investissement locatif Lutter contre la vacance structurelle : biens inadaptés à la demande ou non disponibles Prévenir la vacance en proposant un accompagnement dès la mise en vente des logements, particulièrement pour les immeubles prioritaires identifiés dans le cadre de l'étude
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	150 000 € de financements publics
Modalité de financement	Prime communale « acquisition en cœur de ville » — 50 000 € Prime communale « logement vacant » — 100 000 € *Cf. Action n°9* Missions spécifiques incluses dans le marché de suivi-animation
Indicateurs d'avancement	Nombre de visites « simples » effectuées (diagnostic ANAH « classique ») Nombre de visites-conseil réalisées
Indicateurs de résultat	Nombre de logements vacants remis sur le marché et nature des travaux réalisés

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	4 - VOLET IMMOBILIER ***4.6 Résorber et prévenir la vacance***	2020	2025	Primes acquisitions Ville La Flèche CCPF	162 500 € Cf. action n°9

	TOTAL	2020	2025		**162 500 €**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**4 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET IMMOBILIER** ***4.7 Améliorer le parc locatif existant***	
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe	
Description générale	L'étude pré-opérationnelle a mis en avant un nombre important de logements locatifs privés en mauvais état, particulièrement « au cœur du cœur ». Si la demande locative est assez forte sur la commune (et non pourvue concernant la demande sociale), l'étude pré-opérationnelle a mis en avant une offre de qualité moyenne à mauvaise et concentrée « au cœur du cœur ». On relève également une tendance à la relégation d'une population fragile dans le parc locatif privé. Ainsi, il est envisagé une reconquête volontariste de ce parc de logement, notamment par le biais du conventionnement ANAH, associée à un accompagnement technique (fiche-conseil, bilan d'opération), administratif et financier. A noter que le cumul des périmètres ORT et OPAH RU, ainsi que les servitudes patrimoniales, offrent aux futures propriétaires bailleurs des avantages fiscaux très avantageux : Déficit foncier majoré (15,3K€/an), Cosse – Louer Abordable, Malraux et Denormandie (Attention : tous les dispositifs ne sont pas cumulables entre-eux).	
Objectifs	***Objectifs ANAH > 42 logements locatifs améliorés (18 améliorations, 18 dégradés et 6 transformations d'usage)*** Encourager l'investissement locatif et au réinvestissement des logements déjà acquis (promotion des dispositifs et avantages fiscaux) Améliorer significativement la qualité des logements et développer une offre à loyer maîtrisé pour répondre à une demande sociale non pourvue Lutter contre les situations de mal-logement (actions envers des propriétaires indélicats) Veille active et mobilisation de mesures coercitives	
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »	
Budget global	868 600 € de financements publics Action Logement intervient, au travers de son Plan d'Investissement Volontaire (PIV) sur les dossiers relatifs à l'amélioration énergétique et à l'adaptation des logements, pour les propriétaires bailleurs, sous forme de subventions ou prêt (mix prêt/subvention d'un montant maximum de 1000 TTC €/m2 de SHAB)	
Modalité de financement	AE ANAH AE Habiter Mieux Sérénité Subventions Ville La Flèche	705 600 € 63 000 € 100 000 € *Enveloppe globale pour projets Isolation, si nécessaire au traitement des problématiques relevées)*

	Missions spécifiques incluses dans le marché de suivi-animation	Cf. action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de visites « simples » effectuées (diagnostic ANAH « classique » Nombre de visites-conseils réalisées	
Indicateurs de résultat	Nombre de logements vacants remis sur le marché et nature des travaux réalisés	

OPÉRATIONS	**DESCRIPTIONS**	**BUDGET**

Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	4 - VOLET IMMOBILIER ***4.7 Améliorer le parc locatif existant***	2020	2025	AE ANAH AE Habiter Mieux Sérénité Ville La Flèche CCPF	705 600 € 63 000 € 100 000 € Cf. action n°9
	TOTAL	2020	2025		**1 183 000 €**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**4 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET IMMOBILIER** ***4.8 Action de veille immobilière***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	Afin de renforcer la connaissance sur la dynamique immobilière en Cœur de ville et d'encourager la réalisation de travaux de qualité, il est proposé une action de veille pro-active par l'envoi d'une information systématique à tous les nouveaux acquéreurs de logements et de leur proposer un accompagnement dans la limite des prestations prévues dans le cadre du marché de suivi-animation. Ainsi, pour chaque DIA concernant une acquisition en Cœur de ville, l'opérateur prendra contact pour encourager la mise en œuvre de travaux, notamment sur les immeubles prioritaires. Cette action permettra en outre d'alimenter l'observatoire dynamique (cf. action 4.1) ; dynamique des transactions, prix, données d'occupation…
Objectifs	***Objectifs > tous les biens en mutation*** Renforcer la connaissance du parc de logements et de la dynamique immobilière Informer sur la diversité des dispositifs de financements de travaux Accélérer le repérage et la prise de contact pour accroître le nombre de logements rénovés
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Inclut dans le marché de suivi-animation
Modalité de financement	CCPF | Cf. action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de courriers envoyés Nombre de contacts faisant suite à une DIA Nombre de visites et/ou diagnostics réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés par suite d'une information faite grâce aux DIA

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	4 - VOLET IMMOBILIER ***4.8 Action de veille immobilière***	2020	2025	CCPF	cf. Action n°9
	TOTAL	2020	2025		**/**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**4 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET IMMOBILIER** ***4.9 Mobilisation partenariale***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	La « chaîne Habitat » locale repose sur un vaste tissu d'acteurs locaux ; agents immobiliers, notaires, courtiers, établissements bancaires… Tous participent à la dynamique immobilière locale et ont, chacun à leurs niveaux, des contacts avec de potentiels porteurs de projets. Leur mobilisation est donc un enjeu de premier plan pour engager un vaste mouvement de reconquête de l'offre de logements.
Objectifs	Mobiliser les acteurs locaux sur les enjeux du programme global de revitalisation Acculturer et former à la diversité du dispositif Construire un partenariat proactif pour accroître le volume des rénovations des logements
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Inclut dans le marché de suivi-animation
Modalité de financement	CCPF Cf. action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts, visites ou diagnostics réalisés et faisant suite au partenariat institué
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés grâce au partenariat

OPÉRATIONS	**DESCRIPTIONS**	**BUDGET**

Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	4 - VOLET IMMOBILIER ***4.9 Mobilisation partenariale***	2020	2025	CCPF	cf. Action n°9
	TOTAL	2020	2025		

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**5 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET COPROPRIÉTÉ** ***5.1 Mise en place d'un observatoire copropriété***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	En complémentarité de l'action 4.1 « *Observatoire dynamique* », il proposé d'assurer une veille continue et améliorer la connaissance du parc de logement en copropriété via la mise en place d'un observatoire. Outre le travail de terrain sur la phase opérationnelle, il conviendra d'intégrer pour mise à jour, les données mensuelles de la DREAL et les données du RNIC.
Objectifs	L'objectif est avant tout préventif : Repérer les copropriétés nécessitant une intervention ciblée Assurer un suivi ciblé, à l'immeuble Mesurer les actions mises en œuvre (contact, visites, relance)
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Inclut dans le marché de suivi-animation
Modalité de financement	CCPF — Cf. action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts, visites ou diagnostics réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre de logements en copropriétés rénovés

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	5 - VOLET COPROPRIÉTÉ ***5.1 Mise en place d'un observatoire copro***	2020	2025	CCPF	Inclut dans le marché de suivi-animation
	TOTAL	2020	2025		**/**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**5 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET COPROPRIÉTÉ** ***5.2 Développer les partenariats***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	En complémentarité de l'action 4.9 « observatoire dynamique », il proposé d'intégrer à la dynamique partenariale tous les acteurs locaux de l'immobilier travaillant sur les copropriétés et particulièrement les syndics professionnels. Ce partenariat pourra reposer l'organisation de temps d'échanges spécifiques (ex : Café copro)
Objectifs	Mobiliser les acteurs locaux sur les enjeux du programme global de revitalisation Acculturer et former à la diversité du dispositif Construire un partenariat proactif pour accroître le volume des rénovations des logements
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Inclut dans le marché de suivi-animation
Modalité de financement	CCPF — Cf. action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts, visites ou diagnostics réalisés et faisant suite au partenariat institué
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés grâce au partenariat

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	5 - VOLET COPROPRIÉTÉ ***5.2 Développer les partenariats***	2020	2025	CCPF	Inclut dans le marché de suivi-animation
	TOTAL	2020	2025		**/**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**5 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET COPROPRIÉTÉ** ***5.3 Accompagner à l'immatriculation***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	L'obligation d'immatriculation des copropriétés est désormais effective pour toutes tailles de copropriété. Mais, à ce jour, on relève très peu d'immatriculation effectuée (seulement 21% sur un ensemble de 94 copropriétés identifiées. Il est proposé d'accompagner les copropriétés concernées (principalement celles sans syndics ou avec syndic bénévole) par la mise en place de permanences dédiées (création du compte télédéclarant, explication de l'intérêt de la démarche, activation du compte, mise à jour annuelle…).
Objectifs	Accompagner pour structurer les copropriétés défaillantes et pour satisfaire à l'obligation d'immatriculation Améliorer leur gestion Mieux connaître pour encourager à la montée en qualité des copropriétés
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Inclut dans le marché de suivi-animation
Modalité de financement	CCPF | Cf. action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de copropriétés immatriculées
Indicateurs de résultat	Taux d'immatriculation

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	5 - VOLET COPROPRIÉTÉ ***5.3 Accompagner à l'immatriculation***	2020	2025	CCPF	Inclut dans le marché de suivi-animation
	TOTAL	2020	2025		**/**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**5 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET COPROPRIÉTÉ** ***5.4 Actions d'information et formation***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	La réalisation de travaux en copropriétés et les régimes d'aides mobilisables sont très complexes. De la décision à la réalisation de travaux, il est nécessaire de prévoir des temps d'échanges ; information (régimes d'aides possibles) et formation (diagnostics et travaux, montage des dossiers de financement…). Dans le cadre du programme ETEHC (Engagement pour la Transition Ecologique de l'Habitat Collectif), prioritairement destiné à des petites copropriétés sur des secteurs en renouvellement urbain (dont le programme Action Cœur de Ville), l'ANAH finance intégralement des actions d'information, de formation et d'accompagnement préalable aux travaux.
Objectifs	A minima, 2 temps d'information et 2 temps de formation sur la durée de l'OPAH-RU pour : - Informer sur la diversité des financements et procédures associées - 3 000 € par session - Former sur les fonctions de Maitre d'ouvrage en copropriété (programmation de travaux, mobilisation des financements) – 3 000 € par session à raison de 10 participants
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	12 000 €
Modalité de financement	AE ANAH (Programme ETECH) 12 000 €
Budget global	Montant à définir (prise en charge à 100%) Le programme est reconduit jusqu'au 31 décembre 2022.
Modalité de financement	AE ANAH (crédits nationaux)
Indicateurs d'avancement	Nombre de syndics rencontrés Nombre de contacts, visites ou diagnostics réalisée et faisant suite au partenariat institué
Indicateurs de résultat	Nombre de copropriétés engagées dans une logique de rénovation

OPÉRATIONS	**DESCRIPTIONS**	**BUDGET**

Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	5 - VOLET COPROPRIÉTÉ *5.4 Actions d'information et formation*	2020	2025	AE ANAH (Programme ETECH)	12 000 €
	TOTAL	2020	2025		**12 000 €**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**5 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET COPROPRIÉTÉ** ***5.5 Financer les travaux des copropriétés***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	Mettre en œuvre un accompagnement technique, administratif et financier à destination des copropriétaires, pour permettre la réalisation de travaux e remise en état ou remise aux normes, au travers des aides aux syndicats (sans condition de ressources). À noter : des projets de travaux d'amélioration des logements peuvent être intégrés à un programme global de travaux sous les conditions liées aux aides individuelles (projets ANAH ou hors ANAH si immeuble prioritaire). L'accompagnement est ouvert à toutes les copropriétés.
Objectifs	***Objectifs ANAH > 7 copropriétés accompagnées*** Définir un programme ambitieux (parties communes et logements individuels) Montée en qualité des copropriétés
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	385 000 € À noter : l'AE ANAH est calculé sur la base de travaux simple (pas de calcul relatif à une sortie d'insalubrité ou péril) – Le dispositif Ma Prime Rénov Copropriété n'est pas intégrée non plus.
Modalité de financement	AE ANAH 350 000 € Subventions COPRO Ville de la Flèche 35 000 €
Indicateurs d'avancement	Nombre de syndics rencontrés Nombre de contacts, visites ou diagnostics réalisés et faisant suite au partenariat institué
Indicateurs de résultat	Nombre de copropriétés engagées dans une logique de rénovation

OPÉRATIONS	**DESCRIPTIONS**	**BUDGET**

Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	5 - VOLET COPROPRIÉTÉ ***5.5 Financer les travaux des copropriétés***	2020	2025	AE ANAH Ville de la Flèche	350 000 € 35 000 €
	TOTAL	2020	2025		**385 000 €**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**6 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET habitat indigne** ***6.1 Accompagner les dossiers relatifs à l'habitat indigne***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	La notion d'habitat « indigne » recouvre les logements insalubres, dégradés ou non décents. En substitution du PIG départemental dédié, le futur opérateur de l'OPAH-RU, en lien avec les instances existantes, assurera le repérage et l'accompagnement technique, administratif et financier à destination des propriétaires occupants et locataires (sous certaines conditions), pour repérer les logements « indignes » (non-décence, péril, insalubrité, dégradation) et afin de renforcer l'attractivité globale du parc de logement en Cœur de ville. À noter : action transversale en application des actions 1.1, 1.2, 4.5 et 4.7 et plus largement , dans le cadre des politiques publiques à l'œuvre sur le Département (PDLHI, PDALPD…)
Objectifs	***Objectifs ANAH > 15 logements PO et 18 logements PB*** Cf. objectifs des actions 1.1, 1.2, 4.5, 4.7 et 4.9
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Cf. actions 1.1, 1.2, 4.5, 4.7 et 4.9
Modalité de financement	Cf. actions 1.1, 1.2, 4.5, 4.7 et 4.9
Indicateurs d'avancement	Cf. actions 1.1, 1.2, 4.5, 4.7 et 4.9
Indicateurs de résultat	Cf. actions 1.1, 1.2, 4.5, 4.7 et 4.9

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	6 - VOLET habitat indigne ***6.1 Accompagner les dossiers relatifs à l'habitat indigne***	2020	2025	Cf. actions 1.1, 1.2, 4.5, 4.7 et 4.9	
	TOTAL	2020	2025		

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**6 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET habitat indigne** ***6.2 Mettre en œuvre des procédures coercitives***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	L'objectif premier de l'OPAH RU est de pouvoir encourager la remise en état d'immeubles via un accompagnement technique et des financements renforcés. Mais sur la durée de l'opération, et dans le cadre des actions de repérage et d'accompagnement des projets de rénovation de logement (occupant ou bailleur), certains immeubles pourront se retrouver dans des situations de « blocage » (refus de travaux malgré un mauvais état manifeste, potentiellement dangereux pour l'occupant et/ou le voisinage et/ou vis-à-vis de l'espace public). Dans ce cas, des procédures et financements particuliers pour inciter très fortement, voire contraindre, certains propriétaires à la réalisation de travaux pourront être mobilisés. Reposant sur l'engagement de la commune, ces procédures coercitives sous-entendent une éventuelle appropriation publique pour réalisation des travaux. Avec impérativement la prise d'un arrêté avant l'appropriation (Péril ou Insalubrité) ou procédure d'ORI, ces opérations sont subventionnables par l'ANAH (financements RHI/THIRORI > financement du déficit foncier de 40 à 70%)
Objectifs	***Objectifs ANAH > Pas d'immeuble ciblé mais des situations connues qui pourraient à terme évoluer vers ce type de démarche (îlot Fontevrault et Dauversière notamment)*** Cibler des logements avec un potentiel traitement coercitif Reconquérir les secteurs d'habitat vacants et très dégradés pour retrouver de l'attractivité Utiliser les outils appropriés pour intervenir sur les situations d'habitat très dégradées ou insalubres
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Non connu
Modalité de financement	Mobilisation potentielle des financements ANAH RHI-THIRORI : Non connu Participation ville sur le reste à charge du déficit foncier : Non connu Mission spécifique d'AMO procédures coercitives et financement spécifiques : Inclut dans le suivi-animation
Indicateurs d'avancement	Nombre de propriétaires rencontrées Nombre de procédures engagées
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés suite à l'engagement d'une démarche renforcée ou coercitive

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**

	6 - VOLET habitat indigne ***6.2 Mettre en œuvre des procédures coercitives***	2020	2025	ANAH RHI THIRORI - Ville de la Flèche -	Non connu Non connu

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**6 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET habitat indigne** ***6.3 Expérimenter le permis de louer***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	L'étude pré-opérationnelle a mis en avant un parc locatif de logements privés en état moyen à mauvais avec loyers relativement élevé au regard de la qualité. Instauré par la Loi ALUR, cette mesure administrative repose sur une demande d'autorisation préalable à la mise en location (sous peine d'amende conséquente en cas de non-déclaration). Appliqué récemment sur certaines communes, sa mise en œuvre peut être restreinte à un quartier, un ilot ou même une rue. Il n'est pas forcément réservé à des périmètres d'OPAH RU. Il s'agit de cibler les immeubles où des présomptions de mal-logement sont fortes (insalubrité, non-décence). La mise en œuvre pouvant être lourde en termes d'ingénierie pour une commune, il apparaîtrait pertinent de confier la mission à l'opérateur à titre expérimentale sur la durée de l'OPAH RU (un échange, au démarrage de l'OPAH RU, avec des collectivités ayant mis en œuvre le permis de louer serait intéressant)
Objectifs	Cibler et remettre en état des logements potentiellement « indigne » Sensibiliser les bailleurs à leurs obligations
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	14 500 € (10 jours/an) à prévoir dans le marché de suivi-animation (bon de commande dans la tranche ferme ou en option)
Modalité de financement	CCPF Mission spécifique dans la mission de suivi-animation 14 500 €
Indicateurs d'avancement	Nombre de propriétaires rencontrées et conseils/diagnostics réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés suite à la mise en œuvre du Permis de louer

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	6 - VOLET habitat indigne ***6.3 Expérimenter le permis de louer***	2020	2025	CCPF	14 500 €
	TOTAL	2020	2025		**14 500 €**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**7 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE** ***7.1 Mobiliser et optimiser les leviers financiers pour les actions d'isolation des logements***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	La précarité énergétique est le rapport défavorable entre des consommations énergétiques et la part de coût induit sur le budget d'un ménage (précarité énergétique = + de 10% des revenus d'un ménage consacré aux dépenses énergétiques). Au vu d'une hausse croissante des coûts de l'énergie, la solution la plus efficiente pour réduire les dépenses est de réduire au maximum les déperditions. Ainsi, il est proposé un abondement spécifique pour les seules actions d'isolation (à associer à une bonne ventilation). À noter > mobilisation de la subvention dans le cadre des actions 4.3, 4.5 et 4.7, en substitution du PIG Précarité énergétique du PETR, en accompagnement des financements ANAH, Habiter Mieux, Région CD 72, Action Logement et Caisses de Retraite
Objectifs	**Objectifs > 50 logements PO/PB ANAH** Limiter la facture énergétique Réduire la dépendance du ménage à une ou plusieurs sources d'énergie Réduire l'empreinte écologique du logement
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	100 000 €
Modalité de financement	Subvention Ville de la Flèche : 100 000 € *Enveloppe globale pour projets Isolation, si nécessaire au traitement des problématiques relevées)*
Indicateurs d'avancement	Nombre de propriétaires rencontrées et conseils/diagnostics réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre de logements rénovés

OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	7 - VOLET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ***7.1 Mobiliser et optimiser les leviers financiers pour les actions d'isolation des logements***	2020	2025	Ville La Flèche	100 000 €
	TOTAL	2020	2025		**100 000 €**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**7 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE** ***7.2 Sensibiliser aux bons usages***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	En complément des actions d'accompagnement technique et financements des travaux d'amélioration énergétique, il apparaît essentiel de sensibiliser aux bons usages au quotidien qui concourent à maîtriser les consommations et/ou à l'usage des nouveaux matériels qui auraient pu être installés. Ce travail est classiquement fait lors des échanges entre les ménages bénéficiaires et les techniciens/thermiciens lors de la « construction » du projet de travaux mais une action ad hoc peut également être envisagée, en lien par exemple avec un espace info énergie, aves des temps forts (café énergie, Défi Famille à Énergie Positive, Traque-aux-Watts…)
Objectifs	Limiter la facture énergétique Réduire l'empreinte écologique du logement Sensibiliser aux enjeux environnementaux et à l'impact des gestes du quotidien
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Inclut dans la mission de suivi-animation
Modalité de financement	CCPF — Cf. action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de propriétaires sensibilisées
Indicateurs de résultat	

OPÉRATIONS	**DESCRIPTIONS**	**BUDGET**			
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	7 - VOLET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ***7.2 Sensibiliser aux bons usages***	2020	2025	CCPF	Inclut dans la mission de suivi-animation
	TOTAL	2020	2025		**/**

AM 1.6	**8 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET COMMERCE ET SERVICES** ***8 Suivi renforcé des immeubles situés sur le parcours marchand du cœur de ville***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	Le programme de revitalisation repose sur des actions multithématiques, adaptés aux enjeux et cohérentes entres-elles. Aussi, pour optimiser les engagements publics et privés, il est essentiel de garantir les synergies entre ces différentes actions. Le lien Habitat et Dynamique commerciale est prégnant dans un Cœur de ville (des fiches actions sont dédiées précisément au sujet). On relève de nombreuses imbrications techniques et/ou fonctionnelles commerce en rdc/logement en étage. Des interventions conjointes sont souvent à envisager pour faciliter la remise en état des logements et la valorisation d'une surface commerciale. Ainsi, en phase opérationnelle, l'opérateur devra assurer un suivi renforcé et un travail transversal avec les porteurs des actions à dominante commerciale pour assurer l'efficacité du programme de revitalisation.
Objectifs	Participer à la réhabilitation complète sur le bâti complexe Proposer un accompagnement technique complet avec des investisseurs logement/commerce (ex : visite-conseil) Assurer un lien permanent avec les acteurs locaux agissant sur la dynamique commerciale (Manager centre-ville, services économiques Ville/EPCI, associations commerçants, chambres consulaires…)
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »
Budget global	Inclut dans la mission de suivi-animation
Modalité de financement	CCPF | Cf. action n°9
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts et premiers conseils délivrés à des porteurs de projets Nombre de prestations de conseils renforcées réalisées
Indicateurs de résultat	Nombre d'immeuble réhabilités intégrant un rdc commerce et/ou service

OPÉRATIONS	**DESCRIPTIONS**	**BUDGET**

Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	8 – VOLET COMMERCE ET SERVICES ***8 Suivi renforcé des immeubles situés sur le parcours marchand du cœur de ville***	2020	2025	CCPF	Inclut dans la mission de suivi-animation
	TOTAL	2020	2025		**/**

AM 1.6 Avenant n°2 *(modification en rouge)*	**9 – SOUS FICHE ACTION OPAH RU : VOLET SUIVI-ANIMATION** ***9 Mettre en œuvre un suivi-animation ambitieux***
Axes de rattachement programme Cœur de Ville	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe
Description générale	La mission de suivi-animation est l'outil-clé de la bonne réussite du volet habitat du programme de revitalisation. Les missions proposées dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle restent des propositions de l'équipe d'étude. Elles doivent faire l'objet d'un minutieux travail de définition des besoins par le Maître d'ouvrage (MOA), en réponse aux enjeux et objectifs ambitieux issus de l'étude pré-opérationnelle. Dans le cadre d'instance de pilotage dédié, il est néanmoins proposé 3 volets spécifiques : **Missions généralistes** : missions d'information, de conseil, permanences, réalisation des diagnostics techniques, montage des dossiers de financements… **Missions renforcées** : Suivi-renforcé sur 78 immeubles prioritaires (état mauvais et/ou vacant) avec actions renforcées proactives (suivi DIA, courriers ou porte-à-porte ciblés, réalisation bilan d'opération bailleur, temps de présence renforcé…), veille foncière et immobilière grâce à un observatoire dynamique… Action de communication et mobilisation > outils physiques et numériques (page web dédié, teaser vidéo, spot radio), événementiels (forum, réunion publique, café-énergie…), partenariats élargis, repérage par les pairs… Prestations techniques renforcées > visite-conseils avec un architecte, fiche-accession, visite-conseils façades. Actions copropriétés dont observatoire, partenariats, accompagnement à l'immatriculation, information et formation spécifique AMO procédures complexes (action indispensable en OPAH RU) > formation élus et services sur la complexité et portée des procédures, forfait avocat-conseil sur les situations habitat « complexe » **Mission AMO procédure coercitive sur immeuble complexe et accompagnement au déblocage des financements RHI/THIRORI (forfait à l'immeuble) :** Réalisation des études de faisabilité, AMO pour la mise en œuvre de procédures coercitives, accompagnement des propriétaires ciblés, montage dossier RHI/THIRORI
Objectifs	Proposer un accompagnement complet et de qualité aux demandeurs Développer une offre d'accompagnement spécifique sur les immeubles et/ou secteurs à enjeux Engager un mouvement de fond autour des questions de rénovation des logements

	Inscrire la démarche dans un partenariat élargi Contribuer à renforcer l'attractivité globale du Cœur de ville				
Intervenants	CC du Pays Fléchois et Ville de La Flèche Opérateur de Suivi-Animation Partenaires institutionnels (CD72, DDT72) et acteurs locaux « Habitat »				
Budget global	798 917 € HT				
Modalité de financement	ANAH part fixe ANAH part variable CD72 CCPF	399 458 € 90 300 € 100 000 € 209 159 €			
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts et premiers conseils délivrés à des porteurs de projets Nombre de prestations de conseils renforcées réalisées				
Indicateurs de résultat	Nombre d'immeuble réhabilité intégrant un rdc commerce et/ou service				
OPÉRATIONS		**DESCRIPTIONS**		**BUDGET**	
Réf.	**OPAH RU**	**Début**	**Fin**	**Financeurs**	**Subventions envisagées €**
	9 – VOLET SUIVI-ANIMATION ***9 Mettre en œuvre un suivi-animation ambitieux***	2020	2025	ANAH part fixe ANAH part variable CD72 CCPF	399 458 € 90 300 € 100 000 € 209 159 €
	TOTAL	2020	2025		**798 917 € HT**

MISSIONS	Rappel du contenu	Montant global sur 5 ans	Moyenne annuelle
Stratégie de communication, information, mobilisation	Outils de communications, traques aux watts, forum énergie, articles, permanences, actions partenariales	99 430 €	19 886 €
Suivi renforcé - démarche proactive	Accompagnement immeubles prioritaires, fiches conseils Urban'ism, référentiel logements vacants	382 137 €	76 427 €
Volet coercitif	(AMO juridique, formation élu LHI, permis de louer	58 450 €	11 690 €
Mission auprès du public	Accueil, information et conseils auprès des porteurs de projet PO et PB, visites techniques	193 600 €	38 720 €
Missions auprès de la collectivité	Outil de suivi, de reporting, de pilotage et d'évaluation	65 300 €	13 060 €
TOTAL HT SUIVI ANIMATION OPAH-RU		**798 917 €**	**159 783 €**
TOTAL TTC SUIVI ANIMATION OPAH-RU		**958 701 €**	**191 740 €**

LA FLECHE - Aide à la rénovation de façade de logements

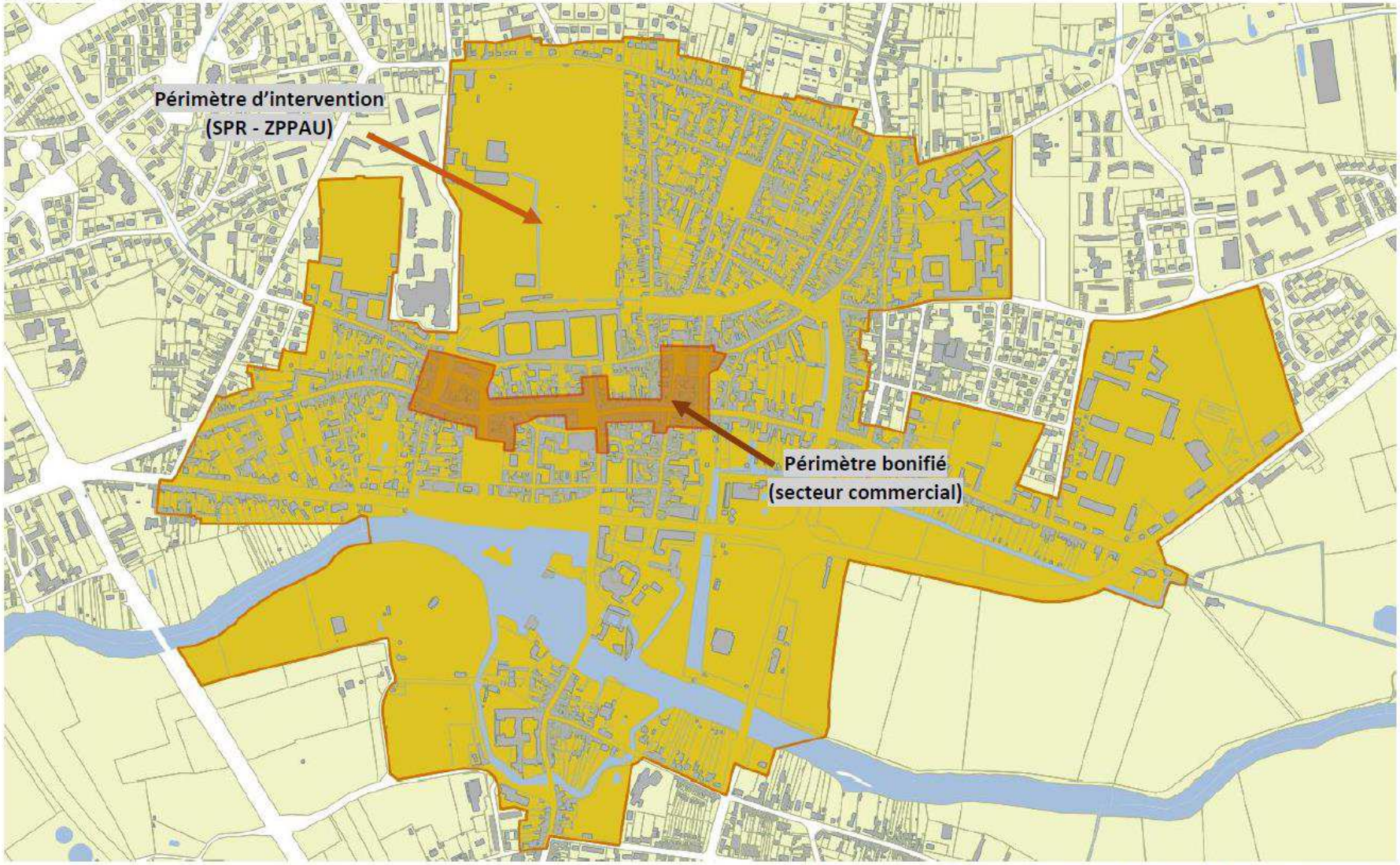

Annexe à la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Communauté de communes du Pays fléchois
Développement zone d'activités de La Bertraie
Construction d'un bâtiment blanc

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°2 / Développement et relance éco N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE CCPF – Action n°7
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays fléchois EPCI
Description de l'action	Cette action a pour objet de favoriser le développement économique en organisant l'accueil de nouvelles activités économiques, et donc développer l'emploi. En effet, le Pays fléchois a une politique historique de bâtiments blancs (39) depuis une trentaine d'années afin de favoriser l'implantation et le développement d'entreprises industrielles. Par ailleurs, en 2020, 11 bâtiments industriels privés ou publics ont trouvé acquéreurs ne laissant plus aucune offre immobilière pour de nouveaux industriels alors que la demande est présente (Mérieux NutriSciences, AIDE, INDCO, Noras…). La collectivité a donc proposé à des investisseurs locaux privés de pallier le manque d'offre avec des bâtiments de 250 à 300m² et en parallèle va porter le montage de nouveaux bâtiments blancs de 600 à 900m². Ici, il s'agit de la construction d'un bâtiment blanc sur le Parc d'activités La Bertraie à Villaines-sous-Malicorne sur la parcelle 000 ZP 203, qui appartient à la Communauté de communes du Pays fléchois et qui est en zone viabilisée. A proximité de l' A11 (n°10 Nantes-Paris), à 10 minutes de La Flèche et 20 minutes de Sablé-sur-Sarthe et sur un Territoire d'Industries, ce bâtiment blanc sera construit au sein du Parc d'activités La Bertraie (Villaines-sous-Malicorne)

	en plein développement. On y trouve déjà de la plasturgie automobile (Vision Plast), recyclage des thermoplastiques (Indco), mécanique industrielle (Fulltech), quincaillerie industrielle (Arena quincaillerie), métallerie (MTF), outils de convoyage (A.I.D.E) pour 120 emplois et en 2022 une maroquinerie (Noras SAS) qui apportera 250 emplois sur la zone à terme. Ce bâtiment sera doté d'une charpente métallique dimensionnée pour supporter un éventuel pont roulant. La hauteur sous plafond sera d'au moins 6.50 mètres. L'éclairage de l'atelier sera traité au maximum de façon naturelle. Une option sera proposée pour un équipement de panneaux photovoltaïques en toiture. Il disposera d'une isolation double peau et sera doté d'une superficie d'environ 925m² sur une parcelle de 4 500 m² (extension possible). Il se composera de locaux sociaux : * Bureau de Direction : 17 m^2 ; * Bureaux commerciaux : 12 m^2 ; * WC + PMR + douche : 10 m^2 ; * Salle de pause / réunion : 15 m^2 ; * Vestiaires Homme et Femme : 20 m^2 ; Et : *d'un entrepôt isolé non chauffé de 600 m^2 doté de 4 portes sectionnelles et un quai de chargement ; * un atelier d'assemblage isolé, chauffé type pompe à chaleur : 200m^2 ; * un plateau libre de 35 m^2 ; * un local technique de 5 m^2 ; * un dégagement de 10 m^2; Réalisation d'un parking de 12 places et d'une cour d'accès aux poids lourds avec quai de déchargement et emplacement pour benne ampliroll. Ce bâtiment sera disponible en crédit-bail. Superficie de la parcelle : 4 500m² Superficie du bâtiment : 925m² Nbre de bénéficiaires : 20-40 emplois
Partenaires	Demande de subventions à effectuer selon les lignes et conditions des partenaires financiers (Etat, Région, Département etc.)
Coût prévisionnel	Le coût envisagé de l'opération est estimé à 1 Million d'euros HT – Hors option. (selon choix de la mise en œuvre des panneaux photovoltaïques)
Plan de financement	Autofinancement en fonction du montant des subventions accordées.

Calendrier	Etude et lancement du marché de Maîtrise d'œuvre et marché de travaux : 1er semestre 2022. Travaux : 2ème semestre 2022 + 1er semestre 2023. Fin de l'opération : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Construction / Mise en service / Occupation / Développement de l'activité économique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

CLERMONT-CREANS / EXTENSION SALLE DE MOTRICITE DE L'ECOLE

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°1
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE CLERMONT-CREANS
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Il s'agit d'adosser au bâtiment existant, une extension d'environ 50m² visant à augmenter un espace qui se révèle trop contraint au vu du nombre d'enfants qui doivent s'exprimer pendant les séances de motricité. Le nombre d'enfants croissant et les matériels de plus en plus nombreux également, ont accéléré notre décision de mettre à disposition de notre école un espace plus adapté pour les enfants et pour les encadrants.
Partenaires	PIX ARCHITECTURE 72200 LA FLECHE SARL BE GELINEAU 49000 ECOUFLANT ARTEMIS INGENIEUR SAS 72000 LE MANS
	75000€
Plan de financement	FINANCEMENT : Département, Région, Etat : 60 %, Commune 40 %
Calendrier	Appel d'offres : Parution 18/03/2021 Clôture 30/04/2021 Etudes préalables : Etude des sols (indicateurs de polluants) et études géotechniques (nature structurelle des sols) Réalisées 10 et 11/2021 Socotec et Fondouest

	APD PIX initialement prévu 09/2021, non rendu au 10/11 Début des travaux prévus 02/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

COMMUNE DE CLERMONT-CREANS / FINALISATION AMENAGEMENT DU STADE DE FOOTBALL

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	N°1 / Transition écologique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°2
Maître d'ouvrage	Commune de CLERMONT-CREANS
	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	L'ensemble sportif de Football ayant été déclarer « injouable » par la commission sécurité du District de la Sarthe de Football, compte tenu d'un drainage inexistant, la décision a été prise de reprendre le dossier initié par l'ancienne mandature. Il s'agit de donner à cette association sportive de 130 membres dont 67 enfants et adolescents, les moyens de s'exprimer dans de bonnes conditions, notamment réhabiliter dans leur intégralité le terrain d'honneur et le terrain d'entraînement : drainage, arrosage, engazonnement, éclairage
Partenaires	CABINET SPORT INITIATIVE MAITRE D'ŒUVRE SOCIETE EFFIVERT 49 SEVREMOINE
Coût prévisionnel	COUT GLOBAL DE L'OPERATION DE REHABILITATION : 187000€ Modification éclairage avec panneaux photovoltaïques : 30000€
Plan de financement	FINANCEMENT **: Réhabilitation** des deux terrains : REGION : 20 %, DEPARTEMENT : 20 %, COMMUNE : 60 %

	Eclairage : REGION : 70 %, COMMUNE : 30 %
Calendrier	L'opération de réhabilitation s'est déroulée comme suit : SEPT 2020 à FIN JUILLET 2021 travaux de décapage de la couche de substrat initiale, pose des drains d'arrosage. Mise en sommeil des terrains. Reprise des travaux printemps 2021 pour opérations de carrotage, engazonnement, essais d'arrosage, tonte. Essai de l'équipement et test de maintien du sol, après phases de jeux et tontes successives.
Indicateurs d'évaluation proposés	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

COMMUNE DE CLERMONT-CREANS / VALORISATION DU PARC DES DELICES

AMENAGEMENT SORTIE DE L'ECOLE

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	N°1 / Transition écologique N°2 / Développement et relance éco N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°3
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE CLERMONT-CREANS
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Véritable poumon vert du centre bourg, le Parc des Délices est un lieu de promenade privilégié autant pour les clermontois que pour les touristes, pour lesquels il demeure une halte pique-nique sur la route des vacances. Par ailleurs, havre naturel jouxtant l'école, il nous a paru comme une évidence de l'aménager sur cette partie, en une sortie d'école plus sécure : c'était une priorité de notre programme sur le volet scolaire
Partenaires	Les entreprises MAUDET (paysagistes et aménageurs d'extérieurs), GWEZ (élagueurs), ont été nos partenaires sur cette opération de remise en état de cet espace (voies douces de déambulation) Mobilier ludique urbain : LUDICDECOR et pose d'un abri bois pour l'attente des parents : MENUISERIE CERANAISE
Coût prévisionnel	COUT GLOBAL : 54440 €

Plan de financement	CCPF : 50 % COMMUNE : 50 %
Calendrier	Ces travaux ont été menés de FEVRIER 2021 à AOUT 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

2022 - Courcelles la forêt / rénovation de la toiture de l'église

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	N°1 / Transition écologique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°1
Maître d'ouvrage	Mairie de Courcelles la forêt
Description de l'action	Rénovation de la toiture de l'église
Partenaires	Couvreur
Coût prévisionnel	Coût global estimation en cours
Plan de financement	Demande de DETR Emprunt pour le reste à charge
Calendrier	Si possible Les travaux devraient commencer courant 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	En cours de précision

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

2021 - Courcelles la forêt / création colombarium (cimetière)

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°2
Maître d'ouvrage	Mairie de Courcelles la forêt
Description de l'action	Création d'un colombarium
Partenaires	En recherche
Coût prévisionnel	En cours
Plan de financement	Subventions DETR Reste à charge de la commune en fonction du coût
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	En cours de précision

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

2022 - Courcelles la forêt / rénovation des toilettes publiques

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°3
Maître d'ouvrage	Mairie de Courcelles la forêt
Description de l'action	Rénovation des toilettes publiques
Partenaires	Un plombier : La SARL BRICHET Vincent effectuera le remplacement des sanitaires existants Un maçon Un plaquiste
Coût prévisionnel	Coût global environ 10 000 euros
Plan de financement	Demande de DETR Le reste sera à la charge de la commune pour un montant de € HT
Calendrier	Les travaux devraient commencer après l'acceptation des demandes de subventions courant 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	En cours de précision

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

2021 - Courcelles la forêt / rénovation du lavoir

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	N°1 / Transition écologique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°4
Maître d'ouvrage	Mairie de Courcelles la forêt
Description de l'action	Rénovation du lavoir de Courcelles la forêt, la couverture est entièrement à refaire, les dés en pierre sur lesquels reposent les poteaux de la charpente sont à remplacer. Le mur en maçonnerie ainsi que les enduits des murets du bassin sont très dégradés. Ci-joint photo du lavoir.
Partenaires	L'entreprise LABÉ Nicolas pour la couverture - charpente pour le lavoir L'entreprise GRASSET Jérémie pour la maçonnerie pour le lavoir
Coût prévisionnel	Les devis des deux entrepreneurs qui s'occuperont de la rénovation du lavoir s'élèvent à 12 220,14€ HT
Plan de financement	Une convention de relance avec le département de la Sarthe à été faire et envoyé le 12 octobre 2021 pour un montant de 12000€ HT Le reste sera à la charge de la commune
Calendrier	Les travaux devraient commencer après l'acceptation de la convention du plan de relance, début 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

2021 - Courcelles la forêt / rénovation cimetière

grilles et portails

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°5
Maître d'ouvrage	Mairie de Courcelles la forêt
Description de l'action	Rénovation des grilles et portails du cimetière
Partenaires	L'entreprise SARL Metal services pour la rénovation des portails du cimetière.
Coût prévisionnel	Le devis des travaux de serrurerie cimetière s'élève à 4490.00€ HT
Plan de financement	Plan de relance Le reste sera à la charge de la commune
Calendrier	Les travaux devraient commencer après l'acceptation de la convention du plan de relance, début 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	En cours de précision

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

2022 - Courcelles la forêt / Construction ombrière et bornes de recharges électriques

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	N°1 / Transition écologique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°6
Maître d'ouvrage	Mairie de Courcelles la forêt
Description de l'action	Construction d'une ombrière photovoltaïque en lien avec 2 bornes de recharges pour voitures électriques et une liaison avec la mairie pour l'électricité de la mairie
Partenaires	Société MELTD
Coût prévisionnel	Prise en charge à 100 %par la société - sous réservé de vérification
Plan de financement	Prise en charge à 100%
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Crosmières / Création Epicerie-Bistrot rue Nationale
CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Maintenir et développer l'activité économique et l'emploi
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Crosmières
Description de l'action	Projet faisant suite à la fermeture du dernier café restaurant de la Commune, afin de pouvoir relancer l'économie et continuer de contribuer au développement de la commune. Projet issu de la réflexion d'un collectif d'habitants accompagné par la Région dans le cadre du dispositif « Entreprendre en Territoire Fragile ». Le but étant de garder une certaine cohésion sur le territoire. Une enquête a été réalisée auprès de la population ainsi qu'une réunion publique. La mairie s'engage à répondre au besoin de lien social de la population. De plus, cette Epicerie-Bistrot permettra de participer à la transition écologique. Elle fera appel en majorité aux produits locaux (30km), produits frais et de saisons, s'appuyant sur les réseaux de producteurs en circuits courts, évitant ainsi l'ensemble des intermédiaires classiques ; elle sera le lieu de rencontres et de convivialité autour d'un café ou d'une bière locale et un lieu d'animations. La gestion de cette Epicerie-Bistrot sera assurée par une coopérative rassemblant producteurs, consommateurs, associations, salariés et collectivité.
Partenaires	Région Pays de la Loire : Entreprendre en Territoire Fragile CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) CEAS 72 (Centre d'Etude et d'Action Sociale de la Sarthe) Chambre d'Agriculture Fédération (Association des SCOP de l'Ouest) Futur Epicerie-Bistrot : SCIC
Coût prévisionnel	Acquisition 87 720€ Travaux 250 000€ Mobiliers 42 390€ Etudes 4 900€ Matériels Informatique 7 410€ Chauffage 20 000€ Enquête CCI 7 410€ Etudes géothermie 4 700€ Maîtrise d'œuvre 34 790€
Plan de financement	DETR 36 750€ DSIL 46 650€ CTR 89 000€ Département 35 000€ CCPF 40 630€ LEADER 40 000€ Fonds de relance 72 :19 220€ LEADER 5 920€ ADEME 3 280€ Les CIGALES

Calendrier prévisionnel	Dépôt du permis de construire 4e trimestre 2021. Marché public de travaux à suivre.
Indicateurs d'évaluation proposés	• Services rendus (Epicerie, bistrot, FDJ) • Produits locaux disponibles • Panier moyen 25€ • Amplitude horaire d'ouverture 42h par semaine • Fréquentation 200 personnes par semaine (axe routier important, proximité de l'autoroute) • Niveau de satisfaction des habitants • Satisfaction des commerces environnants et usagers de passage

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Crosmières / Aménagement de la mairie avec un espace numérique
CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Accueillir la population dans sa diversité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Crosmières
Description de l'action	Suite à la fermeture des services publics et autres transferts de compétences (CNI, cartes grises), la mairie souhaite avoir des outils pour pouvoir proposer à ses habitants un accompagnement dans les démarches administratives dématérialisées, qui participe à la transition écologique. Pour répondre à un enjeu de cohésion territoriale, la mairie donne les moyens à chacun d'avoir un accès numérique, notamment grâce aux services civiques « Les Connectés », présents chaque jeudi matin en soutien à la population.
Partenaires	La Poste : APC (Agence Postale Communale) Sous-Préfecture : Services civiques CCPF : Les Connectés
Coût prévisionnel	30 646,67€ HT
Plan de financement	DETR 9 000€ PLRIC 6 129,33€ La Poste 15 323,34€ (en attente de réponse)
Calendrier prévisionnel	Consultation des entreprises en cours Début des travaux : 01/2022 Fin des travaux : 06/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	• Fréquentation 10 à 15 personnes par matinée • Satisfaction des usagers • Nombre d'utilisateurs travaillant dans l'espace numérique • Amplitude d'ouverture : Tous les matins, du lundi au samedi

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Crosmières / Modification des feux tricolores et passage piéton pour sécurisation et accessibilité à l'Epicerie Bistrot et au parking (rue de Romfort)
CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	Axe 4 : Conjuguer développement territorial et mobilités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Crosmières
Description de l'action	Le projet est co-construit avec un collectif d'habitants dans le cadre de la création de l'Epicerie-Bistrot. La cohésion territoriale se manifeste par la volonté de protection des habitants, jeunes et autres utilisateurs de la voie. Grâce à la nouvelle accessibilité, cela aidera la commune à se développer et se relancer économiquement. De nombreux enfants traversent la voie notamment pour accéder à l'école ou le stade municipal. Futur accès à l'Epicerie-Bistrot. Volonté d'intégrer le futur contrat de mobilité L'environnement de l'Epicerie-Bistrot a pris en compte également : un aménagement complémentaire des feux tricolores, la création d'un passage piétonnier, la signalétique des zones de stationnement, le réaménagement du parking.
Partenaires	CCPF Futur épicerie-bistrot Ecole des Tilleuls
Coût prévisionnel	Rue de Romfort – Aménagement des stationnements 6 681€ TTC Etude feux tricolores 2 160€ TTC
Plan de financement	Aménagement en cours d'étude avec le cabinet INGERIF
Calendrier prévisionnel	Projet en cours d'étude, en lien avec l'Epicerie-Bistrot.
Indicateurs d'évaluation proposés	• Fréquentation • Satisfaction des usagers • Nombre de véhicules légers passant au quotidien sur la RD • Nombre de poids lourds passant au quotidien sur la RD • Fréquentation de l'axe par les piétons • Satisfaction des usagers des Services sur la commune (école, stade) • Satisfaction des clients de l'Epicerie Bistrot • Remarques de la population sur la vitesse excessive, non-respect de la signalisation existante

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Crosmières / Réhabilitation logement locatif 1 Grande rue
CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Maintenir et développer l'activité économique et l'emploi
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Crosmières
Description de l'action	Besoin de réhabiliter un locatif fortement endommagé par le dernier locataire. Les travaux réalisés répondront à des exigences de respect de l'environnement. Le logement est réservé prioritairement au personnel de l'épicerie bistrot coopérative. Projet partagé dans le cadre de Mon Village Durable respect de mesures environnementales.
Partenaires	Epicerie-Bistrot : SCIC PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Pays Vallée du Loir
Coût prévisionnel	109 730€ HT
Plan de financement	Région 32 919€
Calendrier	Echéance prévu en juin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	En cours de définition • Satisfaction des nouveaux locataires • Nombre de demandes pour habiter dans ce logement.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Crosmières / Rénovation sanitaires publics
CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	Axe 4 : Conjuguer développement territorial et mobilités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Crosmières
Description de l'action	Besoin identifié vu l'état du bâtiment et la fréquentation. La place des Tilleuls où se trouve le bâtiment, est un lieu de passages importants, un lieu d'informations, d'affichage, à proximité de l'autoroute, sur un grand axe (Sablé-sur-Sarthe / La Flèche), arrêt de car (ALEOP), aire de stationnement pour les usagers de la RD et espaces pique-nique existants. La commune s'engage auprès des habitants pour leur bien-être. L'objectif est de rénover ce bâtiment dans le respect des nouvelles normes. Pour compléter l'offre de services avec les actions précédentes : épicerie-bistrot, sécurité routière. La rénovation complète des sanitaires répond à la nécessité d'offrir un lieu fonctionnel et agréable, pour les habitants et la population de passage s'arrêtant au centre-bourg pour leurs achats à la boulangerie et l'épicerie bistrot. Les collégiens et lycéens bénéficient également de ce lieu de rassemblement couvert.
Partenaires	Région Pays de la Loire : ALEOP (Arrêt de car) Futur Epicerie-Bistrot : SCIC
Coût prévisionnel	28 720€ HT
Plan de financement	DETR 13 000€ FRDC 2 872€
Calendrier prévisionnel	Début des travaux mi-novembre (15 /11) Fin des travaux fin décembre (24 décembre)
Indicateurs d'évaluation proposés	• Fréquentation quotidienne et multiples, nécessitant 2 passages quotidiens pour le nettoyage • Satisfaction des usagers (exemple : propreté)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Crosmières / Station d'épuration suite au schéma directeur en cours
CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	Axe 5 : Valoriser le cadre de vie au travers des richesses environnementales, paysagères et patrimoniales
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Crosmières
Description de l'action	Vu l'état actuel de l'installation et son adéquation avec le développement de la Commune, dans un respect des normes environnementales, la mairie veut revoir certains aspects de la station d'épuration.
Partenaires	DDT (Direction Départementale des Territoires) AELB (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) Département de la Sarthe : SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Epuration) VEOLIA : Délégation de Services Publics
Coût prévisionnel	713 900€ HT
Plan de financement	Agence de l'eau en cours de définition
Calendrier prévisionnel	Présentation du schéma directeur et des préconisations en novembre 2021.
Indicateurs d'évaluation proposés	• Respect des normes en vigueur • Satisfaction des utilisateurs concernant la qualité, l'usage, les économies, les factures, coupures au sujet de l'eau.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

LA CHAPELLE D ALIGNE

AMÉNAGEMENT CHEMIN PIÉTONNIER ET TROTTOIRS

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	N°1 / Transition écologique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°1
Maître d'ouvrage	COMMUNE de LA CHAPELLE D'ALIGNÉ
Description de l'action	La commune va aménager au niveau des Richardières, un chemin en grave alluvionnaires en bordure de route communale sur le fossé qui sera busé, des grilles d'engouffrements permettront à l'eau de s'évacuer. Un trottoir sera également réalisé en sortie de bourg (Direction DURTAL), sur une longueur de 120m. Ces deux aménagements permettront de mettre en sécurité les piétons et notamment les cheminements des enfants qui rejoignent les arrêts de bus scolaires.
Partenaire	Réflexion menée avec les habitants et le groupe de travail sécurité du Conseil Municipal.
Coût prévisionnel	Chemin des Richardières : 20 000.00€ pour 190m Trottoir sortie du bourg : 25 000.00€ pour 120m
Financement DETR si cela est possible Pas d'informations à ce jour Ou amendes de Police	DETR si cela est possible Pas d'informations à ce jour Ou amendes de Police
Calendrier Travaux à réaliser en 2022	Travaux à réaliser en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Actuellement les enfants cheminent en bordure de route, ce qui est très dangereux au regard de la circulation et de la vitesse des automobilistes. Ces aménagements permettront la mise en sécurité. Le trottoir (sortie de bourg) est également réalisé, en amont de la construction de logements sociaux

	prévus en 2023 au niveau de la Promenade, pour permettre la circulation piétonne vers les futurs commerces et la maison médicale.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

LIGRON / Densification et rénovation du parc immobilier

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	Axe 3
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Commune de LIGRON Collectivité Territoriale
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Acquisition d'un bien immobilier inoccupé depuis 25 ans dans le cœur de bourg. Réhabilitation et création de plusieurs logements locatifs multigénérationnels. Répondre à la densification dans le bâti existant du PLU I-H. Accueil de nouvelles familles et d'enfants pour l'école. Cet ensemble rénové protégera un four à pain, patrimoine communal. Signature de l'acte de vente fin septembre 21. Un architecte retenu en octobre 21. L'achat immobilier est de 110 000 €TTC, le coût des travaux est estimé à 530 000 € HT pour la création de 4 logements (de T5 à T2 pour une surface globale de +/- 350 m²)
Partenaires	La Région au travers du pacte pour la ruralité accompagne l'achat du bâtiment à hauteur de 20% du montant. Ce dernier est dans le patrimoine de la commune depuis le 28 septembre 2021. Prochaine étape / Architecte désigné pour préparer les demandes de subvention pour les travaux et déposer le permis de construire.
Coût prévisionnel	L'achat du bien immobilier est de 110 000 € TTC Les travaux sont aujourd'hui estimés à 530 000 € HT pour les 4 logements locatifs. L'ensemble des dépenses est de l'investissement.
Plan de financement	Pacte pour la ruralité de la Région à hauteur de 20% pour l'achat immobilier. DETR ou DSIL à solliciter en 2022 à hauteur de 265 000 € HT.

	Complément sur l'achat et les travaux via un autofinancement de la collectivité par excédent et emprunt bancaire soit 345 000 € HT
Calendrier	L'achat immobilier est réalisé depuis le 28/9. Le choix de l'architecte courant octobre 2021. Les appels d'offres 1er trimestre 2022 pour un début de chantier fin 1er semestre 2022. La fin des travaux est envisagée au plus tard fin du premier trimestre 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	% d'avancement du projet tous les trimestres

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Commune de LIGRON / Maison des associations

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	Axe 3
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Commune de LIGRON Collectivité territoriale
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	La commune est propriétaire d'un bâtiment en mauvais état situé dans le prolongement du dernier commerce. Afin de le réhabiliter dans le style du village et d'offrir aux associations un lieu adapté à leurs activités, un projet de maison des associations est envisagé. Par ailleurs, la création de toilettes publiques adaptées le tout donnant directement sur le parking municipal. L'espace créé est d'environ 50 m², et l'extension toilettes publiques 10 m². Le chantier intègre la réfection de la façade et toiture de tout le corps de bâtiment. Cet ensemble est estimé à 275 000€ HT. Permis de construire va être déposé d'ici fin 2021.
Partenaires	Plan de relance du département pour 12 000€. Plan de relance de la région à hauteur de 20% des travaux. La DETR 2021 a été sollicité mais à la demande du S/Préfet décalé sur la DETR 2022. Le dossier sera donc déposé en décembre 2021. L'architecte est choisi. Le dossier de consultation et les différents documents vont être rédigés pour un appel d'offre premier trimestre 2022. Les travaux sont envisagés pour le deuxième trimestre 2022 et une fin de chantier pour fin 2022. Ce bâtiment sera, à terme, en alimentation électrique via le projet de production d'énergie photovoltaïque.
Coût prévisionnel	Le coût des travaux est estimé à 275 000 € HT. L'ensemble étant de l'investissement pour la commune.

Plan de financement	Plan de relance du département pour 12 000 €. Plan de relance de la région à hauteur de 20% des travaux soit 55 000 €. La DETR 2021 a été sollicité mais à la demande du S/Préfet décalé à 2022. Le dossier sera donc déposé en décembre 2021 pour un soutien de 110 000 € Le solde sera financé sur les excédents et emprunt bancaire soit 98 000 € HT. Dans ce projet il n'y a pas de dépenses de fonctionnement.
Calendrier	L'architecte est choisi par le conseil municipal et la réunion du lancement s'est déroulé le 21 octobre 2021. Le dossier de consultation et les différents documents vont être rédigés pour un appel d'offre premier trimestre 2022. Les travaux sont envisagés pour le deuxième trimestre 2022 et une fin de chantier pour fin 2022. Ce bâtiment sera en alimentation électrique via le projet de production d'électrique photovoltaïque en projet sur la commune.
Indicateurs d'évaluation proposés	% d'avancement du projet

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

LIGRON / Energie renouvelable avec consommation locale

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	Axe 5
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Commune de LIGRON Collectivité
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Dans le cadre du développement d'énergies renouvelables sur le territoire et de l'appel à projet de la région sur cet axe particulier, la commune a souhaité développer un projet ambitieux. Utiliser les toitures des bâtiments communaux particulièrement bien orientés pour y installer des panneaux photovoltaïques et proposer cette électricité verte à la population locale et aux entreprises proches du site de production. La région ayant retenu notre projet pour lancer les études, un bureau d'étude a été choisi et le projet est en phase d'analyse sur l'optimisation et le choix technologique. A ce jour nous n'avons pas encore le retour de la Région sur le soutien financier à la réalisation. L'estimation première du projet fait état d'une enveloppe de 110 000€ pour les études et l'installation des panneaux. Dans ce projet il faut aussi intégrer le remplacement de la toiture en fibrociment. L'estimation est d'environ 100000€. La superficie de panneau sera de +/- 300 m² pour une production de 48 Kwc. L'ensemble des foyers de la commune dans le périmètre autorisé sont potentiellement consommateur de l'électricité produite.
Partenaires	La Région au travers de l'appel à projet est partenaire sur les études et l'installation du matériel. L'état pour accompagner le désamiantage de la toiture

	La décision de la région sur l'accompagnement aux études est de mai 2021. Le résultat de la Commission Permanente n'est pas encore connu pour les travaux. Sur la base du dossier technique établi et acté par le conseil il sera demandé un soutien de l'état à la DETR 2022. ENEDIS a déjà été contacté et est informé de l'évolution du projet. Des premiers échanges il apparait possible d'injecter la production sur le réseau.
Coût prévisionnel	Le projet s'articule en deux phases. Une première sur le démontage de la toiture amiantée de l'atelier communal et le remplacement par un bac acier. Un deuxième avec l'implantation des panneaux, des éléments actifs et du raccordement avec Enedis de l'électricité produite. L'ensemble de cette opération est une dépense d'investissement. Le projet est estimé à 210 000 € HT. Les coûts de fonctionnement, atténués des recettes de revente, n'apparaîtront que pour l'entretien des équipements sur les années suivantes.
Plan de financement	La partie ingénierie et installation des panneaux est accompagnée par la région (70% pour les études et de l'ordre de 66% pour les travaux). A ce jour 7 700 € accordés par la région. Pour les travaux 66 000 € HT attendus mais pas encore de réponse. La partie préparation de la toiture se ferait avec l'aide de l'état (DETR ou DSIL) pour 40% soit 40 000 € HT. Le complément théorique de 96 300 € se fera par la collectivité sur ses fonds propres ou recours à l'emprunt bancaire.
Calendrier	Les études viennent de démarrer par le bureau choisit. Les orientations définitives du Conseil municipal seront prises pour fin d'année. Les consultations se feront en début 2022. Les travaux se dérouleront deuxième semestre 2022 en fonction des disponibilités du matériel et des entreprises. L'achèvement des travaux fin 2022 pour une mise en production pour premier trimestre 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	% de l'avancement des travaux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

LIGRON / Aménagement cœur de bourg autour du dernier commerce

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	Axe 3
Action n°	4
Maître d'ouvrage	Commune de Ligron Collectivité territoriale
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Poursuivre l'embellissement du cœur du bourg autour de l'église et du dernier commerce. Permettre aux Ligronnais de se retrouver et aux enfants de s'amuser autour de jeux dédiés. Assurer sécurité et abribus aux scolaires. Cet ensemble sera regroupé autour du par cet du parking municipal qui seront réhabilités. L'enveloppe globale du projet est de 60 000 € HT à réaliser en 2023.
Partenaires	Un dossier a été déposé auprès de la Région dans le cadre du Pacte pour la ruralité (20%) Rechercher d'autres financements pour accompagner ce projet
Coût prévisionnel	Travaux de paysagiste dans le parc 6 000 € HT; Aménagement d'espace pour jeux d'enfants 10 000 € HT; achat jeux d'enfants 20 000 € HT. Aménagement et achat d'un abribus 8 000 € HT et aménagement d'un parking 16 000 € HT. L'ensemble des dépenses est de l'investissement.
Plan de financement	Actuellement la région est sollicitée sur le Pacte pour la ruralité à hauteur de 20% du projet. Pas d'autres structures mobilisées pour le moment. Le reste à charge se fera sur l'autofinancement de la collectivité.
Calendrier	La partie paysagiste va être réalisé cet hiver car propice à ce travail. Pour les autres actions elles se feront en deuxième trimestre 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

LIGRON / Aménagement cœur de bourg

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique n°	Axe 3
Action n°	5
Maître d'ouvrage	Commune de LIGRON Collectivité
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Dans le cadre de la mise en avant de 600 ans d'histoire du village et de son patrimoine, il est envisagé d'implanter dans le parc et dans le cœur du village des œuvres d'artistes mettant en avant le passé « Potier » du village. De premières esquisses ont été proposées mais pas encore de choix précis. Les premières estimations évoquent une somme d'environ 15 000 € HT pour l'ensemble du projet.
Partenaires	L'association Potiers et Patrimoine de la commune participe au projet et recherche de son côté les éléments historiques qui seront intégrés pour le choix définitif. Actuellement, seule la commune porte l'aspect financier.
Coût prévisionnel	A ce jour l'enveloppe est d'environ 15 000 € HT entre l'achat des matières premières et de la façon par les artistes ainsi que l'installation sur la commune.
Plan de financement	A ce jour, il n'y a encore aucune aide de demandée. Nous solliciterons les acteurs habituels fonction de l'avancement Etat, Région, Département.
Calendrier	Les esquisses d'œuvres par les artistes se poursuivent. Le choix interviendra courant 2022 en fonction des propositions et du coût. Les implantations sur la commune sont envisagées pour 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

MAREIL-SUR-LOIR
CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS
Achat de terrain et installation d'un abri bus pour l'arrêt de transport scolaire existant au carrefour des 4 routes

Orientation stratégique n°	Transition écologique Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°1
Maître d'ouvrage	Commune Mareil-sur-Loir
Description de l'action	Il existe un arrêt de bus a carrefour des 4 routes mais il n'y a pas d'abribus. Afin de protéger les élèves pendant l'attente du transport scolaire, il a été décidé d'acheter l'emplacement de cet arrêt pour y implanter un abribus.
Partenaires	aucun
Coût prévisionnel	Bornage et achat partie de la parcelle : estimé 1500€ Achat de l'abri bus : estimé à 1500€ HT
Plan de financement	Total prise en charge de la commune : 3000€ HT
Calendrier	Achat du terrain en cours. Objectif installation de l'abribus lors du premier trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : nombre d'élèves utilisant cet arrêt de bus

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

MAREIL-SUR-LOIR

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

réhabilitation et rénovation énergétique d'un logement communal en local à usage associatif pour la MAM associative "Maison des Assistantes Maternelles le Pays Imaginaire"

Orientation stratégique n°	Transition écologique Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°2
Maître d'ouvrage	Commune Mareil-sur-Loir
Description de l'action	La commune est propriétaire d'un logement communal à l'adresse 3 rue du clos Bellay depuis 1995. Ce logement est vacant depuis aout 2020 et il ne répond plus aux normes réglementaires (électricité, plomberie) et aux objectifs de performance énergétique ainsi d'importants travaux de réhabilitation doivent être réalisés, une extension est également prévue afin de créer un espace d'accueil pour ce local qui deviendra à usage associatif. L'association qui sera accueillie sera une MAM « maison des assistantes maternelles le Pays Imaginaire ». Actuellement l'association est basée dans un logement privé et compte tenu de la demande il est nécessaire d'avoir un local plus grand pour avoir 4 assistantes maternelles permettant d'accueillir 16 enfants simultanément.
Partenaires	Etat : subvention DSIL rénovation énergétique attribution 74 000€ Région : plan relance investissement communal 38 800 € Département : plan relance 16800 € Pays vallée du loir : aide audit énergétique : 330 €
Coût prévisionnel	Coût travaux estimé 214 000 € HT en investissement.
Plan de financement	Subventions : 129 930€ Total travaux restant à la charge de la collectivité : 84 070€ HT travaux + coût études et maîtrise d'œuvre
Calendrier	Début des travaux mars 2022 Fin des travaux prévisionnelle décembre 2022

Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : nombre d'assistantes maternelles et d'enfants accueillis Qualitatif : impact sur les inscriptions à l'école et un service local apporté aux familles mareillaises pour la garde des enfants

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

MAREIL-SUR-LOIR

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Aménagement d'un espace intergénérationnel, paysager & ludique accessible pour tous

Orientation stratégique n°	Transition écologique Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°3
Maître d'ouvrage	Commune Mareil-sur-Loir
Description de l'action	Notre village a besoin d'un espace de rassemblement et de convivialité de plein-air pour que toute la population et toutes les générations se retrouvent. L'objectif global du projet est de créer un espace intergénérationnel identifié comme lieu de rencontre pour tous les âges et pour tous loisirs : espace sportif, espace ludique, lieu de rencontre parentalité, espace pour se retrouver, départ randonnée, espace barbecue, aire de pique-nique, espace de réunion en plein air. Cette phase du projet consiste en l'implantation d'une aire de jeux pour les enfants de 0 à 12 ans et accessible aux handicapés, composée d'une structure de 1.2m de hauteur composée de nombreux éléments (tour avec toit, escalade, échelle, toboggan, escalier, mât à grimper, filet incliné) avec 2 jeux supplémentaires PMR Pose d'un sol coulé, gomme, de 10m à 40 mm d'épaisseur sur ancien cour de tennis installé sous toutes les structures Et installation d'une clôture grillage rigide avec portillon PMR pour sécuriser l'espace en bordure de la rue du Puits Guyard Structure 18911.70 € HT Cloture 1448.25€ HT Préparation sol enrobé 6539.81€ HT Total projet 26 957.75€ HT soit 32349.30 € TTC
Partenaires	Etat : subvention DETR attribution 9000€ Région : subvention pacte pour la ruralité attribution 5379.85€ Travaux en cours. Fin chantier prévu pour début décembre 2021
Coût prévisionnel	Acquisition et installation de la structure et du sol gomme : 18 911.70 € HT Fourniture de la clôture 1 448.25 € HT Rénovation du sol existant avant pose des jeux (sol enrobé) : 6539.81€ HT Total 26 957.75€ HT en investissement.
Plan de financement	Subventions : 14 379.85€

	Total travaux restant à la charge de la collectivité : 12 577.90€ HT
Calendrier	Signature des devis en juillet 2021. Début des travaux 12 novembre 2021 Fin des travaux prévisionnelle 15 décembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : fréquentation de l'aire de jeux Qualitatif : regroupement intergénérationnel

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

MAREIL-SUR-LOIR
CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS
achat et aménagement des dernières dents creuses dans le bourg

Orientation stratégique n°	Transition écologique Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°4
Maître d'ouvrage	Commune Mareil-sur-Loir
Description de l'action	Plusieurs parcelles sont en friches dans le bourg et sont considérées comme des dents creuses. Les élus souhaitent densifier le bourg en favorisant la construction sur ces parcelles. Certaines sont en vente depuis plus d'une quinzaine d'année donc un projet d'acquisition est en cours. Une estimation a été demandée auprès d'un notaire et des domaines. La négociation avec les propriétaires sera lancée prochainement.
Partenaires	Demande financement à l'Etablissement Public Foncier Local Sarthe-Mayenne
Coût prévisionnel	Projet d'acquisition de plusieurs parcelles en friches dans le bourg estimation donnée par le notaire 45000€. A négocier avec les propriétaires
Plan de financement	Pas réalisé pour le moment.
Calendrier	Projet achat de certaines parcelles en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : nombre de maisons construites Qualitatif : densification du bourg

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

MAREIL-SUR-LOIR
CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS
« Création d'un espace numérique et d'une borne wifi permettant l'accès aux téléprocédures pour les administrés.

Orientation stratégique n°	Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°5
Maître d'ouvrage	Commune Mareil-sur-Loir
Description de l'action	Les démarches en ligne et les téléprocédures sont de plus en plus nombreuses et certains administrés n'étant pas équipés ou ne sachant pas utiliser internet sont démunis. Le déploiement de la fibre sur notre commune et les cours informatiques réalisés par les jeunes en service civique (de la Communauté de Communes du Pays Fléchois) a suscité l'intérêt de certains Mareillais à s'initier et à utiliser plus régulièrement l'ordinateur et faire les démarches en lignes. La mise en place d'un espace numérique pour les accompagner est devenue un objectif nécessaire et ce sera un service essentiel à la population. Ecran numérique 4400 € HT Borne wifi 1 100 € HT Total projet 5500€ HT soit 6600 € TTC
Partenaires	Etat : subvention DETR attribution 1000€ Région : subvention PLRIC 1100€ + demande faite pour l'appel à projet de l'état « Transformation numérique des collectivités » attente réponse
Coût prévisionnel	Ecran numérique 4400 € HT Borne wifi 1 100 € HT Total projet 5500€ HT soit 6600 € TTC en investissement
Plan de financement	Subventions : 2100€ attribué Total travaux restant à la charge de la collectivité : 3400 € HT
Calendrier	Signature des devis en juillet 2021. Livraison de l'écran numérique début novembre 2021. Consultation en cours pour la borne wifi Fin des travaux estimée mars 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : nombre d'utilisation par le public

	Qualitatif : retours sur les démarches possibles et l'accompagnement proposé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

MAREIL-SUR-LOIR
CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS
Enfouissement réseaux

Orientation stratégique n°	Transition écologique Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°6
Maître d'ouvrage	Commune Mareil-sur-Loir
Description de l'action	Afin de rénover l'éclairage public et de réaliser des économies d'énergie, les candélabres seront remplacés pour avoir un éclairage LED moins énergivore. La première étape serait ce remplacement rue du puits guyard, rue basse et sur le parking de la Salle des Fêtes, allée du presbytère, 1 candélabre rue de la soulle et impasse du cimetière, lotissement du cloteau soit 83 candélabres
Partenaires	Des dossiers seront déposés auprès de l'état DETR, du Pays Vallée du Loir et de la Région
Coût prévisionnel	Devis 61 093.24€ HT
Plan de financement	Pas encore définit
Calendrier	Réalisation 2022 ou 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : économie d'énergie réalisée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

MAREIL-SUR-LOIR
CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS
Mise aux normes accessibilité escalier intérieur de l'école

Orientation stratégique n°	Transition écologique Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°7
Maître d'ouvrage	Commune Mareil-sur-Loir
Description de l'action	Dans le cadre de la mise aux normes accessibilité des ERP, un aménagement doit être réalisé à l'école sur l'escalier intérieur afin qu'il soit mieux identifié. Mise en place de dalles podotactiles à l'étage et au rez-de chaussée ainsi que l'apposition d'un manchon sur la rampe. Et des nez de marche contrastés sur chaque marche. Estimation de cette mise en conformité 1900€ HT
Partenaires	aucun
Coût prévisionnel	Coût estimé 1900€
Plan de financement	Totalité à la charge de la commune
Calendrier	A réaliser par la fin du 1er trimestre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Qualitatif mise aux normes accessibilité de l'école

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

MAREIL-SUR-LOIR
CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS
Création d'un site internet

Orientation stratégique n°	Transition écologique Développement et relance éco Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°8
Maître d'ouvrage	Commune Mareil-sur-Loir
Description de l'action	En complément de la mise en place de l'espace numérique à la mairie, les élus ont souhaité créer un site internet afin d'informer la population et les accompagner. Ce sera un outil de communication qui sera complété par la page facebook de la mairie et les publications mises sur l'application panneaupocket. La création de ce site a été faite avec l'entreprise 1.2.3 mairie Il contiendra toutes les informations concernant les démarches administratives, les services communaux, associations et entreprises et les évènements. Il permettra également de signaler en cas de problème voirie et panne réseau sur la commune. Il y a aura des liens vers les partenaires : Communauté de Communes du Pays Fléchois, Pays Vallée du Loir, Départmeent, Préfecture
Partenaires	aucun
Coût prévisionnel	Coût investissement création du site 789 € HT Et fonctionnement maintenance 120 € HT
Plan de financement	
Calendrier	Site livré à la commune en octobre 2021 Objectif mise en ligne 1er janvier 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : nombre de visite sur le site, nombre de questions posées sur le site Qualitatif : retours sur informations utiles et les améliorations à apporter

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

MAREIL-SUR-LOIR
CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS
Rénovation toiture du lavoir

Orientation stratégique n°	Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°9
Maître d'ouvrage	Commune Mareil-sur-Loir
Description de l'action	Notre lavoir communal se détériore et la toiture doit être rénovée. Une convention a été conclue avec le CAUE pour nous conseiller sur les actions à mettre en œuvre pour réaliser un aménagement paysager et pour mettre en valeur notre petit patrimoine. Lors de cette rencontre, Mme FROIDEVAUX, architecte a établi un cahier des charges à transmettre aux entreprises afin de réaliser les travaux en harmonie et dans le respect des traditions patrimoniales.
Partenaires	aucun
Coût prévisionnel	Devis pour la réfection de la toiture 12 000€. De nouveaux devis sont en attente afin qu'ils intègrent les recommandations notées dans le cahier des charges de Mme FROIDEVAUX
Plan de financement	Des demandes subventions seront déposées auprès de l'Etat, de la Région du CAUE et du Pays Vallée du Loir
Calendrier	Réalisation 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : Nombre de visites du lavoir Qualitatif : préservation du patrimoine du bourg

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

MAREIL-SUR-LOIR
CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS
Mise en place de vidéo-protection (notamment bourg au niveau de la salle polyvalente et espace intergénérationnel et PAV)

Orientation stratégique n°	Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°10
Maître d'ouvrage	Commune Mareil-sur-Loir
Description de l'action	Depuis quelques années, nous avons eu plusieurs actes de malveillances sur notre commune et plus précisément autour de notre salle des fêtes (camion volé incendié et vandalisme de distributeur du pain en décembre 2020, containers poubelles incendiés en janvier 2021, dégradation de biens publics été 2019, installation de gens du voyage en juillet 2020) Les élus ont pour objectif de sécuriser et dynamiser cet espace. En effet, c'est un espace de rassemblement qui réunit la salle des fêtes louée tous les week-ends, les terrains de pétanques, le terrain multisports installé depuis 2015, une aire de jeux pour les petits 0-12 ans sera installée fin novembre. Il y a aussi en projet l'installation d'un kiosque pour rassembler la population (espace pique-nique, départ sentiers randonnées, barbecue…) C'est un espace ludique qui est très apprécié et fréquenté par les familles, enfants, administrés et touristes. Par conséquent les élus ont pour objectif de sécuriser cet endroit et apaiser le village en installant un système de vidéo-protection
Partenaires	Etat, de la région
Coût prévisionnel	Etude en cours. Etude avec la gendarmerie et le CISPD pour pouvoir obtenir des devis précis et correspondant à notre besoin.
Plan de financement	Des demandes subventions seront déposées auprès de l'Etat, de la Région et du Pays Vallée du Loir ?
Calendrier	Réalisation 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : contrôle réalisées par la gendarmerie en cas d'effraction Qualitatif : sécurisation de cet espace de rassemblement familial et ludique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

MAREIL-SUR-LOIR
CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS
Plantation d'un arbre pour chaque naissance mareillaise

Orientation stratégique n°	Transition écologique Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°11
Maître d'ouvrage	Commune Mareil-sur-Loir
Description de l'action	Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au programme « Une naissance un arbre » de la Région Pays de la Loire afin de souhaiter la bienvenue aux nouveau-nés Mareillais tout en faisant une bonne action pour la nature. La convention a été souscrite et signée en avril 2021 pour une intervention sur les années 2020-2023. En 2020 il y a eu 10 naissances donc 10 arbres seront plantés fin d'année 2021 en l'honneur de ces nouveaux-nés. Cet événement sera renouvelé tous les ans.
Partenaires	Région opération « 1 naissance 1 arbre » financement de 15€ par naissance
Coût prévisionnel	Coût acquisition 150€ pour l'année 2020.
Plan de financement	Prise en charge par la région.
Calendrier	Pour les naissances 2020, plantations en fin d'année 2021 ou début d'année 2022 au plus tard
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : nombre d'arbre plantés par année Qualitatif : cérémonie auprès des parents

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Commune de Oizé / Projet Numérique École

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE OIZE – Action n°1
Maître d'ouvrage	Commune de Oizé Collectivité territoriale
Description de l'action	Les compétences des programmes de l'Éducation Nationale concernant l'utilisation des outils informatiques ne peuvent être travaillées et acquises par les élèves, car le matériel présent est soit obsolète, soit ne fonctionne plus et est en quantité insuffisante. Le projet a pour objectif de pouvoir enseigner le programme lié à l'utilisation des outils numériques, que l'équipe enseignante puisse utiliser l'ENT pour communiquer avec les familles, mettre en place des projets liés au numérique, de développer la culture numérique des élèves, de développer de nouveaux dispositifs d'apprentissage et avoir une connexion internet efficace dans chaque classe.
Partenaires	Le projet a été monté en concertation avec l'équipe pédagogique de l'école élémentaire. À cette date, les travaux sont en cours de finalisation. La prochaine étape est la demande de versement des subventions.
Coût prévisionnel	Dépenses prévisionnelles en investissement et en hors taxes : - Équipements numériques de la classe : 14735,72€ - Équipements des élèves avec une solution de type « classe mobile » : 7853,00€ - Équipements numériques de l'école : 9037.08€

	- Services numériques permettant les échanges entre les enseignants, élèves et parents : 201,00€ - Services nécessaires au déploiement des usages numériques en classe : 1650,00€ Total prévisionnel : 33 476,80€
Plan de financement	Montant d'investissement : 33 476,80€ Subventions accordées - Appel à projets Socle Numérique dans les Écoles Élémentaires : 12 622,00€ - DETR : 11 000,00€ Reste à la charge de la commune : 9 854,80€
Calendrier	Janvier 2020 : début du projet, réunions d'observations et de concertations avec l'équipe enseignante. Février 2020 : demande de subvention DETR 1er trimestre 2021 : demande de devis. Mars 2021 : demande de subvention SNEE Juillet 2021 : accord des subventions. Août à novembre 2021 : travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	L'indicateur de comparaison sera les retours (l'avis) de l'équipe enseignante, des élèves et des parents. La progression d'apprentissage des élèves en matière d'utilisation des outils informatiques.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Commune de Oizé / Construction de vestiaires et d'un deuxième de football

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE OIZE – Action n°2
Maître d'ouvrage	Commune de Oizé Collectivité territoriale
Description de l'action	La Commune d'OIZÉ a pour projet la construction de nouveaux vestiaires ainsi que d'un nouveau terrain de football. En effet, l'augmentation constante des effectifs pose de sérieux problèmes d'accueil et il n'est pas rare d'avoir plusieurs groupes dans chaque vestiaire. Nos structures ne nous permettent pas aujourd'hui de travailler sereinement sur une équipe féminine alors que la demande est bien présente. La construction d'un deuxième terrain avec, à proximité immédiate, de nouveaux vestiaires serait une réponse cohérente au problème de place qui se pose actuellement.
Partenaires	En concertation avec Union Sportive Oizé

Coût prévisionnel	Dépenses prévisionnelles en investissement et en hors taxes :
	- Construction terrain de football : 390 000€
	  - Travaux préparatoires : 8 000€
	  - Terrassement : 70 000€
	  - Réseau de drainage : 35 000€
	  - Sol sportif : 85 000€
	  - Réseau d'arrosage : 31 000€
	  - Équipements sportifs : 17 000€
	  - Clôture et serrurerie : 42 000€
	  - Aménagement des abords : 22 000€
	  - Éclairage : 80 000€
	- Construction vestiaires : 349 500€
	  - Gros œuvre : 71 000€

	- Charpente : 12 000€ - Étanchéité : 28 000€ - Menuiseries extérieures : 20 000€ - Menuiseries intérieures : 14 000€ - Isolation – Plâterie : 27 000€ - Faux plafonds : 7 500€ - Carrelage – Faïence : 54 000€ - Peinture : 8 000€ - Plomberie : 22 000€ - Chauffage : 30 000€ - Électricité : 26 000€ - VRD : 30 000€ Total prévisionnel : 739 500€
Plan de financement	Montant d'investissement : 739 500€ Subvention : - C.T.R. (Région) : 147 900€ - District de football : 20 000€ - Subvention D.E.T.R. : 300 000€ - Agence Nationale du Sport : 123 700€ Reste à charge à la commune : 147 900€
Calendrier	Lancement du projet : 08 octobre 2019 Demande de subvention : 2021 Appel d'offres : Début des travaux : 2022 Achèvement des travaux : Terrain fin 2022 - début 2023 / Vestiaires fin 2023 – début 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	L'indicateur de comparaison sera le retour du niveau de satisfaction de l'association et de ses licenciés. On pourra aussi apprécier le succès du projet et de sa pertinence par la fréquentation (nombre de licencié) et la création d'une équipe féminine.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Commune de Oizé / Éclairage public

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique
Action n°	CRTE OIZE – Action n°3
Maître d'ouvrage	Commune de Oizé Collectivité territoriale
Description de l'action	La Commune a pour projet de remplacer les têtes de candélabre par un éclairage à LED et d'installer des horloges astronomiques. L'objectif est de réduire la consommation d'électricité, de réduire l'impact environnemental et d'améliorer les conditions de circulation des usagés (piétons et véhicules) dans le bourg.
Partenaires	En recherche de partenaires pour aider au financement.
Coût prévisionnel	Dépenses prévisionnelles en investissement et en hors taxes : - Remplacement des têtes de candélabre en éclairage à LED : 15454,20€ - Installation des horloges astronomiques sur l'éclairage public : 6308,19€ Total prévisionnel : 21 762,39€
Plan de financement	Montant d'investissement : 21 762,39€ Subvention : demande 80% Reste à la charge de la commune : 20%
Calendrier	Lancement du projet : fin 2020 Demande de devis : janvier 2021 Demande de subvention : 2021 Début des travaux : 2022 Achèvement des travaux : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	L'indicateur de comparaison sera la consommation d'énergie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Commune de Oizé / Extension de l'atelier communal

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE OIZE – Action n°4
Maître d'ouvrage	Commune de Oizé Collectivité territoriale
Description de l'action	Pour améliorer les conditions de travail des agents techniques, la Municipalité souhaite construire un bâtiment jouxtant l'atelier communal (cité de Beaumont – 72 330 OIZÉ). Cette extension (d'environ 60m^2) accueillera un vestiaire pour femme, un vestiaire pour homme, des sanitaires (douches, …), des toilettes, une salle de repos et un bureau.
Partenaires	En concertation avec le service technique communal.
Coût prévisionnel	Dépenses prévisionnelles en investissement et en hors taxes : - Estimation des travaux en cours
Plan de financement	Montant d'investissement : Estimation des travaux en cours. Subvention : - Région : Pays de la Loire Relance Investissement Communal : 17 980,00€ - Département : Convention de Relance Territoires-Département 2020-2022 : 24 066,00€ - État : demande de DETR Reste à charge de la commune : 20%
Calendrier	2020 : Lancement du projet Demande de subvention auprès du Département Juin 2021 : Demande de subvention auprès de la Région

	Novembre 2021 : dépôt du permis de construire Mars 2022 : Début des travaux Novembre 2022 : Fin des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Le niveau de satisfaction des agents communaux.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Accompagner les collectivités avec le service efficacité énergétique

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique
Action n°	CRTE PETR – Action n°1
Intitulé de l'action	Accompagner les collectivités avec le service efficacité énergétique (SEE)
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : PETR Pays Vallée du Loir Type : Syndicat mixte fermé
Description de l'action	Action n°8 du Plan Climat Air Énergie Territorial – en cours de réalisation et à pérenniser après la fin 2022. Les objectifs globaux sont : - Soutenir l'économie locale - Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES du secteur tertiaire (public) - Améliorer la qualité de l'air - Augmenter la part des énergies renouvelables Les objectifs opérationnels sont : - Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics - Améliorer la facture énergétique des communes - Améliorer la qualité de l'air intérieur - Prendre en compte les principes de bio-climatisme et de confort d'été - Augmenter la part des matériaux biosourcés dans les projets de rénovation et/ou de construction

	- Augmenter la part de production de chaleur renouvelable Plusieurs étapes se sont succédées : *De 2012 à 2016 :* - Lancement de plusieurs campagnes d'audits énergétiques (bâtiments et éclairage public) déployées sur le territoire du Pays pour un bilan de 98 audits réalisés *De 2017 à 2020 :* - Mise en place d'un service commun de Conseil en Énergie Partagé (CEP) pour accompagner 18 communes et 2 EPCI sur la réalisation d'un bilan du patrimoine et des consommations et/ou dans leurs projets de rénovation ou construction. *De 2020 à 2022 :* - Renforcer le service d'accompagnement des communes par le recrutement de deux économes des flux, proposer des campagnes d'audits sur les bâtiments publics et l'acquisition d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques
Partenaires	☒ Etat : Acquis / Sollicité ☐ Région : Acquis / Sollicité ☐ Département : Acquis / Sollicité ☐ Fonds européen : Acquis / Sollicité ☐ CAF : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Les coûts sont évalués à 384 100€ entre 2021-2022. Plusieurs postes de dépenses sont envisagés (dépenses de fonctionnement et d'études) : ingénierie, réalisation de audits énergétiques, achat d'un logiciel de suivi des consommations
Plan de financement	Financement des adhérents : 192 050€ (50%) Financement de la FNCCR : 192 050€ (50%)

Calendrier	☒ Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) ☐ Projet en cours de réflexion ☐ Projet de fin de mandat
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre d'EPCI ou de communes adhérents (équivalent nombre d'habitants/nombre de bâtiments) - Nombre de bilans énergétiques réalisés - Évolution des consommations énergétiques et du mix énergétique des communes adhérentes - Nombre de projets accompagnés sur l'ensemble du territoire (par type) - Nombre de formations ou de réunions d'information réalisées auprès des élus et des agents techniques (par thématique et fréquentation) - Nombre de visites de sites exemplaires réalisées

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Charte Forestière Territoriale

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique N°2 / Développement et relance éco
Action n°	CRTE PETR – Action n°2
Intitulé de l'action	Élaborer et animer une Charte Forestière Territoriale (CFT)
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : PETR Pays Vallée du Loir Type : Syndicat mixte fermé
Description de l'action	Action n°20 du Plan Climat Air Énergie Territorial – à déployer sur les 3 prochaines années (d'ici 2023). Les objectifs globaux sont : - Dynamiser l'économie locale et la filière bois - Favoriser l'accroissement forestier et le stockage carbone - Prendre en compte les enjeux du changement climatique dans la gestion forestière Les objectifs opérationnels sont : - Mobiliser la ressource locale principalement dans la construction/rénovation mais également en tant que ressource énergétique - Parvenir à une gestion plus durable du patrimoine forestier privé - Sensibiliser le public au rôle des espaces forestiers Plusieurs étapes seront à établir : *Sur la partie « élaboration » :*

	- Réaliser un diagnostic territorial portant sur les 3 fonctions des espaces forestiers : économique, social et environnemental, permettant de faire un recensement exhaustif des acteurs de la filière amont jusqu'à l'aval ainsi que de capitaliser et analyser les données fournies par les partenaires - Définir les enjeux et objectifs de la CFT sur la base du diagnostic de territoire *Sur la partie « mise en œuvre » :* - Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel défini avec les partenaires de la démarche en cohérence avec les enjeux liés à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels - Inciter les collectivités locales à utiliser du bois pour les projets de construction, rénovation et/ou de mobiliers urbains
Partenaires	☐ Etat : Acquis / Sollicité ☒ Région : Acquis / Sollicité ☐ Département : Acquis / Sollicité ☒ Fonds européen : Acquis / Sollicité ☐ CAF : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Les coûts seront à évaluer en 2022. Plusieurs postes de dépenses seront à envisager (principalement des dépenses de fonctionnement) : ingénierie et réalisation de plusieurs études
Plan de financement	Le plan de financement prévu pour les parties « élaboration » et « animation » de la CFT ne sera mature que courant de l'année 2022. La principale source de financement envisagée pour les parties « élaboration » et « animation » de la CFT proviendrait de l'Europe via les fonds FEDER. La Région des

	Pays de la Loire soutient également ce genre d'initiative.
Calendrier	☐ Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) ☒ Projet en cours de réflexion ☐ Projet de fin de mandat
Indicateurs d'évaluation proposés	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Modèle de fiche action/projet XX

CRTE – CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique N°2 / Développement et relance éco N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE PETR – Action n°3
Intitulé de l'action	Construire et mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : PETR Pays Vallée du Loir Type : Syndicat mixte fermé
Description de l'action	Action n°20 du Plan Climat Air Énergie Territorial – à déployer sur les 3 prochaines années (d'ici 2023). Les objectifs globaux sont : - Soutenir l'économie locale - Favoriser les circuits courts - Réduire les déplacements - Préserver l'agriculture sur le territoire Les objectifs opérationnels sont : - Permettre aux habitants de bénéficier d'une alimentation de qualité issue de circuits courts - Rapprocher les consommateurs et les producteurs en limitant les intermédiaires - Tendre vers l'autosuffisance alimentaire territoriale - Améliorer la résilience du territoire aux changements climatiques en réduisant les émissions de GES et de polluants atmosphériques du

	secteur des transports et de l'agriculture Plusieurs étapes seront à établir : *Sur la partie « construction » :* - Identifier et impliquer les acteurs du système alimentaire local - Réaliser un diagnostic de l'alimentation du territoire - Définir des objectifs et une stratégie multithématique (aménagement, santé, environnement etc.) *Sur la partie « mise en œuvre » :* - Trouver des leviers d'actions adaptés au contexte et à la stratégie - Mobiliser les financements adéquats - Suivre les indicateurs des actions déployées
Partenaires	☒ Etat : Acquis / Sollicité ☒ Région : Acquis / Sollicité ☐ Département : Acquis / Sollicité ☒ Fonds européen : Acquis / Sollicité ☐ CAF : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Les coûts seront à évaluer en 2022. Plusieurs postes de dépenses seront à envisager (dépenses de fonctionnement et d'investissements) : ingénierie, réalisation de plusieurs études, investissements
Plan de financement	Le plan de financement prévu pour la partie « construction » du PAT ne sera mature que courant de l'année 2022. Plusieurs phases se succéderont : recrutement d'un(e) chargé(e) de mission PAT, réalisation d'un diagnostic territorial, mise en œuvre de plusieurs actions de communication, de sensibilisation etc. La principale source de financement envisagée pour la partie « construction » du PAT proviendrait de l'État au titre du Programme National pour l'Alimentation (PNA).

	Les sources de financements envisagés pour la partie « mise en œuvre » du PAT seront à déterminer lors de sa construction, en fonction des thématiques abordée et des actions retenues.
Calendrier	☐ Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) ☒ Projet en cours de réflexion ☐ Projet de fin de mandat
Indicateurs d'évaluation proposés	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Déployer une plateforme territoriale de rénovation énergétique

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique N°2 / Développement et relance éco N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE PETR – Action n°4
Intitulé de l'action	Déployer une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : PETR Pays Vallée du Loir Type : Syndicat mixte fermé
Description de l'action	Orientation n°3 du Plan Climat Air Énergie Territorial – à déployer en 2021 et a minima jusqu'à la fin 2023. Les objectifs globaux sont : - Soutenir l'économie locale - Réduire les consommations énergétiques du parc résidentiel - Réduire les émissions de GES du parc résidentiel - Améliorer la qualité de l'air - Augmenter la part des énergies renouvelables Les objectifs opérationnels sont : - Mobiliser 10% des ménages ayant contacté la PTRE dans des travaux de rénovation énergétique - Rendre un service public de proximité (neutre et gratuit) sur tout le territoire grâce à la mise en place de permanences physiques délocalisées - Créer un guichet unifié pour faciliter le parcours de tous les ménages

	dans leurs recherches d'informations et de financements sur la rénovation énergétique - Renforcer la dynamique territoriale de rénovation grâce au travail effectué avec les professionnels de l'habitat, les professionnels du bâtiment et les travailleurs sociaux Plusieurs étapes se sont succédées : *De 2018 à 2021 :* - Déploiement d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour la rénovation énergétique sur l'ensemble des 3 communautés de communes Pays Fléchois, Sud Sarthe et Loir Lucé Bercé *En 2021 :* - Déploiement d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) afin d'accompagner l'ensemble des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique (évaluation énergétique, aide à la décision, montage du dossier de demande d'aides financières etc.)
Partenaires	☒ Etat : Acquis / Sollicité (via programme de CEE appelé SARE) ☒ Région : Acquis / Sollicité ☐ Département : Acquis / Sollicité ☒ Fonds européen : Acquis / Sollicité ☐ CAF : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Les coûts sont évalués à 512 429€ entre 2021-2023. Plusieurs postes de dépenses sont envisagés (dépenses de fonctionnement et d'achat de matériels)
Plan de financement	Autofinancement : 151 602€ (30%) Financement de l'État (programme de CEE nommé SARE) : 160 565€ (31%) Financement de la Région : 132 858€ (26%) Financement LEADER : 67 403 (13%)

Calendrier	☒ Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) ☐ Projet en cours de réflexion ☐ Projet de fin de mandat
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre de contacts ayant sollicité la PTRE - Nombre d'audits énergétiques réalisés - Évolution des consommations énergétiques du parc résidentiel - Nombre de projets accompagnés par la PTRE - Évolution des étiquettes de performance énergétique des logements rénovés

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Elaborer un schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique du CRTE	N°1 / Transition écologique
Action n°	CRTE PETR – Action n°5
Intitulé de l'action	Élaborer un schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : PETR Pays Vallée du Loir Type : Syndicat mixte fermé
Description de l'action	Action n°10 du Plan Climat Air Énergie Territorial – initié depuis octobre 2021. Les objectifs globaux sont : - Décliner les objectifs du PCAET - Augmenter le taux de production d'énergies renouvelables - Augmenter le taux de production de chaleur et d'électricité renouvelable - Améliorer le mix énergétique Les objectifs opérationnels sont : - Déployer les réseaux de chaleur - Déterminer les zones d'exclusion des projets - Déterminer les grandes zones les plus appropriées au déploiement de projets dans le respect des patrimoines naturels et paysagers, de la biodiversité et des continuités écologiques du territoire - Concerter les élus, acteurs et parties prenantes - Favoriser les projets participatifs

	Plusieurs étapes se sont succédées : *De 2019 à 2020 :* - Élaboration d'une étude de potentiel de production d'énergies renouvelables pour déterminer les objectifs de production par énergie d'ici 2030. *En 2021 :* - Élaboration d'un schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables pour concrétiser les objectifs fixés dans le PCAET. La réalisation d'un tel schéma passera par une modélisation technique, tenant compte des contraintes règlementaires et environnementales ainsi que de la préservation des patrimoines naturels et paysagers du territoire, afin de cibler géographiquement les zones propices et les zones d'exclusion au développement de projets. Cette action permettra également d'associer et rassembler les décideurs, les futurs porteurs de projets et les investisseurs potentiels.
Partenaires	☒ Etat : Acquis / Sollicité ☐ Région : Acquis / Sollicité ☐ Département : Acquis / Sollicité ☒ Fonds européen : Acquis / Sollicité ☐ CAF : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Les coûts sont évalués à 35 280€. Un seul poste de dépenses est envisagé : frais d'étude
Plan de financement	Autofinancement : 7 056 € (20%) Financement de l'ADEME : 24 696€ (70%) Financement LEADER : 3 528 € (10%)
Calendrier	☒ Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) ☐ Projet en cours de réflexion

	☐ Projet de fin de mandat
Indicateurs d'évaluation proposés	- Évolution du taux de production d'énergies renouvelables - Évolution du taux de chaleur renouvelable et d'électricité renouvelable - Nombre de sites de production, puissance et énergie annuellement produite - Nombre de projets en cours de développement - Évolution du nombre de réseaux de chaleur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

VILLAINES-SOUS-MALICORNE /

RÉFECTION PARTIELLE DES COUVERTURES DU CLOCHER ET DE LA CHAPELLE NORD

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLÉCHOIS

Orientation stratégique	N°1 / Transition écologique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°1
Maître d'ouvrage	**COMMUNE DE VILLAINES-sous-Malicorne**
Description de l'action	L'église de Villaines est un édifice dont les origines remontent au 12ème siècle. Il n'est pour autant pas classé. Cette église a fait l'objet d'un diagnostic par une architecte du patrimoine. Trois tranches de travaux (plus de 322 100 €) ont été proposées. La première est consacrée à la toiture du clocher et de la chapelle Nord et à l'enduit du clocher. Des dispositifs anti-intrusion de volatiles seront mis en place.
Partenaires	RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Coût prévisionnel	Maçonnerie 11 200, Couverture Charpente 65 900, Échafaudage 46 800 soit estimation de cette Première tranche : **123 900 € HT** (Totalité du programme estimée à : 322 100 € HT)
Plan de financement	**Financements mobilisés pour cette tranche 1:** Région 41 259 € (Édifices religieux non protégés) Département 24 780 € (Aide aux édifices cultuels non protégés) Plan de relance départemental : 18 774 € Autre financement (État notamment) …
Calendrier	Phase de travaux : premier semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	- Mise hors d'eau du bâtiment - Esthétique extérieure

	- Diminution du niveau de la population de pigeons

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

VILLAINES-SOUS-MALICORNE / AMÉNAGEMENT D'ESPACES DE JEUX DE PLEIN AIR

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLÉCHOIS

Orientation stratégique	N°1 / Transition écologique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°2
Maître d'ouvrage	**COMMUNE DE VILLAINES-sous-Malicorne**
Description de l'action	Aménager un espace de jeux de plein air et d'éducation à l'environnement. Réaliser une aire de jeux davantage ciblée vers le public adolescent. Favoriser la pratique sportive et le lien social.
Partenaires	Commission municipale « Cadre de Vie » Commission municipale « Grandir à Villaines » ÉTAT DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Coût prévisionnel	**Total du projet : 70 000 €** - Jeux / Aménagement du terrain : 46 600 € (compris mise en sécurité des sols) - Mobilier urbain : 10 900 € - Clôture du square : 12 500 €
Plan de financement	Financements mobilisés : - DETR Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Aide à l'investissement par le Département. - Autre financement …
Calendrier	Deuxième semestre 2022 : Phase de travaux.
Indicateurs d'évaluation proposés	- Fréquentation des lieux par les habitants et par les scolaires - Rencontres des jeunes avec les animateurs jeunesse de la Communauté de communes et les agents du CISPD sur cet espace

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

VILLAINES-SOUS-MALICORNE /

CRÉATION LOTISSEMENT DES GRANDES FORGES

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique	N°1 / Transition écologique N°2 / Développement et relance éco N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°3
Maître d'ouvrage	**COMMUNE DE VILLAINES-sous-Malicorne**
Description de l'action	La commune de Villaines-sous-Malicorne, appartient à la Communauté de communes du Pays Fléchois. C'est à Villaines, sur une zone d'activités communautaire, que l'entreprise NORAS a annoncé la création en janvier 2022 d'un atelier de maroquinerie de luxe qui pourrait, à terme, employer plus de 200 personnes. Il s'agit là d'accompagner le développement de la commune et de la Communauté de communes et de proposer des solutions pour le logement avec un lotissement mixte comprenant des lots à bâtir, en accession à la propriété, et des logements locatifs, le tout dans un environnement harmonieux à valeur environnementale ajoutée (noues, colonne vertébrale piétonne donnant accès sur les commerces et la Mairie, …). La commune a missionné le cabinet « Paysage Concept » en 2018 et s'est attaché les services de conseil de Sarthe Habitat pour l'étude d'une grande parcelle de 4,5 hectares. Cette projection d'ensemble a permis de dessiner un futur possible pour ce quartier, proche du centre-bourg et de séquencer ce développement en quatre phases. Il s'agit là de lancer la première tranche avec 14 lots en accession à la propriété et 10 logements locatifs. Quatre de ces locatifs seront fléchés en direction des seniors.

Partenaires	Sarthe Habitat a exercé un rôle de conseil dans le cadre d'une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage). Sarthe Habitat s'est engagé, par ailleurs, à construire 10 logements locatifs, dont 4 sont fléchés « Seniors ». A ce jour, la demande de permis de construire pour ces locatifs vient d'être déposée. Le Département a été sollicité par Sarthe Habitat pour une aide financière La communauté de Communes du Pays Fléchois, dans le cadre du volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a versé 30 000 €, pour 10 logements locatifs (3 000 € x10).
Coût prévisionnel	**575 065 € HT** répartis : - Opérations intérieures (Terrassement – Voirie – Assainissement - Réseaux divers -Aménagement paysagers) : 411 240 €, - Voie de desserte / création d'une canalisation maîtresse pour Eaux Usées (qui sera utilisée à terme par l'ensemble des 4 tranches) : 109 225 € - Viabilisation de l'ilot B (6 locatifs sociaux) : 54 600 €. Cette enveloppe de travaux ne tient pas compte des acquisitions foncières réalisées antérieurement par la commune.
Plan de financement	Financements mobilisés : Sur un total estimé de 575 065 € HT de dépenses, on attend une recette de 220 428 € de cession des terrains, 30 000 € de la communauté de Communes du Pays Fléchois, et la prise en charge des travaux d'adduction d'eau par la Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Courcelles-La-Forêt : 31 000 € Le reste à charge pour la commune est estimé à 294 000 € Autres financement (État notamment) …
Calendrier	2018 : Lancement de l'étude globale de l'ensemble de l'emprise du quartier des Grandes Forges 2020 : Présentation des résultats de l'étude 2021 : Instruction de la tranche 1 et lancement de l'appel d'offres 2022 : Phase de travaux de viabilisation
Indicateurs d'évaluation proposés	- Rythme de commercialisation des parcelles en accession. - Taux d'occupation des logements locatifs. - Appropriation de la voie piétonne par les habitants du quartier puis du village.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

VILLAINES-SOUS-MALICORNE / RÉAMÉNAGEMENT ET ISOLATION THERMIQUE DE LA MAIRIE

CRTE DU TERRITOIRE DU PAYS FLECHOIS

Orientation stratégique	N°1 / Transition écologique N°3 / Cohésion territoriale
Action n°	CRTE Action n°4
Maître d'ouvrage	**COMMUNE DE VILLAINES-sous-Malicorne**
Description de l'action	La Mairie de Villaines-sous-Malicorne est installée aujourd'hui dans un bâtiment construit dans les années 1860 pour devenir l'école des filles de la commune. En 2001, ce bâtiment devient après quelques modifications la mairie du village, après rénovation en particulier du rez-de-chaussée du logement de fonction de l'instituteur et la salle de classe attenante. Mais l'activité actuelle nécessite de nouveaux bureaux et d'autres espaces de travail pour le personnel et les élus (2 agents + 1 supplémentaire et 6 élus du bureau municipal). Ce bâtiment énergivore nécessite des aménagements plus économiques en électricité et chauffage et l'aménagement d'un ascenseur pour desservir les nouveaux bureaux à l'étage.
Partenaires	ETAT RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE
Coût prévisionnel	Gros Œuvre 37 900, Charpente couverture 17 900, Menuiseries extérieures et intérieures 35 500, Cloisons, doublages, isolation, plafonds 46 500, Peinture et revêtements muraux 25 000, Electricité, courants forts et faibles 22 000, Plomberie, chauffage, ventilation 29 000, Ascenseur 27 000 soit une estimation totale de **240 800 € HT**
Plan de financement	Financements mobilisés : DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement public Local : Rénovation thermique : 125 000 € Plan de relance régional : 48 160 €, sur la base de 340 000 € HT de travaux Autres financement (État notamment) …

Calendrier	Phase de travaux : année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	- Niveau de satisfaction des agents et des élus quant à leurs conditions d'exercice. - Qualité de l'accueil du public. - Accessibilité des espaces.

PROTOCOLE D'ENGAGEMENT RELATIF AU CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Pays fléchois

A xxxxxxxxxxxxxxxx, le xxxxxxxxxxxxxxx

Parce que la relance de l'activité du territoire est la priorité aujourd'hui, l'année 2021 marque le début d'une nouvelle ère de contractualisation entre l'État et les collectivités locales avec le lancement des nouveaux contrats de relance et de transition écologique partout sur le territoire national.

L'État et le territoire du Pays Fléchois partagent la volonté commune d'engager, au cours du premier semestre 2021, des réunions de travail avec l'ensemble des forces vives locales, notamment avec les communes, le Département de la Sarthe et la Région Pays de la Loire, afin de construire le projet du territoire intercommunal pour les six années à venir, axé sur des réflexions d'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

L'objectif commun est de finaliser une première version de ce contrat à l'horizon du 30 juin 2021, qui pourra évoluer et s'enrichir par la suite, afin de bénéficier rapidement des effets de la relance.

Le contrat propose une approche globale et cohérente des politiques publiques notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation

urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

En y inscrivant également l'ensemble des projets d'investissement portés par *le territoire du Pays Fléchois* ainsi que par les communes qui la composent et le Département, lesquels poursuivront l'ambition de servir les orientations stratégiques du projet de territoire répondant aux quatre transitions ainsi énoncées et bénéficieront de manière privilégiée des concours financiers de l'Etat, ce contrat de relance et de transition écologique constituera le gage du renforcement du projet du territoire de *le territoire du Pays Fléchois* et de sa cohésion, laquelle est essentielle à son développement.

Sans attendre la finalisation du CRTE, plusieurs projets pouvant être financés dans le cadre du plan de relance ont d'ores et déjà été identifiés.

Pour mener à bien les différentes phases d'élaboration du contrat, en fonction de ses besoins et de ses capacités, le territoire du Pays Fléchois pourra solliciter un accompagnement de l'ANCT et de ses opérateurs partenaires.

Sous l'égide du Pays Fléchois et de l'Etat, le suivi des travaux sera effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large qui concourt à la vitalité du territoire et que ce nouveau contrat de relance et de transition écologique puisse ouvrir de nouvelles perspectives.

Le Préfet de la Sarthe	La Présidente de la Communauté de communes du Pays Fléchois
Patrick DALLENNES	Nadine GRELET-CERTENAIS
Le Président du Conseil départemental de la Sarthe	Le Président du Conseil régional des Pays de la Loire
Dominique LE MENER	Christelle MORANCAIS

Axe 1 - Valoriser l’identité du territoire et conforter son attractivité

Devéloppement de la visibilité et la notoriété du territoire	Maitre d'ouvrage	Volets CRTE	Programme ou contrat	Maturité du projet	Coût et budget précisé	Subventions envisagées ou confirmées	Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers	Critères d'évaluation de l'action
Création d’un site internet	**Courcelles-la-Forêt**	Développement économique	programme	en cours, devis signé	890 euros	NON	demande importante des habitants	action en communication importante
création d’un site internet	**Mairie Mareil-sur-Loir**	3 Cohésion territoriale	action réalisée en interne	en cours objectif à réaliser pour décembre 2021	1090,80 € TTC	aucune		
édition d'un guide du nouvel habitant "s'installer à Mareil"	**Mairie Mareil-sur-Loir**	3 Cohésion territoriale	action réalisée en interne	courant mandat				
Un nouveau site Internet pour la Ville de La Flèche	**La Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
Maintien de l'engagement des collectivités au titre des labels et reconnaissances	**Ensemble des communes Communauté de Communes**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
Création d'une maison des projets	**La Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Action en cours	Loyer 454 € / an	Non subventioné	(…)	(…)
Mieux communiquer sur le territoire / marketing territorial : Pays fléchois	**CCPF**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Mentionné dans Action Cœur de Ville	Projet confirmé mais à préciser	(…)	(…)	(…)	(…)
Mieux communiquer sur la destination touristique : Pays fléchois en Vallée du Loir	**OTVL**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(…)	Projet confirmé mais à préciser	(…)	(…)	(…)	(…)
Attirer les entreprises et entrepreneurs sur le territoire : communication réseaux sociaux et web, vidéos spécifiques à l'attractivité commerciale et économique, salons	**CCPF**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Territoire d'industrie Action Cœur de Ville	Actions 2021-2027	Coûts internes Vidéos : 5000€ Salons : 10 000€ Plaquettes : 5 000€	(…)	(…)	(…)

Axe 2 - Maintenir et développer l’activité économique et l’emploi

Développement et promotion de l'activité agricole durable	Maitre d'ouvrage	Volets CRTE	Programme ou contrat	Maturité du projet EN ROUGE SI DES DEMANDES DE SUBVENTIONS SERONT EFFECTUEES POUR L'ANNEE 2022	Coût et budget précisé	Subventions envisagées ou confirmées	Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers	Critères d'évaluation de l'action
Élaboration et pilotage/animation d’un Programme alimentaire territorial	**CCPF / PETR**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	SCOT	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
Projet de maraîchage - PAT	**Bazouges-Cré sur Loir**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(…)	Phase pré-opérationnelle	En cours d'évaluation	En cours d'identification	Echange avec le GAB, travail en commission	Circuit court pour la cantine, satisfaction des consommateurs
plantation de haies (prévention de l'érosion en bordure de voirie et fossées/ruisseaux)	**Mairie Mareil-sur-Loir**	1 Transition écologique	appel à projet Liger Bocage et Agroforesterie, Trame Verte et Bleue	courant mandat		Etat, Région, Département	concertation et coconstruction future avec riverains et notamment agriculteurs	
Devéloppement des activités économiques et de production	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE**	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet EN ROUGE SI DES DEMANDES DE SUBVENTIONS SERONT EFFECTUEES POUR L'ANNEE 2022**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Engager la requalification des zones d'activités	**CCPF**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco	Territoire d'industrie	(…)	Etude émanégament 70 000 € Signalétique 150 000 € Voirie et réseaux 1 000 000 €	Etat : Signalétique DSIL 30% Banque des Territoires : prêts à long terme Région : Solutions Co (accompagnement entreprise)	(…)	(…)
Travailler à l'extension et création de nouvelles zones d'activités	**CCPF**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco	Territoire d'industrie	Projet 2024-2027	(…)	(…)	(…)	(…)

Aménagement Parc d'activités Zone des Arches	**CCPF**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco	(…)	Projet confirmé	650 000,00 €	(…)	(…)	(…)
Extension Parc d'activités La Bertraie	**CCPF**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco	(…)	Projet à confirmer	(…)	Etat : DSIL, DETR, France relance	(…)	(…)
Construction d'un bâtiment pépinière	**CCPF**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco	(…)	Projet confirmé 2022	900 000,00 €	Etat : DSIL, DETR, France relance	(…)	(…)
Construction d'un bâtiment blanc	**CCPF**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco	(…)	Projet 2022-2023 à confirmer	1 000 000,00 €	Etat : DSIL, DETR, France relance	(…)	(…)
Recherche de promoteurs privés Construction de bâtiments artisanaux	**Promoteurs privés / CCPF / VLF**	2. Développemennt et relance éco	(…)	Projet confirmé 2021-2022	(…)	(…)	(…)	(…)
Recherche de promoteurs privés Construction de bâtiments industriels	**Promoteurs privés / CCPF**	2. Développemennt et relance éco	(…)	Projet 2023 et 2025 à confirmer	(…)	(…)	(…)	(…)
Construction d'un bâtiment pépinière / blanc	**CCPF**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco	(…)	Projet 2026 à confirmer	900 000,00 €	Etat : DSIL, DETR, France relance	(…)	(…)
Construction d'un bâtiment pépinière / blanc	**CCPF**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco	(…)	Projet 2027 à confirmer	900 000,00 €	Etat : DSIL, DETR, France relance	(…)	(…)
Achat d'un bâtiment pour réhabilitation soit en zone artisanale, soit en un outil industriel	**Oizé**	2. Développemennt et relance éco	(…)	Pré-opérationnel	(…)			
Redynamisation du commerce et services	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE**	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet EN ROUGE SI DES DEMANDES DE SUBVENTIONS SERONT EFFECTUEES POUR L'ANNEE 2022**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Récupérer un bâti existant et actuellement inexploité depuis plusieurs années (SICA DINDE) (opération de reprise du bâtiment par la CCPF). Déplacer des activités commerciales existante (garages, mécanique etc…) dans ce nouveau local récupéré. Créer des activités commerciales et de services (point multi services, épicerie de proximité, point poste) dans les locaux laissés libres	**Clermont-Créans**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(…)	A horizon 2025	60 000,00 €	Région et Département : 30 000 €	Projet qui n'existait pas au programme mais est né de la consultation avec les entreprises locales.	Aller d'une situation existante ne donnant pas satisfaction, à une situation plus rationnelle d'utilisation de locaux existants et amener une qualité de vie aux Clermontois.
Réhabilitation d'un ilot stratégique en cœur de bourg (ancien restaurant Gerbé)	**Bazouges-Cré sur Loir**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(…)	2021 - étude et concertation 2022 - phase pré-opérationnelle et 2023 travaux	800 000,00 €	En cours d'identification	Opération de démocratie participative Concertation avec la population en cours	taux de participation et niveau de satisfaction
Aménagement de commerces : boucherie/charcuterie, boulangerie	**La Chapelle d'Aligné**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(…)	2022 prioritaire	820 000,00 € HT	Obtenue : Plan de relance départemental Sollicitée : plan de relance régional et DETR/DSIL	Contact régulier des élus avec la population et les professionnels qui s'installent dans cet espace Contact réguliers des élus avec la population et avec les professionnels qui s'installeront dans cet espace (réunions)	Ouverture du commerce prévu en septembre 2022. 2ème étape du projet pour cet endroit une pompe à carburant a été installée avec gestion communale 24h/24 opérationnelle le 20 octobre 2020. La fréquentation est très importante avec une vente de produit qui est passée de 130 000 litres par le garagiste précédent à 650 000 litres au rythme actuel. Une borne électrique de rechargement rapide sera installée en avril 2022.Les matériaux utilisés seront des matériaux biosourcés (murs en paille)
Création de notre épicerie - bistrot (Alimentation plus respectueuse de notre environnement)	**Crosmières**	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
Reprise ancien bistrot	**Crosmières**	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
Maintien de notre boulangerie-pâtisserie	**Crosmières**	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
Agrandissement garage automobile / réhabilitation d'un ancien garage	**Crosmières**	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
Réouverture d'un commerce	**La Fontaine-Saint-Martin**	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)

Création d'une halle alimentaoire	**La Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Projet confirmé mais à préciser	(...)	Dépendra de la forme juridique	(...)	(...)
Requalification d'îlot central (ex-Nouvelles Galeries) Cellule commerciale n°1 / projet librairie	**La Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Action en cours	Coût intégré au projet global du cinéma	Voir projet cinéma	(...)	(...)
Requalification d'îlot central (ex-Nouvelles Galeries) : cellule commerciale n°2 / projet restauration	**La Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Action en cours	Coût intégré au projet global du cinéma	Voir projet cinéma	(...)	(...)
Signalétique d'informations et de promotion du centre ville et de ses commerces	**La Flèche / CCPF**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Action en cours	Etude en cours	DSIL identifié (avenant programme ACdV)	(...)	(...)
Générer du flux vers le centre ville et ses commerces : Signalétique d'informations et de promotion du centre ville et de ses commerces Parcours ludique en centre ville (Balludik, Balad'en Flèche...)	**La Flèche / CCPF**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Action en cours	Etude en cours Balad'en Flèche : 5 000€	DSIL identifié (avenant programme ACdV)	(...)	(...)
Développement d'une consigne de retrait des commandes en centre ville	**Association commerçants**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Projet confirmé mais à préciser	Projet à préciser	Candidature à l'AAP Commerce du Futur / Région PdL	(...)	(...)
Etude sur la vacance commerciale en Vallée du Loir	**PETR**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	SCOT	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Attirer de nouveaux commerces en centre ville et centres bourgs : Concours Lance ta boutique, Visite ta boutique, Accompagnement des porteurs de projets, Réseautage enseignes	**CCPF**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Action en cours	Coûts internes Communication : 5 000€ Apport en numéraire : 10 000€ Apport en prestations par les partenaires : 2700€	(...)	(...)	(...)
création/ouverture d'un lieu de vie et services (multi-commerce, point poste, point pharmacie...)	**Mairie Mareil-sur-Loir**	3 Cohésion territoriale	revitalisation cœurs de bourgs	courant mandat ou mandat prochain		Etat, Région, Département	demande montante de la part de plus en plus d'habitants	
accueillir des commerces ambulants	**Mairie Mareil-sur-Loir**	3 Cohésion territoriale	revitalisation cœurs de bourgs	objectif 2023 au plus tard			demande montante de la part de plus en plus d'habitants	

Répondre aux besoins du secteur économique	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE**	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet** **EN ROUGE SI DES DEMANDES DE SUBVENTIONS SERONT EFFECTUEES POUR L'ANNEE 2022**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Candidature à l'appel à projet du CNAM	**La Flèche**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville Territoire d'industrie	Projet confirmé mais à préciser	(...)	(...)	(...)	(...)
Territoire « 0 chômeurs »	**La Flèche**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Programme éponyme	Action en cours	59170€ / an	FSE, CD72, Région pour l'ingénierie. D'ici à l'habilitation : financement via dept (PSIE...) , région(formation...), FSE pour l'ingénierie.	(...)	Création EBE -> obj 100 etp/an sur 4 ans à partir de 2024
Développer et faciliter l'accueil de nouveaux cadres et dirigeants	**CCPF**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Territoire d'industrie	Action prévue 2022-2027	Coûts internes	(...)	(...)	(...)
Répondre aux besoins de recrutement des industries et valoriser les emplois industriels Accompagnement RH / Diffusion - Vitrine des emplois / Formation - Solution-Partage Image - Semaine de l'industrie - Vidéos des entreprises	**CCPF**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Territoire d'industrie	Actions en cours	Coûts internes Action RH+TPE et CCI/IDC Solution-Partage : 14 000€ pour 3 ans Vitrine des emplois : 8000€ Vidéos des entreprises : 1000€/entreprise	ETAT : Appel à projets Cœur de ville CNAM, Appel à projets PIC expérimentation REGION : Subvention 11 655€),financement CLEFOP BANQUE DES TERRITOIRES : Aucun fina/ement mais peut-être éventuellement via PIA3	(...)	(...)

Axe 3 - Accueillir la population dans sa diversité

Politique en matière de rénovation de l'habitat / parc de logements	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain	**CCPF**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Action en cours 2021 - 2026	Total : 798 917 € HT Reste à charge : 210 658 € HT	ANAH : 399 458.75 € + 90 300 € Département : 100 000 €	(...)	(...)
Chefferie de projet programme Action Cœur de Ville et de l'OPAH RU en particulier	**La Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Action en cours	Salaire brut annuel 56 373 €	50% ANAH 25% La Flèche 25% Sablé sur Sarthe	(...)	(...)
Aides à l'attention des propriétaires bailleurs et occupants (PO - PB / intérieur - copro - façade)	**ANAH**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Action en cours	2 379 100 € / 5 ans		(...)	(...)

Aides aux propriétaires bailleurs et occupants (PO - PB / intérieur - copro - façade)	**La Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Action en cours	110 000 € / par an		(...)	(...)
Programmation immobilière sur foncier CCPF : site de l'ancien Hopital - Cloitre	**Promoteur immobilier privé sur foncier vendu par la CCPF**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Action en cours	Voir fiche action	Banque des Territoires + Action Logement	(...)	(...)
Programmation immobilière sur foncier privé : 61-65 Dauversière + Immeuble S.Martel + Ilot Fontevraud	**Promoteur immobilier privé sur foncier privé (ilots prioritaires OPAH Ru)**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Action en cours	Voir fiche action	Banque des Territoires + Action Logement	(...)	(...)
Etude sur la vacance en terme de logement en Vallée du Loir	**PETR**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	SCOT	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Mise en place d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique / PTRE	**PETR**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Programme SARE	Projet confirmé mais à préciser	598 917 € / 3 ans (pour les 3 Com Com)	ADEME + Région + PETR	(...)	(...)
Rénovation énergétique parc locatif	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)		(...)	(...)	(...)
Lotissement avec des logements pour des seniors	**Oizé**	3. Cohésion territoriale		Pré-opérationnel	(...)	(...)	(...)	(...)
Programmation immobilière neuve	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Aménagement du site de la Gare	**La Flèche**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville TEN	Projet à préciser	Négociation du foncier en cours avec la SNCF	Subventions possibles : CEREMA (AMO) + stratégie de dépollution (ADEME Pays de la Loire) et travaux de dépollution (ADEME France)	(...)	(...)
Programmation immobilière habitat social La Touche, Gallieni, Champ Baudry, Les Abattoirs, J. Daudet etc.	**Sarthe Habitat**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Action en cours	Voir fiche action	Banque des Territoires + Action Logement	(...)	(...)
Programmation immobilière sur foncier ville : Ilot des Capucins	**Promoteur immobilier sur foncier vendu par la Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Action en cours	Voir fiche action	Banque des Territoires + Action Logement	(...)	(...)
Programmation immobilière sur foncier ville : terrain site SNCF - Quartier Gare	**Promoteur immobilier si foncier acheté par la Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Projet confirmé mais à préciser	Voir fiche action	Banque des Territoires + Action Logement	(...)	(...)
Programmation immobilière sur foncier ville : ancien cinéma - Rue Saint Jacques	**Promoteur immobilier sur foncier vendu par la Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Action en cours	Voir fiche action	Banque des Territoires + Action Logement	(...)	(...)
Réflexion sur les logements des seniors	**CCPF**	(...)	(...)	Projet confirmé mais à préciser	(...)	(...)	(...)	(...)
Résidences "séniors"	**Bazouges-Cré sur Loir**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	partenariat public / privé	Acquisition du terrain en cours et lancement appel à projet	En cours d'évaluation	En cours d'identification	Attente des habitants au regard de la structure socio-démographique de la commune	niveau de satisfaction taux de remplissage chiffre d'affaire
Aménagement d'un lotissement (7 maisons) Souhait d'expérimentation d'une maison dédiée aux ainés	**Bousse**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	(...)	Opération à l'échelle mandat 2022 lancement du projet	Coût à définir	Subvention sur aménagements préalables souhaités	Calibrage élaboré en fonction des objectifs du PLUih	Vente des terrains viabilisés
8 logements sarthe habitat dont 6 logements pour personnes âgées ou handicapées 2 logements intergénérationnels T4	**La Chapelle d'Aligné**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(...)	en cours	140 000,00 €	DSIL : 42 800 € Département 18 000 € Communauté de communes du pays fléchois 24 000 €	Information et échange fait avec la population	Continuité de la construction de 10 logements pour personnes âgées ou handicapées avec construction d'une salle de 160 m² en 2012 à proximité qui est d'abord dédiée aux
Aménagement d'un lotissement communal avec RPA	**La Fontaine-Saint-Martin**	(...)	(...)	en projet, étude de faisabilité réalisé par Sarthe Habitat	300 000€ HT divisible par tranche		(...)	(...)
Rénovation d'un logement	**Oizé**	3. Cohésion territoriale	(...)	Devisé	39 576,00 €	En recherche	(...)	(...)

Densification et rénovation du parc immobilier : Acquisition d'une habitation vacante dans le coeur du bourg (110 000€TTC) Création de 3 ou 4 logements dans cet immobilier (530 000€HT)	**Ligron**	2. Developpement et relance économique	Pacte de ruralité région pour l'achat immobilier	Projet lancé. Bâtiment signature notaire ok. Achitecte en cours de sélection	Achat de l'immobilier 110 000€ Réalisation des travaux 530 000€ HT	Pacte de ruralité de la région 20% sur financement d'aménagement du bourg et achat immobilier. DETR a demandé en 2022 pour réalisation des travaux.	En lien direct avec la partie habitat du PLU I, la population ayant particpé à la construction du document via la marche, puis à l'enquête publique.	Réhabilitation du centre bourg en créant des logements locatifs en liant le projet avec la production d'énergie renouvelable.
10 logements sociaux + 35 logements en accession à la propriété avec Sarthe Habitat	**La Chapelle d'Aligné**	(...)	(...)	2023	150 000,00 €	Aide à la viabilisation de logements sociaux (CCPF 30000 €, logement social 3000 €)	à réaliser	La commune a toujours eu une politique d'implantation de logements sociaux sur son territoire et ce depuis 1976. A ce jour 46 logements disponibles plus 8 en cours de
Création de logements pour les seniors	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Création d'un lotissement Sarthe Habitat en cours	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Création lotissement « à valeur ajoutée environnementale » Les Grandes Forges Tranche 1 : 14 lots Accession Propriété, 10 locatifs dont 4 séniors	**Villaines-sous-Malicorne**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(...)	Viabilisation fin 2021-2022	575 065 € HT	Subvention CCPF pour 10 locatifs : 30 000 €	Présentation régulière dans les bulletins municipaux depuis 2018	Vente de terrains et taux occupation des locatifs
Finalisation d'un autre lotissement La Galoisière 3 : 13 lots accession propriété	**Villaines-sous-Malicorne**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(...)	Terrain à la vente depuis septembre 2020	233 577 € HT	(...)	Présentation régulière dans les bulletins municipaux depuis 2018. Discussion avec les propriétaires fonciers et les riverains	6 terrains vendus et des pré-réservations supplémentaires
Habitat inter-générationnel	**Clermont-Créans**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(...)	Etude réalisée par le CAUE 72 et présentée en septembre 2021 Livraison 2023 - 2026	Acquisition terrain par la commune : 60 000 € Construction d'un habitat intergénérationnel (séniors, familles, espace bien être, restauration, espace échanges et savoirs) Coût 4,6 K euros	Etat, Région, Département, Fonds Européens LEADER	Chacun des projets était inscrit au programme et a fait l'objet d'une information, puis d'une concertation avec les acteurs du tissu local concerné : habitants, associations, parents d'élèves, assistantes maternelles et équipe pédagogique.	Concernant les structures d'accueil des plus âgés de nos habitants : les EHPAD sont nombreux, mais la présence de structures avec mixité générationnelle est bien pauvre : il s'agit donc d'offrir cette possibilité et de la doubler de services et d'échange de savoirs. Au regard de la réhabilitation des salles des fêtes : ce sont deux lieux pour lesquels il s'agit de garder le cachet, mais de réhabiliter en les rendant moins énergivores, voir producteur ; pour mettre à disposition des associations des
Création de logemennts inclusifs	**La Flèche**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Hébergements pour l'accueil des salariés en missions courtes et des stagiaires - HTH	**CCPF**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Territoire d'industrie	Action en cours	Coûts internes HTH Dispositif : 19 000€/an	Etat DEETS Région BdT Caisse des Dépots DDCS URAJH CAF Action Logement	(...)	(...)
Hébergements - accueil des salariés en missions courtes et des stagiaires - Ilot des Capucins	**Promoteur immobilier sur foncier vendu par la Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Territoire d'industrie + Action Cœur de Ville	Projet confirmé mais à préciser	Voir fiche action	Banque des Territoires + Action Logement	(...)	(...)
Programmation d'un lotissement	**Clermont-Créans**	(...)	(...)	Horizon 2026 ou avant si impossibilité de lancer le programme d'habitat intergénérationnel	400 000,00 €	Région : 40 % Commune 60 %	(...)	(...)
Création de locatifs	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Lotissement de la Herse : 6 logements sociaux locatifs et 9 lots en accession à la propriété	**Bazouges-Cré sur Loir**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Concession avec Sarthe Habitat	2021 : viabilisation 2022 : construction	240 000 euros	CCPF : 18 000 euros / Département	Demande de logements locatifs et d'accession à la propriété	taux de remplissage et satisfaction des locataires et primo-accédants
Lotissement des Grands Champs II	**Bazouges-Cré sur Loir**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(...)	2021 : vente des lots et enfouissement de la ligne électrique 2022 : voirie et éclairage	100 000 euros	Plan de relance du département : 20 000 euros	L'enfouissement de la ligne électrique était une condition sine qua none posée par les accédants	taux de remplissage et satisfaction des locataires et primo-accédants
ALotissement du Champ de l'Union	**Bazouges-Cré sur Loir**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(...)	2021 : viabilisation 2022 : vente des lots	270 000 euros	Participation d'Enedis à l'enfouissement de la ligne électrique	L'enfouissement de la ligne électrique était une condition sine qua none posée par les accédants	taux de remplissage et satisfaction des locataires et primo-accédants
achats de terrains et viabilisation	**Mairie Mareil-sur-Loir**	2. Développement et relance éco	PLUI-h, SCOT, EPFL, Sarthe Habitat	objectif 2023/2024		Etat, Région, Département	plus de résrve foncière communale, quasiment plus de logements vacants, face à une envie de plus en plus forte de venir s'installer à Mareil et une école à maintenir	
construction d'un ilot de logements seniors (voir également logements partagés sur cet ilot)	**Mairie Mareil-sur-Loir**	2 Développement et relance éco 3 Cohésion territoriale	PLUI-h, Sarthe Habitat	courant mandat ou mandat prochain		Etat, Région, Département	quasiment plus de logements vacants, pas de logements adaptés pour seniors, face à une volonté de plus en plus forte des ainés de rester à Mareil	

achat et aménagement des dernières dents creuses dans le bourg	**Mairie Mareil-sur-Loir**	2 Développement et relance éco 3 Cohésion territoriale	PLUI, SCOT, EPFL, Sarthe Habitat, reprise en main et aménagement des friches urbaines	objectif 2022 pour certains terrains et courant mandat pour les autres		Etat, Région, Département	plus de résrve foncière communale, quasiment plus de logements vacants, face à une envie de plus en plus forte de venir s'installer à Mareil et une école à maintenir, plaintes des riverains des terrains en friches, dégradation du cadre du village	
Equipements et politique culturelle	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Requalification de la salle Coppelia en pôle d'animation du centre-ville	**La Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Projet achevé	920 827,00 €	DSIL 2018 : 165 455 € DSIL 2019 : 168 586 € DETR 2019 : 85 126 €	(...)	(...)
Requalification îlot central (ex-Nouvelles Galeries) : Construction cinéma et de cellules commerciales attenantes	**La Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Projet achevé	7 320 128,58 €	DSIL 2017 : 800 000 € DSIL 2019 : 168 586 € DSIL 2020 : 200 000 € C/ : 518 419 € Département : 8000 € Région : 1 068 109 €	(...)	(...)
Étude extension du Carroi + lieu de pratiques amateurs (ancienne piscine)	**La Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Projet confirmé mais à préciser	(...)	DSIL envisageable	(...)	(...)
Déménagement école de musique	**La Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Projet confirmé mais à préciser	(...)	DSIL envisageable Département SDEA 10% plafonné à 150 000 €	(...)	(...)
Mise en réseau (exemple mise en réseau des bibliothèques)	**CCPF**	(...)	(...)	Projet confirmé mais à préciser	(...)	(...)	(...)	(...)
Animations culturelles	**CCPF**	(...)	(...)	Projet confirmé mais à préciser	(...)	(...)	(...)	(...)
Aménagement du coeur de bourg Implantation d'oeuvres marquant le patrimoine potier du village	**Ligron**	3. Cohésion territoriale	(...)	Projet en cours. Etude en cours avec les artistes sur les œuvres à éventuellement installer.	Budget communal d'environ 10 000€. A ce jour pas d'aides encore sollicitées	Néant à ce jour	Questionnaire via le bulletin municipal. 25% de réponses et 78% de réponse positive au projet.	Mettre en avant le patrimoine historique Potier de la commune
Mise en place d'une programmation dédiée au street art et land art	**La Flèche**	3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Action Cœur de Ville	(...)	Possibilité de soutien financier via le club mécénat de la Banque des Territoires + Région selon AAP	(...)	(...)
Etude préalable du projet école de musique	**CCPF**	(...)	(...)	Projet confirmé mais à préciser	(...)	(...)	(...)	(...)
Equipement culturel polyvalent (lecture publique)	**Bazouges-Cré sur Loir**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Schéma départemental à la lecture publique	Phase pré-opérationnelle	600 000,00 €	70 % de subventions à trouver	Choix du cabinet d'étude en sept 2021 suivi d'une concertation auprès des habitants	Satisfaction et fréquentation
mise en place d'une programmation culturelle et festive dynamique (au moins une fête communale par trimestre/saison et un temps fort par an)	**Mairie Mareil-sur-Loir / PETR / OTVL**	3 Cohésion territoriale		en cours, courant mandat				
édition d'une plaquette touristique (présentation des curiosités de Mareil)	**Mairie Mareil-sur-Loir / PETR / OTVL**	2 Développement et relance éco 3 Cohésion territoriale		courant mandat				
participation à l'édition d'un livre sur l'histoire de Mareil (auteur Josy Here)	**Mairie Mareil-sur-Loir / PETR / OTVL**	3 Cohésion territoriale		d'ici 2024			volonté de Josy Here de mettre Mareil en valeur, elle est en train d'écrire son livre	
jumelage avec une province francophone (Canada, Québec) et une province française métropolitaine et éventuellement d'autres pays...	**Mairie Mareil-sur-Loir**	3 Cohésion territoriale		courant mandat ou mandat prochain				
Politique éducative et services en milieu scolaire	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Restructurer la cuisine centrale	**La Flèche**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Restructuration de la cuisine scolaire Investissement matériel, réaménagement de la laverie	**La Chapelle d'Aligné**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	(...)	termine	50 000,00 €	(...)	parents d'élèves et personnel de restauration	Investissement qui permettra d'utiliser des produits locaux et de confectionner des plats que nous ne pouvions pas réaliser précédemment en réponse à l'application de
Terminer le restaurant scolaire	**Oizé**	3. Cohésion territoriale	(...)	Terminé	993 214,00 €	DETR 330 000€ (confirmée) et la Région 84 647€ (confirmée)	(...)	L'augmentation des nombres de repas servis, la mise au norme de la cuisine et la réduction du bruit dans la salle de restauration.

Reconstruction de l'école maternelle Lazare de Baïf et réhabilitation de l'école élémentaire	**La Flèche**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	(...)	Projet confirmé mais à préciser	(...)	(...)	(...)	(...)
Extension de l'école maternelle Jules Ferry	**(...)**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	(...)	(...)	1 000 000,00 €	(...)	(...)	(...)
Création d'une Garderie / salle de motricité	**La Chapelle d'Aligné**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	(...)	2022 prioritaire	2 023,00 €	non demandée à ce jour	Dialogue avec les parents d'élèves, projet noté sur le journal municipal	Dissiociation de l'espace garderie et du restaurant scolaire, identification d'un lieu dédié à la motricité
Agrandir la salle de motricité de l'école Améliorer la qualité d'accueil des enfants dans un espace moins contraint	**Clermont-Créans**	(...)	(...)	A l'horizon 2022	(...)	Département Région Etat : 60 % Commune : 40 %		
Système de chauffage commun à l'école/périscolaire et mairie de Bazouges	**Bazouges-Cré sur Loir**	1.transition écologique et 3. cohésion territoriale	(...)	Audit énergétique effectué Consultation des entreprises en cours	100 000,00 €	En cours d'identification	Plan d'économie d'énergie au niveau communal	Economies réalisées Bilan énergétique
mise aux normes PMR escalier intérieur école	**Mairie Mareil-sur-Loir**	3 Cohésion territoriale	agenda eccessibilité	2021-2022	estimé 1900€	Etat, Région, Département		
réaménagement et sécurisation des extérieurs et abords de l'école	**Mairie Mareil-sur-Loir**	3 Cohésion territoriale		courant mandat ou mandat prochain		Etat, Région, Département	inquiétude et demande des parents d'élèves et enseignants	
Développement de services petites enfances	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Soutien à la création de MAM rurales	**CCPF**	(...)	(...)	Projet confirmé mais à préciser	(...)	Recherche d'infos	(...)	(...)
Maison des Assistantes Maternelles	**Bazouges-Cré sur Loir**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	(...)	Phase pré-opérationelle	500 000,00 €	DSIL/Plan relance Région/Département/Leader	Estimatif, plan maître d'œuvre et concertation avec les assistantes maternelles	Satisfaction Service rendu aux usagers
réhabilitation et rénovation énergétique d'un logement communal en local à usage associatif pour la MAM associative "Maison des Assistantes Maternelles le Pays Imaginaire"	**Mairie Mareil-sur-Loir**	2 Développement et relance éco 3 Cohésion territoriale		début travaux mars/avril 2022, aménagement souhaité pour décembre 2022 au plus tard	256 920€ TTC travaux estimé	DSIL rénovation énergétique 74 000€+ plan relance région investissement communal 38 800€+ plan relance département 16800€+ subvention audit énergétique pays vallée du loir 330€	déficit d'ATSEM sur la commune, école communale à maintenir, besoin de développement de la MAM actuelle face à une demande de plus en plus importante des parents	mesure du fléchage des enfants accueillis vers l'école communale
Politique de santé	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE**	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet** **EN ROUGE SI DES DEMANDES DE SUBVENTIONS SERONT EFFECTUEES POUR L'ANNEE 2022**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Expérimentation de services de télé-médecine et télé-consultation	**CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Création d'une seconde maison de santé (rive sud ?) à la Flèche	**CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Implantation d'une pharmacie en proximité de la maison de santé Etudier l'hypothèse d'un transfert des locaux de la pharmacie / pérenniser la pharmacie.	**Villaines-sous-Malicorne**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(...)	(...)	(...)	(...)	Concertation avec la pharmacienne et l'équipe pluridisciplinaire de santé.	Pérénnisation de l'outil
Equipements de loisirs et de sports	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE**	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet** **EN ROUGE SI DES DEMANDES DE SUBVENTIONS SERONT EFFECTUEES POUR L'ANNEE 2022**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Rénovation d'un terrain de tennis	**La Chapelle d'Aligné**	3. Cohésion territoriale	(...)	2022 prioritaire	21 000,00 €	Néant à ce jour	Projet construit avec les joueurs de la commune	**Amélioration du terrain et retour des joueurs sur la commune qui partent à l'extérieur**
Aménagement d'Espaces de jeux de plein air et d'éducation à l'environnement Réalisation d'aires de jeux et d'espaces paysagers	**Villaines-sous-Malicorne**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	(...)	(...)	(...)	(...)	Projet à construire avec la population	Fréquentation des lieux par les habitants et scolaires
Création de 4 vestiaires de football	**La Flèche**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)

Stade de foot (2ème terrain + vestiaire)	**Oizé**	3. Cohésion territoriale	(...)	Devisé	739 500,00 €	Subvention CTR 143 900€ (confirmée) - Subvention DETR 300 000€ (envisagée) - Subvention Agence Nationale du Sport 123 700€ (envisagée) - Fonds d'Aides au Football Amateur 20 000€ (envisagée)	En concertation avec le club U.S. de Oizé	Augmentation du nombres des licenciés et homologation du terrain
Finalisation de l'aménagement du stade Donner à l'association sportive les moyens de s'exprimer dans de meilleures conditions	**Clermont-Créans**	(...)	(...)	Fin juillet 2021	Aménagement 187000 € Modification éclairage avec panneaux photovoltaïques 30 000 €	Aménagement : Région 20 % Département 20 % Commune 60 % Eclairage : Région 70 % Commune 30 %	(...)	(...)
Piscine : réhabilitation, aménagement extérieur	**CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	(...)	Action en cours	(...)	(...)	(...)	(...)
Modernisation d'un équipement collectif municipal (lieu de réception, réunions, centre de loisirs etc.)	**Bousse**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	(...)	Sous 2 ans Recherche architecte en cours	(...)	Subventions à définir / plan de relance Etat	Demandes des habitants, associations, usagers, scolaires etc. récurentes	Baisse de la consommation énergétique, taux de remplissage et de réservations en augmentation
Création d'un espace de loisirs autour de la salle des fêtes - terrain de boules	**Bousse**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	(...)	Sous 2 ans	20 000 € HT	Subventions à définir	Demandes des habitants, associations, usagers, scolaires etc. récurentes	Evènements organisés, fréquentation accrue
Aménagement du coeur de bourg. Autour du dernier commerce Aménagement d'un espace jeux d'enfants et modification autour du Parc et abri bus	**Ligron**	3. Cohésion territoriale	Pacte de ruralité région	Une partie des devis déjà signés, travaux à venir. D'autres sont en cours de réalisation.	60 000€HT	20% de la somme via le pacte de ruralité. Dans le même dossier que l'achat immobilier.	Demande des Parents via l'association des Parents d'élèves d'avoir un espace jeux pour les petits et un lieu de rencontre de la opulation.	Avoir un espace sur la commune où l'ensemble des générations peuvent se retrouver proche du commerce.
Aménagement de la seconde tranche de l'aire de camping car de la Monnerie	**La Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
espace intergénerationnel : installation d'une aire de jeux 0-12 ans accessible PMR	**Mairie Mareil-sur-Loir**	3 Cohésion territoriale		réalisé novembre 2021	32 279,70€ TTC	DETR 9000€ + PACTE POUR LA RURALITE REGION 5379,85 €	pas de jeux actuellement pour ce publique dans le village, forte attente des parents et enfants	
espace intergénerationnel : installation d'une halle/préau de rassemblement (pique-nique, barbecue, toilettes publiques) et réaménagements paysagers des abords de la salle polyvalante	**Mairie Mareil-sur-Loir**	3 Cohésion territoriale		d'ici 2024		Etat, Région, Département	réponse au développement croissant de l'attractivité touristique locale	
création d'un embarcadère et station cycle/vtt (parcours nautique fluvial et touristique kayak, pédalos, bac...) au lieu-dit "le port" au bord du Loir, pour relier Mareil à Luché-Pringé, Thorée-les-Pins et La Flèche sur terre et sur l'eau	**Mairie Mareil-sur-Loir / CCPF / PETR / OTVL**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	tourisme fluvial en Sarthe, la Loire à vélo...	courant mandat		Etat, Région, Département, PETR, OTVL	réponse au développement croissant de l'attractivité touristique locale	
rénovation de la salle polyvalante (normes PMR et économies d'énergies)	**Mairie Mareil-sur-Loir**	1 Transition écologique	agenda eccessibilité, transition énergétique	courant mandat ou mandat prochain		Etat, Région, Département	de plus en plus de demandes de modernisation des équipement intérieurs de ce batiment par les usagers et associations	
Construction d'un terrain multisports	**Thorée-les-Pins**	2.Développement et relance éco		Projet confirmé en cours de réalisation	64 000,00 €	Département, Région, DETR	Projet des élus (profession de foi)	(...)
City stade	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Local aproprié pour nos jeunes	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Cration d'un local jeunes	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Vestiaires foot	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Actions en faveur de populations fragiles et isolées	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE**	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet EN ROUGE SI DES DEMANDES DE SUBVENTIONS SERONT EFFECTUEES POUR L'ANNEE 2022**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
création d'un ilot de logements seniors	**Mairie Mareil-sur-Loir**	3 Cohésion territoriale	PLUI-h, Sarthe Habitat	courant mandat ou mandat prochain		Etat, Région, Département	quasiment plus de logements vacants, pas de logements adaptés pour seniors, face à une volonté de plus en plus forte des ainés de rester à Mareil	
aménagement et mise à dispostion d'un lieu pour des consultations et rdv médicaux et démarches d'accompagnement social	**Mairie Mareil-sur-Loir / CCPF**	3 Cohésion territoriale	PLS	courant mandat ou mandat prochain		Etat, Région, Département		
Accès, développement aux services publics et vie associative	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE**	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet EN ROUGE SI DES DEMANDES DE SUBVENTIONS SERONT EFFECTUEES POUR L'ANNEE 2022**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Aménagement site de la Mergeoire - Ferme éducative	**La Flèche**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	TEN	Action en cours	800 000,00 €	(...)	(...)	(...)

Travailler le lien social : régénérer et soutenir la vie associative. Etudier la mise à disposition de locaux à certaines associations.	**Villaines-sous-Malicorne**	3. Cohésion territoriale	(…)	(…)	(…)	(…)	Concertation avec les associations	Nombre d'adhérents
Création d'un lieu où les associations pourraient se réunir	**Clermont-Créans**	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
Création d'une Maison des associations	**La Flèche**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
Réhabilitation d'un bâtiment en Maison des associations et déménagement des toilettes publiques	**Ligron**	3. Cohésion terriotoriale	Plan de relance région	APS réalisé. Architecte choisi. Appel d'offre dernier trimestre 2021. Travaux pour début 2022	Bâtiment propriété de la commune. Estimation de 250 000€ HT de projet.	Plan de relance départemental accordé 12 000€. Plan de relance région avec 20% du montant du projet. DETR 2021 demandée mais ajournée et reporté par le sous-préfet à 2022.	Rencontres avec les associations pour identifier les besoins et ainsi avoir un lieu de rencontre adapté plutôt que d'utiliser la salle polyvalente ancienne et coûteuse en fonctionnement.	Lieu de rencontre pour la population et les associations. Mise en valeur du patrimoine car au cœur du village. Utilisation par le commerce pour des animations car jouxtant le bâtiment.
Agrandissement mairie création d'une salle de conseil, mariage, et cérémonie de 60 m²	**La Fontaine-Saint-Martin**	(…)	(…)	nous en sommes au niveau de l'appel d'offre	150000€ HT	60 000 € DSIL plan de relance région et plan de relance départemental	(…)	(…)
création d'une maison des associations	**La Fontaine-Saint-Martin**	2. Développemennt et relance éco		en projet	150000€ HT	DETR,	coconstruction avec les associations	
Réfection énergétique des bâtiments communaux (école, salle des fêtes)	**Crosmières**	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
Restructuration de la mairie, aménagement des espaces non utilsés à ce jour (Accessibilité de l'étage) et amélioration de la performance énergétique	**Villaines-sous-Malicorne**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(…)	2021-2022	DSIL: 125 000 € et Région (plan de relance) : 48 160 €	(…)	Agents municipaux, membres de commissions municipales et conseillers municipaux	Niveau de satisfaction du personnel, des usagers et des élus
Démarches de démocratie participative	**La Flèche**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville (certaines actions)	Action en cours	(…)	(…)	(…)	(…)
Aménagement des déchetteries	**CCPF**	1. Transition écologique	(…)	(…)	Plan de relance Département 140 424 €	(…)	(…)	(…)
Projet de site du Moulin de la Bruère (Guinguette etc.)	**La Flèche / acteurs privés**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
Création d'un lieu d'accueil destiné aux associations (salle de réunion) aux adolescents (lieu de rencontre) et à la population (évènements festifs) : conseils du CAUE + respects des normes écologiques pour une empreinte carbone neutre	**La Chapelle d'Aligné**	(…)	(…)	A l'horizon 2023	500 000,00 €	Plan de Relance Département Plan de Résilience Région 60 % Commune 40 %	(…)	(…)
Rénovation des anciens bureaux des Restos du Cœur	**Oizé**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco	(…)	Pré-opérationnel	(…)	(…)	(…)	(…)
Rénovation sanitaires publics	**Crosmières**	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
Réaménagement de la mairie	**Crosmières**	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
Isolation des bâtiments communaux et toitures	**Bazouges-Cré sur Loir**	1.transition écologique 3. cohésion territoriale	(…)	Audit énergétique effectué Devis partiellement validés	100 000 euros	En cours d'identification	L'état de vétusté et la déperdition énergétique justifient une certaine urgence	Bilan énergétique
Projets en cours de définition, facilitant l'accès physique et dématérialisé aux services publics locaux et Etat	**La Flèche**	1.transition écologique 3. cohésion territoriale	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
Définition d'une stratégie liée à la libération de la donnée publique - Open Data	**La Flèche**	1.transition écologique 3. cohésion territoriale	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
Engagement dans une démarche liée au numérique responsable	**La Flèche**	1.transition écologique 3. cohésion territoriale	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
mise en place d'un espace numérique accessible aux usagers (démarches via internet, inclusion numérique...)	**Mairie Mareil-sur-Loir**	3 Cohésion territoriale		réalisé octobre 2021	6600€ TTC	DETR 1000 € + PLRIC région 1100€+ demande aide AAP de l'état "transformation numérique des collectivités" (attente réponse)		

Axe 4 - Conjuguer développement territorial et mobilités

Mobilité - cyclable	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**

Schéma cyclable Ville de La Flèche / Volet développement d'itinéraires cyclables prioritaires	**CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Futur contrat de mobilité Action Cœur de Ville	Action en cours	Evaluation totale à 2,9 M €	Appels à projets liés aux politiques cyclables de l'ADEME et de l'ETAT	(...)	(...)
Schéma cyclable Ville de La Flèche / Volet développement itinéraires cyclables prioritaires **Projet spécifique : axe de connexion nord sud**	**CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Futur contrat de mobilité Action Cœur de Ville	Projet confirmé mais à préciser	Evaluation totale à 1,2 M € Opération réalisée par tranche	Evaluation totale à repréciser	(...)	(...)
Schéma cyclable Ville de La Flèche / Volet résorption des points noirs	**CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Futur contrat de mobilité Action Cœur de Ville	Action en cours	Evaluation totale à 1 M €	Appels à projets liés aux politiques cyclables de l'ADEME et de l'ETAT	(...)	(...)
Schéma cyclable Ville de La Flèche / Volet résorption points noirs **Projet spécifique : rond-points des médaillés militaires et voies cyclables adjacentes**	**CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Futur contrat de mobilité Action Cœur de Ville	Action en cours	Total Travaux / Moe / Frais annexes 341 000 €	État (plan continuité cyclable) 124 000 € Région (plan de rela/e) 79 000 € Département (plan de rela/e) 45 000 €	(...)	(...)
Schéma cyclable Ville de La Flèche / Volet animation et développement des services	**La Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Futur contrat de mobilité Action Cœur de Ville	Action en cours	Evaluation totale à 60 000 €	Appels à projets liés aux politiques cyclables de l'ADEME et de l'ETAT	(...)	(...)
Schéma cyclable Ville de La Flèche / Volet animation et développement des services **Projet spécifique : abris vélos sécurisé**	**La Flèche**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Futur contrat de mobilité Action Cœur de Ville	Action en cours	46 749 € HT (gare routière) 25 000 € HT (lieux à préciser)	Financement à hauteur de 60% par le programme ALVEOLE	(...)	(...)
Voie verte La Suze - La Flèche	**Département + CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Futur contrat de mobilité	Projet confirmé mais à préciser	(...)	(...)	(...)	(...)
Aménagement ancienne gare > Abri vélos sécurisé plus services > Hébergement à vocation cyclo touristique	**Villaines-sous-Malicorne**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Futur contrat de mobilité	Projet confirmé mais à préciser	(...)	(...)	Communauté de Communes du Pays Fléchois et Office de tourisme	
Construction d'une piste cyclable (rue des écoles), et aménagement de plateaux pour réduire la vitesse	**Thorée-les-Pins**	(...)	Futur contrat de mobilité	Projet confirmé mais à préciser	40 000,00 €	Département (...)	Demande des habitants	(...)
Création de 2 voies douces et vertes : (1) entre La Fosse et Le Bourg et (2) entre Oizé et Cérans	**Oizé**	1. Transition écologique	(...)	Pré-opérationnel	(...)	(...)	(...)	(...)
Voie douce PSSL - La Flèche, le long de la RD 306	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
mise en place d'une station de vélos	**Mairie Mareil-sur-Loir / CCPF / PETR**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	LOM, AOM, contrat de mobilité	courant mandat		Etat, Région, Département, PETR		
Mobilité - transports publics	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Evolution offre transports régionaux Evolution de la ligne 303 Sablé > Ouest Park > PSSL > La Flèche Problématique tarification ligne commune avec Le Mans Confort et horaires pour actifs de la ligne vers Angers Horaires ligne commune avec Saumur pour les scolaires et étudiants les lundis et vendredis Desserte de la Ville de La Flèche notamment le mercredi, jour de marché : Le Lude, Durtal, Baugé etc. Nécessaire expérimentation de tarifs adaptés, usage des bus régionaux à l'échelle de la ville	**Région**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Futur contrat de mobilité	(...)	Pas de coût : échange avec la Région pour une adaptation des horaires en fontion des usages existants			
Mise en place d'un comité local des usagers	**CCPF**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Futur contrat de mobilité		Pas de coût : échange avec la Région pour une adaptation des horaires en fontion des usages existants			
Sécurisation d'un parking de la cité scolaire + PEM	**CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Futur contrat de mobilité	Projet confirmé mais à préciser	650 000,00 €	(...)	(...)	(...)
achat de terrain et installation d'un abri bus pour l'arrêt de transport scolaire existant au carrefour des 4 routes	**Mairie Mareil-sur-Loir**	3 Cohésion territoriale		achat terrain en cours, objectif à réaliser d'ici fin du premier trimestre 2022	estimé 3000 €	Etat, Région, Département	demande des parents (10 enfants et plus à cet arret depuis de nombreuses années)	
Aménagement d'un parking avec abribus pour les transports scolaires	**Thorée-les-Pins**	(...)	(...)	Projet confirmé mais à préciser	40 000,00 €	(...)	Demande des habitants	
Mise en place d'une stratégie commune sur le partage de l'information transport dans une logique origine - destination	**CCPF / Région**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Mobilité - solidaire, alternative, multimodal, écologique	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**

Création de ligne de co-voiturage	**PETR**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Futur contrat de mobilité Action Cœur de Ville + TI	Action en cours	Fina/é par le PETR Vallée du Loir + Etat / Programme ACOté		(...)	(...)
Schéma cyclable Ville de La Flèche Volet apaisement des vitesses du trafic motorisé de la voirie	**La Flèche + CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Futur contrat de mobilité Action Cœur de Ville	Action en cours	Evaluation totale à 1,3 M €	Appels à projets liés aux politiques cyclables de l'ADEME et de l'ETAT	(...)	(...)
Installation de bornes de recharges électriques	**La Flèche + CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Futur contrat de mobilité Action Cœur de Ville + TI	Action en cours	(...)	(...)	(...)	(...)
Aménagement d'aires de covoiturage, services vélos + signalétique d'identification	**CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Futur contrat de mobilité Action Cœur de Ville + TI	Action en cours	(...)	(...)	(...)	(...)
Voiture partagée (électrique)	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Co-voiturage	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Création d'un parc locatif de vélos à assistance électrique	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Borne électrique de rechargement rapide	**La Chapelle d'Aligné**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Borne électrique	en cours	48 000,00 €	Etat advenir : 9000 € Conseil Départemental :? Conseil Régional : ?	idem que le projet commerce et de pompe à essence puisque sur le même endroit	Positionnement dans la zone du futur commerce et pompes à carburant, Diversifier l'offre énergétique et incitera les habitants à acquérir un véhicule électrique.
mise en place d'une station de déplacements et de mobilité solidaire sur le nouveau parking à coté du cimetière (véhicule d'autopartage, co-voiturage, auto-stop, station vélos...)	**Mairie Mareil-sur-Loir / CCPF / PETR**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	LOM, AOM, contrat de mobilité	courant mandat ou mandat prochain		Etat, Région, Département, PETR	concertation et coconstruction future avec les mareillais	
Mobilité - pietonne et cyclable	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
mise en place d'une liaison Mareil/Clermont	**Mairie Mareil-sur-Loir / CCPF / PETR**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	LOM, AOM, contrat de mobilité	courant mandat ou mandat prochain		Etat, Région, Département, PETR	CD 13 très dangeureux, concertation et coconstruction future avec les mareillais	
mise en place d'une liaison Mareil/Luché	**Mairie Mareil-sur-Loir / CCPF / PETR**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	LOM, AOM, contrat de mobilité	courant mandat ou mandat prochain		Etat, Région, Département, PETR	CD 13 très dangeureux, concertation et coconstruction future avec les mareillais	
mise en œuvre d'un cheminement le long du Loir entre Clermont et Luché	**Mairie Mareil-sur-Loir / CCPF / PETR / OTVL**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	LOM, AOM, contrat de mobilité, la loire à vélo...	courant mandat ou mandat prochain		Etat, Région, Département, PETR, OTVL	demande de plus en plus importante, réponse au développement croissant de l'attractivité touristique locale	
développement des chemins de randonnée en lien avec l'association de Mareil, création d'un point de départ des sentiers à la salle des fêtes avec panneaux d'affichage et signalétique	**Mairie Mareil-sur-Loir**	3 Cohésion territoriale	programme de défense et réhabilitation des chemins ruraux avec la Fédération Nationale des Chasseurs	courant mandat et mandat prochain		Etat, Région, Département, PETR, OTVL, Fédération Nationale de Randonnée Pédestre	demande de plus en plus importante, réponse au développement croissant de l'attractivité touristique locale	
mise en œuvre d'un cheminement piéton sécurisé entre l'église (rue de la Soulle) et la salle polyvalante (rue basse)	**Mairie Mareil-sur-Loir**	3 Cohésion territoriale		courant mandat		Etat, Région, Département	problèmes de stationnement aux abords de l'église (notamment lors des cérémonies)	
Opération de promotion / information visant à améliorer la visibilité de l'offre de transport	**CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Futur contrat de mobilité Action Cœur de Ville + TI	Projet confirmé mais à préciser	(...)	(...)	(...)	(...)
Réflexion sur l'accessibilité (« aller vers »)	**CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Futur contrat de mobilité	Projet confirmé mais à préciser	(...)	(...)	(...)	(...)
Création liaisons douces	**CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Futur contrat de mobilité	Projet confirmé mais à préciser	(...)	(...)	(...)	(...)
Enjeu de piétonnisation temporaire / définitive Rue Saint Thomas, Rue du Marché au Blé, Grande Rue, Rue Grollier	**La Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Projet confirmé mais à préciser	(...)	(...)	(...)	(...)

Repenser la circulation en centre-bourg : créer une zone de rencontre piétons / vélos De la Mairie à l'église aménagement de sangles cyclables et piétonnes (cheminements matérialisés)	**Clermont-Créans**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	(…)	A horizon 2025	20 000,00 €	Région 60 % Commune : 40 %	Projet né des constats dressés à la fois par les habitants et par l'équipe municipale : il s'agit d'apaiser la vitesse dans le village et de permettre un cheminement piétons/vélos/ voiture compatible : ce qui n'est pas la situation actuelle où la circulation des camions et voitures n'autorisent pas une circulation sécure des autres usagers de cette voie	(…)
Plan local des sentiers piétonniers et de randonnée	**Crosmières**	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
Cheminement piéton / pédestre Richardières	**La Chapelle d'Aligné**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(…)	termine	28 000,00 €	Néant à ce jour	Rencontre de proximité avec les habitants du hameau (190 personnes, concertation directe)	Aménagement qui permettra aux habitants et notamment aux enfants de se déplacer à pied.
Amélioration de la voirie communautaire	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
effacement des réseaux rue de l'école	**Mairie Mareil-sur-Loir**	2. Développement et relance éco	politique d'embelissement des centres-bourgs du Département	courant mandat ou mandat prochain		Etat, Région, Département		
sécurisation de la traversée du bourg	**Mairie Mareil-sur-Loir**	3 Cohésion territoriale	circulation appaisée des centres-bourgs	courant mandat ou mandat prochain		Etat, Région, Département	nombreuses plaintes des riverains de la rue de la Soulle et des parents	
réfection de la route de la Bolinière et déplacement ruisseau Basse Folie dans son lit initial	**Mairie Mareil-sur-Loir / Clermont-Créans / CCPF / AELB**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	CTEAU	courant mandat, objectif réalisé d'ici fin 2024 (projet validé par CCPF et AELB) études prévues 2022, premiers travaux prévus 2023		Etat, Région, Département, AELB		
chemin des joliettes à réaménager avec création d'un bassin de rétention	**Mairie Mareil-sur-Loir**	3 Cohésion territoriale		courant mandat ou mandat prochain		Etat, Région, Département	nombreuses plaintes des riverains lors des pluies	
sécuriser et désengoger le carrefour Mareil/Clermont au niveau de la D323 bourg de Clermont	**Mairie Mareil-sur-Loir / Clermont-Créans / Département**	3 Cohésion territoriale	circulation appaisée des centres-bourgs	courant mandat		Etat, Région, Département		
mise en œuvre et aménagement de la déviation du bourg	**Mairie Mareil-sur-Loir / Département**	2. Développement et relance éco 3 Cohésion territoriale	circulation appaisée des centres-bourgs	courant mandat ou mandat prochain		Etat, Région, Département	forte attente des riverains de la rue de la Soulle (bruit, fissures sur les maisons, sécurité, problèmes stationnement, traversée étroite)	
Sécurisation et entretien du réseau existant	**CCPF**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(…)	Projet confirmé mais à préciser	(…)	(…)	(…)	(…)
Réfection de la voirie, curage de fossé et enfouissement réseaux: VC n°130 et 401 (Du Petit Bordage à La Fosse) et le Chemin de Montaupin	**Oizé**	3. Cohésion territoriale	(…)	Pré-opérationnel	(…)	(…)	(…)	(…)
Renforcer la sécurité / feux et passages piétons pour faire réduire la vitesse	**Crosmières**	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
Voie contournement entre la route des Vergers et la RD70 vers Bazouges	**Crosmières**	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
Sécurisation par la création d'un voie parallèle à la rue de la Jarrière	**Bazouges-Cré sur Loir**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale		A l'étude avec le Département	400 000,00 €	maitrise d'ouvrage restant à définir entre le Département et la Commune	Forte pression des habitants	satisfaction des usagers sécurité
Développement du très haut débit	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**

Finalisation du développement du service	**Département + CCPF**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(...)	Projet en cours	(...)	(...)	(...)	(...)
Enfouissement des réseaux	**La Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(...)	Projet en cours	(...)			
Animation locale du contrat opérationnelle de mobilité	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Animation du schéma local des mobilités : échelle communautaire et supra (Sablé)	**CCPF / CCPS**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville Territoire d'Industrie Futur contrat de mobilité	Projet confirmé mais à préciser	(...)	(...)	(...)	(...)
Axe 5 - Valoriser le cadre de vie au travers des richesses environnementales, paysagères et patrimoniales								
Requalification des espaces publics urbains et de centre-bourg	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Stratégie locale dédiée au sujet de la trâme noire	**La Flèche**	1. Transition écologique	Action Cœur de Ville	Projet confirmé mais à préciser	(...)	(...)	(...)	(...)
Réfection globale de la place (avec l'ancien restaurant scolaire)	**Oizé**	3. Cohésion territoriale	(...)	Pré-opérationnel	(...)	(...)	(...)	(...)
Réaménager le bourg et réfection des réseaux	**Thorée-les-Pins**	1. Transition écologique	(...)	Projet à l'étude Travaux prévus de 2022 à 2026	600 000,00 €	Agence de l'eau - Département - Région	Projet des élus (profession de foi)	(...)
Aménagement site de Port Luneau (ennjeu et de renarturation et bioclimatique)	**La Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	2021 : démocratie participative 2022 : étude opérationelle 2023 / 2024 : travaux	Estimation maitrise d'œuvre 25 000 € Estimation travaux 1 500 000	DSIL mobilisable sur travaux	(...)	(...)
Aménagement de la place Henri IV (ennjeu et de renarturation et bioclimatique)	**La Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	2021 : démocratie participative 2022 : étude opérationelle 2023 / 2024 : travaux	Estimation maitrise d'œuvre 60 000 € Estimation travaux 1 000 000 €	DSIL mobilisable sur travaux	(...)	(...)
Aménagement de la place du Marché au Blé (ennjeu et de renarturation et bioclimatique)	**La Flèche**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	(...)	Estimation maitrise d'œuvre 25 000 € Estimation travaux 300 000	DSIL mobilisable sur travaux	(...)	(...)
Valoriser et Aménager le Parc des Lices Mise en sécurité de la sortie de l'école : création d'allées douces ; implantation d'un abri d'attente pour les parents, et de mobilier ludique urbain, mise en valeur paysagère du parc.	**Clermont-Créans**	(...)	44 440,00 €		10 000,00 €	Communauté de Communes 50% Commune 50%	Envisager une sortie d'école plus sécure était une priorité de notre programme sur le volet scolaire.	La commune bénéficie d'un poumon vert que nous souhaitons entretenir, valoriser et aménager, aussi bien pour les enfants de l'école, que pour les clermontois, mais également pour les touristes, qui sont nombreux à le fréquenter pour des haltes sur le trajet des vacances.
Effacer les réseaux en entrée de bourg	**Clermont-Créans**	(...)	(...)	2021 / 2022	Télécommunication 35000 € Eclairages publics 25000 €	Département 50% Commune 50%	Ce projet avait été initié par l'ancienne mandature et nous le reprenons pour le finaliser.	La suppression des alimentations de réseau en surface va permettre d'offrir au village un physionomie et une lecture de paysage plus agréables.
Aménagement des entrées de bourg : trottoirs, voies et abords des axes + Aménagement urbain	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Renforcer la sécurité / feux et passages piétons pour faire réduire la vitesse	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Voie contournement entre la route des Vergers et la RD70 vers Bazouges	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Jardins et espace de vie en cœur d'îlot	**Bazouges-Cré sur Loir**	1.transition écologique et 3. cohésion territoriale	(...)	Phase pré-opérationnelle Projet confirmé, bureau d'étude retenu : LANOD	500 000,00 €	En cours d'identification	Concertation en cours avec les habitants	Satisfaction des usagers
Continuité et Aménagement du centre bourg de Bazouges (quartier ancien derrière l'église)	**Bazouges-Cré sur Loir**	2. Développement et relance éco	(...)	Phase pré-opérationnelle Projet confirmé, bureau d'étude retenu : feuille à feuille	450 000,00 €	En cours d'identification	Relevé topographique en cours et consultation de la population à venir	Embellissement du centre bourg

Rénovation de la Tour du Pilori	**Bazouges-Cré sur Loir**	3. cohésion territoriale	(…)	Appel d'offre des travaux en cours Début des travaux octobre 2021	100 000,00 €	Région/Département/DETR/UDAP/Fondation du Patrimoine, souscription	Opération conjointe avec l'association Cœur de bourgs et les ABF	Esthétique et mise en valeur de l'emblème
Réfection toiture de l'église St-Aubin de Bazouges	**Bazouges-Cré sur Loir**	3. cohésion territoriale	(…)	à l'échelle du mandat	800 000,00 €	DRAC…	Opération conjointe avec l'association Cœur de bourgs et les ABF	Qualité de la restauration Esthétique
mise en place de vidéo-protection (notamment bourg au niveau de la salle polyvalente et espace intergénerationnel et PAV)	**Mairie Mareil-sur-Loir**	3 Cohésion territoriale	pacte régional de sécurité	2022-2023	attente devis	Etat, Région	nombreuses dégradations et inciviltés sur les espaces publics, consultation gendarmerie et CISPD à venir	
Revalorisation du patrimoine bâti	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
rénovation toiture de la chapelle	**Mairie Mareil-sur-Loir**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	préservation et mise en valeur du patit patrimoine non inscrit ou classé	courant mandat ou mandat prochain		Etat, Région, Département, Fondation de Patrimoine	consultation CAUE, Fondation du Patrimoine	
rénovation de l'église : toiture et façade et accesibilité PMR	**Mairie Mareil-sur-Loir**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	préservation et mise en valeur du patit patrimoine non inscrit ou classé	courant mandat ou mandat prochain		Etat, Région, Département, Fondation de Patrimoine	consultation CAUE, Fondation du Patrimoine	
rénovation toiture du lavoir	**Mairie Mareil-sur-Loir**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	préservation et mise en valeur du patit patrimoine non inscrit ou classé	courant mandat ou mandat prochain	12 000€ TTC	Etat, Région, Département, Fondation de Patrimoine	consultation CAUE, Fondation du Patrimoine	
Rénovation de patrimoine (lavoir, église)	**Clermont-Créans**	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)	(…)
Rénovation de l'église	**La Fontaine-Saint-Martin**	(…)	(…)	étude de faisabilité faite par le CAUE	200 000 € HT	demande DETR, Region, Departement, DRAC	(…)	(…)
Réfection du clocher de l'église Un diagnostic a établi 3 phases de la sauvegarde et la rénovation du bâtiment	**Villaines-sous-Malicorne**	(…)	(…)	Phase 1 : 2021	Totalité du programme : 322 100 € HT Tranche 1 137 530 € HT	Tranche 1 Région 41 259 € Departement 24 780 € Plan de Relance départemental 18 774 € = 84 813 €	Visite sur site du CAUE et diagnostic d'une architecte du patrimoine	Mise hors d'eau du bâtiment Esthétique extérieure
Ecole Pape Carpentier : façades, huisserie, revalorisation	**La Flèche**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Projet à confirmer	(…)	(…)	(…)	(…)
Réfection du clocher de l'église	**Arthezé**	(…)	(…)	(…)	(…)	55 000 € de DSIL / 12 000 € de Plan de relance et 31 874 € de fonds de concours CCPF	(…)	(…)
Déchetterie	**CCPF**	1. Transition écologique	(…)	Projet confirmé mais à préciser	(…)	Recherche d'infos	(…)	(…)
Rénovation d'un bâtiment communal avec création d'un préau ouvert en appentis	**Thorée-les-Pins**	2. Développement et relance éco	(…)	Sera réalisé 2ème semestre 2021	20 040,00 € HT	Département et Région	(…)	(…)
Restauration du lavoir	**Courcelles-la-Forêt**	2. Développement et relance éco	(…)	Devis quasi validé - dossier de subvention à réaliser	14 000,00 €	Plan de relance	Forte demande des habitants. Inscrit au programme du conseil élu	tourisme - attractivité touristique
Restauration de l'église	**Courcelles-la-Forêt**	2. Développement et relance éco	(…)	En cours de construction, de réflexion	Non déterminé	DRTE - DRAC - Département- Région	Indispensable pour entrtien du bati historique	tourisme - attractivité touristique
Création d'un colombarium (2022)	**Courcelles-la-Forêt**	2 développement et relance éco	programme	en cours	en cours	DETR	Adaptation aux attentes des habitants	Evolution des attentes pour le souvenir des personnes disparues
Restauration grilles cimetieres (2021)	**Courcelles-la-Forêt**	2 développement et relance éco	programme	validé	4000 euros	Plan de relance	Renovation indispensable pour entretien du bati	Renovation du bati
Construction d'un local (vestiaire, bureau et sanitaire) pour les agents techniques	**Oizé**	3. Cohésion territoriale	(…)	Pré-opérationnel	(…)			

Restauration de tableaux	**La Chapelle d'Aligné**	3. Cohésion territoriale	(...)	2022 prioritaire	8 000,00 €	DRAC 30% Conseil Départemental 20%	Rencontre depuis le dernier mandat avec des personnes attachées au patrimoine local et la paroisse	Tableau du 17ème siècle : 3 repertoriés et 1 classé. Aujourd'hui ces tableaux sont retirés de l'église, rangés dans un placard et la restauration permettra leur exposition. Les journées du patrimoine seront l'occasion pour les visiteurs de pouvoir redécouvrir ces jolies œuvres qui font partie de notre patrimoine local. La restauration se fera en 2021-2022
Aménagement paysagers et sites naturels	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Réaménagement Parc des Carmes	**La Flèche**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville TEN	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Animation du programme	**La Flèche**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	TEN	Action en cours	80 000 euros / 3 ans	50% sur 3 ans	(...)	(...)
Valorisation des sentiers pédestres	**La Flèche**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	TEN	Action en cours	(...)	(...)	(...)	(...)
Inentaire chemins ruraux Ekosentia	**CCPF et Communes**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	(...)	2021 à 2023	Gratuit financé par fond éco-contribution via la FRC	(...)	inventaire participatif avec FFRandonnée élus et administrés	Nbre de commune inventoriée par an
Aménagement Jardin de la Providence	**La Flèche**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville TEN	Action en cours	(...)	(...)	(...)	(...)
Mise en place d'un Atlas de la biodiversité	**CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville TEN	Action en cours	Coût estimé à 210 000 €	80% OFB / 5% Région Pays de la Loire Budget de la prestation CPIE : 206 192.5 € Budget prévisionnel TEN : 210 000 €	(...)	(...)
Programme d'actions biodiversité en ville (fleurissement en pied de murs etc.)	**La Flèche**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville TEN	Action en cours	(...)	(...)	(...)	(...)
RNR Marais de Cré sur Loir La Flèche Acquisition foncière	**CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Convention triennale de gestion avec le CRPL dans le cadre du PG 2021-2032 + TEN	Action en cours	178 480 € de 2021 à 2032	40 % Région et 40 % AELB si Zones Humides	(...)	Surfaces acquises / surfaces convoités
RNR Marais de Cré sur Loir La Flèche Déploiement, suivi et évaluation des actions et moyens de communication de la RNR	**CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Convention triennale de gestion avec le CRPL dans le cadre du PG 2021-2032	Action en cours	136 280 € de 2023 à 2032	40 % Région	(...)	Edition de brochure ; oui / non Publication sur le site et réseaux sociaux Points presse et articles Tableau de bord de suivi de production ; document d'évaluation ; et planning éditoriaux de suivi annuel
RNR Marais de Cré sur Loir La Flèche Etude et construction d'un lieu d'accueil sur la RNR	**CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Convention triennale de gestion avec le CRPL dans le cadre du PG 2021-2032	Action en cours	46970 € de 2021 à 2025	40 % Région	Coconstruction avec chantiers écoles et participatifs	Réunion avec les différents acteurs impliqués Production du rapport de faisabilité Production d'un rapport technique et cahier des charges Création de la maison
RNR Marais de Cré sur Loir La Flèche Gestion globale hors politique d'acquisitions foncières, étude et construction d'un lieu d'accueil sur la RNR, déploiement, suivi et évaluation des actions et moyens de communication de la RNR	**CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Convention triennale de gestion avec le CRPL dans le cadre du PG 2021-2032	Action en cours	2 721 360 € de 2021 à 2032	40 % Région	(...)	Multiples gérés dans le cadre du PG
Parcours santé et arboratorium : projet zone humide	**Arthezé**	(...)	TEN	Action en cours	(...)	(...)	(...)	(...)
Rénovation des sources de la Vézanne	**La Fontaine-Saint-Martin**	(...)	TEN	Action en cours	(...)	(...)	(...)	(...)
Réalisation d'un « poumon vert » et réaménagement d'une tourbière	**Oizé**	1. Transition écologique	TEN	Action en cours	(...)	Agence de l'eau (envisagée) et la Région (envisagée)	(...)	(...)
Restauration et entretien des milieux naturels de l'Aérodrome	**La Flèche**	(...)	TEN	Action en cours	(...)	(...)	(...)	(...)

PAPI (plan d'action prévention innovation) STRRI (stratégie territoriale réduction risque innondation) ZEC (zône d'expansion de crue)	**CCPF**	1. Transition écologique	GEMAPI	Action en cours	(...)	(...)	(...)	(...)
Plantation d'arbres	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)		
Création de sentier pédagogique biodiversité	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Entretien des ruisseaux et mares	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Jardins partagés	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Aménagement et valorisation d'une zone naturelle permettant une connexion entre deux espaces bâtis	**Bousse**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	(...)	Phase pré-opérationnelle Réalisation à l'échelle du mandat	En cours de définition	En cours de définition	Demande effectuée par les habitants et préconisations de longue date de société d'aménagement	Fréquentation des lieux par les habitants et scolaires, déplacement en mobilité douce accrue
aménagement et mise en valeur de divers sites avec le concours du CAUE (entrées de bourg, bois communaux...)	**Mairie Mareil-sur-Loir**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	préservation et mise en valeur du patit patrimoine non inscrit ou classé, villages fleuris...	courant mandat (convention signée, études en cours avec le CAUE)		Etat, Région, Département, Fondation de Patrimoine	consultation CAUE, Fondation du Patrimoine	
plantation d'un arbre pour chaque naissance mareillaise	**Mairie Mareil-sur-Loir**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	programme de la Région "une naissance / un arbre"	pendant tout le mandat (convention signée avce la Région)	150,00 €	région: convention 1 arbre 1 naissance 15€ par arbre donc 150 € pour 2020		
Gérer durablement les ressources	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Construction d'une ombriere et bornes de recharge électriques	**Courcelles-la-Forêt**	1-transition écologique	contrat	en cours		Prise en charge par la société MELTD	concertation habitants	energies renouvelables
rénovation de l'éclairage public, passage en LED	**Mairie Mareil-sur-Loir**	1. Transition écologique	transition énergétique et écologique	courant mandat ou mandat prochain	73 000€ TTC	Etat, Région, Département		comparaison consommations et factures, économies réinvesties
mise en place d'un outil de gestion des consommations des énergies des batiments communaux (électricité, chauffage, eau, éclairage public...)	**Mairie Mareil-sur-Loir**	1. Transition écologique	transition énergétique et écologique	2022-2023	attente devis	Etat, Région, Département, PETR	travail avec le service efficacité énergétique du PETR (la commune est adhérente)	comparaison consommations et factures, économies réinvesties
entretien et rénovation du réseau d'assainissement et des eaux pluviales de la commune	**Mairie Mareil-sur-Loir / CCPF**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale		courant mandat et mandat prochain		Etat, Région, Département, AELB	plaintes de certains habitants pour inondations, travail avec GEMAPI, voirie	
entretien et rénovation des cours d'eau/zones humides (prévention des innondations)	**Mairie Mareil-sur-Loir / CCPF**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	GEMAPI, Trame Verte et Bleue, CTEAU	courant mandat et mandat prochain		Etat, Région, Département, AELB, OFB	plaintes de certains habitants pour inondations, concertation avec les riverains et agriculteurs, travail avec GEMAPI, DDT...	
mise en place d'un pigeonnier contraceptif	**Mairie Mareil-sur-Loir**	1. Transition écologique		courant mandat		Etat, Région, Département, OFB, LPO	plaintes des habitants, dégradations des batiments, risques sanitaires	diminution de la population de pigeons
GEMAPI : projet de programme d'actions CCPF CCBV (CTEAU Loir Aval 2022-2024)	**CCPF / CCBV**	1. Transition écologique	GEMAPI	Action en cours	1 468 700,00 €	(...)	(...)	(...)
GEMAPI : CT EAU 2025-2027	**CCPF / CCBV**	1. Transition écologique	GEMAPI	Action en cours	1 350 700,00 €	(...)	(...)	(...)

Élaboration et pilotage/animation d'une charte forestière	**CCPF / PETR**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco	SCOT	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Élaboration et pilotage/animation du schéma directeur des énergies renouvelables	**PETR**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco	SCOT	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Développement des ENR (énergie renouvelable) : photovoltaïque, méthanisation etc.	**Communes + CCPF**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Energie renouvelable avec consommation sur place Association consommateur pour distribution électricité verte et revente du non consommé	**Ligron**	1. Transition écologique	Appel à Projet région "Energies renouvelables innovants et réseaux énergétiques intelligents"	Projet lancé. Bureau d'étude choisi et constitution des dossiers septembre 2021.	Etude du projet 11 000€ HT Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des bâtiments communaux 100 000 € HT Désamiantage de la toiture de l'atelier communale 100 000€ HT	Subvention région sur les études 70% de 11 000€. Attente du retour subvention région pour l'installation et le raccordement des équipements. Demande de DETR 2022 pour l'aspect désamiantage.	Consultation d'Enedis pour étudier l'opportunité de la consommation autocollective par la population. Par le bulletion communal, information de la population du projet. Puis dans prochain numéro sondage pour lister les habitants intéressés. Réunion d'information et au moment opportun création d'une association de consommateur d'énergie renouvelable.	Permettre à un maximum d'habitant de s'approprier la consommation d'énergie verte. Fédérer la population autour d'un projet commun innovant.
Soutien projet production énergie photovoltaïque	**CCPF/ Crosmières**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco	(...)	Projet confirmé mais à préciser	(...)	(...)	(...)	(...)
Etude sur la prise de compétence "assainissement / eau" 2026	**La Flèche**	1. Transition écologique	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Station d'épuration : rénovation de l'hygiénisation des boues	**La Flèche**	1. Transition écologique	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Résorption des eaux parasites dans le réseau d'assainissement collectif	**La Flèche**	1. Transition écologique	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Amélioration du randement du réseau de distribution d'eau potable	**La Flèche**	1. Transition écologique	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Remplacement des têtes de candelabre en en éclairage à LED	**Oizé**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	(...)	Devisé	15 454,20 €	En recherche	(...)	(...)
Installation d'horloges astronomiques sur l'éclairage public	**Oizé**	1. Transition écologique	(...)	Devisé	6 308,19 €	En recherche	(...)	(...)
Rénovation de l'éclairage : mise en sécurité Remplacement matériel énergivore et amélioration de points sensibles	**Villaines-sous-Malicorne**	1. Transition écologique	(...)	Première tranche en 2020 2ème et 3ème tranche en 2021	Totalité du programme : 87 974 € HT	D.E.T.R. : 37 142 €	Diagnostic par le cabinet OHM énergies	Homogénéïté de l'éclairage et diminution de la facture énergétique
Station d'épuration, schéma directeur et réhabilitation	**Crosmières**	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)

Axe 6 - Stratégie territoriale à l'échelle du bassin de mobilité et de l'aire économique

Thématique "Mobilité"	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Animation du schéma local des mobilités à l'échelle communautaire avec enjeux communs	**CCPF / CCPS**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville Territoire d'Industrie Futur contrat de mobilité	Projet confirmé mais à préciser	(...)	(...)	(...)	(...)
Evolution de la ligne 303 Sablé > Ouest Park > PSSL > La Flèche	**CCPF / CCPS**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville Territoire d'Industrie Futur contrat de mobilité	Action en cours	Pas de coût : échange avec la Région pour une adaptation des horaires en fo/tion des usages existants		(...)	(...)
Création de ligne de co-voiturage	**PETR / CCPF / CCPS**	1. Transition écologique 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville Territoire d'Industrie Futur contrat de mobilité	Action en cours	Fina/é par le PETR Vallée du Loir + Etat / Programme ACOté		(...)	(...)

Thématique "Santé"	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Mise en place d'un schéma local de santé : échelle communautaire et supra (Sablé)	**CCPF / CCPS**	3. Cohésion territoriale	(...)	Projet confirmé mais à préciser	(...)	(...)	(...)	(...)
Animation du schéma local de santé : échelle communautaire et supra (Sablé)	**CCPF / CCPS**	3. Cohésion territoriale	(...)	Projet confirmé mais à préciser	(...)	(...)	(...)	(...)
Développement et promotion du Pôle Santé Sarthe et Loir	**ARH / CCPF / CCPS**	3. Cohésion territoriale	(...)	Projet confirmé mais à préciser	(...)	(...)	(...)	(...)
Thématique "Economie"	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Développement et promotion de Ouest Park	**CCPF / CCPS / SMAPAD**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	(...)	Action en cours	(...)	(...)	(...)	(...)
Ensemble des actions du programme Territoire d'industrie	**VILLES / CCPF / CCPS**	2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Territoire d'Industrie	Action en cours	Voir détails dans le présent tableau, ensemble des actions concordantes reportées			(...)
Thématique "Cœur de Ville"	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE** 1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Ensemble des actions du programme Action Cœur de Ville	**VILLES / CCPF / CCPS**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Action en cours	Voir détails dans le présent tableau, ensemble des actions concordantes reportées			(...)
Thématique "Territoires d'Industrie"	**Maitre d'ouvrage**	**Volets CRTE**	**Programme ou contrat**	**Maturité du projet** **EN ROUGE SI DES DEMANDES DE SUBVENTIONS SERONT EFFECTUEES POUR L'ANNEE 2022**	**Coût et budget précisé**	**Subventions envisagées ou confirmées**	**Niveau de consultation, concertation ou coconstruction habitants / usagers**	**Critères d'évaluation de l'action**
Ensemble des actions du programme Territoire d'industrie	**VILLES / CCPF / CCPS**	1. Transition écologique 2. Développemennt et relance éco 3. Cohésion territoriale	Action Cœur de Ville	Action en cours	Voir détails dans le présent tableau, ensemble des actions concordantes reportées			(...)

BASSIN DE SABLE-SUR-SARTHE / LA FLECHE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

pays sabolien
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRITOIRES D'INDUSTRIE

BASSIN DE SABLE-SUR-SARTHE / LA FLECHE

Le binôme composé des Communautés de communes du Pays Sabolien et du Pays Fléchois fait partie des trois EPCI de la Sarthe (les deux autres sont : l'Huisne Sarthoise et l'agglomération du Mans) qui ont été retenus dans le dispositif Territoires d'Industrie.

Les deux territoires travaillent déjà en collaboration dans de nombreux domaines, notamment en matière économique, d'aménagement du territoire et de santé, avec une volonté forte de croiser leurs actions en vue de générer un effet levier à l'échelle intercommunale, voire intercommunautaire. Ce binôme est identifié comme pôle d'attractivité au niveau régional.

Des habitudes de travail en commun se sont donc créées, dans un souci de mettre en avant la complémentarité des deux territoires. Ce travail collaboratif de mise en réseau d'acteurs et d'actions s'est traduit par des réalisations concrètes, et notamment :

- La création d'un parc d'activités économiques Ouest Park de 150 hectares porté par le SMAPAD (Syndicat mixte pour l'aménagement et la promotion du parc d'activités) entre La Flèche et Sablé-Sur-Sarthe, au pied de l'échangeur autoroutier ;
- Le Pôle Santé Sarthe et Loir (PSSL), sur la zone d'activités Ouest Park, fruit d'une politique volontariste entre les deux collectivités aboutissant au regroupement de deux hôpitaux publics et d'une clinique privée.

- **Présentation du territoire**

  - **En matière de population**

Ce territoire regroupe deux EPCI :

- La Communauté de communes du Pays Sabolien qui regroupe 17 communes (Asnières sur Vègre, Auvers-le-Hamon, Avoise, Le Bailleul, Bouessay, Courtillers, Dureil, Juigné-sur-Sarthe, Louailles, Notre Dame du Pé, Parcé-sur-Sarthe, Pincé, Précigné, Sablé-sur-Sarthe, Solesmes, Souvigné, Vion) pour une population totale de 28 397 habitants.

- La Communauté de communes du Pays Fléchois qui compte 14 communes (Arthezé, Bazouges-Cré-sur-Loir, Bazouges-sur-le-Loir, Bousse, Clermont Créans, Courcelles-la-Forêt, Cré-sur-Loir, Crosmières, La Chapelle d'Aligné, La Flèche, Ligron, Mareil-sur-Loir, Thorée-les-Pins, Villaines-sous-Malicorne) pour une population totale de 27 358 habitants.

Ils se situent au sud-ouest de la Sarthe sur un bassin qui s'étend sur une trentaine de kilomètres et qui draine environ 100 000 personnes. Les communes de Sablé-sur-Sarthe et de la Flèche sont distantes de 25 kilomètres et présentent des particularités et des atouts communs. Ces deux villes se situent au centre de deux zones d'emplois très dynamiques.

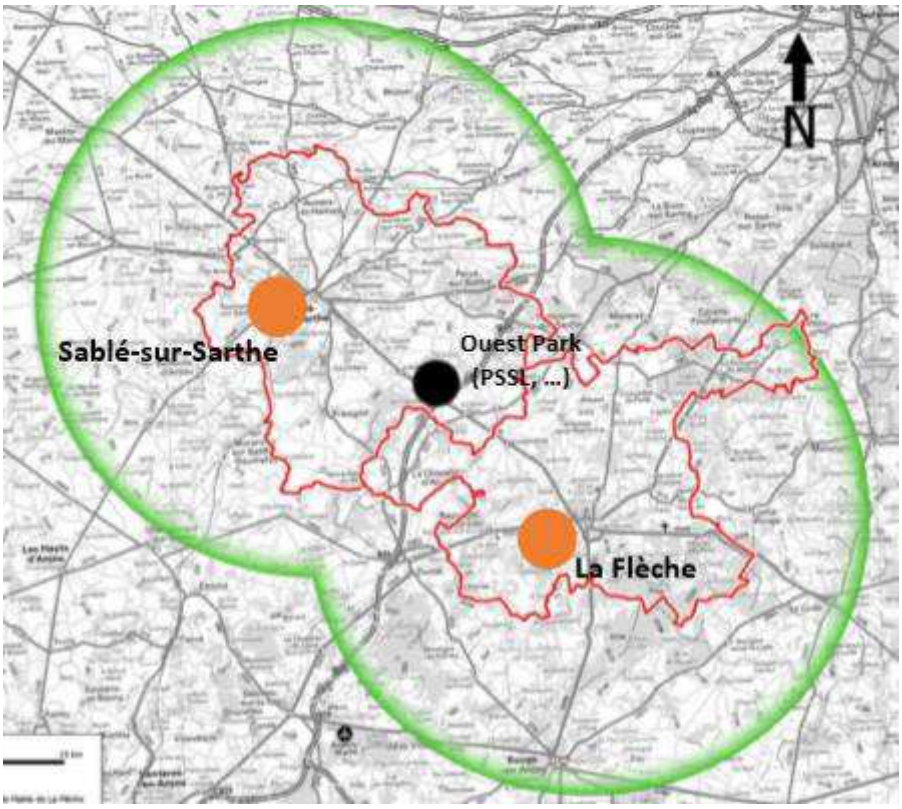

Les dynamiques démographiques de ces deux EPCI divergent un peu puisque Sablé est caractérisée par sa stabilité démographique communautaire avec une ville centre qui regagne des habitants, alors que le Pays Fléchois voit sa population augmenter mais la ville centre (La Flèche) est moins attractive.

L'ensemble du territoire enregistre une croissance du nombre de ménages alimentant le besoin en logement. Néanmoins, on note un vieillissement de la population contribuant à la diminution de la taille des ménages.

- **En matière d'infrastructures**

Le territoire profite de la présence d'un réseau d'infrastructures performant puisqu'il est traversé par l'autoroute A 11 et dispose d'un échangeur (commune du Bailleul) permettant de rallier le Mans en 40 minutes, Angers en 35 minutes et Nantes en 1 heure 30 minutes.

A ceci s'ajoute la gare SNCF de Sablé-sur-Sarthe qui depuis la mise en place de la LGV Pays de la Loire et de la virgule de Sablé en 2017 est devenu le véritable carrefour ferroviaire du Grand Ouest. La gare de Sablé-sur-Sarthe est reconnue comme Pôle d'Echanges Multimodal et elle accueille plus de 500 000 voyageurs par an, soit 1 438 montées / descente par jour.

En plus de cette connexion au réseau autoroutier et de la gare SNCF, le territoire est irrigué par une offre de transport en commun régionale importante mais ne répondant pas forcément à la demande (usage quasi exclusif de la voiture). Un des enjeux du territoire sera de promouvoir les déplacements alternatifs, les adapter à l'ensemble de la population (notamment les salariés des entreprises du bassin) afin de réduire l'utilisation de la voiture particulière.

Les liaisons douces sont nombreuses et diversifiées qu'elles soient pédestres, cyclables, équestres ou nautiques (présence d'Anjou Navigation au port de Sablé).

- **En matière d'équipements et de services**

Les territoires fléchois et sabolien se sont dotés d'une offre de santé adaptée avec le Pôle Santé Sarthe et Loir et des maisons de santé qui maillent le territoire.

L'offre d'équipements et de services couvre correctement l'ensemble du territoire avec une centralisation observée sur les villes de Sablé-sur-Sarthe et de La Flèche pour des équipements spécifiques. De la même façon, l'offre culturelle est riche et complémentaire et va se renforcer dans les prochaines années avec des projets de cinéma pour les communes de La Flèche et Sablé et un projet de pôle culturel pour cette dernière.

L'offre en équipements sportifs est totalement adaptée aux besoins de la population locale et pour information, il faut rappeler que La Flèche a obtenu le label de « Ville la plus sportive des Pays de La Loire » dans la catégorie des communes de moins de 20 000 habitants.

Pour mémoire, Sablé a été remporté le challenge « Ville la plus Sportive de France » en 1989 pour des communes de moins de 15 000 habitant.

Enfin, il faut mentionner l'existence du Zoo de La Flèche qui a accueilli 410 000 visiteurs entre le 1er octobre 2018 et le 30 septembre dernier et qui constitue la locomotive pour l'activité touristique du territoire.

La 41ème édition du festival baroque de Sablé s'est clôturée sur un bilan positif avec plus de 6 100 spectateurs accueillis entre le 18 et le 24 août 2019.

- **En matière de paysage et d'environnement**

Le territoire de Sablé / La Flèche est un territoire où il fait bon vivre car il offre à ses habitants et aux touristes des milieux diversifiés comme des vallées, des boisements, des bocages, des coteaux, … qui sont source de biodiversité.

La présence de l'eau est importante avec les deux rivières (la Sarthe et le Loir) et leurs vallées qui constituent les points d'accroche indiscutables pour l'attractivité touristique.

- **En matière d'économie**

Le bassin économique de Sablé / La Flèche présente des constats partagés en matière d'emplois et d'activités.

En effet, il se trouve au cœur d'un bassin plus large encadré par des métropoles régionales (Le Mans, Angers, Laval) en proximité immédiate. On remarque une tertiarisation de l'activité, identifiée sur l'ensemble du territoire national, néanmoins l'emploi ouvrier continue de dominer.

Les deux EPCI ont des clubs d'entreprises dynamiques qui ont chacun plus de trente années d'existence.

- ✓ <u>Sablé-sur-Sarthe</u>

Sablé-sur-Sarthe est le second bassin industriel de la Sarthe. Cela se traduit dans les chiffres par la présence de 2 106 entreprises (entreprises de l'agriculture comprises) dont 153 sont rattachées à l'industrie soit 7,3% du total, un résultat supérieur à celui de la région (6,2%) et du département de la Sarthe (6,1%)[1].

La part des emplois industriels est très importante dans l'emploi total de Sablé-sur-Sarthe puisque la filière regroupe 46,6% de l'ensemble des emplois de la commune soit 6 116 salariés, ce qui est bien supérieur en structure à la Région (19,1%) et au département (21,8%).

Près de 60 % de ces emplois industriels sont rattachés à l'industrie agroalimentaire qui compte des acteurs majeurs à Sablé :

- LDC : 2 700 emplois ;
- BEL : 650 emplois ;
- CHARAL : 500 emplois ;
- MARIE : 200 emplois ;
- MANE : 70 emplois ;
- SUPPLEX, BISCUITERIE LA SABLESIENNE, MAISON DRANS…

Beaucoup de ces entreprises sont leaders ou parmi les leaders de leurs secteurs respectifs, comme LDC dans le secteur de la volaille ou MANE leader mondial dans les arômes et présent sur 4 continents.

Cependant, il ne faut pas réduire le pôle industriel de Sablé à la seule présence de l'industrie agroalimentaire, car sont installées sur le territoire des entreprises des secteurs de l'usinage, le travail des métaux :

- BUISARD : 400 salariés ;
- MECACHROME Sablé (une des rares usines 4.0 de la Sarthe) : 400 salariés ;
- AFF Groupe : environ 50 salariés ;

L'électronique est aussi bien représentée :

- VALEO : 650 salariés ;
- MORS SMITT : 120 salariés ;
- SNEES : 50 salariés ;

Tout comme la transformation des plastiques :

- ALPHACAN : 110 salariés
- SABLE INJECTION : 65 salariés ;

Des prestataires de service de toutes sortes :

- KALHYGE : 60 salariés ;
- COUBARD : 17 salariés ;
- ZEISS SERVICES : 15 salariés ;
- FREMONT AFFUTAGE : 13 salariés ;

Des entreprises du transport et des travaux publics :

- LUC DURAND : 450 salariés ;

[1] Source : INSEE, CLAP en géographie au 01/01/2019.

- CLMTP : 130 salariés ;
- SALESKY : 140 salariés ;

Un spécialiste de l'emballage et cartonnage :

- POSSON PACKAGING : 140 salariés ;

Ce pôle industriel s'est développé au fil des années sur plusieurs zones d'activités du territoire de la ville de Sablé :

- ZA des Séguinières ;
- ZA Saint Laurent ;
- ZA du Clos du Bois ;
- ZA du Pont ;
- ZA de l'Aubrée ;
- ZA de la Denisière ;
- ZA de la Fouquerie ;
- ZA des Vignes ;
- ZA de la Tuilerie ;
- ZA de la Martinière.

A ces zones d'activités saboliennes, il faut ajouter la zone d'activités de Parcé-sur-Sarthe, le secteur dit de « Malpaire » situé sur le territoire de Précigné et la zone d'activités Ouest Park à cheval sur les communes du Bailleul et de Louailles et directement greffée sur l'échangeur de l'autoroute A11. Pour mémoire, cette dernière est portée par le SMAPAD (Syndicat mixte pour l'aménagement et la promotion du parc d'activités) qui regroupe les EPCI de Sablé et La Flèche.

Elément important du territoire de la Communauté de Communes du Pays Sabolien, le Club de développement, partenaire privilégié de l'économie sabolienne qui rassemble les acteurs économiques du territoire depuis 1988. Avec ses 118 adhérents, le Club constitue un véritable « laboratoire d'idées » et il est le maitre d'œuvre de nombreuses initiatives associant les entreprises, les élus et la Mission Economique de Sablé.

Le Club de Développement est pleinement associé à la démarche Territoires d'Industrie, le Président du Club étant l'industriel retenu pour la constitution du binôme élu/industriel qui pilote la démarche. Dans le cadre de ses ateliers, menés en partenariat avec la mission économique, le Club a abordé sous différents angles la problématique de l'attractivité territoriale.

D'un point de vue structurel, la nécessité d'agir sur les zones d'activités et notamment sur la zone du Pont, plus ancienne zone d'activités de la ville de Sablé, afin d'engager un programme de requalification complet (la voirie, de la signalétique, du luminaire, des liaisons douces, ….) a été clairement souligné.

A ceci s'ajoute, la persistance de friches industrielles sur lesquelles la collectivité éprouve des difficultés pour intervenir, souvent parce qu'il est difficile financièrement, sans partenaires, de reprendre la maitrise foncière de ces anciens espaces économiques. A ce titre il existe un établissement public foncier local (EPFL) mutualisé depuis 2020 entre les départements de la Mayenne et la Sarthe. Néanmoins la question du portage foncier ou d'immobilier en blanc n'est pas intégré dans ses missions.

Territoire reconnu pour l'excellence de ses entreprises, le pôle de Sablé souffre néanmoins de vraies difficultés pour recruter. Ce sujet n'est pas spécifique à Sablé puisqu'il est commun à l'ensemble du territoire national.

Les entreprises du bassin sabolien rencontrent des difficultés de recrutement, du mal à faire venir des candidats et même du mal à motiver les collaborateurs à rester dans l'entreprise une fois recrutés. Les entreprises du territoire ont conscience qu'il va falloir engager des réflexions et des actions territoriales sur la promotion de la marque employeur. Des actions devront être engagées pour valoriser les emplois industriels, apporter un appui ressources humaines pour les TPE-PME industrielles, …. Des réflexions devront être lancées pour réfléchir la capacité du territoire à développer et faciliter l'accueil de nouveaux cadres et dirigeants.

Enfin, la question du logement ne peut être dissociée de la problématique du recrutement. La mise en place d'hébergements spécifiquement dédiés aux nouveaux arrivants, aux jeunes travailleurs, aux stagiaires, doit être une priorité pour le territoire afin de répondre à une demande concrètement exprimée par le tissu économique.

La mobilité est une thématique dont le territoire doit se saisir. L'usage de la voiture est quasi exclusif et renforcé en cela par des horaires de travail qui peuvent être décalées. Beaucoup des entreprises du bassin travaillent en équipe (2/8, 3/8) et il parait pertinent d'engager une réflexion globale sur la mobilité des salariés pour examiner l'intérêt de développer des modes de transport alternatifs. A ce titre, il faut rappeler que la Ville de Sablé, en partenariat avec le Club de développement, a mis en place une navette autobus spécifiquement dédiée à la desserte des zones d'activités à partir de la gare SNCF de Sablé. Cette navette est plutôt destinée à des salariés ayant des horaires de bureau. Ce nouveau service était en phase pour une période de 6 mois à partir de septembre 2019, phase qui a depuis été prorogé sur l'année 2020 et 2021.

Il ressort également des échanges menés avec le Club de développement qu'il est nécessaire de pallier à certains manques du territoire sabolien du point de vue de son offre immobilière. Ainsi, la création d'un bâtiment de type tiers lieux permettant de développer une offre tertiaire novatrice à l'immédiate proximité de la gare, pourrait notamment répondre à cette carence. Au-delà de la volonté de se doter d'un bâtiment qui symbolise la modernité, il s'agira ici de faciliter la création d'un écosystème regroupant des travailleurs nomades et des créateurs d'entreprises.

L'innovation sur le territoire se manifestera aussi par un soutien aux projets de développement agroalimentaires, l'ensemble du territoire comptant dans ses rangs des opérateurs de cette filière.

- ✓ <u>La Flèche</u>

Le Pays fléchois est une opportunité aux portes des grandes villes de l'Ouest pour s'installer dans un environnement à taille humaine avec les atouts d'un bassin dynamique et touristique. La flèche est la deuxième ville de la Sarthe. La Présence du Zoo de la Flèche avec plus de 400 000 visiteurs, du Loir à vélo, de la base de loisirs de la Monnerie, du Prytanée National Militaire, d'un restaurant étoilé le Moulin des 4 saisons… participent à la notoriété et l'attractivité de ce territoire.

Zone de chalandise de 85 000 personnes, large panel de consommateurs, associations d'entreprises dynamiques, services et équipements de qualité, commerces variés et accueillants, infrastructures de santé, nombreuses activités culturelles et sportives, tout est présent pour l'installation des entreprises, de leurs salariés et de leurs familles.

L'économie du Pays fléchois se définit par la diversité de son tissu économique avec une kyrielle de sociétés de toutes tailles, commerciales, industrielles et services, innovantes et/ou traditionnelles.

- 1 902 entreprises dont 131 en industrie (6.9%), résultat supérieur à celui de la région (6,2%) et du département de la Sarthe (6,1%)[2]
- 338 entreprises en services aux entreprises.

La part des emplois industriels est non négligeable et supérieur aux chiffres départementaux et régionaux : 6 559 postes salariés dont 1 493 en industrie (22.8%). La zone d'emploi de La Flèche est dans le TOP 10 de France où l'emploi a augmenté le plus ces deux dernières années (+4,7% depuis 2016).

On peut nommer l'un des imprimeurs les plus prestigieux de France, CPI / Brodard & Taupin avec ses 40 millions de livres par an ; un des leaders mondiaux du packaging, Ardagh avec 320 salariés sur le site de production et 80 dans son centre de recherche ; l'un des principaux fournisseurs européens de garnissage de rouleaux en caoutchouc, Hannecard ; le premier fabricant européen de clôtures électriques Lacmé ; mais aussi Néomouv, Vision Plast, Lindsay Europe, ….

De nombreuses entreprises de l'agroalimentaire sont stratégiquement situées sur le bassin proches des autoroutes et au cœur des réseaux autoroutiers du grand ouest. La filière agroalimentaire est représentée par :

- LPC, groupe Pomanjou, 88 salariés
- AMI, 19 salariés

Et des entreprises spécialisées au service des industries agroalimentaires :

- Etoile routière, 450 salariés
- Transport Gaye,:
- Ardagh, 320 salariés et son pôle R&D : 110 salariés
- Besnard, 25 salariés
- Axitherm, 3 salariés
- MerieuxNutriSciences qui vient s'installer en 2020 avec pour objectif 150 salariés d'ici 5 ans.

A noter des entreprises qui travaillent pour l'industrie agroalimentaire mais pas que :

- MTF, 11 salariés
- CPL emballages

Des entreprises au service de l'agriculture,

- LACME, 180 salariés,
- Lindsay Europe, 28 salariés.

Des entreprises des secteurs de l'usinage, le travail des métaux :

- SED, 75 salariés
- MPPL,

Des entreprises de l'industrie automobile, aéronautique, ferroviaire, vélo :

[2] Source : INSEE, CLAP en géographie au 01/01/2019.

- Vision Plast, 49 salariés et siège social de 3 sites Espagne et Asie,
- Défi group , 60 salariés
- STMO, 14 salariés,
- Attem, 20 salariés
- Carrosserie Toutain
- Neomouv, 15 salariés

Des entreprises en pointe sur leur secteur d'activité :

- Hannecard, 120 salariés,
- CPI, Bordard et Taupin, 125 salariés,
- SREM, 40 salariés
- Confection fléchois, groupe FIM, 45 salariés,
- Efilog, Cosphalog, 30 salariés
- Arkal, 40 salariés

Un certain nombre de ces industries sont détenus par des groupes mais qui depuis quelques années ont confortés leurs sites fléchois avec des développements importants. D'autres sont des entreprises familiales ou repris par des indépendants.

Ce pôle industriel s'est développé au fil des années sur plusieurs zones d'activités du territoire :

- ZI Ouest, 28 entreprises, plus de 1100 emplois
- Parc d'activités de la Bertraie, 5 entreprises, 70 emplois
- ZI Sud, 4 entreprises, 300 salariés
- Parc d'activités de l'Aubrière, 5 entreprises, près de 100 emplois

Le Pays fléchois a également co-investi sur la zone d'activités Ouest Park à cheval sur les communes du Bailleul et de Louailles sur la communauté de communes du Pays Sabolien.

La venue de ces industriels est liée à la forte culture de l'immobilier d'entreprises avec la mise en place de bâtiments sur mesure en crédit bail pour les nouvelles entreprises ou extensions via la collectivité ou la Secos, portage du département. Plus de 30 bâtiments ont ainsi vu le jour depuis 20 années avec l'octroi pour certaines entreprises de prêts d'honneur à la création ou à la reprise avec le partenaire historique Initiative Sarthe ou de fonds d'avance remboursable ou revitalisation avec BPI et ex-Sarthe développement.

La collectivité et le club d'entreprises ont mis en place dès 1986 une structure d'accompagnement qui s'est renforcée en 2017 avec la mise en place d'un équipement innovant, Cogito, espace de coworking et de services aux entrepreneurs qui fédèrent les entreprises du territoire quel que soit leur taille aux travers d'un accompagnement personnalisé, la mise en relation avec les partenaires, la recherche de foncier ou locaux d'entreprises, des ateliers et animations spécifiquement pour les chefs d'entreprises et leurs cadres.

Le Club des Entreprises du Pays Fléchois compte plus de 60 entreprises adhérentes et a mis en place un club Qualité dédié aux industries du Pays Fléchois. Les entrepreneurs s'y retrouvent autour de soirées thématiques ou visites d'entreprises et d'évènements conviviaux visant la connaissance de leurs pairs et la solidarité. Fort des demandes récurrentes sur leur difficulté de recrutement, le Club met en place avec le service Action économique des évènements réguliers avec les partenaires Pôle Emploi, Mission Locale, Action RH+TPE, Partemps. Si des solutions sont parfois trouvées pour les petites entreprises artisanale et commerçantes, l'industrie reste un secteur d'activité qui peine à

valoriser leur entreprise due à des contraintes diverses : dépendant de groupe, manque de connexion avec les structures locales, salariées variés,…

Le projet commun aux deux territoires à enjeux industriels est centré sur les enjeux d'attractivité du territoire, les métiers de l'industrie, les enjeux de formation et de développement des compétences, l'innovation et la croissance des entreprises. Ils ont développé des actions en adéquation avec les demandes des industriels.

ATTIRER

Dans l'objectif de rénover l'image de sites industriels vieillissants, de redéployer du foncier, de renforcer l'attractivité d'un site industriel, le territoire souhaite :

- Engager la requalification des zones d'activités (Ouest, Bertraie, Aubrière, du Pont)
- Aider à la requalification de friches industrielles

En partenariat avec les entreprises, le territoire souhaite réfléchir à la possibilité de :

- Développer et faciliter l'accueil de nouveaux dirigeants

RECRUTER

Les entreprises font état de la difficulté à loger des salariés en missions courtes, des stagiaires voire des personnes fraichement recrutées. C'est pourquoi le territoire souhaite être accompagné dans la :

- Mise en place d'hébergements répondant à cette demande spécifique
- Des réflexions sur la mobilité des salariés pourraient aussi être engagées

INNOVER

Apporter une réponse à des besoins exprimés par le bassin économique sabolien en dotant le territoire d'une offre tertiaire innovante et aujourd'hui absente sur le territoire de Sablé.

Axe 1 – Attirer

Fiche Action 1.1
ENGAGER LA REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITES

Maitre d'ouvrage de l'action : Communauté de Communes du Pays Sabolien et Communauté de Communes du Pays Fléchois

Partenaires engagés : Etat, Région Pays de la Loire, Communauté de Communes du Pays Sabolien et Communauté de Communes du Pays Fléchois, Banque des territoires, Action Logement, CLEFOP

Description de l'action :

Les deux communautés de communes sont gestionnaires de zones d'activités industrielles. Un diagnostic accompagné d'un programme d'actions sera réalisé afin d'améliorer les zones d'activités existante et développer un aménagement durable et abordera les points suivant. L'exemple de Ouest-Park, co-investissement des 2 EPCI et une gestion partagée, pourra être regardé.

Enquête auprès des salariés des zones d'activités cités

- Recenser les besoins des salariés en terme de transport, aménagements, hébergement, garde d'enfants, services …

Etude de requalification et développement cohérent des zones d'activités industrielles

- Optimiser et reconquérir le foncier pour restructurer les parcs d'activités (découpage des lots au coup par coup, sans projet d'ensemble et sans anticipation)
- Planification des zones
- Modification de voirie, réhabilitation des réseaux d'assainissement, électricité, fibre optique

Rénover les aménagements publics (VRD, signalétique, luminaire des espaces publics…)

- Assurer un éclairage de qualité tout en maîtrisant les dépenses de consommation (homogénéisation du mobilier, ampoules basse consommation, régulation par cellules photosensibles, étude des modalités d'éclairage des bâtiments et équipements publics…)
- Affirmer l'identité du site par le choix d'un mobilier urbain homogène et déclinable sur l'ensemble du site (y compris ultérieurement sur les parcelles privées : plan d'orientation, signalétique, bancs, poubelles, candélabres, transformateurs, boîtiers de raccordements, boîtes à lettres, …
- Définir un plan de signalétique externe à la zone depuis les principaux axes routiers et le centre-ville
- Définir un plan de signalétique interne permettant l'information, l'orientation et l'identification des activités implantées sur le site
- Implanter des panneaux d'information aux entrées
- Prévoir une signalétique claire, cohérente, et continue (dimension, emplacement préférentiels, codification couleurs…)
- Prévoir les parkings adéquats aux poids lourds et cheminement piétonnier et mobilité douce

Repenser l'insertion paysagère

- Aménagement paysager des entrées des parcs d'activités
- De nouveaux espaces verts
- Inciter à améliorer les espaces privés

Favoriser l'utilisation de modes de déplacements doux :

- Créer des liaisons piétonnes entre les entreprises et les zones de services
- Créer des parkings deux-roues
- Sécuriser chaque mode de déplacement : trottoirs, pistes cyclables

Organiser la gestion et la vie de la zone

- Création de réunions informelles entre entreprises pour se connaitre et échanger sur les besoins des uns et des autres (échanges de compétences, déchets, entretien, sécurité, création de services aux salariés ….)
- Stockage des déchets : prévoir un espace commun aux entreprises (ex : un espace déchets cartons avec un compacteur …)

Accueillir les poids lourds

- Accueil des poids lourds et aire dédiée

Attirer de nouvelles activités

- Elaborer une stratégie de prospection et d'accueil de nouvelles activités
- Faciliter les installations en réduisant les temps de réponse administratifs et ainsi répondre aux appels à projet pour faire connaître les zones d'activités (Site clé en main)

Diagnostic de la situation :

Communauté de communes du Pays Fléchois

Les zones les plus développées et utilisées par les entreprises industrielles en Pays fléchois ont été initiées dans les années 60 et ont bénéficié d'extension au fur et à mesure des demandes d'entreprises.
ZI Ouest : date début zone / foncier total, disponible, immobilier construit, 28 entreprises, plus de 1100 emplois
Parc d'activités de la Bertraie : date début zone / foncier total, disponible, immobilier construit, 5 entreprises, 70 emplois
Parc d'activités de l'Aubrière : date début zone / foncier total, disponible, immobilier construit, 5 entreprises, près de 100 emplois
Ces zones sont vieillissantes et une étude d'aménagement par un cabinet d'étude (ex. Synopter, Praxidev…) doit être réalisée afin d'assurer :

- La promotion du foncier restant ;
- Un meilleur accueil des salariés des entreprises et leur bien-être (fiche recruter).

Communauté de communes du Pays Sabolien

ZI du Pont : création en 1974, zone totalement commercialisée, 51 entreprises, 3 101 salariés

Constats

- Zone complexe avec de gros établissements, des PME-PMI, des artisans et des commerces
- Des voiries et des espaces publics abimés par le stationnement sauvage des poids-lourds
- Des vitesses excessives à l'intérieur de la zone
- Absence de cheminements piétonniers
- Des voiries en mauvais état
- Présence de maisons individuelles dans la zone dont beaucoup sont en vente (reconquête foncière à envisager)
- Persistance dans certains secteurs d'un immobilier d'entreprises privés en mauvais état, voire délabré
- Interrogations sur le devenir d'un équipement communautaire

Objectifs :

- Modifier et revaloriser l'image du site
- L'adapter aux nouvelles normes techniques et environnementales
- Limiter les nuisances
- Maintenir en place les entreprises
- Attirer de nouvelles activités
- Travailler sur l'optimisation foncière dans les espaces d'activités existants avant toute production d'une nouvelle offre foncière
- Redéployer le foncier (cessation d'activités, locaux ou foncier vacants…) pour proposer de nouvelles parcelles à la vente

Partenaires financiers : Etat, Région Pays de la Loire, Banque des Territoires

COUTS :

- Frais internes des deux communautés de communes
- Etude d'aménagement : 70 000€
- *Après étude, désigner les travaux à mener et les budgets adéquats en aménagement paysager, mobilité douce, mobilier urbain…*
- Mise en place de la signalétique : 50 000€ + 100 000€
- Voirie et réseaux : 1 000 000€

FINANCEMENTS :

- ETAT : Signalétique - possibilité d'intervention au titre de la DSIL (30% de 50 000€)
- BANQUE DES TERRITOIRES : Requalification des zones d'activités - La BDT peut être présente sur le financement (prêts long terme) des investissements portés par les collectivités locales

(requalifications de voiries, réseaux eau/assainissement, nouveaux aménagements publics, équipements publics) et en co-investissement sur des projets d'immobilier d'activités/ industriel qui pourraient s'implanter sur ces zones.
- REGION : accompagnement individuel des entreprises via Solutions&Co.

Calendrier :
- Etude en 2021
- Signalétique en 2021-2022
- Travaux d'aménagements ensuite

Etat d'avancement:
- Une enquête commune sur le territoire Sablé-La Flèche auprès des salariés est en cours.
- A Sablé, un groupe de travail est en place depuis janvier 2019 avec les entreprises de la zone du Pont pour fixer des objectifs à inscrire dans le futur cahier des charges.
- Sur le Pays fléchois, la mise en place de la signalétique a été validée par les entreprises de la ZI Ouest. Une étude d'aménagement est à développer avant d'autres travaux.

Indicateurs de suivi, de résultat et de performance : capacité du territoire à passer en phase travaux sur les différentes zones avec l'aide de partenaires financiers courant 2021-2025.

Axe 1 – Attirer –

Fiche Action 1.3

DEVELOPPER ET FACILITER L'ACCUEIL DE NOUVEAUX CADRES ET DIRIGEANTS

Maitre d'ouvrage de l'action : Communauté de Communes du Pays Sabolien, Communauté de Communes du Pays Fléchois

Partenaires : CLEFOP, Conseil départemental de la Sarthe, Région Pays de la Loire, MEDEF Sarthe, CPME, CCI, PAYS VALLEE DU LOIR, OTVL

Description de l'action :

Réfléchir à la création de rencontres conviviales pour les cadres et leur(e) conjoint(e) à l'échelle de la Communauté de communes du Pays Sabolien et du Pays Fléchois qui aura pour objectif de :

- Faire découvrir les atouts du territoire des deux intercommunalités (bassin de vie de 100 000 habitants) au travers de sa culture, son patrimoine, ses estivales, son économie, sa gastronomie, sa technologie, son dispositifs santé, …
- Au cours de soirées exclusives tous les trois mois qui associent découverte et convivialité, regroupant entre 15 et 20 participants.
- Les frais pourront être réglés par les entreprises elles-mêmes ou par les cadres.
- Il conviendra de développer une communication adaptée au sein des entreprises et via les réseaux sociaux.

Aider à l'intégration de des chefs d'entreprises, cadres ou techniciens au sein du Club des ambassadeurs de la Sarthe afin de participer à la promotion de le Sarthe en France et à l'étranger.

- faire connaître la vraie Sarthe, celle du dynamisme économique et de l'excellence scientifique, de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et du tourisme,
- faire venir les entrepreneurs, les talents, les artistes, les touristes en les encourageant à découvrir un territoire innovant et accueillant,
- accompagner le développement de la Sarthe en détectant de nouveaux projets d'implantation et de création d'emplois.

Diagnostic de la situation :

Les entreprises du Club de Développement du Pays sabolien (atelier Ressources Humaines), et du Pays fléchois ont souligné la difficulté des entreprises du bassin :

- à recruter de jeunes actifs et notamment des cadres,
- à tout simplement les faire venir sur le territoire,
- et ensuite, une fois dans l'entreprise, à les motiver pour qu'ils restent ou qu'ils habitent sur le territoire.

Ces problématiques sont inhérentes au déficit d'attractivité du territoire que peut avoir le bassin d'emploi de Sablé/La Flèche au regard de l'attractivité d'agglomérations proches comme celles du Mans, d'Angers et de Laval et de manière encore plus ténue au regard des agglomérations nantaises et rennaises.

L'enjeu est donc de taille pour les entreprises de notre bassin qui sont conscientes de leurs manques par rapport aux grandes agglomérations se doit d'être inventif pour attirer des cadres sur son territoire.

Objectifs :

Comme mentionné ci-dessus l'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de répondre à un déficit d'attractivité pour les techniciens, cadres, dirigeants pour notre territoire.

Les objectifs de ces rencontres seront multiples :

- Favoriser les rencontres entre les nouveaux arrivants ;
- Faire découvrir les atouts de notre territoire : sport, culture, patrimoine, festival, économie, gastronomie, technologies, …
- Communiquer positivement à propos de notre territoire en travaillant à ce que les événements organisés soient relayés par les partenaires et les participants ;
- S'affirmer comme un argument d'attractivité dans les processus de recrutement.

Ces rencontres seront un dispositif supplémentaire que pourront utiliser les entreprises du bassin d'emploi, sachant qu'elles travaillent déjà sur la marque employeur (création des formations par les entreprises, livret d'accueil, site internet des entreprises, investissement sur le bien être en entreprise, …).

Par ailleurs, investir nos ressources au sein du club des ambassadeurs permettra de mieux représenter le Sud-Sarthe au sein du Club et ainsi renforcer notre visibilité et donc attractivité.

Partenaires financiers : Etat, Région Pays de la Loire, Conseil départemental, Banque des Territoires, entreprises (répartition à déterminer)

COUTS :

- Coûts internes des deux collectivités
- Frais de restauration et de visite

FINANCEMENTS :

- Prise en charge des frais par les entreprises ou par les cadres
- ETAT : aucun financement
- REGION : aucun financement
- BANQUE DES TERRITOIRES : aucun financement mais peut-être éventuellement via PIA3 Formation professionnelle et investissement dans les compétences

Calendrier :

- A partir de 2022

Etat d'avancement :

- En réflexion

Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :

Mesurer la fréquence des soirées et le niveau de participation des participants

Axe 2 – Recruter

Fiche Action 2.1
REPONDRE AUX BESOINS DE RECRUTEMENT DES INDUSTRIES et VALORISER LES EMPLOIS INDUSTRIELS

Maitre d'ouvrage de l'action : Région Pays de la Loire – DEETS – Communauté de Communes du Pays Sabolien et Pays fléchois - Pôle Emploi – Mission Locale Sarthe et Loir - Aract

Partenaires engagés : Toutes structures de l'emploi, CCI, Action RH+TPE, organismes de formation, d'insertion et d'orientation, Solutions&Co, ARACT, APEC, Fédérations professionnelles (UIMM…), CLE, OPCO, GRETA

Description de l'action :

Les entreprises industrielles et productives portent des opportunités d'emploi durable pour la population du territoire. Cependant, elles sont confrontées à des difficultés de recrutement quel que soit leur secteur d'activité. En partenariat avec le CLEFOP, un travail sur **la formation et l'image des emplois industriels est essentiel que nous pouvons faire à l'échelle d'un territoire d'industrie** :

ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

- Un **référent d'appui RH aux TPE-PME industrielles** qui souhaitent recruter afin de définir les besoins et les solutions disponibles, la stratégie RH à adopter en fonction des métiers en tension au cas par cas. Des prestataires cofinancés par l'Etat et la Région sont déjà en place : Action RH+TPE, IDC/CCI, ARACT… et seraient à mobiliser.
- Ce référent accompagne l'industriel en fonction de son besoin vers les acteurs de l'emploi (Mission locale, Plans locaux pour l'insertion et l'emploi, Pôle Emploi, associations locales, groupements d'employeurs, agence de placement, agences déléguées, apprentissage, région, DREETS...) : actions de rapprochement offre/demande d'emploi des entreprises >>> intérimaire, apprentissage, stagiaire, CDD, CDI, VTE… ; Il est la courroie de distribution afin que l'industriel puisse trouver des solutions adéquates.
- Le CLEFOP propose la mise en place d'un groupe projet accompagnement RH afin de répondre aux besoins des entreprises ayant des difficultés de recrutement.
- A défaut, produire un support synthétique numérique et actualisée sur les partenaires de l'emploi et services offerts.

DIFFUSION

- Développer une marque employeur du territoire avec l'ARACT, APEC… en lien avec les actions suivantes IMAGE
- Développer une « Vitrine des emplois » pour donner à voir les emplois existants sur le territoire, la création d'emplois et les compétences recherchées à court, moyen et long termes et les formations pour y accéder (Solutions-emploi ou Pôle emploi ou prestataire privé)
- Journées Recrutement en industrie avec speed meeting sur place ou évènement plus light Café Métiers

FORMATION

- Recenser les besoins des entreprises industrielles et analyse des formations à mettre en place collective (qualifiés/non qualifiés, en tension, anticipation des postes à pourvoir…) ;
- Mutualisation des compétences et des formations via Solutions-Partage ;
- Développer un cercle de formations et ateliers sur les dispositifs locaux et demande d'emploi locale pour les RH : Formation à la marque employeur, niveau d'engagement… flexisécurité, générations Y&Z, TH...
- Former les managers de proximité à l'engagement et la motivation de leurs opérateurs

- Déployer les formations en local au sein d'espaces dédiés ou en entreprises (dont plateaux de formation mutualisés entre entreprises) avec les organismes de formations existants dont les organismes de financements OPCO, l'éducation nationale via le CLE. Les entreprises pourraient développer leur propre CFA.

IMAGE

- Redorer l'image de l'industrie avec la mise en œuvre d'actions concrètes de sessions de sensibilisation aux métiers et visite des industries, semaine de l'industrie et autres portes ouvertes avec implication des salariés (JPO, Semaine de l'Industrie, salon du savoir-faire, CaféMétiers, #versunmétier) ; Voir pour organiser un Forum industries à l'échelle du territoire.
- Mettre en avant les industriels dans les médias locaux comme pourvoyeur de masse salariale : relais presse des industriels les Echos, Journal des entreprises, Medias locaux ;
- Produire ou intégrer des vidéos de présentation des métiers et des industries locales (par la mission locale ou prestataire privé) à publier sur une page Facebook et/ou LinkedIn spécifique ;
- Anticiper les besoins de demain avec présence des industriels dans les sessions d'orientations lycées, CFA, collèges… promouvoir les stages d'orientation et les dispositifs Ecole-Industrie et accompagner l'orientation des jeunes vers l'industrie au travers de dispositifs innovants tels que l'Odyssée de l'UIMM, escape game…
- Accompagner la mutation de métiers si besoin avec le dispositif Transition collective et des animations spécifiques telles les cartes métiers reconversion avec UIMM (kit métier).

PROSPECTER

- Veiller sur les fermetures d'entreprises au niveau grand ouest et organiser des speed meeting sur place.
- Intervenir dans les IUT/BTS d'Angers, Le Mans, Tours, Paris, Nantes, Rennes pour valoriser le territoire et faire venir les stagiaires.

Diagnostic de la situation :

<u>Communauté de Communes du Pays fléchois</u>

14 communes, 27 358 habitants

1902 entreprises (dont agriculture) dont 131 industriels (6.9%) et 338 services aux entreprises

Industriels à l'échelle Région : 6.2%, Département 72 : 6.1%

6 559 postes salariés (dont agriculture) dont 1493 industries (22.8%) (925 plus de 50 salariés)

Postes salariés industriels à l'échelle Région : 19.1%, Département 72 : 21.8%

<u>Communauté de Communes du Pays Sabolien</u>

17 communes : 28 397 habitants

2 106 entreprises (dont agriculture) dont 153 sont rattachées à l'industrie (7,3%), 6,2% pour la Région et 6,1% pour le Département.

6 116 postes salariés rattachés à l'industrie soit 46,6% du total emploi alors que le résultat est de 19,1% pour la Région et 21.8% pour le Département.

<u>Taux de chômage</u>

La part des emplois industriels sur le territoire est supérieure à la moyenne des emplois industriels régionale.

Néanmoins, le constat est un développement des industriels locaux avec nombre de travaux d'extension, agrandissement, outils de production mais qui freinent les développements faute de candidats attirés par ces métiers et non formés aux spécificités de l'industrie.

Pour information le taux de chômage sur le bassin d'emploi de Sablé est de 6.7% en novembre 2019. Celui de la zone d'emploi de La Flèche (Pays fléchois et 4 autres communautés de communes plus à l'est en zones de revitalisation) est de 8.2%.

Constats

- Des entreprises locales éprouvant des difficultés de recrutement sur des postes qualifiés
- Une offre de formation locale coordonnée par les services de l'Etat et la Région
- Des filières industrielles en lycée professionnel
- Des formations qualifiantes attractives pour les jeunes mais « hors sol » (hors du territoire, peu valorisées dans le cadre d'une approche formations/recrutement en entreprises locales)

Objectifs :

- Pallier le déficit des compétences dans l'industrie
- Pallier les difficultés de recrutement dans les métiers en tension (soudeur – chaudronnier, peintre industriel – opérateurs de production…)
- Former des salariés en adéquation avec les demandes des entreprises

Partenaires financiers : Région Pays de la Loire, Etat-DEETS, CLEFOP

COUTS :

- Coûts internes d'animation des deux collectivités
- Action RH+TPE et CCI/IDC
- Solution-Partage : 14 000€ pour 3 ans (subvention région)
- Vitrine des emplois : 8000€
- Vidéos des entreprises : 1000€/entreprise 3/an/territoire

FINANCEURS :

- ETAT : Appel à projets Cœur de ville CNAM, Appel à projets PIC expérimentation
- REGION : Subvention 11 655€ (au titre du partage de compétences pour Solutions-Partage), financement CLEFOP pour référent unique et vidéos des industriels
- BANQUE DES TERRITOIRES : Aucun financement mais peut-être éventuellement via PIA3 Formation professionnelle et investissement dans les compétences

Calendrier :

- Concertation avec les partenaires et les entreprises
- Mise en place des actions 2020-2023

Etat d'avancement :

- Pays fléchois : Validation des industriels et rencontres des industriels régulières sur la mutualisation des compétences faites à La Flèche.
- Solutions-Partage en cours d'acquisition à l'échelle du territoire
- Semaine de l'industrie (Pays Fléchois) et JPO (Pays Sabolien/Club) organisées en 2020 et annulée pour crise sanitaire

Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :

- Nombre d'entreprises participantes / Nombre d'apprenants / Nombre d'embauches

Axe 1 – Attirer

Fiche Action 1.3

DEVELOPPER ET FACILITER L'ACCUEIL DE NOUVEAUX CADRES ET DIRIGEANTS

Maitre d'ouvrage de l'action : Communauté de Communes du Pays Sabolien, Communauté de Communes du Pays Fléchois

Partenaires : CLEFOP, Conseil départemental de la Sarthe, Région Pays de la Loire, MEDEF Sarthe, CPME, CCI, PAYS VALLEE DU LOIR, OTVL

Description de l'action :

Réfléchir à la création de rencontres conviviales pour les cadres et leur(e) conjoint(e) à l'échelle de la Communauté de communes du Pays Sabolien et du Pays Fléchois qui aura pour objectif de :

- Faire découvrir les atouts du territoire des deux intercommunalités (bassin de vie de 100 000 habitants) au travers de sa culture, son patrimoine, ses estivales, son économie, sa gastronomie, sa technologie, son dispositifs santé, la liste n'est pas exhaustive, …
- au cours de soirées exclusives tous les trois mois qui associent découverte et convivialité, regroupant entre 15 et 20 participants.
- Les frais pourront être réglés par les entreprises elles-mêmes ou par les cadres.
- Il conviendra de développer une communication adaptée au sein des entreprises et via les réseaux sociaux.

Aider à l'intégration de des chefs d'entreprises, cadres ou techniciens au sein du Club des ambassadeurs de la Sarthe afin de participer à la promotion de le Sarthe en France et à l'étranger.

- faire connaître la vraie Sarthe, celle du dynamisme économique et de l'excellence scientifique, de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et du tourisme,
- faire venir les entrepreneurs, les talents, les artistes, les touristes en les encourageant à découvrir un territoire innovant et accueillant,
- accompagner le développement de la Sarthe en détectant de nouveaux projets d'implantation et de création d'emplois.

Diagnostic de la situation :

Les entreprises du Club de Développement du Pays Sabolien (atelier Ressources Humaines), et du Pays fléchois ont souligné la difficulté des entreprises du bassin :

- à recruter de jeunes actifs et notamment des cadres,
- à tout simplement les faire venir sur le territoire,
- et ensuite, une fois dans l'entreprise, à les motiver pour qu'ils restent ou qu'ils habitent sur le territoire.

Ces problématiques sont inhérentes au déficit d'attractivité du territoire que peut avoir le bassin d'emploi de Sablé/La Flèche au regard de l'attractivité d'agglomérations proches comme celles du Mans, d'Angers et de Laval et de manière encore plus ténue au regard des agglomérations nantaises et rennaises.

L'enjeu est donc de taille pour les entreprises de notre bassin qui conscient de ses manques par rapport aux grandes agglomérations se doit d'être inventif pour attirer des cadres sur son territoire.

Objectifs :

Comme mentionné ci-dessus l'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de répondre à un déficit d'attractivité pour les techniciens, cadres, dirigeants pour notre territoire.

Les objectifs de ces rencontres seront multiples :

- Favoriser les rencontres entre les nouveaux arrivants ;
- Faire découvrir les atouts de notre territoire : sport, culture, patrimoine, festival, économie, gastronomie, technologies, …
- Communiquer positivement à propos de notre territoire en travaillant à ce que les événements organisés soient relayés par les partenaires et les participants ;
- S'affirmer comme un argument d'attractivité dans les processus de recrutement.

Ces rencontres seront un dispositif supplémentaire que pourront utiliser les entreprises du bassin d'emploi, sachant qu'elles travaillent déjà sur la marque employeur (création des formations par les entreprises, livret d'accueil, site internet des entreprises, investissement sur le bien être en entreprise, …).

Par ailleurs, investir nos ressources au sein du club des ambassadeurs permettra de mieux représenter le Sud-Sarthe au sein du Club et ainsi renforcer notre visibilité et donc attractivité.

Partenaires financiers : Etat, Région Pays de la Loire, Conseil départemental, Banque des Territoires, entreprises (répartition à déterminer).

COUTS :

- Coûts internes des deux collectivités
- Frais de restauration et de visite

FINANCEMENTS :

- Les frais seront pris en charge par les entreprises ou par les cadres.
- ETAT : aucun financement
- REGION : aucun financement
- BANQUE DES TERRITOIRES : aucun financement mais peut-être éventuellement via PIA3 Formation professionnelle et investissement dans les compétences

Calendrier :

- A partir de 2022

Etat d'avancement :

- En réflexion

Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :

Mesurer la fréquence des soirées et le niveau de participation des participants

Axe 2 – Recruter

Fiche Action 2.2
MISE EN PLACE D'HEBERGEMENTS POUR L'ACCUEIL DE SALARIES EN MISSIONS COURTES ET DES STAGIAIRES

Maitre d'ouvrage de l'action : Ville de Sablé-sur-Sarthe, Ville de La Flèche, Communauté de communes Pays fléchois, Communauté de Communes du Pays Sabolien

Partenaires : Région Pays de la Loire, Département de la Sarthe, CAF (subvention mobilier), Caisse des Dépôts, Le Flore, Action logement, investisseurs privés …

Description de l'action :

Faciliter l'hébergement pour l'accueil de salariés en missions courtes ou période d'essai et stagiaires sur le territoire.

Pour mémoire, il est nécessaire de rappeler que le Programme d'Orientations et d'Actions du PLH communautaire a identifié un besoin d'étude sur le logement des jeunes notamment les jeunes travailleurs de 16 à 30 ans (apprentis, formation, alternance, stagiaire, intérimaire, primo-emploi, période d'essai…) sur le territoire. Il convient de mesurer l'opportunité d'une étude de besoin sur le logement des actifs jeunes ou en période d'essai. Cette réflexion pourrait être menée avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes dans les Pays de la Loire.

Il s'agira de :

- De mettre en place des hébergements temporaires chez l'habitant à l'échelle de Sablé-La Flèche. Ce dispositif permettra de :
  - ✓ De quantifier et qualifier le besoin en matière de logements des jeunes sur le territoire ;
  - ✓ De définir la nature de la demande en logement des jeunes actifs (installation pérenne, temporaire) qui souhaitent vivre sur le territoire, venir s'y former ou travailler
  - ✓ Interroger les entreprises, commerçants, artisans, sur leurs difficultés ou facilités à recruter de jeunes collaborateurs (apprentis, intérim contrat travail, stagiaires formation pro, …)
- Proposer des solutions répondant aux enjeux et définir les conditions de faisabilité du projet envisagé (foncier, acteurs, partenaires financiers, …) et construire ou faire construire par un promoteur privé une résidence d'actifs adaptée aux besoins.

Diagnostic de la situation :

La ville de Sablé sur Sarthe est entrée en contact avec des promoteurs immobiliers (Sophia) afin d'étudier le type d'opération possible sur le terrain dit de « l'ancienne gendarmerie ». C'est une assiette foncière de 4 000 m² à proximité immédiate de l'avenue de Verdun. La Ville de Sablé-sur-Sarthe a fait l'acquisition en 2012 de l'ex-gendarmerie, les bâtiments ont été démolis en décembre 2015 pour y développer un pôle commercial, mais ce projet n'a pas abouti.

Le promoteur a proposé à la collectivité d'étudier la possibilité de construire une résidence qui accueillerait des jeunes travailleurs en missions courtes ou des stagiaires. Il a été décidé de visiter des sites existants pour étudier leur mode de fonctionnement et le modèle économique.

Le promoteur a pris attache avec l'association « Iliade » qui gère l'établissement de Segré : 20 logements du T1 au T3 dont 6 supplémentaires sont en construction. Une entreprise a réservé 5 logements à l'année, sachant que la durée moyenne de séjour est de 6 mois.

Les publics accueillis à Segré sont :

- 30 % d'apprentis (convention avec l'entreprise LONGCHAMP qui a sa section de formation à Segré, et qui est la plus grosse entreprise de la ville)
- 30% de salariés (intérim, CDD, primo-emploi, période d'essai de CDI…)
- 30% de public de mission locale (garantie-jeunes)
- 10 % de publics « très sociaux » : mineurs non accompagnés, aide sociale à l'enfance

« Iliade » a des conventions de réservation avec le département, l'hôpital, la chambre des métiers, certaines entreprises, le Département, la mission locale…, ce qui lui permet de garantir ainsi un taux d'occupation à 100% de l'équipement.
Autres points importants :

- La possibilité de loger des couples dans les logements plus grands.
- 30% des jeunes à leur sortie des résidences s'ancrent ensuite sur le territoire.

M. Saulnier, Président d'Iliade a adressé une note d'intérêt le 16 juillet 2019 à la ville de Sablé spécifiant la nécessité de lancer une étude de marché/faisabilité avec d'un organisme agréé par le conseil régional (assurance pour avoir des aides financières à l'étude) comme l'URHAJ (Estimation de l'étude 25 000€ TTC).
Il revient à la collectivité de faire un point sur les marchés publics et interroger la Communauté de Communes du Pays Fléchois si elle souhaite mener une étude conjointe.

En effet, la Communauté de communes du Pays fléchois a recensé le même besoin des entreprises pour des meublés pour des salariés en missions courtes, stages et apprentissage, alternance ou période d'essai en CDI. En effet, 27 studios sont répertoriés par l'IFSI, IFAS, école des infirmières et aides-soignants pour 185 élèves infirmières. Le Lycée Polyvalent d'Estournelles de Constant propose des formations générales et professionnelles dont 2 BTS avec un internat, tout comme Le Prytanée National Militaire sui propose également un internat à ses élèves jusqu'aux classes de Prépa.

Le nombre de meublés pour des missions courtes se voient donc réduits étant pris d'assaut pas les élèves du secondaire et études supérieures. Un promoteur privé va développer 4 chambres meublés spécifiquement pour des missions courtes mais cela ne sera pas suffisant. Un travail commun avec Sablé est donc envisagé. Ces projets pourraient voir le jour dans le cadre de bâtiment de haute qualité environnementale afin d'attirer les cadres actifs.

Ce dispositif est également étudié dans le cadre d'Action Cœur de Ville

Objectifs :

- Offrir aux entreprises du territoire mais aussi à l'hôpital (le Pôle Santé Sarthe et Loir), un moyen supplémentaire de capter de jeunes actifs en facilitant leur installation et leur adaptation localement ;
- Cela constitue indéniablement un élément supplémentaire dans les mesures devant permettre l'amélioration de l'attractivité du territoire ;
- Un type de projet qui peut contribuer à la revitalisation de centre-ville et au bâti vieillissant ou la résorption de dents creuses.

Partenaires financiers : Etat, Région Pays de la Loire, Département de la Sarthe, CAF, Banque des territoires, Action Logement, ANAH, DEETS

COUTS :

- Coûts internes des deux collectivités
- Dispositif HTH Pays fléchois : 19 000€/an (financement Région, CAF, Le Flore, URAJH, DEETS, CCPF) et dispositif HTH Pays Sabolien : 10000€ (subvention 1000€ par la Région & 1000€ par la CAF + pour 1000€ de la DEETS)
- Construction Résidence Actifs Pays fléchois & Pays Sabolien
- Création d'un co-living sur le Pays sabolien (Cœur de ville)

FINANCEMENTS :

- ETAT : Hébergement mission courte → éligible à la DSIL si maîtrise d'œuvre publique / DEETS : Cofinancement du dispositif HTH
- REGION : Cofinancement du dispositif HTH
- BANQUE DES TERRITOIRES : Intervention possible en investissement sur l'immobilier selon le modèle économique du projet d'hébergement et l'opérateur en charge de la gestion du lieu. Selon la nature du projet, possibilité d'étudier un cofinancement de l'étude de faisabilité. S'il s'agit uniquement de logements classiques, la BDT ne pourra pas se positionner.
- CAISSE DES DEPOTS : Cofinancement de l'étude notamment si le projet se fait via une SCI pour la structure d'hébergement, formule souple.
- DDCS : Logement
- URAJH et LE FLORE : Cofinancement du dispositif HTH
- CAF : Cofinancement du dispositif HTH
- ACTION LOGEMENT : subvention et financement du projet co-living

Calendrier : une fois l'étude de marché/faisabilité réalisée, il conviendra de réaliser le tour de table mais c'est un projet qui pourrait voir le jour à court terme.

Etat d'avancement :

- Dispositif HTH déjà mis en place sur le Pays Sabolien et mis en place en 2021 sur le Pays fléchois.
- Appel à projet sur une Résidence Jeunes actifs publié en 2021 sur le Pays fléchois.
- Résidence Jeunes actifs à valider avec les élus en commission aménagement le lancement de l'étude de faisabilité pour le Pays Sabolien

Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :

- HTH : Nombre chambres à louer chez l'habitant, nombre de binômes créés.
- Résidences : Taux de remplissage de l'équipement par les entreprises du territoire.

Axe 2 – Recruter

Fiche Action 2.3
MOBILITE DES SALARIES

Maitre d'ouvrage de l'action : Communauté de Communes du Pays Sabolien, Communauté de communes du Pays fléchois

Partenaires : Etat, Région Pays de la Loire, ADEME, Département de la Sarthe, Pays Vallée du Loir, Ville de Sablé-sur-Sarthe, Ville de La Flèche

Description de l'action :

Cette action a pour but de réfléchir à mettre en place et expérimenter de nouveaux services de mobilité pour les salariés du territoire de la Communauté de communes du Pays Sabolien et du Pays fléchois.

Au cœur d'un territoire rural, Sablé est le deuxième pôle industriel de la Sarthe qui compte plus de 9 000 emplois salariés dont beaucoup travaillent en horaires décalées.

Sablé bénéficie d'une gare SNCF par laquelle transitent 500 000 voyageurs par an (1 450 entrées / descentes par jour) dont un certain nombre de salariés du bassin économique.

La Flèche bénéficie d'une gare routière, carrefour des lignes régionales de bus Saumur, Angers, Le Mans. Le transfert vers les zones d'activités est néanmoins compliqué.

Les salariés des industries sont amenés à faire jusqu'à 100 kms aller-retour, le covoiturage se développe à l'échelle de chaque industrie. Les industriels souhaitent donc le développement de covoiturage à l'échelle des zones d'activités ou de l'EPCI et le développement de la mobilité douce (voir fiche requalifications des zones d'activités).

Le territoire mène donc une réflexion sur le développement de modes de transport alternatifs pour tenter de réduire l'autosolisme et de fait le budget mobilité pour les salariés.

Une étude sur la mobilité a été engagée en 2019 dans le cadre du dispositif Coeur de ville pour définir les outils d'une plateforme mobilité, permettant aux usagers via Internet et des applications mobile d'informer en temps réel les usagers sur la disponibilité de services mis en place par l'intercommunalité : le partage de véhicules (électriques le cas échéant), le covoiturage et pourquoi pas des vélos électriques. Un plan d'actions a été défini pour résorber les points noirs liés à la circulation mobilité douce (vitesse, axes dangereux,…), pour mettre en place des équipements aidant à la mobilité (aire de covoiturage, abri vélo, autopartage…), pour améliorer les axes de transports collectifs (cadencement, arrêt de bus,…), accompagner l'usager vers ces mobilités (campagne de communication, lignes de covoiturage, site de covoiturage, …).

Ces actions mises en place dans le cadre du dispositif Cœur de ville sont encouragées dans le cadre de Territoire d'Industries, la mobilité des salariés étant un point crucial pour aider au recrutement et à la fidélisation des salariés.

Des points de vigilance sont donc à apporter :

- Améliorer et conforter la navette Gare SNCF Sablé-Zones d'activités
- Enjeu de rendre visible les lieux de covoiturage et plus largement de faire la promotion de cette alternative après des entreprises
- Nécessité de sécuriser les cheminements vers les lieux de départ de covoiturage, vers les gares routières et ferroviaires et vers les zones d'activités
- L'équipement de ces lieux en aire d'arrêt vélo paraît également nécessaire afin de développer cet usage
- Informer les salariés de la mise en place de ces dispositifs et inciter les entreprises à y participer.

Diagnostic de la situation :

Aujourd'hui, l'essentiel des salariés exerçant dans le périmètre de la Communauté de Communes du Pays Sabolien et du Pays fléchois utilise la voiture particulière pour ses déplacements domicile-travail.
Les salariés arrivant à Sablé par le train disposaient de plusieurs solutions jusqu'en septembre :

- Laisser une voiture tampon sur le parking de la gare pour faire le chemin distant entre la gare et leur entreprise
- Se faire convoyer par des collègues les récupérant à la gare

Depuis le 2 septembre 2019, la ville de Sablé a mis en service une navette gare/ZAE en partenariat avec le Club de développement du Pays Sabolien. Cette navette dédiée exclusivement à la desserte des zones d'activités effectue 4 rotations le matin et 4 le soir. Les premiers résultats de fréquentation sont encourageants mais cette navette ne dessert que les zones d'activités de Sablé-sur-Sarthe et n'est pas adaptée pour les travailleurs exerçant en horaires décalés. La Ville, depuis septembre 2020, a décidé de faire entrer en vigueur la gratuité de tous les transports en commun, y compris la navette.

La zone de Ouest-Park ne bénéficie pas de ce service, encore moins le secteur de Malpaire situé dans la commune de Précigné. Il est donc nécessaire de s'interroger sur l'opportunité de développer des modes de transport alternatifs qui desserviront les principales zones d'activités de l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

La Communauté de communes du Pays fléchois à la demande de ces industries étudie les possibilités d'adhésion à des plateformes de covoiturage et le développement de la mobilité douce et propose des actions dans le cadre du dispositif Cœur de ville.

Objectifs :

- Travailler sur les questions de mobilité des salariés présente plusieurs avantages :
  - ✓ Renforcer l'attractivité territoriale ;
  - ✓ Apporter un argument supplémentaire pour aider les entreprises à recruter ;
- Faire de Sablé et de La Flèche, un territoire innovant en termes de mobilité durable
- Répondre à une problématique de pouvoir d'achat d'une partie de la population salariée du bassin économique de la Communauté de communes en développant des modes de transport alternatifs.

Partenaires financiers : Etat, Région Pays de la Loire, Département de la Sarthe, Banque des Territoires, ADEME, Pays Vallée du Loir

<u>COUTS :</u>

- En fonction des projets – Voir Dispositif Action Cœur de Ville

<u>FINANCEMENTS :</u>

- ETAT : auto partage (80%) Mouv&Go. Financement des aires de stationnement pour le co-voiturage.
- ADEME : vélo
- PETR ETAT : A côté
- REGION : pas de financement particulier. La région a réalisé une étude mobilité au niveau régional et travaille actuellement aux évolutions / modifications qu'apporte la LOM. Demande de conventionnement avec EPCI. La Région est impliquée dans Ouest-Go – à développer sur le TI
- BANQUE DES TERRITOIRES : possible de cofinancer une étude amont sur le suet des mobilités, et de financer les infrastructures ou services à déployer (via opérateurs de gestion). Toutefois, articulation à faire avec l'étude Mobilités conduite dans le cadre d'Action Cœur de ville et que la CDC finance

Calendrier : réaliser une étude des besoins en mobilité (réalisé dans Cœur de ville) et décliner un plan d'actions.
Etat d'avancement : - En cours
Indicateurs de suivi, de résultat et de performance : Taux de fréquentation des différents modes de transports alternatifs mis en service

Axe 3 – Innover –

Fiche Action 3.1
CREATION D'UN BATIMENT DE TYPE TIERS-LIEUX A L'IMMEDIATE PROXIMITE DE LA GARE DE SABLE-SUR-SARTHE

Maitre d'ouvrage de l'action : Communautés de Communes du Pays Sabolien

Partenaires : Club de Développement du Pays Sabolien, Département de la Sarthe, Région Pays de la Loire, Etat

Description de l'action :

La réflexion sur l'opportunité d'implanter un espace tertiaire dédié au développement économique à Sablé-sur-Sarthe a été évoquée dès 2016. Elle s'inscrivait dans une réflexion globale sur l'attractivité du territoire engagée entre la Communauté de Communes, représentée par le service communautaire « Mission économique » et le milieu économique représenté par le Club de développement du Pays Sabolien.

Une étude urbaine a été faite (2017-2018) permettant d'affiner les principes de programmation d'un bâtiment tertiaire sur le pôle Gare. Couplé avec les réflexions qui ont été effectuées par le Club de développement et la Mission Economique, qui avaient pour objet d'identifier les vocations que pourraient avoir ce futur équipement tertiaire. Depuis, une étude de programmation a été lancée pour les grandes vocations économiques de ce lieu :

- Un espace de coworking comprenant des bureaux en location qui permettra d'accueillir des travailleurs nomades. Cet espace de travail collectif sera accessible aux utilisateurs du lieu mais aussi à des utilisateurs extérieurs permettant la tenue de réunions voire de formations, la collectivité ambitionnant de travailler avec la Région au développement d'un pôle de formation à Sablé
- Un espace pépinière entreprise qui permettra d'accueillir les entrepreneurs dont le projet est en phase d'amorçage
- Un espace réservé pour accueillir la Mission économique de la Communauté de Communes du Pays Sabolien
- Enfin, le Club de développement aura toute sa place dans cet équipement dans un espace ouvert de type show-room qui constituera la vitrine des atouts du territoire dont culture, éducation, tourisme, santé, savoir-faire du bassin industriel de Sablé, où se tiendront des animations thématiques sur des sujets spécifiques (cobotique, maintenance, …).

Ce lieu sera naturellement adapté à tous types d'usages du numérique et aux nouvelles technologies. La collectivité souhaite par cette réalisation développer une offre tertiaire novatrice pour le territoire et se doter d'un équipement qui en symbolise la modernité. Un dépôt de permis de construite est en cours.

Diagnostic de la situation :

La ville de Sablé-sur-Sarthe se situe à équidistance des agglomérations du Mans, d'Angers et de Laval, ce qui en fait la véritable porte d'entrée de trois grandes régions : Anjou, Maine et Bretagne. Ce remarquable positionnement géographique est d'autant plus valorisé par la proximité d'infrastructures routières telles les autoroutes A11 et A81, et la mise en place de la LGV Pays de la Loire et de la virgule de Sablé en 2017, qui font de Sablé-sur-Sarthe, le véritable carrefour ferroviaire du Grand Ouest.

La gare de Sablé-sur-Sarthe est reconnue comme Pôle d'Echanges Multimodal et elle accueille 500 000 voyageurs par an, soit 1 438 montées / descentes en moyenne par jour.

Sablé-sur-Sarthe peut aussi s'enorgueillir d'être le second bassin industriel de la Sarthe. On y dénombre 9 621 emplois salariés privés en 2018 (données ACOSS), dont près de 50% sont des emplois industriels et au sein de ces derniers, 61% sont rattachés à l'industrie agroalimentaire.
Les acteurs majeurs de cette industrie présents à Sablé sont : LDC, BEL, CHARAL, MARIE, MANE, LA SABLESIENNE, SUPPLEX – LA MANDORLE…

Néanmoins, il ne faut pas réduire le pôle industriel de Sablé à leur seule présence. Il faut souligner que sont aussi installés sur le territoire, tout un ensemble d'entreprises couvrant des secteurs aussi diverses que l'usinage, le travail des métaux (AFF Groupe, COUBARD EURL, BUISARD SAS, MK AUTOMOTIVE, …), l'électronique (VALEO, SNEES, MORS SMITT), la transformation des plastiques (SABLE INJECTION, ALPHACAN), des prestataires de service de toutes sortes (FREMONT AFFUTAGE, ZEISS, IONISOS, RLD,…), un spécialiste de l'emballage (POSSON PACKAGING), des entreprises du transport et des travaux publics (SALESKY, LUC DURAND, CLMTP…).

L'image du pôle économique de Sablé est fortement marquée par la présence de gros établissements industriels. Mais aujourd'hui la collectivité souhaite faire évoluer son offre économique car elle n'est pas en mesure de répondre à des demandes spécifiques. Elle ne peut pas répondre positivement à des requêtes émanant de travailleurs nomades en recherche d'une offre innovante de locaux de bureaux (open space, location de bureaux à l'heure, …). Elle ne propose pas de salles en location pour réaliser des formations courtes ou séminaires et dotées d'équipements numériques (visioconférence). La ville n'offre pas de locaux adaptés aux créateurs d'entreprises facilitant de fait l'accompagnement que l'on peut imaginer pour aider à leur développement.

Objectifs :

- Contribuer au projet de renouvellement urbain du quartier de la gare qui devra aboutir à la création d'un quartier mixte (habitat, emplois, services)
- Doter la collectivité d'un équipement « phare » qui profitera des flux générés par le Pôle d'Echange Multimodal
- Ancrer ce bâtiment dans la réalité économique locale, en répondant aux besoins exprimés par le bassin économique sabolien
- Doter le territoire d'une offre tertiaire innovante
- Créer un écosystème de travailleurs nomades et de créateurs d'entreprises

Partenaires financiers : Etat, Région, Banque des territoires

- ETAT : 500 000€ par la DSIL
- DEPARTEMENT : 177 154€ au titre du plan de relance + 25 000€ (dispositif E-Link)
- REGION : 320 000€ au titre du plan de relance
- BANQUE DES TERRITOIRES : peut être présente en étude amont (faisabilité technique, juridique et financière du projet) et en co-investissement dans l'immobilier si modèle économique avéré. Possibilité également d'accompagner en fonds propres l'opérateur du lieu selon son statut (SCIC ou SCOP)

Calendrier : APD validé et attente dépôt permis construire en avril 2021

Etat d'avancement : notification du marché pour la maitrise d'œuvre, passage en phase travaux, livraison envisagée du bâtiment fin 2022

Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :

- Fréquentation de l'équipement pour la partie coworking et la partie vitrine des savoir-faire saboliens
- Taux de remplissage de la pépinière
- Nombre d'animations sur une année dans l'équipement

Axe 3 – Innover

Fiche Action 3.2
SOUTIEN AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRES

Maitre d'ouvrage de l'action : Région - Communauté de Communes du Pays Sabolien

Partenaires engagés : Région, Communautés de communes du Pays Sabolien, Solutions&Co

Description de l'action :

Cette fiche action cible notamment les projets de modernisation et de développement à même de répondre aux enjeux du territoire :

- Du point de vue économique le renforcement de l'adéquation entre bassin de production et bassins de transformation en optimisant la valeur ajoutée et la productivité pour assurer l'ancrage territorial de transformation et incidemment de production via des aides adaptées ;
- Du point de vue social le maintien de l'emploi et des savoir-faire d'activité économiques qui maillent le territoire et dynamisent la ruralité et notamment développer les formations adaptées (voir aussi fiche recruter) ;
- Développer des ateliers spécifiques pour les industries agroalimentaire (gestion de crise, nutrition, hygiène, Qualité et Sécurité Sanitaire des Aliments, Développement durable, Traçabilité de la durée de vie des produits transformés, export…) ;
- Accompagnement de la recherche et l'innovation et le développement de projets innovants ;
- Proposition de services à l'agroalimentaire : laboratoires d'analyses microbiologiques, sensorielles, parasitaires..., transport, logistique… ;
- Promotion de l'attractivité de la filière (découverte des métiers et des entreprises agroalimentaires), Stand partagé en salon…

A cette fin, il cible les entreprises de transformation et les services aux industries agroalimentaires pour :

- Mobiliser les aides à l'investissement pour les projets en lien avec l'agroalimentaire dont les groupes nationaux ou internationaux ;
- Etudier le développement de projets innovants: mise en relation avec projets R&D de tout niveau (production, RH, emballage, formulation, sécurité alimentaire, réglementation, veille...) avec l'aide de centres techniques, avec pôle Compétitivité, Ligépark…
- Mettre en place des groupes de travail pour aider aux recrutements ;
- Développer les formations adaptées aux industries et services aux industries agroalimentaires pour levier du recrutement au minimum Bac pro voire BTS (Technicien laboratoire Agroalimentaire, opérateur de production, …) voire si développement possible CFA d'entreprises.

Diagnostic de la situation :

De nombreuses entreprises de l'agroalimentaire sont stratégiquement situées sur le bassin Sablé-La Flèche, proches des autoroutes et au cœur des réseaux autoroutiers du grand ouest.

- Tissu de PME et TPE diversifiés ou de groupes dont le siège social est hors du territoire ;
- Héritage d'une longue tradition agricole et agroalimentaire
- Présence d'axes routiers structurants : Nantes-Paris-Rennes
- Offre de formation agricole et agroalimentaire
- Structures de R&D insuffisantes
- Manque de vision collective pour optimiser formations ou besoin en sous-traitance, services

En 6 mois, trois projets d'investissement lourds (plus de 10M d'euros) ont été présentés en pays fléchois pour du développement d'emplois : 200 emplois. Ces investissements le plus souvent portés par des groupes sont rarement éligibles aux aides régionales ou état, les communes concernées n'étant pas des zones AFR, ZRR.

Objectifs :

- Mobiliser les aides à l'investissement pour les projets en lien avec l'agroalimentaire dont les groupes nationaux ou internationaux ;

- Etudier le développement de projets innovants: mise en relation avec projets R&D de tout niveau (production, RH, emballage, formulation, sécurité alimentaire, réglementation, veille...) avec l'aide de centres techniques, avec pôle Compétitivité, Ligépark…
- Développer les formations adaptées aux industries et services aux industries agroalimentaires pour levier du recrutement au minimum Bac pro voire BTS (Technicien laboratoire Agroalimentaire, opérateur de production, …) voire si développement possible CFA d'entreprises.

Partenaires financiers : Europe, Etat, Région, Banque des territoires

COUTS :

- A définir pour chaque projet

FINANCEMENTS :

- ETAT : PAT pour les entreprises en AFR. Mise en place de CFA via la Direccte.
- REGION : les formations pour l'agroalimentaire existent jusqu'au niveau ingénier/master mais ne sont pas toutes en Sarthe : elles peuvent être régionalisées ou plus selon le type de formation / diplôme.
  - ✓ R&D : soutien des projets collectifs d'innovation impliquant des entreprises alimentaires régionales et de partenaires de recherche. Valorial et Solutions&Co (ex-Cap Aliment) peut aider à monter ces projets. Végépolys-Valley et Valorial peuvent les labéliser pour favoriser leur financement.
  - ✓ Projets soutenus : R&D : recherche pré-compétitive, industrielle ou développement expérimental.
  - ✓ Modalités d'accompagnement : Subvention Aides accordées aux entreprises et/ou à leurs partenaires de recherche. Entreprises :
  - ✓ Taux d'aide jusqu'à 40% des coûts éligibles en fonction taille / rechercher jusqu'à 100% des coûts additionnels.
  - ✓ PAYS DE LA LOIRE INNOVATION : PL2I : PdL Incitative et innovation : prise en charge d'une partie des prestations de conseils technico-économique pour les primo-innovants – subvention.
  - ✓ Phase de faisabilité ou phase amont du projet : financement jusqu'à 50% de l'assiette des dépenses retenues, sous forme de subvention plafonnée à 50 000€ (peut couvrir le montage de projets collaboratifs nationaux ou transnationaux).
  - ✓ Phase de développement du projet : financement jusqu'à 50% de l'assiette des dépenses retenues sous forme d'avance à taux nul, remboursable en cas de succès, ou sous forme de prêt à taux zéro pour l'innovation.
- BANQUE DES TERRITOIRES : présent en investissement si projets immobiliers connexes.

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) : Etude

Calendrier : réaliser une étude des besoins puis décliner un plan d'actions.

Etat d'avancement : A voir après étude.

Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :

- Emplois confortés ou nouveaux emplois
- Projets de R&D
- Investissements réalisés

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Marché public de prestations intellectuelles passé selon la procédure adaptée
(Article R2123-1 1° du Code de la commande publique)

Élaboration d'un ATLAS DE BIODIVERSITE COMMUNAUTAIRE

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
Octobre 2020

POUVOIR ADJUDICATEUR

Communautés de communes
du Pays Fléchois
Service DAG
Espace Pierre Mendès France
72200 LA FLÈCHE

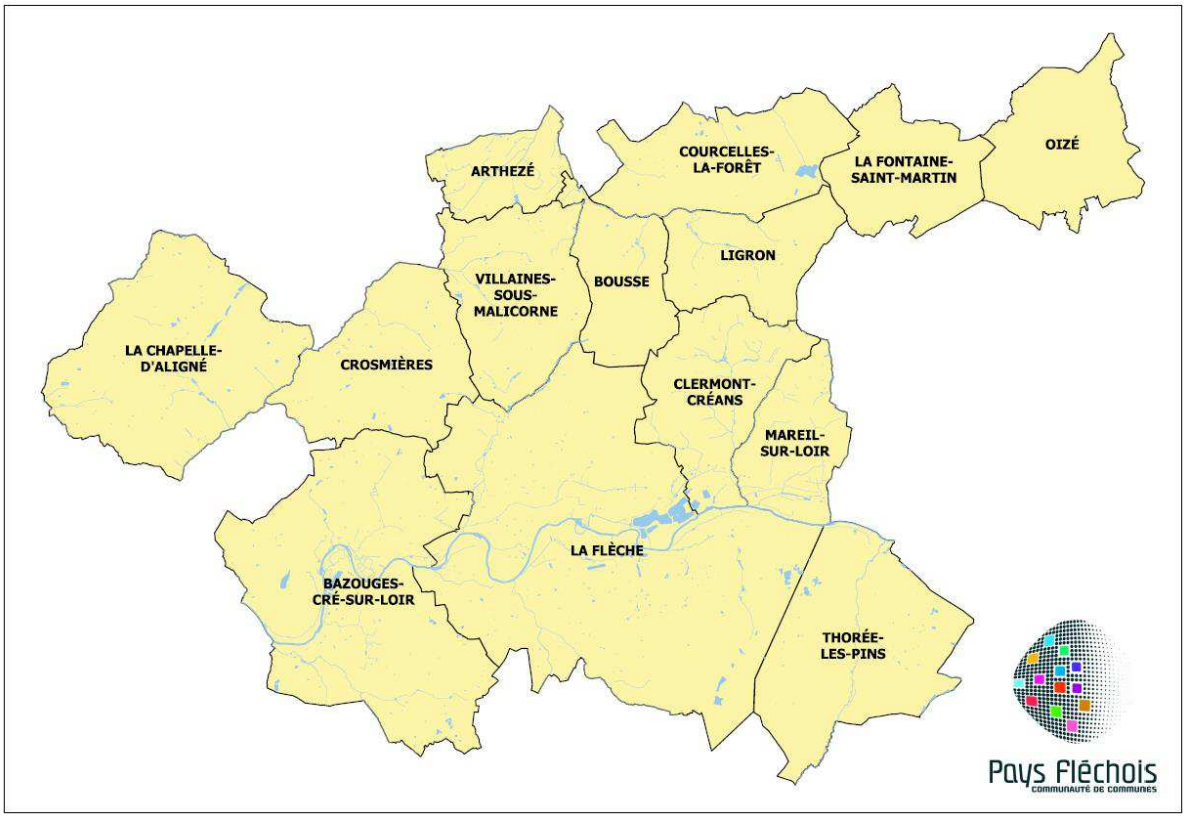

SOMMAIRE

PARTIE I CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS p.03

I. OBJET ET CADRE DU MARCHÉ p.04
1. Présentation du territoire p.04
2. Objet du marché p.05
3. Cadre du marché p.05

PARTIE II ÉLABORATION DE L'ABC p.19

I. PRÉSENTATION DE LA MISSION p.20
II. DEROULEMENT GENERAL DE L'ATLAS DE BIODIVERSITE p.20
1. Collecte des informations existantes p.20
2. Réalisation des inventaires p.21
3. Mise en œuvre d'une mobilisation citoyenne p.24
4. Les livrables p.25
5. La propriété de la donnée p.25
III. CALENDRIER PREVISIONNEL p.25
IV. DISPOSITIF DE SUIVI, D'ANIMATION ET DE VALIDATION p.26
V. COUT DE LA PRESTATION p.27

PARTIE I

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

I. OBJET ET CADRE DU MARCHÉ

En 2019, la Communauté de Communes du Pays Fléchois (CCPF) a été reconnu Territoire Engagé pour la Nature. Dans ce cadre, la CCPF souhaite réaliser un Atlas de la Biodiversité sur l'ensemble du territoire communautaire.

En effet, le pays fléchois est reconnu pour la richesse et la diversité de sa biodiversité (NATURA 2000 FR5200649 Vallée du Loir de Vaas à Bazouges, site de la Monnerie, Réserve naturelle régionale des marais de Cré-sur-Loir / La Flèche, tourbières de l'aérodrome, …). Les actions d'éducation à l'environnement et de préservation des milieux y sont également nombreuses.

L'ABC est l'opportunité d'homogénéiser et de compléter la connaissance en matière de biodiversité, notamment en lien avec le PLU-i, qui sera approuvé en janvier 2021. La priorité sera mise sur les secteurs à enjeux (enveloppes urbaines, zones de projets, sites remarquables), et aussi sur les espèces sur lesquelles la connaissance est moins fournie.
Au-delà de l'écriture du PLU-i, l'ABC permettra d'anticiper et d'intégrer la question de la biodiversité dans les projets d'aménagements publics et privés.

Il est à noter que depuis 2018, la Ville de La Flèche a été retenue au titre du dispositif national « Cœur de Ville ». Chaque projet de redynamisation de l'hypercentre doit pouvoir être examiné sous l'angle biodiversité.

1. Présentation du territoire

La CCPF est située dans le département de la Sarthe (72), au carrefour des axes Le Mans / Angers et Tours / Sablé-sur-Sarthe / Laval.
Elle regroupe 27 109 habitants sur 336 km², et réunit les 14 communes suivantes :

Arthezé – Bazouges-Cré-sur-Loir – Bousse – la Chapelle-d'Aligné – Clermont-Créans – Courcelles-la-Forêt – Crosmières – La Flèche – La Fontaine Saint-Martin – Ligron – Mareil-sur-Loir – Oizé – Thorée-les-Pins – Villaines-sous-Malicorne.

2. Objet du marché

Le présent marché vise à inventorier, caractériser et cartographier de manière aussi exhaustive que possible la biodiversité présente sur l'ensemble du territoire d'étude.

De plus, une phase de mobilisation citoyenne (animation et sensibilisation auprès du publics : élus, acteurs du territoire, habitants, …) devra être menée afin d'aboutir à une vision partagée de la biodiversité.

Enfin divers livrables seront attendus : données naturalistes, cartes, plaquette de sensibilisation, …

Les objectifs généraux de l'Atlas de Biodiversité sont :

- Apporter à l'intercommunalité et aux communes une information naturaliste et cartographique qui permette une intégration des enjeux « biodiversité » du territoire dans les choix des décideurs (ré interrogation du PLU-i sous le prisme de la biodiversité),
- Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité par tous,
- Impliquer les acteurs locaux.

3. Cadre du marché

- **CONTEXTE NATUREL**

> Un territoire naturel riche

Le territoire communautaire s'inscrit dans le PETR Vallée du Loir, une vaste zone regroupant 65 communes articulées autour du Loir. Cette rivière, qui alimente et construit les paysages des alentours de par ses nombreux petits affluents, offre une biodiversité riche. Celle-ci se caractérise par plusieurs zones présentant un intérêt écologique reconnu officiellement de type Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2 et de par la réserve naturelle régionale des marais de Cré-sur-Loir/La Flèche.

> Différentes occupations du sol à l'échelle de la CCPF

Au-delà de ces zonages d'intérêt patrimoniaux, paysagers et naturels exceptionnels, la CCPF se compose d'une nature plus ordinaire mais assez diverse dans son ensemble. On retrouve ainsi sur le territoire : des milieux aquatiques, des zones humides, des espaces bocagers, des vallées, des coteaux, des espaces boisés, des prairies, des terres agricoles, des carrières, etc.

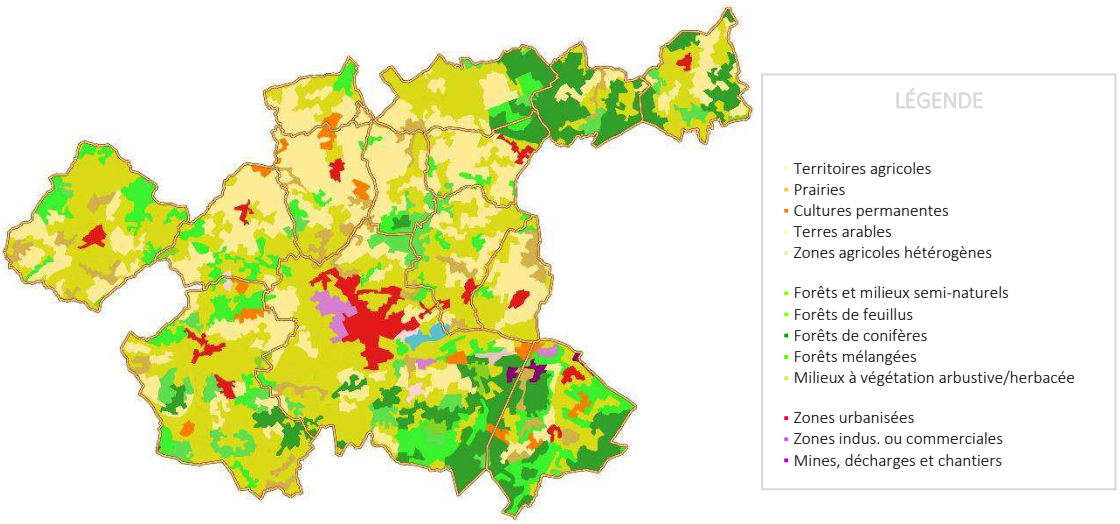

Occupation du sol de la CCPF – Corine Land Cover 2018

Cette carte, issue du Corine Land Cover 2018, exprime l'occupation du sol de la CCPF de manière évasive mais assez représentative dans son ensemble. Divisée en trois grandes catégories, elle fait apparaitre les espaces agricoles, les espaces boisés et les espaces artificialisés. Plus de la moitié de la surface du territoire (55.6%) est vouée à l'agriculture soit 190 km² (contre 54% pour la France métropolitaine).

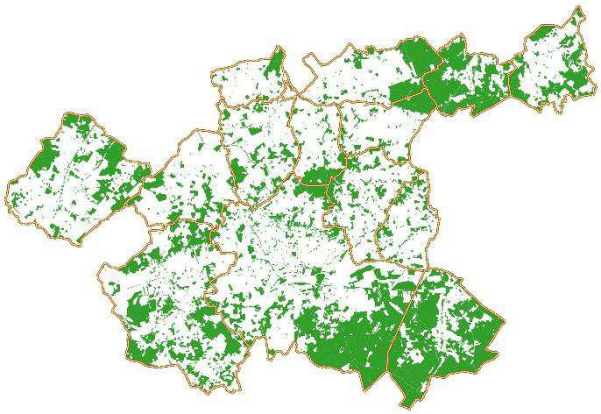

Les espaces boisés au sein de la CCPF

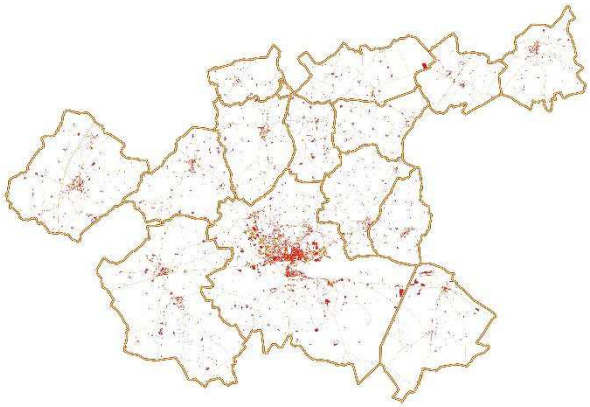

Les espaces artificialisés de la CCPF

Marqué par des lieux dont le nom renvoie directement au caractère forestier de la commune tels que « Courcelles-la-Forêt » ou « Thorée-les-Pins », les espaces boisés représentent 34% de l'occupation du sol de la CCPF (contre 40% pour la France métropolitaine). Si les forêts de feuillus s'établissent de façon diffuses mais sur de petits périmètres, deux vastes zones de conifères sont identifiée au Sud-Est du territoire sur les communes de La Flèche et Thorée-les-Pins ainsi qu'au Nord-Est sur les communes de La Fontaine-Saint-Martin, Courcelles-la-Forêt. Au total, et malgré une perte moyenne de 26,8 ha/an depuis 2005, 116 km² de forêts sont recensées.

La carte représentant les espaces artificialisés du territoire laisse apparaitre quant à elle les centres-ville, bourgs et zones d'activités du territoire, l'espace central se trouvant sur La Flèche. Les zones artificialisées caractérisées par les tâches rouge représentent 9% du territoire. Notamment dû à l'implantation de plusieurs nouveaux lotissements et au détriment d'espaces boisés, 150 ha ont été urbanisés entre 2005 et 2013 soit 18,6 ha/an.

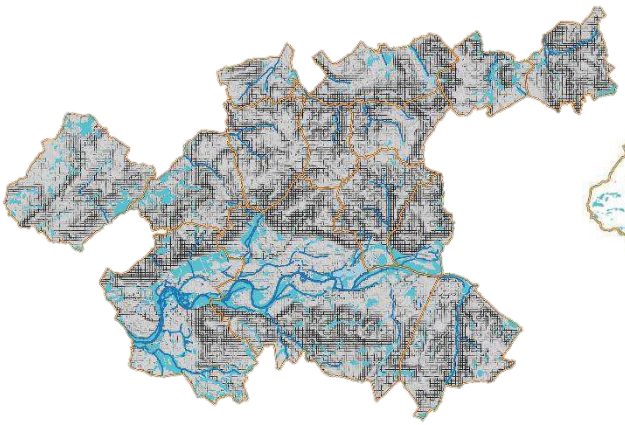

Topographie de la CCPF

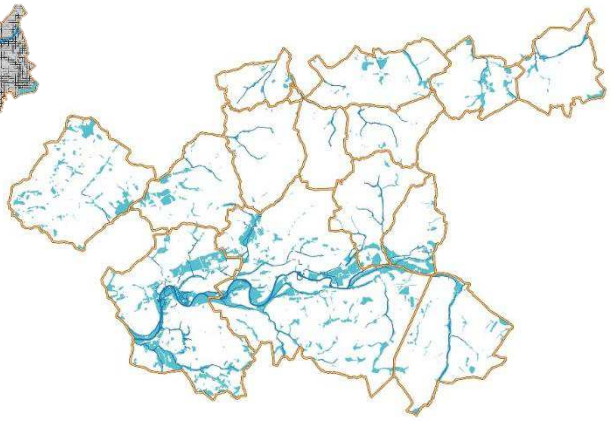

Les zones humides et cours d'eau au sein de la CCPF

Enfin, le territoire de la CCPF est marqué par un réseau hydrographique dense et des zones humides attenantes en nombre important. Ceci représente 1.2% de l'occupation du sol de la CCPF.
L'emplacement de ces éléments est lié de la topographie du territoire communautaire. En effet, on peut distinguer la majeure partie des espaces humides dans le lit majeur du Loir.
Aussi, le territoire de la CCPF est couvert par deux bassins versants : la Bassin du Loir au Sud et le bassin de la Sarthe au Nord. Cette délimitation est due à la présence de coteaux localement abrupts au nord de la vallée du Loir.

> L'occupation du sol à l'échelle des communes

- Commune d'Arthezé

Arthezé est une commune rurale dont la surface herbacée représente plus de 76% de son territoire. Quelques espaces humides y sont également présent (ruisseau, mare, étangs, prairie humide).

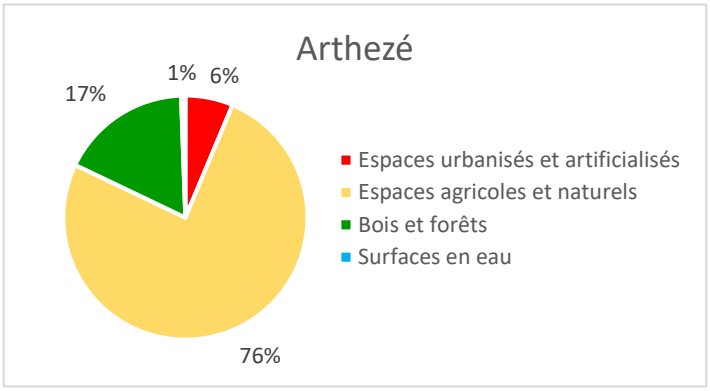

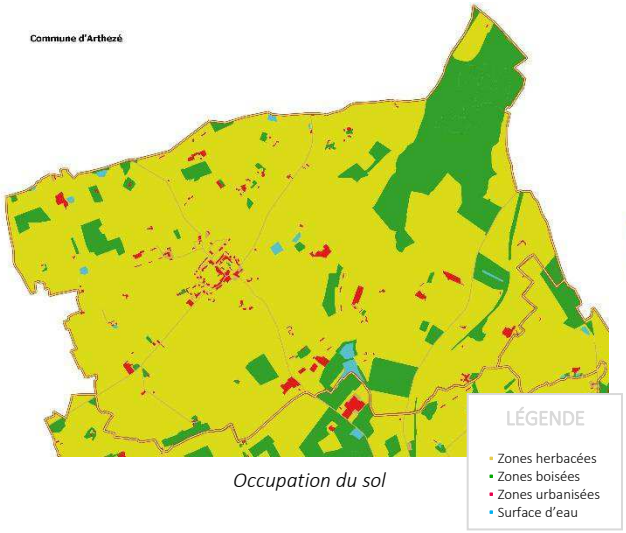

Occupation du sol

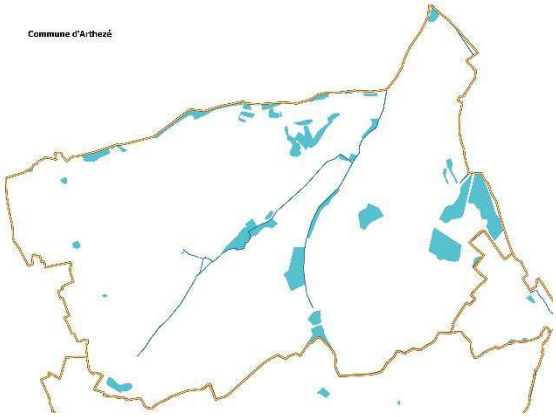

Les zones humides et cours d'eau

- Commune de Bazouges – Cré-sur-Loir

De nombreuses zones humides sont recensées sur Bazouges – Cré-sur-Loir dont le site des Marais de Cré-sur-Loir classé Réserve Naturelle Régionale. La commune est représentée par 58% de surface herbacée et 33% de surface boisée. Les surfaces urbanisées sont quant'à elles regroupées le long des axes principaux.

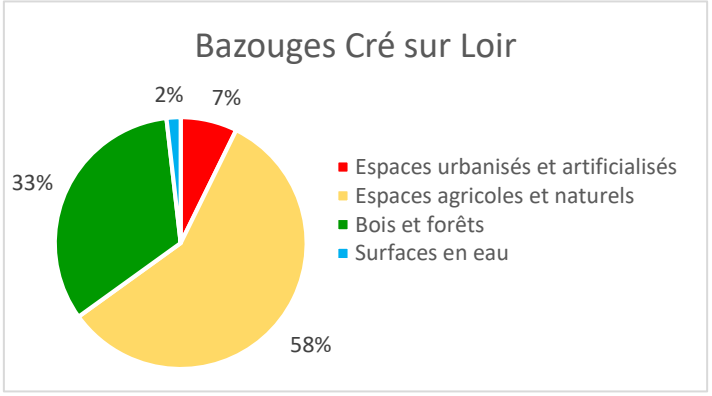

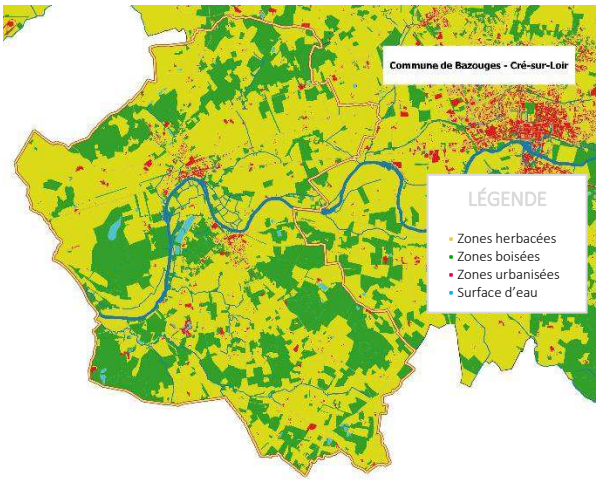

Occupation du sol

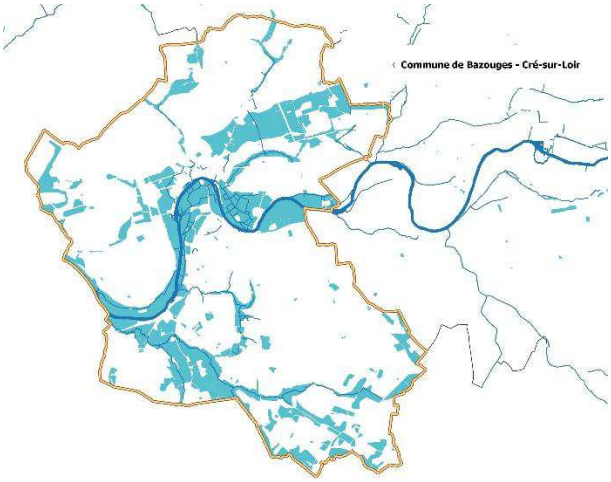

Les zones humides et cours d'eau

- Commune de Bousse

La quasi-totalité du territoire communal est recouvert de zone herbacée. Toutefois, quelques boisements (isolé ou non) sont présent. De plus, quelques zones humides sont recensé, principalement le long du cours d'eau. Enfin, l'urbanisation de la commune est disséminé sur l'intégralité du territoire.

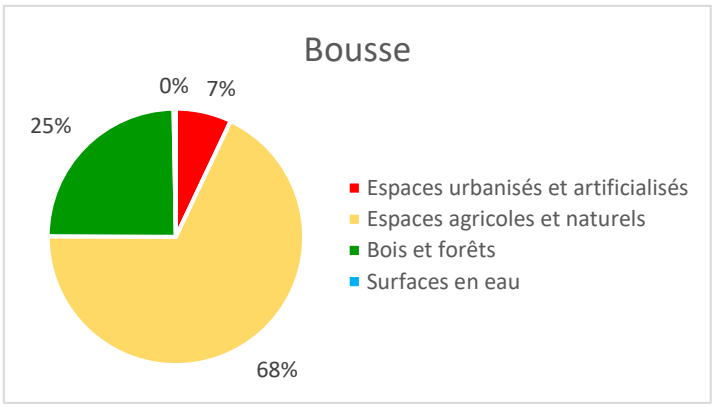

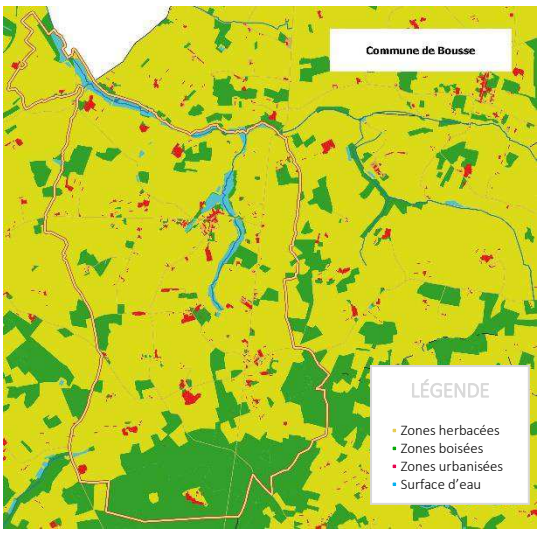

Occupation du sol

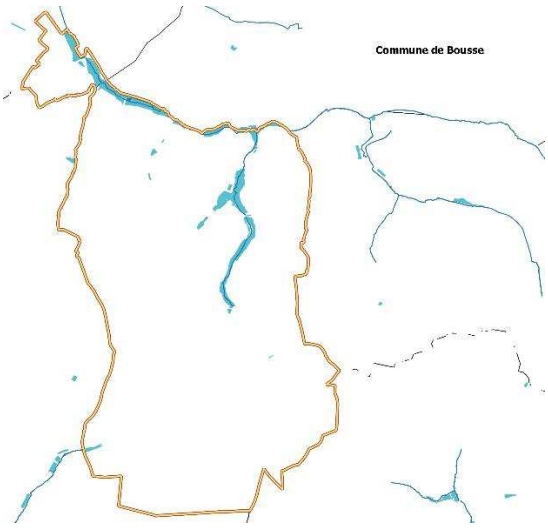

Les zones humides et cours d'eau

- Commune de Clermont-Créans

La commune est couverte de 67% de surface herbacée et 22% de surface boisée. Plusieurs zones humides ont été repérées le long des ruisseaux (étangs, …) et au sud de la commune (attenant au Loir), représentant 1% du territoire communal.

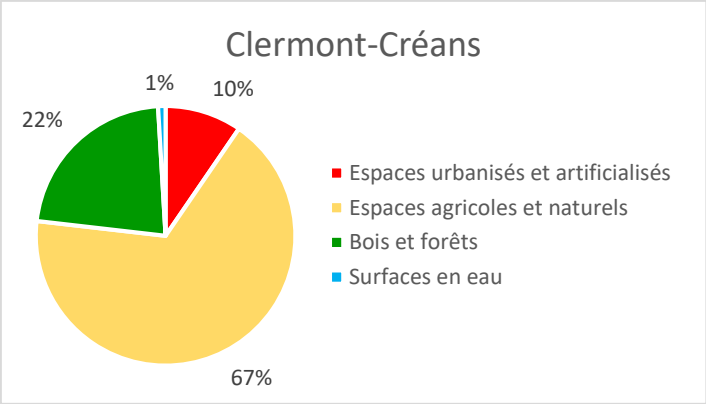

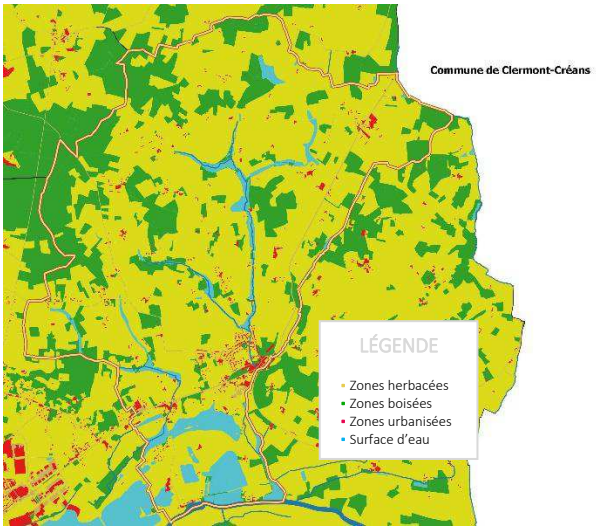

Occupation du sol

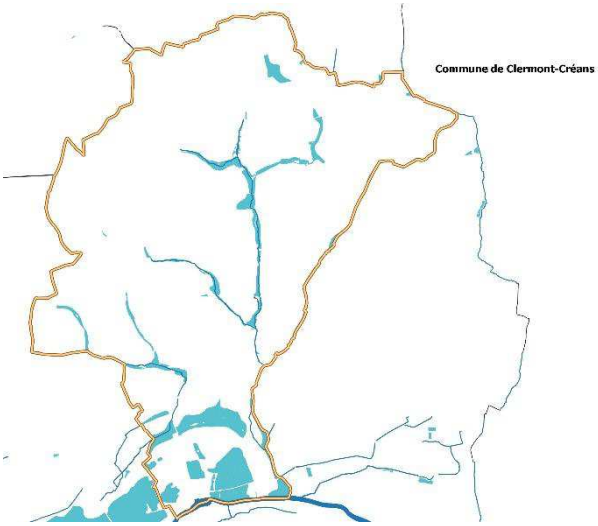

Les zones humides et cours d'eau

- Commune de Courcelles-la-Forêt

Comme son nom l'indique la commune de Courcelles-la-forêt est représentée par une surface boisée importante (32%), surtout répartie à l'est du territoire. Sur le reste, on retrouve principalement des zones herbacées (62%). Quelques zones humides sont également recensées le long des cours d'eau particulièrement.

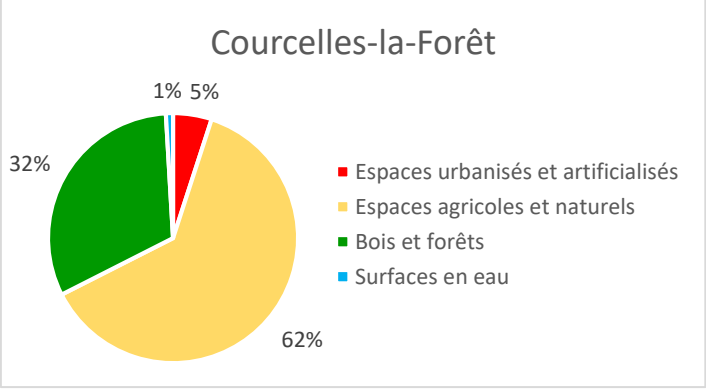

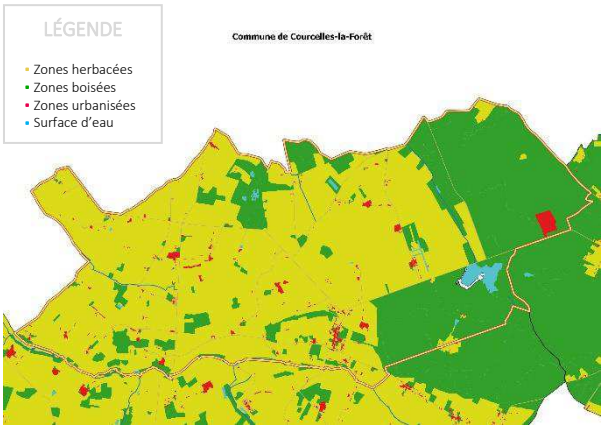

Occupation du sol

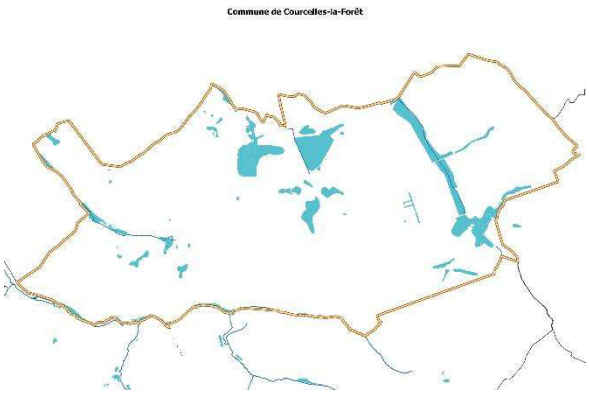

Les zones humides et cours d'eau

- Commune de Crosmières

Crosmières est une commune essentiellement herbacée (75%). Toutefois, un patchwork de boisements est répartie sur le territoire (18%). De nombreuses zones humides sont présentes surtout à l'ouest de la commune.

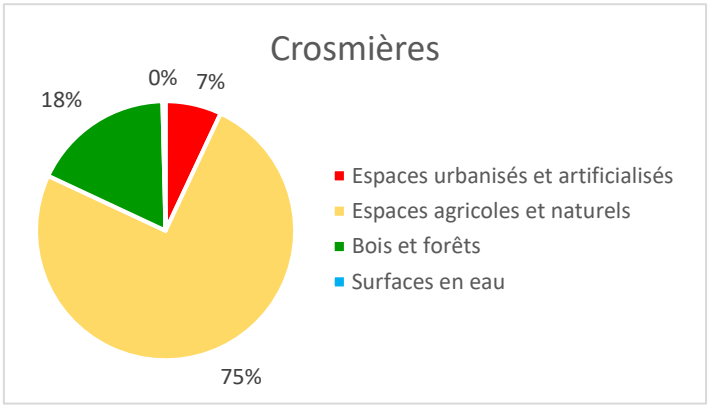

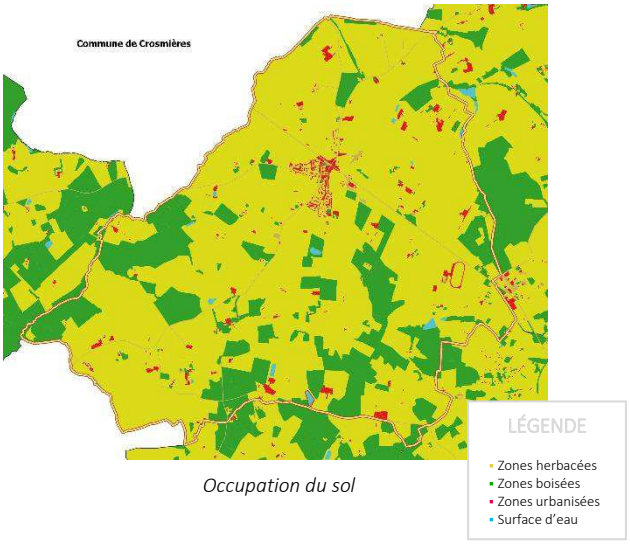

Occupation du sol

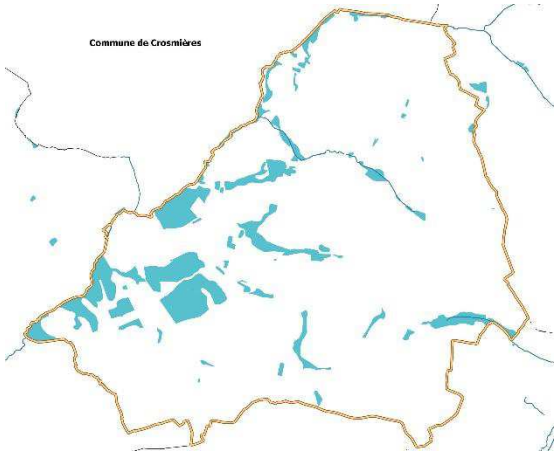

Les zones humides et cours d'eau

- Commune de La Chapelle d'Aligné

De nombreuses zones humides sont répartie sur la commune de La Chapelle d'Aligné. Il en est de même pour les boisements. L'urbanisation quant'à elle est regroupée autours du bourg.

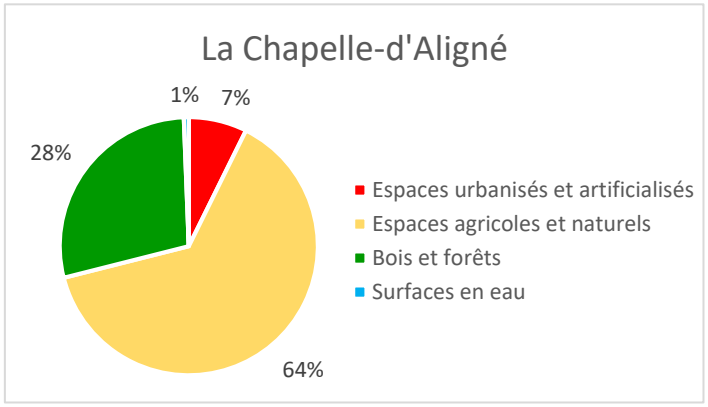

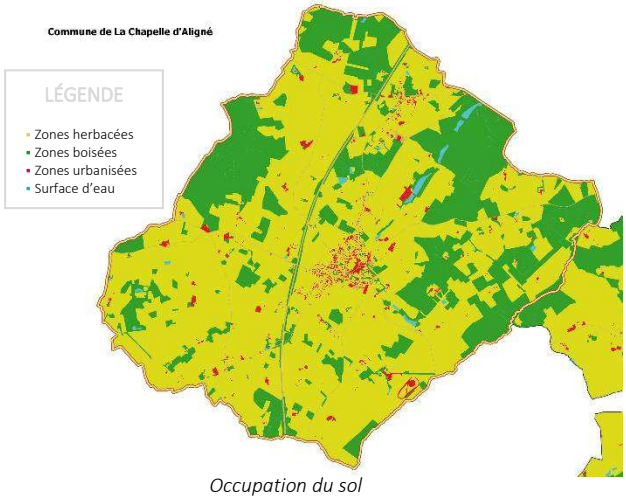

Occupation du sol

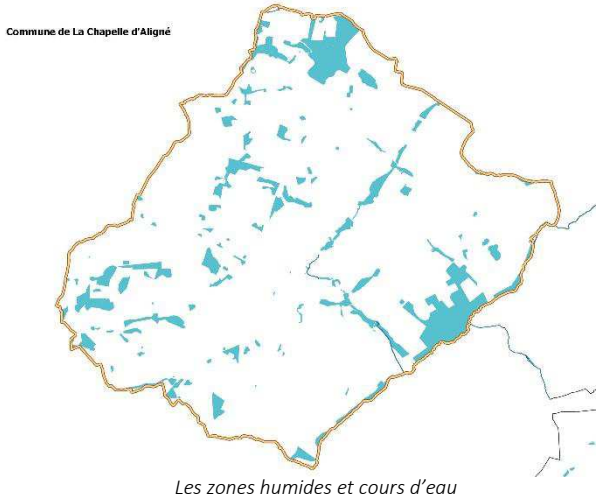

Les zones humides et cours d'eau

- Commune de La Flèche

La Flèches est la plus grande zone urbaine de la CCPF (16% du territoire).
On y retrouve également des boisements diffus et une forêt au sud est de la commune (36%). Enfin, d'un point de vue hydrographique, un grand nombre de cours d'eau (Le Loir et ses affluents) ainsi que de zones humides sont identifiés sur le territoire (2%).

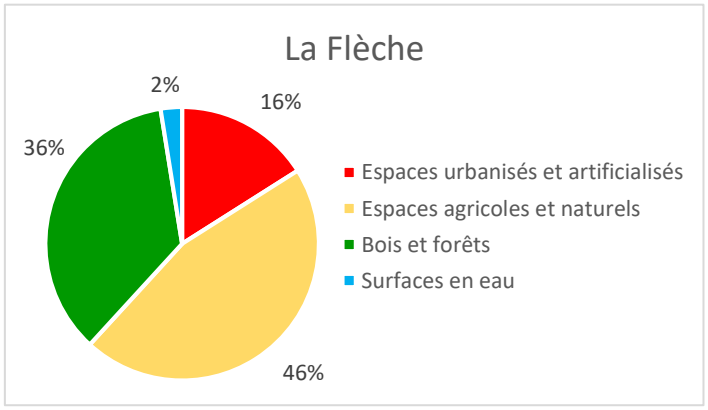

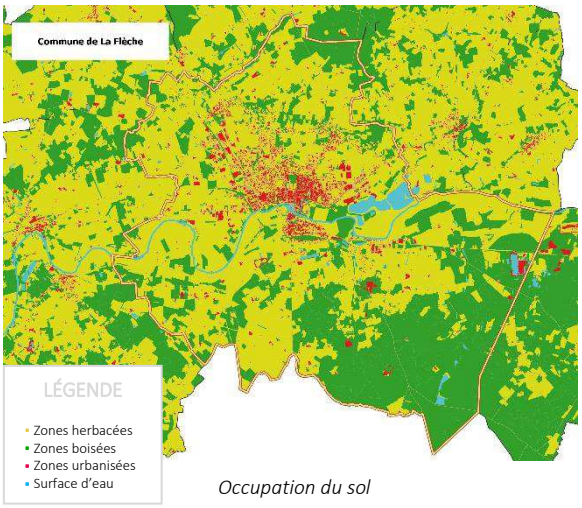

Occupation du sol

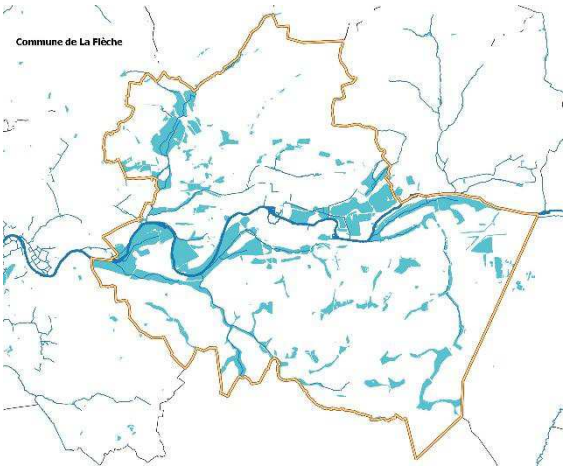

Les zones humides et cours d'eau

- Commune de La Fontaine-saint-Martin

Comme son nom peut l'indiquer, la commune de La Fontaine-Saint-Martin possède de nombreuses zones humides majoritairement présente le long de la Vezanne (étangs, mares, prairies humides, ruisseaux, source…). Aussi, plus de 67% de son territoire est boisé créant ainsi un réservoir de biodiversité considérable.

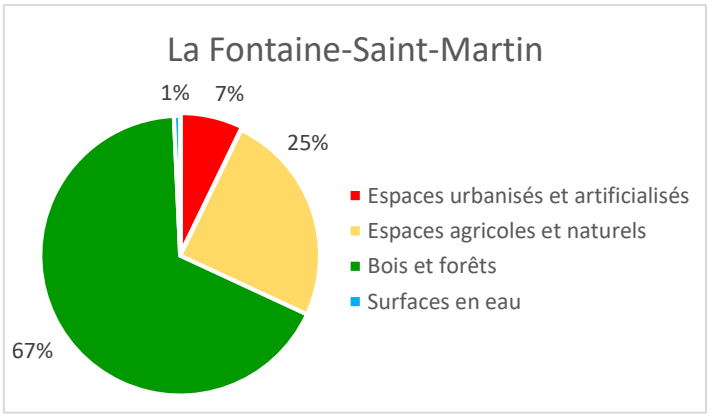

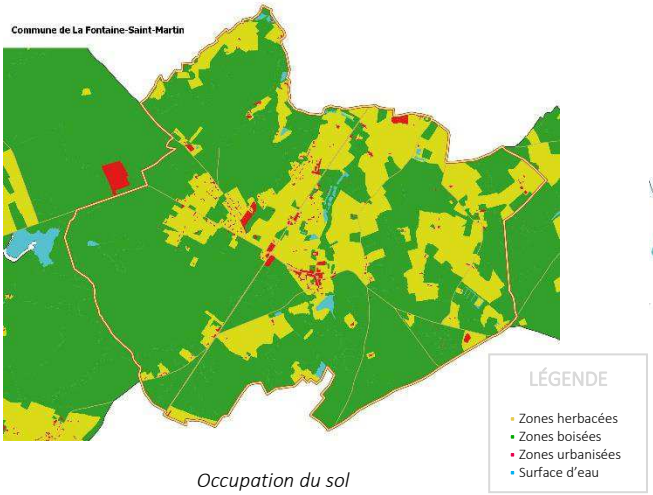

Occupation du sol

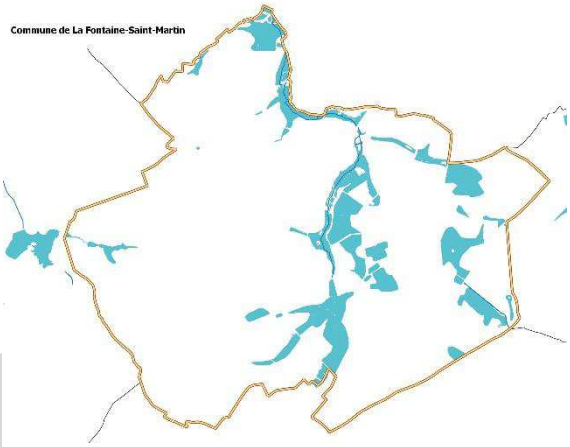

Les zones humides et cours d'eau

- Commune de Ligron

La commune de Ligron est caractérisée par une artificatilisation diffuses, peu de boisements et peu de zones humides. En effet, l'espace herbacée représente 69% du territoire communal.

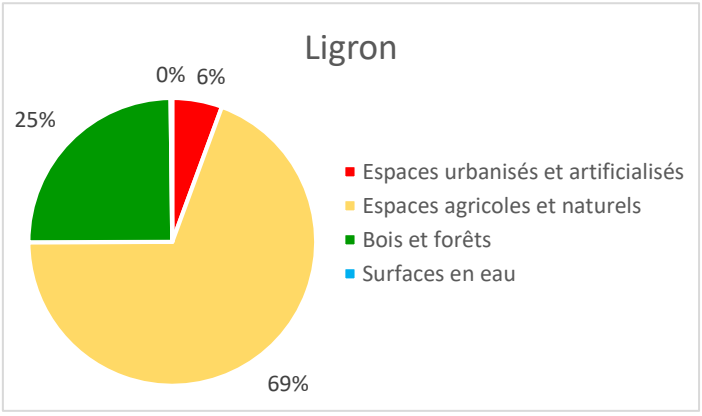

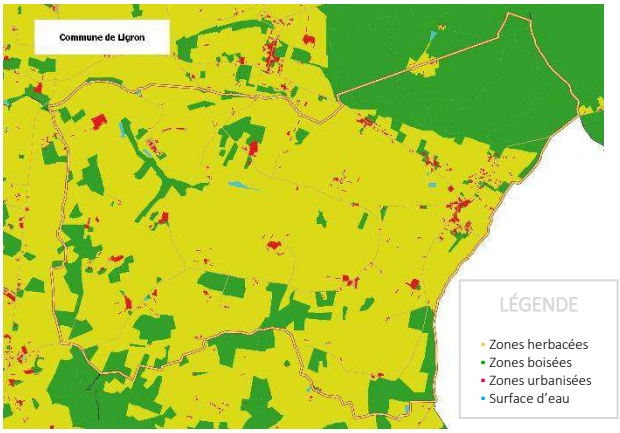

Occupation du sol

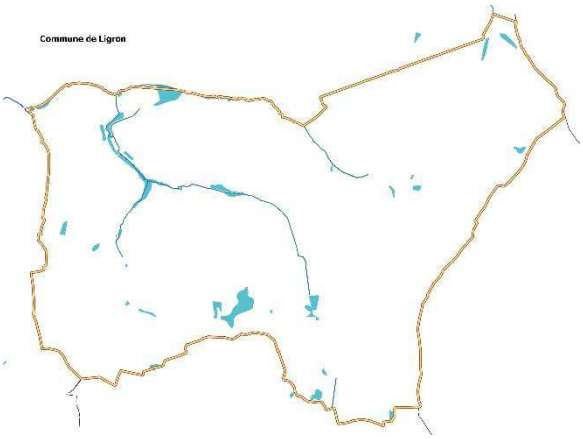

Les zones humides et cours d'eau

- Commune de Mareil-sur-Loir

La présence du Loir au sud de la commune de Mareil-sur-Loir engendre la présence d'un grand nombre de zones humides dans ce secteur. Aussi malgré la faible présence de boisements (19%) ceux-ci sont répartie sur le territoire communal permettant ainsi de créer des corridors écologiques « en pas japonais » fonctionnels.

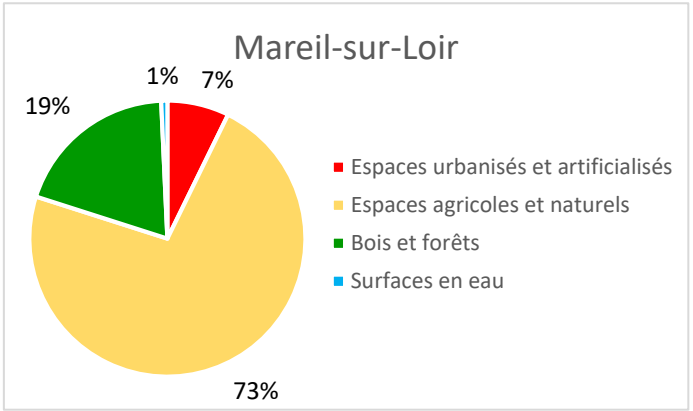

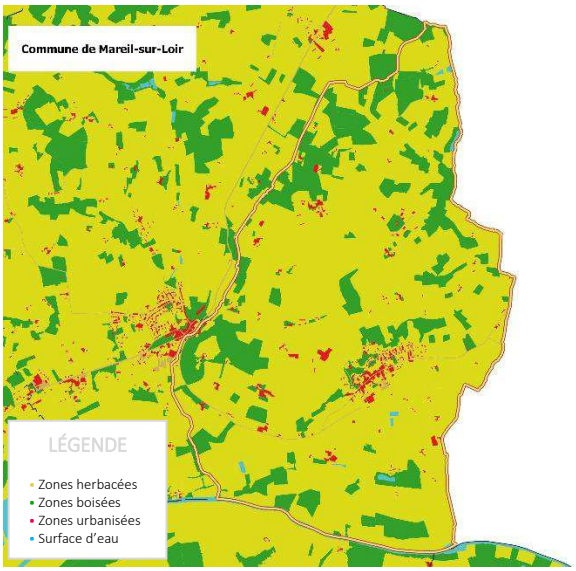

Occupation du sol

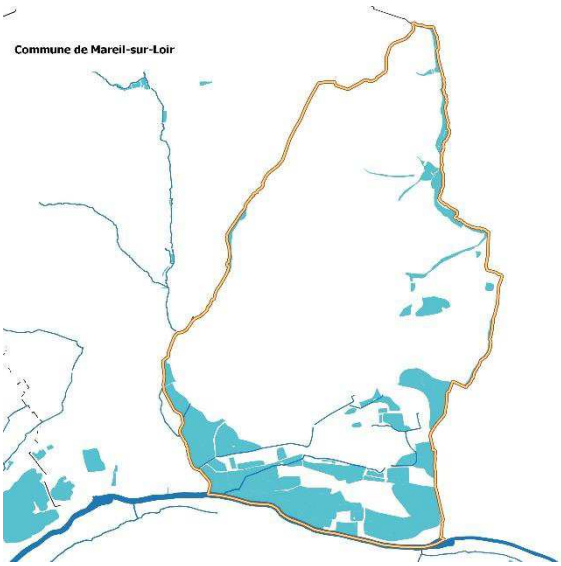

Les zones humides et cours d'eau

- Commune de Oizé

Depuis le bourg de Oizé, le même paysage se dessine : une zone herbacée à proximité des habitations puis des boisements en arrière plan. Quelques zones humides sont également présente le long du cours d'eau (Le Fessard).

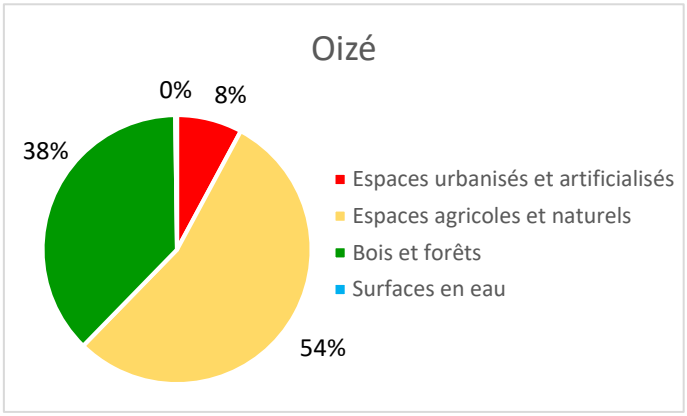

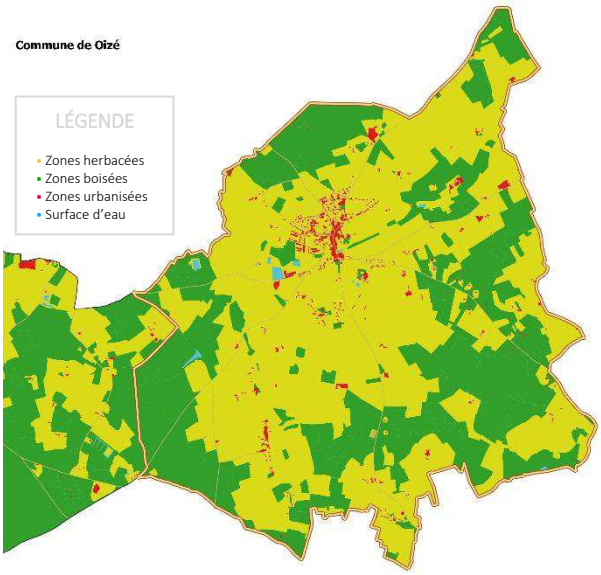

Occupation du sol

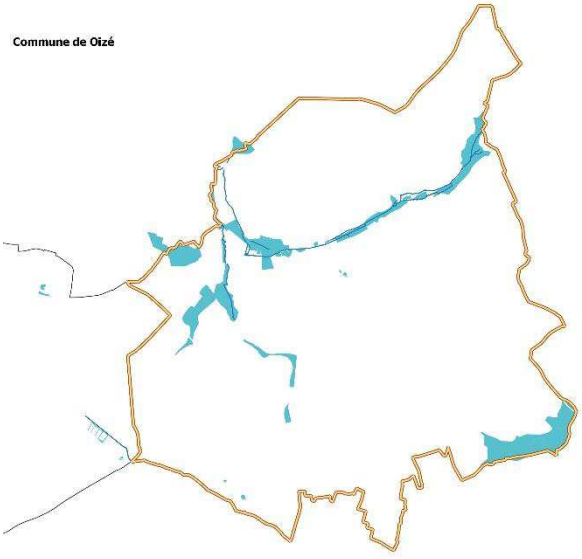

Les zones humides et cours d'eau

- Commune de Thorée-les-Pins

La commune de Thorée-les-Pins est, comme son nom l'indique, recouvert à 68% de boisements. Les quelques espaces herbacées sont essentiellement situées le long des habitations. Les secteurs humides sont quant'à eux localisés le long du cours d'eau (ruisseau des Cartes).

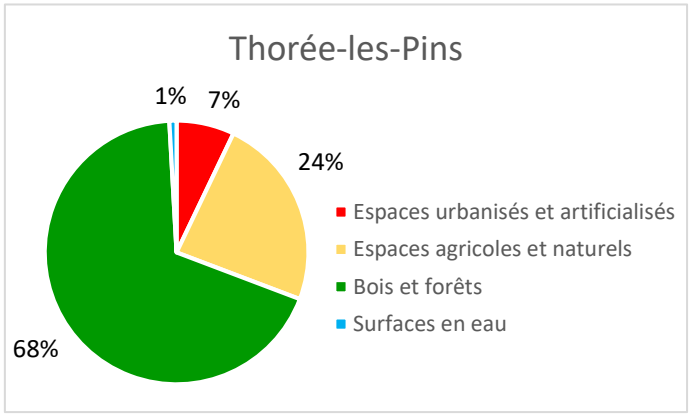

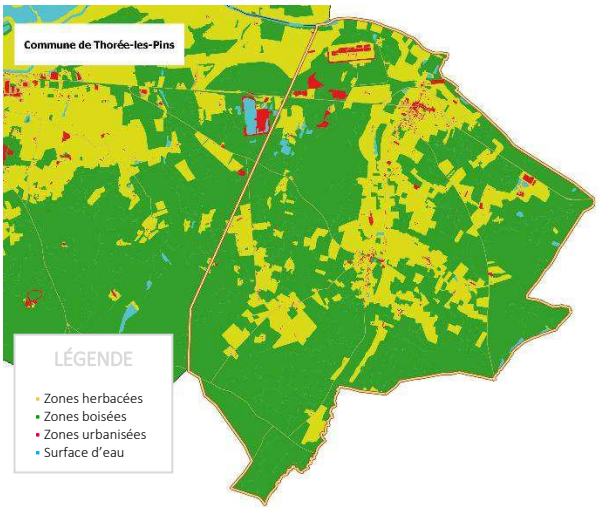

Occupation du sol

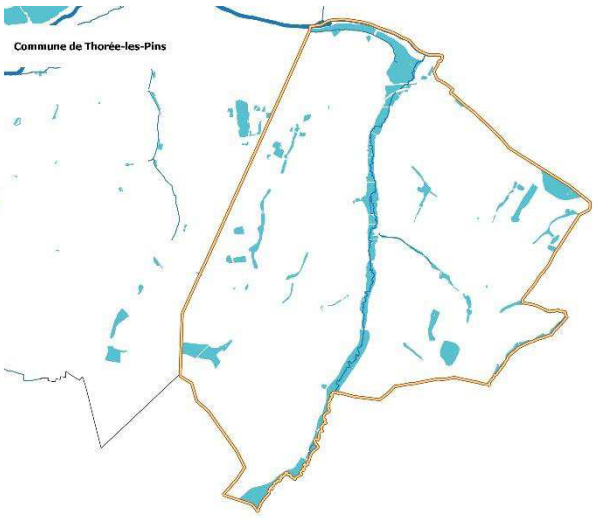

Les zones humides et cours d'eau

- Commune de Villaines-sous-Malicorne

Cette commune est majoritairement herbacées (70%), quelques boisements diffus sont toutefois présents permettant de créer un corridor écologique. Enfin, très peu de zones humides ont été recensées, les quelques unes présentes se situent le long du cours d'eau ou au sud de la commune (succession d'étangs).

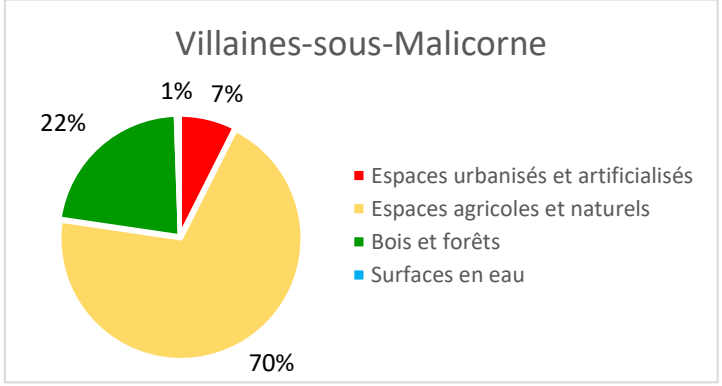

Occupation du sol

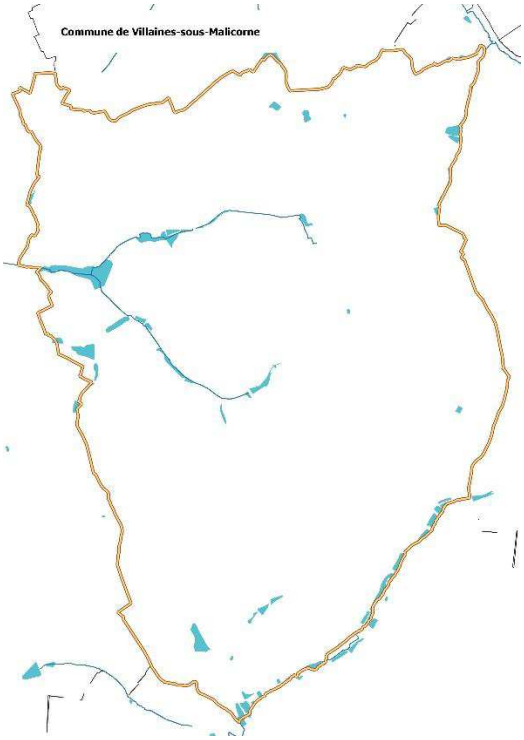

Les zones humides et cours d'eau

> Une culture de la biodiversité bien ancrée

Depuis plus de 20 ans , la ville de La Flèche puis la Communauté de Communes mène des actions en faveur de la biodiveristé.

Ville de LA FLECHE

- 1998 : création d'un service « espaces naturels » (emploi-jeune) pour la gestion des sentiers pédestres, des boisements, et la Monnerie ;
- 2000 : abandon des phyto dans les espaces naturels / réflexion sur les pratiques en parcs et jardins ;
- 2008 : Gaillardière 1 – conception d'un lotissement de 60 logements avec attention forte sur gestion des espaces verts (noues, espaces récréatifs, …) / taille moyenne des lots 450 m² acceptée grâce à la qualité, notamment végétale, de l'environnement proche ;
- 2009 : Zéro Phyto sur le camping municipal ; gestion différenciée sur les abords routiers ;
- 2009 : récupération des eaux de pluie aux serres pour arrosage ;
- 2010 : Zéro Phyto sur le cimetière ;
- 2011 : généralisation du Zéro phyto sur l'ensemble des espaces publics urbains ;
- 2012 : charte d'entretien des espaces verts : gestion différenciée ;
- 2012 : inventaire et diagnostic du patrimoine arboré + plan de gestion ;
- 2013 : Prix Robert Buron – innovation en développement durable (CNVVF 3 fleurs) ;
- 2013 : acquisition du bois communal : reboisement spontané sur 8 hectares (poumon vert en centre-ville / atout TVB) ;
- 2013 : adoption de l'Agenda 21 (plaquette com « gestion espaces publics » à disposition) ;
- 2014 : Gaillardière 2 : nouveau lotissement de 120 logements, tirant l'expérience du 1er : Lots de 400 m² en moyenne ;
- Eco pâturage ;
- Fourniture des plants des haies séparatives privées (pour sélection des essences) ;
- 2015 : Label Territoire Vélo (anciennement Label Ville et territoire vélotouristique) – 1er site en Pays de la Loire ;

- 2015-2016 : éclairage public gestion différenciée généralisée (économie de 16% de la conso électrique / 1ère led en 2009 ;
- 2016 : restauration du cours d'eau de la Faucillette
- 2018 : Label ApiCité (3 abeilles) ;
- 2018 : Etude préalable du Guéroncin
- 2018 : cycle de formation des agents sur la biodiversité (mares, milieux secs, tourbières prairies humides, bois et forêts)

- Lacs de la Monnerie :
    - Ancienne carrière : Modification des conditions de remise en état, pour un objectif de biodiversité et de paysage;
    - Pavillon bleu (depuis 2015) ;
    - Gestion des espaces : lac de loisirs – lac des pêcheurs – lac des oiseaux – ferme éducative ;

CC du pays fléchois

- 2009 : Réserve naturelle régionale du Marais de Cré-sur-Loir – La Flèche ;
- SCOT : Trame verte et bleue, objectif de 40% des constructions neuves dans les enveloppes urbaines ;
- PLU-i H comme boîte à outil : TVB, nouveaux règlements du PLU-i, protection des éléments de paysage à préserver, OAP thématiques … ;
- Inventaire zones humides sur tout le territoire + préconisation de gestion ;
- Sensibilisation des communes rurales sur la biodiversité dans les bourgs et dans les aménagements futurs :
    - Equipe pluridisciplinaire en maitrise d'œuvre (urbaniste, architecte, paysagiste, BE VRD, …) ;
    - Assistance / conseil des services de la CCPF, futurs gestionnaires (urbanisme, voirie, pluvial, OM, AEP, et demain éclairage public, AEP, Assainissement, espaces verts, …) ;
    - Optimisation des espaces (l'espace vert n'est plus seulement qu'un espace vert, … ;
    - Service ADS mutualisé : Conseil aux aménageurs sur les nouveaux lotissements (au-delà du règlementaire).
- Communication – pédagogie auprès de la population (randonnée PLU-i – fête du Marais, sorties, …)

PARTIE II

ELABORATION DE L'ABC

I. PRÉSENTATION DE LA MISSION

- LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

L'étude pourra être décomposée en plusieurs phases qui ne sont pas considérées comme figées, la démarche nécessitant des allers-retours entre les différentes phases voire des modifications en fonction de l'évolution du projet. Toutefois, lors de la phase d'inventaire, le respect de la saisonnalité sera à prendre en compte.

Phase 1 : Cadrage
Phase 2.1 : Prospection des zones
Phase 2.2 : Mise en œuvre d'action de sensibilisation et de sciences participatives (durant la phase d'inventaire)
Phase 3 : Rendu des livrables

- MODALITÉS

La CCPF ainsi que leurs communes membres s'engagent à mettre à disposition du bureau d'études, les documents, les données et études en sa possession nécessaire à la réalisation de l'ABC.

II. DEROULEMENT GENERAL DE L'ATLAS DE BIODIVERSITE

1. Collecte des informations existantes

Le prestataire devra, dans un premier temps, recenser et synthétiser l'ensemble des données existantes concernant le contexte général et la biodiversité du territoire (phase bibliographique). Pour cela, la CCPF mettra à disposition du prestataire un certain nombre d'informations en sa possession :

- PLU-i (sera approuvé en janvier 2021), lien vers l'enquête publique
- Etude environnementale du PLU-i
- Données naturalistes issues de la plateforme Biodiv' Pays de la Loire
- Fiche INPN du site NATURA 2000 Vallée du Loir de Vaas à Bazouges
- Fiches INPN des sites ZNIEFF de type 1 et 2 présentes sur le territoire communautaire
- Rapport de l'inventaire des zones humides réalisé en 2017-2019
- La Trame Verte et Bleue issu du SCOT Vallée du Loir
- Diagnostic agricole issu du PETR et du PLU-i
- Données cartographiques : occupation du sol, zone humide, trame verte et bleue, géologie

Le prestataire devra se rapprocher des autres organismes pour collecter les informations complémentaires jugées utiles à la mise en œuvre de l'ABC.
Exemples de données :

- Les données localisées sur le territoire : Espaces Naturels Sensibles, arrêtés de protection biotope, réserves naturelles, atlas de répartition, SAGE, contrats de rivières ou de bassins, données toponymiques, atlas de zones inondables, servitude (milieux forestiers, agricoles, protection de captage, baux ruraux, …) mesures agro-environnementales éventuelles, cartes pédologiques … ;
- Les données issues d'études d'impacts ou d'études environnementales de projets privés ;
- Les données cartographiques – référentiels : Orthophotoplan, Cadastre, données IGN, … ;
- Les autres sources documentaires : anciennes photos, contacts locaux ;
- Le recensement des actions de protection et d'éducation à la nature ;
- Etc.

Une convention de mise à disposition des données sera mise en place entre le maître d'ouvrage et le prestataire retenu.

> LIVRABLES

Il est attendu une synthèse commentée, aussi exhaustive que possible, mettant également en avant les secteurs géographiques et taxonomiques où il y a peu d'informations. Une carte synthétique pourra être jointe.

2. Réalisation des inventaires

Afin de compléter les données existantes, des inventaires complémentaires sont demandé.
Ainsi, dans une logique « Eviter, réduire, compenser », il s'agit en priorité de cibler les inventaires sur les zones à enjeux suivantes :

- Les enveloppes urbaines (zones classées U dans le PLU) ; identifiées de la manière suivante :
  - U1 : Arthezé > centre-bourg
  - U2 : Bazouges Cré-sur-Loir > centre-bourg
  - U3 : Bousse > centre-bourg
  - U4 : Clermont-Créans > centre-bourg
  - U5 : Courcelles-la-Forêt > centre-bourg
  - U6 : Crosmières > centre-bourg
  - U7 : La Chapelle d'Aligné > centre-bourg
  - U8 : La Flèche > centre-bourg, port Luneau et le quartier de la Gare
  - U9 : La Fontaine Saint-Martin > centre-bourg
  - U10 : Ligron > centre-bourg
  - U11 : Mareil-sur-Loir > centre-bourg
  - U12 : Oizé > centre-bourg
  - U13 : Thorée-les-Pins > centre-bourg
  - U14 : Villaines-sous-Malicorne > centre-bourg
  - U15 : friches urbaines (à localiser)

- Les zones de projets urbains (zones Au ou Acl dans le PLU) non pas pour les sanctuariser, mais pour anticiper la question « biodiversité » dans les projet d'aménagements futurs ; identifiées de la manière suivante :
  - AU1 : Arthezé > projet de lotissement
  - AU2 : Bazouges Cré-sur-Loir > projet de plusieurs lotissements
  - AU3 : Bousse > projet de lotissement
  - AU4 : Clermont-Créans > projet de lotissement
  - AU5 : Courcelles-la-Forêt > projet de lotissement
  - AU6 : Crosmières > projet de lotissement et de zone d'activité
  - AU7 : La Chapelle d'Aligné > projet de plusieurs lotissements et zone d'activité
  - AU8 : La Flèche > projet de plusieurs lotissements et zone d'activité
  - AU9 : La Fontaine Saint-Martin > projet de lotissement
  - AU10 : Ligron > projet de lotissement
  - AU11 : Mareil-sur-Loir > projet de lotissement
  - AU12 : Oizé > projet de plusieurs lotissements
  - AU13 : Thorée-les-Pins > projet de lotissement
  - AU14 : Villaines-sous-Malicorne > projet de lotissement et zone d'activité

- Les zones de projets en secteurs agricoles et naturels (zones A ou N dans le PLU), identifiées de la manière suivante :
  - A1 : Arthezé > restauration et valorisation de la zone humide attenante au lotissement
  - A2 : La Flèche > Bois communal et l'ancien parc des Petites sœurs des Pauvres
  - A3 : La Fontaine Saint-Martin > Secteur de la Vézanne, liaison entre le centre-bourg et le nouveau lotissement
  - A4 : Oizé > restauration et valorisation de la tourbière et ses zones humides
  - A5 : CCPF > Carrières
  - A6 : CCPF > Sites photovoltaïques, éoliens
  - A7 : CCPF > Zones d'éco-pâturage

- Les secteurs privilégiés où une certaine biodiversité est reconnue ; identifié de la manière suivante :
    - BR1 : La Flèche > tourbières de l'aérodrome, Prairie de la Fiche Paillère

Toutefois, les sites suivant sont prioritaire et devront être effectués dès la première année :

- La Flèche : U8 > quartier de la gare
- Arthezé :
    - AU1 > projet de lotissement
    - A1 > restauration et valorisation de la zone humide attenante au lotissement
- La Fontaine-saint-Martin :
    - AU9 > projet de lotissement
    - A3 > Secteur de la Vezanne, liaison entre le centre-bourg et le nouveau lotissement
- Oizé :
    - AU12 > projet de plusieurs lotissements
    - A4 > restauration et valorisation de la tourbière et ses zones humides

En fonction des milieux inventoriés, (urbain, agricole, naturels, …), une attention particulière devra être portée sur les taxons moins connus, c'est à dire :

- Chiroptères (chauves-souris) et rapaces nocturnes ;
- Lépidoptère (papillons de jour, de nuit) ;
- Reptiles ;
- Insectes pollinisateurs (abeilles et bourdons, syrphes);
- Espèces sapro-xylophages ;
- Faune et flore urbaine ;
- Espèces « faune – flore » invasives.

Les autres taxons rencontrés devront toutefois faire l'objet d'un recensement et d'une cartographie au même titre que les taxons cités ci-dessus. La nature ordinaire, tout comme la nature extraordinaire devra être inventoriée.
Pour chaque milieux inventoriés, des informations complémentaires seront à indiquer comme l'état du site (fermeture du milieu, eutrophisation, …) et les éléments de rupture de la TVB présent.

L'analyse global des informations récoltées sur le terrain, couplées aux données centralisées donneront lieu à la production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront par la suite être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire.

> Préparation de la phase de terrain

Le prestataire, en relation avec le maître d'ouvrage, proposera au comité de pilotage (qui le validera) un découpage du territoire à prospecter, soit par secteurs, soit par communes, soit par taxons. L'objectif est double :

- détailler le phasage des inventaires terrain ;
- désigner (a posteriori) un référent, afin de faciliter les relations et la communication avec les acteurs de terrain.

Les exploitants et/ou propriétaires des parcelles prospectées devront être informés dans la mesure du possible de chacune des visites qui auront lieu sur leur terrain (bulletin municipal, affichage en mairie et lieux dits, courriers, etc.). Le prestataire devra préparer ces supports.

Il devra également préparer les cartes et fiches de terrain nécessaire pour l'inventaire de chacunes des zones.

Le travail d'inventaire sera à réaliser sur l'ensemble du territoire d'étude. Néanmoins les périodes d'intervention devront être adaptées aux espèces à recenser.

> LIVRABLES

Les livrables attendus sont :

- Une synthèse des données naturalistes inventoriées
- Les fiches de relevé de terrain
- Des cartographies d'enjeux de biodiversité au 1/5000ème
- Une hiérarchisation des friches urbaines selon leurs intérêts écologique

Après avoir renseigné la fiche terrain, le prestataire détaillera et bancarisera chaque élément dans une base de données (compatible au format Access ou Excel). Ces éléments devront pouvoir être partagé dans le cadre du Système d'Information sur la Nature et les Paysage (SINP). Pour cela, il devra être indiqué à minima les informations suivantes (*cf.annexe n°1*):

- la date de l'observation,
- le nom du taxon et son identifiant selon le référentiel Taxref ou le nom de l'habitat et son identifiant selon le référentiel Habref
- la localisation la plus précise possible,
- le(s) nom(s) de(s) observateur(s),
- la ou les méthodes d'observations directes ou indirectes.

Un format régionale de donnée (SINP régional) est en cours d'élaboration (effectif fin 2020 début 2021). La bancarisation des données naturalistes devra prendre en compte l'évolution du SINP entre le format national et le format régional.

De plus, une fiche de métadonnées devra également être renseignée avec les informations suivantes :

- Libellé du programme ou du projet,
- Courte description du programme ou du projet (3 ou 4 lignes),
- Mots-clés du programme ou du projet,
- Processus de collecte des données : collecte opportuniste ou collecte protocolée ? Si collecte protocolée : courte description (territoire, fréquence et saison de passage, outils d'inventaire, conditions environnementales...),
- Date de lancement du programme ou du projet,

- Date de clôture du programme ou du projet (indiquer s'il s'agit d'un programme de long terme à date de clôture inconnue)
- Statut d'avancement parmi ces 4 choix possibles : en projet, suspendu, clos, en cours,
- Fournisseur des données (celui qui transmet les données à la plateforme régionale du SINP) : organisme, siret, nom et prénom de la personne contact, email,
- Producteur des données (celui qui traite les données dans la base du maître d'ouvrage) : organisme, siret, nom et prénom de la personne contact, email,
- Contact de la base de données de production : organisme, siret, nom et prénom, email,
- Maître d'ouvrage du programme ou du projet : organisme(s), siret, nom et prénom de la personne contact, email,
- Financeur(s) : organisme(s), siret, nom et prénom de la personne contact, email, incluant le montant annuel du co-financement pour chaque organisme partenaire

Aussi, les cartographies d'enjeux devront pouvoir être partagés et diffusés sur la plate-forme Carmen (Cartographie du Ministère de l'Environnement).

La CCPF enverra par la suite l'ensemble des données récoltées à la région pour compléter la base de donnée naturaliste régionale et nationale.

Chaques espèces devra être localisée le plus précisément possible (par parcelle ou point en fonction de l'importance de la donnée). Pour cela, une représentation graphique sera stockée sous forme numérique et géoréférencée dans un Système d'Information Géographique (format .shp, compatible avec le SIG du maitre d'ouvrage). Il devra également comprendre l'ensemble des caractéristiques le décrivant. Le système de projection utilisé est le RGF 93 / CC48.

3. Mise en œuvre d'une mobilisation citoyenne

Pour accompagner l'élaboration de l'ABC, le maître d'ouvrage entend mettre en œuvre une concertation / sensibilisation associant, pendant toute la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres usagers du territoire. Il s'agit de permettre à tous les publics, tout au long de la procédure :

- D'avoir accès à l'information
- De partager le diagnostic du territoire,
- D'être sensibilisés aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur,
- D'alimenter et d'enrichir le projet,
- De s'approprier le projet.

Pour cela, il est demandé au prestataire de proposer des actions pédagogiques à mettre en œuvre durant la phase d'inventaire (par exemple : concours photographique naturaliste, ateliers de découvertes, actions sur site, inventaires participatifs, …). Un partenariat avec les associations locales devra être recherché (concours photographique en partenariat avec le club photo de La Flèche par exemple).

Les données récoltées lors de cette phase compléteront les données issues de la phase terrain.

LES ATTENTES DU MAÎTRE D'OUVRAGE PORTENT SUR :

- La réalisation de science participative,
- L'animation de réunions publiques,
- La réalisation de supports de communication :
    - Livret de vulgarisation des espèces prioritaires (liste à établir entre le prestataire et la CCPF)
    - La rédaction d'a minima 3 articles périodiques dans les bulletins d'information communaux et communautaires.

> LIVRABLES

Les livrables suivants sont attendus :

- Les supports de présentation de l'ABC lors des réunions publiques (format .ppt) et la rédaction des comptes rendus détaillé de ces séances qui viendront alimenter le bilan de la mobilisation,
- La rédaction d'une synthèse générale de la série de réunions publiques et des animations effectuées dans le cadre de l'ABC,
- Les bons-à-tirer des supports de communication aux formats .doc et .pdf,
- Le bilan de la mobilisation citoyenne.

Les modalités de communication devront tenir compte de la charte graphique déjà existante de la communauté de communes.

4. Les livrables

Ils ont vocation à être, selon leur nature (supports et comptes rendus de réunions, productions intermédiaires, documents constitutifs de l'ABC, documents destinés à la concertation, etc.) des vecteurs d'information, de communication et/ou de pédagogie auprès d'un public varié. Une attention particulière sera donc portée à leur qualité et clarté rédactionnelles ainsi qu'à celles des illustrations qu'ils comprendront (photos, cartographies, etc.).

D'un point de vue pratique :

- Les supports d'animation seront transmis au maître d'ouvrage 7 jours ouvrés avant chaque réunion, par voie électronique. Il en est de même des documents destinés à la mobilisation citoyenne,
- Les comptes rendus à la charge du prestataire retenu seront transmis au maître d'ouvrage au maximum 10 jours ouvrés après chaque réunion, par voie électronique en version traitement de texte,
- Les productions intermédiaires seront transmises en version numérique, facilement modifiable.
- Les productions (rapport, bilan, etc.) seront transmises pour relecture 1 mois avant la fin de la prestation.
- L'ensemble des documents finaux produits seront transmises en 2 exemplaires papiers, et sur support informatique, ils comprendront en autres :
    - Un rapport d'étude détaillant les protocoles mis en œuvre, les résultats obtenus et leur analyse,
    - Un atlas cartographique,
    - Un ou plusieurs bases de données reprenant l'ensemble des données faune/flore et habitats recensés.
    - Les couches SIG relative à la localisation des espèces

- Les rendus informatique « texte » seront aux formats word (.doc) et pdf et les bases de données cartographiques au format SIG (format .shp, projetées dans le système RGF93 projection CC48, compatible SIG du maître d'ouvrage). Le poids de chaque document devra être optimisé pour limiter le besoin en stockage.
- Les photographies prises sur le terrain seront transmises au format .jpg ou tout autre standard image. Le poids de chaque photo devra être optimisé pour limiter le besoin en stockage.

5. La propriété de la donnée

Les données recueillies lors de cette étude seront la propriété du maître d'ouvrage. A l'issue de ce travail le prestataire abandonnera tout droit sur ces données et leur réutilisation devra faire l'objet d'une autorisation par le maître d'ouvrage.

III. CALENDRIER PREVISIONNEL

Le calendrier la mission, et l'articulation des différentes phases, seront proposées et argumentés par les soumissionnaires dans leur offre. Ils considéreront en tout état de cause un démarrage de la mission en janvier 2021 et pour objectif un arrêt du projet en janvier 2023.

Toutefois, un planning est proposé (hors délai de validation) :

- Janvier 2021 : réunion de lancement
- Janvier 2021 à avril 2021 : collecte et synthèse des informations
- Avril 2021 à octobre 2022 : inventaire complémentaire des zones retenues
- Avril 2021 à janvier 2023 : mise en œuvre des actions de sensibilisation et des supports de communication
- 28 Février 2023 : rendu des livrables finalisés (transmission à la CCPF)

Dans son offre, le prestataire précisera sa méthodologie de travail via un calendrier détaillé.
Celui-ci devra comporter au minimum :

- Une réunion de lancement au démarrage de l'étude : validation des méthodologies, du calendrier et des rendus prévus par le prestataire retenu,
- Une réunion d'information par an à destination des membres du COPIL (réunion de comité de pilotage) soit 3 réunions minimum
- Une réunion à chaque phase à destination des membres du COTECH (réunion de comité technique), soit 4 réunions minimum
- Quatre réunions finales pour présenter l'ensemble des résultats de l'étude :
    - COPIL
    - Commission Environnement de la CCPF
    - Conseil Communautaire
    - Réunion publique à destination des habitants

IV. DISPOSITIF DE SUIVI, D'ANIMATION ET DE VALIDATION

L'objectif est ici de situer l'intervention de chaque partie au regard de l'ensemble des missions à mener dans le cadre de l'élaboration de l'ABC. Il doit notamment permettre aux soumissionnaires d'adapter leur proposition méthodologique. Le dispositif de suivi, d'animation et de validation est le suivant :

- INSTANCE DE PILOTAGE :

Le comité de pilotage assurera le suivi de cette prestation. Son rôle sera :

- D'assurer la validation technique de l'ABC ainsi que la coordination et le suivi des avancées de l'étude sur le territoire.
- De définir le cadrage méthodologique et de valider la méthodologie d'inventaire.

Celui-ci se composera :

- Du responsable Urbanisme et Aménagement du territoire de la CCPF
- Du responsable Espaces naturels de la CCPF
- Des membres de la Commission Environnement de la CCPF
- D'un représentant de la Chambre d'Agriculture
- Des animateurs des CLE du SAGE Loir et Sarthe Aval
- D'un représentant de la DDT
- D'un représentant de l'OFB
- D'un représentant de l'Agence de l'eau
- D'un représentant du Conseil Régional
- D'un représentant du Conseil Départemental
- Des représentants des associations naturalistes présentes sur le territoire

D'autres représentants pourront également être associés sur demande du maître d'ouvrage.

Ce COPIL aura pour rôle de :

- Suivre les inventaires en cours de prestations
- Développer la connaissance du patrimoine naturel local et d'en assurer l'appropriation locale.
- Faciliter les démarches du prestataire en permettant l'accès aux informations.

- INSTANCE DE TRAVAIL :

Un comité technique sera créer afin d'assurer le pilotage technique du projet.
Celui-ci sera composé de techniciens de la Communauté de Communes et du président de la Commission Environnement de la CCPF.

Ce COTECH aura pour rôle de :

- Définir techniquement l'ensemble des actions à réaliser
- Suivre la réalisation des opérations
- Vérifier les livrables avant le rendu définitif

- GESTION ADMINISTRATIVE

- Outre la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires, le maître d'ouvrage prend en charge l'envoi des convocations, des comptes rendus, etc.
- Le prestataire, outre le respect des dispositions législatives et juridiques en vigueur, a à sa charge la rédaction des comptes rendus des réunions auxquelles il assiste (comité de pilotage, réunion publique, etc.).

- CONDUITE DE PROJET ET ANIMATION DE LA DÉMARCHE

- Le maître d'ouvrage assure la gestion du planning défini, participe aux instances de travail, aux comités de pilotage, participe à l'équipe-projet et assure une information régulière auprès des élus communautaires et communaux. Il gère également l'articulation des différentes missions contribuant à la construction du projet.
- Le prestataire respecte et met en œuvre le planning défini, conduit les comités de pilotage et prépare et participe aux conseils communautaires de présentation des éléments d'étude.

- PRODUCTION DES CONTENUS

- Le maître d'ouvrage valide les contenus produits.
- Le prestataire produit les contenus conformément au présent CCTP et aux dispositions législatives en vigueur, intègre les observations formulées par le maître d'ouvrage et finalise les livrables.

V. COUT DE LA PRESTATION

Le prestataire établira sur la base de sa note méthodologique une offre de prix détaillée correspondant au coût de la prestation dans son ensemble, faisant apparaitre la charge de travail et les forfaits jours (ou demi-journée), le nombre de journée de terrain et celles de bureau et en incluant toutes les prestations prévues dans cette étude ainsi que les frais de déplacement.

Le montant de cette mission est fixé à 210 000€ HT maximum.

Le candidat devra donc adapter sa méthode ainsi que son champ d'intervention (géographique ou taxonomique) en fonction de cette contrainte budgétaire.

Annexe n°1 : Modèle de format standard pour la transmission des données de faune et de flore dans la plateforme du SINP

Id Origine	Cd Dep	Cd Commune	Nom Commune	Nom Lieu	X L93	Y L93	Stat Obs	Cd Nom	Cd Ref	V TAXREF	Nom Cite	Date Début	Date Fin	Denbr Min	Denbr Max	Obj Denbr	Oc StatBio	Oc Nat	Oc EtatBio	Stat Source	Disp Coll	comment	obsld	detld	Obs Nom Org	Det Nom Org	Org Gest Dat	Ref Biblio

IdOrigine (Identifiant Origine) : Identifiant unique de la Donnée Source de l'observation dans la base de données du producteur où est stockée et initialement gérée la Donnée Source. L'identifiant ne dois pas être la clé primaire technique, susceptible de varier selon les choix de gestion de l'outil de stockage.

CdDep : Code INSEE du département en vigueur le plus récent.
CdCommune : Code INSEE de la commune en vigueur le plus récent.
Nom Commune : Nom de la commune suivant le référentiel INSEE en vigueur.
Nom Lieu : Nom du lieu-dit tel qu'il apparait sur les cartes topographiques de l'IGN.
X L93 : Coordonnée X (en Lambert 93)
Y L93 : Coordonnée Y (en Lambert 93)
StatObs (Statut Observation) : indique si le taxon a été observé directement ou indirectement (indices de présence), ou bien non observé ; « No » pour absence, « Pr » pour présence.
CdNom : Identifiant du taxon dans le référentiel TAXREF à condition qu'il existe dans le référentiel
VTAXREF : à remplir lorsque le Cd Nom existe : autant que possible utiliser le référentiel TAXREF en vigueur.
nomCite : Nom du taxon cité à l'origine par l'observateur, scientifique complet ou incomplet ou nom vernaculaire.
DateDebut : Date du jour, heure et minute dans le système local de l'observation dans le système grégorien. Lorsqu'une observation est faite sur un jour, les dates de débuts et de fin sont les mêmes.
DateFin : Idem « Date Début »
denbrMin (facultatif) : Nombre minimum d'objets du dénombrement observés.
denbrMax (facultatif) : Nombre maximum d'objets du dénombrement observés.
objDenbr : Objet du dénombrement (obligatoire si denbrMin et denbrMax complétés). COL : colonie / CPL : couple / HAM : hampe florale / IND : individu / NID : nid / NSP : la méthode de dénombrement n'est pas connue / PON : ponte / SURF : zone aréale occupé par le taxon, en mètres carrés / TIGE : tige / TOUF : touffe
ocStatBio : Statut biologique. 0 : inconnu / 1 : non renseigné / 2 : non déterminable / 3 : reproduction / 4 : hibernation (état d'hypothermie régulée en hiver) / 5 : estivation (état léthargique en été) / 9 : pas de reproduction, végétatif (absence de fleur, de fruit) / 13 : végétatif
ocNat : Naturalité. 0 : inconnu / 1 : sauvage / 2 : cultivé – élevé / 3 : planté / 4 : féral / 5 : subspontané (végétal d'une population allochtone persistant localement ; « échappé de jardins »
ocEtatBio : Code de l'état biologique de l'organisme au moment de l'observation. 0 : inconnu / 1 : non renseigné / 2 : observé vivant / 3 : trouvé mort
StatSource : Source de l'information. Co : collection / Li : littérature / NSP : ne sait pas, source inconnue / Te : terrain, l'observation provient directement d'une base de données ou d'un carnet de terrain
DispColl : Dispositif de collecte agrégeant ou non les données à la journée. Inconnu / baguage / CMR / observation (vu et/ou entendu) / ADN environnemental
Comment : Commentaire, toute information susceptible de permettre de mieux comprendre la donnée.
Obsld : Observateur. NOM, Prénom de la personne ayant réalisé l'observation, dans le cas de plusieurs personnes, on les séparera par des virgules ; NOM en MAJUSCULES en respectant les accents, Prénom(s) en minuscules sauf première(s) lettre(s), organismes entre parenthèses, tiret du 6 entre noms ou prénoms composés.
Detld : Déterminateur. NOM, Prénom (organisme) de la personne ayant déterminé l'espèce ; dans le cas de plusieurs personnes, on les séparera par des virgules ; NOM en MAJUSCULES en respectant les accents, Prénom(s) en minuscules sauf première(s) lettre(s), organismes entre parenthèses, tiret du 6 entre noms ou prénoms composés.
obsNomOrg : Organisme de la personne ayant réalisé l'observation ; si plusieurs organismes sont nécessaires, les séparer par une virgule ; si l'individu n'appartient pas à un organisme on indiquera « indépendant », si l'organisme n'est pas connu on indiquera « inconnu ».
detNomOrg : Organisme de la personne ayant réalisé la détermination si elle est connue ; si plusieurs organismes sont nécessaires, les séparer par une virgule ; si l'individu n'appartient pas à un organisme on indiquera « indépendant », si l'organisme n'est pas connu on indiquera « inconnu ».
orgGestDat : Organisme qui détient la Donnée Source (DS) de la DEE et qui en a la responsabilité. Si plusieurs organismes sont nécessaire, les séparer par des virgules.
refBiblio : Obligatoire, si la référence de la source de l'observation est de type « Littérature », au format ISO 690. La référence bibliographique doit concerner l'observation même et non uniquement le taxon ou le protocole.

Dates	Commune	Espèces
Samedi 24 avril	La Chapelle d'Aligné	AMPHIBIENS
Samedi 08 mai	Courcelles-la-Forêt	AMPHIBIENS
Mercredi 26 mai*	Villaines-sous-Malicorne	PAPILLONS DE JOUR
Samedi 29 mai	Bazouges-sur-le-Loir	REPTILES
Samedi 05 juin	Ligron	HIRONDELLES
Samedi 12 juin	Bousse	HIRONDELLES
Samedi 26 juin	Thorée-les-Pins	MARTINETS
Samedi 17 juillet	Mareil-sur-Loir	CHAUVES-SOURIS
Samedi 31 juillet	Clermont-Créans	PAPILLONS DE JOUR
Vendredi 06 août	Arthezé	CHAUVES-SOURIS
Samedi 28 août	La Fontaine-Saint-Martin	PAPILLONS DE NUIT
Samedi 11 septembre	Crosmières	HÉRISSONS
Samedi 25 septembre	Oizé	HÉRISSONS
Samedi 09 octobre	Cré-sur-Loir	HÉRISSONS
Samedi 16 octobre	La Flèche	ESCARGOTS

**Animation réservée à l'organisme Génération Mouvement*

Dates	Commune	Espèces
Samedi 24 avril	La Chapelle d'Aligné	AMPHIBIENS
Samedi 08 mai	Courcelles-la-Forêt	AMPHIBIENS
Mercredi 26 mai*	Villaines-sous-Malicorne	PAPILLONS DE JOUR
Samedi 29 mai	Bazouges-sur-le-Loir	REPTILES
Samedi 05 juin	Ligron	HIRONDELLES
Samedi 12 juin	Bousse	HIRONDELLES
Samedi 26 juin	Thorée-les-Pins	MARTINETS
Samedi 17 juillet	Mareil-sur-Loir	CHAUVES-SOURIS
Samedi 31 juillet	Clermont-Créans	PAPILLONS DE JOUR
Vendredi 06 août	Arthezé	CHAUVES-SOURIS
Samedi 28 août	La Fontaine-Saint-Martin	PAPILLONS DE NUIT
Samedi 11 septembre	Crosmières	HÉRISSONS
Samedi 25 septembre	Oizé	HÉRISSONS
Samedi 09 octobre	Cré-sur-Loir	HÉRISSONS
Samedi 16 octobre	La Flèche	ESCARGOTS

*Animation réservée à l'organisme Génération Mouvement

Dates	Commune	Espèces
Samedi 24 avril	La Chapelle d'Aligné	AMPHIBIENS
Samedi 08 mai	Courcelles-la-Forêt	AMPHIBIENS
Mercredi 26 mai*	Villaines-sous-Malicorne	PAPILLONS DE JOUR
Samedi 29 mai	Bazouges-sur-le-Loir	REPTILES
Samedi 05 juin	Ligron	HIRONDELLES
Samedi 12 juin	Bousse	HIRONDELLES
Samedi 26 juin	Thorée-les-Pins	MARTINETS
Samedi 17 juillet	Mareil-sur-Loir	CHAUVES-SOURIS
Samedi 31 juillet	Clermont-Créans	PAPILLONS DE JOUR
Vendredi 06 août	Arthezé	CHAUVES-SOURIS
Samedi 28 août	La Fontaine-Saint-Martin	PAPILLONS DE NUIT
Samedi 11 septembre	Crosmières	HÉRISSONS
Samedi 25 septembre	Oizé	HÉRISSONS
Samedi 09 octobre	Cré-sur-Loir	HÉRISSONS
Samedi 16 octobre	La Flèche	ESCARGOTS

*Animation réservée à l'organisme Génération Mouvement

Atlas de la biodiversité communautaire

Pour agir en faveur de la biodiversité

1. Un état des lieux de la faune et de la flore du territoire
2. Une démarche participative et citoyenne
3. Une meilleure prise en compte des enjeux écologiques

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Région
PAYS DE LA LOIRE

TERRITOIRE BIODIVERSITÉ TOUS VIVANTS ! ENGAGÉ POUR LA NATURE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de communes du Pays fléchois a été reconnue Territoire engagé pour la nature par la Région Pays de la Loire. Elle a également été retenue à l'appel à projet Atlas de la biodiversité communale (ABC) par l'Office Français pour la Biodiversité.

Dans ce cadre, elle lance une démarche d'ABC pour recenser et cartographier la faune et la flore de son territoire.

Qu'est-ce qu'un ABC ?

C'est une démarche volontaire de communes et d'intercommunalités pour réaliser un état des lieux de la biodiversité présente sur leur territoire. Ainsi, en 2021 et 2022, la Communauté de communes du Pays fléchois a missionné le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, pour mener des inventaires scientifiques de la faune et de la flore de son territoire. Les citoyens et citoyennes seront invités à contribuer au projet en devenant "observ'acteur".

À quoi cela sert ?

Il s'agit :

- **d'améliorer la connaissance scientifique** en recensant et en cartographiant les espèces,
- **d'identifier les enjeux écologiques** pour mieux prendre en compte cette biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire,
- **valoriser et préserver** individuellement et collectivement la biodiversité sur le territoire,
- **découvrir ou redécouvrir le patrimoine naturel** du territoire,
- **sensibiliser les citoyens et les acteurs du territoire** à l'observation, la compréhension et la préservation de cette biodiversité.

Une démarche participative et citoyenne

Les habitants et les acteurs locaux partiront à la découverte de la biodiversité en Pays fléchois.

Au programme :

- **des animations découvertes** pour s'informer sur la faune et la flore de sa commune,
- **des missions de sciences participatives** pour agir concrètement en faveur de la biodiversité,
- **des évènements** festifs et conviviaux (concours photos et journée "les 24h de la biodiversité") pour partager ensemble la nature qui nous entoure.

Seul, en famille ou entre amis, chez vous ou lors d'une balade au grand air, partez à la découverte du patrimoine naturel de votre commune.

Comment participer ?

Agissez pour la biodiversité en contribuant à l'ABC du Pays fléchois !
Pour cela, partagez vos observations sur les espèces présentes dans votre commune ou dans votre jardin en vous aidant de guides d'observation disponibles en ligne :
www.paysflechois.fr/abc

15 animations découvertes des espèces et des temps forts seront également proposées dans différentes communes pour vous accompagner dans la démarche.

1 Observez la nature qui vous entoure

Chauves-souris

Rapaces nocturnes

Hirondelles & Martinets

Papillons de jour

Papillons de nuit

Amphibiens

Reptiles

Coccinelles

Escargots

Hérissons

2 Partagez vos observations

Remplissez le formulaire en ligne disponible sur www.paysflechois.fr/abc sans oublier de joindre une photo de chacune de vos observations. L'équipe du CPIE et du Pays fléchois répondront à vos questions et valideront vos observations.

Retrouvez les actualités de l'ABC sur :

www.paysflechois.fr/abc

Infos / contacts :

atlasbiodiversite@cc-paysflechois.fr

Illustration : François Cudennec | Rédaction & conception graphique : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Région
PAYS DE LA LOIRE

TERRITOIRE BIODIVERSITÉ. TOUS VIVANTS ! ENGAGÉ POUR LA NATURE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Synthèse de données

Communauté de communes du Pays Fléchois (72) | 2021

UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Pour l'Union régionale des CPIE des Pays de la Loire
sous la direction de Noémi Binois

Région PAYS DE LA LOIRE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PAYS DE LA LOIRE

avril 2021

Les partenaires et fournisseurs de données

Région PAYS DE LA LOIRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PAYS DE LA LOIRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA SARTHE
Direction Départementale des Territoires

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VALLÉES DE LA SARTHE ET DU LOIR

Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricains

Sommaire

Géographie administrative du territoire 4

Localisation de la communauté de communes 4

Les communes 6

Géographie physique du territoire 8

La géologie 8

Les unités paysagères ligériennes 10

Aménagement du territoire 12

L'occupation du sol 12

Les surfaces agricoles 14

La pollution lumineuse 16

Milieux naturels 18

Les cours d'eau 18

La pré localisation des zones humides 20

Les étangs 22

Les mares 24

Les boisements et cultures ligneuses 26

Les haies 28

Biodiversité 30

La flore 30

La faune vertébrée 36

La faune invertébrée par le GRETIA 49

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) 54

Zonages nature 56

Acteurs intervenant sur la Biodiversité 58

Synthèse et enjeux 62

Géographie administrative du territoire

Localisation de la Communauté de Communes du Pays Fléchois

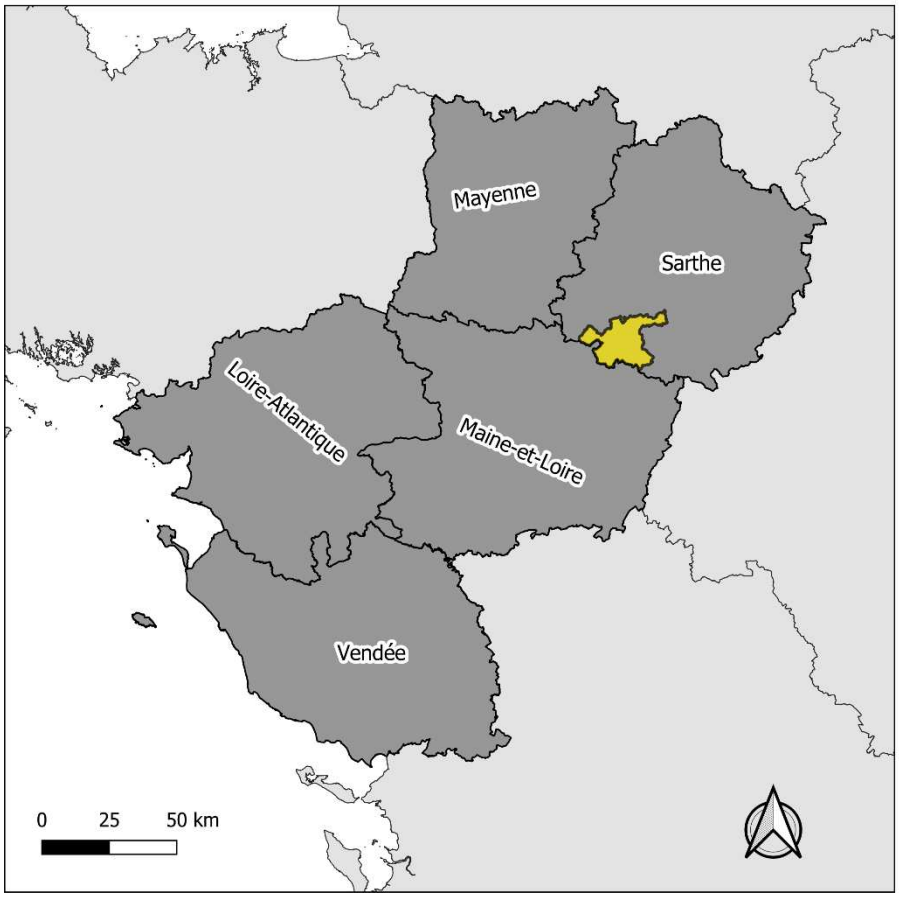

Communauté de Communes du Pays Fléchois
Départements en Pays de la Loire
Regions Françaises

UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Géographie administrative du territoire

L'essentiel

Région Pays de la Loire | Département de la Sarthe | Pays Vallée du Loir | Communauté de communes du Pays Fléchois

La Communauté de communes du Pays Fléchois se situe dans la région des Pays de la Loire, au sud du département de la Sarthe et à la limite départementale du Maine-et-Loire.

La Communauté de communes fait partie du Pays Vallée du Loir, regroupant les trois Communautés de communes Sud Sarthe, Pays Fléchois et Loir Lucé Bercé, qui porte un SCoT et un PCAET commun pour les trois intercommunalités.

Vues sur les chemins de la Communauté de Communes du Pays Fléchois

Géographie administrative du territoire

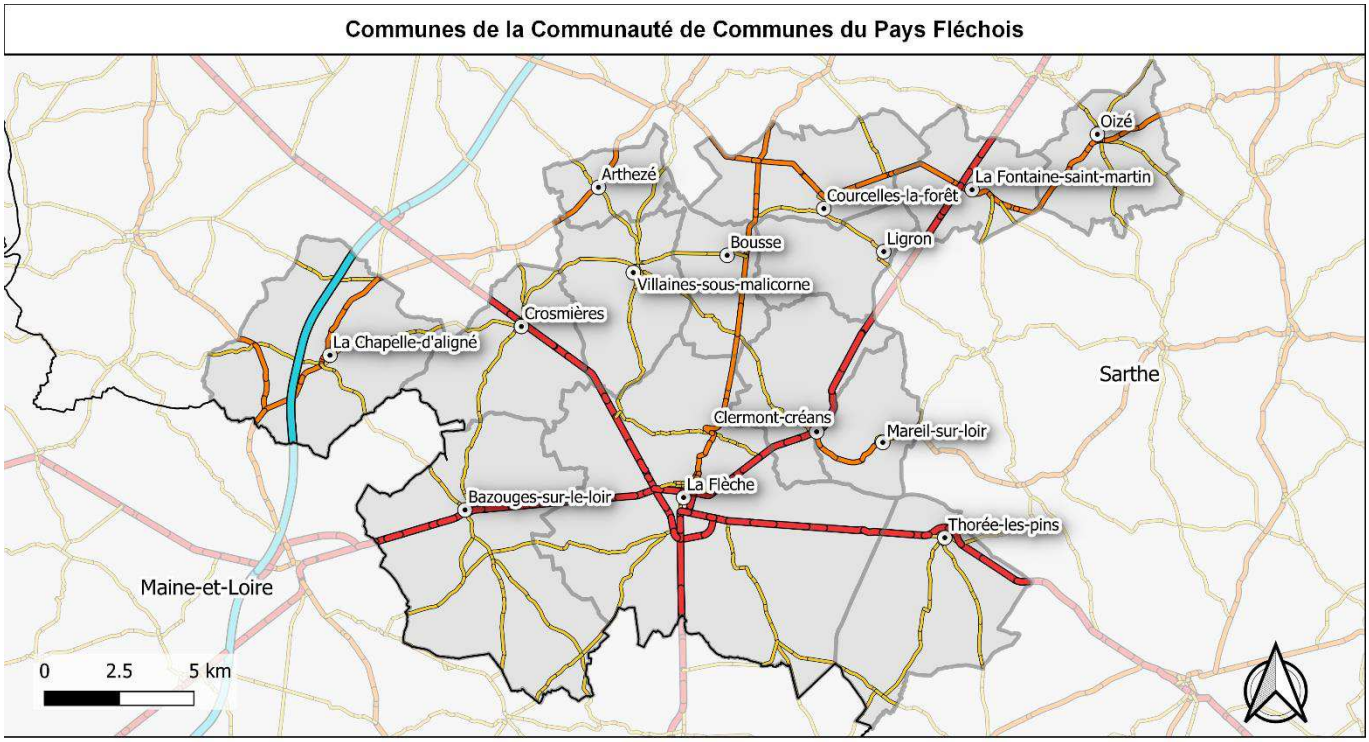

Bourg
Commune
Limite Départementale

Réseau viaire
Liaison Locale
Liaison Régionale
Liaison Nationale
Liaison Autoroutière

UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Géographie administrative du territoire

L'essentiel

336,20 km² | 14 communes | 27 109 habitants | 80,4 habitants/km²

D'une superficie de 336,20 km², la Communauté de communes du Pays Fléchois regroupe 14 communes depuis le 1er janvier 2018. Créée en 1991, le district du Pays Fléchois devient Communauté de communes en janvier 2001 et se compose alors des 11 communes : Arthezé, Bazouges sur le Loir, Bousse, La Chapelle d'Aligné, Clermont-Créans, Cré-sur-Loir, Crosmières, La Flèche, Mareil-sur-Loir, Thorée-les-Pins et Villaines-sous-Malicorne. L'intercommunalité s'agrandie progressivement pour accueillir en 2014 Courcelles-la-Forêt et Ligron, puis en 2017 Bazouges-sur-le-Loir et Cré-sur-Loir fusionnent pour devenir la commune de Bazouges-Cré-sur-Loir, puis en 2018 ce sont La Fontaine-Saint-Martin et Oizé qui rejoignent la Communauté de communes.

L'intercommunalité comptait 27 109 habitants en 2017 (source INSEE RP2017), avec une **densité moyenne par habitant de 80,4 habitants au kilomètre carré**. Composée de communes périurbaines ainsi que de communes plus rurales, la population municipale, comme la densité de population, varie fortement entre communes. La commune la plus peuplée est La Flèche. La commune la moins peuplée est Arthezé.

Superficie, population et densité par commune (Source INSEE RP2017) :

Classement par ordre d'importance : 1 2 3 Communes	Superficie (km²)	Population (2017)	Densité moyenne (hab/km²)
Arthezé	8,65	392	45,3
Bazouges-Cré-sur-Loir	47,09	2048	43,5
Bousse	12,02	443	36,9
Clermont-Créans	17,82	1264	70,9
Courcelles-la-Forêt	19,6	410	20,9
Crosmières	20,45	1044	51,1
La Chapelle d'Aligné	34,04	1694	51,3
La Flèche	74,21	14956	201,5
La Fontaine Saint-Martin	13,72	619	45,1
Ligron	13,48	504	37,4
Mareil-sur-Loir	11,83	663	56,0
Oizé	16,91	1323	78,2
Thorée-les-Pins	28,18	724	25,7
Villaines-sous-Malicorne	19,16	1025	53,5
Intercommunalité	**337,16**	**27 109**	**80,4**

Géographie physique du territoire

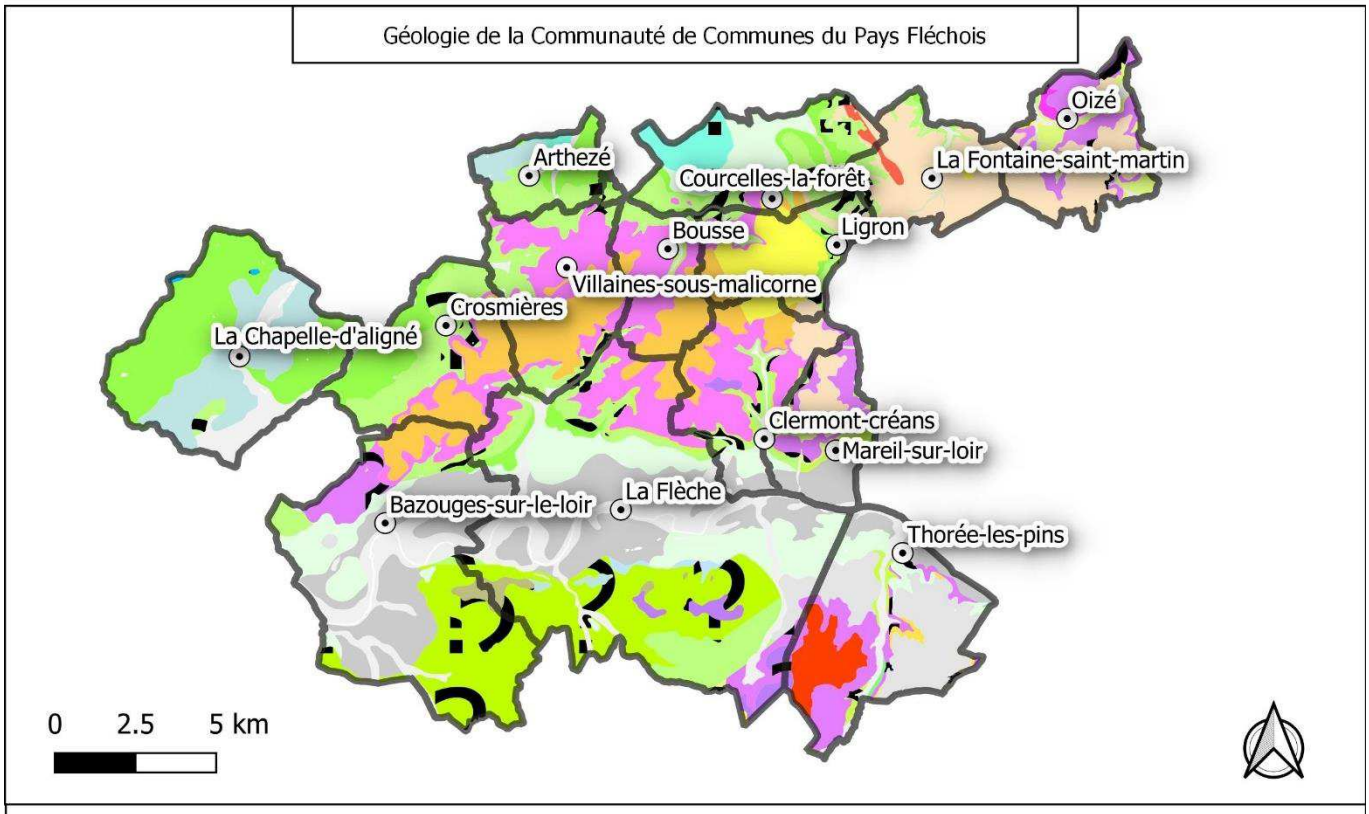

Géologie

- Alluvions récentes indifférenciées
- Alluvions anciennes et récentes de basse terrasse
- Altérites à Meulières (Plio-Quaternaire probable)
- Perrons et grès ladères indifférenciés (Eocène)
- Sables, graviers et grès résiduels (Paléocène à Eocène)
- Altérites de tuffeaux turoniens et sénoniens +/- à silex (Paléocène à Eocène)
- Formation résiduelle à silex : argiles à silex turoniens à campaniens (Paléocène à Eocène)
- Marnes et calcaires lacustres, plus ou moins meuliérisés de Touraine et d'Anjou
- Formations détritiques continentales (Paléocène à Bartonien)
- Marnes à Huîtres (Cénomanien supérieur)
- Sables et Grès du Perche (Cénomanien supérieur)
- Sables et Grés du Maine (Cénomanien moyen)
- Argile en lentilles dans les Sables et Graviers de Jumelles (Cénomanien inférieur et moyen)
- Marnes bleues à Encrines (Oxfordien)
- Sables argileux de la Buraisière (Callovien)
- Argiles de Malicorne (Callovien)

UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : BRGM 2019

Géographie physique du territoire

L'essentiel

Point bas 23 m à La Flèche | Point haut 106 m à Oizé
Reliefs variés : plaines, plateaux et côteaux du Loir

L'altitude du territoire intercommunal varie entre 23 mètres sur la commune de La Flèche et 106 mètres sur la commune de Oizé. L'ensemble des points les plus hauts, dépassant les 100m d'altitude, sont localisés sur les zones de plateaux de Bousse (dans le bois de la « Garenne des Sars »), à Clermont-Créans (au lieu-dit « Château Sénéchal ») à 103m d'altitude et Oizé (proximité du lieu-dit « La Béardière) à 106m d'altitude, tandis que les points les plus bas se situent au cœur de la vallée du Loir à La Flèche au lieu-dit « Les Navrans à 23m d'altitude.

La lecture associée des cartes géologique et du relief met en évidence, avant la confluence du Loir et de la Sarthe, un jeu de coteaux intermédiaires et de plaines. Les reliefs de la CCPF sont marqués par la présence de la vallée du Loir avec ses zones de **plaine en fond de vallée et ses coteaux marqués en rive nord**, par la naissance des **plateaux entre Sarthe et Loir** au nord du territoire.

Le territoire a connu une très longue histoire géologique du Briovérien au Quaternaire, marqué par l'ennoyage du socle armoricain médio-oriental sous les assises mésozoïques du bassin parisien. C'est ici que s'amorcent les auréoles du Jurassique normand, que l'on peut suivre sans discontinuité vers le nord jusqu'à la Manche. Ces terrains jurassiques sont à leur tour recouverts par les dépôts du Crétacé supérieur transgressif. Les premiers dépôts, datés du Cénomanien, débordent largement les limites du Jurassique et reposent directement sur le socle hercynien.

Cela a donné un paysage géologique allant d'une vallée alluvionnaire aux coteaux calcaires.

Sur les formations du Crétacé, les alluvions du Loir se sont déposées par couches successives au fur et à mesure de l'encaissement de la rivière, induisant des terrasses qui sont d'autant plus anciennes qu'elles sont hautes. Ces sont ces terrasses quaternaires qui représentent une source recherchée de matériaux siliceux et qui sont exploitées sur l'ensemble de l'unité. Le Loir, qui s'écoule d'est en ouest, et ses affluents, qui ont une direction nord-sud, ont entaillé les formations du Crétacé supérieur (Cénomanien, Turonien et Sénonien). Ces couches géologiques affleurent des deux côtés de la vallée et forment les coteaux calcaires.

Au fond de la vallée du Loir, une vaste plaine alluviale sablonneuse est délimitée au nord par des coteaux localement abrupts. Le plateau au nord de La Flèche est principalement recouvert de craie, le « tuffeau de Touraine », et d'argiles sableuses résiduelles à spongiaires issues du Turonien et du Coniacien. On trouve également des sables et grès de l'Éocène à l'extrémité nord de la Flèche.

Au sud du Loir, on trouve des sables et marnes du Cénomanien moyen et supérieur, ainsi que quelques affleurements de marnes bleues et calcaires marneux de l'Oxfordien.

Au nord, les sables et grès de l'Eocène peuvent être observés. Ils ont d'ailleurs fait l'objet d'anciennes exploitations, au niveau de la Béardière à Oizé, qui entaillent cette formation de sables sur 4m.

L'existence sur le territoire d'anciens bassins lacustres sur des profondeurs allant de 9 à 34m est avérée, et ont livré des formations à characées d'âge Bartonien, comme à La Fontaine-Saint-Martin sur la Butte de la Touche (est du bourg), ou encore des meulières résiduelles du Bartonien à Ligron (sud du bourg) ou à proximité du parc zoologique du Tertre rouge à La Flèche.

Géographie physique du territoire

Les unités paysagères ligériennes

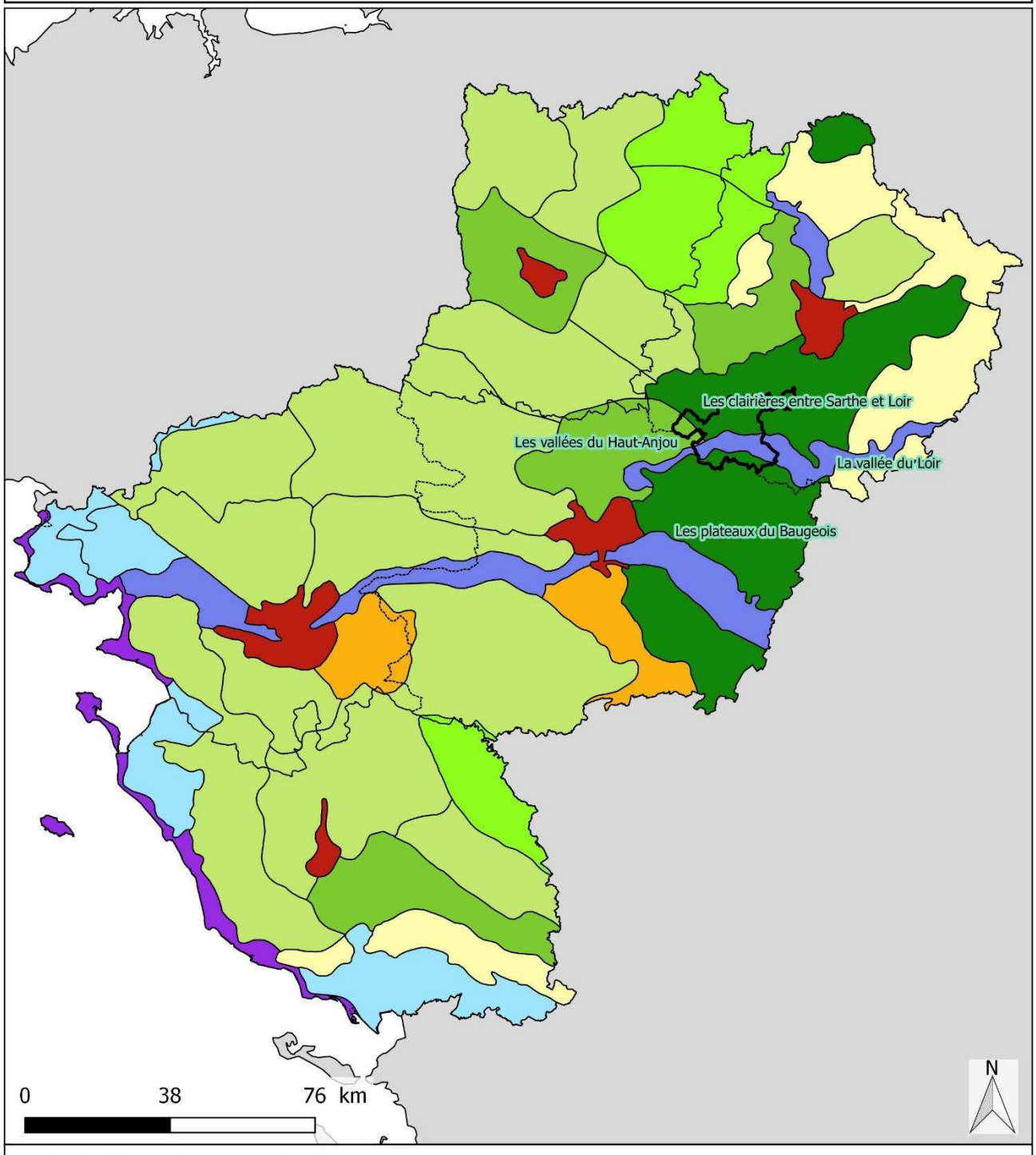

Familles d'unités paysagères des Pays de la Loire

- Paysages d'alternances entre forêts et cultures
- Paysages de campagne ouverte
- Paysages de marais
- Paysages de plateaux bocagers mixtes
- Paysages de vallons bocagers
- Paysages ligériens et de grandes vallées
- Paysages littoraux urbains
- Paysages montueux
- Paysages urbains
- Paysages viticoles

Communauté de communes — Limites départementales

UNION REGIONALE PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018
Source : © BD Topo - 2010 ; DREAL Pays de la Loire - 2015

Géographie physique du territoire

L'essentiel

3 unités paysagères | Paysages d'alternance entre forêts et cultures | Paysages ligériens et de grandes vallées | Paysages de vallons bocagers

Le paysage de la région Pays de la Loire est composé de 50 unités paysagères nommées localement et classées en 10 grandes familles principales. D'après l'atlas des paysages des Pays de la Loire, le territoire de la CCPF présente ainsi des paysages caractéristiques des paysages de vallons bocagers, d'alternance entre forêts et cultures et de grandes vallées. Avec son cadre géologique et son réseau hydrographique ayant façonné au fil des temps les paysages, on comprend mieux le patrimoine paysager et bâti à fortiori d'aujourd'hui.

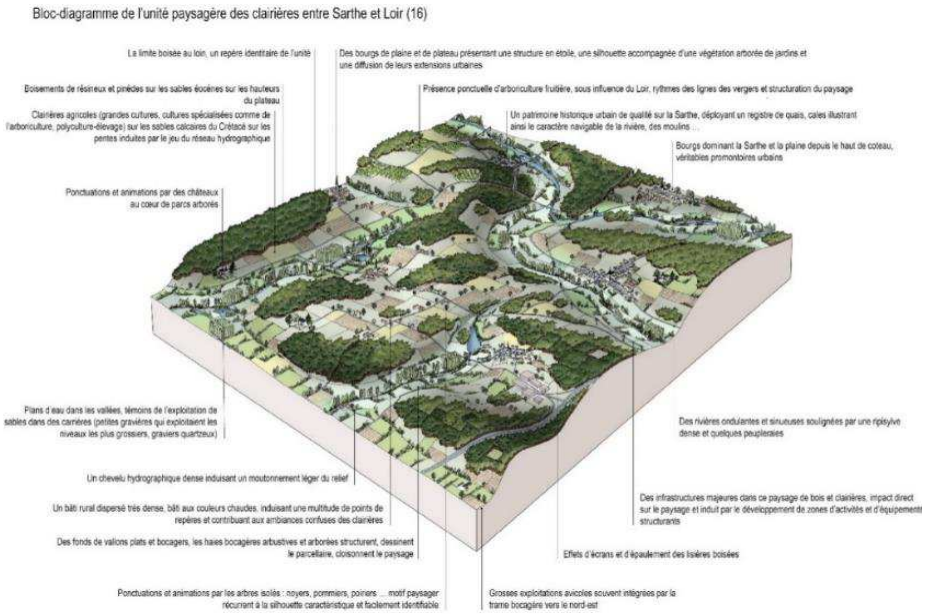

Bloc diagramme extrait de l'atlas des paysages des pays de la Loire (2015)

Le Loir a fortement conditionné les implantations bâties et a toujours été attractif comme en témoigne le riche patrimoine qui caractérise sa vallée et celles de ses affluents. Le territoire doit beaucoup à son calcaire, tuffeau blanchissant villages et fermes ainsi que de multiples châteaux. Les caves troglodytes exploitées pour la viticulture, la culture des champignons, voir le logement, animent les coteaux du Loir mais aussi des vallées adjacentes.
L'implantation humaine est très ancienne avec l'existence des hommes du Néolithique (-4500 à -2500 avant notre ère) sur les bords du Loir, aujourd'hui attestée par la présence de monuments mégalithiques en particulier sur les communes avoisinantes. A l'époque romaine, le Loir est une voie de communication est-ouest. Plusieurs sondages archéologiques ont mis en évidence l'existence de gisements antiques, notamment à Cré-sur-Loir.

Le Loir est une composante majeure des ambiances urbaines notamment au niveau des cœurs anciens. Les bourgs de la vallée du Loir ont à l'origine des structures urbaines dites « villages-rues ou carrefours ». Plusieurs bourgs se sont développés autour de châteaux féodaux, comme à Bazouges-sur-le-Loir. Ils ont tous un patrimoine spécifique lié à l'eau comme un registre de quai, ancien port parfois comme à la Flèche, des barrages et moulins, des lavoirs. En hiver et au printemps, le Loir peut tout recouvrir aplanissant les subtilités du relief. En remontant vers le nord, le Boulay et le Carpentras, deux petits affluents du Loir, incisent très légèrement le plateau au départ de Clermont-Créans et Mareil-sur-Loir. Le paysage se construit ensuite par la présence de surfaces cultivées sur les pentes douces et de lignes bocagères et enfin de boisements sur les points hauts en plateaux. A l'ouest, l'Argance structure le paysage de La Chapelle d'Aligné à Villaines-sous-Malicorne. Au sud, le territoire est riche de forêts et chevelu hydrographique avec le Verdun, le Leuray et les Cartes. Tout au nord, Oizé et la Fontaine Saint Martin sont également en paysage d'alternance entre forêts et cultures.

En conclusion, les fondements géologiques induisent un certain systématisme sur l'ensemble de l'unité paysagère sur la CCPF qui s'étage en 4 strates :

- Boisements sur les hauteurs,
- Clairières agricoles sur les pentes,
- Pieds de vallon bocager et prairial,
- Ripisylve soulignant les rivières et cours d'eau.

Aménagement du territoire

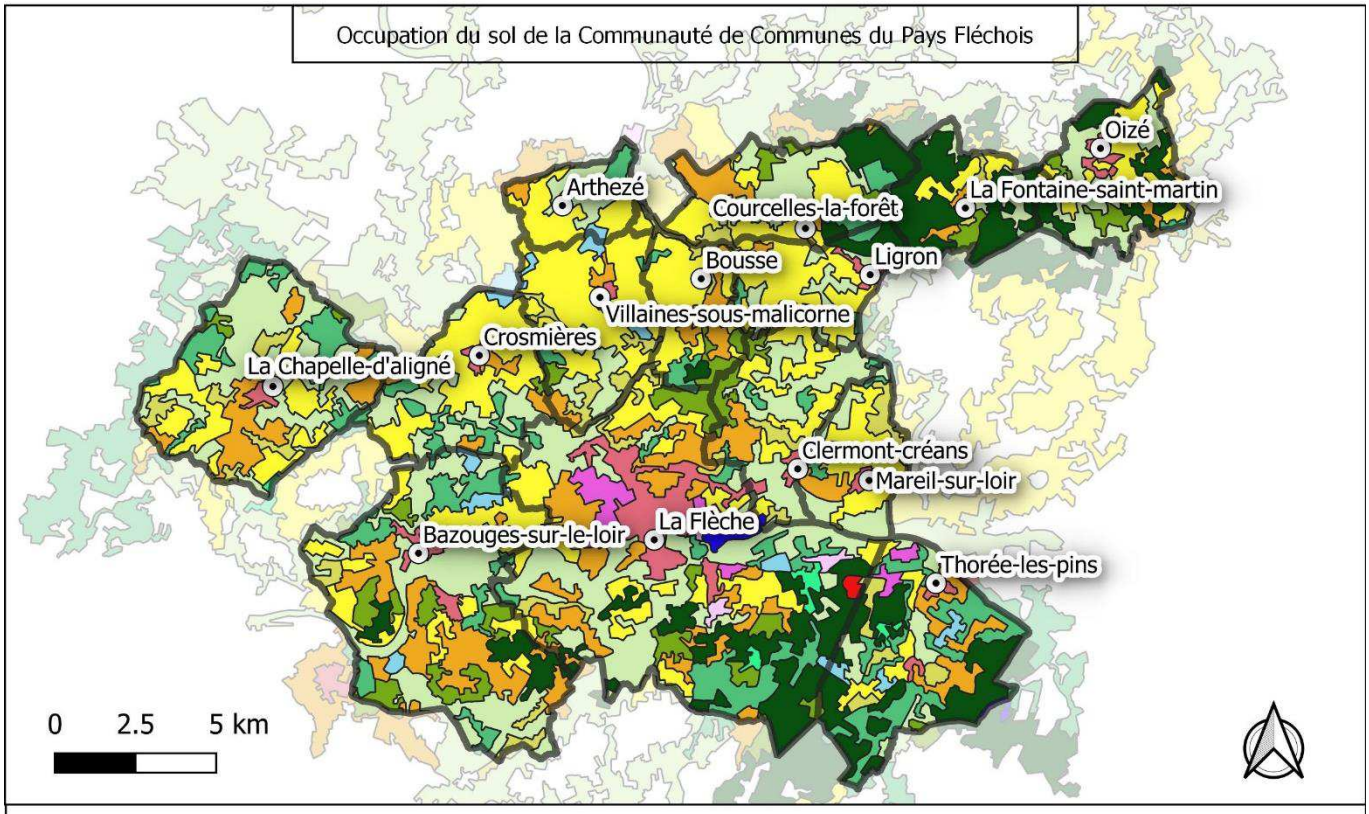

Nomenclature

- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles ou commerciales
- Extraction de matériaux
- Equipements sportifs et de loisirs
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mixtes
- Forêts et végétation arbustive en mutation
- Landes et broussailles
- Vergers et petits fruits
- Prairies
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espacesnaturels importants
- Systèmes culturaux
- Terres arables hors périmètre d'irrigation
- Plans d'eau

UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : Corine Land Cover 2018

Aménagement du territoire

L'essentiel

Territoire agricole – prairies 39,75 %, terres arables 22,29 % | est du territoire forestier à dominance de conifères et ouest du territoire à dominance de feuillus|

La base de données géographique Corine Land Cover (CLC) est produite dans le cadre du programme européen d'observation de la terre « Copernicus » piloté par l'Agence européenne de l'environnement. Les données CLC sont issues de l'interprétation d'images satellitaires.

Le territoire de la CCPF se répartit en deux nomenclatures d'occupation du sol principales :

- Les **prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole 39,75 %** du territoire (25 150 ha)
- Les **terres arables hors périmètres d'irrigation 22,29 %** du territoire (14 103 ha)

La CCPF est un territoire à dominante agricole, **avec plus de 70% de sa surface destinée à l'agriculture** (prairies, terres arables, systèmes culturaux complexes et surfaces agricoles confondus d'après les données CLC), avec une part importante de prairies en contexte vallonné (Clermont-Créans) et autres surfaces en herbe à usage agricole. **Les espaces forestiers,** scindé au nord et au sud de la CCPF, représentent d'après ces données **plus de 20%** de l'occupation du sol du territoire. Le territoire a subi certaines évolutions de son occupation du sol entre 2012 et 2018, dont une diminution des surfaces prairiales**.** A proximité des rives du Loir, des carrières alluvionnaires sont toujours en activité, d'autres ont été transformées en plans d'eau artificiels. Certains sont bordés de boisements et contribuent à la diversité écologique des milieux humides ; D'autres ont été transformés en bases de loisirs, participant à l'attractivité touristique de la vallée du Loir.

Occupation du sol sur la CCPF (Corine Land Cover, 2018) :

Classement par ordre d'importance : 1 2 3

Corine Land Cover	Superficie 2018 (ha)	Répartition 2018 (%)	Evolution 2012-2018 (ha)
Tissu urbain discontinu	1434,80	2,27	12,38
Zones industrielles, commerciales	383,16	0,61	-
Extraction de matériaux	94,32	0,15	5,52
Equipements sportifs et de loisirs	150,02	0,24	-
Terres arables hors périmètres d'irrigation	14103,73	22,29	35,47
Vergers et petits fruits	487,25	0,77	-32,82
Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	25150,64	39,75	-67,97
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	5275,99	8,34	-15,02
Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels	1573,84	2,49	-
Forêt de feuillus	5839,04	9,23	87,36
Forêt de conifères	6329,40	10,00	-73,45
Forêt mixtes	2065,33	3,26	10,14
Forêt et végétation arbustive en mutation	167,60	0,26	-
Landes et broussailles	79,19	0,13	-14,65
Plans d'eau	133,87	0,21	-

Thorée-les-Pins

Mareil-sur-Loir

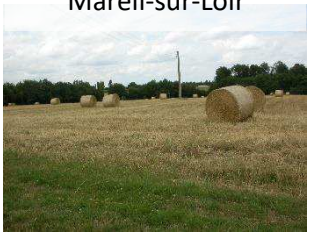

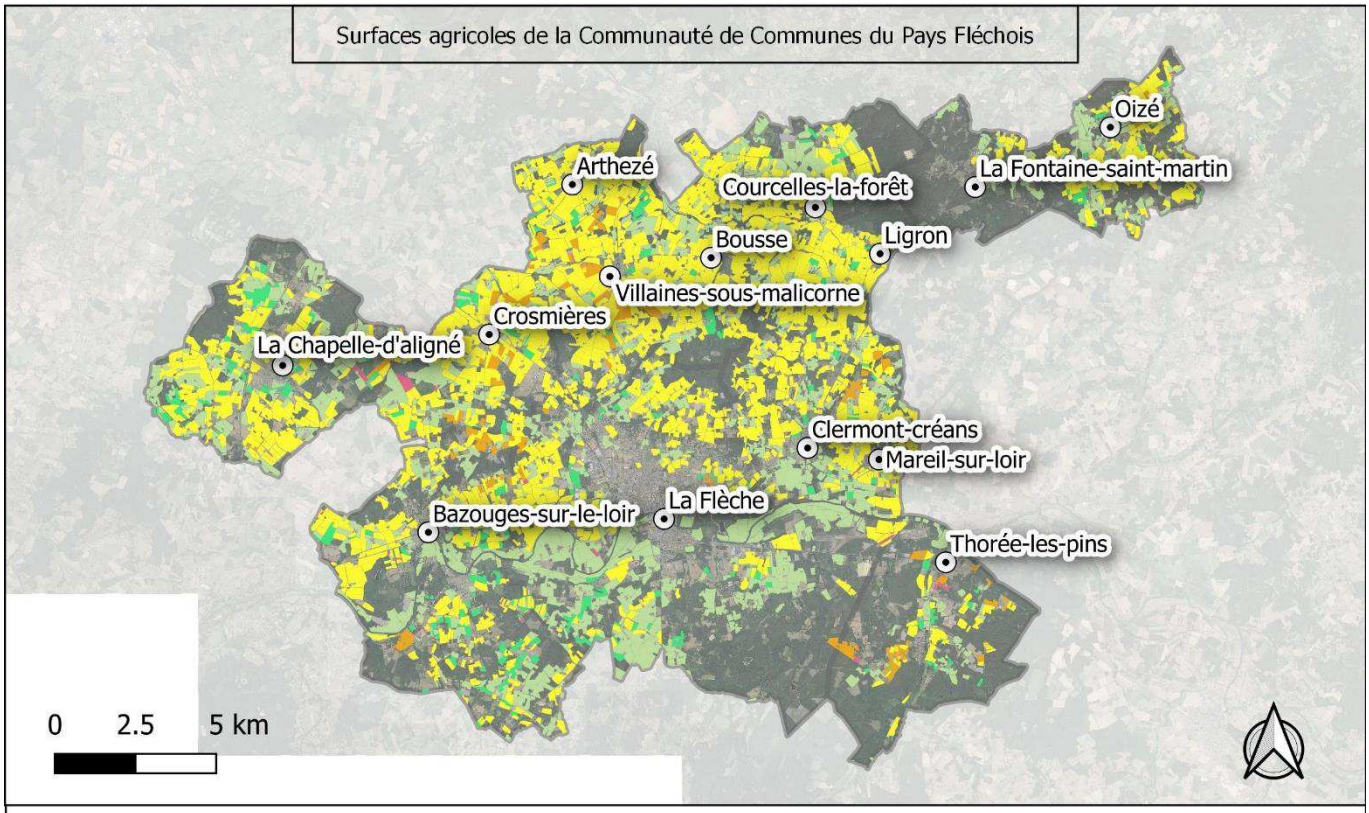

LEGENDE

- Communes de la CCPF

Surfaces agricoles

- Cultures
- Gel (surfaces sans production)
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Légumes, fleurs, vergers
- Divers

UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : RPG 2019, BD ORTHO® 2019 - 072

Aménagement du territoire

L'essentiel

46,91 % du territoire en **surface agricole utile** | 66,19 % en surfaces cultivées et 33,81 % en surfaces prairiales |

Le registre parcellaire graphique est une base de données contenant des informations sur les cultures principales des parcelles agricoles déclarées à la PAC. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis et sont mises à disposition (version anonymisée) par les services publics.

En 2019, près de 15 816 hectares étaient destinés à un usage agricole (Surface Agricole Utile – SAU)**, soit 47 % du territoire intercommunal,** ce qui fait de la CCPF un territoire très agricole. **Les surfaces cultivées représentent 66,19 %** des surfaces concernées et **les prairies 33,81 % (dites « permanentes »). Les communes les plus agricoles sont dans la moitié nord de la CCPF (Arthezé, Bousse, Villaines)**, avec une dominance de cultures céréalières. A noter qu'il existe de nombreux vergers dans une moindre proportion sur le territoire, mais très localisés sur les communes de Villaines, Arthezé et Crosmières.

Les **prairies temporaires** représentent la plus grande part de la SAU de la CCPF avec **15,86%.** Une majeure partie des **prairies permanentes**, qui ne représentent que **2,53%** de la SAU, sont localisées dans la moitié sud du territoire, et plus particulièrement en vallée du Loir. Elles correspondent pour partie aux zones de prairies alluviales où le Loir peut inonder selon les saisons.

Exploitation des sols agricoles sur la CCPF (Registre Parcellaire Graphique 2019) :

Classement par ordre d'importance : 1 2 3

Communes	SAU (ha)	Répartition (% / surface CCPF)
Blé	2561,98	7,60%
Maïs	3954,74	11,73%
Orge	509,37	1,51%
Autres céréales	591,17	1,75%
Colza	569,06	1,69%
Tournesol	224,85	0,67%
Protéagineux	45,15	0,13%
Surfaces gel	202,99	0,60%
Fourrage	301,33	0,89%
Prairies temporaires	5347,70	15,86%
Prairies permanentes	854,67	2,53%
Vergers	464,19	1,38%
Légumes et petits fruits	62,81	0,19%
Divers	125,94	0,37%
Total	**15 815,95**	**46,91%**

Mareil-sur-Loir

Ligron

Bazouges-sur-le-loir

La pollution lumineuse

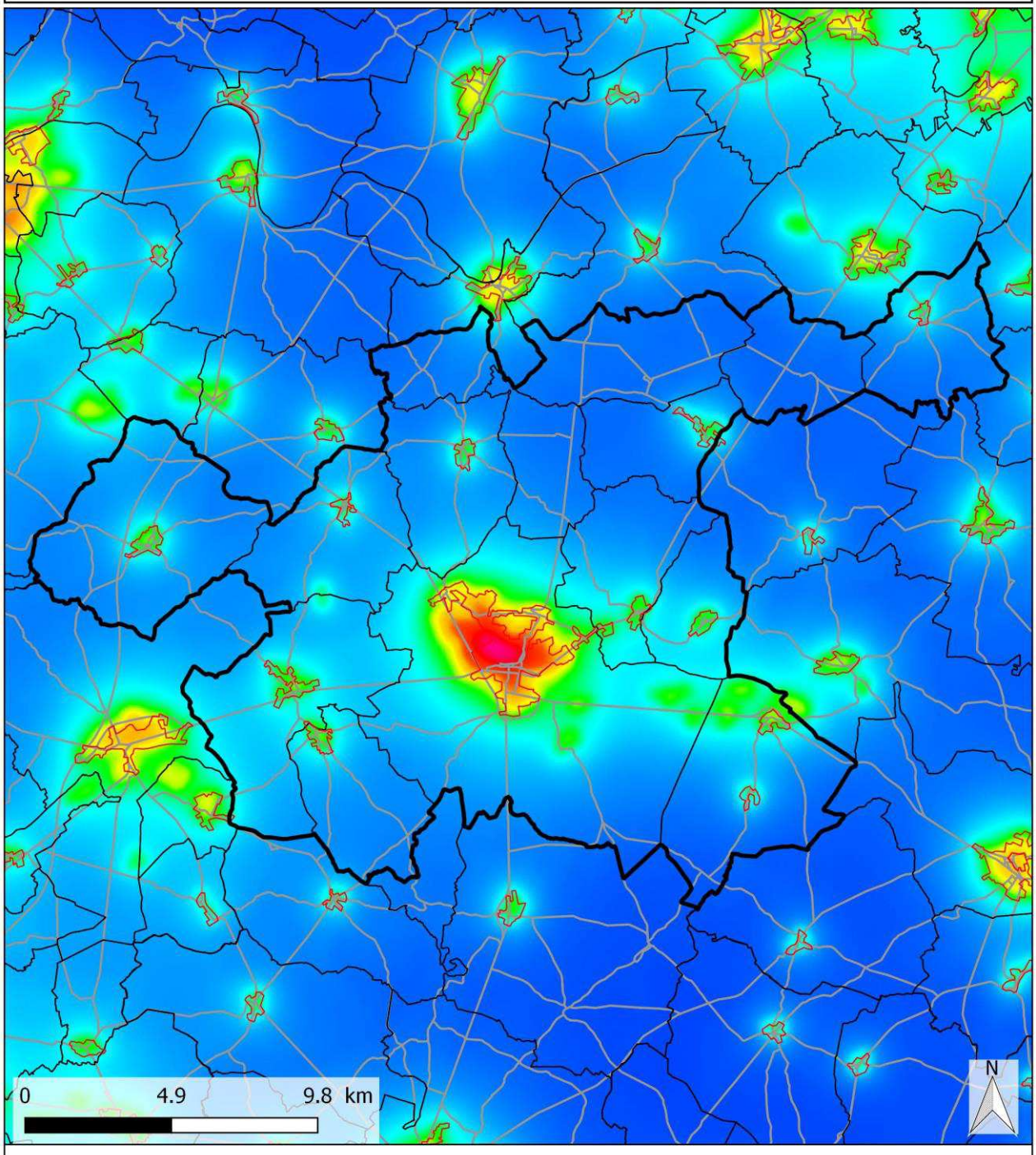

Communes
Communauté de communes
Tissu urbain
Routes principales

UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018
Source : © Frédéric Tapissier , AVEX - 2018 ; BD TOPO - 2010 ; Corine Land Cover - 2012

Aménagement du territoire

L'essentiel

La CCPF est concernée par la **pollution lumineuse** et le **halo urbain principal de La Flèche**. L'intercommunalité présente également des **bourgs** développés, source de pollution lumineuse à **leurs abords** mais dans une moindre importance.

La proximité des bourgs entre eux ou bien leur connexion par le réseau viaire peuvent être à l'origine de fragmentation lumineuse, comme c'est le cas entre La Flèche et Clermont-Créans.

Notre société est confrontée à la pollution lumineuse liée à une forte émission d'éclairage artificiel qui engendre une dégradation des écosystèmes et des conditions de vie des êtres vivants.

Ce phénomène lié aux zones urbanisées touche la ville comme la campagne, avec une augmentation de la surface concernée par cette pollution qui ne cesse d'augmenter. La pollution lumineuse a ainsi un fort impact sur la faune et la flore (réduction des territoires, changement des conditions de vie, vulnérabilité et mortalité, perturbation des migrations) et sur la santé humaine (perturbation de notre rythme circadien – alternance jour/nuit).
La prise en compte de cette pollution lumineuse dans nos façons de vivre et d'aménager l'espace se développe dans les territoires, à la fois pour atténuer les impacts environnementaux de ce phénomène mais aussi dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts.

Pour cela différentes solutions se développent sur les dispositifs d'éclairage (diffusion de la lumière vers le bas, éclairages moins puissants, utilisation de couleurs ambrées, détecteurs de mouvement, horloge solaire), extinctions totales (lors du « cœur de nuit » et en fonction des saisons), mise en place de « trames noires » ... on peut citer entre autres le cas de la Ville de La Flèche qui s'est engagée depuis plus de dix ans dans une politique de réduction des coûts de l'éclairage public et de diminution de la pollution lumineuse.

LEGENDE CARTOGRAPHIE POLLUTION LUMINEUSE

Blanc : Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grandes métropoles régionales et nationales.

Magenta : Les principales constellations commencent à être reconnaissables.

Rouge : Les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messier se laissent apercevoir.

Orange : La pollution est omniprésente, mais quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

Jaune : Pollution lumineuse encore forte. La Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions.

Vert : Grande banlieue tranquille, faubourgs des métropoles. Voie Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphériques.

Cyan : La Voie Lactée est visible la plupart du temps (en fonction des conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus.

Bleu : Bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement, on commence à avoir la sensation d'un bon ciel, néanmoins, des sources éparses de pollution lumineuse sabotent encore le ciel ici et là.

Bleu nuit : Bon ciel, la Voie Lactée est présente et assez puissante, les halos lumineux sont très lointains et dispersés, ils n'affectent pas notoirement la qualité du ciel.

Milieux naturels du territoire

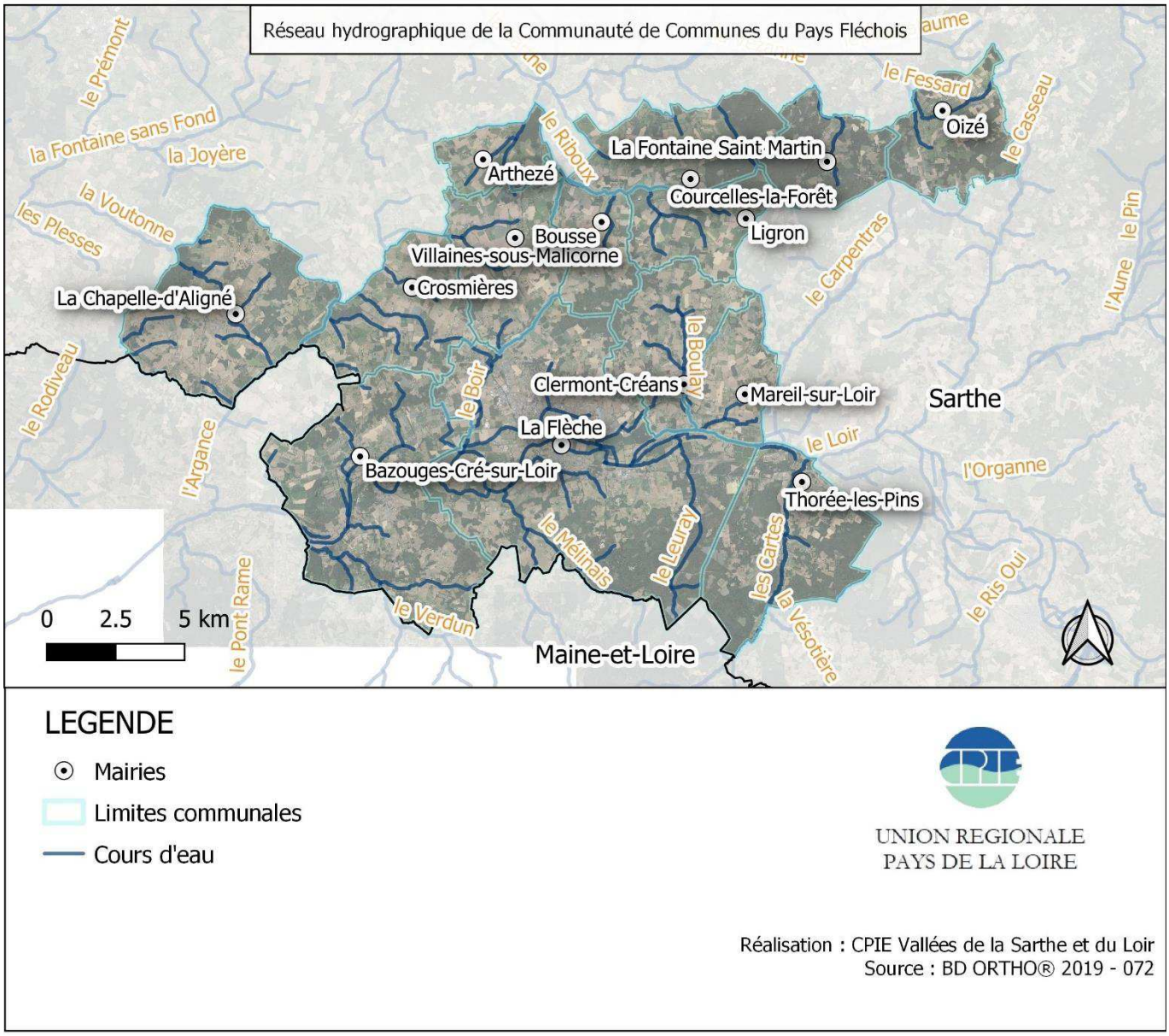

LEGENDE

- Mairies
- Limites communales
- Cours d'eau

UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : BD ORTHO® 2019 - 072

Milieux naturels du territoire

L'essentiel

263 km de cours d'eau | Bassin Loire-Bretagne, sous-bassin Mayenne-Sarthe-Loir | SAGE Loir | Etat écologique médiocre à mauvais

La CCPF est parcouru par **263 kilomètres de cours d'eau cumulés,** répartis sur **21 cours d'eau** au total sur le territoire. L'intercommunalité est concernée par le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Loir ».** *Un SAGE fixe les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection des ressources en eau et des milieux aquatiques de son périmètre (art. L212-3 du code de l'environnement).* Ce dernier, élaboré en compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, a été validé par arrêté inter préfectoral le 25 septembre 2015. Il est actuellement en phase de mise en œuvre. Le SDAGE Loire Bretagne (2016-2021) a identifié sur le sous-bassin versant Mayenne-Sarthe-Loir, dont fait partie la CCPF, des enjeux concernant principalement les milieux aquatiques, l'agriculture et l'assainissement des collectivités.
D'après l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'état écologique des eaux de surface du territoire en 2017 est médiocre à mauvais, en précisant tout de même :

- Pour le bassin de Loir (sources EPTB Loir 2015-2017) : mauvais pour Le Loir, le Leuray, le Melinais ; médiocre pour l'Argance, le Boir et le Boulay ; moyen pour le Verdun et le Carpentras ; bon concernant le ruisseau des Cartes,
- Pour le bassin de la Sarthe (diagnostic SAGE Sarthe aval 2014-2020) : médiocre pour la Voutonne ; moyen pour la Vézanne et le Fessard.

Le linéaire du Loir et ses abords sont classés par le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique en tant que réservoir de biodiversité des trames vert et bleue en Pays de la Loire.**
L'intercommunalité est couverte par le **Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation "PPRNI" de la Vallée du Loir,** qui concerne toutes les communes du territoire traversées par le Loir.

Le chevelu hydrographique qui maille l'ensemble du territoire est dense. La CCPF compte **8 cours d'eau** au moins qui **prennent leur source** sur le territoire : l'Argance à Villaines, le Boir à la limite Villaines/Bousse, le Leuray, la Faucillette et la Monnerie à La Flèche, le Boulay à Clermont-Créans, le Riboux à Ligron, la Vézanne à La Fontaine Saint Martin. **Au sud de la CCPF**, le Loir en est le cours d'eau principal. Il décrit de larges sinuosités, s'écoulant d'est en ouest, avec une pente très faible, de nombreux méandres et de nombreux affluents qui appartiennent au bassin du SAGE Loir. L'eau reste un élément majeur des paysages de cette vallée qui se caractérise par une succession de prairies humides, de plans d'eau, bras morts, boires, rivières et ruisseaux. Le bassin du Loir est d'ailleurs un territoire où les inondations ont marqué les esprits, notamment lors des fortes crues de 1983 et 1995. **Au nord de la CCPF**, on retrouve la Voutonne, le Riboux, le Coquelival, la Vézanne et le Fessard sur Arthezé, Bousse, Courcelles-la-Forêt, La Fontaine-Saint-Martin et Oizé qui se jettent dans la Sarthe, appartenant au bassin du SAGE Sarthe aval.

Les Cartes à Thorée-les-Pins

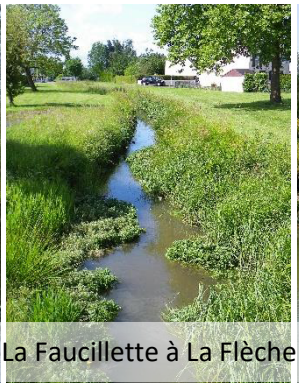
La Faucillette à La Flèche

Le Loir à Bazouges-Cré-sur-le-loir

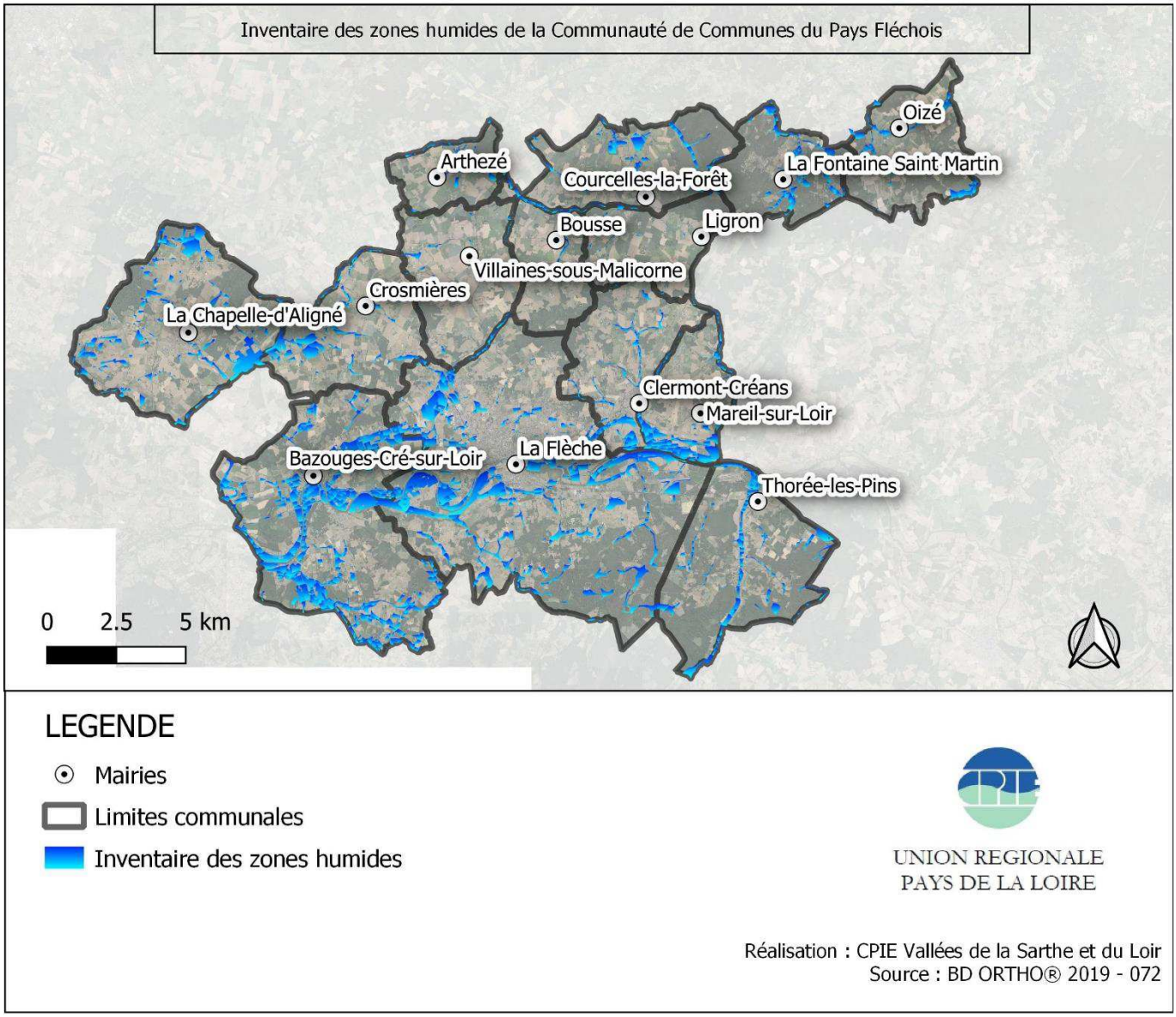
Inventaire des zones humides de la Communauté de Communes du Pays Fléchois
Oizé
Arthezé
Courcelles-la-Forêt
La Fontaine Saint Martin
Bousse
Ligron
Villaines-sous-Malicorne
Crosmières
La Chapelle-d'Aligné
Clermont-Créans
Mareil-sur-Loir
La Flèche
Bazouges-Cré-sur-Loir
Thorée-les-Pins
0 2.5 5 km
LEGENDE
Mairies
Limites communales
Inventaire des zones humides
UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE
Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : BD ORTHO® 2019 - 072

L'essentiel

3650 hectares de zones humides localisées | **9,28 %** du territoire intercommunal

D'après le Code de l'environnement, les zones humides sont « des terrains, exploités ou non, habituellement inondé ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (art. L.211-1 du Code de l'environnement).

Les zones humides sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales, comme par exemple des insectes (le papillon « Cuivré des marais »), des plantes (la Grande douve, la Spiranthe d'été, le Pigamon jaune). Une partie des zones humides françaises ont été détruites depuis plus de 50 ans et ces milieux sont aujourd'hui toujours menacées par : le drainage, l'urbanisation, la création d'étang, la plantation ou encore l'abandon de pratiques agricoles. Sur la CCPF, lors des phases d'inventaires de 2017 et 2018, ce sont environ 12 000 hectares qui ont été prospectés, pour un total de près de **3650 hectares des zones humides identifiées,** pour une **moyenne de 9,28% de son territoire**. Cela correspond à une diminution de 70% par rapport aux cartes des zones humides estimées par l'INRA. L'inventaire de terrain à donc permis de considérablement affiner les connaissances du territoire. La typologie des zones humides de la CCPF se répartit en majorité en prairies humides et mégaphorbiaies, peupleraies, notamment concernant les communes proches du Loir, et terres cultivées.
La Réserve Naturelle Régionale des Marais de Cré-sur-Loir / La Flèche constitue la plus grande zone de marais alluvial du département de la Sarthe. Paysage caractéristique de la Vallée du Loir avec un ensemble de roselières, bois alluviaux et prairies humides parcourus par un réseau de canaux, sa diversité d'habitats naturels sur une surface réduite confère à ce site un paysage spécifique et un intérêt patrimonial, tout comme la vallée des Cartes à Thorée les Pins également emblématique.

Les surface de zones humides (Diagnostic ZH de la CCPF 2018-2020) :

Classement par ordre d'importance : 1 2 3

Communes	Surface de zones humides localisées par commune (ha)	% de la surface communale localisé en zone humide
Arthezé	46,35	5,35
Bazouges-Cré-sur-Loir	732,08	24,52
Bousse	33,40	2,83
Clermont-Créans	118,19	6,64
Courcelles-la-Forêt	115,01	5,86
Crosmières	186,14	9,03
La Chapelle d'Aligné	349,10	10,45
La Flèche	1080,38	14,58
La Fontaine Saint-Martin	10,29	10,29
Ligron	23,68	1,72
Mareil-sur-Loir	210,40	17,31
Oizé	88,75	5,27
Thorée-les-Pins	220,70	7,84
Villaines-sous-Malicorne	21,63	1,24
Intercommunalité	**3646,02**	**9,28**

Mégaphorbiaie sous peupleraie Thorée-les-Pins

Salicaire commune

Cardamine des près

Cartographie des plans d'eau de la Communauté de Communes du Pays Fléchois

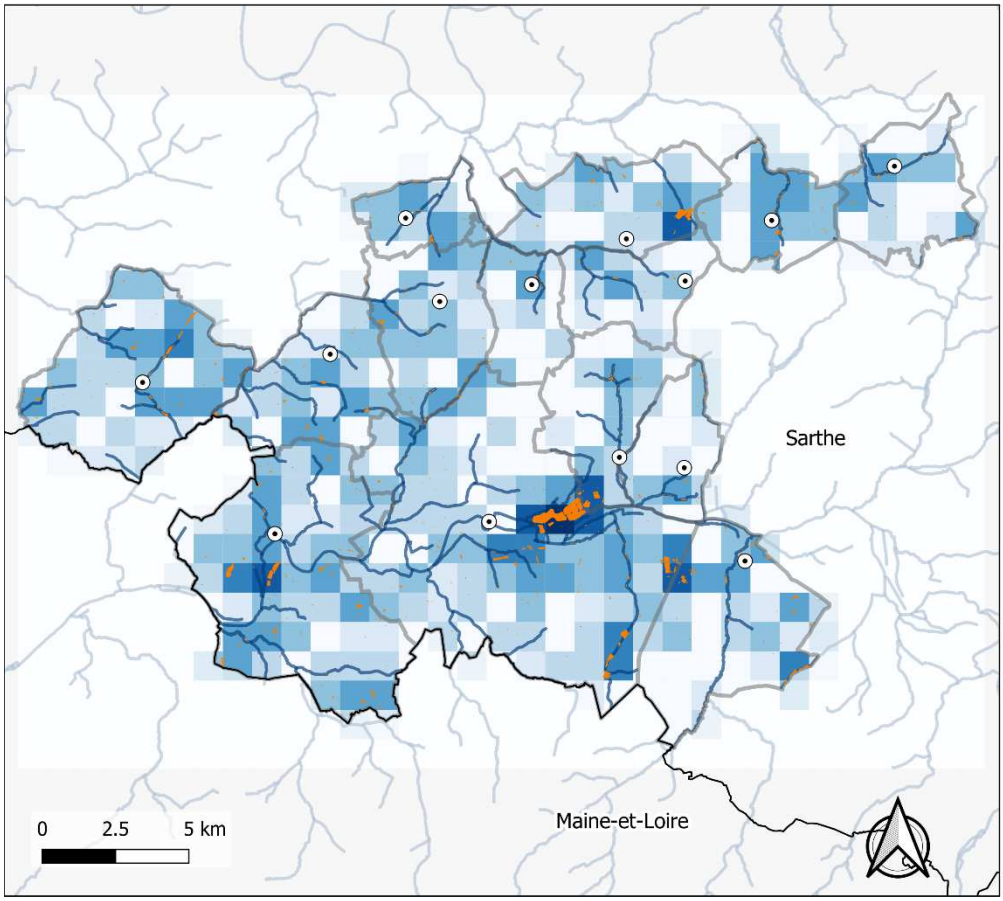

Bourg
Commune
Limite Départementale
Cours d'eau
Plan d'eau
Surface/m de plan d'eau au km2
0 - 5
5 - 1000
1000 - 3333
3333 - 10000
10000 - 33333
33333 - 100000
100000 - 333333
333333 +

UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir 2021

Milieux naturels du territoire

L'essentiel

776 plans d'eau pré localisés | **343,89 hectares** | **11,3 %** du territoire

L'Agence Française pour la Biodiversité définit un étang comme un « *plan d'eau d'origine naturelle ou artificielle, de faible profondeur sans stratification thermique stable. Il est alimenté essentiellement par son bassin pluvial, et est généralement caractérisé par une forte productivité végétale et animale* ». Les plans d'eau sont des surfaces en eaux superficielles stagnantes utilisées pour un usage anthropique (loisir, pêche, irrigation, abreuvement du bétail) ou apportant simplement un habitat support d'échanges écosystémiques. Ils peuvent être alimentés directement ou indirectement par un cours d'eau et sa nappe d'accompagnement, une source, des pompages dans la nappe ou uniquement le ruissellement des eaux pluviales.

D'après la BD Topo 2020, **la CCPF possède 776 étangs**, qui représentent **344 ha**, soit un peu plus de **11%** de la superficie de la CCPF. Les grands plans d'eau sont issus de l'extraction de granulats, comme à Thorée-les-Pins et la Flèche, aujourd'hui convertis pour certains en plans d'eau de loisirs comme à La Monnerie. Des plans d'eau privés, de moindre taille mais très nombreux, jalonnent de nombreuses vallées de la CCPF, notamment en vallée des Cartes. Certains étangs, en fonction des pratiques d'entretien et de gestion mises en œuvre, peuvent être propices à l'accueil de biodiversité, notamment l'avifaune.

La Monnerie à La Flèche

Le Creux à Bazouges-sur-le-Loir

Mervé à Thorée-les-Pins

Nombre et superficie des étangs :

Classement par ordre d'importance : 1 2 3

Communes	Surface plan eau / commune (ha)	Nb plans eau / commune	% plan eau / commune
Arthezé	6,27	24	0,73
Bazouges-Cré-sur-Loir	45,50	131	0,97
Bousse	3,94	26	0,33
Clermont-Créans	20,27	45	1,14
Courcelles-la-Forêt	21,19	35	1,08
Crosmières	11,20	32	0,55
La Chapelle d'Aligné	24,33	71	0,71
La Flèche	134,22	177	1,81
La Fontaine Saint-Martin	12,43	58	0,91
Ligron	3,30	18	0,25
Mareil-sur-Loir	4,91	21	0,42
Oizé	7,86	38	0,47
Thorée-les-Pins	34,01	51	1,21
Villaines-sous-Malicorne	14,42	49	0,75
Intercommunalité	**343,89**	**776**	**11,30**

REGLEMENTATION

Les plans d'eau sont réglementés par le code de l'environnement sur trois niveaux : le droit de l'eau, le droit de la pêche et le droit des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement). Il existe également des règlementations locales issues des SDAGE et des SAGE. Les plans d'eau existants doivent faire l'objet d'une déclaration auprès des services de l'état, déclaration à l'initiative du propriétaire.

Les actions touchant aux plans d'eau déjà créés (vidange, aménagement...) pourront être soumises à autorisation ou à déclaration en fonction des caractéristiques des plans d'eau. La création de plan d'eau est également règlementée est doit être soumise à déclaration ou à autorisation en fonction de la surface du projet.

Cartographie des mares de la Communauté de Communes du Pays Fléchois

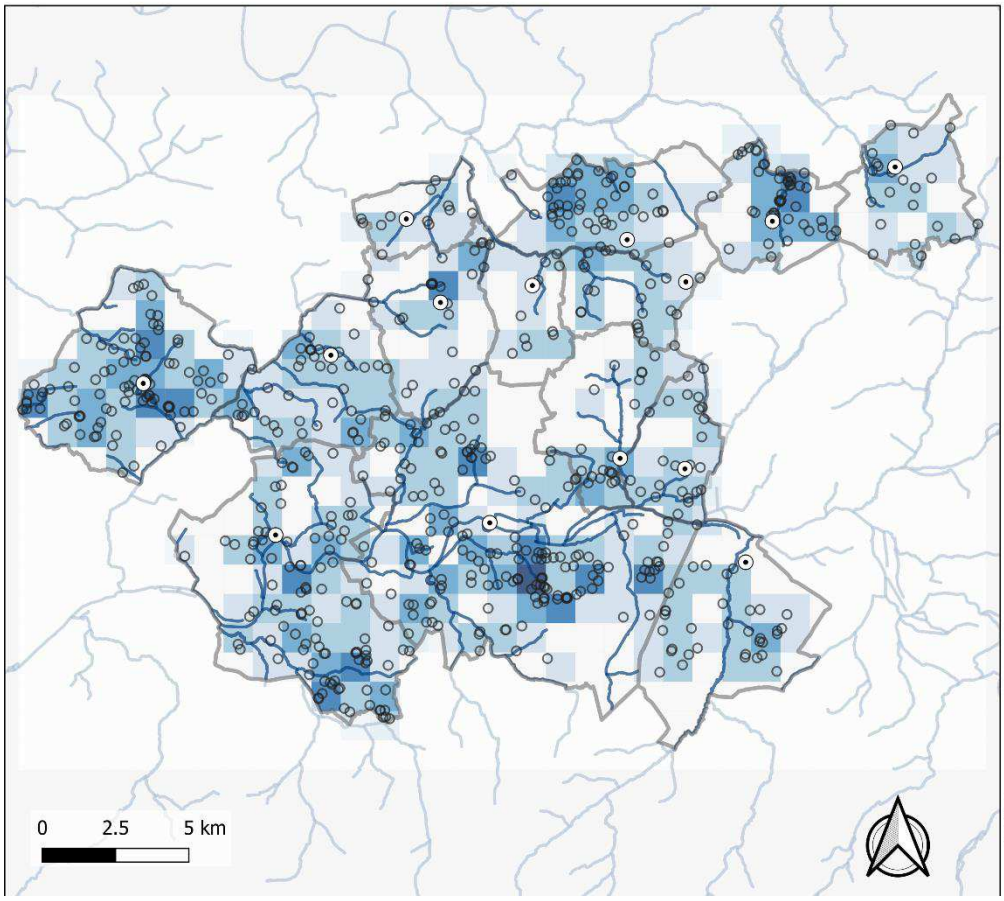

Bourg
Commune
Limite Départementale
Cours d'eau
Mare
Densitée des mares au Km2 :
0
1
2-3
4-5
6-8
11

UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir 2021

L'essentiel

654 mares localisées | moyenne de **1,94** mares / km²

D'après la BD Topo 2020, le territoire de **la CCPF compterait 654 mares sur son territoire, soit en moyenne 1,94 mares au km²**.

La présence des mares est liée à différents usages historiques, qui peut expliquer qu'elles soient plus présentes dans certaines communes que dans d'autres. C'est la commune de La Flèche qui compte le nombre de mares le plus important, mais en termes de densité la plus élevée, c'est la commune de La Fontaine-Saint-Martin qui est la plus dense en mares. Ceci peut être expliqué en partie par la petite surface de cette commune, son contexte plus bocager qui compte une surface en zones humides, en prairies permanentes et un linéaire de haies parmi les plus importants sur l'intercommunalité.

Les mares par commune, nombre et densité au kilomètre carré :

Classement par ordre d'importance : 1 2 3

Communes	Nombre de mares	Densité moyenne (nombre de mares par km² de la commune)
Arthezé	12	1,39
Bazouges-Cré-sur-Loir	100	2,12
Bousse	12	1,00
Clermont-Créans	22	1,23
Courcelles la Forêt	52	2,65
Crosmières	39	1,91
La Chapelle d'Aligné	92	2,70
La Flèche	160	2,16
La Fontaine Saint Martin	44	3,21
Ligron	20	1,48
Mareil sur Loir	24	2,03
Oizé	21	1,24
Thorée les Pins	34	1,21
Villaines sous Malicorne	22	1,15
Intercommunalité	**654**	**1,94**

Cré-sur-Loir

Mareil-sur-Loir

La Fontaine Saint Martin

REGLEMENTATION

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.
Le comblement d'une mare est soumis à autorisation ou à déclaration préalable. D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'Etat qui donne son accord pour cette action.

CONSEILS D'ENTRETIEN ET DE GESTION

Pour entretenir et gérer sa mare, il convient d'agir avec parcimonie lors de ses interventions. Les changements trop brusques sont souvent néfastes pour la biodiversité en place. Dans le cas d'une mare qui aurait tendance à se refermer par exemple, une extraction de la végétation sur 1/3 de sa surface est à réaliser chaque année.
Si l'on souhaite favoriser l'accueil de la biodiversité dans sa mare, on s'attachera à proposer une diversité d'habitats importante : aussi bien sur le type de végétation que sur la profondeur. Enfin, on veillera à ce que les mares soient connectées entre elles et au réseau bocager également (réseau de haies) : l'ensemble formera alors un complexe au sein duquel les différentes espèces pourront vivre et se déplacer.

Les boisements

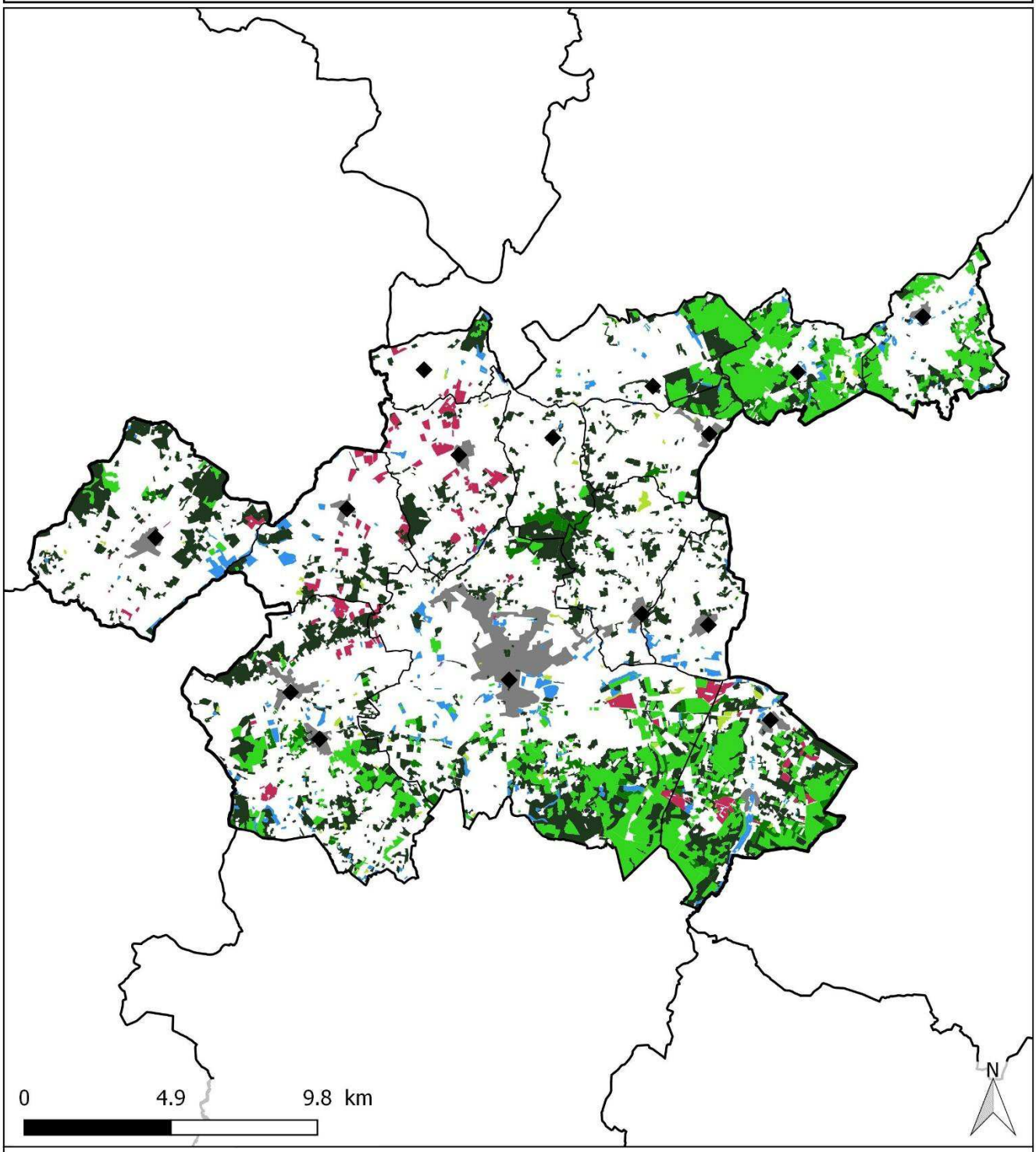

Types de boisements

- Forêt fermée de feuillus
- Forêt fermée de conifères
- Forêt fermée mixte
- Forêt ouverte
- Peupleraie
- Verger

Limites

- Communes
- Communauté de communes
- Zones urbaines
- Centres bourgs

UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019
Source : BD Topo - 2010

Milieux naturels du territoire

L'essentiel

10 916 ha de forêt | 32,38 % du territoire | 72% boisements feuillus et 28% de résineux

La CCPF possède **10 916 hectares** de surfaces boisées et de cultures ligneuses (vergers, …), soit près de **32% du territoire intercommunal**. La grande majorité de cette surface concerne les massifs forestiers. On parle de forêt fermée si le taux de couvert absolu des arbres forestiers est supérieur ou égal à 40 %, de forêt ouverte si ce taux est compris entre 10 et 40% et de landes si ce taux est inférieur à 10%.

Sur le territoire, la surface forestière se répartie entre **forêts de conifères et de feuillus**, qui comptent respectivement **72% et 28%** de la surface forestière. Ces vastes surfaces boisées se concentrent avant tout dans la moitié sud du territoire avec des boisements de Thorée-les-Pins / La Flèche (du bois de Mervé à la forêt du Pugle), mais également au nord avec la forêt de Vadré à Courcelles-la-Forêt / La Fontaine-Saint-Martin (de la forêt de Courcelles jusqu'à la Lande des Soucis à La Fontaine-Saint-Martin) à dominance résineuse. La Garenne des Sars, principalement dominé par du taillis de chataigner à la jonction Clermont-Créans/La Flèche/Bousse, constitue un intermédiaire boisé important entre ces deux grands ensembles. Les autres ensembles boisés sont de taille plus modeste et disséminés un peu partout sur le territoire du Pays Fléchois. Autour de La Flèche en rive nord du Loir, ces petits boisements sont majoritairement constitués d'essences de feuillus, principalement du taillis de châtaigniers avec du Chêne pédonculé ou pubescent, on retrouve parfois le Chêne tauzin, espèce méridionale en limite de répartition. En se rapprochant du Mans, les petits boisements sont essentiellement composés de résineux et notamment du Pin maritime parfois séparés par des alignements de feuillus servant de pare feu afin de limiter le risque incendie. Les **peupleraies** présentent également **14% du territoire** et sont réparties sur l'ensemble du territoire avec une concentration importante dans la moitié sud de l'intercommunalité, notamment sur les communes proches du Loir. Elles sont généralement localisées en bordure des cours d'eau et parfois exploitées ou laissées à l'abandon.

Surface forestière et de peupleraies par commune :

Classement par ordre d'importance : 1 2 3

Communes	Surface forestière (ha)	% surface forêts	% surface peupleraies
Arthezé	114	13,18	5
Bazouges-Cré-sur-Loir	1484	31,51	9
Bousse	281	23,38	3
Clermont-Créans	378	21,21	4
Courcelles-la-Forêt	600	30,61	10
Crosmières	319	15,60	9
La Chapelle d'Aligné	865	25,41	18
La Flèche	2736	36,87	21
La Fontaine Saint-Martin	917	66,84	13
Ligron	333	24,70	1
Mareil-sur-Loir	195	16,48	15
Oizé	607	35,90	10
Thorée-les-Pins	1840	65,29	31
Villaines-sous-Malicorne	247	12,89	3
Intercommunalité	**10 916**	**32,38%**	**14%**

Courcelles-la-Forêt

Thorée-les-Pins

La Flèche

Cartographie de la densité de haie sur la Communauté de Communes du Pays Fléchois

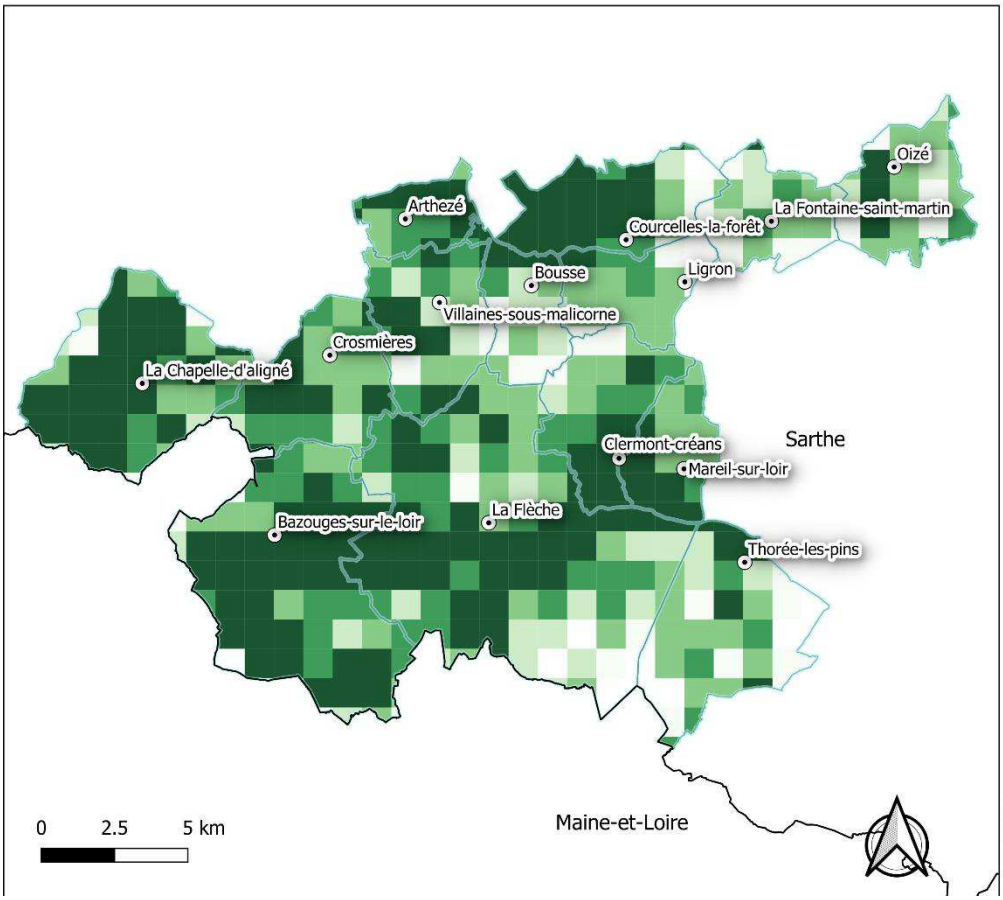

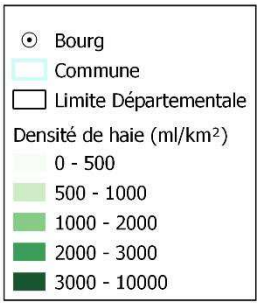

UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir 2021

L'essentiel

1 398 km de haies | **41,48 ml/ha**

La CCPF possède un linéaire de haies de **1 398 km**, avec une densité moyenne de 41,48 mètres linéaire par kilomètres carré. La commune de La Flèche possède le plus important linéaire de haies (289kml) suivi de Bazouges-Cré-sur-Loir (235kml) puis de La Chapelle d'Aligné (139kml). Cependant les communes comportant les plus grandes densités moyenne de haies au mètre linéaire par hectare sont Courcelles-la-Forêt, Arthezé et Mareil-sur-Loir (respectivement 68,65ml/ha, 61,47ml/ha et 54,99ml/ha). Certains secteurs particulièrement bocagers sur Courcelles-la-Forêt ou Bazouges-Cré-sur-Loir culminent avec près de 100ml de haie par hectare.

Bazouges-sur-le-Loir

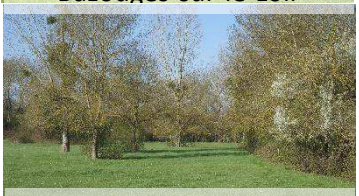
La Flèche

Linéaire de haies et densité en mètre linéaire par hectares :

Classement par ordre d'importance : 1 2 3

Communes	Linéaire de haies (kml)	Densité de haies (ml/ha)	Densité de haies (ml/ha de SAU*)
Arthezé	53,17	61,47	85
Bazouges-Cré-sur-Loir	235,77	50,07	113
Bousse	37,19	30,94	48
Clermont-Créans	91,40	51,29	94
Courcelles la Forêt	134,55	68,65	124
Crosmières	94,5	46,21	69
La Chapelle d'Aligné	139,42	40,96	80
La Flèche	289,08	38,95	109
La Fontaine Saint Martin	25,52	18,60	141
Ligron	36,63	27,15	40
Mareil sur Loir	65,06	54,99	84
Oizé	54,86	32,44	66
Thorée les Pins	64,31	22,82	136
Villaines sous Malicorne	77,28	40,33	56
Intercommunalité	**1 398**	**41,48**	**89**

REGLEMENTATION

Les haies existantes sont règlementées en fonction de leur statut, et ce par de nombreux textes : code de l'environnement, code de l'urbanisme, code rural, code du patrimoine, code de la santé... ainsi que par la PAC pour les haies déclarées dans le cadre de la «BCAE7» (maintien des spécificités topographiques). Pour toute question concernant la règlementation des haies, contacter la Direction Départemental des Territoires.

CONSEILS D'ENTRETIEN ET DE GESTION

Dans le cas de plantation de haies, on privilégiera toujours des essences locales en lien avec le territoire. En contexte agricole, les haies pourront être positionnées perpendiculairement au sens de la pente, ce qui évitera l'érosion des sols. Au sein des haies, les vieux arbres pourront être conservés pour favoriser l'accueil de la biodiversité (les arbres sénescents étant particulièrement riches en biodiversité). Il conviendra de faire en sorte de connecter les linéaires de haies les uns avec les autres afin de constituer un réseau (bocager) au sein duquel les espèces pourront transiter (notion de « corridor »). Enfin, on pourra parler de maillage bocager lorsque les mares et les haies seront interconnectées, pour former une mosaïque d'habitats.

FLORE

Source des données

Les données utilisées sont issues du portail Biodiv'Pays de la Loire et ont été collectées dans le cadre de projets avec des financements publics, ainsi que des données issues d'observations par un ensemble de bénévoles.

Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées par la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire botanique national de Brest, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains et les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement.

Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité : l'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. De plus, seules les données téléversées par ces structures naturalistes sur le portail pour la période 2000-2020 ont pu être mobilisées pour cette synthèse.

Pour refléter cette pression d'inventaire, nous avons associé le nombre d'espèces observées par commune au niveau de connaissance estimé pour la flore. Ce niveau de connaissance exprime le rapport nombre d'observation/surface sur les communes.

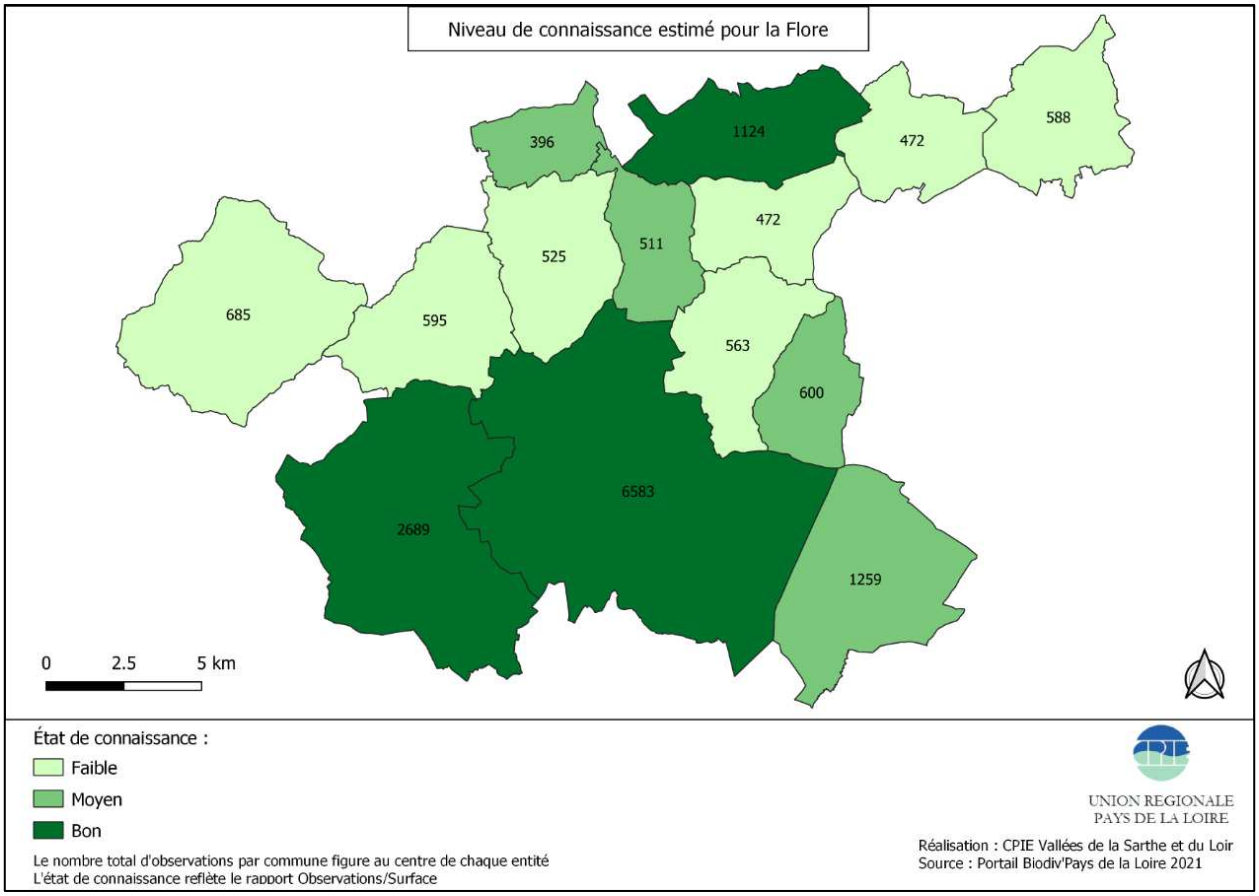

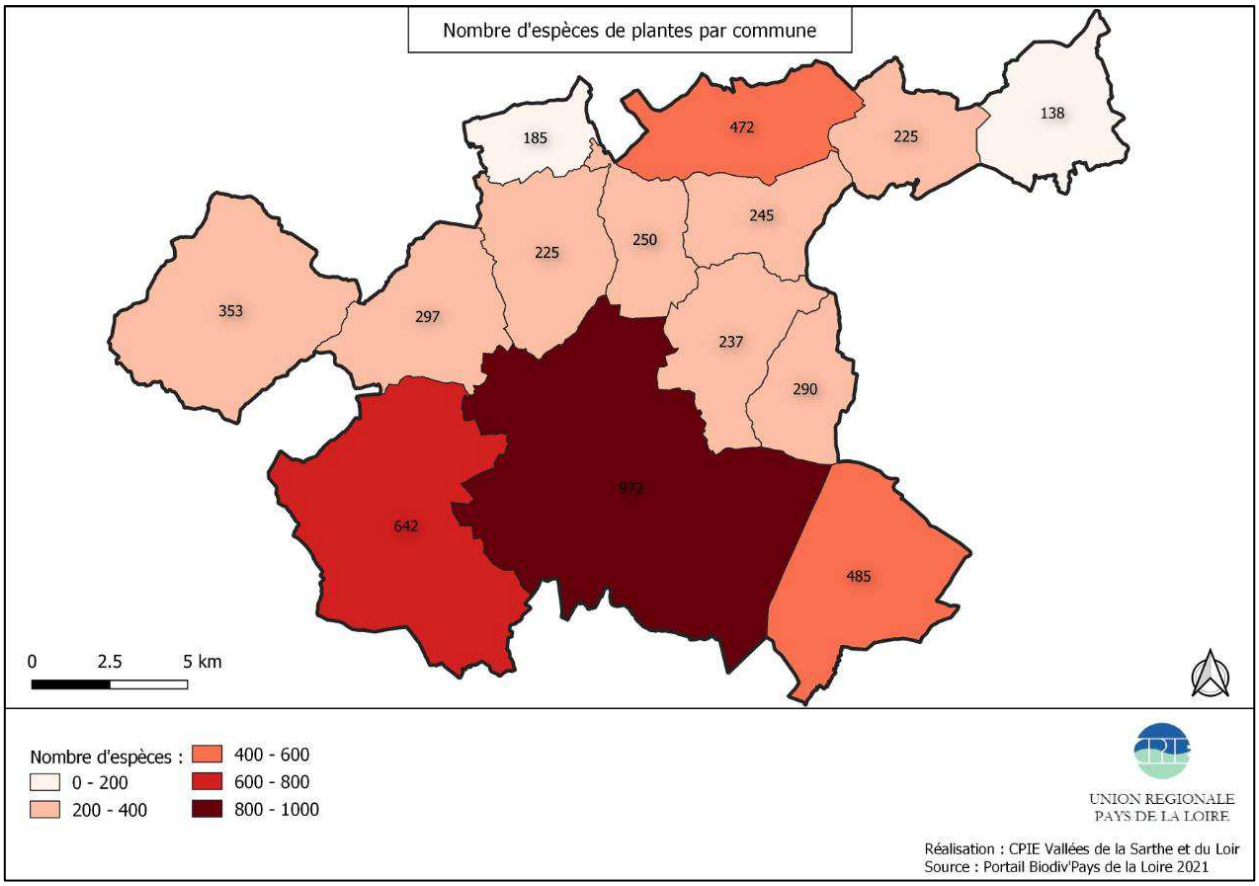

Communes	Superficie (km²)	Nb espèces flore
Arthezé	8,65	185
Bazouges-Cré-sur-Loir	47,09	642
Bousse	12,02	250
Clermont-Créans	17,82	237
Courcelles la Forêt	19,6	472
Crosmières	20,45	297
La Chapelle d'Aligné	34,04	353
La Flèche	74,21	972
La Fontaine Saint Martin	13,72	225
Ligron	13,48	245
Mareil sur Loir	11,83	290
Oizé	16,91	138
Thorée les Pins	28,18	482
Villaines sous Malicorne	19,16	225
Intercommunalité	**336,20**	**1295**

Il existe une disparité entre les communes qui n'ont pas été couvertes de la même façon par les inventaires depuis 2000. Les communes de la Flèche et Bazouges-Cré-sur-Loir concentrent le plus grand nombre d'observations car elles contiennent des zonages naturels régulièrement inventoriés comme la réserve naturelle régionale des Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche.

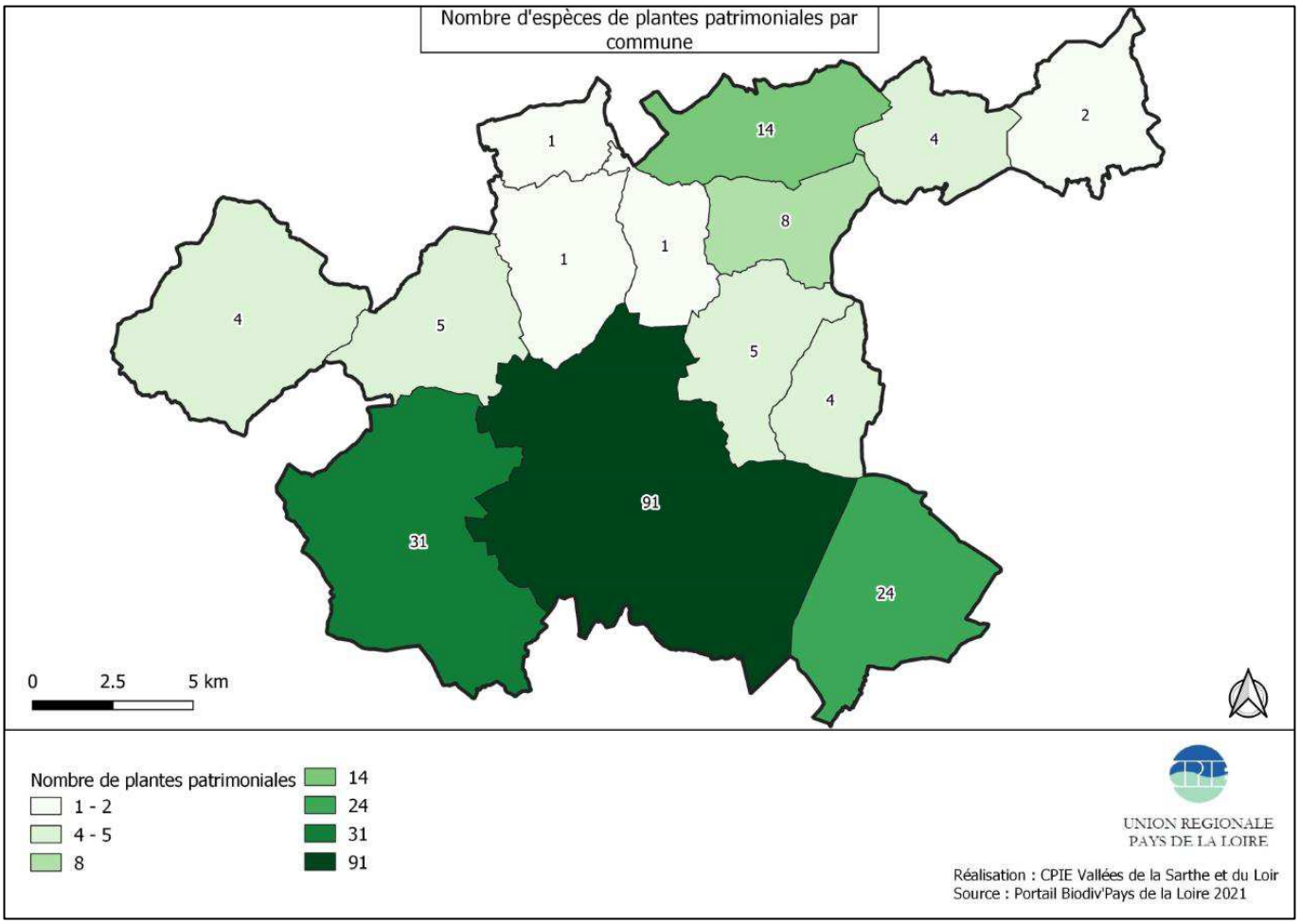
Nombre d'espèces de plantes patrimoniales par commune
1
14
4
2
1
1
8
4
5
5
4
91
31
24
0
2.5
5 km
Nombre de plantes patrimoniales
1 - 2
4 - 5
8
14
24
31
91
UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE
Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : Portail Biodiv'Pays de la Loire 2021

Les plantes patrimoniales recensées depuis 2000

Cette catégorie comprend les plantes qui sont menacées et/ou protégées. Selon les listes et les territoires, une plante protégée n'est pas forcément considérée comme menacée et inversement. Ces plantes sont soit inscrites sur la liste rouge de la flore vasculaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) soit appartenant aux listes d'espèces protégées en région ou en France.

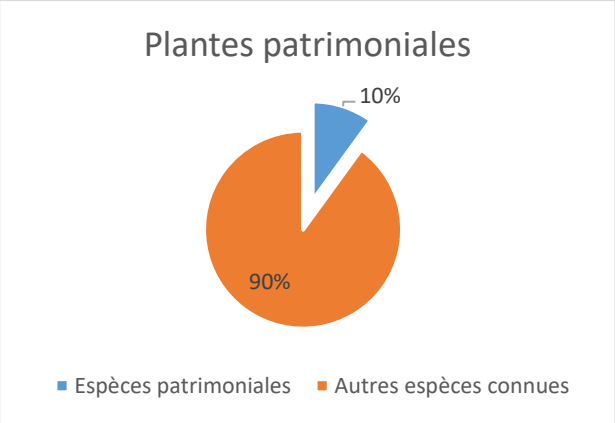

Sur le territoire, **129 espèces de plantes patrimoniales** ont été observées depuis 2000. Ce sont globalement les communes les plus prospectées (nombre d'observations) qui comportent le plus de plantes patrimoniales et inversement.

Le territoire de la CCPF est situé dans le bassin parisien, dans un secteur calcaire. Il est traversé notamment par la vallée alluviale du Loir, assez large, présentant une très grande diversité de milieux humides ou marécageux, et bordée par des coteaux calcaires à végétation xérophyle. Les milieux alcalins sont rares dans la région Pays de la Loire et abritent une flore particulière ce qui explique que le territoire étudié abrite un grand nombre d'espèces rares et menacées. Les milieux les plus remarquables sont notamment les pelouses calcicoles sèches, les bas-marais alcalins et les zones tourbeuses. Ces milieux remarquables occupent de petites surfaces et les espèces qui y sont inféodées sont devenues rares.

Zoom espèces :

- La **Grassette du Portugal** (*Pinguicula lusitanica*) est une espèce pionnière sur des sols très humides de plages nues dans des secteurs de landes et de marécages, sur l'argile ou le sable très humide des fossés, ainsi que sur la tourbe nue où elle accompagne les plantes pionnières des tourbières.

- La **Rossolis à feuilles rondes** (*Drosera intermedia*) est une plante de tourbière et de landes tourbeuses, généralement présente sur des tapis de sphaignes ou sur la tourbe dénudée.

- **L'Ornithope comprimé** (*Ornithopus compressus*) est une espèce typique des pelouses oligotrophes sableuses acides très ouvertes et arides est principalement localisé sur les sables graveleux des terrasses alluviales et sur les niveaux non calcaires des sables cénomaniens. L'espèce est assez vagabonde et apparaît souvent à la faveur d'un remaniement du substrat, disparaissant ensuite quand le milieu se referme.

- La **Nivéole d'été** (*Leucojum aestivum L. subsp. aestivum*) est une plante hygrophile qui se développe dans les prairies humides alluviales, parfois en sous-bois clair sur sols plutôt riches, ou dans des fossés.

Flore invasive

Une espèce exotique envahissante est une espèce (animale ou végétale) exotique (allochtone) dont l'introduction par l'homme (volontaire ou fortuite) sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. Le danger de ce type d'espèce est qu'elle accapare une part trop importante des ressources dont les espèces indigènes ont besoin pour survivre, ou qu'elle se nourrisse directement des espèces indigènes. Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui considérées comme l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité.

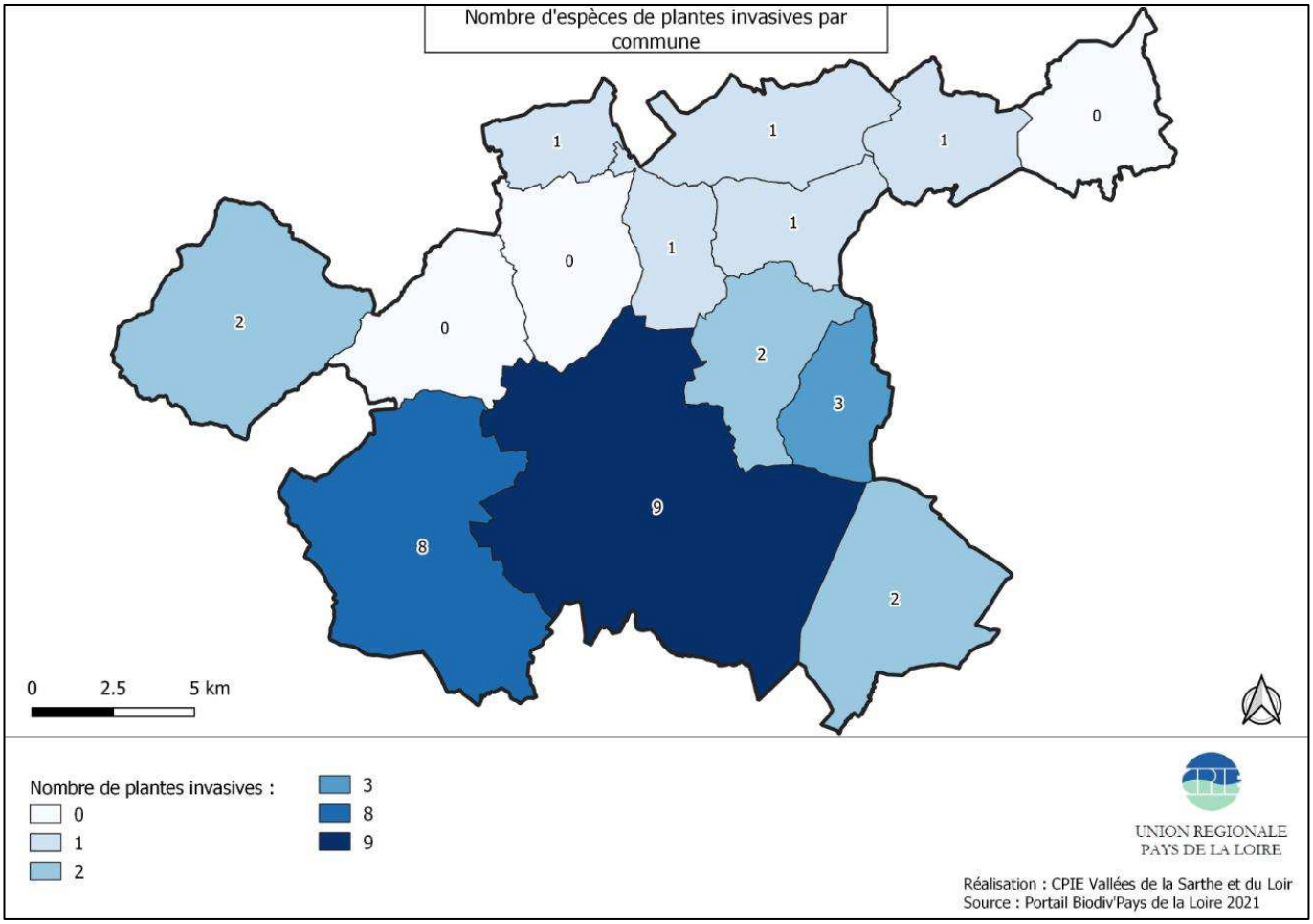

Les informations ci-dessous proviennent de la liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire (DORTEL F., LE BAIL J., 2019). Ont été retenues dans cette extraction de données uniquement les plantes invasives avérées dont le caractère envahissant est attesté. Les plantes potentiellement invasives et à surveiller, pour lesquelles un risque de développement dans l'avenir a été identifié, n'ont pas été retenues.

Depuis 2000, **13 espèces de plantes invasives avérées** sont connues sur la communauté de communes du Pays Fléchois :

- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Ambroisie à feuilles d'Armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)
- Azolle fausse-filicule (*Azolla filiculoides*)
- Bident feuillé (*Bidens frondosa*)
- Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*)
- Pomme épineuse (*Datura stramonium*)
- Elodée à feuilles étroites (*Elodea nuttallii*)
- Lentille d'eau (*Lemna minuta*)
- Jussie faux-pourpier (*Ludwigia peploides*)
- Myriophylle du brésil (*Myriophyllum aquaticum*)
- Paspale à deux épis (*Paspalum distichum*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Le Robinier faux-acacia est l'espèce la plus représentée sur le territoire, présente dans 9 des 14 communes. Arbre originaire d'Amérique du Nord, ses fruits se disséminent facilement par le vent et l'eau et gardent très longtemps leur pouvoir germinatif. L'Herbe de la Pampa, une plante herbacée introduite d'Amérique du Sud et cultivée pour l'ornementation des jardins, colonise facilement les bords de routes, voies ferrées et terrains à vague grâce à une dissémination des graines par le vent et par le transport de terre infestée.

Renouée du Japon (Reynoutria japonica)

Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*)

Ailante glanduleux (Ailanthus altissima)

FAUNE VERTEBREE

Source des données

Les données utilisées sont issues du portail Biodiv'Pays de la Loire et ont été collectées dans le cadre de projets avec des financements publics, ainsi que des données issues d'observations par un ensemble de bénévoles.

Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées par la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire botanique national de Brest, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains, les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement.

L'analyse sera portée sur l'état des connaissances sur différents groupes taxonomique en prenant compte de la diversité d'espèces par commune et du nombre d'espèces patrimoniales présentes sur le territoire Fléchois.

Les groupes taxonomiques comprennent :

- les vertébrés : Amphibiens, Reptiles, Oiseaux, Mammifères (les Poissons n'ont pas pu être intégrés car les données n'ont pas pu être transmises dans le temps imparti)

- les invertébrés : Insectes, Arachnides, Crustacés et Mollusques

Il sera également mis en évidence les espèces d'intérêt patrimonial. Une espèce est considérée comme patrimoniale lorsque celle-ci présente un statut de protection, un statut de conservation défavorable (espèces inscrites sur une liste rouge régionale et/ou nationale) et des espèces rares (espèces déterminantes ZNIEFF).

L'effort de prospection sera également pris en compte dans l'analyse, en comparant le nombre d'observations par groupe taxonomique au sein de la communauté de communes du Pays Fléchois.

L'état des connaissances et l'effort de prospection permettent d'apprécier les connaissances globales sur la biodiversité d'un territoire et de définir leur niveau de cohérence.

Biodiversité du territoire

L'essentiel

300 espèces entre 2000 et 2021 | Inégalité des connaissances entre les communes | **75%** des observations appartiennent au groupe des **Amphibiens** | **78%** des taxons sont des **Oiseaux** | Faibles connaissances sur les Mammifères hors chauves-souris.

Communes	Superficie (km²)	Nb espèces vertébrées	Espèces d'intérêt patrimonial connues
Arthezé	8,65	42	13
Bazouges-Cré-sur-Loir	47,09	202	76
Bousse	12,02	20	6
Clermont-Créans	17,82	102	33
Courcelles-la-Forêt	19,6	140	48
Crosmières	20,45	36	11
La Chapelle-d'Aligné	34,04	81	20
La Flèche	74,21	275	114
La Fontaine-Saint-Martin	13,72	56	13
Ligron	13,48	38	7
Mareil-sur-Loir	11,83	53	15
Oizé	16,91	58	20
Thorée-les-Pins	28,18	118	42
Villaines-sous-Malicorne	19,16	35	11
Intercommunalité	**336,20**	**300**	**125**

Les Amphibiens

Les amphibiens sont des espèces liées aux milieux humides et aquatiques présents sur le territoire. 17 espèces ont été référencées en Sarthe, seulement 14 sont potentiellement présentes sur le territoire de la CCPF. Elles utilisent une large gamme de milieux aquatiques pendant leur période de reproduction. Ainsi, certaines espèces vont privilégier les mares sans poissons bien végétalisées comme les tritons ou la Rainette verte, alors que d'autres utilisent les milieux peu profonds en milieu boisé comme la Salamandre tachetée ou très ouvert et temporaire comme le Pélodyte ponctué ou le Crapaud calamite. Certains préfèrent les milieux profonds comme les étangs de pêche, c'est le cas pour le Crapaud épineux (anciennement Crapaud commun) ou certaines espèces du groupe des Grenouilles vertes. Toutes les espèces d'amphibiens sont protégées au niveau national.

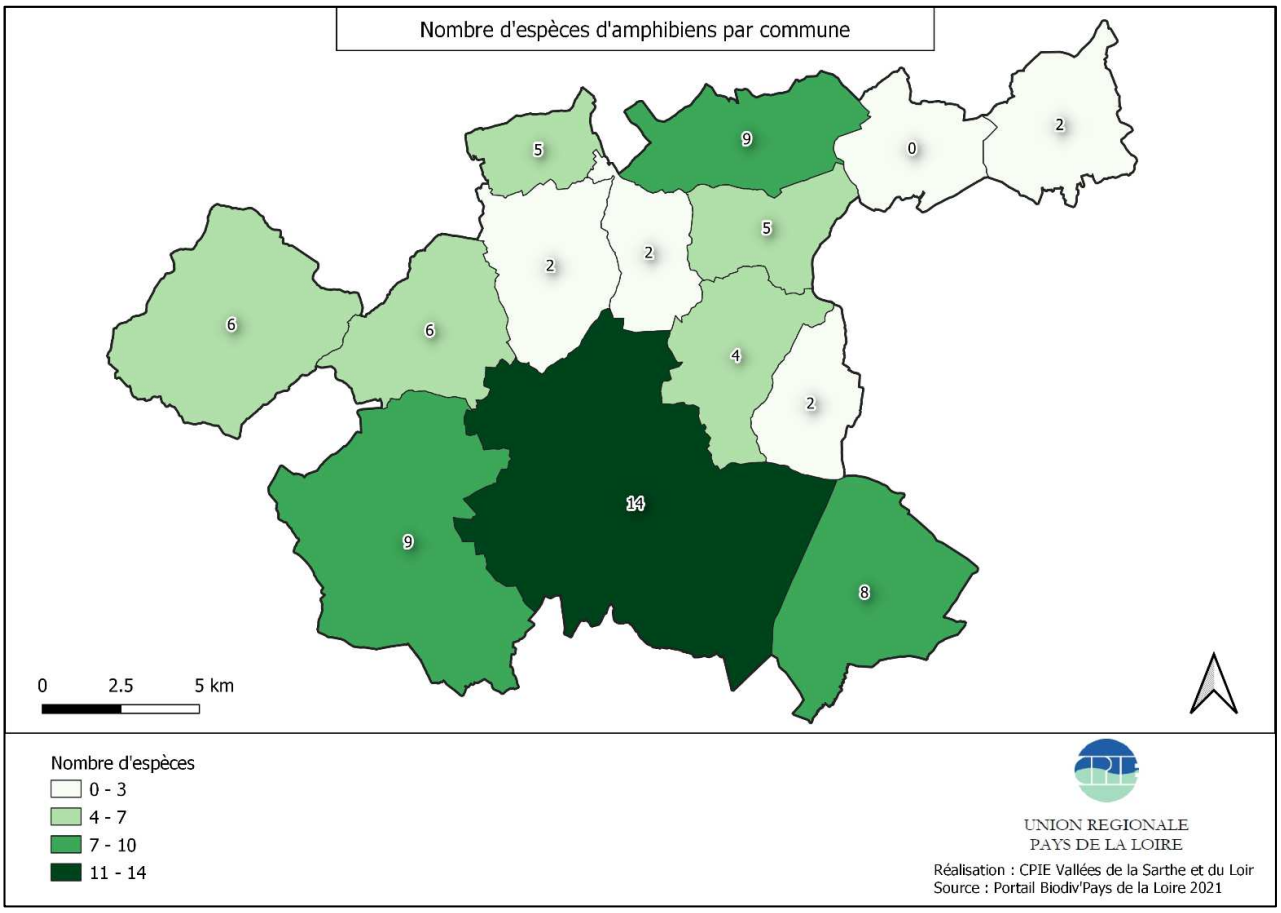
Nombre d'espèces d'amphibiens par commune
5
9
0
2
2
2
5
6
6
4
2
14
9
8
0
2.5
5 km
Nombre d'espèces
0 - 3
4 - 7
7 - 10
11 - 14
UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE
Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : Portail Biodiv'Pays de la Loire 2021

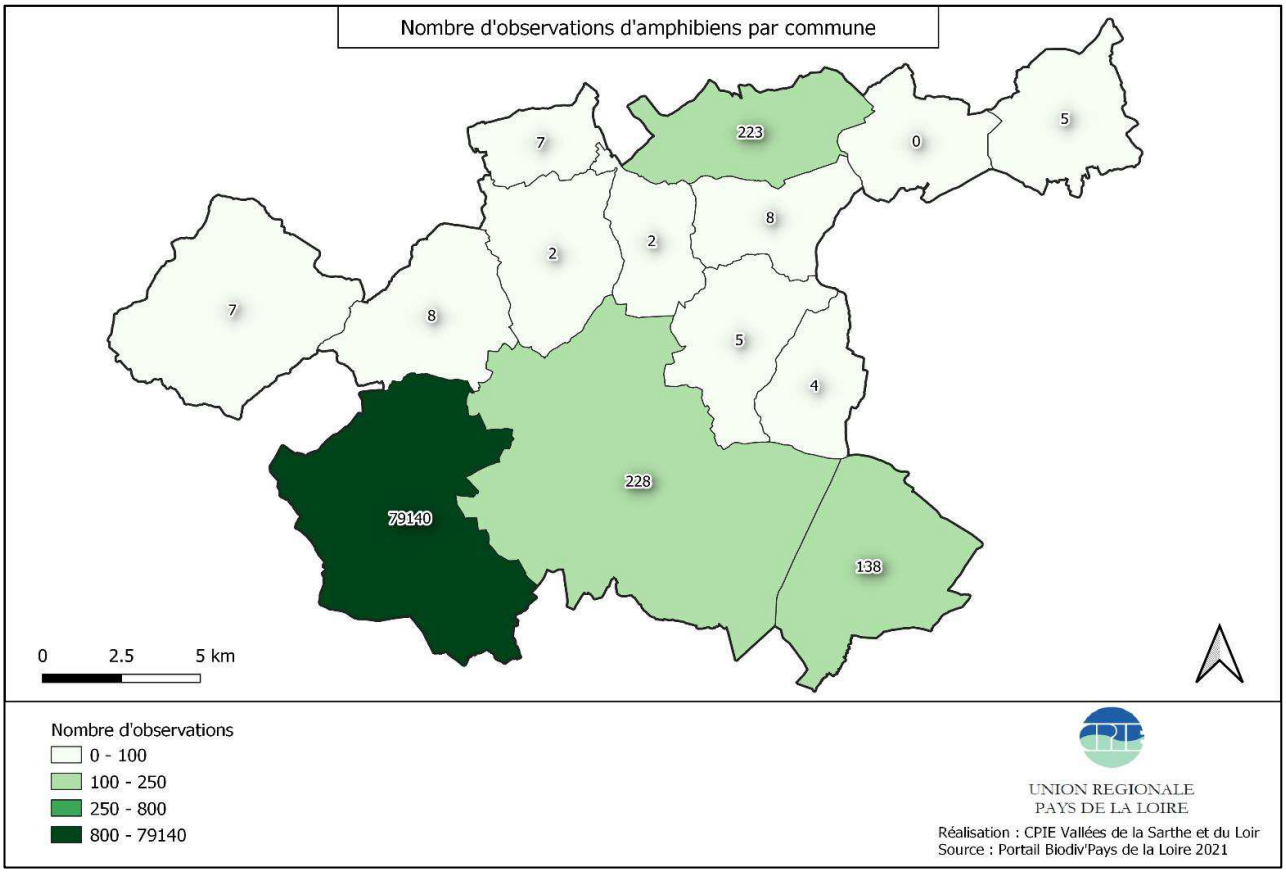
Nombre d'observations d'amphibiens par commune
7
223
0
5
2
2
8
7
8
5
4
228
79140
138
0
2.5
5 km
Nombre d'observations
0 - 100
100 - 250
250 - 800
800 - 79140
UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE
Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : Portail Biodiv'Pays de la Loire 2021

Biodiversité du territoire

L'état des connaissances sur les amphibiens sur le territoire est très disparate. 4 communes présentent un effort de prospection fort (La Flèche, Bazouges-Cré-sur-loir, Thorée-les-Pins et Courcelles-la-Forêt). Cela s'explique notamment par la réalisation d'études sur ces communes (projets d'inventaires sur des forêts privées, suivis de mares dans le périmètre du site Natura 2000 de la Vallée du Loir, suivi du passage à petite faune sur les Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche entre 2007 et 2019), suivis de mares dans le cadre du projet Un Dragon dans mon jardin !). Ainsi on peut relever que la commune de Bazouges-Cré-sur-Loir concentre **99% des observations** d'amphibiens lié au suivi du passage à petite faune où la population d'amphibiens oscille entre 4000 et 8000 individus selon les années.

En termes de diversité, plusieurs communes présentent une richesse spécifique supérieure à 6 espèces sur les 14 espèces potentiellement présentes sur le territoire. La Flèche présente la diversité la plus importante. Cela est notamment liée aux habitats aquatiques très hétérogènes sur la commune : mare prairiale, mare forestière, dépressions inondées, fossés tourbeux, ancienne ballastière, etc. mais également à la pression d'inventaire exercée. En effet dans le cas de certaines communes seulement 1 ou 2 sites ont fait l'objet d'inventaires et n'est donc pas représentatif.

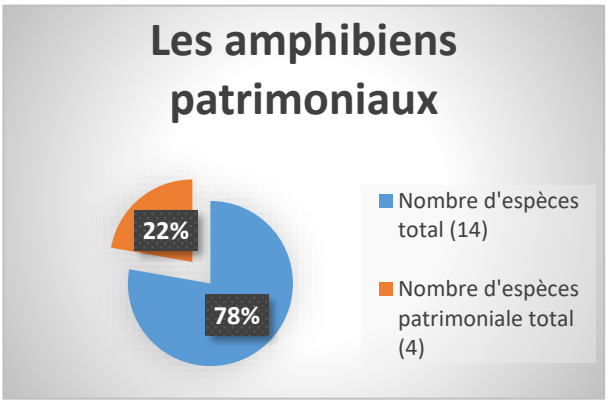

Sur les **14 espèces d'amphibiens** recensées sur le territoire, on compte **4 espèces patrimoniales** au sein de la CCPF.

Zoom espèces :

- Le **Triton alpestre** (*Ichthyosaura alpestris*) a un mode de vie aquatique pendant son stade larvaire et en période d'accouplement et de ponte. On le retrouve dans divers habitats avec une forte densité de points d'eau stagnante avec la présence de boisements à proximité des points d'eau. En Pays de la Loire, on le retrouve surtout en Sarthe et en Mayenne. Au sein de la CCPF, il est mentionné dans les communes d'Arthezé, de Clermont-Créans, la Flèche et Crosmières.

- **Triton crêté** (*Triturus cristatus*) en période de reproduction, migre vers des mares pour se reproduire et y pondre. Il a besoin de mares profondes ensoleillées à proximité de son habitat terrestre et préférentiellement végétalisées. On le retrouve principalement dans les mares prairiales mais parfois aussi en contexte forestier. Les communes d'Arthezé, Bazouges-Cré-sur-Loir, Courcelles-la-Forêt, Crosmières et la Flèche accueillent le Triton crêté.

- L'**Alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*) évolue dans les milieux boisés, pentes rocheuses, zones sableuses et jardins. Il affectionne également le petit patrimoine bâti tel que les murets en pierre. Il dépend de la présence de points d'eau stagnante sur son habitat pour se reproduire et pondre. L'alyte accoucheur est mentionné sur les communes de La Flèche et de Ligron (et plus récemment sur Crosmières en 2021).

Les Mammifères

Parmi les 78 espèces de mammifères recensées en Sarthe, 45 ont été notifiées sur le Pays Fléchois. Un focus sera porté sur les chiroptères (chauves-souris) car les connaissances acquises par le CPIE permettent de préciser les enjeux sur ce groupe.

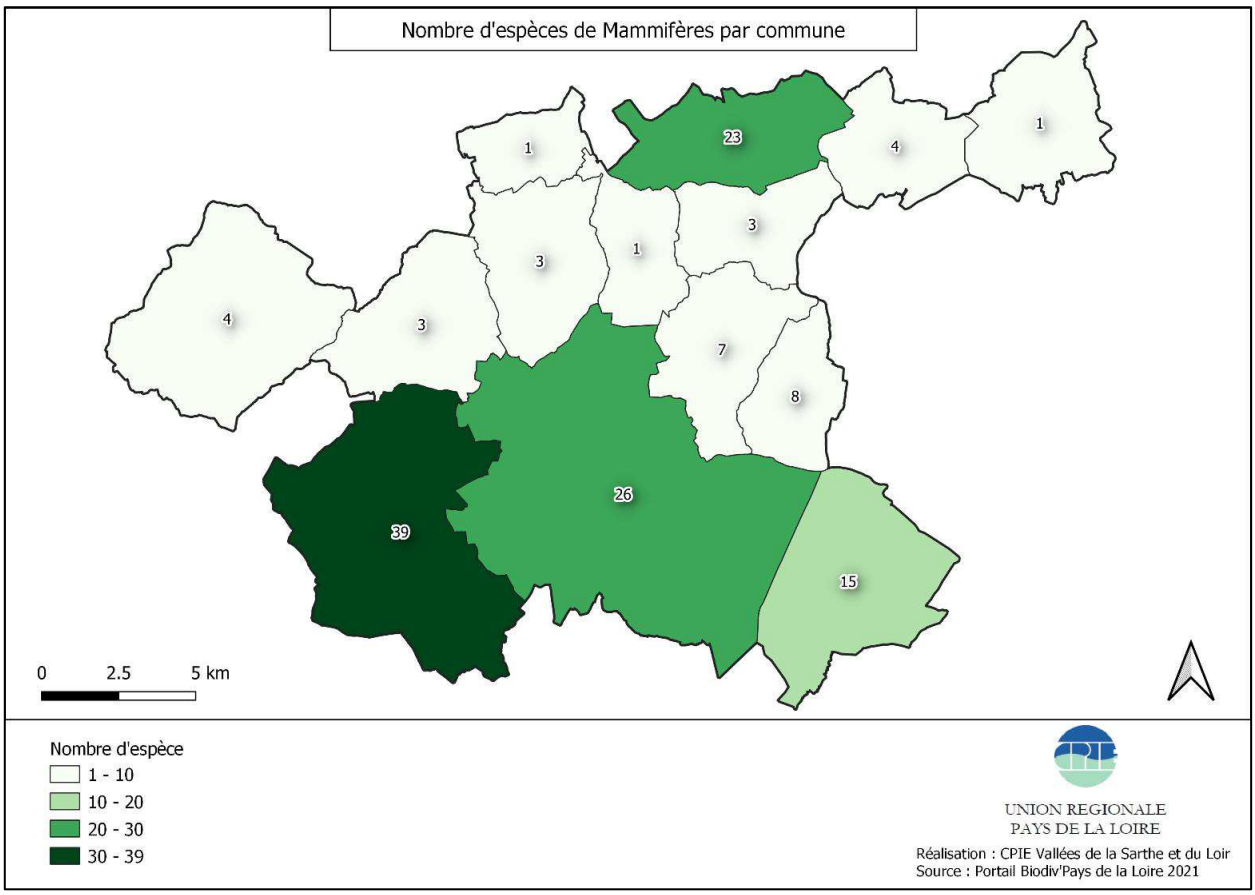

L'état des connaissances sur les mammifères sur le territoire est dans l'ensemble faible et disparate, seule 3 communes présentent une forte à moyenne diversité d'espèces (La Flèche, Bazouges-Cré-sur-Loir et Courcelles-la-Forêt). Au vu du nombre d'observations par commune, on constate une **pression d'observation insuffisante et inégale** sur le territoire. A noter qu'au sein des mammifères, ce sont principalement les chauves-souris qui ont été étudiées ainsi que les mammifères semi-aquatiques.

Parmi les **45 espèces de mammifères** recensées sur le territoire, on compte **9 espèces patrimoniales** au sein de la CCPF.

Concernant les mammifères semi-aquatiques, on note la présence du Castor d'Europe localisé sur le Loir. On peut préciser que la première mention du Castor en Sarthe est de 1999 et la donnée est Fléchoise. On retrouve également des milieux propices à la présence de rongeurs rares comme la Musaraigne aquatique et le Campagnol amphibie, qui fréquente les berges des cours d'eau, mares mais aussi les zones humides.

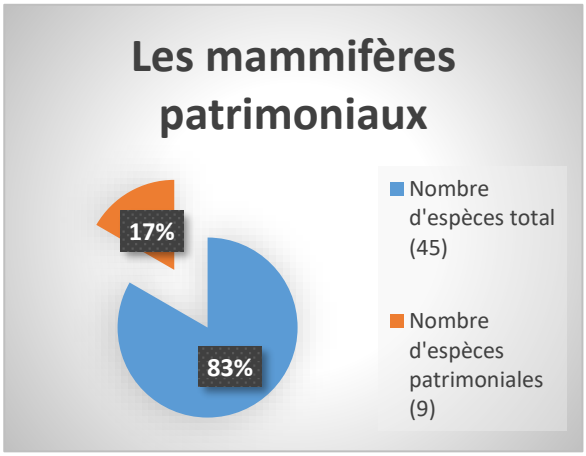

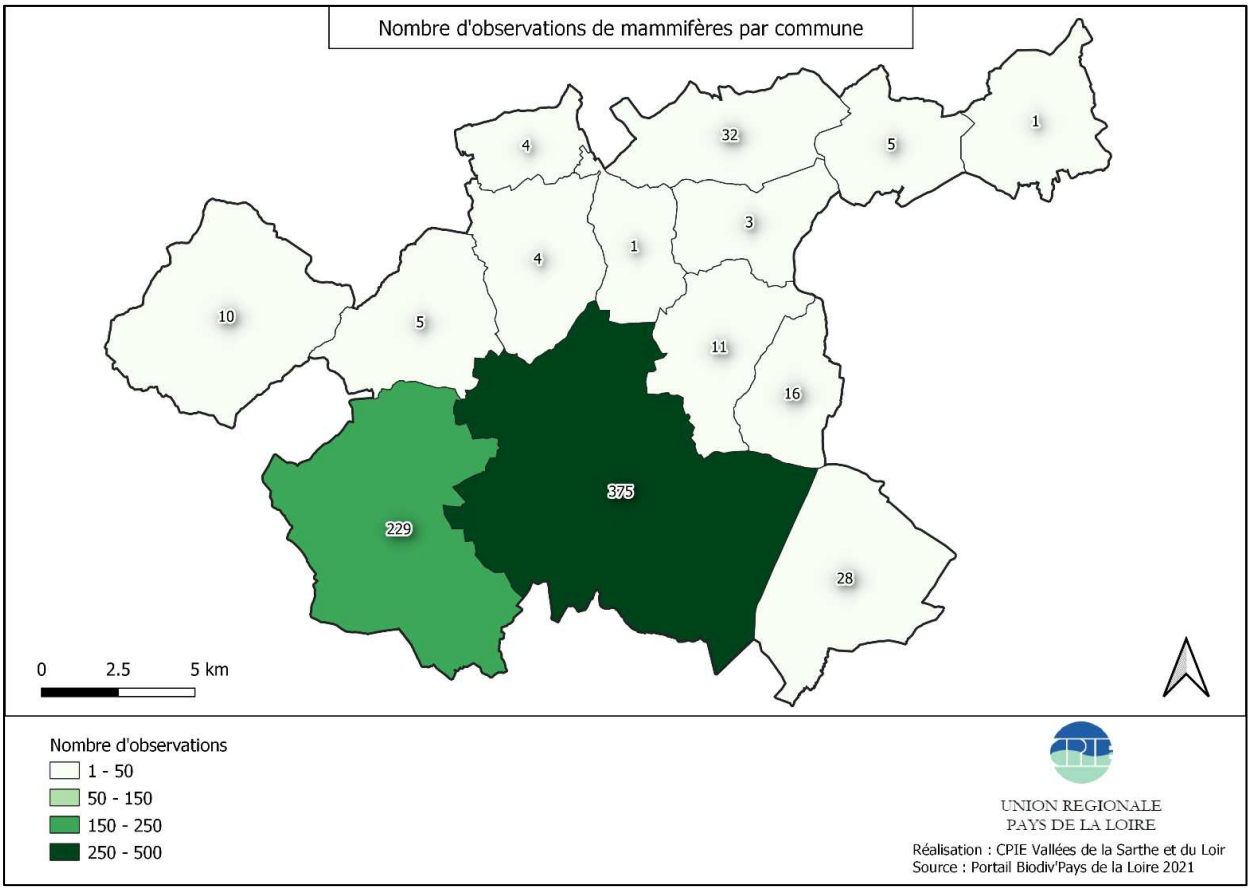

Zoom espèces :

- Le **Castor d'Europe** (*Castor fiber*) disparu de l'ouest de la France au XVIIe siècle recommence à coloniser le Loir en Sarthe depuis une vingtaine d'années. L'espèce inféodée aux cours d'eau de part son mode de vie aquatique mène une vie nocturne rendant l'estimation de ses populations difficile. Néanmoins, sa présence peut être relevée grâce aux traces qu'ils laissent sur la rive (branches ou bois taillés, empreintes, …).

- Le **Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*) est un petit rongeur inféodé aux milieux humides et aquatiques riches en végétation semi-aquatique. Deux belles populations sont présentes sur le territoire Flèchois notamment sur les Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche et sur la zone humide d'Arthezé.

Parmi les espèces de mammifères recensées, 29% des espèces sont des chauves-souris.

18 espèces de chiroptères sont présentes sur le territoire du Pays Fléchois sur 22 espèces recensées sur le département.

Ce bon état des connaissances sur les chauves-souris s'explique par un effort de prospection plus important pour les à travers des actions mis en place par le CPIE sur le territoire. On peut citer le réseau SOS chiro, opération de médiation et de sauvetage de chauves-souris en détresse ou encore le suivi des gîtes hivernaux dans les anciennes caves comme à Mareil-sur-Loir et le suivi des colonies de mise-bas comme au Prytanée à La Flèche.

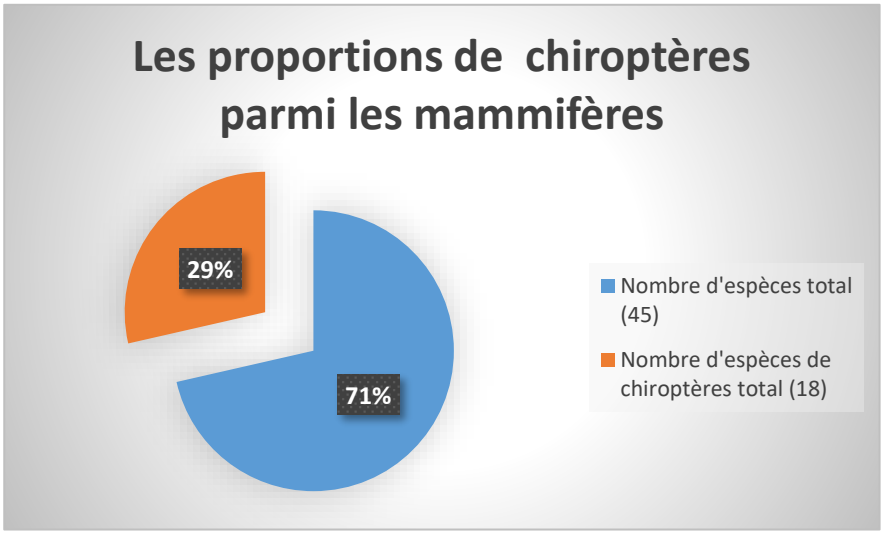

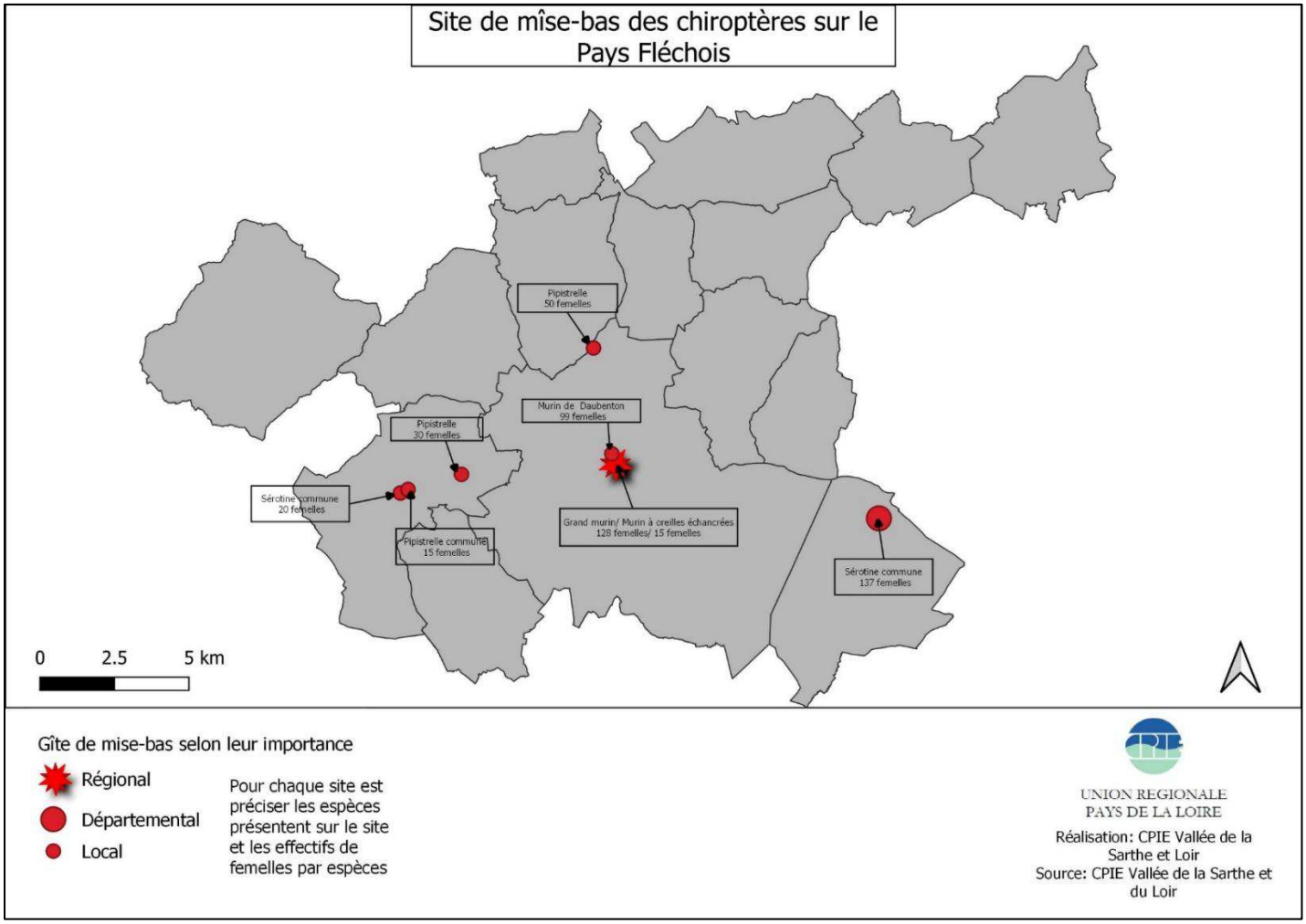

On constate sur les territoires **un enjeu pour la mise-bas des chiroptères.**

On compte un **site d'importance régionale** à La Flèche constitué d'une colonie de Grand murin, d'une colonie de Murin à oreilles échancrées et de Murin de Daubenton avec des effectifs importants d'individus femelles (128 Grands murins en 2021).

On compte également une colonie de Sérotine commune à Thorée-les-Pins d'**importance départementale** (pour une espèce qui voit ses effectifs nationaux en déclin) dont les effectifs de la colonie sont en augmentation depuis 2011.

On retrouve sur Bazouges-Cré-sur-Loir des gîtes d'**importance locale** (Sérotine commune, Oreillard gris et Pipistrelle commune) et un gîte d'importance locale à La Flèche (Pipistrelle commune).

Le territoire du Pays Fléchois présente aussi un enjeu en termes de territoire de chasse pour ces espèces, l'alternance de milieux boisés, ouverts, la présence de corridors dont les réseaux de haies bien préservées selon les communes et la présence de nombreux cours d'eau dont le Loir. On peut citer en exemple, les Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche ou encore la forêt de Vadré à Courcelles-la-Forêt.

Zoom espèces :

- Le **Grand rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum*) utilise différents habitats au cours de son cycle de vie. Cette espèce a besoin d'habitat anthropique dans lequel les femelles se rassemblent l'été pour y mettre bas et élever leurs jeunes. Elle chasse en forêts, prairies, petits bois. L'hiver, elles hibernent dans des grottes ou des souterrains. Dans les années 60, le Rhinolophe a vu ses effectifs baisser de façon alarmante. Aujourd'hui il recolonise le territoire, mais reste malgré tout sensible à la destruction ou la modification de ses gîtes de mise-bas. En Sarthe, les populations sont suivies été comme hiver par comptages. Sur le département, 1117 femelles ont pu être recensées sur 12 gîtes de mise-bas.

- Le **Murin de Bechstein** (*Miotys bechsteinii*) évolue uniquement en milieux forestiers, où sa présence est souvent l'indice d'un écosystème en bonne santé. Lors de la mise-bas, les femelles se regroupent en petits groupes (jusqu'à 30 individus) dans des cavités d'arbres. Elles ont besoin de nombreux gîtes favorables dispersés sur leur territoire de chasse, ce qui rend l'espèce sensible aux modifications de son habitat. Le Murin de Bechstein est en partie menacé par la fragmentation des massifs forestiers qui, à terme, a pour effet d'isoler les populations. Le suivi de cette espèce est difficile en dépit du contexte forestier, ses effectifs sur le territoire manquent de précision.

Les Oiseaux

Au total **25 345 données** ont été mobilisées sur la période 2000-2021. La **pression d'observation est inégale** sur le territoire. Cette inégalité s'explique de par la présence de deux sites importants pour l'accueil des oiseaux qui sont régulièrement suivis. A savoir les lacs de la Monnerie à La Flèche et les Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche qui présente l'une des plus grandes roselières sarthoises d'intérêt pour les oiseaux paludicoles. Ces deux communes concentrent **85% des observations** faites sur les oiseaux.

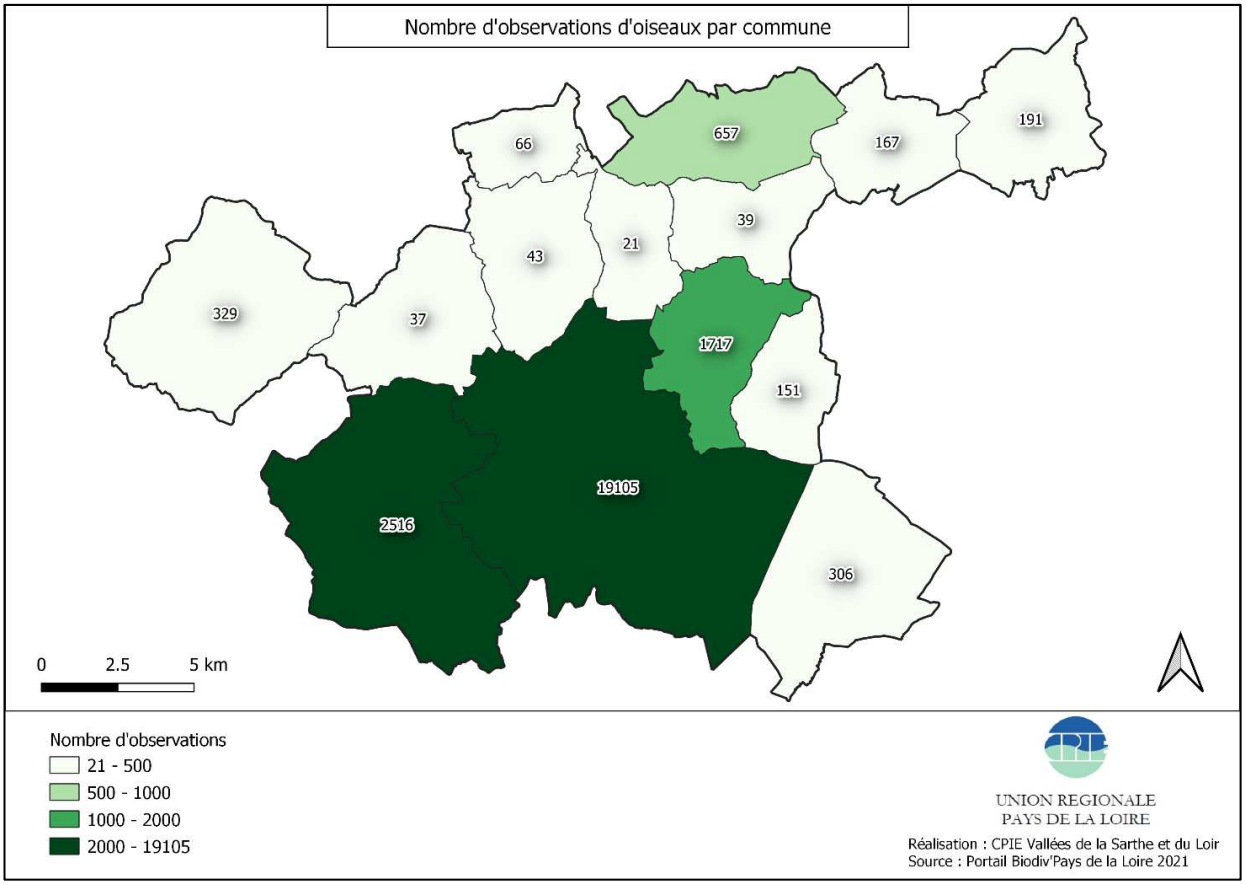

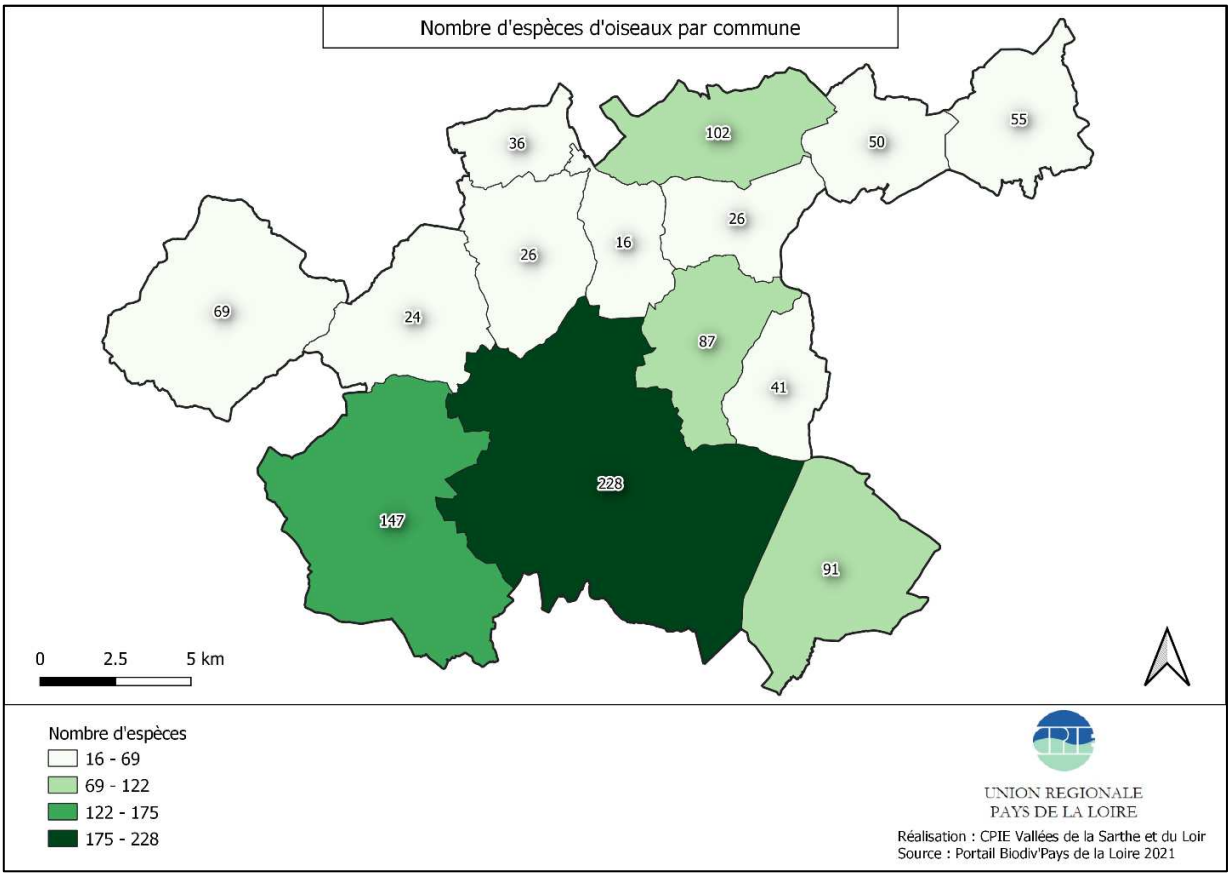

Au total 234 espèces d'oiseaux ont été répertoriés sur le territoire Fléchois sur les 333 espèces recensées dans le département de la Sarthe. Il faut néanmoins préciser que parmi les 333 espèces, certaines ne sont pas observées de manière régulière dans le département. Le territoire du Pays Fléchois présente une diversité de milieux naturels ce qui permet d'explique le nombre important d'espèces recensées dont **110 espèces d'intérêt patrimonial.**

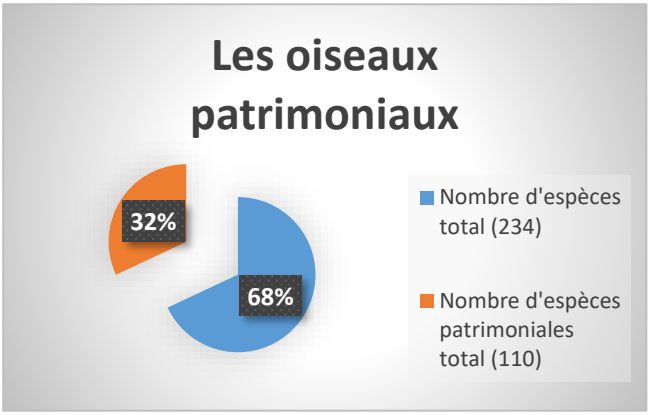

Zoom espèces :

En effet, ce territoire est marqué par de nombreuses zones humides, cours d'eau et grands plan d'eau issus de l'extraction de granulats. On peut ainsi citer en exemple les espèces suivantes :

- La **Mouette mélanocéphale** (*Larus melanocephalus*), espèce migratrice qui hiverne en France sur le littoral atlantique et méditerranéen. Elle est présente sur les lacs de la Monnerie avec la Mouette rieuse et constitue la plus grande colonie mixte de laridés du département (environ 300 couples).

- L'**Hirondelle des rivages** (*Riparia riparia*) est une espèce migratrice qui nidifie notamment en Sarthe. Inféodée aux milieux aquatiques, elle creuse son nid dans les parois abruptes de cours d'eau ou en bord de plans d'eau. On retrouve plusieurs colonies installées en vallée du Loir, notamment sur les lacs de la Monnerie et sur les carrières à proximité.

- **Le Bruant des roseaux** (*Emberiza schoeniclus*) est inféodé aux zones humides présentant des roselières. Le Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche est notamment reconnu pour accueillir en dortoir les passereaux lors de la migration. Ce sont ainsi plusieurs centaines d'individus qui peuvent être comptabilisés selon les années.

Les milieux bocagers sont également bien représentés sur le territoire. Certaines communes ont un maillage encore bien conservé qui alterne réseaux de haies, petits bosquets et des milieux prairiaux qui permet le maintien de certaines espèces patrimoniales comme :

- La **Chevêche d'Athéna** (*Athene noctua*) est un rapace facilement identifiable avec son allure de « petite chouette ». Contrairement aux autres chouettes et hiboux, elle est principalement active la journée et évolue principalement dans les milieux ouverts tels que les vergers, prairies et haies bocagères. Encore bien présente sur le territoire du Pays Fléchois, elle est notamment le rapace nocturne qui a été le plus contacté lors du premier inventaire de l'ABC.

- Le **Torcol fourmilier** (*Jynx torquilla)* est un petit pic qui fréquente les zones bocagères et qui niche dans les vieux arbres à cavité. Très discrèt et maître dans l'art du camouflage, ses populations sont en forte régression au niveau régional. Cet oiseau est parfois observable au sol chassant les fourmis dans les parcs boisés, les vergers à haute tige ou encore les jardins arborés. Il a été à plusieurs reprises observé sur le coteau de Saint-Germain-du-Val.

Le territoire du Pays Fléchois est également riche en zones boisées et en landes et permet l'accueille aussi de certaines espèces emblématiques. On peut citer :

- **L'Autour des palombes** (*Accipiter gentilis)* est un rapace qui utilise principalement les boisements mixtes souvent composés d'une futaie âgée de Pins maritimes avec un sous étage de feuillus. 1 à 2 couples ont été référencés sur le territoire du Pays Fléchois, au niveau de la forêt de Courcelles et sur des boisements au Sud de La Flèche en limite de Thorée-les-Pins.

- **La Fauvette pitchou** (*Sylvia undata)* est un petit passereau peu commun dans le département. Cette fauvette utilise principalement les landes à ajoncs et bruyères, on la retrouve notamment sur les landes de l'aérodrome à la Flèche et également sur les landes de Thorée-les-Pins.

11 espèces de reptiles ont été répertoriées en Sarthe, 7 ont été notifiées sur le Pays Fléchois. Parmi les 11 espèces, 3 ne sont pas présentes sur le territoire du Pays Fléchois car principalement localisées soit dans le Nord ou l'Est du département.

L'état des connaissances sur les reptiles sur le territoire est dans l'ensemble moyen à faible et réparti **de façon inégale**. 2 communes (Bazouges-Cré-sur-Loir, la Flèche) concentre **75% des observations** de reptiles et présente la quasi-totalité des espèces. La différence de pression d'observation est également dû aux différents suivis réalisés depuis de nombreuses années sur ces deux communes. Il faut aussi noter que certaines espèces de serpents sont très discrètes comme la Coronelle lisse, la Couleuvre vipérine et la Vipère aspic et donc pas toujours aisées à détecter. Néanmoins les habitats propices aux reptiles : lisières de bois, zones de landes, réseau de haies et mares, sont bien présents sur le territoire du Pays Fléchois.

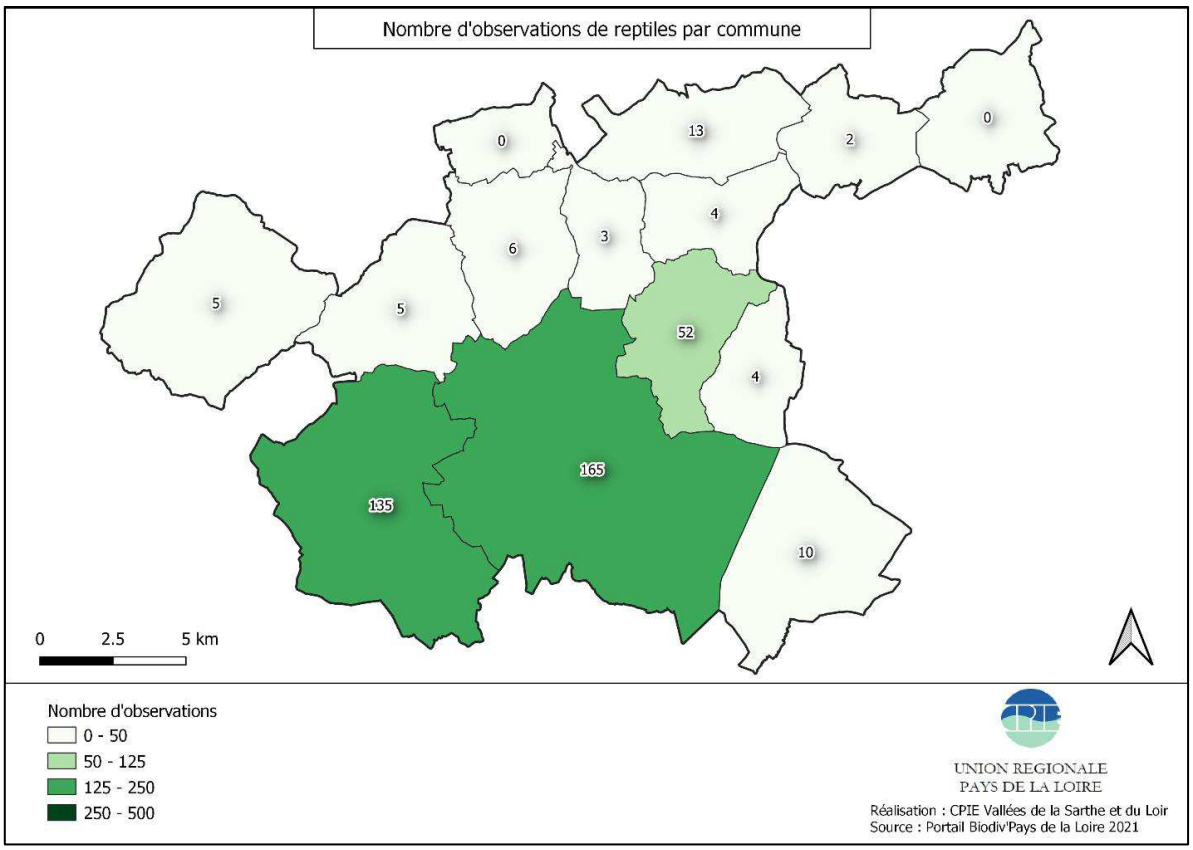

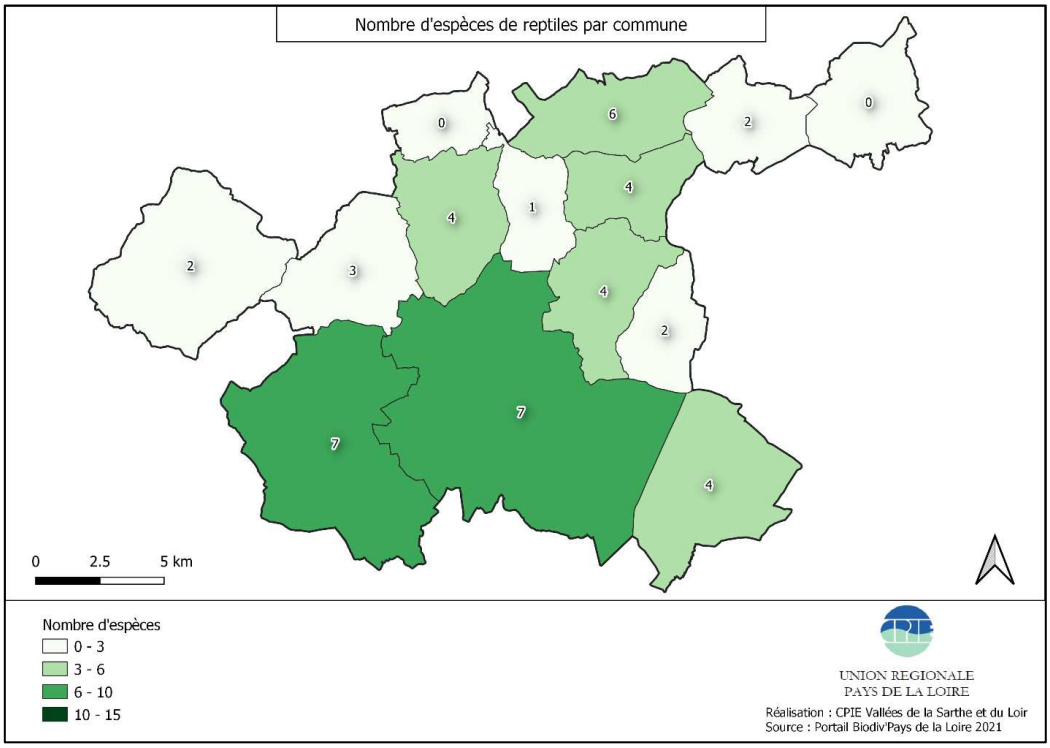

Sur les **14 espèces de reptiles** recensées, deux sont d'intérêt patrimoniale. De manière générale, les populations de reptiles sont en régression un peu partout dans la région. Les évolutions des pratiques agricoles et la modification des paysages ont entraîné une disparition et une dégradation des habitats. La destruction systématique des serpents par crainte de morsures et la présence de nombreux chats domestiques n'est pas sans conséquence non plus sur ces populations déjà affaiblies.

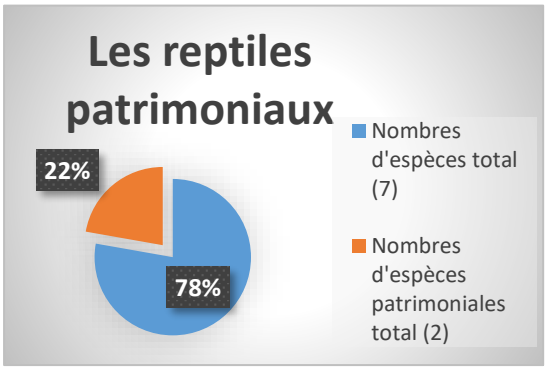

Zoom espèces :

- La **Couleuvre d'Esculape** (*Zamenis longissimus*) se retrouve dans les bosquets, lisières, prairies, coteaux rocheux. Son mode de vie en partie arboricole fait qu'on la retrouve également dans les arbres et parfois les charpentes des maisons C'est la couleuvre la plus régulièrement observée sur le territoire.

- La **Coronelle lisse** (*Coronella austriaca*) affectionne les endroits chauds et secs telles les lisières de haies et les zones de lande. Elle reste difficile à observer car elle est très discrète et se déplace toujours à l'abri dans la couverture végétale de son habitat. Elle a été très peu observée sur le Pays Fléchois.

- La **Vipère aspic** (*Vipera aspis*) vit dans une grande variété d'habitats. Elle est observée dans les terrains accidentés et les milieux secs. Ses populations ont fortement diminué ces derniers décennies. Elle a très peu été répertoriée sur le territoire malgré des milieux favorables.

FAUNE INVERTEBREE

Par le Groupe d'Études des Invertébrés Armoricains - GRETIA

L'essentiel

1 379 taxons entre 2000 et 2021 | Inégalité des connaissances entre les communes | **85%** des taxons appartiennent à la classe des **Insectes** | **13%** des taxons sont des **Arachnides** | Très faibles connaissances sur les autres groupes.

Communes	Superficie (km²)	Nb espèces invertébrées	Espèces d'intérêt patrimonial connues
Arthezé	8,65	49	1
Bazouges-Cré-sur-Loir	47,09	655	8
Bousse	12,02	13	0
Clermont-Créans	17,82	45	3
Courcelles la Forêt	19,6	189	2
Crosmières	20,45	22	0
La Chapelle d'Aligné	34,04	52	2
La Flèche	74,21	1106	16
La Fontaine-Saint-Martin	13,72	40	1
Ligron	13,48	62	0
Mareil-sur-Loir	11,83	23	0
Oizé	16,91	78	1
Thorée-les-Pins	28,18	156	7
Villaines-sous-Malicorne	19,16	43	1
Intercommunalité	**336,20**	**1379**	**19**

Le lot de données recueillies concerne **1 657 taxons différents**. Si l'on considère le pas de temps **2000-2021**, c'est **1 379 taxons identifiés** sur le territoire. Le terme de taxon correspond à toute unité de classification des êtres vivants (genre, famille, espèce, sous-espèce, …). Ici, il s'agira principalement de genre, d'espèces et de sous-espèces. La richesse inventoriée dans chaque commune est très variable et est avant tout le reflet de la pression de prospection, très inégale sur le territoire. Néanmoins, de réelles différences de richesse liées aux spécificités environnementales des différents territoires communaux peuvent exister. Le cas échéant, elles n'apparaissent pas à la seule lueur de ces indicateurs globaux.

Les **insectes** représentent à eux seuls plus de **85 % du nombre total de taxons inventoriés** et les **arachnides** plus de **12 %** sur les **15 % d'autres invertébrés**. Le groupe des **odonates** présente notamment une richesse remarquable avec **56 espèces**, soit près de **85 % de la faune signalée sur l'ensemble de la région des Pays de la Loire**. **174 espèces d'araignées** rencontrées sur le territoire de la CCPF, ce qui représente **un quart des espèces connues dans les Pays de la Loire**.

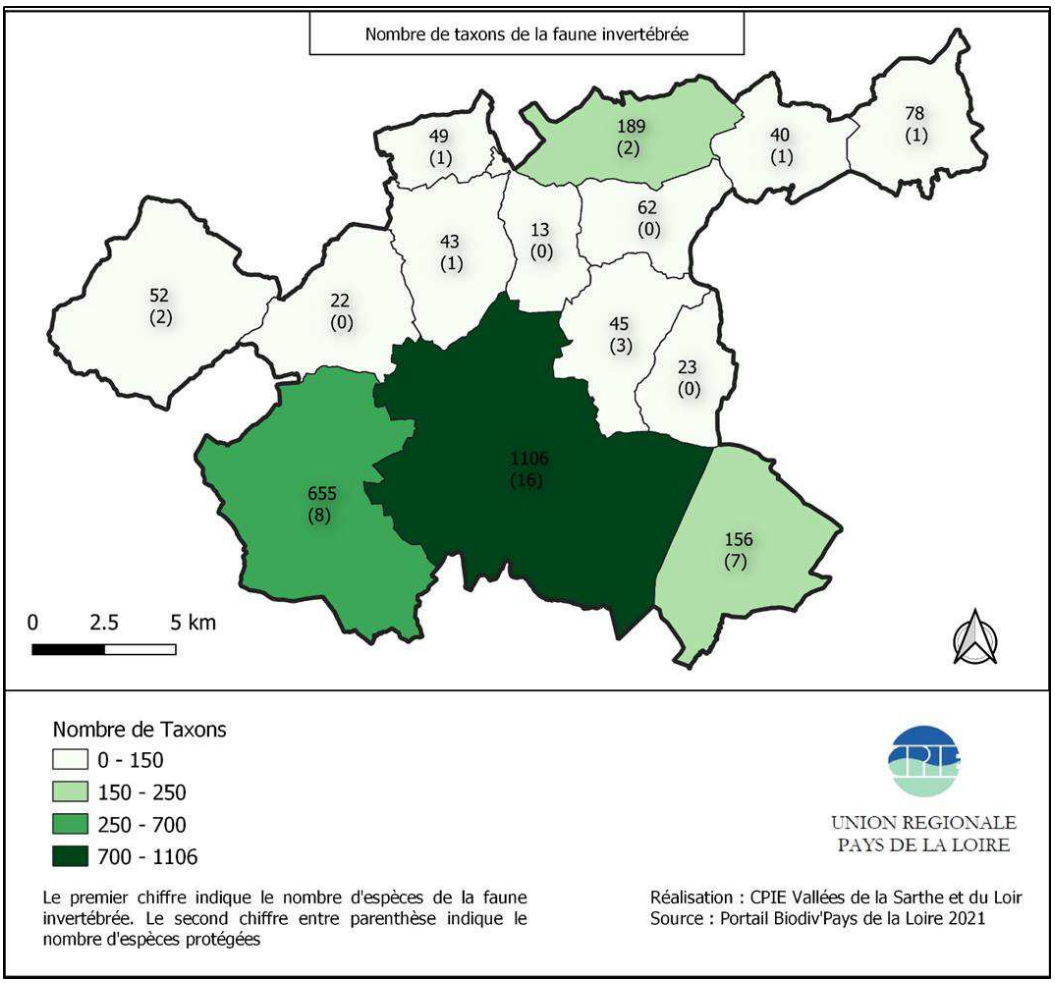
Nombre de taxons de la faune invertébrée
49 (1)
189 (2)
40 (1)
78 (1)
62 (0)
43 (1)
13 (0)
52 (2)
22 (0)
45 (3)
23 (0)
1106 (16)
655 (8)
156 (7)
0 2.5 5 km
Nombre de Taxons
0 - 150
150 - 250
250 - 700
700 - 1106
Le premier chiffre indique le nombre d'espèces de la faune invertébrée. Le second chiffre entre parenthèse indique le nombre d'espèces protégées
UNION REGIONALE PAYS DE LA LOIRE
Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : Portail Biodiv'Pays de la Loire 2021

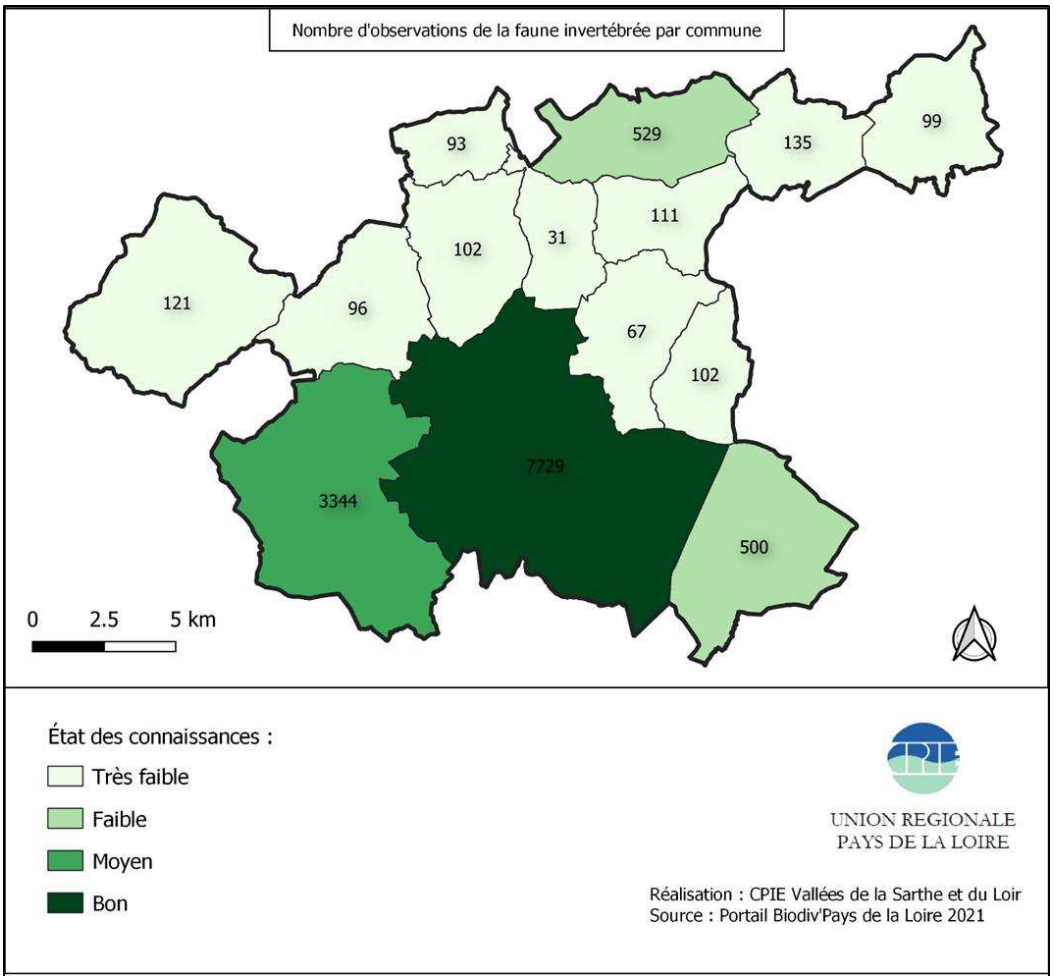
Nombre d'observations de la faune invertébrée par commune
93
529
135
99
111
102
31
121
96
67
102
7729
3344
500
0 2.5 5 km
État des connaissances :
Très faible
Faible
Moyen
Bon
UNION REGIONALE PAYS DE LA LOIRE
Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : Portail Biodiv'Pays de la Loire 2021

La faune invertébrée – Pression de prospection

P*ar le Groupe d'Études des Invertébrés Armoricains - GRETIA*

L'essentiel

13 059 données entre 2000 et 2021 | Répartition très inégale des données (la grande majorité des concernent les communes de La Flèche et de Bazouges Cré sur Loir) | 95 % d'insectes | Manque de connaissances sur les autres groupes (mollusques notamment).

Un total de **13 059 données d'invertébrés** continentaux a été mobilisé sur le territoire de la CCPF sur la période allant de **1909 à mars 2021**. Il convient de préciser que toutes les données de 2021 n'ont pas pu être prises en compte dans la partie « pression de prospection » faute d'avoir pu accéder à l'ensemble des données brutes.

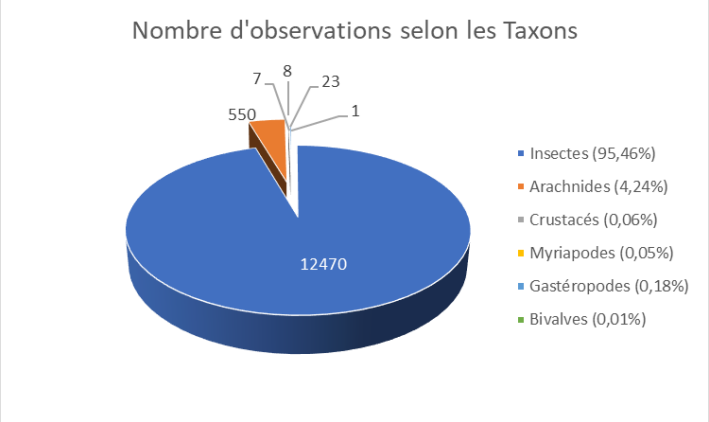

Les données sont inégalement réparties sur le territoire même si elles concernent l'ensemble des communes. Deux communes apparaissent nettement mieux prospectées que les autres. Il s'agit de **La Flèche** qui comptabilise 7 729 données (**60% du total**) et **Bazouges Cré sur Loir** avec 3 344 données (**25%**). Le nombre de données pour les autres communes n'excède pas les 529 et la commune la moins bien prospectée (Bousse) ne compte que 31 données d'invertébrés.

Un large territoire, situé entre La Flèche au sud et la forêt de Courcelles au nord, apparait nettement moins pourvu de données. La **majorité des données** se concentrent **le long de certaines rivières et des zones humides**, ayant fait l'objet d'une **bonne pression de prospections odonatologiques** notamment. La rivière, le Loir, et les milieux aquatiques et humides alluviaux annexes (lac de la Monnerie, marais de Cré-sur-Loir/La Flèche…) ou encore les étangs forestiers de la forêt de Pugle ont notamment fait l'objet de nombreux inventaires. L'aérodrome de La Flèche et ses abords, ainsi que la forêt de Courcelles au nord du territoire, concentrent également un grand nombre de données.

Les **différents groupes d'invertébrés** sont **inégalement représentés** dans ce jeu de données. Les **insectes** représentent **95 % des données**, témoignant d'un **manque de connaissances dans les autres groupes d'invertébrés**, notamment les **araignées** et plus encore les **mollusques (gastéropodes et bivalves)**.

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés

P*ar le Groupe d'Études des Invertébrés Armoricains - GRETIA*

Au sein des données rassemblées figurent les observations de pas moins de **123 espèces** considérées comme **déterminantes de ZNIEFF** en Pays de la Loire. Seulement **75 d'entre elles ont été vues ou revues dans les deux dernières décennies** (2000-2021). Il s'agit majoritairement d'espèces de papillons et de libellules. Une partie des espèces sont présentées brièvement ci-dessous, en les regroupant au sein de trois cortèges apparaissant comme les plus remarquables à l'échelle du territoire ou à fort potentiel.

Les zones humides et les cours d'eau

Les prairies humides et les marécages abritent de nombreuses espèces d'invertébrés rares, principalement localisées aux systèmes alluviaux du Loir. La majorité d'entre elles occupent les milieux ouverts humides comme :

- le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*), un petit escargot d'intérêt européen,
- *Pelosia obtusa*, un papillon nocturne que l'on rencontre uniquement dans les roselières où sa chenille se nourrit d'algues,
- le Cuivré des marais (*Lycaena dispar),* un papillon diurne d'intérêt européen, rare en Pays de la Loire et essentiellement présent dans les prairies humides et mégaphorbiaies de la partie sud du département,
- ou encore le syrphe *Anasimyia transfuga*, espèce localisée en France et en Europe, très rare en Pays de la Loire et dont les deux seules mentions départementales proviennent du marais de Cré-surLoir/La Flèche.

Le territoire abritait aussi historiquement le Fadet des Laîches (*Coenonympha oedippus*), un papillon inféodé aux tourbières qui est aujourd'hui considéré comme disparu des Pays de la Loire et qui est par ailleurs devenu très rare et localisé en France. Présente jusque dans les années 1980 au sud de la Flèche, cette espèce a probablement disparu localement suite à la destruction de son biotope lors de travaux d'aménagements.

Le **Loir et ses affluents** abritent un **cortège odonatologique remarquable** avec la présence d'espèces affectionnant certains cours d'eau et rivières lentes, comme le Gomphe semblable (*Gomphus similimus*), la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) ou le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*) pour n'en citer que quelques-unes. Ces 3 espèces sont toutes concernées par la déclinaison régionale du **Plan d'actions en faveur des Odonates** et les deux dernières sont réglementairement protégées. Il convient de rappeler en particulier la très forte responsabilité du territoire pour la conservation du Gomphe de Graslin. Cette espèce endémique franco-ibérique est localisée dans la moitié sud-ouest de la France et uniquement présente, dans la Région, sur le Loir et le cours aval de la Sarthe, ce qui lui confère une indéniable vulnérabilité (d'ailleurs classé VU sur la toute récente Liste rouge régionale). Sur le territoire, les petites rivières à cours vif et aux eaux de bonne qualité abritent deux autres espèces de libellules remarquables, le Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*) et l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), cette dernière étant protégée. Un autre cortège odonatologique, lié aux milieux stagnants, se distingue par la présence de plusieurs espèces rares et/ou menacées comme l'Aeschne isocèle (*Aeshna isoceles*), l'Aeschne printanière (*Brachytron pratense*), la Cordulie à taches jaunes (*Somatochlora flavomaculata*), Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*) ou le Sympétrum noir (*Sympetrum danae*). La reproduction actuelle de ces espèces menacées sur le territoire de la CCPF n'est cependant pas ou plus attestée, en particulier en ce qui concerne le Sympétrum noir, disparu ou au bord de l'extinction sur l'ensemble des Pays de la Loire.

Les prairies maigres et pelouses

Ces milieux accueillent la plupart du temps des **espèces thermophiles** (qui apprécient la chaleur) et bien souvent aussi des **xérophiles** (qui apprécient les milieux secs). Ils ne sont pas très nombreux sur le territoire de la CCPF où ils occupent souvent de petites surfaces à l'exception toutefois de l'aérodrome de la Flèche et de ses abords qui abritent encore de belles surfaces de landes sèches et pelouses siliceuses. Sur le territoire ces milieux accueillent quelques espèces intéressantes comme l'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*), un papillon protégé qui peut se contenter de petites surfaces de pelouses et d'ourlets calcicoles où pousse sa plante-hôte, l'Origan, pour se maintenir. La très rare Érèse coccinelle (*Eresus kollari*), une araignée au nom évocateur occupe quant à elle les terrains sablonneux, secs et chauds, tout comme l'Oedipode soufrée (*Oedaleus decorus*), un criquet très localisé en Sarthe.

A noter les évidentes potentialités particulières offertes, sur certains secteurs de la CCPF comme dans tous les secteurs de la Sarthe et de l'Anjou qui reposent sur des formations cénomaniennes, par les pelouses sur sables à l'égard des pollinisateurs fouisseurs, abeilles sauvages et guêpes solitaires en tête. Mais la connaissance fait encore amplement défaut à ce sujet.

Le bocage et les boisements

Les boisements sont encore bien présents sur le territoire de la CCPF, avec notamment au sud la forêt du Pugle et celle de Courcelles au nord. Les quelques **coléoptères et diptères remarquables** signalés sur le territoire sont pour l'essentiel liés au bois (espèces saproxyliques). C'est au sein de la forêt de Pugle sur la commune de Thorée-les-Pins qu'a été observé pour la première fois à l'échelle du Massif armoricain, en 2007, *Menesia bipunctata,* petit longicorne qui se développe dans les tiges de bourdaine. Cette espèce à distribution orientale pourrait être en expansion vers l'ouest. Elle reste toutefois cantonnée à ce jour à quelques massifs forestiers de la Sarthe et du Maine et Loire. Le syrphe *Milesia crabroniformis* est une autre espèce saproxylique qui a été observée à plusieurs reprises sur les communes de la Flèche et Bazouges Cré sur Loir. Il s'agit d'une espèce en déclin en Europe et en France, qui de par son écologie constitue un témoin utile à l'identification des forêts d'importance internationale dans le domaine de la conservation de la nature.

1. *Milesia crabroniformis*
2. *Oedaleus decorus*
3. *Cordulegaster boltonii*
4. *Lycaena dispar*

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

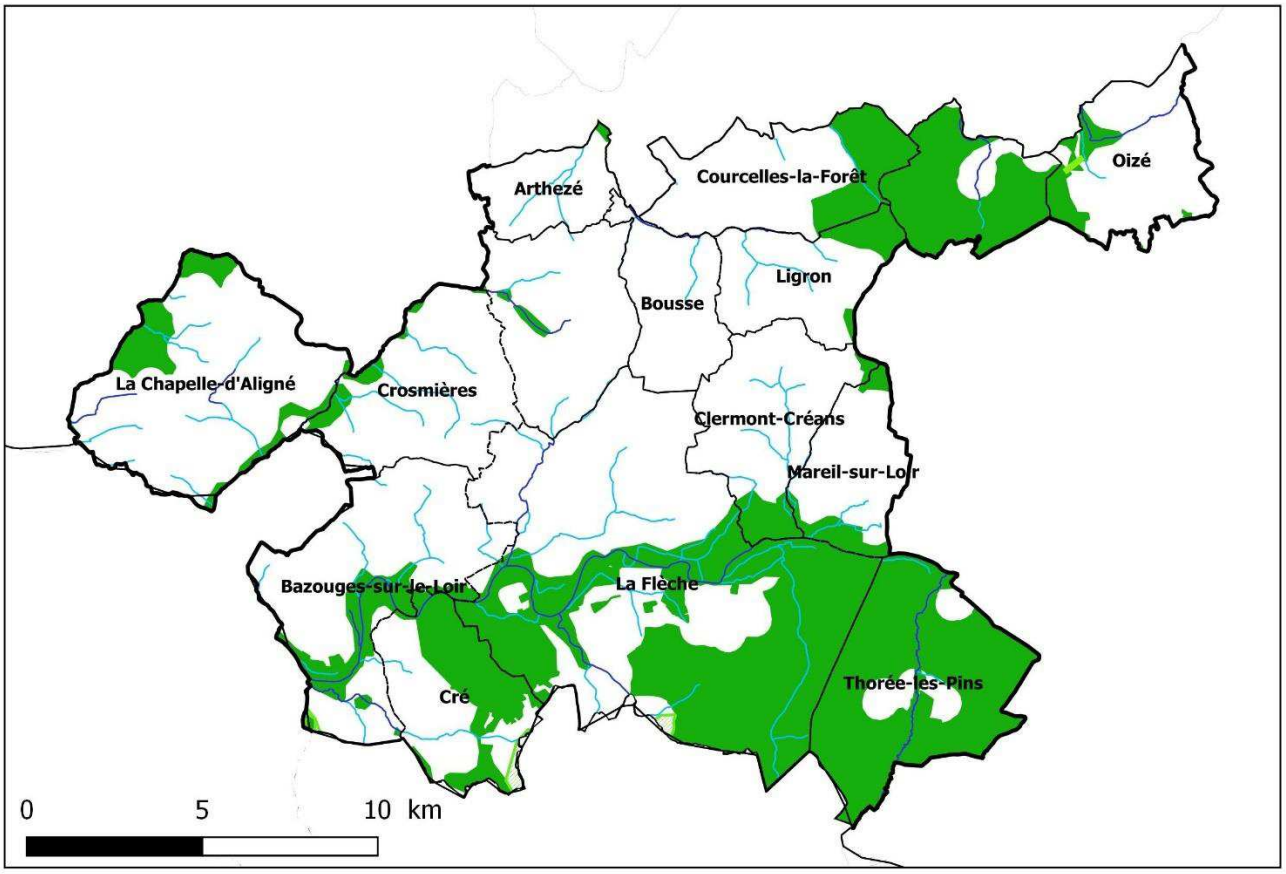

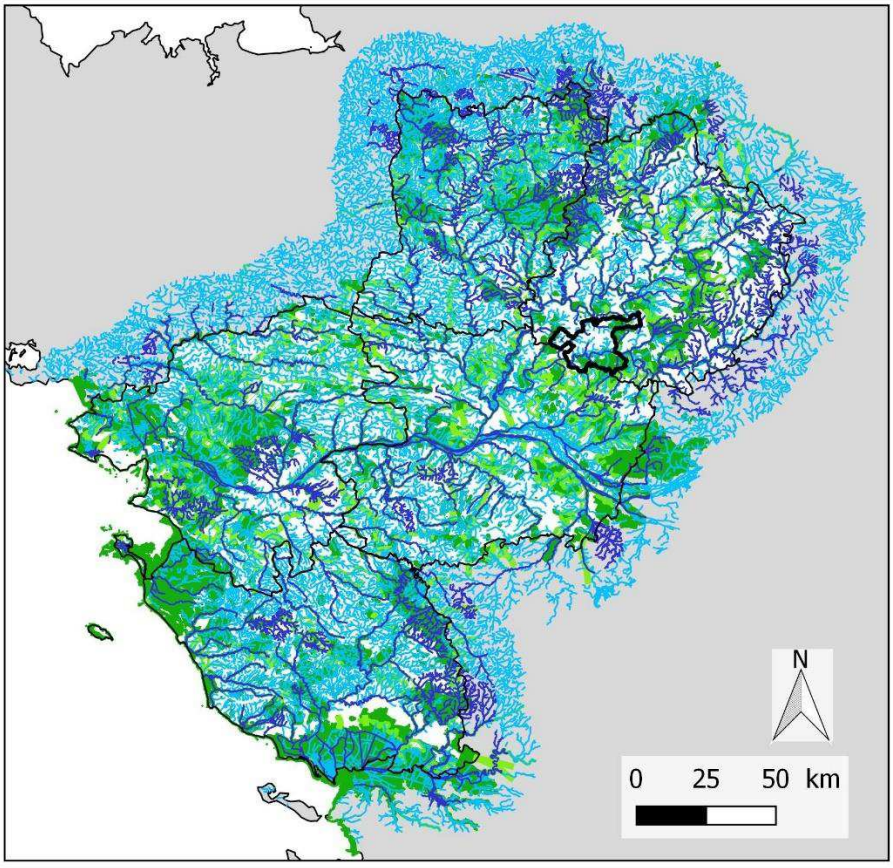

Réservoirs de biodiversité

- Réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau réservoirs de biodiversité

Corridors écologiques

- Corridors cours d'eau
- Grands corridors
- Corridors territoires
- Corridors vallées

- Communauté de communes
- Départements des Pays de la Loire
- Communes

UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation :
© CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018
Source : SRCE - © DREAL 2015

Biodiversité du territoire

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) des Pays de la Loire a été adopté en 2015 après son approbation par le Conseil régional. Ce document présente les grandes orientations et caractéristiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, c'est à dire de « Trame Verte et Bleue ». Ce document a vocation à servir de socle pour la définition des continuités écologiques aux échelles locales et doit être pris en compte dans les différents documents de planification (Schémas de Cohérence Territoriale, Plan locaux d'Urbanisme). Ce SRCE est remplacé à terme par le SRADDET des Pays de la Loire (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires), qui intègrera des volets concernant l'attractivité et l'équilibre des territoires, les mobilités durables, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, la transition énergétique. Le SRADDET vise à dessiner à moyen et long termes les choix d'aménagement pour la région à horizon 2050. Élaboré collectivement, le projet de SRADDET a été arrêté en décembre 2020. Il sera soumis à l'avis des partenaires au premier semestre 2021 puis à enquête publique avant son adoption et son approbation prévues fin 2021.

Les réservoirs et ces corridors constituent la « Trame Verte et Bleue » (TVB). A l'échelle des Pays de la Loire, la TVB se décompose en 3 sous trames : boisée, bocagère, milieux humides. Elaborée dans le cadre de son PLUi, la TVB à l'échelle de la CCPF définit les réservoirs de biodiversité et les corridors du territoire en 4 sous trames « milieux boisés », « milieux bocagers », « milieux ouverts particuliers » et « milieux humides ». La diversité des milieux donne lieu à une mosaïque d'habitats abritant une faune et une flore remarquables : hydrographie dense (structurée autour du Loir, rivière majeure en Sarthe), espaces boisés diversifiés, larges plateaux agricoles bocagers, dont la végétation ordinaire constitue autant de corridors écologiques potentiels. Les zones humides, les pelouses calcicoles font également partie intégrante de l'identité écologique et paysagère du territoire et constituent de véritables réserves de biodiversité.
Ces milieux remarquables ou plus ordinaires sont aujourd'hui menacés par l'urbanisation et des activités économiques : destruction d'habitats naturels par étalement urbain ou mise en culture, altération de la qualité des eaux et des sols, fragmentation des espaces riches en biodiversité,…

TRAME VERTE

Superficie réservoirs CCPF (ha)	% du territoire	Superficie en Pays de la Loire (ha)	% du territoire
10 667	31,6%	938 561	29

TRAME BLEUE

Linéaire de cours d'eau « corridors » - CCPF (km)	Linéaire de cours d'eau « cœurs de biodiversité » - CCPF (km)	Linéaire de cours d'eau « corridors » - Pays de la Loire (km)	Linéaire de cours d'eau « cœur de biodiversité » - Pays de la Loire (km)
235,75	86,03	28 684.56	10 988.52

LA « TRAME VERTE ET BLEUE » (TVB)

La TVB vise la prise en compte du monde vivant et de ses dynamiques dans l'aménagement du territoire, en identifiant les « continuités écologiques » permettant aux espèces végétales et animales d'accomplir leur cycle de vie et leurs déplacements au sein d'un territoire.

Les continuités écologiques se composent des :
Réservoirs ou « cœurs » de biodiversité : espaces naturels remarquables, espaces naturels ou semi naturels à enjeux ou de grande taille, une partie des cours d'eau.
Espaces relais : espace de trop petite taille, moins riche ou ne répondant pas aux meilleures conditions de vie pour être « cœur de biodiversité » mais où le développement d'espèces reste possible.
Corridors écologiques : éléments du paysage et milieux qui permettent le déplacement des espèces au sein du territoire, notamment entre les cœurs de biodiversité.

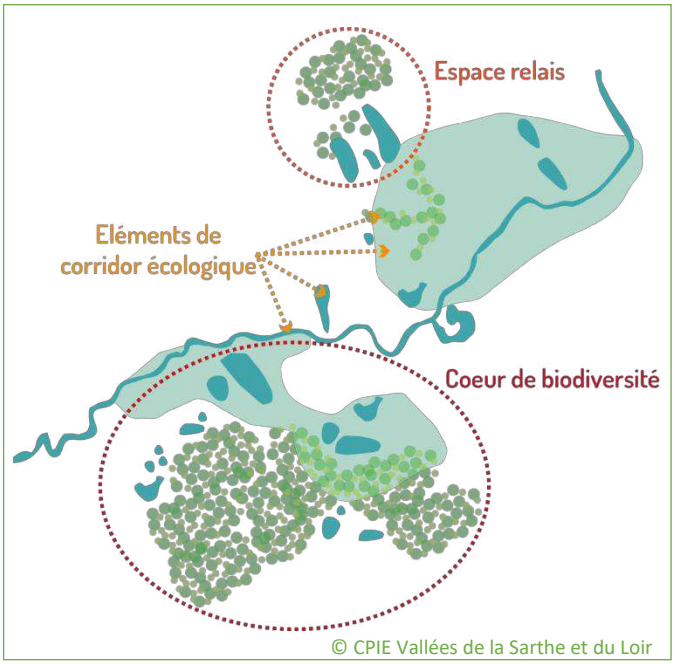

© CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Zonages nature du territoire

Zonages de protection et de connaissance du patrimoine naturel de la Communauté de Communes du Pays Fléchois

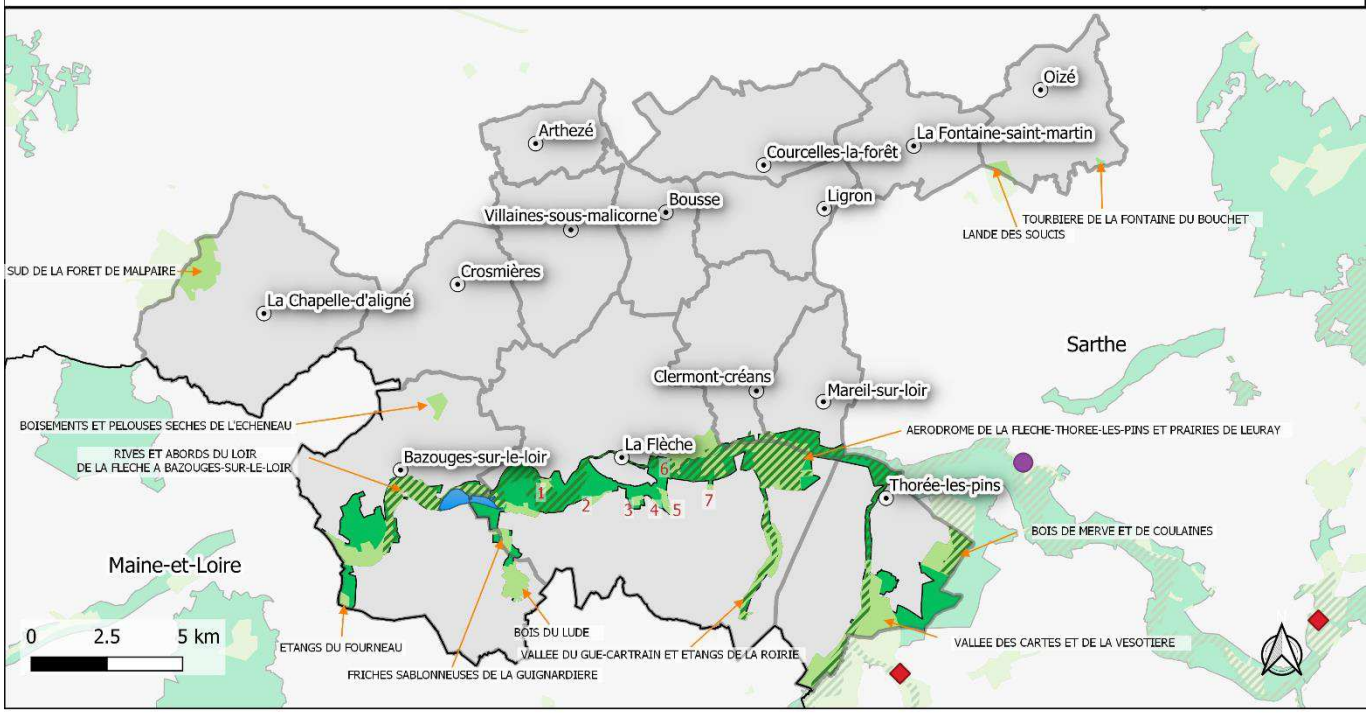

Bourg
Commune
Znieff type 1
Znieff type 2
NATURA 2000
RNR
ENS
APPB

1 . PRAIRIES DES COURBES
2 . PELOUSES SABLONNEUSES ENTRE TOURNEBRIDE ET BEAUREGARD
3 . PELOUSES SABLONNEUSES AU SUD DU GRAND RUIGNE
4 . BORDS DE ROUTE AU SUD-OUEST DE LA PEUVERIE
5 . PELOUSES SABLONNEUSES ENTRE LE VAU ET LA BELLANGERIE
6 . ETANGS DE LA MONNERIE
7 . BORDS DE ROUTE ET FRICHE A L'OUEST DE LA GALLIERE

VALLEES DE LA SARTHE ET DU LOIR

Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir 2021

Zonages nature du territoire

L'essentiel

21 sites naturels classés : 19 ZNIEFF dont **1741 hectares en ZNIEFF de type I et 3114 hectares en ZNIEFF de type II, 65 hectares en RNR, 4237 hectares en Natura 2000.**

APPB

Des zones soumises à un **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope** ont pour objectif de prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation des biotopes. Il n'en existe pas sur le territoire de la CCPF, mais à proximité immédiate avec un APPB aux cavités souterraines de Luché-Pringé.

ZNIEFF

Les ZNIEFF sont des **zones d'inventaire** présentant de **fortes capacités biologiques et un bon état de conservation**. Elles sont classées en deux catégories : les ZNIEFF de type I (secteurs de grand intérêt biologique ou écologique) et les ZNIEFF de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés), offrant des potentialités biologiques importantes.
La CCPF compte **19 ZNIEFF** au total sur son territoire.

Espaces Naturels Sensibles

La politique ENS est une politique départementale visant la **préservation des richesses naturelles et paysagères en protégeant des sites naturels particuliers et en les ouvrant au public**. Le Département identifie ainsi des sites qu'il acquière ou bien pour lesquels il assure la gestion. Ces sites ont en général un intérêt biologique ou paysager, peuvent comporter une biodiversité fragile ou menacée, prévoient des mesures de protection et/ou de gestion, ainsi qu'une valorisation du site.

La CCPF dénombre un ENS dans son emprise, l'ENS de **la Vallée des Cartes** à cheval sur les communes de Thorée-les-Pins et Savigné-sous-le-Lude.

Réserves Naturelles Régionales

Les réserves naturelles régionales, descendantes des réserves naturelles volontaires, sont des **périmètres classés** pour leur intérêt concernant la faune, la flore, le patrimoine géologique, la protection des milieux naturels. Elles sont créées par la Région, à sa propre initiative ou sur demande du ou des propriétaires concernés. C'est le Conseil régional qui valide les modalités de gestion, de protection et de valorisation du site.

La CCPF compte une RNR, les **Marais de Cré-sur-Loir / La Flèche.**

Natura 2000

Natura 2000 constitue un réseau de sites européens qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à fort enjeux de conservation en Europe. L'objectif de ce réseau est à la fois de préserver la diversité biologique et de prendre en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Ce réseau est issu de deux directives européennes, « Oiseaux » et « Habitats ». Les espèces et les habitats naturels ciblés par le réseau Natura 2000 font l'objet de listes annexées aux directives et identifient des habitats ou espèces dites « d'intérêt communautaire ».

Le territoire de la CCPF est inscrit dans le périmètre du site **Natura 2000 Vallée du Loir de Vaas à Bazouges.**

Acteurs intervenant sur la Biodiversité

L'essentiel

12 associations et **1 établissement public** qui agissent sur le territoire du Pays Fléchois.

Le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir est une association labellisée « Centre permanent d'initiatives pour l'environnement» (CPIE) qui agit depuis plus de 20 ans pour un développement durable de son territoire.

Basé à La Flèche, le CPIE accompagne, expertise, conseille, sensibilise et informe les citoyens et les acteurs publics et privés pour que les questions environnementales soient prises en compte dans les décisions, les projets et les comportements des organisations et des personnes.

Depuis son installation à La Flèche, en 2007 Le CPIE a mené de nombreuses actions d'accompagnements /conseils et expertises scientifiques sur le territoire du Pays fléchois : inventaires des zones humides dans le cadre du nouveau PLUi du Pays fléchois, suivis scientifiques dans le cadre du plan de gestion de la RNR des marais de Cré-sur-Loir / La Flèche. Le CPIE intervient également régulièrement en milieu scolaire et périscolaire pour des actions de sensibilisations auprès du jeune public : cycles pédagogiques en classe, de la maternelle au collège, animation dans le cadre des dispositifs « ticket sport » et « club plage », organisation de chantier « argent de poche » …

Enfin, chaque année, le CPIE propose un programme destiné au grand public de sorties, animations et ateliers pour faire découvrir la nature du Pays fléchois.

Le CEN Pays de la Loire

Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire a été créé en 2014 et a pour vocation de rayonner sur l'ensemble des Pays de la Loire, en s'appuyant sur ses deux implantations de Nantes et du Mans. Ses missions sont :

- Connaitre, préserver, gérer, valoriser,
- Animer les territoires,
- Accompagner les politiques,
- Animer et participer aux dynamiques de réseaux,

L'antenne Maine-Anjou intervient ponctuellement sur le Pays fléchois pour des actions de conservation / restauration / gestion de milieux naturels et de suivis d'espèces (travaux de fauche et pâturage bovin à La Fiche-Paillère – La Flèche), pour le suivi des orthoptères à la RNR des marais de Cré-sur-Loir / La Flèche et l'évaluation du plan de gestion de la RNR des marais de Cré-sur-Loir / La Flèche. Il intervient également en vallée du Gué Cartrain et en vallée des Cartes dans le cadre de l'animation du Plan Régional d'Actions sur les Tourbières. Il vient en appui conseil auprès des collectivités et des entreprises sur les questions d'éco-pâturage, GEMA et biodiversité.

Acteurs intervenant sur la Biodiversité

La LPO Sarthe

La LPO Sarthe est une association installée au Mans et dont les actions rayonnent sur l'ensemble du département. L'association a pour objectif d'agir pour lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation. Leur équipe de salariées et de bénévoles mettent ainsi en œuvre :

- Des diagnostics, expertises, suivis et inventaires de la biodiversité,
- Des mesures de préservation des espèces et des milieux,
- Des animations grand public et scolaires
- L'aide à la faune sauvage avec notamment l'acheminement des oiseaux en détresse vers un centre de soin.

Avec leurs associations partenaires locales, le collectif Monnerie Vivante et Natty, la LPO réalise régulièrement des animations sur le Pays Fléchois notamment sur les lacs de la Monnerie

Natty

L'association Natty est basée à Bazouges-Cré-sur-Loir et possède un terrain d'une dizaine d'hectares dont l'objectif est de recréer un espace dédié à la préservation de la biodiversité. Celui-ci alterne différents habitats typiques du bocage sarthois, mares, boisements, haies et prairies. L'association propose des animations de découverte de la faune et flore sur cet espace.

Le Refuge des Crins verts

Le Refuge des crins verts est une association basée à Bazouges-Cré-sur-Loir qui recueille les animaux sans foyer et qui sensibilise à la cause animale et au respect de la nature. L'association réalisent régulièrement des portes ouvertes au sein de son refuge et invite différentes associations environnementales lors de ces portes-ouvertes pour faire découvrir la biodiversité locale et les actions menées.

Association Natur'enmaine

L'association Natur'enmaine est basée à la Flèche dont le but est la préservation de l'environnement. Il propose des conseils en permaculture et en low-tech (technique et savoirs faires pour réduire au quotidien son impact sur l'environnement) et mène des actions de ramassage des déchets sur la ville de La Flèche et de collecte de fonds.

La Salamandre

L'association est basée à Bazouges-Cré-sur-Loir, elle propose des actions de découverte de la nature et du patrimoine local. Elle organise ainsi différentes animations : conférences, visites de musée, expositions et sortie nature.

.

Fous de Nature

Fous de Nature est une association basée à la Flèche. Elle propose des rendez-vous dédiés à l'environnement, aux peuples, aux voyages et à l'astronomie. Ces rendez-vous prennent différents formats : projections-conférences, expositions, sorties nature, festival... Grâce à ses actions, l'association veut à la fois inviter le public à découvrir le monde qui l'entoure mais aussi révéler au plus grand nombre la nécessité de protéger la nature. C'est pourquoi, l'association travaille en étroite collaboration avec d'autres associations et fait intervenir des spécialistes dans son programme d'animations et de conférences. Les conférences sont projetées au théâtre de la Halle aux Blés à la Flèche et l'association propose des sorties de découverte sur le territoire du Pays Fléchois.

La Fédération départementale de la chasse

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe représente les chasseurs et la chasse dans le département. Elle a pour missions :

- La gestion de la faune sauvage et de ses habitats,
- La répression du braconnage,
- La prévention et l'indemnisation des dégâts de gibier,
- La formation au permis de chasser,
- La validation annuelle du permis de chasser.

La Fédération départementale de la chasse intervient également sur la sensibilisation à la préservation de la faune sauvage, notamment lors d'animations ou sur des stands ce fut notamment le cas lors de la Fête au Marais en 2018 sur la RNR.

La Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques 72

La Fédération de Pêche de la Sarthe agit pour la protection et la préservation des milieux aquatiques et de la faune piscicole et fédère les 54 associations agrées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA) de la Sarthe. Elle est aujourd'hui basée sur le site de la Rouenneraies à Fillé -sur-Sarthe. Ses principales missions sont :

- La protection des milieux aquatiques (actions de restauration, police de la pêche, études, etc.),
- La promotion de la pêche (interventions sur la pratique de la pêche),
- La sensibilisation à la protection des milieux aquatiques (actions d'informations et de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires),
- L'accompagnement des AAPPMA sur la gestion piscicole auprès des différentes associations de pêche du territoire.

La FDPPMA de la Sarthe est notamment propriétaire de plusieurs étangs sur le département, c'est le cas pour 2 étangs sur la commune de Bazouges-Cré-sur-Loir et des prairies autour. Depuis 2012, elle s'est engagée via deux contrats Natura 2000 pour la préservation et restauration du bocage sur leur propriété à Bazouges-Cré-sur-Loir. Ils interviennent également en appui sur les questions GEMA auprès des syndicats de bassin du territoire.

Acteurs intervenant sur la Biodiversité

Collectif Monnerie Vivante

Le collectif Monnerie Vivante est un collectif regroupant plusieurs associations du territoire (dont la LPO Sarthe, Sarthe Nature Environnement, Natty, etc.) qui s'est formé en 2014 lors du projet d'unification du lacs de loisirs et du lac des oiseaux à la Monnerie. Ce collectif a milité auprès des élus de La Flèche pour le maintien de la digue afin de préserver la quiétude des oiseaux présents sur le lac des oiseaux. Le projet d'unification ayant été abandonné, le collectif propose toujours des animations de découverte des oiseaux sur les lacs de la Monnerie.

Cyclopédie

L'association basée à La Flèche a pour objectif la promotion du vélo dans l'agglomération fléchoise et communes avoisinantes. Même si la majeure partie de ces actions concerne la sensibilisation des élus et des habitants à l'intérêt des déplacements non motorisés ou la proposition d'atelier d'autoréparation, elle organise de façon ponctuelle des sorties à vélo de découverte de la nature.

L'Office français de la Biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde des espèces et de leurs habitats. Il s'agit de la fusion de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et de l'Office National des Eaux et Milieux Aquatiques (ONEMA). Chaque département présente une antenne avec une équipe d'agents qui interviennent sur les missions suivantes :

- Amélioration des connaissances et réalisations d'expertises sur la biodiversité,
- Gestion et restauration des espaces protégés,
- Police de l'environnement (réalisation de constats, dressage de procès-verbal, surveillance des espèces et des milieux sensibles, opérations contre le braconnage),
- Appui aux politiques publiques.

Ainsi l'OFB sur le territoire du Pays Fléchois intervient notamment sur la RNR des Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche pour des missions de surveillance et dans le cadre d'un programme de baguage sur la Bécassine des marais. Il participe également lors de besoins d'expertises sur les questions de GEMA.

Synthèse et enjeux

Synthèse

- Territoire marqué par la vallée du Loir aux paysages et reliefs diversifiés,
- Occupation agricole importante à dominance d'espaces cultivés,
- Présence de massifs forestiers disparates,
- Présence de sites connues et reconnus pour leurs enjeux biodiversité,
- Connaissance naturaliste hétérogène et lacunaire, mais avec un potentiel important de centralisation de données existantes et d'acquisition de nouvelles données.

Des enjeux paysagers

→ Enjeux de diversité et d'identité paysagère *(D'après les recommandations de l'Atlas des paysages des Pays de la Loire réalisé en 2015)*

Préserver la diversité paysagère, limiter la banalisation des paysages, assurer la pérennité des boisements, haies et arbres isolés au sein des paysages agricoles et périurbains comme entités structurantes du paysage (ponctuations, points d'arrêt, limites…).

→ Enjeux de co-visibilité et de perspectives paysagères
Prendre en compte la co-visibilité importante due aux formes du relief (buttes, ondulations, coteaux), dans la planification et la gestion du territoire, limiter la fermeture des fonds de vallées, maintenir des points de vue, perspectives et perméabilité.

Synthèse et enjeux

Des enjeux de maintien d'une diversité de milieux sur le territoire

→ Enjeux de préservation des zones humides
Enjeu très fort de préservation suite à l'inventaire des zones humides de la CCPF.

→ Enjeux sur les cours d'eau
Veiller à la bonne qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques, notamment dans les zones de culture.
Maintien d'une ripisylve de qualité et gestion de celle-ci (services écosystémique, corridor écologique).

→ Enjeux sur les milieux forestiers
Fort enjeu de conservation pour les chiroptères et plus généralement pour les mammifères.

→ Enjeux de préservation du maillage de prairies permanentes et de haies
Les milieux « bocagers », composés de prairies, de haies et de mares, présentent un grand intérêt, à la fois pour l'accueil de la faune et de la flore, mais aussi pour le maintien de nombreux services écosystémiques.
Préservation du maillage bocager en vue de garantir la présence de nombreuses espèces (avifaune, amphibiens, reptiles, chiroptères, petits mammifères, nombreuses espèces d'insectes…) dont certaines espèces patrimoniales strictement inféodées au bocage.
Enjeux importants de préservation de la biodiversité fréquentant les zones humides, les étangs et la vallée du Loir mais aussi de bonne gestion (entretien des haies notamment).

Des enjeux de préservation de la biodiversité patrimoniale

→ Périmètres de protection
Préservation et maintien de la qualité des habitats naturels et habitats d'espèces des ENS, RNR et site Natura 2000 du territoire. Restauration d'habitats dégradés et attention particulière sur les espèces protégées.

→ Enjeux concernant des taxons particuliers

- Connaissance naturaliste hétérogène et lacunaire sur le territoire. Enjeux d'amélioration des connaissances, centralisation auprès des réseaux naturalistes et fournisseurs de données plus largement, acquisition de nouvelles données notamment hors périmètres de protection.
- Préservation des chiroptères, de leurs sites d'hibernation et de mise bas naturel ou en bâti, propriété publique comme privée,
- Préservation des populations d'amphibiens, amélioration de la connaissance sur les communes qui ne figurent pas dans des périmètres de protection dans les zones forestières et au sein de secteurs bocagers avec une densité de mares importante,
- Amélioration de la connaissance sur les micromammifères, reptiles,
- Préservation des populations d'invertébrés, surtout araignées et mollusques, enjeu de bonne gestion des habitats et de suivi des populations

VALLÉES DE LA SARTHE ET DU LOIR

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

La Bruère
72200 La Flèche
02.43.45.83.38

contactcpie@cpie72.fr
www.cpie72.fr

« CONTRAT TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE – TEN » - ***DOSSIER DEPOSE EN 2019***

MISE EN COHERENCE D'UNE CULTURE BIODIVERSITE SUR LE TERRITOIRE FLECHOIS

Pays Fléchois
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Stratégie régionale pour la biodiversité	Actions envisagées		Maître d'ouvrage	Echéance de mise en œuvre	Coût HT	Plan de financement (%)		
Numéro d'enjeu	Code	Intitulé				Autofinancement	Aide régionale	Autres financeurs
Enjeu 3	1	Animation d'une politique territoriale en faveur de la biodiversité	CC du pays fléchois	Eté 2020	90 000 €	45 000 €	45 000 € (50%)	
Enjeu 1	2	Recensement et formalisation des données biodiversité : vers un ABC communautaire	CC du pays fléchois	2020	210 000 €	32 000 €	10 000 € (5%)	AFB : 168 000 €
Enjeu 2	3	Etudes et travaux d'aménagements en lien avec biodiversité	Ville de La Flèche	2020 à 2022	130 000 €	65 000 €	65 000 € (50%)	*CEREMA Cœur de Ville*
			Commune d'Arthezé		50 000 €	25 000 €	25 000 €	*CTEAU*
			Commune d'Oizé		50 000 €	25 000 €	25 000 €	*CTEAU*
			Commune de La Fontaine Saint-Martin		50 000 €	25 000 €	25 000 €	*CTEAU*
			CC du pays fléchois		20 000 €	10 000 €	10 000 €	
Enjeux 1, 2, 3	4	La Monnerie / La Mergeoire : réservoir de biodiversité	Ville de La Flèche	2020 à 2022	182 500 €	91 500 €	91 000 € (50%)	
Enjeu 3	5	Le Marais (RNR) : continuité foncière pour consolidation des actions	CC du pays fléchois	2020	20 000 €	10 000 €	10 000 € (50%)	
Enjeux 3, 4	6	Politique d'éco-pâturage communautaire	CC du pays fléchois	2020 à 2021	40 000 €	20 000 €	20 000 € (50%)	
Enjeux 1, 2, 3, 5, 6	7	Quartier Gare : entre dépollution et zone inondable – définition d'un projet d'aménagement respectueux de la biodiversité	Ville de La Flèche	Pour mémoire	-	-	-	
Enjeu 5	8	Refonte des circuits de randonnée pédestre : mise en valeur de la biodiversité locale	CC du pays fléchois	2020 à 2022	49 000 €	23 400 €	24 000 €	*UR CPIE : 1 600 €*
				TOTAL :	891 500 €	371 900 €	350 500 €	169 600 €

FICHE ACTION « CONTRAT NATURE »

Objectif du Contrat Nature : MISE EN COHERENCE D'UNE CULTURE BIODIVERSITE SUR LE TERRITOIRE FLECHOIS	
Intitulé de l'action : Animation d'une politique territoriale en faveur de la biodiversité	**Code : 1**

Description de l'action :

Depuis plusieurs décennies, de nombreuses actions ont été menées en matière de biodiversité, sur le territoire communal, puis communautaire : Marais de Cré-La Flèche, tourbières de l'aérodrome, sites de carrière, la Monnerie, la Faucillette, …
Différents labels reconnaissent cette action continue : Pavillon bleu, Apicité, Ville fleurie 3 fleurs, …).

En matière de planification, le SCOT de la Vallée du Loir (en cours d'approbation) intègre d'ores et déjà les dispositions du SRCE de la Région. A l'échelle locale, la CC du pays fléchois élabore son PLU intercommunal (arrêt prévu fin 2019) qui traitera évidemment de biodiversité (OAP, règlement, …). Dans ce cadre, un inventaire exhaustif des zones humides du territoire a été réalisé, il est complété par des préconisations de gestion de ces espaces.

En 2018, « Action cœur de ville » affiche également cette volonté de redynamisation du centre-ville de La Flèche en replaçant la biodiversité au cœur des aménagements (les actions « cœur de ville » sont identifiées dans les fiches actions à suivre) : les notions de « qualité du cadre de vie » et de « La Flèche au fil de l'eau » sont affirmées.

Il s'agit dorénavant d'identifier un animateur « biodiversité » qui sera chargé d'organiser cette connaissance et cette réflexion, mais surtout de réinterroger chaque projet sous le prisme « biodiversité ».

Localisation : Territoire communautaire

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Nombre d'actions menées en faveur de la biodiversité

Maître d'ouvrage :

Nom : Communauté de Communes du Pays Fléchois

Adresse : Centre administratif Jean Virlogeux – rue Fernand Guillot – 72 200 LA FLECHE

Téléphone : 02 43 48 66 00

N° de SIRET : 24720034800115 Code APE : 8411Z

Représentant légale de la structure : Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Président

Responsable de l'action :

Dépenses prévues			
Intitulé	Montant HT		
	Année n	n+1	n+2
Animation « Biodiversité »	**30 000 €**	**30 000 €**	**30 000 €**
TOTAL HT	**30 000 €**	**30 000 €**	**30 000 €**

Recettes prévues	
	Montant HT
Maître d'ouvrage	**50%**
Région PdL	**50%**
TOTAL HT	**90 000 €**

FICHE ACTION « CONTRAT NATURE »

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Objectif du Contrat Nature : MISE EN COHERENCE D'UNE CULTURE BIODIVERSITE SUR LE TERRITOIRE FLECHOIS

Intitulé de l'action : Vers un Atlas de la Biodiversité Communautaire | **Code : 2**

Description de l'action :

Depuis plusieurs décennies, de nombreux suivis en matière de biodiversité ont été mis en place sur le territoire communal, puis communautaire (Marais de Cré-La Flèche, aérodrome, sites de carrière, la Monnerie, la Faucillette, …). Au-delà des phases de diagnostics, c'est l'évaluation des actions menées qui est en jeu, en poursuivant les inventaires sur les sites identifiés.
L'accent est également à mettre sur la présence de la biodiversité en milieu urbain (centre-ville – centre bourg). La notion « d'état zéro » (avant aménagement) permettra de mieux mesurer l'impact des actions menées.

Il s'agit aujourd'hui de structurer cette connaissance en créant un Atlas de la Biodiversité Communautaire :
- Compilation des données existantes / structuration des bases de données ;
- Poursuite de suivis arrivant en fin de procédure / Suivis complémentaires sur secteurs à enjeux ;
- Action de communication (sur site, sur internet, brochures, …) / Action citoyenne (sauvetage amphibien, comptage nid d'hirondelles, …).

Certains sites à enjeux d'ores et déjà identifiés sont :
- La Fontaine Saint-Martin : secteur de la Vezanne - articulation d'un espace de loisir entre le bourg et un quartier nouveau ;
- Oizé : Réhabilitation d'une zone humide le long du Fessard (après peupleraie) ;
- La Flèche : Bois communal au cœur de l'agglomération ;
- La Flèche : Port Luneau - articulation entre le Loir et le centre-ville / La Flèche « au fil de l'eau » ;
- La Flèche : Ancien parc des Petites sœurs des Pauvres – vers un parc urbain dédié à la biodiversité.

D'autres sites seront identifiés au fur et à mesure du déroulement de l'action TEN, en fonction des opérations d'aménagement à venir. L'objectif étant d'intégrer la problématique biodiversité dès la conception des projets.

Dans un souci de simplification, la CC du Pays Fléchois est maître d'ouvrage de l'action.

Localisation : Territoire communautaire

Calendrier : 2020 est consacré à la définition des besoins d'inventaire (taxons étudiés, données existantes, …), puis à la structuration de l'ABC. Les premiers inventaires (identifiés ci-dessus) viendront « tester » cette structuration. A partir de 2021, les inventaires pourront être généralisés.

Partenariat envisagé : CPIE

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Nombre de suivi
Nombre d'actions de communication – d'actions citoyennes

Maître d'ouvrage :

Nom : Communauté de Communes du Pays Fléchois

Adresse : Centre administratif Jean Virlogeux – rue Fernand Guillot – 72 200 LA FLECHE

Téléphone : 02 43 48 66 00

N° de SIRET : 24720034800115 Code APE : 8411Z

Représentant légale de la structure : Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Président

Responsable de l'action :.....

Dépenses prévues			
Intitulé	Montant HT		
	Année n	n+1	n+2
Structuration de l'ABC	**20 000 €**	**5 000 €**	**5 000 €**
Inventaire sur secteurs à enjeux	**20 000 €**	**40 000 €**	**40 000 €**
Communication / Action citoyenne	**20 000 €**	**30 000 €**	**30 000 €**
TOTAL HT	**60 000 €**	**75 000 €**	**75 000 €**

Recettes prévues	
	Montant HT
Maître d'ouvrage	**32 000 €**
Région PdL	**10 000 €**
AFB	**168 000 €**
TOTAL HT	**210 000 €**

Objectif du Contrat Nature : MISE EN COHERENCE D'UNE CULTURE BIODIVERSITE SUR LE TERRITOIRE FLECHOIS

Intitulé de l'action : Etudes et travaux d'aménagements en lien avec la biodiversité | **Code : 3**

Description de l'action :

Sur la base de l'ABC et des outils de planification (PLU-i, SCOT, SRCE, …), des études de faisabilité et surtout des travaux seront conduits en intégrant la question « Biodiversité ». Ces études / travaux pourront concerner la création (ou la restauration) de réservoirs, de corridors mais aussi tout aménagement (ou action) à but pédagogique autour de la question de la biodiversité :
- une étude spécifique pour réinterroger le PLU-i sous l'angle de la biodiversité (OAP thématique, règlement écrit ou zonage à adapter, …) ;
- la compétence « paysage » est systématiquement demandée lors du choix des prestataires pour la réalisation de projets d'aménagement publics ;
- les préconisations de gestion de l'inventaire des zones humides sont également une source d'inspiration sur les aménagements à réaliser ;
- Une étude spécifique sur la trame noire est envisagée avec le CEREMA (la question de la trame brune se pose également.

Les projets d'ores et déjà identifiés sont :

- **Arthezé : remise en état d'une zone humide en connexion avec le bourg avec support pédagogique :**

Plusieurs actions sont prévues dans le cadre de ce projet :

- Partie restauration de la zone humide :
  - ETREPAGE SUR CERTAINES ZONES

Il a été constaté le développement important d'ortie sur certains secteurs du fait de l'apport de matières restées sur place suite à des broyages répétitifs sans exportation. Afin de limiter cette propagation, il a été demandé à la commune de réaliser une fauche tardive avec exportation (fin aout / septembre). Ainsi, depuis 3 ans, la commune réalise cette opération.
Un bilan sera effectué en 2021 afin de savoir si cette opération est suffisante. Dans le cas contraire, il pourra être envisagé de réaliser un étrépage sur une faible profondeur afin de réduire la couche de matière organique et de casser les racines.

  - PLANTATION DE HAIES COMPLEMENTAIRES

Une haie dégradée a été recensée au nord-ouest du site. Afin de limiter l'érosion du sol, il est envisagé de la reconstituer par une plantation complémentaire. Cette plantation se réalisera en alternance avec les éléments déjà existants.

- Partie aménagement et valorisation de la zone humide :

Plusieurs milieux naturels sont recensés sur ce site : cours d'eau, prairie humide, mare, haies champêtres. Aussi, des espèces patrimoniales telles que le Campagnol amphibie, le Criquet des roseaux, le Triton alpestre, la Rainette verte et la Grenouille agile sont présentes. Une grande diversité floristique implique également une grande diversité entomologique notamment des Hyménoptères (abeilles, bourdons...). L'ensemble de ces données sont intéressantes pour la valorisation et la sensibilisation des habitants.
Le groupe de travail mis en place avec les élus a permis de définir un projet d'interprétation du site en souhaitant mettre en valeur cette zone humide à travers le thème de la biodiversité qui leur semble être le thème principal. Il souhaite également que le public comprenne les rôles des zones humides. Il a donc été défini un choix de cheminement avec une boucle de 750 m au total ce qui reste accessible à un public familial.
Le thème central du sentier d'interprétation retenue est l'eau, source de vie avec comme message principal les zones humides, des réservoirs de biodiversité en voie de disparition. Le fil conducteur choisi sera de suivre les pas du Campagnol amphibie qui nous emmène à la découverte des zones humides.
Différents thèmes seront abordés le long du cheminement via la mise en place de 4 panneaux type pupitres ludiques.
- la biodiversité d'une haie champêtre : des essences locales diversifiées pour offrir à la faune nourriture et abris, l'intérêt haies pour limiter l'érosion des sols.
- Le cours d'eau : les rôles d'une zone humide par rapport au cours d'eau.
- La prairie humide : la flore de ce type de prairie humide est assez diversifiée, ceci influe sur la présence d'une grande diversité de pollinisateurs tels que les hyménoptères (abeilles, bourdons…), mouches…

- La biodiversité de la mare : une mare est un milieu en interface avec la terre et l'eau : de ce fait, on peut y rencontrer une grande diversité floristique et faunistique bien souvent protégée à cause de ces milieux en voie de disparition.

Pour le cheminement, deux types de cheminement sont prévus : le caillebotis sur les parties les plus humides et le stabilisé sur les plus parties les plus portantes. Le cheminement proposé sera adapté pour les personnes à mobilité réduite ce qui permet d'ouvrir le site à un plus large public (poussettes, fauteuils…). Aussi, un panneau d'information sera réalisé sur le thème de la mare. Par contre, pour éviter tout dérangement du Campagnol amphibie, une avancée pour l'observation de la mare pourra être envisagée afin d'avoir une vue plongeante sur celle-ci tout en respectant la tranquillité de la faune.

- Partie sensibilisation des habitants sur la zone humide :

Des animations pourront être proposées afin de faire découvrir le site, les milieux et les espèces aux habitants. Aussi, des actions de communications seront engagées afin de mettre en avant cet espace.

- **La Fontaine Saint-Martin : secteur de la Vezanne : articulation d'un espace de loisir entre le bourg et un nouveau quartier** :

Diverses actions sont attendues dans le cadre de ce projet :

- Partie restauration :
  - ➢ DIVERSIFICATION DES ECOULEMENTS

Le cours de la Vézanne a été modifié au fur et à mesure des années. Dorénavant, ce cours d'eau (dont la source se situe à quelques centaines de mètres) est encaissé, linéaire et très végétalisé. Ainsi, dans le cadre de ce projet, il sera effectué une diversification des écoulements avec la mise en place de banquettes dans le cours principal de la rivière. Cette action permettra de reméandrer le cours d'eau et ainsi recréer une vitesse d'écoulement. De plus, une fauche avec exportation sera réalisée sur les deux côtés de la berge afin de rouvrir le milieu et limiter l'apport de matière organique dans le fond de la Vézanne. Enfin, un léger retalutage des berges sera effectué (création de pente douce).

  - ➢ RESTAURATION D'UNE MARE

Une mare en mauvais état écologique a été recensée sur ce site (envahissement par les lentilles d'eau, berges abruptes fortement érodées, atterrissement de la mare). Ainsi, il est prévue la restauration de celle-ci par diverses opérations comme par exemple le retrait des lentilles d'eau, le curage de la mare (en deux années > moitié de la mare l'année n, le restant l'année n+1), le retalutage des berges (en pente douce et en paliers) et la plantation d'arbres isolés afin de créer de l'ombrage (baisse de la température de l'eau pour limiter les lentilles).

  - ➢ REOUVERTURE DU RESEAU DE FOSSES

Un réseau de fossés est présent sur ce site. Ceux-ci se trouvent à proximité de la fontaine et des aménagements urbains (city-stade, aire de jeux, …). Par la suite, ils se jettent dans la Vézanne au cœur du site d'étude. Actuellement, ce réseau est fortement végétalisé et se comble jours après jours. Ainsi, il sera réalisé une fauche avec exportation de la végétation de berge puis un retrait de la matière accumulée au fond des fossés afin de permettre une libre circulation de l'eau.

  - ➢ PLANTATIONS

Afin de diversifier le milieu et de créer des continuités écologiques, diverses plantations seront réalisées : haies bocagères, ripisylves (le long de la Vézanne), bosquet, arbres isolés. Les essences retenues seront adaptées à la nature humide de ce site.

  - ➢ AMENAGEMENT AGRICOLE

Ce site a été divisé en deux espaces : à l'ouest de la Vézanne, une zone de refuge gérée en gestion différenciée ; et à l'est de la Vézanne (ancienne peupleraie abattue il y a peu), une gestion plus agricole (fauche ou pâturage). Toutefois, au vue de la nature du site (zone en forte pente), le pâturage a été privilégié. Ainsi dans le cadre de ce projet, il a été proposé la création d'une clôture et d'un abri en bois afin de permettre le pâturage d'ovins. Un abreuvoir sera également installé sur la zone. Cette gestion permettra également de contenir la prolifération de plusieurs espèces exotiques envahissantes.

- Partie valorisation de la Zone humide :

Le patrimoine naturel et bâti est fortement présent sur ce site : cours d'eau, prairie humide, mare, lavoir, fontaine, … Le groupe de travail mis en place avec les élus a permis de définir un projet de circuit patrimoine qui se veut global avec la mise en valeur du patrimoine sur l'intégralité de la commune : mise en avant du château et son parc (source de la Vézanne), la nature en ville, l'église et son couvent, le site d'étude avec sa mosaïque d'habitats. Il souhaite également que le public comprenne les rôles des

zones humides. Pour cela, des panneaux type pupitres ludiques seront installés le long du cheminement existant et/ou à créer. En effet, un cheminement PMR est à l'étude afin de relier le futur lotissement (à l'est de la Vézanne) au centre-bourg présent à l'ouest.
Suite au rendu de l'étude, la commune se laisse la possibilité d'ajouter des opérations complémentaires de restauration de la zone humide.

- **Oizé : Réhabilitation d'une zone humide le long du Fessard (poumon vert)**

Plusieurs opérations sont prévues pour permettre la restauration complète de cet espace :

- Partie étude du fonctionnement de la tourbière et réouverture du site

Dans un premier temps, il sera réalisé une étude hydrologique afin de comprendre le fonctionnement de la tourbière (topographie, niveau d'eau, circulation de l'eau, …). Afin d'optimiser les conditions de cette étude et de débuter une première phase de restauration, les arbres restés au sol en raison d'opérations d'abattage antérieures ou de chablis seront évacués préalablement.
Suite aux résultats de l'étude hydrologique, le bureau d'étude devra proposer des actions de restauration dans le but d'améliorer le milieu et son fonctionnement (zone tampon).

- Partie restauration de la tourbière

La commune d'Oizé mettra en œuvre le programme d'actions proposé dans le cadre de l'étude. L'ensemble des actions seront auparavant validées par le comité technique et le comité de pilotage.

- Partie valorisation de la zone humide

La commune souhaite aménager et valoriser cet espace dans le but de faire découvrir ce milieu remarquable au plus grand nombre. Une attention particulière sera portée à l'aménagement choisi. En effet, il ne faudra pas que celui-ci dégrade le milieu et les espèces, ni leur porte atteinte. Pour cela, plusieurs cheminements pourront être prévus comme par exemple la mise en place de platelage sur les zones les plus humides et la création de sentier en BRF (Bois Raméal Fragmenté) sur les zones les plus portantes.
Ainsi diverses thématiques pourront être présentées et découvertes : les zones humides (fonction, rôle), la faune et la flore, les arbres creux, milieu lentique (rôle et fonction des mares, espèces), milieu lotique (gestion de l'eau, lien avec le patrimoine : moulin), les espèces exotiques envahissantes (exemple sur le site : bambou, Sumac de Virginie, …), la tourbière et son sol (caractéristique, intérêt, utilisation).
Pour cela, des panneaux d'interprétation et un observatoire seront installés sur ce site. Des animations pédagogiques pourront compléter cette offre de tourisme de nature.

- **La Flèche :**

Divers sites feront l'objet d'une étude :

→ Bois communal - vers un espace boisé PMR ;

→ Port Luneau (articulation entre le Loir et le centre-ville – La Flèche « au fil de l'eau ») ➔ **Action cœur de ville** ;

→ Ancien parc des Petites sœurs des Pauvres (vers un parc urbain dédié à la biodiversité) ➔ **Action cœur de ville**

Localisation : selon les projets

Partenariat envisagé : à définir en fonction des projets (CEREMA, CPIE, CEN, …)

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Nombre de projets réalisés .....

Nombre d'action de sensibilisation, de pédagogie.....

Maître d'ouvrage :

Nom : Communauté de Communes du Pays Fléchois

Adresse : Centre administratif Jean Virlogeux – rue Fernand Guillot – 72 200 LA FLECHE

Téléphone : 02 43 48 66 00

N° de SIRET : 24720034800115 Code APE : 8411Z

Représentant légale de la structure : Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Président

Responsable de l'action :.....

Dépenses prévues			
Intitulé	Montant HT		
	Année n	n+1	n+2
Etudes de faisabilité	**30 000 €**	**20 000 €**	**10 000 €**
Travaux d'aménagement	**50 000 €**	**100 000 €**	**90 000 €**
TOTAL HT	**80 000 €**	**120 000 €**	**100 000 €**

Recettes prévues	
	Montant HT
La Flèche	**65 000 €**
Arthezé	**25 000 €**
Oizé	**25 000 €**
La Fontaine St Martin	**25 000 €**
CC du Pays Fléchois	**10 000 €**
Région PdL	**150 000 €**
TOTAL HT	**300 000 €**

FICHE ACTION « CONTRAT NATURE »

Objectif du Contrat Nature : MISE EN COHERENCE D'UNE CULTURE BIODIVERSITE SUR LE TERRITOIRE FLECHOIS	
Intitulé de l'action : La Monnerie / La Mergeoire – réservoir de biodiversité	**Code : 4**

Description de l'action :

La Monnerie est un espace naturel alliant biodiversité loisir et sport.

Si sa renommée n'est plus à démontrer (Pavillon bleu, …), il s'agit de confirmer son rôle de réservoir de biodiversité. Le projet est en constante construction, en lien avec les acteurs locaux :

- Suivis « biodiversité » (Continuité des suivis du carrier suite à son départ – alimentation de l'ABC) ;
- Observatoire ornithologique sur pilotis ;
- Développement de la ferme éducative de la Mergeoire (verger de sauvegarde communal, jardin pédagogique, expérimentation de nouvelles pratiques culturales, accueil d'animaux et éco-pâturage, bâtiment d'accueil pour expo, animation, …) ;
- Création d'un évènement festif (fête des vieux métiers ?) – tous les 2 ans en alternance avec la fête des Marais sur la RNR de Cré-La Flèche ;
- Aménagement de biotopes ;
- Sensibilisation des scolaires, du grand public, en lien avec le centre d'hébergement à proximité.

Localisation : La Monnerie (La Flèche)

Partenariat envisagé : CPIE en animateur / CEN, LPO, croqueurs de pommes, jardiniers sarthois, … en accompagnement

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Fréquentation du public

Accueil de classes vertes

Maître d'ouvrage :

Nom : Ville de La Flèche

Adresse : Hôtel de Ville – Espace Pierre Mendes-France – 72 200 LA FLECHE

Téléphone : 02 43 48 53 53

N° de SIRET : 21720154000010 Code APE : 8411Z

Représentant légale de la structure : Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Maire

Responsable de l'action : .....

Dépenses prévues			
Intitulé	Montant		
	Année n	n+1	n+2
Observatoire sur pilotis		**60 000 €**	
Suivi biodiversité	**2 500 €**	**2 500 €**	**2 500 €**
Fête de la Mergeoire	**10 000 €**		**10 000 €**

Recettes prévues	
	Montant HT
Maître d'ouvrage	**91 500 €**
Région PdL	**91 000 €**
Agence de l'eau	**(pour mémoire)**

Aménagement de biotope		**30 000 €**	**30 000 €**
Sentier d'interprétation (tranche 2)		**20 000 €**	
Animation pédagogique avec les scolaires	**5 000 €**	**5 000 €**	**5 000 €**
Ferme éducative		**pour**	**mémoire**
TOTAL HT	**17 500 €**	**117 500 €**	**47 500 €**

ADEME	**(pour mémoire)**
TOTAL HT)	**182 500 €**

FICHE ACTION « CONTRAT NATURE »

Objectif du Contrat Nature : MISE EN COHERENCE D'UNE CULTURE BIODIVERSITE SUR LE TERRITOIRE FLECHOIS	
Intitulé de l'action : Le Marais (RNR) : continuité foncière pour consolidation des actions	**Code : 5**

Description de l'action :

Reconnus RNR depuis 2009, les marais de Cré-sur-Loir / La Flèche sont une vitrine de restauration de milieux humides à l'échelle régionale, et un support exemplaire d'éducation à l'environnement.

Si la CC du Pays Fléchois est propriétaire de la quasi-totalité du périmètre classé RNR, quelques surfaces restent encore à acquérir pour une maitrise foncière totale.

D'autre part, une opportunité foncière en contiguïté du marais, se présente à la collectivité : 2 hectares de coteaux boisés, en amont immédiat du passage à petite faune, et d'une pelouse à orchidées.

Ces terrains sont classés en priorité n°5 sur 6 dans la stratégie foncière définie sur le Marais, une extension du périmètre RNR pourrait être envisagée à terme.

Localisation : Marais de La Flèche – Cré-sur-Loir / rue des Marais (Bazouges-Cré-sur-Loir)

Partenariat envisagé : CPIE en élaboration du plan de gestion / CEN en évaluation du programme d'action

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Surfaces acquises

Maître d'ouvrage :

Nom : Communauté de Communes du Pays Fléchois

Adresse : Centre administratif Jean Virlogeux – rue Fernand Guillot – 72 200 LA FLECHE

Téléphone : 02 43 48 66 00

N° de SIRET : 24720034800115 Code APE : 8411Z

Représentant légale de la structure : Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Président

Responsable de l'action :.....

Dépenses prévues			
Intitulé	Montant HT		
	Année n	n+1	n+2
Acquisitions foncières	**10 000 €**	**5 000 €**	**5 000 €**
TOTAL HT	**10 000 €**	**5 000 €**	**5 000 €**

Recettes prévues	
	Montant HT
Maître d'ouvrage	**10 000 €**
Région PdL	**10 000 €**
TOTAL HT	**20 000 €**

FICHE ACTION « CONTRAT NATURE »

Objectif du Contrat Nature : MISE EN COHERENCE D'UNE CULTURE BIODIVERSITE SUR LE TERRITOIRE FLECHOIS	
Intitulé de l'action : Politique d'éco-pâturage communautaire	**Code : 6**

Description de l'action :

A l'échelle de la CC du Pays Fléchois, différentes initiatives d'éco-pâturages ont été lancées (La Flèche, Crosmières, Sarthe Habitat) ou sont en projet.

La CC est également exploitante agricole sur le Marais de Cré-sur-Loir / La Flèche (une dizaine d'animaux).

L'objectif est de définir une véritable politique communautaire d'éco-pâturage :

- Recensement des actions existantes et étude des besoins (notamment sur les propriétés publiques ;
- Sensibilisation auprès des propriétaires privés d'espaces enherbés en attente d'aménagement (entreprises, aménageurs, …) ;
- Inventaire biodiversité sur les sites identifiés pour analyser l'impact de cette politique (et alimentation de l'ABC) ;
- Partenariat avec un / des exploitant(s) pour la mise en place d'éco-pâturages.

Localisation : Territoire communautaire – selon les projets

Partenariat envisagé : CEN en animateur

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Nombre de site d'éco-pâturage

Nombre d'hectares

Maître d'ouvrage :

Nom : Communauté de Communes du Pays Fléchois

Adresse : Centre administratif Jean Virlogeux – rue Fernand Guillot – 72 200 LA FLECHE

Téléphone : 02 43 48 66 00

N° de SIRET : 24720034800115 Code APE : 8411Z

Représentant légale de la structure : Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Président

Responsable de l'action :.....

Dépenses prévues			
Intitulé	Montant HT		
	Année n	n+1	n+2
Etude des besoins	**5 000 €**		
Partenariat	**15 000 €**	**10 000 €**	**10 000 €**
TOTAL HT	**20 000 €**	**10 000 €**	**10 000 €**

Recettes prévues	
	Montant HT
Maître d'ouvrage	**20 000 €**
Région PdL	**20 000 €**
TOTAL HT	**40 000 €**

FICHE ACTION « CONTRAT NATURE »

Pays Flèchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Objectif du Contrat Nature : MISE EN COHERENCE D'UNE CULTURE BIODIVERSITE SUR LE TERRITOIRE FLECHOIS

Intitulé de l'action : Quartier Gare : entre dépollution et zone inondable – définition d'un projet d'aménagement respectueux de la biodiversité

Code : 7

Description de l'action : (Action cœur de ville)

6 à 7 hectares en centre-ville de La Flèche (ancienne emprise SNCF- friche) sont repérés pour l'aménagement d'un « nouveau quartier ». Des contraintes de pollution et d'inondation sont identifiées.

L'objectif est de concevoir un nouveau quartier en tenant compte des besoins urbain de demain (typologie de logements, de bâtiment d'activité de bureau ou de commerce, …) et de la sensibilité environnementale du site : la notion de « La Flèche au fil de l'eau » y prendrait tout son sens.

Actions à mener sur le site :

- Inventaire biodiversité (alimentation de l'ABC) ;
- Expérimentation de dépollution naturelle du site (phyto-remédiation, recherche universitaire) ;
- Récupération et valorisation des eaux de pluie, traitement du risque inondation ;
- Définition d'un parti d'aménagement en intégrant la question de la biodiversité et la thématique « La Flèche au fil de l'eau » ;
- Réouverture de la gare comme « Maison du projet » (concertation et communication sur le projet), en attendant une nouvelle affectation du bâtiment : sensibilisation sur les méthodes de dépollution ;
- travaux d'aménagement en faveur de la biodiversité.

➔ Action à affiner – notamment avec la SNCF, propriétaire du site

Localisation : Place de la Gare – Boulevard de la Petite Vitesse (La Flèche)

Partenariat envisagé : CPIE en animateur

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIB) :

Nom : Ville de La Flèche

Adresse : Hôtel de Ville – Espace Pierre Mendes-France – 72 200 LA FLECHE

Téléphone : 02 43 48 53 53

N° de SIRET : 21720154000010 Code APE : 8411Z

Représentant légale de la structure : Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Maire

Responsable de l'action : .....

Dépenses prévues			
Intitulé	Montant HT		
	Année n	n+1	n+2

Recettes prévues	
	Montant HT
Maître d'ouvrage	

Inventaire biodiversité			
Phyto-remédiation des zones polluées (recherche universitaire)			
Aménagements du quartier sous l'angle biodiversité			
Communication biodiversité – Gare identifiée comme « Maison du projet »			
TOTAL HT			

Région PdL	
SNCF	
Banque des territoires	
Mécénat	
TOTAL HT	**(pour mémoire)**

FICHE ACTION « CONTRAT NATURE »

Objectif du Contrat Nature : MISE EN COHERENCE D'UNE CULTURE BIODIVERSITE SUR LE TERRITOIRE FLECHOIS	
Intitulé de l'action : Refonte des circuits de randonnée pédestre : mise en valeur de la biodiversité locale	**Code : 8**

Description de l'action :

En 2019, l'Office de tourisme de la Vallée du Loir, en lien avec la CC du pays fléchois, réactualise un atlas des circuits de randonnées pédestres sur son territoire : refonte des circuits pour plus de confort des randonneurs. Cette opération bénéficie de financements régionaux jusqu'en fin 2019.

Dans un souci de pédagogie, il s'agit d'utiliser ces itinéraires comme support d'initiation à la biodiversité : découverte des espèces faune & flore rencontrées.

A partir des données connues (ABC communautaire, …) ou d'inventaires complémentaires, les circuits seront réétudiés pour mettre en lumière la biodiversité rencontrée

En complément des « topoguide », des supports pédagogiques ou de sensibilisation baliseront certains itinéraires

Localisation : Territoire communautaire

Partenariat envisagé : CPIE – CDRP – Office de Tourisme de la Vallée du Loir

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Nombre d'itinéraires

Nombre de support pédagogiques

Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIB) :

Nom : Communauté de Communes du Pays Fléchois

Adresse : Centre administratif Jean Virlogeux – rue Fernand Guillot – 72 200 LA FLECHE

Téléphone : 02 43 48 66 00

N° de SIRET : 24720034800115 Code APE : 8411Z

Représentant légale de la structure : Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Président

Responsable de l'action :.....

Dépenses prévues			
Intitulé	Montant HT		
	Année n	n+1	n+2
Inventaires sur les itinéraires	**10 000 €**		
Communication	**5 000 €**		**5 000 €**
Signalétique	**10 000 €**	**5 000 €**	
Animation pédagogique		**7 000 €**	**7 000 €**
TOTAL (HT)	**25 000 €**	**12 000 €**	**12 000 €**

Recettes prévues	
	Montant HT
Maître d'ouvrage	**23 400 €**
Région PdL	**24 000 €**
URCPIE	**1 600 €**
Office de tourisme	**(pour mémoire)**
TOTAL (HT)	**49 000 €**

« CONTRAT TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE – TEN » - ***COUT REEL - MAI 2021***

MISE EN COHERENCE D'UNE CULTURE BIODIVERSITE SUR LE TERRITOIRE FLECHOIS

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Actions envisagées		Maître d'ouvrage	Echéance de mise en œuvre	Coût HT	Plan de financement (%)		
Code	Intitulé				Autofinancement	Aide régionale	Autres financeurs
1	Animation d'une politique territoriale en faveur de la biodiversité	CC du pays fléchois	Eté 2020	90 000 €	45 000 €	45 000 € (50%)	
2	Recensement et formalisation des données biodiversité : vers un ABC communautaire	CC du pays fléchois	2020	210 000 €	32 000 €	10 000 € (5%)	AFB : 168 000 €
3	Etudes et travaux d'aménagements en lien avec la biodiversité	Ville de La Flèche	2020 à 2022	130 000 €	65 000 €	65 000 € (50%)	*CEREMA Cœur de Ville*
		Commune d'Arthezé		212 950 €	177 950 €	25 000 €	CTEAU : 10 000 €
		Commune d'Oizé		185 000 €	67 500 €	25 000 €	CTEAU : 92 500 €
		Commune de La Fontaine Saint-Martin		50 000 €	12 250 €	25 000 €	CTEAU : 12 750 €
		CC du pays fléchois		20 000 €	10 000 €	10 000 €	
4	La Monnerie / La Mergeoire : réservoir de biodiversité	Ville de La Flèche	2020 à 2022	182 500 €	91 500 €	91 000 € (50%)	
5	Le Marais (RNR) : continuité foncière pour consolidation des actions	CC du pays fléchois	2020	20 000 €	10 000 €	10 000 € (50%)	
6	Politique d'éco-pâturage communautaire	CC du pays fléchois	2020 à 2021	40 000 €	20 000 €	20 000 € (50%)	
7	Quartier Gare : entre dépollution et zone inondable – définition d'un projet d'aménagement respectueux de la biodiversité	Ville de La Flèche	Pour mémoire	-	-	-	
8	Refonte des circuits de randonnée pédestre : mise en valeur de la biodiversité locale	CC du pays fléchois	2020 à 2022	49 000 €	23 400 €	24 000 €	*UR CPIE : 1 600 €*
			TOTAL :	1 189 450 €	554 600 €	350 000 €	284 850 €

Plan d'actions CTG

2019 - 2023

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Sarthe

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PETITE ENFANCE

ENJEUX DU TERRITOIRE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	PILOTE	ACTEURS A MOBILISER	ECHEANCIER	INDICATEURS D'EVALUATION
Poursuivre l'offre d'accueil de la Petite Enfance sur tout le territoire en renforçant les réponses aux besoins spécifiques des familles	**Optimiser le rôle de veille du Ram sur les besoins évolutifs des modes de garde : fonction d'observatoire**	Garantir une continuité de service sur l'ensemble du territoire.	CDC	Animatrices du Ram + Commission Petite Enfance	2020	Données quantitatives et qualitatives (questionnaires de satisfaction)
		Adapter l'itinérance des jeux et rencontres en fonction de la présence des as mat.sur le territoire.				
		Engager un partenariat efficient avec les communes afin d'adapter les réponses aux besoins locaux (création de nouveaux modes d'accueil,….).		Animatrices du Ram + Commission PE + Elus des communes selon besoins locaux + Coordinateur CTG	2020	Outils mis en place pour recenser les besoins : réunion dans les communes avec parents et AM, recensement des AM
	Permettre l'accessibilité à l'offre de service Petite Enfance à l'ensemble des familles du territoire	Continuer à adapter le fonctionnement du multi accueil en complémentarité avec la crèche familale.	CDC	Responsable du pôle et directrice des EAJE avec équipes des structures	2020	Evolution de la fréquentation dans les deux structures.
		Poursuivre l'accueil des enfants en situation de handicap ainsi que les enfants dont les parents en parcours d'insertion professionnelle, et en faire la "promotion".		Responsable du pôle et directrice des EAJE + Equipe Caf + Pôle Emploi + Mission Locale + Maison des Crysalides	2020	Nombre d'enfants concernés inscrits dans les deux structures. Partenariat effectif
		Travailler de façon transvarsale sur les besoins en horaire atypique, accueils périscolaires pour les enfants scolarisés		Responsable du pôle et directrice des EAJE + Equipe Caf + Elus + Ecoles + ALSH + Coordinateur CTG	2020	Prise en compte des horaires les plus pertinents. Modulation des horaires des accueils périscolaires dans les communes
		Création d'une ludothéque itinérante		Responsable Pôle Petite Enfance + Elus + le Carroi + Equipe Caf + Coordinateur CTG	2021- 2022	Existence effective de la ludothèque

ENFANCE

ENJEUX DU TERRITOIRE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	PILOTE	ACTEURS A MOBILISER	ECHEANCIER	INDICATEURS D'EVALUATION
Harmoniser l'offre d'accueil des enfants de 3 /11 ans et offrir une continuité dans le parcours éducatif des enfants	**Créer un maillage des centres de loisirs et une équité territoriale sur l'offre de service**	Création d'un nouveau site d'accueil de loisirs à Bousse/ Villaines sous Malicorne. Ouverture sur toutes les périodes sur tous les sites : ouverture du mercredi à Clermont Créans	CDC	Service Enfance + Elus + Coordinateur CTG + Equipe territoire Caf	janvier 2020 septembre 2021	Nombre d'enfants inscrits sur le site. Satisfaction des parents
	Adapter le fonctionnement pour faciliter l'accès à toutes les familles du territoire	Harmoniser les modalités d'inscription et les tarifications pour un accès équitable à l'échelle de tout le territoire	CDC et Caf	Coordinateur CTG + Service Enfance + Coordinateurs TEP + Directeurs ALSH + Elus + Equipe territoire Caf	septembre 2020	Analyse du public inscrit
		Donner la possibilité à toutes les familles d'inscrire leurs enfants sur le lieu de leur choix.			juin 2021	Fréquentation des différents sites et origine géographique des familles
		Associer les communes du territoire qui proposent des accueils ou garderies périscolaires, à la réflexion sur les besoins des familles (horaires, tarifs)			septembre 2020	Sonder la satisfaction des familles
		Maintenir un accueil adapté des enfants en situation de handicap au sein des ALSH,			2020	Nombre d'enfants accueillis. Bilan avec les animateurs
		Rendre les locaux plus attractifs et adpatés à l'accueil des différentes tranches d'âges,			2022	Aménagement effectué des locaux
	Elaborer un nouveau PEDT intercommunale	Mettre en place un groupe de travail pour optimiser le fonctionnement des structures : ALSH, tickets sports, club plage			2020 - 2021	Nouvelle structuration de la politique enfance de la CCPF

JEUNESSE

ENJEUX DU TERRITOIRE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	PILOTE	ACTEURS A MOBILISER	ECHEANCIER	INDICATEURS D'EVALUATION
Développer une politique jeunesse globale pour les 11/25 ans	Revisiter les actions jeunesse sur le territoire communautaire	Mettre en place un groupe de travail en repartant du diagnostic jeunesse pour en dégager les actions prioritaires	CDC et Caf	Coordinateur jeunesse + Coordinateur CTG + Commission jeunesse	2020	Mise en place d'un groupe de travail : état des lieux, propositions du groupe
		Faciliter la mobilité des jeunes pour accéder aux accueils adolescents, travailler sur les différents types d'accueils des adolescents existants sur le territoire et développer des actions "hors les murs"		Coordinateur jeunesse + Coordinateur CTG + Commission enfance jeunesse + DDCS	2020	Evolution de la fréquentation des différents accueils
	Accueillir, informer, orienter les jeunes de 12 à 25 ans	Développer le partenariat avec les acteurs locaux qui agissent dans les domaines de l'éducation, de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, Organiser une plate-forme mobile inter-acteurs pour aller au-devant des jeunes sur leurs lieux de vie, leur proposer des ressources. Promouvoir des offres de formation à l'échelle du territoire intercommunal. Rapprocher les entreprises des jeunes	CDC et Caf	Commission enfance jeunesse, Coord jeunesse + Coordinateur CTG + Equipe Territoriale Caf + Mission locale, collèges, lycées,…	Janvier 2021	Mise en place d'une instance de concertation. Réactiver l'observatoire jeunesse Création d'un annuaire des partenaires
	Promouvoir l'engagement et la participation des jeunes	Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur territoire	CDC	Coordinateur jeunesse + Coordinateur CTG + Commission enfance jeunesse + Jeunes + Elus des communes + + acteurs locaux (ex : associations, Carroi,...)	janvier 2022	Mise en place d'une instance de concertation des jeunes.
		Développer des actions intergénérationnelles Impliquer les jeunes dans la programmation culturelle et développer les actions culturelles sur les communes				

PARENTALITE

ENJEUX DU TERRITOIRE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	PILOTE	ACTEURS A MOBILISER	ECHEANCIER	INDICATEURS D'EVALUATION
Soutenir les parents dans leur rôle et favoriser la relation Parents Enfants	**Avoir une continuité d'actions dans l'accompagnement des parents de la petite enfance à l'adolescence** **Créer un réseau d'acteurs sur le territoire pour harmoniser les actions et être au plus près des besoins des familles**	Poursuivre la mise en réseau des acteurs pour une meilleure information : création d'un site Inernet	CAF ET CDC	Elus, responsable services Petite Enfance, jeunesse, coordinateur CTG, référente parentalité	juin 2020	Nombre d'informations et échanges avec les partenaires Site internet accessible aux usagers
		Faire connaître les missions du travailleur social Caf présent sur le territoire en direction des familles, des partenaires et des élus,		Référente Parentalité Coordinateur CTG	2020	Nombre d'interpellation des acteurs, familles, partenaires
		Poursuivre la réflexion sur les différents lieux de rencontres et d'échanges pour les parents : développer des actions sur les lieux d'accueil déjà existants		Elus, responsable services Petite Enfance, jeunesse, coordinateur CTG,référente parentalité. Acteurs sociaux oevrant sur la parentalité (groupe de travail existant)	2020	Projets d'actions communs à différents acteurs sur le territoire
		Coordonner les actions parentalité sur le territoire		Référente Parentalité Coordinateur CTG + partenaires dont EVS	2020	Référente parentalité coordonne les actions : un seul appel à projet sur le territoire avec différentes actions
		Rendre les parents acteurs, les associer aux projets		Elus, responsable services Petite Enfance, jeunesse, coordinateur CTG, référente parentalité. Acteurs sociaux oevrant sur la parentalité (groupe de travail existant)	2020	Analyser les propositions faites par les parents et voir leur niveau d'implication

ACCES AUX DROITS INCLUSION NUMERIQUE

ENJEUX DU TERRITOIRE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	PILOTE	ACTEURS A MOBILISER	ECHEANCIER	INDICATEURS D'EVALUATION
Développer l'inclusion numérique et l'accès aux droits	**Favoriser l'inclusion numérique par un maillage sur le territoire.** **Permettre aux habitants d'accéder à leurs droits**	Proposer des formations de base aux secrétaires de Mairie et aux services civiques Proposer une information de base aux associations qui désirent s'ipliquer (Lire et Comprendre, APAJH, association d'informatique…)	**CAF et CDC**	Responsables Ligne du public Caf + espace multi media, secrétaires de mairies + élus, associations	2020	Identification des Mairies comme Points numériques
		Mettre en place un groupe de travail partenarial pour travailler sur la faisabilité d'une Maison France Services		Elu référent + responsable Espace multi media + Coord CTG + Equipe territoire Caf, partenaires principaux dont Responsables Ligne du public Caf, Cpam, préfecture, …	2020	
		Créer un guide à destination des professionnels, notamment secrétaires de Mairie es afin de mieux orienter les habitants dans leurs démarches vers les services concernés		Elu référent + responsable Espace multi media + secrétaires de Mairies	2020	
		Organiser des journées à destination des habitants sur les démarches Caf.fr		Responsable Espace multi media + Responsables Ligne du public Caf	2021	

GOUVERNANCE ET PILOTAGE

ENJEUX DU TERRITOIRE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	PILOTE	ACTEURS A MOBILISER	ECHEANCIER	INDICATEURS D'EVALUATION
Garantir le portage politique des engagements de la CTG	**Renforcer l'instance politique en charge du suivi et de l'évaluation du plan d'actions.**	Mettre en place un comité de pilotage constitué au moins des élus référents des différentes thématiques, Positionner les techniciens en charge de la coordination : DGA , coordinateur CTG	**CDC**	Élus communautaires pour constituer le comité de pilotage CTG	janvier 2020 à revoir après les élections	Comité de pilotage au moins une à deux fois par an
	Rendre compte du suivi et de l'évaluation du plan d'actions	Permettre une bonne circulation de l'information vers le bureau communataire.	**CDC**	Élus + DGA + Coordinateur CTG	2020	Compte rendu des bureaux communautaires et validation

Portrait de la communauté de communes du Pays Fléchois

Portrait élaboré en 2019 en référence aux données Caf de 2017 et 2014, INSEE RP 2016 et PLUI 2018-2019

Sommaire

Préambule

I. Démographie du territoire et caractéristiques de la population

A. Démographie et population
1. Une croissance démographique régulière et continue
2. Une moindre présence des familles et un vieillissement de la population
3. Focus sur les jeunes

B. Emploi et revenus
1. Un taux de chômage encore important
2. La migration professionnelle
3. Les revenus des ménages

C. Habitat et logement sur le Pays Fléchois
1. Les besoins en logement
2. Logements des personnes de violence
3. Hôtel social géré par la Croix Rouge
4. Nouvelle résidence sociale

D. La mobilité

II. Services proposés à la population sur le Pays Fléchois

A. Le Pôle Petite Enfance

B. Le Pôle Education, Loisirs, Sport, Culture

C. L'Espace Multimédia

D. Le CISPD

III. L'animation de la vie sociale sur le Pays Fléchois

A. L'action des associations

B. Les Espaces de Vie Sociale

C. L'Epicerie Solidaire

Préambule

Le district du Pays Fléchois a été créé en 1991. Il était composé de 7 communes : Bazouges-sur-le-Loir, La Chapelle-d'Aligné, Clermont-Créans, Cré sur Loir, Crosmières, La Flèche et Mariel sur Loir.

Son périmètre est successivement étendu aux communes de Bousse, Thorée les Pins et Villaines sous Malicorne en 1992, Arthezé en 1993. Il devient communauté de communes en 2001. En 2014, les communes de Courcelles La Forêt et Ligron se joignent à la communauté de communes. En 2017, Bazouges et Cré sur Loir fusionnent pour former la commune de Bazouges Cré sur Loir ; la communauté de communes compte 12 communes.

Le 1er janvier 2018, les communes de La Fontaine St Martin et de Oizé se retirent de la CDC Sud Sarthe pour rejoindre celle du Pays Fléchois.

La communauté de communes du Pays Fléchois regroupe aujourd'hui 14 communes qui forment un bassin de vie de 27 345 habitants (INSEE 2016). La ville de La Flèche compte à elle seule 15 185 habitants.

Située au carrefour de métropoles régionales telles que Le Mans, Angers, Laval et Tours, dotée de voies de communication performantes pour le Sud de la Sarthe, la Communauté de Communes du Pays Fléchois (CCPF) est un bassin résidentiel et économique dont l'attractivité s'étend sur un rayon de plus de 30 kilomètres (près de 90 000 habitants).
La communauté de communes est un pôle de centralité au sein du Pays vallée du Loir en termes de flux économiques et d'emplois, d'offres de services et de commerces, d'équipements structurants et d'accueil de la population.

La communauté de communes du Pays Fléchois et la Caf sont liées au travers des conventions (prestations de service ordinaire, de prestations du contrat enfance jeunesse, de subvention) depuis 2004. Un partenariat s'est également installé avec les communes environnantes. Cette collaboration a permis l'évolution et la création de nouveaux services. Afin d'améliorer la qualité de l'offre de service, différents diagnostics et réflexions partenariales ont été réalisés (diagnostic parentalité, diagnostic jeunesse, observatoire jeunesse, organisation du pôle petite enfance,).

I. Démographie du territoire et caractéristiques de la population

A – DEMOGRAPHIE ET POPULATION

1. Une croissance démographique régulière et continue

Avec une population de plus de 27 000 habitants, la Communauté de Communes du Pays Fléchois (CCPF) enregistre une croissance modeste mais constante et régulière de sa population.
Entre 2010 et 2015, la population de la CCPF a augmenté de 1 450 habitants et de 327 ménages.
Il faut noter une situation différenciée entre la ville centre, en stagnation avec une forte diminution du nombre de familles et de jeunes, et les communes de première couronne plus dynamiques avec une augmentation des enfants et des jeunes de 0 à 29 ans. Le poids de la ville de La Flèche est passé de 63 % à 55 % depuis 1990. Le Pays Fléchois compte 4 495 allocataires représentant 12 215 personnes couvertes par des prestations.

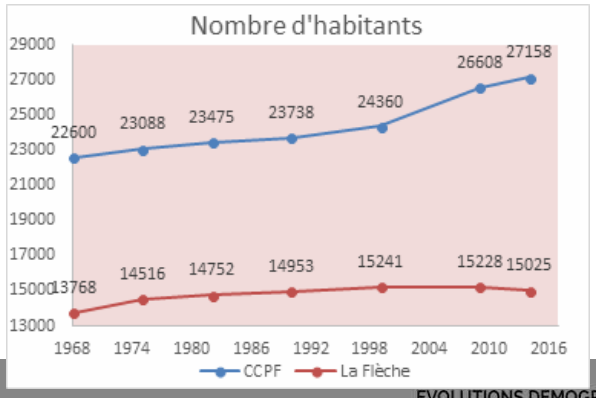

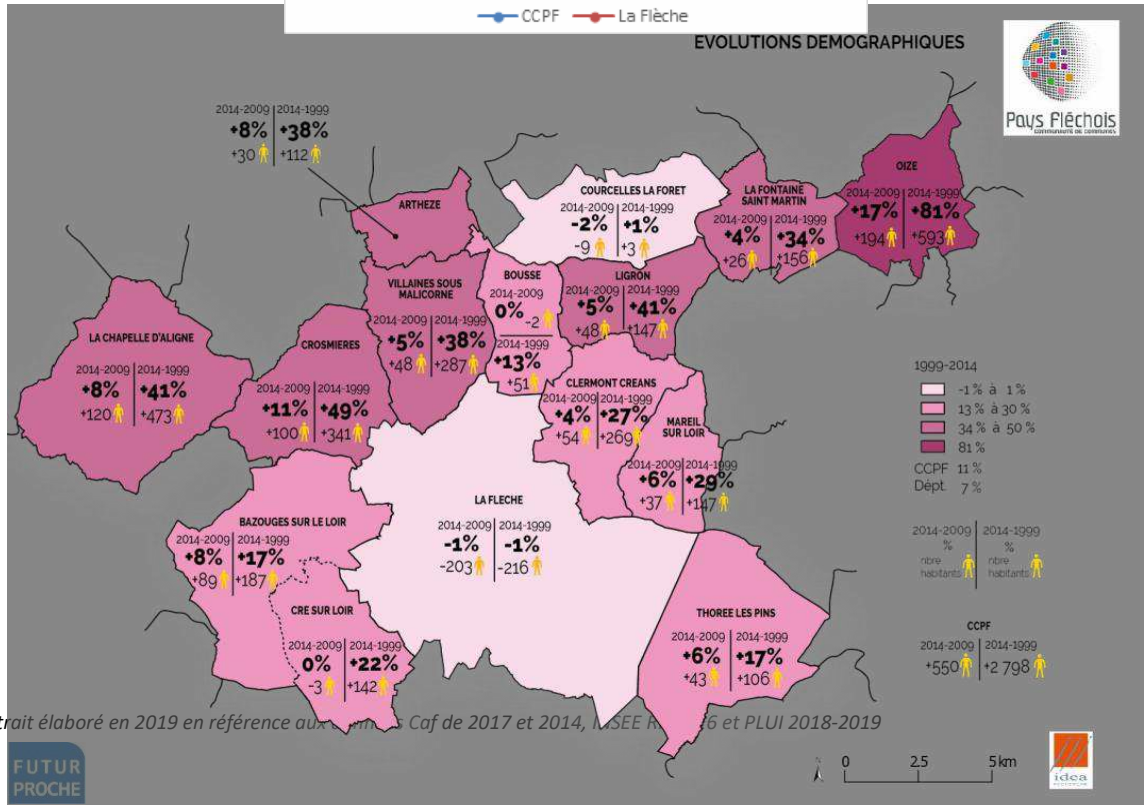

Portrait élaboré en 2019 en référence aux [illegible] Caf de 2017 et 2014, [illegible] et PLUI 2018-2019

2. Une moindre présence des familles et un vieillissement de la population

L'ensemble du territoire est confronté comme les autres territoires à un vieillissement de la population contribuant à la diminution de la taille moyenne des ménages.

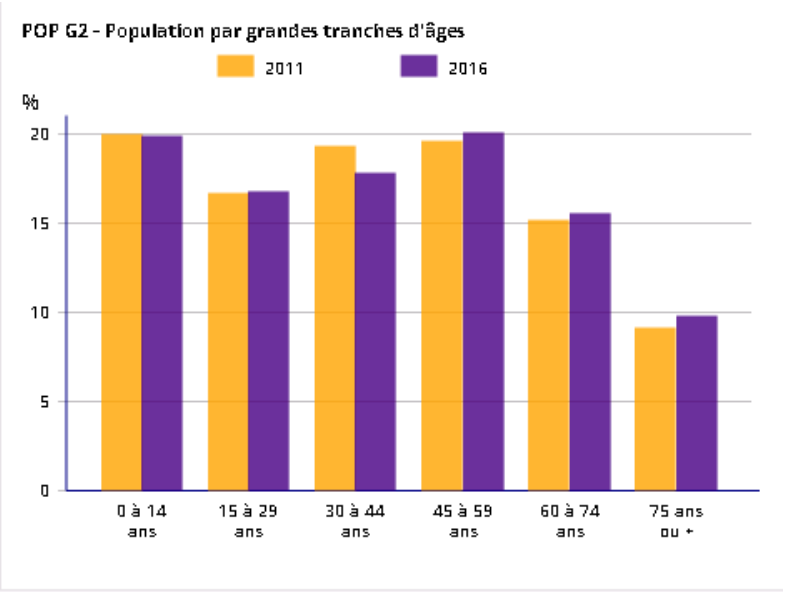

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

Même si on peut constater une diminution de la part des 30-44 ans, la part des 0-29 ans représente 39 % de la population de la CCPF, contre environ 35.5 % pour le département de la Sarthe.
Une majorité d'habitants vivent en familles représentant 56 % de la population. Les familles monoparentales sont en continuelle augmentation et représentent 15.7 % des allocataires, comparable à la moyenne sarthoise mais elles sont plus de 18 % sur La Flèche.

Données allocataires au 31/12/2018	**PAYS FLECHOIS**		**SARTHE**
Allocataires / *population couverte*	4 495 / *12 215*		101 924
Personnes isolées sans enfant	1 560	34.71 %	38.21 %
Couples sans enfants	237	5.27 %	4.9 %
Couples avec enfants	1994	44.36 %	41.24 %
Familles monoparentales	704	15.66 %	15.65 %

Les familles avec enfants représentent 60 % des allocataires sur le Pays Fléchois contre 56.89 % en Sarthe.

Données allocataires au 31/12/2018	0 à 2 ans	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 17 ans	Total enfants
Nb d'enfants	666	759	1818	1874	5 117
Dont parents en emploi	*382*	*497*	*1304*	*1378*	*3 561*
% parents en emploi	*57.36 %*	*65.48 %*	*71.73 %*	*73.53 %*	*69.60 %*
% parents en emploi Sarthe	*57.33 %*	*61.48 %*	*66.37 %*	*69.39 %*	*63.64 %*

Globalement les enfants du territoire ont plus de parents en emploi, quelque soit leur âge. Cela confirme le besoin de mode de garde et d'accueil de ces enfants.

3. Focus sur les jeunes

La part des 20-24 ans déclarant vivre en couple sur le territoire de la CCPF correspond à 42.4 % des jeunes concernés en 2015, soit presque la moitié des jeunes de cette tranche d'âge, alors qu'elle est de 30.4 % sur le département de la Sarthe. 20 % des allocataires Caf de 0 à 24 ans sont parents (données Caf 2018).

Le taux de scolarisation des 18-24 ans est faible à l'échelle de la CCPF puisqu'il est d'environ17 points inférieur à celui du département : 28,5% contre 45,7%. Les jeunes qui aspirent à des études quittent le territoire et n'y restent pas alors que les jeunes plus en difficulté ou en situation d'insertion sont beaucoup moins mobiles er restent sur le territoire.
En 2016, la part des 15 ans et plus sans diplôme ou sans formation de base s'élève à plus de 35 %, au dessus de la moyenne départementale qui était de 32.4 %.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2016

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	19 859	9 675	10 184
Part des titulaires en %			
d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB	35,1	29,5	40,4
d'un CAP ou d'un BEP	31,0	37,5	24,8
d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)	16,5	15,9	17,1
d'un diplôme de l'enseignement supérieur	17,5	17,1	17,8

- Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

B – EMPLOIS ET REVENUS

1. Un taux de chômage encore important

L'offre d'emploi a augmenté en 2019, plus 10.5 % avec 1122 offres, essentiellement dans l'industrie et le tertiaire. Ce sont pour 53 % d'entre eux des emplois temporaires, c'est-à-dire de 1 à 6 mois (emplois saisonniers de production fruitière ou viticole). (Source : pôle emploi – Persee 06.2019).

L'emploi est concentré essentiellement sur La Flèche puis dans une moindre mesure, Bazouges-Cré sur Loir et Crosmières. La situation est plus défavorable pour Arthezé, Mareil sur Loir et Oizé.

Le chômage est encore à 10.1 %, au dessus de la moyenne départementale qui est de 9.8 %. Les plus touchés sont les jeunes de moins de 25 ans qui sont en augmentation, + 6.9 % au 1er semestre 2019.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2016

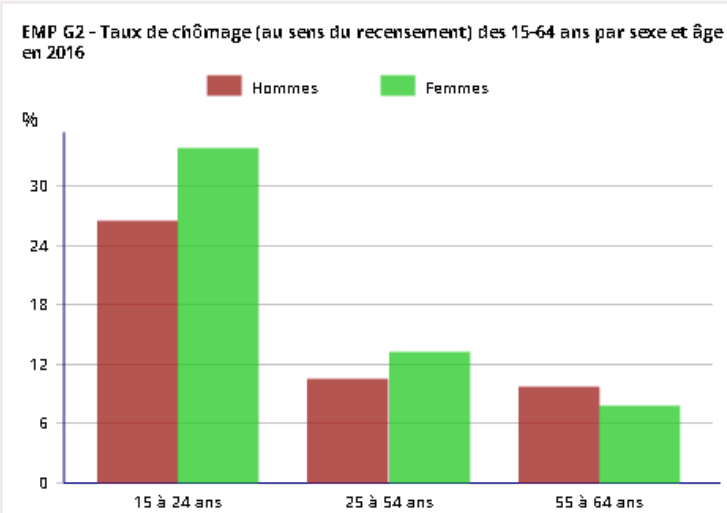

Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

2. La migration professionnelle

Le flux sortant en matière de migration professionnelle est plus important que le flux entrant notamment vers la communauté de communes de Sablé.

- 62% de la population habite et travaille dans la CCPF.
- 9% de la population se dirige vers le Maine-et-Loire, notamment l'agglomération d'Angers.
- 15% de la population se dirige vers Sablé-sur-Sarthe / le Bailleul.

Les déplacements professionnels sont à prendre en compte dans l'offre de modes de garde, notamment sur les amplitudes d'accueil le matin et le soir.

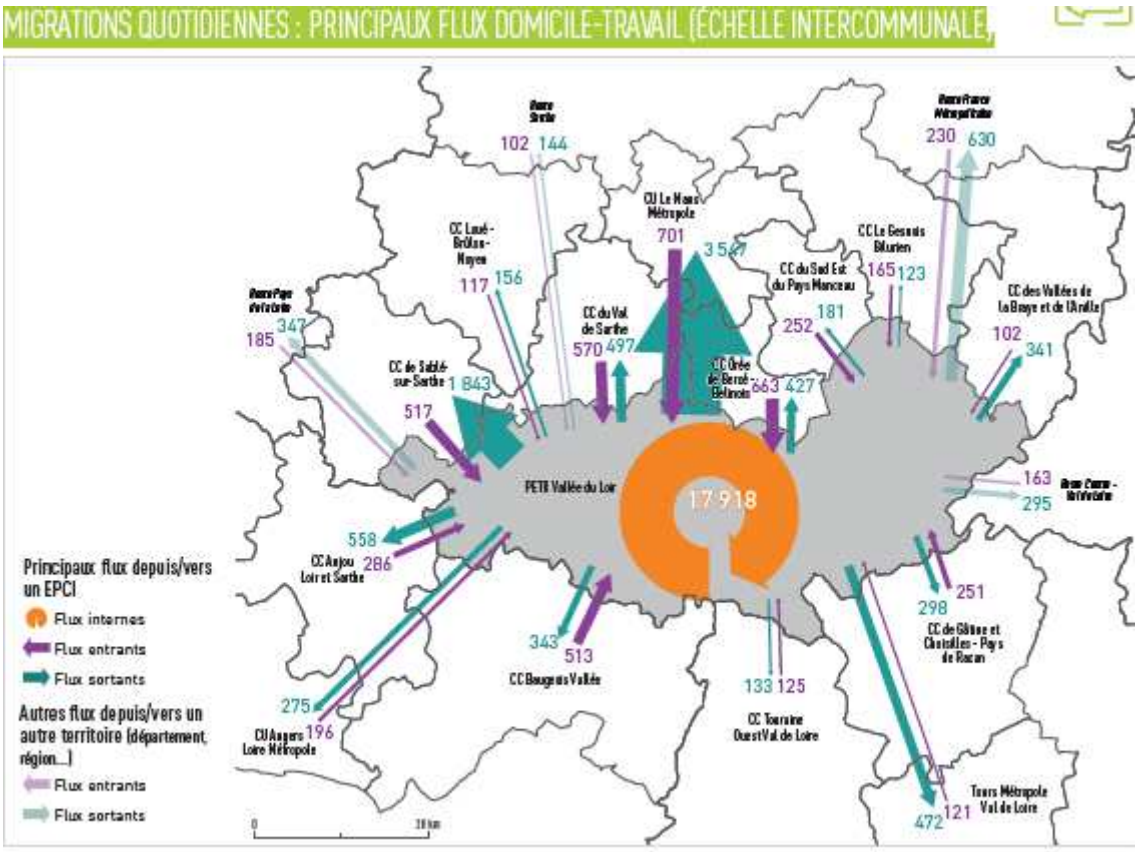

AURA - Décembre 2018 - source : INSEE, RP 2015// Flux sur France métropolitaine uniquement

3. Les revenus des ménages

En 2016, 43.5 % des foyers étaient imposables, ils étaient 48 % en Sarthe. Le revenu médian du Pays fléchois est de 1638 €, inférieur à celui en Sarthe.

En ce qui concerne les allocataires Caf, 29.3 % des foyers allocataires sont des foyers à bas revenus, dont 58,8 % sont des familles monoparentales. 38.2 % des allocataires perçoivent des prestations de solidarité et de précarité en 2017, ils étaient 25.6 % en 2014. Cette précarité constante est plus présente sur La Flèche mais aussi de plus en plus sur certaines communes limitrophes en fonction de la présence de logements sociaux plus ou moins importants.

C – HABITAT ET LOGEMENT SUR LE PAYS FLECHOIS

1. Les besoins en logement

Le Pays Fléchois connaît depuis 2006, une chute de la construction neuve. 2/3 des ménages sont propriétaires. 35 % sont locataires dont 19 % dans le privé. Les logements sociaux sont essentiellement concentrés sur La Flèche, Sarthe Habitat possède 1670 logements sur la ville. Une attention particulière est portée sur le quartier des Fleurs avec ses 600 habitants où la ville a créé un espace de vie sociale.

Portrait élaboré en 2019 en référence aux données Caf de 2017 et 2014, INSEE RP 2016 et PLUI 2018-2019

2085 allocataires sur les 4495 perçoivent une aide au logement.
L'augmentation continue du nombre de ménages entretient les besoins en production de logements. Néanmoins, la diminution de la taille moyenne des ménages impose d'anticiper les besoins en logements, notamment de plus petite taille, à la fois pour maintenir la population actuelle et accueillir de nouveaux habitants.

Afin de répondre à la diversité des parcours résidentiels et des besoins de la population, la communauté de communes souhaite développer un habitat solidaire pour les séniors, les jeunes, les personnes défavorisées ou aux ressources modestes, les personnes en situation de handicap, les gens du voyage, et, ...

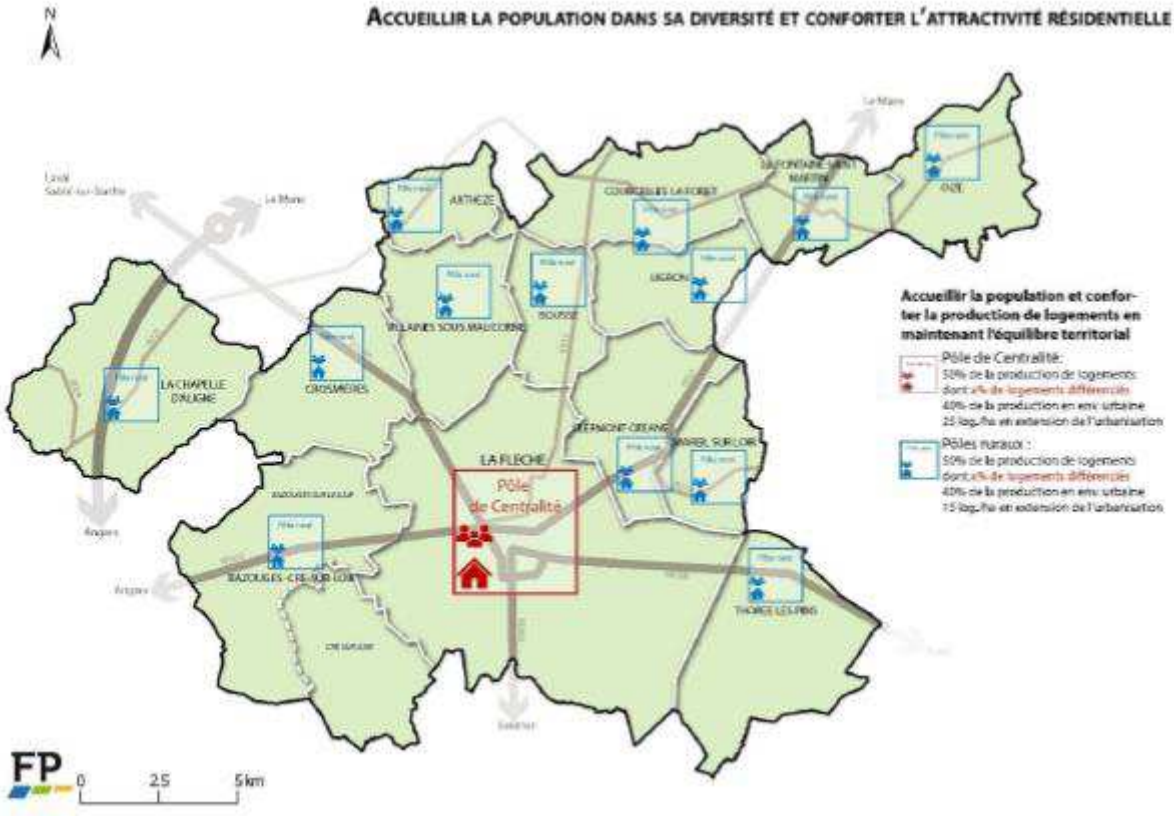

Par ailleurs dans le cadre du PADD du Pays Fléchois, une des orientations fortes est de réinvestir le centre ville et les centres bourgs en contenant la vacance et en encourageant la rénovation du parc de logements en mauvais état, voire en indécence.

2. Logements pour personnes victimes de violence :

Le CCAS de La Flèche a repris, depuis septembre 2019, la gestion des logements d'hébergement pour personnes victimes de violence, assurée auparavant par la Conférence St Vincent de Paul. L'accueil se fera en logement diffus dans le centre ville. Sarthe Habitat a mis à disposition un premier logement pouvant accueillir 2 à 3 personnes avec enfants. Un deuxième logement plus petit est prévu. L'accompagnement social sera assuré par une conseillère en économie sociale et

familiale du CCAS. Un partenariat avec tous les acteurs locaux (département, Caf, CISPD, CIDFF, SIAO, gendarmerie) est mis en place pour permettre un accompagnement préventif afin d'assurer une bonne coordination des acteurs.
L'animateur du CISPD, intervenant à l'Espace de Vie Sociale du quartier des Fleurs de La Flèche, a mis en place un groupe de parole avec la conseillère conjugale du Conseil Départemental, à la demande de femmes victimes de violence.

3. Hôtel social géré par La Croix Rouge :

Une résidence sociale gérée par la Croix Rouge a ouvert ses portes en 2013. Elle comporte 27 logements. Une partie « hôtel social » accueille des résidants en logement d'urgence et la partie maison-relais accueille les personnes en grande précarité, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.
La résidence accueille plusieurs familles de réfugiés.

4. Nouvelle résidence sociale :

Suite à une réflexion partagée avec Sarthe Habitat et la DDCS, le CCAS de La Flèche a pour projet de réhabiliter la résidence autonomie Ste Colombe en résidence sociale. Cette solution permet le maintien des personnes âgées actuellement résidentes, poursuivre le partenariat avec l'APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés) pour l'hébergement semi-autonome des personnes handicapées. Cette résidence proposerait 12 places de Maison Relais avec un public adulte.

D – LA MOBILITE

Pour assurer et renforcer le maillage du territoire les objectifs fixés par le PLUi-H sont les suivants :

- Favoriser l'accessibilité de tout le territoire : trouver un équilibre entre l'amélioration des conditions de déplacement et la maîtrise de ces déplacements (localisation stratégique des zones d'emplois, d'habitat, des équipements, commerces et services).
- Maintenir la qualité du cadre de vie, basée entre autres sur la liaison continue le long de la vallée du Loir, l'accès au Loir et ses affluents, les cheminements doux, etc. ;
- Trouver des alternatives au tout-voiture ;
- Développer le Très Haut Débit pour limiter les déplacements.

Pour participer à la maîtrise des déplacements en distances et en temps en s'appuyant sur l'armature territoriale, les orientations du PADD vont vers :

- La gare routière de La Flèche comme plateforme multimodale associant transports en communs, à la demande, covoiturage, stationnements vélos et en projet : bornes de recharge électrique voitures et vélos… ;

- Le développement du numérique sur l'ensemble du territoire, en tant que facteur d'inclusion sociale et professionnelle, de développement économique, d'attractivité et de compétitivité territoriale.

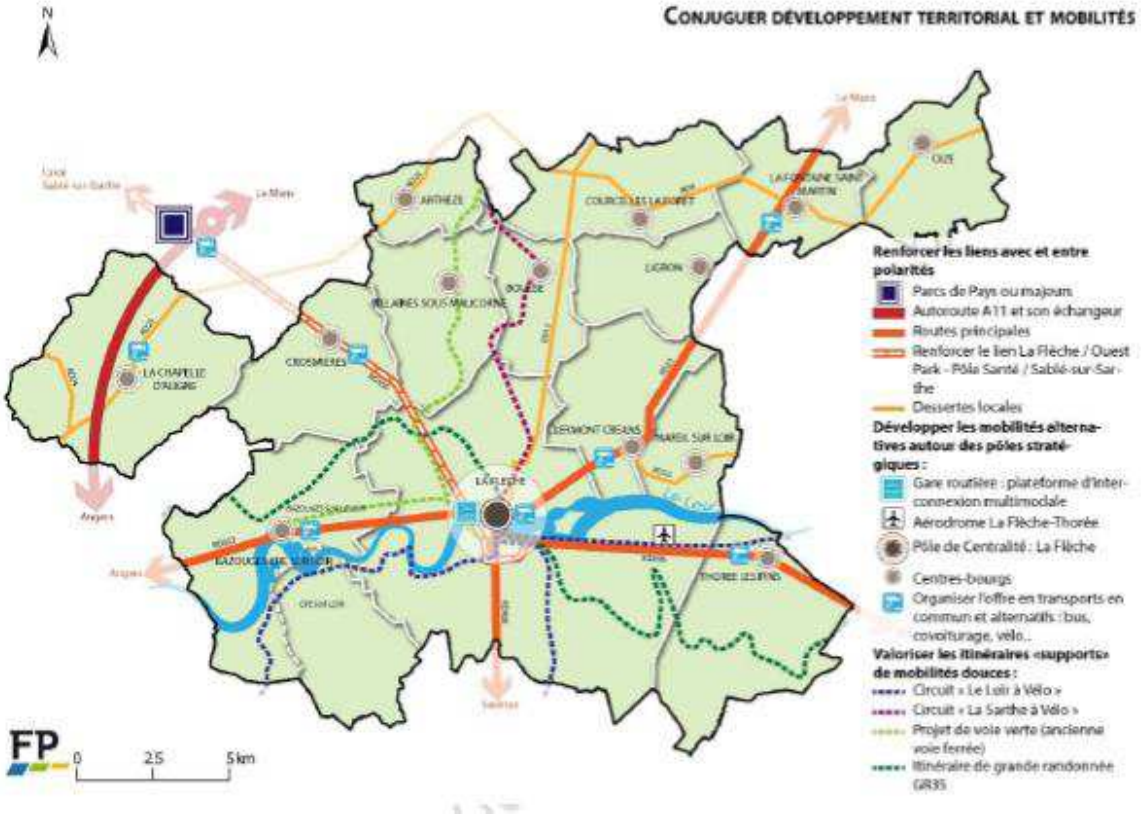

En développant l'offre de transport en communs avec le transport à la demande, le covoiturage à proximité des bourgs et des axes structurants, en améliorant leur accessibilité et leurs conditions d'accès, le déplacement de proximité et du quotidien à pied ou en vélo peuvent être autant de moyens d'aller vers des mobilités alternatives.

Néanmoins, ce problème reste récurrent sur les secteurs ruraux et devront se traiter d'une façon plus large. Le diagnostic jeunesse a fait ressortir de façon majeure le problème de mobilité chez les jeunes, tant au niveau financier que l'absence de solutions adaptées à leurs besoins (formation, emploi, loisirs…).

Des actions peuvent être mises en œuvre :

- Développer une plate-forme numérique (peu coûteuse).
- Aider les jeunes sur le financement des déplacements pour se rendre sur le lieu de stage moyennant un engagement citoyen.

II. Les services proposés à la population sur le Pays Fléchois

A – LE POLE PETITE ENFANCE

Ouvert depuis 2015, le pôle petite enfance vise à permettre de rendre l'offre d'accueil et de service en lien avec la petite enfance, plus lisible pour l'ensemble des familles sur le territoire

intercommunal. Il propose un guichet unique d'information, d'orientation, d'accès aux modes de garde et d'accompagnement à la parentalité. Il propose 2 établissements d'accueil du jeune enfant (Multi accueil et Accueil familial), accessibles à l'ensemble des familles domiciliées sur la communauté de communes du Pays Fléchois, un relais assistants maternels (RAM) et un lieu d'accueil enfants parents (LAEP).

1. Le Multi Accueil

Il peut accueillir simultanément 40 enfants de 2 mois ½ à 4 ans. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30 et est ouvert environ 230 jours par an. En 2018, 157 enfants différents ont fréquenté la structure. L'enfant peut être accueilli de façon régulière (35 %) ou occasionnelle (65 %). La structure doit s'adapter aux besoins des familles. Les familles qui optent pour l'accueil régulier sont soit des familles en reconversion professionnelle soit des familles avec des contrats précaires.

10 % des familles sont des familles monoparentales. Une nouvelle catégorie de familles apparaît, les familles séparées qui font la démarche d'un commun accord pour l'accueil de leur enfant avec une implication réciproque.

48 % des familles paient moins de 1 € et 36 % ont un tarif supérieur à 1.50 € dont 5 familles avec un tarif supérieur à 2 €, ce qui ne permet pas à la structure de bénéficier du bonus mixité sociale.

En 2018, le multi accueil a accueilli 22 familles en recherche d'emploi et 4 en formation leur permettant d'effectuer leur démarche vers pôle emploi, vers des formations pouvant les aider à la reprise d'emploi. Un partenariat s'est établi avec la Croix Rouge permettant d'accueillir des enfants de familles migrantes en demande d'asile, pendant leur cours de français.

2. L'Accueil Familial

Il a été ouvert 301 jours en 2018 et a accueilli 60 enfants différents. Il a une capacité d'accueil de 40 places pour des enfants de 2 mois ½ à 3 ans.

La diminution de l'effectif d'assistantes maternelles en 2018 ne permet plus une flexibilité « confortable » en cas de congés ou d'absence de l'une d'entre elles. Cependant la complémentarité avec le multi accueil a permis de proposer aux familles une continuité d'accueil des enfants.
Le tarif moyen est de 1.62 € en 2018. 70 % des familles ont un tarif supérieur à 1 €.

La spécificité de l'accueil familial est de s'adapter aux besoins des familles que ce soit au niveau des horaires atypiques mais aussi de la précarité des contrats de travail des familles. En effet, le service de l'accueil familial peut accueillir de 6 h le matin à 22 h le soir ainsi que le weekend. En 2018, 21 enfants ont été accueillis sur les plages horaires du matin et du soir, 5 familles ont utilisé le service le samedi.

Le service n'accueillant les enfants que jusqu'à 3 ans et pas en périscolaire, les familles font de plus en plus appel à des services privés de garde à domicile qui se sont installés sur La Flèche, permettant la poursuite de la garde en horaire atypique après la scolarisation.

Même les EAJE ont toujours le souci de répondre au mieux aux besoins des familles et de leurs enfants, ce n'est plus tant la qualité du service qui prime pour les familles que le coût et la souplesse de l'accueil. Les structures notent que les familles sont en difficulté à la scolarisation de leur enfant pour les compléments de garde en horaires atypiques et en périscolaire.

3. Le relais assistants maternels (RAM)

Il s'intègre dans la politique globale de la petite enfance à l'échelle du territoire. Il participe et est positionné comme lieu central d'information des familles et des professionnels de l'accueil individuel. Le Ram a ouvert en novembre 2014 et ses actions s'inscrivent en tenant compte de l'évolution du territoire et se construisent en lien avec les partenaires.

Le Ram du Pays Fléchois a évolué au cours des années en fonction des besoins sur le territoire. Aujourd'hui le service est assuré par 3 professionnelles pour 2.49 ETP avec une évolution à 2.70 ETP en 2019 du fait de l'arrivée de 2 communes sur la communauté de communes.

Le nombre d'assistantes maternelles est relativement stable avec 217 agréées dont 191 seraient en activité, grâce à l'arrivée de 2 communes Le potentiel d'accueil est de 565 places à la journée et 198 pour les enfants scolarisés et temps partiel.

Le territoire compte 13 nouvelles assistantes maternelles pour 31 arrêts d'activité. Sur certaines communes, la pénurie d'assistantes maternelles se fait fortement ressentir. Un travail de recherche de solutions est en cours avec les communes ainsi qu'un travail sur les besoins de garde en horaires atypiques, notamment pour les enfants scolarisés.

4. Le Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)

« La Petite souris » a été créé en 2009. Ce lieu dédié à la parentalité est un lieu de rencontres, d'écoute et d'échanges destiné aux futurs parents, aux parents et aux enfants de moins de 4 ans. Il est fréquenté par 80 familles et une centaine d'enfants, chaque année. L'accueil y est assuré par des professionnels disponibles et à l'écoute des tout-petits comme des adultes. L'accès est libre sur les temps d'ouverture chaque mardi, hors périodes de vacances de 9 h à 12 h. L'accueil se fait par deux professionnelles « accueillantes », salariées de la collectivité ou mis à disposition, qualifiées dans le domaine de la petite enfance, enfance ou de la famille.

Les partenaires sont : la Caf, le conseil départemental, l'ADAPEI de la Sarthe (association départementale des amis et parents de personnes de handicapés mentaux), la ville de La Flèche, l'AMAPA (Association Aide à Domicile) cofinancée par la Caf et La CCPF, l'EPMS (le centre hospitalier spécialisé via l'établissement public mental de la Sarthe). Ils conviennent à travers une convention pluriannuelle des modalités d'interventions de leurs professionnelles.

Le LAEP est ouverte environ 100 heures par an avec en moyenne 36 séances.
Au fil des années, le lieu a trouvé une réelle identité et est devenu pour certaines familles un lieu de rencontre hebdomadaire.

Les parents souhaiteraient plus de temps d'ouverture et notamment pendant les vacances scolaires. Certains vont jusqu'à la ludothèque du Lude où sont organisés des temps de rencontres spécifiques pour les parents avec les jeunes enfants.

Un groupe de travail émanant de la commission petite enfance réfléchit sur l'opportunité de créer une ludothèque sur le territoire intercommunal.

B – LE POLE EDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE - LOISIRS

1. Les accueils pour les 3-11 ans

A partir du 1er septembre 2019, les accueils de loisirs sont désormais gérés par la communauté de communes du Pays Fléchois, sauf les accueils périscolaires du matin et du soir.
En septembre 2017, la communauté de communes a lancé un diagnostic enfance jeunesse afin d'évaluer les dispositifs.
La communauté de communes avait jusqu'à maintenant des compétences morcelées :

- Tickets sport pour les 8/12 ans pendant les petites vacances
- Club plage pour les 9/17 ans l'été
- Temps Educatifs Périscolaires que la CCPF continue d'assurer.

Les accueils de loisirs étaient de compétences communales et inégalement répartis sur le territoire :

- La mairie de La Flèche organisait des accueils de loisirs sur toutes les périodes (mercredi, vacances) mais avec des tarifs exorbitants pour les familles hors communes.
- Bazouges Cré sur Loir se sont accordés avec les communes de La Chapelle d'Aligné et Crosmières pour proposer un ALSH géré par l'association Familles Rurales.
- Clermont Créans a mis en place progressivement un accueil pendant les vacances d'été puis pendant les petites vacances, sauf Noël ; la gestion est donnée également à Familles Rurales.
- L'association Familles Rurales Villaines sous Malicorne organisait un ALSH, l'été uniquement en juillet.
- La mairie de Oizé organisait un accueil de loisirs sur toutes les périodes en partenariat avec la commune de La Fontaine St Martin.

Le diagnostic a permis de mettre en évidence le manque de rationalité de l'organisation des accueils de loisirs et l'importance de créer un maillage sur tout le territoire afin de pouvoir proposer à la population une égalité d'accès aux services.

L'objectif est d'harmoniser les fonctionnements, les tarifs et l'organisation des inscriptions. L'idée est de conforter les organisations déjà existantes et qui fonctionnent bien et donc de maintenir les sites d'accueil et de compléter l'offre au nord du territoire en créant un site Bousse/Villaines sous Malicorne. Familles rurales de Bazouges et de Clermont Créans continueront à être gestionnaires.

Un important travail d'organisation va se poursuivre afin d'homogénéiser les tarifs, permettre aux parents d'inscrire leurs enfants en fonction de l'organisation de la vie de famille : lieu de résidence, de scolarisation, de travail des parents.

Les Temps Educatifs Périscolaires (TEP)

La Communauté de communes du Pays fléchois a entamé depuis 2013 une réflexion sur la prise en compte des rythmes de l'enfant. L'objectif est de rapprocher les différents acteurs de l'éducation pour proposer une offre éducative cohérente et équitable à tous les enfants du Pays Fléchois. Cette réflexion a mené à la mise en place de 5 matinées scolaires allongées et d'un après-midi par semaine dédié aux activités du Pass éducatif. Ce temps permet d'initier les enfants à des activités en répondant à leur besoin de découverte et de divertissement.

Les activités durent au moins 2h10, sont gratuites et proposées un après-midi par semaine. Quatre parcours éducatifs sur 8 à 9 séances sont proposés aux enfants : parcours sport, parcours citoyenneté, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours sciences, découvertes et technologies de l'information et de la communication. 80 % des enfants scolarisés y participent.

2. Les jeunes à partir de 11 ans

La jeunesse a été le sujet central du diagnostic partant du constat des élus « qu'il est souvent difficile d'intéresser les jeunes à partir de 11 ans ». En recherche d'autonomie, ils fuient les activités encadrées. Ce diagnostic doit permettre aux élus de mener une politique de la jeunesse intégrée et transversale, s'appuyant non pas uniquement sur un programme d'activités mais en lien avec le territoire et intersectorielle (formation, logement, mobilité, santé, culture…).

L'état des lieux de l'offre en direction des jeunes a mis en évidence que les services étaient pratiquement tous implantés sur La Flèche :

Le Club ados, organisé par la ville de La Flèche, se déroule à l'espace Gambetta, lieu dédié aux jeunes à partir de 11 ans à La Flèche. Le mercredi, les jeunes fréquentent peu les activités organisées et viennent essentiellement pour le « foyer » où les activités sont libres. Le public féminin y est présent et la moyenne d'âge est 14 ans.

L'accueil de jeunes, organisé par la ville de La Flèche, se déroule à l'Espace Gambetta. Les jeunes viennent pour faire une activité et surtout se retrouver entre pairs. Les jeunes y sont présents à partir de 16 h. L'accueil de jeunes se déroule également en gymnase. C'est un public exclusivement masculin. Ils ont entre 12 et 17 ans et plus. Ce sont des jeunes qui ne fréquentent aucunes structures et bien souvent ces jeunes sont en rupture scolaire et/ou familiale. Ici se pose la formation du personnel encadrant pour ce type de public spécifique.

Le Club plage, organisé par la communauté de communes, est un dispositif qui propose des animations sportives et de loisirs aux jeunes de 9 à 17 ans, chaque matin en été. Un ramassage des jeunes est assuré dans chaque commune afin de las transporter jusqu'au lac de La Flèche.

La communauté de communes a mis en place une carte « Atout jeunes » qui permet aux jeunes d'avoir accès à toutes ces activités organisées par la ville de La Flèche ou de la CCPF.

L'espace Gambetta a également un Point Information Jeunesse. Celui-ci est peu fréquenté par manque de visibilité, par un espace qui a du mal à s'imposer comme un lieu dynamique d'accueil et d'orientation des jeunes.
Néanmoins, deux évènements annuels rencontrent un vif succès : les jobs saisonniers et la formation de baby-sitting. Le service Jeunesse a répondu à l'appel à projet « Promeneur du Net ». Un animateur entre en relation avec les jeunes sur Internet, et élargit ainsi son territoire d'intervention en poursuivant en ligne son travail réalisé sur le terrain.

Dans le cadre du diagnostic, un questionnaire a été proposé aux jeunes. Celui-ci met en évidence que :

- L'amélioration de leurs conditions de vie passe en premier lieu par un développement très important de l'offre de transport en commun. L'insatisfaction se retrouve tant sur la diversité (vers les grandes villes comme Le Mans ou Angers mais également entre les communes de la CCPF) que sur les prix, jugés trop excessifs pour les étudiants, notamment
- Ils souhaiteraient que soit améliorée la vie nocturne avec des programmations culturelles plus « jeunes ». Ils sont demandeurs de rencontres avec d'autres jeunes, d'autres intercommunalités et d'une ouverture de la bibliothèque, le dimanche.
- Ils souhaiteraient être soutenus dans leur orientation : rendez-vous forum, nouvelles propositions de stages ou de formation.

Les préconisations du diagnostic sont de :

1. Développer la mobilité des jeunes :
- Travailler sur la mobilité : donner la possibilité aux jeunes d'aller vers l'extérieur.
- Offrir aux jeunes la possibilité de sortir du territoire, les habituer à voir autre chose.

2. Rendre le territoire attractif pour les jeunes de plus de 16 ans :
- Dépasser l'animation loisirs, travailler sur la participation et l'engagement.
- Promouvoir des offres de formation à l'échelle du territoire intercommunal.
- Rapprocher les entreprises des jeunes.

3. Promouvoir l'engagement et la participation des jeunes :
- Développer des liens avec un public qu'on ne connaît pas ou plus.
- Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur territoire.
- Développer des actions intergénérationnelles.

4. Elaborer un projet de développement social urbain sur le quartier des Fleurs :
- Proposer un accueil de loisirs aux Fleurs
- Organiser une plate-forme mobile inter-acteurs pour aller au-devant des jeunes sur leurs lieux de vie, leur proposer des ressources.
- Développer l'aller vers les jeunes.

5. Développer des actions autour de la parentalité :

- Créer un pôle parentalité pour permettre aux parents d'accéder à des ressources.

Enjeu de gouvernance :

- Refonder la gouvernance de la politique enfance jeunesse à partir de l'intercommunalité
- Créer une instance qui fasse du lien entre acteurs et développent les synergies : création d'un annuaire des partenaires ressources.
- S'appuyer sur la future CTG (convention territoriale globale) de la CAF pour engager la réflexion.
- Développer des partenariats entre acteurs de la jeunesse et Education Nationale.

C – L'ESPACE MULTI MEDIA INTERCOMMUNAL

L'espace multimédia, d'abord implanté dans les locaux du service jeunesse, a déménagé en 2016 à la Maison de la Formation et de l'Emploi, dans des locaux partagés avec la Mission Locale. D'un espace dédié principalement aux jeunes, il s'adresse aujourd'hui à un public large pour accompagner aux démarches administratives ou liées à l'emploi.

Il propose un accès libre 3 matinées par semaine et des ateliers pour les adhérents (15 € par an) pour les débutants mais aussi pour les personnes voulant aller plus loin dans leur apprentissage.
La collectivité a répondu favorablement à la Caf pour la mise en œuvre du plan accessibilité numérique sur le territoire afin de répondre aux attentes des allocataires pour effectuer leurs démarches, promouvoir et permettre l'accès aux sites Internet et applications smartphones institutionnels : Caf.fr, monenfant.fr…. Le CCAS de La Flèche et l'Espace Multimédia du Pays Fléchois sont aujourd'hui Point numérique Caf.

Aujourd'hui, l'espace multimédia draine peu de public, le service est mal adapté tant au niveau des horaires que du lieu. Il est peu connu et est très excentré du centre ville. Le problème de mobilité sur le territoire vient renforcer l'éloignement de certaines populations face aux démarches.

Dans le cadre de la mise en place de la convention territoriale globale, un des enjeux forts des élus est d'améliorer la vie des habitants ; l'inclusion numérique et l'accès aux droits en est un axe prioritaire.

D – LE CISPD - Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance

Le CISPD du Pays fléchois permet coordonner des actions de prévention, de sécurité et apporter des solutions concrètes et partenariales à des problèmes identifiés.
Il est particulièrement investi sur le territoire pour prévenir les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales. Afin de permettre une meilleure connaissance du réseau et des structures existantes sur le territoire, un guide a été élaboré en direction des partenaires. Des rencontres régulières ont lieu entre partenaires et des conférences organisées (ex : en octobre, « Cannabis et parentalité »).

Dans le cadre du Plan local de Sécurité 2019 - 2021, il a été retenu les priorités suivantes :

- Développer les actions à l'attention des jeunes en risque de délinquance :

- Lutter contre l'absentéisme scolaire et le décrochage scolaire
- Participer à la prévention de la lutte contre la récidive
- Faciliter l'insertion sociale des jeunes en lien avec les familles
- Lutter contre la radicalisation, embrigadement sectaire et l'aliénation.

- Prévenir les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales :
  - Sensibiliser et éduquer à la problématique des violences conjugales, intrafamiliales et faites aux femmes
  - Améliorer la prise en charge, l'orientation et l'accompagnement des victimes de violences.

- Améliorer le vivre ensemble :
  - Renforcer les actions de prévention situationnelle
  - Prévenir et lutter contre les conflits de voisinage
  - Lutter contre les troubles liés aux rassemblements sur fond de consommation d'alcool et de stupéfiants dans l'espace public

- Prévenir les risques liés à la consommation excessive d'alcool et autres produits :
  - Mettre en place et piloter un groupe de travail avec tous les acteurs concernés
  - Développer les actions de prévention contre l'alcoolisme
  - Mieux prendre e compte les autres addictions (numérique, produits stupéfiants)
  - Prévenir les conduites à risque

- Soutenir l'accès aux droits et à la médiation :
  - Favoriser l'accès aux droits
  - Améliorer la prise en charge, l'orientation et l'accompagnement des victimes

- Création et pilotage d'un groupe de travail sur la parentalité :
  - Développer un travail partenarial, une culture commune
  - Identifier les enjeux et les besoins des familles
  - Développer des actions communes

III – L'animation de la Vie Sociale sur le Pays Fléchois

A – LES ASSOCIATIONS

Le Pays Fléchois est riche d'associations multiples qu'elles soient culturelles, sportives, caritatives, d'entraide, …

Portrait élaboré en 2019 en référence aux données Caf de 2017 et 2014, INSEE RP 2016 et PLUI 2018-2019

Certaines de ces associations ont été sollicitées dans le cadre du travail sur l'inclusion numérique : Lire et Comprendre (association de lutte contre l'illettrisme), l'AISP (association d'Insertion Sociale et Professionnelle), l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), l'ADAPEI (Association Départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales), le Secours Catholique, La Croix Rouge, St Vincent de Paul, Le Carroi, l'association Informatique,….Ces associations sont en demande d'informations et souhaitent être relais auprès de leurs publics.

B – LES ESPACES DE VIE SOCIALE

Deux espaces de vie sociale sont implantés sur la Flèche :

1. L'espace de vie sociale de l'association d'insertion sociale et professionnelle (AISP)

Il est né du souhait de l'association de s'orienter vers des actions plus ouvertes autour du lien social et familial et vers un public plus diversifié. L'EVS a eu son 1er agrément en 2013. Il a repris les actions des deux associations de loisirs familiaux (ALF) et de soutien à la parentalité (Parents d'Ados) de la Flèche pour proposer une action famille en lien avec des besoins repérés.

2. L'espace de vie sociale du Quartier des Fleurs

Il est géré par la ville de La Flèche et a ouvert ses portes en 2017. La ville de La Flèche a souhaité apporter une attention particulière à un quartier constitué d'une population socialement en difficulté (300 logements sociaux) ne participant pas ou très peu aux différentes activités mises en place par les associations et les services municipaux.
Des problématiques récurrentes ont été formulées par les différents partenaires : parentalité, petite délinquance, personnes isolées (familles monoparentales, sans emploi, etc.), difficulté de compréhension de l'écrit (lecture pas ou peu maitrisée enfants/parents), difficultés pour les habitants de sortir de chez eux et de leur quarter et d'accéder à l'offre culturelle et de loisirs.
Dans le cadre du CISPD, l'animateur intervient dans ce quartier au niveau de la médiation sociale et a mis en place des groupes de paroles, notamment à la demande de femmes victimes de violence avec le centre de planification du département.

Il existe une pluralité d'acteurs sur La Flèche mais chacun agit isolément sur une mission ou auprès d'un public déterminé. La coordination de ces acteurs demande du temps pour s'installer et nécessite d'être partagé et reconnu par les élus.

Plusieurs acteurs travaillent autour de l'axe parentalité. Les élus ont pris conscience de la nécessité d'accompagner les familles et les soutenir. Au-delà des services et associations qui œuvrent, la nécessité de coordonner les actions et de mieux se connaître a incité les élus à vouloir travailler ensemble sur cette thématique, dans le cadre de la CTG.

3. L'Epicerie Solidaire

Créée en 2016, l'Epicerie Solidaire « l'Oasis » s'est ouverte depuis janvier 2018 aux habitants de la communauté de communes du Pays fléchois. Elle est située dans un immeuble d'habitat social à La Flèche et est fréquentée par près de 80 familles. Elle est gérée par l'association d'Insertion

Professionnelle et Sociale (AISP). L'admission se fait sous conditions de ressources. Le dossier est étudié tous les six mois par une commission composée des travailleurs sociaux du département et de la Caf et la conseillère de l'AISP. Le bénéficiaire ne paie que 20 % du prix. Les collectivités financent à hauteur de 20 € par mois et par bénéficiaire. Les familles bénéficient d'un accompagnement et d'un lien social en participant à des activités, par exemple les ateliers cuisine.

Braderie de La Flèche

Braderie de Sablé-sur-Sarthe

MAIRIE DE LA FLÈCHE
14 AOUT 2020
N° : SCE :

Action Cœur de Ville

Avenant n°1 à la

CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE

LA FLECHE et SABLE-SUR-SARTHE

Pays Fléchois Communauté de communes

VILLE DE LA FLÈCHE

SABLÉ SUR SARTHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE

Partenaires :

BANQUE des TERRITOIRES

ActionLogement

Agence nationale de l'habitat Anah

Ministère de la Cohésion des territoires

Région Pays de la Loire

Sarthe Le Département

Entre les collectivités bénéficiaires, d'une part ;

La Ville de La Flèche représentée par son Maire, Madame GRELET Nadine, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal du 10 février 2020,

La Ville de Sablé-sur-Sarthe représentée par son Maire, Monsieur JOULAUD Marc, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal du 10 février 2020,

La Communauté de Communes du Pays Fléchois représentée par son Président, Monsieur CHAUVEAU Guy-Michel, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire du 6 février 2020,

La Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe représentée par son Président, Monsieur JOULAUD Marc, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire du 13 février 2020,

Et les partenaires financiers, d'autre part ;

L'État représenté par Monsieur le Préfet de la Sarthe, Monsieur DALLENNES Patrick,

Le groupe Caisse des Dépôts représenté par Monsieur JUSSERAND Philippe, Directeur régional

Le groupe Action Logement représenté par Monsieur DECLERVILLE Philippe, Président du Comité Régional Action Logement

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH) représentée par le délégataire des aides à la pierre, le Département de la Sarthe, représenté par son Président Monsieur LE MENER Dominique,

La Région des Pays de la Loire représentée par sa Présidente, Madame MORANCAIS Christelle, agissant en vertu d'une délibération en date du.....,

Le Département de la Sarthe, représenté par son Président Monsieur LE MENER Dominique, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du.....,

Vu la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, créant l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),

Vu la convention Action Cœur de Ville du binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe signée le 28 septembre 2018,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2019 arrêtant les secteurs d'intervention de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) du programme Cœur de ville du binôme La Flèche et Sablé,

Considérant que l'arrêté précité définit les périmètres d'intervention de l'ORT,

Préambule

Le présent avenant a pour objet de clôturer la phase d'initialisation de l'opération Action Cœur de ville de La Flèche et Sablé-sur-Sarthe, de définir la stratégie sur l'ensemble des axes identifiés, notamment sur les thématiques habitat, commerce et mobilité portées par les 2 collectivités et leurs intercommunalités et de présenter le programme d'actions et les secteurs d'intervention.

L'opération de revitalisation de territoire (arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2019) du programme Action Cœur de Ville est commune au binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe et recouvre les secteurs d'intervention des deux villes.

Article 1 : Bilan de la phase d'initialisation

Pour conduire le diagnostic, 5 axes sectoriels et 1 axe transversal ont été identifiés, pour appréhender globalement la situation des 2 cœurs de ville :

- Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics
- Axe 6 : Renforcer le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe

1.1 – Etudes et diagnostics conduits

Toutes les études engagées durant la phase d'initialisation sont achevées à la date d'établissement du présent avenant.

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maîtres d'ouvrage	Bureaux d'étude	Financeurs	Budget
1+2 +transition écologique	**Étude D.1. Étude sur la caractérisation de la vacance de logements**	**La Flèche Sablé-sur-Sarthe**	**CEREMA et SOLIHA**	**ANAH et Département 70 %**	**CC Pays Fléchois : 83 492,50 € HT CC Sablé : 83 605 € HT**
Réalisée par le bureau d'études SOLIHA et le CEREMA, l'étude met en avant : - Pour La Flèche : la vacance de logements se contient en cœur de ville, mais elle est concentrée dans certains îlots ; - Pour Sablé-sur-Sarthe : la vacance à l'échelle de la commune est à prendre en compte en cœur de ville d'autant plus qu'elle se conjugue avec l'état de dégradation de certains bâtiments. La Flèche et Sablé-sur-Sarthe partagent un même enjeu : résorber la vacance en la prévenant, en accompagnant les mises en vente, en instaurant un observatoire comme outil de veille et de détection des situations.					

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'ouvrage	Bureaux d'étude	Financeurs	Budget
1+4+6 + transition écologique	**Étude D.2. Diagnostic du parc ancien de logement (étude pré OPAH-RU)**	**La Flèche Sablé-sur-Sarthe**	**SOLIHA 49**	**ANAH et Département 70%**	**CC du pays Fléchois : 83 492,50 € HT CC de Sablé : 83 605 € HT**
Les études réalisées par SOLIHA mettent en avant une perte de vitesse de certaines « fonctions urbaines » des deux centres-villes qui consiste en une dégradation de l'offre de logements composée d'habitats anciens souvent inadaptés aux attentes, et en une vacance parfois prolongée et une concurrence de l'offre qui se développe en périphérie. Les deux territoires partagent la même structuration de leur parc de logements assez anciens (85% à La Flèche et 78% à Sablé bâtis avant 1950), assez denses, de faibles hauteurs, comprenant des copropriétés de petite taille, datant en moyenne de la moitié du 19ème siècle. Le parc de logement ancien est considéré comme énergivore. La Flèche et Sablé-sur-Sarthe partagent 2 enjeux : réhabiliter le patrimoine bâti ancien à l'échelle de leur cœur de ville, et orienter la primo-accession et les investisseurs vers l'ancien à rénover.					

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maîtres d'ouvrage	Bureaux d'étude	Financeurs	Budget
2+3+6 +innovation +transition écologique +smart city	Étude D.3. Étude sur l'offre de commerces et de services en hyper-centre	La Flèche Sablé-sur-Sarthe	Cabinet PIVADIS	Banque des Territoires 50%	CC du Pays Fléchois : 36 250 € HT Ville de Sablé : 33 975 € HT

Réalisée par le cabinet PIVADIS, l'étude met en avant une tendance à la dispersion ou à la réduction de certaines offres commerciales et de services et une concurrence extérieure importante : Internet, périphéries commerciales…
- le cœur de ville de La Flèche est un secteur encore attractif, à rendre davantage visible et accessible, composé de 209 locaux commerciaux globalement en bon état, marqué par un taux de vacance à surveiller. Il s'articule autour de 5 secteurs, dont 2 plus attractifs.
- le cœur de ville de Sablé-sur-Sarthe (231 locaux) est organisé en 6 séquences qui manquent de visibilité. L'attractivité du commerce de centre-ville est à renforcer par rapport aux commerces de périphérie. Le cœur de ville de Sablé-sur-Sarthe nécessite d'être mieux valorisé.

La Flèche et Sablé-sur-Sarthe partagent donc 2 enjeux pour leur centre-ville : maintenir, renforcer, redynamiser et diversifier le commerce du cœur de ville ; améliorer la visibilité de l'offre commerciale et de ses usages.

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maîtres d'ouvrage	Bureaux d'étude	Financeurs	Budget
3+4+5+6 +transition écologique	Étude D.4. Étude mobilités Sablé-sur-Sarthe, Ouest-Park, PSSL et La Flèche	La Flèche Sablé-sur-Sarthe	TRANSAMO	Banque des Territoires 100%	Aucun coût pour la collectivité

Réalisée par le cabinet TRANSAMO, l'étude met en avant que les mobilités en voiture individuelle demeurent le mode dominant pour la plupart des déplacements, ce qui peut parfois se traduire par une congestion routière. La présence d'une gare et l'existence d'un transport en commun régional ne parviennent pas à concurrencer les mobilités individuelles.
- La Flèche s'est engagée en faveur du développement des modes actifs (vélo notamment) ;
- Sablé-sur-Sarthe est caractérisée par de nombreuses coupures urbaines, un dénivelé et la faiblesse des aménagements et des équipements.

La Flèche et Sablé partagent donc 4 enjeux : limiter les externalités négatives (nuisances, congestion…), apporter des réponses aux besoins en transports en commun (notamment vers Ouest Park et PSSL), développer les modes actifs (marche à pied, vélo...), promouvoir des mobilités pour tous, plus vertueuses en matière d'environnement.

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maîtres d'ouvrage	Bureaux d'étude	Financeurs	Budget
2+3+4+5+6 +innovation +transition écologique	Étude D.2.1 Mobilités douces (schéma vélo) : faire le lien entre le centre-ville et la périphérie	Sablé-sur-Sarthe	CITEC	LEADER 80%	Ville de Sablé 19 657,50 € HT

Réalisée par le cabinet CITEC, l'étude mobilités douces à Sablé (schéma vélo : faire le lien entre le centre-ville et la périphérie) a permis de mettre en avant que le territoire présente un ensemble de freins à l'usage du vélo : coupures urbaines, dénivelés. Mais, est constaté un développement de la pratique et une volonté de développer des aménagements vélos sécurisés. De nombreuses actions découlent de cette étude pour une meilleure « cyclabilité » du territoire urbain.

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maîtres d'ouvrage	Bureaux d'étude	Financeurs	Budget
1+4 +transition écologique	Étude D.2.2 Études patrimoine et espace public (dans une optique de renouvellement urbain, cibler des espaces de valorisation et conservation du patrimoine)	Sablé-sur-Sarthe	Stagiaire et Fondation du patrimoine	Néant	CC du Pays Fléchois : 83 492,50 € HT CC de Sablé : 83 605 € HT

Réalisées par le cabinet SOLIHA, par une stagiaire et par la Fondation du patrimoine, les études recensent les richesses du patrimoine et des espaces publics de Sablé. Les études attestent de l'intérêt patrimonial du bâti du cœur de ville et de son environnement immédiat. La qualité et la diversité de l'architecture est un atout en termes d'attractivité et de cadre de vie pour de nouveaux habitants et clients.

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maîtres d'ouvrage	Bureaux d'étude	Financeurs	Budget (€ TTC)
2+3+4+5+6 +innovation +transition écologique +smart city	Étude D.1.2 Étude ville 100% cyclable	La Flèche	CEREMA	ADEME 80%	Ville de La Flèche 24 300 € HT
Réalisée par le CEREMA, l'étude porte sur « La Flèche, ville 100% cyclable ». La commune est labellisée « territoire vélo » (prix de la ville cyclable de moins de 20 000 habitants) et à la croisée de grands itinéraires touristiques cyclables. L'étude identifie des enjeux pour une meilleure continuité des aménagements, une meilleure prise en compte des recommandations, conforter et élargir les zones « apaisées » de circulation, sécuriser le stationnement vélo, aménager des liaisons interurbaines, développer une politique globale en faveur des modes actifs...					

1.2 – Etudes et diagnostics à conduire

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maîtres d'ouvrage	Bureaux d'étude	Financeurs	Budget
1+4 + transition écologique	Étude D.1.1 Bilan ZPPAUP : opportunité d'un PVAP	La Flèche	Non commencé et reporté à 2020	/	/
Il a été décidé de finaliser le PLU-i H en 2020 avant de débuter l'étude PVAP. L'action et l'étude sont donc reportées (cf. fiche action AM 1.16)					

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maîtres d'ouvrage	Bureaux d'étude	Financeurs	Budget (€ TTC)
4 +transition écologique	Étude D.1.3 Atlas de la biodiversité communale	La Flèche	Non commencé et reporté à 2020	À définir	AFB Région
Il a été décidé de finaliser le PLU-i H en 2020 avant de débuter l'étude Biodiversité communale. L'action et l'étude sont donc reportées (cf. fiche action AM 1.17)					

2 – Synthèse des résultats des études et des diagnostics

Les études et diagnostics de la phase d'initialisation sont intervenus en complément du diagnostic partagé des PLUI-H de La Flèche et de Sablé-sur-Sarthe.

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	
Constats et diagnostics à La Flèche	**Constats et diagnostics à Sablé**
• 1 178 logements environ, soit 12% du parc communal, dont 721 logements de propriétaires occupants (61%), 380 logements locatifs (40%) dont 26 logements sociaux • une majorité de résidences principales • une très large majorité de petites copropriétés, vieillissantes de plus de 60 ans, habitées majoritairement par des locataires • une augmentation de la précarité énergétique • des prix légèrement en dessous des moyennes départementales sauf pour les petites surfaces pour lesquelles les prix sont plus élevés	• 840 logements environ, soit 12% du parc communal, dont 758 logements de propriétaires occupants (50%), 336 logements locatifs (40%), dont 12 logements sociaux • un parc de logements assez ancien (78% avant 1950), assez dense, de faible hauteur et énergivore • une offre dominante de logement collectif et des petites surfaces, des prix au mètre carré supérieurs aux loyers conventionnés • une demande locative sociale importante, mais insatisfaite en cœur de ville
Constats et diagnostics communs	
• Une progression des résidences principales et de l'accueil des ménages • Un rythme de construction soutenu dans les années 2000, mais une forte réduction depuis • Une perte de vitesse de certaines "fonctions urbaines", notamment une dégradation de l'offre d'habitat dont le parc est assez ancien et énergivore	

- Un parc ancien dégradé en hypercentre ou inadapté à la demande (petits logements, étroitesse des façades, logements liés aux commerces)
- Une diminution du parc locatif et des petits logements (T1 à T3), concentrant, sur certains secteurs, des situations potentielles d'indignité
- Un parc social peu présent en centre-ville
- Un manque de logements répondant aux besoins des publics fragiles, pour les foyers monoparentaux ou encore les personnes seules, manque de logements étudiants
- Un rôle important du parc locatif des villes centres dans l'accueil des jeunes familles
- Une augmentation de la vacance, surtout dans les hypercentres

Forces et opportunités à La Flèche	Forces et opportunités à Sablé

- La demande de logements adaptés en centre-ville pour accueillir de nouvelles populations

Forces et opportunités communes

- Une demande locative sociale non pourvue qui peut trouver une réponse dans la mobilisation du parc vacant
- Un potentiel de logements à améliorer au bénéfice d'occupants plutôt modestes
- Des dispositifs nouveaux d'aides financières incitatives à l'investissement

Faiblesses communes

- Une perte d'attractivité résidentielle du Cœur de ville
- Une population globalement « fragile », vieillissante et de moins en moins « familiale »
- Un parc de logements privés de qualité moyenne
- Un parc de logements dans des copropriétés à déclarer et à accompagner
- Une demande locative sociale non pourvue
- Un manque de logements pour publics mobiles, jeunes travailleurs en particulier
- Un marché de l'immobilier sans tension particulière, mais avec une difficulté à mobiliser les propriétaires bailleurs à réinvestir dans leurs patrimoines
- Une vacance constatée en hyper-centre
- La concurrence du modèle périurbain
- La difficulté à orienter la primo-accession vers l'ancien à rénover

Enjeux communs

- Un cœur de ville habité avec en premier lieu le maintien de la population existante
- La promotion de la qualité de vie en cœur de ville
- L'accompagnement des parcours résidentiels : primo-accession, logements jeunes et intermédiaires séniors
- La diversification de l'offre de logements
- La réhabilitation du patrimoine bâti ancien
- La mixité sociale globale : l'installation des familles et/ou des classes moyennes et CSP+, le maintien du public « social » en cœur de Ville, l'inclusion sociale des publics fragiles
- L'amélioration du parc locatif existant et sa réponse à une demande locative sociale non pourvue
- La performance des logements et leur adaptation à leurs occupants
- La résorption de la vacance en cœur de ville
- La définition d'une politique d'action foncière cohérente en intégrant notamment les enjeux d'amélioration de l'habitat et la stratégie d'ensemble de Cœur de Ville

Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Constats et diagnostics à La Flèche

- 209 locaux commerciaux (sur 406 locaux), dont 76 % de commerces et services, 11 % de locaux inactifs et 13 % d'occupations non commerciales ; et dont 61 % en parfait état, 32 % manquent d'entretien et 7% sont à rénover, marqués par une vacance modérée
- 17 000 m² de surface de vente en centre-ville (sur 67 000 m²)
- 5 séquences commerciales en centre-ville
- Plus de 28 000 ménages clients
- 80% du flux client : extérieur à la ville
- Large attractivité d'une centralité avérée liée à la multifonctionnalité, au marché et à l'ambiance balade. Mais une attractivité en partie par défaut : peu d'attentes alors que la perception de l'offre est faible par rapport à la réalité
- Politique d'interdiction des galeries marchandes dans les centres commerciaux périphériques
- Un indice de concentration de l'emploi de 133 emplois pour 100 habitants
- Des secteurs d'activités très diversifiés entre commerces, artisanat, services, industries, tourisme, agriculture d'où un grand nombre d'actifs potentiels clients - 1902 entreprises dont 131 en industrie
- La présence du Zoo de la Flèche (près de 500 000 visiteurs), la vallée du Loir à vélo, la base de loisirs de la Monnerie, du restaurant « Le Moulin des 4 saisons » participent à la notoriété et à l'attractivité de ce territoire

Constats et diagnostics à Sablé

- 231 locaux commerciaux (sur 404 locaux), dont 64 % de commerces et services, 21 % de locaux inactifs et 15 % d'occupations non commerciales ; et dont 55 % en parfait état, 36% manquent d'entretien, et 19,8 % sont à rénover, marqué par une vacance importante
- 14 000 m² de surface de vente en centre-ville (sur 63 000 m²)
- 6 séquences commerciales avec des ruptures de commercialité
- Plus de 20 000 ménages clients
- 60 % du flux client : extérieur :à la ville
- Une attractivité moindre du centre-ville
- Un indice de concentration de l'emploi de 270 emplois pour 100 habitants.
- 2 106 entreprises sont recensées dont 153 sont rattachées à l'industrie.
- 46.6% des emplois de la commune sont affiliés à l'industrie ce qui est bien supérieur à la région (19,1 %) et au département (21,8 %)
- Une activité très dépendante de l'industrie agroalimentaire (plus de 60 % de l'emploi industriel est rattaché à l'agroalimentaire)

Constats et diagnostics communs

- En matière d'emplois et d'activités : une opportunité d'un bassin économique aux portes des grandes villes de l'Ouest (Le Mans, Angers, Laval, Rennes) ; la part des ouvriers et des employés demeure importante même si les emplois de service et cadres se développent ; l'existence de Ouest Park, un parc d'activités en co-investissement des 2 communautés de communes (environ 2 000 emplois) ; de nombreuses zones d'activités ; des PME ayant des problématiques de recrutement tant dans l'artisanat que dans l'industrie ; 2 clubs d'entreprises dynamiques ;
- En matière de tourisme : un patrimoine historique et architectural en cœur de ville ; un patrimoine naturel riche ; une offre touristique s'appuyant sur les pôles
- En matière de commerces : une perte de vitesse de certaines « fonctions urbaines », une dispersion de l'offre commerciale et de services en cœur de ville ; une vacance d'un certain nombre de cellules commerciales en hypercentre et un turnover sur certaines rues ; une concurrence importante de l'extérieur : zones commerciales périphériques, pôles régionaux, Internet; une zone de chalandise et des touristes à mieux capter ; un bassin de vie et d'emploi commun

Forces et opportunités à La Flèche

Les atouts d'un bassin dynamique et touristique à taille humaine, à mi-chemin entre Angers et Le Mans

- Une offre culturelle et touristique forte et attractive avec des animations en centre-ville et un tissu associatif dense
- Le Prytanée et l'Institut de Formation des Soins Infirmiers avec des étudiants / élèves qui renforcent le nombre de clients ;
- Des investissements importants dans les entreprises industrielles et des implantations régulières ;
- Des PME de toutes tailles et de toutes activités qui permettent une stabilité de l'emploi ;
- Des leaders (CPI Brodard&Taupin, Trivium Packaging, Hannecard, Lacmé, Néomouv, Vision Plast…) ;
- Un espace dédié aux entrepreneurs pour la recherche de locaux, de financements, la communication, les démarches à effectuer (Cogito) ;

Forces et opportunités à Sablé

- Le 2ème pôle industriel de la Sarthe.
- Une offre culturelle et touristique riche ; environ 612 lits touristiques à l'échelle de la ville.
- Présence de leaders dans leurs différents secteurs d'activités (LDC, MANE, Buisard, Valeo, …) et d'établissements de grande taille : LDC (2700 salariés), Bel (650 salariés), Valeo (550 salariés), Buisard (400 salariés) ;
- Présence de grands donneurs d'ordre, et de nombreux prestataires de service ;
- Un haut niveau de technologie dans les process industriels qui nécessite une main-d'œuvre qualifiée ;
- Des linéaires commerciaux affirmés, une assez bonne diversité de l'offre et un bon état général de l'appareil commercial ; une dynamique économique et des créations d'emplois ; plus de 20 200 ménages clients ; un niveau de revenu proche de la moyenne, valorisé à près de 390 M€ des capacités de dépenses

• Des centres de R&D privés ; • Aire de chalandise : environ 34.000 ménages pour 79.000 habitants.	annuelles ; une forte fréquentation du marché ; une requalification de la place centrale. • Aire de chalandise : environ 25.000 ménages pour 59.000 habitants.
Forces et opportunités communes	
• Une situation favorable au commerce de proximité • De très nombreux actifs viennent travailler tous les jours sur Sablé-sur-Sarthe et à La Flèche, sans y habiter, soit un potentiel important d'acheteurs	
Faiblesses à La Flèche	**Faiblesses à Sablé**
• À 15 minutes de l'autoroute, à 30 minutes d'une gare ferroviaire et à 45 minutes de grandes agglomérations • Pas assez de formations supérieures • Des difficultés à recruter • Des requalifications de ZAE à engager • Un vieillissement de la population • Le centre-ville est le premier lieu d'achat seulement pour 15 % des habitants • Faible visibilité de l'offre commerciale du cœur de ville à partir des axes passants • Un turnover des commerces et une concentration de la vacance commerciale sur certaines rues • Des tarifs élevés de loyers pour des locaux commerciaux limités en taille. • Un manque de concertation entre commerces et restaurateurs sur les jours et horaires d'ouverture • Le développement du commerce par Internet et de périphérie : environ 50 % des ménages de la zone d'influence réalisent des achats sur Internet; près de 40 % de manière régulière au moins une fois par mois.	• Des difficultés à recruter. • Des requalifications de ZAE à engager. • Pas assez de formations supérieures • Un vieillissement de la population • Le centre-ville est le premier lieu d'achat seulement pour 5% des habitants du centre-ville. • Des cellules commerciales en centre-ville de trop petite taille pour attirer des franchisés, conjugué à une perte de vitesse du linéaire commercial • La concurrence de polarités commerciales (Le Mans, Angers) • Le développement du commerce par Internet et de périphérie : 60% des ménages de la zone d'influence réalisent des achats sur Internet; près de 50% de manière régulière au moins une fois par mois.
Enjeux communs	
• Le renforcement de l'attractivité du territoire pour des flux de clients plus importants et sur un large territoire • Le développement d'un environnement propice aux ballades et loisirs pour attirer les clients en centre-ville • Le maintien, le renforcement, la redynamisation et la diversification du commerce du cœur de ville • La visibilité de l'offre commerciale et des usages • Le développement d'un maillage touristique • La promotion de la production agricole locale	

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Constats et diagnostics à La Flèche	Constats et diagnostics à Sablé
• De grands axes et infrastructures structurants : une gare routière qui se développe ; de grands itinéraires porteurs d'une dynamique touristique • Des engagements en faveur des modes actifs : une ville labellisée « territoire vélo », Prix de la ville cyclable (-20 000 hab.), située à la croisée de grands itinéraires cyclables et comptant 48 km d'aménagements cyclables dont 16 km en voies vertes rendant tout le centre-ville accessible en moins de 15 minutes ; une offre de stationnement vélo d'environ 130 places ; la polarisation des activités du centre-ville, mais également de l'habitat favorise la marche à pied	• De grands axes et infrastructures structurants : la gare TGV joue un rôle de pôle multimodal (500 000 voyageurs/an) ; un fort flux de circulation motorisée ; une ligne de bus urbain et une navette lancée récemment vers les zones d'activités ; une offre de transport en commun régional importante, • Des freins à l'usage du vélo (coupures urbaines, dénivelés, peu d'aménagements) ; Une pratique du vélo qui se développe ; des zones de circulation apaisée déjà présentes en centre-ville, mais confronté à un flux de véhicules motorisés important

Constats et diagnostics communs

- Une connexion au réseau autoroutier depuis Ouest Park (A11)
- Une position équidistance d'axes routiers et ferroviaires régionaux
- La voiture demeure le mode dominant pour les déplacements : 93% en voiture individuelle entre les deux communes et 84% vers Ouest Park et PSSL
- Les traversées peuvent générer des difficultés de circulation
- Une offre de transport en commun régionale importante, mais ne répondant pas à la demande et à certaines spécificités : usagers et salariés du PSSL...
- Des liaisons douces nombreuses et diversifiées (pédestres, cyclables, équestres, fluviales), des territoires au carrefour d'itinéraires régionaux
- Un raccordement au très haut débit en cours de déploiement

Forces et opportunités à La Flèche	Forces et opportunités à Sablé
• Le développement d'axes pénétrants autres que routier par des offres alternatives à la mobilité automobile : piétonne, cyclable • Des zones de circulation apaisée, mais à conforter ; un contexte urbain favorable au développement du vélo et une association locale dynamique autour de cette pratique • Le développement de continuités cyclables interurbaines vers les communes limitrophes	• Le développement d'alternatives de mobilité (piétonne, cyclable) pour proposer un centre historique moins routier • Le cœur de la commune est accessible en vélo en 10 minutes • Les navettes entre la gare et les zones économiques périphériques
Faiblesses à La Flèche	**Faiblesses à Sablé**
• Des flux poids lourds canalisés • Déficit d'attractivité des transports en commun • Un manque de zones de circulation apaisée • Des infrastructures urbaines qui peuvent être des obstacles à la pratique du vélo, à la continuité des itinéraires cyclables et à la connexion des pôles urbains • Des aménagements cyclables parfois peu entretenus et non conformes aux recommandations techniques	• Des entrées de ville très routières • Le faisceau ferroviaire crée un problème de coupure urbaine et d'accessibilité au centre-ville • Une offre de transport en commun urbain • Une topographie qui ne facilite pas les déplacements

Enjeux communs

- Lever les freins à la mobilité individuelle
- L'élargissement des réponses aux besoins en transports en commun
- Le développement de la pratique de la marche à pied et du vélo qui repose notamment sur les continuités des itinéraires cyclables, la réponse aux besoins de stationnement vélo
- La promotion des déplacements « horizontaux » sur le sud de la Sarthe
- L'adaptation de la signalétique aux usagers : circulation routière, commerce, tourisme
- Intégrer dans la stratégie de mobilité la requalification de nouveaux îlots ou secteurs (Sablé-sur-Sarthe : site de la gare/ Gambetta ; La Flèche : entrée de ville ; site de l'ancienne gare...)

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Constats et diagnostics à La Flèche

- Une ville au cœur d'un Pays d'art et d'histoire à fort caractère patrimonial et architectural, dont la typologie du bâti se caractérise par les maisons de ville et de faubourg
- Un cœur historique investi et aménagé
- Une grande diversité des espaces publics ; certains sont récents et adaptés d'autres sont vieillissants
- Un haut potentiel foncier bâti et non bâti
- Une trame végétale importante

Constats et diagnostics à Sablé

- Une irrégularité topographique fortement présente et exploitée : éperon rocheux du Château, anciens remparts ou fortifications marquant le dénivelé : île, arrières de l'îlot Carnot
- Une grande richesse patrimoniale pour une ville à fort caractère architectural, du XVe au début XXe, composé de différents styles (du néo-classique à l'industriel)

Constats et diagnostic communs

- Deux villes en lien étroit avec l'eau : le rapport à la Sarthe, à la Vaige et à l'Erve pour Sablé-sur-Sarthe et au Loir pour La Flèche
- Déqualification de certains espaces publics

Forces et opportunités à La Flèche

- La présence de la rivière et du petit bras du Loir comme espaces de respiration urbaine et support de l'attractivité,
- Une belle image du centre-ville grâce à la qualité du bâti
- Des actions fortes à engager sur les places (Henri IV, Halle au blé)
- La révision du PPRI peut rendre possible la réalisation de nouveaux projets

Forces et opportunités à Sablé

- La présence des rivières (Sarthe, Vaige, Erve) offre un cadre de vie agréable et des activités nautiques et fluviales
- L'ouverture de la ville vers les rivières par la mise en avant des quais et du front de Sarthe

Forces et opportunités communes

- La présence de l'eau
- Un cadre de vie de qualité
- Une belle qualité architecturale
- Un attachement à la ville
- Un caractère patrimonial fort

Faiblesses à La Flèche

- Des projets contraints par le risque inondation

Faiblesses à Sablé

- Des bâtiments dégradés en front de Sarthe et de Vaige

Enjeux communs

- Le renouvellement de l'image et l'attractivité
- La proposition d'un cœur de ville en lien avec son environnement notamment en ouvrant La Flèche et Sablé-sur-Sarthe sur leurs rivières,
- La reconquête du cœur de ville, notamment, par des espaces publics fonctionnels
- La reconquête de l'habitat en réponse aux enjeux d'attractivité, notamment en agissant sur les fronts bâtis des secteurs à haut potentiel touristique
- L'organisation des centres-villes autour d'espaces de convivialité pour favoriser la qualité de vie en centre-ville

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	
Constats et diagnostics communs	
• Une offre de santé solide avec le PSSL et des maisons de santé qui maillent le territoire • Un maillage avéré des équipements et des services avec une centralisation sur les villes de Sablé-sur-Sarthe et de La Flèche pour les équipements spécifiques • Une offre culturelle riche et complémentaire. La Ville de Sablé a défini un projet de pôle culturel et va accueillir un nouveau cinéma. La Ville de La Flèche réalise la construction d'un cinéma en plein centre-ville auquel sont associées des cellules commerciales et a procédé à la rénovation de la salle Coppelia • Des équipements sportifs adaptés aux besoins locaux • Un réseau associatif dynamique : sport, culture, solidarité	
Forces et opportunités à La Flèche	**Forces et opportunités à Sablé**
• 2e ville de la Sarthe, avec des services publics adaptés • Une ville bien équipée avec de nombreux services à la population	• 3ème ville de la Sarthe, avec des services publics adaptés • Une ville bien équipée avec de nombreux services à la population
Faiblesses à La Flèche	**Faiblesses à Sablé**
Néant	
Enjeux communs	
• Structurer la mise en avant de la culture à Sablé (projet Sablé/art, pôle culturel, nouveau cinéma...) et à La Flèche (Salle de spectacle Coppélia, nouveau cinéma...) • Renforcer le cœur de ville, notamment, par une offre variée en services et équipements ; renforcer les pôles d'animation et de services publics en centre-ville • Développer une offre d'équipements et de services complémentaires ou mutualisés (à l'image du PSSL) • Affirmer un projet de santé publique (établissements de santé, sport, cadre de vie ...)	

Axe 6 – Renforcer le binôme La Flèche / Sablé-sur-Sarthe
Constats et diagnostics, forces, faiblesses, et enjeux communs
Ils résultent des constats, diagnostics, enjeux communs présentés ci-dessus au titre des 5 axes thématiques. Ils conduisent plus particulièrement à renforcer les différentes formes de mobilités entre les centres-villes. Ils conduisent aussi à inscrire le binôme dans le dispositif Territoires d'industrie, programme lancé par l'Etat et animé par la région. Il constitue, pour le binôme La Flèche et Sablé, le volet économique complémentaire du programme Cœur de ville en complément des actions prévues par celui-ci en faveur de la redynamisation commerciale et du logement des salariés notamment.

Article 2 : Stratégie de redynamisation

Les études conduites en phase d'initialisation ont permis d'ajuster et de préciser le projet d'aménagement du territoire de La Flèche et du territoire de Sablé-sur-Sarthe. Les deux villes partagent la même ambition de s'affirmer comme des territoires dynamiques, aux cœurs de ville attractifs sur la base des six orientations stratégiques suivantes :

Orientation stratégique 1 : développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Il s'agit de conduire une OPAH RU pour rénover, renouveler, produire et améliorer le parc de logements de chaque cœur de ville de manière à proposer une offre attractive et adaptée, un cadre patrimonial et environnemental de qualité, quitte à reconquérir des espaces fonciers en friche, délaissés, ou déqualifiés. Les volets suivants sont développés :

- Volet social : repérer et accompagner les populations fragiles ; plateforme « habiter en cœur de ville ;
- Volet architectural et urbain : valoriser le linéaire de façade ;
- Volet foncier : actions de veille foncière ; agir sur l'îlot Fontevraud (La Flèche) ; agir sur l'îlot du petit Port (Sablé) ;
- Volet immobilier : mettre en place un observatoire dynamique ; mettre en place un suivi renforcé sur les immeubles prioritaires ; accompagner les rénovations énergétiques ; proposer des logements adaptés au vieillissement ou au handicap ; accompagner le traitement de l'habitat indigne ; résorber et prévenir la

vacance ; améliorer le parc locatif existant ; mettre en place une veille immobilière ; mobiliser les partenariats ;
- Volet copropriétés : mettre en place un observatoire de la copropriété ; développer les partenariats ; accompagner vers l'immatriculation; informer et former; financer les travaux des copropriétés ;
- Volet habitat indigne : accompagner les dossiers relatifs à l'habitat indigne ; mettre en œuvre des procédures coercitives ; étudier l'expérimentation le permis de louer ;
- Volet précarité énergétique : mobiliser et optimiser les leviers financiers pour l'isolation des logements ; sensibiliser aux bons usages ;
- Volet commerces et services : suivre les immeubles situés sur le parcours marchand du cœur de ville ; mettre en œuvre un suivi animation ambitieux.

Il s'agit aussi de conduire des opérations immobilières de trois types.

- Privées, par la mobilisation des promoteurs et investisseurs ;
  Sablé-sur-Sarthe : rue de Sarthe, site maison de santé - rue d'Erve
  La Flèche : site immeuble de la Dauversière, site ancien cinéma
- Sociales, par la mobilisation des bailleurs sociaux;
  Sablé-sur-Sarthe : opérations démolition-reconstruction et réhabilitation à l'échelle du périmètre ORT
  La Flèche : opérations démolition-reconstruction et réhabilitation à l'échelle du périmètre ORT
- Mixtes à l'échelle des îlots stratégiques identifiés;
  Sablé-sur-Sarthe : rue de L'Île, site Gambetta, site ancienne gendarmerie
  La Flèche : site Serres Guerry et quartier gare

Le tout, appuyé par une stratégie de « marketing » territorial, de « requalification » des espaces publics et du rétablissement de linéaires commerciaux à Sablé et à La Flèche.

Orientation stratégique 2 : redynamiser le tissu commercial et économique en centre-ville

Affirmer les centres-villes comme une « destination shopping » visant à faciliter :

- La fréquentation des commerces du centre-ville (qualité de la signalétique, visibilité des accès, lisibilité des espaces, compréhension des offres présentes) ;
- La densification et la diversité commerciale : engager (Sablé) ou conforter (La Flèche) une dynamique commerciale renouvelée en s'appuyant sur le renforcement de l'attractivité du commerce de centre-ville;
- La création à Sablé d'un office du commerce ;
- La reconstitution du linéaire commercial en ouvrant à nouveau d'anciens commerces, en revalorisant les façades commerciales à Sablé et à La Flèche. En confortant des centralités : à Sablé la Place Dom Guéranger, à La Flèche la Place du Marché au blé;

Créer à Sablé (comme il existe déjà à La Flèche), un espace dédié à la dynamique économique voué à l'accompagnement, la promotion et le développement de l'activité économique et par ailleurs : implanter aussi dans ce centre-ville des activités novatrices (ex : création d'un lieu dédié aux pratiques liées au bien-être et au développement personnel).

Le tout, appuyé par une stratégie de « marketing » territorial destinée à rendre les villes attractives, sur les opérations immobilières privées et sur les opérations immobilières sociales, sur la reconquête de certains sites (Port Luneau - quartier gare à La Flèche et Site Gambetta – Rue de L'Ile à Sablé), sur le renforcement des services culturels en centre-ville et sur une offre de mobilité adaptée.

Orientation stratégique 3 : déployer une mobilité fluide entre les 2 cœurs de ville et au sein de ces derniers

Développer des solutions pour la mobilité entre les deux centres-villes constitue un objectif commun qui rend nécessaire d'adapter et de faire évoluer l'offre de la mobilité. Il s'agit notamment de développer une solution d'autopartage, d'améliorer l'offre de transport en commun, de créer des aires de covoiturage.

Développer dans chaque centre-ville des accès facilités et sécurisés aux équipements, aux services et adopter une signalétique lisible et accessible à tous, accompagner le parcours des usagers, jalonner les « balades urbaines », par une signalétique adaptée.

Déployer un schéma vélo à La Flèche comme à Sablé pour poursuivre les aménagements concourant à une meilleure « cyclabilité » : itinéraires cyclables prioritaires, apaisement des vitesses du trafic motorisé, animation et développement des services facilitant l'usage du vélo, résorption des points noirs…

Le tout, appuyé par une stratégie de « marketing » territorial, sur celle de renforcement de l'attractivité commerciale des centres-villes, de reconstitution du linéaire commercial et de valorisation du patrimoine et des espaces publics.

Orientation stratégique 4 : renforcer un cadre de vie de qualité et attractif

Relier les deux centres-villes à l'eau et leur patrimoine bâti et faire de ces atouts majeurs un facteur de qualité et de rayonnement :

- Valoriser la richesse patrimoniale et s'affirmer comme villes « culture » : (lieux, équipements de programmation et de pratiques culturelles), mettre en valeur le patrimoine culturel (atelier et fonds Malicot à Sablé) et urbain, améliorer les façades des bâtiments notamment historiques (école Pape Carpentier à La Flèche, hôtel de ville/hôtel de communauté de Sablé…) ; favoriser la découverte patrimoniale des 2 villes (par le biais notamment de médias, ludiques, numériques…) accessibles à tous ;
- S'affirmer comme des villes « nature » : actions d'intégration de la nature, de requalification des espaces publics (aménagement de nouvelles aires de jeux, installation de nouveaux mobiliers urbains et de liaison des espaces publics) ;
- Requalifier les nouveaux espaces urbains tels que le Port Luneau (ouverture du centre de La Flèche sur le Loir) et le quartier gare (friche ferroviaire), à Sablé : Pôle culturel/cinéma et Place Dom Guéranger.

Le tout, appuyé par une stratégie de « marketing » territorial, sur celle de renforcement de l'attractivité commerciale et de la visibilité des centres-villes, des services culturels qui y sont proposés et de développement des opérations immobilières.

Orientation stratégique 5 : renforcer les services proposés à la population dans les centres-villes

Affirmer un projet de santé publique en centre-ville (projet de maison de santé pluridisciplinaire à Sablé) ou renforcer la connexion d'un tel service au centre-ville (La Flèche) ;

Renforcer et structurer l'offre culturelle au sein des centres-villes et faire en sorte que celle-ci soit connectée aux autres services rendus en centre-ville : aménagement d'un pôle culturel à Sablé en 2 phases (pôles Montreux et Saint Denis), à toute proximité du nouveau cinéma en cours de construction ; réaménagement complet de l'îlot de l'ancien Prisunic à La Flèche avec construction d'un nouveau cinéma donnant sur la place Henri IV et réaménagement de la salle Coppélia.

Le tout, appuyé par une stratégie de « marketing » territorial, sur celle de renforcement de l'attractivité commerciale, de valorisation patrimoniale et de développement des mobilités douces.

Orientation stratégique 6 : expérimenter des liaisons et des actions communes aux deux territoires

Proposer des solutions innovantes pour la mobilité est l'objectif majeur du binôme. Les deux territoires s'attachent à adapter et à faire évoluer leur offre tant en matière de déplacements en véhicules individuels, que de transports en commun, de mobilités douces et de schéma vélo. L'enjeu est de développer un niveau de services et d'équipements innovants et diversifiés puisque la réponse aux besoins de la population de ces territoires en matière de mobilité ne passe pas par un mode de transport unique, mais par une multiplicité de solutions adaptées : autopartage, covoiturage, transport à la demande, transports en commun.

Le tout, appuyé par des stratégies complémentaires et non concurrentes des deux communes de nature à renforcer le dynamisme du bassin de vie : OPAH RU, stratégie de « marketing » territorial, renforcement de l'attractivité commerciale en centre-ville et d'attractivité de promoteurs immobiliers…

Par ailleurs, les deux EPCI de rattachement, sont aussi labellisés en binôme par l'État au titre du dispositif Territoires d'industrie, dont l'animation est confiée à la région. La Flèche et Sablé ont une histoire commune en matière d'industrie et disposent d'un bassin d'emploi aussi dynamique. Elles s'engagent à développer et à faciliter l'accueil de nouveaux cadres et dirigeants, à mettre en place des hébergements pour l'accueil de salariés en mission courte et des stagiaires, à faciliter la mobilité des salariés et à se doter d'un service de type tiers-lieux et coworking et d'inscrire ainsi leur territoire au cœur d'un projet global de dynamique économique.

Article 3 : Définition des secteurs d'interventions de l'ORT

1 – Définition des 2 secteurs d'intervention de l'ORT

Le périmètre ORT comprend 2 secteurs d'intervention, l'un sur le centre-ville de La Flèche, l'autre sur le centre-ville de Sablé-sur-Sarthe (arr. 28 octobre 2019).

Les 2 secteurs d'intervention sont définis sur la base des études préalables conduites et notamment de l'étude préopérationnelle OPAHRU, ainsi que sur la base des éléments de l'argumentaire suivant :

- Un tissu commercial primaire, de proximité et traditionnel à préserver et redynamiser ;
- Un bâti ancien avec des logements de tailles et de configurations différentes à rénover, à adapter et présentant toutes les contraintes des cellules commerciales situées en rez-de-chaussée ;
- Des services au public comme les mairies, les maisons de santé pluri-professionnelles, etc. assurant une cohérence dans les usages qui en sont faits au quotidien ;
- Des offres culturelles repositionnées en centralité et développées dans leurs diversités : cinémas, écoles de musique, salles de spectacles et de conférences… ;
- Une ouverture des centres-villes sur leur rivière et une volonté de valorisation du patrimoine comme élément constitutif du cadre de vie ;
- Une gare au cœur d'un pôle multimodal en développement à Sablé-sur-Sarthe et une ancienne emprise ferroviaire à requalifier pour La Flèche : projet d'espace tertiaire, tiers lieux à Sablé et programme immobilier mixte à valeur environnementale à La Flèche ;
- Les 2 secteurs d'interventions s'articulent symétriquement de part et d'autre de l'échangeur autoroutier, de la ZAC Ouest Park et de l'Hôpital Pôle Santé Sarthe et Loir (le PSSL est issu de la fusion de 3 établissements précédemment situés au sein des 2 centres-villes) ;
- Au-delà de la simple ORT, l'enjeu est de connecter les deux villes et leur centre en particulier, à l'échelle d'un territoire commun comprenant notamment la ZAC et le PSSL précédemment évoqués.

2 – Cartographie des 2 secteurs d'intervention de l'ORT

Annexe 1 : Cartographie du secteur d'intervention de La Flèche et localisation des projets

Annexe 2 : Cartographie du secteur d'intervention de Sablé-sur-Sarthe et localisation des projets

Article 4 : Actions matures engagées

Axes	Nom de l'action	Ville La Flèche	Coût	Subvention / financement	Avancement
2 + 4 + 5 Innovation Smart City	**AM 1.0 Requalification de l'îlot central (ex nouvelles galeries) avec notamment la construction d'un nouveau cinéma Place Henri IV et de 3 commerces**	La Flèche	9 883 997 € TTC	- État DSIL 2017 800 000 € - État DETR 2020 200 000 € - CNC 518 419 € - Fond de concours 516 000 € - Région NCR 1 166 109 €	Fin du chantier et inauguration 2020
2 + 4 + 5 Transition écologique	**AM 1.1 Requalification de la salle Coppelia en pôle d'animation en centre-ville**	La Flèche	920 827 €	État DSIL 2018 165 455 € État DSIL 2019 168 586 € État DETR 85 126 €	Travaux et aménagements achevés, équipement en service
2 + 4 Innovation Smart City	**AM 1.2 Création d'une Market place**	La Flèche	Année 1. 165 744 € Année 2 69 282 € Année 3 79 752 €	CCPF 40 500 € Région 27 000 € État Direccte 24 852 € BdT 10 000 € CCI 5 000€ BPGO 4 000 € Crédit Mutuel 2 000€	Solution mise en ligne et opérationnelle

Axes	Nom de l'action	Ville La Flèche	Coût	Subvention / financement	Avancement
2 + 4 Transition écologique Innovation Smart City	**AM 1.3.1** **Requalification du Port Luneau : Ouverture du centre-ville sur le Loir** **Phase 1 : transfert des camping-cars vers la Monnerie**	La Flèche	238 990 € HT	Département 10 000 € - Etat DSIL2019 100 000 €	Nouvelle aire inaugurée le 12 juin et opérationnelle depuis le 1er avril 2019
1 + 4 + 5 Transition écologique	**AM 1.4** **Réfection des façades de l'école Marie Pape-Carpantier**	La Flèche	Action intégrée dans la fiche action AM 1.18		
2 + 6 Smart City	**AM 1.5** **La Flèche, destination Shopping**	La Flèche	65 000 € TTC	Opération visant à la visibilité de l'offre commerciale (issue des premières actions matures - 2018) Action faisant le lien avec l'AM 1.9, AM 1.10 et 1.11	

Axes	Nom de l'action	Ville Sablé	Coût	Subvention / financement	Avancement
2 + 4 + 5 Transition écologique	**AM 2.1** **Pôle culturel en cœur de ville :** **Phase 1 : Requalification d'une halle commerciale en espace d'enseignements artistiques à Montreux**	Sablé	2 812 000 € HT	- Etat DSIL 193 000 € - LEADER 381 600 € - Département 1 988 000 € - Région 200 000 €	APD en cours d'achèvement Lancement des travaux très prochainement
2+4+5	**AM 2.** **Pôle culturel en cœur de ville :** **Phase 2 :** **Création d'un centre culturel**	Sablé	5 179 770 € HT	- Etat DSIL sollicité - DRAC 1 550 000 € - Département 850 000 € - CTR sollicité	APD en cours d'achèvement Lancement des travaux très prochainement
2	**AM 2.2** **Aménagement d'un espace de modularité commerciale place R. Elizé**	Sablé	1 572 619 €	450 000,00 € (Etat DSIL 2018 et 2019)	Achèvement du chantier imminent
2 + 4 Innovation	**AM 2.3** **Travail sur un parcours artistique de mise en valeur de la rue commerçante de l'île (Sablé/Art)**	Sablé	30 000 €	Dossier Leader en cours	Installation scénographique de la rue par MH Richard ; réalisation de panneaux sur l'histoire des commerces ; manifestations

2 + 4 + 5 Transition écologique	**AM 2.1bis Construction d'un nouveau cinéma à proximité du pôle culturel**	Sablé	2 250 000 €	- CC 540 000 € - CNC 238 000 € - Région 60 000 €	Lancement chantier janvier 2020 livraison printemps 2020

Article 5 : Programme d'actions prévisionnel global et détaillé

La mise en œuvre des orientations stratégiques se décline dans la conduite des actions présentées dans le tableau global de synthèse. Les actions sont détaillées dans les fiches actions.

1 - Plan d'action global

Le plan d'action global de synthèse (annexe 3) reprend chaque action et sous-action, en précisant le montant de l'opération, le plan de financement prévisionnel, ainsi que le calendrier de réalisation.

2 - Détail des actions du programme

Pour chacune des actions du programme, une fiche action procède à la description du projet, des objectifs poursuivis et précise les intervenants, le budget global et les modalités de financement ainsi que les indicateurs d'avancement et de résultat, et le calendrier de réalisation qui s'étend sur les 5 années à venir.

Les fiches actions sont présentées en annexe 4.

Article 6 : Objectifs et modalités de suivi et évaluation des projets

Un état d'avancement du programme Cœur de ville est régulièrement soumis au comité de projet et transmis au comité régional d'engagement. Il permet d'apprécier l'avancement global du projet et celui de chaque action.

Le tableau global de synthèse est régulièrement complété et mis à jour pour suivre l'avancement du programme ; Les indicateurs de suivi et de résultat collectés périodiquement permettent de mesurer l'avancement de chaque action.

Convention signée en 10 exemplaires, le XXX 2020

Communauté de Communes du Pays Fléchois	Commune de La Flèche	Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe	Commune de Sablé-sur-Sarthe
Guy-Michel CHAUVEAU, Président de la Communauté de Communes	*Nadine GRELET, Maire de la Commune*	*Marc JOULAUD, Président de la Communauté de Communes*	*Marc JOULAUD, Maire de la Commune*

Action Logement	État	Pour l'ANAH, le Département de la Sarthe	Banque des Territoires
Philippe DE CLERVILLE Président du Comité régional	*Patrick DALLENNES Préfet de la Sarthe*	*Dominique LE MENER Président du Conseil Départemental*	*Philippe JUSSERAND Directeur régional des Pays de la Loire*

Département de la Sarthe	Région des Pays de la Loire
Dominique LE MENER Président Conseil Départemental	*Christelle MORANCAIS La Présidente du Conseil Régional*

VILLE DE LA FLÈCHE

Annexe 1
Cartographie du secteur d'intervention de La Flèche et localisation des projets

Action Cœur de Ville

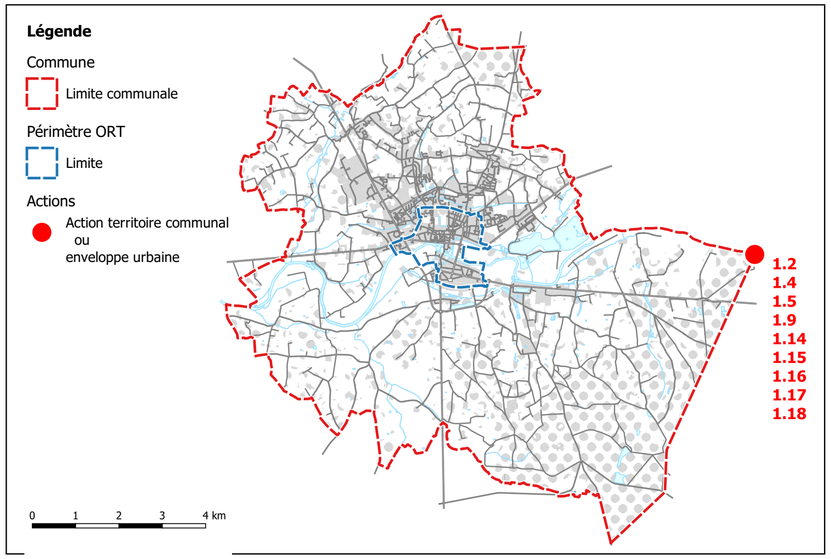

NUM	ACTION	SOUS-ACTION
1.0	Requalification d'îlot central (ex Nouvelles Galeries) avec construction d'un cinéma municipal	Une offre culturelle pour une nouvelle dynamique en Cœur de ville
1.1	Requalification de la Salle Coppélia en pôle d'animation du centre-ville	Aménagement d'une salle de spectacle à vocation plurielle
1.2	Création d'une "market place"	Création d'une solution de vente pour les commerçants
1.3	Requalification du port Luneau	Phase 1 : transfert des camping-cars vers la Monnerie
1.4	La Flèche, destination Shopping	Volet 1 : opération globale
1.5	Réfection des façades de l'école Marie Pape-Carpantier	(action intégrée dans 1.18)
1.6	Production et amélioration du logement et de l'habitat	OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain)
1.6³·²	idem	Îlot Fontevrault
1.7	Production et amélioration du logement et de l'habitat	Développement d'opérations immobilières privées
1.7¹	idem	Serres Guery
1.7²	idem	Immeuble Dauversière
1.7³	idem	Ancien cinéma
1.8	Production et amélioration du logement et de l'habitat	Développement d'opérations immobilières sociales
1.9	La Flèche : rendre visible et désirable la ville	Stratégie de marketing territorial global
1.10	La Flèche, destination Shopping	Volet 2 : faciliter la fréquentation du centre-ville
1.11	La Flèche, destination Shopping	Volet 3 : densification et diversification commerciale
1.11¹	idem	Création de halle alimentaire
1.11²	idem	Cellules commerciales adjacentes au nouveau cinéma
1.11³	idem	Création de logements avec commerces au rez-de-chaussée
1.11⁴	idem	Recomposition d'un linéaire commercial
1.11⁵	idem	Ancienne piscine : logistique urbaine et "drive" commerçants
1.12	Requalification du port Luneau	Phase 2 : réouverture du centre-ville sur le Loir, requalification du port et de ses abords
1.13	Le Quartier de la Gare, un espace de projet	Loir rive gauche : redéploiement durable d'un quartier
1.14	La Flèche - Sablé-sur-Sarthe : des solutions pour la mobilité	Adaptation et évolution de l'offre
1.15	Déploiement d'un schéma vélo	–
1.15¹	idem	Sous-action 1 : développement d'itinéraires cyclables prioritaires
1.15²	idem	Sous-action 2 : apaisement des vitesses du trafic motorisé
1.15³	idem	Sous-action 3 : animation et développement des services facilitant l'usage du vélo
1.15⁴	idem	Sous-action 4 : résorption des points noirs
1.16	La Flèche : une richesse patrimoniale comme atout	Valorisation des patrimoines historiques et espaces publics
1.16¹	idem	Place Henri IV
1.16²	idem	Place du Marché au Blé
1.17	La Flèche : ville nature	Pour une renaturation des espaces publics
1.17¹	idem	Parc des Carmes
1.17²	idem	Jardin de la Providence
1.18	La Flèche : ville culture	Culture et création comme composante du cadre de vie
1.18¹	idem	Le Carroi
1.18²	idem	École Descartes

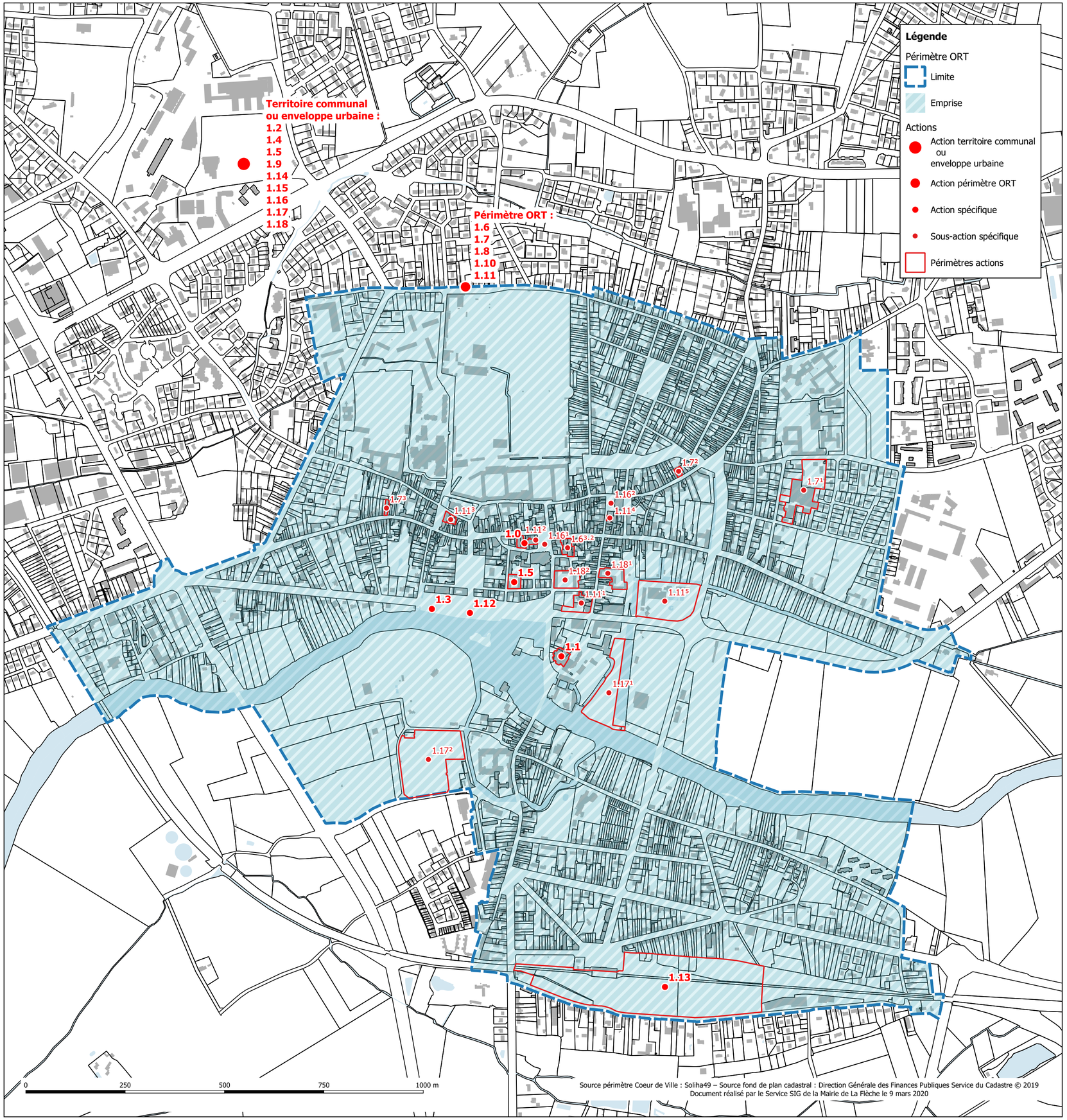

Source périmètre Coeur de Ville : Soliha49 – Source fond de plan cadastral : Direction Générale des Finances Publiques Service du Cadastre © 2019
Document réalisé par le Service SIG de la Mairie de La Flèche le 9 mars 2020

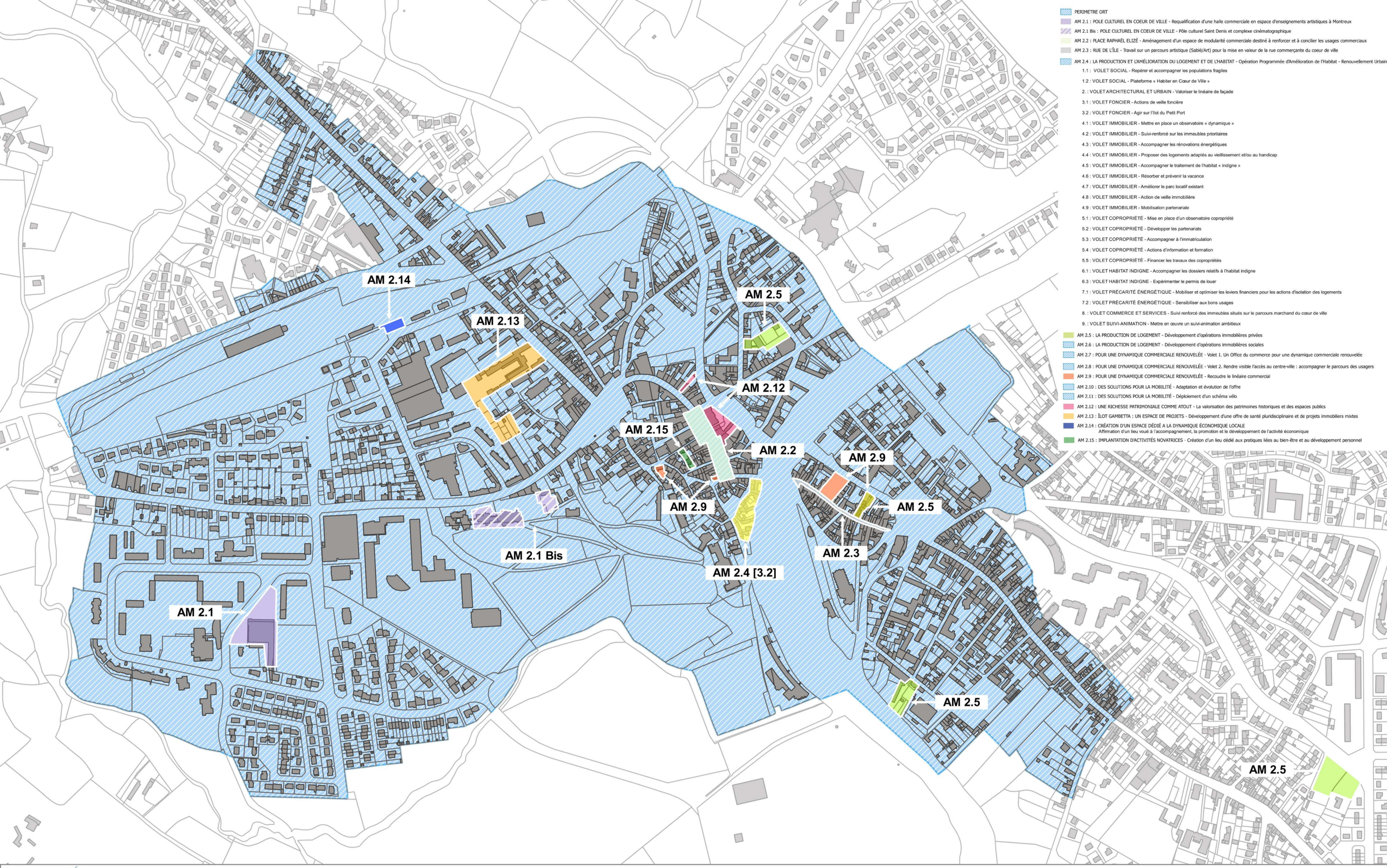

PERIMETRE ORT

AM 2.1 : POLE CULTUREL EN COEUR DE VILLE - Requalification d'une halle commerciale en espace d'enseignements artistiques à Montreux

AM 2.1 Bis : POLE CULTUREL EN COEUR DE VILLE - Pôle culturel Saint Denis et complexe cinématographique

AM 2.2 : PLACE RAPHAËL ELIZÉ - Aménagement d'un espace de modularité commerciale destiné à renforcer et à concilier les usages commerciaux

AM 2.3 : RUE DE L'ÎLE - Travail sur un parcours artistique (Sablé/Art) pour la mise en valeur de la rue commerçante du coeur de ville

AM 2.4 : LA PRODUCTION ET L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain

1.1 : VOLET SOCIAL - Repérer et accompagner les populations fragiles

1.2 : VOLET SOCIAL - Plateforme « Habiter en Cœur de Ville »

2. : VOLET ARCHITECTURAL ET URBAIN - Valoriser le linéaire de façade

3.1 : VOLET FONCIER - Actions de veille foncière

3.2 : VOLET FONCIER - Agir sur l'îlot du Petit Port

4.1 : VOLET IMMOBILIER - Mettre en place un observatoire « dynamique »

4.2 : VOLET IMMOBILIER - Suivi-renforcé sur les immeubles prioritaires

4.3 : VOLET IMMOBILIER - Accompagner les rénovations énergétiques

4.4 : VOLET IMMOBILIER - Proposer des logements adaptés au vieillissement et/ou au handicap

4.5 : VOLET IMMOBILIER - Accompagner le traitement de l'habitat « indigne »

4.6 : VOLET IMMOBILIER - Résorber et prévenir la vacance

4.7 : VOLET IMMOBILIER - Améliorer le parc locatif existant

4.8 : VOLET IMMOBILIER - Action de veille immobilière

4.9 : VOLET IMMOBILIER - Mobilisation partenariale

5.1 : VOLET COPROPRIÉTÉ - Mise en place d'un observatoire copropriété

5.2 : VOLET COPROPRIÉTÉ - Développer les partenariats

5.3 : VOLET COPROPRIÉTÉ - Accompagner à l'immatriculation

5.4 : VOLET COPROPRIÉTÉ - Actions d'information et formation

5.5 : VOLET COPROPRIÉTÉ - Financer les travaux des copropriétés

6.1 : VOLET HABITAT INDIGNE - Accompagner les dossiers relatifs à l'habitat indigne

6.3 : VOLET HABITAT INDIGNE - Expérimenter le permis de louer

7.1 : VOLET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - Mobiliser et optimiser les leviers financiers pour les actions d'isolation des logements

7.2 : VOLET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - Sensibiliser aux bons usages

8. : VOLET COMMERCE ET SERVICES - Suivi renforcé des immeubles situés sur le parcours marchand du cœur de ville

9. : VOLET SUIVI-ANIMATION - Mettre en œuvre un suivi-animation ambitieux

AM 2.5 : LA PRODUCTION DE LOGEMENT - Développement d'opérations immobilières privées

AM 2.6 : LA PRODUCTION DE LOGEMENT - Développement d'opérations immobilières sociales

AM 2.7 : POUR UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE RENOUVELÉE - Volet 1. Un Office du commerce pour une dynamique commerciale renouvelée

AM 2.8 : POUR UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE RENOUVELÉE - Volet 2. Rendre visible l'accès au centre-ville : accompagner le parcours des usagers

AM 2.9 : POUR UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE RENOUVELÉE - Recoudre le linéaire commercial

AM 2.10 : DES SOLUTIONS POUR LA MOBILITÉ - Adaptation et évolution de l'offre

AM 2.11 : DES SOLUTIONS POUR LA MOBILITÉ - Déploiement d'un schéma vélo

AM 2.12 : UNE RICHESSE PATRIMONIALE COMME ATOUT - La valorisation des patrimoines historiques et des espaces publics

AM 2.13 : ÎLOT GAMBETTA : UN ESPACE DE PROJETS - Développement d'une offre de santé pluridisciplinaire et de projets immobiliers mixtes

AM 2.14 : CRÉATION D'UN ESPACE DÉDIÉ A LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE LOCALE
Affirmation d'un lieu voué à l'accompagnement, la promotion et le développement de l'activité économique

AM 2.15 : IMPLANTATION D'ACTIVITÉS NOVATRICES - Création d'un lieu dédié aux pratiques liées au bien-être et au développement personnel

SABLÉ SUR SARTHE

Cartographie du secteur d'intervention de Sablé-sur-Sarthe et localisation des projets

Action Cœur de Ville

Braderie de La Flèche

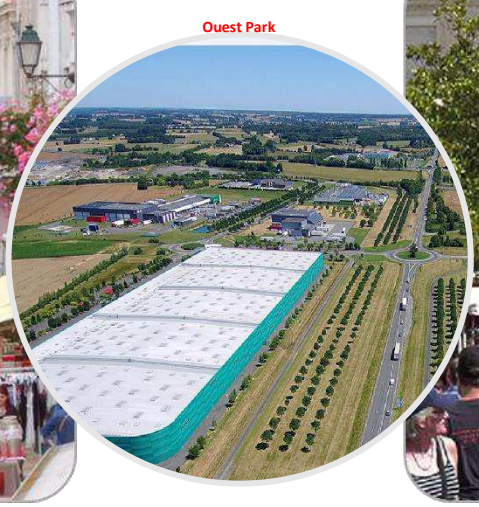
Ouest Park

Braderie de Sablé-sur-Sarthe

CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE

LA FLECHE et SABLE-SUR-SARTHE

Convention initiale

Partenaires :

Entre

- **La Ville de La Flèche** représentée par son Maire, Monsieur CHAUVEAU Guy-Michel, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal du 17 septembre 2018,

- **La Ville de Sablé-sur-Sarthe** représentée par son Maire, Monsieur JOULAUD Marc, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal du 24 septembre 2018,

- **La Communauté de Communes du Pays Fléchois** représentée par son Président, Monsieur CHAUVEAU Guy-Michel, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire du 20 septembre 2018,

- **La Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe** représentée par sa première Vice-Présidente, Madame CRNKOVIC Martine, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire du 14 septembre 2018,

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires »,
d'une part ;

et

- **L'Etat** représenté par Monsieur le Préfet de la Sarthe, Monsieur QUILLET Nicolas,

- **Le groupe Caisse des dépôts** représenté par Monsieur LAMBERT Philippe, Directeur régional,

- **Le groupe Action Logement** représenté par Monsieur VACHOT Stéphane, membre du Comité Régional,

- **L'Agence nationale de l'habitat (ANAH)** représentée par le délégataire des aides à la pierre, le Département de la Sarthe, représenté par son Président Monsieur LE MÈNER Dominique,

- **La Région des Pays de la Loire** représentée par sa Présidente, Madame MORANÇAIS Christelle, agissant en vertu d'une délibération en date du 28 septembre 2018,

- **Le Département de la Sarthe** représenté par son Président Monsieur LE MÈNER Dominique, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du 21 septembre 2018,

ci-après, les « Partenaires financeurs»,
d'autre part.

Vu la validation du projet de convention lors de la réunion du comité de projet Cœur de ville du binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe, tenue le 7 septembre 2018,

Il est convenu ce qui suit,

Préambule

Les villes de La Flèche et de Sablé-sur-Sarthe ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et de pôle de rayonnement régional. Elles constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire.

Lancé par le Gouvernement, le programme « Action cœur de ville » doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions du développement des villes de ce type, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires, et en favorisant la mise en œuvre du projet de redynamisation des cœurs de ville, porté par les communes centres et leurs intercommunalités.

Ce programme de cohésion des territoires vise à donner aux communes retenues, sur une période de 5 ans, les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts économiques, patrimoniaux, culturels et sociaux, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

Le binôme constitué de La Flèche et Sablé-sur-Sarthe a été retenu par le Ministre de la Cohésion des territoires, au titre du programme national « Action Cœur de ville ».

LA FLÈCHE et SABLÉ-SUR-SARTHE,
des habitudes de travail en commun

Les communes de La Flèche et de Sablé-sur-Sarthe, distantes de 25 kilomètres et respectivement 2ème et 3ème ville de la Sarthe sur le plan démographique, présentent des particularités et des atouts communs. Ces cœurs de ville se situent au centre de deux zones d'emplois très dynamiques.

Les deux territoires travaillent en collaboration dans de nombreux domaines, notamment en matière économique, d'aménagement du territoire et de santé, avec une volonté forte de croiser leurs actions en vue de générer un effet levier à l'échelle intercommunale, voire intercommunautaire. Ce binôme est identifié comme pôle d'attractivité au niveau régional.

Des habitudes de travail en commun se sont créées, dans un souci de mettre en avant la complémentarité des deux territoires. Ce travail collaboratif de mise en réseau d'acteurs et d'actions s'est traduit par des réalisations concrètes, et notamment :

- La création d'un parc d'activités économiques Ouest Park de 150 hectares porté par le SMAPAD (Syndicat mixte pour l'aménagement et la promotion du parc d'activités) entre La Flèche et Sablé-sur-Sarthe, au pied de l'échangeur autoroutier ;
- Le Pôle Santé Sarthe et Loir (PSSL), sur la zone d'activités Ouest Park, fruit d'une politique volontariste entre les deux collectivités aboutissant au regroupement de deux hôpitaux publics et d'une clinique privée.

Ouest Park est un pôle économique qui comptabilise environ 2 000 emplois (dont 1 200 sur PSSL), situé à mi-chemin entre La Flèche et Sablé-sur-Sarthe, sur la commune du Bailleul.
Depuis le développement de cette zone d'activités, c'est tout un bassin de vie qui s'articule entre La Flèche et Sablé-sur-Sarthe, le territoire devant répondre aux besoins de la population, dans une exigence de développement durable : offre adaptée de logements, maintien des équipements et des commerces, renforcement de la mobilité, qualité du cadre de vie. Ce bassin s'étend sur 20 à 30 kilomètres autour des deux centralités et draine 80 000 à 100 000 personnes.

Intercommunalités et bassin de vie à 20 kilomètres

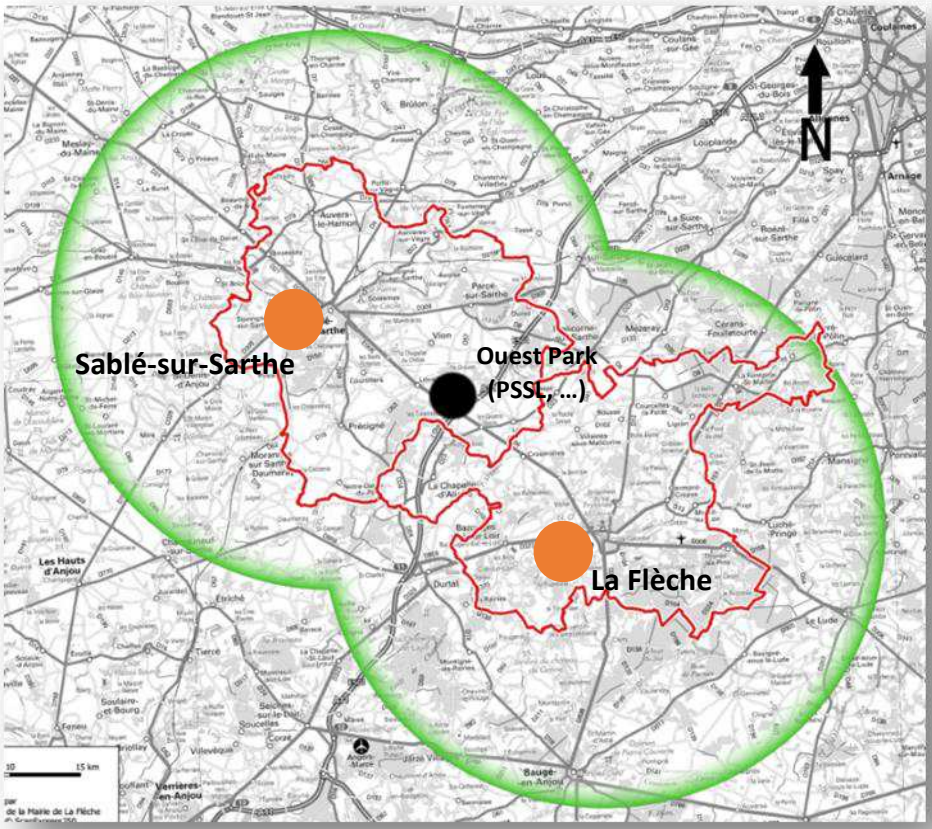

L'attractivité du territoire s'étend jusqu'aux deux périmètres de Schéma de cohérence territoriale (SCOT), élaborés par le PETR de la Vallée du Loir pour La Flèche, et par le Pays de la Vallée de la Sarthe pour Sablé-sur-Sarthe.

Ce travail collaboratif ne se limite pas au domaine économique :

- des réunions semestrielles sont organisées entre élus des deux intercommunalités ;
- une procédure coordonnée d'élaboration de deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux tenant lieu de Programmes Locaux de l'Habitat (PLUI-H) est en œuvre depuis 2017 ;
- une collaboration est mise en place au titre de l'école de musique ;
- un projet commun de restauration de deux EHPAD est en cours de réflexion ;
- la présidence du conseil de surveillance du pôle hospitalier PSSL est assurée alternativement par les deux maires, présidents des EPCI…

Par ailleurs, pour élaborer le PLUI-H, les deux collectivités ont, à la suite d'une commande groupée, retenu un groupement de cabinets d'études commun, travaillant ainsi sur les deux territoires (mandataire : Futur Proche).
Un Comité de pilotage PLUI-H intercommunautaire se réunit aux étapes clefs, permettant notamment un débat sur les objectifs communs, et les complémentarités pouvant émerger.

Une première version du diagnostic du PLUI-H a ainsi été présentée en juin 2018. L'objectif est de débattre des deux Projets d'aménagement et de développement durables (PADD) avant fin 2018, et d'arrêter les projets avant fin 2019.

Deux centralités avec un effet d'entrainement
sur les territoires avoisinants

Le diagnostic comparatif du PLUI-H établi entre les territoires fléchois et sabolien (annexe 2) met en évidence la similitude des atouts, mais aussi des difficultés rencontrées par les deux ville-centre en matière d'attractivité.

Si un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre pour maintenir l'attractivité de ces pôles de centralité, qui jouent un rôle de locomotives territoriales aux carrefours de métropoles régionales (axes Le Mans / Angers et Tours / Laval), il s'agit de poursuivre cet effort pour ne pas rompre un équilibre local souvent précaire.

Le dynamisme des villes de La Flèche et Sablé-sur-Sarthe a un effet direct sur la situation des communes rurales avoisinantes. Il est susceptible de « tirer vers le haut » le sud de la Sarthe. Il doit permettre, à partir des deux cœurs de ville, de renforcer les liaisons horizontales au sud du Département et d'éviter les « fuites » et les déplacements vers les métropoles régionales. La mise en relation et la redynamisation des 2 cœurs de villes, situés dans des zones d'emplois dynamiques doit aussi permettre l'installation de salariés et la recherche d'emploi de leur conjoint.

Le programme Action cœur de ville du binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe vise à renforcer les habitudes de travail qui mobilisent depuis plusieurs années l'intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les opérateurs et partenaires financeurs.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention-cadre (« la convention »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme sur les villes de La Flèche et de Sablé-sur-Sarthe. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

Le programme s'engage dès 2018 par la signature de la présente convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

Article 2 : Engagement général des parties

Les parties s'engagent à mobiliser les moyens adaptés pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

- **Les communes de La Flèche et Sablé-sur-Sarthe, ainsi que les Communautés de communes du Pays Fléchois et de Sablé-sur-Sarthe** mobilisent les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement. Elles recrutent un directeur de projet commun. Elles s'interdisent de mener tout projet (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement...) qui viendrait en contradiction avec les orientations de la convention.

- **L'Etat** anime le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet. Il coordonne l'instruction et le suivi des projets par l'intermédiaire notamment du sous-préfet de La Flèche, référent départemental, en lien avec les services compétents, la DDT notamment. Il étudie la possibilité de cofinancer les actions inscrites dans le plan d'action de la convention, éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

- **Les partenaires financeurs (Caisse des dépôts, Action Logement, ANAH)** instruisent dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités et mobilisent leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auront préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances respectives.

    - **la Caisse des dépôts** mobilise ses moyens financiers visant notamment à soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises ; contribue à l'expertise portant sur des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques ; accompagne les démarches innovantes SMART ; accorde des prêts rénovation Cœur de ville pour les opérations incluses dans le périmètre des futures opérations de revitalisation territoriale (ORT).

    - **Action Logement** mobilise ses moyens financiers sur le volet habitat du dispositif en visant notamment à accompagner financièrement les opérations d'acquisition réhabilitation restructuration portant sur des immeubles intégrés dans la stratégie du projet urbain et au périmètre défini par l'ORT. Les financements d'Action Logement interviendront pour solvabiliser la part du coût des opérations d'investissement qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles en préfinançant leur portage amont, en finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles à restructurer.

    - **l'ANAH** (en nom propre et représentée par le département dans le cadre de la délégation des aides à la pierre) mobilise ses délégations locales afin qu'elles apportent un appui et un conseil aux collectivités en matière d'amélioration du parc privé, à toutes les étapes du projet, de son élaboration à sa mise en œuvre, à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions soumises par les collectivités, à soutenir financièrement les besoins en ingénierie et en travaux, dans le respect de son règlement général.

- **La Région des Pays de la Loire** mobilise ses ressources humaines et financières pour faciliter la mise en œuvre du programme Action cœur de ville. Ce dispositif sera valorisé au travers des fonds européens dont la Région est autorité de gestion et des dotations de la Région relevant soit des lignes sectorielles, soit des dispositifs contractuels et plus particulièrement le Contrat territoires Région 2020. La revitalisation des centres-villes, enjeu partagé par la région des Pays de la Loire, s'exprime à travers les mesures du pacte pour la ruralité, la contractualisation régionales et les lignes sectorielles.

- **Le Département de la Sarthe** mobilise ses ressources humaines et financières pour faciliter la réalisation des actions entrant dans son champ d'intervention et qu'il aura préalablement approuvé.

Article 3 : Comité de projet

Un Comité de projet unique est constitué pour le binôme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe.
Le Comité de projet est co-présidé par le Maire de La Flèche et le Maire de Sablé-sur-Sarthe.
Le référent départemental, Sous-Préfet de La Flèche, y participe.
Les partenaires financeurs et les partenaires locaux y sont représentés.

Le Comité de projet valide les orientations et suit l'avancement du projet. Il se réunit de façon formelle autant que de besoins, au minimum une fois par an. Ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Article 4 : Organisation des collectivités

Les collectivités, communes et intercommunalités, s'engagent à assurer l'ordonnancement général du projet, et notamment :

- le pilotage efficace des études de diagnostic,
- la définition de la stratégie de redynamisation des cœurs de ville,
- la coordination et la réalisation des différentes actions.

Un directeur de projet Cœur de ville est désigné (recrutement en cours).

Il anime le programme Action cœur de ville sur les deux territoires à temps équivalent, et apparait dans l'organigramme des deux collectivités, comme étant rattaché à la Direction générale de chacune des deux communes.

Le directeur de projet est consacré à temps plein au suivi du programme « Action cœur de ville » et traite notamment la question du logement à hauteur minimale de 50 % de son temps, ce qui permet un financement de ce poste par l'ANAH, à hauteur de 50 % des coûts, dans la limite de 80 000 € par an (hors frais de fonctionnement, non financés) sous réserve du respect des conditions prévues par l'ANAH.

Un groupe de travail territorial Cœur de ville est constitué sur chaque territoire, composé du directeur de projet, d'élus communaux, d'élus communautaires et de techniciens. L'Etat et les partenaires y participent en fonction des besoins.

Des groupes de travail thématiques sont constitués, en fonction des besoins, pour définir des projets communs aux deux territoires (renforçant la notion de binôme) et veiller à la cohérence des actions. Trois groupes de travail thématiques sont identifiés : commerce ; habitat ; formes urbaines et mobilités.

Le Comité de projet veille à la cohérence et la complémentarité des actions menées sur les deux territoires.

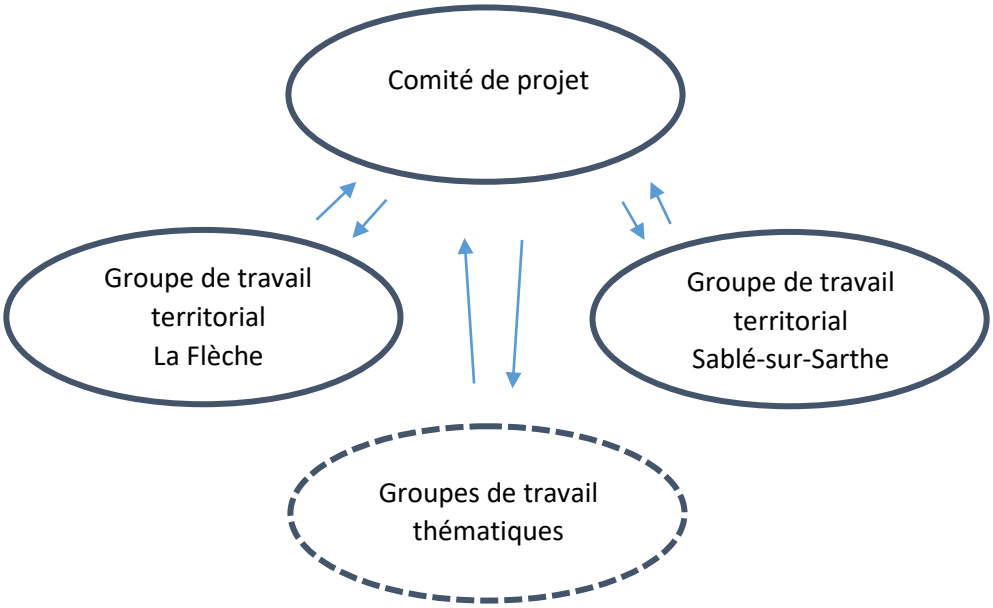

Des phases de concertation (avec les usagers, les commerçants, les bailleurs sociaux, …) sont mises en œuvre en fonction des besoins liés aux actions du programme.

Les villes et communautés de communes communiquent sur la mise en œuvre du programme Action cœur de ville et de ses actions éligibles par le biais des supports habituels : sites internet, publications des collectivités, réseaux sociaux, presse locale …

Article 5 : Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six ans et demi maximum, à savoir jusqu'au 28 mars 2025.
Ce délai intègre une phase d'initialisation de dix-huit mois maximum visant à réaliser ou à compléter le diagnostic de la situation et à détailler le projet de redynamisation des deux cœurs de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente convention, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde phase dite de déploiement.

La phase de déploiement ne pourra excéder cinq ans, et les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention (jusqu'au 28 mars 2025).

Toute évolution de l'économie générale de la convention ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, est soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.
Chaque année, les parties adoptent un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers. L'évolution d'une action structurante qui aura des conséquences sur d'autres actions sera soumise à l'analyse préalable du Comité de projet et, si nécessaire, du Comité régional d'engagement.

A tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet, l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6 : Phase d'initialisation

6.1. Contenu du diagnostic

Dès la signature de la présente convention, les collectivités engagent la réalisation d'un diagnostic de la situation de leur cœur de ville afin d'identifier les forces et les faiblesses sur lesquelles il convient de travailler dans la mise en œuvre du programme de redynamisation.

Ce diagnostic est réalisé à l'échelle des deux intercommunalités (périmètre d'études). Il met notamment en avant :

- les interactions (complémentarités, concurrences, fractures…) entre certaines fonctions de chaque cœur d'agglomération et le reste du bassin de vie ;
- les interactions entre les 2 cœurs de ville.

Il prend en compte les deux diagnostics PLUI-H (en cours), ainsi que toutes les autres données ou études existantes.

Il couvre les cinq axes sectoriels mentionnés ci-après afin de permettre une appréhension globale de la situation des deux cœurs de ville :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il couvre aussi un axe complémentaire que les 2 communes ont ajouté :

- Axe 6 – Renforcer le binôme La Flèche – Sablé-sur-Sarthe

Il intègre enfin les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Les parties conviennent que le diagnostic comprendra également les études complémentaires suivantes (annexe 1) :

Études communes aux deux territoires :

Réf.	Objet des études	Calendrier de réalisation	Budget TTC
D.1	Etude sur la caractérisation de la vacance de logement	18 mois	CEREMA
D.2	Diagnostic du parc ancien de logement (étude pré-opérationnelle OPAH – RU)	9 mois	100 000 € par commune
D.3	Étude sur l'offre de commerces et de services en hypercentre	18 mois	60 000 € par commune
D.4	Etude mobilités « Sablé-sur-Sarthe – Ouest-Park/PSSL – La Flèche »	18 mois	CEREMA

Études spécifiques à La Flèche :

Réf.	Objet des études	Calendrier de réalisation	Budget TTC
D.1.1	Bilan ZPPAUP : opportunité d'un PVAP	18 mois	DRAC - ABF
D.1.2	Étude ville 100% cyclable	18 mois	55 000 €
D.1.3	Atlas de la biodiversité communale (ABC)	18 mois	50 000 €

Études spécifiques à Sablé-sur-Sarthe :

Réf.	Objet des études	Calendrier de réalisation	Budget TTC
D.2.1	Mobilités douces : faire le lien entre le centre-ville et la périphérie	18 mois	CEREMA
D.2.2	Etude Patrimoine et espace public (dans une optique de renouvellement urbain, cibler des espaces de valorisation et conservation du patrimoine)	18 mois	50 000 €

La Caisse des dépôts propose gracieusement une analyse/diagnostic financier des communes de Sablé-sur-Sarthe et de La Flèche en rétrospectif et en prospectif incluant les actions à mettre en œuvre.

Les études complémentaires contribueront à faciliter l'intervention d'investisseurs publics et privés aux côtés des collectivités locales.

Les signataires se donnent 6 mois à partir de la signature de la présente convention (jusqu'au 28 mars 2019) pour compléter ou modifier cette liste d'études.

L'avancement de l'élaboration du diagnostic et des études complémentaires fait l'objet de présentations devant le Comité de projet, afin de faire bénéficier chacun des expériences acquises par La Flèche et Sablé-sur-Sarthe.

6.2. Soutien des partenaires à l'élaboration du diagnostic

La réalisation du diagnostic par les collectivités est facilitée par la mobilisation des soutiens suivants :

- Le CEREMA mobilise ses capacités d'ingénierie pour appuyer les collectivités dans la maturation et la consolidation des enjeux et stratégies du projet, du bassin de vie à l'ilôt urbain, et apporte des compétences techniques spécifiques en fonction des nécessités du territoire (vacance de logement, mobilité, numérique, foncier, risques…) ainsi que des compétences d'animation et d'intermédiation. Il assume la moitié de la charge financière des études qu'il produit (v. 6.1) sur la base d'une convention de partenariat.

- La DDT accompagne les collectivités dans la réflexion en contribuant à l'élaboration et au suivi de l'étude, avec d'éventuelles visites de terrain.

- La Caisse des dépôts soutient l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises nécessaires à la réalisation des diagnostics et accompagne les démarches innovantes en matière de SMART CITY.

- La DRAC - ABF apporte un appui sur le volet patrimonial et la définition d'un profil architectural.

- l'ANAH finance, sur les crédits délégués au Département de la Sarthe, l'étude pré-opérationnelle d'une future Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – renouvellement urbain (RU) : aide de 50 % du montant subventionnable, plafonnée à 200 000 € HT, octroyée sur justificatif, après réalisation de l'étude pré-opérationnelle.

- Le Département de la Sarthe finance l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU, sur ses crédits propres dans la limite de 20% du montant subventionnable, plafonné à 100 000 € HT, aide octroyée sur justificatif, après réalisation de l'étude pré-opérationnelle.

6.3. Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville

Sur la base du diagnostic établi à l'échelle des deux intercommunalités (périmètre d'étude), un projet de redynamisation des cœurs de ville et une stratégie d'intervention sont définis en fin de phase d'initialisation.

Compte tenu de la volonté politique affirmée de travailler de concert sur les deux communautés de communes, le projet intègre un axe sur « l'émergence de projets renforçant le binôme La Flèche – Sablé-sur Sarthe ».

Un périmètre d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) au sein duquel s'inscrivent l'essentiel des actions est alors finalisé pour chaque cœur de ville (annexe 3).

Les actions de redynamisation envisagées (hors actions matures) s'inscrivent dans cette stratégie d'intervention.

Certaines actions peuvent être réalisées en dehors des périmètres ORT, dans la mesure où elles s'inscrivent dans le projet de redynamisation et la stratégie d'intervention (mobilités …).

Comme pour le diagnostic, le projet intègre de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d'innovation, de recours au numérique et d'animation des centres villes.
Un point d'avancement du projet est régulièrement présenté au Comité de projet.

6.4. Mise en œuvre des actions matures

En complément des actions déjà engagées par les collectivités, le programme doit permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, avec des premières actions soutenues dès 2018.

Aussi, des actions suffisamment matures, qui s'inscrivent en cohérence avec le projet de redynamisation des cœurs de ville, peuvent être lancées dès la phase d'initialisation, et donc avant que le diagnostic et le projet soient élaborés.
Il s'agit des actions matures suivantes (annexes 4 et 5) :

Actions matures sur La Flèche :

Référence	Objet des actions matures	Calendrier de réalisation	Budget TTC
AM 1.1	Requalification de la Salle Coppelia : un pôle d'animation en centre-ville	Automne 2018 Fin 2019	950 400 €
AM 1.2	Création d'une Market place	Automne 2018 été 2019	159 852 €
AM 1.3	Requalification du Port Luneau : Ouverture du centre-ville sur le Loir (phase 1 : Transfert des camping-cars vers la Monnerie)	Automne 2018 été 2019	293 763 €
AM 1.4	La Flèche : destination Shopping	Automne 2018 Eté 2019	65 000 €
AM 1.5	Réfection des façades de l'école Marie Pape-Carpantier : revalorisation de l'image du cœur de ville	Automne 2018 Fin 2019	540 000 €

Actions matures sur Sablé-sur-Sarthe :

Référence	Objet des actions matures	Calendrier de réalisation	Budget TTC
AM 2.1	Pôle culturel en cœur de ville : Phase 1 : Requalification d'une Halle commerciale en espace d'enseignements artistiques (arts vivants, audiovisuel, espaces associatifs) à Montreux	Début : 2ème semestre 2019	2 878 000 €
AM 2.2	Aménagement d'un espace de modularité commerciale sur la place Raphaël Elizé destiné à concilier et à renforcer les différents usages commerciaux	Automne 2018	1 887 143 €
AM 2.3	Travail sur un parcours artistique pour mise en valeur de la rue de l'île, rue commerçante du cœur de ville (Sablé/Art)	1er semestre 2019	60 000 €

Ces actions seront analysées par les financeurs potentiels, les demandes de financement (subvention, prêt…) devant être présentées dans le respect des procédures des partenaires financeurs, la présente convention ne valant pas de leur part engagement juridique et financier sur ces opérations.

Les fiches décrivant plus précisément les objectifs, les modalités de mise en œuvre et les modalités de soutien de ces actions matures figurent en annexe 6 de la convention.

6.5. Achèvement de la phase d'initialisation

A l'issue de la finalisation du diagnostic et du projet, les collectivités délibèrent pour valider leurs engagements.

Le Comité régional d'engagement validera ces données afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant validant l'achèvement de la phase d'initialisation et l'engagement de la phase de déploiement.

Article 7 : Phase de déploiement

Cet article sera inséré par avenant à l'issue de la phase d'initialisation.

Article 8 : Suivi et évaluation

Un état d'avancement est soumis annuellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de ses actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation suivra une grille qui portera sur les axes thématiques, des indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Article 9 : Traitement des recours

Les éventuels recours survenant dans l'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Convention signée en dix exemplaires, le 28 septembre 2018

CC du Pays Fléchois	Commune de La Flèche	Commune de Sablé-sur-Sarthe	CC de Sablé-sur-Sarthe
Guy-Michel CHAUVEAU, Président de la CC	Guy-Michel CHAUVEAU, Maire	Marc JOULAUD, Maire	Marc JOULAUD, Président de la CC
Action Logement	Etat	pour l'ANAH, le Département de la Sarthe	Caisse des dépôts
Stéphane VACHOT, Membre du Comité Régional	Nicolas QUILLET, Préfet de La Sarthe	Daniel CHEVALIER, Vice-président du Conseil départemental	Chantal NONNOTTE, Directrice régionale adjointe
	Département de la Sarthe	Région des Pays de la Loire	
	Daniel CHEVALIER, Vice-Président du Conseil départemental	La Présidente Christelle MORANÇAIS	

Liste des Annexes

Annexe 1 – Etudes réalisées dans le cadre du diagnostic

Annexe 2 – Présentation du projet

Annexe 3 – Périmètres d'intervention ORT

Annexe 4 – Calendrier détaillé du projet

Annexe 5 – Budget détaillé du projet

Annexe 6 – Fiches Actions

Annexe 1 – Etudes réalisées dans le cadre du diagnostic

Études communes :

Réf.	Objet des études	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Innovation	Transition écologique	Smart City
D.1	Etude sur la caractérisation de la vacance de logement	✓					✓		✓	
D.2	Diagnostic du parc ancien de logement Etude pré opérationnelle OPAH – RU	✓			✓		✓		✓	
D.3	Etude sur l'offre de commerces et de services en hypercentre		✓	✓			✓	✓	✓	✓
D.4	Etude mobilités « Sablé-sur-Sarthe – Ouest Park (PSSL) – La Flèche »			✓	✓	✓	✓		✓	

Études

Réf.	Objet des études	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Innovation	Transition écologique	Smart City
D.1.1	Bilan ZPPAUP et opportunité d'un PVAP	✓			✓			✓	
D.1.2	Etude ville 100% cyclable		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
D.1.3	Atlas de la biodiversité communale (ABC)				✓			✓	

Études spécifiques sur Sablé-sur-Sarthe :

Réf.	Objet des études	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Innovation	Transition écologique	Smart City
D.2.1	Mobilités douces : faire le lien entre le centre-ville et la périphérie		✓	✓	✓	✓	✓	✓	
D.2.2	Etude Patrimoine et espace public (dans une optique de renouvellement urbain, cibler des espaces de valorisation et conservation du patrimoine)	✓			✓			✓	

spécifiques sur La Flèche :

Les signataires se donnent 6 mois à partir de la signature de la présente convention (jusqu'au 28 mars 2019) pour compléter ou modifier cette liste d'études.

Pour mémoire :

- **Axe 1** – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- **Axe 2** – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- **Axe 3** – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- **Axe 4** – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- **Axe 5** – Fournir l'accès aux équipements et services publics ;
- **Axe 6** – Renforcer le binôme La Flèche – Sablé-sur-Sarthe

Annexe 2 – Présentation du projet

Le projet de redynamisation des cœurs de ville et la stratégie d'intervention pour le binôme seront définis en fin de phase d'initialisation, sur la base du diagnostic établi à l'échelle des deux intercommunalités (périmètre d'étude). Ils seront ajoutés par avenant à la présente annexe.

Dans le cadre des PLU-i H menés en parallèle sur les deux communautés de communes, un diagnostic partagé a d'ores et déjà été élaboré, et présenté aux élus lors d'un Comité de pilotage PLU-i H intercommunautaire, en juin 2018. Ces éléments sont complétés par ceux issus de la réflexion engagée dans le cadre du programme Action Cœur de ville.

Les éléments présentés ci-dessous reprennent les principaux points qui pourront servir de base au diagnostic cœur de ville.

Premiers enjeux des cœurs de ville

- En matière de **POPULATION :**

Sablé-sur Sarthe	**La Flèche**
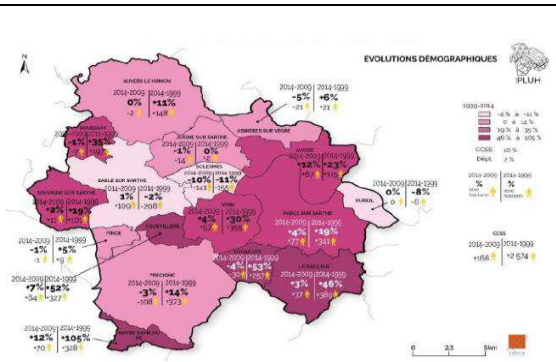	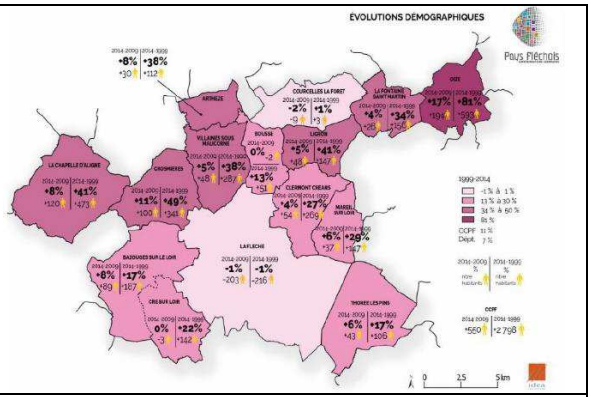
CONSTAT	**CONSTAT**
• Une stabilité démographique communautaire • Une ville centre qui regagne des habitants	• Une croissance démographique communautaire • Une ville centre moins attractive
DES CONSTATS PARTAGÉS	
• Une croissance du nombre de ménages, alimentant le besoin en logement • Une diminution du nombre de familles avec enfant et de jeunes • Un vieillissement de la population contribuant à la diminution de la taille des ménages • Une concentration des populations les plus fragiles sur les cœurs de ville (familles monoparentales, à faible revenu, …) ; des indicateurs de fragilité	

Enjeux communs :

- Attirer une nouvelle population dans les centres villes et notamment des salariés ;
- Garantir une mixité sociale en hypercentre.

- En matière d'**HABITAT :**

Sablé-sur Sarthe	La Flèche
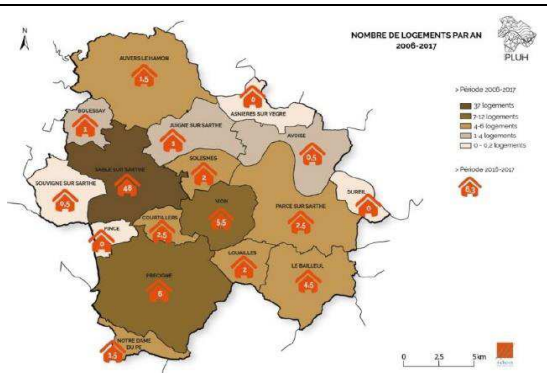	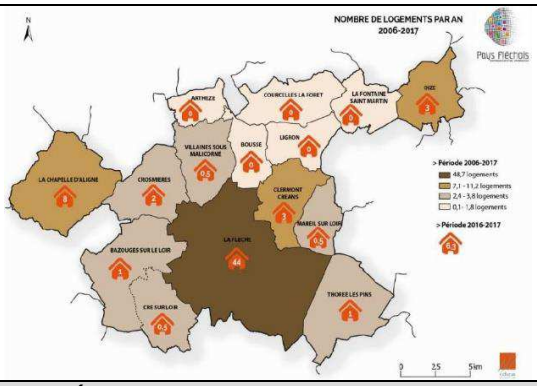
DES CONSTATS PARTAGÉS	
• Une progression des résidences principales et de l'accueil des ménages • Un rythme de construction soutenu dans les années 2000, mais une forte réduction depuis • Un rôle important du parc locatif / des villes centres dans l'accueil des jeunes familles • Une diminution du parc locatif et des petits logements (T1 à T3) • Une augmentation de la vacance, surtout dans les villes centres et les hypercentres • Un parc ancien qui se dégrade en hypercentre et/ou inadapté à la demande (petit logements, étroitesse des façades, logements liés aux commerces)	

Enjeux communs :

- Réhabiliter le patrimoine bâti ancien
- Maîtriser la vacance
- Diversifier l'offre de logements – Créer une offre adaptée à la demande
- Créer du logement pour les salariés en centre-ville
- Démarche de type éco quartier des centres revitalisés
- Reconquérir et intégrer aux 2 centres villes de nouvelles parcelles ou de nouveaux secteurs à urbaniser (Sablé-sur-Sarthe : quartier de la gare… ; La Flèche : site de l'ancienne gare…)

- En matière d'**ÉCONOMIE** et de **COMMERCE**:

Sablé-sur Sarthe	La Flèche
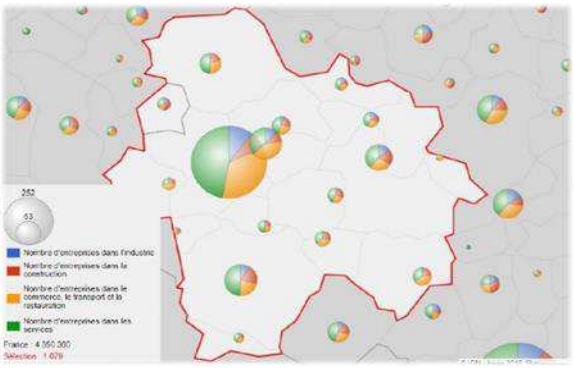	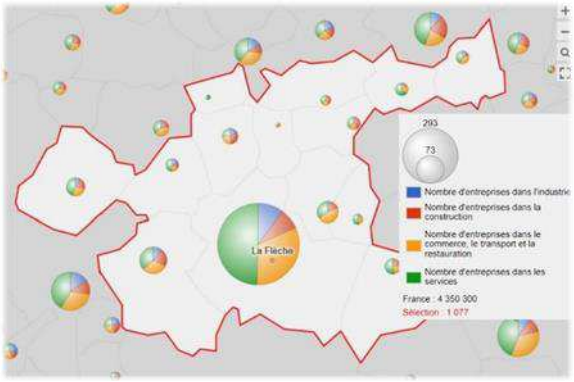
CONSTAT	**CONSTAT**
• Un ICE[1] de 270 emplois pour 100 habitants • Une activité très dépendante de l'industrie agroalimentaire	• Un ICE de 133 emplois pour 100 habitants • Une activité également portée par des secteurs à forte valeur ajoutée • Une locomotive touristique : le parc zoologique • Interdiction des galeries marchandes dans les centres commerciaux

[1] Indice de concentration de l'emploi

DES CONSTATS PARTAGÉS
En matière d'emplois et d'activités : • Un bassin économique animé par des métropoles régionales (Le Mans, Angers, Laval, Tours) • Une tertiarisation de l'activité tandis que l'emploi ouvrier continue de dominer • Ouest Park : environ 2000 emplois bénéficiant aux deux intercommunalités • 2 clubs d'entreprises dynamiques • 2 plans d'action économiques En matière de tourisme : • Un patrimoine historique et architectural en cœurs de ville • Un patrimoine naturel riche : des sites touristiques liés à la présence de l'eau (le Loir et la Sarthe) et aux qualités paysagères • Une offre touristique centralisée sur les pôles En matière de commerce : • Une vacance des cellules commerciales importante en hypercentre • Une concurrence importante de l'extérieur : zones commerciales périphériques, pôles régionaux, internet

Enjeux communs :

- Redynamiser le tissu commercial en centre-ville
- Renforcer l'attractivité du territoire
- Développer un maillage touristique (nature-patrimoine)
- Promouvoir la production agricole locale (AOC, agriculture biologique et de proximité)

- En matière de **MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS :**

Sablé-sur Sarthe	La Flèche
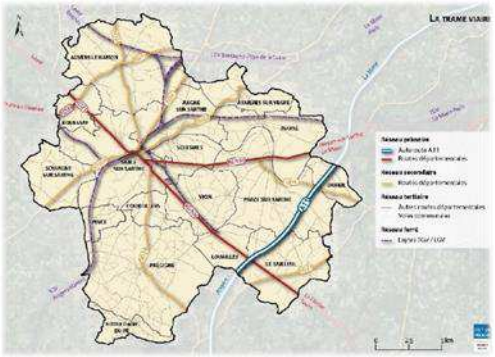	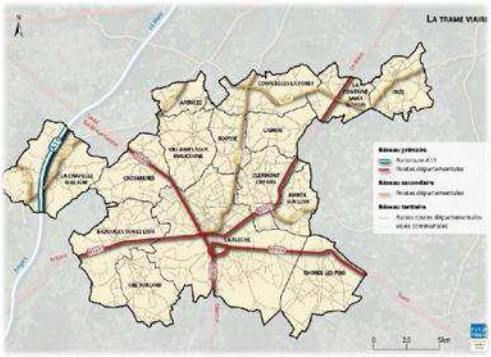
CONSTAT	**CONSTAT**
• Un pôle multimodal autour de la gare TGV • Une ligne de bus urbain	• Une gare routière qui se développe (en niveau de prestations, connectée au 72, au 49) • Une ville labélisée « territoire vélo » - Prix de la ville cyclable (-20 000 hab.)
DES CONSTATS PARTAGÉS	
• Une connexion au réseau autoroutier depuis Ouest-Park (A11) • Une position complémentaire : équidistance d'axes routiers et ferroviaires régionaux • Des transports en commun existants mais peu utilisés (usage quasi exclusif de la voiture) • Des liaisons douces nombreuses et diversifiées (pédestres, cyclables, équestres, nautiques … : territoires au carrefour d'itinéraires régionaux) • Un raccordement au très haut débit en cours de déploiement • Un pôle hospitalier commun en mal de desserte (transports publics)	

Enjeux communs :

- Adapter la signalétique aux usagers : circulation routière, commerce, tourisme
- Promouvoir les déplacements « horizontaux » sur le sud de la Sarthe
- Promouvoir les déplacements alternatifs, les adapter à tous, afin de réduire l'utilisation de la voiture particulière notamment entre La Flèche, Ouest Park et Sablé-sur-Sarthe
- Intégrer la requalification de nouvelles parcelles ou secteurs (Sablé sur Sarthe : site de la gare … ; La Flèche : entrée de ville ; site de l'ancienne gare…)

- En matière d'**ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES :**

Sablé-sur Sarthe	**La Flèche**
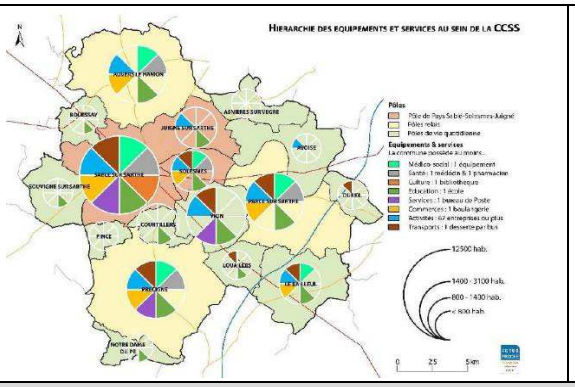	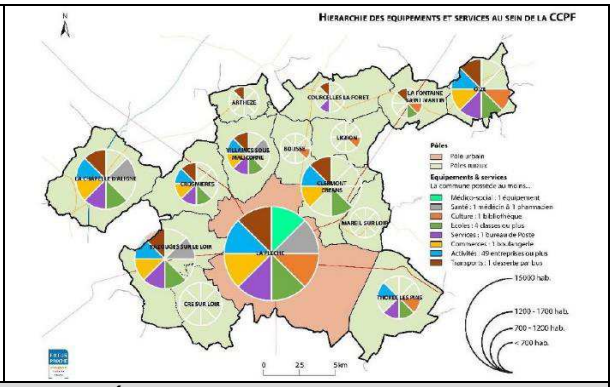

DES CONSTATS PARTAGÉS

- Une offre de santé solide avec le PSSL et des maisons de santé qui maillent le territoire
- Un maillage avéré des équipements et des services avec une centralisation sur les villes de Sablé-sur-Sarthe et de La Flèche pour les équipements spécifiques
- Une offre culturelle riche et complémentaire. Avant même le lancement du programme Cœur de ville Sablé a défini un projet de pôle culturel et La Flèche a engagé le projet de construction d'un cinéma en plein centre-ville auquel sont associées des cellules commerciales (soutenu au titre du contrat de ruralité, annexe financière 2017)
- Des équipements sportifs adaptés aux besoins locaux (La Flèche : Label « Ville la plus sportive des Pays de la Loire » catégorie – de 20 000 hab.)
- Un réseau associatif dynamique : sport, culture, solidarité, …

Enjeux communs :

- Développer une offre d'équipements et de services complémentaires ou mutualisés (à l'image du PSSL)
- Affirmer un projet de santé publique (établissements de santé, sport, cadre de vie, …)
- Renforcer les pôles d'animation et de services publics en centre-ville (La Flèche : Coppélia, cinéma … ; Sablé : pôle culturel…)

  Un projet à part entière pourrait consister, pour La Flèche, à déplacer la bibliothèque du Prytanée national militaire pour l'installer à proximité de la porte d'honneur avec une sortie directe sur la place Henri IV, afin d'en faire un lieu ouvert au public. Un groupe de travail est mis en place dans le cadre du programme Cœur de ville.

- En matière de **PAYSAGES ET D'ENVIRONNEMENT :**

Sablé-sur Sarthe	La Flèche
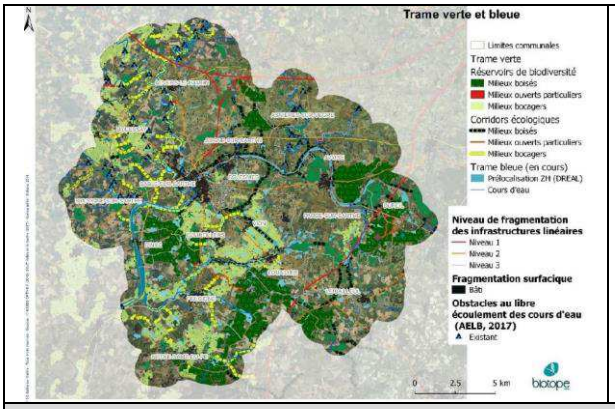	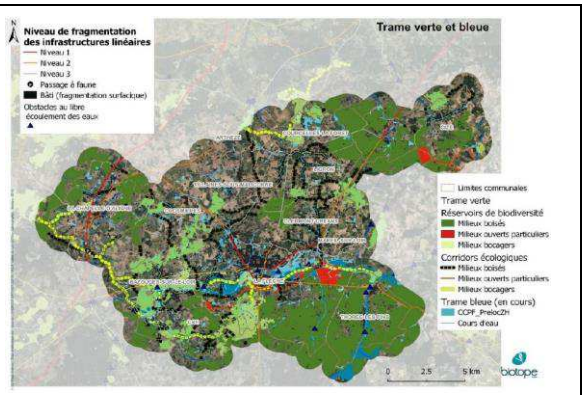
DES CONSTATS PARTAGÉS	
• Des milieux diversifiés (vallées, boisement, bocages, coteaux…) source de biodiversité • Les vallées de la Sarthe et du Loir : les points d'accroche de la déclinaison de la Trame verte et bleue • Fragmentation des milieux par l'urbanisation et les infrastructures de transport • Des pressions exercées sur les paysages par l'urbanisation et l'agriculture • Une faiblesse de traitement des franges urbaines récentes, des zones d'activités et commerciales, et des entrées de ville qui dénaturent le paysage	

Enjeux communs :

- Ouvrir les centres-villes sur les rivières (le Loir et la Sarthe), articuler le développement autour de la thématique de l'eau
- Dessiner la trame verte et bleue urbaine
- Veiller à la biodiversité en ville

Annexe 3 – Périmètres d'intervention ORT pressentis

Ces périmètres seront déterminés à l'issue de la phase d'initialisation et ajoutés par avenant.

Annexe 3.1 – Périmètre pressenti sur La Flèche

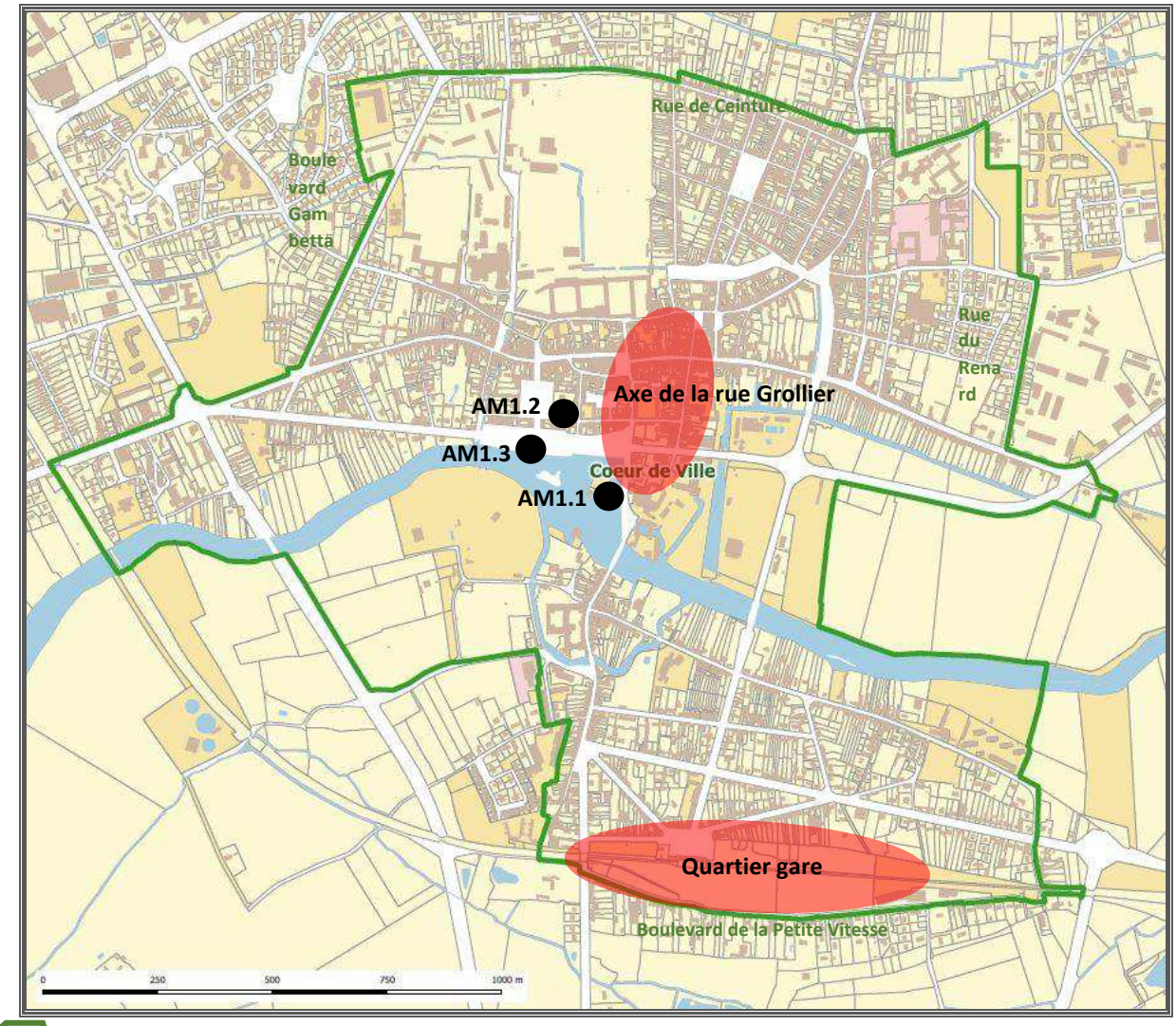

: Périmètre d'étude pressenti

: Secteur à enjeux

Action matures :

AM 1.1 = Requalification de la salle polyvalente COPPELIA : un pôle d'animation en centre-ville
AM 1.2 = Création d'un Market Place (lieu non identifié)
AM 1.3 = Ouverture du centre-ville sur le Loir, par la requalification de Port Luneau (phase 1 : Aménagement d'une aire de camping-cars pour empêcher leur stationnement au cœur de ville)
AM 1.4 = La Flèche : destination shopping
AM 1.5 = Réfection des façades de l'école maternelle Marie Pape-Carpantier : revalorisation de l'image du cœur de ville

Annexe 3.2 – Périmètre pressenti sur Sablé-sur-Sarthe

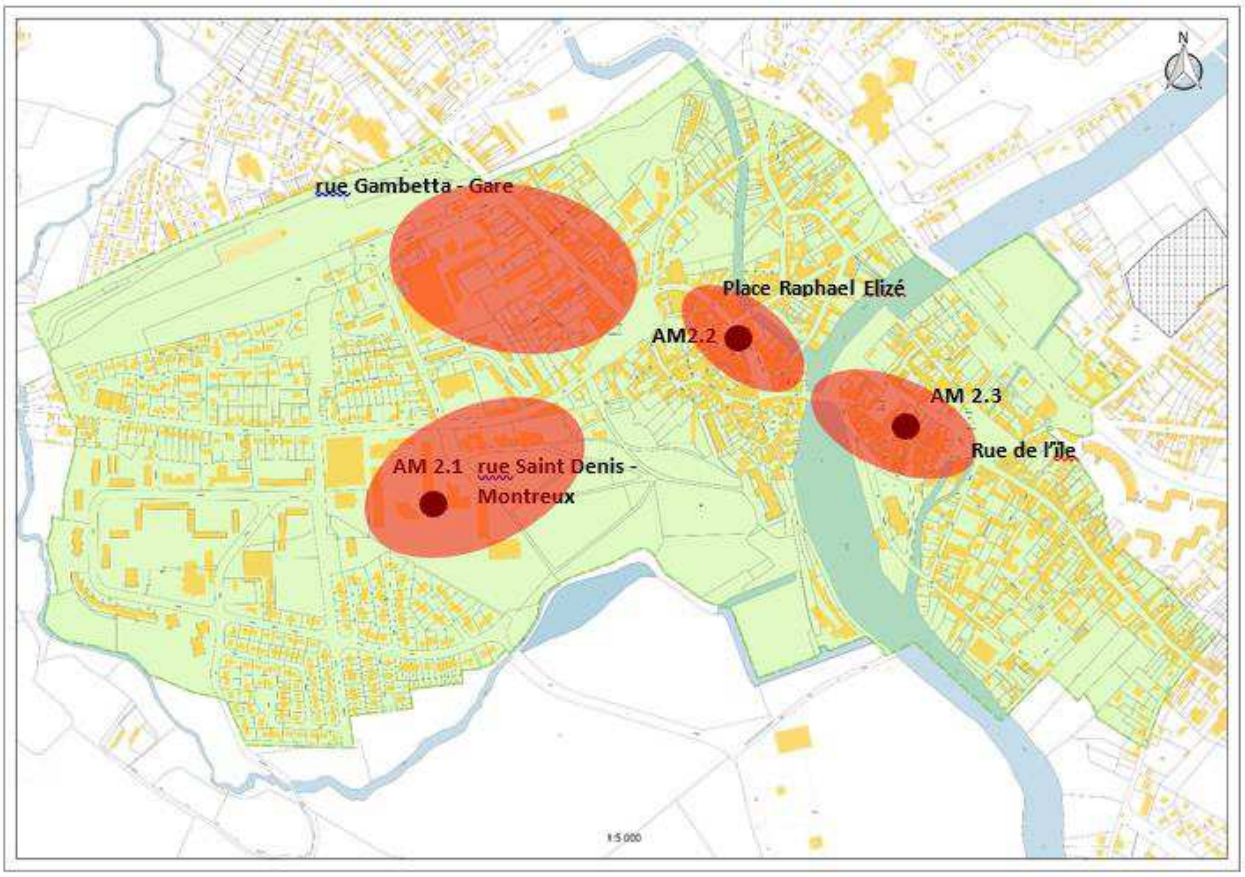

: Périmètre d'étude pressenti

: Secteur à enjeux

Actions matures :

AM 2.1 = Requalification d'une halle commerciale en espace d'enseignements artistiques
AM 2.2 = Aménagement d'un espace de modularité commerciale sur la place Raphaël Elizé destiné à concilier et à renforcer les différents usages commerciaux
AM 2.3 = Travail sur un parcours artistique pour mise en valeur de la rue de l'île, rue commerçante du cœur de ville (Sablé/Art)

Annexe 4 – Calendrier du projet

Calendrier général de la convention :

Signature de la convention Cœur de ville	28 septembre 2018
Limite de phase d'initialisation	28 mars 2020
Limite d'engagement financier des partenaires	31 décembre 2022
Limite de la phase de déploiement	28 mars 2025

Actions matures sur La Flèche :

Référence	Objet des actions	Calendrier de réalisation
AM 1.1	Requalification de la Salle COPPELIA : un pôle d'animation en centre-ville **MO : Ville de La Flèche**	Automne 2018 Fin 2019
AM 1.2	Création d'une Market place **MO : Anim'en Flèche**	Automne 2018 Eté 2019
AM 1.3	Requalification du Port Luneau : Ouverture du Centre-Ville sur le Loir (phase 1 : Transfert des camping-cars vers la Monnerie) **MO : Ville de La Flèche**	Automne 2018 Eté 2019
AM 1.4	La Flèche : destination Shopping **MO : CC du Pays Fléchois**	Automne 2018 Eté 2019
AM 1.5	Réfection des façades de l'école Marie Pape-Carpantier : revalorisation de l'image du cœur de ville **MO : Ville de La Flèche**	Automne 2018 Fin 2019

Réf.	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Innovation	Transition écologique	Smart City
AM 1.1				✓	✓			✓	
AM 1.2		✓		✓	✓		✓		✓
AM 1.3			✓	✓	✓		✓	✓	
AM 1.4	✓								✓
AM 1.5	✓			✓	✓			✓	

Pour mémoire :

- **Axe 1** – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- **Axe 2** – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- **Axe 3** – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- **Axe 4** – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- **Axe 5** – Fournir l'accès aux équipements et services publics ;
- **Axe 6** – Renforcer le binôme La Flèche – Sablé-sur-Sarthe.

Actions matures sur Sablé-sur-Sarthe :

Référence	Objet des actions	Calendrier de réalisation
AM 2.1	Pôle culturel en cœur de ville : Phase 1 : Requalification d'une halle commerciale en espace d'enseignements artistiques (arts vivants, audiovisuel, espaces associatifs) à Montreux **MO : CC de Sablé-sur-Sarthe**	Deuxième semestre 2019
AM 2.2	Aménagement d'un espace de modularité commerciale sur la place Raphaël Elizé destiné à renforcer et à concilier les usages commerciaux **MO : Ville de Sablé-sur-Sarthe**	Automne 2018
AM 2.3	Travail sur un parcours artistique pour mise en valeur de la rue de l'île, rue commerçante du cœur de ville (Sablé/Art) : **MO : Ville de Sablé-sur-Sarthe**	Premier semestre 2019

Réf.	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Innovation	Transition écologique	Smart City
AM 2.1			✓	✓	✓			✓	
AM 2.2		✓	✓	✓					
AM 2.3		✓		✓	✓		✓		

Pour mémoire :

- **Axe 1** – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- **Axe 2** – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- **Axe 3** – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- **Axe 4** – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- **Axe 5** – Fournir l'accès aux équipements et services publics ;
- **Axe 6** – Renforcer le binôme La Flèche – Sablé-sur-Sarthe.

Annexe 5 – Budget du projet

Actions matures sur La Flèche :

Référence	Objet des actions	Budget TTC
AM 1.1	Requalification de la Salle COPPELIA : un pôle d'animation en centre-ville **MO : Ville de La Flèche**	950 400 €
AM 1.2	Création d'une Market place **MO : Anim'en Flèche**	159 852 €
AM 1.3	Requalification du Port Luneau : Ouverture du Centre-Ville sur le Loir (phase 1 : Transfert des camping-cars vers la Monnerie) **MO : Ville de La Flèche**	293 763 €
AM 1.4	La Flèche : destination Shopping **MO : CC du Pays Fléchois**	65 000 €
AM 1.5	Réfection des façades de l'école Marie Pape-Carpantier : revalorisation de l'image du cœur de ville **MO : Ville de La Flèche**	540 000 €

Actions matures sur Sablé-sur-Sarthe :

Référence	Objet des actions	Budget TTC
AM 2.1	Pôle culturel en cœur de ville : Phase 1 : Requalification d'une Halle commerciale en espace d'enseignements artistiques (arts vivants, audiovisuel, espaces associatifs) à Montreux **MO : CC de Sablé-sur-Sarthe**	2 878 000 €
AM 2.2	Aménagement d'un espace de modularité commerciale en sur la place Raphaël Elizé afin de renforcer et de concilier les différents usages commerciaux **MO : Ville de Sablé-sur-Sarthe**	1 887 143 €
AM 2.3	Travail sur un parcours artistique pour mise en valeur de la rue de l'île, rue commerçante du cœur de ville (Sablé/Art) : **MO : Ville de Sablé-sur-Sarthe**	60 000 €

Fiche action mature 1.1

La Flèche - Réaménagement partiel de la salle Coppélia - un pôle d'animation en centre-ville

Nom de l'action et MO	Réaménagement partiel de la salle Coppélia : un pôle d'animation en centre-ville MO : commune de La Flèche
Axes de rattachement	Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
Date de signature	Fin septembre 2018
Description générale	La ville de La Flèche est propriétaire d'une salle de spectacle polyvalente dénommée Coppélia, située au sein d'un pôle d'animation du centre-ville, utilisée notamment pour différentes manifestations culturelles et associatives (festivals, expositions, spectacles, colloques, séminaires...). Cet équipement ne répondant plus pleinement aux besoins actuels et certains de ses éléments étant devenus vétustes (dysfonctionnements des tribunes télescopiques motorisées, fauteuils et gradins vétustes...), la ville de La Flèche a décidé de procéder à des travaux de rénovation et de transformation de cette salle polyvalente en centre de congrès en procédant notamment à la reconstruction de gradins fixes, ancrés à la structure du bâtiment. En effet, l'affectation de cet équipement sera étendue aux congrès et séminaires, offre inexistante à moins de 45 minutes de La Flèche pour une capacité étendue (de 716 à 748 places), rendue nécessaire du fait du nombre d'habitants et de la vocation fortement économique et touristique du territoire. Pour cela, différents travaux de réaménagement sont envisagés, comme la création d'espaces de stockage sous les gradins, afin d'accueillir l'ensemble du matériel scénique, évitant un déplacement de ce dernier sur un autre site dans un souci de fonctionnalité. Une régie secondaire amovible sera créée au centre de la salle afin de recevoir des congrès, spectacles, concerts (…) notamment dans l'hypothèse d'une utilisation partielle de la salle, dans un environnement plus performant d'un point de vue technique. Enfin, une réflexion est menée parallèlement pour les années suivantes, afin de compléter ultérieurement cette offre, quant à une adaptation potentielle des autres espaces du bâtiment pour proposer aux utilisateurs, notamment congressistes, l'utilisation de plusieurs autres salles. L'objectif de cette reconfiguration est d'offrir les meilleures conditions d'utilisation à l'ensemble de ces différents ces usages.
Objectifs	• Adaptation d'un équipement public aux besoins de la population • Amélioration du cadre de vie des habitants • Développement de l'offre culturelle • Accroissement de l'attractivité du centre-ville • Amélioration de la performance technique et la mise en valeur de l'équipement • Amélioration de la performance acoustique du bâtiment

Intervenants	Maître d'ouvrage : ville de La Flèche Financeurs : Etat, Région Pays de la Loire
Budget global	792 000 € HT soit 950 400 € TTC
Modalités de financement	Etat : DSIL 2018 Région Pays de la Loire
Indicateurs d'avancement	• Action mature 2018-2019 • Esquisse reçue fin juillet 2018 • Délibération du Conseil municipal du 26/06/2018
Indicateurs de résultat	• Fréquentation de l'équipement • Nuitées de congressistes potentiels dans les établissements alentours • Diversification de l'offre culturelle et de loisirs • Gain énergétique

Contenu de l'action

Opérations		**Description**	**Calendrier**		**Budget**	
Référence	**Nom**		**Début**	**Fin**	**Coûts (€ TTC)**	**Demandes de financements envisagées (€ TTC)**
AM 1.1	Réaménagement partiel de la salle Coppélia au sein d'un pôle d'animation du centre-ville	Esquisse	Restitution le 20/07		**950 400 €** Dépose, construction gradins et fauteuils : 571 200 € Locaux stockage et techniques : 76 800 € Accessibilité PMR : 96 000 € Ventilation : 96 000 € Electricité : 24 000 € Aléas, divers : 86 400 €	Etat : 475 200 € Région Pays de la Loire : 60 000 €
		Lancement marché public	Octobre 2018			
		Démarrage travaux	Fin 2018	Fin 2019		

Transversalité de l'action

Réf.	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Innovation	Transition écologique	Smart City
AM 1.1				✓	✓			✓	

Fiche action mature 1.2

La Flèche - Création d'une Market place

Nom de l'action et MO	Création d'une Market place MO : association Anim'en Flèch
Axe de rattachement	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 3 – Développer ;l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	Fin septembre 2018
Description générale	L'association des commerçants et des artisans du Pays Fléchois, dénommée Anim'en Flech, qui regroupe 90 adhérents, souhaite que les commerçants, artisans, et vendeurs à la ferme de La Flèche et dans les communes proches, puissent bénéficier en 2018 d'une place de marché multi fonctionnelle ayant fait ses preuves. Pour cela, elle a étudié différentes possibilités de développement du e-commerce, pour aboutir à un projet de création d'une Market place (place de marché) qui permettrait à chaque adhérent de l'association d'obtenir une vitrine à moindre coût, et de s'ouvrir aux technologies modernes tout en accélérant la vente B to C (business to consumer : les ventes que réalisent les entreprises directement aux particuliers). Le consommateur a évolué dans ses usages, dans ses attentes, dans ses exigences. Il recherche aujourd'hui la simplicité et la personnalisation de la relation client. Il a pris l'habitude de jongler entre les différents canaux et points de contact : sites internet, points de vente physique, réseaux sociaux, email, mobile… Il passe sans cesse d'un canal à un autre au cours de son parcours d'achat. Plus que multi-canal, il est devenu cross-canal. Il est donc nécessaire d'adopter une approche cross-canal, c'est-à-dire de créer des ponts entre les points de vente physique et les canaux digitaux. Cet outil innovant permettra : ▪ la mise en commun d'un outil ayant plusieurs options (*Market place*, billetterie, vente d'accessoires chèques cadeau, services de visuel et de prise en main de l'outil par l'accompagnement en proximité, fidélisation…) ▪ aux utilisateurs de bénéficier de stratégie de cross canal ▪ aux professionnels de se faire former localement L'objectif de cet outil est d'offrir aux clients une expérience sans coupure et de proposer un parcours client fluide et d'offrir une visibilité sur internet aux commerçants (ambulants ou sédentaires domiciliés sur le Pays Fléchois), artisans et vendeurs à la ferme, peu visibles sur internet et qui ne bénéficient pas de stratégie multi canaux sur un territoire touristique.
Objectifs	• Equilibrer le développement économique et commercial en centre-ville en pérennisant des emplois et entreprises locales • Améliorer le cadre de vie des habitants • Favoriser la collaboration entre les entrepreneurs au sein d'Anim'en Flèch et le dynamisme commercial afférent
Intervenants	Maître d'ouvrage : association « Anim'en Flech » Coordinateur : Communauté de Communes du Pays Fléchois

	Financeurs : Etat, Caisse des Dépôts, Région Pays de la Loire, Communauté de Communes du Pays Fléchois, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Industrie, Chambre d'agriculture
Budget global	159 852 € TTC
Modalités de financement	Etat Caisse des Dépôts Région Pays de la Loire CCI (5 000 €), CMA CC Pays fléchois : 27 000 € (subvention)
Indicateurs d'avancement	• Action mature 2018 • Benchmarking réalisé sur différentes solutions et échanges avec utilisateurs • Sélection d'un produit bénéficiant d'un fort retour d'expériences • Étude prévisionnelle réalisée sur 3 exercices (de 06/2017 à 05/2020)
Indicateurs de résultat	• Nombre d'entrepreneurs adhérents • Montant annuel des chèques cadeaux • Satisfaction des clients locaux/habitants

Contenu de l'action

Opérations		**Description**	**Calendrier**		**Budget**	
Réf.	**Nom**		**Début**	**Fin**	**Coûts (€ TTC)**	**Demandes de financements envisagées (€ TTC)**
AM 1.2	Mise en place d'une Market place bénéficiant à l'ensemble des commerçants, artisans, et vendeurs à la ferme du Pays fléchois	**Total Investissement** **Investissement Outil** Progiciel Référencement Module carte de fidélité collective Module Chèques cadeaux Module E-billet Plan de communication et outils de lancement Formation chefs d'entreprises (26 j) **Investissement autre** Véhicule commercial Matériel informatique			**95 520 €** **82 560 €** 22 800 € 4 800 € 12 000 € 6 000 € 6 000 € 6 000 € 24 960 € **12 960 €** 11 520 € 1 440 €	 Etat Caisse des dépôts Région Pays de la Loire CCI : 5 000 € CMA

		Total Fonctionnement **Fonctionnement Outil** Licence Progiciel Licence Module chèques Licence Module E-billet Licence Module Carte fidélité Certificat HTTPS Hébergement Maintenance **Fonctionnement Salarié** Fournitures consommables Services extérieurs (location, publicité, frais divers…) 1 salarié			**64 332€** **11 196 €** 3 600 € 900 € 900 € 1 800€ 180€ 576€ 3 240€ **53 136 €** 3 240€ 11 016€ 38 880 €	CCPF : 27 000 €
		TOTAL TTC			**159 852 €**	

Transversalité de l'action

Réf.	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Innovation	Transition écologique	Smart City
AM 1.2		✓	✓				✓		✓

Fiche action mature 1.3

La Flèche - Requalification du Port Luneau - Ouverture du centre-ville sur Le Loir

Nom de l'action et MO	Requalification du Port Luneau : ouverture du centre-ville sur Le Loir Phase 1 : transfert des camping-cars vers la Monnerie MO : commune de La Flèche
Axes de rattachement	Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
Date de signature	Fin septembre 2018
Description générale	La Ville de La Flèche mène une réflexion autour du réaménagement de son centre-ville, et notamment d'un espace situé en bord de Loir, dénommé « Port Luneau ». La première étape de ce projet consiste à libérer l'espace actuellement occupé par des camping-cars, par ailleurs non adapté à la demande. Depuis quelques années, la fréquentation par les camping-cars ne cesse de croître et il est aujourd'hui nécessaire d'adapter le lieu à leur accueil. En effet, malgré un espace dédié situé au Port Luneau pour 13 véhicules et la présence du camping municipal, il est régulièrement comptabilisé une vingtaine de camping-cars supplémentaires stationnés sur d'autres sites non dédiés, dans des conditions d'accueil non satisfaisantes car non adaptées. Aussi, afin de pouvoir libérer un espace requis dans le cadre d'une réflexion globale d'aménagement des quais et également de répondre à un besoin fort sur le territoire du sud Sarthe, la ville de La Flèche a décidé de se doter d'une aire d'accueil, de services et de stationnement dédiée aux camping-cars sur un espace adapté, laissé disponible depuis la fin d'exploitation de la carrière située près des lacs de la Monnerie. Ce site bénéficie d'une liaison sécurisée via une voie cyclable aménagée et ombragée permettant de relier le centre-ville. Ce nouvel équipement permettra d'accueillir dans un premier temps un maximum de 32 véhicules, avec une possibilité d'agrandissement si besoin. Les services adaptés aux besoins des camping-caristes comme l'électricité, l'eau potable, un espace de vidange, un contrôle d'accès, l'éclairage, la vidéosurveillance et également des emplacements spacieux seront mis en place.
Objectifs	• Mise en valeur de l'espace public • Adaptation d'un équipement public aux besoins de la population • Amélioration du cadre de vie des habitants • Développement de la mobilité

Intervenants	Maître d'ouvrage : ville de La Flèche Financeurs : Etat, Caisse des Dépôts
Budget global	257 585 € HT soit 293 763 € TTC
Modalités de financement	Etat, Caisse des dépôts, Département
Indicateurs d'avancement	• Action mature 2018 • Délibération du Conseil municipal du 26/03/2018
Indicateurs de résultat	• Fréquentation du nouveau site • Projets et actions mis en place sur le nouvel espace libéré : ouverture du centre ville sur la rivière

Contenu de l'action

Opérations		**Description**	**Calendrier**		**Budget**	
Réf.	**Nom**		**Début**	**Fin**	**Coûts (€ TTC)**	**Demandes de financements sollicitées (€ HT)**
AM 1.3	Requalification de Port Luneau : ouverture du centre-ville sur le Loir	Etape 1 : Aménagement d'une aire de camping-cars	Début 2019	Printemps 2019	293 763 €	Etat Caisse des Dépôts Département

Transversalité de l'action

Réf.	**Axe 1**	**Axe 2**	**Axe 3**	**Axe 4**	**Axe 5**	**Axe 6**	**Innovation**	**Transition écologique**	**Smart City**
AM 1.3			✓	✓	✓		✓	✓	

Fiche action mature 1.4

La Flèche - La Flèche : une destination shopping

Nom de l'action et MO	La Flèche : une destination shopping MO : communauté de communes Pays fléchois
Axe de rattachement	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	Fin septembre 2018
Description générale	Communauté de Communes du Pays Fléchois, compétente en matière économique, souhaite créer une image de la ville de La Flèche en tant que destination shopping (« LA FLECHE, une destination de SHOPPING ») et communiquer sur cette dernière comme un centre commercial à ciel ouvert. Pour cela, il s'agira de mettre en avant les enseignes présentes, les parkings et la restauration sur les 3 zones commerciales existantes, en cohérence et en complément de l'action relative à la création d'une Market place. Ce projet s'articulera autour de plusieurs axes : - Implication des commerçants dont l'association de commerçants et artisans Anim'en Flèch dans la démarche, de la conception du projet à sa validation (notamment les gérants d'enseignes d'envergure nationale, forts de leur retour d'expériences) - Définition du positionnement du projet et conception de son identité visuelle (en cohérence avec la Market place et Anim'en Flèch) - Rédaction d'un plan de communication sur l'ensemble du parcours consommateur afin d'avoir un ensemble cohérent : expérience, événements organisés par Anim'en Flèch, signalétique/panneau d'informations dans les zones, parcours digital, campagne médias, boîtage, mobiliers urbains 2m²… - Réalisation de supports de communication : flyers, affiches 4x3, 2m², vidéos, signalétique sur zones (réflexion sur des applications et cartes en ligne avec commerces et parkings),… - Mise en place d'une stratégie digitale avec Anim'en Flèch et la Market place - Présence sur mobiliers urbains à 25 km - Distribution dans les boites aux lettres de prospectus avec les principales enseignes de La Flèche et les 3 zones de shopping principales, 4 fois par an régulière à 25 km : soldes, fêtes de noël, rentrée… - Signalétique « La Flèche shopping » vers les parkings puis vers les zones commerçantes - Réflexion sur la création d'une vidéo - Communication d'ouverture et de lancement, inauguration. - Participation à des salons au Mans, à Angers, à Laval - Utilisation du label sur tous les supports dédiés à la promotion du centre-ville, des évènements culturels et sportifs (réseaux sociaux, web, supports de communication traditionnels)
Objectifs	• Favoriser l'attractivité du centre-ville et accroitre le flux de clientèle • Promouvoir la dynamique commerciale de centre-ville • Mener des campagnes de marketing territorial vers la zone de chalandise définie • Créer un label repris par tous • Etablir une cohérence pour les chalands et repères visuels

Intervenants	Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays Fléchois Coordinateur : Communauté de Communes du Pays Fléchois Financeurs : Etat, Région, Chambres consulaires, Europe, Anim'en Flèch
Budget global	65 000 € TTC
Modalités de financement	FISAC
Indicateurs d'avancement	• Action mature 2018
Indicateurs de résultat	• Chiffre d'affaires des commerçants • Satisfaction des clients locaux/habitants • Nombre de clients en dehors du Pays fléchois

Contenu de l'action

Opérations		**Description**	**Calendrier**		**Budget**	
Réf.	**Nom**		**Début**	**Fin**	**Coûts (€ TTC)**	**Demandes de financements sollicitées (€ TTC)**
AM 1.4	Mise en place d'une destination de shopping et communication afférente	Définition d'une image shopping Conception de supports de communication Impression 4*3,et mobiliers urbains d'information 2m² Location, mise en place dans Le Mans, Laval, Angers… Impression des documents pour boîtage Boîtage sur 25 km, 4 fois par an, 3 ans Stickers La Flèche shopping chez les commerçants et dossier commerçant Signalétique vers parkings puis vers zones			Image : 3000€ Supports de communication : 4000€ Impression support de com pour mobiliers urbains : 6000 € Location mobiliers urbains (500€/semaine/panneau) = 20 000€ Mise en place sur mobiliers urbains : 5000 € Impression flyers : 2000 € Boîtage : 3000 € Signalétique : 3000 €	Etat Région Pays de la Loire Chambres consulaires Europe Anim'en Flèch

		commerçantes : conception et installation Organisation lancement : Vidéos, inauguration Salons Le Mans, Angers			Vidéos : 1500 € Inauguration : 5000€ Supports salons : 2 500€ Présence en salons : 10 000€	
		TOTAL			**65000 €**	

Transversalité de l'action

Réf.	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Innovation	Transition écologique	Smart City
AM 1.4		✓	✓						✓

Fiche action mature 1.5

La Flèche - Réfection des façades de l'école Marie Pape-Carpantier – Pour une revalorisation de l'image du centre-ville

Nom de l'action et MO	Réfection des façades de l'école Marie Pape-Carpantier : pour une revalorisation de l'image du centre-ville MO : commune de La Flèche
Axes de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la reconstruction : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
Date de signature	Fin septembre 2018
Description générale	La ville de La Flèche est propriétaire de l'une des plus vieilles écoles maternelles publiques fondées par Marie Pape-Carpantier, l'une des principales responsables du développement de la préscolarisation française au XIXe siècle (commencée dès 1820 avec l'ouverture des salles d'asile, ancêtres des écoles maternelles). Cet immeuble accueille toujours aujourd'hui des élèves de maternelle, mais il s'est dégradé au fil du temps, certains travaux étant devenus nécessaires du fait de la dangerosité liée à l'état des façades. D'importantes déperditions d'énergie sont également constatées du fait de la vétusté des fenêtres. Dans la continuité de sa politique de requalification et de rénovation des façades de ses immeubles de centre-ville situés dans le périmètre protégé de la ZPPAUP (tels que le Tribunal d'Instance, le Théâtre de la Halle au Blé, l'Eglise St Thomas…) et de la requalification de la place centrale Henri IV avec notamment la création d'un établissement de spectacle cinématographique de 3 salles en plein centre-ville de La Flèche, la commune envisage de restaurer les façades de l'école Marie Pape-Carpantier. Les travaux consisteront à restaurer les élévations extérieures des façades (travail sur pierre de taille) et à changer les fenêtres, dans un objectif d'économies d'énergie. Ils concerneront les façades extérieure (côté rue) et intérieure du bâtiment (côté cour d'école). Ce projet s'inscrit en cohérence avec la politique locale d'aide financière aux rénovations de façades aux particuliers dans le bâti ancien, en particulier à destination des propriétaires de bâtiments situés dans la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain Paysager (ZPPAUP) localisée en centre-ville.
Objectifs	• Traitement des immeubles dégradés • Mise en valeur du patrimoine • Maintien d'une école maternelle patrimonialement et historiquement riche • Amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment scolaire • Amélioration du cadre de vie des habitants • Sécurisation d'une école publique • Restauration d'un bâtiment scolaire
Intervenants	Maître d'ouvrage : commune de La Flèche Financeurs : Etat, Région Pays de la Loire, Fondation du patrimoine
Budget global	450 000 € HT soit 540 000 € TTC

Modalités de financement	Etat (DETR) Région Pays de la Loire Fondation du patrimoine
Indicateurs d'avancement	• Action mature 2018 • Devis en cours de réalisation • Délibération du Conseil municipal de septembre 2018
Indicateurs de résultat	• Amélioration du patrimoine bâti • Fréquentation de l'établissement scolaire • Amélioration de l'attractivité du centre-ville • Fréquentation touristique

Contenu de l'action

Opérations		**Description**	**Calendrier**		**Budget**	
Référence	**Nom**		**Début**	**Fin**	**Coûts (€ TTC)**	**Demandes de financements envisagées (€ TTC)**
AM 1.5	Réfection des façades de l'école Marie Pape Carpentier	Fourniture de taille et pose de pierre Nettoyage par brossage des parements pierre moulurés et sculptés Rejointoiement des parements pierres, reprise d'enduit	Printemps 2019	Automne 2019	540 000 €	Etat Région Pays de la Loire Fondation du patrimoine
		Changements des fenêtres				

Transversalité de l'action

Réf.	**Axe 1**	**Axe 2**	**Axe 3**	**Axe 4**	**Axe 5**	**Axe 6**	**Innovation**	**Transition écologique**	**Smart City**
AM 1.5	✓			✓	✓			✓	

Fiche action mature 2.1

Sablé - Pôle culturel – halle Montreux

Nom de l'action et MO	Pôle culturel en cœur de ville : Phase 1 : Requalification d'une Halle commerciale en espace d'enseignements artistiques (arts vivants, audiovisuel, espaces associatifs) à Montreux MO : CC Sablé-sur-Sarthe
Axes de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ; Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
Date de signature	Fin septembre 2018
Description générale	Le pôle culturel est un support de la politique culturelle à l'échelle communautaire qui doit conduire à développer et à diversifier les liens entre usagers et avec les services publics, dans le cadre du mieux vivre ensemble et à contribuer à l'aménagement du centre-ville de demain. Ce projet d'équipement concerne plusieurs services publics culturels : la Médiathèque intercommunale, les enseignements artistiques, le Centre Culturel Joel Le Theule, et un espace numérique (atelier pédagogique et fab lab). Les collectivités ont choisi de répartir ces espaces sur deux sites à proximité l'un de l'autre. • **Un « Pôle arts vivants » dans le quartier Montreux**, dans la seconde partie de la halle commerciale (dont la première partie est occupée par les archives, municipales et communautaires, et par la Compagnie L'Eventail, compagnie de danse baroque conventionnée). Il s'agit de créer un espace culturel dédié aux enseignements artistiques (danse, théâtre, et arts plastiques), et à la culture scientifique et technique. Cette implantation permettrait de refaire vivre cet espace foncier, en déshérence depuis la fermeture du dernier commerce, ainsi que d'implanter des services culturels au sein des deux quartiers « Politique de la ville ». (Phase 1) • **Un « Pôle de pratiques culturelles »** Rue Saint Denis, dans le prolongement de l'actuel Centre Culturel (Phase 2*), tiers lieu d'action culturelle* regroupant les missions de diffusion de spectacles vivants, la Médiathèque Intercommunale, un espace numérique et des espaces complémentaires pour l'enseignement musical. Sur cette emprise foncière devrait également s'implanter un multiplexe cinématographique porté par des porteurs privés. La volonté est de mettre en cohérence les deux projets (architecture, mobilités…). L'emplacement, sur le site actuel rue Saint Denis, permet de placer ces équipements dans une grande proximité avec la place Raphael Elizé, le parc du château, le lycée et le Pôle d'Échange Multimodal. **Contexte** Ce projet trouve son origine dans une étude réalisée en 2004 sur le fonctionnement des équipements culturels de Sablé-sur-Sarthe et de ses environs. L'étude préconisait la réalisation d'un pôle entre les locaux actuels rue Saint-Denis et les écuries du Château. Ces éléments se sont combinés avec une étude réalisée en 2013 sur le projet de médiathèque intercommunale et un projet de complexe cinématographique porté par un acteur privé sur la même emprise. Une étude urbaine a également été réalisée en 2017. Cette étude sur le quartier Montreux Saint Denis et Gare a mis en évidence les enjeux d'évolution urbaine de ce secteur en matière de : • Développement urbain, • Offre commerciale et pôles d'équipements • Stationnements et mobilités • Requalification des espaces publics

	Elle a conduit à un ensemble de préconisations et pistes de programmation à court, moyen et long terme qui permettent de : • Reconnaitre, qualifier et animer le centre-ville • Renforcer les liaisons douces • Améliorer l'offre de services • Optimiser et élargir l'offre de stationnement • Valoriser le quartier Gare – Gambetta par un renouvellement ambitieux vers un quartier mixte (habitat, emplois, services) • Poursuivre le projet de rénovation urbaine du quartier de Montreux (QPV) par la requalification des espaces publics **Phase 1 :** Le site de Montreux Au cœur du quartier Politique de la ville, la halle Montreux, en friche, posait questions : absence de viabilité d'un commerce à la taille du bâtiment existant sur cet espace, locaux vides au cœur du quartier… Une dynamique de quartier devait être renforcée et l'implantation de services culturels au cœur de la ville et du quartier permettra d'ouvrir ce quartier sur le reste de la ville et ses habitants. Cet espace comprendra : • Des espaces d'accueil et communs (accueil, sanitaires, local poussettes) pour une surface d'intervention de 200 m2 environ • Des locaux à destination du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal pour l'enseignement de la danse et des arts dramatiques (deux studios de danse, de 140 m2 environ chacun, une salle de répétition d'art dramatique de 80 m2 environ, des vestiaires/sanitaires des loges enseignants, des locaux dépôt) pour une surface d'intervention de 510 m2 environ • Des locaux dédiés à l'enseignement des arts plastiques et visuels (une salle d'arts plastiques de 60 m2 environ, une salle de sculpture de 80 m2 environ, un espace photo/numérique de 55 m2 environ, un espace de cuisson/séchage, des locaux de dépôt) pour une surface d'intervention de 260 m2 environ • Des locaux à destination d'une association culturelle, scientifique, technique et industrielle, Maine Sciences ainsi que de l'atelier Malicot, association sur la photographie ancienne (bureaux, une salle de réunion/travail, des sanitaires, des locaux de stockage et d'atelier/réparation) pour une surface d'intervention de 230 m2 environ • Des espaces techniques et logistiques (office partagé, des sanitaires, des locaux techniques, des locaux d'entretien et des vestiaires pour le personnel, un local poubelle) pour une surface d'intervention de 140 m2 environ
Objectifs	• Adaptation d'un équipement existant aux besoins de la population • Amélioration du cadre de vie des habitants • Développement de l'offre culturelle • Accroissement de l'attractivité du centre-ville • Ouverture du quartier Montreux sur l'ensemble de la ville • Amélioration de la performance technique et la mise en valeur de l'équipement • Amélioration de la performance énergétique du bâtiment
Intervenants	Collectivité Pilote : Communauté de communes
Budget global	2 878 000 € TTC
Modalité de financement	Financeurs : Etat, Région, Département, Fonds Leader et Feder
Indicateurs d'avancement	- Délibération d'approbation du programme le 13 avril 2018 - Lancement du marché de maitrise d'œuvre : septembre 2018 - Lancement des travaux : deuxième semestre 2019
Indicateurs de résultat	- Fréquentations et évènements organisés dans ce lieu et immédiatement à proximité

➲ Contenu de l'action

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Réf.	**Nom**		**Début**	**Fin**	**Coûts (€ TTC)**	**Demandes de financements envisagées (€ TTC)**
AM 2.1	**Pole Culturel – Halle Montreux**	**Acquisition de la halle commerciale**		Octobre 2018	220 000 €	Etat Région Pays de la Loire Département Leader Feder Ville de Sablé
		Cout opération	Maitrise d'œuvre et DCE : de septembre au 1er semestre 2019	2ème semestre 2020	2 658 000 €	
		TOTAL			2 878 000€ €	

➲ Transversalité de l'action

Réf.	Action	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Inno-vation	Transi-tion écolo	Smart City
AM 2.1	Pôle culturel – halle Montreux			✓	✓	✓			✓	

Fiche action mature 2.2

Sablé – Aménagement d'un espace de modularité commerciale sur la Place Raphael Elizé

Nom de l'action et MO	Aménagement d'un espace de modularité commerciale sur la place Raphaël Elizé destiné à concilier et développer les différents usages commerciaux MO : commune de Sablé-sur-Sarthe
Axes de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	Fin septembre 2018
Description générale	**Contexte :** L'opération d'aménagement consiste en l'aménagement d'un espace de modularité commerciale sur la place Raphaël Elizé du centre-ville de Sablé-sur-Sarthe destiné à concilier et à renforcer les différents usages commerciaux. Les travaux comprennent la place Raphael Elizé ainsi que certaines amorces de rues adjacentes (Rue Michel Vielle (jusqu'au pont), le bas de la rue Carnot et la grande rue (jusqu'au pont)), signal du redéploiement qualitatif du centre-ville. Ce projet permet à la place de devenir un espace polarisant propice à la fréquentation, la convivialité, l'organisation d'évènements, la détente et la découverte de la ville et des commerces de centre-ville. Il favorise les rencontres entre les publics et valorise les commerces qui y sont implantés. **En détails :** Le projet prévoit un réaménagement qualitatif, fonctionnel et sécurisant, permettant une adaptation dans le temps aux fréquentations, animations et évènements. Ainsi, la place Nord peut être perçue comme la place « active, des évènements » du centre-ville et la place Sud la « place de la vie au quotidien » que l'on fréquente de manière habituelle. Ce projet permettra : • De créer sur la place une zone de rencontre à 20 Km/h. • De disposer d'une place plane, traitée de manière uniforme sur son ensemble, limitant les dénivelés pour faciliter l'accessibilité et la tenue de manifestations. • D'aménager de larges espaces au profit des terrasses. • De maintenir un nombre de places de stationnement d'environ 45. • D'adapter l'espace avec les nouvelles fonctions et usages et en fonction de la saisonnalité (plus de places de stationnement en hiver, et plus de terrasses en été). • De mettre en accessibilité l'espace public et les arrêts de bus.
Objectifs	
Intervenants	Collectivité Pilote : Ville de Sablé Financeurs : Etat et la Ville de Sablé
Budget global	1 572 619 € HT et 1 887 143 € TTC
Modalité de financement	Demande de subvention d'Etat 2018
Indicateurs d'avancement	- Action mature 2018 - Délibération du 25 juin 2018 portant sur une demande de subvention auprès de l'Etat -
Indicateurs de résultat	- Satisfaction des usagers et commerces - Fluidité et tranquillité de la circulation et sécurisation des piétons - Accès facilité aux services, commerces, et transports publics

➲ Contenu de l'action

Opérations		Description	Calendrier		Budget		
Réf.							
AM 2.2	Aménagement d'un espace de modularité commerciale en centre-ville	Travaux préparatoires	Consultation : octobre 2018 Lancement des opérations : automne 2018 Livraison : Décembre 2019		151 840 €	Etat : 450 000 € Ville de Sablé : 1 122 619 €	182 208 €
		Terrassement et structure			265 761 €		318 913 €
		Assainissement			42 080 €		50 496 €
		Réseaux divers			81 525 €		97 830 €
		Revêtement			799 963 €		959 956 €
		Signalisation			11 850 €		14 220 €
		Mobiliers urbains			193 300 €		231 960 €
		Espaces verts			26 300 €		31 560 €
		TOTAL			1 572 619 €		1 887 143 €

➲ Transversalité de l'action

Réf.	Action	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Inno-vation	Transi-tion écolo	Smart City
AM 2.2	Espace modularité commerciale sur la place Raphaël Elizé		✓	✓	✓			✓	

Fiche action mature 2.3

Sablé - Parcours Art et Commerce

Nom de l'action et MO	Parcours Art et commerce MO : commune de Sablé-sur-Sarthe
Axes de rattachement	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
Date de signature	Fin septembre 2018
Description générale	**Contexte :** La rue de l'Ile, rue piétonne et commerçante du centre-ville concentre les difficultés rencontrées dans le centre-ville : - de nombreuses fermetures de commerces depuis plusieurs mois : un taux de vacance de 26 % - une perte importante de sa fréquentation & une chute du chiffre d'affaires pour les commerçants - une image dégradée de la rue pour les habitants, une communication négative - des surfaces commerciales dégradées en rez-de-chaussée et des logements en mauvais état en étage. Situation qui entraine une précarisation des habitants de la rue. **Des atouts :** - une rue piétonne et agréable (rénovée en 2012) - des commerces de qualité et historique - une place accueillante propice aux animations, place Dom Guéranger - une proximité du bord de Sarthe, du port de Sablé et de son château **Le concept du projet « Art et centre-ville » :** Dynamiser la rue de l'Ile et recréer du flux via l'intégration de l'art au cœur de la rue commerçante. La ville a choisi l'art et la culture comme moteurs essentiels à la valorisation de cette rue. **En détails :** • **« Bienvenue sur mon île » :** Attirer la population grâce à l'installation d'éléments marquants situés aux entrées de la rue de l'Ile pour susciter la curiosité des passants. • **« Dessine-moi un plafond » :** Afin de rendre la rue attrayante dans sa globalité ; réalisation d'une œuvre flottante dans les airs (artiste peintre sur bâche sur-mesure). La lumière reflètera l'œuvre au sol pour habiller du sol au plafond la rue de l'Ile. (chaque bâche serait de 12m de long) • **« Habille-moi une vitrine » :** Faire se rapprocher des artistes en quête d'espaces d'exposition pour valoriser leurs travaux et ainsi occuper des espaces commerciaux vides qui donnent une vision peu attractive de la rue. Utiliser temporairement ces locaux en les transformant en vitrine d'art. **Une approche globale** : A long terme, la ville souhaite favoriser l'installation d'artisans d'art dans les locaux vacants. Par ailleurs, l'attrait touristique de ce secteur sera renforcé par le déménagement de l'office de tourisme en proximité immédiate de la rue de l'Ile Un projet audacieux, ambitieux et positif
Objectifs	• Equilibrer le développement économique et commercial en centre-ville en pérennisant des emplois et entreprises locales • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;

	• Valoriser la rue de l'Ile, attirer, interroger, rassembler (une fresque participative est par exemple envisagée avec les écoles), colorer et animer la rue de l'Ile • Ramener du flux dans la rue de l'Ile pour soutenir la fréquentation des commerces existants ; refaire de la rue de l'Ile un lieu de destination Créer une dynamique autour de l'art et ainsi attirer des artisans d'art dans les locaux vides (ce parcours artistique pourrait être dans l'avenir étendu au-delà de la Sarthe, au reste du centre ville)
Intervenants	Collectivité Pilote : commune de Sablé-sur-Sarthe
Budget global	60 000 €
Modalité de financement	Financeurs : Etat, Caisse des dépôts, Région, Leader, commune
Indicateurs d'avancement	Choix du projet artistique
Indicateurs de résultat	- Satisfaction des clients locaux/habitants et des commerçants - Estimation de la variation du flux entrant dans la rue de l'Ile - Nombre d'artisans d'art installés

➲ Contenu de l'Action

Opérations		**Description**	**Calendrier**		**Budget**	
Réf.						
AM 2.3	**Parcours Art et commerce**	**Éléments marquant les entrées**		Installation Printemps 2019		Etat Région Pays de la Loire Leader Ville de Sablé Caisse des Dépôts
		Éléments rappelant un plafond				
		Valorisation plastique de vitrines				
		Communication				
		Réalisation œuvre collective participative				
		TOTAL			60 000 €	

➲ Transversalité de l'action

Réf.	**Action**	**Axe 1**	**Axe 2**	**Axe 3**	**Axe 4**	**Axe 5**	**Axe 6**	**Inno-vation**	**Transi-tion écolo**	**Smart City**
AM 2.3	Parcours Art et commerce		✓		✓	✓		✓		

Projet de programme d'actions CCPF CCBV (CTEAU Loir Aval 2022-2024)

			CT EAU 2022-2024										
			2021 (En cours) *Subventions accordées*		2021 (Démarrage anticipé) *Subventions à demander*		2022		2023		2024		
maitres d'ouvrage	**Coopération**	**Bassins versants**	Actions	Montants (TTC)	Actions	Montants (TTC)	Actions	Montants (TTC)	Actions	Montants (TTC)	Actions	Montants (TTC)	**TOTAL CTEAU 2022-2024**
CCPF	Entente CCPF / CCBV	Verdun					Etude continuité	10 000 €	Dossiers d'autorisations réglementaires	10 000 €	Travaux continuité écologique + indicateurs/com'	55 000 €	**75 000 €**
CCBV					Année 3 Maîtrise d'œuvre	20 400 €	Année 3 Travaux + indicateurs/com'	66 000 €	Année 4 Travaux + étude continuité + indicateurs/com'	66 000 €	Année 5 Travaux + indicateurs/com'	66 000 €	**218 400 €**
CCPF	Entente CCPF / CCPS / SMBVAR	Argance	Dossiers d'autorisations	14 000 €	Année1 Maîtrise d'œuvre + travaux +com	71 500 €	Année2 Travaux + indicateurs/com + études	76 000 €	Année3 Travaux + indicateurs/com	44 000 €	Année4 Travaux + indicateurs/com	66 000 €	**257 500 €**
CCPF		Guéroncin			Année1 Maîtrise d'œuvre +études topo	16 500 €	Année1 + Travaux + indicateurs/com	55 000 €	Année2 Travaux + indicateurs/com	40 700 €	Année3 Travaux + indicateurs/com	40 700 €	**152 900 €**
CCPF		Boir Boulay Monnerie	Etude préalable + dossiers d'autorisations réglementaires	35 000 €			Année1 + Travaux + indicateurs/com	22 000 €	Année2 Travaux + indicateurs/com	66 000 €	Année3 Travaux + indicateurs/com	66 000 €	**154 000 €**
A définir	Coopération CCPF / CCBV / SMFLAMM	Les Cartes	Etude préalable + dossiers d'autorisations réglementaires	43 245 €			Année1 + Travaux + indicateurs/com	22 000 €	Année2 Travaux + indicateurs/com	66 000 €	Année3 Travaux + indicateurs/com	66 000 €	**154 000 €**
CCPF		Autres bassins versants			Etudes et travaux	10 000 €	Etudes et travaux	10 000 €	Etudes et travaux	10 000 €	Etudes et travaux	10 000 €	**40 000 €**
CCPF	Entente CCPF / CCBV + Entente CCPF / CCPS / SMBVAR	Cartes, Argance, Verdun, Boir, Boulay, Monnerie, Mélinais, Leuray…	Animation GEMAPI	118 804 €			Animation GEMAPI	121 000 €	Animation GEMAPI	123 000 €	Animation GEMAPI	125 000 €	**369 000 €**
CCPF		RNR Marais de Cré sur Loir / La Flèche					Acquisition de parcelles en zones humides	25 000 €	Acquisition de parcelles en zones humides	25 000 €	Acquisition de parcelles en zones humides	25 000 €	**75 000 €**
Sous Total Maîtrise d'ouvrage CCPF				**211 049 €**		**98 000 €**		**319 000 €**		**318 700 €**		**387 700 €**	**1 123 400 €**
Sous Total Maîtrise d'ouvrage CCBV				**0 €**		**20 400 €**		**66 000 €**		**66 000 €**		**66 000 €**	**218 400 €**
Sous Total Maîtrise d'ouvrage programme d'actions Vallée des Cartes				**0 €**		**0 €**		**22 000 €**		**66 000 €**		**66 000 €**	**154 000 €**
TOTAL				**211 049 €**		**118 400 €**		**407 000 €**		**450 700 €**		**519 700 €**	**1 495 800 €**

(V6 07-05-21)

			CT EAU 2025-2027							
			2025		2026		2027			
maitres d'ouvrage	**Coopération**	**Bassins versants**	Actions	Montants (TTC)	Actions	Montants (TTC)	Actions	Montants (TTC)	TOTAL 2025-2027	GRAND TOTAL
CCPF	Entente CCPF / CCBV	Verdun							**0 €**	**75 000 €**
CCBV			Etudes et travaux	66 000 €	Etudes et travaux	66 000 €	Etudes et travaux	66 000 €	**198 000 €**	**416 400 €**
CCPF	Entente CCPF / CCPS / SMBVAR	Argance	Etudes et travaux	66 000 €	Etudes et travaux	66 000 €	Etudes et travaux	66 000 €	**198 000 €**	**455 500 €**
CCPF		Guéroncin	Année4 Travaux + indicateurs/com	33 000 €					**33 000 €**	**185 900 €**
CCPF		Boir Boulay Monnerie	Etudes et travaux	66 000 €	Etudes et travaux	66 000 €	Etudes et travaux	66 000 €	**198 000 €**	**352 000 €**
A définir	Coopération CCPF / CCBV / SMFLAMM	Les Cartes	Etudes et travaux	66 000 €	Etudes et travaux	66 000 €	Etudes et travaux	66 000 €	**198 000 €**	**352 000 €**
CCPF		Autres bassins versants	Etudes et travaux	10 000 €	Etudes et travaux	10 000 €	Etudes et travaux	10 000 €	**30 000 €**	**70 000 €**
CCPF	Entente CCPF / CCBV + Entente CCPF / CCPS / SMBVAR	Cartes, Argance, Verdun, Boir, Boulay, Monnerie, Mélinais, Leuray…	Animation GEMAPI 3,5 ETP ?	175 000 €	Animation GEMAPI 3,5 ETP ?	177 000 €	Animation GEMAPI 3,5 ETP ?	176 000 €	**528 000 €**	**897 000 €**
CCPF		RNR Marais de Cré sur Loir / La Flèche	Acquisition de parcelles en zones humides	10 000 €	Acquisition de parcelles en zones humides	10 000 €	Acquisition de parcelles en zones humides	10 000 €	**30 000 €**	**105 000 €**
Sous Total Maîtrise d'ouvrage CCPF									**0 €**	**1 123 400 €**
Sous Total Maîtrise d'ouvrage CCBV									**0 €**	**218 400 €**
Sous Total Maîtrise d'ouvrage programme d'actions Vallée des Cartes										
TOTAL				**492 000 €**		**461 000 €**		**460 000 €**	**1 413 000 €**	**2 908 800 €**